

Yan Greub
Institut de philologie romane et de
linguistique française
Faculté des Lettres
Université
Espace Louis-Agassiz 1
CH-2000 Neuchâtel

**Les Régionalismes lexicaux du moyen français et la formation des
français régionaux, d'après l'exemple d'un corpus de farces
(1450-1550).**

*

Thèse présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Neuchâtel et à l'Université de Paris-Sorbonne (Paris-IV) par Yan Greub, sous la direction conjointe de MM. les Professeurs Jean-Pierre Chambon (Paris-Sorbonne) et Gilles Eckard (Neuchâtel).

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de

M. J.-P. Chambon, directeur de thèse, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne (Paris-IV),

M. G. Eckard, directeur de thèse, professeur à l'Université de Neuchâtel,

M. Cl. Buridant, professeur à l'Université Marc-Bloch (Strasbourg II),

M. A. M. Kristol, professeur aux Universités de Neuchâtel et de Bâle,

autorise l'impression de la thèse réalisée en cotutelle avec l'Université de Paris-Sorbonne (Paris-IV) et présentée par M. Yan Greub, en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 21 juin 2002

Le doyen:
Ph. Terrier

Je dois une profonde reconnaissance,

pour leur enseignement et leur direction,
à mes maîtres, MM. J.-P. Chambon et G. Eckard ;

pour leurs commentaires et leurs corrections,
aux rapporteurs, MM. Cl. Buridant et A. Kristol ;

pour leurs réponses à mes questions, leurs relectures, leur aide à la confection de cartes et
d'index, ...,

à Mmes et MM. N. Badoud, J.-P. Chauveau, A. Corbellari, M. Glessgen, Chr. Godat, G.
Greub, S. Regli-Greub, G. Roques et S. Schaller.

1. Introduction.

Le lexique français de la fin du Moyen Âge, comme partie du système linguistique, a connu les conditions de fonctionnement constitutives des ensembles du même rang : il a été soumis à la variation. Le présent travail voudrait contribuer à une meilleure connaissance de celle-ci ; il se concentre sur son mode diatopique et poursuit un but intermédiaire double : le progrès de la description d'un vocabulaire spécial (délimité par un critère d'appartenance à un genre textuel) et la localisation d'un certain nombre de textes (de ce même genre textuel). Cette tâche devrait produire un matériel utile à l'étude des types de répartition dans l'espace des unités du lexique, ainsi qu'à celle du degré de spécificité du vocabulaire employé dans les textes d'un genre donné.

En linguistique du français, la description des états de langue anciens se condamne à ne donner rien expliquer de leurs transformations ou de leur fonctionnement (du jeu, par exemple et en ce qui nous concerne, des unités lexicales à l'intérieur du lexique français) si elle ne prend pas en compte *a priori* et sans jamais y manquer la variation diatopique. En particulier, l'étude géographique du lexique n'est pas une sous-discipline de la lexicographie, mais bien une des composantes nécessaires de toute lexicographie. Une justification pragmatique à la séparation entre étude du lexique et étude de la diatopie de certains de ses éléments ne peut être invoquée que pour des états de langue standardisés.

L'étude historico-géographique du lexique de l'ancienne langue et sa méthode pouvaient déjà n'être plus jugées révolutionnaires par A. Henry en 1958¹ ; nous croyons cependant que leur élaboration dans un cadre monographique continue à rester nécessaire parce que, dans le fonctionnement observable de la discipline, ce type d'étude peine à parvenir à une pleine maturité. Cet inaboutissement relève, au

¹ Henry 1960, 5.

moins autant que de la méthode elle-même, de la structuration de la romanistique, comme discipline scientifique et comme ensemble de personnes, et il se marque de plusieurs manières :

- par le rapport numérique entre les travaux théoriques et méthodologiques (à peu près inexistant²) et les travaux d'exemplification et d'utilisation (nombreux) ;
- par le nombre très faible de chercheurs pratiquant ce type de travaux ;
- par le fait que ce nombre est à peu près stable depuis quatre-vingts ans³ ;
- par le fait que ces savants sont surqualifiés.

Il paraît certain que l'étude historico-géographique du vocabulaire de l'ancienne langue est relativement sous-représentée, par exemple, dans les efforts des éditeurs de textes pour localiser celui qu'ils éditent, ou plus généralement pour décrire la langue de son auteur. Le caractère extrêmement rudimentaire de la description géographique des familles ou des unités lexicales par le DEAF est aussi un des points faibles les plus curieusement situés des études romanes, et il ne peut être attribué ni à un refus délibéré de décrire cet aspect du lexique, ni à une incapacité à appliquer une méthode disponible, mais bien au caractère inaccessible de celle-ci.

Si nous poursuivons le but de participer à la description de la composante diatopiquement spécifique du vocabulaire français (en particulier dans ses périodes anciennes), nous souhaitons aussi expérimenter et décrire un mode opératoire, réitérable et susceptible d'être inscrit dans une construction progressive de la connaissance scientifique. C'est à ce titre que se justifie le choix de travailler sur un corpus de textes, d'une part, et de n'utiliser pour son étude, sauf exception, que le matériel fourni par les instruments de travail usuels : nous ne nous efforcerons pas seulement d'établir des vérités dans les cas où nous nous sommes donné les moyens de le faire, mais également de préciser le degré d'assurance auquel nous sommes parvenu, et d'estimer la proportion d'un matériel qu'il est possible de traiter, ou encore de porter un jugement sur l'utilité des outils de travail disponibles.

² Il est symptomatique que la thèse de G. Roques, œuvre considérable sur le plan méthodologique, contienne 402 pages d'articles modèles, 5 pages d'introduction et 15 pages de conclusion.

³ J. Jud et W. von Wartburg cités par A. Henry (1960a, 5), K. Baldinger, A. Henry et F. Lecoy cités par G. Roques (1980, 1) ; G. Roques et J.-P. Chambon sont deux noms qui viennent à l'esprit pour la période contemporaine, de même que celui de M. Pfister pour le domaine, voisin, de l'ancien occitan.

L'objet d'une étude linguistique doit être, semble-t-il, une entité construite par la linguistique ; ni le mot ni une nomenclature n'en sont une, et notre étude vise 1° le lexique, 2° un point de basculement architectural des variétés galloromanes (correspondant à ce que d'autres types d'analyses reconnaissent comme la diffusion de la langue nationale dans le futur espace francophone européen). Comme le croisement de ces éléments dessine encore un ensemble beaucoup trop vaste pour que l'étude ait prise sur lui, nous nous contentons d'en extraire un exemple, choisi de telle façon qu'il soit favorable au report des observations qu'il suscite par homologie.

Nous voulons étudier la diatopie de l'ensemble du vocabulaire, des unités les plus spécifiques aux formes répandues généralement de manière stable dans toute l'histoire du galloroman. En fait, cette deuxième catégorie n'a d'autre intérêt du point de vue qui nous occupe que son existence comme pôle, mais en droit les éléments qui la composent doivent être caractérisés sur le plan diatopie autant que tout le reste du vocabulaire.

1. 1. Corpus.

Notre étude lexicale, pour acquérir une certaine portée générale, devait s'appliquer à un nombre de textes assez important, mais dont la somme ne risquait pas de la détourner de l'exhaustivité à laquelle elle aspirait ; le choix de textes courts, par conséquent, s'imposait.

Ne connaissant pas préalablement les modes de la variation diatopie du lexique français, nous devions aussi éliminer les éléments susceptibles de perturber sa répartition d'une façon que nous n'aurions su reconnaître. Le choix de textes issus de genres textuels différents nous aurait imposé la constitution de corpus significatifs pour chacun de ces genres et la comparaison des résultats. Cette comparaison ne se serait pas passée non plus d'une réflexion sur les rapports entre genres textuels et choix de vocabulaire, sans doute intéressante mais probablement prématurée, et en tout cas trop éloignée des buts que nous nous fixions.

Pour parvenir à manipuler une masse de matériel suffisante, il fallait aussi que les problèmes philologiques (au sens étroit) et d'histoire littéraire, qui n'auraient été qu'un parasite dans un travail de cette nature, soient réduits au minimum.

C'est un hasard heureux qui a voulu que l'important corpus des farces de la fin du Moyen Âge et du début des Temps Modernes (176 textes d'après le répertoire le plus récent) ait connu ces dernières années un progrès éditorial considérable avec la parution du Recueil d'André Tissier. Les éditions proposées sont d'une qualité très régulière, et excellente, les problèmes d'histoire littéraire (identification des événements et des lieux cités, dates des textes) sont discutés complètement et correctement et l'information bibliographique est parfaite, autant que nous ayons vu⁴.

Les farces semblaient donc un terrain fort propice au type de recherches que nous envisagions, et il était naturel de commencer par l'édition la meilleure ; au début de notre travail, nous ne considérons donc nos études sur le Recueil Tissier que comme une première étape⁵. Arrivé au terme du traitement de ces 65 textes, il nous a paru légitime de nous en tenir là, pour les raisons qui suivent.

Le matériel rassemblé a une importance suffisante pour les buts que nous nous étions fixés.

La qualité des éditions de Tissier est sans rapport avec celle de la plupart des travaux précédents ; l'utilisation des éditions du 19^e siècle aurait provoqué un grand nombre de difficultés d'une nature tout autre que lexicologique, elle aurait également introduit des irrégularités dans notre matériel (identifications moins sûres des lieux cités, datations plus incertaines, lectures douteuses), elle nous aurait obligé à un travail d'édition et de ponctuation d'une importance disproportionnée à notre objet. Les seules éditions de qualité comparable au Recueil Tissier sont celles d'E. Droz et H. Lewicka (mais sur sept farces, trois sont éditées par Tissier), celles de Philipot (mais sur neuf farces, sept sont éditées par Tissier) et quelques rares éditions indépendantes (on note que les farces du *Mystère de saint Martin* d'Andrieu de La Vigne et celle du *Jeu du Prince des Sots* de Pierre Gringore sont éditées par Tissier) ; on n'aurait pu ajouter que quelques textes, moins de dix en tout cas, au Recueil Tissier, et cela nous a semblé inutile. Il ne pouvait être question, en particulier, de nous lancer dans l'examen du recueil de Florence, dit 'Recueil Cohen', d'une part parce que la qualité très médiocre de l'édition rend encore plus difficiles les graves

⁴ Ces qualités ont été unanimement soulignées par les comptes rendus.

⁵ Sur les qualités du Recueil Tissier comme source pour l'étude des régionalismes, cf. en dernier lieu Mecking 2001.

problèmes de compréhension que posent les textes qui la composent, mais surtout parce que J. Koopmans a annoncé qu'il avait pu retrouver le recueil et qu'il allait en donner une nouvelle édition, qui aurait rendu périmé notre travail dès son achèvement. Nous n'avons cependant pas éliminé de notre étude les quelques textes qu'A. Tissier a repris de l'édition Cohen.

Le Recueil Tissier se signale par des qualités convenables à l'usage que nous devons en faire : il est assez important pour que les principaux recueils de farces soient représentés, et dans des proportions conformes à la part qu'ils ont dans notre connaissance du corpus des farces (le recueil Cohen fait exception de ce point de vue) ; les recueils regroupant souvent des farces compilées en un même endroit, par conséquent liées à une même région, l'équilibre entre eux se reporte sur l'équilibre entre les lieux d'origine des textes, qui est perdu dans les éditions Droz/Lewicka ou Philipot, concentrées sur un seul recueil. Enfin, l'ampleur du Recueil Tissier a pour conséquence que les textes les plus célèbres (*Pathelin*, *Le Cuvier*, etc.) ne sont pas surreprésentés, la connaissance de ce genre littéraire acquise par son éditeur que des textes mineurs n'ont pas été injustement méprisés, et son courage que des œuvres difficiles s'y trouvent aussi bien que d'autres de compréhension plus aisée. Pour toutes ces raisons, on peut le juger représentatif de l'ensemble du corpus des farces.

Les textes édités vont, selon le titre du Recueil, de 1450 à 1550 ; en réalité, le 3^e quart du 15^e siècle n'est représenté qu'exceptionnellement, les textes du quatrième quart du même siècle sont peu nombreux (un certain nombre de farces est daté de 1500 par approximation et souvent sans certitude) et la très grande majorité des textes date du premier quart du 16^e siècle, moins souvent du second. Comme nous utilisons *moyen français* au sens du FEW, c'est-à-dire en y comprenant le 16^e siècle, il n'y aurait en principe pas besoin de justifier l'emploi de ce terme ; il nous semble cependant possible de lui trouver des raisons moins brutales.

Puisque la Renaissance est un concept qui relève de l'histoire culturelle, il est légitime de vouloir comprendre l'histoire des genres littéraires en considérant ce moment historique comme un élément structurant, et en l'occurrence démarcateur. Le genre littéraire des farces ne manifeste aucune coupure entre textes du 15^e et textes de la première moitié du 16^e siècle, que ce soit sur le plan linguistique ou sur celui de l'inspiration ou du type de références au monde extérieur. On sait aussi qu'il est étroitement lié aux mystères, par exemple par la réunion des représentations,

c'est-à-dire par le public visé, par les auteurs, par les troupes qui les interprètent. Il s'agit donc d'un genre littéraire médiéval, qui continue son existence après l'apparition de genres littéraires renaissants, mais sans être influencé par eux (sinon latéralement) ; il a peut-être aussi spécialement visé, au 16^e siècle, le public qui a été atteint le dernier par la culture renaissante.

Il paraît donc correct de considérer sa langue plutôt comme un ensemble, et comme un ensemble appartenant plutôt au Moyen Âge, et au moyen français de quelque façon qu'on le comprenne⁶.

1. 2. Matériel.

En principe, nous nous sommes fixé le but de traiter sous l'aspect de la diatopie l'ensemble du vocabulaire d'un corpus donné ; en pratique, la plus grande partie de ce vocabulaire n'apparaît nulle part dans notre travail. L'élimination à laquelle nous avons procédé s'est faite en deux temps : lors d'une lecture de l'ensemble des farces retenues, nous avons relevé tous les mots et les sens dont nous n'étions pas sûr qu'ils étaient généraux à la fois en français moderne (ce que nous savions par notre compétence linguistique), et en ancien français (nous nous fondions pour cela sur l'impression de plus ou moins grande familiarité qu'ils nous laissaient)⁷ ; nous avons donc porté une attention particulière aux premières et dernières attestations. Nous avons constitué ainsi une liste d'environ 2400 unités, dont chacune a été ensuite traitée, au moins rudimentairement (lecture des articles correspondants du FEW, de Gdf et de Hu, le FEW ne répond presque jamais à lui seul aux questions que nous nous posons dans cette première approche) ; nous en

⁶ Cette remarque ne se présente pas comme une proposition de périodisation, ni comme une recommandation de verser le vocabulaire des farces en entier dans le matériel de la description du moyen français. On note que le Recueil Tissier figure dans la bibliographie du DMF.

⁷ Nous ne nous attribuons pas ainsi une pseudo-compétence linguistique en ancien français : il ne s'agit pas de former des énoncés ou de juger leur grammaticalité, mais de reconnaître des objets distincts (des unités lexicales), qu'on a déjà pu observer. Il nous a semblé que cette pratique, si elle s'accompagne de la sélection de l'unité dans tous les cas où il y a doute, n'est pas illégitime. Ses défauts sont compensés par le fait qu'on fait intervenir la comparaison de plusieurs états de langue (ancien français, moyen français et français contemporain), et qu'il suffit que le soupçon porte sur un des trois états pour que l'unité soit retenue.

avons ensuite éliminé a) les unités générales à toute époque mais que nous n'avions pas su reconnaître dans la première phase ; b) les unités entrées dans la langue avant la composition du texte, générales quand le matériel est suffisant pour que nous puissions le savoir et qu'il n'y a pas de raison de supposer spécifiques à la date du texte ; c) les unités sorties de la langue sans laisser de trace dans les patois et qu'il n'y a pas de raison de croire spécifiques à la date du texte ; d) les unités mal dégagées par la lexicographie historique, qui ne présentera pour cette raison qu'une part non significative du matériel.

En revanche, nous avons essayé de toujours traiter, outre les unités spécifiques diatopiquement à l'époque du texte, qui peuvent servir à sa localisation, celles qui ont pu se généraliser à l'époque du texte, mais qui ont par ailleurs vécu non généralement dans le domaine francophone : elles intéressaient les 15^e et 16^e siècles comme un des moments de l'histoire des mouvements géographiques de l'unité, moment dont la description est nécessaire à la compréhension des périodes d'existence bornée et à celle des règles de leur enchaînement. Il s'agissait aussi d'essayer de comprendre les conditions de l'existence apparemment générale, et dans quelques cas privilégiés nous avons pu montrer qu'une unité n'avait pas dans tout le domaine galloroman la même répartition diastatique ou la même fréquence d'emploi, par exemple.

Nous traitons en général les mots et les sens d'aire très spécifique dans les patois modernes, même lorsque leur caractère diatopiquement spécifique dans l'ancienne langue est douteux. En revanche, pour les unités générales ou sporadiques à époque moderne et générales au 16^e siècle, nous n'avons pas toujours cherché à connaître leur répartition en ancien français.

On constate que dans ce processus de sélection déjà, ce sont les rapports de l'histoire et de la géographie qui ont dû être visés.

Les formations suffixales de la langue du théâtre ont été très bien traitées par H. Lewicka (1960), qui s'est posé la question de leur répartition géographique (avec des moyens différents de ceux que nous avons utilisés) ; il nous a semblé que le progrès auquel nous pouvions parvenir ne justifiait pas une réfection de son travail et nous avons éliminé de notre examen les formes suffixées occasionnellement, même lorsque l'usage du suffixe particulier pouvait être rattaché significativement à une région donnée. Nous avons aussi exclu *a priori* les mots grammaticaux (*el* "elle", *nos* "notre", etc.) : ils sont peu nombreux et vraisemblablement connus assez

généralement (ce qui leur fait perdre une des qualités distinctives du lexique par rapport à d'autres secteurs du système linguistique, cf. encore notre chapitre 1. 4.), et ils servent à résoudre des problèmes métriques, ce qui introduit une perturbation dans leur emploi. L'étude de leur répartition géographique serait certainement utile, mais on ne peut pas exactement la superposer à celle que nous avons décidé de mener.

On rencontre nécessairement, lors du travail de sélection des unités, des formes suspectes de n'être que des formations occasionnelles. Il nous a semblé qu'il ne fallait les écarter qu'après examen : la première hypothèse du linguiste diatopicien doit toujours être que le mot existe réellement. Ce n'est qu'ensuite qu'il sera possible de corriger, et on ne doit pas supposer connues les conséquences de tel ou tel procédé de formation sur la distribution géographique. Pour les faits inconnus ou inhabituels, la procédure se déroule classiquement dans l'ordre 1° observer ; 2° interpréter.

A. Henry et G. Roques, notamment, ont beaucoup insisté sur le degré élevé d'élaboration philologique indispensable au type d'études mené ici ; il est donc nécessaire de justifier le niveau bien moindre que nous atteignons dans ce travail. G. Roques, dans la présentation de sa thèse d'État, soutenait que l'étude du vocabulaire excluait la notion de corpus et que l'idéal était toujours d'avoir examiné toutes les attestations disponibles. Son travail reposait par conséquent sur un accès direct aux textes, dépendant en dernier ressort de dépouillements extensifs ; comme il était opéré à frais nouveaux, il supposait aussi une élaboration philologique à jour, en particulier par l'utilisation des meilleures éditions. Ce choix était aussi cohérent avec sa décision de choisir les formes étudiées indifféremment dans tout le lexique de l'ancien français, en fonction de l'intérêt propre de chacune.

Notre projet est différent, et si nous approuvons bien sûr l'interdiction de l'usage du corpus⁸, il nous paraît propice à la généralisation de l'usage de la méthode que la lecture de toute la littérature médiévale ne soit pas une de ses conditions préalables. Les instruments au moyen desquels nous proposons de rassembler les attestations utiles à la description sont la lexicographie historique du français, d'une part, et les monographies consacrées à une unité ou à un texte, de l'autre. Dans le modèle que nous proposons, l'élaboration philologique a deux étages : dans les textes

⁸ Notre utilisation d'un corpus, défini précédemment, n'intervient que dans l'étape de sélection des unités examinées.

étudiés spécialement, un traitement complet, qui comprend le recours à l'édition la plus récente et la meilleure⁹, la comparaison avec les plus importants des travaux précédents, la collation des comptes rendus et un contrôle sporadique dans les sources manuscrites ou imprimées. Dans les textes utilisés comme comparants, le travail philologique n'est que critique : vérification des attestations suspectes ou déviantes (par exemple contrôle systématique des définitions de Godefroy), élimination des attestations enregistrées plusieurs fois par le FEW à partir de sources différentes, recours systématique aux travaux lexicographiques spécialement consacrés à un auteur quand cet auteur est cité (par exemple Collet 2000 ou Baldinger 2001); mais il ne s'agit que de corrections régulières, non d'une élaboration nouvelle de la matière.

1. 3. La documentation comparante et sa localisation.

La délimitation que nous proposons des aires d'emploi d'un mot ou d'un sens repose 1° sur les enregistrements des enquêtes dialectales ; 2° sur les attestations anciennes de l'unité. S'il est facile de situer sur une carte les premiers, une fois écartées les erreurs occasionnelles et compensés les défauts connus des sources du FEW, les secondes posent des problèmes récurrents, auxquels nous nous sommes efforcé de trouver des solutions systématiques.

La part importante des textes médiévaux qu'on ne sait pas localiser précisément introduit une incertitude dans la description, mais cela n'a d'incidence que sur la précision des résultats, non sur l'orientation générale. Puisque ce n'est que pour les 15^e et 16^e siècles que nous essayons d'établir l'aire d'emploi d'une unité de façon précise, il est d'importance secondaire qu'un texte soit connu comme picard plutôt que comme arrageois, par exemple ; les hypothèses émises sur la stricte localisation nord-picarde en sont seulement un peu affaiblies, mais le degré de l'imprécision est le plus souvent du même ordre de grandeur que celui que provoquent les lacunes du maillage des enquêtes. L'interprétation des dialectalismes

⁹ Dans notre corpus, l'édition la plus récente est aussi la meilleure, et elle remplace presque complètement [cf. Roques 1993a, 619] tous les travaux précédents.

n'est pas triviale : le vocabulaire régional peut être celui de la région d'origine de l'auteur, ou de la région pour laquelle il écrit ; nous avons choisi en général d'attribuer les unités observées au lieu de travail d'un auteur¹⁰. Pour la plupart des textes d'auteur mal connu, cependant, il semble n'y avoir pas de discordance entre la langue du texte et la localisation que supposent les indices extra-linguistiques¹¹.

La documentation du 16^e siècle pose des problèmes très nettement distincts : une grande partie de la littérature (et en particulier de la littérature citée par la lexicographie) est attribuée, et la vie de ses auteurs connue au moins en partie, mais on ne dispose le plus souvent, pour les textes anonymes ou ceux dont l'auteur n'a qu'une biographie obscure, d'aucune indication approximative sur leur localisation. C'est particulièrement vrai pour les textes brefs : les farces par exemple sont presque toutes anonymes et les arguments de localisation extra-linguistiques univoques y sont assez rares.

Dans le cas de biographies connues, une règle manque qui nous dirait si le vocabulaire d'un auteur voyageur doit être attribué au lieu de sa naissance ou à celui où il résidait au moment de la rédaction du texte étudié. On possède, sur certains auteurs des 19^e et 20^e siècles, des études qui permettent de répondre à ces questions¹², mais pour le 16^e siècle elles ne sont que fragmentaires. Nous ajouterons au cours de ce travail quelques fragments encore d'une théorie générale absente, trois farces étant attribuées parmi celles que nous étudions.

Ne sachant comment traiter *a priori* ces données, nous sommes réduit à les interpréter en cours de route, et au cas par cas : nous localisons par principe tout auteur là où il est né¹³, sous réserve de corrections apportées dans des conditions déterminées.

¹⁰ Nous rappelons qu'il est question ici des auteurs médiévaux (et surtout de la période de l'ancien français dans notre documentation), dont le lieu de travail est souvent mieux connu que le lieu de naissance.

¹¹ Nous revenons plus en détail sur cette question pp. 23-24.

¹² Les régionalismes sont soit stylistiquement marqués et délibérés, et dans ce cas certainement reconnaissables, soit inconscients, et alors ils proviennent de la région d'origine de l'auteur et relèvent diastématiquement de registres qu'il n'utilise pas dans ses rapports linguistiques véhiculaires.

¹³ La biographie des auteurs étant mieux connue que pour le Moyen Âge, le lieu de naissance est connu dans la plupart des cas, et cette décision postulatoire nous évite de devoir procéder à des choix nécessairement arbitraires — et qui risquaient donc, irréguliers, de fausser l'interprétation.

Il est naturellement beaucoup plus important pour notre travail de localiser précisément les textes des 15^e et 16^e siècles que ceux des 12^e et 13^e, et nos remarques ci-dessus sur le degré d'imprécision tolérable ne sont plus valables pour cette période. Malheureusement, beaucoup des localisations de textes brefs ayant cours (à partir des introductions d'éditions, etc.) sont fantaisistes ; c'est le cas par exemple de la majorité des *Sotties* éditées par Picot (1902-1912), et pour chaque citation d'un de ces textes, nous avons réexaminé les critères de l'éditeur.

1. 4. La localisation des textes par l'étude du lexique et par l'étude phonético-phonologique-morphologique.

La localisation des textes anciens sur la base de critères phonético-phonologiques a échoué, et toute méthode visant le même but doit exposer en quoi elle s'est affranchie des vices de la première tentative et en quoi ces différences peuvent laisser attendre son succès.¹⁴

On peut observer trois types d'opposition, parallèles entre eux, entre localisations phonétiques et lexicales.

1^o Les variables phonético-phonologiques à l'intérieur d'un domaine se distinguent des variables lexicales par leur caractère réitérable et le nombre réduit des variables majeures, susceptibles d'apparaître dans un texte d'intention française. Ces deux caractères ôtent beaucoup de leur spécificité à l'usage que peut faire d'elles un auteur. En effet, il est difficile (ou au moins largement prématuré dans l'état actuel de nos connaissances) de déterminer de façon complète les conditions dans lesquelles, ou les raisons pour lesquelles un auteur du 16^e s. utilisait un trait

¹⁴ Certains défauts dénoncés dans ce sous-chapitre s'appliquent à la méthode de Dees : « On tremble à l'idée que toute localisation manquée aura pour conséquence inévitable de vicier les données de base. » (Dees 1987, xix). Il nous paraît très clair que les travaux du savant néerlandais donnent un souffle nouveau aux études sur la variation diatopique de l'ancienne langue, y compris dans ses composantes graphique, phonologique et morphologique, mais deux problèmes subsistent. a) Cela ne change rien aux échecs de la méthode de localisation des textes qui a eu cours au début du siècle passé, et il s'agit de les expliquer. b) La méthode de Dees a sa fin en elle-même : le matériel qu'il utilise est si considérable et a subi une telle élaboration que non seulement il est impossible au savant isolé de l'imiter, ou de poser à nouveaux frais de nouvelles questions, mais encore il lui est impossible de contrôler la justesse des matériaux présentés dans les deux atlas (et en particulier dans le second).

diatopiquement marqué¹⁵. On doit donc bien se garder de bâtir des raisonnements sur ce qu'on suppose de cet emploi, sinon pour se rappeler soi-même à la prudence. La prudence sera, par exemple, d'envisager que certains particularismes diatopiques puissent être connus à l'extérieur des limites où ils sont indigènes, et utilisés, comme 'xénismes'. Alors que les particularismes diatopiques lexicaux d'emploi courant dans leur domaine sont en droit en nombre infini et en réalité très nombreux, l'inventaire phonématique d'une langue est strictement limité, ainsi que le nombre d'alternants possibles d'une séquence brève (de la taille d'un phonème ou d'un morphème) de la chaîne parlée. Cette inégalité, jointe au fait que chaque traitement spécifique d'une même séquence étymologique apparaît à plusieurs reprises dans la langue, permet à tout locuteur de connaître et d'expérimenter un certain nombre de 'règles de correspondance' phonétiques entre deux ou plusieurs parlers. Comme il s'agit de règles, elles peuvent être appliquées à des situations linguistiques inédites ; à l'opposé, on ne pourra disposer d'une variable lexicale allophone que si elle est reconnue pour elle-même. La mémoire et la capacité d'apprentissage des locuteurs sont sollicitées différemment.

Les diatopismes phonético-phonologiques, particulièrement lorsqu'ils sont de grande extension, se trouvent donc beaucoup plus largement à la disposition générale des locuteurs d'un domaine que les diatopismes lexicaux. On ne sera pas étonné de les voir apparaître en fonction des besoins formels du poète, spécialement à la rime¹⁶, ou d'observer qu'ils subissent de nombreux changements par suite d'accidents de copie, du fait de leur compréhension immédiate par les copistes ou les imprimeurs et du caractère généralement connu de leurs correspondants.

2° Les aboutissements phonétiques susceptibles d'apparaître dans un texte non patois séparent l'espace linguistique dans lequel s'inscrit ce texte (en l'espèce, l'espace linguistique français) en peu de blocs, et le plus souvent en deux. Ces traits, peu nombreux, dessinent de ce fait des super-domaines linguistiques, et les descriptions courantes les appellent *trait normanno-picard* ou *trait de l'Ouest*. Dans la langue, les domaines linguistiques définis par un petit nombre de traits

¹⁵ Pour des exemples de rimes en principe propres à une seule région, mais que l'on rencontre généralement, cf. Châtelain 1907, 231. Le même auteur, au même endroit, relève aussi des exemples de formes divergentes du même mot chez un seul auteur.

¹⁶ Ce fait étant généralement admis, on n'en citera qu'un exemple : « l'accord au féminin n'a pas été fait, comme il arrive après voyelle et surtout à la rime » Tissier 5, note au vers 109.

phonétiques-morphologiques sont définis de façon insatisfaisante : a) parce que la définition se fait sur un petit nombre de critères et b) parce qu'ils se font sur des critères non significatifs de la répartition moderne¹⁷ ; par conséquent, on ne doit pas s'attendre à ce que la diffusion des traits se fasse de façon privilégiée à l'intérieur de ces espaces linguistiques. On ne peut pas juger d'après eux de la solidarité ou de la coupure entre régions.

Les variables lexicales se trouvent dans une situation opposée à plusieurs points de vue. a) Elles ne connaissent pas (sinon exceptionnellement) de distribution complémentaire¹⁸ : un trait lexical est ou n'est pas présent dans un lieu, mais le cas où le domaine est divisé entre les lieux qui connaissent un type lexical et ceux qui en connaissent un autre à l'exclusion de toute autre possibilité n'est pas impératif, du fait du découpage libre du champ notionnel. Naturellement, il existe de nombreux cas de répartition complémentaire entre deux (ou n) lexèmes à l'intérieur d'un domaine : c'est même la situation à laquelle nous ont habitués les cartes d'atlas ; cependant, on ne doit pas s'attendre à la rencontrer aussi fréquemment dans les situations étudiées ici, le français connaissant dans la plupart des cas un lexème non marqué, qui reste connu généralement même lorsque s'y oppose localement un correspondant spécifique et marqué. b) Les aires d'apparition des types lexicaux sont infiniment variables en étendue : la plus grande partie de l'espace galloroman ou (moins d') un arrondissement, et toutes les possibilités intermédiaires. c) Le nombre de variables est considérable (une grande partie du vocabulaire présent dans le domaine d'oïl y est non générale), et par conséquent significatif au sens statistique. Le retour tant soit peu régulier de certaines aires ou de certains types d'aire peut donner prise à l'interprétation. d) Le croisement des aires, puisque celles-ci ne sont pas dans ce cas condamnées à la même forme et à la même étendue, prend une valeur considérable : il n'y a pas ici condamnation aux deux uniques possibilités de la zone

¹⁷ La division dite *normanno-picarde* par Tissier ou Lewicka, par exemple, repose sur l'évolution des palatales, qui a eu lieu au 5^e siècle ou peu après. S'il est possible d'admettre qu'à cette époque cette communauté d'évolution découlait d'une solidarité linguistique plus étroite, il n'y a pas de raison de supposer que cette solidarité existait encore un millénaire plus tard — en tout cas pas sur la base de ce seul critère.

¹⁸ Il n'est d'ailleurs pas absolument exact de parler toujours de distribution complémentaire d'un trait phonétique : plusieurs points peuvent connaître concurremment les deux traitements.

de croisement (ou de confins) et de l'inscription à l'intérieur d'un espace pré-déterminé — l'espace se dessine chaque fois nouvellement.

3° L'interprétation des faits lexicaux offre des difficultés beaucoup moins grandes que celle des faits phono-morphologiques sur un point important. On ne sait pas, ou on ne sait pas bien, interpréter phonétiquement les graphies de l'ancien ou du moyen français ; on ne sait pas si et surtout de quelle façon, lors de la lecture et à certaines époques, la possibilité existait de transposer la forme écrite, partie d'un système linguistique, dans une forme orale correspondante, partie du système linguistique du lecteur, et on ne sait pas non plus dans quelles conditions et dans quels états de langue cette possibilité s'est appliquée à la phonétique ou à certaines règles morphologiques¹⁹.

Ce dont personne ne doute, en revanche, c'est de la stabilité des unités lexicales : une unité lexicale accessible dans un texte écrit a existé également dans les productions orales du même auteur, elle a vécu, au moins sous forme labile, chez le destinataire du texte, et sous forme orale s'il a lu le texte ou l'a paraphrasé. La correspondance entre langue écrite et langue parlée est beaucoup plus immédiate si on l'observe à partir du lexique qu'à partir de la phonologie, de la morphologie, de la syntaxe ou de secteurs de rang supérieur ; on peut même considérer qu'elle est immédiate absolument.

Dans le cas d'études sur le lexique, il n'y a donc pas à essayer de reconnaître une structuration de l'espace linguistique de la langue écrite, que par rigueur on pose indépendante de la structuration de l'espace linguistique de la langue spontanée, ni à manipuler ensemble un espace linguistique variant du français (parlé), un espace linguistique variant du français (écrit), et tous leurs rapports : il existe, sous l'aspect lexical, un seul espace linguistique français, directement accessible par ses témoignages écrits.

Les résultats de localisations dans des zones de confins ont une signification toute autre dans nos travaux et dans ceux auxquels on a reproché leur trop grand nombre il y a un siècle. On remarquera tout d'abord (cf. § 7.1.) que sur 65 textes, nous proposons deux localisations aux confins de la Picardie et de la Normandie, et

¹⁹ Sur les conditions de la reconstruction des phénomènes de la langue parlée du passé et le transcodage, cf. Kristol 1993.

une entre Normandie et Maine. Les localisations dans les zones ont donc toutes chances de n'être pas surreprésentées. Mais surtout cela n'a pas la même signification : les localisations aux confins des dialectes médiévaux (le cas d'*Eulalie* est bien connu, par exemple) reposaient sur l'idée que ceux-ci formaient des zones troubles, dans lesquelles plusieurs formes coexistaient (contrairement à ce qui se passait dans les zones 'normales' et dialectales uniques). Nous ne posons rien de tel : 1° nous n'utilisons pas d'espaces dialectaux préconstruits ; 2° les aires des unités lexicales ne sont pas exclusives les unes des autres, et la question de la coexistence n'est pas pertinente.

Ainsi, lorsque deux aires semblent se toucher, mais ne pas intersecter, le fait de supposer une imprécision de notre dessin et un croisement des aires sur une zone étroite²⁰ n'est pas plus significatif que n'importe quelle autre manipulation de nos aires.

1. 5. Architecture des variétés linguistiques galloromanes.

L'organisation des variétés linguistiques galloromanes dans l'espace continental a été fondamentalement différente au Moyen Âge de ce qu'elle était par exemple au 19^e siècle. Au 12^e siècle (dont une partie significative de la langue nous est accessible, contrairement à ce qui se passe pour les époques précédentes), l'espace d'oïl est dialectalisé, et si l'organisation de ses variétés a pour conséquence – nécessaire et immédiate – une polarisation de l'espace linguistique, aucune d'elles ne fonctionne comme langue-toit pour les autres ; la variation diatopique se fait sur un seul plan. À l'inverse, la période précédant l'extinction des patois a connu une organisation à deux étages : le vernaculaire, variant diatopiquement ; le français, variant diatopiquement. Dans ce deuxième modèle, les deux étages sont présents en chaque point de l'espace géographique, au moins comme possibilité.

Chacun des étages étant un système linguistique (même si aucun des deux ne possède à lui seul l'ensemble des fonctions linguistiques), c'est chacun qui varie, diatopiquement, diastratiquement et diaphasiquement. Il semble cohérent d'utiliser le

²⁰ Ou une séparation réelle, mais une intégration du lexème à un secteur moins actif de la compétence des locuteurs de l'espace voisin.

nom *dialecte* pour dénoter un sous-ensemble (stable ou occasionnel) d'un de ces systèmes et l'adjectif *dialectal* pour qualifier une variable non générale à l'intérieur d'un de ces systèmes. Sous peine d'homonymie gênante, ils sont donc absolument indisponibles pour dénoter un de ces systèmes (ou une partie d'un de ces systèmes) par rapport à l'autre.

Par conséquent, nous appelons *patois* la variété linguistique d'usage strictement vernaculaire. Cela a l'avantage de respecter à la fois 1° la compréhension intuitive et immédiate de leur situation sociolinguistique par les locuteurs possédant la compétence du système à deux étages et 2° l'enseignement de la linguistique variationnelle, ainsi que de permettre 3° l'utilisation de la notion de français régional, c'est-à-dire, plus exactement, de français (considéré comme un système linguistique normal, et à ce titre variant). Il nous est agréable aussi de continuer l'héritage terminologique des dialectologues galloromanistes les plus importants du 20^e siècle, comme L. Gauchat²¹, J. Gilliéron²² ou W. v. Wartburg^{23, 24}.

²¹ Qui a intitulé son grand-œuvre *Glossaire des patois de la Suisse romande*.

²² Dans tous ses travaux dialectologiques et sauf erreur, *patois* est employé au sens que nous venons de définir.

²³ Dans BW, par exemple, ou dans le titre de la BDP.

²⁴ Le sens – mal approprié selon nous – qu'a pu parfois prendre *dialecte* dans la linguistique galloromane "langue vernaculaire héritée directement du galloroman, par opposition au français (en bonne part)" doit sans doute être mis en rapport avec sa capacité à former système avec *dialectologie* et *dialectologue* (*patois* ne peut former que *patoisant*), utiles pour les savants qui préfèrent ne pas prendre le nom de *linguiste* [précisons toutefois que *dialectal* peut déjà être mis pour "patois (dit poliment)" dans le dictionnaire de Trévoux]. Le lieu est mal choisi pour discuter l'évolution sémantique du couple *dialectologue/dialectologie* au 20^e siècle, mais cette question mériterait sans doute une étude. Chez Gilliéron par exemple, *dialectologie* semble avoir toujours le sens d'"étude de la variation à l'intérieur d'un espace linguistique" ou de "branche de la linguistique qui se consacre à cette étude", la variation étant toujours celle du mot (« Wortgeschichte geht vor Sprachgeschichte », cité dans Gilliéron 1922, 28, n. 1), mais à l'inverse, Millardet utilise *dialectologie* au sens de "étude des patois" (par exemple 1923, 102). En 1997, un article présentant l'« État actuel des travaux sur les ethnotextes » peut s'insérer dans un numéro de revue (FrMod 65, n° 1) consacré à la dialectologie, numéro dont les deux premières phrases excluent l'étude de la variation diatopique du français du champ de la dialectologie (« Le Français moderne n'est pas une revue de dialectologie, bien que son fondateur ait été un grand dialectologue. Le "français régional", relevé sur place, ou plus particulièrement dans les textes littéraires, marquait la limite qui n'était pas dépassée. », J. Cbaurand). La délimitation du champ de la *dialectologie* qu'on devine derrière ces citations ne fonde pas son unité dans un concept pris à la linguistique, mais emprunté au folklore.

Du point de vue de l'architecture des variétés linguistiques galloromanes, le point de basculement entre les deux périodes dont nous avons pris pour modèles les 12^e et 19^e siècles, se situe au moment de la convergence (dans le sens chronologique régressif) de ces deux axes ; notre travail, qui veut observer l'époque de ce basculement, s'efforce de retracer, au moins schématiquement, l'histoire des variétés sur ces deux axes, ou lignées évolutives²⁵.

Celle de ces deux lignées évolutives que nous nommons *patois* dans sa période moderne descend – là où elle est attestée – directement, sans solution de continuité de quelque sorte et sans événement pouvant faire office de démarcateur, de la variété locale d'oïl (dont l'existence au 12^e siècle nous servait de modèle *supra*). L'autre ligne a été diffusée, comme langue nationale et selon un processus dont il existe des descriptions partielles, au 16^e siècle surtout ; avant cette diffusion, elle n'a pas d'existence en un lieu donné. La diffusion de la langue nationale et la patoisisation des variétés dialectales d'oïl sont deux faces d'un seul processus. Cette diffusion ne peut pas être séparée de la 'régionalisation' de la langue diffusée : abstraitement et théoriquement parce que, toute langue variant, le français connaît, dès qu'il est représenté de façon légitime en plusieurs lieux, une variation diatopique, comprise entre zéro et *n* ; concrètement parce que la langue nationale doit être apprise et subit de ce fait une modification, différente en chaque endroit par suite entre autres de la différence de substrat.

La fonction véhiculaire des patois étant réduite à l'extrême, les aires des traits linguistiques ne peuvent subir (en-dehors des cas d'emprunt, pour lesquels l'aire d'un trait dans les patois dépend de celle du trait correspondant dans la langue nationale) que des déplacements de très faible ampleur ou un effondrement.

Par suite de cette grande stabilité des aires patoises, on peut les utiliser comme témoins d'un état antérieur. Nous faisons constamment (c'est-à-dire tacitement dans les cas non problématiques) l'hypothèse que les patois ont *fixé* la répartition du mot dans l'espace galloroman²⁶, ou qu'ils peuvent être utilisés comme photographie²⁷

²⁵ Pour une étude modèle sur l'indépendance de la vie du français et des patois dans une même région [c'est-à-dire leurs rapports non automatiques et complexes], cf. Kristol 1994-1995, 234-239.

²⁶ Dans le même sens, Chambon 1999, 81-82 : « [...] les villes innovent (en français), les campagnes reçoivent (en français) et conservent (en patois) [...] »

(susceptibles comme une photographie d'être dégradés) d'un moment précis : celui de la patoisisation. L'aire assez stable ou plus mobile des traits diatopiquement spécifiques de la langue d'oïl peut continuer ses mouvements dans le français, mais à partir du moment où le vernaculaire cesse de faire partie d'un ensemble communicationnel d'extension pan-galloromane, il devient inapte à la diffusion de traits linguistiques. Le moment où la répartition d'un trait à l'intérieur de l'espace linguistique oïlique est fixé est donc celui de la patoisisation des parlers oïliques. Dans les cas où peut être reconstituée chronologiquement l'évolution de l'aire d'une unité lexicale ou lexico-sémantique, il sera spécialement intéressant d'observer quelle époque a été fixée par la patoisisation, processus que l'on pourra par ce moyen déterminer chronologiquement ; on précise que ce résultat porte sur l'histoire des unités lexicales et non sur celle des systèmes linguistiques et de leurs rapports.

1. 6. Méthode.

Le but poursuivi dans chacun des articles de notre chapitre 4 est la reconstitution de l'histoire de la répartition géographique d'une variable lexicale dans la Galloromania. En pratique, les seuls cas pour lesquels il est possible d'obtenir un résultat complet et sûr sont ceux des unités lexico-sémantiques dont l'extension est générale dans tout le domaine, de la diffusion du latin à l'époque contemporaine, toutes parties de tous systèmes linguistiques confondues. Comme nous l'avons dit, nous ne les étudions pas.

Il s'agit pour nous de décrire les modes de généralisation et de transposition, à partir de la connaissance de certaines sections de l'histoire d'une unité. La réussite des travaux de localisation de textes anciens par l'étude de leur vocabulaire ne prouve ni la validité de l'axiomatique de ces travaux, ni celle de leur procédure, et l'on doit bien attendre que F. Lecoy ou A. Henry, par exemple, obtiennent de meilleurs résultats que la moyenne des savants lorsqu'ils étudient l'ancienne langue,

²⁷ Chauveau/Lavoie 1996 ont montré qu'il était possible de déterminer le lieu d'origine du lexique québécois par l'observation des patois ; mais on sait par ailleurs que le parler du Québec n'est pas issu des patois mais du français. Les patois modernes permettent donc de connaître le français régional ancien.

ne serait-ce que parce qu'ils la connaissent beaucoup mieux ; l'universitaire moyen ne doit pas se contenter de suivre leur modèle.

Il faut donc préciser les conditions de vraisemblance et le degré de validité des hypothèses utilisées pour atteindre, à partir d'un ordre de faits connus, les segments inconnus de l'histoire de la variable.

Le principe opératoire général est le croisement de deux ordres de faits distincts par la ligne historique à laquelle ils appartiennent, par la date de leur existence et par le type de données²⁸ qu'ils fournissent à l'observateur. Leur réunion doit permettre d'atteindre une vérité de rang supérieur : non une correspondance, mais une histoire. Ces deux ordres de faits sont les attestations anciennes et les enregistrements vernaculaires modernes.

La méthode de localisation par l'étude du lexique repose entièrement sur des arguments *a silentio* : n'est significative (ne permet de dire qu'une variable est régionale) que son absence sur une partie du domaine linguistique. De ce fait, il est nécessaire dans chaque cas de faire la preuve (ou de donner un indice) du caractère signifiant de l'absence, sa seule constatation étant par définition sans conséquence.

Les enquêtes de l'ALF et dans une moindre mesure celles des atlas régionaux²⁹ fournissent précisément des données systématiques, dont l'absence est presque aussi significative que la présence : cela est connu et nous n'y revenons pas³⁰. En revanche, il est nécessaire de préciser que nous avons utilisé les données dialectales du FEW de la même façon³¹. Le matériel rassemblé est si important, en effet, que les irrégularités (qualité des enquêtes, densité des points enquêtés dans une région donnée, choix des unités relevées) sont en grande partie égalisées, tout au moins dans les volumes tardifs et mis à part les inévitables erreurs : seule une part mineure du

²⁸ Sur la distinction de ces deux ordres de données et le résultat de leur croisement, cf. Chambon 1999b, 80 et 82 : « Les deux méthodes employées ci-dessus [“régressive”, géolinguistique et “progressive”, philologique] doivent, à notre sens, se combiner pour obtenir un scénario diachronique d'ensemble, c'est-à-dire pour munir notre régionalisme de l'esquisse d'une biographie étymologique du moins soutenable, sinon exacte ».

²⁹ Ces dernières n'ont que très peu d'importance dans notre matériel.

³⁰ À l'échelle à laquelle nous travaillons, et compte tenu des buts poursuivis, les critiques de Wartburg 1963, 159, ne s'appliquent pas : nous ne poursuivons qu'un but de description de la répartition, pas d'explication de la disparition ou du changement de sens des mots.

³¹ Dans le même sens, Chauveau 1995a, 353-354.

matériel lexical des variétés galloromanes modernes a pu échapper aux dépouillements du FEW dans les volumes récents. Complémentairement, les données fautives se distinguent par leur isolement et peuvent être éliminées.

Mais la qualité principale des données vernaculaires modernes, c'est que leur interprétation est presque toujours sûre, parce que triviale : les enregistrements d'une variable sur une aire donnée ne peuvent se comprendre (une fois les erreurs éliminées) que comme le témoignage de l'existence de ce mot sur cette aire populairement et dans un registre linguistique inférieur.

Les attestations anciennes ne présentent jamais une situation si favorable. Pour avoir un caractère aussi systématique que celle du vernaculaire, la documentation lexicographique devrait, chez une majorité des auteurs, nous indiquer la présence ou l'absence de chaque variable³² ; elle ne parvient à le faire que pour les mots les plus rares, c'est-à-dire ceux, justement, pour lesquels les contrastes numériques entre présence et absence sont les moins significatifs. Ce caractère systématique, qui permet d'apprécier, au moins par approximation, la signification d'une absence, n'est rempli que par le TL, mais il le fait pour une période courte, et surtout pour un ensemble générique étroitement borné. Même dans ce cadre restreint, d'ailleurs, le choix des attestations jugées significatives a dépendu du sentiment linguistique de l'auteur du dictionnaire, tandis que le FEW n'opère pas de choix parmi les données dialectales fournies par les glossairistes³³. Pour les autres sources utilisées, la représentativité de la documentation est nettement plus faible encore, puisque Gdf et Hu, dictionnaires différentiels, sont sélectifs par principe.

³² Il n'y aurait donc même alors aucun moyen d'assurer la méconnaissance d'une unité par un auteur, puisqu'on n'aurait d'indication que sur sa présence dans les productions langagières écrites et conservées de l'auteur, et non dans sa compétence. Par conséquent, nous ne pouvons pas réussir à mesurer des grandeurs absolues, mais relatives : l'absence d'une unité dans les productions d'un auteur est non-significative (même si elle est assurée), et même l'absence d'une unité dans une région est d'interprétation délicate ou impossible. En revanche, l'opposition entre une concentration d'attestations dans un endroit et leur absence complète dans un ordre est significative et donne prise à l'interprétation.

³³ Cette affirmation, sous cette forme, est certes fautive : von Wartburg opérait bien un choix, et déjà au moment du dépouillement des données. Cependant, ce choix étant effectué en vue de ménager la possibilité de décrire l'aire de répartition du mot, ce qui est également notre but, la perte d'information n'est pas consubstantielle au procédé de sélection, mais découle d'erreurs de jugement de von Wartburg. Elles ne sont pas significatives statistiquement.

En outre, l'interprétation de la documentation peut être délicate : l'usage de la variable peut être limité à un registre, ou peut ne pas avoir la même extension diatopique dans tous les registres ; dans ce dernier cas, toutes les attestations disponibles d'une variable n'auront pas le même statut. La variable peut n'avoir qu'une existence littéraire et vivre par emprunt, ce qui changera le mode de sa diffusion dans l'espace. L'attribution d'une attestation à un lieu donné peut être difficile ou impossible, et on ne peut jamais écarter l'éventualité d'une erreur.

Nous avons exclu de nos relevés préalablement (et tacitement) les attestations métalinguistiques (provenant de grammaires et de dictionnaires contemporains). Les auteurs de ces ouvrages visent toujours la récolte la plus ample possible, et la langue qu'on dégagerait par addition de leurs composants serait un monstre³⁴.

Le dessin d'une aire fiable et précise dépend donc toujours des enregistrements patois, mais ceux-ci ne relèvent ni de la même ligne évolutive ni du même temps que les unités issues de notre corpus de farces. En pratique, la très grande stabilité des aires patoises (cf. *supra* § 1. 5.) a le plus souvent pour conséquence la conformité de leurs contours modernes et de ceux des aires françaises anciennes, et des localisations s'appuyant exclusivement sur la documentation vernaculaire moderne seront correctes dans un grand nombre de cas ; cette correspondance simple n'est cependant qu'une possibilité, privilégiée, parmi d'autres.

La reconstitution de l'histoire géographique d'une variable dépend de la possibilité de traiter de façon indépendante des objets conceptuellement distincts : le français et les patois. Il n'y a cependant de sens à cette séparation que dans la mesure où français et patois sont considérés comme des lignes évolutives que le travail du linguiste s'efforce de remonter jusqu'au moment de la rédaction des textes examinés : les rapports sociolinguistiques entre patois et français au 16^e siècle ne peuvent être connus complètement, et il n'est pas certain que leur meilleure connaissance dessinerait un objet utile à notre travail. C'est ainsi que la méthode de localisation peut utiliser la distinction entre deux étages de l'architecture des variétés linguistiques malgré notre faible connaissance de la situation sociolinguistique du 16^e siècle : nous ne reconstituons l'histoire que d'étroits fragments du système linguistique, certaines unités lexicales privilégiées.

³⁴ Pour un exemple de la diversité régionale de la composition d'un dictionnaire (Nicot), cf. Roques 1989a.

Nous croyons voir une réussite méthodologique de notre travail dans le fait qu'il ne nous est pas nécessaire de passer par une connaissance générale de la langue pour en donner une description partielle. Si nous savons que le 16^e siècle a connu un mouvement de diffusion du français dans l'espace galloroman ; si nous supposons que la langue qui s'est diffusée s'est différenciée régionalement dans le même temps et par la même opération, il nous est en revanche inutile de passer par une description de ces mouvements pour utiliser diachroniquement la lignée du français et celle des patois galloromans. Nous n'avons pas non plus à nous interroger sur le processus d'apprentissage du français par les locuteurs (y a-t-il eu quelque part une *interlangue* entre patois et français ?), à nous demander à quoi ressemblait le français parlé en province ou à estimer la proportion de la population francophone dans le public d'une des farces étudiées. Il suffit de savoir que les textes étudiés sont français et de connaître (nous en faisons l'expérience dans ce travail) la stabilité des aires lexicales patoises pour pouvoir proposer des localisations de textes des 15^e et 16^e siècles.

L'aire des enregistrements patois modernes et les attestations anciennes permettent, rassemblées, une vision binoculaire. Lorsque nous disposons des représentants d'une seule de ces deux catégories, aussi précis, complets et parfaitement décrits soient-ils, ils ne permettent pas cette vision et nous n'obtenons qu'une image moins compréhensible, d'interprétation plus délicate.

Compte tenu de l'usage qu'elle doit faire, d'une part d'une documentation incomplète, d'autre part d'une documentation ontologiquement différente de l'objet comparé, la méthode utilisée ne peut être systématique ; elle est donc statistique, ou plus exactement *massive*. Ainsi, la signification de la répartition des attestations anciennes, étant incertaine, provoquera nécessairement certaines erreurs, mais si une orientation très largement majoritaire se dessine, son interprétation et son utilisation seront possibles. Les erreurs, dans tous les cas, vont dans le sens de la sécurité : comme elles sont aléatoires, elles ne peuvent que créer du bruit et nuire à la lisibilité des aires, ou rendre moins spécifique une aire qui le serait sans cette erreur. Le seul cas dans lequel des attestations en nombre significatif pourraient être interprétées faussement comme provenant de la même zone, serait celui où le linguiste les y aurait déplacées par une opération délibérée et incorrecte (vraisemblablement parce que prématurée et insuffisamment explicite).

La méthode, par conséquent, doit être systématique dans l'ordre du traitement des données et par la place à laquelle intervient l'hypothèse de localisation. La sévérité de la distinction entre les différents niveaux de l'architecture des variétés a précisément pour fonction d'assurer cette séquenciation, c'est-à-dire d'établir dans le raisonnement qui mène à l'établissement du caractère spécifique diatopiquement d'une unité des segments strictement déductifs et de délimiter les segments de ce raisonnement qui ne sont qu'homologiques. On verra par exemple dans la discussion de *tuer*, au chapitre 4, trois secteurs de la description géohistorique de la variable dont aucun n'assure la localisation, mais dont la réunion rend à peu près certaine une orientation nord-occidentale ; l'opération d'addition n'est pas un segment strictement déductif, mais elle concourt à la démonstration.

Le réseau qui se dégage des attestations anciennes possède un maillage très différent selon les cas, et nous n'avons pas de moyen de prévoir la densité des attestations. C'est dans chaque cas qu'il faut évaluer la signification d'une absence d'attestations dans une région, en fonction de deux éléments : le nombre total d'attestations de l'unité observée ; ce qu'on sait de la répartition des auteurs³⁵ dans l'espace linguistique à l'époque considérée.

Le travail de délimitation de la diatopie d'une unité doit commencer par le relevé des enregistrements vernaculaires modernes, qui sont la partie la plus ferme des données disponibles. Ce relevé permet de formuler une hypothèse sur l'histoire géographique de la variable, dont la forme la plus fréquente est : la variable est restée diatopiquement spécifique, sur une aire à peu près semblable, depuis la langue d'oïl ancienne jusqu'aux parlers vernaculaires modernes, elle a aussi passé en français, sur une aire syntopique. Cette hypothèse n'est cependant pas encore, à ce stade du raisonnement, la solution par défaut, mais un simple procédé heuristique qui permet, lors de la compilation de la documentation ancienne, de reconnaître si une étude géohistorique mérite d'être menée ; on ne peut se contenter d'introduire, à ce stade du raisonnement, la documentation ancienne dans un but de confirmation de cette hypothèse, sous peine de lui attribuer plus de légitimité, ou de régularité de réalisation, qu'elle n'en a.

³⁵ En pratique : des sources des dépouillements des ouvrages lexicographiques.

Pour ne pas introduire une déformation systématique (non aléatoire), les attestations anciennes doivent (lors de la cartographie des données³⁶) être ajoutées comme élément comparant avant tout traitement ; si l'analyse commence (par le dégagement d'une orientation) avant cette opération, c'est justement la partie de notre matériel dont l'interprétation est la plus délicate — les attestations anciennes — qui sera établie et pré-interprétée dans le même mouvement. On ne se donne pas ainsi les moyens de la réussite. Pour écarter ce risque, nous attribuons toujours les auteurs au lieu de leur naissance, dans un premier temps. Il y a une certaine probabilité pour que la langue d'un auteur se soit formée au lieu de sa naissance, et cette localisation *a priori* donnera un bon nombre de résultats corrects ; les autres lieux décisifs de la formation linguistique (celui des études, celui du premier emploi d'écrivain, ...) sont moins souvent connus. Mais en somme, ce qui importe surtout, c'est de ne pas placer les auteurs sur une carte en fonction de la localisation qu'on devine se dégager : l'opération d'attribution d'une attestation à un lieu doit se faire par un raisonnement explicite, et le linguiste tendra plus facilement à expliciter un déplacement qu'un placement. Cette méthode nous a paru propice pour une première approche, parce qu'elle était la plus mécanique.

Il est nécessaire, croyons-nous, de fixer dans un premier temps la localisation des attestations anciennes (ce qui signifie également la cartographie), même si ce matériel doit être corrigé dans un second temps, ceci par suite d'un problème de capacité intellectuelle. Dès que le nombre d'attestations devient un peu important (plus de trois ou quatre pour nous) et si on laisse leur localisation flottante en attendant de la fixer, notre esprit doit, pour pouvoir les manipuler, simplifier les possibilités d'attribution, et les réduire à de grands ensembles prédéterminés, ce qui vicie la description de la répartition géographique de la variable, de manière incontrôlée³⁷ ; on fait apparaître ainsi, fictivement, une régularité de structuration de l'espace linguistique. Nous procédons ainsi à l'inverse de G. Roques : « il m'a semblé à l'expérience que se dégageaient des faits [suit la délimitation de quatre parties du domaine d'oïl]. Les mots régionaux que j'ai privilégiés sont ceux qui se

³⁶ Qu'elle ait lieu réellement ou idéalement, la représentation cartographique des données rassemblées est un moment obligatoire de l'analyse diatopique d'une variable. On ne peut échapper à la cartographie matérielle que dans les cas les plus simples.

³⁷ Pour un exemple de ce type de simplification chez deux bons esprits, cf. notre article *unettes* dans le chapitre 4.

laissent circonscrire dans un de ces quatre grands domaines. Il va de soi que, dans un deuxième temps de l'analyse, il me fallait, le cas échéant, indiquer la localisation précise du mot à l'intérieur de ce domaine. » (Roques 1980, 3). Le témoignage de son expérience possède une grande portée, mais il ne s'agit que d'un argument d'autorité, indépassable, et sur la valeur exacte duquel on ne peut se prononcer. Si l'on veut 1° atteindre une meilleure connaissance des types de répartition des variables diatopiquement spécifiques à l'intérieur de l'espace galloroman et 2° connaître le degré de précision de la localisation d'une œuvre donnée, il faut sans doute renoncer à utiliser comme moment du procédé heuristique une structuration de l'espace linguistique prédéterminée sur des bases tacites ou extra-linguistiques.

Cela établi, il y a une parfaite légitimité à attribuer la présence d'une variable chez un auteur à celui des lieux avec lesquels il a eu contact qui correspond le mieux à l'orientation déjà obtenue : si Rabelais connaît une unité lexicale d'aire occitane, son séjour à Montpellier suffit à l'expliquer (c'est-à-dire qu'il s'agit de l'hypothèse la plus économique) et il n'y a aucune raison de supposer que l'aire de l'unité se soit jamais étendue jusqu'à la Touraine³⁸. Dans un deuxième temps, nous procédons par conséquent à une réduction des localisations divergentes, par leur déplacement vers la zone de présence de l'unité dans la mesure des plausibilités biographiques.

Nous terminons par trois remarques de détail.

Paris et sa région proche ont un statut particulier dans les enquêtes dialectales : le point 226 de l'ALF représente le français standard, et pas un patois ; les dictionnaires du langage populaire parisien poursuivent un autre but que les glossaires patois et les deux ordres de données ne sont pas superposables simplement. Cela suffit à expliquer que Paris manque très souvent dans nos matériaux ; si on l'ajoute au fait que l'effondrement du vernaculaire a vraisemblablement eu lieu plus tôt à Paris et dans sa région proche qu'ailleurs dans le domaine d'oïl, on comprendra que nous ayons le plus souvent jugé que cette absence

³⁸ La variable ne vaut comme attestation que pour le lieu le moins divergent (dans l'exemple choisi, Montpellier) ; elle n'a pas de valeur d'attestation, ou même d'attestation criticable, en Touraine.

était moins significative que toute autre et qu'elle ne permettait pas de se prononcer sur l'appartenance ou non de Paris à une aire à époque ancienne³⁹.

L'absence d'attestations anciennes, ou leur rareté, nous a parfois empêché de proposer une hypothèse vraisemblable sur la localisation d'une variable. À l'inverse, nous avons pu dans certains cas la juger significative et en conclure à la rareté de la variable à époque ancienne ou, en d'autres termes, à sa restriction à certains registres diastratiques et diatopiques qui l'empêchaient de passer à l'écrit. L'absence d'enregistrement d'une unité dans la lexicographie historique du français doit être interprétée, en fonction de ce qu'on sait des procédés de dépouillement et des choix des auteurs ; dans certains cas elle renforce l'hypothèse du caractère spécifique de l'unité en question, dans d'autres elle empêche toute conclusion : les attestations anciennes disponibles ne fonctionnent donc comme simple confirmation ni dans l'hypothèse de leur présence, ni dans celle de leur absence.

Entre les deux états successifs de l'architecture des variétés linguistiques à l'articulation desquels nous sommes confronté, certaines variantes phonético-morphologiques changent de statut : dans un espace linguistique dialectalisé, comme celui de la langue d'oïl au Moyen Âge, les résultats phonétiques divergents de ce qui était une unité chez l'ancêtre commun le plus proche sont susceptibles d'être reconnus comme équivalents et transposés lors de l'utilisation du système linguistique (ici, la langue d'oïl) comme véhiculaire, sans quoi cette fonction véhiculaire ne serait plus possible. Dans l'état suivant, l'ancêtre commun le plus proche reste le même dans le vernaculaire, mais il a changé pour l'étage supérieur (pour le français, l'ancêtre commun le plus proche est le français ou peut-être une variété de la langue d'oïl). Cet étage ne peut pas connaître l'ancienne alternance phonologique (ou morphophonologique), et elle prend le statut de variante lexicale, c'est-à-dire d'une correspondance occasionnelle, et non plus d'élément d'un ensemble de correspondances régulières⁴⁰.

Cela a pour conséquence que lors de la sélection du matériel, on considérera les mêmes formes comme deux variantes de la même unité lexicale en ancien français et

³⁹ Ce sentiment est renforcé par la comparaison des données de l'ALF et du FEW, d'une part, et de l'ALIFO, de l'autre, ces dernières permettant parfois de rapprocher les limites d'une aire de la capitale.

⁴⁰ On trouvera un exemple de cette situation dans l'article *bucquer* ou, plus clair peut-être, dans l'article *monteur*..

comme deux unités lexicales distinctes en français du 16^e siècle. L'évolution par laquelle une variante phonologique ou morphologique devient une unité lexicale peut être appelée *indépendantisation lexicale* ; nous essaierons au cours de notre travail de dégager les cas où cet événement linguistique peut être observé.

Enfin, notre travail souffre d'un vice systématique, qui n'est pas inhérent à la méthode de localisation des textes elle-même, celui du traitement des sens à l'intérieur de la famille lexicale : nous n'étudions, sauf exception, que des unités lexicales, et l'histoire du groupe dont elle fait partie manque, ainsi que celle des rapports de l'unité et du groupe. Il y a à cela des raisons pratiques décisives selon nous : l'histoire de la répartition géographique des familles lexicales est la tâche que s'est fixée le FEW. Il la remplit plus ou moins bien, selon les cas, et il est toujours possible d'améliorer la description qu'il a donnée, mais décider de reprendre ce qui est sa tâche spécifique reviendrait à récrire les articles du FEW, ce qui serait absolument disproportionné aux buts poursuivis. Le but que nous nous sommes fixé au cours de ce travail était de trouver la plus petite unité pertinente sur le plan de la diatopie : assez largement répandue pour que nous disposions d'une masse de matériel significative, mais aussi étroite que possible pour limiter le nombre de problèmes à traiter. S'il est possible, en effet, de décrire l'histoire diatopique d'une unité lexico-sémantique sans traiter ses rapports ni avec les autres unités du champ sémantique, ni la mesure de sa coextension avec les autres sens du même lexème, il y aura économie de travail et plus grande concentration sur l'objet traité.

Cela ne préjuge en rien, naturellement, de l'intérêt d'une étude plus large des rapports entre unités lexico-sémantiques à l'intérieur d'une famille lexicale ; il est certainement très grand, comme nous avons pu le constater directement dans les quelques cas où nous l'avons abordée.

Les résultats du travail de délimitation de l'aire d'emploi des unités lexicales ou lexico-sémantiques ne peuvent être utilisés pour la localisation que dans un second temps, nettement distinct si l'on veut éviter certainement tout risque de circularité dans les raisonnements.

La méthode est facile et sûre si l'on cartographie les résultats : la superposition, par le dessin, des aires d'emploi possibles au 16^e siècle de chacune des variables présentes dans le texte ('croisement des aires') aboutit au dégagement d'une

intersection qui figure la zone où l'ensemble des variables étudiées a été connu. Cette opération n'est que machinale, et le linguiste intervient postérieurement, 1° pour réexaminer la valeur démarcative des critères : la restriction à une zone spécifique, si elle n'est assurée que par un seul critère, ne peut pas être considérée, dans un bon nombre de cas, comme parfaitement sûre, et l'on doit se contenter d'une localisation un peu moins précise que celle que dessine la carte, 2° pour expliquer les éventuelles contradictions, qui peuvent révéler des erreurs ou trouver une autre explication (dans la biographie de l'auteur ou dans l'histoire du texte), 3° pour interpréter l'intersection (ou les intersections) en termes, si l'on veut, d'histoire littéraire : la zone dessinée est-elle le lieu d'origine de l'auteur, le lieu de la première représentation, ou tout autre chose ? Cette troisième opération peut souvent être menée à l'aide de critères extra-linguistiques.

Ceux-ci n'interviennent qu'à ce moment. Pour nous donner les moyens d'évaluer la correction de nos résultats, il est nécessaire de ne pas mêler différents types de critères — ce qui non seulement aurait une conséquence sur l'évaluation des résultats de notre méthode, mais introduirait également une part d'argumentation que nous ne maîtrisons pas, ou que nous maîtrisons par hasard. Ainsi, ce n'est qu'une fois la localisation du texte obtenue par des moyens strictement lexicologiques que nous introduisons dans l'interprétation les critères extra-linguistiques dont nous disposons ; quelle que soit l'erreur d'interprétation à laquelle ces derniers peuvent nous conduire, les résultats précédents restent acquis et disponibles pour un réexamen.

2. Organisation du travail et conventions d'écriture.

2. 1. Répartition des informations entre les différents chapitres.

La partie principale du travail (chapitre 4) contient l'étude du vocabulaire diatopiquement spécifique du Recueil de farces édité par A. Tissier. La matière est organisée en 720 articles, qui traitent les différentes unités non générales diatopiquement, ainsi qu'à nombre de celles dont la diatopie ne peut pas être connue à partir des instruments de travail utilisés. Nous avons également consacré des articles à certaines unités lexico-sémantiques dont la présence est attendue dans une étude lexicologique : hapax ou attestations charnières¹ ; de même, nous signalons les quelques unités pour lesquelles nous proposons une autre identification que le récent éditeur ou ses recenseurs. Dans cette première partie, les textes du Recueil Tissier sont supposés non localisés, même dans les cas les moins douteux.

Sauf dans les cas où le matériel est très peu nombreux, nous donnons toujours une carte en annexe (2^e volume).

Dans le chapitre 5, nous répertorions pour chaque texte les résultats obtenus précédemment et croisons les critères ; cela se fait sur une carte récapitulative, que nous donnons en regard du commentaire. Cette opération aboutit à la localisation, plus ou moins précise, de chacun des textes ; elle augmente ainsi la masse de la documentation localisée à notre disposition et nous permet de vérifier et de compléter les résultats du chapitre 4. Plus qu'une augmentation, la documentation traitée dans ce chapitre subit ainsi une transformation, qui rend licite la comparaison des deux états successifs — description de la diatopie d'une variable avant et après

¹ Nous n'avons pas relevé systématiquement les hapax du *Pathelin* : la langue de ce texte a été beaucoup étudiée — et le sera encore — et il nous a semblé inutile de refaire pour ce texte ce qui n'était pas spécialement notre tâche.

la localisation du texte de Tissier où elle figure. Cette comparaison ne peut avoir lieu que dans la mesure où les deux états n'ont interféré d'aucune façon, mais alors elle permet de vérifier la justesse de la méthode et la correction de son application. La transformation consiste donc en ceci que nous ne nous contentons pas de décrire la répartition géographique d'une unité (par exemple lexicale) choisie, à partir de la documentation la plus complète possible, mais que nous prédisons le lieu où cette unité pourra se rencontrer ; ainsi, le chapitre 5 n'a pas seulement pour fonction d'ajouter des données localisées, mais également de vérifier la correction des résultats précédents.

Cette stricte répartition des étapes heuristiques a une conséquence pratique pour le lecteur : les études des unités diatopiquement non générales ne donnant pas toujours (et en droit ne donnant jamais) le dernier état de notre travail sur chacune de ces unités, sa lecture doit toujours être complétée par la lecture de l'article correspondant du chapitre 5². Dans le but de faciliter la consultation, nous indiquons par un renvoi placé à la fin des articles du chapitre 4 les cas où la description doit être modifiée compte tenu des résultats du chapitre 5.

2. 2. Microstructure des articles du chapitre 4.

Les articles sont organisés régulièrement en quatre paragraphes séparés par des blancs : 1^o matériel relevé dans le corpus ; 2^o dégagement de la variable ; 3^o report de la documentation fournie par les ouvrages lexicographiques cités ; 4^o commentaire. Une cinquième partie est constituée par les cartes, regroupées en annexe dans un volume séparé ; le cas normal est qu'à un article corresponde une carte, mais pour la discussion de quelques problèmes complexes nous avons séparé la présentation du matériel en plusieurs cartes, alors que certains articles n'en demandaient aucune.

Le premier paragraphe donne, comme entrée et en grasses, la forme relevée dans le Recueil Tissier, suivie de l'indication de la catégorie grammaticale, d'une

² Dans les cas où une unité étudiée est attestée plusieurs fois dans le Recueil Tissier, nous renvoyons, à l'intérieur du chapitre 5, d'un article à l'autre.

définition et de la référence au texte et au vers (sous la forme : 'Tissier' n° de la farce, n° du vers), et à la ligne suivante de la citation du passage. Lorsque la même unité lexico-sémantique apparaît à plusieurs reprises dans le Recueil, les extraits cités se suivent dans des alinéas successifs. Les entrées sont ramenées, comme dans le FEW, au singulier pour les substantifs, au masculin pour les adjectifs et à l'infinitif pour les verbes (dans les cas douteux, nous ne procédons pas à cette réduction), mais il n'y a pas à proprement parler de lemmatisation puisque l'unité de traitement, dans ce chapitre, n'est pas l'unité lexicale, mais la variable telle qu'elle est dégagée dans le paragraphe 2°, ou en d'autres termes que ce chapitre est une analyse lexicologique et non un glossaire³, ce qui impose un groupement par problème traité, non par unité lexicale. L'entrée en grasses est le titre de l'article, qui fait également office de titre pour la carte correspondante, et c'est à lui que se font les renvois internes. À l'intérieur des citations, nous avons modifié tacitement la ponctuation⁴ de l'édition Tissier (ainsi que la coupe des mots et l'accentuation, en conformité avec les règles canoniques d'édition des anciens textes), mais signalé les quelques cas où nous n'adoptons pas ses propositions de correction. Les interprétations délicates sont aussi discutées dans ce premier paragraphe.

Le deuxième paragraphe commence par le dégagement de la variable examinée : par exemple unité lexico-sémantique, ou type formel⁵, etc. C'est là le véritable sujet de l'article, et la discussion se réfère toujours à l'élément qu'on y a mis en évidence. Pour la délimitation de l'unité examinée⁶, nous avons admis par principe, et sauf exception signalée et justifiée (au moins brièvement), le classement

³ L'absence de régularisation graphique provoque également une difficulté de consultation ; nous avons cru la résoudre en répertoriant toutes les formes citées dans un Index (chapitre 8) qui facilitera également la recherche des locutions et des syntagmes.

⁴ Nous nous autorisons des exemples de Rychner 1990, 13, ou de Buridant 2000, 36, approuvé par Marcotte 2001, 567.

⁵ Nous appelons ainsi un ensemble de formes spécifiques se rattachant peut-être à la même unité lexicale (il est parfois délicat et inutile de se prononcer sur la délimitation de l'unité lexicale) qui peuvent être décrites ensemble parce que leur histoire est commune.

⁶ La délimitation d'une unité sémantique peut être un problème complexe, engageant par exemple l'identification par le linguiste des structures sémantiques du vocabulaire galloroman, ou sa représentation de la filiation des sens à l'intérieur d'une famille lexicale.

du matériel établi par le FEW à l'intérieur d'un article⁷, tout au moins lorsque la structure de celui-ci manifeste que le rédacteur s'est prononcé sur la distinction de la variable que nous examinons. Il semble que la position du FEW, explicite ou implicite, sur une question d'histoire du lexique galloroman, et en particulier sur l'identification et le classement d'unités historiquement cohérentes à l'intérieur d'une famille lexicale représente le plus souvent l'état actuel de la connaissance scientifique, et que la charge de la preuve pèse sur celui qui les conteste. La délimitation de l'unité se fait uniquement en prévision du résultat : il faut que les données soient assez nombreuses pour être significatives (et c'est pourquoi on étudiera parfois toute la famille lexicale plutôt qu'un seul mot), mais comme nous recherchons le résultat le plus spécifique, nous évitons d'englober des unités dont le diatopisme — différent de celui de l'unité étudiée — troublerait la description en rendant la répartition moins nette. La prise en compte de plusieurs unités ensemble demande aussi de porter un jugement sur leurs rapports, ce qui entraîne des risques d'erreurs supplémentaires.

La suite du paragraphe forme la bibliographie de l'article ; nous y donnons des références systématiques aux ouvrages énumérés dans la section I. a) de notre Bibliographie, sauf pour TL, dans les rares cas où il est *a priori* évident que la documentation d'ancien français n'intervient pas dans la discussion du problème traité, ainsi que pour Li et TLF, dont les historiques n'ont été utilisés qu'à titre complémentaire ; l'absence de renvoi signifie donc que l'unité examinée ne figure pas dans l'ouvrage en question. La référence est donnée au début de l'article, ou au début de la section de l'article de l'ouvrage cité. Nous donnons au même endroit des références, identifiables par la section IV de la Bibliographie, aux ouvrages où nous avons trouvé des références complémentaires, ainsi qu'à ceux qui ont discuté les questions que nous examinons aussi, en particulier les comptes rendus du Recueil Tissier. La référence DocDMF n'apparaît pas dans cette première partie ; la base de données du DMF n'a été employée que de façon complémentaire.

⁷ Nous avons aussi admis sans les soupçonner les étymologies de Wartburg, et en conséquence la répartition des unités lexicales entre les différents articles du FEW. Toutefois, lorsque nous avons pris conscience, malgré l'absence d'examen, de l'incorrection d'un classement, nous en avons naturellement tenu compte.

Le troisième paragraphe répertorie le matériel accessible à travers les ouvrages mentionnés auparavant. Il est réparti entre trois catégories principales : ‘dial.’, ‘afr.’ et ‘mfr.’ (d’autres peuvent s’y ajouter selon l’état de la documentation). L’identification des dernières ne pose pas de problème, et il ne semble ni nécessaire ni utile de justifier leur choix ; il en va différemment de la première. ‘Dial.’ est pour “attestations dialectales”, annulant la distinction que nous déclarions centrale dans l’Introduction, § 1. 5., pp. 16-17 : elle regroupe en effet et confond pour l’époque moderne les attestations françaises et vernaculaires ; ceci est d’autant plus gênant que nous introduisons dans quelques cas privilégiés une catégorie ‘fr. rég.’, reposant surtout sur les données du DRF. Il ne s’agit pas d’une décision de notre part, mais de la conséquence du fait que le FEW, jusqu’au volume 25, ne distingue en principe pas le matériel patois et le matériel français diatopiquement marqué ; il n’est pas possible de rétablir la distinction à moins d’un retour aux sources du FEW, ce qui correspondrait à la réécriture de plusieurs centaines d’articles de ce dictionnaire, tâche évidemment disproportionnée aux buts que nous nous sommes fixés ici.

Nous introduisons par conséquent une erreur systématique dans notre historique, qui considère les données rassemblées sous ‘dial.’ uniment comme des représentantes de la lignée vernaculaire. Les conséquences de cette erreur, cependant, ne sont pas si importantes qu’il y paraît : 1° parce que la documentation du FEW est très majoritairement patoise ; 2° parce que ce qui a intéressé les auteurs de glossaires de régionalismes du français, et Wartburg lui-même, est plutôt la part la plus spécifique de ce vocabulaire que les régionalismes d’aire très large ou les archaïsmes du français général disparus plus tardivement sur une aire latérale : cette part du vocabulaire a proportionnellement plus de chances de vivre avec les formes patoises correspondantes, ou non loin d’elles ; 3° parce qu’une forme d’apparence française peut parfois n’être qu’une francisation occasionnelle et instable d’un mot patois⁸ ; 4° parce que von Wartburg s’est efforcé de reconnaître le ‘français populaire’ qui peut envahir les recueils de régionalismes ; 5° parce que les aires sont le plus souvent stables en français et que le processus de patoisisation fixe les aires lexicales, ce qui fait qu’une répartition identique au 16^e siècle a proportionnellement des chances assez sérieuses de l’être encore au 20^e ; 6° toutes ces raisons font que l’erreur introduite par ce biais n’est sans doute pas plus importante, en règle générale, que

⁸ Ce qui est un cas particulier de la règle précédente.

celles que notre méthode quantitative autorise dans d'autres secteurs de la documentation.

Cette documentation n'est pas citée selon l'ordre d'énumération canonique adopté par le FEW (§ 2. du Beiheft), mais dans l'ordre où nous l'avons relevée dans le FEW (nous éliminons les répétitions) ; cela dans le but de faciliter au lecteur la vérification des données. Il nous a semblé que la perte de lisibilité était compensée largement par l'existence des cartes. Nous citons ces enregistrements 'dialectaux' sous la forme de l'abréviation géolinguistique utilisée par le FEW (corrigée dans les rares cas d'erreurs typographiques), traduite en français le cas échéant pour nous en tenir à la pratique actuelle de l'Œuvre ; quand nous avons, par exception, utilisé une autre source, le renvoi est transparent.

Les données d'ancien et de moyen français sont citées sous forme abrégée. Nous avons utilisé les abréviations du DEAF et celles du FEW, telles qu'elles figurent dans les compléments bibliographiques publiés, ou donné le nom de l'auteur, le cas échéant le titre de l'œuvre.

Nos références ne rappellent que ce qui pouvait nous servir à localiser l'unité examinée : elles servent à identifier un auteur ou un ouvrage anonyme, à l'exclusion d'autres précisions ; ceci est une conséquence de l'élaboration philologique réduite de notre travail. Ainsi, nous utilisons les abréviations DEAF sans la dernière lettre (qui sert à distinguer les différentes éditions), parfois sans la mention de l'ouvrage ; les abréviations du FEW sont également détournées de leur fonction propre : 'BPériers', par exemple, n'indique pas chez nous une attestation dans le *Lexique de la langue de Bonaventure des Périers* de Frank et Chenevière, mais dans une œuvre quelconque de Bonaventure Des Périers, qui peut nous être connue par ce lexique (à travers le FEW), mais aussi par l'une des sources mentionnées dans l'article (si elle ne peut être retrouvée de cette manière, nous donnons une référence précise). Nous faisons parfois suivre une abréviation d'une indication entre crochets carrés, qui peut avoir pour fonction de faciliter l'identification (surtout dans le cas de textes non répertoriés sous 2. 4.) ou de donner la localisation (id.).

L'abréviation ou le nom de l'auteur peuvent être suivis de '[non localisé]', qui indique (comme on s'y attendait) que nous ne saurions où porter sur la carte l'attestation concernée et que nous ne l'avons pas fait.

Les textes que les sources canoniques n'ont pas pourvus d'une abréviation, et en particulier les textes du 16^e siècle, sont cités sous le nom de l'auteur.

Enfin, les documents d'archives sont portés sur la carte au lieu de leur dépôt : en termes probabilistes, un document a de plus grandes chances de se trouver au 21^e siècle dans un endroit proche de celui où il a été d'abord conservé qu'ailleurs ; par ailleurs, la personne ou l'institution qui ont eu une raison et la possibilité de le conserver ont de bonnes chances d'avoir eu celles de le produire. Par cette attribution systématique et préexistant à l'examen, nous introduisons sans doute des erreurs ponctuelles⁹, mais notre but, qui est l'orientation majoritairement correcte — ou significative par sa masse — est atteint.

Les trois catégories que nous avons énumérées figurent toujours, et toujours ainsi, dans le corps des articles ; sur les cartes, elles sont souvent élaborées différemment, en fonction des besoins de la présentation historique du diatopisme étudié. En particulier, nous regroupons à plusieurs reprises les catégories 'afr.' et 'mfr.' en une seule, intitulée 'attestations anciennes' : elle regroupe les attestations françaises ou oïliques jusqu'à la fin du 16^e siècle, à l'exclusion des documents francoprovençaux ou occitans anciens. Nous ne rangeons jamais dans la catégorie 'dial.' une attestation antérieure au 17^e siècle.

Les cartes, sauf indication contraire, contiennent toute la matière classée sous 'dial.', 'afr.' ou 'mfr.', mais pas la matière rangée dans la catégorie résiduelle 'aussi', cependant nous n'avons jamais reporté l'abréviation géolinguistique 'occit.', trop imprécise.

Nous n'avons cherché à localiser les données appelées dans le FEW par 'apr.' que lorsqu'elles intéressaient directement la solution du problème traité. Dans ce cas, nous utilisons en principe les abréviations du DOM. Les étiquettes géolinguistiques lâches, comme 'norm.', ou 'centr.', dont on ne sait si elles représentent un enregistrement unique quelque part dans la zone désignée ou une répartition générale dans la même zone, sont toujours reportées sur la carte, mais il arrive que nous n'en tenions pas compte dans la discussion (par exemple si, alors que le FEW cite la

⁹ Il est certain, par exemple, que des déplacements de fonds d'archives entiers ont parfois eu lieu ; on peut aussi citer d'autres exemples de déformation systématique. Cependant, la proportion de documents que notre pratique rudimentaire localisera assez correctement est sans doute supérieure à celle à quoi aboutirait une enquête systématique de plusieurs années, pour une masse de documents, de la taille de celle que nous avons manipulée.

localisation 'norm.', nous nous interrogeons sur la répartition des variables entre Haute et Basse-Normandie).

Nous avons choisi un fond de carte où ne figurent pas les divisions de l'espace galloroman qui pourraient être des facteurs explicatifs à la formation des aires¹⁰. Il s'agissait pour nous, en effet, de ne jamais supposer préconstruit l'espace linguistique français, et d'observer les types de distribution (les aires lexicales) avant de les expliquer. Un fond de carte qui aurait indiqué les grands dialectes ou les anciennes provinces aurait été prématuré, parce qu'il aurait contraint la description. Il est donc légitime et correct qu'il ne serve qu'à donner des repères géographiques¹¹. En revanche, nous avons eu tort de le choisir sans la Suisse ni la Belgique romanes.

2. 3. *Liste de quelques termes employés dans un sens technique non trivial.*

Ancien : avant 1600 (le syntagme 'ancien français' a sa valeur habituelle). Cf. *moderne*.

Attestation : forme accessible directement, dans son emploi original. Cf. *enregistrement*.

Critère précis : critère de localisation qui oriente vers une région relativement étroite.

Critère sûr : critère de localisation dont l'interprétation n'est pas douteuse, ou ne l'est que très peu.

Critère : élément concourant ou pouvant concourir à la localisation d'un texte, et en particulier la présence dans ce texte d'une unité diatopiquement spécifique.

Enregistrement : forme dont on a un témoignage indirect, le plus souvent par la lexicographie. Nous appelons également *enregistrements* les formes vernaculaires attestées dans des textes à intention d'imitation du vernaculaire ; cet emploi rend invisible la fonction de communication à l'usage des non-locuteurs du français

¹⁰ Une exception a été faite cependant pour les trois domaines linguistiques du vernaculaire galloroman : elle est très présente de toute façon à l'esprit du romaniste, et elle nous a servi dans la manipulation des données patoises.

¹¹ Au sens de position dans l'espace physique, et non dans l'espace linguistique.

qu'ont pu posséder certains de ces textes, mais il rend sans doute mieux compte de la majorité des emplois. Cf. *attestation*.

Francoprovençalie : région dans laquelle le vernaculaire a été francoprovençal jusqu'au moment de sa disparition ou de sa quasi-disparition. Nous utilisons surtout ce terme pour décrire la répartition du français dans une région sans faire allusion au vernaculaire syntopique. Cf. *Occitanie*.

Galloroman : au sens qu'a le mot dans le sous-titre du FEW, ensemble de la descendance du latin parlé sur le territoire de la Gaule, que cette descendance soit directe ou indirecte, ainsi que les emprunts à des langues extérieures intégrés par les variétés relevant de la première catégorie.

Galloromania : ensemble du territoire continental d'un seul tenant sur chaque point duquel une forme évoluée du latin a été parlée vernaculairement jusqu'au 19^e siècle au moins, borné à date récente par les domaines italo-roman et hispano-roman.

Indice : (spécialement) critère orientant vers une région donnée plutôt que vers le reste du domaine francophone, celui-ci restant possible. Cf. *preuve*.

Moderne : après 1600. Cf. *ancien*.

Moyen français : au sens dans lequel l'utilise le FEW, 1350-1600.

Occitanie : région dans laquelle le vernaculaire a été occitan jusqu'au moment de sa disparition ou de sa quasi-disparition. Nous utilisons surtout ce terme pour décrire la répartition du français dans une région sans faire allusion au vernaculaire syntopique. Cf. *Francoprovençalie*.

Preuve : (spécialement) critère orientant exclusivement vers une région donnée, pour autant que l'interprétation proposée soit correcte. Cf. *indice*.

Sens : (dans le chapitre 4) segment d'une unité lexicale délimité sémantiquement, sans que l'on se prononce sur sa stabilité historique. Cf. *unité lexico-sémantique*, *unité lexicale*.

Unité lexicale : segment du lexique galloroman, atomique du point de vue de l'analyse morphologique synchronique (à l'intérieur de son système linguistique) et susceptible de recevoir une description historique unitaire. Cf. *unité lexico-sémantique*, *sens*.

Unité lexico-sémantique : segment du lexique galloroman, sous-ensemble de l'unité lexicale, unitaire du point de vue sémantique et susceptible, du fait de son existence non-labile, de recevoir une description historique. Cf. *unité lexicale, sens*.

Vernaculaire (adj. ou subst.) : (qui concerne) la variété linguistique d'usage spécifiquement limité aux emplois diastratiquement subordonnés. Dans l'architecture à deux étages de la Galloromania moderne, on appelle ainsi le patois ; dans le système linguistique d'ancien oïl, on nomme ainsi la variété — inattestée directement — utilisée pour la communication d'extension minimale.

2. 4. *Localisations conventionnelles des auteurs cités.*

Elles reposent, sauf indication contraire, sur les ouvrages bibliographiques répertoriés dans la section I. b) de notre bibliographie. Certains textes d'ancien français, lorsqu'ils ne sont cités qu'une fois, peuvent ne pas être rappelés ici : on a admis dans ce cas la localisation proposée par DEAFBibl ou FEWBeiheft.

Abuzé : Nord-Est selon le dernier éd., mais jusque là attribué unanimement à l'Anjou.

Mystère des Actes des Apôtres : Ouest (Henry 1984, 327 n. 7).

Adenet le Roi : Brabant, puis Flandres.

Adonville, Jacques d' : Epernon.

AdvND : Bayeux.

Aimeri : nous avons suivi l'attribution à Bertrand de Bar-sur-Aube.

Ald : a écrit son testament à Troyes en 1287 ; c'est là que nous l'indiquons, avec de grandes réserves.

Fr. d'Amboise : Paris.

Michel d'Amboise : né à Naples, non localisé.

Ambroise : Evreux

B. Aneau : né à Bourges, a vécu à Lyon.

Anglure : Anglure, Marne.

Apoll : pic.

Artus Désiré : norm.

Auberee : près de Beauvais ou de Compiègne.

Auberi : pic.

Jean Aubrion : Metz.

Audefroï le Bâtard : Arras.

Gilles d'Aurigny : né à Beauvais, avocat au Parlement de Paris.

J. d'Auton : prob. Anthon, CharMar.

Aymon de Varennes : Varennes près de Châtillon-sur-Azergues.

J. de Barraud : Bordeaux.

Basselin : Vire.

Bast : Valenciennes.

BaudCond : Hainaut.

Baudet Herenc : en Flandre bourguignonne en 1432, et peut-être déjà 1425. Né à Châlons-sur-Saône.

BaudSeb : Flandres.

Eustorge de Beaulieu : Beaulieu-sur-Dordogne (Corrèze).

Beaumanoir : Rémy, dans l'Oise.

Belleau : Nogent-le-Rotrou.

- BenSMore : Sainte-More, dans l'Indre-et-Loire.
- Bereau : Poitou.
- Berin : peut-être de Bourgogne (Woledge 1954, n° 23).
- Berinus : un Berinus de 1482 cité par Gdf est de Langres.
- Beroalde de Verville : Tours (où il a écrit et passé la fin de sa vie).
- Bérout : la localisation de ce texte pose des problèmes assez graves (la question irrésolue du nombre d'auteurs ne les simplifiant pas); son dernier éditeur propose « perhaps southern Normandy or Anjou » (Gregory 1992, xxiii). Nous considérons qu'il n'est pas localisé.
- Bertaut de La Grise : non localisé. Occidental, selon Chambon 2000, 17.
- BestGerv : Calvados (les deux localités proposées, selon DLF, ne sont distantes que de quelques kilomètres); on ne tiendra pas compte de l'opinion exprimée dans DEAFBibl.
- Bèze : né à Vézelay.
- BHerenc = Baudet Herenc.
- Bible Maz 312 : Picardie.
- BiblePar : Paris.
- E. Binet : Dijon, mort en 1643.
- Christophe de Bordeaux : Paris.
- Bouchart, Grande chronique de la Bretagne : 1514. Attribué à la Bretagne.
- Bouchet, G. : Poitiers.
- Bouchet, J. : Poitiers.
- G. Bounin : Châteauroux.
- Bourdigné : Anjou.
- Boutillier : Pernes, dans le Pas-de-Calais.
- Bouvelles : Ch. de Bovelles, nous l'indiquons à Noyons.
- Boyssières : Clermont-Ferrand.
- P. de Brach : né à Bordeaux.
- Brantôme : Bourdeilles, Dordogne.
- BrebisDér : pic.
- Bretin : Auxonne.
- Brun de la Montagne : peut-être Nord de la France selon P. Meyer, sur des arguments auxquels il accorde une très mince valeur; pourrait aussi venir de n'importe où. 14^e s. et plutôt la seconde moitié que la première.
- Bugnyon : né à Mâcon, mort à Lyon.
- Bullinger : traduction anonyme, publiée à Genève.
- Jean Cabaret d'Orville : Orville (Pas-de-Calais); a vécu en Savoie.
- Jacques de Cahaigues : Caen.
- Cassidorus : Flandres ou Hainaut.
- CathLille : pas bien loin de Lille.
- Achille Caulier : Tournai.
- ChaceOisl² : frcomt.
- Champier : Lyon.
- Champrepus : né à Avranches.
- Pierre de Changy : né et mort à Dijon.
- CbansOxf : Metz.
- Chappuys : Grenoble.
- Charles d'Orléans : Paris.
- Charron : né à Paris, mais exerce en Languedoc et en Gascogne et connaît des régionalismes méridionaux.
- A. Chartier : Bayeux.
- J. Chartier : Saint-Denis.
- ChasseAmours : Ovest, auteur proche d'AVigne, ou peut-être lui-même, cf. Chambon 1993. Indiqué à La Rochelle.
- Chassignet : Besançon.
- P. Chastellain : a travaillé à la cour du Duc d'Anjou (on l'y indique).
- ChastPereB : agn.
- Château de Labour : Gringore.
- ChevMac : Ponthieu.
- ChevIIEsp : pic.
- P. Choque : breton 15^e s. (Roques 1980, 259 n. 2).
- Christine de Pizan : Paris.
- Didier Christol : Montpellier.
- ChronPBas : Tournai.
- ChronSDenis : Saint-Denis.
- ChronSMichel : Mont-Saint-Michel.
- ChronSOuen : Rouen.
- Chronique des quatre premiers Valois : Rouen.
- Chronique d'Ernoult : St-Pierre de Corbie.
- Ciperis : ca. 1400, comté d'Eu.

Colin Bucher, Germaio : angevin.
 Collerye : Auxerre.
 Constant du Hamel : pic.
 ContPerc² : Wauchier de Denain, Flandres.
 Commynes : Renescure (Nord). Il a vécu dans le Sud-Ouest d'oïl durant toute la fin de sa vie et connaît des régionalismes de cette région.
 Comte d'Anjou : Soissonnais (Roques 1980, 160)
 Contredits de Songecreux : cf. Jean de Pont-Alletz.
 Corbichon : non localisé.
 Cordier, Maturin : Normandie.
 P. de Cornu : Grenoble.
 Corrozet : Paris.
 Claude Cotereau : Tours.
 Coudrette : non localisé. Roman écrit pour les Larchevêque de Parthenay.
 CourRen : Flandres.
 Crélin, Guillaume : Paris [mais a vécu à Evreux et son vocabulaire semble avoir des liens avec la Normandie].
 CtePoit : pic.
 Cuvelier, Chronique de Bertrand Du Guesclin : pic.
 DellIsr : pic.
 Claude Deroziers : Bourges.
 Des Autels : 1529-81, Charolais.
 Bertrand Desmarins de Masan : Mazan (Vaucluse).
 Des Masures : Tournai.
 Des Périers : né à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).
 Ph. Desportes : né à Chartres.
 Desputoison du vin et de l'eau : Ile-de-France (Henry 1996, 1, 138).
 Destrees : région d'Amiens, disciple de Jean Molinet, ami de Lemaire de Belges.
 DialAme : Vosges.
 DialFrFlam : Flandres.
 DialGreg : wall. (liég.).
 DialGregEvr : Bayeux.
 DoonMay : pic.

DoonRoche : lorr.
 Jean Doublet : Dieppe.
 Martin Du Bellay : Glatigny, dans la Sarthe (nous l'y plaçons par convention, bien que ce ne soit peut-être pas son lieu de naissance, mais du fait que ses frères y sont nés, qu'il y a vécu et qu'il y est mort).
 Edmond Du Boullay : employé en Lorraine. A vécu en Champagne à partir de 1551.
 Jean Du Chesne : Lille, 15^e s.
 Joseph Du Chesne : Armagnac, 1545–1609.
 Léger Du Chesne : Rouen.
 Jacques Du Clerc, Pas-de-Calais.
 Du Fail : Rennes.
 Du Fouilloux : poit.
 Du Pinet : Besançon ou Baume-les-Dames ca. 1510-Paris ca. 1566 ou ca. 1584. A vécu longtemps à Lyon.
 DuPineauC : bnorm. et pour les données non tirées de sources écrites : St-Lô, dont il était prieur de l'abbaye. Chauveau 1995, 25.
 Gilles Durant, sieur de la Bergerie : Clermont d'Auvergne.
 Guillaume Durant : Lyon.
 Du Vair : Paris.
 Du Val : non localisé. Rouen selon Picot dans son édition [non consultée].
 Du Verdier : Montbrison.
 EchecsAm : pic.
 Eloy d'Amerval : commune de Solesmes (Nord). A habité longtemps à Orléans.
 Eneas : norm.
 EpMontDen : lorr.
 Estienne Boileau : Paris.
 Jehan d'Estrées : Amiens.
 EustMoine : boulonnais.
 EvDom : Cambrai.
 EvQuen : pic.
 Fabri : Rouen.
Fanfares des Roule Bontemps : peut-être zone francoprovençale de France, cf. Chambon/Korfanty 1996, 44.
 Fauvel : non localisé.
 P. de Fenin : Arras [mais sa naissance est inconnue].

- Ferg : Guillaume Le Clerc, Picardie ou Wallonie.
- FetR : écrit à Paris (beaucoup d'allusions géographiques précises) mais il y a des traits de vocabulaire du Sud-Ouest (Poitou, Aunis, Saintonge, Languedoc, Gascogne, selon Flutre).
- Flore : Touraine (selon le dernier éditeur), mais ses arguments ne sont pas définitifs (cf. p. ex. Plouzeau 1996, 246).
- Florence : pic.
- Ch. Fontaine : né à Paris ca. 1515, fixé et mort (1589) à Lyon.
- Forcadet : né à Béziers, a travaillé à Toulouse.
- Fossetier : a publié tous ses ouvrages dans la partie septentrionale des états ex-bourguignons ; c'est là que nous l'indiquons.
- Cyre Foucault : non localisé.
- Fouke : agn.
- Foulechat : sa carrière n'est connue que depuis le moment où il arrive à Paris.
- Franc Archier de Baignollet : probablement écrit pour un public des Pays de la Loire, comme le montrent des allusions qui seraient dépourvues de sel ailleurs (v. 94).
- Franc Archier de Cberré : Angers.
- Froissart : Valenciennes
- GaceB = Gace de la Buigne : La Bigne, Calvados.
- GarçAv : Tournai.
- R. Garnier : Sarthe.
- Gauchet : Dampmartin-en-Champagne ; a aussi résidé à Bayeux lorsqu'il en était archidiacre.
- GautDarg : Dargies, dans l'Oise.
- GautLeu : Hainaut.
- Gentillet : né à Vienne, mort à Genève.
- Geoffroi de Paris : Paris.
- Gerbert de Montreuil : Montreuil-sur-Mer.
- Gerson : Rethel.
- GesteDucsBourg : pic.
- GGuiart : Orléanais, a vécu longtemps à Arras et Paris.
- Gilon de Trasnies : Hainaut.
- GirRoussAl : bourg.
- GIPar : norm.
- GMuis : Tournai.
- R. Gobin (*les loups ravissants*) : doyen de Lagny-sur-Marne.
- Godefroi de Bouillon : pic.
- GouvRoisGauchy : Liège.
- Granvelle : Besançon.
- GregEz : lorr.
- Grevin : Clermont-en-Beauvaisis.
- Guernes de Pont-Ste-Maxence : Pont-Ste-Maxence, dans l'Oise.
- Guichard de Beaulieu : agn. (Dean 1999 n° 597).
- GuillAl : dans l'Eure.
- Guillaume de Saint-André, notaire au service du duc de Bretagne Jean IV (1311-1399) : Bretagne.
- GuillMar : norm.
- GuillPal : Hainaut.
- GuillTyr : Corbie [sous réserves].
- Michel Guy, dit Guy de Tours : Tours.
- Vérité Habanc : saint.
- Fr. Habert : Issoudun.
- Hagyn le juif : cf. Ibn Ezra.
- Haton : Brie.
- G. Haudent : Rouen.
- Hélinant : indiqué à Beauvais, lieu de son éducation.
- Hem : Sarrasin, Péronne (Somme).
- Henri de Gauchi : Gauchy près de Saint-Quentin dans l'Aisne ; chanoine de Liège.
- Henri IV : nous l'indiquons à Pau.
- HerbCand : picard.
- Herberay, sieur des Essarts : Picardie.
- Hesteau de Nuysement : né à Blois.
- HistFéc : Fécamp.
- Histoire de Charles VI : il en existe une par Lefev. de Saint-Rémy, imprimée.
- HuonRegr : Cambrai.
- Ibn Ezra : écrivait à Malines en 1273, mais son vocabulaire contient des mots de l'Ouest (Monfrin, R 86, 125-6).

JacBruy : Paris ?

Jacques de Baisieux : Flandres.

Jacques de Longuyon : Longuyon (Meurthe-et-Moselle), début 14^e s. Fletcher 1924 localise la langue de l'auteur sur une petite aire au Nord de la Lorraine, autour de Longuyon [les critères sont surtout phonétiques et l'auteur écarte la Picardie et la Wallonie avec un peu de légèreté].

Lyon Jamet : Sanxay (Vienne).

Jamyn : Chaource (Aube) ; disciple de Ronsard.

JArkAm : Hollande, puis évêque de Liège.

JCond = Jean de Condé.

Jean d'Abondance : Pont-Saint-Esprit.

Jean de Beuil : Bueil-en-Touraine.

Jean Boutilier : Pernes, Pas-de-Calais.

Jean Chartier : moine de St-Denis, bénéfices dans la région proche : on l'indique, sous réserves, à St-Denis.

Jean de Condé : Condé-sur-Escaut.

Jean de Courcy : Bourg-Achard.

Jean Divry : région de Péronne (Somme).

Jean Fillons : Venette (Oise).

Jean Juvenal des Ursins (le chroniqueur) : né à Paris.

Jean Le Bel : Liège.

Jean Meschinot : près de Nantes.

Jean de Le Mote : Hainaut.

Jean de Neuville : Neuville-Vitasse, Pas-de-Calais.

Jean d'Outremense : cf. JPreis.

Jean de Vignay : a vécu à et était probablement originaire (P. Meyer, R 25, 409) de Mollai-Bacon, commune de Balleroi, près de Bayeux.

Jerus : Douai.

JFevVieille = Lefèvre de Rissons.

JGarls : né en Angleterre.

Job : peut-être Tournai.

Jodelle : Paris.

Joubert *Err. pop* : Valence.

JParis : Lyon.

JPreis : Liège.

JPriorat : Besançon.

JRégnier : Auxerre.

JRenart : pic.

JStav : Stavelot.

Judas : traits pic.

Ferry Juliot : Besançon.

Kerquifinen : Paris.

Labé : Lyon.

La Chesnaye : peut-être environs de la Bourgogne ou environs de Langres. Roques, RLIR 55, 286 ; Plouzeau, RLR 96, 456-7 et 461.

Lagadenc : bret.

E. de Laigue : Bourges, mort en 1533 ?

O. de La Marche : Villegaudin (Saône-et-Loire).

La Noue : breton.

LapidC : lorrain.

Et. de La Planche : Paris.

Luc de La Porte : Paris (langue composite).

M. de La Porte : Parisien.

Larivey : Troyes.

A. de La Sale : sa mère était ahlésienne (c'est là que nous l'indiquons), et il a été écuyer au service du duc d'Anjou.

La Taille, Jean de : Pithiviers (études à Orléans).

LatourLandry : Anjou.

Laurent de Premierfait : Premierfait dans l'Anbe ; long séjour à Avignon avant de commencer à écrire.

Laurin : Nord de la France.

Pierre Le Band : Mayenne.

Richard Le Blanc : Paris.

Le Blond : Evreux.

Lef = Lefèvre d'Etaples : Etaples.

Lefèvre de Resson : Resson-sur-le-Matz, dans l'Oise (cf. Henry 1972, 237-240).

Martin Le Franc : comté d'Aumale.

Le Loyer : Huillé (Maine-et-Loire).

Le Maçon : Le Buis-les-Baronnies, Drôme.

Lemaire de Belges : Bavay (Nord).

L. Le Roy : Coutances.

L'Estoile, P. : Paris.

L'Hospital : Aigueperse, Puy-de-Dôme.

Livre du Bon Jehan : cf.
 Guillaume de Saint-André.
 le Loyal Serviteur : Dauphiné.
 Le Rocquez : Carentan, en
 Normandie.
 Louveau : né à Orléans, puis
 recteur de ChâtillonD.
 René de Lucinge : Savoie.
 Magny : Cahors.
 Ol. Maillard : Yvignac (Côtes-
 d'Armor).
 Manessier : travaillait en Flandres.
 Marnix : né à Bruxelles, a vécu un
 temps à Genève.
 Marot : prob. élevé à Orléans.
 Jean Marot : né près de Caen,
 mais son père était peut-être
 d'origine occitane, à Cahors
 dès l'enfance ; nous
 l'indiquons en Normandie.
 Martial d'Auvergne : Paris.
 Rapports avec Limoges
 (Rychner 1949).
 Jean Martin, mort en 1553 :
 Parisien.
 Nicolas Martin : St-Jean de
 Maurienne.
 Martin Le Franc : comté
 d'Aumale.
 Maugin : Angers.
Médecine de maistre Grimache :
 Normandie.
Mémoires de Du Guesclin, cité
 par Li : attestations suspectes,
 dépendant d'une édition de
 1692, cf. FrMod 54, 83.
 Merlin Coccaie : moyenne vallée
 de la Loire, vers la Touraine.
 Cl. Mermet : St-Rambert-en-
 Bugey.
 Meschinot : près de Nantes.
 Gabr. Meurier : Avesnes
 (Hainaut), puis Anvers.
 P. Michault : peut-être
 bourguignon.
 Michault Taillevent : dans la
 région d'Aire-sur-Lys.
 G. Michel, dit de Tours :
 Châtillon-sur-Indre, mort à
 Tours.

Jacques Milet : ca 1425 où ?-1466 (Paris).
 L'histoire de la destruction de Troyes...
 a été faite pour Orléans.
 MirNDChartr : Chartres.
 MistSQ : vraisemblablement de Molinet.
 Molin : né à Desvres dans le Pas-de-Calais.
 Montchrestien : Falaise.
 MonGuill : Nord-Est de l'Ile de France
 selon Cloëtta.
 Moniot de Paris : indiqué à Paris [sous
 réserves].
 Monluc : près de Condom.
Monologue de la fille basteliere : Rouen.
 Monstr : Nord, selon DEAFBibl ; nous ne
 savons pas exactement à quoi cela
 correspond.
 Monstrelet : Montrelet dans la Somme.
 Nicolas de Montreux : né au Mans, réfugié
 à Genève.
 Mort de Largece : Hugues l'Archevêque,
 norm.
 Ant. du Moulin : Mâcon.
 Mousket : Tournai.
 Mystère de saint Bernard de Menthon : Val
 d'Aoste.
 Mystère de Saint-Crespin : non localisé.
 Mystère de Saint-Didier : représenté à
 Langres, 1482. Confirmation par le plus
 récent éditeur, A. Surdel : allusions à
 Langres ; l'auteur, G. Flamang, a fait
 des études à Paris, mais était de
 Langres.
 Mystère du Siège d'Orléans : selon Petit de
 Julleville auteur orléanais (argument :
 son patriotisme).
 Nuysement : cf. Hesteau.
 L'Obstination des Suisses : de Gringore.
 OgDan : Raimbert de Paris
 Oresme : Bayeux.
 PacJob : Centre-Ouest ou Sud-Ouest.
 Papillon Lasphrise : Amboise (FEW, ATF
 7) ; a aussi séjourné au Mans.
 L. Papon : Forez.
 Guillaume Paradin : a vécu en Beaujolais
 (où nous l'indiquons), rapports avec
 Lyon. Son lieu de naissance est
 inconnu, mais appartient à la même
 zone.
 Paré : près de Laval.
 Pasquier : Paris.

Pastoralet : St-Pol.

PeanGat : Tours.

PelVie : Guillaume de Digulleville, né à Digulleville, dans le Cotentin ; a passé toute sa vie dans l'Oise, abbaye de Chaalis.

Percef : Hainaut.

Percef, ed. 1528 : traits de l'Ouest [cf. entre autres Roques 1983, n. 1].

F. Perrin : Autun.

Perrin Le Tour : pic.

Phd'Alcripe : Lyons-la-Forêt.

Vasquin Philieul : né à Carpentras, carrière à Avignon.

PhMéz : Amiénois.

PhThaon : indiqué à Thaon (Calvados).

Pierrefl : canton de Vaud, milieu 16^e s.

PionnierSeudre : Anjou ca. 1524.

Pir = *Pyrame et Thisbé* : Ouest (contre DLF).

Jean de Pont-Alletz ou de Pontalais : a joué en Lorraine, à Bar, en 1524 ; non localisé.

Ponthus et Sidoine : confins de Bretagne, Anjou, Poitou, Touraine.

Pontus de Tyard : Mâconnais.

Laurent de Premierfait : Premierfait, dans l'Aube, v. sous Laurent.

PrisDesc = *Le Prisonnier desconforté du château de Loches*, non localisé.

Prise = PriseCord : lorr.

ProprChos : Soissons.

Raoul de Houdenc : Houdan, dans les Yvelines.

RecRepuesFranches : Paris.

ReglCist : Hainaut sud-occ.

M. Régnier : Chartres.

Regnier de La Planche : Paris.

RenIX : la Croix-en-Brie (Seine-et-Marne).

RenXII : Ouest de l'arrondissement de Bayeux.

RenBeauJgn : langue picardisante.

Rencl : près d'Amiens

RenContr : champenois.

RenNouv : Lille.

Restor : Jean le Court, Douai.

Rich : extrême Nord du domaine picard.

Rivaudeau : né à Fontenay-le-Comte ; a étudié et vécu la plus grande partie de sa vie à Poitiers.

RobBlois : Blois [mais il y a des doutes].

RobClari : Cléry, Somme.

Roi Flore : pic.-wall.

Roisin : Lille.

Rosarius : frère prêcheur originaire du Soissonais (cf. Henry 1972, 246).

Rs : Troyes.

Rutebeuf : Champagne.

Mellin de Saint-Gelais : Angoulême.

Octavien de Saint-Gelais : Cognac.

Jean-Alfonse Saintongeais : Jean Fonteneau, dit Alphonse, né à Saintonge près de Cognac.

Salel : Cazals, Lot ; études d'abord à Cahors.

Saliat : non localisé ; secrétaire du Cardinal de Châtillon.

SBern = Mystère de Saint-Bernard de Menthon.

SBernAn¹ : lorr.

SCathAum : Aunis/Haut-Limousin.

Scève : Lyon.

SCrépy : norm.

G. de Selve : limousin.

SermBNlat149251 : Ouest.

SermMaur : pic.

Sermon du Dépucelleur de nourrices : normand selon Lewicka 1974, 115.

Sermon d'un cardier de moutons : Rouen.

Adr. Sevin : né à Meung-sur-Loire.

Seyssel : Aix-les-Bains.

SJeanBaptOct¹ : Ouest.

SJeanEv : pic.

Sone : Brabant.

SPhares : Orléanais.

StAdrien : Flandres.

StRemi : Reims.

Tabourot des Accords : Dijon.

Tahureau : né au Mans.

Guillaume Tardif : Le Puy-en-Velay.

- Terence en français : Gilles
Cybille, non localisé.
Thebes : norm.
Thevet : Angoulême.
Thibaut : Champagne.
TombChartr : le vocabulaire a des rapports avec l'Avranchin, R 70, 247 (Monfrin).
Tournebu : mort en 1581 à 28 ans ; son père était des Andelys, mais a enseigné à Paris où son fils est né, probablement ; le père avait des liens avec Toulouse qui nous soot mystérieux. Indiqué à Paris.
Trahisons de France : Belgique.
TresVen : Hardouin de Fontaine-Guérin, Fontaine-Guérin, dans le Maine-et-Loire.
Trippault : conseiller au présidial d'Orléans (c'est là que nous l'indiquons).
Tristan : agn.
Trotterel : près de Falaise.
Nicolas de Troyes : né à Troyes, mais a vécu à Tours au moment où il écrivait. D'autre part, des indices linguistiques laissent croire qu'il a vécu aussi en Poitou-Saintonge.
Jean Vauquelin : picard, a travaillé à Mons.
Vauquelin de la Fresnaye : près de Falaise.
Vigènère : St-Pourçain.
Jan Vitel : norm.
VengAl : Cambrai.
Vigènère : Saint-Pourçain.
VMortAn : Arras.
WatrCouv : Couvin, près de Namur.
Jean Wauquelin : cf. Vauquelin.
Wavrin : Jean, bâtard de Wavrin, seigneur du Forestel, conseiller et Chambellan de Philippe Le Bon en 1465.
Yder : normand.
Ys = YsLyon : Franche-Comté.
Zeller : Oléron.

2. 5. Liste des textes étudiés.

- Tissier 1, *Le Nouveau marié qui ne peut fournir à l'appointement de sa femme.*
Tissier 2, *Colin qui loue et dépite Dieu en un moment à cause de sa femme.*
Tissier 3, *Le Retrait.*
Tissier 4, *Le Gentilhomme et Naudet.*
Tissier 5, *Les Deux Gentilshommes et le Meunier.*
Tissier 6, *Les Deux Maris et leurs deux femmes, dont l'une a male tête et l'autre est tendre du cul.*
Tissier 7, *Le Grand voyage et pèlerinage de sainte Caquette.*
Tissier 8, *L'Official.*
Tissier 9, *Le Couturier et Ésopet.*
Tissier 10, *Le Chaudronnier, le savetier et le tavernier.*
Tissier 11, *Raoullet Ployart*, de Pierre Gringore.
Tissier 12, *Trois Galants et Phlipot.*
Tissier 13, *Le Cuvier.*
Tissier 14, *Le Chaudronnier.*
Tissier 15, *Le Savetier Calbain.*
Tissier 16, *Le Pâté et la tarte.*
Tissier 17, *Maître Mimin étudiant.*
Tissier 18, *Jenin, fils de rien.*
Tissier 19, *Le Badin qui se loue.*
Tissier 20, *Un Amoureux.*
Tissier 21, *Le Ramoneur de cheminées.*

- Tissier 22, *Le Meunier de qui le diable emporte l'âme en enfer*, d'André de La Vigne.
- Tissier 23, *Le Bateleur*.
- Tissier 24, *Les Gens nouveaux*.
- Tissier 25, *Jeninot qui fit un roi de son chat*.
- Tissier 26, *Mimin le goutteux et les deux sourds*.
- Tissier 27, *Un qui se fait examiner pour être prêtre*.
- Tissier 28, *Colin, fils de Thévoz le maire*.
- Tissier 29, *Le Pardonneur, le triacleur et la tavernière*.
- Tissier 30, *Tout-Ménage*.
- Tissier 31, *L'Obstination des femmes*.
- Tissier 32, *Le Pont aux ânes*.
- Tissier 33, *Les Femmes qui font refondre leurs maris*.
- Tissier 34, *Frère Guillebert*.
- Tissier 35, *Lucas, sergent boiteux et borgne, et le bon payeur*.
- Tissier 36, *Le Galant qui a fait le coup*.
- Tissier 37, *La Confession Margot*.
- Tissier 38, *Maître Pathelin*.
- Tissier 39, *Le Nouveau Pathelin*.
- Tissier 40, *Le Testament Pathelin*.
- Tissier 41, *Le Savetier, le sergent et la laitière*.
- Tissier 42, *Jolyet*.
- Tissier 43, *Un Mari jaloux qui veut éprouver sa femme*.
- Tissier 44, *Le Savetier, le moine et la femme*.
- Tissier 45, *Les Femmes qui font écurer leurs chaudrons*.
- Tissier 46, *La Veuve*.
- Tissier 47, *Les Malcontentes*.
- Tissier 48, *Le Pet*.
- Tissier 49, *Tarabin, Tarabas et Tribouille-Ménage*.
- Tissier 50, *Mahuet, badin, natif de Bagnolet, qui va à Paris au marché pour vendre sa crème*.
- Tissier 51, *Le Gentilhomme et son page*.
- Tissier 52, *Le Pauvre Jouhan*.
- Tissier 53, *Les Femmes qui aiment mieux suivre et croire Folconduit, et vivre à leur plaisir, que d'apprendre aucune bonne science*.
- Tissier 54, *La Cornette, de Jehan d'Abundance*.
- Tissier 55, *La Résurrection de Jenin Landore*.
- Tissier 56, *George le veau*.
- Tissier 57, *Les Trois Amoureux de la croix*.
- Tissier 58, *Le Poulter*.
- Tissier 59, *L'Abbesse et sœur Fessue*.
- Tissier 60, *L'Aveugle et le boiteux*, d'André de La Vigne.
- Tissier 61, *Les Deux Savetiers*.
- Tissier 62, *Les Brus*.
- Tissier 63, *Le Savetier Audin*.
- Tissier 64, *Martin de Cambrai*.
- Tissier 65, *La Pipée*.

2. 6. *Divers.*

Les abréviations sont celles du FEW. Les catégories grammaticales des verbes sont nommées 'v. tr.', 'v. intr.' et 'v. pron.'

La Bibliographie répertorie pour la littérature secondaire les ouvrages cités, sauf quand ils sont référencés complètement dans le texte ; certains travaux identifiables par les Beihefte du FEW peuvent manquer. Nous y avons également fait figurer quelques œuvres utilisées à diverses étapes de notre travail, même lorsqu'elles n'apparaissent pas dans son état final.

3. Bibliographie

[Pour les premières sections, nous ne donnons qu'un renvoi à la section IV ; celle-ci contient alphabétiquement toutes les références citées au cours de notre travail et le lecteur voudra bien s'y reporter. Les renvois aux revues se font par les abréviations utilisées par le FEW.]

I. Documentation générale.

a) Ouvrages lexicographiques toujours consultés.

DEAF = BALDINGER 1973ss.

DiStef = DI STEFANO/BIDLER 1992.

DMF = MARTIN 1998.

DRF = RÉZEAU 2001.

Enckell = ENCKELL 2000.

FEW = WARTBURG 1922ss.

Gdf, GdfC = GODEFROY 1891-1902.

Hu = HUGUET 1926-1967.

Lewicka 1 = LEWICKA 1960.

Li = LITTRÉ 1863-1872.

TL = TOBLER/LOMMATZSCH 1925ss.

TLF = *Trésor de la Langue Française*.

b) Répertoires biographiques et bibliographiques.

CHAVY 1988.

DEAFBibl = MÖHREN 1993.

DEAN 1999.

DES ESSARTS an VIII-an XI.

Dictionnaire des lettres françaises = GRENTÉ 1992, 2001, 1996.

FAIVRE 1993.

FEWBeiheft = WARTBURG 1950, 1957, 1981.

LAROUSSE 1866-1876.

PETIT DE JULLEVILLE 1886.

PICOT 1886-1888.

ROBERT 1989.

RUNNALLS 1999.

WOLEDGE 1954 et 1975.

ZUMTHOR 1973.

II. Éditions de textes anciens citées directement.

BIBOLET 1987.

BLANCHARD 1988.

Cohen : COHEN 1949.

Jean Marot : DEFAUX/MANTOVANI 1999.

JeuxP : LANGFORS 1926.

MartialArrêtsR : RYCHNER 1951.

NRCF : NOOMEN/VAN DEN BOOGAARD 1983-1998.

OgDanE : EUSEBI 1963.

PacJobM : MEILLER 1971.

Percefr III, 3 : ROUSSINEAU 1993.

RecRepuesFranches : KOOPMANS/VERHUYCK 1995.

RecSermJoy : KOOPMANS 1987.

Sotties : PICOT 1902-1912.

TISSIER 1986-2000.

Villon : RYCHNER/HENRY 1974a et 1977a, les références exactes peuvent être retrouvées à partir des volumes de commentaire, de RYCHNER/HENRY 1985 ou de BURGER 1974.

YsLyonF : FOERSTER 1882.

III. Comptes rendus de TISSIER 1986-2000 (le relevé ne contient que les travaux consultés).

T. 1 : ROQUES 1987a ; BALDINGER 1987.

- T. II : ROQUES 1987b.
- T. III : ROQUES 1988.
- T. IV : ROQUES 1990 ; KOOPMANS 1990.
- T. V : ROQUES 1990.
- T. VI : ROQUES 1991b.
- T. VII : ROQUES 1993a.
- T. VIII : ROQUES 1994 ; MECKING 1995.
- T. IX : ROQUES 1996a ; CHAMBON 1999 ; ARENS 1998.
- T. X : MECKING 1998 ; ROQUES 1998.
- T. XI : MECKING 1999 ; ROQUES 1998.
- T. XII : ROQUES 2000.
- T. XIII : MECKING 2001.

IV. Autres études et bibliographie complète.

ACILR = Actes des congrès de la Société de Linguistique romane ; nous faisons suivre l'acronyme du numéro d'ordre du congrès.

AEBISCHER, P. (1963), *Le Mystère d'Adam (ordo representacionis Ade)*, texte complet du manuscrit de Tours publié avec une introduction, des notes et un glossaire par P. A., Genève et Paris.

AEBISCHER, P. (1972), *Neuf études sur le théâtre médiéval*, Genève : « À propos du *Gouvert d'Humanité* de Jean d'Abondance », pp. 67-82.

AND = STONE/ROTHWELL/REID 1977-1992.

ARENS, A. (1998), compte rendu de Tissier 1995, *Vox* 57, 283-285.

ARVEILLER, R. (1999), *Addenda au FEW XLX (Orientalia)*, Tübingen.

AUBAILLY, J.-Cl. (1973), « Essai d'attribution et de datation du dialogue de Mallepaye et de Baillevent » in *Mélanges de langue et de littérature médiévales offerts à P. Le Gentil [...]*, Paris, pp. 65-73.

BaldEt¹ = BALDINGER 1988.

BaldEt² = BALDINGER 1998.

BALDINGER, K. (1957), « Contribution à une histoire des provincialismes dans la langue française », *RLiR* 21, pp. 62-92.

BALDINGER, K. (1961), « L'importance du vocabulaire dialectal dans un thesaurus de la langue française », in P. Imbs (éd.), *Lexicologie et Lexicographie françaises et romanes, orientations et exigences actuelles*, Paris, pp. 149-176.

BALDINGER, K. (1966), « Les mots lyonnais et francoprovençaux en français », *TraLiLi* 4, 59-80.

- BALDINGER, K. (1973ss.), *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, Tübingen/Québec.
- BALDINGER, K. (1975), « Afr. gessoneus ou l'importance des dialectes modernes pour la connaissance de l'ancien français » *RLiR* 39, 1-16.
- BALDINGER, K. (1980), « Étymologies doubles dans le FEW », dans *Italic and Romance Linguistics Studies ; Mélanges Ernst Pulgram*, éd. par H. J. Izzo (*Amsterdam Studies in the Theory and History of Linguistic Science*, IV, *Current Issues in Linguistic Theory*, Volume 18), Amsterdam, pp. 189-94.
- BALDINGER, K. (1987), compte rendu de Tissier 1986 (t. 1), *Z* 103, 419.
- BALDINGER, K. (1988), *Etymologien*, Untersuchungen zu FEW 21-23, Band 1, Tübingen.
- BALDINGER, K. (1990a), *Die Faszination der Sprachwissenschaft*, Ausgewählte Aufsätze zum 70. Geburtstag mit einer Bibliographie, Herausgegeben von Georges Straka und Max Pfister, Tübingen.
- BALDINGER, K. (1990b), *Études autour de Rabelais*, t. XXIII des *Études rabelaisiennes*, Genève.
- BALDINGER, K. (1998), *Etymologien*, Untersuchungen zu FEW 21-23, Band 2, zu FEW 22¹, 22² und 23, Tübingen.
- BALDINGER, K. (2001), *Etymologisches Wörterbuch zu Rabelais (Gargantua)*, Tübingen.
- BEC, P. (1997), « Note lexico-organologique sur la veze médiévale et ses continuateurs modernes », in G. Holtus, J. Kramer, W. Schweickard (éd.), *Italica et Romanica, Festschrift für Max Pfister zum 65. Geburtstag I*, Tübingen, pp. 78-83.
- BENEKE, A. (1910), *Das Repertoire und die Quellen der französischen Farce*, Weimar. [Nous n'avons pas vu cet ouvrage]
- BERGER, R. (1900), *Canchons und Partures des altfranzösischen trouvere Adan de le Hale le bochu d'Aras*, herausgegeben von R. B., Erster Band, Canchons, Halle.
- BIBOLET, J.-Cl. (1987), *Le Mystère de la Passion de Troyes*, édition critique par J.-Cl. B., Paris et Genève.
- BLANCHARD, J. (1988), *La Moralité à cinq personnages* du manuscrit B. N. fr. 25467, éditée avec introduction, notes et glossaire par J. B., Genève.
- BLANCHE-BENVENISTE, Cl. (1991), « La difficulté à cerner les régionalismes en syntaxe » in *Variétés et variantes du français des villes et états de l'Est de la France*, éd. G. Salmon, Paris-Genève, pp. 211-220.
- BLOCH, O. et WARTBURG, W. v. (1968), *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 5^e édition, Paris.
- BOSSUAT, A. et R. (1955), *Deux maralités inédites, composées et représentées en 1427 et 1428 au Collège de Navarre*, Paris [nous n'avons pas vu cet ouvrage].
- BOULANGER, J.-Cl. (1986), « À propos du concept de « régionalisme » » *Lexique* 5, pp. 124-146.

- BOUTIER, M.-G., BROCHARD, M.-J., BÜCHI, E., CHAMBON, J.-P., CHAUVEAU, J.-P. et DONDAINE, C. (1992), « Cas d'étymologie double dans le FEW (IV) » *TraLiPhi* 30, 387-415.
- BOUTIER, M.-G., BROCHARD, M.-J., CHAMBON, J.-P., et CHAUVEAU, J.-P. (1990), « Cas d'étymologie double dans le FEW (III) » *TraLiPhi* 28, 25-36.
- BOUTIER, M.-G., BÜCHI, E., CHAMBON, J.-P. et CHAUVEAU, J.-P. (1994), « Cas d'étymologie double dans le FEW (V) » *TraLiPhi* 32, 37-68.
- Br = BRUNOT 1905ss.
- BROCHARD, M.-J. et CHAMBON, J.-P. (1991), « La localisation du « Peck Manuscript » (Pierpont Morgan Library) » *BHR* 53, 405-414.
- BROCHARD, M.-J., CHAMBON, J.-P., CHAUVEAU, J.-P. et HOFFERT, M. (1989), « Cas d'étymologie double dans le FEW (II) » *TraLiPhi* 27, 151-79.
- BRUN, A. (1923), *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi*, Paris.
- BRUN, A. (1931), *Le français de Marseille*, Marseille.
- BRUNOT, F. (1905ss), *Histoire de la langue française, des origines à 1900*, Paris. Spécialement tome 7 (1926), 324-334.
- BURGER, A. (1974), *Lexique complet de la langue de Villon*, 2^e édition, Genève.
- BURIDANT, Cl. (1991), « En passant par le *Glossaire des glossaires du moyen français* » *RLiR* 55, 427-478.
- BURIDANT, Cl. (2000), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris.
- BW = BLOCH/WARTBURG 1968.
- CHAMBON, J.-P. (1983), « À propos d'une source mineure de la lexicologie occitane : le *Glossaire de la langue d'oc* de Pierre Malvezin » *RLiR* 47, 299-334.
- CHAMBON, J.-P. (1991-1992), « *Ung sermon plaisant* (Koopmans 23) : questions de localisation et d'attribution » *DialWall* 19-20, 81-98.
- CHAMBON, J.-P. (1992), « Sur trois burgondismes d'Andrieu de La Vigne dans le *Voyage de Naples*. », E. Sakari et H. Häyrynen (éd.) *Approches du Moyen Français II*, Jyväskylä, pp. 10-16.
- CHAMBON, J.-P. (1993), « À propos de certains particularismes lexicaux de *La Chasse d'amours* (1509) : questions de localisation et d'attribution » *TraLiPhi* 31, 307-345.
- CHAMBON, J.-P. (1994), « Régionalismes et Jeux de mots onomastiques dans quelques sermons joyeux », *Mélanges de philologie et de littérature médiévales offerts à Michel Burger*, réunis par Jacqueline Cerquiglini-Toulet et Olivier Collet, Genève, pp. 153-182.
- CHAMBON, J.-P. (1996), « Touches régionales dans *Colin qui loue et despite Dieu en ung moment a cause de sa femme* (Tissier 2) » *Z* 112, 387-400.
- CHAMBON, J.-P. (1997a), « *Les complaints et epitaphes du Roy de la Bazoche* d'Andrieu de la Vigne : un songe après boire ? » *MFr* 38, 139-144.

- CHAMBON, J.-P. (1997b), « La langue du *Sermon joyeux de mesnage* (Koopmans 19) est-elle vraiment « standardisée » ? Une contribution à l'étude de la variation diatopique en français classique » *TraLiPhi* 35, 165-181.
- CHAMBON, J.-P. (1998), « Sur la localisation d'une farce en français préclassique (*La Farce du Vilain, sa femme et le curé*, Faivre n° 175). Traitement des indices géolinguistiques et des indices non-linguistiques, circulation du texte » *RLiR* 62, 167-182.
- CHAMBON, J.-P. (1999a), compte rendu de Tissier 1995 (t. IX), *FrPrécl* 6, 135-145.
- CHAMBON, J.-P. (1999b), *Études sur les régionalismes du français, en Auvergne et ailleurs*, Paris.
- CHAMBON, J.-P. (2000), *Mélanges sur les variétés du français de France, d'hier et d'aujourd'hui (III)*, Paris : « Note sur la localisation de *Tarabin, Tarabas et Tribouille-Ménage* (recueil Cohen n° XIII) », pp. 15-22 ; « Traits diatopiquement marqués dans la *Farce nouvelle de la trippière* (recueil Cohen n° LII) », pp. 22-30 ; « Pour la localisation de deux *Medecines* burlesques : *La vraie Medecine qui garit de tous maux et plusieurs autres* et *La Medecine de maistre Grimache* (impr. ca 1540) », pp. 31-42.
- CHAMBON, J.-P. et CHAUVEAU, J.-P. (2000), « Sur le vocabulaire de la traduction de *Merlin Coccaïe* (1606). Contribution à l'étude des régionalismes en français préclassique » in *Mélanges sur les variétés du français de France, d'hier et d'aujourd'hui (III)*, Paris.
- CHAMBON, J.-P. et KORFANTY, S. (1996), « Autour du Huguet : pour un Complément bibliographique » *FrPrécl* 5, 33-49.
- CHAMBON, J.-P., CHAUVEAU, J.-P., DONDAINE, C. et RÉZEAU, P. (1999), « Cas d'étymologie double dans le FEW (VI) » *TraLiPhi* 37, 251-62.
- CHÂTELAIN, H. (1907), *Recherches sur le vers français au XV^e siècle, Rimes, mètres et strophes*, Paris [consulté dans la réimpression de Genève, 1974].
- CHAURAND, J. (1972), *Introduction à la dialectologie française*, Paris, Bruxelles, Montréal.
- CHAURAND, J. (1985), « Les français régionaux », in G. Antoine, R. Martin (éd.), *Histoire de la langue française, 1880-1914*, Paris, pp. 339-368.
- CHAURAND, J. (1997), « La dialectologie aujourd'hui » *FrMod* 65, 1-5.
- CHAUVEAU, J.-P. (1977), « Mots dialectaux qualifiés de « vrais mots ». À propos du français régional dans l'Ouest (Nantais-Maine-Anjou) », in G. Taverdet, G. Straka (éd.), *Les français régionaux*, Paris, pp. 105-118.
- CHAUVEAU, J.-P. (1993), « À propos des origines dialectales du lexique québécois » *RLiR* 57, 373-419.
- CHAUVEAU, J.-P. (1993b), *Les Mots bas normans de Gabriel-Joseph Du Pineau (vers 1750)*, édition critique d'après Paris, BN n. a. fr. 22097, Paris.
- CHAUVEAU, J.-P. (1995a), « Le lexique identificateur géographique », in *Paroles régionales*, publié par J.-Fr. Bonnot, Strasbourg, pp. 353-369.
- CHAUVEAU, J.-P. (1995b), « Une enquête dialectale à St-Lô au XVIII^e siècle : Les mots bas-normans de Du Pineau », in *Dialectologie et littérature du domaine*

- d'oïl occidental, Sur le thème des enquêtes dialectales*, Actes du quatrième colloque tenu à Poitiers, au siège du Conseil régional, du 6 au 8 mars 1990, publiés par B. Horiot, Lyon, pp. 13-29.
- CHAUVEAU, J.-P. (1995c), « Unité et diversité lexicales dans l'Ouest », in *Français de France et français de France, Les parlers de l'Ouest de la France, du Québec et de l'Acadie*, sous la direction de P. Gauthier et Th. Lavoie, Lyon, 1995.
- CHAUVEAU, J.-P. (2000), « Sur les emprunts lexicaux du québécois au percheron », in *Français du Canada – français de France*, Actes du cinquième Colloque international de Bellême du 5 au 7 juin 1997, publiés par M.-R. Simoni-Aurembou, Tübingen, pp. 87-108.
- CHAUVEAU, J.-P. et LAVOIE, Th. (1996), « Rapports lexicaux entre l'est québécois et l'ouest du domaine d'oïl » in *Français du Canada – français de France*, Actes du quatrième Colloque international de Chicoutimi, Québec, du 21 au 24 septembre 1994, publiés par Th. Lavoie, Tübingen, pp. 47-60.
- CHAUVEAU, J.-P. et LAVOIE, Th. (1993), « À propos des origines dialectales du lexique québécois » *RLiR* 57, 373-419.
- CHAVY, P. (1988), *Traducteurs d'autrefois, Moyen Âge et Renaissance*, Dictionnaire des traducteurs et de la littérature traduite en ancien et moyen français (842-1600), Paris, Genève.
- CHEVALLEY, H. (2001), compte rendu de Thibault 2000, dans *Glossaire des Patois de la Suisse romande, 101^e et 102^e rapports annuels, 1999-2000*, avec bibliographie linguistique 1999-2000, La Chaux-de-Fonds, pp. 26-27.
- COHEN, G. (1949), *Recueil de farces françaises inédites du 15^e siècle*, publiées pour la première fois avec une introduction, des notes, des indices et un glossaire, Cambridge, Massachussets [consulté dans la réimpression de Genève, 1974].
- COLLET, O. (2000), *Glossaire et index critiques des œuvres d'attribution certaine de Gautier de Coinci*, Genève.
- COLLINGWOOD, SH. (1999), « L'argent et la localisation de La Farce de Pathelin », *MFr* 43, pp. 8-19.
- DALMER, M. (1942), « Lexikologisches aus dem XV. Jahrhundert. (Der Wortschatz Pierre Michault's.) » *ZFSL* 64, 46-66.
- DEAF = BALDINGER 1973ss.
- DEAFBibl = MÖHREN 1993.
- DEAN, R. J. (1999), *Anglo-Norman Literature, A Guide to Texts and Manuscripts*, R. J. D., with the collaboration of Maureen B. M. Boulton, London.
- DEBRIE, R. (1984), *Glossaire du moyen picard*, Amiens.
- DEES, A. (1980), *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13^e siècle*, Tübingen.
- DEES, A. (1987), *Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français*, Tübingen.
- DES ESSARTS, N.-T. Le Moyne, dit (an VIII-an XI), *Les Siècles littéraires de la France, ou Nouveau Dictionnaire historique, critique et bibliographique de*

tous les écrivains français, morts et vivants, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, Paris.

DI STEFANO, G. (1991), *Dictionnaire des locutions en moyen français*, Montréal.

DI STEFANO, G. et BIDLER, R. M. (1992), *Toutes les herbes de la Saint-Jean, Les Locutions en moyen français*, Montréal.

Dictionnaire des lettres françaises = GRENTÉ (1992, 1996, 2001).

DiStef = DI STEFANO/BIDLER 1992.

DMF = MARTIN 1998.

DocDMF = documentation tirée de la base de données informatique du DMF (saisie de 220 textes de moyen français), consultée avec l'autorisation de CNRS-ATILF, à Nancy.

DOM = STEMPEL 1996ss.

DOTTIN, G. (1910), *Glossaire des parlers du Bas-Maine*, Paris.

DRF = RÉZEAU 2001.

DROZ, E. (1935), *Le Recueil Trepperel*, I, *Les Sotties*, thèse présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Neuchâtel pour obtenir le grade de Docteur ès lettres, Paris.

DROZ, E. (1949), compte rendu de Cohen 1949, BHR 2, 296-303.

DROZ, E. et LEWICKA, H. (1961), *Le Recueil Trepperel*, II, *Les Farces*, Genève.

DSR = THIBAUT 1997.

DU D'HUID, A., MORIN A. et SIMONI-AUREMBOU, M.-R., (1979), *Trésor du Parler percheron*, Mortagne-au-Perche. [nous n'avons pas vu cet ouvrage]

DuPineauC = CHAUEAU 1993b.

DuPineauR = RÉZEAU 1989.

Enckell = ENCKELL 2000.

ENCKELL, P. (2000), *Le Dictionnaire des façons de parler au 16^e siècle, La lune avec les dents*, Paris.

EUSEBI, M. (1963), *La Chevalerie d'Ogier de Danemarche*, Canzone di gesta edita per cura di M. E., Milan-Varèse.

FAIVRE, B. (1993), *Répertoire des farces françaises, des origines à Tabarin*, Paris.

FEW = WARTBURG 1922ss.

FEWBeiheft = WARTBURG 1950, 1957, 1981.

FEWMs = manuscrits d'articles de la refonte du FEW préparés par Walther von Wartburg et déposés au centre du FEW (CNRS, Nancy).

FLETCHER, Fr. (1924), *Étude sur la langue des Vœux du Paon, par Jacques de Longuyon*, Paris.

FLUTRE, L.-F. (1970), *Le Moyen picard, d'après les textes littéraires du temps (1560-1660), Textes – Lexique – Grammaire*, Amiens.

- FOERSTER, W. (1882), *Lyoner Ysopet, Altfranzösische Übersetzung des 13. Jhs in der Mundart der Franche-Comté*, hg. von W. F., Heilbronn.
- FOERSTER, W. (1960), *Wörterbuch zu Kristian von Troyes sämtlichen Werken*, von W. F., Abdruck der 2. veränderten auflage von Hermann Breuer, Halle.
- FORGET, M. (1999), « La pratique du droit dans la Farce de Maître Pierre Pathelin », MFr 43, pp. 21-38.
- FOUCHÉ, P. (1952-61), *Phonétique historique du français*, Paris.
- FOULET, L. (1955), *The Continuations of the old french Perceval of Chretien de Troyes*, edited by William Roach, Volume III, Part 2, *Glossary of the First Continuation* by L. F., Philadelphie.
- FRANCARD, M. (1991), « Français régional et francisation d'un dialecte. De la déviance à la variation », in D. Kremer, ACILR18, III, Tübingen, pp. 370-382.
- FrPrécl = *Le Français préclassique, 1500-1650*, Paris.
- GAUCHAT, L., TAPPOLET, E. et JEANJAQUET, J. (1924ss.), *Glossaire des Patois de la Suisse romande*, Neuchâtel.
- Gay = GAY 1887.
- GAY, V. (1887), *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance*, Paris [consulté dans la réimpression de Nendeln, 1967].
- Gdf, GdfC = GODEFROY 1891-1902.
- GEBHARDT, K. (1982), « L'apport des dialectes d'oïl (surtout entre 1300 et 1600) au lexique de la langue commune (d'après le FEW) », in *Du Mot au texte*, Actes du III^{ème} colloque international sur le moyen français [...], publiés par P. Wunderli, Tübingen.
- GILLIÉRON, J. (1922), *Les Étymologies des étymologistes et celles du peuple*, Paris.
- GI = GAUCHAT/TAPPOLET/JEANJAQUET 1924ss.
- GODEFROY, Fr. (1891-1902), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du 9^e au 15^e siècle*, Paris.
- GOEBL, H. (1989), « -öre(a) statt -ōriu(a) in der Normandie : einem Suffixwechsel mit skriptologischen Mitteln auf der Spur » in *Studien zur romanischen Wortgeschichte*, Festschrift für Heinrich Kuen zum 90. Geburtstag, hgg. von G. Ernst und A. Stefenelli, Stuttgart, pp. 92-102.
- GOOSSE, A. (1991), « La part du substrat dialectal dans le français de Belgique », in *Variétés et variantes du français des villes et états de l'Est de la France*, éd. G. Salmon, Paris-Genève, pp. 201-209.
- GOSSEN, C.-Th. (1968), « Zur lexikalen Gliederung des pikardischen Dialektraumes », in K. Baldinger (éd.), *Festschrift Walther von Wartburg zum 80. Geburtstag*, II, Tübingen, pp. 133-145.
- GOSSEN, C.-Th. (1976), « L'état présent des études sur les dialectes galloromans au moyen âge », ACILR13, Laval, pp. 19-34.
- GREGORY, S. (1992), *The Romance of Tristan by Beroul*, edited by S. G., Amsterdam-Atlanta.

- GREUTE, G. (1992, 2001, 1996), *Dictionnaire des lettres françaises*, publié sous la direction du cardinal G. G., I, *Le Moyen Âge*, ouvrage préparé par R. Bossuat, L. Pichard et G. Raynaud de Lage, Édition entièrement revue et mise à jour sous la direction de G. Hasenohr et M. Zink, II, *Le XVI^e siècle*, Édition revue et mise à jour sous la direction de M. Simonin, III, *Le XVII^e siècle*, ouvrage préparé par A. Pauphilet, L. Pichard et R. Barroux, Édition entièrement révisée, amendée et mise à jour sous la direction de P. Dandrey par E. Bury, J.-P. Chauveau, D. Descotes, Ph. Hourcade et J. Serroy avec la collaboration de B. Donné, Paris.
- GREUB, Y. (2000), compte rendu de DEAF H 3, RLiR 64, 540-553.
- HAFNER, H. (1955), *Grundzüge einer Lautlehre des altfrankoprovenzalischen*, Berne.
- HAUGEN, E. (1966), « Dialect, Language, Nation » *American Anthropologist* 68, 922-935.
- HENRY, A. (1960), *Études de lexicologie française et gallo-romane*, Paris.
- HENRY, A. (1972), « Lexicologie géographique et ancienne langue d'oïl » RPhil 26, 226-255.
- HENRY, A. (1984), « Moyen français *esmorcher*, de la langue littéraire à l'étymologie » RLiR 48, 323-339.
- HENRY, A. (1996), *Contribution à l'étude du langage œnologique en langue d'oïl (XII^e-XV^e s.)*, Bruxelles.
- HERBIN, J.-Ch. (2001), « Les formes régionales du *Merlin* : essai de classement », InfGramm 88, 33-39.
- HEYMANN, W. (1903), *Französische Dialektwörter bei Lexikographen des 16. bis 18. Jahrhunderts*, Giessen.
- HOFFERT, M., DEGGELLER, M.-J. et CHAMBON, J.-P. (1987), « Cent cas d'étymologie double dans le FEW » in *Mélanges G. Matoré*, Paris, 165-84.
- HÖFLER, M. (1989), « L'étude historique des régionalismes français », RLiR 53, pp. 111-129.
- HOLBROOK, R. (1917), *Étude sur Pathelin*, Baltimore et Paris.
- HORIOT, Br. (1968), « Traits lyonnais dans *Florimont* d'Aimon de Varennes » TraLiLi 6, I, 169-185.
- HORIOT, Br. (1974), « Quelques remarques sur la carte 'chanter aux bœufs' de l'*Atlas linguistique de l'Ouest* », RLiR 38, 284-296.
- Hu = HUGUET 1926-1967.
- HUGUET, Edm. (1926-1967), *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris.
- JACOB, P. L. (1859), *Recueil de farces, soties et moralités du quinzième siècle*, réunies pour la première fois et publiées avec des notices et des notes par P. L. J., bibliophile [= Paul Lacroix], Paris.
- JUD, J. (1939), « Observations sur le lexique du roman de Flamenca », in *Mélanges A. Duraffour*, hommage offert par ses amis et ses élèves, 4 juin 1939, Paris et Zürich.

- JUNEAU, M. (1981), « *Le Trésor de la langue française au Québec : une approche de l'étude des parlers régionaux (objectifs et corpus)* », *Actes du colloque Les français régionaux*, Québec, pp. 117-121.
- KASPRZYK, K. (1970), Nicolas de Troyes, *Le Grand parangon des nouvelles nouvelles*, édition critique avec introduction et notes par K. K., Paris.
- KELLER, H.-E. (1953), *Étude descriptive sur le vocabulaire de Wace*, Berlin.
- KELLER, H.-E. (1966), « Quelques noms du *passer domesticus* dans la Gaule septentrionale » in *Mélanges de Linguistique et de Philologie romanes offerts à Monseigneur Pierre Gardette*, Strasbourg, pp. 267-284.
- KOOPMANS, J. (1987), *Recueil général des sermons joyeux français*, thèse de Leyde.
- KOOPMANS, J. (1990), compte rendu de Tissier 1989 (t. IV), BHR 51, 755-757.
- KOOPMANS, J. et VERHUYCK, P. (1995), *Le Recueil des repues franches de Maistre François Villon et de ses compagnons*, Édition critique par J. K. et P. V., Genève.
- KRISTOL, A. M. (1989), « Le début du rayonnement parisien et l'unité du français au moyen âge : le témoignage des manuels d'enseignement du français écrits en Angleterre entre le 13^e et le début du 15^e », RLiR 53, pp. 335-367.
- KRISTOL, A. M. (1993), « « Que dea ! Mettes le chapron, paillard, com tu parles a prodome ! » La représentation de l'oralité dans les *Manières de langage* du XIV^e/XV^e siècle » RJahrb 43, 35-64.
- KRISTOL, A. M. (1994-1995), « Dialectes, français régional et français « de référence » : une dynamique complexe », *Annales 1994-1995*, Université de Neuchâtel, pp. 230-241.
- LANGFORS, A. (1926), *Recueil général des Jeux-Partis français*, publié par A. L., avec le concours de A. Jeanroy et L. Brandin, Paris.
- LANLY, A. (1978), « Contribution des dialectes et des français régionaux à la connaissance de l'ancien et du moyen français » in *Études de syntaxe du moyen français*, Colloque organisé par le Centre d'Analyse Syntaxique de l'Université de Metz et par le Centre de Recherche pour un Trésor de la langue française (C.N.R.S. Nancy), Actes publiés par R. Martin, Metz, pp. 173-181.
- LAROUSSE, P. (1866-1876), *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle*, Paris.
- LATEUR, M. (1951), *Lexique du parler populaire et ouvrier des régions minières d'Artois*, Paris-Arras.
- LECLANCHE, J.-L. (1983), *Le Conte de Floire et Blancheflor*, édité par J.-L. L., Paris.
- LECOY, F. (1950), compte rendu de COHEN 1949, R 71, 513-530.
- LECOY, F. (1965), compte rendu de EUSEBI 1963, R 86, 556-557.
- LECOY, F. (1988), *Mélanges de philologie et de littérature romanes*, Genève.
- LEGROS, E. (1958), « La Philologie wallonne en 1957 » par E. L., avec la collaboration de J. Herbillon, BT Dial 32, 217-333.
- LEIP, J. (1921), *Provenzalisches und Frankoprovenzalisches bei französischen Lexikographen des 16. bis 18. Jahrhunderts*, Giessen.

Lewicka [dans notre chapitre 5, et s'il n'y a pas de renvoi à une page particulière, comprendre LEWICKA 1974, 136-147.]

Lewicka 1 = LEWICKA 1960.

LEWICKA, H. (1956), « Un exemple de "bourdican" » *FrMod* 24, 57-58.

LEWICKA, H. (1959), « L'élément picard dans la langue de quelques poètes arrageois des 12^e et 13^e siècles », *ACILR8*, II, Florence, pp. 249-262.

LEWICKA, H. (1960), *La langue et le style du théâtre comique français des 15^e et 16^e siècles*, I, *La Dérivation*, Varsovie et Paris.

LEWICKA, H. (1968), *La langue et le style du théâtre comique français des 15^e et 16^e siècles*, II, *Les Composés*, Varsovie et Paris.

LEWICKA, H. (1970), *Le Recueil du British Museum*, fac-similé des soixante-quatre pièces de l'original, précédé d'une introduction par H. L., Genève.

LEWICKA, H. (1974), *Études sur l'ancienne farce française*, Paris et Varsovie.

Li = LITTRÉ 1863-1872.

LITTRÉ, E. (1863-1872), *Dictionnaire de la langue française*, Paris.

LODGE, R. A. (1997), *Le Français, Histoire d'un dialecte devenu langue*, traduction française, Paris.

LODGE, R. A. (1998), « Vers une histoire du dialecte urbain de Paris » *RLiR* 62, 95-128.

MALKIEL, Y. et UTTI, K.-D. (1968), « L'ancien français *gab-ois*, *ir-ois*, *jargon-ois* et leurs contreparties dans l'anglais d'Amérique » *RLiR* 32, 126-174.

MARCOTTE, St. (2001), compte rendu de Buridant 2000, *RLiR* 65, 560-573.

MARTIN, J.-P. (1997), « Le français régional : la variation diatopique du français de France » *FrMod* 65, 55-69.

MARTIN, R. (1992), « L'article *tenir* du Dictionnaire du Moyen Français (DMF) » *Vox* 51, 129-163.

MARTIN, R. (1998), *Dictionnaire du moyen français (DMF)*, 1330-1500, publié sous la direction de R. M., s. l.

MARTIN, R. (1999), compte rendu de DEAF H 2, *RLiR* 63, 309-313.

MARTINET, A. (1971), *La prononciation du français contemporain, témoignages recueillis en 1941 dans un camp d'officiers prisonniers*, Genève.

MARZYS, Z. (1998), *La Variation et la Norme, Essais de dialectologie galloromane et d'histoire de la langue française*, Neuchâtel-Genève.

MAZE, C. (1903), « Étude sur le langage de la banlieue du Havre », Paris, Rouen, Le Havre.

MECKING, V. (1993), *Wortgeschichtliche Untersuchungen zu Philippe d'Alcricpe's 'La Nouvelle Fabrique' (ca. 1580)*, Tübingen.

MECKING, V. (1995), compte rendu de Tissier 1994 (t. VIII), *Vox* 54, 300-306.

MECKING, V. (1998), compte rendu de Tissier 1996 (t. X), *Vox* 57, 286-291.

MECKING, V. (1999), compte rendu de Tissier 1997 (t. XI), *Vox* 58, 281-286.

- MECKING, V. (2001), compte rendu de Tissier 2001 (t. XIII), Vox 60, 331.
- MEYER, P. (1887), « Notice sur le ms. Ars. 5201 » R 16, 24-72.
- MEYER-LÜBKE, W. (1890-1906), *Grammaire des langues romanes*, traduction française par E. Rabiet [consulté dans la réimpression, New York, 1923].
- MFr = *Le Moyen français*, revue d'études linguistiques et littéraires dirigée par Giuseppe Di Stefano, Montréal.
- MILLARDET, G. (1923), *Linguistique et dialectologie romanes, Problèmes et méthodes*, Paris [consulté dans la réimpression de Genève, 1977].
- MÖHREN, Fr. (1993), *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, Complément bibliographique 1993 par F. M., Tübingen, Québec.
- MOISY, H. (1887), *Dictionnaire de patois normand*, [...], Caen.
- MONFRIN, J. (1949), « À propos du *Tombel de chartrise* » R 70, 245-51.
- MONFRIN, J. (1966), compte rendu de la 1^{ère} éd. de Rychner 1967, R 87, 263-279.
- MORIN, Y.-Ch. et DAGENAIS, L. (1988), « Les normes subjectives du français et les français régionaux : la longueur vocalique depuis le 16^e siècle », in P. van Reenen, K. van Reenen-Stein (éd.), *Distributions spatiales et temporelles, Constellations des manuscrits*, Amsterdam, Philadelphie, pp. 153-162.
- MORLET, M.-Th. (1969), *Le Vocabulaire de la Champagne septentrionale au Moyen Âge. Essai d'inventaire méthodique*, Paris.
- NOOMEN, W. et VAN DEN BOOGAARD, N. (1983-1998), *Nouveau recueil complet des fabliaux*, Assen.
- NYKROG, P. (1973), *Les Fabliaux*, Nouvelle édition, Genève.
- PAQUETTE, J.-M. (1981), « Les deux pôles d'attraction du parler québécois : la référence au français commun et son influence sur l'usage des mots », *Actes du colloque Les français régionaux*, Québec, pp. 103-116.
- PAQUOT, A. (1990), « Architecture de la langue, connotations et régionalismes », *Langues et linguistique* 16, pp. 179-189.
- PARIS, G. (1881), compte rendu de Picot/Nyrop 1880, R 10, 281-285.
- PARIS, G. (1877), compte rendu de AncPoésie 11, RCrit 1877, 1^{er} semestre, 44-50.
- PETIT DE JULLEVILLE, L. (1886), *Histoire du théâtre en France, Répertoire du théâtre comique en France au Moyen-Âge*, Paris.
- PFISTER, M. (1972), « La localisation d'une scripta littéraire en ancien occitan », *TraLiLi* 10, pp. 253-291.
- PHILIPOT, E. (1913), « Contribution à la lexicographie de l'argot ancien » RPh 27, 296-311.
- PHILIPOT, E. (1930), « Remarques et conjectures sur le texte de *Maistre Pierre Pathelin* », pp. 558-584.
- PHILIPOT, E. (1931), *Trois Farces du recueil de Londres, Le Cousturier et Esopet, Le Cuvier, Maistre Mimin étudiant*, Rennes.
- PHILIPOT, E. (1939), *Six farces normandes du recueil La Vallière*, Rennes.

- PHILIPOT, E. (1953), « Notice sur la Farce de Frère Guillebert » dans *Mélanges de linguistique et de littérature romanes offerts [...]*, Paris-Baden, t. II, pp. 239-241.
- PICOT, E. (1886-1888), *Le Monologue dramatique dans l'ancien théâtre français*, Mâcon [consulté dans la réimpression de Genève, 1970].
- PICOT, E. (1902, 1904, 1912), *Recueil général des Sotties*, tomes I, II et III, Paris.
- PICOT, E. et NYROP, Chr. (1880), *Nouveau recueil de farces françaises des 15^e et 16^e siècles* publié, d'après un volume unique appartenant à la bibliothèque royale de Copenhague, Paris [consulté dans la réimpression de Genève, 1968].
- PIGNON, J. (1960), *L'Évolution phonétique des parlers du Poitou (Vienne et Deux-Sèvres)*, Paris.
- POUZEAU, M. (1996), compte rendu de P. Skårup, *Morphologie synchronique de l'ancien français*, Copenhague, 1994, RLiR 60, 236-256.
- POIRIER, Cl. (1987), « Le français « régional », méthodologies et terminologies, *Actes du colloque Français du Canada-français de France*, pp. 139-176.
- POIRIER, Cl. (1994), « Les causes de la variation géolinguistique du français en Amérique du Nord », *Langue, espace, société, Les Variétés du français en Amérique du Nord*, Actes du colloque de 1991, publiés par Cl. Poirier et al., Québec, pp. 69-95.
- RecRepuesFranches = KOOPMANS/VERHUYCK 1995.
- Recueil Tissier = TISSIER 1986-2000.
- REY, A. (2001), *Le Grand Robert de la Langue française*, deuxième édition, dirigée par A. Rey, du Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française de Paul Robert, nouvelle édition augmentée, Paris.
- RÉZEAU, P. (1984), *Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest, entre Loire et Gironde*, Introduction, Les Sables-d'Olonne.
- RÉZEAU, P. (1986a), « Les régionalismes et les dictionnaires du français », in *La lexicographie québécoise, Bilan et perspectives*, Actes du colloque organisé par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec et tenu à l'Université Laval les 11 et 12 avril 1985, publiés par L. Boisvert, Cl. Poirier et Cl. Verreault, Québec, pp. 41-52.
- RÉZEAU, P. (1986b), *Bibliographie des régionalismes du français et extraits d'un corpus d'exemples*, présentés par P. R., Paris.
- RÉZEAU, P. (1989), *Dictionnaire angevin et françois (1746-1748)*, de Gabriel-Joseph Du Pineau, édition critique d'après Paris, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 22097, par P. R., avec la collaboration de Jean-Paul Chauveau, Paris.
- RÉZEAU, P. (1990), « Pour une étude des variantes géographiques et de la phraséologie du français » *Cahiers de Lexicologie* 56-57, pp. 131-139.
- RÉZEAU, P. (1991), « Préface » in *Variétés et variantes du français des villes et états de l'Est de la France*, éd. G. Salmon, Paris-Genève, pp. 1-6.
- RÉZEAU, P. (2000), « Le français de référence et la lexicologie/lexigraphie différentielle en Europe », *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain* 26, pp. 157-185.

- RÉZEAU, P. (2001), *Dictionnaire des régionalismes de France, Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*, Bruxelles.
- Rob 2001 = REY 2001.
- ROBERT, P. (1989), *Le Petit Robert 2*, sous la direction de P. R., Dictionnaire universel des noms propres, alphabétique et analogique, illustré en couleurs, rédaction dirigée par A. Rey, Paris.
- RONJAT, J. (1930-1941), *Grammaire istorique des parlers provençaux modernes*, Montpellier.
- ROQUES, G. (1980), *Aspects régionaux du vocabulaire de l'ancien français*, thèse d'État, Université des Lettres et Sciences humaines de Strasbourg.
- ROQUES, G. (1982), « Les régionalismes dans Nicot 1606 » in *La lexicographie française du 16^e au 18^e siècle*, Actes du colloque International de Lexicographie dans la Herzog August Bibliothek, Wolfenbüttel (9-11 octobre 1979), publiés par Manfred Höfler.
- ROQUES, G. (1983), « Notes de lexicographie française » *TraLiLi* 21, 7-14.
- ROQUES, G. (1985a), « Envoyer au peautre » *RLiR* 49, 137-150.
- ROQUES, G. (1985b), « La conjugaison du verbe *vouloir* en ancien français » in *Actes du 4^e colloque international sur le moyen français*, publiés par Anthonij Dees, Amsterdam, pp. 227-268.
- ROQUES, G. (1985c), « La notion de *cracher* en français médiéval », *ACILR* 16, II, 219-228.
- ROQUES, G. (1987a), compte rendu de Tissier 1986 (t. I), *RLiR* 51, 290-294.
- ROQUES, G. (1987b), compte rendu de Tissier 1987 (t. II), *RLiR* 51, 645-647.
- ROQUES, G. (1988), compte rendu de Tissier 1988 (t. III), *RLiR* 52, 554-556.
- ROQUES, G. (1989a), « Les régionalismes dans les premiers dictionnaires français : d'Estienne (1539) à Nicot », in Swiggers/van Hoecke, pp. 100-115.
- ROQUES, G. (1989b), compte rendu de *Recueil de Sermons joyeux*, édition critique avec introduction, notes et glossaire par Jelle Koopmans, Genève, *RLiR* 53, 256-259.
- ROQUES, G. (1990), compte rendu de Tissier 1989 (t. IV et V), *RLiR* 54, 332-334.
- ROQUES, G. (1991a), compte rendu de André de la Vigne, *La Ressource de la chrestienté*, édition critique par C. J. Brown, Montréal, 1989, *RLiR* 55, 208-212.
- ROQUES, G. (1991b), compte rendu de Tissier 1990 (t. VI), *RLiR* 55, 613-615.
- ROQUES, G. (1991c), compte rendu de J. Koopmans et P. Verhuyck, eds, Nicolas de La Chesnaye, *La Condamnation de Banquet*, Genève, 1991, *RLiR* 55, 285-288.
- ROQUES, G. (1992), compte rendu de R. Deschaux et B. Charrier, eds, Eloy d'Amerval, *Le Livre de la deablerie*, Genève, 1991, *RLiR* 56, 328-332.
- ROQUES, G. (1993a), compte rendu de Tissier 1993 (t. VII), *RLiR* 57, 619-620.
- ROQUES, G. (1993b), « Le pied dans les expressions françaises », *TraLiPhi* 31, 385-395.

- ROQUES, G. (1994), compte rendu de Tissier 1994 (t. VIII), RLiR 58, 275-277.
- ROQUES, G. (1995), « Commentaires sur quelques expressions de *La Gente Poitevinrie* », in *Dialectologie et littérature du domaine d'oïl occidental, Sur le thème des enquêtes dialectales*, Actes du 4^e colloque tenu à Poitiers [...] du 6 au 8 mars 1990, publiés par B. Horiot, Lyon.
- ROQUES, G. (1996a), compte rendu de Tissier 1995 (t. IX), RLiR 60, 312-313.
- ROQUES, G. (1996b), « Anciens picards *buhote et buhotas* », dans *Ensi firent li ancessor*, Mélanges de philologie médiévale offerts à Marc-René Jung, publiés par L. Rossi avec la collaboration de Chr. Jacob-Hugon et U. Bähler, Alessandria, Vol. I, pp. 309-318.
- ROQUES, G. (1997-1998), « Les régionalismes dans la *Vie de saint Grégoire* (env. 1160) » TraLiPhi 35-36, 363-372.
- ROQUES, G. (1998), compte rendu de Tissier 1996 et 1997 (t. X et XI), RLiR 62, 573-574.
- ROQUES, G. (2000), compte rendu de Tissier 1998 et 2000 (t. XII et XIII), RLiR 64, 608-609.
- ROUSSE, M. (1973), « *Pathelin* est notre première comédie », in *Mélanges de langue et de littérature médiévales* offerts à Pierre Le Gentil ..., Paris.
- ROUSSINEAU, G. (1993), *Perceforest*, troisième partie, Édition critique par G. R., tome III, Genève.
- ROY, Br. (1997), « Des angevinismes dans le *Pathelin* ? » MFr 39-41, 461-468.
- Runnalls = RUNNALLS, G. A. (1999).
- RUNNALLS, G. A. (1996), « Les Mystères de la Passion en langue française : tentative de classement » R 114, 468-516.
- RUNNALLS, G. A. (1999), *Les Mystères français imprimés*. Une étude sur les rapports entre le théâtre religieux et l'imprimerie à la fin du Moyen Âge français suivie d'un Répertoire complet des mystères français imprimés (ouvrages, éditions, exemplaires) 1484-1630, Paris.
- RYCHNER, J. (1949), « Note sur les origines, les homonymes et le père de Martial d'Auvergne » R 70, 526-532.
- RYCHNER, J. (1951), *Les Arrêts d'Amour*, de Martial d'Auvergne, publiés par J. R., Paris.
- RYCHNER, J. (1967), *Les .XV. Joies de mariage*, publiées par J. R., 2^e tirage, Genève.
- RYCHNER, J. (1990), *La Narration des sentiments, des pensées et des discours dans quelques œuvres des XII^e et XIII^e siècles*, Genève.
- RYCHNER, J. et HENRY, A. (1974a), *Le Testament Villon*, édité par J. R. et A. H., I, Texte, Genève.
- RYCHNER, J. et HENRY, A. (1974b), *Le Testament Villon*, édité par J. R. et A. H., II, Commentaire, Genève.
- RYCHNER, J. et HENRY, A. (1977a), *Le Lais Villon et les Poèmes variés*, édités par J. R. et A. H., I, Texte, Genève.

- RYCHNER, J. et HENRY, A. (1977b), *Le Lais Villon et les Poèmes variés*, édités par J. R. et A. H., II, Commentaire, Genève.
- RYCHNER, J. et HENRY, A. (1985), *Le Testament Villon, Le Lais Villon et les Poèmes variés*, édités par J. R. et A. H., Index des mots, Index des noms propres, Index analytique, Genève.
- SCHMITT, Chr. (1976), « Charles de Bovelles « Sur les langues vulgaires et la variété de la langue française » (1533), source importante pour l'histoire du vocabulaire français » *TraLiLi* 14, 129-156.
- SCHMITT, Chr. (1977), « La grammaire française des 16^e et 17^e siècles et les langues régionales », in G. Taverdet, G. Straka (éd.), *Les français régionaux*, Paris, pp. 215-225.
- SCHÜLE, E. (1981), « Le français régional de Suisse », *Actes du colloque Les français régionaux*, Québec, pp. 181-193.
- SCHÜLE, R.-Cl. (1971), « Comment meurt un patois », in *Colloque de dialectologie francoprovençale* organisé par le Glossaire des Patois de la Suisse romande [...], Actes, publiés par Z. Marzys, Neuchâtel, Genève, pp. 195-207.
- SERME, J. (1999), « Le lexique français commun comme source de régionalismes : le phénomène de survivance et ses avatars », *FrMod* 67, pp. 169-197.
- SIMONI-AUREMBOU, M.-R. (1999), « Le français et ses patois », in J. Chaurand (éd.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, pp. 547-580.
- STEFFENS, G. (1905), *Die Lieder des troveors Perron von Angicourt*. Kritisch herausgegeben und eingeleitet von G. S., Halle.
- STEMPEL, W.-D. (1996ss.), *Dictionnaire de l'occitan médiéval*, Ouvrage entrepris par Helmut Stimm, poursuivi et réalisé par W.-D. S. avec la collaboration de Claudia Kraus, Renate Peter et Monika Tausend, Tübingen.
- STONE, L., ROTHWELL, W. et REID, T. (1977-1992), *Anglo-Norman Dictionary*, Londres.
- STRAKA, G. (1964), *Poèmes du XVIII^e siècle en dialecte de Saint-Etienne (Loire)*, Paris.
- STRAKA, G. (1977), « Les français régionaux. Conclusions et résultats du colloque de Dijon », in G. Taverdet, G. Straka (éd.), *Les français régionaux*, Paris, pp. 227-242.
- STRAKA, G. (1981), « Clôture du colloque », *Actes du colloque Les français régionaux*, Québec, pp. 195-204.
- STRAKA, G. (1981), « Les français régionaux : exposé général », *Actes du colloque Les français régionaux*, Québec, pp. 31-45.
- STRAKA, G. (1983), « Problèmes des français régionaux », *Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques* 69, pp. 27-66.
- SWIGGERS, P. et VAN HOECKE, W. (1989), dir., *La langue française au 16^e siècle : usage, enseignement et approches descriptives*, Louvain/Paris.
- THIBAUT, A. (1997), *Dictionnaire Suisse romand, Particularités lexicales du français contemporain*, Une contribution au Trésor des vocabulaires

francophones, conçu et rédigé par A. T. sous la direction de P. Knecht avec la collaboration de G. Boeri et S. Quenet, Carouge.

- THIBAUT, A. (2000), « Le traitement des emprunts dans le Dictionnaire suisse romand : aperçus théoriques et méthodologiques » dans *Contacts de langues et identités culturelles, perspectives lexicographiques*, Actes des quatrième journées scientifiques du réseau « Étude du français en francophonie », Québec.
- THOM, M. (1981), « Les occidentalismes dans les « Quinze joies de mariage » » *XIV Congresso internazionale di linguistica e filologia romanza, Napoli, 15-20 aprile 1974, Atti*, t. 5, 53-70.
- THUROT, Ch. (1869), *Extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au Moyen Âge*, Paris [consulté dans la réimpression de Francfort, 1964].
- TILANDER, G. (1924), *Lexique du Roman de Renart*, Göteborg-Paris.
- TILANDER, G. (1926), « Étude sur les traductions en vieux français du traité de fauconnerie de l'empereur Frédéric II » *Z* 46, 211-290.
- TILANDER, G. (1932), *Les Livres du roy Modus et de la royne Rotio*, publiés avec introduction, notes et glossaire par G. T., Paris.
- TISSIER, A. (1986-2000), *Recueil de farces (1450-1550)*, textes établis, annotés et commentés par A. T., Genève [t. I, 1986 ; t. II, 1987 ; t. III, 1988 ; t. IV, 1989 ; t. V, 1989 ; t. VI, 1990 ; t. VII, 1993 ; t. VIII, 1994 ; t. IX, 1995 ; t. X, 1996 ; t. XI, 1997 ; t. XII, 1998 ; t. XIII, 2000].
- TISSIER, A. (1999abcd), *Farces françaises de la fin du Moyen Âge*, Transcription en français moderne par A. T., Genève, t. I à IV.
- TL = TOBLER/LOMMATZSCH 1925ss.
- TLF = *Trésor de la Langue française*.
- TOBLER, A. (1921), *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*, gesammelt, durchgesehen und vermehrt von A. T., Erste Reihe, dritte, vermehrte Auflage, Leipzig.
- TOBLER, A. et LOMMATZSCH, E. (1925ss.), *Altfranzösisches Wörterbuch*, Wiesbaden.
- Trésor de la Langue française* (1971-1994), publié sous la direction de P. Imbs, B. Quemada puis R. Martin, Paris.
- TUAILLON, G. (1977), « Réflexions sur le français régional », in G. Taverdet, G. Straka (éd.), *Les français régionaux*, Paris, pp. 7-29.
- VOILLAT, Fr. (1971), « Aspects du français régional actuel » in *Colloque de dialectologie francoprovençale* organisé par le Glossaire des Patois de la Suisse romande [...], Actes, publiés par Z. Marzys, Neuchâtel, Genève, pp. 216-241.
- WARTBURG, W. v. (1922ss.), *Französisches Etymologisches Wörterbuch, Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, Bonn, Leipzig, Bâle.
- WARTBURG, W. v. (1950, 1957, 1981), *Französisches Etymologisches Wörterbuch, Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, Beiheft, Ortsnamenregister – Literaturverzeichnis – Übersichtskarte, Zweite Auflage,

Tübingen; Supplement zur 2. Auflage des Bibliographischen Beiheftes, redigiert von Margarete Hoffert, Bâle; Liste des abréviations géolinguistiques françaises, À partir du fascicule n° 142, Bâle. Dans certains cas, nous citons aussi les abréviations que le FEW a utilisées dans les fascicules parus depuis 1957 et telles qu'elles figureront dans la troisième édition du Beiheft, rédigé par Y. Greub et Chr. Seidl, en préparation; on peut en demander le développement à la rédaction du FEW, à Nancy.

WARTBURG, W. v. (1963), *Problèmes et méthodes de la linguistique*, traduit de l'allemand par P. Maillard, deuxième édition augmentée et refondue, Avec la collaboration de St. Ullmann, Paris.

WIEDENHOFEN, A. (1913), *Beiträge zur Entwicklungsgeschichte der französischen Farce*, Münster [nous n'avons pas vu cet ouvrage].

WOLEDGE, B. (1954), *Bibliographie des romans et nouvelles en prose française antérieurs à 1500*, Genève.

WOLEDGE, B. (1975), *Bibliographie des romans et nouvelles en prose française antérieurs à 1500*, Supplément 1954-1973, Genève.

WÜEST, J. Th. et KRISTOL, A. M. (1993), *Aqueras montanhas*, Études de linguistique occitane : Le Couserans (Gascogne pyrénéenne), Tübingen et Bâle.

ZUMTHOR, P. (1973), *Histoire littéraire de la France médiévale (VI^e-XIV^e siècles)*, Paris.

4. Étude du vocabulaire diatopiquement spécifique.

abejaunir v. tr. “rendre bête” Tissier 41, 252.

Veux-tu abejaunir la gent ?

Roques 1984, 277 comprend “duper”.

On recherche l’unité lexicale.

FEW 1, 308a BECCUS Ø ; Hu 1, 529b Ø ; Gdf, GdfC Ø ; Li s.v. *béjaune* Ø.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

abiller “préparer (d’une activité ménagère quelconque)” Tissier 25, 49 ; 39, 509, 689.

Je scay bien abiller à boire.

Or, je vous requier qu’on abille Rien qui soit pour moy davantaige.

Ne l’avez-vous pas envoyé Pour vostre disgner habiller [...]

On recherche le sens.

FEW 1, 366b *BILIA ; Gdf 4, 393a ; GdfC Ø ; Hu 4, 420a ; Li 1, 1966a (avec renvois à Lac) ; TL 1, 50 Ø.

Dial. : centr.

Mfr. : Froissart ; 1458, doc. non localisé ; G. Bouchet ; Seyssel ; Michel de Tours ; La Grise [non localisé] ; *Amadis* [= Herberay des Essarts] ; Amyot [indiqué à Bourges] ; Nicolas de Troyes [indiqué à Tours] ; R. Belleau ; Rabelais ; Beroalde de Verville [indiqué à Tours] ; Commynes ; Louis XI [indiqué à Bourges, sous réserves].

On a exclu des attestations de Gdf celles qui semblent plutôt pouvoir se définir “garnir” ou “préparer au moyen d’une opération de garniture, d’adjonction ou d’enrichissement”, ainsi que *habiller* de la viande “la parer”.

Les résultats ne sont pas parfaitement nets : la Normandie et la partie la plus occidentale du domaine d’oïl semblent exclus, de même que la plus grande partie de l’Est du domaine (nous avons indiqué Nicolas de Troyes à Tours, où il a écrit l’ouvrage en cause ici) ; de plus, les attestations se concentrent dans le centre du domaine, où le sens est resté en patois. Mais d’autre part, une attestation en Savoie (Seyssel) et deux en Picardie (Froissart et Herberay) introduisent une irrégularité. Commynes, indiqué à son lieu de naissance en Picardie, a sans doute connu le sens par son lieu de séjour le plus fréquent à la fin de sa vie, dans le Sud-Ouest d’oïl.

On admet comme l’hypothèse rendant le mieux compte des faits dont nous disposons que l’unité lexico-sémantique est spécifique diatopiquement du Centre, de la Touraine (et du Perche) au Berry.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

abonny “regardé comme bon, prisé, estimé” Tissier 13, 53ss.

LA MERE Certes, Jaquinot, mon amy, Vous estes homme abonny. JAQUINOT Abonny ! vertu saint George ! J’aymeroyz mieulx qu’on me coupast (la) gorge. Abonny ! benoiste Dame ! Jeu de mots avec le sens “hébété, dompté”.

On recherche le sens.

FEW 1, 434b BONUS Ø ; Li 1, 16a Ø ; Gdf 1, 28c (notre exemple) ; GdfC Ø ; Hu 1, 13b Ø ; Philipot 1931, 51 ; TLF 1, 153b.

Philipot 1931 : 51 : hapax (sémantique), mais cite un exemple de Montmartre qui pourrait être un parallèle.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

d’abordee “d’abord, dès l’arrivée”. Tissier 46, 238.

Et ! c’est a cause de ma feste : Je vous etrenne d’abordee. [dit à un personnage qu’il vient de bourrer de coups].

On recherche la locution.

FEW 15, 1, 185a BORD ; Hu 1, 14a ; Gdf, GdfC Ø ; Li s.v. ; TL 1, 60 Ø ; DiStef 3 ; TLF 1, 160b.

Mfr. : Amyot ; Oudin ; Montaigne ; *Sat. Mén.* [non localisé] ; Le Loyer ; D'Aubigné ; Brantôme ; Des Accords.
Puis de la langue classique.

Les ouvrages consultés ne permettent pas de connaître certainement la date de naissance du type, dont on aurait probablement la première attestation (Tissier date le texte de 1520-1525, sur des indices très faibles ; ms 2^e moitié 16^e s.). Il est non spécifique diatopiquement, et cela dès les premiers exemplaires.

abreger v. tr. “rapprocher dans le temps” Tissier 1, 2.

Le souper vous fault abreger ; Je ne puis plus gueres attendre.

On recherche le sens et la construction.

FEW 24, 25b ABBREVIARE ; Gdf 1, 34c Ø ; GdfC 8, 17c Ø ; TL s.v. Ø ; Hu 1, 16a Ø.

Mfr. : Greban [non localisé].

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

absolument adv. “sans permettre d’exception” Tissier 59, 273.

Absolument m'encharga De ne dire ce qu'avions faict [...]

On recherche la forme.

FEW 24, 55a ABSOLVERE ; TL 1, 67 ; Gdf 1, 38b ; GdfC Ø ; Hu 1, 21b ; Li 1, 21c Ø ; TLF 1, 241a.

Dial. : norm. (DT ; Moisy), Pt-Aud. Alençon.

Afr. : RoisinB ; Arch. Nord ; Froissart.

Mfr. : Monstrelet ; Cardinal de Granvelle [né à Besançon, mais a vécu aux Pays-Bas espagnols, et c'est là que nous l'indiquons] ; Fabri ; Ph. de Marnix.

Aussi : aliég. (1630).

Fabri ne doit peut-être pas intervenir dans la discussion, *absolument* a chez lui un sens technique, comme t. de grammaire, et pourrait avoir été formé indépendamment.

Les enregistrements dialectaux modernes et les attestations anciennes sont cohérents, à l'intérieur de chacun de ces groupes, mais les deux groupes contradictoires entre eux.

Ne sachant pas interpréter cette apparente contradiction, et les attestations du 16^e s. manquant ou étant trop incertaines, nous ne tirons pas de conclusions sur la localisation.

abusars "trompeurs" Tissier 65, 296.

Se n'est pas engin d'abusars.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 24, 62a ABUSUS.

Aucune forme dialectale ne repose sur le même suffixe ; le type est isolé. Il s'agit d'une formation occasionnelle sur la base d'un suffixe vivant (cf. Lewicka I, 143), seul ce procédé de formation pourrait être localisé.

Il n'est pas possible de conclure à la diatopie sur base lexicale.

acoustrer "faire subsister, entretenir qn" ou "s'occuper d'une personne" Tissier 50, texte BM, 27 ; 51, 110.

Tu m'acoustres bien.

Je t'ay acoustré en effaict Depuys l'espace de dix ans.

On ne peut pas admettre ici le sens "habiller", qui n'indiquerait pas toute l'étendue de la générosité du *gentil homme* ; il ne semble de toute façon pas que

« “habiller” », dans les définitions rencontrées, ait jamais la valeur de “fournir en habits”.

FEW 2, 1099b *CONSUTURA ; Hu 1, 45a ; Gdf, GdfC Ø.

Le seul sens qui semble convenir dans l'article du FEW est “soigner (des malades)” Goub 1552 (mais il est peut-être une extension de “pansement une blessure” et dans ce cas ne fonctionnerait pas comme parallèle) ; on ne peut pas exclure non plus Metz “équiper”. Les rapports historiques entre les différents sens énumérés sous II. 1. et II. 2. mériteraient d'être démêlés. Dans Hu, l'exemple de Monluc pourrait convenir (on le comprendrait “s'occuper de qn, spécialement en ce qui concerne telle fonction spécifique (ici, manger)”), mais il n'est pas sûr non plus (*les accoustrer de manger* “leur préparer à manger”, avec un v. tr. dont le complément serait la personne concernée par l'activité).

L'incertitude attachée à la valeur d'*accoustrer* dans le texte, le trop faible nombre d'attestations, quelle que soit la solution choisie, interdisent l'utilisation du critère pour la localisation.

actaintes, aux “à l'improviste” Tissier 22, 86.

Pour ce, je m'en vois aux actaintes La trouver.

On recherche le sens.

FEW 25, 733b ATTINGERE ; DiStef 31b.

Seul exemple connu. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

acul s. “échec” [trad. de GdfC]. Tissier 59, 248.

On y fust alé le grand cours Et n'ussies receu tel acul.

La proposition de Tissier (« ...rapprocher ce mot du verbe *acculer* “renverser, mettre sur le derrière” ») se heurte au fait que FEW 2, 1512b CULUS ne connaît *acul* s. que pour désigner un lieu (mfr. *accul* “retardement” etc. est une formation indépendante). Il vaut mieux comprendre “opprobre, tache sur l'honneur” et

rapprocher de *acus* "accusation". On admettra avec Fouché 1952-1961, 664, la chute possible de *-s* après voyelle accentuée et à la rime dans la langue du théâtre (la chute de *-l* après voyelle accentuée n'est pas douteuse non plus, cf. *id.*, *ibid.*).

On recherche l'unité lexicale (*acus*).

FEW 24, 93b ACCUSARE ; GdfC 8, 32a ; Hu 1, 51 Ø ; Lv 1, 19a.

Dial. : Finhaut, Salvan, bdauph. Lallé, Barc. Nice.
Aussi : Raimon de Cornet [Tarn-et-Garonne].

Si l'on tient compte du type *accuse* il faut ajouter à nos données O. de La Marche (Gdf 1, 93b) et une attestation non localisable du 16^e s. (*ibid.*).

L'unité lexicale est de localisation très spécifique (sud-est du domaine galloroman) dans les dialectes modernes. Cependant, le manque d'attestations anciennes, le fait que la seule attestation d'ancien occitan diverge géographiquement et l'inexacte coïncidence du sens incitent à la prudence : il n'est pas certain qu'il s'agisse du même mot.

adevigner "avoir, former une idée" Tissier 5, 519.

Savous que viens d'adevigner, Ma Damoyselle, à ceste foyz ?

On recherche le type *adeviner*, indépendamment du sens.

FEW 3, 108b DIVINARE (sens Ø) ; Gdf 1, 103a (sens Ø) ; GdfC Ø ; Hu 1, 64a (sens Ø) ; TL 1, 144.

Dial. : wall. pic. Somme, norm. Bray, yér. Tôtes, havr. Reims, Rethel, argonn. Florent. Metz, Nied.

Afr. : Hélinand de Froidmont ; Jean Renart ; Renart ; Phil. de Rémi ; Bib. Hist. ; Estories Rogier [non localisé] ; Gerbert de Montreuil ; RenNouv ; BandSeb ; GuillAngl [non localisé] ; Sone ; BlondNesle ; Mousket ; Aliscans [non localisé] ; Hem ; HugCap ; Froiss.

Mfr. : Jean Le Fevre ; Myst. de saint Crespian ; Greban [non localisé] ; Coquillart ; Cuvelier ; P. Michault [non localisé] ; Desch ; Ménard, *Hist. de Bertr. Du Guesclin* [non localisé] ; Soties 2, 186 ; 3, 333 [Petit de Julleville n° 110 ; non localisé].

La localisation du Mystère de saint Crispin à Paris n'est pas certaine : le texte cité ici est bien celui d'une représentation parisienne, mais son modèle, largement antérieur, n'est pas connu. Les grandes croix sur le Pas-de-Calais indiquent une localisation 'pic.' dans les ouvrages consultés. HugCap a été indiqué à Paris, mais le texte contient de nombreux picardismes.

Les données des dialectes modernes, en ancien et en moyen français sont convergentes, elles demandent seulement de supposer un très léger rétrécissement de l'aire entre le Moyen Âge et le début du 20^e siècle. Les attestations sont assez nombreuses pour que leur total soit significatif. Le résultat peut se décrire ainsi : Wallonie, Belgique picarde, Picardie française, Haute-Normandie jusqu'à la Seine, nord de la Champagne et de la Lorraine.

Comme le relevait Wtbg, le mot est particulièrement mal attesté au 16^e s. (deux exemples dans Hu).

advertin "tourment". Tissier 22, 44 ; *avertin* Tissier 15, 39.

Pencez que dans mon advertin Les quinzez joyes n'en ay mye.

Je veulx aprendre a parler latin Affin de mauldire ma femme. Car, quant elle vient a sa game, Bien fault rabesser l'avertin.

Le sens que nous indiquons *supra* (d'après Tissier) est douteux (on ne le trouve nulle part dans FEW).

On exclut le sens "maladie de l'esprit, chez l'homme ou le mouton ; personnification de l'agent causant cette maladie" (et sens similaires), mais on prend en compte les dérivés.

FEW 14, 326b VERTIGO ; TL 1, 730 ; Hu 1, 432a ; GdfC 8, 254c.

Dial. : norm. MN (17^e s.), bess. saint.

Mfr. : BPériers ; Marot ; R. Belleau ; Forcadel ; Calvin.

Les attestations dialectales modernes tendraient à le faire considérer comme un occidentalisme, mais les attestations de mfr. (l'ancien français ne connaît que les sens "maladie de l'esprit ; agent de cette maladie") ne confirment pas nettement cette

localisation. On notera toutefois que Marot, indiqué ici à son lieu de naissance (Cahors), a reçu une partie de son éducation au bord de la Loire et que Bonaventure Des Périers (indiqué à son lieu de naissance en Côte-d'Or) fut l'élève de Marot à Lyon.

advouer qn de "lui permettre de" Tissier 45, 167, 266 ; *avouer* 55, 165.

Frappez fort, car je vous advoues.

Venez demain, je vous advoues.

Je vous avoue que l'on propose tout ce qu'on voudra proposer.

FEW 24, 201a ADVOCARE ; Hu 1, 88a ; Gdf, GdfC Ø.

Mfr. : Marot ; Du Bellay ; Grevin.

Ce sens, comme l'indique le FEW, est limité à la langue du 16^e s. Les exemples, trop peu nombreux, divergent. Le matériel ne permet pas de se prononcer quant à la diatopie.

afemmement s. m. "action d'affamer", et ici, spécialement, "(sexuellement)". Tissier 34, 163.

L'HOMME En ung mois je fais mes cinq coups, La semaine ung coup justement. LA FEMME Cela n'est qu[e] afemmement. J'aymerois tout aussi cher rien.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 3, 407a FAMES ; Hu 1, 92b ; Gdf 1, 129a ; TLF 1, 831a.

Afr. : HermVal.

Mfr. : d'Alcriste.

Aussi : 19^e-20^e s.

Le matériel est insuffisant. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

affiner v. tr. "tromper par artifice" Tissier 44, 284 ; 29, 151 ; 58, 351.

On doit en tout temps affiner Ung tel homme fin comme il est.

Ha ? que tu scez bien affiner Et abuser les bonnes gens !

Il n'y a homme, tant soyt fin Et tant ust-il la teste fine, Que fine femme en fin n'afine.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 3, 566b FINIS ; GdfC 8, 41a ; Gdf Ø ; Hu 1, 102b ; TL 1, 189 Ø ; TLF 1, 878a.

Dial. : hag., ang. poit. Vendée, Elle, saint. centr. bberr., Varennes, bourg. Conthey, Lallé, npr. vel. Montluçon, Murat, Chav. lang. lim. blim. Chilhac.

Mfr. : Ronsard ; Gringore ; Marot ; Rab. ; Marg. de Nav. ; Amyot ; Saliat [non localisé] ; Baïf ; Montaigne ; Guill. Bouchet ; Charron.

Aussi : apr.

Charron n'est pas indiqué sur la carte ; il est né à Paris mais a exercé en Gascogne et en Languedoc. Marguerite de Navarre est indiquée à Angoulême, lieu de sa naissance, mais sous réserves. Sur la carte, Amyot a été indiqué à Bourges.

Les attestations du 16^e s. confirment la zone la plus vaste des attestations dialectales modernes, et surtout sa moitié occidentale ; elles laissent supposer que les aires centre-occidentale et normande sont les restes d'un seul ensemble. Une fois posé cet effondrement de l'aire de l'unité lexico-sémantique dans le vernaculaire, dans sa partie centrale, les limites de son état ancien doivent être reconnues comme difficiles à cartographier précisément.

affronté "audacieux, qui agit hardiment". Tissier 16, 77.

et sois affronté, M'entends-tu bien, ainsi qu'on doit.

FEW 3, 820a FRONS,-TIS ; TL 1, 201 et 3, 1059 ; Gdf 1, 152c ; GdfC Ø ; Hu 1, 108b ; Collet 2000, 18.

Dial. : liég. nam. Mons, Tourc. rouchi, Lille, Jers. nant. ang. SeudreS. loch. RilliO. argonn. Florent, Dombras, Aussois, bdauph. pr. Agen.

Afr. : Sone ; GMuis. ; G. de Coinci ; Rose [var. ms. non localisé] ; Frère Laurent, *Somme le Roi* [non localisé].

Mfr. : Lefevre d'Etaples ; P. Mathieu.

FEW indique qu'en ancien et en moyen français le type est « besonders pik. », ce que confirment les données rassemblées ici. La dispersion des formes dialectales est un peu réduite par le fait qu'Agen est à prendre avec beaucoup de prudence (Beiheft) ; elle reste considérable. Il semble qu'on a affaire à des aires de retrait, retrait qui se serait effectué en partie sur la zone d'où le mot est originaire (nord du domaine). L'attestation de P. Mathieu (indiquée ici à son lieu de naissance, Pesmes en Haute-Saône) est d'interprétation délicate, chez un auteur à la carrière voyageuse.

Si le sens est marqué géographiquement au Moyen Âge, il est délicat d'affirmer qu'il l'est aussi au 16^e s., vu le manque d'attestations, si l'on veut expliquer la répartition moderne dans les dialectes autrement que par une polygenèse spontanée.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

afluber v. tr. "revêtir". Tissier 47, 440.

Ausy tost que le secretain Euvre l'huyt, c'est pour tout certain, Y fault afluber sa guerronne.

On recherche le type métathésé.

FEW 24, 249a *AFFIBULARE ; Gdf 1, 153c ; GdfC 8, 43c ; TL 1, 201 ; FrPrécl 6, 140 (CR Chambon) ; Chauveau 1993b, 41.

Dial. : havr. Eure, Thaon, bess. Alençon, Percy, hag. Jers. norm. (MN, 17^e s. ; Dm ; Moisy), Hamars.

Afr. : Loherains ; Rosel ; Aye ; PassJonglF ; Grandes Chroniques de France ; Rou ; Coincy.

Mfr. : AncThéât 3, 384 [= Moralité de Charité ; non localisée].

Aussi : apr. ; DuPineauC [indiqué à St-Lô].

En afr., aucune diatopie ne se dégage (nous n'avons pas porté les attestations sur la carte) : la forme métathésée n'étant sans doute pas distincte lexicalement du type 'afubler', on attend que son apparition dépende des lieux de production des

manuscripts, que nous n'avons pas essayé de connaître. En mfr., la forme n'a été relevée que rarement, et l'on ne possède pas d'indice de localisation. Dans les patois, le type est étroitement localisé en Normandie.

Une extension limitée à la Normandie est très probable pour les 15^e–16^e s.

afoller v. intr. "devenir fou". Tissier 58, 242 ; *affoller* "id." Tissier 17, 25 ; 38, I, 1146 [= II, 1186].

Helas ! je cuyde qu'il afolle.

Mais c'estoit affin qu'il affolle !

Dites hardyement que j'affolle, Si je dy huy aultre parolle [...]

On recherche le sens.

FEW 3, 690b FOLLIS ; TL 1, 195 ; Gdf Ø ; GdfC 8, 42b ; Hu 1, 106b ; Dottin 1910.

Dial. : norm. (MN, 17^e s. ; DT ; Dm), Alençon, ang. loch. branc. [ce dernier manque au FEW].

Afr. : RenXII ; RenVII ; Rutebenf ; BonBerg ; Th. le Mart. [nous avons compris qu'il s'agissait de Guernes de Pont-Ste-Maxence].

Mfr. : Path. ; R. Garnier ; Desportes.

Nous n'indiquons pas sur la carte BonBerg, texte composite. Les localisations des deux branches de Renart (Compiègne et Bayeux), même si elles sont indiquées ici, sont très douteuses.

Le sens ne paraît pas spécifique géographiquement en ancien français, mais la Picardie ne le connaît pas.

En mfr., les indications sont peu nombreuses, mais convergent avec les attestations patoises modernes pour nous inciter à voir dans ce sens un occidentalisme.

aful s. "pièce de vêtement" ou "vêtement" ? Tissier 62, 116.

J'ey cangneu(e) bru garnye desous, Qui d'un aful de monacus A faict abit qu'el portoyt bien.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 24, 249b *AFFIBULARE ; Gdf 1, 155a ; GdfC Ø ; Hu 1, 110b.

Mfr. : Entree de Henri II à Rouen ; *Moral de tout le monde* [Petit de Julleville n° 62 ; non localisée] ; Stat. des bonnetiers (15^e s.) [non localisé] cité par Aug. Thierry : *affule* ; AncPoésie 13, 361 [non localisé] : *affuble*.

On a tenu compte ici des trois déverbaux enregistrés par FEW.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

agarez imp. P5 "regardez". Tissier 4, 330 et 32, 207.

Hay ! agarez ma Damoyse [...]

Agarez, le chemin est bel.

On recherche la forme conjuguée.

FEW 17, 513b *WARDON ; Hu 1, 113a.

D'Aubigné.

L'attestation de d'Aubigné se trouve dans le *Sieur de Faeneste*, texte parodique d'un langage maladroit, et où la création verbale est constante ; elle n'est pas certainement exploitable.

aga est relevé dans une vaste portion du domaine d'oïl (Normandie, tout l'Ouest, le sud du domaine et jusqu'à la Franche-Comté), et il n'est pas exclu de penser qu'il était répandu encore plus largement au 16^e s. dans la langue populaire. Par contre, la forme du pluriel est mal documentée. L'article *agarer* de Hu est une fiction : *aga* interj. a une existence indépendante et d'autres formes du verbe sont inexistantes, douteuses ou rares. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

agios s. m. pl. "manière cérémonieuse d'agir". Tissier 13, 40.

Mais ce n'est rien dit a propos De faire ainsi tant d'agios.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 4, 375b HAGIOS ; TLF 2, 144b ; GdfC

Dial. : liég. Stav. Mons pic. norm. DT, Dm, PtAud. Cherb. hag. hbret. nant. Blain, lorr., Meuse, Cum. Florent

Mfr. : CentNouv ; Michault [non localisé] ; Haynin ; Greban [non localisé] ; Calvin ; Ph. de Marnix ; Rab ; Gringore ; Marot ; Habert ; H. Estienne ; Cholières ; Larivey.

N'est attesté en frm. qu'avec des marques de restriction d'usage qui font penser que le mot n'était pas de la compétence active des auteurs.

CentNouv ont des traits bourguignons et des Flandres (Beiheft) ; elles ne sont pas figurées sur la carte. On attribuera volontiers la présence du mot ici, ainsi que chez P. Michault, aux Flandres, puisqu'ils ont pu l'y connaître.

La répartition dans les patois modernes est claire : domaines wallon, picard, normand, gallo, lorrain, exclusivement. Ce caractère diatopiquement spécifique n'existait pas en mfr.

agrappi p. p. adj. "accroché". Tissier 65, 366.

Tant seullement sont aggrappis Qui n'y voi[en]t goucte.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 16, 358b *KRAPPA ; DEAF G 1240 ; TL 1, 210

Dial. : saint. SeudreS.

Afr. : VengRag [non localisé] ; Jean Bodel : Vilain de Farbu ; judéofr.

L'attribution de la VengRag à Raoul de Houdenc est contestée. Dans le texte de Jean Bodel, *agrapi* n'apparaît que dans un des deux mss, celui qui offre les moins bonnes leçons pour ce texte (le rattachement étymologique est d'ailleurs douteux, cf. DEAF). Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

aintel pron. "tel". Tissier 47, 295.

Helas ! il n'estoyt pas aintel, Le mien : Dieu luy face mercy !

On recherche la formation (§ 2. a. β. du FEW).

FEW 13, 1, 56b ; FrPrécl 6, 140 (CR Chambon).

Dial. : norm. (MN, 17^e s. ; Dm ; Moisy), Andelis, Charb. [l. prob. Cherb.], hag.
Aussi : Rouen 1733.

Première attestation de ce type dont tous les enregistrements postérieurs sont normands. On ne précise pas plus la localisation : le fait que la formation ait été enregistrée exclusivement dans le Nord de la province pourrait n'être dû qu'à un retrait dont ignorerions la date.

aisie s. f. "latrine". Tissier 41, 161. Leçon reconstituée, éd. *asies*.

[...] *Plus que le trou d'une a[i]sie(s).*

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 24, 143b, 149a ADJACENS ; Gdf 1, 198c.

Mfr. : Desch ; Oresme ; Gobin, *Loups ravissans*.

Aisie s. n'apparaît pas dans les ouvrages consultés ; on a relevé les attestations du syntagme *chambre aisie*, mais le matériel n'est pas suffisant pour permettre une localisation.

ajournee s. "journée" Tissier 5, 167.

Dormyrés-vous toute ajournee ?

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 3, 105b DIURNUM Ø ; Gdf 1, 205c ; TL 1, 268 Ø ; Hu 1, 67a Ø.

Mfr. : Froissart ; Miracle de Saint-Nicolas et d'un juif [DocDMF] ; Guill. de Machaut ; Oth. de Grandson.

Le matériel est insuffisant pour conclure à la diatopie.

alemoire “?” Tissier 65, 350.

Florant comme espice a l'emoire.

Tissier propose de lire à *l'emoire* et de comprendre “de l'armoire”. Le sens, sans être très satisfaisant, n'est pas impossible ; la locution n'est pas attestée, mais surtout la forme *emoire* n'est pas un descendant vraisemblable d'ARMARIUM et on ne s'expliquerait pas bien la valeur de la préposition.

Comme M. Buridant le rappelle à notre attention, on pourrait envisager de rapprocher la forme examinée ici des descendants d'ARTEMISIA classés sous I. 2. b. par FEW 25, 361b (« captation par *armoire*, à partir de sa variante assibillée *armoïse* » FEW 25, 363b), on éditerait alors *espice alemoire* ; cette solution aurait l'avantage d'être satisfaisante sémantiquement et de présenter une construction possible. Si, dans la première version de ce travail, nous avons écarté cette hypothèse après l'avoir attentivement examinée, c'est 1° que le syntagme *espice* ‘*armoïse*’ ou une construction semblable ne sont pas attestés, non plus qu'un adjectif ‘*armoïse*’ ; 2° qu'une forme quadrisyllabique n'a pas été enregistrée par FEW 25, 253b dans les descendants d'ARMARIUM.

On pourrait aussi laisser le texte édité comme il est, et interpréter *emoire* comme le représentant d'ARTEMISIA capté par ‘*armoire*’. Mais là aussi les problèmes sont réels : 1° le type ‘épice à l'armoire’ n'est pas attesté dans les descendants d'ARTEMISIA [ang. *herbe à la sainte armoire* f. “absinthe” FEW 25, 362a, I. 2. b. γ. ne présente pas de parallèle, puisqu'il suppose, comme l'indiquent les rédacteurs, 363b, *herbe sainte* < *absinthe*] ; 2° la captation suppose que le mot capté s'aligne sur une forme réelle de ‘*armoire*’, mais les représentants d'ARMARIUM de syllabe initiale /e-/ sont extrêmement rares, au témoignage de FEW 25, 253b et sqq. : nous n'avons su y trouver que frb. *emaire* (1480), FEW 25, 254a, dont on aura peine à admettre qu'il a pu opérer à lui seul la captation ; 3° la captation par ‘*armoire*’, § I. 2. b. de l'article ARTEMISIA du FEW, ne semble pas générale dans le domaine d'oïl, mais en occuper seulement le centre (Île-de-France, Orléanais, Centre, Ouest de la

Bourgogne et plus au Sud Allier, Limousin et Auvergne) avec une seule excroissance de l'aire vers l'Est de la Bourgogne et les Vosges, pour un type (classé I. 2. b. e.) dont la captation est tout sauf spectaculaire formellement ([qrmwɛz]). Si l'on devait envisager cette hypothèse, on aboutirait, dans le chapitre suivant à une nette contradiction avec les résultats très clairs de la localisation de Tissier 65, ce qui nous amènerait nécessairement à rejeter l'interprétation).

Il faut sans doute renoncer à expliquer la forme examinée avec ARTEMISIA.

Le texte est sans doute corrompu. La localisation n'est pas possible.

alené p. p. adj. "tenu en haleine" Tissier 62, 45.

S'il est de vous bien alené, Y sera a demy danné.

Un sens du type "inspiré" serait beaucoup trop neutre dans le contexte, où une femme donne à une de ses congénères novices des conseils très précis, et sans fard, pour séduire les hommes ; son discours n'a rien d'allusif.

On recherche le sens.

FEW 24, 575b ANHELARE Ø ; Hu 4, 432b Ø ; GdfC 8, 75b (notre exemple, défini "inspiré") ; Gdf 1, 217a Ø.

Le sens n'est pas enregistré par la lexicographie (FEW connaît "mettre hors d'haleine"). La localisation n'est pas possible.

alland s. m. "homme habile, intrigant" Tissier 19, 304. Contrairement à l'avis de G. Roques (RLiR 54, 333), et à la suite du FEW, on rattachera plutôt le mot à AMBULARE qu'à *ALANUS.

C'est mon, c'est mon : c'est un alland.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 24, 419a AMBULARE ; Gdf 1, 210b ; Hu 1, 162a.

Mfr. Cretin ; Bourdigné ; Du Fail ; Baïf ; Thevet ; Jean Godard ; Vauquelin de la Fresnaye.

G. Cretin (indiqué sur la carte à Paris) connaît des normandismes nets (cf. *run* ; sa carrière est souvent passée par la Normandie ; son lieu de naissance n'est pas connu).

Alland "homme habile, intrigant" est surtout utilisé par des auteurs au vocabulaire nettement occidental (au sens large : de la Saintonge à la Normandie), mais également à Paris (avec des réserves dans deux cas sur trois).

alloué s. m. "personne payée par une autre, par rapport à cette dernière". Tissier 38, I, 1206 [=II, 1250].

Estoit-il point voustre alloué ?

On recherche l'unité lexicale.

FEW 24, 337a ; Li 1, 116c ; Hu 1, 171b ; Gdf 1, 229a ; GdfC 8, 86c.

Dial. : cogl. bmanç. ang.

Afr. : 1265, DC [non localisé] ; Peres [nous n'avons pas tenu compte de cette attestation inacceptable de Gdf, disparue dans l'édition PeresL, v. 25600] ; ChronSDenis ; 1307, doc. non identifié ; 1264, hbret. ; 1265, doc. non localisé ; 1298, doc. arch. Côtes-d'Armor ; 1299, doc. arch. non localisé ; Ordonnances de ducs de Bretagne [indiqué en Bretagne].

Mfr. : hbret. ; Vitre ; G. Bouchet ; 1402, Ord [Rouen].

L'unité est exclusivement occidentale, tout au long de son histoire. La convergence des enregistrements patois modernes et de la grande majorité des attestations anciennes permet de préciser : l'unité est probablement spécifique d'une région comprenant la Haute-Bretagne, le Bas-Maine et l'Anjou ; elle a peut-être été connue un peu plus largement.

alluitee part. p. adj. "souple, maniable". Tissier 33, 280.

Il nous faudroit doncques refondre D'une matiere moult alluitee.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 5, 439a LUCTARI ; Gdf 1, 226a.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

alongner v. pron. "éloigner" Tissier 58, 114.

Car il est de moy tant jaloux Qu'il ne s'oze alongner d'un pas.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 5, 404b LONGE ; TL 1, 312 ; Gdf 1, 233a ; Hu 1, 169b.

Dial. : norm. Andelis, centr. npr., mars. Nice, Alais, Toulouse, béarn. Teste, norm. MN (17^e s.), havr. Thaon, Isigny, hag. jers. Guern.

Afr. : général.

Mfr. : Zeller ; MéJeanr 218 [le renvoi du FEW est fautif et la référence perdue] ; PassSem ; Mist [non localisé] ; Nompar de Caumont [Agenais] ; Fabri.

Aussi : apr.

On relève le type, tous sens confondus. On pourrait peut-être ajouter aux données indiquées sur la carte alorr. *raloignier* "prolonger, différer", *raloignement* "prolongation".

En ancien français, la forme n'a aucune spécificité géographique. En mfr., il est difficile de se prononcer au vu du trop petit nombre d'attestations identifiées ou localisées. De toute façon, il paraît clair que l'aire française était encore, au 16^e s., un peu plus étendue au moins que l'aire dialectale moderne.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

ambades s. pl. " ? (dénote un mouvement)". Tissier 47, 266.

Je faictz petis saulz, jambades Et ambades De long, de hault et de travers.

On recherche le mot.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; Chambon 1994, 153.

Mfr. : SermJoyK n° 26 [nous n'adoptons pas la proposition de correction de Chambon 1994, qui ne semble pas avoir connu l'attestation examinée ici ; texte de Rouen selon l'éditeur (Koopmans 1987, 460)].

Le mot semble très rare et il est possible que cela soit dû à son caractère spécifique diatopiquement. Sa seule autre attestation fournit un indice — mais il est mince — d'orientation vers Rouen. La valeur du critère et l'étendue de l'aire qu'il dessine sont incertaines.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

ambagoys s. m. "langage détourné". Tissier 47, 141.

Y n'y a sy villain huron, Sy lourdault ne sy vilagoys, N'eust-il ne maison ne buron, Qui me responde en ambagoys.

On recherche le mot.

FEW 24, 398a ; Hu 1, 184a ; Malkiel/Uitti 1968, 137.

Mfr. : Martial ; Mist [non localisé] ; AncPoésie 2, 79 [non localisé] ; 12, 28 [Maximien, non localisé] ; Fauchet ; G. Haudent ; Ph. de Marnix.

Les documents sont insuffisants. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

amoureux adj. "qui a de la saveur, du goût (d'un vin)". Tissier 10, 71.

Voyla ung vin tant amoureux ; Vous diriés, c'est sucre a le boire.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 24, 477b et 478a n. 8 *AMOROSUS ; Henry 1960a, 58 ; RLiR 51, 646 (CR Roques) ; Li 1, 135c ; Gdf 1, 277a.

Dial. : perch. Blois, béarn.

Mfr. : D'Aubigné ; Mystère de Saint-Louis [non localisé] ; Cottureau ; Marguerite de Navarre [indiquée à son lieu de naissance, Angoulême] ; RecRepuesFranches.

L'aire de l'unité dans les patois modernes est exclusivement occidentale, mais elle souffre une très grande solution de continuité. On ne peut savoir s'il s'agit d'un effondrement récent de l'aire dans le vernaculaire, ou si celle-ci était déjà discontinue au moment de sa fixation par la patoisisation. De toute façon, l'unité étant exclusivement occidentale (Normandie exclue) aux 15^e et 16^e siècles, moment de l'existence du sens en français, et la localisation de ces attestations rendant évidente la continuité ancienne de l'aire, le critère peut être utilisé avec sécurité en vue de la localisation. Il oriente vers une grande bande occidentale, traversant le domaine galloroman du Maine au Béarn.

aner v. intr. "mettre ses pantalons". Tissier 35, 195.

Et puy, ne veulx-tu point aner, Bon payeur ?

Nous adoptons la proposition de Roques 1991, 615 (suivi par Tissier dans ses corrections, XIII, 66.).

On recherche la famille lexicale.

FEW 16, 138b et 752b HAMR ; RLiR 55, 615 (CR Roques).

Dial. : norm. Tinch. Vire, Valognes, sair. ALF p 377, hag. mal. IlleV. Dol, cogl. Canc. Fougères, Gennevilliers, renn. Louvigné, Pléché. Bréal-sur-Montfort, Ercé, Mée, Malestr. ALF p 466 et 476, nant. Blain, Chatbr. bmanc. Charnie, hmanc. Jubl. ang. maug. Ernée, Ezy.

Aussi : argot.

Dém. *enhanser* (FEW 16, 138b HAMR), clairement divergent morphologiquement et tout à fait aberrant géographiquement, est certainement mal classé, nous ne l'avons pas relevé. Ezy [hân] "poche" n'a pas de parallèle sémantique dans le matériel vernaculaire rassemblé par Wartburg ; son classement est incertain.

L'aire de la famille dans les patois est très compacte : Ouest de la Basse-Normandie, Haute-Bretagne, Maine (à l'exception peut-être de sa partie la plus orientale) et Anjou.

Les attestations anciennes manquant absolument, la valeur du critère est entachée d'une incertitude.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

aparié adj. "marié". Tissier 49, 4.

Qui vieult veoir la mal(e) mariee, La triboullee, la hariee, Trop pis que on est en enfer, C'est moy, qui suis apariee A une telle male euree Pire que oncques Lucifer.

On recherche le sens (appliqué à des humains), pour l'adjectif ou pour le verbe.
FEW 7, 600a ; Gdf 1, 321c Ø ; GdfC 8, 138c ; TL 1, 427.

Dial. : Dém. VaudS. Genève, Aigle, St-Pierre.

Afr. : Rencl ; JFevVieille ; KellerRomv [non localisé].

Mfr. : Desch ; ChrPis ; Percef ; Fossetier ; Ed'Amerval ; Jean Marot.

Aussi : Sully.

Les enregistrements du sens sont surtout orientaux. La régularité de cette répartition et la correspondance entre les attestations anciennes et les enregistrements dialectaux modernes ne sont cependant pas suffisantes pour qu'on puisse considérer le critère comme certain.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

apensé "délibéré, prémédité" Tissier 39, 776.

Larron, sacrilege Au monstier, de faict apensé.

On recherche *apensé* "prémédité" et la loc. *de fait apensé*.

FEW 8, 197a PENSARE ; Gdf 1, 332c ; DC 1, 327b.

Afr. : Cart. Hain. ; cart. St-Denis ; Doon de Mayence.

Mfr. : doc. non loc. 1389, 1396 et 1416 ; CentNouv ; St-Amand ; EspAss 2, 235 [lire EspOrig] ; Pillot ; Jean, duc de Bourgogne ; Charles d'Orléans (doc. off.) ; Duc de Bourg., décembre 1455 [à propos de Dijon] ; Gaguin ; Baïf.

Les doc. de localisation sûre orientent nettement vers le nord du domaine, mais les autres sont nombreux : CentNouv a une langue influencée partie par celle des Flandres, partie par celle de la Bourgogne (non représentée sur la carte) ; le doc. de

1455 s'adresse au bailli de Dijon, mais il émane vraisemblablement de la chancellerie de Philippe le Bon à son lieu de résidence, dans la partie septentrionale de ses états à la date considérée (c'est là qu'il est indiqué) ; les deux lettres de Jean Sans Peur et Charles d'Orléans concernent la même affaire (l'assassinat du duc d'Orléans) et les deux attestations de la loc. pourraient être liées, mais il est de toute façon difficile de localiser ces documents dont on ne connaît pas le rédacteur (elles sont indiquées à Paris). Le problème de la formation de la langue de Baïf (indiqué sur la carte à La Flèche, dans la Sarthe) est difficile à débrouiller, et on se gardera d'en tirer un argument contre l'orientation qui se dessine.

L'aire est picarde, hennuyère et parisienne.

apointement ds *fournir a l'apointement* "fournir à la dépense d'un autre"

Tissier 54, 41.

[...] *mais Dieu scait comment Il fournit a l'apointement De quoy mon mignon j'entretiens.*

On relève a) la locution ; b) *apointement* "somme payée à qn", ou les autres locutions qui supposent ce sens.

FEW 9, 592a PUNCTUM ; Hu 1, 260b ; GdFC 1, 148c ; Li 1, 173b ; TLF 3, 305a.

a) BPériers ; H. Estienne ; L'Hospital ; Sat. Mén. [non localisé].

b) Michel d'Amboise ; Tahureau ; H. Estienne ; Regnier de la Planche ; Brantôme ; Chollières ; Baïf [le sens n'est pas sûr].

Nous ne savons pas localiser Michel d'Amboise (né à Naples). Les deux attestations parisiennes sont celles d'Henri Estienne, mais il s'agit d'un texte écrit à Genève.

Il est possible que le sens n'ait pas encore été général au 16^e s., moment de son apparition dans la langue, mais la documentation ne permet pas de se prononcer nettement.

aprouver v. tr. "éprouver, se rendre compte de" Tissier 65, 685.

JAUNE BEC Vous en moucqués [vous], dom Martin ? Trouvés vous y a la feste ; Et feussiez-vous plus roge cent foiz, Ja plumes n'en rapporterés. VERDIER Dis-tu ? Je le vieux aprouver. JAUNE BEC Fairés ? Or sus dont, que je le voye.

FEW 25, 52b APPROBARE ; Hu 1, 272b ; Gdf 1, 364c

Afr. : Jerus ; RenMont [référence douteuse : le ms. Ars cité par Godefroy ne semble pas contenir Renaut de Montauban] ; Intern. Consol. ; Estoire del saint Graal.

Mfr. : Seyssel ; *Flammette*, trad. anonyme de Boccace [non localisé] ; Calvin ; Marg. de Nav. ; Haudent ; Du Moulin ; Cotereau ; Tahureau ; Guill. Bouchet ; Ferget ; Griseldis.

Aussi : apr.

Calvin n'est pas indiqué ici ; on sait que sa langue contient des genevoisismes. On a supposé que Griseldis que cite Gdf est l'ouvrage de Philippe de Mézières. Ici, comme pour *Flammette*, *aprouver* pourrait être un italianisme.

Il est difficile de se prononcer avec certitude. Le sens pourrait bien être, aux 15^e-16^e s., spécifique aux parties occidentale et méridionale du domaine gallo-roman, mais le fait, d'une part, que cette valeur est généralement répandue en ancien français et son contact, de l'autre, avec un italianisme possible, rendent difficile la reconnaissance nette d'un particularisme.

aquetter "gagner, venir en possession de qch." Tissier 18, 70.

[À son fils qui lui pose avec bêtise et importunité des questions indiscretes :]

LA MERE En ton blason rien tu n'aquette.

Tissier comprend "tu ne gagnes rien à discourir".

On recherche la formation.

FEW 24, 111a ACQUIRERE ; corrections au vol. 24, à paraître, consultées en manuscrit ; TL 1, 484 ; GdfC 8, 161b ; Hu 1, 58b.

Dial. : flandr. rouchi, norm. ChefB. Saintes, SeudreS. morv. MoselleV. Urim. Metz, Belf. Montbél.

Afr. : lorr. ; Brun de la Montagne [non localisé] ; Herbert, *Dolopathos* [non localisé] ; 1220, doc. non identifié ; 13^e s. plusieurs doc. arch. de la Moselle ; 1239,

doc. arch. Vosges ; 1239, doc. arch. de Thionville ; 1263, doc. arch. Briey ; Lettre de J. de Joinville.

Mfr. : MirND ; Desch ; Runk ; Ménag. ; Jean Chartier ; DesPériers ; Rabelais ; Calvin ; Jodelle ; Palissy ; Baïf ; Jean de la Taille ; Garnier ; Ronsard ; Nuysement ; Brantôme ; d'Aubigné.

Aussi : apr.

Norm. a été indiqué sur la carte, mais son rattachement au type n'est pas certain (cf. FEW).

Le type est, en ancien français, étroitement limité à la Lorraine et à la partie la plus orientale de la Hte-Marne ; il reste nettement oriental, autant que les quelques attestations disponibles le laissent supposer, dans la langue des 14^e et 15^e s. Il est par contre généralement répandu en fr. au 16^e s. Dans les dialectes modernes, qui forment clairement des aires latérales de retrait par rapport à une situation d'extension générale (dans la partie oïlique du domaine), on remarque que la zone d'origine du type est restée bien représentée ; on supposera volontiers un rapport entre l'extension générale, point de départ de la répartition dialectale moderne, et l'extension générale en fr. du 16^e s.

arimer v. tr. "arranger convenablement, disposer". Tissier 47, 112.

C'est un droict amyraquin, A luy veoir ses mos desrimer. Il me voulsit faire arimer A son plaisir, et je ne daigne.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 16, 721a ; FrPrécl 6, 141 (CR Chambon) ; Gdf 1, 398a.

Dial. : Jers. IlleV. Canc. ang. ChefB. poit. saint. canad. neuch. béarn.

Mfr. : Goub ; Sermon joyeux d'un cardier de mouton.

La correspondance entre les enregistrements modernes et anciens n'est pas parfaite, puisque les premiers excluent la Normandie et que les seconds la connaissent exclusivement. Le critère ne pourra donc pas aboutir à une localisation plus précise que 'Ouest de l'espace oïlique'. Les enregistrements isolés en SR. et dans le Béarn ne suffisent pas à remettre en question cette orientation.

arrancher v. tr. “arranger, mettre en ordre”. Tissier 37b, 53.

Si luy donnay bien a manger Et a boire pour ce repas. Puis après je ne faillis pas A mon lit faire et arrancher [...]

On recherche le consonantisme intérieur (prétonique) sourd dans la famille lexicale (descendants de abfrq. HRING).

FEW 16, 244b, 242a, 243a HRING ; Gdf 1, 389b.

Dial. : frb. Vaud, Aj. Montret, Montbél. Sancey, LoireSE. Annonay, Ponc. centr. morv. Mâcon, louh. verdch. Vionn. Montana, aost. Annecy, Vaux, stéph. Cr. Mignov. Villié.

Mfr. : Fousch [nous ne savons pas de quelle traduction de *L'Histoire des plantes* il s'agit] ; Léon, *Descr. de l'Afrique*, trad. anonyme, éd. Lyon, 1556 [l'auteur est peut-être J. Temporal, Lyonnais].

Aussi : afrb.

L'aire est très cohérente dans le vernaculaire moderne, surtout francoprovençale, elle occupe le Centre-Est du domaine galloroman. Les attestations françaises anciennes parvenues à notre connaissance sont peu nombreuses et il n'est pas possible de les localiser certainement ; en l'état, elles sont tout à fait compatibles avec l'hypothèse d'une stabilité de l'aire à travers le temps.

arriere interj. “non ! certainement pas ! il n'en est pas question !” Tissier 48, 220.

Je ne l'espousay ne pris lors En mariage que son corps. Mais d'espouser son cul, arriere !

Mecking, CR, comprend “encore (exclamation de mécontentement quand qn se répète trop)” et voit dans cette attestation la première ; on rattachera plus volontiers à “cri pour faire reculer qn” ou “...pour l'éloigner”, en supposant l'extension sémantique “... pour éloigner de soi, figurément, une idée désagréable, ou les propos de celui qui la défend”. Le sens que suppose Mecking ne se comprenant pas bien à l'intérieur d'une phrase.

On recherche le sens.

FEW 24, 181b *AD RETRO ; Vox 57, 286 (CR Mecking) ; GdfC 8, 189c.

Vauquelin.

Si cette valeur précise n'est pas enregistrée par la lexicographie historique, elle se rattache sans difficulté à celles qu'enregistrent les dictionnaires depuis Nic 1606 et il n'y a pas de raison de distinguer un sens spécifique. L'attestation examinée ici est la première (sauf Modus, sens technique), mais cela n'est vraisemblablement pas significatif (il s'agit d'un mot du firm., lié de façon très banale au reste de sa famille étymologique, et on s'attend à ce que la lexicographie différentielle l'ait mal relevé). L'absence d'attestations interdit toute tentative de localisation.

aruner "mettre en ordre, s'occuper de, ranger" Tissier 58, 53.

D'ou venés-vous ? LA FEMME De la, deriere, D'aruner un peu mon menage.

FEW 16, 743a RUM ; Gdf 1, 398a ; Hu 1, 320b ; TL 1, 557.

Dial. : pic. boul. norm. (MN, 17^e s. ; Dm), bnorm. Orne, hag. Jers. Guern. Canc.

Mfr. : BonBerg [non localisé] ; J. Le Blond [plusieurs exemples] ; *Chans. norm. du 16^e s.* ; AncPoésie 13, 234 [non localisé].

On n'indique pas le type *arrumer*, ni ang. *arunter*. On n'a pas indiqué sur la carte la Chanson normande, dont la localisation n'est pas douteuse.

Les documents localisés sont malheureusement assez peu nombreux, mais leur cohérence avec l'aire dialectale moderne laisse supposer que son extension en français devait être très semblable au 16^e s. Le fait que ce mot, assez peu souvent enregistré dans l'ensemble du domaine, soit nettement fréquent chez J. Le Blond (ce qui fait croire que ce verbe était pour lui usuel) confirme l'impression qu'il s'agit d'un terme régional au 16^e siècle.

aspic s. f. "(comme injure à une femme)" Tissier 63, 60, 63.

Tu as menti par ton museau, Aspic, remply tout de taigne [probablement *taigne* est-il une mauvaise leçon].

Tu as menty, dyable, aspic, Enragé et hors de la foy.

On relève dans le § II. 1. c. de l'article du FEW tout ce qui associe *aspic* à la méchanceté et à la calomnie. On ne tient pas compte de l'attestation chez Calvin, où il s'agit d'un latinisme.

FEW 25, 498b ASPIS ; DRF 60b n'intervient pas ici ; GdfC 8, 207c Ø ; Hu 1, 335a Ø ; TLF 3, 654b.

Dial. : hlim. wall. liég. nam. Giv. Cerfontaine, jers. Tour. louh. Vaud, Savièse, Ruff. pr. lang. hlim. liég. Jers. nam. Giv. Ciney, lang. Cellefr. périg. bmanc.
Mfr. : Mich.

L'attestation tourangelle étant suspecte et bmanc. seulement argotique, on notera que le sens (ou le groupe sémantique) est surtout oriental et méridional dans les dialectes modernes. La seule attestation connue du sens en mfr. n'est pas incompatible avec cette localisation, mais on notera qu'au 17^e s. le sens est général (Sév). La localisation n'est pas possible.

assemblee s. f. "rendez-vous amoureux (peut-être par euphémisme)" Tissier 57, 107.

Ou se fera donc l'assemblee ?

FEW 25, 551a ASSIMULARE ; DRF 61a n'intervient pas ici ; Hu 1, 343a ; Gdf 1, 428b ; GdfC 8, 198b Ø ; TL 1, 573.

Afr. : Auberee ; BalJos ; Percef ; BenTroie ; EnfOg ; BeaumCout ; Chrestien ; Gaufr ; MontRayn 2, 149 [non localisé].
Mfr. : Amyot ; MichTaill ; Desch.

On a relevé tous les sens se rattachant à un groupe "union entre deux personnes ; mariage ; coït".

Le sens semble attaché de façon stable au quart nord-est du domaine d'oïl, à la seule exception de BenTroie.

assené adj. "loti, partagé, en particulier en matière matrimoniale" ds *mal assené*. Tissier 22, 34.

Je suis bien la malle assenee, Car nuyt ne jour rien ne me faictes.

FEW 17, 71a SINNO- ; Gdf 1, 434a ; GdfC 8, 210c ; Hu 1, 343b.

Dial. : Jam.

Mfr. : Path. ; Geu des Trois Rois (bibl. Ste-Geneviève 1131) [Paris] ; *Hist de l'anc. Test.* [non localisé] ; AncPoésie 12, 177 [1527, Maistre Albert Songecreux ; non localisé].

En 1496, date du texte, *mal assené* semble être un archaïsme. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

asservant adj. "asservi, assujéti" Tissier 60, 20.

Maleurté m'a si fort suyvy Qu'a elle je suis asservant.

FEW 11, 549b SERVUS.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

assiette ds *d'assiette* loc. adv. "immédiatement". Tissier 39, 374.

Car tout premier il vous payera D'assiette de ce qu'il vous doit.

On recherche l'emploi temporel.

FEW 11, 399b SEDERE ; Hu 1, 355a ; GdfC 8, 212b Ø ; Gdf 1, 445b ; Li 1, 217c ; Vox 54, 301 (CR Mecking).

Rivaudeau ; E. Pasquier ; Juvenal des Ursins.

On relève les valeurs temporelles : *d'une assiette d'yeux* "d'un coup d'œil, en même temps", *voir d'une mesme assiette* "ensemble".

Les trois attestations proviennent d'auteurs nés à Paris. En gros contemporaines (et contemporaines du texte étudié ici), elles montrent, jusqu'à preuve du contraire, que l'utilisation d'*assiette* dans des loc. à valeur temporelle est un particularisme diatopique limité à Paris.

astrilogue s. m. "astrologue". Tissier 17, 79.

[...] *nous avons cessé De le tenir au pidagogue Pour le faire un grand astrilogue.*

FEW 25, 627a ASTROLOGUS : le seul exemple cité, à la suite de GdFC 8, 222a, est le nôtre.

Seule attestation connue de la forme en *-i-*. Il s'agit peut-être d'une formation occasionnelle comique, destinée à montrer l'inculture prétentieuse du personnage (cf. procédé semblable pour *pidagogue*).

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

a trop fille jeu de mots sur *atrophie*. Tissier 30, 239.

La maladye de la trop fille.

On recherche le s. *atrophie*.

FEW 13, II, 323a TROPHE ; TLF 3, 811a.

Mfr. : 1538, Canappe ; 1550, H. Fierabras ; dp. Paré.

Le texte est de date douteuse, prob. début 16^e s., et l'impression d'entre 1532 et 1550. L'attestation indirecte est la première dans l'état de nos connaissances ; elle garantit que le mot était déjà connu. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

attenir v. pron. "s'abstenir". Tissier 14, 183.

Mais du baiser vous attendez.

FEW 25, 728a et 731a n. 16 ATTINERE ; GdfC 8, 219b ; TL 1, 635.

Dial. : AmiensN, St-Pol, pic.

Afr. : ChaceOisI ; DoctrSauv ; ProprChos ; ArchNord ; AlexA ; Horn ; RenR [non localisé] ; GerbM ; PriseCord ; Laurin ; Berte ; ChevFust ; BibleMacé ; BibleMalk ; BestGuill ; Ordin. Tancrei [2^e moitié 13^e s. ; non identifié] ; GuiBourg [non localisé] ; BrunMont [non localisé] ; SGile ; SGrega¹ [non localisé] ; Manessier ; Sone ; Méon I, 178, 123 [non localisé] ; BarbMéon IV, 211 [= NRCF n° 59 ; non localisé].

De façon étonnante, parmi les très nombreuses attestations citées par FEW, Gdf et TL et répétées ici, aucune ne relève du mfr., ce que ne laisse pas attendre l'indication large de la refonte (« 13^e–16^e s. », où 16^e s. = Tissier 14 ; cp., inversement, FEW 13, 1, 215a TENERE). L'explication étymologique de la forme reste à faire.

La plus forte concentration d'attestations qu'on peut observer dans la partie Nord du domaine d'oïl, coïncidant avec les attestations dialectales modernes, n'est probablement que le reflet de la domination quantitative de cette région sur la littérature d'ancien français et n'est pas significative. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

auge s. m. dans *auge a paistrir* "pétrin de boulanger". Tissier 42, 206.

*Je n'eu d'elle en mariage Que (...) une poille, Et comment esse qu'on apelle
Ung auge a paistrir, Dieu devant ?*

On recherche le syntagme.

FEW 24, 379a ALVEUS ; FrPrécl 6, 137 (CR Chambon) ; TLF 3, 917b.

Mfr. : Rouen 1446 ; Palsgr 1530.

Il n'est pas du tout clair que le syntagme soit lexicalisé. On préférera même comprendre "Et comment appelle-t-on, rappelez-le-moi, cet objet tout semblable à une auge et qu'on utilise pour pétrir ?" ; dans ce cas, *auge a paistrir*, n'existant plus, ne saurait avoir aucune spécificité.

aalteron s. m. "moissonneur". Tissier 36, 43.

[À son patron avec qui elle vient de se mettre d'accord :] *LA CHAMB[ERIERE]* *Vous estes un bon aalteron, Voyere ! Mais sy vostre esperon Faisoyt tant que la pance dresse [...]*

Nous n'avons pas admis l'interprétation de Tissier, "adultère" (cf. *awall. auwetron* etc. FEW 24, 185a ADULTER) : la structure syllabique ne correspond pas et le sens des suffixés enregistrés par le FEW ("fils adultérin") ne s'intègre pas au contexte ; il faut préférer la décision du FEW (Chauveau), qui range l'attestation examinée sous AUGUSTUS.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 25, 922b et 927a n. 48 AUGUSTUS ; Hu 1, 234a ; 2, 228b ; GdfC 8, 136a.

Dial. : wall. rouchi, AillyN [non identifié], norm. Tôtes, Eure, PtAud. Louv. ALN p 66 et 69, CondéS. Percy, hag. hmanc. saint. perch. EureLN. Châteaudun, centr. Sanc. bourg. Virton, ALIFO p 12.

Mfr. : Haudent ; Goub ; Baïf ; Cl. Gauchet [indiqué à Bayeux] ; Belleau ; Vauquelin de La Fresnaye ; Du Vair ; Desportes ; Var 5, 66 [non localisé].

Première attestation, dans ce texte antérieur à 1535.

Dans le vernaculaire, l'unité est répandue sporadiquement dans tout le domaine d'oïl, mais son aire est compacte dans une région bien délimitée : Normandie, Haut-Maine, Perche. C'est de cette zone également que proviennent toutes les attestations anciennes (sauf une, parisienne). Nous n'expliquons pas comment ce régionalisme étroit a pu être connu dans le reste du domaine.

Le critère est un indice net et sûr de localisation.

aumayre s. "armoire". Tissier 4, 213 ; "(spéc.) sexe de la femme" 34, 20.

Baillez moy la clef du chelier Et de l'aumoyre.

De quoy serviroient vos aumoyres, Si ne vouliez bouter dedens ?

On recherche le type formel.

FEW 25, 257a ARMARIUM ; GdfC 8, 182b ; TL 1, 533.

Dial. : Stambruges, rouchi, pic. Aisne, norm. MN (17^e s.), SeineM. Villette, Manche, jers. Guern. bmanç. Louis. Aube, HMarne, Marne, Alliancelles, Reims, Courtis. Florent, argonn. Meuse, Dombras, Cum. Brillon, Virton, MeurtheM. Fill. Moselle, Metz, Moivrons, Neufchâteau.

Afr. : GautEracle ; PassJongl [non localisé] ; Wace ; Adgar, MirND ; J. Le Marchant ; NRCF 17 [Orléanais] ; 1285, Ord. de l'Hostel Le Roy ; Aiol ; Chrestien ; Troie ; ChevCygne [non localisé] ; Mer. ; Bérout ; Mousket ; Tr. Belg. ; S. d'Angl. ; Ren var. [non localisé] ; VdlMort ; ChanBern389B ; Berte ; Audigier [non localisé] ; EnfOg ; Hd'Andeli.

Mfr. : Gringore ; Desch ; 1571-1591, doc. Paris ; Villon ; 1534, doc. Amiens ; 1377, arch. hosp. de Paris ; Percey ; 1473, arch. Douai ; 1488, mart. de St-Germain l'Auxerrois ; G. Cretin ; Lemaire de Belges ; AncPoésie 10, 215 ; AncPoésie 4, 49 [non localisé] ; Jean de la Taille ; Larivey ; Tabourot des Accords.

Aussi : 1625, arch. de la Meurthe

On a relevé les formes avec dissimilation /r - r/ > /l - r/ et vocalisation de /l/ antéconsonantique (§ 3. a. β. a') ; dans les textes anciens, naturellement, aussi sans marque de la vocalisation de /l/ antéconsonantique.

La vaste zone décrite est tout à fait stable au long du Moyen Âge, et se retrouve identique dans les dialectes modernes. Elle comprend le Nord (on n'attribuera pas sa forte représentation à la domination de la région dans la littérature d'afr, puisqu'elle se maintient en mfr.), l'Est, Paris et moins nettement la Normandie, mais exclut tout l'Ouest.

aurens adv. "tout à l'heure". Tissier 20, 138 ; 38, II, 1524, II, 631 ; 16, 141, 212 ; 4, 228 ; 64, 328 ; 65, 900.

Helas ! voir[e], depuis aurens. L'HOMME Et ou vous tient ce mal ? LA FEMME Au[x] reins, Et par tout.

Nous ne donnons pas les autres citations.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 4, 473a HORA ; Gdf 5, 612a ; Hu 5, 528a.

Dial. : LLouv. Mons, Tournai, St-Omer, pic. Gondc. St-Pol, norm. MN (17^e s.).
Mfr. : Froissart ; O. de La Marche.

Nous n'avons pas relevé les attestations d'ancien français.

Semble nettement un archaïsme à la date du texte (1530 ?) ; les dernières attestations anciennes sont syntopiques aux enregistrements vernaculaires modernes (La Marche a été au service des ducs de Bourgogne : on ne s'étonne pas de trouver chez lui une variable septentrionale).

autree s. f. “ ? ” Tissier 41, 8.

Ma voix est a[fu]ssi enroulée Comme est l'autree d'un vieil patin.

Tissier corrige en *antree* “entrée” [cf. Tissier 1999c, 233, n. 76], ce qui nous paraît un peu forcé. Le sens de *patin* n'est pas clair non plus, ou du moins difficile à concilier avec les explications de FEW 8, 48a, n. 19 PATT-, en admettant que *autree* (?) désigne une pièce de métal.

Nous n'identifions pas le mot.

avant interj. “en avant, en route”. Tissier 56, 405.

Or avant, partons de ce lieu.

FEW 24, 2b ABANTE ; Vox 58, 282 (CR Mecking) ; Hu 1, 423a ; GdfC 8, 247a
Ø ; Li 1, 257c.

MirND ; O. de Magny ; R. Belleau.

Le matériel est insuffisant. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

aviller v. intr. "aller de mal en pis (du commerce), baisser de prix". Tissier 39, 55.

Il me semble que tout aville.

FEW 14, 447b VILIS ; Gdf 1, 528b Ø ; Hu 1, 435b ; RLiR 58, 276 (CR Roques).

a) Dial. : neuch. Etivaz, hdauph. SDT, Proveyzieux.
Mfr. : O. de Serres [?]
aussi Mon 1636, qui contient des mots savoyards.

b) Dial. : norm. hag. Cherb. Bourges, neuch.

On a relevé, avec le même sens a) *aviler* v. intr. ; b) *raviler* v. intr.

Comme 1° les aires normande et celle de Suisse romande des dialectes modernes semblent indépendantes ; 2° les types '*raviler*' et '*aviler*' peuvent être dépendants, comme le montre la situation neuchâteloise (et comme on s'y attend du reste) ; 3° que les attestations anciennes font défaut presque entièrement, mais que 4° la seule qu'on rencontre est incohérente avec les aires modernes ; on s'interdira d'utiliser ces données pour la localisation, puisque la situation semble labile et qu'on doit faire l'hypothèse soit d'une polygenèse, soit d'un effondrement de l'aire, et que dans ces deux cas de figure l'absence d'attestations anciennes nous empêche de supposer avec vraisemblance la situation du 16^e s.

avouer qn à Dieu v. tr. "le lui recommander". Tissier 3, 200.

Ma mye, je vous avous A Dieu et a la Vierge Marye.

Corr. de Tissier. Le ms porte *ma mye ie vous a vous*.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; Hu 1, 87b Ø ; GdfC 8, 261c Ø ; Gdf 1, 535a Ø.

Le sens ne semble pas exister ; la correction ne convient pas.

babin s. m. dans *fournir du babin* “avoir de la répartie”. Tissier 52, 284.

Elle a ung langaige asseuré, Elle scet fournir du babin.

On recherche le mot.

FEW 1, 192a BAB Ø ; FEWMs. article BAB- p. 2 Ø.

Hapax qu'on rapprochera de mfr. *babiner* “babiller” (1527—Cotgr) [FEWMs].

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

baculerie s. f. dans *trou de la baculerie* “pudendum muliebres”. Tissier 49, 25.

Bon gré en ait Dieu et mon ame Du cul et de la culerie, Du trou de la baculerie !

On recherche les formations du type *“bacul-”* et de sens correspondant.

FEW 2, 1513b ; Lewicka 1, 110 ; Hu 1, 148a ; Gdf 1, 548c ; GdfC 8, 269a.

Mfr. : Nicolas de Troyes ; Var 5, 264 [non localisé] ; Martin Le Franc ; Mystère de Saint Didier.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie du mot ou de la base en liaison avec ce sens.

bagaige s. m. “(pour désigner une chose insignifiante)”. Tissier 42, 36.

Vous ne parlez que de bagaige.

Il y a aussi, vraisemblablement, jeu de mots sur le sens obscène.

On recherche le sens.

FEW 1, 204a BAGA Ø ; Lewicka 1, 195 ; DiStef 41a ; GdfC 8, 270c ; TLF 4, 9a.

Mfr. : Collerye ; Calvin.

Nous n'admettons pas l'interprétation donnée par Hu, GdfC et TLF des attestations chez Collerye et comprenons plutôt "chose qui ne mérite pas qu'on s'en occupe". Calvin est indiqué à son lieu de naissance.

Le sens a été insuffisamment relevé par la lexicographie ; pas de conclusion possible quant à la diatopie.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

baguette s. f. "endroit où un voleur cherche son butin, sac ?". Tissier 7, 424.

Qui fait a ung tas de volleurs Venir tant peines et malheurs, Quant ilz fouillent en la baguette ?

FEW 1, 204a BAGA ; Li Ø ; Gdf, GdfC Ø ; Hu Ø.

Dial. : Châten. Doubs (cité FEW 1, 204b, n. 3).

Aucun singulier collectif *baguette* "ensemble de petits objets plus ou moins précieux" n'étant attesté à notre connaissance (cf. p. ex. Gdf 1, 550c ; nous ne trouvons pas dans les sources du FEW mfr. *baguette* "petits bijoux" FEW 1, 196b BACA : il s'agit vraisemblablement de la reprise maladroite de la définition de Gdf, *loc. cit.*), on ne classera pas *baguette*, Tissier 7, 424, en FEW 1, 196ab, mais en 1, 204ab (on ne considère pas ici les problèmes étymologiques soulevés par cette famille). Cf. d'ailleurs, dans le même sens, la traduction (1999a, 160) de Tissier : "Qu'est-ce qui fait à un tas de voleurs venir tant de peines et de malheurs, quand ils fouillent dans les mallettes".

La localisation du type dans les dialectes modernes est nette et étroite. En l'absence de documentation ancienne, on n'en déduira rien sur la situation au 16^e s., rendu prudent par l'existence du simple *bague* "sac" à Guern., où il a formé un dérivé, et du dérivé de même sens en pr. et à Barc.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

barbeter "marmotter". Tissier 22, 99 ; 9, 104 ; 34, 106.

Ho ! qui barbecte ? Qui gronde ? qui ? qu'esse cy ? qu'esse ?

Garson, t'en fault-il barbeter ?

Mais, quoy qu'on jase ou barbette, Je jouray de bref a l'anvers.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 1, 443b BORVO ; TL 1, 839 ; Gdf 1, 581a ; Hu 1, 482b.

Dial. : TFr ; Biz. pr.

Afr. : EustMoine ; ChansOxf ; BaudSeb ; Fauvel [non localisé] ; YslAvB 63, v. 20. [non localisé] ; DoonMaience.

Mfr. : Froissart ; Collerye ; Danse macabre des femmes [non localisé] ; Perceforest ; Coquillart (aussi dans un texte apocryphe attribué à Coquillart et non représenté sur la carte) ; Poés. fr. de G. Alione [non identifié].

La Danse macabre des femmes pourrait être une œuvre de Martial d'Auvergne.

Les attestations anciennes et dialectales modernes laissent supposer que le type en /-e-/ est limité à une aire nettement orientale. Comme, si l'on suppose qu'il n'y a qu'une seule aire, on doit admettre qu'une bonne partie de celle-ci n'est pas représentée dans les documents dont nous disposons, il est difficile de délimiter précisément ses contours. Si l'on accepte l'attribution de la *Danse macabre des femmes* à Martial d'Auvergne, il faut étendre l'aire jusqu'à Paris.

baron s. m. "mari". Tissier 32, 34 ; 20, 10 ; 23, 79.

Femmes doibvent pour leur honneur Tenir leurs barons en douceur [...]

LA FEMME Sa, me voicy, mon baron. Que vous plaist-il que je face ?

A ! mon baron, Que je soys de vous acollee !

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 15, I, 68b *BARO ; Hu 1, 490a ; Gdf 1, 589b ; Roques 1989, 102.

Dial. : liég. nam. Mons, flandr. Lille, pic, renn. Cantal.

Afr. : Job ; AntB ; Roisin ; BaudSeb ; BeaumCout ; Fouke ; Coincy ; Flore ; Auc ; *Comtesse de Ponthieu* [non localisé] ; Sainte Leocade [non localisé] ; LapidBern113 ; ChevIIEsp ; *Vie et miracle de la Vierge*, BN fr. 22925 [non localisé] ; LohHist ; 1320, doc. arch. St-Quentin.

Mfr. : Runk ; Nouv ; Changy ; Fauchet [en énoncé métalinguistique, pour décrire un usage qui lui est étranger et qu'il attribue à la Picardie] ; EvQuen.

Aussi : l'unité est attribuée à la Picardie depuis Th 1564.

L'enregistrement rennais est légèrement déviant sémantiquement ("homme marié sans enfants") ; comme il est également aberrant géographiquement, nous n'en avons pas tenu compte. La source de l'enregistrement du Cantal est des plus suspectes (cf. Chambon 1983) ; comme elle est très déviante géographiquement, nous l'écartons. L'attestation du sens dans Nouv est trompeuse : l'unité figure dans un extrait d'*Aucassin et Nicolette*, cité en note ; nous n'en avons pas tenu compte. L'attribution de Flore à la Touraine, admise ici, n'est pas décidée.

L'unité est nord-orientale (Wallonie, Picardie, peut-être Nord de la Champagne). Son attestation chez Pierre de Changy est déviante (on rappelle que sa vie est mal connue).

basy p. p. "mort". Tissier 40, 540, 134var.

Le bon maistre Pierre est basy.

FEW 1, 271b *BASIRE ; Gdf 1, 591b ; GdfC Ø ; Hu Ø ; TL Ø ; Gl 2, 298a.

a) "mourir".

Dial. : poit. canad. Gren. Isère, Queyr. dauph. Eyd.

Mfr. : farce non localisée [Faivre n° 49 ; cf. Buridant 1991, 470]

Aussi : arg. depuis 1455 ; nombreux dérivés.

b) autres valeurs.

Dial. : aun. Montguyon, Florent, occ. B-Alpes, Barc. pr. Doubs, Toulouse, SR.

Mfr. : Jean d'Auton.

On a relevé *basir* et ses dérivés aux sens "mourir" et correspondants. L'attestation à Toulouse, de sens déviant, ne provient pas d'une source utilisée par Wtbg ; on ne voit pas comment Florent ("trépigner de désir") peut s'intégrer sémantiquement à l'article ; ces deux attestations, complètement déviantes géographiquement, sont de classement extrêmement suspect.

Dans les patois, le type a) semble représenté dans deux zones de l'espace gallo-roman moderne : Poitou et Dauphiné ; c'est probablement du premier que dépend son existence au Canada. La prise en considération de b) fait élargir, mais très peu, les aires, en particulier vers le Doubs.

Dans Tissier 40, le mot et le sens sont dus presque certainement à l'argot, qui aura ici emprunté un mot peu répandu dans l'espace dialectal ancien.

bauff[r]er v. tr. "manger gloutonnement". Tissier 9, 183. Cf. aussi Philipot 1931, 24.

Je te le prometz, Et cuide qu'il le bauff[r]era Tout seul et ne t'en gardera Ja morceau.

FEW 1, 203a *BAFF, *PAFF ; Hu 1, 518b ; GdfC 8, 270b ; TLF 4, 7b.

Dial. : hmanc. bmanc. poit. centr. Reims, norm. verv.

Mfr. : Fr. de Sales ; Rab. ; Des Périers ; Habert ; M. de la Porte ; Gobin ; Eld'Amerval.

Aussi : jusqu'à Ac 1718.

On a relevé également les dérivés de sens correspondant.

Le rattachement étymologique de la forme n'est pas assuré : Tissier propose, à la suite de Philipot, une correction en *bauffrera*, ce qui correspond à un classement en FEW 1, 203a ; mais Philipot envisageait aussi un rattachement à 'bouffer' (FEW 1, 595a BUFF-, PUFF-). On n'a pas retenu cette seconde hypothèse, en l'absence de parallèles à la forme en /-au-/. Si Philipot hésitait à admettre la première solution, c'était à cause du caractère « dialectal » de 'bauffrer' dans cette farce « parisienne ».

Ce que Philipot qualifie de *dialectal*, c'est une forme non standard en frm., où elle a un correspondant. Cela, en droit, ne donne aucun indice sur le statut de la variante au 16^e s., non plus qu'aucune indication sur une éventuelle restriction, à une époque quelconque, à une zone géographique spécifique (dans l'espace où existent les dialectes). On observe, dans les dialectes modernes, que le type est sporadiquement répandu sur l'ensemble du domaine d'oïl, à l'exception peut-être du sud-est. En moyen français, la répartition ne paraît pas très spécifique non plus : on pourrait peut-être découvrir une concentration particulière dans le sud-est et la région francoprovençale, là où, précisément, les dialectes modernes ne connaissent pas le type (en admettant que l'attestation du type chez Rabelais, indiquée ici en Touraine, doive être attribuée à Lyon, p. ex.), mais un dérivé se rencontre à Paris. De toute

façon, 1° la forme n'est pas un dialectalisme d'aire stable ; 2° il faudrait des données numériquement plus importantes pour se prononcer sur une éventuelle spécificité géographique de son emploi au 16^e s. ; 3° l'aire dialectale contemporaine fait supposer une extension générale du type à une époque antérieure ; 4° c'est le type 'bâfrer' qui est le plus récent en français (dep. Ac 1740 selon TLF).

La forme ne peut pas servir à la localisation.

bausmer v. intr. "frapper". Tissier 34, 135.

S'une foys je suys sur mes oeufz, Je bausmeray sur le tetin.

Le sens du vers nous échappe. Philipot 1953, 239-240, propose de corriger en *haumer*, pour pouvoir comprendre "frapper". Cette correction est peut-être inutile puisqu'un *baumer* "frapper" existe.

On recherche l'union forme-sens.

Nous ne la trouvons pas dans FEW ; Lateur 1951, s. v. ; Gdf 1. 604b.

Dial. : art.

L'identité avec le mot artésien ("action de frapper avec un outil quelconque et avec précautions") n'est pas garantie ; l'étymologie de celui-ci n'est pas connue ; le sens ("frapper") est très loin d'être assuré.

Le matériel, insuffisant, ne permet pas de se prononcer sur la diatopie de l'unité.

baynes adj. pl. "gorgées d'eau, ayant trempé suffisamment et qu'on peut mettre à cuire (de légumineuses)". Tissier 32, 240, *baines* 263 ; aussi *bayens* Tissier 32, 86.

LA FEMME Et qui vous a fait tant truper. Meschant ? Les febves estoient baynes. LE MARY Dya, j'ay esté au pont aux asnes [...]

Dya, j'ay esté au pont aux asnes. Ferez-vous point les febves baines ?

Aurai-ge des pois ? LA FEMME Ilz sont bay[ens]. Il ne les fault que empotager. L'édition lit *baynes*, mais la prudence demande d'adopter la correction de Tissier.

On recherche la forme «*baine*». Le type en /-añə/ n'a jamais été enregistré.

FEWMS BAJANUS ; Gdf 1, 552a ; Foerster 1882, note au v. 1175 ; Gl 2, 325.

Dial. : Clessé, Igé, langr. Vaudionx, SR.

Afr. : YsLyon.

Dans les patois modernes, le type *baine* est étroitement borné au Sud-Est d'oïl et au Nord francoprovençal ; la seule attestation ancienne est parfaitement cohérente avec cette aire.

Le critère est précis et il inspire confiance.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

becire s. m. employé comme adresse. Tissier 34, 176.

Becire Marin, mon amy, je desire... Las ! je crains tant le povre fruit.

On recherche l'unité lexicale et sa forme.

FEW 11, 455b SENIOR ; Gdf 1, 636b ; Philipot 1953, 240.

Dial. : pic.

Mfr. : farce non localisée [Faivre n° 45] ; Greban [non localisé] ; *Farce de Lourdinnet* [Faivre n° 87 ; picarde selon Philipot *loc. cit.*].

Le matériel, insuffisant, ne permet pas de se prononcer certainement sur la diatopie de l'unité. Jusqu'à preuve du contraire, on admettra qu'il oriente vers la Picardie. Greban, originaire du diocèse de Cambrai, pourrait confirmer cette impression.

becquerelle s. f. «(comme insulte à une femme)” prob. “bavarde, mauvaise langue”. Tissier 15, 328.

Respondras-tu, hau ! becquerelle ?

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 1, 305a BECCUS ; Hu 1, 533b ; Gdf 1, 607 ; Lewicka 1974, 115.

Dial. : norm.

Mfr. : Sotties 3, 118 [= *La Mère de Ville*, prob. Rouen, cf. Picot 1912, 101] ; AncPoésie 6, 204 [= *Serman jayeux d'un dépucelleur de nourrices* ; non localisé] ; 5, 82 [= *Le Caquet des bonnes chambrières* ; normand selon Lewicka 1974, 115-116] ; doc. arch. du Nord.

Nous n'avons pas retenu Yonne *becnelle* "péronnelle", formellement non superposable.

Selon Lewicka, *loc. cit.*, il s'agit d'un mot normand.

becu adj. "qui présentent un certain défaut dans la disposition (de dents humaines)". Tissier 38, 1, 626 [= 11, 642].

Ses iii morceaulx noyrs et becuz, Les appelez-vous pilloueres ?

On recherche le sens, ou les sens dénotant un défaut des dents de l'homme.

FEW 1, 304b.

Dial. : hag. Vire, Bray, bmanc. berr. centr.

Le manque d'attestations anciennes rend la conclusion incertaine ; en l'état, cependant, les données orientent vers l'Ouest au sens large (de la Normandie au Centre).

beguin s. "bonnet d'enfant". Tissier 42, 112, 208 ; 29, 284.

Le diantre y sait, c'est bien toussi, D'avoir pain, chair et pourceaulx, Bendes, langes, beguins, drapeaulx, Et n'eussé-je friche ne miche, Et, qui plus est, une nourrice, Et d'aultre chose ung grant tas ! [un personnage à qui on a annoncé la prochaine naissance d'un enfant].

Tout cela ne valoit pas autant Comme les beguins pourroient couster.

C'est, ainsi comme je l'entens, le beguin d'un des Innocens.

FEW 15, I, 87b *BEGGEN ; Hu 1, 538a Ø.

Ces deux textes sont de date très incertaine ; le premier pourrait être de la fin du 15^e siècle et le second du premier quart du 16^e, soit légèrement antérieurs à la première attestation du sens enregistrée par la lexicographie : Rab 1532, mais DocDMF fournit un enregistrement dans la Sottie de Trotte menu et Mire Loret (1480).

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

belitrien s. m. “(comme adresse moqueuse ou insultante)”. Tissier 16, 278.

Qu'en dy-tu, hé ! belitrien ?

FEW 15, I, 100b BETELÆRE.

Molinet ; 1480, Trepp (Petit de Julleville n° 263 : texte peut-être représenté à Metz).

Les attestations sont trop peu nombreuses pour pouvoir tirer, en l'absence de dessin d'aire moderne, de conclusion assurée sur la localisation du mot. Les textes concernés orientent cependant vers les limites septentrionales et orientales du domaine.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

bemy s. m. “sot”. Tissier 46, 100 ; 3, 90 ; 35, 68.

O ! elle a espoussé son varlet, Ce bemy, se sotelet, Se conate, cest escollier.

Tant tu es un friant bemy !

Sy suis-je asés fin pour entendre Le cas ; pas ne suys sy bemy.

On recherche l'unité lexicale ou la variante *bemus*.

FEW 1, 322b BE-MI ; Gdf 1, 619a ; Hu 1, 547b ; DiStef 57b ; R 45, 270 ; Collet 2000, 71 ; Philipot 1939, 182.

Mfr. : farce non localisée [Faivre n° 172] ; Du Fail ; Cholières ; Guill Alexis.
Autres : abress. ; Trév (sans loc.).

Les attestations localisées sont peu nombreuses et contradictoires. On notera la cohérence de Cholières (16^e s., Mâcon), abress. (17^e s.) et Trév. (18^e s., qui contient, comme on sait, de nombreux régionalismes de la région où travaillaient les jésuites) ; mais deux attestations (Du Fail et Guillaume Alecis) divergent géographiquement aussi nettement qu'il est possible ; chez Du Fail, le type est attesté avec la forme *besmus* et, vu son sens identique à celui qui est autrement attesté, on n'est pas enclin à la séparer. Compte tenu de la cohérence frappante et étroite de la majorité des attestations, il nous semble prématuré de supposer une répartition diatopiquement indifférente du type ; la répartition de *bemy* et *bemus* dans l'espace géographique de la Galloromania doit encore être établie.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

bergerie s. f. "ce qui concerne les moutons". Tissier 38, 1, 1404 [Il idem].

Regardez, sire, regardez ! Je luy parle de draperie, Et il respont de bergerie !

Il y a sans doute une plaisanterie sur le sens "sottise" (FEW 14, 335a).

On recherche l'unité lexico-sémantique (sens "ce qui concerne les moutons ou les ovins ; troupeau d'ovins").

FEW 14, 335a ; TL 1, 926 ; Li 1, 331a ; ALF 1338 ; ALN 905 ; ALO 539.

Dial. : ALF p 356, 367, 435, Valais, Hérém. ALN p 55, ALO p 15, 21, 19.

Afr. : Joseph ; GGui ; 1320, Salv [attestation non contrôlée ; non localisée].

Mfr. : Goub ; Marot ; BBerger.

Le passage de "berger" à "ce qui concerne les bergers" par adjonction du suffixe *-ie* a pu se faire indépendamment à plusieurs reprises ; c'est ce que montrent d'ailleurs les enregistrements valaisans, sans doute indépendants des autres représentants du type. La possibilité d'une polygenèse affaiblit un peu la sûreté du

critère, mais la grande masse des enregistrements forme néanmoins un ensemble cohérent (Nord-Ouest d'oïl, ou Normandie et vallée de la Loire) et stable dans l'histoire de la langue.

besache s. f. "besace". Tissier 3, 134.

Ouy, mais que je sache Qu'il ayt quelque cas en besache.

On relève, outre le trait graphico-phonique /-š-/ , le dérivé "besachée".

FEW 1, 378b BISACCIA ; Hu 1, 558b Ø ; 1, 587a ; GdfC 8, 317c

Dial. : pic. havr. Biol, TFr. yér.

Afr. : JPriorat, Végèce.

Mfr. : Merlin Coccaie ; arch. Nord ; Ph. d'Alcripe.

Le particularisme graphico-phonique semble avoir deux noyaux : une zone francoprovençale (un peu élargie) et une zone normanno-picarde. *Besachée*, dérivé formé sur *besache*, semble avoir connu au 16^e s. un petit succès littéraire ; c'est à cela qu'on doit attribuer sa présence dans *Merlin Coccaie*.

besarde s. f. "peur". Tissier 58, 169.

Sortés dehors, mon amy cher. J'ey eu pour vous belle besarde.

On recherche la forme.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; Hu 1, 559a ; Gdf, GdfC Ø ; Lewicka 1, 162.

Mfr. : Soties II, 196 [= les Sots nouveaux ; peut-être Rouen].

Les attestations sont trop rares pour que nous puissions conclure à la diatopie.

biberon s. m. "buveur". Tissier 55, 13.

S'estoit un bon biberon ; En son voirre ne laissoit rien.

FEW 1, 350a BIBERE ; TL 1, 961 Ø ; Gdf 1, 643c Ø ; GdfC 8, 322a ; Hu 1, 568b ; Li 1, 337a ; TLF 4, 452a.

Mfr. : Fossetier ; Eloy d'Amerval ; trad. de Bullinger [non localisé] ; Sotties 3, 336 [= Petit de Julleville n° 110 ; non localisée] ; Thevet ; Brantôme ; Basselin ; Sermon Joyeux de bien boire [région de Lyon ; Chambon 1994, 181].

Aussi : La Fontaine, Paris.

C'est à partir du 16^e s. que le mot semble répandu généralement dans l'espace francophone. Les attestations du début du siècle sont orientales.

Le matériel ne permet pas de conclure à la diatopie.

bigame s. m. "bigame (comme terme d'insulte)". Tissier 41, 352.

Or[t] vieil villain, puant bigame, Vous jouez-vous donc a nous bastre ?

On recherche l'unité lexicale, indépendamment du sens.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; TL 1, 974 ; GdfC 8, 324c ; Hu 1, 578b ; Li 1, 344a ; TLF 4, 493b.

Afr. : ChansOxf ; AdHale ; 1337 [non identifié] ; JMeunTest ; JubNRec 1, 183 [*Dit des mais* ; non localisé].

Mfr. : Beaumanoir ; CathLille ; Lefèvre de Resson ; Boutillier ; Miroir historial [non localisé] ; Mist [non localisé] ; Marcial, *Louanges de Marie* [nous avons admis l'attribution à Martial d'Auvergne] ; Le Franc ; Noël du Fail.

On a aussi relevé les dérivés. On n'a pas indiqué sur la carte Martin Le Franc qui, dans l'ouvrage cité (*le Champion des Dames*), s'oppose explicitement à Jean de Meung et à Matheolus, dont Jean Lefèvre de Resson est le traducteur ; on supposera qu'il tient l'unité de ce dernier auteur, chez qui elle est très fréquente ainsi que ses dérivés. Même commentaire et même conséquence pour Du Fail : le mot apparaît dans un passage où sont cités Jean de Meung et Matheolus.

À considérer les attestations de moyen français localisées, *bigame* semble être spécifiquement picard. Sa répartition en ancien français était peut-être plus large. Les attestations manquent au 16^e s.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

bigorne s. f. dans *bailler de la bigorne* “extravaguer” ? ou “se moquer” ?
Tissier 51, 176.

Comme y baille de la bigorne ! [Dit à propos de qn qui tient des propos manifestement contradictoires avec la réalité].

FEW 1, 353a BICORNIS ; GdfC 8, 325a Ø ; Hu 1, 580b.

Tissier propose de rapprocher de *bigorne* s. f. “animal fantastique”, mais si *bigorne* avait pleinement cette valeur sémantique, on ne comprendrait pas la construction ; on préfère comprendre *bailler de la bigorne* comme une locution, à rapprocher peut-être de mfr. *faire la bicornie* à qqn “se moquer de” FEW 1, 353a et Gdf 1, 645b (ce qui exclurait tout rapport avec l’être fantastique) ou, plus lointainement, de saint. *courir la bigorne* “prendre part au vacarme des sorciers” *ibid.* (auquel cas il s’agirait bien de *bigorne* “être fantastique”). On exclut par contre un classement sous le § 3 de l’article du FEW, parce qu’on ne comprendrait pas le féminin.

La locution n’étant pas attestée dans la lexicographie consultée, non plus que des formations proches, on est empêché de définir *bigorne* dans *bailler de la bigorne* de façon convaincante.

Le matériel est insuffisant et ne permet pas de conclure à la diatopie.

billevesee s. f. “id.”. Tissier 19, 109.

Quel bailleur de billevesees ! Voyez un peu comme(nt) il me faschè.

On recherche a) *billevesée* ; b) indifféremment tous les types classés sous VES-.

FEW 14, 675a et 676b n. 3 VES- ; BW⁵ s. v. ; Hu 7, 461a ; Gdf 8, 222c ; Chambon 1999b, 271 ; Rézeau 1989, 416 ; TLF 4, 513b.

a) Mfr. : Rab ; G. Des Autels.

b)

Dial. : Bonneval, Dol, Pléch. nant. Blain, Ancenis, bmanç. ang. maug. Roch. aun. saint. SeudreS. Sologne, centr. Bléré, Metz, for. Airopt, Varennes, poit. hmanç. Coutouvre, norm. havr. Montjean, Villié, SeineMar. Blois, Roanne, Chav. Vinz. Limagne, Vendée, Canc. Ambert, berr. Lyon, Riveronne, Beauvoir, Dombras, Rouen, Bray, Tôtes, PtAud. Segré. bess. Niort, Elle, bgât. Vendôme, St-Pol [sens incohérent avec la série ; enregistrement non indiqué sur la carte], Iss. Boul. Minot, ChâtillonS. Clessé, yér. Andelis, Vaudioux, DSèvres, ChefB. St-Seurin, Juvigny, Jonzac, bber. Bellême.

Mfr. : ang. 1526 ; Rab ; Rons ; poit. 1584 ; Du Fail ; Bourdigné ; G. Colin ; Tahureau ; G. Bouchet ; d'Alcripe ; Beroalde de Verville.

Aussi : argot ; ang. (rég. 18^e s.).

Beroalde de Verville est porté, sur la carte, à Tours.

Il s'agit, dans cette farce datée très dubitativement des environs de 1500, de la première attestation du mot (et par ailleurs de la première attestation de la graphie moderne, dans cet imprimé d'entre 1547 et 1557, puisque le FEW ne la connaît que depuis Richelet).

L'aire de la famille dans les dialectes modernes est surtout occidentale, avec des enregistrements d'autant plus nets et nombreux que l'on est plus loin à l'Ouest ; la Basse-Normandie est très mal représentée, et il semble y avoir solution de continuité entre les nombreux enregistrements de Seine-Maritime et l'aire occidentale. Dans l'Est, outre quelques enregistrements sporadiques lorrains et bourguignons, on note surtout une aire lyonnaise, qui est peut-être continue aux enregistrements berrichons. Au total, le type est en retrait.

La localisation moderne est spectaculairement confirmée par les riches données de moyen français, qui sont localisées sur une aire bien délimitée : l'Ouest, à l'exclusion de la Normandie et de l'ensemble Vendée-Saintonge (on doit tenir compte, dans ce dernier cas, du plus petit nombre d'écrivains qui pourrait expliquer l'absence d'attestations), ou en d'autres termes Anjou, Touraine et leurs abords immédiats ; Philippe d'Alcripe (Haute-Normandie) semble témoigner de la présence ancienne de la famille lexicale dans la région, la solution de continuité dont on a parlé *supra* pourrait dater du 16^e s. L'aire occidentale correspond au noyau de la plus forte vitalité moderne de la famille. Nous n'avons pas intégré à ces données les

résultats de la localisation de *vesarde*, étude à laquelle nous renvoyons pour les détails : ils sont identiques (à cela près qu'ils comprennent Paris).

La première attestation enregistrée par le FEW de *billevesée* (Rab) s'inscrit au milieu de cette aire.

billoqué adj. "(qualifiant un prêtre)". Tissier 46, 93.

[...] *Mais que ne hantès point ces prestres Que [on] nous dict estre billoqués, Et un tas d'espaignos toqués Qui font tant des erperlucas.*

FEW : nous ne l'y trouvons pas ; Gdf, GdfC Ø ; Hu Ø.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

blan adj. ds estre *blanc* "dépouillé, frustré". Tissier 57, 558 ; également 65, 481 "ruiné" et 38, I, 355 et II, 367.

Compaignons, se en somme[s] blans, Aussy sont plusieurs compaignons.

[...] *En signiffiant promesses folles Qui font ses folz plus blans que platre Au sault d'ung petit guischet.*

Par my le coul soyt-il pandu, S'il n'est blanc comme ung sac de platre !

FEW 15, I, 139a *BLANK ; 6, II, 187b ; GdfC 8, 328b ; R 71, 520 (CR Lecoy) ; Enckell 32a ; DiStef 64b ; Hu 1, 591b.

Mfr. : Marot ; Brantôme ; Var 2, 136 [= Caquet des poissonnières ; indiqué à Paris] ; Var 4, 77 [non localisé] ; Thevet ; Baïf ; Jean de la Taille ; Fr. Habert ; Merlin Coccaie ; Var 7, 81 [non localisé] ; Sat. mén. [non localisé] ; Paré ; Monluc.

L'orientation des documents du 16^e s. qui connaissent *blanc* "ruiné" ou une locution supposant ce sens ont une nette orientation occidentale (à l'exception de la Normandie) dans le domaine galloroman.

blanchet s. m. "sorte de vêtement". Tissier 38, II, 91.

J'acheteray ou gris ou vert ; Et pour ung blanchet, Guillemette, Me fault iii quartiers de brunette Ou une aulne.

Le texte I lit au vers correspondant *Et pour chapperon, Guillemete [...]*

On recherche les sens dénotant des types de vêtement.

FEW 15, I, 144b ; Hu 1, 595a ; TL 1, 987 ; Gdf 1, 656a ; Gay 160a ; DC 1, 675a.

Dial. : norm. Percy, St-Lo, Valognes, Jers. Canc. poit. Elle, bgât. saint. aun. Saintes, Jonzac, SR. neuch. Pd'Enh. Blon. Valais, Vionn. bagn. Hérém. Lens, Montana, Thônes, Albertville, Monton, limagn.

Afr. : DialFrFlam ; Roisin ; 1346, doc. Valenciennes.

Mfr. : Boyssières ; Basselin ; Goub ; Menag ; 1352–1453, plusieurs doc. non localisés ; Saintré ; 1488, doc. obsèques de François II, duc de Bretagne [indiqué en Bretagne] ; 1508 et 1553, deux doc. non localisés.

La grande cohérence des enregistrements dialectaux (sur plusieurs aires) et leur rencontre exacte avec les attestations anciennes autorise à proposer un historique détaillé de la répartition du sens. En ancien français il a vécu exclusivement dans les Flandres. Depuis la fin du Moyen Âge, sa répartition est différente et semble stable, en plusieurs lieux : Ouest de la Normandie et Bretagne ; Sud-Ouest d'oïl, Centre de l'Auvergne, Suisse romande et Savoie ; une attestation ancienne à Paris, dans un texte technique, ne suffit pas à remettre en question cette description. L'attestation du mot chez Antoine de La Sale pourrait être attribuée à son service à la cour d'Anjou.

Si les attestations anciennes sont peu nombreuses, leur répartition semble très significative et le critère, par conséquent, assez précis.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

boisson s. f. “(pour désigner un objet ou une notion quelconques)”. Tissier 17, 324.

Noz parolles et ceulx des femmes, Ce sont deux paires de boissons.

On recherche le sens.

FEW 1, 351a BIBITIO Ø ; Hu Ø ; Gdf Ø ; GdfC 8, 336b Ø ; DiStef 68a.

Cet emploi n'a pas été enregistré par la lexicographie dans un autre texte. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

bon homme s. m. "homme de bien" avec jeu sur le sens "mari trompé". Tissier 11, 263 et CR Roques.

El est bonne femme, mon maistre ; Et aussi, vous estes bon homme.

On recherche le sens "mari trompé".

FEW 4, 455a HOMO, -INE ; Li 1, 371c ; Hu 1, 623b Ø ; GdfC 8, 340a Ø ; DC 1, 699a.

Mfr. : CentNouv ; 1392, doc. non localisé ; 1478, doc. non localisé.

Sens insuffisamment enregistré par la lexicographie.

bonne estraine "(formule de bénédiction, aussi possible un autre jour que le premier de l'an)". Tissier 57, 142 et CR Mecking ; 42, 29.

Bonne santé et bonne estraine !

Et bonne estraine !

FEW 12, 294b STRENA ; Gdf 3, 650b ; GdfC 9, 566c Ø ; Hu 3, 735c Ø.

Mecking, Vox 58, 283 : « Letztbeleg ». Il n'y a probablement pas lieu de distinguer nettement les constructions fr. *bone estrene te doint Dieu* "formule de bénédiction" (13^e s. — Nic 1606), FEW 12, 294b, et afr. *bonne estrine* "bonne chance" (hap. 13^e s.) [probablement distingué à cause de la forme du mot *estrine*], *bonne estrainne* GautDargies, qui serait tardivement attesté ici ; en effet, Nic 1606, s. v., enregistre *bon an bonne Estrene* comme variante du souhait de bonne année. La remarque de Mecking porte donc plus vraisemblablement sur le sens, puisqu'il s'agit ici d'une formule non spécifiquement réservée au jour de l'an ("bonne chance").

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

boone jeune s. f. “jour de jeûne”. Tissier 39, 26.

Il est aujourd'huy bonne jeune.

On recherche le sens du substantif, éventuellement le syntagme.

FEW 5, 33a JEJUNARE Ø ; GdfC 10, 44a Ø ; TL 4, 1678 ; Li 2, 187c Ø ; Hu 4, 717b.

Afr. : Dolopathos [non localisé] ; Calendrier du 13^e s. in mél. Wilmotte 638 [Est ; vu l'imprécision de cette localisation, nous ne portons pas l'attestation sur la carte] ; BaudCond ; GMuis.

Le sens recherché est parfois difficile à distinguer de “abstinence de nourriture” (par exemple dans les exemples cités par Li sous 3°). Ainsi, TL ne distingue pas le sens, mais à la lecture des exemples il paraît vraisemblable que les textes mentionnés *supra* connaissent plutôt “jour de l'année pendant lequel l'Église demande le jeûne”.

Les dictionnaires n'ayant pas essayé de dégager cette valeur particulière, le nombre assez limité d'attestations n'est pas certain ; c'est peut-être aussi à des différences dans nos sources qu'est due la représentation exclusive de l'ancien français. En outre, nous n'avons pas trouvé d'autres occurrences de la locution *bonne jeune*. En l'état actuel de nos connaissances, le sens a une orientation nettement nord-orientale, mais le moyen français ne nous est connu par aucun document.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

bonnette s. f. “(pour désigner une femme)”. Tissier 65, 105.

Pleust a Dieu qu'il fut es mains De la bonnete que tu scez !

On recherche le sens.

FEW 24, 40b ABONNIS Ø ; Gdf 1, 681c Ø ; GdfC 8, 340c ; Hu 1, 627b Ø.

Le sens semble dérivé par métonymie de “bonnet de femme” ; il est probable, mais non certain, qu'il est lexicalisé. Il n'a pas été relevé par la lexicographie. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

bos s. m. "bâton, en tant qu'il sert à donner des coups". Tissier 16, 290.

Nous sommes, noltés bien ces motz, Par ma foy, recevant de bos.

a) *bois* "coups de bâton".

FEW 15, 1, 204b *BOSK- Ø ; Hu 1, 616a Ø ; Gdf 1, 689c ; GdfC 8, 335c ; TL 1, 1031 Ø ; DiStef 67.

b) type *ˈbos* (vs. *ˈbois*).

FEW 15, 1, 192b *BOSK- ; GdfC 8, 335c ; Hu 1, 632b ; Dees 1980, n° 132.

Dial. : hain. Mons, rouchi, Gondc. boul. pic. morv. SaôneL. Clessé, Côté d'Or, Courtis. Meuse, Moselle, Vosges, Fim. Fraize, Belm. Bar. Brotte, froomt. Châten. Besançon, SR. Rhône, Loire.

Mfr. : Baillage de Caux ; AncPoésie 1, 121 [non localisé].

Nous n'avons pas admis l'interprétation de Tissier, fondée sur Gdf 1, 689c ("coups de bâton"), puisque ce sens n'existe pas (les dictionnaires, sauf Gdf dans un texte où *bos* "coups de bâtons" ne donne pas un sens référentiellement satisfaisant [il y est question des coups glorieux reçus par un chevalier], et dans le passage étudié ici, n'enregistrent que *charger de bois* "battre à coups de bâton"), malgré Lewicka 1974, 125 (> Buridant 1991, 473). La formule *recevant de bos*, plaisante et vraisemblablement formée pour l'occasion, est tirée de *ˈcharger de bois* "donner des coups de bâton".

La forme *bos* est nettement localisée en ancien français sur une zone décrite précisément dans les travaux cités de Dees et on n'y revient pas (un relevé systématique dans les dictionnaires aboutirait au dessin d'une aire un peu plus large que celle que dessine Dees, plus étendue vers le Sud et en gros orientale) ; nous n'avons relevé la forme que dans les textes de moyen français et les dialectes modernes. Nous n'avons pas relevé *bosc*, ni les formes occitanes.

L'aire dialectale moderne est nettement picarde et orientale, en parfaite continuité avec la situation d'ancien français et en assez bonne continuité avec celle que décrit Dees. La seule attestation qui soit certainement de moyen français (15^e s., baillage de Caux) se trouve dans une bordure de cette aire.

Le critère est un indice net d'orientation vers l'Est du domaine d'oïl et le francoprovençal ; le manque d'attestations anciennes et la possibilité d'une explication de la forme par une erreur purement matérielle l'obèrent cependant d'une légère incertitude.

boucaige adj. “qui habite les bois”. Tissier 65, 517.

Mais quant il viendra quelque oyseau Soit privé, (ou) sauvage ou boucaige
[...]

On recherche le sens et la catégorie grammaticale.

FEW 15, 1, 193a *BOSK- ; Gdf 1, 690a ; GdfC 8, 343c Ø ; TL 1, 1083 ; Hu 1, 611a.

Afr. : GuillPal ; BenDuc ; PMor ; Eneas ; SGilles ; CroisBaudri.

Mfr. : Pastoralet ; Crétin.

L'indication du FEW selon laquelle l'adj. n'apparaîtrait plus après le 13^e s. doit être corrigée. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

boucaille s. f. “outre de cuir de bouc”. Tissier 65, 760.

Comment il s'en va, le maleureux, Sans estre pris a la boucaille.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 1, 587b *BUCCO ; Gdf 1, 694a ; Hu 1, 636b.

Mfr. : arch. Dordogne ; un texte non localisé cité par Gdf.

Tissier propose de comprendre, à la suite de Gdf, “appeau”. Comme l'exemple examiné ici serait le seul à connaître ce sens et qu'on ne parvient pas à concevoir comment se fait le passage de “cuir de bouc ; outre en cuir de bouc” à “appeau”, on préférera comprendre *pris a la boucaille* “capturé, mis dans la gibecière” en laissant à *boucaille* son sens de “sac de cuir de bouc”.

Mais l'interprétation reste douteuse, d'autant plus qu'on peut lui supposer une concurrente : le classement de *boucaille* en FEW 15, I, 193b *BOSK- (cf., pour la forme de la syllabe initiale dans le même texte, *boucaige*, descendant non douteux de **bosk-*), avec le type *ˈboscaille*. Il faudrait alors modifier la ponctuation des vers (*Comment il s'en va, le maleureux, Sans estre pris, a la boucaille*) et comprendre *s'en aler a la boucaille* "retourner au bocage" (d'où vient l'oiseau).

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

boudins s. m. pl. "intestins" Tissier 23, 7 ; *boudin* s. m. "ventre" ? ou "partie du ventre" ? Tissier 59, 178.

Vaicy le monstre des badins, Qui n'a ne ventre ne boudins, Qu'ilz ne soyent subjectz au deriere.

Quia voz fecit mouillare *Le boudin* ?

On recherche le sens "intestins".

FEW 1, 420b *BOD- ; TL 1, 1023 Ø ; Hu 1, 643a ; GdfC 1, 349c Ø.

Dial. : norm. MN (17e s.), havr. PtAud, Calvados, Manche, Ilesagn. Thaon.

On n'a pas relevé les dérivés, parce qu'il n'était pas toujours possible de distinguer clairement ceux qui étaient formés sur *boudin* et ceux qui l'étaient sur *ˈbaude*, *ˈboudine* ou *ˈboudaine*. Nous n'indiquons pas non plus le seul exemple de *boudin* cité par Huguet, dont le sens nous est resté obscur.

Dans les patois modernes l'aire ne déborde pas la Normandie. Les attestations anciennes manquent.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

bouges s. pl. "joues" dans *remplir ses bouges*. Tissier 21, 182.

Quel visage de saint Poursain ! Comme il en a remply ses bouges !

On recherche le sens.

FEW 1, 605a BULGA Ø ; GdfC Ø ; Gdf 1, 697b Ø ; DiStef 77a ; Hu 1, 645a.

Mfr. : Gringore ; Greban [non localisé] ; AVigne.

Le sens supposé n'étant attesté nulle part que dans la locution *se (r)emplir le(s) bouge(s)* "bien boire et bien manger", celle-ci doit plus vraisemblablement s'interpréter "se remplir la panse".

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

bourgeoise s. f. dans *ma bourgeoise* "mon épouse". Tissier 58, 40 ; 40, 69.

Comme celui de ma bourgeoise.

C'est la façon de ma bourgoise De riens faire si ne luy plaist.

On recherche le sens.

FEW 15, 11, 19a *BURG- ; Vox 58, 284 (CR Mecking) ; GdfC 8, 396b ; Hu 1, 656b Ø ; Lewicka 1, 218 ; TLF 4, 819b.

Dial. : IlleV. Dol, nant. bmanç. St-Victor, ang. Mainel. DSèvres, saint. loch. centr. Allier, Montluçon, SaôneL. louh. ard. Cum. Vaud, St-Luc.

Mfr. : Farce du Patinier [Cohen 35, Faivre 126 ; non localisée] ; Coq [Monol. du Puys].

Les exemples de GdfC attestent "femme appartenant à la classe bourgeoise" et non "épouse".

L'interprétation est délicate. Il y a solution de continuité entre les attestations de moyen français et la réapparition du sens en français moderne (dep. Lar 1867) et il n'y a pas de conséquence à tirer pour connaître les premières de la distribution dans le français des 19^e et 20^e siècles ; par ailleurs, on ne peut pas exclure que l'un ou l'autre des relevés dits dialectaux de la fin du 19^e s. ou du début du 20^e ait enregistré une forme empruntée à la langue centrale non standard, mais il est clair aussi que la répartition non hasardeuse du sens dans les dialectes, et en particulier la grande bande occupant toute la partie sud du domaine d'oïl et venant mourir dans le Nord et l'Est du domaine francoprovençal, reflètent une existence du sens indépendante de sa

présence à Paris. On ne se prononce pas ici sur la (re)naissance du sens dans le français central populaire (emprunt aux patois ou formation indépendante).

Le manque d'attestations anciennes empêche de se faire une idée sûre de la répartition au 16^e s., la répartition moderne pouvant aussi être interprétée comme un ensemble d'aires de retrait, comprenant une zone Ouest, une zone Sud-Est (elles sont reliées un peu douteusement par la seule mention du sens dans le *Glossaire du centre* de Jaubert) et une zone Nord-Est, à partir d'une répartition générale ou quasi-générale dans l'état ancien.

La localisation du sens est subordonnée à celle des deux attestations anciennes connues.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

bourree s. f. "volée de coups". Tissier 41, 362.

Nous luy donnons une bourrée Pour (luy) eschauffer son pelisson.

On recherche le sens.

FEW 1, 642a BURRA ; Gdf Ø ; GdfC 8, 357b Ø ; TL Ø ; Hu 1, 660b Ø ; Gl 2, 667a.

Dial. : neuch. sav. SR.

L'absence d'attestations anciennes et la brièveté de l'article du FEW ne permettent pas de conclusions très assurées. Dans la limite de nos connaissances, le sens est limité à une aire étroite, dans l'Est du domaine francoprovençal, aussi bien en patois qu'en français.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

bouscher v. pron. "se mettre les mains devant les yeux pour ne pas voir". Tissier 19, 192.

La, la, fort je me bousche, Affin de ne vous veoir pas.

On recherche la valeur “faire en sorte de ne pas voir” dans le verbe employé absolument, qu’il soit actif ou réfléchi.

FEW 15, I, 202b *BOSK- ; GdfC 8, 348a ; Hu 1, 639b.

Dial. : St-Bénin, ClermF. Montbél.

Mfr. : Pasquier ; Nicolas de Troyes.

Ne semble pas spécifique géographiquement en mfr. Il faudrait peut-être considérer en même temps “faire en sorte de ne pas être vu, en se cachant le visage”, ce qui amènerait à considérer que le type est pantopique.

bran s. m. “sorte de danse”. Tissier 62, 279, 297.

Y fault c’un petit nous danson Un bran de quelque invention.

Avant que partir de ce lieu, Un petit bran pour dire adieu.

On recherche l’unité lexico-sémantique.

FEW 15, I, 245a BRAND ; Gdf Ø ; GdfC Ø ; Hu 1, 680a.

Dial. : Malm. liég. nam. norm. MN (17^e s.), St-SauveurV. hag.

Au moment des enquêtes dialectales, l’unité n’avait d’existence dans le vernaculaire que sur des zones de retrait : Cotentin et Wallonie ; l’ancienne continuité de l’aire est rendue très vraisemblable par la présence de l’unité dans la *Muse Normande*, au 17^e siècle. Ce retrait étant établi, nous admettons, comme l’hypothèse la plus vraisemblable, que l’unité a été répandue anciennement dans toute la partie Nord du domaine d’oïl (Wallonie, Picardie, Normandie), mais qu’elle était trop rare pour que son aire puisse rester stable ; cette rareté serait confirmée par le caractère exceptionnel de son attestation.

braver v. intr. “braver”. Tissier 53, 141.

Ouy, car c’est toute vostre cure De braver et cacqueter, De contredire et contester.

Comme le montre le sémantisme de la série colloquée, le sens n'est pas "s'habiller splendidement, parader" (FEW 1, 249a BRAND ; régionalisme de l'Ouest), comme le propose Tissier, mais "défier orgueilleusement" (le v. intr. est connu de la langue classique).

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

bravonzainnes s. f. pl. " ? ". Tissier 62, 104. Ms. *branonzaines*. [Tissier n'indique pas clairement si le ms. porte un *n* ou deux].

[...] *Les brus d'avec les courtizaines ; Car il font tant les bravonzaines Que les plus ruzés ilz sont prins.*

On cherche le mot.

FEW 21, 504b ; Gdf, GdfC Ø ; Hu 1, 685a.

Hapax, leçon suspecte (le ms. est de lecture difficile, la farce comporte de nombreux problèmes philologiques). Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

brays s. pl. "braies". Tissier 49, 120.

Du vent de ses brays Sort une puante [s]enteur.

On recherche le type sans *-e*.

FEW 1, 478b ; Li 1, 404c ; TL 1, 1111.

Dial. : norm. MN (17^e s.), sair. Aurigny.

Afr. : SThomGuern.

Si l'on veut bien admettre que le lexique de Guernes de Pont-Sainte-Maxence dépend, ici encore, de celui de l'Angleterre normande, les enregistrements anciens et modernes apparaîtront cohérents et orienteront vers la Normandie.

brechie s. f. "sorte de cruche". Tissier 22, 436.

Apportez tost une brechie Ou une tasse [...]

On recherche a) la forme en *-re-* (ou *-reu-*) du mot ; b) la forme en *-er-*.

FEW 1, 549a BROCHIS ; Gdf 1, 725b ; Hu Ø.

a)

Dial. : bourg. Tholy, Vosges, Vosgesmér. Plancher, Bletterans, bressch. louh.

b)

Dial. : morv. Yonne, Ste-Sabine.

Le mot, dont l'attestation examinée est la seule qu'aient enregistrée les dictionnaires de l'ancienne langue, est présent dans les dialectes modernes sur deux aires étroites : a) à la frontière entre la Saône-et-Loire et la partie oilique du département du Jura ; b) dans le Sud-Est des Vosges et l'Est de la Haute-Saône. On vérifie par ailleurs que le type à métathèse est présent sur une aire contiguë, mais ne se confond pas avec celui qu'on observe ici.

Par exception, nous avons indiqué sur la carte Seurre, lieu de la représentation du texte examiné ici et notre seul appui ancien.

brebiaille s. "brebis (péj.)". Tissier 38, II, 1438.

N'a'vous honte de tant debatre A ce bergier pour trois ou quatre Vielz brebiailles ou moutons Qui ne vallent pas deux boutons ?

Tissier 38, I lit au même vers *Aigneaux ou brebiz ou moutons*.

On recherche les suffixés en *-aille* ou en *-ail*, *-al* (ces derniers sont soulignés).

FEW 14, 338a ; Gdf 1, 724c ; Hu 1, 699a ; DC 1, 636c.

Dial. : saint. hlim. Chav. Chatbr. Mée. poit.

Afr. : Jerus [cette attestation est douteuse : le seul manuscrit connaissant la forme *brebiaille*, et à partir duquel (par l'édition Hippeau) elle a passé dans Gdf (> FEW), porterait *brebisaille* selon le plus récent éditeur ; de toute façon, il s'agirait d'une formation indépendante (création lexicale occasionnelle, par suffixation, dans

une laisse rimée en *-aille*, de composition difficile). Nous ne l'indiquons pas sur la carte.]

Mfr. : Actes des Apôtres [indiqué en Anjou] ; 1503, doc. arch. Vienne ; 1482, doc. non localisé ; Thevet ; Noël poitevin ; Lef ; Bertaut de la Grise [non localisé].

Nous ne savons pas expliquer la présence du type chez Lefèvre d'Étaples, mais tous les autres enregistrements orientent vers le Sud-Ouest d'oïl (jusqu'à la basse vallée de la Loire) et le Limousin. Le type en *[-aille]* occupe dans les patois modernes une aire complémentaire de l'autre, et plus méridionale ; cependant, du fait de l'absence d'attestations anciennes, il ne nous est pas possible d'estimer son extension au 16^e siècle. Aussi ne retenons-nous comme critère localisateur que l'ensemble des deux types.

bredouiller v. tr. "mêler, brouiller". Tissier 5, 679.

Par la mort bieu ! sy je ne bredouilles Vos testes a ceste heure icy !

On a admis ici la traduction de Tissier, qui la justifie ainsi : « brouiller », « mêler » en les frappant l'une contre l'autre.

On recherche le sens.

FEW 1, 540a BRITTUS ; GdfC 8, 371a ; Hu Ø ; TLF 4, 933a.

Le FEW ne connaît le mot que depuis 1564 ; on en aurait ici la première attestation, la farce étant datée très dubitativement de 1500 et étant transmise par une éd. de ca. 1575. Le sens ("mêler"), même s'il n'est pas attesté pour *bredouiller*, ne fait pas de problème, puisque la même famille lexicale connaît par exemple Sancoins *berdauger* "confondre, brouiller" (FEW 1, 541b) ou mfr. *bredi-breda* "en brouillant tout" (ibid.) ; il faut cependant admettre soit a) qu'on a ici une formation indépendante de l'histoire future du mot ; soit b) que *bredouiller* "bredouiller" ne s'est rattaché que secondairement à la valeur de 'maladresse linguistique', bien attestée dans la famille, que ce n'est qu'alors que le mot a eu du succès, et que la première valeur a complètement disparu. Nous préférons a), qui permet de conserver le classement opéré par Wartburg, qui met en valeur le lien historique entre les types

‘*bredouiller*’ et ‘*bredeler*’. Cette incertitude et le manque de documents interdisent la localisation.

brelicques s. pl. “(spéc.) testicules”. Tissier 34, 309.

[Craignant une mort proche, un pécheur impénitent règle sa succession :]
Tetins poinctifz comme linotz, Qui portent faces angeliques, Pour fourbir leur custodinos, Aurent l'ymage et mes brelicques.

Plus haut dans le même texte (v. 7), *ymage* dénote déjà *mentula locutoris*.

On recherche les formes /b(ə)r(ə)lVk(ə)/.

FEW 8, 567a *PIR- ; GdfC 8, 371a.

Dial. : Tournai, rouchi, pic. Dém. Bray, Gonde. St-Pol, Moselle, Aisne.
 Mfr. : Chd'Orl ; 1496, doc. non localisé.

Nous avons exclu de notre relevé ‘*breloque*’ “menu objet qui pend à une chaîne de montre, à un ruban”, qui s’est répandu dans l’espace francophone indépendamment des formes apparentées. Le sens attesté ici, bien enregistré sur la plus grande partie de l’aire du type dans le vernaculaire, a pu se former à plusieurs reprises indépendamment à partir de “petit objet ; chose dérisoire ; tout ce qui pendille”.

Dans les patois modernes, les formes sont attestées principalement sur une zone relativement étroite : Picardie linguistique et Seine-Maritime ; deux autres enregistrements, nettement déviants, semblent dépourvus de rapports directs. Les attestations anciennes manquent et la seule dont nous disposons paraît déviante.

Le critère est obéré d’une incertitude, du fait de notre mauvaise connaissance de l’histoire du type. En l’état et jusqu’à preuve du contraire, il oriente vers la Picardie ou l’extrême Nord-Est de la Normandie.

bren s. m. “partie la plus grossière du son”. Tissier 49, 226 ; aussi *bran* Tissier 22, 426.

Ce bren ne vint onc de farine.

Au v. 224, le même mot signifie sans équivoque “merda” ; ici, l’auteur joue sur les deux sens.

[LE MUNIER] *Pour surporter mes forfaictures, Tout m'estoit bon, bran et faryne.*

On recherche l’unité lexico-sémantique.

FEW 1, 513b ; Chambon 2000, 17-18 ; Rézeau 1989, 86 ; Hu 1, 679b ; GdfC 8, 365c.

Dial. : Tournai, Thaon, bess. La Villette [Calvados], hag. Ilesagn. Aurigny, hbret. St-Cast, Canc. bmanc. ang. poît. Elle, saint. frcomt. SR. aost. vsoan. Thônes, Faucigny, Chablais, Sav. stéph. for. Gren. SdT. ChM. Tourd. SBart. voir. Usseglio, occ. toute la France méridionale à l’exception de la Provence, Aran.

Afr. : le sens y est généralement répandu.

Mfr. : Bertaud de la Grise [non localisé] ; Cotereau ; E. Pasquier ; Marot ; J. Bouchet ; Rab ; Béroalde de Verville ; 1382, doc. Paris ; JournPar ; Mist [non localisé] ; GrantHerb [non localisé] ; J. Marot ; 1534, doc. arch. Vienne.

Aussi : DuPineauR.

Dans les patois modernes, l’aire de l’unité est plus étendue que ne l’indique Chambon (*loc. cit.*, c. v. pour une description plus précise de l’aire dans l’Ouest), puisqu’elle comprend nettement une aire francoprovençale un peu élargie et la plus grande partie du domaine occitan. Ses seules attestations littéraires, cependant, sont oiliques et occidentales (jusqu’à Paris). Malgré le grand nombre et la cohérence des attestations anciennes, la difficulté que nous éprouvons à proposer une histoire de la distribution du type empêche de considérer que le critère est sûr. Il offre cependant un indice net de localisation dans l’Ouest pour un texte de la période.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

breter v. intr. “chasser au brai”. Tissier 38, I, 391.

Luy et Dieu departent ensemble Ce denier la, si bon leur semble ! Quar jamais plus il en aront : Ja chanter si beau ne saront, Ne pour errer ne pour breter.

Nous adoptons ici l’hypothèse proposée par Roques 1993a, 620, qui comprend *errer* “labourer” et *breter* “chasser les oiseaux au brai (ce qui se fait à la pipée)” et

propose de traduire “ils ne sauront jamais chanter assez bien, fût-ce pour labourer ou pour attirer des oiseaux”. Cf. encore Tissier 2000, 72.

On recherche l'unité lexicale et ses dérivés.

FEW 15, I, 271b.

Dial. : bmanç. Charnie, ang.

Mfr. : Modus.

Les enregistrements dialectaux dessinent une aire étroite (Maine et Anjou) avec laquelle la seule attestation ancienne n'est pas parfaitement cohérente. On peut expliquer de trois façons cette divergence : a) l'aire du mot s'est réduite depuis le Moyen Âge ; b) Modus est un texte technique et il n'est pas étonnant qu'il connaisse le lexique spécialisé de la chasse même dans sa partie extérieure à la langue de l'auteur ; c) le mot n'apparaît que dans les éditions et deux manuscrits (T et X), or la première édition, de laquelle proviennent toutes les autres, descend elle-même du ms. T, qui est aussi l'ancêtre de X (Tilander 1932, x et LIX) ; il n'y a donc qu'un témoignage réel du mot dans la tradition manuscrite de Modus, qui pourrait être dû à un copiste — d'origine inconnue.

Il paraît donc raisonnable de ne pas tenir trop de compte de cette attestation apparemment divergente, et d'admettre que le critère oriente vers le Maine ou l'Anjou.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

briant adj. “brillant” ? Tissier 65, 569.

Dont nous vient se gentil gallant, Qui pourte si briant cautelle ?

Tissier propose de rattacher *briant* à fr. *brillant*, et on hésite à le suivre : si, comme l'admettent les dictionnaires étymologiques, *briller* a été emprunté à l'italien dans la seconde moitié du 16^e s. (p. ex. TLF 4, 966b), on ne s'explique pas par quel procédé phonétique il aurait pu perdre le [-i-] ; ce texte de la fin du 15^e siècle fournirait de plus la première attestation de l'emprunt (bien avant la grande vogue des emprunts à l'italien), ce qui n'est pas vraisemblable compte tenu de ce qu'on sait de l'ensemble de son vocabulaire.

On rattachera plus volontiers la forme examinée ici à RUGIRE, FEW 10, 547a, au sens de “qui se fait remarquer”.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

bribeur s. m. “mendiant”. Tissier 16, 5.

Pauvres bribeurs, comme il me semble, Ont bien pour ce jourd'huy vellé.

On recherche le mot.

FEW 1, 527b BRI(M)B ; Hu 1, 708a ; Gdf 1, 734b ; TL 1, 1139 Ø.

Mfr. : H. Estienne ; M. de La Porte ; Beze ; doc. Lille ; 1527, Lille. ; aliég. ; awall.

Dial. : a) Malm. Estwall. Ath. nam. Bouillon, Mons, Onestwall. ard. Moselle.

b) rouchi, pic. Lille, flandr. Dém. art. Pas-de-C.

On a relevé a) “*bribeur*” et b) “*brimbeur*”.

Th. de Bèze est indiqué à son lieu de naissance (Vézelay), sans que cela soit très significatif.

Les attestations dialectales a) et b) forment deux aires complémentaires, la première surtout wallonne mais comprenant ses environs immédiats (Belgique picarde et peut-être Lorraine), la deuxième exclusivement picarde, et surtout lilloise. Le mot est attesté anciennement surtout dans les mêmes régions, sans que la distinction entre les deux types paraisse significative, mais semble avoir été connu plus généralement (plutôt sous la forme *brib-*). La présence du mot est un indice pour la localisation, mais elle ne permet pas d'exclure que le texte provienne d'une zone extérieure à celle des attestations dialectales.

en brief temps loc. adv. “sous peu”. Tissier 60, 18.

Ma povreté est assouvie, S'en brief temps ne treuve ung servant.

On recherche la locution.

FEW 13, 1, 185b TEMPUS ; Vox 58, 286 (CR Mecking) ; GdfC 8, 374a Ø ; GdfC 10, 753a Ø ; DiStef 559b ; Hu 7, 207b Ø ; TL 10, 225 Ø ; TL 1, 1145 Ø.

Mfr. : Froiss ; Geffroy de Paris.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

broit s. "bouillon". Tissier 2, 408.

LA FEMME Vela d'eau de cisternerne. Or bevez, se vous avez soif. COLIN Elle me faict le col trop materne ; Pendu soit-il qui vous en croit ! Elle me faict trembler de froit Quant je la voy dessus la table : Elle est plus propre a faire broit, Et au[x] chevaux plus convenable.

On recherche le type monosyllabique pour le suffixé.

FEW 15, 1, 292a.

Dial. : occ. Queyr. Barc. Lallé, ALF p 981, pr. mars. hauv. blim.

Mfr. : 1577, AncThéât [non identifié].

Le type est exclusivement occitan et semble avoir été en regression au moment des enquêtes dialectales. Il est par conséquent difficile de se prononcer sûrement sur son extension au 16^e siècle, du fait aussi de l'absence d'attestations anciennes.

On admettra, sous réserves de corrections éventuelles, que le critère oriente vers l'Occitanie ; il pourrait s'agir d'un emprunt occasionnel.

brongne s. f. "visage". Tissier 34, 329.

[...] *Qu'ilz disent en lavant leurs brongnes* [...]

L'éd. porte *brongues*. Nous admettons la correction de Tissier.

On recherche la famille lexicale.

FEW 21, 297b ; 15, 1, 310b ; BaldEt¹ n° 862 ; R 48, 577 ; Philipot 1953, 240

Dial. : LLouv. pic. St-Pol, Dèm. Amiens, MesnM. Boul. nam. liég. Mons, Neufch. Gaye.

Mfr. : Greban [non localisé] ; Molin ; Passion de Valenciennes [peut-être de Molinet, cf. en dernier lieu Runnalls 1996, 497-504 ; nous l'indiquons à Valenciennes].

Gaye *brognotte* "jeune pousse d'un chou dont la tête a été coupée", isolé formellement et géographiquement et très aberrant sémantiquement (quoique non incompatible), est sans doute une formation indépendante.

La famille lexicale est spécifiquement picarde et wallonne dans les patois modernes ; les attestations anciennes localisées sont picardes, et Greban, qui serait né dans le diocèse de Cambrai, confirme cette orientation.

Le critère est sûr et relativement précis.

broquette s. f. "pénis". Tissier 18, 343.

[...] *ma broquette est tant belle !*

On recherche le type lexical lié au sens.

FEW 1, 547a BROCCUS ; Gdf 1, 737b ; GdfC 8, 381b Ø ; Hu Ø ; DiStef 90a.

a) broquette.

Dial. : liég. verv. nam. Giv. rouchi, St-Omer, art. Dèm. bess. hag. Montbél. Pierrec.

Mfr. : ParnSat 74, 32 [non localisé].

b) brochette

Moselle, poutr.

L'aire du type, bien attesté dans les marges du domaine d'oïl (wall., pic., bnorm., est du lorrain, frcomt.) et en particulier dans l'ensemble picardo-wallon, fait penser à une aire en voie de rétrécissement. L'absence d'attestations anciennes localisées empêche d'avoir une idée précise de l'extension de cette aire au 16^e s.

brou ha ha interj. "(exclamation diabolique)". Tissier 3, 425 ; 57, 425 ; 63, 179. Aussi *brou* "id." Tissier 22, 468.

On n'a rien à ajouter (sinon la référence à Tissier 3, 425) à Roques 1982, 111 : « Dans l'état actuel de nos matériaux on peut juste dire que l'exclamation paraît usuelle dès la fin du 15^e s. dans la bouche du diable et qu'à notre connaissance Andrieu de la Vigne est le premier à l'avoir employé. » Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

brouer v. intr. "écumer, avoir l'écume à la bouche, de rage". Tissier 9, 232.

Quoy ! il semble un demoniacle : A tort il broue et racle [...]

Pour le sens et le rattachement étymologique on a suivi G. Roques, CR cité *infra*, contre Tissier.

On recherche le sens.

FEW 15, 1, 293a *BROD ; RLiR 51, 646 (CR Roques) ; Roques 1980, 178 ; Gdf 1, 743a ; Hu 2, 8a ; Chauveau 2000, 89-90 et 103.

Dial. : AmiensN. norm. havr. Bray, Têtes, PtAud. Louv. bess. Bayeux.

Mfr. : Chans. sur la mort d'Henri de Valois [non identifié] ; AncPoésie 5, 151 [le sens est douteux ; non localisé].

On a relevé *brouer* au sens de "faire de l'écume", en excluant les préfixés. On rappelle l'analyse de Roques 1980, 179 : « Tous les autres [mots du paragraphe 2 de l'article cité du FEW] sont de l'Ouest (Normandie, Bretagne, Maine). » Il indique aussi, *ibid.* qu'à AmiensN., le mot est venu de Normandie, comme l'indique le sens : "fermenter (du cidre)".

L'unité lexico-sémantique examinée ici a une aire plus étroite que l'Ouest en général : elle est limitée à la Haute-Normandie, à la Somme (il n'y a peut-être pas besoin d'éliminer *a priori* cette attestation, puisqu'elle n'introduit pas une nette disparité géographique) et au Bessin, c'est-à-dire qu'elle exclut même, en Normandie, le Cotentin et les régions qui se trouvent au sud de la « ligne Joret » (la notation générale « norm. » du FEW n'indiquant, comme on sait, que la présence de l'unité lexico-sémantique quelque part au moins en Normandie). Cette localisation étroitement circonscrite dans les dialectes modernes demanderait à être confirmée par un texte ancien localisé au moins. Toutefois, le mauvais enregistrement de l'unité considérée par la lexicographie reflétant de façon certaine un nombre d'attestations

très faible (le mot aurait frappé les lexicographes), il semble légitime d'admettre qu'elle n'était répandue au 16^e s. que sur une aire étroite.

On note que le très étroitement apparenté *broue* "écume ; mousse" se rencontre en Normandie, dans la Sarthe, dans la Mayenne, mais à la frontière de la Normandie ainsi qu'en Haute-Bretagne dans la région de Fougères (Chauveau, *loc. cit.*).

brouiller 1 v. pron. "se gâter (du temps)". Tissier 58, 136.

Je venoys querir mon chapeau, Car, vous voyés, le temps se brouille.

FEW 15, I, 294b *BROD ; Vox 58, 284 (CR Mecking).

Première attestation du sens. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

brouiller 2 v. pron. "s'embarrasser, se troubler en parlant". Tissier 39, 591.

Sa, dictes, sans plus vous brouiller, Tout premier : Benedicité.

FEW 15, I, 294b *BROD.

Mfr. : A Vigne [DocDMF].

Première attestation du sens, dans ce texte de la fin du 15^e siècle. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

brouliz s. m. "(désigne un liquide, ici à fonction médicinale)". Tissier 38, 11, 625.

Ces phisiciens m'ont tué De ses brouliz qu'ilz m'ont fait boire. Et toutesfois les fault-il croire : Ilz en oeuvrent comme de cire.

On recherche l'unité lexicale utilisée pour désigner un liquide.

FEW 15, I, 295b *BROD ; Hu 2, 11b ; Gdf 1, 743c.

Dial. : Charl. (rég.), SeudreS.

Mfr. : Habert ; AncThéât 2, 430 [non localisé].

Les enregistrements semblent orienter vers le Sud-Ouest d'oïl, mais ils sont trop peu nombreux pour que le critère soit sûr, ceci d'autant plus que les sens, s'ils se regroupent facilement sous un chef commun (comme nous l'avons fait), ne sont pas identiques.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

bru s. f. "femme galante". Tissier 62, 2. Cf. aussi *brurye* "situation d'une femme galante" Tissier 62, 27.

Je suys nommee la Vielle Bru, De toutes aultres brus gouvernante.

Tant que je soys fille vivante, Je tiendray l'estat de brurye.

On recherche le sens.

FEW 15, I, 303b *BRUDI ; Tissier, notice de la farce 62, p. 72 et n. ; Hu 2, 13b, 17a ; GdfC 8, 388a Ø ; TL 1, 1169 Ø.

Dial. : norm. MN (17e s.).

Le sens a été enregistré très rarement. Il a sans doute été étroitement spécifique diatopiquement et la proximité chronologique de son enregistrement vernaculaire (dans la *Muse Normande*) donne un indice sûr du lieu de sa présence.

bruion s. "sorte d'oiseau". Tissier 65, 922.

Bruions, jaunes becs et verdiers, Qui estes en vous grans cuidiers, Tenés vous sarrés !

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; Gdf, GdfC Ø ; Hu Ø.

La tentation de rattacher la forme à *bruiant*, FEW 10, 547, et de comprendre "verdier", ou plus généralement de la classer sous RUGIRE se heurte à l'absence complète de variante en *-on*.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

brutier s. m. “(comme terme méprisant appliqué à un homme)”. Tissier 38, II, 746.

En ung tel or villain brutier Oncq lart es pois ne cheut si bien.

Nous proposons de comprendre “buse” et de rattacher la forme attestée ici à mfr. frm. *bruthier* (depuis Th 1564). Le mot a été classé par Wartburg d’abord sous BRUTUS, FEW 1, 579a (graphié *brutier*), puis sous RUGIRE, FEW 10, 548a, sous la forme corrigée *bruhier* ; la correction est justifiée dans la note 18, dont je cite la plus grande partie : « Mfr. *bruthier* ist ein druckfehler von Th 1564 für *bruhier*, der von den spätern wörterbüchern übernommen worden ist und von Fur an bis Li als *brutier* erscheint (...) Sainéan Et 2, 375 bestreitet zu unrecht, dass es sich um einen druckfehler handle. Es meint, npr. *brutié* sei vom fr. im 16. jh. entlehnt worden. Doch handelt es sich dabei um einen ganz andern vogel und *brutié* [il s’agit de Var *brutié* m. “butor”, FEW 10, 551a RUGITUS] ist erst im 19. jh. und ganz lokal im dep. Var belegt. » Sur la différence de sens, on notera cependant que Li 1, 435b (qui selon Wartburg descend de Th 1564 et aurait donc enregistré la forme fautive de *bruhier* “buse”) définit “oiseau de proie que certains naturalistes ne croient pas différents du butor, et qui ne peut être dressé pour la chasse.” Mais surtout, il n’est pas certain qu’il s’agisse d’une faute d’impression : si Wartburg l’affirme, c’est parce que l’article est mal classé dans le dictionnaire, où il apparaît là où il le ferait si le mot s’écrivait *bruhier*. L’argument cependant n’est pas décisif : dans la citation que contient l’article, le mot apparaît aussi sous la forme *bruthier*, dans la citation d’un proverbe (*Jamais tu ne feras d’un bruthier un esprevier*), ce qui tendrait déjà à infirmer l’hypothèse, mais surtout ce même proverbe est également cité par Marnix de Sainte-Aldegonde, sous une forme négative, et le mot y apparaît sous la même graphie. La définition de Littré (citée *supra*) laisse aussi supposer qu’il a eu plusieurs sources, et en particulier qu’elles ont connu deux définitions, “butor” et “buse”. Dans l’histoire du français, la forme “*brutier*” semble bien avoir vécu en-dehors des dictionnaires également.

FEW 1, 579 ; 10, 548a et n. 18 ; Hu 2, 18b ; Li 1, 435b.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

bucquer v. intr. "frapper à une porte pour se faire ouvrir". Tissier 20, 121-122 ; *buquer* 3, 124.

Que buquez-vous ? qu'esse la ? Bucquez bas : ce n'est point bordeau !

Qui est là ? Vous buqués bien fort.

FEW 15, II, 27b *BUSK ; DRF 173a ; TL 1, 1209 ; Gdf 1, 760c ; Hu 2, 26a.

a) "buquer". "frapper à la porte". On a marqué par un soulignement les formes autres qu'en /-k-/.

Dial. : rouchi, Friedrichsd. Giv. Romény.

Afr. : BaudSeb ; BandCond ; Bast ; SottChans [pic.].

Mfr. : Wavrin [non localisé] ; 1470 [référence de FEW non retrouvée] ; Chastell ; Froiss ; Hist. de Gilon de Trasnies ; Greban [non localisé] ; Molin ; Jean de Stavelot ; Larivey ; Gentillet ; Marot ; Fontaine ; Bretin ; Jean de La Taille ; Chassignet ; Pasquier ; François de Sales ; Du Fail.

fr. rég. : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Champagne, Ardennes.

Aussi : argot.

b) autres sens (on ne répète pas les indications déjà données sous a ; on n'a pas relevé les attestations de moyen français ; les dialectes sont relevés *infra*).

Afr. : HugCap ; RobClari.

Aussi : argot.

c) toutes variantes phonétiques confondues, dans les dialectes modernes.

Malm. Hesb. liég. Giv. Neufsch. St-Hubert, Ans, Nivelles, Mons, rouchi, Gondc. Friedrichsd. flandr. Lille, pic. boul. Nord, Abbev. Créqu. art. St-Pol, norm. MN (17^e s.), Bray, norm. sair. bmanç. ang. poit. saint. SeudreS. Varennes, bourg. Montceau, morv. Reims, Rethel, lorr. gaum. Urim. St-Nab. Gruey, Châten. Montbél. Vaudioux, Etivaz, Bas-Valais, Vd'ill, sav. Lyon, Ambert, Andenne, Tôtes, Autet, Esternay, Bourber. Romény, argonn. Florent, mouz. ardch. Meuse, bress. Pierrec.

d) type en /-k-/ seulement.

Mons, rouchi, Gondc. Friedrichsd. flandr. Lille, pic. boul. Nord, Abbev. Créqu. art. St-Pol, norm. MN (17^e s.), Bray, Andenne, Giv. Tôtes, Autet, Esternay, Bourber. Romény, Reims, argonn. Florent, mouz. ardch. Rethel, Meuse, gaum. bress. St-Nab. Gruey, Pierrec.

On ne considère ni les dérivés ni les composés. Il est vraisemblable que plusieurs des sens indiqués "frapper" dans le FEW recouvrent entre autres "frapper à

une porte”, et que ce sens est un peu sous-représenté. On rappelle que les enquêtes du DRF, qui nous fournissent les données de fr. rég., ne couvrent pas la Belgique. Pour l’ancien français, HugCap est indiqué à Paris sur la carte, mais on a déjà vu que cette localisation était suspecte. On n’a pas fait de carte b ; les données d’ancien français sont portées sur la carte a.

Les attestations dialectales modernes, types phonétiques confondus, couvrent une grande partie du domaine d’oïl, mais elles sont surtout concentrées en Wallonie, Picardie, Seine-Maritime, Champagne, Lorraine, Franche-Comté, zone francoprovençale ; on les trouve aussi dans une large bande occidentale. La répartition des formes dialectales entre types en /-š-/ , /-s-/ et en /-k-/ ainsi que la présence simultanée des deux types dans certains points montrent qu’il y a eu plusieurs emprunts, et en tout cas que l’autochtonéité de l’évolution phonétique n’est pas le caractère général de l’histoire du mot. Les similitudes parlantes entre les différentes cartes dessinées sont les suivantes : 1° l’aire d’origine du mot (situation en ancien français) correspond au centre des régions de très forte présence dans les dialectes modernes, de l’aire d’existence du mot dans le français régional et à la plus forte concentration en moyen français ; 2° les rares exemples moyen français qui ne soient pas en /-k-/ se trouvent dans la zone de plus forte concentration ; 3° la présence très étendue du type (toutes variantes phonétiques confondues) dans les dialectes modernes doit être mise en relation avec l’extension générale du mot en moyen français ; on remarque en particulier le rapport entre les attestations de moyen français et les zones d’implantation moderne dans les dialectes ; 4° le sens “frapper à la porte” semble particulièrement bien représenté dans les zones de plus forte concentration. On en tire les conséquences suivantes (ordonnées chronologiquement) sur le plan historique : 1° le mot est étroitement régional en ancien français, la forme phonétique régulière sur la zone où il est attesté est majoritairement en /-k-/ ; 2° à l’époque du moyen français il est emprunté par la langue générale, sous cette forme majoritaire en /-k-/ , il n’est alors connu sous une autre forme que dans la zone de plus forte concentration ; 3° à la période où il est généralement répandu dans l’espace d’oïl, il est emprunté à la langue générale par les patois sous une forme plus ou moins adaptée ; dans les zones où il existait sous une forme héritée, une concurrence peut s’installer entre deux types différenciés phonétiquement (cf. Reims, par exemple, FEW 15, II, 27b et 28b) ; à la fin du 19^e s., cette aire était en retrait ; 4° le mot disparaît au 17^e s. du français général pour ne subsister que régionalement, dans

les zones de plus forte concentration ; il n'y a pas de rapport de cause à effet entre la présence du type en /-k-/ en patois et le maintien du mot français (en /-k-/): les aires divergent sur les points suivants (on ne considère ici que les départements): Seine-Maritime, Côte-d'Or, Haute-Marne, Meuse, Vosges, Haute-Saône.

Cf. dans le même sens, Baldinger 1957, 86 et carte 4.

buee s. f. "lessive". Tissier 49, 276 ; 13, 171, 263.

[...] *Item quatre petis mouchouers, Le salouer et autres vaisseaux, Et le mengouer aux pourceaux. Item et la passepuee. Item les cuveaux a buee Et le barillet au vinaigre.*

[...] *Et orenez ung peu la suee Pour bien tendre nostre buee [...]*

LA MERE Et est ma fille tuee ? JAQUINOT Noyee est en la buee.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 15, II, 9a ; Chambon 2000, 16-17 ; Hu 2, 21b.

L'unité n'est diatopiquement spécifique ni dans les patois modernes, ni dans les textes du 16^e siècle cités par les dictionnaires que nous avons consultés.

buihot s. m. "(spéc.) vagin". Tissier 34, 440.

[S'adressant fictivement à sa femme absente, qu'il soupçonne d'infidélité:]
Vous faictes fourbir le [b]uihot, Et on m'appellera huihot !

Éd. *huihot*, qui provoque une rime du même au même, dépourvue de sens. Nous adoptons la proposition de correction de Tissier.

On recherche l'unité lexico-sémantique (proprement "tuyau").

L'étude a été menée complètement par Roques 1996b, 315-316, et nous nous contentons d'en rappeler les conclusions : l'unité est spécifiquement picarde et pan-picarde.

buser v. intr. "tromper". Tissier 65, 233.

L'on dit bien que cuider buse ; Mais tu t'abuses de toy mesmes.

Tissier édite *[a]buse* « d'après le vers suivant. » On peut certes admettre une reprise rhétorique, mais l'opposition entre les deux propositions ne semble pas assez forte pour éviter au deuxième vers, dans ces conditions, la platitude. D'autre part, l'hypométrie du v. 233 est un critère délicat à manipuler : le texte est très abîmé et les vers irréguliers sont nombreux, sans que les corrections à apporter aillent toujours de soi. On suit Tissier pour qui *cuider* est un infinitif substantivé.

On recherche le sens.

FEW 1, 655b BUTEO ; Gdf 1, 761b ; TL Ø ; Hu 2, 30b

Dial. : Montbél.

Mfr. : Champier.

La leçon et le sens n'étant pas assurés, non plus que la spécificité du regroupement proposé par le FEW et que nous avons suivi ici, il est délicat de tirer des données une localisation. Pas de carte.

cabas s. "(terme d'injure à une femme)". Tissier 41, 165 ; 49, 68 ; 63, 40 ; 64, 38.

On ne donne pas de citations.

FEW 2, 242b *CAPACIUM ; Vox 57, 287 (CR Mecking) ; CollMfr 3, 111 ; DiStef s. v.

On notera que l'indication « Erstbeleg. » de Mecking (à propos de Tissier 49, 68) ne tient pas compte du commentaire de G. Roques, CollMfr 3, 112, qui mentionne l'existence du type dès Molin, 1480, attestation également connue de DiStef.

cabeur s. m. "trompeur, mystificateur". Tissier 64, 341.

Quelque cabeur a fait la fourbe.

FEW 24, 62a ABUSUS ; Lewicka 1, 135 ; GdfC 8, 402a Ø ; Hu 2, 37b Ø ; Lewicka 1974, 106 ; Buridant 1991, 470.

Les critiques considèrent, pour certains qu'il s'agit de *cabasseur* et pour d'autres de *cabuseur* (ou encore forme de *gabeur*, Buridant *loc. cit.*). Le procédé (Tissier : « forme syncopée de *cabasseur* ») qui permet de créer la forme examinée à partir de cette dernière nous est obscur ; on ne voit pas non plus comment il pourrait s'agir d'un accident de copie, puisque la correction rendrait le vers hypermètre.

Voir encore *cabuseur*.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

cabuseur s. m. "trompeur". Tissier 39, 99.

Mais il est tant de cabuseurs Que marchans n'osent plus [a]croire.

Lewicka et Buridant ont aussi proposé de voir *cabuseur* derrière *cabeur* Tissier 64, 341, q. v.

On recherche le mot.

FEW 24, 62a ABUSUS ; Lewicka 1, 135 ; Gdf 1, 765b ; Buridant 1991, 470 ; Lewicka 1974, 106.

Mfr. : bret. Planiol ; Abbeville ; Jean de Salisbury [= Denis Foulechat] ; Oresme ; Charles d'Orléans ; Greban [non localisé] ; A. Chartier ; *Confession de la belle fille* [nous ne retenons pas l'attribution à Martial d'Auvergne ; non localisé].

Pour H. Lewicka, il s'agit d'un mot normand. Les données recueillies ici ne confirment pas cette impression. On peut leur ajouter le type '*gabuseur*' (Molin ; Guilla ; ordonnance de Charles VII [non localisé]). H. Lewicka semblait considérer que *cabuser* était une variante de *cabasser*, ce qui n'est pas la position du FEW et est à exclure.

cabusion s. f. "tromperie". Tissier 29, 60.

Croit-on en ta cabusion ?

FEW 24, 62a ABUSUS ; Gdf 1, 765b.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

cahu s. m. “(terme d’insulte à un homme)”. Tissier 41, 158.

Dy, ne congnois-tu point Colin, Garsse, ce paillart cahu ?

On recherche la forme, sans tenir compte du timbre (/u/ ou /ü/) de la voyelle finale.

FEW 2, 549a CAVANNUS.

Dial. : norm. Pont l’Evêque, Eure, Alençon.

Il est possible que le mot se trouve en Normandie ailleurs que sur l’aire indiquée ; la consultation du FEW ne peut répondre à cette question.

Les attestations anciennes manquent et la documentation utilisée ne connaît pas l’emploi comme insulte, mais la forme est étroitement localisée dans les dialectes modernes ; d’autre part, son consonantisme initial non français implique qu’il s’agit d’un dialectalisme dans le texte considéré ; au 16^e s. déjà, le mot n’était donc sans doute plus distribué que sur une aire étroite (cette supposition est confirmée par l’absence apparente d’attestations anciennes).

calenger v. “discuter, rechigner”. Tissier 58, 329.

Sus ! voisine, sans calenger, Qu’i me soyt de coups tout noiercy !

On recherche le sens.

FEW 2, 103b CALUMNIARE ; Gdf 2, 41c Ø ; Hu 2, 173b Ø.

Dial. : norm. MN (17^e s.), norm. Mons, Bray, boul. havr.

On a relevé “contester”, “protester”, “marchander”, “hésiter”. Trait normanno-picard. Le manque d’attestations anciennes est peut-être dû à l’analyse et au classement des ouvrages consultés.

cambouys s. m. “cambouis”. Tissier 22, 208.

A ! tres orde vielle truande, Vous me baillez du cambouys !

FEW 23, 75b ; GdfC 8, 415c ; BaldEt² 3190 ; TLF 5, 67b.

Entre la première attestation, en 1393, dans le *Ménagier de Paris*, et la réapparition du mot dans Est 1549 il s’agit de la seule attestation (texte de 1496).

camus adj. “désappointé”. Tissier 61, 145 ; 10, 134.

Vous estes un peu trop camus.

Nostre hoste ferons bien camus, Se tu me veulx croyre.

On recherche le sens.

FEW 6, III, 276a MUSUS ; Li 1, 467b ; GdfC 8, 417c ; Hu 2, 68b ; TLF 5, 89b.

Dial. : Tourc. poit. [“surpris, étonné”] Moselle, Fim. bress. SR, sav. [“surpris”]
Die.

Mfr. : Pasquier ; Montaigne ; H. Estienne ; G. Tardif ; Discret [non identifié] ; GesteDucsBourg ; Marot ; Des Périers ; Louveau ; M. Regnier.

Dans les dialectes modernes, le sens occupe une étroite bande continue (sauf une interruption entre Tourc. et la Moselle) à l’Est du domaine galloroman ; l’enregistrement poitevin doit vraisemblablement être considéré comme une formation indépendante. Des attestations anciennes (15^e–16^e s.) ne se dégagent aucune spécificité géographique ni aucun rapport avec la zone de conservation dialectale ; comme on sait, le sens est général en frm.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

capitulé part. p. adj. “grondé”. Tissier 47, 81.

LA MARIEE [se plaignant de son époux] *Je n'ay besoing d'ouyr prescher. Souvent je suys capitulee : Sy je voys tiltre ma telee Sans mener varlet ou mequine, Au retour me rompra l'echine.*

Il y a jeu de mots entre le sens que nous examinons ici et l'emploi religieux.

On recherche le sens, pour l'adj. ou le v.

FEW 2, 266a ; Gdf 2, 62b.

Mfr. : CentNouv ; Louis XI.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

carculler v. tr. “calculer”. Tissier 56, 283.

Car je n'avoys par carcullé Que ceste ligne estoit bastarde.

On recherche la forme en /-r-/.

FEW 2, 75a CALCULARE ; Vox 58, 282 (CR Mecking) ; GdfC 8, 411a ; Hu 2, 95b ; DRF 200b.

Dial. : nam. Giv. Gondc. boul. Lille, Tôtes, havr. Louviers, Andelis, Thaon, norm. Alençon, bmanç. poit. saint. canad. Louis. centr. bberr. loch. Sologne, Varennes, mouz. Moselle, neuch. Montana, sav. St-Genis, dauph. lang. Vinz. Chav. béarn.

Mfr. : Desch ; Greban [non localisé] ; Ferget [non identifié] ; Seyssel ; AncPoésie 13, 97 [= Jacques d'Adonville] ; Brantôme ; Lemaire de Belges.

Aussi : abéarn.

Selon Mecking, les formes avec /-r-/ représenteraient une variante régionale, particulièrement conservée dans l'espace linguistique normanno-picard. Les données relevées ici nous semblent plutôt confirmer le jugement de von Wartburg : « Die gallorom. formen haben meist das erste *l* zu *r* dissimiliert. » Dans le même sens : Rézeau, DRF, *loc. cit.*

cariage s. m. “ce qu’on transporte ou qu’on doit transporter”. Tissier 49, 284.

Maistre, il me fault ung cheval Pour porter tout ce cariage.

On recherche l’unité lexico-sémantique.

FEW 2, 431a ; Vox 57, 287 (CR Mecking) ; Gdf 2, 71c

Mfr. : Anglure ; Froissart ; 1406, doc. arch. Nevers ; Mystère des Actes des Apôtres ; Martin Du Bellay ; Le Maçon ; Seyssel ; AncPoésie 12 [Résolution d’Amours ; non localisé] ; J. Bouchet ; Bourdigné ; AncPoésie 6, 200 [Sermon joyeux d’un depuceleur de nourrices].

Si l’on ne considère que le groupe sémantique “ce qui est transporté” à l’exclusion des valeurs “fait de transporter ; prix du transport ; suite de chars ; sorte de déplacement”, on observe que le consonantisme initial a toujours la forme /k-/. L’union forme-sens semble donc avoir vécu indépendamment de ‘*charriage* / *carriage*’ avec ses autres valeurs. Il n’y a donc pas de raison de poser après Mecking qu’il s’agit, pour ce mot de moyen français d’une « regionale Lautung (bes. Pikardie, Normandie). » Les exemples cités montrent en effet une répartition générale dans le domaine d’oïl ; l’Ouest et le Sud-Ouest, en particulier, sont très bien représentés.

carneau s. “créneau”. Tissier 50, texte Cohen, 83.

Beau sire Dieu, que de carneaux !

On recherche la forme (seulement avec le sens général).

FEW 2, 1341a *CRINARE ; Hu 2, 103b ; GdfC 9, 244c ; TLF 5, 221a ; TL 2, 1027.

Dial. : pic. Toulouse, béarn.

Afr. : MirNDChartr ; PhRémi.

Mfr. : D’Aubigné ; Gringore ; AncPoésie 13, 73 [= Jacques d’Adonville] ; Bertaut de La Grise [non localisé] ; Amadis 1, 2, 4, 5 [= Herberay] ; Salel ; Monluc ; d’Alcripe ; 1508, Rouen ; 1360, Inventaire de Louis d’Anjou [non localisé] ; Martial d’Auvergne.

La forme semble spécifique de deux zones, Nord d'oïl (Picardie, Normandie, Paris et régions proches) et Sud-Ouest, au 16^e s. comme dans les patois modernes ; la distribution est semblable en ancien français, c'est-à-dire qu'elle n'est pas significative. Cette extension géographique assez considérable du type explique peut-être sa présence en français comme terme technique. La correspondance avec les enregistrements patois n'est pas très précise.

carreleure s. f. "semelle destinée au ressemelage". Tissier 2, 33.

Et puis il fault au lancement De l'argent pour mes carreleures.

Nous ne nous prononçons sur le sens que sous réserves : "semelle" n'a été enregistré par FEW que depuis BPériers, et on en aurait ici la première attestation ; "ressemelage", est attesté deux fois au 15^e siècle (dont une fois de façon certaine), et pourrait également être admis ici.

On recherche l'unité lexicale (le sens "ressemelage" est souligné), mais en excluant c. "bon repas".

FEW 2, 1403a QUADRUS ; Hu 2, 110a ; GdfC 9, 2b ; TLF 5, 238b.

Dial. : saint. (1769), for. stéph.

Mfr. : 1462, doc. non localisé ; 1466, Ordonnance (Maine-et-Loire) ; BPériers ; Rab ; Thevet.

Les premières attestations du mot (le texte examiné ici daterait de 1485 environ) semblent exclure la moitié Nord du domaine d'oïl et sont, sous cet aspect, syntopiques aux enregistrements dialectaux modernes.

Le critère oriente vers la moitié Sud de l'espace oïlique ou la Francoprovençaille, mais notre méconnaissance de l'histoire de sa diffusion (à partir du 16^e siècle) dans l'espace francophone le rend un peu incertain.

cartier s. m. "côté qu'occupe qn, sa part dans un ensemble". Tissier 24, 350.

Chascun tire de son cartier Pour m'avoir, ne luy chault comment.

On recherche le sens.

FEW 2, 1424a QUARTUS Ø ; DRF 841a Ø ; Gdf 6, 487a Ø ; GdfC 10, 455c ; Hu 6, 266b Ø.

1325, aliég.

Le sens n'est que très peu enregistré par la lexicographie, mais il est difficile de le distinguer toujours et nettement de "côté, direction". Pas de carte.

casé dans *gendarme casé* "(pillard)". Tissier 12, 296.

Sire Dieu, je te fais requeste Que je soys gendarme casé Et que jamais ne soys casé, Et que personne ne me bate En quelque lieu ou je frape.

Tissier comprend le premier *casé* "mis dans la place qui convient" et G. Roques "logé chez l'habitant" ; nous proposons plus simplement d'y voir la locution *gendarme cassé*, référant à un pillard (par exemple Sotties 1, 191, v. 173 ; cf. la note de Tissier au v. 296), et dans le deuxième *casé* (que nous identifions, comme Tissier, au descendant de QUASSARE) "qui a les membres brisés". Cette solution a aussi l'avantage de respecter la correction de la rime.

FEW 4, 107b GENS Ø ; 2, 1433b QUASSARE Ø.

catereux adj. "malheureuse à cause de son climat (d'une terre), dont le climat est de nature à provoquer le catarrhe". Tissier 8, 225.

Maintenant n'y a can ne terre Qui ne soyt toute catereuse.

On recherche le sens.

FEW 2, 493b CATARRHUS ; GdfC 9, 8b ; Hu 2, 124a.

Dial. : Orl. mars. béarn.

Mfr. : Rons ; Thevet.

Aussi : Cyrano.

Aucune régularité ne se dégage de ces données peu nombreuses.

catonner v. intr. “faire des petits chats (appliqué ici à une femme)”. Tissier 42, 188.

Vostre fille (qui) est enceinte A catonner ce premier moys.

On recherche la formation en *-onner* (et avec le même sens).

FEW 2, 516b CATTUS ; FrPrécl 6, 136 (CR Chambon) ; RLiR 60, 312 ; Brunot 4, 31, 246 ; Gl 3, 437b ; Li 1, 576c ; GdfC 9, 61b.

Dial. : norm. norm. DT, havr. Alençon, hag. St-Sauveur [au vu de l'ordre d'énumération, lire St-SauveurV.], Jers. Guern. bmanç. hmanç. Perche, ang. bgât. Châtell. Elle, saint. SeudreS. loch. Vendôme, Sologne, centr. Ollon, mdauph. bdauph. pr. lang. Limagne, aveyr. Ytrac, blim. Agen, Teste, béarn.

Aussi : le mot est connu de la lexicographie de la langue classique, mais avec marque d'usage ; Tallemant Des Réaux [La Rochelle].

La vaste aire dialectale moderne du mot exclut, dans l'espace galloroman, Picardie, Wallonie, Champagne, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté et la plus grande partie du domaine francoprovençal. Le mot étant connu de la lexicographie générale, il a été mal enregistré par la lexicographie historique différentielle, et il ne faut peut-être pas interpréter trop à la lettre cette absence. Cependant, combinée au caractère non français de la syllabe initiale, elle conduit à penser qu'à l'époque du texte le mot n'était pas français mais patois, et qu'il a été emprunté sur place. Ce ne serait que postérieurement que le mot se serait répandu dans le français général, où il a été mal intégré.

caudet s. m. “sexe de la femme”. Tissier 4, 318.

Jen ! Lison dict qu'il le fault mettre Tousjours au parmy du caudet.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; Gdf 2, 95c.

Hapax sémantique, ou hapax (il n'est pas sûr que le mot provienne de *chaudet* “place chaude créée dans le lit par le premier qui s'y est couché”). Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

cault adj. "habile, rusé". Tissier 52, 29 ; 65, 537.

Je croy qu'il n'est sy soubtil ne sy [cault], Qui en amour puisse demourer sage.

Je parle des vieulx, Qui sont malicieux et caux.

On ne tient pas compte du premier exemple, qui n'est qu'une reconstitution vraisemblable (éd. *sage*, par anticipation de la fin du vers suivant).

On recherche le mot.

FEW 2, 547a CAUTUS ; GdfC 9, 10c ; Hu 2, 130b.

Dial. : flandr. norm. havr. yér.

Afr. : ChevillEsp ; JacBruy.

Mfr. : Du Fail ; Greban [non localisé] ; L. Labé ; Marot ; Baïf ; Perrin [non localisé] ; Rab. ; Ronsard ; Du Bellay ; Amyot ; Paré ; La Noue ; Lemaire de Belges ; Des Périers ; Magny ; Des Masures ; Belleau ; Jamyn ; D'Aubigné ; Scève ; Grevin.

Aussi : anorm. apr.

Mot normand selon Tissier. Par un hasard curieux, la Normandie est une des seules régions de France dans laquelle ce mot ne soit pas attesté au 16^e s. On note qu'il est de la langue de la Pléiade : bon nombre d'attestations occidentales dépendent de ce fait ; il semble avoir possédé au 16^e s. une vogue éphémère, ce qui expliquerait son extension assez générale et sa présence chez des auteurs classiques et dans la lexicographie du standard. En ancien français et dans les patois, *caut*, assez rare, ne semble pas non plus lié exclusivement à la Normandie, mais plutôt (JacBruy, attribué à Paris, n'est pas sûr) à l'espace où il est confondu phonétiquement avec les aboutissements de CALIDUS, comme le propose le FEW. Tissier 65 datant de la fin du 15^e s. la présence de *cault*, antérieure à la grande vogue du mot, pourrait orienter vers sa zone normanno-picarde d'origine et de repli.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

cauquier s. ? " ? ". Tissier 20, 153.

LA FEMME [malade et prétendument mourante, à qui son mari vient de recommander de faire appeler un prêtre] : *Point n'est maladie de prebstre, Pour ceste foyz (i)cy, se me semble. Sentez un peu comment il tremble : Oncques ne fut en*

tel mestier ! L'HOMME : Mon Dieu, que vous avez cauquier ! Ne vous scaurois-je en rien ayder ?

Nous comprenons les vers 151-152 comme un aparté de la femme heureuse du succès de sa tromperie ; son époux réplique donc au vers 150. Le plus satisfaisant serait de supposer un sens du type “maladie grave” (ou éventuellement “maladie mortelle”, et le vers se comprendrait “Mon Dieu si ! Ce dont vous souffrez est une maladie mortelle”). Nous n’avons pas trouvé ce sens dans les ouvrages utilisés, mais on peut rapprocher *Mons être d'cauque* “être condamné (d’un malade)”, Gondc. [et a l kqk] “être angoissé au sujet d’une maladie”, FEW 2, 63b CALCARE.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

cesser v. tr. “décider” ? Tissier 17, 77.

Voicy tout : nous avons cessé De le tenir au pidagogue Pour le faire un grand astrilogue.

On n’a pas admis ici l’interprétation de Philipot (qui corrige en *nous n’avons cessé*), pour qui le père de Mimin indiquait ici sa décision (qu’on apprendrait à cette occasion) de retirer Mimin de chez le pédagogue qui lui avait troublé l’esprit. Il relate au contraire les événements qui précèdent la situation actuelle (et pour commencer le fait de l’avoir confié à un pédagogue), avant de porter sur eux un jugement (*Mais nous en sommes pou joyeux*, v. 83) et d’en tirer, sous forme de proposition, la conséquence dans le domaine de l’agir (*Si me semble que le plus tost Que pourrons aller et courir, Qu’il nous le fault aller querir Affin que l’en y remedie*. Vv. 89-92). Ces critiques ne s’appliquent pas à l’interprétation de Tissier, qui suppose deux actes pédagogiques successifs : confier l’enfant à un *pidagogue*, puis l’en retirer pour le donner à un Magister. Cette interprétation, qui suppose un sens technique de *pidagogue* (“maître des petites classes”), actif même lorsqu’il n’y a aucune allusion à son correspondant (le Magister), nous semble gratuite ; en particulier, les vv. 23-30 auxquels renvoie Tissier pour appuyer son interprétation ne font aucune allusion à un enseignant différent de *maistre Mengin* (= le *pidagogue*, Tissier, note aux vv. 77-78).

On peut mettre en rapport *cesser* dans cet emploi avec le mot de la langue juridique *cesser* “céder, faire cession” et comprendre “nous avons fait cession au pédagogue [de notre droit] à le tenir” : les parents cèdent leur enfant au pédagogue, entrent en composition avec lui et admettent une perte provisoire dans l’espoir de la voir compensée par la suite.

FEW 2, 564a CEDERE ; Gdf 2, 26b.

L’identification n’est pas suffisamment assurée pour en tirer une localisation.

chaans s. “(sorte de hibou)”. Tissier 65, 318.

Te fault-il point de chaans Ou quelque oyseau demy cornu ?

La forme se rattache au type patois moderne ‘*chahon*’ [sur l’évolution, régulière dans cette zone, /ã/ > /õ/, cf. Pignon 1960, 335-338] ; on le recherche, ainsi que ‘*chaan*’.

FEW 2, 548b CAVANNA ; Li 1, 575c Ø ; GdfC 9, 25c Ø ; Hu 2, 279b ; ALO 414 ; ALF 694.

Dial. : ang. poit. MaineL. DSèvres, Vendée.

Les attestations anciennes manquent, mais la cohérence de l’aire patoise moderne et son étroitesse, qui rendent très vraisemblable que cette absence soit due au caractère rare de la forme, permettent d’utiliser le critère de localisation avec une assez grande confiance.

chaire ds *faire la chaire* “faire bombance”. Tissier 46, 262.

Alons nous ent a nostre salle, La derriere, faire la chaire.

On recherche le syntagme, indépendamment du sens.

FEW 2, 350a CARA ; DiStef 121b Ø ; Gdf 2, 123a Ø ; GdfC 9, 70a Ø ; Li 1, 591b Ø ; Hu 2, 244a Ø.

Dial. : St-Lô, nant. Pipriac.

L'aire du syntagme dans les dialectes modernes est étroitement circonscrite (Ouest de la Normandie et hbret.) ; son absence dans les riches relevés des types '*faire chere*' qu'a donnés la lexicographie historique est significative : il devait n'avoir qu'une existence étroitement bornée ; il y a donc de bonnes chances pour qu'il s'agisse d'un syntagme régional.

chalemastre s. m. "(comme terme d'insulte)". Tissier 41, 377 et n.

Tien, ori villain chalemastre.

Repris de *Pathelin*.

chareton s. m. "charretier". Tissier 35, 184 ; *careton* 185.

A ! rien, rien, prenés un fouet Bien acoustré de chareton ; Et, tout ainsy qu'un careton, Faictes lay devant luy claquer.

La rime du même au même est susceptible de recevoir deux explications : soit il s'agit d'un accident de copie, et le *chareton* de 184 n'est qu'une anticipation du *careton* de 185, qui avait frappé le copiste (ou le compositeur) par son étrangeté, soit l'indépendance lexicale entre les deux types était telle que l'auteur n'a pas su reconnaître leur origine identique, et ce malgré leur valeur exactement semblable dans le passage. La première explication a notre préférence.

On recherche l'unité lexicale (considérant que *careton* et *chareton* n'en forment qu'une).

FEW 2, 432b CARRUS ; GdfC 9, 47b ; Li 1, 568c ; TL 2, 284 ; Hu 2, 210a.

Dial. : Mons, Tourc. rouchi, Templeuve, Lille, Gondc. boul. St-Pol, art. centr. Moselle, MoselleV. BanR. Belm. Bar. Vosges, Urim. Fim. Fraize, Vosgesmér. bress. Montbél. fourg. Vaudioux, Crém. Jons.

Afr. : 1262, aflandr. ; 1379, frb. ; Chrestien ; JMeunVég ; RenXIV [non localisé] ; Beaumanoir ; CathLille ; GIDouai ; EustMoine ; MenReims ; GGuiart ; BaudSeb ; Rigomer ; RenContr.

Mfr. : 1409, Rethel ; afrcomt. ; abress. ; Bellau [non identifié] ; Salel ; Froissart ; Louis XI [non indiqué] ; ProvL [non localisé] ; Amyot ; J. de Vintemille [non indiqué sur la carte] ; Belleau ; Jamyn ; Jean de la Taille ; Catherine des Roches ; Du Bartas ; Fauchet ; Vauquelin de La Fresnaye ; Du Mas [non localisé].

Aussi : 1611, Genève ; apr. (1490, Avignon).

Au vu de l'orientation générale des données, nous indiquons GGuiart en Artois. La traduction par Jean de Meung de l'Art de Chevalerie a été réalisée pour les comtes d'Eu.

Le type est oriental. Il occupe dans l'ancienne langue la Picardie et tout l'Est d'oïl (Champagne, Franche-Comté) ainsi que le domaine francoprovençal ; il est également attesté une fois en Provence. C'est un reste de cette situation dont témoignent les patois modernes, qui se sont retirés vers le Nord de la Picardie, la Lorraine et le domaine francoprovençal, abandonnant le Sud de la Picardie, la Champagne et la plus grande partie de la Franche-Comté. L'enregistrement de l'unité dans le Glossaire du Centre de Jaubert ne suffit pas à remettre en cause ces conclusions. Au 16^e siècle, la forme s'est répandue généralement dans le domaine francophone, mais ce succès semble n'avoir été qu'éphémère (la présence du mot dans Widerh 1675 n'indique sans doute pas un usage général en France).

Le critère ne peut être utilisé pour la localisation.

charger v. tr. "battre". Tissier 53, 30.

Ma commere, il le faut charger.

FEW 2, 416a CARRICARE ; Gdf 2, 71a ; GdfC 9, 48b Ø ; Hu 2, 199b ; Li s. v. Ø.

Afr. : GautAu.

Mfr. : AncThéât 4, 295 [= Jacques Grevin] ; Larivey.

GautAu est localisé en Picardie par le FEW sur des indices assez faibles : les lieux cités dans le texte, quand ils sont significatifs, peuvent renvoyer aussi bien au Sud de la Picardie qu'à l'Est de l'Île-de-France.

charier v. tr. "harceler (qn) de questions". Tissier 44, 313 ; 5, 258 "tourmenter".

Il m'a tellement charié, Demandant si j'estoye marié ; Et je luy respondy que ouy.

L'amour de vous m'a charyé Et faict en cestuy lieu venir.

Pour le sens de 44, 313, cf. Chambon, CR. Tissier comprend *charier* 5, 258 « "transporter sur un chariot" ; d'où ici, par extension, le sens général de "conduire" », mais ce sens général ne nous semble être attesté nulle part : les attestations que nous avons pu observer se comprennent toujours nettement "transporter à l'aide d'un char" ou "se déplacer sur un char". On doit donc ici aussi supposer un sens plus spécifique (et non plus général), ce qui évite d'ailleurs d'interpréter les vers 258 et 259 comme une maladroite répétition de la même idée ; les tourments de l'amoureux font partie du répertoire classique de sa *captatio benevolentiae*.

FEW 2, 430a CARRUS ; FrPrécl 6, 139 (CR Chambon) ; Gdf 2, 72a Ø ; GdfC 9, 49b Ø ; Hu 2, 200b Ø.

Dial. : Clairv.

Mfr. : Chastell.

Le matériel est trop réduit pour permettre une localisation.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

chasiere s. f. "endroit où l'on met le fromage à sécher". Tissier 28, 124.

Et, par ma foy, ce fustes vous Qui montastes en ma chasiere. [pour le référent, cf. v. 43].

On recherche le type en *-ière* (on exclut les données valaisannes classées par le FEW sous II.1. "chalet où l'on fait le fromage").

FEW 2, 456b CASEUS ; Gdf 2, 36a ; 2, 83b ; GdfC Ø ; Hu Ø ; R 28, 58 ; NMrust 1, 321 [nous ne parvenons pas à tirer une localisation de ce dernier ouvrage].

Dial. : Provins, Alençon, hmanc. bmanç. poit. ChefB. Blois, Sologne, centr. berr. bourbonn. Varennes, Tournus, Mâcon, FFresnay, Thostes, Chablis, Armeau, Clairv. Troyes, Ramerupt, Messon, Gaye, Meuse, Lyon, St-Genis, for. Ardillats, Beaur. St-Maurice E. VienneRh. Eyz. meys. VienneRhO. mdauph. aveyr. MonsT. vel. Vinz. Arrens, Lavedan, Ossau.

Afr. : Est. Boileau ; Dit des outils de l'Hotel, 13^e s. ; 14^e s. abourg. ; 1360, Bugey.

Mfr. : O. de Serres ; 1360, Rançon du roi Jean [non localisé] ; JGarls.

Les attestations dialectales modernes dessinent un ensemble très cohérent et assez étendu qui exclut dans le domaine d'oïl Wallonie, Picardie, Normandie, presque tout l'Ouest, le nord de la Champagne et la Franche-Comté et touche le domaine occitan (à l'exception des trois attestations pyrénéennes, qui se rattachent au type avec moins d'évidence) surtout au sud-est immédiat du domaine francoprovençal. Les attestations anciennes se répartissent en deux groupes : 1° O. de Serres, abourg. et abress. sont très cohérents avec l'aire dialectale moderne, dont ils occupent les marges immédiates ; 2° a) JGarls (Angleterre) et le texte cité par Gdf comme *Rançon du roi Jean*, que nous ne localisons pas mais rattachons par hypothèse à l'Angleterre ne peuvent manifestement pas être reliés à cet ensemble ; 2° b) l'attestation du type chez Estienne Boileau nous fait supposer que l'aire anciennement comprise Paris ; 2° c) enfin, nous ne savons pas localiser le *Dit des outils de l'Hotel*.

Les deux attestations classées en 2° a) entachent d'une certaine suspicion les résultats. Celle-ci doit cependant être modérée par le caractère particulier de ces deux textes : ils sont d'ordre énumératif plutôt que discursif (un dictionnaire et une liste), et de ce fait plus suspects de charrier par emprunt des termes techniques étrangers à la langue spontanée de leurs auteurs.

chat cornu adj. "hibou". Tissier 65, 320 ; cf. aussi 65, 319 *oiseau demy cornu* "rapace nocturne".

*BRUYT Te fault-il point de chaans Ou quelque oyseau demy cornu ? CUIDER
Ne chouete ne chat cornu Ne me servent pas d'une escorse.*

On recherche le syntagme, sans distinguer les sens.

FEW 2, 1207a CORNUTUS ; 2, 549a ; 2, 862b ; TraLiPhi 28, 28 ; GdfC 9, 59b ;
Hu Ø.

Dial. : pic. LLouv. Mons, flandr. St-Pol, Dém. Cf. RIFn selon les références
FEW : "hibou" : Mons, Vermesse, Sigart ; *xoto cornudo* Tarn, Gary ; ; *Le Cat Cornu*,
lieu-dit des environs de Boulogne-sur-Mer ; RIFn 9, 67 *cat cornu* anc. fr. du Nord-
Est, au 14^e s., pic. doc. de 1340.

Afr. : CourRen.

Mfr. : 15^e s. aflandr.

Les rares attestations anciennes sont parfaitement cohérentes avec l'aire
dialectale moderne, exclusivement picarde.

chaumal s. m. "fièvre continue" [pour le sens; cf. Collet 2000, 312]. Tissier 7,
378 ; cf. également Tissier 8, 78 *chault mal saint Mathelin*.

*Fievres, chaumal, le mal de mere Ne font pas douleur si amere Que a femme se
taire en effect.*

On recherche le syntagme.

FEW 2, 89a CALIDUS ; Gdf 5, 106a ; GdfC Ø ; Hu 2, 226b ; DiStef 363a ; TL 5,
953 ; Collet 2000, 312.

a) "chaud mal".

Dial. : Metz.

Afr. : Coincy ; RobBlois.

Mfr. : Desportes ; Calvin ; La Noue ; E. Pasquier

Aussi : H. Estienne, cité dans Hu, indique que *tomber de fièvre en chaud mal*
"de mal en pis" est limité à « Paris et quelques lieux voisins ».

b) "mal chaud".

Dial. : ChefB. lang. béarn.

Mfr. : Du Bartas

Aussi : un doc. d'arch. de 1459, cité dans Gdf, indique que *mal chault* est
appelé ainsi en Auvergne.

Robert de Blois est indiqué sur la carte à Blois, sous réserves.

La répartition entre les deux types est nettement a) septentrional et b) méridional, aussi bien en français que dans les patois. Le syntagme, aussi bien sous la forme a) que b), se rencontre surtout, en moyen français, dans la locution *tomber de fièvre en chaud mal*. Les commentaires métalinguistiques (15^e et 16^e s.) semblent indiquer que le syntagme n'était pas de la langue générale. Ces données sont difficiles à utiliser pour la localisation.

chaumer de v. intr. "manquer de". Tissier 19, 95.

Tu ne chaumeras de pain, de vin, Ne d'autre chose quelconque.

On recherche le sens.

FEW 2, 539a CAUMA ; GdfC 9, 85a ; Hu 2, 275b Ø ; Li 1, 611a Ø ; Roques 1983, 11.

Dial. : yér. Bray, Ezy, Villette, Bonneval, Alençon, Percy, sair. St-Victor, cogl. Fougères, bmanç. Charnie, hmanç. nant. Blain, ang. maug. poit. SeudreS. centr. Charost, Franchesse, Lyon.

Mfr. : Montaigne ; Malherbe ; doc. 1577 [non localisé].

Selon Li, le sens existe encore (sens 4°). Les attestations dialectales dessinent une aire occidentale typique dans laquelle s'insèrent très bien les deux seules attestations anciennes. L'unité lexicale est elle aussi spécifique diatopiquement de l'Ouest (Normandie, Maine, Anjou, Poitou) et du Centre (Roques 1983, 7).

chaussessouris s. "chauve-souris". Tissier 50, texte BM, 24.

Vrayement, je prins encore hersoir Trois moyneaulx et une femelle, Trois chaussessouris et un coulou.

On recherche la forme.

FEW 12, 112b SORIX ; Vox 57, 288 (CR Mecking) ; GdfC 9, 31c ; ALW 8, 85 et 97 n. 9.

Dial. : Gedinne, Tôtes, hmanç. perch. Blois, EureL. LoirCh. ALW p Na 19, D 136, Ne 11.

Mfr. : Tahureau ; Garb 1487 [non localisé].

On n'a pas relevé, dans le § 1. b. α. b'. δ' les formes de type «cauque-souris» qui, si elles relèvent bien du même type étymologique, représentent en synchronie une unité lexicale distincte. Les attestations belges, isolées géographiquement, sont indépendantes. Les enregistrements patois forment une aire cohérente dans laquelle vient s'inscrire la seule attestation ancienne localisée.

a chere haude “avec un air insolent”. Tissier 65, 539.

Mais si vient de ces soft]ereaux Qui s boute[nt] a chere haude, Plumés les moy sans eau chaude Tant qu'i n'y demeure plumete.

On recherche la loc.

FEW 2, 349b CARA Ø, 15, I, 30a Ø ; DiStef 120b ; Gdf 1, 561b Ø ; Gdf 2, 123a Ø ; GdfC 9, 70a Ø ; TL Ø ; Hu 2, 243a Ø.

Afr. : SJeanBaptOct¹.

La loc. n'était vraisemblablement pas assez saillante pour avoir été relevée par la lexicographie. Le seul exemple enregistré ne correspond pas exactement (*a baude chiere*). Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

cherement adv. “instamment” dans *prier cherement*. Tissier 25, 15.

Mais je vous prie cherement Que nous ayons quelque varlet.

FEW 2, 442b CARUS ; Hu 2, 244b ; GdfC 9, 70c Ø.

Mfr. : Chastell ; Sevin ; Le Maçon ; JBugnyon [DocDMF].
Aussi : apr.

Les attestations chez Sevin et Le Maçon proviennent de leurs traductions de Boccace ; il s'agit probablement d'un italianisme et on n'en tient pas compte ici. Le matériel est insuffisant pour permettre une localisation.

cherme s. m. "incantation". Tissier 17, 95.

Et dictes-vous qu'il estude En ce point et si ferme ? C'est danger qu'il ne face un cherme Pour faire venir l'ennemy.

On recherche la forme en /-e-/.

FEW 2, 379a CARMEN ; Hu 2, 204a ; GdfC 9, 51b ; TL 2, 267 Ø.

Dial. : rouchi.

Mfr. : Villon ; J. Bouchet ; P. de l'Estoile.

Tissier indique que *cherme* est une forme dialectale de *charme*. Nous dirons un peu différemment que "charme" est d'une part le type le plus répandu et par ailleurs le type standard. Le caractère contradictoire des données dialectales et de moyen français interdisent d'interpréter le type "cherme" comme attaché à un dialecte particulier ; il est minoritaire et non standard. Pas de conclusion possible quant à la diatopie ; pas de carte.

chien au grand collier loc. s. "celui qui a une grande autorité dans son milieu". Tissier 54, 110 ; aussi *chien au gros collier* Tissier 65, 73.

J'en suis le chien au grand collier.

Cuident que toy, simple estallier, Estre le chien au gros collier !

On recherche la locution.

FEW 2, 894a COLLARE ; Vox 57, 291 (CR Mecking) ; Gdf, GdfC Ø ; DiStef 125a ; Hu 2, 264b ; TL Ø.

Mfr. : Monologue des perruques [Paris] ; Du Fail.

N'est pas spécifique régionalement. L'attestation dans *la Pipée* est une des premières que nous connaissons et antédater nettement, en tout cas, le FEW (Cotgr 1611).

chiffrer v. tr. "subtiliser, faire disparaître". Tissier 7, 45 ; *chyfrer* "priver de" 16, 62.

[Les] matrosnes et les gardiennes Chiffreront toutes les antiennes, Les verseletz et les respons De nostre sainte, j'en respons.

Mon compagnon ne revient point : Y me verroit trop mal apoint S'i me chyfroït de son gaignage.

On considère que ces deux sens peuvent être recherchés ensemble.

FEW 19, 156a SIFR ; TL Ø ; Gdf 2, 124b ; GdfC 9, 80c Ø.

Mfr. : Orose [anonyme, non localisé] ; Mer des hyst. [non identifié] ; Maturin Cordier.

Les documents localisés sont trop peu nombreux pour permettre une conclusion.

chinotoire s. m. " ? (désigne un objet particulièrement immobile)". Tissier 14, 86.

Je tiendray mieux en paix Que ung chinotoire.

On recherche l'unité lexicale.

Nous ne le trouvons pas dans le FEW.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

chopiner v. intr. “boire ensemble”. Tissier 40, 273 ; *choppiner* 39, 489.

Il nous fault doncques chopiner, Par accord, de tout le meilleur.

Pour faire la chere, Je voys donc penser du disner ; Car il nous fauldra choppiner Ung peu, pour mieulx s'entreconnoistre.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 17, 53a SCHOPEN ; Gdf 2, 128b Ø ; GdfC 9, 85c ; Hu 2, 276b

Dial. : Giv. nant. saint. Sologne, centr. Chablis, Cum. Metz, Nied, Paysh. Isle, frb. GrosV. neuch. Blon. sav. Lant. Gren. Nice.

Mfr. : Actes des apostres ; Traduction de TERENCE [non identifiée] ; d'Alcriste ; Rabelais ; Des Périers ; MystSDidier.

Ces deux textes sont deux imitations ou continuations de *Pathelin*, ce qui les lie, et le verbe *chopiner* apparaît dans les deux au même endroit, et avec la même fonction : au moment du marché de dupes entre Pathelin et sa victime et comme signe concret de la fausse promesse de se revoir dans les mêmes termes ; les deux attestations ne sont pas indépendantes l'une de l'autre. On ne peut pas savoir si l'un des textes a emprunté à l'autre ou si tous deux tiennent ce verbe d'une même source ; les versions de *Pathelin* éditées par Tissier ne connaissent pas le verbe, ni les variantes qu'il cite, mais on sait que les imprimés que nous possédons représentent une mise en forme littéraire postérieure au succès de la pièce et ne sont pas des textes destinés à la représentation (cf. aussi Tissier 39, introduction, p. 31). Le fait même que le mot apparaisse clairement comme citation indique que son emploi n'était pas courant dans la langue du public à cette époque, qu'il s'agisse d'une création ou d'un emprunt ; le mot n'est pas attesté antérieurement.

On ajoutera, dans le même sens, que les dérivés *chopineur* (Tissier 40, 473) et *choppinette* (Tissier 41, 23) apparaissent le premier dans un des deux textes discutés ici et le second dans une farce qui offre avec *Pathelin* des « coïncidences textuelles, trop nombreuses pour être fortuites » (Droz et Lewicka, citées par Tissier 41, introduction, p. 216). Il s'agit pour *chopineur* de la seconde attestation et pour *choppinette* de la première, et leur introduction est de toute évidence le résultat d'un même procédé que celui qu'on vient d'examiner : ils servent à marquer le « pathelinisme » des textes.

Comme le procédé littéraire discuté ci-dessus impose que le mot n'ait pas été connu généralement au lieu de première représentation, ces trois unités ne peuvent servir à la localisation en tant que dialectalismes, et de fait ne le peuvent pas du tout. Le lexème n'a d'ailleurs aucune spécificité géographique, que ce soit dans les dialectes modernes ou dans le français du 16^e s.

chopineur s. m. "buveur". Tissier 40, 473.

A tous chopineurs et yvrongnes [...]

FEW 17, 53a SCHOPEN ; R 16, 439 ; Gdf 2, 128b ; Lewicka 1, 135.

Mfr. : Sermon de la Chopinerie [Paris] ; Nicolas de La Chesnaye, *Condamnation de Banquet*.

Pour la discussion, cf. *chopiner*. Pas de carte.

choppinette s. f. "petite bouteille". Tissier 41, 23.

Se j'eusse encor choppinette Je la baisasse volentiers.

FEW 17, 53a SCHOPEN ; GdfC 9, 86a ; Hu 2, 276b ; Lewicka 1, 296.

Dial. : liég. nant. loch. Payerne, Sierre.

Mfr. : Actes des apostres ; 1558-9, arch. SeineMar ; *Description de l'Ethiopie* [Lyon] ; 1584, St-Nicolas-de-Port ; AncPoésie 3, 82 [= Le Grand Testament de Tête-Vin ; non localisé] ; Var 7, 284 [non localisé].

Pour la discussion, cf. *chopiner*. Sans spécificité géographique.

choute s. "corneille". Tissier 65, 291.

J'en ay atrappé plus de mille, Voyre cent mille, en mon temps, De rouges gorges, de vers montan[s], De jaunes be[c]s et estourneaux, De mauvyz et (de) chardonneraux, De mains pinssons et de choutes.

Tissier comprend “chouette”, mais les énumérations d’oiseaux, dans cette pièce qui ne parle que d’eux, ne se fait pas sans ordre, et les rapaces nocturnes sont énumérés vv. 318-320 ; on préférera donc comprendre ici “corneille” et ranger la forme sous l’étymon *KÂWA du FEW (pour la discussion de l’étymologie, cf. Boutier, TraLiPhi 30, 17-20).

On recherche la forme.

FEW 16, 304a *KÂWA Ø. Gdf, GdfC, Hu, TL Ø.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

ciffleux s. pl. “moqueurs”. Tissier 65, 844.

Mais ce sont baveux et ciffleux Qui tousjours nous portent tel blasme.

On recherche le sens.

FEW 11, 568a SIBILARE ; Gdf 2, 133a ; Gdf 2, 123c ; Hu Ø.

Afr. : BlondNesle.

C’est l’attestation examinée ici qui a été indûment rangée par le FEW sous « afr. ». Nous avons rapproché *ciffleux* de *chuffleor* “moqueur” FEW 11, 568b, 1. b. β. b’. α’.

Les attestations sont trop peu nombreuses pour permettre la localisation ; pas de carte.

cillet s. “clin d’œil”. Tissier 14, 89.

Mot sans cillet.

Tissier édite *Mot sans cill[ier]* et comprend “sans dire un mot ne sans fermer les yeux”. La phrase étant de toute façon assez obscure par suite de son caractère elliptique, il paraît risqué de corriger ; il s’agit vraisemblablement d’une formule conventionnelle : la femme (qui parle) indique ainsi à son mari son accord sur les termes du pari qu’ils viennent de faire. Gdf (> FEW) enregistre l’exemple examiné

en le comprenant “sans sourciller”. Von Wartburg (FEW 2, 672 CILUM) paraît suggérer par son classement que la valeur de la locution serait “tout de suite, sans délai”.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 2, 672a CILUM ; Gdf 2, 135b ; Hu Ø.

Cillet “cil” est une formation indépendante.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

ciray adj. “ajusté (d'un habit)” dans *ciray sur le corps* de qn. Tissier 9, 113.

Et expressement le prieray Qu'il n'y ayt corset ne cotelle Qui ne soit comme ciray Sus le corps d'une damoyse.

On recherche le sens.

FEW 2, 596a CERA.

Première attestation ; pas d'autre attestation avant Fur 1690. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

clergise s. f. “science de clerc”. Tissier 12, 74 ; 38, 11, 50.

Sy tu veulx estre homme d'eglise, Tu seras remply de clergise Sans a jamais docteur parler.

Quant a vray dire, sans clergise Et sans sens naturel, vous estes Temu l'une des cheudes testes Qui soit en toute la parroisse.

On recherche l'unité lexico-sémantique (et on exclut achamp. c. “sorte de droit”).

FEW 2, 775a ; Gdf 2, 152b ; Hu 2, 312b.

Mfr. : Palsgr 1530.

La documentation ne permet pas de se prononcer sur la diatopie de l'unité.

clicque de l'eull s. f. "clin d'œil". Tissier 65, 471.

Je les faitz de mes regars Tiré[s] de la clicque de l'eull.

On recherche le sens de *clicque*.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; TL, Gdf, GdfC, Hu Ø.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

collation s. f. "harangue, discours, exposé". Tissier 29, 143.

Comment ne scais-tu endurer Et attendre que j'aye fait Ma collation [...] ?

On recherche le sens.

FEW 2, 895b COLLATIO ; Morlet 1969, 54 [avec une fausse définition] ; TL 2, 567 ; Gdf 2, 182b ; GdfC 9, 125b ; Hu 2, 341b.

Afr. : Gillon ; ReglCist ; Fauvel [non localisé] ; GirRoussAl ; PelVie.

Mfr. : CentNouv ; Bartsch ; JLemaire ; Froissart ; Mist [non localisé] ; AncPoésie 11, 329 [Jean d'Abondance] ; Runk.

Aussi : Pom 1700 [connaît des francoprovençalismes].

On n'a pas relevé le sens "conversation, entretien, réunion de plusieurs personnes". PelVie est indiqué à Chaalis, dans l'Oise, où se trouve l'abbaye dans laquelle Guillaume de Digulleville a passé toute sa vie depuis l'âge de 20 ans, écrit ses ouvrages et où il a certainement appris un terme aussi spécifiquement ecclésiastique que celui qu'on observe ici. CentNouv ne sont pas indiqués (Bourgogne ou Flandres ?), non plus que Bartsch (= lettres de Louis XI).

Le mot n'a aucune vie dans les dialectes. Les attestations anciennes le montrent nettement oriental, aussi bien en ancien français qu'en mfr. CentNouv renforce l'impression laissée par l'examen de la carte, où qu'on le situe, de même que Pom 1700. On ne s'étonne pas, par ailleurs, de rencontrer chez Louis XI un mot qui a dû être connu à la cour de Bourgogne.

coliquer v. tr. “accompagner”. Tissier 51, 73.

Et sy tu me vouloys (un petit) suplier Et me coliquer en tous lieux, Tu t'en trouverés beaucoup mieux : Je te pourvoyerés devant tous.

On recherche le sens.

FEW 2, 909b COLLOCARE Ø ; GdfC 9, 126c Ø ; Hu 2, 347a Ø.

Le sens n'est pas enregistré par la lexicographie. On ne voit cependant pas comment interpréter autrement le passage.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

commandement s. dans *estre a commandement* “obéir”. Tissier 17, 314.

C'est une chose non pareille, Comme il est a commandement.

On recherche la locution avec ce sens

FEW 2, 950a COMMENDARE Ø ; DiStefano 1991, 184a ; GdfC 9, 130c Ø ; Gdf 2, 191a Ø ; Hu 2, 360a Ø.

Mfr. : Gace de la Buigne.

Les attestations sont insuffisamment nombreuses ; pas de conclusion possible quant à la diatopie.

compasser v. intr. “éprouver de la compassion”. Tissier 22, 16.

[À sa femme qui l'insulte alors qu'il lui annonce être en train de mourir] *C'est bien compassé !*

On recherche le sens.

FEW 2, 975a COMPATI Ø ; Gdf, GdfC, Hu Ø.

Création sur *compacient* “qui a de la compassion”. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

compromis s. m. “accord (ici, spécialement, rendez-vous)” [avec un jeu de mots obscène]. Tissier 57, 11.

Tenir dois bien (donc) le compromis Que j’ay fait avec ma mai[s]tresse.

On recherche le sens.

FEW 2, 990b COMPROMITTERE ; Li 1, 706b Ø ; Gdf, GdfC Ø ; Hu Ø.

Mfr. : 1479, Bartsch.

Les documents sont trop peu nombreux ; pas de conclusion possible quant à la diatopie.

conardie s. f. “sottise”. Tissier 30, 89 ; 38, II, 448 var.

J’en guariroys maint du hault mal Et de la malle maladie, Car je suis maistre en conardie, Medecin et chirurgien.

On recherche la forme.

FEW 2, 1541a CUNNUS ; Gdf 2, 305a ; Hu 2, 402a.

Mfr. : Gilles Cybile [non localisé] ; G. Haudent.

On n’entre pas dans la discussion de la provenance des variantes ms. et éd. dans *Pathelin* (les textes édités par Tissier lisent *cornardie*) : la filiation des différentes éditions et des manuscrits n’est pas établie de façon assez complète et convaincante pour permettre de situer le moment des innovations qui font apparaître *conardie* (comme variante de *carnardie*), et Tissier ne donne pas de *varia lectio* complète.

La seule attestation localisée l’est à Rouen.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

conate s. m. “nigaud”. Tissier 46, 101.

O ! elle a espoussé son varlet, Ce bemy, se sotelet, Se conate, cest escollier.

On recherche le sens.

FEW 2, 843a Ø ; Philipot 1939, 182.

Le matériel manque ; on ne peut pas conclure à la diatopie.

conclusion adv. “enfin, bref, somme toute”. Tissier 59, 349.

*Conclusion, je trouve erreur caché Que cestuy la veult un peché reprendre,
Duquel il est taché et empesché.*

Tissier semble voir dans *conclusion* un substantif et ponctue : *Conclusion : Je trouve erreur...* Ce mode d'organisation du discours, avec une phrase verbale qui n'est qu'une citation de titre, suivie, sans que rien ne marque le changement de niveau d'énoncé, par le contenu de la catégorie qui vient d'être annoncée, ne nous semble pas très attendu dans la langue des farces, mais nous ne pouvons pas apporter de preuve de son agrammaticalité.

On recherche la catégorie grammaticale.

FEW 2, 1011b CONCLUSIO Ø ; Vox 58, 285 (CR Meeking) ; GdFC 9, 145a Ø.

Si la leçon ne résulte pas d'un accident de transmission, on pourrait avoir affaire à la citation d'une formule juridique (c'est ce genre textuel qu'imité le passage).

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

conscience s. f. “ce qui pèse sur la conscience, ce qui fait honte”. Tissier 22, 185.

MUNYER Saint Jehan ! s'il est de mon lignaige, C'est du cartier devers le cu ! Je scay bien que je suis coquu. Mais quoy ! Dieu me doint pascience ! FEMME A ! Paillart, esse bien vescu De dire ainsi ma conscience ?

FEW 2, 1059a Ø ; Gdf 2, 253c Ø ; GdfC 9, 162b ; Hu 2, 453a ; TL 2, 720 Ø.

Mfr. : Molinet ; Bertaud de la Grise [non localisé].

Le sens est bien attesté au 16^e s. par quatre exemples de Bertaut de la Grise cités par Hu, mais ce dictionnaire ne connaît qu'eux et l'auteur n'en est pas localisé.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

considerer a qn v. "lui prêter attention, l'observer". Tissier 18, 1.

Quant je considere a mon filz, Par mon serment, je suis bien aise [...]

On recherche la construction.

FEW 2, 1067b CONSIDERARE Ø ; Li 1, 752c Ø ; GdfC 9, 165c Ø.

Pas d'exemple connu de la construction ; pas de conclusion possible quant à la diatopie.

consister v. pron. "s'arrêter en un lieu". Tissier 8, 41.

Je m'en voys, sans me consister, Chercher sergent pour le citer.

FEW 2, 1072b CONSISTERE.

Mfr. : "rendre consistant" (hapax 14^e s.) ; *consister en jugement* Destrees.

Aussi : apr. (hapax Montpellier 14^e s.).

Dans cette farce datée très dubitativement de 1500, on aurait une des premières attestations du mot. Les exemples cités ici sont tous des emprunts isolés, dont le sens ou la construction ne réapparaîtront plus ; le mot entre réellement dans la langue au milieu du 16^e s. (Est 1538 ; Calvin 1541 ; 1557). On aurait ici un autre exemple

d'emprunt précoce et sans suite, dont on ne devra par conséquent pas chercher le sens dans sa famille lexicale française, mais dans ses valeurs dans la langue-source, en latin (où *consistere* "s'arrêter" est courant, comme on sait, cf. ThesLL 4, 463).

cantense s. "(terme de droit, sorte d'interdiction)". Tissier 64, 362.

Or ça donc, je excommunie Ceulx qui ont prins a ce matin La femme mon voisin Martin. En contense le mettray Qui l'aura, se il ne dit : Je l'ay ! Dy-je pas bien ?

Le sens "débat, querelle" que lui attribue Tissier ne convient pas à l'« acte de langage » très formalisé que produit ici le curé ; ce caractère quasi-formulaire est d'ailleurs rendu explicite par la phrase conclusive de la réplique. On doit donc admettre un sens technique.

On recherche a) le sens dans la famille lexicale et b) la forme *-ense* (vs. *-ens*, *-ent*).

FEW 2, 1103 b CONTENTIO ; TL 2, 763 ; 2, 767 Ø ; Gdf 2, 262a ; 2, 263c Ø ; Hu 2, 479b.

a) le sens dans la famille lexicale.

Dial. : norm.

b) formes en *-ense* (vs. *-ens*, *-ent*).

Afr. : BalJosCam ; 1274, arch. St-Quentin ; Brut.

Aussi : apr.

Le sens spécifique n'est pas dégagé par la lexicographie (on constate à la lecture de l'article *content* de Hu que "procès" est probablement considéré comme compris dans "débat, querelle"). L'union forme-sens n'est attestée nulle part. Seuls les résultats de b) ont été portés sur la carte (apr. n'y a pas été indiqué) ; pas de conclusion possible quant à la diatopie.

copauder v. tr. "rendre qqn cocu". Tissier 20, 240.

[...] *Et celuy qui m'a copaud[é]*.

La leçon est reconstituée, mais elle est rendue très vraisemblable par la rime (: *grê*) et le compte des syllabes. Tissier propose la même reconstruction, garantie encore par la rime (: *verité*), au v. 223 : *Que diable esse cy ? je suis copault !*

On recherche le mot.

FEW 2, 1497a CULPA ; Gdf 2, 333c.

Mfr. : Haton, 1560 ; Cholieres ; le Cabinet du roy de Fr. [non identifié ; prob. après 1410], éd. 1581.

Première attestation. Les documents ne sont pas assez nombreux pour permettre la localisation.

coppié ds *estre coppié* “être reconnu”. Tissier 12, 158.

[Deux personnes qui se cachent d’une troisième] *Tout beau ! il est pres de la porte : Nous pourions estre copiés.*

Pour la discussion du sens (*copier* “divulguer”), cf. Roques, CR, et Rychner/Henry 1974b, 117, que nous suivons contre Tissier (< Hu, dont la définition est aussi passée dans FEW 2, 1154b, où l’on supprimera par conséquent *estre copié* “jouir de qch. prendre du plaisir”).

On recherche le sens.

FEW 2, 1155a COPIA Ø ; RLiR 51, 647 (CR Roques) ; Rychner/Henry 1974b, 117.

Mfr. : Froissart ; Greban [non localisé] ; Jean Michel [dépend de Greban] ; 1435, doc. arch. Mons ; Villon.

Comme l’indiquent Rychner/Henry, on ne dispose pas d’attestation de ce sens par la lexicographie, et nous dépendons entièrement d’eux pour *copie* “connaissance” ou sens semblables, que nous avons relevé ici. On peut peut-être proposer de ranger ici mfr. *coppillon* (1527, St-Omer), Gdf 2, 292a ; FEW 2, 1554a CUPPA, dans *faire crier au coppillon* “mettre aux enchères ?”.

On peut proposer, jusqu'à la mise au jour de nouvelles attestations, une localisation picarde ; la connaissance du sens par Villon peut s'expliquer par sa (notoire) curiosité linguistique, son utilisation par des raisons du même ordre.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

coppier v. tr. "frapper". Tissier 22, 10.

Sus, de par Dieu, sus ! Que plus grant mal ne vous coppie !

On recherche le sens.

FEW 2, 868b COLAPHUS ; Gdf 2, 291c ; 2, 335a ; Hu 2, 593a Ø

Afr. : Coincy ; MontRayn 56, De Grognet et de petit (absent des autres recueils de fabliaux) ; DoonMay

Mfr. : *Monologue du puy* [faussement attribué à Coquillart ; l'imité].

Aussi : apr.

Sur la carte, le *Monologue du puy* a été attribué dubitativement à Paris. L'attestation apr. n'y est pas reportée. Les documents ne sont pas assez nombreux pour permettre la localisation.

coquibus s. m. "sot". Tissier 16, 113.

Je m'apperchois bien, par cest croix, Que mes gens m'ont joué d'abus ; Et je suis bien un coquibus De si longuement sejourner.

FEW 2, 862b КОК- ; Gdf 2, 295b ; Sotties 3, 206 ; Hu 2, 537b ; Lewicka 1, 13.

Mfr. : JLe Maire ; Greban [non localisé] ; Michault [non localisé] ; AncThéât 3, 307 [= *Farce des cinq sens de l'homme moralisée*, éd. Lyon ; non localisée] ; CohenRég ; Molin ; MirNDame ; Eld'Amerval ; Sotties 3, 209 [= *Sotie du roi des sots* ; non localisée] ; Moralité des blasphémateurs du nom de Dieu [normande] ; Moralité des enfants ingrats [non localisée] ; Collerye.

Au 15^e et au début du 16^e s., le mot semble nettement picard ; ensuite, trop peu de textes sont localisés, et l'attestation chez Collerye laisse penser que l'aire d'emploi s'était étendue (mais Collerye connaît au moins un picardisme, *hahay*, cf.

Hu 4, 425b, spécifique du quart Nord-Est du domaine d'oïl selon Roques 1980, 264).
Ce critère ne peut être utilisé pour la localisation qu'avec prudence.

coquille s. f. "sexe masculin". Tissier 34, 278.

Mais hélas, perdre la coquille ! Mon Dieu, c'est pour fienter par tout.

On recherche le sens.

FEW 2, 1003a CONCHYLUM ; Gdf 2, 295c.

Hapax sémantique. Le matériel, insuffisant, ne permet pas de se prononcer quant à la diatopie.

corbin s. m. "corbeau". Tissier 38, I, 422, 432.

*Il m'est soubvenu de la fable Du corbin qui estoit asix Sus une croyz de cinq
ou six Piez hault, lequel tenoit Ung fromage au bec.*

*Le corbin par sa cornardie, Oiant son chant ainxi vanter, Si oupvril le bec
pour chanter [...]*

On recherche le type en -in.

Il a été étudié complètement par Roques 1980, 103-105 puis Chambon 1999b, 263-264. Dans les patois modernes, le type couvre une « aire occidentale typique » (Normandie, Haute-Bretagne, tout le bassin de la Loire, Poitou, Saintonge et le Centre) ; les attestations d'ancien et de moyen français sont également occidentales (à peu près exclusivement, on connaîtrait quelques attestations picardes selon Roques, RLiR 62, 312) et pan-occidentales (le Centre n'en fournit pas, mais cette absence n'est pas nécessairement significative).

Le critère est sûr.

corcelet s. m. "corps (mot affectif)". Tissier 64, 2.

Quel musequin, quelorcelet [...]

On recherche le sens.

FEW 2, 1212b CORPUS ; Hu 2, 566a ; Gdf 2, 316a ; TL 2, 911.

Afr. : DialGreg.

Mfr. : JLe Maire ; CohenRég.

On n'a relevé que les attestations où le mot désigne le corps d'un animé, excluant donc les sens techniques ("cuirasse ; pièce de vêtement") ou la valeur diminutive non affective (dans IntrAstr pour décrire un atome).

Le mot semble spécifique d'une zone nord-est du domaine d'oïl, aussi bien en ancien qu'en moyen français.

cornart s. m. "(pièce de vêtement de femme)". Tissier 52, 82.

Vous le nettoyez, La laine contre mon cornart.

FEW 2, 1195b CORNU ; Gdf, GdfC, Hu, TL Ø.

Hapax ; pas de conclusion possible quant à la diatopie.

costiere, de "de côté". Tissier 22, 485.

Et garde d'y tourner arriere, D'aillant que tu ayme la vie. Aussi, devant ne de costiere, Sur payne de hayne assouvy, Deffens que [...]

On recherche le syntagme.

FEW 2, 1246b COSTA ; Gdf 2, 325b ; Hu 2, 570b

Mfr. : Louis XI [non localisé] ; Tabourot des Accords.

Le syntagme n'est pas enregistré très souvent par la lexicographie. Tabourot des Accords est dijonnais. Autant que nous sachions, le long exil de Louis XI s'est déroulé dans la partie septentrionale des états bourguignons et on ne peut attribuer à Dijon sa connaissance du syntagme.

Le matériel est insuffisant. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

costinuer v. “être placé à côté de, à la suite de”. Tissier 65, 530.

Prennez aujourd’huy une plume, Et demain deux qui costinuent Ouquel est la peau eschauffée.

Tissier comprend “deux qui continuent votre déplumage”.

On recherche la forme.

Je ne la trouve pas dans FEW ; Gdf, GdfC, Hu Ø.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

cotete s. f. “vêtement”. Tissier 65, 632, 700.

*Qu’esse qui tient a ma cotete ? Je suys mallement detenu. [dit l’oiseau englué]
Queue neufve a mectre a sa cotete.*

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; Gdf, GdfC, Hu Ø.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

couet s. “poignée de filasse peignée”. Tissier 7, 33.

[...] *Et filleresses a rouet Souilloient amener leur couet Icy, chacun jour, sans contrainte [...]*

On recherche l’unité sémantico-formelle.

FEW 2, 527a CAUDA ; Gdf, GdfC, Hu Ø.

Dial. : norm. DT, perch. castr.

Mfr. : R 31, 374 et 32, 471 [= Bertaut de La Grise ; non localisé].

La seule attestation ancienne serait occidentale (Chambon 2000, 17). L’unité n’a sans doute vécu que vernaculairement, et le plus sûr est de supposer que son aire

ne s'est que très peu déplacée. Une incertitude subsiste, du fait de notre méconnaissance de la situation ancienne, mais le critère oriente néanmoins vers la Normandie ou le Perche.

La source de castr. est très suspecte (cf. FEWBeiheft) et nous n'en tenons pas compte dans la discussion.

cauiller s. m. "mentula" (?). Tissier 34, 298, 344.

Devant que laisser m'accueillir Et qu'[on] m'ait coupé le couiller, A Cupido, dieu d'amourettes, Je laisse mon ame a pourveoir Pour la mettre avec des fillettes [...]

Hé, te perdray-je, beau baston ? C'est faict ce coup, povre couiller [...]

On recherche l'unité lexicale.

FEW 2, 889a COLEUS ; Gdf 2, 331b.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

coulon s. m. "pigeon". Tissier 50, texte BM, 24.

Trois chaussessouris et un coulou.

On recherche le type lexical.

FEW 2, 930b COLUMBUS ; DRF 310b ; TL 2, 570 ; Gdf 2, 185a ; Hu 2, 348b ; TLF 5, 1055b.

Dial. : Malm. liég. nam. Mons, rouchi, Mouscron, flandr. Lille, Douai, Roubaix, Tournai, Tourc. pic. boul. St-Pol, art. Gondc. Tôtes, louh. Fraize, St-Blaise-la-Roche, Belm. BanR. Vosgesmér. bress. Châten. Belf. Montbél. Dampr. ClosD. Hérém. Montana, aost. Bessans, Moûtiers, dauph. mdauph. bdauph. daupha. wald. Ariège, Aran, béarn. Gers.

Afr. : a) GIPar ; Og. Dan ; JobGreg ; Bueve3b ; Coincy ; RoseL ; Henri de Mondeville ; Mousket ; MenReims ; Joinv. ; BarbMéon 4, 87 [= CarChar]. b) Eulalie ; Glossaire de Glasgow ; GIPar ; PhThBest ; PMor ; BestGuill ; RF 5, 600 [lorr.] ; RF 31, 12 [= Jerus ; identification incertaine, non indiqué sur la carte] ; MFceFa [non localisée] ; ChrestienLyon ; Ombre ; RenChab 297 [non localisé].

Mfr. : a) Beaum. ; DialFrFlam ; R 18, 574 [= ProprChos] ; R 42, 211 [= Esbatement de géomancie, ms. BN fr. 1660 ; non localisé] ; PGringoire [sic, l. Gringore ; nous ne retrouvons pas la source du FEW] ; Molin ; Desch ; CohenRég ; Mist [non localisé] ; Baïf ; Henri Estienne ; Lemaire de Belges ; Belleau ; J. Bereau ; Ch. Fontaine ; Marg. de Navarre b) CentNouv [non localisé] ; RF 10, 763 ; Gilon de Trasnies ; Ronsard ; Marot ; Calvin ; Du Bellay ; Forcadel ; Baïf ; P. de Brach ; G. Chappuys [trad. de Boccace].

Aussi fr. rég. : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, Oise, Ardennes. Les taux de reconnaissance vont décroissant du Nord-Pas-de-Calais (100 %) à la Picardie (20-30 %). Le type apparaît encore dans Trév 1771, mais stigmatisé comme ne faisant pas partie du bon usage.

On a distingué, dans les données françaises, les formes a) en /-u-/ et b) en /-o-/ (le DRF ne connaît que *coulon*) ; puisque von Wartburg lui-même les présente comme un seul ensemble, on les a laissées confondues dans l'examen des données patoises. On n'a pas relevé les formes de sens différent ; leur répartition géographique laisse la même impression générale.

La carte 1 présente les données modernes : patois et français régional ; la carte 2 les attestations anciennes (on n'a pas relevé les attestations du 16^e s., période pendant laquelle le mot est d'extension générale). CentNouv, non localisées, sont bourguignonnes ou des Flandres.

Les attestations dialectales couvrent une aire orientale : wallon, picard, sud-lorrain, comtois, francoprovençal et amphizone. En ancien français, les données a) et b) ne montrent aucune différence, en mfr. non plus, semble-t-il. En ancien français la forme semble être répandue généralement dans le domaine d'oïl ; en moyen français par contre (et glossaires exclus), elle ne se rencontre que sur l'aire qu'occupe le mot en français à l'époque moderne, en y ajoutant la Champagne. Dès le début du 16^e s., le mot est à nouveau très vivant, et répandu généralement dans le domaine : ce succès de peu de durée s'appuie peut-être sur l'italien. On n'attribuera pas trop de signification au fait que certaines parties de l'aire dialectale ne sont pas représentées par des attestations anciennes : ce sont des zones très étroites qui ne connaissent pas beaucoup d'écrivains dépouillés par les lexicographes. On peut faire l'hypothèse d'une histoire non mouvementée du mot (et d'une évolution aréologique sans changement de direction), à l'exception d'une mode de quelques dizaines d'années au 16^e s., pendant lesquelles le mot aura eu un succès littéraire sans incidence sur son évolution de longue durée. Elle se décrirait ainsi : en ancien français une extension générale, puis une restriction progressive vers une aire orientale et nord-orientale

caractérisée à l'époque moderne 1° par un centre de résistance assez fort (Picardie septentrionale); 2° par des zones conservatrices extrêmement latérales. Les documents anciens (14^e-15^e s.) montrent cette évolution déjà en route. Le centre de résistance de cette aire a été assez fort pour permettre le maintien en français (ou favoriser l'emprunt à une époque inconnue) de la forme sur une zone dont il forme le noyau.

courcer v. tr. "courroucer". Tissier 52, 102 etc. (et *courouceroye* v. 55 cache probablement une forme à syncope); 44, 172; 31, 163; v. pron. Tissier 44, 171; *courser* v. pron. Tissier 15, 280 etc.

Cueur amyable, Sans soy courcer, ouy, deux, ainçois Que assez vous n'en ayez.

Autrement je me courouceroye

Pensez que bien courcé seroye De penser a mal, par ma foy.

Je suis bien courcé, par mon ame.

Par saint Pol, je me courceroye.

Par bieu, a peu que ne me course.

On recherche la forme syncopée.

FEW 2, 1236a *CORRUPTUM; GdfC 9, 225c; TL 2, 897; Hu 2, 603b.

Dial. : liég. Awenne, nam. rouchi, flandr. pic. St-Pol, Gondc. RilliO. Bar. St-Nab. Vosgesmér. bress. fourg. Bex, Genève, Courpière, lim. blim. norm. MN (17^e s.), gaum. Fraize, GrCombe.

Afr. : GlDouai; Boca [= Abbeville]; JehBouche; Molin; ContPerc² [GdfC référence 'Chrest. *Percev.*' et cite le f° 95 du 'ms. de Berne', alors que le *Perceval* commence au f° 208; en fait, il ne s'agit pas du ms. 354, qui contient le roman de Chrétien, mais du ms. 113, et le texte cité est la Deuxième Continuation]; AdamJ [non localisé]; Quatre sereurs = *Dit des quatre sœurs* [nous ne savons pas de quelle version il s'agit; non localisé]; GautArrIll; RenChab 265 [non localisé]; VengRag [non localisé]; BarbMéon 4, 92 [= CarChar]; EustMoine; RobClari; AdHaleRob.

Mfr. : Chd'Orléans; Sotties 2, 313 [Rouen]; Modus; Gringore; Lemaire de Belges; Var 3, 146 [non localisé]; 3, 297 [non localisé]; Corrozet; Debat d'Eole et de Neptune [non identifié]; Baïf; Marot; La Grise [non localisé].

Dans les dialectes modernes, la forme est wallonne, picarde, ardennaise, sud-lorraine, francoprovençale et limousine; en ancien français elle était exclusivement picarde. L'histoire de la diffusion de la forme nous reste en partie obscure, mais on

peut proposer l'historique suivant : 1° dans l'ancienne langue la forme est exclusivement picarde (à la seule exception de la *Bataille de Carême et Carnage*) ; 2° dès le 15^e et surtout au 16^e siècle elle est empruntée par le français et se répand généralement (peut-être particulièrement comme facilité poétique) ; 3° elle disparaît du français standard, mais subsiste sans doute largement dans les patois galloromans, comme tend à le montrer l'enregistrement dans la *Muse normande* au 17^e s. ; 4° son aire se restreint dans les patois et elle ne subsiste plus que dans une petite zone arverno-limousine et dans les marges orientale et septentrionale du domaine galloroman ; son maintien assez net dans la partie Nord du domaine est peut-être lié à la répartition de la forme en ancien français, mais la coïncidence des aires, toute relative (aire exclusivement picarde vs. picardo-wallonne sans qu'une des deux parties ne domine), ne permet pas de le décider.

courine s. f. “?”. Tissier 46, 144.

Il semble, a veoir a sa courine, Qu'i vous fera grand loy[a]ulté.

On ne peut pas comprendre “mauvaise humeur” et rattacher la forme à *corine* FEW 2, 1174a. Le personnage dont on parle vient justement de montrer toute l'étendue de sa bonne volonté. Les exemples cités par Gdf 2, 303a relèvent tous de ce sens (y compris celui qui est défini faussement “sentiment dans lequel on s'obstine”) et la définition “ce qui tient au cœur...” citée par Tissier se lit entièrement “ce qui tient au cœur, les entrailles” : il s'agit d'une formation indépendante et *corine* ne peut servir ici à dénoter un sentiment.

Nous n'identifions pas le mot. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

courir v. intr. “fuir (d'un récipient) [allusion sexuelle]”. Tissier 45, 188, 192.

Et se vostre choulderon fait eau Ne s'i court, je veuil estre mort [...]

Car, quand viendroit o eschauffer, Il pourroit bien encor courir.

On recherche le sens.

FEW 2, 1571b CURRERE ; FrPrécl 6, 138 (CR Chambon) ; Gdf, GdfC, Hu Ø.

Dial. : Bray, PtAud. Louv. Alençon, norm.
Mfr. : Goub.

On a relevé dans l'alinéa du FEW "épancher de l'humeur (d'une plaie)", mais pas le v. tr.

Les attestations dialectales modernes comme les attestations anciennes sont exclusivement normandes.

cours, de — loc. adv. "tout de suite". Tissier 2, 427.

Et venez de cours, ma sucree.

On recherche l'unité lexico-sémantique, également sous la forme *de course* (cette dernière est soulignée).

FEW 2, 1576a et 1577a ; Li 1, 863c.

Dial. : Lyon, Létra.

Mfr. : Froissart.

Aussi apr. [*de cors*] : CroisAlb (2^e partie) [Toulouse] ; Peirol [Pérols, Puy-de-Dôme] ; GausbPuic [Limousin].

Le matériel insuffisant et le caractère dispersé des enregistrements empêchent d'établir la diatopie. Cependant, la construction semble surtout méridionale.

courtier s. m. "maquignon". Tissier 52, 269.

Le courtier son cheval estable, Mais c'est bien souvent pour aultruy.

On recherche le sens.

FEW 2, 1569a CURRERE ; GdfC 9, 228b

a) "courtier" "maquignon".

Dial. : St-Nab. Fim. Fraize, bress. St-Pierre.

Mfr. : 1510, MeurteM.

b) "courtier de chevaux" "maquignon".

Mfr. : Jehan de Saintré.

Le plus simple est de poser qu'on a affaire à *courtier* "maquignon", mais il n'est pas exclu qu'il s'agisse de *courtier de chevaux* dont le deuxième élément serait sous-entendu, du fait de sa présence immédiatement consécutive, qui lève l'ambiguïté. Le syntagme *courtier de chevaux* est également enregistré dans la lexicographie depuis Est 1549 et peut-être susceptible d'être formé indépendamment à plusieurs moments, à partir de *courtier* "marchand ; intermédiaire".

Une attestation isolée, en Dordogne, et un ensemble très compact réunissant patois modernes et attestation ancienne, pour a) ; pour b) la situation est moins claire.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

courtizainne s. f. "femme qui vit à la cour". Tissier 62, 103.

In Jen ! [on a joinct] Les brus d'avec les courtizainnes [...]

Tissier comprend "femmes galantes de profession" (cf. notice pp. 72-73). Il nous a semblé que le vers (autant qu'il pouvait se comprendre après une lacune) avait plus de sel s'il attaquait les *courtisanes* "femmes de la cour" en précisant que contrairement aux apparences il convient de les distinguer des prostituées, que s'il établissait une distinction spacieuse et sans conséquence entre deux catégories de prostituées.

On recherche la forme, qui s'inscrit dans le § II. 1. a. du FEW plutôt que dans II. 1. b.

FEW 2, 851b COHORS ; GdfC 9, 229a ; Hu 2, 610b ; BW ⁵ 165b ; TLF 5, 372b.

Mfr. : attestations fin 15^e s. – début 16^e s. (AncPoésie).

On évite de comprendre "femme galante", qui n'apparaît dans la langue qu'en 1558, selon FEW (mais en 1553 selon le TLF). Les formes inscrites sous II. 1. b. dans le FEW (type "courtisane") sont attestées depuis 1537, dans la traduction de Castiglione par Mellin de Saint-Gelays [le texte examiné ici est daté dubitativement de 1536]. On n'a pas voulu supposer une troisième adaptation, en plus de celles que

von Wartburg a classées sous II. 1. a. et II. 1. b., mais ce serait probablement l'explication la plus simple à la forme de la syllabe finale.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

courtois s. m. "(pièce d'habillement)". Tissier 7, 278.

[Il fault] que je restache Le courtois de mon devantel.

FEW 2, 850b COHORS Ø ; Gdf, GdfC ; Hu Ø ; Gay Ø.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

couser v. pron. "se taire". Tissier 22, 155.

S'il dit rien qui me soit contraire, Couser le fois a mon devis.

Tissier corrige en *causer*, mais cf. vol. XIII, p. 53.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 2, 1469b *QUIETIARE ; RLiR 54, 333 (CR Roques) ; Gdf 2, 177a ; TL 2, 547 ; Lecoy 1988, 25 ; Hu 2, 621a ; ALB 1669, 1670 ; Cbambon 1992, 10.

Dial. (sont soulignées les données de type /kuze/, /kuže/, par opposition aux autres vocalismes ; nous soulignons aussi les formes qui possèdent les deux types) : bourg. verdch. Mâcon, Clessé, Igé, bressch. Montret, Nuits, Minot, Vitteaux, Bourber. Thory, Vouth. MeurtheM. Moselle, Urim. Fim. Fraize, BanR. Belm. Bar. Brotte, Gruey, Frémery, bress. Cleurie, Vagney, H^{Saône}, BroyeP. Planche, Pierrec. Autet, Châten. Belf. Montbél. Bourn. Dampr. GrCombe, fourg. Sancey, Vaudioux, Chaussin, PiNoir, JuraS. neuch. Domp. GrosV. Blon. Ollon, Vionn. Hérém. aost. Genève, Gex, Valr. Abond. Sav. Albertv. Bozel, Pois. Vaux, Vers. Juj. Villefr. Couzon, stéph. Coutouvre, dauph. SdT. Cr. Gren. Romans, Charpey, Drôme, Mens, Trém. Pral, H^{Alpes}, Barc. Nous ne détaillons pas les données de l'ALB.

Afr. (sont soulignées les attestations de sens "se taire ; faire taire") : Chrestien ; PMor ; Conon ; SBernAn¹ ; Dolopathos [non localisé] ; AimonFl ; Cassidorus ; EnfViv [non localisé] ; PsLorr ; les Lorrains, BN 4988 [non localisé] ; HerbCand ; RenNouv ; GregEz ; Saisn ; BaudCond ; DialAme ; YsLyon ; Rich. ; Légendier BN fr. 818.

Mfr. : farce non localisée [Faivre n° 36] ; AncPoésie 11, 285 [non localisé].

Aussi : apr. (dauph. pr. vel.)

On a réparti les données sur plusieurs cartes : 1) données modernes ; 2) données anciennes ; 3) extraction des données dialectales de type /kuze/, /kuže/ ; 4) “se taire ; faire taire”.

Les dialectes forment une zone extrêmement dense et étroite : lorrain, comtois, bourguignon, tout le francoprovençal et une mince bordure méridionale du francoprovençal dans les Alpes occitanes. En ancien français, le type est attesté exclusivement dans l'Est et le Nord du domaine d'oïl, et semble particulièrement lorrain ; on note aussi les attestations comtoise et lyonnaise.

On rappelle que pour von Wartburg, les sens “se taire ; faire taire” sont limités à un grand territoire dans l'Est (lorr. frcomt. bourg. frpr. dauph.) ; pour Lecoy 1988, 25, « on constate que les exemples fournis par le [Gdf] et le [TL] sont tous tirés de textes originaux de l'Est et du Sud-Est de la France. Le mot figure, en particulier, dans le légendier de la B. N. fr. 818 (qui est d'origine lyonnaise, en tout cas franco-provençale) et dans l'Isopet de Lyon. » L'examen des données fournies par les dictionnaires (carte 4) ne laisse pas apparaître de différence entre l'aire du type lexical et celle du sens spécifique.

On ne peut s'attendre à trouver la forme examinée ici que dans deux régions assez étroites dont on a tracé les limites sur la carte 5, qui superpose les résultats des autres ; en fait, le croisement des critères n'aboutit pas à un résultat différent ou plus spécifique que celui que fournissent les données rassemblées sur la carte 3. Par exception, on a indiqué sur la carte Seurre, lieu de la représentation de la farce examinée ici, au milieu d'une des deux aires.

coustre v. tr. “coudre”. Tissier 7, 177.

Par Dieu, se je vous o huy toustre, Je vous feray la bouche coustre Pour ce caquet appetisser.

On recherche la forme en *-t-*.

FEW 2, 1088a CONSUEVE ; Gdf 2, 330c ; GdfC 9, 210a ; Hu 2, 580b ; TL 2, 924 Ø.

Dial. : Mons, Tourc. Dém. norm. Alençon, sair. hag. Jers. Aurigny, bmanç.
Afr. : Tristan ; Fouke ; ChronSMichel ; doc. arch. Angers ; GGuiart.

Mfr. : CentNouv [non localisé] ; P. Fabri ; Sotties 3, 299 [Rouen].

On n'a pas retrouvé l'attestation chez Goub que cite FEW et on ne sait donc pas si elle a la forme *cousdre* ou *coustre* ; on l'a notée par un signe spécial. La forme *coustre* citée par GdfC ne se rencontre pas à l'endroit cité dans l'édition Champion, qui lit *couldre* ; on n'en tient pas compte.

Dans les patois modernes, la forme recherchée se rencontre dans deux zones : 1) en Basse-Normandie et dans les îles anglo-normandes ; 2) en Picardie. La première est largement confirmée par les attestations anciennes, qui dessinent une aire centrée semblablement mais un peu plus étendue (également Haute-Normandie, Anjou, Orléanais, Angleterre). Le /-t-/ des formes picardes (sans soutien ancien et toujours du type /-æt/) est dû à un assourdissement secondaire consécutif à la chute de /-r-/ (cf. parallèles dans Flutre 1970, 492, p. ex. [rɛzɛt] 'résoudre' ; ce processus phonétique est distinct de la genèse des formes normandes anciennes et modernes.

L'aire observée ici semble avoir été assez étendue au Moyen Âge et s'être restreinte progressivement depuis ; au 16^e s., elle comprenait encore toute la Normandie (attestations françaises à Rouen) et était réduite au moment des enquêtes dialectales à l'ouest et au sud de cette région (elle en déborde encore un peu vers le Bas-Maine et les îles anglo-normandes).

crayme s. f. "la meilleure partie de quelque chose". Tissier 5, 214.

Tu es de finesse la crayme Et subtile par dessus tous.

On recherche le sens.

FEW 2, 1272a CRAMA ; GdfC 9, 245b ; Hu 2, 635b Ø ; TLF 5, 456a.

Mfr. : E. Binet ; Montaigne.

Première attestation.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

a creance loc. adv. "à crédit". Tissier 23, 152.

J'aymes autant vendre a creance.

On recherche la locution.

FEW 2, 1303 CREDERE ; Gdf 2, 359b ; Hu 2, 629b ; DiStef Ø.

Dial. : Metz, Isle.

Afr. : 1282 doc. arch. St-Omer.

Mfr. : DialFrFlam ; 1405 doc. arch. frib. ; 1545 ordonnance de Charles-Quint.

Sans certitude, nous avons situé l'ordonnance de Charles-Quint aux Pays-Bas.

La locution semble nettement orientale, sans qu'il soit possible de préciser plus.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

croché part. p. adj. "bombé (du front)". Tissier 38, I, 136.

Oncq enfant ne resemblast mieulx A pere ! Quel menton fourché Et ung le froncq croché !

Ne] Tissier *en* (vraisemblablement par une faute d'impression).

On recherche, pour l'adjectif ou le verbe, le sens, qui ne se trouve pas, et en conséquence "courber", seul sens compatible parmi ceux qu'enregistre le FEW.

FEW 16, 401b ; Gdf 2, 376a ; Hu 2, 649a ; TL 2, 1069.

Dial. : norm. (dep. Dm), Alençon, hag. Chatbr. Péz.

Afr. : PeanGat.

Mfr. : Modus ; BerVerv ; Belleau.

À l'exception d'un enregistrement isolée dans l'Hérault, les enregistrements orientent nettement vers le quart Nord-Ouest du domaine d'oïl, de la Basse-Normandie à la Touraine. La répartition semble avoir été stable depuis l'ancien français. Le problème sémantique signalé dans la section précédente obère cependant le critère d'une légère incertitude.

croniquaille s. f. “(sorte d’ouvrage historique)”. Tissier 56, 192.

A’ vous point une croniquaille Pour y regarder ?

On recherche l’unité lexico-sémantique.

FEW 2, 657b CHRONICA ; Lewicka 1, 199n. ; Gdf, GdfC, Hu Ø.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

croq, de hanche ou de —, loc. “d’une façon ou d’une autre”. Tissier 47, 448.

Une religieuse, se plaignant de son célibat *Y ne fault plus qu’on en blasonne. Il ne tient ny a roy ni a roq, S’une foys, de hanche ou de croq, Je pouvoys trouver mes partyes, Le voyés-vous, se maistre froq Je le gecteroys aux artyes.*

Il y a sans doute une allusion obscène ; elle est plus directe dans un des textes cités ci-dessous (Cohen 36, 75-76) : *Mais qu’il entre de croc ou de hanche Il soufist, mais qu’il soit dedans.*

On recherche la locution.

FEW 16, 398b ; DiStef 159b ; Hu 2, 648b.

Dial. : Alençon.

Mfr. : AncPoésie 12, 334 [Jacques d’Adonville] ; 7, 264 [non localisé] ; Regnier de la Planche ; P. Chastellain ; Cohen 36 [farce non localisée] ; Chd’Orléans ; Crétin.

On a déjà vu que le vocabulaire de Charles d’Orléans dépendait plutôt lieu de son éducation, sur la Loire, que de celui de sa naissance, où il a été indiqué ; celui de G. Crétin est le plus souvent normand.

Il est possible que la locution ait été spécifiquement occidentale.

cuiderie s. “faux semblant” et ici “pacotille”. Tissier 65, 199, 213.

Et comment es-tu bien si lowt Que d’aporter cuideriez vendre A gens de court ?

Il n'est que trop de cuideriez, Car les gallans ont industries De les scavoir forger a mains.

On recherche le mot.

FEW 2, 839a COGITARE ; Gdf 2, 395b ; TL 2, 1127 ; Lewicka 1, 113, 127.

Dial. : Troyes, Langres, Autet, BroyeP. Vaudioux, Joux.

Mfr. : Abuzé en court ; A. Chartier ; GMuis ; RenContr.

On n'a pas distingué les sens. Le FEW ne semble pas connaître le mot en ancien français, et le sens qu'il donne aux attestations de moyen français n'est pas celui de Gdf, qui est pourtant sa source, vraisemblablement.

La localisation de l'Abuzé en Court n'est pas très précise ni très sûre (quart Nord-Est du domaine selon le dernier éditeur, Dubuis, et c'est là que nous l'avons indiqué, mais ses critères de localisation n'ont que peu de valeur) ; ses prédécesseurs ont toujours considéré que le texte était angevin) ; GMuis et A. Chartier sont nettement éloignés de l'aire du mot dans les patois, qui est bien compacte. L'histoire du retrait du mot sur son aire vernaculaire moderne nous échappe.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

culerie s. f. "ce qui concerne le cul" ou "ce qui est proche du cul" ? Tissier 49, 24.

Bon gré en ait Dieu et mon ame Du cul et de la culerie Du trou de la baculerie !

On recherche l'unité lexicale.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; Lewicka 1, 110.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

cultation s. f. "copulation". Tissier 5, 348.

*Sy vous faictes cultation, Mounyere, avec monsieur le brave, Par la mart bieu,
sy je n'enclave Ma dague dedens vostre sain !*

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 2, 1513b CULUS Ø ; Lewicka 1, 353.

Création plaisante et éphémère parallèle à *culetage* (on précise, contre Tissier, que le mot n'est donc pas formé sur *cul* mais sur *culeter*).

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

cuydoires s. pl. "faux semblants". Tissier 65, 196.

Ce sont dupetes et cuydoires Que j'apporte vendre a la court.

FEW 2, 839b COGITARE ; Lewicka 1, 118 ; Gdf 2, 396a.

Hapax. Il s'agit vraisemblablement d'une création éphémère à visée comique, comme le laisse penser la proximité de *dupetes*, construit semblablement.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

avoir le cueur a la cuysine "aimer les plaisirs de la chair". Tissier 17, 232.

Il a le cueur a la cuysine.

On recherche la locution.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; Hu Ø ; Gdf, GdfC Ø ; DiStef 162a, 148b ; Enckell 69a ; RLiR 52, 555 (CR Roques).

Mfr. : Gerson ; Greban [non localisé] ; AncPoésie 2, 105 [non localisé] ; *Moralité de l'Enfant prodigue* [non localisée].

Les documents sont trop peu souvent localisés pour qu'on puisse se prononcer quant à la diatopie. Pas de carte.

dechiffrer v. tr. “exposer, expliquer”. Tissier 55, 23.

Bona dies, Bona journus ! A dechifre[r] par les menus, C'est a dire en latin : Dieu gard !

Tissier comprend “traduire en clair”, vraisemblablement à partir de “lire (une écriture chiffrée ou dont la langue est inconnue)” ; il est inutile de supposer cette métaphore, et le sens se comprend assez naturellement, semble-t-il : “pour l’expliquer clairement, cela veut dire en latin...”.

On recherche le sens.

FEW 19, 157a SIFR ; TLF 5, 822b.

Mfr. : Chastell.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

decliner a v. intr. “se livrer à (fautivement), sortir de son droit chemin en faveur de” [ici, pris absolument]. Tissier 52, 115.

[En annonçant à qqn qu’il ne doit pas compter sur la fidélité de sa femme :] *Mon amy, prenez garde la Que, par Dieu, on declinera Avant qu’il soit vingt ans passez.*

On n’a pas retenu l’interprétation de Tissier (“écrire en détail, raconter, parler”, et ici spécialement “médire”). L’emploi de *decliner* examiné est semblable à celui qu’on rencontre chez Calvin cité par Hu : *Un bon mary, d'autant qu'il est plus fidele et loyal, est d'autant plus courroucé s'il voit sa femme decliner à quelque paillard.*

On recherche l’unité sens-catégorie grammaticale.

FEW 3, 26a DECLINARE Ø ; Hu 2, 732a ; Gdf 2, 446a Ø ; GdfC 9, 282c ; TL 2, 1255 Ø.

Afr. : OvMor.

Mfr. : Calvin ; Le Loyer ; Coucy, Histoire de Grèce [= Jean de Courcy] ; Traict. de Salomon [non identifié].

On n'a relevé le verbe que dans les cas où il possédait un complément (introduit par *à*) indiquant ce vers quoi le sujet *decline*, ou ceux où, dans son emploi absolu, il avait la valeur attestée ici ("commettre un adultère").

Pas de spécificité diatopique.

decroter une femme "inire feminam". Tissier 52, 342.

Et Dieu scait si font la besongne Quant il se treuvent a l'escart ! Avecques le Glorieux couart, Comment elle est bien decrotee !

On recherche le sens, également dans la famille lexicale.

FEW 16, 408b *KROTTA ; Vox 57, 289 (CR Mecking) ; Hu 3, 59b ; GdfC 9, 328c Ø ; Enckell 71a.

Mfr. : Rab ; MRégnier ; AncPoésie 2, 291 [non localisé] ; J. Grevin.

Première attestation, dans ce texte antérieur à 1488. Pas de spécificité géographique.

defaire v. pron. "se tuer (autrement que par la pendaison)". Tissier 5, 84.

Vous voulés-vous pendre ou defaire.

On recherche le sens.

FEW 3, 348b FACERE ; Gdf 2, 582c Ø ; GdfC 9, 334a Ø ; Hu 2, 743a ; Li 1, 1007a ; TLF 6, 918b Ø.

Dial. : Dém. neuch.

Mfr. : Marg. de Nav. [indiquée sur la carte à Angoulême] ; Amyot [indiqué à son lieu de naissance, Melun, mais il pourrait l'être à Bourges] ; Ronsard ; Estienne ; D'Aubigné ; Garnier ; Montaigne ; Mellin de Saint-Gelais ; Miracle de Saint-Nicolas et d'un juif [DocDMF].

Les attestations du 16^e s. sont surtout concentrées dans l'Ouest, Normandie exclue (on a indiqué Marguerite de Navarre à Angoulême, assez artificiellement), mais le sens est passé dans la langue générale en tout cas depuis la fin du 16^e s. pour

y rester jusqu'à la fin du 19^e (d'où l'absence du sens chez Gdf) ; le critère est incertain.

Il s'agit, dans ce texte daté très hypothétiquement de 1500, d'une des premières attestations du sens.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

degoutter v. intr. "commencer à pleuvoir, pleuvoir peu fort". Tissier 38, l, 1167 [id. II].

Or s'il ne pleut, il degoute.

On recherche le sens.

FEW 4, 348a.

La lexicographie a mal distingué les sens "tomber goutte à goutte (de la pluie)" et "id. (d'un liquide quelconque)". De ce fait, le sens recherché ici ne se trouve enregistré par FEW que dans des locutions opposant *pleuvoir* et *degoutter* ; on en a ici une attestation particulièrement précoce. L'état du matériel ne permet pas de se prononcer sur la diatopie.

degoy s. m. dans *a mon degoy* "d'une façon qui me plaît". Tissier 64, 479.

Oncques en ma vie ne fu Si joly ne a mon degoy.

On cherche le mot.

FEW 4, 127b GEUSIAE ; TL 2, 1305 ; Gdf 2, 473c ; DiStef 171b.

Dial. : norm. hag.

Afr. : Restor ; SJeanPaulu [version non identifiée].

Mfr. : RenContr ; HugCap ; norm. 16^e s. ; Froissart ; Cuvelier ; Chansons, 7 [non localisé] ; Christine de Pisan ; Michault [non localisé] ; GesteDucsBourg ; TristNant.

Aussi : frcomt. 1613.

Le mot semble avoir été général (peut-être surtout oriental) au Moyen Âge. Il a disparu de la langue au 16^e s. et n'est conservé aujourd'hui que dialectalement en

Normandie ; il a peut-être été mieux implanté qu'ailleurs dans cette région au 16^e s., comme le montrerait une attestation citée par Gdf, mais son existence n'en était pas exclusive, puisque le mot se rencontre encore chez Chassignet (né à Besançon) au 17^e s.

degrey s. "rang social ou financier auquel qn se situe". Tissier 62, 192.

Sy vous venoyt a grey, En payant a nostre degrey N'arions nous poinct une estendue D'une de voz brus toute nue ?

La forme est expliquée par Tissier et FEW comme un descendant de GRATUS, FEW 4, 250a, et la locution *a nostre degrey* "à notre gré" ; le vers se comprendrait donc "en payant comme cela nous arrange". Dans cette hypothèse, la proposition que font les *hermites* aux prostituées est un peu étrange, mais surtout la forme créée ainsi est tout à fait isolée dans l'histoire de *gré*. On préférera donc comprendre "en payant selon nos capacités" ou "en fonction de notre position sociale" (qui les oblige à la pauvreté), formule bien plus humble que le splendide "laissez-nous juges (vous n'aurez pas à vous en plaindre)", et qui correspond donc mieux à la stratégie de séduction des *hermites*, pauvres par vocation, qui quémangent une femme après avoir quémagné de l'argent, et qui essaient de s'appuyer sur leur statut religieux pour obtenir des avantages.

FEW 4, 250a GRATUS ; DiStef 171b ; GdfC 9, 292b ; Hu 2, 762a.

demeurer v. intr. "attendre". Tissier 57, 126.

[En aparté, alors qu'elle vient de fixer un rendez-vous qu'elle n'a pas l'intention d'honorer :] *Par saint Jehan, vous demeurérés ! [...] Puis que j'ay de luy [= vous du v. 126] ceste prune, Il gardera ennuyt la lune A celle fin qu'on ne la desrobe.*

On recherche le sens, ou s'il est difficile à distinguer de "rester, demeurer", au moins l'emploi sans complément de lieu.

FEW 3, 38b DEMORARI ; Gdf 2, 504a Ø ; GdfC 9, 299b ; Hu 2, 788a Ø.

Dial. : Bagnères, Aran, Toulouse, Gers, béarn. land.

Mfr. : Larivey.

Aussi : apr. agasc.

L'attestation apr. n'a pas été indiquée sur la carte. À consulter le FEW le sens semble être limité à la région pyrénéenne, mais GdfC cite un exemple de Larivey qui semble bien devoir être compris "attendre" (*A Dieu, Messieurs, j'ay trop demeuré.*) et qui nous conduit à penser que cette valeur a pu se développer en français au 16^e s. La localisation pyrénéenne doit être utilisée avec circonspection.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

demoniacle s. "(comme insulte)". Tissier 63, 176 ; 9, 232 ; 39, 770.

Tien, tien, villain, parfaict demoniacle !

Quoy ! il semble un demoniacle. A tort il broue et racle ; Mais dessus luy nous nous jectons Incontinent et le battons [...]

Fol, enraigé, demoniacle [...]

On recherche la forme en *-acle*, aussi bien du substantif que de l'adjectif.

FEW 3, 6a DAEMONIACUS ; Gdf 2, 500b ; GdfC 9, 301a ; Lewicka 1, 31 ; Hu 2, 791b.

Dial. : morv. verdch. Lyon, Grenoble

Mfr. : Jean de la Taille ; H. Estienne ; Seyssel ; Voyage du S. de Villamont ; Montaigne ; CohenF n° 44 [Faivre 139 ; non localisé] ; Ronsard ; Chassignet ; Calvin ; Bouchet ; Larivey ; Charron.

Nous n'avons relevé que les attestations du 16^e s. Jusque là la forme n'a pas de spécificité géographique. Selon H. Estienne, il s'agit d'une forme du langage des courtisans. Son histoire est trop complexe pour qu'on puisse se contenter d'une explication seulement diatopique : par exemple, Henri Estienne l'utilise dans l'*Apologie pour Hérodote*, mais la condamne douze ans plus tard dans les *Dialogues du nouveau langage français italianisé*. La carte ne présente pas une cohérence spectaculaire des attestations, mais on notera un nombre d'attestations du 16^e s. plutôt plus grand, proportionnellement, dans la zone où se situent les attestations modernes dans les dialectes ; cette impression sera rendue plus nette si l'on reporte à

Genève les attestations de Calvin (indiquées sur la carte à Noyon) et d'Henri Estienne, dont l'*Apologie pour Hérodoté* date de sa période genevoise. Ainsi, il semble raisonnable de penser que la forme en *-acle* était plus fréquente dans le Centre-Est de la France qu'ailleurs.

demy cornu, oiseau cf. *chat cornu*.

demye s. f. "jeune fille qui n'est pas encore en âge d'être mariée". Tissier 1, 60.

[À propos de sa fille nouvellement mariée qui vient d'annoncer l'impuissance de son mari :] *Helas ! elle n'est pas demye. Elle est bien changée puis un peu.*

On doit comprendre que la mère, contrairement à son époux qui prétend (réplique précédente) que sa fille doit faire preuve d'un peu de patience encore, juge que sa fille n'est plus en âge de supporter l'abstinence sexuelle : elle a beaucoup grandi depuis peu, si son père ne l'a pas remarqué. Dans la suite de la réplique, elle explique qu'elle considère que l'affaire est urgente. Tissier « ne sai[t] comment expliquer ce *demye* ».

On recherche le sens.

FEW 3, 80b DIMIDIUS ; GdfC 9, 300a Ø ; Gdf Ø ; Hu Ø.

Dial. : Bellême.

Le FEW ne connaît que *demi-gas* "garçon de 14 à 15 ans" et *demi-fumelle* "fille de 14 à 15 ans", qui ont été relevés ici. *Demie* s. n'est donc pas attesté ; on postule sa formation à partir d'un emploi absolu d'une forme de type *demi-fumelle*. Cette explication nous semble donner au passage un meilleur sens que celles qui ont été présentées, et la formation de *demye* est vraisemblable historiquement ; il ne s'agit cependant, et si l'on veut bien nous suivre, que de la meilleure hypothèse. L'utilisation du critère pour la localisation est donc conditionnelle.

depetes s. pl. “?”. Tissier 65, 257.

Car il n’y a gallans ny depetes Qui n’en [aient] trop.

On n’admettra en aucun cas l’explication de Tissier, d’après Fournier, qui fait venir *depetes* de διυπετης et le comprend “personnages de haut rang”. Elle s’appuie sur la présence du mot chez Rabelais, dont la *Brieve declaration...* le gloserait « descendants de Jupiter » ; naturellement, chez Rabelais « *diipetes*, descendens de Jupiter » est adjectif comme en grec homérique, et il n’est pas question de personnages humains : c’est le Nil qui descend de Jupiter, c’est-à-dire qu’il est formé d’eau pluviale (p. ex. *Il.* II 174). Il serait par ailleurs étrange que ce mot que Rabelais jugera « obscur » en 1552 ait été emprunté, lourdement adapté phonétiquement et ait connu un important développement sémantique avant 1480 (date présumée de la farce).

Le mot nous reste incompréhensible.

depresser v. tr. “avancer (l’ouvrage de qn)”. Tissier 38, I, 20.

MAISTRE PIERRE A qui veez-vous que ne depresse Sa cause, si je m’y vouloye meptre ?

On recherche l’unité lexicale.

FEW 9, 364b.

Dial. : Hmanc. bgât. neuch. GrCombe.

Le matériel, insuffisant, ne permet pas de conclusion quant à la diatopie.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

desagrè dans prendre qn *a desagrè* “se fâcher contre lui”. Tissier 54, 221.

Les prenez vous a desagrè ?

On recherche la forme ‘*desagrè*’.

FEW 4, 252a GRATUS ; Rn 3, 504b.

Dial. : Toulouse.

Aussi : Béranger de Palasol [Pyrénées Orientales] ; trad. de Bède [Auvergne ou régions proches, cf. Pfister, Z 101, 380].

Hapax en français, comme le relève Tissier. Les formations identiques sont occitanes. On rappelle que la lexicographie historique possède un matériel beaucoup moins important dans la partie sud de la Galloromania et qu'il est plus difficile de proposer une localisation précise. Elle sera en tout cas méridionale.

desarreage s. m. "embarras". Tissier 16, 145.

Vous en aurez le desarreage.

FEW 16, 699a *REPS ; Gdf 2, 535c.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

desconfés adj. "(mort) sans s'être confessé". Tissier 57, 388.

Helas ! je m'en voys a ce prestre Lui prier par devocion Qu'il me donne confession, Que je ne meure desconfés.

FEW 2, 1038a CONFITERI ; GdfC 9, 324a ; Hu Ø ; Li 1, 991a ; TL 2, 1516 ; Rn 2, 458 ; Lv 2, 127a.

Dial. : occit. rouerg. aveyr.

Afr. : Garin le Lorrain ; Vie des Pères ; Assises de Jérusalem ; EtSLouis ; Thebes ; Gaimar ; Meraugis ; Fergus ; Coigny ; MirAgn² ; Jouf ; RenNouv ; StengelDigby.

Aussi : apr. (GuilhAd [Lozère] ; CroisAlb [Navarre] ; Cart. Alaman S. [non localisé] ; Cout. Clermont-Dessus).

Sur la carte, on n'a pas indiqué les formes d'ancien français (le sens y est généralement répandu), ni occit. (de localisation inconnue).

Le mot est sans spécificité géographique en ancien français, mais il disparaît et n'a pas d'attestation enregistrée en moyen français. Il est possible que la

lexicographie différentielle l'ait pris en compte insuffisamment, du fait de son existence en français moderne (il a été réintroduit dans la langue au milieu du 18^e s., d'abord comme forme plaisante, puis dans le registre sérieux au 19^e s., cf. FEW). Dans les patois, le type existe en occitan, mais il y a le sens "intestat" (déjà apr.).

Les données sont contradictoires : '*desconfès*' orienterait vers le groupe 'languedocien-guyennais' de l'occitan, mais le sens, dans l'exemple examiné ici, est incontestablement "déconfès", que la forme occitane ne connaît pas. On supposera donc plutôt une carence de notre information sur l'état de la langue au 16^e s.

La forme fournit un jalon important entre 14^e s. (dernières attestations d'ancien français) et 18^e s. (premières attestations en français moderne).

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

desdire v. tr. "s'opposer à" ou "contredire". Tissier 54, 290.

[À quelqu'un qui refuse d'écouter ce qu'on a à lui dire] *Ne veuillès nostre cas desdire.*

On recherche les deux sens indiqués ci-dessus, entre lesquels il est difficile de trancher dans le passage en question.

FEW 3, 68b DICERE ; Gdf 2, 574a ; TL 2, 1556 ; Hu 3, 63a ; TLF 6, 908a.

Dial. : saint. occ. lang.

Afr. : général.

Mfr. : Scève ; Bouchet ; Marot ; Thevet.

Aussi : apr.

Le sens est général en ancien français, mais disparaît ensuite. Il n'est attesté dans les patois modernes que dans le domaine occitan et en Saintonge ; cette localisation est nettement confirmée par les attestations à notre disposition pour le 16^e s., qui émanent d'auteurs méridionaux, ou au moins relativement méridionaux (J. Bouchet, Poitiers).

Le sens est limité à une aire méridionale, sans qu'on puisse préciser plus, et au sens large : régions de langue d'oc, région francoprovençalisante, Saintonge, Poitou. Cette aire est stable depuis la fin du Moyen Âge.

desgouster v. tr. “éprouver de l’aversion pour”. Tissier 26, 2.

*He ! Dieu, hélas ! maudicte goutte, Que tant mon povre cueur desgouste,
Fault-il que par toy cy je meure ?*

On recherche le sens et la construction.

FEW 4, 342b GUSTUS ; GdfC 9, 338c Ø ; Hu 3, 80a ; TLF 6, 983a.

Cette valeur n’apparaîtrait que chez Brantôme selon FEW ; TLF (< RF 32, 43)
la connaît depuis Est 1538, s. v.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

despesche s. “vente, acte commercial”. Tissier 39, 58.

[Un commerçant parle de ses affaires :] *Sans le moyen, Je n’y fais point de
grant despesche.*

Tissier comprend “affaires”.

On recherche le sens.

FEW 4, 581a IMPEDICARE ; Hu 3, 97b ; Gdf 2, 623a Ø ; Li 1, 1065a ; RLiR 58,
276 (CR Roques).

Mfr. : Thevet ; Rabelais.

Les attestations du sens ne sont pas assez nombreuses pour permettre la
localisation.

despiter 1 v. tr. “défier, braver”. Tissier 43, 37.

A ! j’en despite le meilleur Qui sceust a ma science atteindre.

On recherche le sens.

FEW 3, 54b DESPECTUS ; Gdf 2, 631a Ø ; Hu 3, 103a ; Gl 5, 370b.

Dial. : norm. Orne, Bray, hmanç. morv. bressch. stéph. occ.

Mfr. : Rabelais ; Desportes ; Cholières ; G. Bouchet ; Calvin ; H. Estienne ; Du Bartas ; D'Aubigné ; Du Bellay ; Fauchet ; Regnier.

On n'a pas retenu les valeurs de type "insulter en marquant son mépris". Une critique des attestations anciennes est nécessaire : Calvin et H. Estienne, indiqués ici à leur lieu de naissance (Noyon en Picardie et Paris), doivent vraisemblablement être déplacés à Genève. On remarque alors que les attestations anciennes correspondent à l'aire dialectale moderne, à l'exception du Poitou et de la Vendée, où le FEW ne connaît pas le sens ; celui-ci a bien dû y exister cependant à la fin du 19^e s., puisque Gdf (*loc. cit.*) indique *dépiter* "défier" en Poitou et en Berry, en plus des zones où l'ont connu les sources du FEW. L'aire du sens dans les patois devait donc comprendre tout l'Ouest (Normandie comprise) et le Sud du domaine d'oïl, et au moins l'Ouest du domaine francoprovençal (la définition du Gl ne permet pas de savoir certainement si le sens est attesté anciennement en Suisse romande) ; le sens apparaît aussi en occitan, sur une aire inconnue et qui n'a pas été indiquée sur la carte. L'attestation du mot chez Fauchet fait exception, mais ne suffit pas à remettre en cause l'orientation.

despiter 2 v. tr. "outrager". Tissier 62, 42.

[Conseils d'une maquerelle à sa nouvelle employée :] *Sy quelque un vous vient mugueter, Ne le veuillés pas despiter : Gouvernés lay a son estape, Tant qu'il soyt prins a vostre atrape.*

Tissier traduit (au glossaire) "rejeter". Il semble que ce soit la cause et sa conséquence : il est inutile de dire à la jeune prostituée de ne pas repousser les clients, puisque justement elle vient de s'engager, volontairement, dans ce métier ; il est possible par contre qu'elle ne sache pas s'y prendre, ou qu'elle soit d'une irréflexion telle que les conséquences d'un comportement qui lui serait habituel (*i. e.* parler aux hommes avec insolence) ne lui apparaîtraient pas.

On recherche le sens.

FEW 3, 54b DESPECTUS ; Hu 3, 103a Ø ; Gdf 2, 631a ; Gl 5, 370b.

Dial. : wallon. PtAud. occ. pr. Aix, Barc. SR.

Mfr. : Juvenal des Ursins ; H. Estienne.

Aussi : apr.

On n'a pas relevé les attestations d'ancien français, dont la charge sémantique n'est pas superposable à celle des formes relevées au 16^e s. : on ne peut pas toujours y distinguer "brutaliser un inférieur", "défier un supérieur", "mépriser quelqu'un", "indiquer à quelqu'un qu'on le méprise".

Les attestations patoises modernes et françaises anciennes ne se correspondent pas. Le sens n'a probablement pas été bien dégagé par les lexicographies historique et dialectale, et le matériel ne permet pas de faire l'histoire de la répartition géographique du sens.

desplacer v. intr. "partir d'un endroit". Tissier 28, 336.

Colin, escoute ça, mon filz, Il est saison que on desplace.

On recherche le sens.

FEW 9, 40a PLATEA ; GdfC 9, 353a ; Hu 3, 105a.

Mfr. : Mystère du Siège d'Orléans ; J. d'Auton ; Marot ; J. Bouchet ; Grevin ; Godard ; Dolet ; Brantôme ; Magny ; Gringore ; M. d'Amboise, seigneur de Chevillon [non localisé] ; Du Bellay ; Amyot ; Vauquelin de La Fresnaye ; Baïf ; P. de Brach.

Le sens est dépourvu d'attestations modernes dans les patois, mais les attestations anciennes sont assez nombreuses pour qu'une orientation géographique se dégage nettement : elle est occidentale. La seule attestation picarde (Grevin) est classée par Hu sous un sens un peu différent ("se déplacer"), que nous n'avons pas jugé assez distinct pour l'exclure ici, mais dont le rattachement est un peu suspect. Amyot est indiqué à son lieu de naissance (Melun), mais on rappelle qu'il est souvent lié à des aires occidentales. La Haute-Normandie n'est pas représentée dans les attestations dont nous avons connaissance.

desrimer v. tr. "prononcer (des paroles) déraisonnables". Tissier 47, 110.

C'est un droit amyraquin, A luy veoir ses mos desrimer. Il me voulsit faire arimer A son plaisir, et je ne daigne.

Tissier comprend *desrimer* “mettre en prose” et ici “débitier”. Cependant, le FEW ne connaît cette unité lexico-sémantique qu’en ancien français (et depuis 1864 comme terme d’histoire littéraire), et l’adjectif correspondant aux 13^e et 14^e siècles. Il semble donc invraisemblable que cette unité ait pu être assez vivace en 1500 pour connaître une extension sémantique occasionnelle, sans rapport avec la notion de rime. Nous proposons plutôt de rattacher la forme examinée ici à *hbret. Chatbr. bmanc. ang. dérimer* “déraisonner”. Cela demande de lui supposer une possibilité d’emploi transitif, mais la valeur sémantique convient.

On recherche l’unité lexico-sémantique
FEW 16, 717b.

Dial. : *hbret. Chatbr. bmanc. ang.*

La cohérence des enregistrements dialectaux et l’isolement du mot donne au critère une assez grande valeur. L’absence d’attestations anciennes empêche cependant de considérer qu’il est parfaitement précis.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

destacher v. pron. “détacher sa ceinture”. Tissier 11, 118.

Voulez-vous que je me destache, Affin que je ploye mieulx les rains ?

FEW 17, 198b *STAKKA ; Gdf, GdfC, Hu Ø.

Mfr. : Régnier.

Première attestation. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

destordre v. tr., aussi employé absolument “tordre le linge pour l’essorer”.
Tissier 49, 174 et 264.

A ! may, escure[r] et destordre, Racler, faurbir et nestoyer.

*Il y a tout premier : Item, Je vueil tout nommer et par ordre, Ces drappeaux
qu'i me fault destordre [...]*

On recherche le sens.

FEW 13, II, 97a Ø ; Hu 3, 124b.

Mfr. : Ol de Serres [le sens n'est pas sûr, il pourrait s'agir de "détordre le linge qui a été tordu, afin de l'étendre"].

La valeur spéciale 'activité ménagère : partie de la lessive' n'a pas été traitée par la lexicographie. Le matériel, insuffisant, ne permet pas de conclusion quant à la diatopie.

detracteur s. m. "celui qui entraîne sur le mauvais chemin". Tissier 60, 9.

*AVEUGLE Hellas ! le mauvais detracteur Qu'en ce lieu m'a laissé ainsi. En
lui n'avoie bon conducteur : Robé m'a, puis m'a planté cy.*

On recherche le sens.

FEW 3, 57a DETRATOR ; Gdf 2, 688c ; GdfC 9, 370a Ø ; TLF 7, 65b.

Mfr. : Mst [non localisé].

Le sens semble être très rare. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

detraver v. intr. "perdre toute retenue". Tissier 7, 406.

*Qui fait tant femmes detraver A blasonner et a baver, Quant en quelque feste
on banquet ?*

On recherche le mot.

FEW 17, 640a *TRABO ; Z 57, 740 ; Gdf 2, 668c ; Hu 3, 129a ; Chambon 1993, 337.

Dial. : LLouv. pic. St-Pol, St-Simon, Maubeuge.

Afr. : Coincy ; MonGuill² ; ChevMac ; GillMuis ; VengAl ; SJeanEv ; Girbert [abréviation de Gdf ; non identifié] ; Mousket ; CesThuim ; Responce au bestiaire de Richart de Fournival [non localisé] ; Sone ; GGuiart ; JBodel ; Garin le Lorrain [non localisé] ; GuiBourg [non localisé] ; Dellstr ; Chron. des rois de France [non localisé] ; GesteducsBourgogne ; PsLorr ; SEloi.

Mfr. : Amyot ; Eld'Amerval ; Rabelais ; La Nef de Santé [= Nicolas de La Chesnaye ; non localisé] ; Roman des deux amants, ms. Ars. 5116 [non identifié] ; *Chasse et departie d'amour* [cité par Lac 5, 158a ; non identifié] ; Cretin ; Beroalde de Verville ; Changy ; AncPoésie 4, 80 ; Collierye.

On a aussi relevé *destravé*, mais pas Hécart. Hag. *détravément*, de classement douteux selon von Wartburg (FEW 17, 641 a n. 4). Contre Tissier et Chambon [qui ne semble pas avoir connu FEW 17, 640a], mais à la suite de FEW, on n'a pas rattaché ce mot à *destravé* "à qui on a ôté ses entraves (d'un cheval)", FEW 13, II, 138b TRABS (Trepp 1, pièce VIII, v. 222).

En ancien français, le mot est exclusivement oriental et massivement picard. On attribuera en effet l'attestation chez Guillaume Guiart (indiqué ici à Orléans) à Arras (où l'auteur a vécu), au vu de la grande cohérence des attestations. Les attestations cessent à la fin du 13^e s. pour ne reprendre qu'au début du 16^e s. ; cette deuxième série n'a pas du tout la même régularité géographique.

On peut se représenter ainsi l'histoire du mot : dans l'ancienne langue d'oïl (12^e–13^e s.), il s'agit d'un mot spécifique diatopiquement ; il est trop marqué pour subsister dans le mouvement de régularisation de la variation diatopique après le 13^e s. et disparaît des textes littéraires, tout en poursuivant son existence dans la langue parlée ; il est emprunté au début 16^e s., selon un processus qui nous échappe dans son détail, mais très vraisemblablement par un texte écrit par un auteur possédant le mot dans son vernaculaire – peut-être Eld'Amerval ; dès ce moment il acquiert une existence littéraire et est utilisé pendant le 16^e s. par plusieurs écrivains français, sans spécificité géographique ; cette existence n'a aucune conséquence sur la vie du mot en patois ; à la fin du siècle il disparaît du français.

devise s. f. dans *avoir devise* "converser". Tissier 43, 113.

Si esse une chose approuvee Que souvent tu as [eu] devise Au chappellain de nostre eglise.

On recherche le type en «-ise» associé au groupe sémantique «conversation, propos» (§ I. 2. de l'article cité du FEW).

FEW 3, 109b *DIVISARE ; DiStef 185a ; Gdf 2, 702b ; Hu 3, 154a ; TL 2, 1877.

Dial. : wallon. Stavelot, liég. nam. Marche-lez-E. Mons, boul. Lyon, ard.

Afr. : *Dame qui conchia le prestre*, ms Berne 354, f° 84b [= NRCF 2 ; pic.] ; doc. arch. non identifié ; EnfOgier ; Brut ; Chrestien ; VengRag [non localisé] ; Hem ; Ferg.

Mfr. : Greban [non localisé] ; Froissart ; O. de La Marche ; Correspondance de Maximilien I^{er} et Marguerite d'Autriche ; Etienne de Granvelle ; GilTras ; Lemaire de Belges ; Seyssel ; Le Loyal Servieur ; Nicolas de Troyes ; AncPoésie 2, 276 [non localisé] ; Changy ; Marnix ; Gauchet.

La correspondance entre les trois types de données examinées est très nette : en ancien français le type est représenté majoritairement dans le Nord-Est, et exclusivement dans une bande orientale du domaine d'oïl (au vu du caractère massivement cohérent des attestations, on interprétera en effet dans l'attestation du *Brut* citée par Gdf *faire devise* comme «s'occuper de, prendre garde à» plutôt que comme «faire mention») ; les attestations de moyen français occupent une grande bande orientale du domaine français : Nord de la Picardie, Wallonie et Pays-Bas, Champagne, Franche-Comté et régions francoprovençalisantes ; dans les patois modernes, cette bande est réduite à deux zones : nord-picard et wallon, d'une part, lyonnais de l'autre. La cohérence des trois types de données assure la localisation du type ; on remarque que la Lorraine, de même que le Sud de la Picardie, ne sont représentés dans aucun des trois ordres de données. On évitera de tirer de l'absence du type en Lorraine des conclusions trop sévères : 1° la littérature de la région est peu représentée dans les dépouillements des grands ouvrages lexicographiques, que ce soit pour l'ancien ou pour le moyen français ; 2° sauf en Belgique (ou les patois ont proportionnellement mieux résisté qu'ailleurs), le type est effondré partout dans les relevés modernes, et l'assurance de son existence en francoprovençal tient à un seul enregistrement.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

deviser v. pron. «s'entretenir (ici : soi-même)». Tissier 43, 160.

[À quelqu'un qu'on surprend se parlant tout seul :] *Vous estiez-vous pas devisé
A present de melencolie ?*

On recherche la catégorie grammaticale.

FEW 3, 109b *DIVISARE ; TL 2, 1882.

Dial. : Malm.

Afr. : Sone ; RobBloisBeaud ; HCap ; BaudSeb ; Bast ; GMuis.

On ne relève pas le réfléchi quand il a le sens "se diviser". Robert de Blois semble avoir été surtout au service de seigneurs picards ou flamands, on ne l'a pas indiqué sur la carte. On a déjà vu que HCap (indiqué ici à Paris) est de localisation suspecte, et qu'il faut vraisemblablement le localiser en Picardie.

Les données rassemblées ici ont une cohérence très remarquable, et leur rencontre avec le seul enregistrement dialectal est assez probant pour permettre de supposer que la répartition de la catégorie grammaticale au 16^e s. (époque à laquelle il est inconnu de la lexicographie) était semblable : Wallonie, Picardie, et plutôt Nord de cette région.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

dieesse s. "douleur" ? Tossier 41, 379.

*LA LAICTIERE Non, par la croix bieu ! Au moins Tien, ort villain
chalemastre ! Regarde se j'en suis maistresse. LE SERGENT Ha ! Nostre Dame,
quel dieesse ! Faulces gens, vous m'avez tué.*

Tossier comprend "divinité de l'enfer, diablesse", mais nous ne connaissons aucun exemple de descendant de DEUS qui ait pris un sens semblable, et le rattachement étymologique est donc très suspect. De toute façon, il n'est même pas certain que l'épithète s'applique à la femme qui vient de parler.

On peut imaginer, d'une façon plus vraisemblable, mais sans que la correction de l'interprétation soit démontrée, de comprendre "douleur" : le sergent vient de se faire battre (*Tien !*) et assez violemment (*vous m'avez tué*), il se plaint donc de sa douleur. On rapproche de bress. *deuyesse* "douleur locale assez vive".

FEW 3, 121a DOLUS.

Dial. : bress.

Le mot n'est pas identifié de façon certaine ; il n'est pas établi que celui duquel on le rapproche ait existé à date ancienne. La localisation est précise, mais douteuse.

dieutrine s. "école" ou "enseignement". Tissier 17, 346.

N'a-il point parlé de bon sens ? Il n'est dieutrine que de nous.

On recherche la forme.

FEW 3, 112a DOCTRINA Ø. Gdf, GdfC, Hu Ø.

La forme, qui est placée dans la bouche d'une ignorante ennemie des pédagogues latinisants, est vraisemblablement une création comique.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

differend s. m. "désaccord entre deux ou plusieurs personnes". Tissier 48, 44.

J'entens : ung differend il a Entre ses gens. Il faut scavoir Se gaignage y pourroye avoir En leur debast.

On recherche le mot.

FEW 3, 73b DIFFERENS ; Vox 57, 286 (CR Mecking) ; GdfC 9, 380c ; Li 1, 1159a ; TLF 7, 192a.

Mfr. : Froissart ; J. Chartier.

Selon Mecking, qui se fie au FEW, il s'agirait de la première attestation. Le mot apparaît déjà chez Froissart [nous ne retrouvons pas l'attestation citée par GdfC], puis chez J. Chartier, c'est-à-dire longtemps avant Tissier 48, et enfin il est régulièrement attesté depuis 1470 (O. de La Marche, DocDMF).

differer v. intr. "refuser de faire ce qu'on nous demande, être en désaccord".

Tissier 56, 86.

[Un homme qui ne peut avoir la paix de sa femme et demande conseil pour la faire changer d'humeur :] *J'entens tourner, de faire A mon plaisir, sans qu'el differe.*

On recherche le sens.

FEW 3, 73b DIFFERRE ; Gdf 2, 712b ; Hu 3, 177b Ø ; TL 2, 1924 Ø.

Dial. : Neufch. bgât. morv. Lyon, vel.

Mfr. : Froissart.

La répartition des attestations dans les patois modernes ne dessine pas une aire que nous soyons capable d'interpréter. Nous ne savons donc pas non plus si la cohérence de Froissart avec Neufch. est significative ou non.

dodos dans *vouloir dodos* "vouloir dormir". Tissier 15, 268.

Je vous pry, couvrez moy le dos, Car, par ma foy, je veulx dodos.

On recherche le mot.

FEW 3, 113a DOD- ; Li 1, 1206a ; DiStef 191a ; Gdf, GdfC, Hu, TL Ø ; TLF 7, 381a.

Mfr. : Charles d'Orléans ; Cotgr.

Le mot est peu attesté en moyen français ; il ne semble pas avoir été limité à la construction *faire dodo*.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

dortoueur s. m. "dortoir". Tissier 59, 228 ; aussi *dorteur* 238.

L'ABEESSE Ou fuse ? SEUR FESUE Dens le dortoueur, A ma chambre, pres le monteur.

Et puy en nostre reigle est dict, Ou je n'ay faict nul contredict, Qu'au dorteur on garde silence.

On recherche la forme en «-eur».

FEW 3, 143b DORMITORIUM ; Gdf 2, 753a ; Hu 3, 255a ; Li 1, 1224c ; Lewicka 1, 29.

Mfr. : ChronSOuen ; Comptes de l'aumônerie de Saint Berthomé [conservés à la bibliothèque de la Rochelle ; non localisé] ; Farce du Maistre d'Ecole [Rouennaise selon Faivre 90] ; Chroniques de Normandie de nouveau corrigées [texte non identifié ; le *dorteur* dont il est question est celui de l'abbaye de Fécamp, dans le récit d'un rêve dont l'auteur est rouennais].

Voir aussi la discussion de *monteur*. La géohistoire du suffixe pose des problèmes qui dépassent largement le cadre que nous nous sommes fixé ici, cf. Goebel 1989. De fait, nous renonçons pour ce critère à établir un historique, et nous contentons de donner une description synchronique ; par conséquent, l'orientation dégagée possède beaucoup moins de force probante.

On ne relève pas les formes en ancien français, période pendant laquelle la forme est générale. Les chroniques de Normandie ont été indiquées sur la carte en Normandie.

Au 16^e s., la forme semble être spécifiquement occidentale, et spécialement normande.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

dossier v. tr. «frapper». Tissier 41, 407 ; *doussé* part. p. «frappé» 65, 670.

Je te dosseray le costé, Se tant ne quant tu te deffens.

Il y pert : je suys doussé de beaux tours.

On recherche le sens.

FEW 3, 144b DORSUM ; Gdf 2, 754a ; Hu 3, 256a

Dial. : rouchi, Mons, St-Pol, Tôtes, havr. Pt-Aud.

Mfr. : FrArchierChéré, AncPoésie 13, 33 ; A. Morin, *Siege de Boulogne* [non localisé] ; *Satire Ménippée* [non localisé].

On a relevé *dosser* et *dossee* s. Têtes, havr. Pt-Aud. ne doivent peut-être pas être pris en considération : le sens est "se battre, lutter". Sur la carte, on les a distingués des autres enregistrements.

L'aire du sens est très cohérente et étroite dans les dialectes modernes. Le manque d'attestations anciennes localisées empêche cependant de reporter directement et avec confiance cette distribution géographique sur l'état ancien du français.

Le critère n'a qu'une faible valeur localisatrice, nous la discutons avec la localisation de Tissier 41, dans le chapitre 5.

douilletz adj. f. pl. "molles". Tissier 14, 139.

Affin qu'i soit mieulx regardé, Pains de luy veulx de mes deux pattes, Qui sont si douilletz et delicates, Son doux et precieulx museau.

Tissier propose de supprimer *si*, au v. 139, pour rétablir la mesure du vers. *Contra*, G. Roques, CR : « car *douilletz* est une graphie de *douilles* f. pl. "molles" » ; c'est lui qu'on a suivi pour l'identification du mot.

On recherche le simple représentant de DUCTILIS.

FEW 3, 172b DUCTILIS ; Hu 3, 260a ; Gdf 2, 736a ; GdfC 9, 403a ; RLiR 52, 555 ; Collet 2000, 171

Dial. : Neufch. Sancerre, berr. bourg. Beaune, Bourber. Ste-Sabine, Côte d'Or, Landres, Sommepey, Reims, Florent, Rethel, argonn. mouz. Meuse, Autet, BroyeP. Vitteaux, aost.

Afr. : GautLeu ; WatrCouv ; NRCF n° 14 [pic.] ; Coincy ; Henri de Gauchi.

Mfr. : Eld'Amerval ; Oresme [dans un commentaire métalinguistique (« Et en François l'en dit de telz que ils sont trop doulles ») qui semble indiquer que le mot, s'il est connu de lui, n'est pas proprement de sa langue].

On a souligné les formes de type 'dogne' et on les a distinguées sur la carte. On constate tout d'abord que von Wartburg a probablement eu tort de confondre dans son article les deux variantes (« Der Wechsel von *n* > *t* und umgekehrt ist so häufig,

besonders in den dial., welche *dogne* und *dougnot* haben, dass man ohne zögern diese wörter mit *douille(t)* verbindet. » FEW 3, 173b n. 1), puisque chacune des deux possède une aire compacte et que non seulement elles ne se confondent pas (ce qu'on attendrait dans le cas d'un changement phonétique sporadique), mais qu'elles ne se touchent même pas. Cette remarque, cependant, vaut pour la situation moderne et ne remet pas en cause l'origine commune des deux types ; cependant, la reconstruction linguistique ne permet pas de remonter jusqu'à la date de l'état de langue correspondant à cette origine. Pendant la période de l'ancien français, l'aire de 'doille' s'étendait un peu plus en direction du Nord et de l'Est, mais rien n'indique qu'elle formait encore un *continuum* (on se place dans l'hypothèse de la validité du classement de von Wartburg) avec l'aire de 'dogne'. Chez Eloy d'Amerval, le mot, inséré dans une série de qualificatifs assez lestes appliqués à des femmes, a une valeur pittoresque et relève vraisemblablement d'un registre bas : le plus économique est d'admettre qu'il s'agissait à l'époque d'un mot dialectal. La comparaison des localisations confirme la critique de l'attestation chez Nicole Oresme : on ne doit pas en tenir compte pour établir l'aire du mot.

Ce mot d'aire étroite, spécifique diatopiquement dans la langue d'oïl, est resté sur la même aire dans la suite de l'histoire de celle-ci, lorsqu'elle est devenue patois ; il n'a jamais passé en français qu'occasionnellement et de façon éphémère, autant que le matériel à notre disposition nous permette d'en juger.

Le critère est précis et sûr.

menus drapelés loc. s. pl. "linges intimes". Tissier 58, 161.

Mais vous le fault-il tant redire ? Se sont mes menus drapelés. Quant ilz sont sales et lais, Encores les fault-il blanchir.

On recherche a) le syntagme et son sens ; b) *drapelet* "lange".

FEW 3, 155a DRAPPUS ; Hu 3, 273a ; Gdf 2, 768c ; TL 2, 2062 ; Gl 5, 934a ; Lewicka 1, 32.

a) 'petits' *drapelés* "linges intimes".

b) *drapelet* “lange”.

Dial. : Clairv. langr. Pierrec. JuraS.

Afr. : BenDuc ; Li contes dou roi Constant l'Empereur ; Dit du Cors ; Chant du Roussigneul, ms Avranches ; Mondeville ; GuillJoies ; Judas.

Mfr. : JLe Maire ; Louveau ; Ménagier ; François de Sales ; 1388, Comptes royaux ; Anglure ; Boucic [non localisé] ; Larivey.

On pose que le sens “lange” vaut comme générique du sens “linges intimes”, et on suppose que l'idiolecte qui connaît a) connaîtra b), c'est-à-dire que l'aire a) sera comprise, au moment de la formation de la locution, dans l'aire b). Comme on le constate, le syntagme n'a pas été enregistré par la lexicographie historique.

Les comptes royaux de 1388 ne peuvent pas être localisés, dans l'ignorance où nous sommes du lieu d'origine de la personne ayant utilisé les *drapelets* dont il est question dans le document, personne qui vraisemblablement a fait usage du terme, technique, qui n'aura été que transmis par l'auteur de l'acte. Il s'agit par ailleurs de la seule attestation connue de nous du sens “linges intimes”.

En ancien français, le diminutif n'est pas spécifique diatopiquement, et nous n'avons pas reporté les données sur la carte. Dans les patois modernes (et en français régional pour la petite région où nous possédons des informations spéciales), le mot dessine une aire cohérente, champenoise et comtoise. Les attestations de moyen français dessinent autour de celle-ci une couronne (Jean Lemaire de Belges a été indiqué à son lieu de naissance, mais il semble plus vraisemblable d'attribuer cette attestation à la Savoie, l'auteur étant au service de cette cour à l'époque en question) qui dessine une aire un peu plus étendue, mais nettement centre-orientale dans le domaine français.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

dresser un mets v. tr. “le servir”. Tissier 4, 203.

Qu'on mette la table et qu'on dresse La soupe, et si que je desjune.

On recherche le sens.

FEW 3, 85a *DIRECTIARE ; Li 1, 1242b ; Gdf 2, 770a ; GdfC 9, 415b ; Hu 3, 275a ; TL 2, 2065 ; TLF 7, 503b.

Dial. : Giv. yér. Guern. Ste-Sabine, Nuits, Vaudioux, louh. verdch.

Afr. : WatrCouv ; JCond ; Méon I, 84, 125 [Jacques de Baisieux] ; Escoufle ; Fauvel ; Aiol [pic.].

Mfr. : Calvin ; *Ordonnance de faire et créer des chevaliers du Baing* ; Mist [non localisé].

L'*Ordonnance*... a été placée en Angleterre, sans garantie ; Fauvel, dont la localisation est suspecte, n'a pas été indiqué sur la carte.

La dispersion du sens dans les dialectes modernes, de même que sa présence dans la lexicographie générale du français (Enc 1755), rendent une conclusion ferme difficile à proposer. On note cependant que l'Ouest du domaine d'oïl semble exclu.

dressiere s. f. "raccourci". Tissier 2, 374.

A elle prendray ma dressiere ; Car en ce pays n'y faict nulz.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 3, 85b ; Chambon 1996, 388 ; Chambon 1999, 77-81 ; Hu 3, 275a ; Gdf 2, 771a.

Dial. : poit. centr. berr. Lyon, Crém. Gren. Aix, lang. ClermF. aveyr. ALCe p 48, 57, 47, 51, 44, Jaligny, ALLy p 4, 63, neuch. frb. Genève, ALJA p 55, Val-d'Isère, Bois-d'Amont (Jura), Cleyzieu, HLoireNE, zones occitanes de l'ALLY.

Mfr. : JLe Maire ; *les Fanfares des Roule Bontemps*.

Fr. rég. : Lyon 1721 ; IndreS. ; Cher ; AllierN. ; HLoire 1835 ; ClermF.

Aussi : apr. [AudPast 10 ; non localisé].

Les enregistrements patois dessinent une zone assez vaste, qui occupe le Centre-Sud du domaine d'oïl (l'enregistrement poitevin, au vu de la cohérence du reste des données, sera considéré ici comme témoignant d'une présence dans l'Est poitevin), tout le domaine francoprovençal et la partie centrale du domaine occitan (Auvergne, Aveyron et vallée du Rhône ; la présence du mot dans le Languedoc n'est connue que par Mistral, c'est-à-dire qu'elle n'est pas certaine). Les enregistrements français modernes dessinent une aire plus étroite, mais centrée de la même façon : sur Lyon (sur le processus de la diffusion de l'unité en français et dans les patois, nous renvoyons à Chambon 1999).

Les rares attestations anciennes montrent que l'unité a existé précocement (16^e siècle) à Lyon et à l'Ouest de cette ville : c'est là qu'on a pu localiser *les Fanfares*

des Roule Bontemps (Chambon/Korfanty 1996, 44) et Lemaire de Belges (indiqué sur la carte à son lieu de naissance) a écrit le *Temple d'Honneur* à Villefranche-sur-Saône, où il vivait au service de Pierre de Bourbon.

Le critère est sûr ; il oriente vers la Francoprovençale ou ses abords méridionaux immédiats.

drongart s. m. "glouton". Tissier 9, 378.

S'il m'eust gardé ma part De la perdrix, deux morceaux ou trois, Sans la menger toute comme un drongart [...]

On recherche le mot.

FEW 17, 363a TRINKEN ; RF 27, 963 ; Gdf 2, 775c ; Hu 3, 280a ; Lew 1, 135.

Dial. : Malm. liég. ard.

Mfr. : Nicolas de la Chesnaye ; Chanson sur le siège de Mézières, 1521 [faite par les Français] ; Leroux de Lincy et Michel, I, n° 9, p. 67, Imitatoire bachique [non localisé].

La Chanson sur le siège de Mézières a été indiquée, assez arbitrairement, à Mézières.

Le seul texte ancien localisé précisément étant très cohérent avec l'aire dialectale moderne compacte, on attribuera à *drongart* un assez grand pouvoir localisateur ; la présence du mot chez Nicolas de La Chesnaye oblige à considérer que l'aire ancienne s'étendait plus loin vers le Sud. On note que la forme en /-g-/ examinée ici rapproche l'attestation des enregistrements dialectaux, alors que les autres textes du 16^e s. connaissent un type moins adapté en /-k-/.

dupete s. f. "faux-semblants". Tissier 65, 196.

Ce sont dupetes et cuydoires Que j'apporte vendre a la court.

On recherche le mot.

FEW 14, 58b UPUPA ; Gdf 2, 783a.

Hapax ; vraisemblablement mot forgé et comique. Il est formé sur *dupe* qui, étant passé dans la langue commune (au moins depuis le 17^e siècle, cf. TLF 7, 540b), a été mal enregistré par la lexicographie historique. Il s'agit vraisemblablement, au départ, d'un mot régional de l'Ouest (première attestation dans un texte relatif à Rouen [BW⁵ 206a ; DC s. v. *duplicitas* ; Li 1, 1251c], où il apparaît cité comme spécifique et défini), dont il reste des représentants patois (PtAud. Louv. nant.) et qui est très vite passé en jargon ; c'est cette valeur qui lui a valu son emploi par Villon, Coquillart et Rabelais, et elle aussi qui explique sa capacité à former un dérivé dans le texte examiné ici. On note qu'à l'époque de Rabelais le mot est suffisamment connu pour permettre une série de jeux de mots avec le nom de l'oiseau (exemples cités par Li).

eaux s. pl. "urine". Tissier 18, 271 ; aussi *faire son eau* "uriner" 36, 178.

Et si me vante, sans abus, De juger eaux, car j'en suis maistre [...]

Lors te fera faire ton eau.

On recherche le sens.

FEW 25, 64a AQUA ; Hu 3, 294a ; TLF 7, 586a.

Mfr. : Nicolas de Troyes [4^e nouvelle : imitée du texte examiné, cf. Kasprzyk 1970, xxiii ; 29^e nouvelle] ; Le Maçon ; Estienne ; Cholières ; Beroalde de Verville.

Aussi : Var 8, 299.

Première attestation. Les autres attestations de la première moitié du 16^e s. sont vraisemblablement des italianismes, apparaissant dans des traductions de Boccace ; dans le passage du *Decameron* correspondant au second des textes examinés ici (IX, 3), l'italien *acqua* "urine" n'apparaît cependant pas (le référent "urine" y est noté par *segnale*).

eberluer v. tr. "éblouir, troubler la vue". Tissier 62, 159.

Il n'y a seraphin ny anges Qui me seussent eberluer.

On recherche le mot et les constructions étymologiquement semblables (même alinéa dans FEW).

FEW 9, 148b POMPHOLYX ; Hu 3, 579b ; Gdf 3, 341a ; TLF 7, 596a.

Dial. : boul. Friedrichsd. norm. Bray, havr. Andelis, bess. Bayeux, Tinch. hag. Cherb. sair. nant. Surgères, loch. Sologne, berr. Iss. Allier, Varennes, morv. verdch. SaôneL. Mâcon, Igé, Clessé, Montret, Mouthier, Beaune, Dijon, Nuits, Ste-Sabine, Yonne, Chablis, Chaussin, bdauph. daupha. vaud. Barc. pr. mars. Franchesse, Clairv. pic. *St-Pol, Tôtes, Thaon, bourg. verdch. Montceau, Guign. frcomt. Montbél. Abond.*

Mfr. : Cyre Foucault [non localisé] ; Baïf ; Chollières ; Chassignet ; Gauchet.

Friedrichsd. n'est pas indiqué sur la carte. Chollières y apparaît mal, à Mâcon, à cause de la surcharge. On rappelle que la formation de la langue de Baïf, indiqué ici à La Flèche (Sarthe), est un problème complexe.

Première attestation du mot. Tissier comprend "donner la berlue, étonner fortement", mais le sens "étonner" ne reparaît, selon le FEW, que trois siècles plus tard, et il vaut mieux ne pas l'admettre ici, malgré la définition du FEW (elle-même reprise de l'édition Picot des *Sotties*).

Dans les enregistrements vernaculaires modernes, "éberluer" forme trois aires :

1° une aire occidentale, mais surtout normande, avec une pointe en Picardie, qui ne connaît que la forme en " /-lütç/ " ; 2° une aire berrichonne et bourbonnaise, qui connaît majoritairement des formes en " /-lütka/ " et en " /-lütç/ " ; 3° une aire provençale, surtout du deuxième type et qui ne forme peut-être qu'un ensemble avec l'aire bourguignonne si on admet que des formes francoprovençales ont pu exister primitivement, comme le laisse penser Gl 5, 21a. Les attestations du participe adjectivé se répartissent géographiquement de façon moins nette ; elles attestent la continuité historique de l'aire 2°, et semblent indiquer que l'aire 1° s'étendait plus généralement dans l'Ouest en français du 16^e s. que dans les patois modernes.

Le mot est spécifique régionalement. Il a été réemprunté par la langue générale au 19^e s. (le mot n'est pas encore dans Li).

effamer v. tr. "affamer, mettre en appétit (de posséder)". Tissier 2, 361.

[La femme, qui vient d'être séduite, regarde l'argent qu'elle en a obtenu :] *J'ay pour avoir meuble et vitaille : Il n'est celle qu'avoir n'effame.*

On recherche le type en /e-/ dans la famille lexicale.

FEW 3, 406b ; Hu 3, 300b ; Gdf 3, 8a.

Dial. : BanR. Moselle, bern. neuch.

Afr. : AdHale ; GuillAnglAl [non localisé ; ms. bourg.] ; *Sermons*, ms. Metz 262 [lorr., prob. Vosges].

Mfr. : Correspondance de l'empereur Maximilien I^{er} et de Marguerite d'Autriche.

Dans l'article FAMES du FEW, nous avons recherché les formes en /e-/ aussi bien dans l'alinéa 'afamer' que dans l'alinéa 'enfammer', du fait d'un trouble assuré dans le classement de Wartburg : BanR. *effemé* apparaît dans chacun des deux.

Les enregistrements dialectaux modernes occupent manifestement une aire de retrait ; ils orientent vers l'Est du domaine d'oïl et le Nord-Est francoprovençal. Les attestations anciennes confirment pour certaines cette orientation, et montrent pour d'autres qu'il faut supposer au type une aire plus étendue au Moyen Âge et au 16^e siècle (la correspondance entre Maximilien I^{er} et sa fille peut sans doute être localisée dans les Flandres ; si nous voyons juste, le texte en question ici vient de l'empereur).

Le critère, qui oriente vers l'Est ou le Nord-Est, est sûr ; en revanche, il n'est pas très précis.

embridé adj. "ivre". Tissier 2, 496.

Estes-vous yvre ou embridé, Et plain de toute ingratitude Contre Dieu, qui vous a vuydé De misere et sollicitude ?

On recherche le sens dans la famille lexicale.

FEW 15, I, 281b et 283b ; Gdf 3, 39a ; GdfC 8, 373c.

Mfr. : Bouchet.

Le matériel est insuffisant. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

empeschable adj. “importun”. Tissier 38, I, 635 [id. II].

Par mi le coul soient panduz Ceulx gens qui sont tant empeschables !

On recherche l’unité lexicale.

Nous ne la trouvons pas dans FEW ; Gdf 3, 55c.

Afr. *‘empechable’* “qui peut être arrêté” cité par Gdf (nous ne l’avons pas trouvée non plus dans FEW) est une formation indépendante, à partir d’un autre sens de *empêcher*.

Pas d’autre enregistrement connu de nous. Le matériel, insuffisant, ne permet pas de conclusion quant à la diatopie.

empotager v. tr. “mettre à cuire dans un pot”. Tissier 32, 87.

Aurai-ge des pois ? LA FEMME Ilz sont bay[ens]. Il ne les fault que empotager.

On recherche l’unité lexicale.

FEW 9, 269a POTTUS ; Gdf 3, 69c.

Dial. : Aj.

L’enregistrement ajoulot est sémantiquement très éloigné (“embarrasser ; importuner”) ; il s’agit vraisemblablement d’une formation indépendante.

Le matériel est insuffisant ; le critère ne peut être utilisé pour la localisation.

encaveroer v. pron. “se mettre dans une caverne”. Tissier 62, 262.

Voulés-vous les brus gouverner ? Alés vous ent encaverner Et vous tenés en voz cavernes ; Et faictes de vesis lanternes.

FEW 2, 557a CAVERNA ; Hu 3, 390b ; Gdf 3, 86c

Mfr. : Perceforest, éd. 1528.

L'intérêt du v. 262, dans sa coexistence avec le v. 263, nous échappe. Le texte est-il corrompu ? Les *cavernes* sont probablement une qualification insultante pour les cellules monastiques.

Si *encaverner* a une existence réelle et que son sens est bien "se mettre dans une caverne (qui tiendra lieu de logement)", il s'agit d'un mot rare.

enclaver v. tr. "enfoncer (une arme)". Tissier 5, 350.

Sy vous faictes cultation, Mounyere, avec monsieur le brave, Par la mort bieu, sy je n'enclave Ma dague dedens vostre sain !

FEW 2, 766b CLAVIS Ø ; Hu 3, 400b Ø ; GdfC 9, 452b Ø.

Le sens n'est pas attesté, mais il a pu se tirer pour l'occasion, et avec la valeur expressive de ce sens concret et technique, de "engager un objet dans un autre de façon à les faire tenir ensemble".

En l'absence d'attestation du sens et de certitude quant à la source de l'extension sémantique, pas de conclusion possible quant à la diatopie.

enclin adj. "attentif". Tissier 17, 238.

Parlez bas, pour la fille. Ilz sont maintenant si enclines ! Les parolles seroient bien fines Qu'ilz n'entendissent en deux motz.

On pourrait aussi supposer, à partir de "portées à", le sens spécial "portées à l'amour", mais pour que le passage se comprenne il faudrait, nous semble-t-il, que cet emploi spécial (absolu) soit lexicalisé ; nous n'en trouvons pas trace dans les ouvrages utilisés. La solution la plus économique est de ne pas supposer un hapax sémantique, jusqu'à preuve contraire.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 4, 627a INCLINARE ; Hu 3, 401a Ø ; Gdf 3, 105c Ø ; GdfC 9, 452c Ø ; TL 3, 209 Ø ; Li s. v. Ø ; Lv 2, 440a.

Mfr. : JParis ; Scève.

Aussi : apr [SHon = comté de Nice].

Les attestations sont très rares et orientent vers le Sud-Est du domaine galloroman.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

encourbi adj. “pliés”. Tissier 43, 26.

Et seroient les genoux fourbis, Que vous avez [tout] encourbis A vous faire honneur.

On recherche le mot.

FEW 2, 1589a CURVARE ; Gdf 3, 120b.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

s'encrouer v. pron. “s'accrocher”. Tissier 34, 16.

Entendez-vous bien, mes fillettes ? S'on s'encroue sur voz mamelettes Et qu'on vous chatouille le bas, N'en sonnez mot : ce sont esbatz.

On recherche l'unité lexicale et ses dérivés.

FEW 16, 397a *KROK ; Hu 3, 414a ; Gdf 3, 123c ; TLF 7, 1054b.

Dial. : norm, Bray, havr. Tôtes, Pt-Aud. bess. Isigny, hag. sair. St-SauveurV. Dol, Pléch. Fougères, cogl. renn. Redon, Gosné, Pipriac, Gennes, Mée, Malestr. bmanç. Gaye, Esternay, Brillon, Dammarie, Metz, Isle, St-Nab. fourg.

Afr. : la répartition semble générale.

Mfr. : Goub ; Ilvonen [non localisé] ; Modus ; 1515, Ord. de François I^{er} [non localisée] ; d'Alcriste ; AncPoésie 11, 79 [non localisé] ; 1375, ordonnance de Charles V [non localisée].

Nous n'avons pas retenu le sens spécial *encroué* "se dit d'un arbre qui, en tombant, s'est embarrassé dans les branches d'un autre arbre". Au vu de la clarté de la répartition géographique, on écartera de l'article (ou pour le moins du paragraphe) les enregistrements déviants de Jamioulx et La Louvière (FEW 16, 397b), formellement compatibles quoique isolés, mais de sémantisme aberrant ("frapper en oblique, fouetter", "marcher de travers", "celui qui se tord le pied").

Dans les parlers vernaculaires, l'aire occupe deux zones dans le domaine d'oïl : Nord-Ouest (Normandie, Haute-Bretagne et Bas-Maine) et Est (surtout Lorraine, mais aussi Champagne et Franche-Comté). Si la répartition en ancien français (nous avons renoncé à la cartographier) est assez largement étendue (la Normandie et l'Ouest sont relativement bien représentés), les seules attestations de moyen français qui soient parvenues à notre connaissance sont normandes.

Le critère oriente vers l'Est ou le Nord-Ouest (Normandie ou son Sud-Ouest immédiat) et exclut Picardie et Wallonie.

endosse s. f. "responsabilité". Tissier 36, 343 ; 59, 74.

Mere de Jessus, sy convient, Ma mestresse, que je soys grosse, Au moins vous en erés l'endosse.

LA P[REMIÈRE] [...] Mais le pire c'est qu'el est grosse. LA III^e Grosse ! Jessuchrist, quel endosse !

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 3, 145b DORSUM ; DiStef 212b ; GdfC 9, 458a ; Hu 3, 420a ; TLF 7, 1071b.

Dial. : boul. Troyes, Vouth. lorr. Moselle, Gren.

Mfr. : Sotties 3, 267 [Paris] ; Mist [non localisé] ; Mystère de Saint-Didier ; Collerye ; Antoine Chevallet [Grenoble] ; Baïf.

L'unité est orientale dans le domaine galloroman ; les enregistrements vernaculaires modernes et les attestations anciennes sont syntopiques. L'appartenance de boul. et Troyes au sens examiné ici n'est pas certaine ("charge"), mais nous l'avons admise à la suite du FEW. La formation de la langue de Baïf est

un procès assez obscur, comme nous avons déjà eu l'occasion de le voir au cours de ce travail.

Nous ne savons pas certainement si l'aire de l'unité s'est étendue jusqu'à Paris, ou si son attestation dans une *Sottie* certainement parisienne n'est due qu'au développement et à l'éventuel succès d'une valeur spéciale, "avoir la charge d'un enfant (à naître), alors qu'il n'est pas de nous". Comme c'est cette valeur précisément qui est attestée dans Tissier 36, le critère est entaché d'une certaine incertitude.

endurer v. tr. "séduire". Tissier 65, 191.

Les fatras sont gens Pour endurer jeunes cornetes [...]

« *endurer*, sens difficile à définir » écrit Tissier, qui comprend le vers « "Les (ces) bagatelles sont bien faites pour..." » ; on le suit. Par contre, on admet naturellement que les *cornetes* réfèrent à des jeunes filles, et non pas à des jeunes gens, ou à des « jeunes » en général, comme l'éditeur semble le supposer. Celui qui parle (*Cuider*) « ... est un petit marchand ... [d'] étoffes et bibelots pour les galants... » (Tissier, vol. 12, pp. 229-30) dont l'argument publicitaire attendu est l'augmentation de la capacité de séduction de son client. On comprend donc *endurer* "séduire", en le classant sous INDUCERE.

On recherche a) la conjugaison en -ARE dans les représentants galloromans de DUCERE et de ses préfixés.

FEW 3, 170b, 171a.

Dial. : Malm. Faymonv. NO.

Afr. : StRemi.

On recherche b) "séduire" dans les descendants de INDUCERE.

FEW 4, 651b ; Gdf 4, 573c, 574a ; GdfC 10, 9b, 9c ; Hn 4, 613b ; TL 4, 1378

Mfr. : 1469, Bartsch ; doc. arch. 1389 [non localisé] ; doc. arch. 1367 [non localisé] ; doc. arch. 1410 [non localisé] ; doc. arch. 1436, Tournai ; doc. arch. 1457 [non localisé] ; Amyot ; Du Vair.

On a considéré ensemble les descendants hérités et empruntés de INDUCERE, du fait de rencontres assurées entre les deux séries : la répartition sémantique stricte entre les deux séries est un fait moderne (cf. afr. *enduire* “amener, inciter à” ; mfr. *induire* “digérer la viande qu’il a prise (de l’oiseau)” ; nant. *induire* “enduire”). Sur la carte, NO. a été indiqué très légèrement sur une aire très vaste : la valeur de l’attestation pour la localisation est très incertaine.

Hu 3, 422a connaît des exemples du mouvement inverse de celui qui est décrit sous a) : *enduire* “endurer” (tous d’Aubigné).

Le critère a) oriente vers le Nord-Est du domaine d’oïl, mais en l’absence d’attestations de moyen français et au vu du très faible nombre d’attestations d’ancien français, on ne peut pas en tirer de conclusions bien assurées ; cela est d’autant plus vrai que le changement de conjugaison que nous supposons ici n’est pas strictement superposable formellement à ceux qu’a enregistrés le FEW sous DUCERE. Le critère b) possède trop peu d’attestations localisées et on ne sait pas s’il est spécifique diatopiquement. En l’état, on observe déjà que les deux caractères ont sans doute pu se rencontrer sur une aire commune.

engamer v. intr. “se mettre en colère”. Tissier 34, 145.

Et d’ou vient, mon jeune tetot, Que vous engamez une petiot ?

On recherche l’unité lexico-sémantique.

FEW 4, 49a GAMMA ; Hu 3, 439b ; Gdf 3, 163b.

Dial. : Malestr. nant. bmanç. ang. saint.

Les enregistrements patois sont nettement occidentaux, Normandie exclue (la prise en considération des membres sémantiquement semblables de la famille lexicale confirmerait cette orientation ; elle conduirait à ajouter la Normandie aux régions connaissant le sémantisme). Nous interprétons le manque d’attestations anciennes comme la conséquence de la rareté de l’unité.

Le critère oriente nettement vers l’Ouest ; la présence de la Normandie n’est pas sûre. Il souffre cependant d’une incertitude de nature philologique : il n’est pas

exclu que *engamer* soit une mélecture de *engainner*, cette dernière hypothèse étant toutefois la moins probable.

engendre s. “matière susceptible de servir à l’engendrement, semence”. Tissier 47, 193.

LA VEFVE Helas ! il est mort ! Le regret m'en faict le coeur fendre. LA MARIEE Taisés vous, nous ferons plus fort, Se voulés a moy condecendre : Y nous le fault bruller en cendre, Afin qu'en ayons de l'engendre.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 4, 685a ; Gdf 3, 166c ; RLiR 60, 313 (CR Roques).

Mfr. : Greban.

L'attestation examinée ici permet de corriger la définition (“acte d’engendrer”) de Gdf (> FEW) des seuls autres exemples connus, où *engendre* a le même sens qu'ici.

Le matériel, insuffisant, ne permet pas de conclusion quant à la diatopie.

enger v. tr. “pourvoir”. Tissier 34, 443 ; 51, 106 ; aussi *se renger* “se pourvoir à nouveau” 51, 82.

Le grant diable m'a bien engé De vostre corps, belle bourgeoise.

Il est bien vray que je vous vis pretendre En un soeir au cler de la lune, De coucher avec queque une, Qui d'une main estoit manquete Et vous enga d'une pouquete, La galande ! et revintes tout nu.

Y fauldra bien que vous rengés Ou que vous vous servés vous mesmes.

Le sens (et le référent) du deuxième exemple ne nous est pas clair.

On recherche l'unité lexicale. Sur des critères géographiques, nous croyons nécessaire de distinguer deux séries dans les matériaux du FEW : a) “pourvoir, embarrasser, pulluler” ; b) “communiquer une maladie”.

FEW 4, 642a INDICARE ; Gdf 1, 121a ; 3, 168c ; GdfC 9, 466a ; Hu 3, 442a ; Collet 2000, 15 ; TL 1, 162 ; 3, 383 ; TLF 7, 1113a.

a) “pourvoir ; embarrasser ; pulluler”.

Dial. : Dém. PtAud. blim. lim. bressch. boul. norm. Bray, St-Victor, verdch. Vraignes, Bellême.

Afr. : Coincy ; *Del fil au roi* [non localisé] ; Beaum ; BaudCond ; doc. non localisé dans Gdf 1, 121a ; ThibMarly ; Vie des pères [texte non localisé] ; texte non localisé dans Gdf 1, 121b ; *Estoire del Saint Graal* [texte non localisé] ; Aspremw [pic.] ; HuonRegr ; Mousket ; ChansArt ; BullSATF 1886, 58.

Mfr. : Sat. Mén. [non localisée] ; Larivey.

Aussi : le mot existe dans la langue classique, postérieurement au texte examiné ici.

b) “communiquer une maladie ; s’étendre par contagion”.

Dial. : Ramerupt, Montret, Troyes, Vouth. Landremont, Metz, Isle, bress. GrCombe.

Les types a) et b) sont nettement distincts dans les patois modernes, a) occupant la Picardie, l’Ouest de la Normandie et par ailleurs étant attesté sporadiquement dans le centre du domaine galloroman ; b) étant étroitement borné à l’Est d’oïl (Lorraine, Franche-Comté, quelques points en Champagne et en Bourgogne). Les deux aires se rencontrent dans l’Est de la Saône-et-Loire. Seule la catégorie a) est attestée anciennement, exclusivement dans le Nord-Est d’oïl (dans le même sens, cf. Collet, *loc. cit.*). On n’a pas de bonne raison de supposer que la stricte répartition diatopique entre les deux catégories sémantiques que nous avons distinguées avait déjà cours au 16^e siècle, puisque la seule attestation localisée relève géographiquement de la catégorie b) et sémantiquement s’interprète le plus naturellement comme un élément de la catégorie a), même si la possibilité alternative n’est pas exclue.

Dans ces conditions, nous sommes incapable de reconstituer l’histoire diatopique de l’unité lexicale et devons renoncer à utiliser le critère pour la localisation.

engin s. f. “parties sexuelles de la femme”. Tissier 59, 85.

J’ey bien descouvert Aultre foyz qu’el estoit joyeusse Et qu’el avoyt l’engin trop ouvert Pour estre faicte religieuse.

Le sens obvie est naturellement "intelligence, esprit", mais dans ce texte dont le comique repose sur des jeux de mots obscènes, et alors que la nonne dont il est question vient de s'avérer enceinte, il faut naturellement supposer, sous-jacent, un sens grivois.

On recherche le sens.

FEW 4, 687b INGENIUM ; Vox 58, 285 (CR Mecking).

Mfr. : BerVerv ; D'Aubigné.

Première attestation, selon Mecking. Il n'est pas impossible, cependant, que le sens soit "instrument en général" (depuis 1487 ; FEW 4, 687a), et qu'il ne prenne que contextuellement sa valeur grivoise.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

enjobeliner v. tr. "enjôler, tromper". Tissier 15, 184.

Vous savez bien pateliner ; Mais, pour mieux l'enjobeliner, Dictes luy ce qu'il ne fut onc.

On recherche le mot.

FEW 4, 428b HIOB ; Hu 3, 458a ; Gdf 3, 192b.

Dial. : bmanç.

Mfr. : Sotties 3, 315 [=Claude Mermet] ; Sotties 3, 296 [jouée à Rouen] ; Ph. de Marnix.

Le texte de Claude Mermet est une imitation de l'autre (Sotties 3, 301) ; nous n'en tenons pas compte.

La documentation est insuffisante et insuffisamment cohérente pour permettre une localisation.

enlumer v. tr. "allumer, mettre en feu". Tissier 65, 692.

PLAISANT FOLLIE Dieu vous doint joie, mon amy ! Qui estes-vous et dont venez, Qui avez de si haultes plumes ? VERDIER L'amour qui m'enflemme et enlume M'envoye devers vous retraire Par vous desclairer le contraire, Que je souffre pour vous amer.

Le ms porte (sous forme abrégée) *enlumine*, mais comme l'indique Tissier, il convient nécessairement de rétablir la *difficilior* pour les besoins de la mesure et surtout de la rime.

On recherche le mot (carte 1).

FEW 24, 341a *ALLUMINARE ; Gdf 3, 198b ; TL 3, 446

Dial. : Metz, Isle, PtNoir.

Afr. : LapidC ; *Des paines d'Enfer* [non localisé] ; Florence.

L'aire est orientale, mais il est difficile d'en dire plus et même de comprendre la dispersion de cette forme rare : s'agit-il d'une aire de retrait ? mais la supposition est gratuite, avec ce petit nombre de points dispersés. Ou alors faut-il admettre une polygenèse ? mais alors pourquoi toujours dans cette partie du domaine galloroman ? Il nous semble plus simple de remettre en cause le classement de ces formes dans l'article *ALLUMINARE de FEW 24, et de proposer leur déplacement sous LUMINARE. On relève toutes les formes héritées (carte 2).

FEW 5, 444a LUMINARE ; Gdf 5, 51c.

Dial. : Lille, flandr. argonn. Meuse, liég. Neufch. Bouillon, nam. Giv. MarcheE. LLouv. Mons, Nord, pic. [non indiqué sur la carte] Gondc. Friedrichsd. [non indiqué sur la carte], Reims, Sommepey, mouz. Rethel, Guign. Peuv. Dombras, gaum. Clessé, mdauph. Lastic, art. Silenrioux, Dison, Fraize, frb. Chenit, Ollon, FosseN.

Afr. : PhThBest ; Brendan ; ImMondeOct ; doc. arch. Valenciennes, 1347.

Mfr. : ChronPBas.

Aussi : apr. [nous n'avons pas retrouvé la source de l'attestation, qui vient dans FEW de LvP].

Les représentants galloromans de LUMINARE dans les patois modernes se rencontrent dans l'Est du domaine galloroman ; ils forment une aire remarquablement compacte au Nord-Est : toute la Belgique, départements du Nord,

des Ardennes et nord des départements de la Marne et de la Meuse. L'aire semble effondrée plus au sud, où les enregistrements sont dispersés dans le domaine francoprovençal et ses marges (et un point en Auvergne), ainsi qu'une fois dans les Vosges, ce qui témoignerait de l'ancienne continuité de l'aire. Les attestations anciennes (après le 12^e s., où *lumer* est attesté dans des textes agn.) émanent toutes de la zone patoise moderne de plus forte concentration.

Enlumer est formé par préfixation de *lumer*, polygénétiqement, dans tout le domaine de celui-ci.

ennement adv. "certes, assurément". Tissier 17, 169 ; 30, 235 ; 42, 149 ; 52, 198, 227.

Ennement ! C'est a vous a aller.

Ennement, c'est donc a la feste De saint Troin et saint Beset ?

Ennement, vous n'estes point saige.

Ennement, je n'en scay rien.

Ennement, c'est du bien de vous.

FEW 7, 184a NON ; Gdf 3, 206c ; Ilu 3, 462b ; Lewicka 1974, 128 ; Philipot 1931, 89.

Mfr. : Collerye ; Coquillart [dans deux textes d'attribution douteuse et fausse, ce dernier parisien ; le premier n'est pas indiqué sur la carte]. Aussi *ennemenne* CohF [= Faivre 141 ; Orléans selon Droz 1949, 303n].

Les textes localisés ne sont pas assez nombreux pour qu'on puisse proposer une localisation certaine.

ennouer v. pron. "s'étrangler". Tissier 44, 467.

Pour Dieu, serrez luy bien la vaine Si tres asprement qu'i s'ennoue ! LE SA[VETIER] Je luy feray menger de l'oue [...]

Tissier édite *s'en noue*, éd. *moue*. Pour la correction, cf. Chambon 1999a, 139.

On recherche l'unité forme-sens.

FEW 7, 166b NODARE ; Gdf 3, 207c Ø ; Hu 3, 464a Ø ; FrPrécl 6, 139 (CR Chambon).

Dial. : Bellême, Perche, Vendôme, berr. Léré, Varennes, Esternay, Courtis. Gaye, Minot, Autet, Provins, Merry-la-Ville, Chablis, ChâtillonS. Ligny.

On n'a pas distingué l'étouffement dû à l'absorption trop rapide ou maladroite d'un aliment et celui dont on ne précise pas les causes.

L'aire que dessine le type dans les dialectes modernes occupe tout le centre du domaine d'oïl, c'est-à-dire qu'elle exclut Wallonie, Picardie, Normandie, Ouest et Lorraine, ainsi que les parties orientales et méridionales de la Franche-Comté et de la Bourgogne. La région parisienne et l'Orléanais font aussi un trou dans cette aire, mais on doit l'attribuer au manque d'enquêtes dialectales dans la région.

L'absence d'attestation ancienne pour un mot qui a ce type d'aire et qui a été assez courant pour subsister assez largement dans les dialectes demande une interprétation. Cette répartition ne peut en aucun cas correspondre à une ancienne répartition générale dans le domaine d'oïl : il faudrait admettre que la forme a été attaquée de tous les côtés à la fois, et s'est trouvée réduite précisément aux régions où le dialecte est le plus faible. C'est l'hypothèse inverse qui est nécessairement vraie : le sens (ou le mot avec ce sens) a été diffusé depuis le centre de son aire actuelle, et n'a pas eu le temps de s'étendre plus avant la disparition des patois. Le centre de cette aire, c'est Paris, assez manifestement, même si l'aire est maintenant évidée en son centre. La diffusion ne s'est pas faite en français, par les villes, car le domaine serait bien plus largement touché, mais en patois, de proche en proche (ou par des sauts à plus courte distance [sur ces rythmes de diffusion, une référence récente peut être donnée à Chambon 1999b, 95, § 4. 3.]) et s'est arrêtée précisément là où les patois bien individualisés offraient de la résistance : très vite vers la Picardie ou vers la Normandie ; un peu plus loin vers l'Ouest, bien plus loin vers la Bourgogne ou la Champagne, dont les patois apparaissent soumis à l'influence de celui de Paris.

Si ce sens parisien n'apparaît pas du tout en français, d'une part, et si sa diffusion est arrêtée si nettement et rapidement vers la Picardie, il faut supposer que la continuité de l'espace linguistique avec la Picardie était déjà rompue. On admettra

volontiers qu'à une époque de standardisation encore très peu avancée un mot parisien avait de bonnes chances de passer dans la langue générale ; s'il ne l'a pas fait, c'est sans doute qu'il a été formé plus tard.

L'aire d'*ennouer* a creusé celle d'*anouer* (alinéa précédent dans l'article du FEW), dont elle est issue par changement préfixal (dont les conditions ont été favorisées par la proximité phonétique).

On peut observer sur cet exemple qu'au moment de la rédaction du texte, et pour cette unité, la distinction des lignes évolutives patoise et française était déjà acquise à Paris.

enquenouillé adj. "(ici, se dit de la personne qui se réveille après des excès alcooliques)". Tissier 15, 278.

Ha ! je suis tout enquenouillé, Et de mon bon sens fatrouillé.

Le savetier Calbain, qui se réveille après que sa femme l'a enivré pour le voler, ne sait pas encore que celle-ci l'a fait ; on ne peut donc pas comprendre *enquenouillé* "tombé dans les mains des femmes". On n'admettra pas non plus l'explication proposée par G. Roques : "être dans l'embarras" par rapport avec *avoir des estoupes en sa quenouille* ; dans cette locution (cf. R 47, 586), c'est le travail normal de la fileuse qui est empêché par le grand nombre de difficultés simultanées, ici c'est au contraire la quenouille elle-même, sous quelque aspect que ce soit, qui est vue comme une entrave.

On recherche le contexte d'emploi de l'unité lexicale.

FEW 2, 929a COLUCULA Ø ; Hu 3, 468a Ø.

Le rattachement étymologique n'est pas douteux. La métaphore dont le comparé est l'homme peu maître encore de ses esprits peut par exemple avoir pour comparant *enquenouillé* "enroulé sur la quenouille", et la laine sur la quenouille être implicitement opposée au fil. Cette métaphore était cependant vraisemblablement lexicalisée, au moins sous la forme "ayant l'esprit troublé", pour pouvoir être utilisée ainsi dans le passage examiné ; cette lexicalisation n'a pas été enregistrée par la lexicographie.

Hapax sémantique. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

enseigner v. tr. “faire porter un jugement sur, signaler (en bien ou en mal)”. Tissier 62, 251.

[À des religieux qui viennent de faire profession de leur immoralité] *Nous vous pensions comme prophetes Predicans (comme) bons enseignemens ; Mais voz malingtz enseignementz Font vostre estat mal enseigner. Par quoy, nul ne vous peult aymer.*

On recherche le sens.

FEW 4, 713a *INSIGNARE Ø ; Hu 3, 477b Ø ; Gdf 3, 232b Ø ; GdfC 9, 478a Ø ; Li 1, 1414a ; TL 3, 517 Ø.

Hapax sémantique. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

ensongne “embarras”. Tissier 58, 140.

[À son mari importun revenu chercher son chapeau] : *Et esse tout se qui vous meust ? Tenés, le voela. Que d'ensongne !*

On recherche le mot.

FEW 17, 275b *SUNNI ; Gdf 3, 238b ; TL 3, 533.

Afr. : Wace ; Bueve 3b ; ContPerc [1^{ère} continuation, var. ms T : pic.] ; HaustRég 1 ; VengRag [non localisé] ; 1243, Runk ; BeaumCout ; CtePoit ; ChevIIEsp ; Estoire del Saint Graal [non localisé] ; SFranch [non identifié] ;

Mfr. : Bartzsch [non localisé] ; ChevMac ; Greban [non localisé] ; Destrees ; Molin ; Ponthus et Sidoine ; Boutilier, Somme rurale ; Monstrelet ; Charles-Quint, Ordonnance de la Gouvern. d'Arras ; La Marche ; Trahis. de France.

Les attestations d'ancien, et surtout de moyen français sont massivement picardes. O. de La Marche, indiqué sur la carte à son lieu de naissance en Saône-et-Loire, a passé comme on le sait toute la fin de sa vie dans les Pays-Bas ; l'attestation n'est donc déviante qu'en apparence. Les deux autres exceptions (Wace et Ponthus et Sidoine) sont inexplicables, mais ne remettent pas en question la très forte concentration. Autant que nous sachions, la forme n'apparaît plus au 16^e s. Le texte

examiné ici est de datation très douteuse, peut-être du début du 16^e s. Il s'agit d'une des dernières attestations.

ententicque adj. "magnifique, splendide, majestueux (chose)". Tissier 33, 253.

Nous sommes sur une pratique Très merveilleuse et ententicque [...]

On recherche la forme.

FEW 25, 1091b AUTHENTICUS ; GdfC 8, 241b.

Mfr. : Bersuire [var. ms.] ; Sottie non localisée [Trepp n° XIV] ; Oresme.

Le matériel, insuffisant, ne permet pas de se prononcer sur la diatopie.

entenu adj. "redevable". Tissier 60, 198.

AVEUGLE (Nota qu'il est guar.) *A ce saint suis bien entenu : Las ! je voy ce qu'oncques ne vis.*

On recherche le sens.

FEW 13, I, 219a TENERE ; Gdf 3, 258c ; Pierreh. 225b ; Gl 5, 491a ; Hu 3, 490a.

Dial. : neuch.

Afr. : 1289, doc. arch. Savoie ;

Mfr. : Jean d'Arras [pour la localisation, cf. note ci-dessous] ; doc. arch. 1372, Fribourg ; doc. arch. 1378, Neuchâtel ; doc. arch. 1403, 1410, fribourg ; doc. arch. Montbéliard, 1482 ; cardinal de Granvelle ; nombreux doc. neuch. dans Pierreh. ; Genève 1387, 1546 ; Fribourg 1431-38

Aussi : afrb. aneuch. adauph. abern.

La *Mélusine* de Jean d'Arras que cite Gdf est l'édition de la bibliothèque elzévirienne, qui ne contient pas le roman de Jean d'Arras mais la reproduction du remaniement publié à Genève en 1478 par Adam Steinschaber [auteur non identifié ; indiqué à Genève].

L'aire du sens est très étroitement bornée : toutes les attestations proviennent de la Suisse romande (surreprésentée dans notre documentation du fait de recherches dans des ouvrages spécifiques), de l'actuel département du Doubs, une fois de la Savoie et une fois du Dauphiné. Il poursuit son existence dans la variété locale de français au moins jusqu'au 18^e s. La répartition des attestations anciennes montre que l'aire vernaculaire moderne est en retrait sur son état ancien ; cette situation empêche de délimiter exactement la zone sur laquelle le mot est attendu en français au 16^e siècle et nous oblige à nous reposer entièrement, pour établir ses contours, sur la présence du sens chez les auteurs anciens.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

esbarbé adj. "rasé". Tissier 62, 292.

Qui porte argent, il porte joyee, Austant esbarbés que barbus.

On recherche le mot.

FEW I, 244a BARBA ; Gdf 3, 338c ; GdfC 9, 502c Ø ; Hu 3, 578b ; Li 1, 1259c

Dial. : Ille-et-V.

Afr. : Aiquin ; Blason des Barbes de maintenant [non identifié].

Mfr. : Cholières ; D'Aubigné.

On relève aussi bien l'adjectif que le verbe *esbarber*.

La rencontre d'*Aiquin*, chanson de geste écrite en Bretagne (peut-être dans la région de Dol) et du seul enregistrement patois moderne paraît significative : cette région n'a produit que très peu de littérature en ancien français, et il est attendu qu'un mot limité à cette région ne soit que très peu attesté. Au 16^e s. il a pu être formé indépendamment par d'Aubigné et Cholières.

Le type a vraisemblablement vécu sur son aire bretonne, sans qu'elle s'accroisse ou diminue, des anciens dialectes d'oïl à l'époque moderne.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

esbatz s. pl. "amusettes, jouets". Tissier 65, 188.

BRUIT Et que portes-tu ? CUIDER Se sont esbatz Pour appeller les jeunes gens.

On recherche le sens.

FEW 1, 293a BATTUERE Ø.

Hapax sémantique. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

a l'eschappee loc. adv. "à la dérobée". Tissier 13, 142 ; aussi "(technique de pêche)", Tissier 65, 248 ; "(technique de chasse aux oiseaux)", Tissier 65, 390.

Et puis faire aussi cela Aulcunefois a l'eschappee.

[...] *Je scay chasser, je scay voller, Prendre poisson a l'eschappee [...]*

Vray est que Bruyt d'Amours, Et moy auxi, a l'eschappée Voulissons faire une pippee Pour happer ceulx que vous savez [...]

On recherche la locution.

FEW 3, 268b *EXCAPARE ; DiStef 203a ; GdfC 9, 511a Ø.

Mfr. : Sermon d'un cardier de mouton [Rouen].

La locution, qui est passée dans la langue générale, n'a été que mal relevée dans la lexicographie. Pour désigner une technique de chasse ou de pêche (que nous ne nous représentons pas), il semble que la locution n'apparaît que dans Tissier 65.

eschinees s. pl. "morceaux de viande de porc". Tissier 29, 46.

Aportez flesches et lardans, Jambons, eschinees, coustelettes [...]

On recherche le sens.

FEW 17, 112b *SKINA ; Gdf 3, 391a Ø ; Hu 3, 608a

Dial. : nam. art. Guern. canad. Ste-Sabine, lorr. argonn. Bourn.

Mfr. : Ménag ; O. de Serres ; Marg. de Nav. ; Rab ; Var 4, 58 [non localisé].

Aussi : frm. 1612 [= Var 2, 333/44 ; Paris ? ; non indiqué sur la carte], puis de la langue classique.

Dans les patois modernes, le type est nettement oriental (depuis la Picardie et la Wallonie, toute une bande orientale du domaine d'oïl), mais sa répartition en français semble être générale dès son apparition.

Le critère ne peut être utilisé pour la localisation.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

esclarcir v. tr. “fourbir”. Tissier 45, 98, 116.

Vous n'aurez point a vieille besongne, Ne qui soit forte a esclarcir.

Et pour cause, maignen, il fault Que y mettez une bonne piece, Affin que plus ne se depiece Et que bien me soit esclarcy.

Dans les deux cas une équivoque joue sur “fourbir (un chaudron)” et le sens érotique du verbe.

On recherche le sens.

FEW 3, 276b *EXCLARICIRE ; Hu 3, 612a Ø ; Gdf 3, 401b ; TL 3, 916.

Dial. : occ.

Afr. : BenTroie ; Gaydon [non localisé] ; BarbMéon 2, 281 [= Guillaume de la Villeneuve, *Les Crieries de Paris* ; non localisé].

Mfr. : Froissart.

Le sens a été mal enregistré par la lexicographie. La localisation n'est pas possible.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

escorpion s. m. “personne méchante, venimeuse”. Tissier 21, 207.

LE RAMONNEUR [...] Je ramonne aussi bien... LE VARLET Ung voirre Qu'onques fiste gorge de plon. LE RAMONNEUR Escoutez cest escorpion, Camme il me point !

On recherche le sens.

FEW 11, 327a SCORPIO.

Première attestation. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

escullee s. f. "contenu d'une écuelle". Tissier 51, 159.

Y n'en a pas une escullee : De cela je suys bien certain.

On recherche la forme «escullee» vs. «escuellee».

FEW 11, 352a SCUTELLA ; GdfC 9, 524b ; Hu 3, 634a.

Dial. : Tourc. Gondc. art. nant. lang. Mauriac, Murat, bmanç. ang. [ces deux derniers manquent au FEW], hbret. [communication personnelle de l'enquêteur de l'ALBRAM].

Mfr. : LatourLandry ; trad. de Bernard de Gordon : anonyme, faite à Rome [non localisée] ; Rab ; Joubert *Err. pop.* ; Dialog. entre le Maheustre et le Manant [non identifié] ; Bertaut de La Grise [non localisé] ; Calvin ; Ronsard ; La Boétie ; Du Fail.

En moyen français (14^e-16^e s.) la forme est surtout fréquente chez des écrivains de l'Ouest (Touraine, Anjou, Haute-Bretagne) ; c'est aussi la région où l'aire est la plus étendue et la plus compacte à l'époque moderne. Le type est aussi connu chez des écrivains d'origine méridionale et par un picard. Ainsi, les trois parties de l'aire du mot dans le vernaculaire moderne ont des correspondants, et il y a lieu de croire que cette répartition est ancienne ; l'aire patoise du mot est le résultat de retraits.

esgaree adj. "sans emploi (d'une servante)". Tissier 30, 12.

Trouver me fault en ceste terre Quelque chamberiere esgaree, Mais qu'elle ne soit point paree Ne tiffée comme sont beaulcoup [...]

On recherche le sens.

FEW 17, 537a *WARON Ø ; Hu 3, 638a Ø ; Gdf 3, 465c Ø ; GdfC 9, 528c Ø.

Cette valeur n'a pas été relevée par la lexicographie historique. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

eslourdé part. p. adj. "étourdi". Tissier 46, 239.

[Le personnage vient de se faire battre :] *J'ey la teste toute eslourdee. N'en faictes plus.*

On recherche l'adjectif ou le verbe.

FEW 5, 468a LURIDUS ; FrPrécl 6, 139 (CR Chambon) ; Gdf 3, 487c ; Hu 3, 648a

Dial. : Jers. Guern. bmanç.

Afr. : BestGerv.

Mfr. : Denis Foulechat [non localisé] ; Sotties 3, 44/77 [Rouen] ; *Les Trêves de Marot et Sadon, données [...] par l'auctorité de l'abbé des Cornardz a Caen.* [texte indiqué à Caen sur la carte] ; Cretin ; doc. arch. non localisé ; Robert Garnier.

Le type est spécifique diatopiquement. Toute son histoire semble s'être déroulée entre Normandie et Maine, dès l'ancien français, et jusqu'aux dernières traces patoises de son existence. G. Crétin, indiqué ici à Paris, connaît de nombreux normandismes.

s'esmoucher v. pron. "piquer la mouche (d'un cheval)". Tissier 4, 54.

NAUDET, estant monté a cheval *Houla, ho ! voicy pour desver. Qu'esse icy ? Hau ! comme il s'esmouche. Je croy qu'il y a quelque mouche Qui luy fetrouille soubz la fesse.*

Tissier comprend "se débarrasser des mouches en les chassant", mais il nous semble que le procédé comique consiste plutôt à faire monter le paysan, peu habitué à l'exercice, sur un cheval trop vif pour lui, qui finira par le faire tomber (cf. vv. 61-62), ce que n'auraient pas réussi à faire les coups de queue destinés à l'émouchage.

On recherche le sens, indépendamment de la catégorie grammaticale.

FEW 6, III, 253a MUSCA.

Dial. : saint. St-Nab. bress. Giron, dauph. (1633), mdauph.

La distribution moderne, très discontinue, et l'absence d'attestation ancienne sûre (Rabelais dans Li 1, 1349b peut aussi se définir "essayer de chasser une mouche") ne permettent de supposer que par hypothèse la répartition ancienne du sens dans l'espace galloroman.

Le critère est très imprécis.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

espasser v. intr. "s'éloigner". Tissier 51, 10.

Pource que j'estoys espasé Et hardy en une bataille, On m'a cassé [...]

On recherche a) la forme et b) le sens.

FEW 12, 145a SPATIUM ; Li 1, 1490a ; Gdf 3, 504b ; Hu 7, 71b ; DG 958a ; TLF 8, 130b.

a) "espacer" (vs. "espacier").

Mfr. : 1417, doc. Paris.

b) "s'écarter".

Mfr. : Du Bellay ; G. Bounin ; Scève.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

espaullu adj. "aux larges épaules". Tissier 17, 285.

Il est si grand, si espaullu, Si formé et si potelu, Que a peine pourroit-il entrer.

On recherche le mot.

FEW 12, 149b SPATULA ; Gdf 3, 516b ; TL 3, 1163 ; Hu 3, 667a ; Lewicka 1, 235 ; Lv 3, 243a.

Dial. : Valognes, sair. mars. rhod. lang. Alès, Clerm. Cahors, aveyr. Aurillac, périg. St-Pierre, béarn.

Afr. : BenSMaure ; PelVie ; JubJongl 64 [= De Dame Guile ; non localisé] ; CommPs [non localisé].

Mfr. : Martin Le Franc ; Baïf

Aussi : apr. [= DonPr, Italie ; bapax ; nous n'en tenons pas compte].

On a souligné le type 'espaulu' (vs. 'espallu'). Le type est attesté dans le domaine occitan sur une aire cohérente ; dans la partie septentrionale du domaine galloroman, le trop petit nombre des attestations anciennes localisées rend délicate l'interprétation. Il semble acquis que le type y est occidental, mais on ne sait pas si l'aire ancienne s'étendait jusqu'à la Touraine où l'aurait connu Benoît de Sainte-Maure, ou s'il s'agit dans ses œuvres de l'emprunt d'une forme normande. En moyen français, le type semble être répandu sur une aire englobant et dépassant un peu la Normandie.

espicquer v. tr. "piquer". Tissier 7, 374.

Jalousie, qui le front espicque [...]

On comprend le vers "Jalousie, qui rend fou" ou "qui torture l'esprit".

On recherche la formation.

Je ne la trouve pas dans FEW.

Les formes rassemblées FEW 8, 459a *PIKKARE : Abéarn. *espicar* etc. sont sémantiquement sans rapport et de formation indépendante.

Le rattachement étymologique à *piquer* n'est pas sûr, non plus que la définition "piquer". Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

espiés part. p. adj. "qui montent en épi", ici par métaphore dans *testins espiés* "seins dont la pointe se durcit". Tissier 34, 52.

Plusieurs beaulx testins espiés Se font battre sans nul mercy [...]

Tissier comprend, après Gdf « "qui porte des épis, qui se termine par des épis". L'image n'est pas très exacte, mais dit bien ce qu'elle veut dire. » Nous proposons plutôt de rapprocher de *espier* "monter en épi (du blé)" ou *queue espiee* "dont les

poils s'écartent comme les barbes d'un épi de blé" (FEW 12, 173a et 174b SPICA) qui fournit, nous semble-t-il, la base d'une métaphore précise.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

espinoche s. f. "bagatelle". Tissier 38, 1, 1168 [*epinoche* II].

Or s'il ne pleut, il degoucte. Au main aroy-ge une espinoche. J'aroy de luy, s'il chiet en coche, Ung escu ou deux pour ma paine.

On recherche l'unité lexico-sémantique (§ 1. 2. d. β.).

FEW 12, 180a ; Gdf 3, 533b ; Hu 3, 677a.

Mfr. : Greban [non localisé] ; Pasquier ; J. Bouchet.

Le sens "bagatelle, petit objet sans importance" n'est pas tiré du nom du poisson (*contra* Tissier).

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

esponnees part. p. adj. "(proprement : dont l'organe de la ponte est hors de service et spéc. :) hors de service, épuisées d'avoir trop fait l'amour". Tissier 34, 59.

Un tas de vieilles esponnees [...]

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 9, 163b PONERE ; Chambon 1994, 155 n. 2 ; Philipot 1953, 239 ; RLiR 55, 614 (CR Roques) ; Hu 3, 682a.

Dial. : Dém. norm. (DT), havr. bess. Souancé, AmiensN. AmiensE. AmiensS. Caux, SeineMarO. Eure.

L'unité est étroitement circonscrite dans le vernaculaire moderne : Sud-Picardie (département de la Somme) et Normandie (surtout Haute-Normandie) ; l'absence d'attestations anciennes provient sans doute de son appartenance à un

champ conceptuel (l'élevage avicole) mal représenté dans la littérature médiévale et renaissante.

Jusqu'à preuve du contraire, on considérera que le critère offre un indice net de localisation.

esprouver v. pron. "faire ses preuves, montrer sa valeur en déployant ses efforts". Tissier 22, 138.

[Une femme dont le mari est mourant, et qui s'impatiente :] *Je feray faire robe neufve, Si la mort ung petit s'espreuve A le me mectre d'une part.*

Tissier : « "s'essayer" ? ».

On recherche le sens.

FEW 9, 405a PROBARE ; Gdf 3, 554a ; Hu 3, 687b Ø ; TL 3, 1262 ; GdfC 9, 550b.

Le sens n'est pas spécifique géographiquement.

esquarrir v. intr. "esquiver un coup, se dérober". Tissier 44, 566.

LE PORTIER [à part] *Sang bieu, comme elle est rebelle ! LE SAVETIER* *Qu'en dis-tu ? LE PORTIER* [à la femme] *Que vous estez belle Et bonne, par mon sacrement.* [à part] *Se je n'eusse esquarry vrayement, J'eusse encor eu je ne scay quoy.*

On recherche le sens.

FEW 2, 1396a QUADRARE ; Gdf 3, 356b.

Mfr. : Coq ; Greban ; SainéanSource [nous n'avons pas su retrouver l'endroit de l'ouvrage de Sainéan où le mot examiné était traité].

Il semble s'agir d'un mot d'argot.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

essanger v. "décrasser le linge à grande eau, avant de le mettre à la lessive".
Tissier 13, 102.

Bluter, laver, essanger.

La définition précise ne peut être tirée du contexte ; on a admis le seul sens que donne FEW pour le moyen français.

On recherche le mot.

FEW 3, 317b EXSANIARE ; TL 3, 1290 ; GdfC 9, 553a ; Li 1, 1498 ; TLF 8, 161a.

Dial. : norm. DT, Paris, Tôtes, PtAud. Tinch. mal. Mée, poit. ChefB. SeudreS. saint. Rethel GrCombe.

Afr. : PelVie ; PeanGat ; JJour.

Mfr. : Ménag ; Gringore ; Villon ; La Sale [DocDMF].

On n'a pas pris en considération les sens dérivés, ni les dérivés (tous sont d'un état de langue récent et proviennent de l'existence du sens en français général). JJour (picard) a été indiqué sur la carte, mais on notera que la présence du mot dans son texte est dû à une correction (cf. TL 3, 1290, 48) : *De garder soi de mauvais blasme et de saugir (l. d'esangier) son cors et s'ame* ; elle suppose aussi un sens « übertr. ». Au vu de l'incohérence géolinguistique que créerait cette correction, on préférera y renoncer.

Le type est nettement occidental (Normandie et tout l'Ouest), aussi bien dans les patois que dans les attestations anciennes relevées par la lexicographie historique. Du fait de l'existence du mot en français général, il a été mal relevé par la lexicographie patoise (les enregistrements à Rethel et à la Grand'Combe sont vraisemblablement dus à la présence de la particularité phonétique /-s-/ > /-š-/ , qui ne semble pas, d'ailleurs, géographiquement spécifique, cf. TLF *loc. cit.*), ou par la lexicographie historique.

La concentration des enregistrements patois dans l'Ouest semble marquer au moins une vie qualitativement différente du mot ; la cohérence de cette concentration avec la répartition des attestations anciennes laisse croire que cette vie serait la conséquence d'un état ancien où le mot n'aurait été connu que dans ces mêmes régions. Il n'aurait passé dans le français général, comme mot technique, qu'à la fin

du Moyen Âge ; les deux attestations parisiennes (de la fin du 14^e et du milieu du 16^e s.) sont de statut particulier : Villon connaît des occidentalismes, et en particulier *essanger* apparaît dans la même ballade qu'*esmorcher*, occidentalisme bien connu (cf. Henry 1984), il est donc plus vraisemblable de l'attribuer à l'Ouest ici encore ; enfin, le *Ménagier*, qui est un texte technique, n'est pas exactement superposable aux autres attestations. On note aussi qu'Antoine de la Sale a été écuyer de Louis II d'Anjou, ce qui implique très probablement qu'il a vécu dans l'Ouest.

On conclut donc que *essanger* a été, jusqu'à la fin du Moyen Âge vraisemblablement, un mot régional ; qu'il est resté dans les dialectes d'oïl sur son aire ; qu'il a été emprunté par le français à une date inconnue et selon un processus qui l'est aussi ; qu'il n'a été emprunté au français par les dialectes que rarement.

Il forme pour la localisation un indice, mais du fait de l'incertitude qui pèse sur la date de son emprunt par le français il n'est pas décisif.

essansonner v. tr. "goûter (une boisson) avant de l'offrir". Tissier 4, 116.

Je suis tout seul. Je vais boire a mesme le pot. Il est bon ; (mais) j'eusse esté bien sot Se je ne l'eusse essansonné.

On recherche a) le mot ; b) dans la famille lexicale, la forme en -ss-.

FEW 17, 94b SKANKJO ; Gdf 3, 364a ; GdfC 9, 510b ; Hu 3, 596a.

a) *échansonner*.

Mfr. : BPériers ; Brantôme.

b) forme en -ss-.

Mfr. : Molin ; Trahisons de France ; Fossetier.

Le mot est rare, mais ne semble pas spécifique diatopiquement. La forme en -ss- oriente vers le Nord et le Nord-Est du domaine.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

essomage s. m. "action d'assommer des bêtes". Tissier 38, II, 1042.

Tu me rendras, quoy qu'il adviengne, Six aulnes... dis-je : l'essomage De mes bestes et le dommage Que tu m'as fait depuis dix ans.

On recherche le préfixé dans la famille lexicale.

FEW 12, 94b ; Gdf 3, 578a.

Afr. : Chrestien [var. ms. BN 794 ; indiqué à Provins] ; *De morte*, Ars. 5201 [= Helinant, cf. Meyer 1887, 64].

Mfr. : Courcy.

La forme de Tissier 38 est classée par FEW 12, 94a mfr. *assommaige* "action d'assommer les bêtes" (1464).

Hapax.

Le matériel, insuffisant, ne permet pas de conclusion quant à la diatopie.

essuiaulx s. pl. "serviette, essuie-mains". Tissier 49, 266.

Il y a tout premier : Item — Je vueil tout nommer et par ordre — Ces drapeaux qu'i me fault destordre, Et ces petites cuillieres Et ces essuiaulx deliès, Le foret a percer le vin [...]

On recherche le suffixé.

FEW 3, 323a EXSUCARE ; Chambon 2000, 18 ; Gdf 3, 582b.

Dial. : Dol, hmanc. Charnie, ang. Vendôme, centr. berr. Charost. ALBRAM p 69, 83, bmanc. EureL.

Afr. : Roman des deux amants, ms. Ars. 5116 [non identifié].

L'aire du type dans les patois modernes comprend l'Ouest, à l'exception de la Normandie et du Sud-Ouest, et le Centre ; on peut parler d'une aire ligérienne.

Le très petit nombre d'attestations anciennes et le fait qu'elles ne sont pas localisées nous empêchent d'utiliser le critère avec une confiance parfaite. En l'état, nous admettons cependant qu'il oriente vers le bassin moyen et inférieur de la Loire.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

estache s. f. "lien". Tissier 65, 628.

Haro ! quelle estache veez la Pour lyer ung veau de village !

Impossible de savoir si *estache* dénote ici le lien ou le poteau auquel on attacherait le lien. Le premier sens a une aire surtout méridionale et du sud du domaine d'oïl ; le second une aire orientale dans le domaine d'oïl et occitane, dans les patois, et massivement de même distribution dans les textes anciens.

FEW 17, 195b ou 197a *STAKKA.

Au vu de cette incertitude, nous ne proposons pas d'étude.

Pas de carte.

estallier s. m. "garçon boucher". Tissier 65, 72.

[...] *Cuident que toy, simple estallier, Estre le chien au gros collier !*

Le sens n'est pas certain. On suit Tissier pour qui *estallier* est ici le nom du marchand qui tient étal, mais le qualificatif semble parfaitement gratuit si on ne précise pas comme nous le proposons ici. "Garçon boucher" peut s'appliquer assez bien et assez spécifiquement à celui à qui s'adresse la remarque, Rouge Gorge, à cause de la similitude de la couleur de leurs bustes.

On recherche le mot.

FEW 17, 207a *STAL ; Li 1, 1511b ; Gdf 3, 594c ; TL 3, 1346.

Afr. : EBoileau ; BrunM ; doc. arch. Reims 1252.

Mfr. : doc. arch. norm. 1526.

Aussi : dans la lexicographie générale du français depuis Th 1564.

Première attestation du sens moderne. Le mot n'est pas spécifique géographiquement. Il n'est pas possible de décider de la diatopie du sens.

estape dans gouverner qn *a son estape* "de la façon qui lui plaît". Tissier 62, 43.

Sy quelque un vous vient mugueter, Ne le vueillès pas despiter : Gouvernés lay a son estape, Tant qu'il soyt prins a votre atrape.

On recherche la locution ou le sens.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; Hu 3, 704a.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

estendue s. f. "action de se coucher sur le dos (d'une femme, pour se prêter au coït)". Tissier 62, 193.

Sy vous venoyt a grey, En payant a nostre degrey N'arions-nous poinct une estendue D'une de voz brus toute nue ?

On recherche le sens.

FEW 3, 326a EXTENDERE Ø ; Hu 3, 709b Ø ; Gdf 3, 607c Ø.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

esterdre v. tr. "fouetter". Tissier 23, 131. Dans un passage interpolé.

Pais ! que je ne vous esterde.

On recherche le sens.

FEW 3, 327b EXTERGERE ; Hu 3, 710a Ø ; Gdf 3, 609b Ø ; TL 3, 1389.

Dial. : norm. MN (17^e s.).

Le sens est bien attesté en Seine-Maritime au 17^e s., puisque la Muse Normande connaît aussi un dérivé *esterdeux* "fouetteur".

Au vu de la proximité chronologique, on est tenté de lier l'existence du sens en Normandie et sa présence dans le texte examiné ici. Il faut cependant tenir compte du fait que l'on ne dispose que de peu de sources patoises pour la période, et que la valeur différentielle de l'enregistrement dans MN n'est pas très importante.

On considère que le sens est spécifique diatopiquement, jusqu'à preuve du contraire.

estoré part. p. adj. "établi". Tissier 4, 1.

Ne suis-je pas bien estoree D'avoir espousé un tel homme ?

Cf. *estorer*.

estorement s. m. "ce qui est nécessaire à la vie". Tissier 45, 21 ; 58, 75.

Ha ! hardiment, Que j'en auray d'estorement Pour mon user !

Pour nostre estorement.

Cf. *estorer*.

estorer v. pron. "se fournir". Tissier 58, 73, 228 ; aussi v. tr. "fournir du nécessaire", 58, 231.

Il me semble qu'il fust saison De nous estorer de pourceaulx. Y nous en fault deulx ou troys beaulx Pour nostre estorement.

Hastés vous bien tost, car je veulx Nous estorer mieulx qu'oncques mais.

Cf. aussi *estoré* et *estorement*, qu'on examine en même temps. On recherche la famille lexicale héritée.

FEW 4, 722a INSTAURARE ; Roques 1980, 187 ; Vox 58, 284 (CR Mecking) ; TL 3, 1412, 1418, 1419 ; Gdf 3, 621a, 624c, 625a ; Hu 3, 722b.

Dial. : Canc. norm. MN (17^e s.), norm. DT, norm. 18^e s., Bray, Tôtes, Louv. bess. Bayeux, Condé, Tinch. Percy, Dol, norm. Dm, Alençon, Bellême, bmanç. Perche, havr. PtAud, Varennes, Lallé, Limagne, mdauph. Vire, bourbonn.

Afr. : Gaim 1040 ; Wace ; BenSMAure ; GuernesSThomas ; Floov ; ChantRouss ; BalJos ; JehTeint ; HuonAbc ; Perl ; AntB ; MonGuill ; Gerbert ; Perc ; Roisin ; MirND ; Yder ; Miragn ; Eust 4 ; Chrestien ; BozonC ; Tanq ; berr. 1268 ; BalJos ; aflandr. 1330 ; Ambroise ; SGilles ; SGregJean ; MontRayn 2, 156 [non localisé] ; R 26, 90, 129 [= NRCF 30 ; peut-être Sud-Est de l'Île-de-France ; non

indiqué sur la carte]; Z 6, 349 [= RenHermite; non localisé]; EnfOg; Cleom; DialGreg; ChronSMichel; PriseOr; CourLouis; Juise; SThomGuern; Viol; Aiol; Gaydon [non localisé]; BrunLat; Tailliar; Bast; GilMuis; EdConf; Berte; RobClari; SimFreine; SGeorges [abréviation TL]; Besant; JubNRec 1, 89; GirViane; divers doc. agn.; Flore; doc. arch. Somme; doc. arch. Oise; Percef; Villeh; Prot; Froissart; Mousket; doc. arch. Arras.

Mfr. : OtGrands; Molin; Sotties 1, 43 [non localisée]; 1, 79 [Rouen]; 3, 30 [non localisée]; JLemaire; Chastell; aflandr. 1420; doc. arch. Abbeville 1365; doc. arch. non localisé; doc. arch. Amiens; Ordonnance [non localisé]; doc. arch. Dieppe; Christine de Pisan; Cuvelier; Mist [non localisé]; AncPoésie 4, 156 [Moulins]; 1, 132 [non localisé]; farce non localisée [Faivre n° 13]; S. Rémy, *Mém.* [non identifié]; Baïf; Cretin; Le Blond; Marnix; Fabri.

Aussi : apr. : Bordeaux 15^e s. [« Offenbar nicht einheimisch, sondern aus dem fr., vielleicht aus England, importiert »]; mlt. Savoiens.

On n'a pas tenu compte du groupe wallon signalé par von Wartburg comme d'étymologie peu claire (cf. FEW 4, 723a n. 2).

Dans les dialectes modernes, la famille se rencontre sur deux aires, 1^o la Normandie, où la répartition est très compacte et dont la délimitation très nette (étroite bande au sud de la Normandie : Perche, Bas-Maine et nord de l'Ille-et-Vilaine); 2^o dans le centre-est du domaine galloroman, aire dont les dialectes francoprovençaux semblent exclus. En ancien français, la répartition est si clairement et évidemment générale que nous avons renoncé à reporter les données sur la carte. En moyen français, la répartition ne paraît pas spécifique aux 14^e–15^e s. Il n'est pas impossible de considérer qu'au 16^e s. la répartition en français était semblable à ce qu'on observe dans les dialectes modernes : en effet, Ph. de Marnix (indiqué sur la carte à son lieu de naissance, Bruxelles), a vécu un temps à Genève : cette attestation pourrait relever d'une aire centre-orientale; JLemaire est indiqué à son lieu de naissance (Bavay, dans le Nord), mais on a déjà rencontré chez lui des formes savoyardes, et il pourrait s'agir de cela encore une fois; enfin, G. Cretin, indiqué ici à Paris, est constamment associé à des aires normandes.

G. Roques (*loc. cit.*) a montré que *estor* était vraisemblablement un mot de l'Ouest. La répartition géographique de sa famille lexicale a une histoire plus complexe, qu'on peut retracer ainsi : en ancien français, la famille est représentée généralement dans les langues littéraire et administrative; le mot a sans doute vécu dans tout le domaine d'oïl à ce moment, et pas d'une existence exclusivement littéraire, c'est au moins ce qu'il est naturel de conclure de sa très forte représentation, de ses ramifications sémantiques et de sa présence dans des écrits

relevant de genres textuels divers. En moyen français la situation semble avoir tout d'abord perduré ; les attestations disponibles proviennent presque toutes du Nord du domaine d'oïl, mais cela peut être dû aux hasards des dépouillements de textes par la lexicographie. Enfin, il est bien possible que le mot se soit retiré dès le 16^e s. sur deux aires (Normandie élargie vers le sud ; Centre-Est), sur lesquelles il se sera maintenu tout d'abord dans la variété locale du français, puis se sera replié sur le patois. Ces quelques incertitudes et cette histoire compliquée empêchent, nous semble-t-il, de parler à la suite de V. Mecking de « ausgesprochene Normandismen. »

estricquer v. pron. "se parer". Tissier 17, 22.

Plus belle n'y a en sa rue, Ne qui aux festes mieux s'estricque.

Pour la discussion du sens, cf. Philipot, éd., qu'on a préféré à von Wartburg, FEW 17, 261 n. 32 *STRĪKAN, ce dernier ne discutant le passage examiné ici qu'à partir de la citation étroite qu'en fait Gdf.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 17, 259a STRĪKAN ; Philipot 1931, 79 ; Hu 3, 738a ; Gdf 3, 653c.

Mfr. : AncPoésie 6, 207 [= *Sermon joyeux d'un despucelleur de nourrices* ; non localisé] ; farce non localisée [Faivre n° 40] ; Monologue de l'amoureux dans la Gouttière [non localisé].

Mfr. *atriquer* (Gdf 1, 489c) est classé dans FEW sous INTRICARE (4, 779a) ; les § 3. de *STRĪKAN et II. 1. b. de INTRICARE sont très proches sémantiquement et formellement ; il faudrait reprendre l'étude de chaque unité lexico-sémantique d'un point de vue géographique pour démêler les lignes historiques ; ce travail est disproportionné aux buts que nous nous sommes fixés. En l'état, on ne peut faire l'histoire de *estricquer*.

Les textes cités ici et qui connaissent le sens sont indiqués par Philipot comme étant normands, mais ces localisations n'étant que mal garanties, on ne conclut rien sur la spécificité diatopique du sens.

esvent (sentir l'—) loc. verb. "dégager l'odeur d'un vin qui a été altéré au contact de l'air". Tissier 11, 141.

Par ma foy, je feray merveille. Tandis, vois veoir se ma bouteille Sent l'esvent.

On recherche la locution.

FEW 14, 266a VENTUS ; Enckell 101a.

Mfr. : P. de l'Estoile.

Le matériel, insuffisant, ne permet pas de se prononcer sur la spécificité diatopique de la locution.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

etermin dans *mourir en etermin* "?". Tissier 26, 36.

[Un personnage malade et qui ne réussit pas à envoyer son valet, sourd, chercher un médecin :] *Helas ! je suis bien prins sans vert. Mourray-je icy en etermin Par ce meschant varletourdault ?*

On recherche un sens convenable pour une forme qui puisse être apparentée.

FEW 3, 328a EXTERMINARE ; RLIR 54, 334 (CR Roques) ; Gdf 3, 670h ; Hu 3, 748b.

Dial. : norm. Dm, Bellême, Orne.

Les sens norm. "maigre", Orne "état de dépérissement" conviennent bien à la symptomatologie du mal telle qu'elle est évoquée vv. 44-45 : *De mourir icy je m'atens, Car je n'ay plus sang ne couleur*. L'aire semble au moins aussi percheronne que normande.

On peut ainsi reconstituer le sens de l'hapax *etermin* "état de consommation". La correspondance avec *étermine* adj. et s., ainsi que l'aire très étroite et cohérente de ce dernier dans les dialectes modernes incitent à considérer que *étermin* a été un mot rare, à l'existence très bornée diatopiquement, qui est passé (une seule fois) à l'écrit pour son expressivité, et dont l'aire d'emploi devait être très proche de celle de

étermine (superposée partiellement ou complètement, ou contiguë); l'aire de *étermine* a dû être très étroite depuis toujours également, puisque 1° elle n'a pas laissé de trace ailleurs que sur son aire actuelle; 2° que son aire actuelle n'est pas une des zones du domaine galloroman les plus éloignées des centres de diffusion, et qu'elle n'a donc pas la forme attendue d'une aire de retrait à partir d'un état plus développé; 3° qu'elle ne connaît pas d'attestation ancienne. Ainsi, si l'on ne possède pas d'indice direct pour la localisation de *étermin*, les indices indirects sont assez nets pour qu'on puisse juger le mot examiné ici spécifique diatopiquement d'une région étroite qu'on situera près du sud-ouest de la Normandie, ou du nord du Perche.

evantré adj. "dont le ventre pend, qui néglige l'élégance consistant à le resserrer" (?). Tissier 6, 595.

[Un mari se plaignant de sa femme :] *Tu dis vray. Elle est evantree, La plus orde, la plus villaine, La plus crottee et mal coiffée Qui soit en nature humaine.*

On recherche le sens.

FEW 14, 250b VENTER; Hu 3, 753a; Gdf 3, 674a.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

excloy s. "urine". Tissier 20, 158.

Rien n'y pavez remedier, Ce ne faictes ce que je diray : Ceste bouteille vous prendré, Ou j'ay laissé de mon excloy ; Puis le porterez a maistre Eloy, Qui est medecin bien appert [...]

On recherche la famille lexicale.

FEW 21, 318b; RLiR 54, 333 (CR Roques); Gdf 3, 407c; Hu 3, 765a; TL 3, 930.

Dial. : Malm. verv. Gleize, Jalhay, liég. Faymonv. rouchi, Mons.

Afr. : aliég.; awall.; ahain. 1242; Jérus; Chronique d'Ernoult; Mousket; IbnEzra; BrunLat [var. ms. non localisé]; Comencement de sapience [non identifié].

Mfr. : awall. ; aliég. ; doc. arch. Abbeville ; J. Wauquelin ; JArkAm ; ChronPBas.

Aussi : la lexicographie générale signale le mot comme picard.

Le type est très nettement localisé sur deux aires : nord-picard et région liégeoise, et ceci est vrai aussi bien pour les documents anciens que pour les dialectes modernes, les aires étant très stables à l'exception d'un léger recul en Picardie française ; seules les attestations classées awall. par FEW, qui sont localisées avec une précision insuffisante, laissent un doute sur l'ancienneté de la solution de continuité entre les deux groupes.

À partir de la fin du Moyen Âge la forme est très rarement attestée, et l'attestation examinée ici est de loin la dernière (en dehors des ouvrages lexicographiques). Il est donc probable que le mot avait déjà vu son emploi limité au vernaculaire au moment de la rédaction du texte ; il s'agirait alors d'un emprunt occasionnel.

exerciter v. pron. "s'employer à". Tissier 54, 175.

C'est tres bien dict. Or escoutez, Allons nous y exerciter.

On recherche la construction.

FEW 3, 292b EXERCITARE ; Gdf 3, 682a Ø ; Hu 3, 774b ; TL 3, 1536 Ø.

Mfr. : Scève ; JLemaire ; Calvin.

Nous ne relevons pas le sens "s'exercer à". Le sens "s'occuper de, s'employer à" n'a pas été dégagé par Hu pour le réfléchi, mais les exemples tirés de Lemaire de Belges et de Calvin se comprennent mieux ainsi.

Comme le sens, dans la construction réfléchie, n'est pas fréquent, on fait l'hypothèse qu'il était spécifique diatopiquement et on recherche une zone étroite dans laquelle les trois auteurs ont pu se rencontrer : Calvin et Lemaire de Belges le devraient à leur séjour dans la région centre-orientale du domaine galloroman ; c'est là qu'on les indique sur la carte.

exigent s. "exigence". Tissier 47, 302.

S'il me falloit or ou argent, Ne jouyau qui fust exigent Pour orner le corps ou les days [...]

Nous préférons voir dans *e.* le substantif bien attesté qu'une attestation précoce de "exigeant", qui plus est dans un « sens passif : "réclamé avec insistance" [qui] n'a jamais été signalé. » (Tissier, n. au v. 302).

On recherche l'unité lexicale.

FEW 3, 294b ; Gdf 3, 683a.

Mfr. : La Compl. de Dignant [non identifié ; dans les Chroniqueurs belges] ; G. Chastellain.

Le matériel, insuffisant, ne permet pas de se prononcer quant à la diatopie.

fade adj. "pâle (d'un visage)". Tissier 44, 24 ; 38, I, 451 ; 38, II, 1522.

[Voyant quelqu'un venir :] *C'est frere Pierre Serre-Porte ! Et non est ! le diable l'emporte, Il a trop fade visaige ! Tuteffois pert a son usaige De boire matin volentiers.*

Et quant il vandra, vaus direz : « Ha ! parlez bas ! » et gemyrez En faisant une chiere fade.

Hé ! dyable, il n'a pas visaige Ainsi potatif ne si fade !

On recherche le sens dans la famille lexicale.

FEW 3, 437b FATUUS ; Gdf 3, 695a ; Hu 4, 8b ; TLF 8, 580a Ø.

Dial. : Pléch.

Mfr. : Charles d'Orléans ; PrisDesc [non localisé] ; LatourLandry ; Marot ; Ronsard ; P. de Brach.

La distinction qu'on opère ici entre "pâle (d'un visage)" et "mou", "faible" ou "chétif" semblera exagérément prudente (et surtout elle empêche de dégager une masse d'attestations dialectales en nombre suffisant), mais les autres solutions (par exemple retenir "malade" et rejeter "faible") seraient encore plus artificielles.

Le sens semble nettement circonscrit à une aire occidentale, qui exclut la Normandie ; Marot est indiqué sur la carte à son lieu de naissance, mais on sait qu'une partie de son éducation s'est faite dans la région ligérienne (Amboise ou Blois), quant à Charles d'Orléans, indiqué à Paris, on ne s'étonne pas de lui connaître des occidentalismes, peut-être blésois.

fafelu adj. "gras (en bonne part)". Tissier 4, 365 ; 16, 165.

A ! Ouy, ma foy, elle a ung chose Qui ne bouge de la maison, Ainsi que faict celuy Lison, Ainsi fafelu et douillet.

Le pasté estoit fafelu.

On recherche le mot.

FEW 3, 366b FAF- ; Li 1, 1593a ; Hu 4, 10b ; Gdf 3, 696b.

Dial. : norm. St-Victor, bmanç. liég. argonn. Florent.

Mfr. : BPériers ; d'Alcripe.

Aussi : Sév.

L'indication « norm. » du FEW ne recouvre peut-être rien d'autre que d'Alcripe, passé dans Moisy, 275a.

Tissier 4 semble être la première attestation. Le mot n'est pas spécifique diatopiquement.

faiczon s. f. "apparence extérieure de quelqu'un". Tissier 65, 92 ; aussi *fasson* 65, 444.

Mais, vrayment, dont il est sailly ? Je regarde moult sa faiczon : Esse ung merle ?

CUIDER On l'apelle Plaisant Follie. Regardez ung pou sa fasson. BRUYT Et c'est vray, bon gré en ait-on ! C'est ma garse, c'est ma mignonne.

On recherche le sens.

FEW 3, 359a et 360b n. 2 FACTIO ; Gdf 3, 694a ; GdfC 9, 590c Ø ; Li 1, 1590a ; TL 3, 1550 ; TLF 8, 568a.

Afr. : GautDarg ; DoonRoche ; Bueve 1 ; Motets ; RCambr ; Bartsch I, 58 [= Audefroï le Bâtard] ; RenMont [non localisé] ; BaudSeb ; Ambroise ; MirAgn² ; ComtePoit ; Gaydon [non localisé] ; Bartsch III, 34 [= Jehan de Nuevile] ; Thibaut ; Aimeri ; GodBouillBrux [non localisé] ; SBernAn¹ ; EpMontDeu ; GregEz ; DialAme ; Flore ; HugCap ; PhThaon.

Mfr. : Cuvelier ; Froissart.

On relève aussi le sens de “visage”. HugCap est indiqué sur la carte à Paris, mais on a déjà vu qu’il était toujours associé à des aires picardes ; pour un autre mot picard chez Ambroise, cf. Henry 1972, 248 ; nous n’expliquons pas la présence du sens dans MirAgn et chez Philippe de Thaon ; la localisation de Flore ne peut être considérée comme tout à fait établie, malgré Leclanche 1983, 10 [bassin de la basse Loire], cf. par exemple Plouzeau 1996, 246. Cela étant, l’aire sémantique est très massivement picarde, champenoise et lorraine (on est frappé en particulier par le très grand nombre d’attestations lorraines). Les attestations champenoises doivent être considérées avec prudence : la formation linguistique de Thibaut de Champagne est difficile à localiser précisément (on l’a marqué sur la carte d’une croix dans la Marne) ; Bertrand de Bar-sur-Aube n’est pas certainement l’auteur d’*Aymeri de Narbonne*.

Le sens, qui apparaît pour la dernière fois chez Froissart, connaîtrait ici une nette dernière attestation, un siècle plus tard. Il faut supposer que le mot était sorti de la langue littéraire et était circonscrit diastratiquement, depuis le début du 15^e s. ; dans les deux passages examinés, il servirait à figurer un registre bas. Sorti de l’usage, on ne peut pas supposer que son aire avait pu s’accroître (le contraire serait même plus vraisemblable) ; le sens oriente donc vers la Picardie ou la Lorraine.

faillance s. f. “indisposition”. Tissier 5, 581.

LA MOUNYERE Ma Damayselle, qu’avés-vous ? Vous me semblés en desplaisance. *LA PREMIERE DAMOYSELLE* Las ! y m’est prins une faillance En se lieu ; je me sens mal sayne.

On recherche le sens.

FEW 3, 387b FALLERE ; Gdf 3, 699a ; TL 3, 1558 Ø ; Hu 4, 11a.

Dial. : saint.

Mfr. : Mrust 1583 [non indiqué sur la carte] ; Budé.

On a aussi relevé *faillance de cœur* “évanouissement”.

Les documents ne sont pas assez nombreux pour permettre de se prononcer sur la diatopie.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

faine s. f. “peau de fouine”. Tissier 39, 330.

Je voys prendre Du menu ver donc et de faines, Des crouppes et des toutes vaines.

On recherche la forme (sans s'inquiéter de la distinction entre ‘*faine*’ et ‘*faine*’).

FEW 3, 368a *FAGINA ; Gdf 4, 45a ; GdfC 9, 649a ; Hu 4, 182a Ø ; Li 1, 1749b ; DC 3, 398a ; TLF 8, 1147a ; TL 3, 1563.

Afr. : Estienne Boileau ; 1396, doc. non localisé.

Mfr. : Tonlieu de Paris.

La forme semble être spécifiquement parisienne. On en aurait ici, nettement, la dernière attestation.

famis adj. “affamé”. Tissier 16, 219.

Et moy qui suis, beau doulx amis, Plus que n'est point un loup famis, Je retrouvay mon compagnon, Qui est plus fin qu'un esmerillon.

On recherche le mot.

FEW 3, 406a FAMES ; Roques 1980, 192 ; TL 3, 1621 ; Gdf 3, 716a ; Hu 4, 27a.

On a souligné les attestations qui ne connaissent que le syntagme *loup fameis*.

Dial. : boul. Dém. St-Pol.

Afr. : JeuxPartL 42, 4 [= Arras] ; VMortAn ; BandCond ; JCond ; BaudSeb ; GMuis ; Restor ; Maistre Vuill., Vat. Christ. 1490 f° 38 r° [non localisé ; le texte pourrait être d'Arras, cf. Berger 1900, 18, selon qui le ms contient plusieurs textes d'Adam et d'auteurs en contact poétique avec lui et son milieu ; dans le même sens Steffens 1905, 89] ; idem f° 170a [même remarque].

Mfr. : EchecsAm ; GesteDucsBourg ; De Vita Christi, BN 181 [non identifié] ; Greban [non localisé] ; Molin ; Eld'Amerval ; JDivry ; Corrozet ; Marot ; Forcadel ; C. de La Fontaine ; Salel ; O. de Magny ; Des Masures ; M. de la Porte ; JLemaire.

L'histoire du mot a été bien mise en lumière par G. Roques. Il est très spécifique d'une aire étroite (Nord de la Picardie) au Moyen Âge ; il n'est jamais passé en français général que dans la locution figée *loup famis*, et ceci de façon éphémère, au 16^e s. ; dans le vernaculaire, il est resté sur l'aire qu'il occupait au Moyen Âge, et qui s'est un peu réduite.

On ajoutera seulement ceci à l'analyse de G. Roques, que le mot (dans la locution) ne semble pas être devenu véritablement général en français au 16^e s., mais qu'il est utilisé par des écrivains 1° parisiens, 2° originaires d'une petite région du Sud-Ouest (on y comprend Forcadel, né à Béziers et professeur à Toulouse) ; que dans le texte examiné ici ce n'est pas le syntagme *loup famis* qui est attesté (on comprend le passage "Et moi qui suis plus affamé qu'un loup...").

Le mot oriente donc à coup sûr vers le Nord de la Picardie.

fas "(interjection marquant le dégoût)". Tissier 25, 70.

Mon maistre, vous avez vecy. On ! fas ! [...] sainte Marie, Recullez-vous, je vous en prie.

On recherche le mot.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; Gdf 3, 725b.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

fatrin fatras "(termes caressants)". Tissier 42, 56.

Mon petit tatin, ma doulcette, Mon minoys, mon fatrin fatras !

On recherche la locution.

FEW 3, 422b FARSURA ; RLiR 60, 312 (CR Roques) ; DiStef 238 ; Hu 4, 50a

Mfr. : Coq (pièce d'attribution douteuse) ; Eld'Amerval.

Les attestations sont trop peu nombreuses pour permettre la localisation.

fausser v. tr. "quitter (un lieu)". Tissier 65, 129.

ROUGE GORGE *Se fol yci nous fera honte, Se nous ne faussons le lieu.*

VERDIER *Allons nous en !* [Ils s'en vont].

On recherche le sens.

FEW 3, 393a FALSUS Ø ; Hu 4, 52a Ø ; Gdf 3, 733a Ø ; GdfC 9, 597c Ø.

Les exemples glosés "échapper à" par GdfC ne sont pas de même sens que la forme examinée ici : on pourrait les définir "profiter du fait que quelqu'un, une armée, un corps de troupe, ne remplissent pas complètement leur devoir de surveillance pour accomplir un acte auquel ils se seraient opposés", et l'objet direct de *fausser* est la personne, l'armée, etc., non le lieu.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

fauverete s. f. "fauvette". Tissier 58, 312.

Cousin, me faictes-vous coqu ? A ! je vous ferai fauverete.

On recherche la forme.

FEW 15, II, 107a *FALWA ; Vox 58, 284 (CR Mecking) ; Mecking 1993, 79 ; Hu 4, 51a

Dial. : Calv. Thaon, Vire, cogl. Fougères, Meuse, Vosgesmér. Châten. Montbél. Sancey.

Mfr. : d'Alcripe.

Dans les patois, le type est attesté sur deux aires distinctes, l'une, étroite et très compacte, dans l'ouest du Calvados et le nord-est de l'Ille-et-Vilaine ; l'autre lorraine et comtoise. Le type a vraisemblablement été formé deux fois indépendamment.

Selon Mecking (Vox 58, 284, n. 17), spécialiste de la question, « Es ist mehr als wahrscheinlich, dass Philippe Le Picard [= d'Alcripe] (...) diese Farce gekannt hat. » Il suggère donc que l'attestation de la forme chez d'Alcripe ne devrait pas intervenir dans la discussion de la localisation ; comme il s'agit d'un problème de critique du texte de d'Alcripe et d'un jugement sur ses procédés d'écriture (habitude de l'emprunt lexical de termes absents de sa capacité de locuteur), nous renonçons à contester l'opinion implicite de V. Mecking.

Dans ces conditions, le matériel ancien n'est pas suffisant pour permettre d'affirmer avec sûreté que la forme est un « Regionalismus » (Mecking 1993) ou un « Normandismus » (Mecking in Vox 58), mais on se tient jusqu'à preuve du contraire à l'hypothèse que la forme examinée ici était au 16^e s. diatopiquement spécifique d'une des deux régions où elle est attestée à l'époque moderne dans les patois, ou de leurs alentours proches.

On préférera supposer, toutes choses égales par ailleurs, que c'est à l'aire dialectale normande que correspond le type enregistré : il s'agit vraisemblablement, à l'époque du texte, d'une forme empruntée au vernaculaire local, et elle l'aura été sous la forme qu'elle possède dans ce vernaculaire : comme les deux aires s'opposent par le traitement du suffixe (ʽ-etteʼ en Normandie, ʽ-otteʼ en Lorraine, correspondant régulièrement à -ITTA dans chacun des cas), le traitement -ete dans ce texte français oriente plutôt vers la Normandie.

faux bon (faire —) loc. verb. "tromper". Tissier 43, 143.

Brief, en effect, j'ay en ma teste Qu'elle m'a faict souvent faulx bon. Mais je ne scay qu'il seroit bon Ou utile pour l'en garder.

On recherche la locution.

FEW 1, 429b *BOMBITIRE ; DiStef 70 ; Li 1, 370b ; GdfC 8, 340c ; TLF 4, 663a.

Mfr. : M. Régnier ; Tournebu.

Première attestation. La locution est de la langue classique.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

felonnize s. "comportement coupable et méchant". Tissier 62, 245.

Hermite, estes sans pitié ; Voulant user de felonnize, Vous avés sur nous la main mise ; Enquestes de vaus serant faictes.

On recherche la forme.

FEW 15, II, 124a *FILLO ; Hu 4, 66b

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

femenin s. m. ou adj. subst. "ensemble des femmes". Tissier 55, 170.

Et si aymez le femenin Et appetez boire bon vin.

On recherche le substantif et le sens.

FEW 3, 451b FEMININUS Ø ; Hu 4, 67a ; TL 3, 1705 ; TLF 8, 734a.

Scève connaît *femenin* s. m., mais dans un autre sens ("qualité de femme") ; TL (> TLF) cite un exemple (d'après Thurot 1869, 169 ; texte du 13^e siècle), du substantif comme terme de grammaire ("un des trois genres, en latin").

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

femerine adj. "féminine". Tissier 65, 561.

« *Lune des [b]oys est femerine.* »

Le ms lit *Lune des voys*, corr. Tissier.

Tissier rattache la forme à *femenin* < FEMININUS, FEW 3, 451b, mais on ne s'explique guère alors le changement phonétique occasionnel /-n-/ > /-r-/. Il sera

plus attendu si on considère la forme comme une variante de *femelin* < FEMELLA, FEW 3, 447b.

On recherche le type *femelin*.

FEW 3, 447b FEMELLA ; Gdf 3, 747a ; TL 3, 1705 ; Hu 4, 66b

Dial. : frcomt. SR. Blon. sav. HSAône, Doubs, Bourn. GrCombe.

Afr. : BenTroie [var. ms. pic.] ; Coincy ; ContGuillTyr [non localisé ; le texte est cité par Gdf, dont nous ne sommes pas certain d'interpréter correctement l'abréviation] ; OvMor ; Fleur des hist., Bibl. Mazarine n° 530 [non localisé] ; AldS ; GouvRoisGauchy.

Mfr. : Ab. Mathieu [non localisé] ; La Boétie ; Forcadel ; M. de La Porte.

On n'entre pas dans la discussion (cf. FEW 3, 449a, n. 3) sur l'appartenance étymologique de *femelin* à FEMINA (ML, TL) ou à FEMELLA (FEW) : ce n'est que l'étape suivante de l'histoire du mot qui intéresse ici, et la variante examinée n'a pu être formée qu'après l'individualisation du type *femelin*.

L'aire du type dans les dialectes est compacte et étroite : Comté, Suisse romande et Savoie ; en ancien français, elle est beaucoup plus large, mais orientale ; enfin, en moyen français (c'est-à-dire au 16^e s., puisque la fin du 14^e et le 15^e s. n'en connaissent pas), le type semble généralement connu. Comme l'hypothèse de formations indépendantes en ancienne langue d'oïl et dans les dialectes modernes du centre-est du domaine galloroman est la moins économique et doit être rejetée, toutes choses égales par ailleurs, on admettra 1° que l'aire dialectale moderne est le résultat d'un retrait, postérieur au moins à la période de l'ancien français ; 2° que le 16^e s. a connu la forme généralement, et indépendamment de son implantation vernaculaire locale (formation indépendante ou emprunt à une variété locale ? nous ne nous prononçons pas), mais comme variante plus rare.

La répartition géographique de l'implantation vernaculaire du type n'étant pas connue à la fin du 15^e s., d'une part (le vide documentaire s'étend du 14^e au 19^e s.), et la forme étant répandue généralement en français au 16^e s., de l'autre, le critère n'est pas utilisable pour la localisation.

La forme *femerine* n'est attestée que dans le texte examiné ici.

figurer v. tr. "rapporter" ou "dépeindre (par un discours)". Tissier 22, 171.

C'est vostre parent, A qui vostre mal apparent a esté par moy figuré.

On recherche le sens.

FEW 3, 513a FIGURA ; Hu, Gdf, GdfC, TL Ø ; Lv 3, 480b.

Aussi : SDouc [Arles].

Le plus souvent, le sens n'a pas été dégagé par la lexicographie.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

fille s. f. "(terme d'adresse de quelqu'un à sa femme)". Tissier 50, texte Cohen, 166.

Advise que c'est cy peu, fille !

On recherche le sens.

FEW 3, 516b FILIA Ø ; Gdf, GdfC, TL, Hu Ø ; TLF 8, 891b Ø.

Une valeur semblable n'ayant jamais été enregistrée, elle est très douteuse ici ; le passage reste obscur.

fisee s. f. "quantité de fil enroulée autour d'un fuseau". Tissier 30, 202, 211.

Ce fust assez, en quinze jours, Que de filler une fisee, Tant je suis bien embesongnee.

Faict-on poinct en ceste contree Plus tost ung pet que une fisee ?

On recherche le type en /-i-/, indépendamment du sens.

FEW 3, 921a FUSUS ; TL 3, 2361

Dial. : verv. liég. nam. norm. Tôtes, havr. Andelis, Louviers, Ezy, bess. Tinch. Alençon.

Afr. : GlPar.

La seule attestation ancienne, GlPar, est normande. Dans les patois modernes, le type est wallon et normand (pan-normand, sans débordements). Von Wartburg (FEW 3, 923a) interprète les formes normandes comme la réduction phonétiquement régulière d'un type en /-i-i-/. Le manque d'attestations anciennes semble indiquer que cette réduction n'aurait eu lieu complètement qu'après la fin du Moyen Âge ; le texte examiné se situant au début d'un processus dont on ne connaît que les résultats lointainement postérieurs, une petite incertitude affecte l'utilisation du critère pour la localisation.

fizel s. m. "fuseau". Tissier 30, 189.

Pense a faire ta besongne : Prens ung fizel et ta quelongne [...]

On recherche le type en /-i-/, indépendamment du sens.

FEW 3, 921b FUSUS ; Gdf 4, 177b ; TL 3, 2362 ; Hu 4, 114b, 4, 241b.

Dial. : liég. nam. Giv. havr. bess. Thaon, sair. Jers.

Afr. : 1328, Compte de Odart de Laigny [dans l'Aisne selon Roques 1980, 255] ; AdHale.

Mfr. : AncPoésie 13, 235 [non localisé] ; GlPar.

Les attestations anciennes (normande et picardes) sont sans rapport géographique avec l'aire du type dans les patois (normande et wallonne) ; celle-ci est le résultat d'une évolution phonétique régulière et récente (cf. la discussion de *fisee*), de date incertaine. Jusqu'à preuve du contraire, l'économie demande 1° d'interpréter la forme examinée ici comme l'emprunt, sur place, d'une variante dialectale et 2° de supposer que les formes en /-i-/ se sont formées aussi peu de fois qu'il est possible (on évitera les explications qui demandent de croire à une capacité endémique de la langue à former ce type de variantes, capacité qui serait indépendante des évolutions historiques observables dans l'état des patois modernes, et qui se serait manifestée ici pour la première fois depuis l'ancien français), et en particulier de ne pas supposer une formation indépendante dans le seul but d'expliquer la forme traitée. Il n'y a pas de vraisemblance, nous semble-t-il, à supposer que la Normandie et la Wallonie sont les zones de retrait d'une ancienne aire wallonne-picardo-normande : nous ne voyons

pas quel type de diffusion aurait eu la force d'éliminer complètement le type formel des patois picards, très résistants à l'influence parisienne à l'époque moderne.

Ainsi, nous écartons les attestations d'ancien français de la discussion (elles sont sans correspondants en moyen français et sans résultats dans les patois modernes) et admettons que le critère oriente vers les zones où le type a été enregistré dans le vernaculaire moderne : Wallonie et Nord de la Normandie.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

flageoler v. intr. "dire des paroles superflues". Tissier 38, II, 476, 527, 733, *flageoller* 1448 [Tissier 38, I ne connaît pas le mot], Tissier 25, 255 ; *flagoller* Tissier 17, 107 ; *flajoller* Tissier 18, 358.

« Helas ! ce n'est pas maintenant, Ferez-vous, qu'il fault rigoler. » Et le me ferez flageoler, Car il n'en aura autre chose.

Delivrez moy. Dea ! je demeure Beaucoup ! Sa, sans plus flageoler, Mon argent !

Paix ! j'escoute. Ne sçay quoy qui va flageolant ; Il s'en va si fort grumelant Qu'i semble qu'i [d]joye resver.

Faittes le taire ! Et, par Dieu, c'est trop flageollé !

Puis que ainsi est, sans flageoller, Venez moy ayder a l'abiller, Affin qu'il vous maine a la messe.

Mais d'ou viens-tu ? de flagoller ! Menez la par la main, Lubine.

Le pourpoint ? c'est bien flajollé, Pour avoir parfaicte evidence De ton pere et la congnoissance.

Flageoller est défini par Tissier, à la suite d'une longue tradition, "duper ; lanterner, lambiner".

On recherche les unités lexico-sémantiques *fl.* "lambiner ; marmotter".

FEW 3, 588b ; Lewicka 1974, 90 ; Philipot 1931, 84 ; Holbrook 1917, 98-102 ; Hu 4, 117b ; Gdf 4, 17c ; TL 3, 1900.

Flageoller "lambiner ; marmotter" sont généralement considérées comme des unités normandes (Lewicka, *loc. cit.*, Tissier p. 159) et comme un indice de localisation du *Pathelin*. Le premier sens serait attesté (Philipot, *loc. cit.*) dans Tissier

17 (cité *supra*). Il nous semble qu'il n'y a aucune raison de poser un sens spécifique à la Normandie dans les passages examinés ici : *flageoler* se rattache dans tous ces cas à un noyau sémantique unique et bien délimité (qu'il est par ailleurs facile de dériver de "jouer d'un certain instrument de musique"), "dire des paroles absurdes ou insignifiantes"; il se développe dans deux directions, a) "parler sans résultat ; bavarder", b) "se moquer". Ni "marmotter", ni "lambiner" ne semblent exister en français".

Par conséquent, le critère ne peut servir à la localisation.

flagourner v. intr. "bavarder, dire des riens". Tissier 38, 1, 458, 523.

« Helas ! ce n'est pas (tout) maintenant, Ferez-vous, qu'il fault rigaller. » Et le me ferez flagourner, Quar il n'en ara aultre chose.

Helas ! sire, Chascun n'a pas si fain de rire Camme vous, ne de flagourner.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 22, 1, 123a ; Gdf 4, 18b ; Hu 4, 118a.

Première attestation. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

flambans adj. (ici pl.) "brillants (des yeux)". Tissier 47, 509.

Sur vos beaux yeux et fins flambans, Vous avés vos crevechers blans.

On recherche le sens.

FEW 3, 603b FLAMMULA ; Gdf 4, 20b.

Mfr. : Var 4, 363 [non localisé].

Le matériel est insuffisant. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

fleureçon s. m. "diseur de balivernes" Tissier 23, 251.

Sy vient un rompeur de chansons, Un fleureçon, un babillart Faisant de l'amoureux raillart, Qui vienne saisir le costé, Y sera plus tost escousté C'une plaisante chansonnete.

On recherche le mot.

FEW 3, 630a–638a FLOS Ø ; Lewicka 1, 137 [discute le passage examiné, mais connaît une autre leçon, *fleureteur*].

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

follas adj. “sot”. Tissier 65, 35.

Je me rys d'un maistre coquart, Le plus follas que je viz oncques.

On recherche les dérivés de *fol* en *–as* et en *–asse*.

FEW 3, 689b FOLLIS ; Lewicka 1, 269 ; Hu 4, 145b

Dial. : ang. bdauph. Aix, mars. lang. Alès, Puiss. [source très suspecte] vel. béarn.

Mfr. : Sotties 2, 83 [attribuée à Andrieu de La Vigne].

Folas n'est jamais attesté ni dans un texte français ni dans un dialecte d'oïl. Les dérivés relevés ici sont enregistrés dans les patois modernes dans trois zones discontinues : Anjou ; une région occitane assez large autour du Rhône ; Béarn. L'attestation chez Andrieu de La Vigne a été portée sur la carte à son lieu de naissance, mais cette indication n'a rien de sûr ; la pièce semble avoir été écrite pour une représentation toulousaine (Picot, Sotties 2, 3), et le texte contient des occitanismes.

Le caractère peu compact des attestations dialectales modernes, ajouté à leur manque de cohérence avec la seule attestation ancienne, le fait que la forme en *–as* (qui n'est peut-être pas complètement superposable au suffixe *–asse*) n'est pas attestée en langue d'oïl ou en français, laissent largement ouverte la possibilité qu'il s'agisse ici d'une formation indépendante.

La localisation n'est pas possible.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

folois s. m. “langage, comportement de fou”. Tissier 4, 68.

A son folois il faict du fin.

On recherche le mot.

FEW 3, 690a FOLLIS ; RLiR 51, 293 (CR Roques) ; Malkiel/Uitti 1968, 171 ; Gdf 4, 53a ; Lewicka 1, 179.

Afr. : MirNDPers 33 [non localisé] ; Bossuat 1955, II, vv. 911 et 1196 [= Paris].

Les attestations ne sont pas suffisamment nombreuses pour permettre la localisation.

fongner v. intr. “grogner”. Tissier 22, 66.

[Une femme battant son mari malade, parce qu’il lui reproche sa légèreté :] *Par la croix bieu, si vous fongnez !*

On recherche a) la famille lexicale au sens de “grogner” ou apparentés ; b) “wühlen” ou “wittern” (§ I. 1. et I. 2. de l’article du FEW) ; c) “stossen, stampfen” (§ I. 3. de l’article du FEW).

FEW 3, 867a *FUNDIARE ; Hu 4, 141b ; Gdf 4, 59b, 175c.

a) “grogner” et sens apparentés.

Dial. : norm. MN (17^e s.), Pail, hmanc. poit. Elle, St-Seurin, VassyP. freomt. GrCombe, fourg. Sancey, Montret, Mesnay, occ. mdauph. Die, Bruis, Lallé, Barc. mars. Aix, lang. Alès, Puiss. [source très suspecte] Péz. rouerg. Peyreleau, HLoire, vel. ClermF. Limagne, périg. St-Pierre, bdauph. Avignon, liég. [*on lèd fougna* “une mine renfrognée” suppose *fougna* “figure” ou “mine”, alors que toute la série connaît régulièrement le substantif correspondant aux sens “moue ; bouderie” : le sens s’inscrit donc mal dans la série et le classement en est rendu douteux (il n’y aurait pas lieu de le soupçonner, cependant, sans la divergence géographique que l’on constate)], Vinz. Plancher, pr. Var, Toulouse, Chav. Chaussin.

Mfr. : AncPoésie 4, 260 [non localisé] ; BPèriers ; Taillemont ; Du Fail ; Gringore ; J. Marot ; Joubert.

b) § I. 1. et I. 2. de l'article du FEW : "fouiller la terre" ; "flairer".

Dial. : wall. liéq. Neufch. nam. Bouillon, Mons, Issoudun, morv. Beaune, verdch. Reims, mouz. Florent, gaum. Gedinne, Vignon [l. Vignot], Dombras, Fill. Metz, Isle, Paysh. Fensch, Nied, saun. MoselleV. tarent. voir. Gren. Nice, Agen, Guign. ard. Ré [le sens diverge nettement de la série, et le classement est donc suspect], FerrièresH. Nuits, Dijon, Ste-Sabine, Yonne, Domecy-sur-Cure, Uchon, ang. Huy, Erezée, Peuv. Gué d'Hossus, Belm. verv. Vouth. Stav. berr. Sanc. Vosges, Urim. Vosgesmér. Landrem. bress. Vagney, Ramerupt, Fim. Plancher, Cleurie, Charost, Clessé, PtNoir, Chaussin, aost. Pral, Minot.

Mfr. : JPreisLiège ; doc. arch. baillage de Constantin.

c) "pousser, piétiner", § I. 3. du FEW.

Dial. : Occ. daupha. HAlpes, Toulouse, BagnèresB. béarn. aveyr. Bigorre.

Les trois aires dialectales modernes sont en distribution complémentaire ; elles occupent à elles trois l'entier du domaine galloroman et les sens ne se rencontrent presque nulle part. L'imbrication des sens est surtout complexe dans les Hautes-Alpes et dans une région couvrant l'est du Jura, l'ouest de la Saône-et-Loire et le sud de la Côte-d'Or ; cette complexité serait encore plus frappante si l'on avait distingué le § I. 2. de l'article du FEW "flairer", dont l'aire est surtout bourguignonne.

Les attestations anciennes (on peut aussi tenir compte de MN, 17^e s.), qui s'inscrivent régulièrement, en fonction de leur sens, dans les aires modernes, laissent penser que l'extension de la famille dans le domaine galloroman (et dans une certaine mesure la répartition des sens) sont anciennes (15^e s. au moins). Aucune des trois aires n'étant une partie d'une des autres, on ne peut pas utiliser ce critère pour distinguer une évolution de date relativement plus récente ; mais comme elles occupent à elles trois l'entier de l'espace galloroman, on ne peut admettre qu'elles aient eu trois histoires toujours séparées. On est donc conduit nécessairement à interpréter la forme des aires.

L'aire des données rassemblées sous (c) manifeste que celles-ci représentent une couche inférieure, recouverte par (a) : elles occupent des zones plus conservatrices, dispersées et sans continuité. Dans le domaine d'oïl, c'est au contraire l'aire (a) qui semble avoir été victime de l'extension de (b), qui a formé une vaste percée, de la Wallonie à la Lorraine et à la Champagne jusqu'à la Bourgogne et au Centre [on ne s'inquiète pas trop de l'enregistrement angevin, qu'il serait avisé de classer FEW 3, 370a *FAGINA], tandis que (a) résistait en Comté et que l'Ouest, plus éloigné du centre de diffusion du trait, était épargné ; nous ne sommes pas en mesure de dire si le centre de diffusion de (b), précisément, était wallon, bourguignon ou

lorrain. Ces conclusions, portant sur l'histoire de la famille lexicale, ne remettent pas en cause l'explication par von Wartburg du processus sémantique d'évolution du sens ; pour lui, (a) provient de (b).

Pour préciser ce qui a été dit, il n'est pas certain que l'accroissement de l'aire de (a) soit très ancien : les documents anciens manquent pour ce sens dans une grande partie de l'aire. Il n'est pas sûr non plus que les mouvements des aires n'aient pas été plus compliqués, mais il nous a semblé de saine méthode de choisir l'explication la plus simple des faits connus de nous.

forcené part. p. adj. "battu, mis à mal". Tissier 52, 23.

[Le mari se plaint du sort :] *Et ma femme tant me demaine Que merveilles, et de pis en pis. Je luy fois tout ce que je puis, Encores suis-je tout forcené.*

Tissier traduit "en rage, hors de sens", mais on ne voit pas bien dans ce cas quelle est la valeur de *encores* ; nous comprenons le dernier vers "et malgré cela je souffre mille maux". Il n'est pas exclu que le vers doive s'interpréter "je fais tout ce que je peux pour elle, bien que je sois en rage", même si cela est moins naturel.

On recherche le sens.

FEW 17, 72b SINNO- ; Lac 6, 260b ; Hu 4, 158a.

Mfr. : P. de Cornu ; Scève [le sens n'est pas sûr] ; Percef IV fol. 82b [le sens est "mis hors de lui, très inquiet" ; nous ne tenons donc pas compte de l'attestation].

Le sens est insuffisamment attesté pour permettre la localisation.

fouldriere s. f. "lieu qui porte les traces de la foudre". Tissier 29, 212.

J'apporte du pays de Tarente La dent de Geoffroy a la grant dent, Qui va tout le monde mordant. Pour Dieu, reculez-vous arriere ! Je la prins a une fouldriere En la vallee de Golgotas.

On a suivi, pour la définition, Gdf (> FEW), qui la tire de l'étymologie supposée ; elle n'est certainement pas incompatible avec le contexte, mais celui-ci ne

l'impose pas ; la prudence de Hu et Tissier, qui ne définissent pas, est donc justifiée, et le rattachement étymologique reste incertain.

On recherche le mot.

FEW 3, 841b FULGUR ; Gdf 4, 111c ; Hu 4, 182b.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

fourché adj. "(du menton) qui a une fossette". Tissier 38, 1, 135 [id. II].

[...] *Oncq enfant ne resembloit mieulx A pere ! Quel menton fourché Et ung petit le froncq croché !*

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 3, 891a ; TL 3, 2077 ; Gdf 4, 69a.

Afr. : RobBloisFlor ; BeaumJBI ; Watr ; Perc ; Athis.

Aussi : apr.

Dernière attestation. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

fourmentee s. f. "mets préparé avec de la farine de froment". Tissier 12, 379.

Que j'aye de la fourmentee En unne escuelle de mulet !

On recherche le mot.

FEW 3, 828a FRUMENTUM ; Hu 4, 223a ; Gdf 4, 159b ; Li 1, 1788b ; TL 3, 2112 ; TLF 8, 1293a.

Dial. : centr. saint.

Afr. : Bibb.

Mfr. : Villon ; Platine, De obson. [= *Platine en français* [...] qui traite de *honeste volupté*, trad. par Didier Christol, révision par B. Aneau] ; Rabelais ; ViandTaill [non localisé] ; Ménag [cette attestation dépend de la précédente] ; A. Paré ; Richard Le Blanc ; Gace de la Buigne ; Lagadeuc ; TresVen.

Aussi : G. Sand.

Le mot occupe en moyen français une aire large, occidentale et méridionale, qui semble contenir Paris (Villon y a été indiqué, même si l'on sait que le *Testament* contient des occidentalismes) ; dans les dialectes il a subsisté sur une partie de celle-ci.

foutiner v. tr. "battre". Tissier 34, 438.

Je vous eusses bien foutiné, Par Dieu, et fust-ce ung dominé.

Tissier comprend "battre, fouetter" (< Philipot 1953, 239 "fouetter, fesser"), et semble admettre un rattachement à FAGUS (FEW 3, 372b), par rapprochement avec norm. *fouatines* "verges". Nous admettons au contraire le rattachement, proposé par FEW 3, 926a, à FUTUERE.

On recherche la formation en *-in-*, indépendamment du sens.

FEW 3, 925a et 926a ; Gdf 4, 118a ; Hu 4, 192b.

Dial. : liég. norm. Bray, Tôtes, havr. PtAud. Louviers, Canc. Metz, wall. Berney [nous n'identifions pas cette abréviation ; lire Bernay ?], Caen, bess. Tinch. Alençon, bmanç.

Aussi : Paris.

La formation est exclusivement septentrionale et surtout normande dans le vernaculaire moderne. Elle est très mal attestée anciennement (les ouvrages lexicographiques consultés ne connaissent que l'exemple examiné ici) ; son histoire est par conséquent difficile à connaître. En l'état, on admettra cependant, et jusqu'à preuve du contraire, que le critère oriente vers la zone située au Nord d'une ligne Rennes-Metz, avec une probabilité plus forte pour la Normandie.

frenatique adj. "qui cause une douleur insupportable". Tissier 7, 375.

Jalousie, qui le front espicque, N'est de moytié si frenatique, Rage des dens ne mal cuysant, Qu'est une femme en se taisant.

On recherche le sens.

FEW 8, 401b PHRENETICUS Ø ; Hu 4, 205a Ø ; GdfC 9, 661b Ø.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

fresaye s. f. “(t. d’injure à une femme)”. Tissier 34, 429.

[Monologuant et s’adressant fictivement à son épouse absente, dont il vient de découvrir l’infidélité :] *Me le faict-on, belle fresaye ?*

On recherche l’unité lexicale, indépendamment du sens.

FEW 9, 305a PRAESAGUS ; TL 3, 2246 ; Gdf 4, 140b ; Collet 2000, 261 ; Hu 4, 207a ; TLF 8, 1250a.

Dial. : Louv. Andelis, Pont-l’Evêque, Anet, Alençon, Orne, IlleV. Gosné, Miniac-Morvan, Pléch. nant. Chatbr. Maine, bmanç. hmanç. Ezy, ang. poit. Vienne, DSèvres, bgât. Elle, Bocage vend. Airt, aun. saint. Char. Charl. Migré, Saintes, SeudreS. ALF p 630, LotG. land. Vendée, mang.

Afr. : Coincy ; PsOxf ; agn. ; GlPar. ; Thomas ; BestG ; PhTbaon ; Pir [Ouest ; non indiqué sur la carte].

Mfr. : D’Aubigné ; *Blâme des Femmes* [non localisé] ; G. Bouchet ; *Flammette* [non localisé] ; L. de La Porte.

Aussi : Châteaubriand [Bretagne] ; La Varenne [Normandie] ; Mauriac [Bordelais].

Dans les patois, l’unité occupe tout l’Ouest du domaine galloroman, Normandie comprise (à l’exception de la Seine-Maritime et de la Manche). Les attestations anciennes sont parfaitement syntopiques, depuis l’ancien français (qui connaît aussi des attestations anglo-normandes). Luc de La Porte, dont le vocabulaire est composite, n’est une exception qu’apparente. Nous n’expliquons pas la présence du mot chez Gautier de Coincy, mais cet unique écart ne peut remettre en question le jugement net et sûr auquel conduisent les nombreuses données.

fretel s. m. “bavardage violent, désagréable et oiseux”. Tissier 6, 296 ; 23, 10 ; 7, 22 [*Frestel* “personnification de ce bavardage”].

Je te pry, compere Mathieu, Que tu viengnes a mon hostel, Pour ouyr ung peu le fretel De ma femme.

Voicy celui, sans long fretel, Qui de badiner ne fut tel [...]

On m'a parlé qu'icy entour C'est eslevé ung saint Frestel, Filz de Babil [...]

On recherche le sens ou les sens proches.

FEW 3, 582b FISTELLA ; TL 3, 2253 ; Gdf 4, 143c ; Hu 4, 208a ; Collet 2000, 261.

Dial. : norm. MN (17^e s.).

Afr. : RenIX [non localisé] ; Ferg.

Mfr. : AncPoésie 11, 51 [non localisé] ; 1, 29 [Rouen] ; Mesire Jean, dans Ler. de Lincy et Michel, II, p. 8 [non localisé] ; CoincyChrist ; Monologue de la Chambrière, AncPoésie 2, 249 [non localisé] ; farce non localisée [Faivre n° 4].

Les attestations localisées ne sont pas très nombreuses, mais il semble bien que le mot ne soit pas spécifiquement normand, contrairement à l'opinion de Philipot. Il disparaît de la langue générale au 16^e s. et se maintient peut-être quelques dizaines d'années encore dans les patois, sans qu'on puisse en avoir d'enregistrement que par hasard, comme dans la *Muse Normande*.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

fringoter v. "chanter". Tissier 43, 297.

Si vous voulez avoir repos, Il vous fault faire ce passage ; Car si ma commere a d'usage D'ouvrir au chapelain son huys, Elle vous l'ouvrira ; et puis Par ce poinct vous pourrez noter Qu'el se faict a luy fringoter. Entendez ce que je veulx dire.

Tissier, à la suite de Gdf (qu'a suivi FEW), comprend "caresser", et note que « l'exemple semble unique » ; plus précisément, FEW 3, 805a le connaît dans les patois et considère qu'il est rare en moyen français. Il nous semble que le caractère allusif du vers 297, tel qu'il est lourdement souligné par le vers suivant, ne repose pas sur une métonymie *de re* ("elle se fait caresser par lui, vous voyez ce que j'entends par *caresser*"), mais sur une métaphore *de dicto* (sous *fringoter* on devine *fringuer* "faire l'amour", FEW 3, 804b), ce qui est moins grossier et peut-être plus drôle.

Aussi Tissier 23, 234.

Son badinage dymynue, Pour tout vray ; mais ses compaignons On ne prison pas deulx ongnons, Car y ne font que fringoter [...]

FEW 3, 805a FRING- ; Lewicka 1, 336 ; Gdf 4, 148c ; Hu 4, 213a.

Mfr. : Belleau ; Deux gallans et une femme, Leroux de Lincy, I, 11 ; Ancien Noël [non localisé].

Les documents sont insuffisants pour conclure à la diatopie.

fringotieux adj. pl. “élégants”. Tissier 43, 22.

Vous auriez escuz a grant somme, Je le vous prometz par saint Cosme, Et de bien fringotieux habitz.

On recherche le mot.

FEW 3, 805a FRING- ; Gdf 4, 148c ; Lewicka 1, 13, 231 ; Hu 4, 213a.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

fringuer v. intr. “mener grand train”. Tissier 61, 46.

Qui a cent escus en mittaine, Il peut fringer et mener pompes.

On recherche le sens ou les sens classés par FEW sous II. 3.

FEW 3, 805a FRING- ; Gdf 4, 149a Ø ; Schmitt 1979, 26 ; Lewicka 1, 13 ; TLF 8, 1266a.

Dial. : bmanç. Châblis, Ronchères, SR. neuch. Blon. aost. stéph. Lyon.

La forme ne serait attestée avec un sens apparenté que depuis 1881, selon FEW ; mais des dérivés de sens convenable (*fringuerie* “pompe, luxe”, *fringade* “id.”) sont bien enregistrés (Gdf 4, 148b, 149b) depuis Coquillart au moins. Et enfin Schmitt a relevé le verbe lui-même (*fringuer* “to play the galant”) chez Du Wes en 1532 ; on ajoute, d’après TLF, MartialArrêtsR VIII, 58.

Les attestations anciennes manquent presque complètement (par principe on ne prend pas en considération les grammaires, cf. Introduction 1. 6.) et les

enregistrements patois modernes sont dispersés dans le domaine galloroman. La localisation n'est pas possible.

frippon s. m. “?”. Tissier 19, 89.

Ce n'est pas tout ce qui fault : Baillez moy, je vous prie, la clef De la cave et du celier, Du lard, du pain et de l'argent. Je m'y monstreray diligent : J'ay esté fripon d'un college.

Tissier comprend “cuisinier, marmiton (de collège)” et attribue ce sens à l'argot scolaire. S'il tire, comme il semble et comme il le dit, cette définition de Hu, il commet un amalgame : Hu connaît *fripou* “(mot d'argot scolaire)”, qu'il ne définit pas (cf. aussi *friponnier* 1), mais n'attribue pas cette spécificité d'emploi à l'attestation examinée ici. Le sens ne semble pas autrement attesté, mais comme ni “gourmand” (FEW 3, 397b FALUPPA) ni “celui qui fait l'école buissonnière” (cf. FEW 3, 396b), ni “fripou” (FEW 3, 396b) ne conviennent ici, on s'en remet à la définition contextuelle proposée par Tissier et on renonce à étudier le mot. On note cependant que le sens d'argot scolaire, s'il était connu, pourrait vraisemblablement s'appliquer à tous les exemples cités par Hu, et éviter la débauche polysémique qui frappe son article (“bon vivant, gaillard ; débauché ; gourmand ; cuisinier”).

FEW 3, 396b ou 397b ? FALUPPA ; Hu 4, 214b ; GdfC 9, 665c ; Lewicka 1, 14, 16, 151 ; DiStef 270 ; TLF 8, 1268b.

Cotgrave.

La locution est attestée chez Cotgrave, « “a wag, a rakehell ; or one that loves to be gadding abroad when he should be at his booke” ». Pas de conclusion possible quant à la diatopicité.

avoir froict es dens “ne pas avoir de quoi manger”. Tissier 61, 43.

Qui au matin a froict es dens, Il n'est pas trop bien desjeuné.

On recherche la locution avec son sens.

FEW 3, 797b FRIGIDUS ; DiStef 175, 271 ; Hu 4, 220a.

Mfr. : P. Michault [non localisé] ; Octovien de Saint-Gelais ; Sotties 2, 333 [Genève] ; Larivey ; Var 4, 49 [= P. Menier, non localisé] ; Basselin [cité Li 1, 1931c *in fine*].

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

froide joye loc. s. “dans une formule de malédiction”. Tissier 58, 148.

Et non ferés, sire, par Dieu ! On en puise avoir froide joye !

On recherche la locution.

FEW 4, 81a GAUDIUM ; DiStef 321 ; Philipot 1939, 147-8.

Mfr. : EvQuen.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

frouller v. tr. “rosser”. Tissier 41, 340.

Tu pourras bien estre froullé, Se tu vas gueres caquetant.

Tissier traduit “battu” au glossaire, correctement selon nous, mais indique en note « euphémisme pour “battu” », ce qui laisse supposer qu’il comprend “frôler”.

On recherche le sens (on relève aussi les dérivés).

FEW 3, 815a FRI- ; Gdf 4, 158c.

Dial. : Condé, Alençon, berr. Yonne, Minot, Abond. Vire, sair. ang. centr. Clairv. Messon, Chablis, St-Seurin.

Mfr. : Greban [non localisé].

On a ici la deuxième attestation à l’intérieur de la famille lexicale, tous sens confondus.

L’aire dialectale occupe une vaste zone dans le domaine d’oïl (et un point en Savoie), excluant Wallonie, Picardie, Haute-Normandie, nord de la Champagne,

Lorraine et Franche-Comté. Les attestations anciennes localisées faisant défaut, on ne peut se prononcer définitivement et précisément sur la situation au 15^e s., moment de l'apparition du sens, et avant toute attestation des sens dérivés, mais toutes choses égales par ailleurs, on préfère ne pas postuler de retraits d'aires catastrophiques.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

fugant adj. "(qualifiant positivement un menton)". Tissier 65, 378.

Elle vous a [des] yeulx petis, Ung nefz mignot assez tratis, Ung menton fourchu tant fugant Qu'oncques rasouer de grant gant Ne fut plus affillé qu'elle est.

Tissier note « *Fugant* de *fuger* (God.) : "fuyant" et ici "allongé". » Nous n'acceptons aucune partie de ce commentaire : on ne voit pas comment "fuyant" pourrait signifier "allongé" ; il n'est pas sûr que l'allongement du menton soit une beauté ; mais surtout *fuger* qu'a enregistré Gdf 4, 176b, à partir d'AiméHistNorm, n'a pas pu former un dérivé en Galloromania au 15^e s. : il s'agit d'un italianisme (cf. p. ex. DEAFBibl 9) sans existence en dehors de cette attestation.

On note encore que *elle* du v. 380 ne peut pas reprendre *menton*, s. m., ni désigner la langue de la personne décrite (malgré Tissier, note au v. 379), puisqu'il n'en a jamais été question (à moins de supposer une construction obscure par maladresse) ; *elle*, et en conséquence la comparaison du v. 379, ne peut s'appliquer qu'à la personne décrite (Plaisant Follie).

Le passage nous reste incompréhensible.

furé adj. "furieux". Tissier 58, 281.

Ausy tost est venu un homme Le chercher, son baston tout nu. Sy furé que sy l'eust tenu Y l'eust tué et despesché.

On recherche a) *furé* et *furér* ; b) *fu(i)re*.

FEW 3, 882b FURARE, 896a FURIA ; Roques 1980, 223 ; Gdf 4, 183b, 176c ; Hu 4, 239a ; TL 3, 2344

a) *furé* adj. et *furér* v.
Dial. : bess. Alençon.

Mfr. : Trotterel ; Cahaignes.

b) *fu(i)re*.

Afr. : PsCambr ; BenDuc ; Eneas ; Thebes ; BenTroie.

Les aires des deux séries ne sont pas absolument semblables : b) est un mot de tout l'Ouest, attesté seulement au 12^e s. et dans des textes anglo-normands (au sens politique de cet adjectif) ; on évite de se prononcer sur son caractère, réel (mot régional) ou artificiel (mot d'une école) et *a fortiori* sur les causes de l'extension de son aire. L'aire de a) est beaucoup plus resserrée, en Basse-Normandie et en excluant le Cotentin, dans les dialectes modernes et dans les textes du 16^e s. (où il s'agit d'un mot régional).

gabesse s. f. "moquerie". Tissier 2, 94.

Je deffens la voye ; et de fait, Que le grant diable y ait part A la gabesse et au quart De la femme qui tant m'empesche [...]

Comme l'indique Tissier, le contexte n'exclut pas de comprendre "femme qui se moque".

On recherche l'unité lexicale.

FEW 16, 3b ; Gdf 4, 198b ; Hu 4, 247b.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

gaignage s. m. "gain, occasion de faire un profit, en particulier par l'exercice de son métier". Tissier 48, 46 ; 16, 62 ; *ganaige* Tissier 64, 177.

LE PROCUREUR J'entens : ung differend il a Entre ses gens. Il faut scavoir Se gaignage y pourroye avoir En leur debast.

Mon compaignon ne revient point : Y me verroit trop mal apoint Si me chyfroît de son gaignage.

Je veulx crier cy : Souliers vieux ! Pour veoir s'il aura ganaige.

On recherche le sens.

FEW 17, 465b *WAIDANJAN ; DEAF G 8 ; TL 4, 5 ; Gdf 4, 190c ; Hu 4, 249b ; Lac 6, 352a.

Dial. : liég. Mons, rouchi, flandr. Lille, Tourc. Mouscron, Gondc. pic. boul. Créq. art. St-Pol, yér. Savièse, aost.

Afr. : aliég. ; SermMaur ; Douai 13^e s. ; Brut [non indiqué sur la carte, pour des raisons expliquées au commentaire *infra*] ; RenContr ; Flore ; Fantosme ; 1248, cart. de Ponthieu.

Mfr. : Mist [non localisé] ; aliég. ; Chastell ; Froissart ; Fossetier ; Monstrelet ; *De vita Christi* [non identifié] ; doc. arch. Abbeville ; Bouvelles ; Var 4, 326 [non localisé] ; doc. non localisé in Lac.

On ne relève pas les formes occitanes du type 'gazanhatge'. L'attestation de BenSMAure dans FEW, DEAF, TL, n'a pas été prise en compte : il s'agit du produit de la culture d'une terre labourée, et nous proposons de le classer plutôt FEW 17, 461b, sous l.1. Même remarque pour l'attestation dans le *Brut*, v. 7945 (cf. Keller 1953, 216a).

La répartition dans les dialectes modernes est surtout wallonne et nord-picarde, avec une excroissance à la frontière de la Normandie (de sens un peu différent, et dont l'appartenance au type n'est donc pas sûre) ; le sens est aussi enregistré, de façon probablement indépendante, dans le sud-est du domaine francoprovençal. Les données de moyen français sont très cohérentes avec l'aire dialectale principale, tandis qu'une partie des données d'ancien français ne l'est pas ; en l'examinant de près, on vérifie que le sens diffère légèrement : il ne s'agit pas dans ces cas du profit, fruit direct d'une activité commerciale, par exemple, mais de la récompense et des moyens de subsistance d'un vassal (Fantosme, Flore) ; il n'est donc pas certain qu'il s'agisse de la même formation. De toute façon, le sens a une aire stable en langue d'oïl depuis le moyen français.

galande adj. s. f. "(comme épithète louangeuse à un être féminin)". Tissier 15, 272 ; 51, 107.

[À la bourse qu'elle cherchait :] *Ha ! je vous tiens, galande.*

Il est bien vray que je vous vis pretendre, En un soeir au cler de la lune, De coucher avec queque une, Qui d'une main estoit manquete Et vous enga d'une pouquete, La galande ! et revintes tout nu.

On recherche les attestations du sens (adj. ou s.) antérieures au milieu du 16^e s.
FEW 17, 476a WALA ; Hu 4, 252b ; GdfC 9, 680a ; Li 1, 1818b.

Mfr. : Monstrelet ; Rab ; moralité non localisée [Petit de Julleville n° 34].

La grande vogue du mot date des années 1550, comme le montrent les premières datations des sens et des dérivés dans le FEW, ainsi que la remarque de Tahureau cité par Hu. Tissier 51 est daté de façon assez sûre de 1525, et atteste ainsi bien antérieurement la valeur destinée à se répandre (mais qui n'est pas inexistante à cette époque).

Le trop petit nombre d'attestations relevées antérieurement par la lexicographie empêche de savoir si le sens était spécifique diatopiquement.

galier s. m. "mauvais plaisant, impudent". Tissier 4, 213.

NAUDET [...] *Baillez moy la clef du chelier Et de l'aumoyre. LA DAMOYSELLE Quel galier ! Par ma foy, je n'en feray rien.*

On recherche le mot.

FEW 17, 474a WALA ; Gdf 4, 210a ; Hu 4, 256a ; Chambon 1993, 319.

Dial. : hlim. blim. périg. norm. MN (17^e s.), St-Lô, béarn. castr.

Mfr. : Var 4, 48 [P. Menier ; non localisé] ; Eustorg de Beaulieu ; Rab ; AVigne.

Nous n'avons pas relevé *galliere* "prostituée" (1378, Aube), de loin la première attestation et dont le sens technique ne peut pas fournir le point de départ de celui que nous examinons ici ; on suppose donc une formation indépendante. Pour le sens de *galier* dans certaines des attestations alléguées ici, cf. Chambon, *loc. cit.* ; la distinction des sens n'intéresse pas la discussion menée ici.

Le mot est attesté dialectalement dans tout l'ouest du domaine occitan, sporadiquement, et surtout dans une zone cohérente limousine ; il est aussi normand. On interprétera volontiers ces attestations comme le résultat du recul d'une aire autrefois pan-occidentale : au 17^e s., *galier* aurait été encore attesté en Seine-

Maritime (dans la *Muse Normande*), mais il aurait presque disparu ensuite de Normandie. Les attestations anciennes seraient donc cohérentes avec l'aire du mot.

Le mot n'étant attesté que depuis la fin du 15^e s., il est difficile de dire quel a pu être son statut à cette époque : mot vernaculaire qui ne trouverait qu'à ce moment l'occasion d'apparaître dans la langue littéraire, ou au contraire formation lexicale en français qui aura été empruntée par les patois ? Cette dernière hypothèse a pour elle l'avantage de rendre compte de l'effondrement de l'aire : le mot n'aurait pas été implanté dans le vernaculaire, et soit son emprunt n'a pas été solide, soit il n'a pas été emprunté partout.

De toute façon, le mot ne semble pas avoir d'existence, en français ou en patois, en dehors d'une aire occidentale qui a brièvement existé au 16^e s. Il n'est pas possible de préciser son extension (française ou patoise) à cette époque.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

ganif s. "couteau (pour tailler une plume)". Tissier 27, 194.

Prends ton ganif et l'appareille.

Le texte, qui est transmis par deux témoins, diverge ici, où le manuscrit La Vallière porte *ton cousteau*.

On recherche le mot.

FEW 16, 337a *KNIF ; GdfC 8, 419c ; TLF 5, 109a.

Mfr. : 1441-2, doc. arch. Maine-et-Loire [*quenif*].

Aussi : De Préfontaine [= Oudin], *Le Praticien amoureux* [*ganif* ; roman de 1670] ; depuis Cotgr dans la lexicographie.

Première attestation de la forme avec *-a-* et seule attestation du simple au 16^e s. L'histoire du mot restant très mystérieuse, le critère ne peut servir à la localisation.

gardeculz s. pl. "sorte de jupon". Tissier 43, 191, 197, 205.

On fait maintenant a Paris Des[s] gardeculz, qu'on met aux femmes Pour oster tous les menus blasmes Qu'on pourroit d'eulx dire en commun.

Concluez-vous que gardeculz Les preservent d'estre coqus ?

Il me fault donc fermement croire Que gardeculz, qu'on faict present, Font chascun mary estre exempt D'estre coqu.

Tout le passage repose sur un quiproquo entre “sorte de jupon” et “ceinture de chasteté”.

On recherche le sens.

FEW 17, 521b *WARDON ; Gdf 4, 223b ; Hu 4, 267a.

Dial. : norm. MN (17^e s.), norm. Dm, pic. Abbeville, Vraignes, Dém.

Mfr. : Du Fail ; 1574, doc. arch. Douai ; G. Bouchet ; Var 3, 189 [=Jean Divry].

Dans les dialectes le mot est normand (surtout haut-normand) et picard (surtout de la Somme) ; les attestations anciennes sont pour deux d'entre elles cohérentes avec cette répartition, et il est probable que le mot a vécu vernaculairement sur son aire dialectale moderne depuis le 16^e s. ; mais il a aussi été connu en dehors de celle-ci au 16^e s.

garsonner v. tr. “traiter comme objet érotique avec brutalité”. Tissier 5, 594.

Vos tetins ausy blans que lin Furent garsonnés sur le blé.

FEW 17, 615b *WRAKKJO ; Gdf 4, 221c ; Hu 4, 265b ; DEAF G 150.

Afr. : RenR 14616 [=br. 14 ; peut-être de la région de Compiègne].

Mfr. : *Responce des femmes de Paris contre la réform. faicte par les dames lyonnoises* [non localisé] ; Montaigne.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

gasté part. p. adj. “sali”. Tissier 50, texte BM, 119.

Ha ! mon Dieu, Que tu es gasté !

On recherche le sens, pour le verbe et ses dérivés.

FEW 14, 205a VASTARE ; DEAF G 370, 377, 378 ; Li 1, 1843b Ø [dans l'historique].

Dial. : Niort, verdch. Moselle, Gruey, bress. for. Ambert, morv. ALF p 4, Allier, centr. pr.

Afr. : SBernAn ; ThibMarly ; GregEz ; EpSBernMont [=EpMontDeu] ; DialAme.

Mfr. : Desch ; Valenciennes 15^e s.

Le sens est du français classique et pour cette raison a été mal relevé par la lexicographie historique du français. Nous ne parvenons pas à savoir s'il est attesté au 16^e s. ailleurs que dans la lexicographie (Palsgr).

Le sens est limité dans les dialectes modernes au Sud du domaine d'oïl et à l'Est du domaine galloroman (Lorraine, Bourgogne, rencontre des domaines linguistiques, Provence). En ancien français, le sens est spécifique du vocabulaire cistercien (nous ne savons pas, cependant, à quelle communauté appartenait l'abbaye vosgienne où a été écrit DialAme), indépendamment de la localisation des textes (ce qui n'ôte pas la possibilité qu'il s'agisse au départ d'un sens spécifique régionalement). En moyen français, les attestations sont orientales, mais nettement hors de l'aire dialectale moderne ; on supposera que le sens était déjà spécifique géographiquement au 15^e s., sur une très grande zone orientale. Par contre, on ne parvient pas à savoir dans l'état actuel de la documentation s'il a eu une extension générale en français au 16^e s.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

gaudelereau s. m. "jeune galant". Tissier 6, 400.

Par ma foy, Je l'ose bien dire et maintenir, Que jamais tu ne vis venir Ces gaudelereaux a mon huys, Prescher avec moy ne gaudir, Comme d'aultres.

On recherche le mot.

FEW 4, 184b GOD- ; Li 1, 1890b ; TLF 9, 313b.

Dial. : saint. loch. verdch. Chablis, Gren. NO. Chaussin.

Mfr. : alyonn. 1562 ; Rab 1552 ; Du Fail.

Première attestation (texte de date inconnue transmis par un imprimé de 1532-1550).

Dans les patois, le mot occupe le Sud du domaine d'oïl et a été enregistré également dans le domaine francoprovençal ; les premières attestations, au 16^e s., sont très compatibles avec cette répartition (on ne sait si Rabelais connaît le mot par la Touraine ou par Lyon), et c'est probablement Rabelais qui aura fait entrer le mot dans la langue générale. Si l'hypothèse est correcte, la présence du mot dans ce texte antérieur au Tiers Livre est significative diatopiquement.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

gaudy adj. "joyeux" ou "noceur". Tissier 44, 155.

Regardez comme il est gaudy ! Je n'ay mye ung tant seul blanc Qu'i ne porte a la taverne.

FEW 4, 78b GAUDERE ; DEAF G 398 ; Gdf 4, 245c

La forme citée par Gdf (> FEW) doit être lue *gandie* (cf. DEAF, *loc. cit.*).

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

gaultier s. m. "(t. d'injure pour un homme)". Tissier 2, 148.

Et ne viendra point ce gaultier ?

On recherche les premières attestations du nom commun.

FEW 17, 494b ; Gdf 4, 247c ; Hu 4, 281b.

Première attestation, si le texte examiné peut bien être daté de 1485 (Tissier p. 118).

Nous ne sommes pas en état de conclure quant à la diatopie.

gesine s. "festin de relevailles". Tissier 46, 91.

Quant vous viendrés des grans banqués, De menger les bons saupiqués Des gesines d'aveq mes maistres [...]

On recherche le sens.

FEW 5, 5b *JACNA ; FrPrécl 6, 139 (CR Chambon) ; Gdf 4, 267a ; DEAF G 652.

Mfr. : 1414, doc. non localisé.

Contrairement à ce qu'écrit Chambon, *loc. cit.*, on ne peut attribuer à Coutances la localisation de *gessine* dans l'exemple cité par Gdf : « L'exposant oi dire que icelle femme avoit esté a une gessine, autrement nommee au pays (Coutances) cuffere. » Le mot de Coutances pour "festin de relevailles" est *cuffere*, et précisément *gessine* n'y semble pas employé. On ne comprend pas pourquoi DEAF veut comprendre *gessine* (Troyes, 14^e s., GdfC 9, 697c) "festin de relevailles".

De toute façon, le sens n'est certain ni dans l'exemple cité par Gdf, ni dans celui qu'on examine ici : on peut aussi comprendre "couches" (sur les couches comme prétextes à des débauches alimentaires, on renvoie par exemple à la troisième des *Quinze Joyes de mariage*).

gogueter v. intr. "s'amuser". Tissier 23, 266.

Sy nostre mary est viellart, Qui ne face que rioter, Ou irons-nous pour gogueter ?

On recherche l'unité lexicale.

FEW 4, 186b GOG- ; R 16, 445 ; Gdf 4, 303a ; Hu 4, 333b.

Mfr. : Guill. Haudent ; AncPoésie 6, 179 [Le Plaisant Quaquet et Resjuysance des femmes pour ce que leurs maris n'yvrongnent plus en la taverne (Rouen)].

Les seules attestations sont rouennaises.

gordalle s. "(sorte de poisson)". Tissier 65, 580.

*Nous demoures Sont assises en baucles Dalles, Ou (il) croit la meilleure
gordalle Qui sait en toutes nous vallees Et se prent en une eaue sallee [...]*

Tissier propose de lire *godalle* et de rattacher cette forme à norm. *gode* “sorte de poisson” (FEW 4, 18b ; 18, 44b). La suffixation inattestée et la correction formelle gratuite nous semblent être des contre-indications importantes, auxquelles s’ajoute le fait que *gode* (ou sous sa forme française *gade*) n’était probablement pas encore dans la langue au 15^e s. (même si le FEW a sur l’histoire du mot une doctrine paradoxale).

On peut proposer de ranger ce mot sous *GORTO- (FEW 4, 200b ; et malgré le refus de l’étymon par DEAF G 1023), où manqueraient aussi *gourdaine* “prison ; engin de pêche” et *gourdel* “vivier” (tous Gdf s. v.) ; on comprendrait alors “poisson, ensemble des poissons qu’on pêche dans cet appareil qu’est le *gort*”.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

se gorgier v. pron. “se vanter”. Tissier 51, 54.

*Mais je ne me puy convertir A vous ouir sy fort mentir Et vous gorgier en ce
point.*

On recherche l’unité sémantico-formelle (type *gorgier* vs. *gorgeoyer*, *gorgeier*).

FEW 4, 334b GURGES Ø ; Gdf 4, 312c ; TL 4, 447 Ø.

Afr. : Rose [var. ms.] ; moralité non localisée [Petit de Julleville n° 136].

On comparera, pour la formation du sens dans la famille lexicale, mfr. *gorgé* “enflé d’orgueil” (FEW 4, 334b), afr. mfr. *gorgoier* “se rengorger” (*ibid.*), mfr. *gorgieur* “hâbleur” (335a), frm. *se rengorger* (337a).

L’unité sémantico-formelle n’est presque pas attestée, et le 16^e s. ne semble connaître le sens “se rengorger, faire l’important” dans la famille lexicale que dans mfr. *gorgié* “gonflé, enflé (d’orgueil)” GdfC 9, 709b.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

gouffrineus adj. “infernale”. Tissier 22, 331.

*Que la sanglante mort vous serre S'il convient que je me défferre De ceste
gouffrineuse lice ! Je vous mectray, sans plus enquerre, En un tenebreux maleffice.*

On recherche le mot.

FEW 2, 925b KOLPOS Ø ; DEAF G 1064 Ø ; Gdf 4, 317b ; Roques 1982, 113.

Hapax. Probablement création éphémère et comique d'Andrieu de La Vigne.

goulle s. f. “bouche”. Tissier 3, 216 ; 45, 222 ; 49, 104.

[Guillot boit largement à la bouteille qu'un autre se destinait :] *LA FEMME De
boyre jamais ne reculle. GUILLOT Monsieur, sy je faulx par la goulle, Ne vous fiés
jamais en beste.*

Maignen, il nous fault eschauffer Par la goulle, comment un four.

Refraignez ung peu vostre goulle, Mon maistre.

On recherche l'unité sémantico-formelle (“bouche” et type en /-u-/).

FEW 4, 310b GULA ; FrPrécl 6, 137 (CR Chambon) ; Chambon 2000, 16 ; DRF
546 ; DEAF G 959 ; GdfC 9, 735c ; Hu 4, 344b.

Dial. : norm. havr. Andelis, Louv. bess. Condé, hag. sair. Ilesagn. IlleV. mal.
Dol, cogl. Gennes, nant. Blain, bmanç. hmanç. St-Victor, ang. poît. saint. canad.
loch. Blois, Vendôme, Sologne, centr. Sanc. bourbonn. « jusque tout autour de
Paris ».

fr. rég. : Ile-de-France, Basse-Normandie, Haute-Bretagne, Mayenne, Sarthe,
Maine-et-Loire, Centre-Ouest, Indre-et-Loire, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret.

Mfr. : GastPhébChasse [influences normandes] ; Jean-Alfonse Saintongeais.

Aussi : fr. pop. 1808–1951.

On ne relève pas les attestations d'ancien français, période pendant laquelle la
forme examinée ici ne semble pas spécifique diatopiquement. Les attestations de
moyen français, très peu nombreuses et syntopiques aux enregistrements modernes,
n'ont pas été portées sur la carte.

Les aires modernes française et patoise sont exactement semblables, à l'exception d'attestations patoises dans l'Eure et dans le Centre qui font défaut au français régional ; on n'explique pas ces différences non significatives.

Nous suivons les conclusions de l'article du DRF et de Chambon 2000 : « En somme, depuis la fin du 15^e siècle, tant en français que dans les parlers dialectaux : ouest d'oïl et région parisienne » (en précisant que la région parisienne comprend Paris), qui corrigent Chambon 1999a, pour qui la forme excluait la Picardie et le centre du domaine d'oïl.

On note la grande stabilité de l'aire, tant dans les patois qu'en français, sur une très longue période, et alors même que cette aire inclut Paris. La concurrence de la forme standard n'a pas empêché *goule* de se maintenir à Paris pendant plusieurs siècles, mais à l'inverse la présence de la forme à Paris n'a eu aucune influence sur les parlers les plus immédiatement voisins à l'Est et au Nord ; Paris ne se comporte pas au niveau du patois comme centre directeur mais comme frontière.

gouppee s. f. "part dérobée en passant" (?) ou "chose bâclée" (?) Tissier 13, 143.

LA MERE Et puis faire aussi cela Aulcunesfois a l'eschappee. JAQUINOT Vous en aurez une gouppee En quinze jours ou en ung moys.

On recherche le mot.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; Philipot 1931, 56 ; BaldEt n° 3529 ; Gdf 4, 319c.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

ne my ne gourd "(ne comprendre) rien du tout". Tissier 26, 53.

C'est une teste nompareille Et qui n'entend ne my ne gourd. Que maudit de Dieu soit le sourd [...]

On recherche la locution.

FEW 4, 328b GURDUS ; DiStef 380.

Pas d'autre attestation enregistrée. Rattachée par FEW à *gourde* "beaucoup" [mais le sens est douteux dans l'exemple auquel renvoie FEW], *gourdement* "id."

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

goys adj. pl. "joyeux". Tissier 65, 737.

Pour ung petit enffantinet Que j'[ar]ay, soie fille ou filz, N'en fault-il laisser le pais De nous deux, si beaulx et goys ? (: ay)

Tissier rattache *goys* à *joir* < GAUDERE, ce qui est évidemment inacceptable, ne serait-ce que pour la rime.

Nous ne trouvons pas la forme dans les variantes de fr. *gai* (FEW 16, 6b).

grace adj. f. "licencieuse (d'une plaisanterie)". Tissier 49, 323.

Pardonnez nous si nostre farce A esté ung bien petit grace ; Et prenès en gré, je vous prie. Adieu toute la compaignie !

On recherche le sens.

FEW 2, 1278b CRASSUS ; GdfC 9, 718c.

Mfr. : *Contredits de Songecreux*.

L'éditeur ne propose pas de date pour ce texte (le recueil dont il fait partie daterait de ca. 1540) ; il présente de toute façon une des premières attestations du sens.

Le matériel est insuffisant. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

gravonner v. tr. "tirailleur, tourmenter". Tissier 34, 351.

[Craignant une mort rapide, ou au moins l'émasculature :] *Hé, mon Dieu, comme tu me gravonnes ! Adieu, gentils teniers pelus.*

On recherche l'unité lexico-sémantique.

Un classement sous FEW 16, 381b *KRAWJAN (DEAF G 1274) découlerait de la traduction proposée par Philipot 1953, 239 ("gratter"), mais nous ne l'admettons pas ; nous ne trouvons pas l'unité dans FEW ; Hu 4, 366a.

Mfr. : d'Alcripe.

La documentation étant insuffisante, on ne peut se prononcer sur la diatopieité.
Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

griffon s. m. dans *griffon de parchemin* "celui qui écrit (par moquerie)".
Tissier 62, 58.

J'ey congneu tel esperlucat Et tel griffon de parchemin, Quant ilz trouvoyent a leur chemin Des brus, il les vouloyent forcer.

FEW 16, 78a *GRIPAN ; Hu 4, 378b ; Li 1, 1934c.

Mfr. : Marot ; Des Périers. Nous n'avons pas retrouvé l'attestation de 1575 citée par FEW.

Les documents sont insuffisamment nombreux. Pas de conclusion possible quant à la diatopieité.

gris s. pl. "griffes". Tissier 30, 61 ; 31, 113.

Car je vous prometz, par ma foy, Que a chat jamois ne me jouroy : Il est trop dangereux des gris. (: vis)

Se sur vous je gette mes gris (: jolis), Vous dirés une pie.

On recherche le type "grif, gris".

FEW 16, 77a *GRIPAN ; Hu 4, 377b ; DEAF G 1392 ; Brochard/Chambon 1991, 409 ; TLF 9, 497a ; TL 4, 657 ; Buridant 1991, 473.

Dial. : norm. MN (17^e s.), boul. yér. havr. hag. bmanc. Guern. EureL.

Afr. : Yder ; RenXV [peut-être Pierre de Saint-Cloud ; nous ne l'indiquons pas sur la carte] ; DoonMay.

Mfr. : A. Chartier ; Molin ; CentNouv [non localisé] ; MistSQ ; Corrozet ; B. Aneau ; Haudent ; FlorOctAl [non localisé].

On n'a pas relevé des sens très divergents et un rattachement douteux, tous en Occitanie.

Jusqu'à la fin du 15^e s., les attestations localisées sont très cohérentes avec les enregistrements patois modernes, et toujours normandes (avec une légère extension dans le Bas-Maine) ou picardes ; on précise qu'en Picardie les attestations localisées précisément convergent vers une région côtière, et qu'il n'y a en l'état aucune raison d'attribuer ce trait à l'ensemble de la Picardie. Il semble par contre assuré que la forme est passée au 16^e s. dans le français général — sans devenir pour autant très fréquente — comme le montre son usage par G. Corrozet et, réitéré, par B. Aneau.

Le critère ne pourra donc être utilisé pour la localisation qu'avec prudence.

groingnette s. f. "peau faite avec le museau de l'animal". Tissier 39, 240.

Ou, se vous voulez de groingnettes, Prenez en [...]

On recherche le mot, ainsi que *groignet* "(certain type de fourrure)".

FEW 4, 294a GRUNIUM ; DEAF G 1450 ; Gdf 4, 363c ; Gay 1, 800a ; Lewicka 1, 293.

Afr. mfr. : doc. arch. Pas-de-Calais 1318 ; doc. arch. Dijon 1394 ; 1411, doc. arch. Chartres ; 1453, doc. non localisé.

Groingnette est un hapax. La forme la plus proche (*groignet*) est probablement non spécifique diatopiquement. Dernière attestation du sens dans la famille lexicale.

groings s. pl. "querelles". Tissier 19, 70.

LE MARY Mais combien te donneray-je ? LE BADIN Et que scay-je ? Ha ! escoutez : J'auray six francs pour le moins ; Et si ne veulx avoir de groings, Au moins s'ilz ne sont de pourceau.

Avec jeu de mots sur "groin".

On recherche le sens.

FEW 4, 291a GRUNDIRE ; R 53, 567 ; Gdf 4, 364a ; DEAF G 1449 ; GdfC 9, 729a Ø ; Hu 4, 387a ; AND 343 Ø ; Chambon 1996, 394.

Dial. : centr. Ste-Sabine.

Afr. : Gerbert de Montreuil [attribution probable].

Mfr. : Chol ; Haudent ; Var 1, 216 [non localisé] ; Collerye.

DEAF refuse d'isoler le sens ; selon Städtler, il s'agit de "museau du porc, du sanglier", pris « par extension en parlant de l'homme, surtout dans des syntagmes du type *faire / montrer / porter / torner (le) groin* etc. "faire mauvaise mine" » ; le « commentaire sub GROIN 2° » auquel il est renvoyé G 1444, 42 est peut-être la deuxième partie de la remarque qui suit la discussion étymologique de l'article GROIN (« il semble impossible de distinguer les mots et les sens »), mais il ne nous dissuade pas de considérer, dans l'exemple examiné, qu'il est nécessaire de supposer un sens autre que "museau de porc", comme l'indiquerait d'ailleurs à elle seule la possibilité d'un jeu de mots. On suit néanmoins le classement du DEAF en ceci qu'on ne relève pas les locutions verbales *porter groing* etc., dans lesquelles *groing* n'a pas l'indépendance syntaxique nécessaire pour être mis au pluriel.

Dans l'exemple de Marot cité par GdfC, le sens est, comme l'indique Godefroy, "bouche", mais pris en mauvaise part et celle-ci étant considérée en tant qu'elle permet de faire des grimaces.

Nous relevons *faire les groins*, où la valeur de *groin* est impossible à distinguer de celle de l'attestation examinée.

L'emploi qu'on distingue ici n'a pas été enregistré par la lexicographie de manière convaincante avant le 16^e s. La rencontre sur une zone qu'on peut appeler bourguignonne des attestations dialectales modernes et de deux des attestations anciennes localisées semble significative ; nous n'avons pas d'explication à la présence du sens chez Haudent, dont toute la carrière est rouennaise.

Ce sens dépend de *groin* "visage", qui « bénéficie d'une implantation dialectale orientale assez nettement délimitée » (Chambon *loc. cit.* ; cf. aussi Chambon 1994, 179) et est connu en français général depuis Marot comme 'burlesque'.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

de gros en gros “en se bornant à l’essentiel, d’une manière générale”. Tissier 57, 443.

[...] *Escoute moy parler Il mos, Et te diray de gros en gros Tous mes pechez*
[...]

On recherche la locution.

FEW 4, 277a GROSSUS ; Vox 58, 283 (CR Mecking) ; Hu 4, 390a ; GdfC 9, 729c ; DiStef 294b ; TL 4, 696 Ø.

Dial. : Igé, Clessé, Sav. pr.

Mfr. : D’Aubigné ; François de Sales ; PhMézPél.

Les données dialectales modernes forment une aire assez compacte, dans laquelle viennent s’insérer parfaitement François de Sales et volontiers d’Aubigné (indiqué sur la carte à son lieu de naissance), qui a reçu une partie de son éducation à Genève (le texte où apparaît la locution est l’*Histoire universelle*, publiée avant son exil genevois définitif) ; la seule attestation réellement discordante est celle de Philippe de Mézières, que nous ne savons expliquer.

La locution semble attachée particulièrement à la partie Sud-Est du domaine galloroman, mais il n’est pas certain qu’elle le soit exclusivement.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

grosset adj. “un peu gras (en bonne part)”. Tissier 61, 203.

[...] *Et comment se porte Jennette ? LE PAUVRE Elle est ronde, grosse et grossette. Elle se porte tousjours bien.*

On recherche le mot.

FEW 4, 274b GROSSUS ; Hu 4, 392a ; DEAF G 1487 ; TL 4, 711 ; Gdf 4, 368b ; Li 1, 1945a.

Dial. : Châten. Montbél. SR. Blon. Ollon, Hérém. Annecy.

Afr. : le sens est général.

Mfr. : Rab ; Belleau ; Montaigne ; Du Bellay ; O. de Serres ; François de Sales ; Inventaire du duc d'Anjou, 1360 [indiqué à Angers] ; 1474, Inventaire des bagues de Gabrielle de Latour [non localisé] ; Paré.

Le sens de l'exemple examiné n'a pas été distingué par la lexicographie.

Dans les dialectes modernes, l'aire du type est limitée à la Suisse romande et à ses marges immédiates.

Le mot n'est pas spécifique diatopiquement en français au 16^e s. Sa disparition de la langue générale se fait tardivement, et les dernières attestations enregistrées (Saint-Simon) ne laissent pas prévoir l'aire du mot dans les patois.

On peut interpréter ces faits ainsi : ici, l'aire dialectale du type n'est que le reflet immanent du stade terminal de l'évolution de l'aire en français, c'est-à-dire que le mot a disparu de la manière attendue, c'est-à-dire que les aires latérales et les régions les plus conservatrices l'auront conservé le plus longtemps. Dans le domaine français continental (*francophonia continua*), il est notoire que la région la plus conservatrice est la Suisse romande ; au moment de mourir, le mot français se sera survécu un dernier moment en passant dans le patois.

grousser v. intr. "grogner, protester". Tissier 50, texte Cohen, 108 ; 38, I, 743, II, 755.

Par ma foy, vecy belle craisme. Saincte sang bieu, qu'elle est doulce ! Par le corps bieu, qui qu'en grousse, Une soupe y feray sans plus [...]

Or, par le saint soulleil qui raye, Je retourneray, qui qu'en grosse, Chiez tel advocat d'eau rouse.

On recherche le mot.

FEW 16, 90b *GROGATJAN ; DEAF G 1430 ; Chambon 1999b, 267 ; Hu 4, 386b ; Gdf 4, 369b ; DuPineauR 212.

Dial. : norm. Louv. Lisieux, Alençon, CondéS. Percy, Tinch. Denneville, Fougères, cogl. bmanç. St-Victor, ang. saint. berr. verdch. Metz, Chaussin, SR. Vionnaz, Sologne, Pléch. St-Seurin, SeudreS.

Afr. : général.

Mfr. : Bourdigné ; AncPoésie 13, 34 [= Franc Archier de Chéré, Anjou] ; AncThéât 3, 323 [= Farce des cinq sens de l'homme moralisée ; non localisée] ; 3, 380 [= Moralité de Charité ; non localisée] ; Desch ; GesteDucsBourg ; Greban [non

localisé] ; Gabr. Meurier [grammairien ; nous n'en avons pas tenu compte] ; Bouvelles ; Boccace, *Nobles malheureux* [prob. trad. de Laurent de Premierfait] ; farce non localisée [Faivre n° 124 ; cf. Lewicka 1974, 111 et Buridant 1991, 471, 473].

Dans les patois modernes, le type est bien représenté surtout en Basse-Normandie et au sud immédiat de celle-ci, mais il a été enregistré aussi ailleurs, sporadiquement, et à l'exception de l'ensemble picard-wallon-champenois, ainsi que de tout le domaine occitan.

Jusqu'à la fin du 15^e s., les attestations en français sont sans rapport avec cette aire ; les attestations localisées du 16^e s. sont peu nombreuses, mais syntopiques et cohérentes avec les attestations dialectales. Bovelles est déviant, mais le mot apparaît chez lui dans un recueil de Proverbes, c'est-à-dire en citation.

Après avoir été très fréquent, le mot semble disparaître du français au 16^e s., tout en se maintenant dans de nombreux patois, et spécialement dans une aire normande élargie. Il n'est pas certain que le mot se maintienne en français sur la même aire, et jusqu'à preuve du contraire on le croira (encore une fois : en français, au 16^e s.) angevin, d'après les seules attestations contemporaines localisées.

gru s. "gruau". Tissier 62, 4.

Tant a Meulenc comment a Mante, Par tout j'ay moulu orge et gru.

Il y a vraisemblablement une équivoque obscène, mais malheureusement elle nous échappe.

On recherche le mot.

FEW 16, 96b *GRÛT ; Gdf 4, 370b, 371b ; DEAF G 1502 ; Hu 4, 394b ; Li 1, 1947b ; DG 1206a.

Dial. : Brotte, frcomt. Plancher, Autet, Châten. Bourn. Montbél. Pontarlier, fourg. Jura, Vaudioux, Sancey, GrCombe, Mesnay, Noz. PtNoir, neuch. Joux, Blon. Ollon, aost. Genève, sav. Thônes, Aussois, Ruff. mdauph. Queyr. Lallé, HUb. St-Veran, aveyr. blim.

Afr. : EpMontDeu.

Mfr. : FevresS [attestations problématiques, cf. DEAF G 1501, 28 ; non indiqué sur la carte] ; 1391, doc. arch. Caux ; doc. arch. Jumièges ; doc. arch. Dieppe ; doc. arch. non localisé ; doc. arch. Rouen ; 1550, doc. arch. Baume-les-Messieurs ; G. de Seyturiens [cité dans une histoire de l'abbaye de Saint-Claude ; on

l'y a indiqué sur la carte] ; doc. arch. non localisé ; Off. claustr. de St-Oyan [= Jura] ; Ferry Juliot.

Aussi : apr. ; aland. ; Pom 1700 ; J.-J. Rousseau.

On a relevé également les types *gru* et *gruses*, *grusses*, que FEW classe ensemble, mais pas les sens figurés (pour certains d'entre eux nous ne comprenons pas le rapport sémantique avec "gruau"). Le dictionnaire de Pomey contient plusieurs mots d'aire spécifiquement francoprovençale (cf. FEW).

Dans les patois modernes, le type s'étend, à l'extrême Est du domaine galloroman, sur une aire cohérente à cheval sur les trois domaines linguistiques : Franche-Comté, Suisse romande, Savoie et amphizone. Il est aussi enregistré deux fois ailleurs dans le domaine occitan.

EpMontDeu, tout à fait en dehors des aires qui se dégagent à l'observation et première attestation avec un siècle d'avance sur l'enregistrement sûr le plus ancien, est mal classé (cf. BW⁵ 308a « le lorr. *gru* "son" est un autre mot ; il remonte à l'ancien champenois *gruis* (*ui* devient souvent *u* dans ces parlers) » et DEAF G 1502, 31) : son sens n'est pas "gruau" mais "son", comme le montre le contexte (*Pains de grut et auue [...] ne sont mie delices*). Les autres attestations anciennes sont toutes étroitement spécifiques de deux zones : 1° l'une, correspondant à celle de la plus forte concentration des attestations patoises modernes, indiquant que l'aire du mot en patois semble avoir été extrêmement stable (pour le sort de *grui* "son de la farine" dans une région adjacente, cf. Roques 1980, 255) ; 2° l'autre, très étroite, dans le département de la Seine-Maritime, qui ne correspond à aucune donnée moderne. L'absence de correspondance entre ces deux zones, à quelque moment attesté que ce soit, semble indiquer que les formes des deux aires sont indépendantes historiquement.

faire la grue loc. verb. "attendre longuement sur ses jambes". Tissier 3, 144.

Et ! monsieur sera apuyé Avec ma dame sur un lict, Ou tres bien prendra son delict ; Et moy, un povre maquereau, Feray la grue ainsy c'un veau ! Non, non, je ne suys pas sy beste.

On recherche la locution ou des locutions d'un type semblable, comme *faire le pied de grue*, etc.

FEW 4, 296a GRUS ; DiStef 295 ; Hu 4, 394b ; GdfC 9, 731a ; Li 1, 1947c ; TLF 9, 563a.

Mfr. : Odet de Tournebu ; M. Régnier ; BPeriers.

La locution n'a été enregistrée qu'une fois sous la forme attestée ici (M. Régnier dans Li) ; trop peu de textes sont localisés pour que l'on puisse estimer la spécificité géographique des locutions à leur origine (si elle est semblable) ou celle de *faire la grue*.

grupper v. tr. "saisir violemment". Tissier 38, 1, 441.

[...] *Et maistre Regnard si le serre A bonnes dens et l'en remporte. Ainxi est-il, je m'en faiz forte ; Quar vous l'avez ainxi happé Par blasonner, et atrappé. Vous l'avez gruppé par telle voye.*

On recherche les formes en /ü/ dans la famille lexicale.

FEW 17, 73a *GRĪPAN ; Hu 4, 396a ; 3, 453a ; Gdf 4, 372a.

Mfr. : Rab ; Sotties 3, 118 [Rouen] ; Marot ; AncPoésie 11, 303 [non localisé] ; 1, 97 [Christophe de Bordeaux, Paris] ; D'Alcriste ; Merlin Coccaïe ; Marnix ; Coq ; SermJoy n° 15 [peut-être Rouen] ; Dialogue de Beaucoup Veoir et Joyeux Soudain [Paris] ; Jean Cabaret d'Orville (texte de 1429).

Aussi : jargon (VillonJ ; Jean Michel, Mystère de la Passion) ; Cotgr 1611 tient le mot de Rabelais.

La forme a existé en jargon et il paraît vraisemblable que certaines au moins de ses attestations sont dues à l'influence de ce langage spécial (ou en sont un emprunt) ; il est donc difficile de faire le départ entre une utilisation française, correspondant à la présence de la forme dans la langue de l'auteur, et l'appartenance à une langue spéciale. Dans ces conditions, on jugera prudent de ne pas utiliser le critère pour la localisation (nous renonçons même à donner une carte), mais cela ne préjuge en rien du caractère diatopiquement spécifique de ces formes — même si l'on écarte comme anti-économique l'éventualité d'une polygenèse : le jargon pourrait avoir lui-même emprunté à la langue régionale, selon un procédé classique (cf. Guiraud dans *Cahiers de Lexicologie* 11 [1967], 45-55, cité par Gebhardt 1982,

36). On note tout de même que la plupart des attestations proviennent de l'Ouest oïlique (Paris et Normandie compris, Poitou exclu).

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

grus s. f. "grues". Tissier 62, 51.

Cuydés-vous que desoubz la nue Il y a de sortes de brus ? J'en ay veu tropes comme grus, Qui se faisoient fraper et bastre Pour suyvre un povre gentilastre.

On recherche le sens "femme vénale".

FEW 4, 296a GRUS ; Hu Ø ; Gdf 4, 372a ; TLF 9, 563a.

Mfr. : 1415, doc. non localisé.

Le sens recherché n'est pas attesté dans le texte examiné, sinon par connotation. Il est peut-être significatif que la forme *gru* n'ait été relevée (hors anglo-normand) que dans notre texte et dans le document non localisé de 1415, où il a le sens "femme vénale" ; sa présence dans OgDanE 6031 est douteuse, puisqu'elle crée un vers hypométrique (« les fautes d'impression [de l'édition OgDanE] dépassent, sans doute, le nombre que l'on peut raisonnablement se permettre » Lecoy 1965).

guarrouage dans *aller en guarrouage* "courir le guilledou". Tissier 43, 177 ; aussi *varouillaige* 4, 7.

Helas ! si vous povez garder Ma femme d'aller en guarrouage, Vous feriez le plus grant ouvrage Qu'oncques feistes, en ma conscience.

Scavez-vous de quoy je me ry ? De Monsieur de nostre villaige, Qui va de nuict en varouillaige.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 17, 570a *WERWOLF ; 17, 474a ; 21, 342b ; R 71, 524 ; Hu 4, 273a ; 7, 405b ; Gdf 4, 237a ; 4, 237c ; DiStef 280b ; Chambon 2000, 39 ; Boutier *et al.* 1990, 30.

Dial. : Île-de-France, norm. Dm, bess. Bayeux, nant. bmanç. Pail, ang. poit. DSèvres, ChefB. Vendée, saint. canad. Troyes, NO. Nied, occ. Iss. aun. Ré.

Mfr. : CohF 6, 133 [= Faivre 141 ; non localisée ; la présence de la forme résulte d'une proposition de correction de Di Stefano] ; 7, 28 [= Faivre 146 ; non localisé] ; 38, 176 [= Faivre 57 ; non localisé] ; 31, 309 [= Faivre 122 ; non localisé] ; Vauquelin de La Fresnaye ; *La Médecine de maistre Grimache* ; Cyre Foucault [non localisé].

Aussi : Var 2, 366 [1626 ; non localisé].

Dans les patois modernes, l'aire est nettement occidentale (également deux enregistrements isolés dans l'Est, confirmés par NO., et occ., non localisé). Les attestations anciennes (toujours de l'extrême fin du 15^e ou du 16^e s.) sont trop peu souvent localisées pour qu'il soit possible de conclure avec assurance, mais les deux textes mieux connus sont normands et s'inscrivent dans la zone de forte concentration des attestations dialectales.

Les formes à consonantisme initial en /v-/ sont normandes (norm. Bayeux).

se guetter v. pron. abs. "prendre garde". Tissier 34, 36.

[Un prêtre conseille, parmi ses ouailles, les plus jeunes des femmes :] *Tetins moussus, doulces fillettes, Qui aimez bien faire cela, Et, en branlant voz mamelettes, Jamais ne direz holla ; Un point y est, guettez vous la, Que vous n'ayez fructus ventris Foullando in calibistris.*

On recherche la construction.

FEW 17, 452b *WAHTA ; DEAF G 64 ; Gdf 4, 206b ; Hu 4, 406a.

Dial. : norm. (Moisy), Tinch. Alençon.

Afr. : la répartition est générale.

Mfr. : ProvL [non localisé] ; GuillAl ; Malherbe ; Baïf ; Haudent ; Berthand de La Grise [non localisé].

Aussi : apr.

La langue de Baïf (que nous indiquons dans la Sarthe sur la carte) est mal localisée.

Le type est étroitement localisé : Normandie, à l'exclusion possible du Cotentin. Les enquêtes ne l'ont enregistré dans les patois modernes que sur une zone un peu plus restreinte que celle où il a été connu au 16^e siècle.

Le critère est sûr et précis.

habit s. m. "manière d'être". Tissier 62, 213.

O la malinne invention Que [soublz] le corps d'un habit chainct Soyt un habit polu et saint !

La phrase ne nous est pas tout à fait claire, mais le sens du deuxième *habit*, tel qu'il a été proposé par Picot (suivi par Tissier) ne paraît pas douteux.

On recherche le sens, sans distinguer "manière d'être" et "habitude".

FEW 4, 371b HABITUS ; TL 1, 51 ; Hu 4, 420b.

Afr. : FetR ; GlBrux9543 ; HuonRegr ; BrunLat.

Mfr. : FroissartMél ; Oresme ; Comm ; trad. de Flammette anonyme [non localisé] ; G. de Selve.

Aussi : apr. (14^e s.).

Nos relevés complètent les données du FEW.

estre en hait loc. verb. "être en bonne disposition, être excité de désir". Tissier 52, 149.

JOUAN Sainte sang bieu, quel corselet ! Hé ! AFFRICQUEE Qu'avez-vous ?
JOUAN Je suis en hait. La salive me vient a la bouche. Baisez moy.

On recherche la locution.

FEW 16, 116b *HAID.

Seule attestation enregistrée. Pas de conclusion possible quant à la diatopie. La nuance sémantique de *hait* ("Lust") est attestée, cf. par exemple Tissier 37b, 17.

hanlo dans *être fait au hanlo* loc. verb. "être d'un caractère difficile" (?) Tissier 62, 147.

Mais el est sy faicte au hanlo Qu'el n'a ne pityé ne pitace De frere portant la besache.

On recherche le mot.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; Hu 4, 436b.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

haraser v. intr. "faire un ouvrage avec peine, vivre difficilement". Tissier 38, 1, 3.

Sainte Marie, Guillemete, Pour quelque paine que je mepte A brouiller ne haraser, Nous ne pavons rien amasser.

On recherche la catégorie lexicale et le sens.

FEW 16, 149a.

Dial. : norm. Dm, ang. morv. mars.

Le petit nombre d'enregistrements modernes et l'absence d'attestations anciennes empêchent d'utiliser le critère pour la localisation.

haroy s. m. "dispute" ? Tissier 49, 59.

[À deux personnes qui se disputent :] *Qu'i a il ? Dont vient ce haroy ? Vecy de tres bonnes aubades : Vous esveillerés les malades, Si vous jouez tousjours si hault.*

On pourrait aussi comprendre "cris" (c'est l'interprétation du FEW).

On recherche l'unité lexicale.

FEW 16, 149a *HARA ; DEAF H 172, 5.

On pourrait aussi proposer de rattacher le mot à abfrq. HARIÔN. Hapax ; pas de conclusion possible quant à la diatopie.

haster v. tr. "exercer une pression sur quelqu'un, l'attaquer". Tissier 59, 217.

[Une femme qui se justifie de ne s'être pas assez défendue d'entreprises masculines :] *Qui vous eust voulu tant haster, Lors qu'estiés ainsy comme moy, En plus grand douleur et esmoy Eusiés esté que je ne suys.*

On recherche les dernières attestations du sens.

FEW 16, 124a *HAIST : jusqu'à Chastell ; DEAF H 264 : jusqu'au 3^e q. 15^e s.

Dernière attestation du sens. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

hasterel s. m. dans "sous le haterel" loc. adv. "derrière la tête". Tissier 30, 175.

Forger fault une menterie. En m'en retournant a l'hostel. Une en ay soubz mon hasterel ; Je ne m'en soucyé desja plus.

On recherche le mot.

FEW 16, 136a HALTER ; DEAF H 275 ; TL 4, 982 ; Gdf 4, 435a ; Hu 4, 452a ; Lewicka 1, 33.

Dial. : Malm. liég. Seraing, War. Neufch. nam. Bouillon, Mouscron, Mons, rouchi, Toure. flandr. Lille, boul.

Afr. : la répartition y est générale.

Mfr. : Eld'Amerval ; Molin ; A. Morin, *Siège de Boulogne* [non localisé] ; Berin ; BaudSeb ; Froissart ; Wavrin [non localisé] ; GesteDucsBourg ; P. de Fenin ; Monstrelet ; Greban [non localisé].

Aussi : pic. (Th 1564—Voult 1613).

On ne relève pas Sologne *lutériau* "partie osseuse de la gorge", formellement très éloigné, géographiquement très divergent et sémantiquement isolé, de classement suspect.

Les attestations de moyen français sont limitées au nord de la Picardie, et sont ainsi comprises presque entièrement dans l'espace que recouvre l'aire dialectale moderne (Wallonie et nord de la Picardie). En ancien français la répartition du mot est générale dès les premières œuvres, sans qu'on puisse savoir s'il s'agit de la vie artificielle d'un mot dans la littérature (il ne semble en tout cas pas lié spécifiquement à un genre littéraire) ou du témoignage de l'extension générale du mot, dont l'aire se serait spectaculairement réduite au 14^e s. La seule attestation déviante, dans le roman de *Berinus*, ne remet pas en cause cette orientation : on peut admettre qu'elle est due à la précocité du texte par rapport aux autres documents examinés (ca. 1370), et la localisation du roman n'est de toute façon pas entièrement assurée.

L'attestation examinée est particulièrement tardive et est un indice net de localisation.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

faire hauld le nez "boire longuement". Tissier 4, 127.

Mais je sois mauldict Se je n'en boy premier ma part. Et puis je mettray la leur part Dedens le seau. Advisez Se je n'ay bien faict hauld le nez.

Tissier édite *Se je n'ay bien faict « Hauld le nez »*.

On recherche la locution.

FEW 7, 31a NASUS Ø, 24, 369b Ø ; Enckell 136 ; DiStef 402.

Aussi : C. de Plaix, *Le Passe-partout des pères jésuites*. [1606 ; non localisé]

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

hault honnet loc. subst. "type de bonnet en usage au 15^e s.". Tissier 28, 96.

Cuydez-vous que j'ay grand despit, Quant je perdis mon hault bonnet.

Le personnage qui parle est ridicule, et la locution fait sans doute référence à une mode surannée.

On recherche la locution.

FEW 24, 42a ABONNIS ; Hu 1, 625a.

Mfr. : Rab ; H. Estienne.

Première attestation.

hautinete s. “?”. Tissier 23, 144.

LA I^e FEMME Femmes ont y pas leur planete ? LE BATE[LEUR] Ouy, quant ilz ont leur hautinete. Tesmoing mon varlet.

Le mot, qui semble être un hapax, est douteux ; Tissier traduit “humeur hargneuse” à la suite de Fournier, mais sans montrer beaucoup de confiance dans cette interprétation ou dans le rattachement étymologique qu’elle suppose (dérivé de *hutin*). Le comique de la scène repose sur ceci que chacun essaie d’empêcher ses interlocuteurs d’aller au bout de leurs discours, et ceci en se moquant de leurs désirs de parler. La deuxième femme commence pour la deuxième fois son discours par une question rhétorique : “les femmes n’ont-elles pas le droit d’avoir des lubies ?”, parce que la première fois personne n’y a répondu ; cette fois encore on l’empêchera de poursuivre, mais d’une autre façon : en répondant à la question rhétorique par la négative. C’est-à-dire, plus finement qu’un simple *non*, “oui, quand on les laisse faire”, alors précisément que depuis un moment déjà long on l’empêche d’exposer sa lubie ; on peut supposer que le valet est le modèle de ces hommes faibles qui laissent parler les femmes (cf. vv. 130, 137).

On propose de considérer *hautinete* comme un dérivé occasionnel de *hottin* “mari qui cède tout à sa femme acariâtre”.

On recherche le dérivé ou sa base.

FEW 16, 230b *HOTTA ; Lewicka 1, 116.

Dial. : havr. [*hottin* “petite hotte ; mari qui cède tout à sa femme acariâtre”].

Si le rattachement que nous proposons est correct, on admettra que l’extension sémantique et la formation en *-in*, jamais attestées anciennement et exceptionnelles

dans les parlers modernes, n'ont jamais pu être que très étroitement bornées diatopiquement. L'orientation géographique vers la Haute-Normandie est donc très nette.

herbaige s. "application d'herbes dans un but de modification somatique" ou "(coll.) les herbes appliquées dans ce but". Tissier 60, 242.

[Le boiteux guéri miraculeusement et privé ainsi de sa source de revenus :]
Puis que de tout je suis reffait Maulgré mes dens et mon visaige, Tant feray que seray deffait Encore ung coup de mon carsaige ; Car je vous dis bien que encore scai-ge La grant pratique et aussi l'art Par oignement et par herbaige, Combien que soy miste et gaillart, Que huy on dira que ma jambe art Du cruel mal de saint Anthoyne.

On recherche les sens du type "végétaux cueillis de façon choisie pour une utilisation humaine" ; on a souligné les références à des formes dénotant une activité médicale ; on relève aussi les dérivés.

FEW 4, 405b HERBA ; Hu 4, 467a ; Gdf 4, 450c ; TL Ø ; TLF 9, 769a.

Dial. : saint. loch. Sologne, Moselle, Glâne, Sanc.

Mfr. : La Grise [non localisé] ; L'Hospital ; F. Bretin ; Paré ; Satire Ménippée [non localisé] ; Dn Verd. ; D'Anbigné.

Ni les enregistrements dialectaux modernes ni les attestations anciennes ne sont très concentrés ; ils convergent cependant nettement vers une grande bande traversant tout le domaine galloroman d'Est en Ouest et occupant son centre. On ne parvient pas à dégager, dans cet ensemble, une localisation spécifique du sens examiné.

hebergere s. f. "celle qui accueille". Tissier 42, 245.

Vous estes grande hebergere D'avoir tous les ans douze enfans.

Pour Tissier, l'hospitalité dont il est question est celle de la femme pour ses nombreux amants. Il nous semble au contraire que Jolyet (le mari, qui parle) se place justement pendant cette réplique dans l'hypothèse de la fidélité de sa femme. Ce

qu'il reproche à sa femme, c'est une fécondité incompatible avec ses moyens financiers : elle est prête à accueillir beaucoup trop de personnes chez elle, c'est-à-dire beaucoup trop d'enfants à nourrir.

On recherche le mot (ou le masculin correspondant).

FEW 16, 160a *HARIBERGÓN ; DEAF H 382 ; Hu 4, 464b.

Afr. : MorPhil ; DoctSauv.

Mfr. : Cretin.

Le féminin semble être un hapax. Dernière attestation du type. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

herbreteaux s. m. pl. "branche d'arbre plantée dans le sol et enduite de glu, qui sert à prendre des oiseaux". Tissier 65, 502.

Il me vo[ye]nt yci suer A mes herbreteaux a glue[r].

Tissier comprend "arbrisseaux" ; nous y voyons plutôt un dérivé, non attesté, de mfr. *arbret* "branche d'arbre plantée dans le sol et enduite de glu, qui sert à prendre des moineaux" (Modus, FEW 25, 89a ARBOR ; cf. *arbreter* "préparer un *arbret*"), mot technique du vocabulaire de la chasse.

On recherche le simple et ses dérivés.

FEW 25, 89a ARBOR ; Hu 4, 282b.

Mfr. : Gauchet ; Modus.

Malgré le peu d'attestations enregistrées par FEW, le mot n'est probablement jamais sorti de la langue, mais est resté cantonné à un registre technique. La forme étrange de l'attestation examinée peut être due à l'incompréhension d'un scribe.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

herchier v. intr. "(des jambes d'un cheval) traîner". Tissier 51, 180.

*C'est un viel cheval qui est borgne ; Ce n'est c'une vielle carongne De jument,
a qui les os percent Le cul; et les jambes luy herchent De malle fine povreté.*

On recherche l'unité lexico-sémantique, en excluant le v. pron.

FEW 4, 433a *HIRPICARE ; TL 4, 1074 ; Gdf 4, 459a ; Hn 4, 477a ; Collet 2000, 284.

Dial. : Stav. liég. verv. Bouillon, nam. Giv. Ste-Marie-sur-Semois, gaum. Gleize.

Afr. : Mousk ; RoseL ; GGuiart ; Renlb [non localisé] ; Coincy [nous avons indiqué cette attestation sur la carte, mais il est vraisemblable qu'elle doive plutôt être interprétée comme "lacerer"].

Mfr. : JStav ; JPreisLiège.

En moyen français et dans le vernaculaire moderne, l'unité semble être exclusivement wallonne. En ancien français, elle semble avoir été plus largement répandue dans le domaine d'oïl, mais l'interprétation sémantique de certains exemples est incertaine.

La sécurité du critère ne semble atteinte que par une certaine incertitude de l'analyse sémantique.

herdre v. pron. "s'attacher à". Tissier 57, 556.

Mais comme se ose femme herdre De farcer ainsi les galans ?

Tissier corrige : [a]herdre. La correction semble inutile.

On recherche le mot.

FEW 24, 139b ADHAERERE ; TL 3, 755 ; Gdf 3, 325c ; Hu 4, 470b.

Dial. : pic. norm. hag. sair.

Afr. : ang. 1165 [nous n'avons pas retrouvé cette attestation dans les sources du FEW et ne l'indiquons pas sur la carte] ; Clef ; Montreuil-sur-Mer 1299 ; Corbie 13^e s. ; GlVat ; GlPar ; FolTristOxf.

Mfr. : Modus ; 1352 [=Glossaire, BN lat. 4120 ; non localisé] ; JLemaire ; Luc de La Porte ; Haudent.

De façon très stable, l'aire du mot est normanno-picarde, du 12^e au 16^e s., ainsi que dans les patois modernes. Une attestation du 16^e s. laisse penser qu'elle a pu comprendre Paris.

hermytaulx adj. m. pl. (?) "érémiques". Tissier 62, 173.

Ma dame, soyés secourable Aulx pauvres freres hermytaulx [...]

On recherche la formation.

FEW 3, 236b EREMITA ; Hu 4, 475b ; Lewicka 1, 19.

Dial. : (ChefBout. poit. représentent -ōSU).

Mfr. : Thevet.

Aussi : apr. [seulement LvP, non localisé].

Première attestation.

Les attestations sont trop peu nombreuses pour permettre la localisation.

une heure d'orloge loc. adv. "pendant une heure". Tissier 5, 639.

Y l'a faict une heure d'horloge A la myenne ; et tu m'as faict taire !

On recherche la locution.

FEW 4, 484a HOROLOGIUM ; RLiR 51, 293 (CR Roques) ; Enckell 138 ; Hu 4, 479a Ø ; AND Ø.

Mfr. : O. de Tournebu.

Première attestation dans notre documentation. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

d'heure loc. adv. "tôt, rapidement". Tissier 58, 106.

Or tenés, et alés grand erre, Afin que vous revenés d'heure.

On recherche la locution.

FEW 4, 469a HORA ; Hu 4, 480b ; Gdf 4, 470c.

Dial. : norm. Bray, poit. centr. aost. Valtourn. sav. Genève, Foiss. Vers. Barc. Puiss. [source très suspecte] Ambert, Agen, Gers, Aran, béarn.

Mfr. : Comm ; Brantôme ; Herberay ; Habert ; Baïf ; Regnier de La Planche ; Lettres missives d'Henri IV [indiqué à Pau] ; Folengo ; Cretin ; G. Colin Bucher ; Des Périers ; Calvin ; Le Maçon ; Et. de La Planche ; L. Le Roy ; L'Hospital ; Cahaignes ; Paré ; Charron ; Mart. du Bellay.

Calvin a été indiqué à son lieu de naissance, mais l'attestation est plus vraisemblablement due à Genève ; Charron est né à Paris, où il a été indiqué, mais il a exercé en Languedoc et en Gascogne et connaît des méridionalismes ; Cretin a été indiqué à Paris sur la carte, mais il connaît de nombreux normandismes. Nous n'avons pas retenu le type *« d'heure et de temps »*.

Si l'on admet que l'aspect dispersé des enregistrements patois modernes dans la moitié Nord du domaine galloroman est dû à une dégradation récente du type, et qu'une aire continue devait unir antérieurement Normandie, Touraine et Poitou, couvrant ainsi l'Anjou et le Maine, cette aire reconstituée semblera cohérente avec la grande majorité des attestations anciennes ; une fois éliminées quelques exceptions qui ne sont qu'apparentes (cf. *supra*), il ne reste qu'une attestation picarde (Commynes, première attestation, a vécu dans le Sud-Ouest d'oïl toute la fin de sa vie et la présence de la locution chez lui ne doit pas être attribuée à la Picardie) et une parisienne, dont le petit nombre ne suffit pas à remettre en question le caractère massif de la correspondance entre aire dialectale et attestations anciennes. On considère donc la présence de la locution comme spécifique diatopiquement, d'une grande aire couvrant tout l'Ouest, le Centre, la Francoprovençalie et ses marges occidentales ; on ne tranche pas la question de savoir si le Sud-Ouest occitan, bien représenté dialectalement, a été partie de cette aire (qui aurait couvert tout l'Ouest galloroman) ou s'il représente une formation indépendante.

heurtebelin dans *faire le heurtebelin* loc. verb. "coire". Tissier 8, 242.

Avés-vous veu le beau Colin Avoir faict le heurtebelin Avec ceste fille presente ?

On recherche le mot.

FEW 16, 273b *HÛRT Ø ; 15, I, 91a Ø ; 1, 318a ; Gdf 1, 616c ; 4, 472c ; DiStef 307b ; DEAF H 751.

FEW 1, 318a BELLE (< Gdf 4) connaît mfr. *heurtebelin* “qui cherche à attraper les sots” ; nous ne l’avons pas retrouvé dans la refonte. Nous n’y avons pas trouvé non plus l’attestation examinée ici, pourtant relevée par Gdf 1.

Il s’agit vraisemblablement d’une formation occasionnelle, sur *heurtebelin*, en lui attribuant le sens de son paronyme *hurtebillier* “coire”, grâce à l’existence de *beliner* “coire”.

On peut donc tirer parti de chacune de ces trois unités pour la localisation, puisqu’elles ont dû coexister pour concourir à la formation de l’unité lexicosémantique examinée ici. *Hurtebillier* n’est pas spécifique géographiquement. *Heurtebelin* est attesté trois fois :

Afr. : CornetesP [le dernier éditeur ne se prononce pas vraiment sur la localisation] ; Flamang, Vie de saint Didier ; GilMuis.

Le trop petit nombre d’attestations localisées interdit toute conclusion.

Enfin, *beliner* “coire” pourrait être plus spécifique (on relève aussi les dérivés).

FEW 15, I, 91a BELLE ; Baldinger 2001, 94 ; Hu 1, 539b ; Gdf 1, 617a ; Gl 2, 319a.

Dial. : norm. St-Lô, poit. bgât. Alpvaud.
Mfr. : Rab.

Beliner ne s’applique aux humains que chez Rabelais (sinon “s’accoupler (des ovins)”), puis dans la lexicographie à partir de Oudin 1660, qui dépend vraisemblablement de Rabelais.

On a aussi indiqué sur la carte, d'une manière distincte, les enregistrements des autres sens classés sous 1.a.α. par FEW. Le mot est nettement spécifique de deux aires : Ouest d'oïl (Normandie comprise) et Suisse romande ; à l'intérieur de ces deux aires, le sens qui nous intéresse "s'accoupler (des ovins) ; id. (des humains)" occupe plus spécifiquement, dans l'Ouest, la Normandie et le Poitou. Il est difficile de formuler une hypothèse sur la répartition géographique des sens au 16^e s., la seule attestation ancienne étant Rabelais.

Heurtebelin oriente vers l'Ouest du domaine d'oïl ou la Suisse romande.

hober v. intr. "bouger". Tissier 61, 264 ; 38, I, 575, II, 591.

LE JUGE *Vien ça, Drouet ! Que nul ne hobe ! Ceste robe est-elle tienne ?*

Il en est bien taillé D'avoir drap ! Helas ! il ne hobe [...]

On recherche le mot.

FEW 16, 215a HOBHEN ; DEAF H 503 ; Gdf 4, 480b ; TL 4, 1118 ; Hu 4, 488a.

Dial. : norm. Alençon, Fougères, cogl. Dol, Pipriac, nant. Blain, Montfort, bmanç. Vendée, ALF p 448, Metz.

Afr. : Ambroise ; GGui.

Mfr. : Coq [œuvre d'attribution doutaise ; non indiquée sur la carte] ; Villon ; Franc Archier de Baignollet ; JournPar ; QJoyes ; doc. arch. non localisé, 1457 ; Martial d'Auvergne ; RecRepuesFranches ; Sotties 3, 220 [non localisée] ; AncPoésie 11, 135, 143 [non localisé] ; Eld'Amerval ; E. de Laigue ; Haton ; farce non localisée [Faivre n° 79] ; Lemaire de Belges ; Michel d'Amboise [non localisé] ; Mystère de la Résurrection d'Angers.

Aussi : DuPineauC [St-Lô, 18^e s.] ; pic. in Fur 1690 ; Friedrichsdorf.

Dans les patois, le mot est surtout très bien attesté en Haute-Bretagne et dans les zones proches. Il semble avoir été seulement occidental en ancien français, sans qu'on puisse préciser davantage, mais il était peut-être répandu plus largement en moyen français. Ainsi, il apparaît dans des textes réputés parisiens (mais qui contiennent des occidentalismes) : chez Martial d'Auvergne, dans le *Journal d'un bourgeois de Paris* ainsi que chez Villon et dans un texte faussement attribué à Coquillart ; à la fin du 15^e s. on le trouve chez Eloi d'Amerval, auteur picard mais qui connaît plusieurs occidentalismes et chez Lemaire de Belges, qui a suivi la cour dans les Pays de la Loire. Le mot est encore bien enregistré par la lexicographie au

17^e s., sans qu'on puisse en tirer de conclusions certaines sur sa diffusion à cette époque.

Le mot semble nettement occidental. Les seules attestations certainement divergentes sont Haton (Brie) et de Laigue (indiqué en Berry, mais sa carrière est très mystérieuse).

hochier v. intr. "trembler (des membres d'une personne effrayée)". Tissier 57, 317.

Je n'ay membre qui ne me hoche, Tant suis effroyé maintenant.

On recherche le sens.

FEW 16, 231b *HOTTISÓN ; DEAF H 515 ; TL 4, 1123 ; Hu 4, 489b Ø ; DRF 577a.

Dial. : Charleroi, Mons, pic. boul. lorr. Vouth.

Afr. : le sens n'est pas spécifique diatopiquement.

Aussi : le sens est connu en français régional de Lorraine.

On a relevé aussi "branler ; vaciller". Dernière attestation française. Les attestations dialectales orientent vers le Nord (picard de France et de Belgique) ou l'Est (lorrain) du domaine d'oïl, et l'absence d'attestations du sens enregistrées après le 14^e s. semble indiquer que celui-ci était devenu au moins très rare en français, mais notre connaissance de sa répartition au 16^e s. est mal assurée, du fait de l'insuffisance documentaire, et l'on s'interdira l'utilisation du critère pour la localisation ; ceci en particulier parce que l'extension géographique du sens dépend de l'existence sur place du lexème *hochier*, qui est oriental dans les patois, lorrain en fr. rég. du 20^e s. et absolument général au 16^e s.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

hocqueleriez s. f. pl. "difficultés judiciaires inutiles, chicanes". Tissier 38, I, 1361.

[Au cours d'un procès :] *Helas ! sire, Et lessez moy ung petit dire ; Et feroiy mes conclusions. Ce ne sont pas abusions Que je dy, ne hocqueleriez.*

On recherche le sème 'chicane' dans la famille lexicale (*hoqueleur* et dérivés).

FEW 4, 450ab ; DEAF H 509-510 ; Gdf 4, 495ab ; Hu 4, 500a ; TL 4, 1162.

Dial. : Metz [Gdf], Semur, bourg. Chatt. Cum.

Afr. : CoutBret [le sens "chicaner", dans l'exemple cité par DEAF, ne nous semble pas ressortir du contexte ; nous ne tenons pas compte de cette attestation] ; LatourLandry [le sens (dans une énumération) n'est pas sûr : nous comprendrions plus volontiers "trompeurs"] ; Desch ; JacBruy ; ProprChos ; JArkAm [contrairement à ce que dit indirectement Städtler (DEAF H 509, 54 et l'absence du sens correspondant sous **hoqueleur*), *hokeleur* a certainement le sens "celui qui triche au jeu" dans l'exemple de JArkAm cité par Gdf 4, 495a ; cf. aussi avec ce même sens, *ibid.*, J. de Aluet, *Serm.*, BN lat. 14961, f° 200 v° ; nous ne tenons donc pas compte de cette attestation].

Mfr. : Martin Le Franc ; Girart de Roussillon, ms. de Beaune [non localisé] ; Gringore ; Traduction de la Cosmographie de Munster [trad. de 1556, anonyme, non localisée, parue à Bâle] ; Moralité non localisée [Petit de Julleville n° 13] ; Ed'Amerval ; Gobin ; AncPoésie 1, 225 [non localisé] ; GirRossWauq.

Le sens est nettement oriental (Lorraine et Bourgogne) dans les patois modernes. Les attestations d'ancien français semblent cohérentes avec cette orientation : elle supposent qu'on ne tienne compte de LatourLandry (le plus probable est que le sens recherché n'y soit pas attesté) et qu'on admette que l'aire ait couvert au Moyen Âge une aire un peu plus étendue, qui aurait compris la Champagne et se serait étendue jusqu'à Paris. Les attestations de moyen français sont peu nombreuses et leur interprétation délicate. Martin Le Franc était au service de Felix V, à Bâle puis en Savoie, au moment où il a écrit le texte dont il est question ici (*Le Champion des Dames*), mais on sait que son ouvrage a été dédié au Duc de Bourgogne : peut-être le sens est-il dû à des rapports avec la cour de Bourgogne ? en tout cas, sa présence chez Martin Le Franc ne peut suffire à elle seule à montrer que le mot était dérégionalisé en moyen français. La biographie de Gringore, qui a été indiqué ici à son lieu de naissance probable en Normandie, n'est pas connue avant son premier écrit (celui où l'on trouve la forme examinée ici), et là encore la présence du sens chez lui ne peut assurer à elle seule la dérégionalisation. En revanche, le fait qu'il soit connu d'Eloi d'Amerval et de Jean Wauquelin semble indiquer certainement qu'il a été assez généralement connu à la fin du 15^e siècle. Par ailleurs, il est vraisemblable que la traduction de Munster, écrivain bâlois, qui est parue à Bâle, a été écrite dans cette même ville, ou dans une région proche.

En résumé, le sens a probablement été spécifique diatopiquement (oriental) pendant la plus grande partie de l'histoire du galloroman, mais il a sans doute connu une extension plus générale en français à la fin du 15^e siècle. Il semble difficile d'utiliser le critère pour la localisation.

hognau interj. Tissier 42, 60.

LA FEMME Laissez ; vous me blecez les bras. Voz mains sont trop rudes.
JOLYET Hognau ! Et ne suis-je mie aussi gras Qu'un veel ? doy-je dire ung veau ?

On recherche le mot.

FEW 16, 184b *HAUNJAN ; Hu 4, 490b ; Gdf 4, 483b.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopieité.

hoigne s. f. "action de faire entendre un murmure, de gronder, capacité à commettre cette action". Tissier 7, 164 ; aussi *hongne* 45, 156, 177, 243, 247 ; 43, 127.

[À sa femme qui ne cesse, maladivement, de parler :] *Et paix ! Dieu vous vueille mauldire ! Que dyable vous avez de hoigne !*

Gardez vous d'avoir de la hongne. "Prenez garde à ne pas mériter des reproches."

Je ne crains pas en avoir hongne Ne reproche devant tout homme.

[Nous ne reproduisons pas 45, 243 et 247.]

Ce pendant que le jeu est beau, Laissons toy et moy ceste hongne, Et chascun face sa besongne Pour gagner ung petit a vivre.

On recherche le mot.

FEW 16, 184a *HAUNJAN ; DEAF H 537 ; TL 4, 1128 ; Gdf 4, 483c ; Hu 4, 496a.

Dial. : norm. sair. Guern. bnorm. (18^e s., DuPineauC, indiqué à St-Lô).

Afr. : GGui ; HistFéc ; AdvND ; DialGregEvr ; TombChartr.

Mfr. : Dex [Metz] ; Chanson normande du 15^e s. ; Collerye, *Dialogue des abusez* ; Gobin ; A. Morin, Siège de Boulogne [non localisé] ; farce non localisée [Faivre n° 113] ; Basselin.

Nous n'avons pas retenu le sens enregistré par DEAF par métonymie : "coup" : la lecture du contexte interdit de penser à un trope (le mot apparaît toujours dans des phrases est de type "donner telle *hongne*", ce qui suppose que le sens de *hongne* est déjà connu) ; de plus, *hongne* ne signifie pas, dans l'exemple cité, "coup (comme manifestation de mauvaise humeur)", mais "coup (comme violence physique)", et aucune extension sémantique lexicalisée de *hongne* "action de faire entendre un murmure, de gronder" ne laisse prévoir cette valeur. Le classement est donc douteux.

Les attestations d'ancien français sont cohérentes avec les enregistrements patois modernes : le mot est surtout normand, peut-être d'extension un peu plus large vers le centre du domaine d'oïl (l'attestation chez Guillaume Guiart est suspecte, provenant d'un passage où l'auteur dépend des *Grandes chroniques de France*). En moyen français, le mot semble avoir été répandu plus largement, même s'il reste spécialement bien attesté en Normandie.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

horion s. m. "coup". Tissier 50, texte Cohen, 227 ; *horrion* 44, 244 ; aussi *horion* "coup (qu'on boit)" 40, 78, 256 ; 5, 477.

[...] *Le premier que tu trouveras, Tu luy bauldras sans dire mot Ung grant horion de ce pot Sur la teste, sans l'espargner.*

J'ay la teste toute affolee De horrions.

Je ne scay que faire ... de boire Ung horion, c'est le plus seur !

A ! Devant que je le vous dye, Donnez moy a boire ung horion [...]

Hau ! biboton, biboton, biboton ! Encore un horion !

Il est inutile de refaire ici toute l'étude du mot ; on se contente de reprendre les conclusions de FEW 25, 995a et 1004a n. 17 AURICULA, qui développent Roques 1980, 12 : les emplois du mot semblent être jusqu'au milieu du 15^e s. limités aux

textes de langue picardisante. Ensuite, ils sont généraux en français comme dans le vernaculaire.

Le critère ne peut être utilisé pour la localisation.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

houseaulx s. pl. "bottes". Tissier 15, 198 ; 41, 13 ; 61, 2 ; 63, 134.

Hau ! mon amy, Il fault reffaire ses houseaulx.

Souliers vieux ! houseaulx vieux !

Hay avant, Jehan de Nivelles ! Jean de Nivelles a II houseaux. Le Roy n'en a point de si beaux, Mais il n'y a point de semelle.

Je criray cy : Houseaulx vieux, Souliers vieux, souliers vieux !

On recherche le mot.

FEW 16, 228a HOSA ; DEAF H 697 ; TL 4, 1182 ; Gdf 4, 513a ; GdfC 9, 771b ; Hu 4, 512a.

Dial. : liég. Mons, flandr. pic. art. norm. (MN, 17^e s. ; DT), Bray, PtAud. bess. Argentan, hag. Grand Fougeray [IlleV.], bmanç. hmanç. Jubl. ang. poit. centr. louh. ard. Moselle.

Afr. : VengRag [non localisé] ; JGarl ; RomPast II, 30 [non localisé] ; RivièrePast LXII [non localisé] ; GlEvr² [non localisé] ; RoseM var. ms. ; RivièrePast II [non localisé] ; Merlin [non localisé] ; Hervis ; GuiBourg [non localisé] ; Artus [non localisé] ; ChronSMichel ; GuillAngl [non localisé] ; RenVIII [= Pélerinage de Renart ; non localisé] ; ChevCygneNaiss ; AnsCart ; AlNeckUtens ; Auc ; RéglTemple ; CourtAm ; Maugis ; doc. 1324 CptRoy ; Auberi ; Avocas ; AdHaleRob.

Mfr. : GastPhébChass ; DialFrFlam ; Desch ; 1416, doc. arch. Meuse ; doc. arch. Metz 15^e s. ; Comm ; P. Cochon, Chronique ; J. d'Auton ; Est. Pasquier ; Act. des Apôtres ; AncPoésie 4, 142 [non localisé] ; Collerye ; Rab ; Gringore ; Bourdigné ; Le Maçon ; Ant. du Moulin ; B. Aneau ; Saliat [non localisé] ; Scève ; Du Bartas ; Calvin ; Villon.

On note que dans Tissier 41 et 63 le mot n'apparaît que dans le cri du savetier, c'est-à-dire dans un contexte figé, et que sa présence ne prouve rien sur la vitalité du mot. Dans Tissier 61, le mot fait partie de ce qui semble être une chanson ou une comptine, c'est-à-dire qu'il n'apparaît que dans une citation et que, là encore, on devra s'interdire une conclusion trop nette sur la vitalité du mot.

Sur la carte 1, on a indiqué les attestations patoises modernes ; sur la carte 2, les attestations d'ancien et de moyen français jusqu'à la fin du 15^e s. ; sur la carte 3, les attestations françaises du 16^e s. L'attestation d'Estienne Pasquier se trouve en énoncé métalinguistique, pour décrire une locution figée qu'il précise n'être pas de son usage et qu'il définit : elle est loin d'attester l'existence du mot et on ne l'a pas indiquée sur la carte. Sur la carte 3, Calvin a été indiqué à son lieu de naissance, mais la présence du mot chez lui semble devoir être plutôt attribuée à Genève.

En ancien français, le mot est picard et anglo-normand ; il est attesté aussi dans la Chronique du Mont-Saint-Michel. Son aire s'étend lentement en moyen français, en « tache d'huile », et le mot reste attesté en Picardie ; l'attestation du mot chez Gaston Phébus est sans doute due aux influences normandes qui pèsent sur GastPhébChass. La situation attestée par les patois modernes montre une évolution radicale : l'aire a cessé son extension « en tache d'huile », mais les positions acquises au 15^e s. ont été fixées par l'enregistrement que représentent ici encore les patois ; par contre, la progression a été très nette vers la Normandie, l'Ouest, le Berry et jusqu'à la Saône-et-Loire (cet accroissement correspondant à une 'aire occidentale typique'). Mais cette extension considérable de l'aire du mot dans les patois s'est faite parallèlement à un grand mouvement de sens inverse en français : en suivant la même direction, le mot s'est éteint dans le Nord du domaine d'oïl et en Normandie (une dernière attestation chez Gringore puis plus rien) ; il a subsisté dans l'Ouest à partir de l'Anjou, dans le Berry, la Bourgogne et jusque dans la partie française de la Francoprovençalie. En termes chronologiques, et en partie par hypothèse, on peut reconstituer le déroulement suivant : 1^o l'aire du mot s'est développée rapidement en Normandie au 15^e siècle en langue d'oïl, mais son prestige était faible et son usage a régressé dans la langue littéraire ; 2^o tandis que l'extension vernaculaire se poursuivait dans un grand mouvement tournant, le mot n'est pas parvenu à se maintenir en français dans ses zones d'implantation traditionnelle ; 3^o au 16^e s., *houseaulx* a une existence apparemment paradoxale : là où il est le mieux implanté en patois, il semble exclu du français, et là où il est d'implantation récente en patois il est usité assez couramment en français ; la régularité de ce rapport est particulièrement nette à la pointe extrême du grand mouvement tournant dont il a été question, où le patois a à peine acquis le mot (un enregistrement en Mâconnais) tandis que le français y connaît plusieurs enregistrements au 16^e s. (Scève, Le Maçon, Du Moulin, Calvin, peut-être B. Aneau s'il doit l'usage du mot plutôt à Lyon qu'à Bourges).

houser v. intr. “frapper”. Tissier 12, 440.

L'artillerye est dangereuse, Car elle house a tous costés : Pouf, pouf ! c'est grand danger.

On recberche le sens.

FEW 16, 262b *HULIS ; DEAF H 636 ; TL 4, 1195 ; Gdf 4, 514c ; Hu 4, 513a

Dial. : norm. PtAnd. Louv. Anet, bmanc. hmanc. Perche, Plancher, Blois, SeineMar. Bray, havr.

Afr. : RenM XI 1311 [= Renart empereur, non localisé].

Mfr. : Greban [non localisé] ; PassEntr [non localisé] ; AncPoésie 10, 12 [non localisé] ; 11, 306 [non localisé] ; G. Haudent.

On a souligné le sens “mordre”, qui n’est peut-être pas exactement superposable à celui qu’on examine ici (c’est du moins ce que semble indiquer le fait que les aires sont distinctes). La seule attestation ancienne localisée est en bordure de l’aire de *houser* “frapper” dans les patois modernes (Rouen), ce qui est un indice de la relative stabilité de cette aire dans l’histoire ; elle incite cependant à ne pas exclure l’actuel département de la Seine-Maritime lorsque l’on dessine l’aire ancienne du sens examiné ici. Le français du 16^e siècle, tel qu’on peut l’approcher par la seule attestation disponible, semble n’avoir pas connu la stricte bipartition, entre deux types sémantiques, de l’aire de *houser*.

hoye interj. “(?)”. Tissier 42, 8.

Dieu m'en doint joye, hoye, hoye ! (: scauroye)

On recherche le mot.

FEW 4, 441b HO- Ø ; DEAF H 534 ; TL 4, 1129.

Mfr. : Desch.

Pour Möhren (DEAF *loc. cit.*), qui ne connaît que Desch, l'interjection (t. de chasse, interj. utilisée pendant la chasse au héron) serait identique à *hoi*, avec une finale *-e* introduite pour suffire à la rime. On ne sait pas si le mot examiné ici est le même (ce qui tendrait à invalider l'hypothèse de Möhren) ou un simple homonyme.

huby adj. "joyeux". Tissier 52, 40.

Pour faire bruyt ay esté né, Huby et gay, gent et gaillart.

On recherche le mot (nous soulignons les attestations pour lesquelles le sens correspond).

FEW 16, 257a *HUBBIAN ; Hu 4, 514a ; Gdf 4, 517c.

Dial. : St-Aubin-du-Désert, bmanc. havr. norm. Dm, Percy, Tinch. bess. Dol, hag. Perche, nant. Vienne ; Anjou 18^e s. Du Pineau R.

Mfr. : Bonaventure Des Périers, Nouvelles récréations.

Aussi : Cotgr 1611.

Comme "joyeux" n'est qu'un sémantisme minoritaire du mot (quoique nettement attesté), et comme il est documenté au centre de l'aire (occidentale, Normandie comprise), on doit admettre que la zone de son existence n'a pu que très peu changer d'extension ; s'il avait eu à un moment de son histoire un succès littéraire rendant son existence en français indépendante de son implantation vernaculaire, il serait certainement attesté dans un plus grand nombre de textes qu'il ne l'est. Cotgr dépend vraisemblablement du texte examiné ici. Bonaventure Des Périers tient sa connaissance du mot de ses séjours à la cour de Marguerite de Navarre, à Alençon.

Le mot est un indice très net pour la localisation.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

huet s. m. "sot, celui qui est, par sa bêtise, victime d'un autre". Tissier 50, texte Cohen, 183 ; 10, 191.

Sainte Marie, quel huet ! Bien semble sot.

Je veulx qu'on m'appelle Huet, Se de moy il a ja tournoys.

On a conservé pour le deuxième exemple l'interprétation de Tissier, pour qui *Huet* est le nom parlant d'un sot ; il n'est pas impossible cependant d'y voir simplement le substantif, mais celui-ci étant nécessairement supposé par *Huet* "(nom de personne parlant pour désigner un sot)", les deux interprétations sont en ce qui nous concerne équivalentes.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 4, 506a HUE ; 4, 502b ; RLiR 51, 647 (CR Roques) ; Gdf 4, 522a ; Hu 4, 515b ; Buridant 1991, 471.

Dial. : Loutehei [comme nous l'indique J.-P. Chauveau, cette donnée, mal étymologisée par FEW, devrait être rangée sous bret. KOC'HUI, FEW 20, 7 ; nous n'en tenons pas compte].

Mfr. : Du Fail ; Sottie du Roi des sots [non localisée] ; farce [Faivre n° 37 ; elle contient *breter*, sur lequel v. Tissier 38, cf. R 71, 530, qui orienterait vers le Bas-Maine] ; farce non localisée [Faivre n° 68] ; Juvenal des Ursins, citant un épisode qui s'était déroulé à Rouen [indiqué à Rouen sur la carte] ; H. Estienne, citant un anonyme [non indiqué sur la carte].

On a relevé, dans FEW 4, 506a, la seule autre unité du § 2., une formation occasionnelle qui suppose *huet* "niais".

Le mot apparaît presque toujours dans une construction de type *appelez moi huet si* [...] Il s'agit clairement d'un occidentalisme, mais à cause du manque d'attestations anciennes localisées, on ne parvient pas à préciser l'étendue de son aire au 16^e s.

huihot s. m. "cocu". Tissier 34, 441.

[S'adressant fictivement à sa femme absente, qu'il soupçonne d'infidélité :]
Vous faictes fourbir le [b]uihot, Et on m'appellera huihot !

On recherche l'unité lexicale.

FEW 17, 576b *WIDUHOPPA ; Gdf 8, 333b ; Hu 7, 527a ; Philipot 1953, 240.

Dial. : liég. Mons, rouchi, Tournai, Lille, pic.

Afr. : Chanson non localisée ; *Li Riote del monde* [Angleterre] ; RenNouv ; doc. arch. Tournai ; doc. arch. non localisé ; AdHale ; JeuxP [Jehan de Grieviler,

Arras ; Hues li Maronniers, peut-être Amiens ; Jean de Tournai, Tournai ; Jehan Bretel, Arras] ; Bocca [l. Boca ? non indiqué sur la carte] ; RenBeaujlg[n] [pic.] ; JArkAm.

Mfr. : EvQuen ; aliég. ; alorr. ; CathLille ; Fauchet [en énoncé métalinguistique, pour attribuer le mot à la Picardie].

Le diatopisme du type est très net et constant : Wallonie et (Nord de la) Picardie.

impugner v. tr. “attaquer”, et ici “(au sens érotique)”. Tissier 21, 286.

*Puis qu'en si piteulx esbatz On l'impugne, Plus je ne puis par voye aulcune,
Pour argent ne pour pecune, Avec luy prendre mes esbas.*

On recherche le mot.

FEW 4, 610a IMPUGNARE ; DEAF I 145 ; Hu 4, 583b.

Afr. : GeoffrParSGuill ; doc. 1329 ViardPar ; doc. arch. Reims 1349.

Mfr. : DenFoul ; Oresme ; GaceBuigne ; MirNDPers 24 [non localisé] ; Chastell ; Mist [non localisé] ; CohenRegMant.

16^e s. : Lemaire de Belges ; Seyssel ; trad. de Bullinger [non localisé] ; Calvin ; Selve ; J. Bouchet ; Rab ; E. Pasquier ; Bretin ; Palissy ; Charron ; Bertaut ; le Loyer ; Beroalde de Verville ; D'Aubigné ; Gauchet.

Aussi : apr. abéarn.

On ne donne une carte qu'à titre indicatif. On n'y a fait figurer que les auteurs du 16^e s., et contrairement à l'habitude on a porté directement Calvin à Genève, Lemaire de Belges en Savoie et Charron dans le Languedoc, ce qui s'impose dès le premier examen.

Pour étudier l'histoire du mot sous les espèces géographiques, il faudrait reprendre (ce que nous n'avons pas fait) l'examen de tous les exemples, pour les verser dans trois catégories distinctes : 1° un terme de pratique, connu de la langue classique (par exemple chez Estienne Pasquier) ; 2° un mot d'usage plus général diastatiquement, qui n'était sans doute connu au 16^e s. que sur les trois quarts les plus méridionaux du domaine linguistique français ; 3° un latinisme pédant (par exemple chez Bertaut). Cette séparation entre trois lignées historiques indépendantes n'ayant pas été opérée par les dictionnaires linguistiques (FEW et DEAF), il n'est pas possible de proposer une histoire de la répartition géographique de l'unité

examinée dans l'espace galloroman, et notre conclusion — emploi spécifique à la zone située au sud d'une ligne Rouen-Belfort — est moins assurée que dans d'autres cas.

incenser v. intr. "devenir fou". Tissier 7, 275.

Voicy assez pour incenser, Tant ceste femme icy me fasche.

On ne peut pas exclure absolument qu'il s'agisse d'un emploi transitif, dont l'objet inexprimé serait le mari, qui parle.

On recherche l'unité lexico-sémantique ; on a relevé les emplois transitifs et intransitifs (ces derniers sont soulignés).

FEW 11, 464b SENSUS ; Hu 4, 647.

Mfr. : Gringore ; Ferry Juliot ; Ronsard ; Nuysement ; Vauquelin de La Fresnaye ; Jos. Du Chesne ; Marguerite de Navarre ; Desportes ; Vigenère.

Marguerite de Navarre a été indiquée assez artificiellement à son lieu de naissance. En l'absence d'enregistrements dialectaux, les documents localisés ne permettent pas de connaître les aires d'emploi du verbe au 16^e s., ni même de savoir si le v. tr. et le v. intr. possèdent des aires différentes.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

infamer v. tr. "causer une blessure ou un trouble physique". Tissier 7, 209.

Affin que le chault ne me infame, Ce soye mettray par sur ma teste.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 4, 658a INFAMIS Ø ; Hu 4, 620b Ø ; Gdf 4, 576c Ø ; 3, 138b Ø.

Pas d'attestation dans la lexicographie. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

infern s. m. “enfer”. Tissier 3, 442.

[Un diable vient de cesser ses persécutions :] *Ou est-il alé ? Je croy qu'i soyt redevalé La bas, au grand infernal.*

On recherche le mot.

FEW 4, 667a INFERNUS ; TL 3, 332 ; Gdf 4, 578b.

Afr. : BestG ; GodBouill [non localisé].

Dernière attestation. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

intendit s. m. “but, intention”. Tissier 2, 223, 520.

L'AMANT Aussi de mes ditz la teneur Ne portent point d'autre intendit, Mais tousjours, sans nul deshonneur, Vous aymer d'onneste credit.

[Le mari :] *C'est le faict d'entre nous ornicques Comment femme du tout renverse Nostre intendit ; et pour reliques, C'est l'histoire de nostre farce.*

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 4, 744b ; Hu 4, 662a ; Gdf 4, 597a ; TL 4, 1412 Ø.

Mfr. : Gringore ; Lyon Jamet ; Mich 1466 ; AncPoésie 7, 315 [Claude Plotin ; non localisé] ; Michel d'Amboise [non localisé] ; Calvin.

Le matériel est insuffisant, pas de conclusion possible quant à la diatopie.

iraigne s. f. “araignée”. Tissier 65, 883.

Je les vous faitz sortir Commant davant iraigne.

La justification de la comparaison nous échappe.

On recherche les formes en *i-* parmi tous les descendants d'ARANEUS.

FEW 25, 77b ARANEUS ; Gl 1, 557a et 559b ; TL 4, 1433, 1435 ; Gdf 1, 371a ; GdfC 8, 163c ; Hu 1, 277b sqq.

Dial. : Guern. hbret. nant. hmanç. ChefB. ang. St-Seurin, loch. Semines, Juj. Lyon, Isère, Aude, St-André, Tarn, Cahors, béarn. Vaux, aveyr. norm. bess. hag. St-Victor, Lozère, boul. Gasc. Gers, Bordeaux.

Afr. : Rs ; SThomGuern ; MonGuill ; BibleGuiot ; Jerus ; RenM VI [= Pélerinage de Renart ; non localisé] ; XI [= Renart empereur ; non localisé] ; ComtePoit ; RoseL ; Coincy ; ProprChos ; Watr ; PelVie ; NicBozCont ; SommeLaur [non localisé] ; TombChartr ; PsOxf ; Audigier ; Tr. d'économie rurale du 13^e s. [composé en Angleterre] ; SimFreineGeorg ; doc. arch. Reims ; doc. arch. non localisé.

Mfr. : Nouv [non localisé] ; EvQuen ; Goub ; Scève ; Brantôme ; Du Bellay ; Modus ; Desch ; Ménag ; B Berger [non localisé] ; doc. arch. Clermont en Auvergne ; Liv. des Esches, ms Chartres 411 [non identifié] ; Latour Landry ; 1500 doc. arch. Paris ; AncPoésie 6, 130 [non localisé] ; Baif ; Larivey ; doc. arch. non localisé ; 1410, doc. arch. Paris ; GrantHerb [non localisé] ; J Lemaire ; AncPoésie 2, 97 [non localisé] ; Haudent ; Du Fail ; Ch. Fontaine.

Comme le matériel est suffisamment abondant, on s'est permis de négliger les quelques initiales en [ü-], qui se rattachent vraisemblablement au même type : elles ne changeraient pas l'aspect général de la carte.

Dans les patois, le type en *i-* occupe trois zones : Ouest (la Normandie ne le connaît pas pour *aragne* "araignée", mais seulement pour *araignée* ou des sens techniques de *aragne*), francoprovençal de l'ouest et (large) Sud-Ouest occitan.

Même en tenant compte de la surreprésentation du picard dans les textes d'ancien français, il n'est pas sûr que le type ait été répandu généralement avant le moyen français : toutes les attestations d'ancien français proviennent d'une zone formant un étroit triangle, dont la base serait la frontière Nord du galloroman, et qui passerait à l'Est de Paris (PelVie, qui a été indiqué sur la carte au lieu de naissance de son auteur, relève plus vraisemblablement de l'endroit où il a passé toute sa vie, dans l'Oise) ; il est aussi connu en anglo-normand. En moyen français il est répandu plus largement, et au 16^e s. il occupe au moins tout le nord de l'espace galloroman.

Il ne paraît pas possible d'utiliser le critère pour la localisation.

iverner v. pron. "s'abriter du froid". Tissier 60, 171.

AVEUGLE Allons ! BOITEUX A quel part ? AVEUGLE Droictelement Ou le gallant joyeux s'iverne.

On recherche la construction et le sens.

FEW 4, 420b HIBERNUS Ø ; Gdf 4, 479b

Mfr. : Cotereau ; Meigret ; Villon ; *Doctrinal des nouveaux mariés* [non localisé].

Aussi : Le Mierre [non identifié].

Le sens est rare et le matériel insuffisant pour permettre la localisation.

jardrin s. m. "jardin". Tissier 65, 565.

Estes-vous la ou je vous voyz, Bourgeoysse, en vostre jardrin soulette ?

On recherche la forme en *-rdr-*.

FEW 16, 18b GARD ; Hu 4, 704b ; GdfC 10, 38c ; DuPineauR 233 ; GdfC 8, 237b s. v. *vignoi* ; ALF 712.

Dial. : Alençon, Pléch. nant. Maine, hmanç. ang. poit. saint. SeudreS. loch. Vendôme, centr. morv. lim. ALF p 470, 481, 493, 482, 483, 494, 461, 462, 475, 476, 467, 447, 446, 433, 443, 316, 408, 406, 407, 417, 418, 427, 429, 458, 459.

Afr. : apoit. 1291.

Mfr. : 1450, Comptes du roi René (Anjou) ; doc. arch. Vienne 1530 ; Comm ; Brantôme ; Colin Bucher ; Monluc ; Mystère de la Résurrection d'Angers ; doc. arch. Agen 1518 ; doc. arch. Finistère 1541 ; PacJobM v. 5161.

Aussi : agasc. (Bayonne 1516).

La forme en *-rdr-* n'est pas une déformation endémique due à la mobilité de /r/ en galloroman, mais le résultat d'un événement unique dans l'histoire de la langue, comme le montre l'aire continue du type (qui correspond à une 'aire occidentale typique', sans la Normandie) dans les patois modernes. Les documents anciens sont clairement interdépendants : ils occupent 1° la même zone ; 2° la Bretagne dans un document français (on admet que le français parlé en Basse-Bretagne ne doit pas être séparé historiquement du français parlé en Haute-Bretagne) ; 3° une zone dans l'Ouest de l'Occitanie, contiguë aux anciens documents poitevins. Dans cette dernière la forme a probablement existé également en occitan, au moins sporadiquement, comme le montre le document agasc. cité.

L'attestation de la forme chez Commynes, indiqué sur la carte à son lieu de naissance en Picardie, est due certainement au fait qu'il a habité dans le Sud-Ouest d'oïl, où il avait ses terres, durant toute la fin de sa vie.

je regny goy formule de juron. Tissier 13, 125.

Je regny goy ! la matiere Ne les motz ne sont point honnestes.

On recherche la forme du juron.

FEW 10, 254a *RENEGARE ; Hu 4, 705b ; Li 2, 173c ; DuPineauR 235 ; DG 1345a.

Dial. : saint. ChefB. IlleV. berr. SeudreS. canad. Anjou (rég., 18^e s.), Paris 18^e s.

Mfr. : G. Bouchet.

Aussi : Cotgr.

Sauf erreur de notre part, la forme n'a été relevée ni par Godefroy ni par TL ; l'état ancien du français, par conséquent, nous est mal connu. L'aire du type dans les patois modernes semble le reste d'un ensemble bien plus étendu ; on suppose qu'il était pan-occidental, comprenait Paris, mais pas nécessairement la Normandie. La forme a sans doute toujours été marquée diastratiquement comme vulgarisme, et son existence en français ne peut probablement pas être nettement séparée de son existence en patois, au 16^e siècle.

Malgré le manque de documents anciens et l'effondrement de l'aire dans les patois, on peut utiliser le critère pour une localisation occidentale (jusqu'à Paris et au Sud de Paris).

jocquer v. intr. "tarder à venir". Tissier 20, 3.

Et venez avant, [orderon] ! Vous fault-il tant jocquer ? Ma femme !

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 16, 288b JUK ; Gdf 4, 656c ; TL 4, 1683 ; Chambon 1991-2, 88 ; Flutre 1970, 284 ; Debie 1984, s. v. *jocqué*.

Dial. : Couvin, Giv. Jam. Nivelles, LLouv. Mons, Mouscron, Tourc. flandr. Roubaix, Lille, St-Omer, pic. art. boul. St-Pol, Gondc. Ste-Sabine, Nuits, Florent, argonn. Cum. Dombas, Metz, Isle, Gruey, frcomt. Montbél. Bourn. Vaudioux, Blon. Vionn.

Afr. : HuonRegr ; BrunMont [non localisé] ; Ciperis ; BaudSeb.

Mfr. : PassSemur ; Cuvelier, Du Guesclin ; Jean de Le Mote ; ChronPBas ; Chron. anonyme du règne de Charles VI [non identifiée] ; GesteDucsBourg ; 1448, Valenciennes ; Du Guesclin, Ménard [nous ne décodons pas ce renvoi de Gdf] J. Aubrion ; Froissart ; Molin ; RecSermJoyK n° 23 [= Molin, cf. Chambon *loc. cit.*].

On n'a pas distingué 'joquier' et 'joquer'.

En ancien et en moyen français, le type n'est jamais attesté hors de la zone que couvre l'aire dialectale moderne (nord-picard, lorrain, comtois et bourguignon oriental, Nord-Est francoprovençal). Il disparaît à la fin du 15^e s. (Jean Aubrion, fin du 15^e s., Messin) et l'attestation examinée ici (on a proposé pour le texte, sans argument, la date de 1530) est probablement la dernière.

Cette attestation peut sans doute être utilisée comme critère de localisation.

joletru s. m. "(adresse à un jeune homme)". Tissier 17, 214.

Parleras-tu françoys jamais ? Au moins dy un mot, joletru.

On recherche le mot.

FEW 4, 46b GALLUS ; R 66, 551 ; Gdf 4, 654c.

Dial. : Metz.

Mfr. : QJoyes (var. ms. C) ; farce non localisée [Faivre n° 169].

Les documents ne sont pas suffisants pour permettre une localisation.

joncherie s. f. "moquerie". Tissier 29, 114 ; aussi Tissier 52, 213 (corr.).

Sang bieu ! ce n'est que joncherie ; Tout partout y a tromperie, Fors a gens de nostre mestier.

Quel joncherie ! C'est trop presché sus la viande. (imprimé : Quel toncher en songerie).

La correction de 52, 213 est très lourde et nous renonçons à prendre cette attestation en considération.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 5, 66b JUNCUS ; Gdf 4, 655a ; Hu 4, 722b.

Mfr. : farce non localisée [Faivre n° 68] ; Therence en François [= Gilles Cybile ; non localisé] ; Mist [non localisé] ; Villon ; RecRepuesFranches ; Martial d'Auvergne ; Coq [une fois dans un texte d'attribution certaine, une fois dans un texte apocryphe] ; AncPoésie 12, 73 [= Pierre de la Vacherie ; non localisé] ; Jean Le Blond.

Le matériel localisé est insuffisant pour permettre de se prononcer sur la localisation.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

joquessu adj. ? "(t. d'injure)". Tissier 15, 365.

Tu m'as vilainement Meurdrie, vieil coqu joquessu.

On recherche le mot.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; Hu 4, 723a.

Mfr. : farce non localisée [Faivre n° 83] ; Coq [attribution douteuse, texte parisien].

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

jouer de la botte loc. verb. "partir rapidement". Tissier 11, 168.

Nostre Dame, quel hoste ! Vuydez tost, jouez de la botte [...]

On recherche la locution.

FEW 5, 37a JOCARI Ø ; 15, II, 41b Ø ; DiStef 73a.

Seule attestation. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

jubilation dans *faire la jubilation* “faire l’amour”. Tissier 57, 139.

[Un homme qui se rend à un rendez-vous galant (sur la nature précise duquel il n’y a pas de doute, puisqu’il a déjà payé la belle et que la rencontre a été fixée loin de la surveillance du mari) :] *Je m’en vois tout le pas A la croix, a Dieu me command Avec peine et tribulation, Pour faire la jubilation Avec ma dame par amour.*

On recherche le sens.

FEW 5, 52b JUBILARE ; GdfC 10, 51c Ø.

FEW ne connaît le sens que depuis Fur 1690.

Première attestation. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

jumelles s. pl. “pièces du pressoir”. Tissier 11, 57.

Et cuydez-vous comme elle serre La vengeance entre les jumelles ! Oncques ne veistes chose[s] telles, Quant le pressoir est bien estrainct.

Tout le passage est équivoque.

On recherche le sens.

FEW 4, 91a GEMELLUS ; Hu 4, 736a ; GdfC 10, 34a.

Dial. : bnorm. ang. saint. mars.

Mfr. : Rab ; 1402/1403, doc. arch. Orléans.

Les enregistrements dialectaux modernes permettent de reconstruire un stade plus ancien où le sens était réparti généralement dans l’Ouest (y compris en Normandie). Les rares attestations anciennes s’intègrent dans ce cadre : le sens était probablement occidental en français comme en patois au 16^e s.

juppet s. m. “petite distance”. Tissier 17, 54 et 60 (qui répète le v. 54).

LUBINE [...] Or allons donc legierement. RAULET Nous y serons presentement ; Il n'y a que un petit juppet.

On recherche le mot.

FEW 5, 77b JUP- ; Hu 4, 737a ; Gdf 4, 673.

Dial. : bmanç. Alençon.

Ce mot rare n'a pas été enregistré dans d'autres textes anciens. Il n'est connu dans les patois modernes que sur une aire très étroite. Le plus économique est de supposer qu'il s'agit d'un mot dialectal d'aire déjà très étroite au 16^e s. (mais son extension, dans le détail, est inconnue), qui ne sera passé dans un texte français que par exception, et nécessairement sur l'aire de son existence vernaculaire.

La formation du mot s'explique sans doute à partir de *hupet*, paronyme d'aire proche et englobante qui a probablement déterminé l'apparition de *juppet*. Nous indiquons également l'aire du premier sur la carte, depuis FEW 4, 515a HUP- : PtAud. Mortagne, Bellême, Alençon, ang.

Jusqu'à preuve du contraire, le critère de localisation paraît très significatif.

labit s. "tourment mineur". Tissier 23, 296.

Soulcy d'argent n'est que labit.

On recherche le mot.

FEW 5, 103a LABITARE ; 21, 412a ; 21, 413a ; Roques 1980, 279 ; Hu 4, 746a ; Gdf 4, 687 ; TL 5, 22 ; BaldEt¹ n° 1285.

Dial. : norm. (DT ; Moisy ; MN, 17^e s.), havr.

Afr. : Jean de Le Mote ; JFévLament.

Mfr. : Haudent ; AncPoésie 12, 336 [= Jacques d'Adonville] ; Dial. de Mallepaye et de Baillevant [= Roger de Collerye, selon Aubailly 1973 ; Petit de Julleville n° 148] ; GesteDucsBourg ; MirNDPers 21 [non localisé] ; Mystère de Saint Crespian, éd. Chabaille [Paris] ; Greban [non localisé] ; Pastoralet ; moralité non localisée [Petit de Julleville n° 136] ; farce non localisée [Faivre n° 40] ; Jean Fillons ; Sotties 3, 42 [= Moral de tout le monde ; non localisée] ; Molin ; CohenRég.

Selon G. Roques (qui prend en considération toute la famille ; les résultats sont semblables pour tous ses membres), il s'agirait d'un mot picard qui serait passé aux 15^e et 16^e s. dans la langue du théâtre, surtout grâce aux facilités qu'il offre à la rime. Son explication des attestations du mot dans les glossaires normands (les glossaires plus récents n'auraient pas pu l'enregistrer), selon laquelle elles ne reflèteraient pas une vie réelle, ne nous a pas convaincu : la famille est présente dans toute la lexicographie différentielle normande du 19^e s. ; les sens ne sont pas identiques (il n'y a donc pas simple copie) ; on rencontre deux formes (*labit* et *labiter*), mais non dans tous les ouvrages (ce qui implique là encore que les lexicographes ne se sont pas contentés de compilation) ; de plus, il ne tient pas compte des volumes d'inconnus du FEW, qui font apparaître le mot au Havre (Maze 1903, 172) au début du 20^e s.

Nous préférons donc croire à une existence réelle de la famille lexicale dans la langue parlée, au moins en Normandie et en Picardie et aux 15^e et 16^e s. ; elle aura reculé assez rapidement à l'époque moderne.

Le critère est d'utilisation délicate pour la localisation d'un texte du 16^e s.

laisable s. f. ? “(terme d'injure à une femme)”. Tissier 7, 284.

*LE MARI Et paix ! Dieu vous mette a mal an, Laisable, incorrigible garse !
Que eussiez-vous ores la langue arse Et ne la scauriez-vous tenir !*

Tissier rattache *laisable* à LICERE et comprend “capable de tout”. Nous ne pouvons ni confirmer ni infirmer son opinion. Même analyse étymologique dans Droz/Lewicka 1961, 96.

On recherche le mot.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; Gdf, GdfC, Hu Ø [nous n'admettons pas l'identité proposée par Droz/Lewicka, *loc. cit.*, avec *loisable*, Gdf 5, 22a].

Hapax. Pas de rattachement connu. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

lané adj. “de laine”. Tissier 52, 37.

Ung plumart et chapeau lané !

On recherche le mot.

FEW 5, 148b LANA ; Gdf 4, 712a ; TL 5, 135

Afr. : BaudCond.

L'attestation d'ancien français doit plutôt se comprendre "pourvu de laine" ; par conséquent, elle est sans doute indépendante.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

mal lardee adj. f. "(comme injure à une femme)". Tissier 21, 122.

Ou estes-vous, mal fardee, Mal lardee ?

On comprendra volontiers "dont les graisses ne sont pas réparties sur le corps de façon attrayante", en pensant à *estre assez sur le lart* "être assez grasse, assez appétissante (d'une femme)" Gdf 4, 723a.

On recherche un sémantisme comparable.

FEW 5, 190b LARIDUM Ø.

Pas d'attestation enregistrée. La formation n'était probablement pas lexicalisée ; il s'agit d'une création éphémère, sans doute appelée par la rime.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

lasché adj. ou part. p. adj. "qui se laisse aller à". Tissier 56, 32.

Qu'esse cy ? Suis-je homme lasché De vice ne de sottie entreprinse ? Je ne vueil point qu'on me desprise, Car je vous pense bien valoir.

On recherche le sens.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; Gdf, GdfC, Hu Ø.

On peut le rapprocher de *se lâcher* à “céder, faiblir, se laisser aller (p. ex. à la douleur)” (Amyot ; Malherbe ; Du Vair) FEW 5, 229b, mais il n’y a pas de certitude.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

lascheté s. f. “action indigne, faiblesse (action)”. Tissier 59, 185.

Et comme a-ce esté Qu'avés faict ceste lascheté ?

On recherche le sens.

FEW 5, 231b LAXICARE ; Hu 4, 776b Ø ; Gdf 4, 732a ; GdfC 10, 65c ; TL 5, 214 ; TLF 9, 89bb.

Afr. : MonGuill ; CourLouis ; Jourdbl ; Aimeri ; AnsCart.

Mfr. : Oresme.

“Faiblesse (action)” n’a pas été distingué par la lexicographie de “faiblesse (trait de caractère)” ; d’autre part, comme il n’est pas possible de distinguer toujours “action témoignant de la faiblesse” de “action témoignant d’un manque de courage”, le complexe sémantique, parce qu’il existe dans la langue moderne, n’a pas été régulièrement relevé. En l’absence presque complète de documents de moyen français, nous devons donc renoncer à traiter cette attestation, nous contentant de préciser que la définition du FEW (“faiblesse”) doit être comprise “faiblesse (comme trait psychologique ou comme acte découlant de celui-ci)”.

laveux s. pl. “lavoirs (lieux publics destinés au lavage du linge)”. Tissier 7, 24.

On m’a parlé qu’icy entour C’est eslevé ung saint Frestel, Filz de Babil, qui a bruit tel Que en fours, rivières et laveux Sont les reliques saint Baveux, Dont il nous vient maintes oppresses.

On recherche le sens du type “*lavoir*”.

FEW 5, 217a LAVARE ; Gdf, GdfC, Hu, TL Ø ; TLF 10, 1045a ; ALF 755.

Première attestation (FEW et TLF ne connaissent le sens que depuis Cotgr 1611, Frantext depuis 1606 [texte non localisé]) ; la pièce est connue par un imprimé datant au plus tard de 1518, sa composition est vraisemblablement peu antérieure.

L'examen de l'ALF montre des dates différentes pour l'emprunt du type *"lavoir"* ; il semble qu'à l'époque de l'enquête d'Edmont le mot n'était qu'en cours d'emprunt dans l'Est du wallon et le picard : ceux-ci ignorent souvent le mot, tandis que sur les points où une réponse est donnée, elle l'est sous une forme française peu ou pas adaptée. Le sens ne s'est répandu dans le domaine linguistique français qu'à partir du 16^e siècle, et on doit supposer que cela s'est fait en français ; sa répartition dans les patois n'étant qu'une conséquence d'événements postérieurs, elle n'intéresse pas la discussion menée ici, qui porte sur la répartition au 16^e s. L'histoire de l'extension du type lexico-sémantique ne peut sans doute pas se faire sans examen de l'extension de l'objet (la construction de bâtiments destinés au lavage du linge), ce qui est hors de notre portée.

Le type phonétique examiné ici est limité, selon les données du FEW, à la Normandie (norm. hag.) et selon celles de l'ALF, aux départements de la Manche et du Calvados. L'unité lexico-sémantique apparaît pour la première fois en français sous une forme très peu française du point de vue graphico-phonétique et cela n'est pas insignifiant : que le mot se soit formé en patois ou en français, il n'y a aucune raison de penser que le grapho-phonétisme très peu français sous lequel il apparaît a pu se former ailleurs qu'aux endroits où il subsistera jusqu'au 20^e siècle.

Le critère, pour des raisons phonétiques, oriente nettement vers la Normandie, et plus précisément vers le Calvados et la Manche.

laysant adj. "incapable d'un effort". Tissier 39, 345.

PATHELIN Allons, doncques Le porteray-je. LE PELLETIER Rien quelzconques ! Il n'y a rien qui soit pesant. PATHELIN Pensez-vous que je soye laysant ? Et vous porterez [tout] le fais ! Mauldit soys-je, se je [le] fais ; Jamais je ne le souffriroye.

On recherche le mot.

FEW 5, 309b LICERE ; RLiR 58, 276 (CR Roques) ; Gdf 4, 703a ; Tobler 1921, I, 49 ; le mot manque apparemment dans TL.

Dial. : norm. Bray, havr. Tôtes, Louv. Bellême, Mortagne, hag. aost. sav. lang. Tarn, castr.

Afr. : DialAme.

Mfr. : ChristPis.

Le type est limité à trois zones dans les patois modernes : Normandie et Perche ; Sud-Est du francoprovençal ; Languedoc. Nous ne parvenons pas à expliquer cette distribution ou à proposer une hypothèse sur son état ancien.

Les attestations anciennes ne sont pas de classement tout à fait sûr : le sens de l'une ("oisif", lorr. 12^e s.) diverge légèrement de l'ensemble de la série ("paresseux, lambin"), et même si le rattachement reste tout à fait plausible sémantiquement, cet écart stable se laisse expliquer au mieux par l'existence de formations indépendantes ; l'autre (*Je ne doy pas me tirer arriere, n'estre laisante de ediffier et maisonner avec ton aide* ChristPis) supporterait aussi bien d'être rangée sous LAXARE. On doit donc renoncer à utiliser les attestations anciennes pour localiser le mot en moyen français.

Le critère ne peut être utilisé qu'avec prudence.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

lenternier s. m. "drôle, conteur de balivernes". Tissier 29, 91.

Ha ! qu'il soit entré en mal an Qui le croira. Quel lenternier !

On recherche le sens.

FEW 5, 167b LANTERNA ; Hu 4, 767b ; GdfC 10, 63b ; TLF 9, 985b.

Mfr. : Rab ; Ph. de Marnix ; La Noue.

Le texte examiné est daté de ca. 1515 sur des indices très faibles, mais est en tout cas antérieur à 1547/1557, date de l'impression.

Première attestation. Le sens n'est pas spécifique diatopiquement.

lese s. f. "largeur (d'un drap)". Tissier 26, 180.

[Le fabricant de chausses, montrant son drap :] *Dictes-vous qu'il est trop pressé ? Voyez qu'il a la lese grande.*

Tissier comprend "largeur entre les fils d'une étoffe".

On recherche le mot et plus spécifiquement le sens.

FEW 5, 197b *LATIA ; Hu 4, 754b ; TL 5, 77 ; Gdf 4, 693a.

a) *lese* "largeur (d'un objet quelconque)".

Dial. : Jers. Guern. Montfort, Malestr. nant.

Afr. : Apoc [non localisé] ; Gaimar ; Brut ; QLivre ; BiblePar [var. ms., elle a de bonnes chances de représenter la leçon originale] ; MirAgn² ; CourtBar [cité dans DEAF H 546, 26].

Mfr. : 1500, doc. arch. Finistère ; Coutumier de Bretagne ; Jacques Cartier ; Modus ; 1386, doc. arch. non localisé ; 1426, *Dénombrement du baillage de Constanten* ; Ordonnance 1478 [concernant Rouen].

b) "largeur d'une étoffe entre les lisières" ; *a la grand laise*.

Dial. : verv. havr. Tôtes, PtAud. bess. Thaon, Tinch. Condés. hag. renn. Pléch. bmanç. hmanç. SeudreS. canad. Vendôme, saum. [l. saun.] MoselleV. Ruff. Vaux, occ.

Afr. : Grande Charte de Jean sans terre, cartulaire de PtAud [indiqué à Pont-Audemer].

Mfr. : Rab ; AncPoésie 1, 91 [= Christophe de Bordeaux ou de Bordes, Paris] ; Goub.

Aussi : Cotgr 1611.

c) autres sens (surtout "bande (de bois, de cuir, de toile, de terrain)").

Dial. : ang. maug. poit. Vendôme, Châtell. blim.

Mfr. : 1537, Limoges ; 1586, doc. arch. Vienne.

Aussi : ffr. 1867-DG.

On n'a pas enregistré pic. *laise* "limon et herbes que la mer dépose sur le rivage en se retirant", de classement douteux (von Wartburg, FEW 5, 198b n. 1 ; cf. 5, 222a).

Dans les patois modernes, le type est occidental, sauf cinq enregistrements orientaux (du type b) qui sortent de ce cadre. Le sens attesté dans l'exemple examiné ici (b) est le plus largement répandu : toute la Normandie, Maine, Est de la Haute-Bretagne, Canada, et un point en Saintonge. Le sens a), plus général, ne possède plus qu'un domaine extrême-occidental (îles anglo-normandes, Ouest et Sud de la Haute-

Bretagne). Le mot est aussi attesté avec d'autres valeurs dans l'Ouest, mais plus au Sud.

Cette répartition semble tout à fait ancienne. 1° Toutes les attestations anciennes du mot sont occidentales (Paris compris). 2° Les sens rassemblés sous c) forment un groupe, sud-occidental (poitevin et limousin) du 16^e au 19^e s. 3° a) et b) ont une aire assez semblable, cependant, a) est majoritairement extrême-occidental et l'aire de b) s'étend plus loin vers le Sud, comme dans les patois modernes.

Le critère oriente donc assez nettement vers l'Ouest (Paris inclus) : Paris, Normandie, Maine, Haute-Bretagne, Touraine ou Anjou.

lieu s. m. "lupanar". Tissier 20, 34.

Avez-vous trouvé faulte en my, Par quoy me devez cela dire ? Vous me faictes bien trefves de [yr]e ! Je ne suis point du lieu venue. Me suis-je avecq vous mainten[ue] Autrement que femme de bien ?

On recherche ce sens par euphémisme.

FEW 5, 392b LOCUS Ø ; Hu 5, 15a Ø.

Mfr. : farce non localisée [Faivre n° 131].

Les documents localisés manquent. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

lifree s. f. "(proprement) nourriture abondante ; (ici, par métaphore) aubaine, sur le plan érotique". Tissier 35, 148.

[La femme parlant de son mari et de la façon qu'à celui-ci de concevoir sa profession de sergent :] *Quant ses femmes n'ont poinct d'argent, On dict qu'il se paye en deree. C'est toulx un, s'il prend sa lifree De son costé et moy du myen.*

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 16, 453b LEFFUR ; RLiR 55, 614 ; R 33, 565.

Dial. : norm. MN (17^e s.).

Aussi : 1623, J. Auvray [Rouen].

Le sens attesté est "nourriture abondante, ripaille" ; la métaphore par laquelle on arrive, en contexte, à la valeur attestée dans le texte examiné est naturelle.

Le critère oriente vers l'actuel département de la Seine-Maritime ; même si les enregistrements de l'unité sont peu nombreux, leur rencontre sur une zone étroite les rend significatifs. Par ailleurs, la famille lexicale, répartie sporadiquement dans tout le domaine galloroman, ne produit que des formations de faible extension géographique, assez mal attestées en outre ; l'allure générale de cette famille incite à suspecter la stabilité de ses descendants, et à ne faire fonds sur le critère qu'avec réserve.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

longis s. m. "(qualificatif insultant pour un homme)". Tissier 19, 176.

Certes, m'amy, je vous assure Que, depuis environ huyt jours, J'ay fait plus de quarante tours lcy entour vostre logis. Mais tousjours vostre grand longis De mary present y estoit.

Le contexte ne permet pas de savoir lequel des sens que distingue FEW est attesté dans l'exemple examiné.

On recherche le mot.

FEW 5, 406a LONGINUS ; Hu 5, 42b ; Li 2, 341b ; Gdf 5, 27c ; DiStef 350a.

Dial. : Paris, norm. yér. PtAud. Andelis, nant. bmanc. Charnie, hmanc. Jubl. saint. SeudreS. Chablis, Dombras, Fill.

Mfr. : note additionnelle aux *Bigarrures* de Tabourot des Accords [non localisé] ; Trippault.

Dans ce texte daté très hypothétiquement de 1500, et connu par un imprimé de 1547/1557, il s'agit de la première attestation du mot. Dans les patois, celui-ci est bien attesté surtout dans l'Ouest (spécialement en Normandie et dans le Maine), jusqu'à Paris où il a vécu populairement au moins depuis le 17^e s. et au moins jusqu'à la fin du 19^e (FEW). Il est aussi attesté, sporadiquement, dans tout le domaine d'oïl. Il n'y a pas de raison de penser que le mot a vécu dans les dialectes

d'oïl avant son apparition en français, et nous admettons que son aire dialectale moderne est en partie la conséquence d'emprunts au français ; ceci explique sa présence minoritaire dans diverses régions du domaine. Comme d'autre part il s'agit de la première attestation et que nous ne connaissons que très peu d'exemples au 16^e s. [Trippault, grammairien, a été porté sur la carte, mais l'attestation n'est pas significative], le matériel ne permet qu'une hypothèse prudente sur la localisation du type au 16^e s. : plutôt Ouest (Normandie comprise) ou Paris.

lopinier v. tr. "tourmenter". Tissier 62, 81.

[Dans une énumération] *Bru de Touraine et bru guespine, Bru de gallere – on nous lopine – [...]*

Le v. 81 est très suspect : tout le passage, très long (vv. 74–100) consiste en l'énumération de noms de lieux, comme on le voit par exemple au v. 80, cité ici. Le seul vers (v. 96) exceptionnel sous cet aspect, *Bru par tout tant amont qu'aval* semble faire allusion à l'amont et à l'aval de la Seine, c'est-à-dire encore une fois à des lieux où les brus exercent leur métier, et non à un type d'emploi ('en maison, sur le trottoir, sur des bateaux'). Si *Bru de gallere* est douteux, *on nous lopine* est tout à fait déviant, et il faut admettre que le texte est altéré.

Le sens proposé par Tissier est conjectural : comme il était correct de le faire, il a choisi dans les dictionnaires le seul qui pouvait éventuellement convenir, mais il n'est que possible dans le contexte.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

loppinet s. m. "petit coup". Tissier 41, 289.

Le sergent veult aler gaitier : Il afuble son basinet ; Mais il aura ung loppinet De ce baston pour luy oster.

On recherche le sens, également pour le simple.

FEW 5, 422a LOPP- ; Lewicka 1, 322 ; Gdf 5, 29c ; TL 5, 648 ; Li 2, 342c.

Dial. : wall.

Afr. : HugCap.

Mfr. : 1407, doc. non localisé ; JPreisLiég ; Desch ; MirND 22 et 33 [non localisés].

La chanson d'*Hugues Capet*, indiquée ici à Paris, est picarde, comme on l'a déjà vu.

Seule attestation du dérivé avec ce sens. Le sens semble spécifique du Nord-Est du domaine d'oïl, dès l'ancien français et jusque dans les patois modernes. On ne peut que proposer des hypothèses sur sa situation en français au 16^e s.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

loquebault s. m. "homme qui fait l'important". Tissier 10, 6 ; 65, 877.

Qu'esse que tu ditz, loquebault ? Te fault-il avoir tant de plet ?

Soit en pou[r]pre le loquebault !

On recherche le mot.

FEW 5, 423a LOQUI ; 15, 1, 31b *BALD ; 16, 474b LOC (mauvais classement) ; 16, 478b LOEKEN (mauvais classement) ; Gdf 5, 30b ; Hu 5, 43b ; Baldinger 1990a, 198 ; Baldinger 1980, 190 ; Legros, 1958, 329.

Dial. : Faymonv. Florent, Tournai.

Mfr. : Molin ; JLemaire ; Eld'Amerval ; Actes des Apôtres ; AncPoésie 13, 409 [= Andrieu de la Vigne] ; farce non localisée [Faivre n° 56 ; cf. Buridant 1991, 471].

Dans les patois, le mot est nord-oriental. Une partie des attestations anciennes, nord-picarde, semble confirmer cette orientation, mais le mot est aussi connu dans deux textes incohérents avec cette localisation, le mystère des *Actes des Apôtres*, qui est occidental, et Andrieu de la Vigne (La Rochelle). Les attestations anciennes sont très cohérentes chronologiquement : fin du 15^e et début du 16^e siècle. Le mot n'a sans doute qu'un succès très éphémère, peut-être littéraire seulement. On ne peut savoir s'il s'agit d'un mot patois qui aurait passé en français épisodiquement, et du même coup au-delà de sa région d'origine, ou d'un mot français dont l'emploi se serait restreint à une zone étroite et au vernaculaire.

La prise en considération d'une attestation supplémentaire (GentePoitP) permet de supposer, plutôt qu'une répartition pan-française, un deuxième noyau dans le Sud-Ouest.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

lorche adj. "déçu, embarrassé". Tissier 2, 494.

[Le mari rentre de voyage et apprend que sa femme est enceinte :] *Le cas trop me grieve et escorche. Fere enfans, c'est trop procedé ! LA FEMME Pourquoi ? COLIN Car cela me rend lorche ; C'est a Dieu trop tiré le dé.*

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 22, I, 119b (et 189b) ; Hu 5, 50a ; Gdf 5, 40b ; Baldinger 1990b, 153.

Mfr. : Pasquier (nombreuses attestations) ; Martial d'Auvergne [Arrêt apocryphe, de 1528 (cf. Rychner 1951, XLI) par Gilles d'Aurigny] ; Cl. de Kerquifinen.

Première attestation de l'unité et du mot. Comme Gilles d'Aurigny, indiqué sur la carte à Beauvais, était avocat au parlement de Paris, il ne faut pas exclure qu'on ait affaire à un emploi spécifiquement parisien.

Du fait du petit nombre d'attestations, la valeur du critère est incertaine.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

loricquart s. m. "fanfaron". Tissier 1, 179.

[On se plaint de l'impuissance d'un jeune marié :] *Regardez quel seigneur voicy, Quel avortillon, quel coquart ! Il faisoit tant du loricquart, Du temps qu'il estoit fiancé.*

On recherche le mot, avec un sens au moins semblable.

FEW 22, I, 38a ; Gdf 5, 33a ; Hu 5, 44b ; DiStef 350b ; BaldEt² n° 2088.

Dial. : bmanc. ang.

Mfr. : Mist [non localisé] ; Roi René ; Noël non localisé ; Moralité des blasphémateurs [Petit de Julleville n° 14 ; probablement normande] ; J. Bouchet ; Collerye ; AncPoésie 6, 42 [non localisé] ; AncPoésie 12, 20 [*L'Advocat des Dames de Paris* ; non localisé].

Aussi : ca. 1650, Angers.

On n'a pas relevé pic. *loricard* s. m. "grognon, grondeur", sémantiquement trop éloigné.

Le type semble surtout angevin : c'est là (et dans une région contiguë) qu'il est resté en patois ; c'est là qu'il est attesté au 17^e s. ; c'est là qu'il forme des dérivés (dialectalement et en mfr. : *loricarder*, Abuzé). Mais il semble avoir eu aux 15^e–16^e s. un succès au moins littéraire, comme le montrent son usage par Collerye et sa présence dans une moralité probablement normande ; les textes non localisés témoignent sans doute aussi, pour certains d'entre eux, de cette vogue.

louage s. m. "loyer". Tissier 5, 113.

Posible qu'i nous donneront De nostre moulin les louages, Aveques tous les arierages Qu'on leur debvons du temps pasé.

On recherche le sens.

FEW 5, 387b LOCARE ; Gdf 5, 8b ; Hu 5, 46b.

Mfr. : Dev [= Champagne] ; 1378, doc. arch. non localisé ; 1391, Troyes ; J. Rolin [non identifié], dans un doc. arch. Autun [c'est là qu'on a indiqué sur la carte cette attestation, sous réserves] ; Larivey ; Deroziers ; F. Bretin ; Le Loyer.

Nous n'avons pas retenu l'attestation de Guillaume Bouchet citée par Huguet, qui lit *estre mal payé des louages*, ce que nous comprenons "être mal payé pour l'objet qu'on a donné en location" et non "être mal payé des loyers".

Les données forment un ensemble cohérent, entre Berry, Bourgogne et Champagne, à l'exception d'une attestation nettement déviante (Le Loyer), que nous n'expliquons pas. Le sens était probablement spécifique diatopiquement, mais en l'absence d'enregistrements relevant d'un autre secteur architectural, il est difficile de se prononcer sur le statut de la variable aux 15^e et 16^e s.

Sous réserve d'indices contraires, on admettra que le critère peut servir à la localisation, en Champagne ou dans le quart Sud-Est du domaine d'oïl.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

loudier s. m. "(comme injure à un homme)". Tissier 31, 77.

RIFFLART Taisez-vous meshuy. LA FEMME Pour ung loudier ? pour ung yvrongne ?

On recherche l'unité lexicale.

FEW 16, 477a LODDER ; Gdf 5, 12b ; TL 5, 558 ; Legros 1958, 329 ; Hu 5, 48a.

Dial. : Malm. Montbél. Braine-le-C.

Afr. : MonGuill ; RomPast II 77 [= RivièrePast 71 ; non localisé] ; Coincy ; Scheler, *Trouvères belges*, I, 254 [indiqué en Belgique] ; SJul [Nord-Est] ; CourRen ; BaudSeb.

Mfr. : Froissart ; Desch ; CentNouv [non localisé] ; Molin ; Rab ; ChevCygneBrux [non localisé] ; 1372, doc. non localisé ; Louis XI [non localisé] ; J. Vauquelin ; Greban [non localisé] ; farce non localisée [= Petit de Julleville n° 203].

L'orientation est très nettement orientale, de façon stable à travers le temps ; cela devient encore plus net si l'on ajoute à la carte Louis XI (souvent associé à des aires orientales, qu'on s'explique bien par ses exils dans les états bourguignons), CentNouv (qui contient certaines formes qu'il est possible de rattacher aux Flandres) et Greban (né dans le diocèse de Cambrai). La présence du mot chez Rabelais ne conduit pas à remettre en question cette analyse.

La seule incertitude concerne l'extension de la présence du type vers le Sud : nous ne parvenons pas à savoir si l'enregistrement vernaculaire de Franche-Comté représente la pointe la plus avancée d'une aire anciennement continue, ou s'il est indépendant ; les enregistrements vernaculaires sont trop peu nombreux pour permettre de trancher la question, et l'absence d'attestations anciennes dans la zone n'est pas suffisamment significative.

Le critère oriente vers l'Est, avec une probabilité un peu plus forte pour le Nord-Est.

Cf. également *loudiere*.

loudiere s. f. “(comme injure à une femme)”. Tissier 38, I, 592 ; peut-être aussi 41, 151.

A qui parlé-ge ? Hou ! loudiere, A boyre !

*Ha, vieille loudie[re] ou cul ro[ut] [...] Correction de Tissier, l'édition portant *vie lle londie au cul rond*.*

On recherche le mot.

FEW 16, 477a LODDER ; TL 5, 559 ; Hu 5, 48a ; Gdf 5, 12c ; Lewicka 1, 213.

Afr. : Hem ; MirNDPers28 [non localisé] ; JCond ; R 10, 520 [= Mahieu le Poirier ; non localisé] ; Méon I 435 [= Salomon et Marcoul ; non localisé] ; BarbM II, 240, 26 [= Dit des Rues de Paris, non localisé].

Mfr. : farce [Faivre n° 117 ; normande selon Lewicka 1974, 115] ; *Farce des cinq sens de l'homme moralisée* [Petit de Julleville n° 85 ; non localisée] ; farce [Faivre n° 168 ; Haut-Dauphiné selon Chambon 2001, 30] ; farce non localisée [Faivre n° 51] ; farce [Faivre n° 116 ; picarde selon Lewicka 1974, 128] ; Mist [non localisé] ; Gringore ; Molin ; StAdrien ; Desch ; Eld'Amerval ; AncPoésie 6, 207 [= Sermon joyeux d'un dépuceleur de nourrices ; non localisé] ; *Généologie de Frippelippe* [non identifié] ; Mystère du Siège d'Orléans ; farce non localisée [Faivre n° 145].

Les attestations non localisées sont proportionnellement trop nombreuses pour permettre une conclusion sûre, mais il semble que *loudiere* était spécifiquement nord-oriental jusqu'au 15^e s. et qu'il est ensuite devenu général dans la langue du théâtre, où il a eu un très grand succès.

Cf. également *loudier*.

lourdois s. m. “lourdaud”. Tissier 19, 256.

Ma foy, voyla un grand lourdois : Il a moins d'esperit que un thoreau.

Il faut distinguer plusieurs unités lexico-sémantiques : 1° *lourdois* “langage grossier, langage rustique” ; 2° *lourdois* “comportement de lourdaud” ; 3° *lourdois* “personne lourde d'esprit”. Ce dernier est la substantivation de l'adjectif *lourdois*.

On recherche l'unité 3° (comme adjectif ou comme substantif).

FEW 5, 466a LURIDUS ; Lewicka 1, 178-9 [sens 1^o et 2^o] ; 1, 15, 219 ; Hu 5, 51b ; Gdf 5, 41b.

Dial. : Segré, bmanç.

Mfr. : Nicolas de Troyes ; farce [Faivre n° 169 ; non localisée].

Nicolas de Troyes a été indiqué à Tours, où il vivait au moment de l'écriture de l'ouvrage considéré.

En l'état de la documentation, et jusqu'à preuve du contraire, nous admettons que le sens n'a eu qu'une existence bornée, sur une aire relativement étroite : Maine, Anjou et Touraine, où les patois l'ont fixé.

loure s. f. "sorte de musette". Tissier 8, 341 ; 42, 203.

Et sy l'a condamné D'estre en son eglise amené Aveq[ues] un tabour et loure
[...]

Je n'eu d'elle en mariage Que six vingz soubz en une bource, Ung rebequet et une loure [...]

On recherche le mot.

FEW 5, 465a LURA ; FrPrécl 6, 136 (CR Chambon) ; Hu 5, 52a ; Gdf 5, 41c ; TLF 11, 26b.

Dial. : norm. Bray, Tôtes, PtAud. Bayeux, poit.

Mfr. : Var 5, 164 [texte normand] ; AncPoésie 4, 198 [*Le Testament d'un amoureux* ; non localisé] ; Vauquelin de La Fresnaye ; Grevin ; Ronsard ; Belleau ; De Brach ; d'Alcriste ; Gauchet ; Troterel.

Dans les patois modernes, le mot est normand (surtout) et poitevin. Au 16^e s. il est déjà normand, surtout (quatre attestations, et une percheronne), mais n'est pas inconnu ailleurs dans le domaine francophone : près de la Normandie (Grevin, né à Clermont dans l'Oise ; Ronsard, vendômois) ou plus loin (Bordeaux). Cl. Gauchet a sans doute connu le mot lorsqu'il a résidé à Bayeux, dont il était archidiacre.

On admettra volontiers qu'un mot technique a pu être appris par P. de Brach à n'importe quel moment ; cette seule attestation ne lui enlève donc pas son caractère de régionalisme normand. On ne l'utilisera cependant pour la localisation qu'avec

prudence, puisqu'il a eu une existence au 16^e siècle en dehors de son domaine de plus fort emploi.

faire lralra sens inconnu. Tissier 25, 245.

[Un valet nouvellement engagé à qui on demande comment il a compris l'obligation qu'on s'est donné de l'habiller :] *Que je soye vestu Et habillé tous les matins, Et qu'on me chausse mes patins Quand je voudray faire lralra.*

On recherche la locution.

Nous ne la trouvons pas dans FEW.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

lyee adj. f. "mariée". Tissier 39, 405.

LE PREBSTRE Vrayement la teste m'estourdist De confesser ; c'est trop grant peine. « En quel temps fusse ? En quel sepmaine ? Estoit-elle point mariee ? Car c'elle estoit femme lyee, Il y fauldroit avoir regard. »

On recherche l'emploi absolu et son sens, également pour le substantif.

FEW 5, 319b LIGARE ; TL 5, 464 ; GdfC 10, 81a.

Mfr. : Ménag ; 1572, doc. arch. Tournai.

Nous avons aussi relevé la locution *liée de mari* "mariée" (dans le document de 1572 ; elle subsiste jusqu'au 18^e s.).

La valeur examinée ici semble rare. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

lygnon s. m. "fil enduit de poix, qui sert à coudre les souliers". Tissier 12, 200, 240 ; aussi *lignon* 230.

Certes, y faict rage de tirer Le lygnon.

Au deable le lygnon d'enfer !

Le cul me faict mal d'estre asis, Les mains du lignon empongner.

Selon Tissier, la lecture de la finale est certaine : il s'agit nettement dans les trois cas de *-on* et non de *-ou*.

On recherche la forme.

Nous ne la trouvons pas dans FEW ; Hu 5, 65a.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

macher 1 v. tr. "méditer". Tissier 48, 92.

LE PROCUREUR [Et quel chose esse ?] HUBERT C'est ung pet. Saichez, sire, et machez le cas.

Il y a jeu de mots sur le sens de *macher* et le référent de *cas* (l'objet scatologique ou le conflit dont il est l'objet).

On recherche le sens.

FEW 6, I, 455b MASTICARE ; TL 5, 1226 ; GdfC 10, 128c ; TLF 11, 105a.

Afr. : GilMuis ; *Chansons et dits artésiens* XV, 36 [Artois].

Mfr. : G. Chastellain ; Christine de Pisan ; *Sottie nouvelle du Roi des sots* [= *Petit de Julleville* n° 185 ; non localisé].

Aussi : frm.

Le sens a été peu enregistré par la lexicographie historique, sans qu'on sache si cela est dû à l'absence réelle d'attestations anciennes ou à sa présence en français moderne. Si l'on se situe, comme nous faisons, dans la première hypothèse, il est remarquable que les rares attestations de moyen français soient concentrées sur une étroite zone du domaine picard, à cheval entre l'actuelle France et l'actuelle Belgique. Nous ne savons pas quand le sens est passé dans le français général.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

macher 2 v. tr. "manger". Tissier 3, 156.

Aportés-vous poinct a macher, Que je me sente du festin ?

On recherche le sens.

FEW 6, I, 459a MASTICARE ; DRF 630b.

Première attestation par rapport au FEW (le texte examiné ici est daté de 1500 dans la liste de Lewicka, sur des arguments très faibles), mais le sens est attesté en 1450 chez H. Baude (DocDMF). Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

machurer v. tr. "barbouiller de noir". Tissier 60, 210.

De dueil, j'en machure ma face.

On recherche le type lexical et le sens.

FEW 6, I, 430b MASK- ; DRF 631b ; TL 5, 1224 ; Gdf 5, 193b ; Hu 5, 68a ; TLF 11, 116b.

Dial. : LiègePr. Bouillon, nam. Silenrieux, Giv. hain. bourg. morv. verdch. Tournus, Montceau, Ste-Sabine, Beaune, Thostes, Chablis, Seignelay, Ligny, Charleville, Guign. mouz. argonn. Cum. Vouth. Landrem. Fill. Moselle, Metz, Isle, Pasyh. Fensch, Nied, Rém. saun. MoselleV. Urim. Fim. Fraize, Bar. Vosgesmér. St-MauriceM. bress. Ajol, St-Nab. Ventron, Gruey, Brotte, frcomt. Pierrec. Messnay, Mignov. Our, Vandieux, Vionn. Hérém. Lens, Montana, aost. Valtourn. sav. Genève, HSav. Abond. Samoëns, Annecy, Thônes, Vaux, Ruff. lyon. Lant. Lyon, for. Ponc. dauph. Cr. Beaur. SDT. Charv. Gresse, Mens, mdauph. Romans, Die, bdauph. Champsaur, Lallé, Gap, Brianç. Queyr. pr. Barc. Nice, Caval. Muy, mars. Aix, Arles, lang. Alès, Péz. Béz. Puiss. Toulouse, Tarn, castr. aveyr. viv. vel. Murat, ClermF. Agen, béarn. Pontarlier, Gém. bourg. Abond. Malm. Neufch. Chiny, Philipp. Thuin, Allier, SaôneL. Bresse, Côte-d'Or, Yonne, ard. Meuse, MeurtheM. GrosV. Blon. Entremont, bagn. Nendaz, Vissoye, Lens, Courm. Aosta, Valtourn. HSav. Sav. St-MartinP. Aussois, Loire, Isère, Trièves, Drôme, Die, HAlp. BAip. AlpesM. Var. BRhône, Vaucl. Gard, Sumène, Hér. Aude, Ariège, Toulouse, aveyr. BelmontA. Lozère, mend. Ardèche, St-Agrève, HLoire, Saugues, Cantal, PuyD. Ambert.

Afr. : Alisc ; GGuiart [on l'a indiqué à Arras] ; GautLeu ; Antioche ; Bast ; BaudCond ; GilMuis.

Mfr. : Froiss ; Sotties 2, 95 [= Le Monde et Abus, probablement d'André de La Vigne] ; Rabelais [la forme du mot, *mascare*, indique clairement, comme le signale Keller, FEW 6, I, 430b, qu'il s'agit d'un emprunt à l'occitan] ; Calvin ; René de Lucinge.

Fr. rég. : Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Champagne, Ardennes, Vosges (Ouest), Franche-Comté, Haute-Savoie, Savoie, Ain, Rhône, Loire, Isère, Drôme, Hautes-

Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Languedoc oriental ; Pyrénées-Orientales, Ardèche, Auvergne, Creuse, SR. Belgique (sans précisions).

Données contemporaines : pour l'existence du sémantisme en frm., voir la discussion dans DRF 633b (Fr. Lagueunière) : le sens est régional et les indications du type 'pop.', 'fam.' 'vx' ne sont que de mauvaises interprétations de son caractère non standard.

Nous avons indiqué sur la carte 1 les données modernes de français régional, mais avons renoncé, vu leur abondance, à fournir une carte détaillée des enregistrements patois cités par le FEW : la carte 2 ne fait que dessiner les contours généraux de l'aire.

Les aires modernes patoise et de français régional sont très semblables : elles incluent toutes deux Wallonie, Bourgogne, Franche-Comté, Suisse romande, Savoie, Lyonnais, Dauphiné, Languedoc, Ardèche et Auvergne ; elles excluent toutes deux la Picardie (et Belgique picardisante), la Normandie, tout l'Ouest, le Centre, l'Ile-de-France, le Limousin, le Périgord et presque toute la Gascogne ; elles ne divergent qu'en Champagne, en Lorraine, en Provence et dans la partie occidentale de l'actuelle région Midi-Pyrénées. Les zones où les aires divergent étant entourées de zones convergentes, nous interprétons ces discordances comme le reflet de déplacements (retraits ou extensions) d'aires anciennement syntopiques. On remarque en particulier la permanence de l'aire du type en français : puisqu'on admet qu'elle était en gros identique à l'aire du type en patois à un moment antérieur ou simultané à celui des enquêtes dialectales (qui permettent de dessiner l'aire esquissée sur la carte 2), et que les relevés dialectaux qui forment la masse du matériel du FEW datent pour une bonne part de la fin du 19^e s., l'aire du mot, sur une zone très vaste (la moitié du domaine francophone continental), est restée stable pendant au moins un siècle (le déplacement équivalant au plus à un département).

La localisation du type en ancien français est tout à fait contradictoire avec les données dialectales modernes : il est exclusivement attesté dans le Nord de la Picardie et en Hainaut, alors que dans les dialectes modernes la Picardie française est en tout cas exclue, et que le Hainaut est attesté, mais très mal (une indication 'hain.' dont on ne sait exactement ce qu'elle recouvre [la province belge du Hainaut a aussi des parties dialectalement wallonnes], et Thuin, de parler wallon).

On n'a que très peu indiqué sur la carte les données de moyen français : Rabelais a emprunté la forme à l'occitan méridional, et tout ce que nous apprend la présence de la forme chez lui, c'est que le type ne faisait pas partie de son

vernaculaire d'oïl ; le texte de 1507 attribuable vraisemblablement à Andrieu de La Vigne ne peut pas être utilisé, puisqu'on examine ici aussi un texte d'Andrieu de La Vigne, mais antérieur (1496) : s'il possédait le mot en 1496, il le possédait évidemment aussi en 1507, et cet enregistrement (dans la *Sottie du Monde et Abus*) dépend de celui qu'on observe ici ; enfin, on ne sait pas si le mot est chez Calvin un picardisme ou un genevoisisme, et comme la question qui nous intéresse est justement de savoir si le mot a pu exister en Picardie au 16^e s., cette attestation nous est inutile.

En bonne partie l'histoire du mot nous échappe : on sait qu'il existait au 16^e s. en occitan et dans le français d'un Savoyard, on sait aussi qu'il a été bien connu en Picardie jusqu'à la fin du 14^e siècle au moins, mais on ne sait pas, par contre, si l'absence complète d'attestation sur la zone très étendue que recouvrira son aire moderne dans les patois est un hasard. Nous supposerions plus volontiers que le type ne s'est diffusé qu'à la fin du Moyen Âge, à partir de sa zone d'implantation originelle picarde, vers l'Est et le Sud, et qu'il a disparu de Picardie dans le même temps. À partir de ce moment, le mot est resté très peu courant dans la langue littéraire, mais s'est implanté fermement dans les patois et dans les variétés diastratiquement inférieures du français ; on ne sait pas si la diffusion s'est faite en français, le mot ayant ensuite été emprunté par les patois, ou si le mouvement a été inverse : la très grande étendue et la régularité de l'aire incitent cependant à préférer la première solution.

On peut essayer d'expliquer l'opposition entre les cartes 1 et 2, d'une part, et 3, de l'autre, par la différence de statut diaphasique/diastratique du mot dans les deux états successifs de la langue. Bien attesté dans la langue littéraire en Picardie aux 13^e–14^e s., *machurer*, quand il est passé de mode (ou qu'on a considéré qu'il était vulgaire), a disparu à la fois de la langue littéraire et du vernaculaire (on ne sait pas, d'ailleurs, s'il était bien établi dans les variétés basses) ; en revanche, là où il était neuf, ce discrédit a pu provoquer son interdiction (ou sa quasi-interdiction) dans les variétés hautes, mais n'avait pas la force de contrer la faveur du type nouveau, en voie de diffusion. On peut aussi poser comme hypothèse alternative que la diffusion du mot vers le Sud a eu lieu assez tôt, mais dans les variétés basses seulement ; en conséquence, son existence ne s'appuyait pas sur les variétés hautes, contrairement à ce qui se passait en Picardie. Lorsque le mot a été frappé de discrédit dans ces variétés, cela a provoqué son effondrement général en Picardie, mais ne pouvait pas

avoir de conséquence dans les régions plus méridionales. Ces deux explications sont équivalentes, sauf en ce qui concerne le rapport chronologique entre diffusion et discrédit.

Ce qui précède a surtout l'avantage d'expliquer (avec vraisemblance nous semble-t-il) des faits sinon assez obscurs ; nous ne considérons pas que ces propositions soient démontrées, et les conséquences qu'on peut en tirer pour la localisation d'un texte qui contient le mot souffrent une hypothèque. Nous les formulons cependant ainsi : à la fin du 15^e et au 16^e s., le mot, avec le sens général indiqué, se rencontre populairement [cet adverbe qualifie le genre textuel ou le niveau diaphasique/diastratique ; nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur sa présence dans la lignée française ou dans la lignée patoise] dans une zone orientale excluant la Picardie et comprenant possiblement la Wallonie, la Champagne, la Lorraine, la Franche-Comté, la Bourgogne, les zones vernaculairement francoprovençales et la moitié Est de la zone vernaculairement occitane.

magytraulx s. pl. "maîtres (par opposition aux valets)". Tissier 62, 156.

Autant magytraulx que valès, Vous blasphemès les dieulx estranges.

Tissier corrige en *magy[s]traulx*.

On recherche le sens.

FEW 6, I, 44b MAGISTRALIS.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

main s. m. "moins, moins que rien". Tissier 52, 350.

[À son mari :] *Que mal poyson et ve[n]in Vous creve ! voicy tres beau jeu. Si je m'y prens, par le corps bieu, De vous faire dresser devant ! Regarde[z] quel main, quel neant ! Qu'il est gentil deça dela !*

On recherche le substantif avec son sens.

FEW 6, II, 127a MINUS Ø.

Le sens ne semble pas avoir été enregistré. L'interprétation de la forme, telle qu'elle est proposée par Tissier à la suite de M. Roques et E. Droz, ne paraît pas douteuse.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

majeur s. m. "officier de justice". Tissier 48, 63.

LA FEMME Et je diray que tu l'as faict, Et en feray (grant) serment au majeur.

HUBERT Que n'y a-il (i)cy ung procureur ?

On recherche le type lexico-sémantique (§ 1. 3. b. α. b' du FEW, sans les dérivés) ; on ne distingue pas les formes en <-i> des formes en <-j>, mais on exclut les formes de type "maeur".

FEW 6, I, 57a MAIOR ; Roques 1982, 93-4 ; Hu 5, 92a ; Gdf 5, 85c.

Dial. : Malm. liég. LLouv. ard. Giv. Mons, flandr. Reims, QChamps, Hérém. Puiss.

Mfr. : aliég. 1523 ; aliég. 15^e s. ; JStav ; achamp. ; Runk ; Pierrefl. ; Périgueux 1386 ; liég. 1583 ; Bretin ; 1370, Ordonnance [Tournai] ; *Trais. de Rich. II* [non identifié] ; 1479, doc. arch. non localisé ; Lille 1533 ; doc. arch. Abbeville.

Aussi : dans la lexicographie depuis Est 1549, avec indication du caractère régional (« picard »), cf. Roques *op. cit.*

Nous ne relevons les attestations qu'à partir du moyen français. On sait qu'en ancien français "majeur" et "maire" forment un type lexical unique, alternant en fonction du cas grammatical ; il n'y a aucune raison de supposer qu'un lexème indépendant de type "maieur" a vécu parallèlement à "maieur", forme de cas régime alternant avec la forme de cas sujet "maire". Les attestations de *mailjeur* ne sont donc significatives du point de vue qui nous concerne ici qu'après la mort de la déclinaison bicasuelle.

Nous avons dû renoncer à prendre en considération la plupart des exemples de Huguet, qui n'isole pas le sens que nous examinons ici et dont plusieurs exemples sont impossibles à définir sûrement.

Sauf deux points très isolés en Valais et dans l'Hérault (mais la source est très suspecte dans ce dernier cas), le type est étroitement circonscrit dans les patois modernes à une zone nord-orientale : wallon, picard le plus septentrional, Nord de la Champagne. Il semble que le type a été plus largement répandu en moyen français : s'il est particulièrement bien attesté dans la région de Liège et bien attesté dans le Nord de la Picardie (on ne sait où localiser précisément le document conservé aux archives d'Abbeville) et en Champagne, il l'est aussi dans le Centre-Est du domaine galloroman (confins de la Bourgogne et de la Franche-Comté, Suisse romande), ce qui peut laisser supposer une ancienne continuité, pan-orientale, de l'aire. Celle-ci existerait encore au 16^e s., date de ces deux attestations.

Au total, le critère de localisation semble net.

malle maladie loc. s. "épilepsie" (?) Tissier 30, 88.

J'en guariroys maint du hault mal Et de la malle maladie.

Nous ne sommes pas en état de proposer d'hypothèse sur le sens de la locution et avons suivi Tissier.

FEW 6, I, 90b MALE HABITUS Ø.

Pas d'autre attestation enregistrée dans les ouvrages consultés. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

maliere s. f. "puits à marne". Tissier 35, 233.

A poy que ne me voys occire Ou gecter en une maliere !

On recherche les formes en *-ll-*, *-rl-*, *-l-*, à l'exclusion de *-rn-*.

FEW 6, I, 331a MARGILA ; Gdf 5, 75b ; TL 5, 1183 ; GdfC 10, 125b ; Hu 5, 153b ; TLF 11, 416b.

Dial. : liég. Glons, Mons, flandr. pic. boul. St-Pol, MesnilM. Bray, havr. Tôtes, PtAud. Andelis, bess. gaum. occ. Gers. Lannemezan, Caut. BPyr. béarn. Orthez, Oloron.

Afr. : 1247, Corbie ; GaceB [var. ms. ; nous ne l'indiquons pas sur la carte] ; Du Pinet ; RenXXII [non localisé] ; Charte de Blanche de Navarre [il y est question de Bruxelles, où nous indiquons l'attestation] ; 1283, cart. de Saint-Denis ; 1300, cart. de St-Germain des prés ; 1312, doc. arch. Manche ; Roman du comte d'Anjou (peut-être Tournai) ; 1323, doc. non localisé ; *Estormi* [pic.] ; fabliau non localisé [NRCF n° 85] ; Dit de Dame Joenne [n° 45 dans Nykrog 1973 ; non localisé].

Mfr. : 1380, doc. non localisé ; 1387, doc. non localisé ; Froiss ; 1497, doc. Abbeville ; 1507, doc. Amiens ; d'Alcriste ; Favin [non identifié] ; terrier de Montebourg.

Aussi : abéarn.

Dans les patois modernes, le type occupe une zone septentrionale (Belgique, Picardie française, Nord de la Normandie) et la Gascogne. Elles sont toutes deux confirmées par les documents anciens. Les documents issus des cartulaires de deux abbayes parisiennes ne suffisent peut-être pas à prouver l'inclusion de Paris dans l'aire. L'attestation provenant de Du Pinet reste inexpiquée.

Le critère est sûr et précis.

manquet adj. "manchot". Tissier 51, 105.

Il est bien vray que je vous vis pretendre, En un soeir au cler de la lune, De coucher avec queque une, Qui d'une main estoit manquete Et vous enga d'une pouquete, La galande ! et revintes tout nu.

On recherche le sens et la forme en /-k-/, clairement distincte en français de la forme en /-š-/.

FEW 6, I, 138b MANCUS ; Hu 5, 131a ; Gdf 5, 136b

Dial. : PtAud. Pléch. lang. havr. Dol, bmanc. Jubl. hmanc. loch. Vendôme.

Mfr. : Goub ; R. Gobin ; Bourdigné ; AncPoésie 7, 158, 180, 183 [= *Le plaisant Boutehors d'oysiveté* ; non localisé] ; J. Le Blond.

Dans les dialectes modernes, l'unité est nettement occidentale : Normandie, Haute-Bretagne, Maine, Anjou et Touraine ; les attestations anciennes nous font penser que cette répartition était déjà en place au 16^e s. La présence du mot chez Gobin diverge.

Dans les patois modernes, la forme en /-k-/ a été enregistrée bien au-delà de l'isoglosse au nord de laquelle on s'attendrait à la voir bornée. Ceci indique que le

mot s'est diffusé en français, sous la forme en /-k-/ , et qu'il a été ensuite emprunté par le patois, sans adaptation phonétique ; cette adaptation ne pouvait avoir lieu, la forme diffusée par le français étant précisément de type irrégulier (on attendrait la forme en /-š-/) et donc inanalysable. Dans l'est du domaine galloroman en revanche, c'est un type phonétiquement régulier qui s'est diffusé en oïl et en francoprovençal, vraisemblablement par voie dialectale.

La présence de l'unité sémantico-formelle est un indice pour la localisation.

manteau s. m. "certaine mesure (en parlant de fourrures, etc.)". Tissier 39, 224.

Or ça, pour monseigneur le curé, Puis que une une fois en ay la charge, Pour sa robe qui est longue et large, Combien fault-il bien de manteaulx, Par vostre serment, de carreaux, Pour la fourrer, de Lombardie ?

On recherche le sens.

FEW 6, I, 273b MANTUS ; Gdf 5, 155c.

Mfr. : flandr. 1405, R 33, 569 [correction ; l'attestation comporte donc une part d'incertitude] ; 1456, doc. non localisé ; Gonb.

Le sens est rare, quoique attesté nettement. Les documents ne sont pas suffisants pour permettre une localisation fiable.

marcher v. pron. "marcher". Tissier 55, 20.

Il estoit assez bon folastre, Et se marchoit de bon biés.

On recherche la construction.

FEW 16, 531a *MARKÓN ; Hll 5, 145a.

Dial. : Mons, Dém. MesnM. Pléch. Gosné, Gondc. Alençon, Fougères.

Mfr. : Amyot ; Ch. Fontaine ; Ferry Juliot ; Des Masures ; Bretin ; Vauquelin de La Fresnaye ; N. de Montreux.

Si le particularisme examiné a fini par se réduire dans les patois à deux zones assez étroites, picarde et occidentale (Sud immédiat de la Normandie), il semble qu'il était au 16^e s. général dans le domaine d'oïl.

On ne peut pas utiliser le critère pour la localisation.

marmiteux adj. "malheureux". Tissier 65, 753.

Ilz vous ont bien cousté pour bons ! N'en fronctez ja le marmiteux.

Le passage nous est obscur.

Nous nous contentons de reprendre l'analyse de Roques 1980, 291, qu'on peut résumer ainsi : le mot est occidental et d'aire sans doute large (comprenant la Normandie et la vallée de la Loire depuis l'Orléanais) en ancien et en moyen français jusqu'à la fin du 15^e s. ; il est cependant emprunté un certain nombre de fois (par exemple par Eustache Deschamps). Au 16^e s. il connaît un grand succès et est répandu dans tout le domaine français ; ce succès a pu se poursuivre, au moins sous une forme atténuée, jusqu'au 19^e siècle. Ajoutons que dans les patois, en revanche, son aire s'est réduite au Poitou et à la Saintonge.

Il serait imprudent d'utiliser le critère pour la localisation.

marmot adj. "ébahi". Tissier 26, 184.

Par Dé, de ce suis bien marmot : Il n'entend pas ce que je dy.

On recherche le sens.

FEW 6, I, 357a MARM- ; Gdf 5, 180a ; Hu 5, 156a.

Hapax. La définition admise par la lexicographie est incertaine : on peut comprendre que le *varlet* se plaint de parler pour rien (et on pourrait relier sémantiquement l'adjectif à "parler confusément entre ses dents"), ou qu'il se juge ridicule (c'est probablement l'analyse de von Wartburg qui classe la forme avec *marmat* "petite figure grotesque..."), ou encore qu'il s'en veut d'être attrapé.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

marmouser v. intr. “protester, comme un jaloux”. Tissier 3, 463.

[Un mari trompé fait sous la menace la promesse de n’être plus jaloux de sa femme :] *Je pry Dieu que ravisans loups M'estranglent, se plus je marmouse.*

On recherche le mot, tous sens confondus.

FEW 6, 1, 357b MARM- ; Gdf 5, 180b ; Hn 5, 156a ; R 16, 490.

Dial. : LLouv. Jam. Mons, pic. ChefB. Airtpt, saint. centr. berr. Nohant, bourbonn. Chevagnes, morv. Clessé, Igé, Mâcon, bressch. louh. Thostes, Ligny, Villeneuve-les-Genêts, Chablis, Vouth. Moselle, Chaussin, aj. Thônes, lim. him. gasc. béarn.

Mfr. : Collerye ; Coq ; Actes des Apôtres ; Mystère des Trois Doms ; AncPoésie 3, 245 [non localisé] ; Molin ; aflandr.

Aussi : ATF 9, 113 [attribution incertaine].

On n’a pas pris en considération l’exemple que Gdf (suivi par TL, s. v.) tire de la *Vie des Pères*, et qui serait très antérieur chronologiquement à tous les autres : il s’agit vraisemblablement d’une mauvaise lecture (ou d’une erreur de copie) ; l’éd. Lecoy, basée sur un autre manuscrit, lit le passage *Vous m’amusez* (v. 25599), ce qui offre d’ailleurs un meilleur sens.

Dans les patois modernes, le type lexical occupe les marges du domaine d’oïl au Nord-Est (Picardie), à l’Est (Lorraine) et au Sud-Est (Ajoie) ; il est mieux conservé dans une grande bande méridionale, de la Saintonge et du Poitou à la Bourgogne. Sur une zone contiguë, il est aussi occitan, en Limousin et en Gascogne ; on le trouve aussi en Savoie. Cette aire semble être le résultat du retrait d’une aire continue, qui aurait couvert le Nord et l’Est du domaine d’oïl, le Centre, une partie de l’Ouest (Poitou en tout cas), le francoprovençal et au moins l’Ouest du domaine occitan. Cette aire reconstituée, très vaste, est confirmée par les attestations anciennes, qui excluent la Normandie ; on remarque en particulier que les zones de plus forte attestation dans les patois (Bourgogne ; Poitou-Saintonge ; Picardie) connaissent aussi des attestations anciennes (vraisemblablement seulement pour le Poitou, avec le *Mystère des Actes des Apôtres*).

Le critère oriente vers une zone largement étendue dans l’espace galloroman, qui exclut la Normandie et une partie de l’Ouest. Le mot semble avoir été employé en français rarement, mais sans spécification géographique, après le 16^e siècle : on ne

sait pas exactement quand cet emploi s'est développé, et le critère est donc atteint d'une petite incertitude.

marner v. tr. "7". Tissier 45, 200.

LE MAIGNEN Regardez le, dessus dessoubz : Est-il esclarcy nettement ? S'il fait eaue aucunement, Mais qu'il ne soit point trop chault, Comme j'ay dit, cela y fault, J'abandonne d'estre marné.

Tissier comprend "améliorer, amender (ici, quelqu'un)".

On recherche le sens.

FEW 6, 1, 331b MARGILA.

Hapax. Keller (FEW, *loc. cit.*) définit "malmener, châtier". Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

marpault s. m. "vaurien". Tissier 65, 179, 878.

Savous quoy ? je n'en diray plus, Si ne faictes taire se marpault.

C'est le marpault [...]

On recherche le type formel (§ 1. a. du FEW).

FEW 22, 1, 127b et BaldEt² 2253 ; Hu 5, 157b ; Gdf 5, 181b ; TL 5, 1188 ; Lewicka 1, 274 ; Roch 1992, 51 et 62 n. 58 ; Philipot 1913, 297.

Dial. : norm. MN (17^e s.), Jers. Canc. bmanç. ang. poit. centr. bourbonn. Montluçon, Franchesse, Escur. stéph. Gren. blim. hlim. hdauph. Vendôme.

Afr. : Mainet [= R 4, 324].

Mfr. : adauph. 1560 ; Rab ; Greban [non localisé] ; Sotties 2, 43 [= *Le Monde et Abus*, prob. André de La Vigne] ; Des Périers ; Fr. Habert ; Larivey ; Thevet ; Jean d'Abondance ; Actes des Apôtres ; Ch. Fontaine [indiqué à Lyon] ; Chollières ; Vergier d'Honneur [recueil, la pièce est probablement d'André de la Vigne, cf. Petit de Julleville p. 74] ; Gringore.

Aussi : Agnès [indiqué sur la carte à Béziers] ; Var 3, 221 [17^e s. ; non localisé] ; Sorel ; 16^e s., argot [non localisé].

À la fin du 19^e s., l'aire du mot dans les patois occupait (cf. aussi FEW 22, I, 128b) une large bande traversant le domaine galloroman, de l'Ouest (à l'exception de la Normandie), en passant par le Limousin et le Centre, jusqu'au Dauphiné. Mais elle a sans doute été auparavant plus large encore, comme semble par exemple l'indiquer l'attestation dans la *Muse normande*, au 17^e s. Les attestations françaises datent du 15^e s. et surtout du 16^e (sauf une, complètement isolée, divergente aussi géographiquement, dans *Mainet*, texte picard du 12^e s., cf. Baldinger *loc. cit.* p. 101) : elles confirment la stabilité de l'aire et son existence en Normandie ; l'attestation du mot chez Larivey (Troyes) correspond au plus grand éloignement de l'aire moderne du mot dans les patois. La présence du mot chez Jean d'Abondance (si on décide d'attribuer sa langue à Pont-Saint-Esprit) confirmerait l'hypothèse de M. Hoffert (FEW 22, I, 128b) selon laquelle l'aire aurait pu s'étendre anciennement jusqu'au Dauphiné méridional et à la Provence (le FEW considère que le Jeu de Sainte Agnès est provençal, mais DLF [A. Jeanroy, article revu par G. Brunel-Lobrichon] indique qu'il a été composé dans la région de Béziers).

Le mot a ensuite passé au moins en argot (dès le 16^e s., texte cité par Philipot, *loc. cit.*) et il est attesté au 17^e s. dans des textes burlesques. Ceci induit la seule réserve sur la validité du critère pour la localisation, qui est sinon très net : l'attestation examinée pourrait dépendre de l'argot.

mettre le marteau en la vente loc. verb. "se livrer adultèrement, d'une femme". Tissier 45, 53.

Jamais ne me voulus forfaire. Mais j'entens bien, par mon serment, Qu'il fault par tout commencement. Et si fault, puis qu'on s'en demente, Mettre le marteau en la vente En despit de luy, ma commere.

On recherche la locution.

Nous ne la trouvons pas dans FEW ; DiStef 370b.

Mfr. : *Monologue de la Fille esgarée* [non localisé] ; *Au grey d'amours* [= MFr 27-8, pièce 309, v. 11 ; la locution n'y est attestée qu'indirectement ; non localisé].

Les documents sont insuffisants pour permettre de conclure à la diatopie.

materne adj. “gros, goitreux”. Tissier 2, 404.

LA FEMME luy baille a boire de l'eau et dit : *Vela d'eau de cisterne. Or bevez, se vous avez soif. COLIN* Elle me faict le col trop *materne* ; *Pendu* soit-il qui vous en *croit*.

Notre définition est celle de Gdf (> Hu, FEW) et n'est pas sûre.

FEW 6, I, 490b ; Gdf 5, 202a ; Hu 5, 176a.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

matriloge s. m. “martyrologe”. Tissier 7, 78.

Et pour abolir tous scrupules, Portons perpetuons et bulles Avec nostre grant matriloge.

On recherche la forme.

FEW 6, I, 395b MARTYR Ø ; DC 5, 289b ; Gdf 5, 190b Ø ; GdfC 10, 128b Ø.

S. d. : Inventar. Gall. S. Capel. Paris [abréviation DC ; prob. Paris].

Les documents sont trop peu nombreux. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

mauprou dans *mauprou face* à qn loc.-phrase “(souhait de malheur)”. Tissier 65, 423.

Laisson se fol ; mauprou luy face ! Alon prousuyvre nostre proye.

On recherche le composé « *mauprou* ».

FEW 9, 417b PRODE ; Gdf 5, 127a.

Mfr. : EvQuen.
Aussi : Nice (*maupron*).

Les attestations sont insuffisantes pour permettre la localisation.

mausaingne adj. s. “(comme insulte à une femme)”. Tissier 64, 60.

Tu as menti par ton museau, Rongneuse, r[a]fleuse, mausaingne !

Tissier cite l'opinion de Lecoy 1950, 527 : « *mausaingne* [...] c'est « *mausaine*, *malsaine* » » (et à la suite Buridant 1991, 473, *idem*) ; on note pourtant qu'une forme vocalisée de fr. *malsaine* n'a jamais été enregistrée dans les ouvrages consultés (FEW 11, 190a SANUS Ø ; GdFC 10, 113a Ø, malgré le renvoi de TL 5, 1304 ; Hu 5, 112a Ø ; Li 2, 412a Ø), même si elle se rencontre dans les patois enquêtés à une époque récente. On peut douter que la règle /l/ > /u/ — C se soit appliquée dans ce mot avant la date du texte examiné (avant 1540–1550).

mauvaise teste synt. s. dans *montrer sa mauvaise teste* “se montrer opiniâtre”. Tissier 53, 136.

[Présentant un livre :] [...] *la Maniere Comment maistresse ou chambriere Se doit par raison gouverner, En laissant, pour vous le donner A entendre, habits dissolus, Devis et propos superflus ; Sans aussi faire tant les bestes, Ni monstrier leurs mauvaises testes, Principalement a l'hostel.*

On recherche le syntagme, dans la locution attestée ici ou dans *avoir mauvaise tête*, etc.

FEW 13, I, 273b TESTA ; Enckell 281a.

Mfr. : Rab 1546 ; R. Estienne 1531 ; M. Cordier ; N. Du Fail ; *Farce des Cris de Paris* [Petit de Julleville n° 93 ; non localisée].

Dans ce texte de date incertaine (peut-être début du 16^e s., peut-être 1530–1535, cf. Tissier vol. X, p. 302), il pourrait s'agir de la première attestation. Pas de conclusion possible quant à la diatopie. Pas de carte.

memorial s. m. “type d’acte judiciaire”. Tissier 24, 58.

Faisons que tous ces chicaneurs, Ces prometteurs, ces procureurs, Ne seignent plus memoriaulx : Ainsi serons-nous gens nouveaulx.

On recherche l’unité lexicale.

FEW 6, I, 700a MEMORIALIS ; Hu 5, 201 ; Gdf 5, 228b ; TL 5, 1383 ; TLF 11, 625b.

Afr. : 1289, doc. arch. Caen ; 1292, doc. arch. Vaux-de-Cernay (Yvelines) ; 1304, doc. arch. Fontevrault ; 1320, doc. arch. Rouen ; 1327, doc. arch. non localisé ; 1330, Cartulaire de Saint-Magloire [= Paris] ; JubNRec I, 190 [*Dit des mais* ; non localisé].

Mfr. : 1367, doc. arch. Bordeaux (Edouard III) ; 1378, Ord. (Rouen) ; 1391–3, doc. arch. Orléans ; 1505, doc. arch. Loiret ; Modus.

En ancien comme en moyen français, le trait oriente nettement vers le Nord-Ouest d’où (Normandie, Paris, Orléanais) ; il n’exclut pas absolument les autres zones occidentales (Anjou, Bordeaux).

menettes s. f. pl. “mains”. Tissier 20, 97.

Mes genoux Ont froitz ; aussi ont mes menettes : Je les mettray en ma braguette Pour estre un peu plus chauldement.

On recherche l’unité lexico-sémantique.

FEW 6, I, 287b MANUS ; Gdf 5, 142b ; TL 5, 830, 1042.

Dial. : norm. mal. Dol, Pléch. ang. maug. bmanc. poit. saint. SeudreS. canad. centr. Sanc. Montceau, Bar. Urbeis, bress. Blon. Montana, mdauph. Aix, SalleSP. Tarn, vel. béarn.

Afr. : PGat ; BaudSeb ; Moniot de Paris ; Beaum.

Mfr. : Desch ; Coq.

Nous avons souligné le vocalisme /-ə-/ de syllabe initiale, dont nous ne tenons compte que subsidiairement. Dans les patois, l’unité est répandue généralement en occitan, sporadiquement dans le domaine francoprovençal et dans l’Est du domaine

d'oïl et surtout de façon compacte dans l'Ouest du domaine d'oïl ('aire occidentale typique'), y compris le Centre, et jusqu'au Sud de la Bourgogne.

En ancien français, l'unité est répandue généralement dans le domaine d'oïl, et si les deux attestations de moyen français (à un siècle de distance) proviennent toutes deux d'auteurs nés en Champagne, il n'y a sans doute rien à en conclure. L'attestation examinée ici est nettement la dernière (le texte est daté très dubitativement de 1530), et elle est la seule parmi les attestations anciennes à avoir la forme *-e-* du vocalisme de syllabe initiale. On peut supposer que l'unité était déjà sortie du français, et que la forme examinée est un emprunt au patois local. Dans ce cas, le plus probable étant, toutes choses égales par ailleurs, que l'aire en vernaculaire ne se soit pas déplacée, l'unité orienterait vers l'Ouest du domaine d'oïl, Normandie comprise et jusqu'au Centre.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

mengouer s. m. "auge pour les porcs". Tissier 49, 274.

Item quatre petis mouchouers, Le salouer et autres vaisseaux, Et le mengouer aux pourceaux.

On recherche le type masculin, associé au sens examiné ici (et à l'exclusion de "salle à manger, réfectoire").

FEW 6, 1, 168b ; Chambon 2000, 19 ; Hu 5, 123a Ø.

Dial. : ALF p 393, 602, hdauph. mdauph. bdauph. castr. pr. Aix, Alès, Nîmes, Tarn, ALN 82, 103, 104, 106, 71, 9, 21.

Afr. : 1338, norm.

Aussi : apr. (Avignon).

Dans les patois modernes, le type est répandu dans au moins deux zones clairement distinctes : Normandie et domaine occitan ; il n'est pas tout à fait sûr que le domaine occitan forme une seule aire. La zone de plus forte concentration des attestations, dans l'Est (y compris le Sud du domaine francoprovençal) coïncide avec la présence, non relevée ici, d'autres sens du mot.

Les deux principales zones de présence du type ont une existence ancienne, assurée pour chacune par une attestation. Il y a toute raison de supposer que la

distribution du type dans l'espace galloroman est stable depuis la fin du Moyen Âge. Il n'a jamais passé en français que de façon occasionnelle (chez OldeSerres et dans le texte examiné ici). Le critère oriente de façon assez sûre et assez précise, soit vers la Normandie, soit vers le Sud-Est galloroman.

mennante adj. f. "active". Tissier 62, 6.

J'ey porté lance sy mennante [...]

Équivoque obscène.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 6, II, 102a MINARE ; Hu 5, 203a.

Le FEW classe avec la forme examinée ici Gondc. [mōneō] "rapide". Pas d'autre enregistrement galloroman connu de nous. La documentation n'est pas suffisante pour conclure à la diatopie.

merquer v. tr. "meurtrir (quelqu'un) à force de coups". Tissier 41, 326.

*Se tu me dis pis que mon non, Je te merqueray tellement Que tu mouras
mauvaisement.*

On recherche le sens.

FEW 16, 552a MERKI.

Première attestation (texte de la fin du 15^e s.). Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

La forme *merquer*, vs. *marquer*, n'est pas enregistrée avec ce sens. On admettra, plutôt qu'une réelle première attestation, une construction indépendante, sur *merc* "marque sur le corps humain, résultant d'un coup, meurtrissure", *merque* "trace que laisse sur le corps humain une contusion" (FEW 16, 551a).

On recherche les deux types (on admet le classement du FEW et on relève tout ce que contient l'alinéa).

FEW 16, 551a ; Hu 5, 158a, 210a ; Gdf 5, 250a ; TL 5, 1479.

Dial. : norm. Moisy, Eure, Thaon, Condé.

Afr. : BenSMAure ; GuilMar ; Berbert ; Rigomer ; Bibb ; Parton ; Prot ; RenXI ; Floriant ; RenXVII ; ContPerc¹ ; Manessier ; Mousket ; Atre ; AmYd ; Claris ; BeaumJBI.

Mfr. : VauqFresn ; Modus ; Ménagier "tache sur le plumage d'un oiseau de proie" ; Paré ; Montaigne.

Nous n'avons pas relevé Aran [mérka] "marque qu'on fait avec de la poix sur l'épaule des bêtes ovines", ne voyant pas de raison pour ne pas le classer avec *merque* "signe naturel ou artificiel sur un objet pour le distinguer d'un autre" (FEW 16, 551a).

À l'exception de l'attestation chez Montaigne, les enregistrements sont très cohérents géographiquement. Ils font supposer une aire ancienne un peu plus étendue que dans les patois modernes (sur l'histoire de la diffusion de la famille lexicale — à partir de la Normandie — cf. le commentaire de Wartburg, 16, 556a). L'attestation parisienne ne doit pas nécessairement conduire à penser que l'aire comprenait la grande ville : elle concerne en effet un sens technique (vocabulaire de la chasse), qui dérive nécessairement de celui qu'on examine ici, mais qui a pu acquérir une existence indépendante, ou même être recopié dans un ouvrage spécialisé par l'auteur du *Mesnagier*. En ancien français, l'unité lexico-sémantique est très répandue, et ne nous a pas paru spécifique (nous ne la cartographions pas) ; FEW l'attribue exclusivement aux domaines normand, anglo-normand et picard, mais les textes extérieurs à ces trois zones ne sont pas assez nombreux dans les dépouillements qu'ont opérés les sources du FEW pour que cette absence soit nécessairement significative. Il semble par contre que le type ait vu son extension considérablement réduite dès la période du moyen français. La répartition assez générale qu'a connue l'ancien français est peut-être la conséquence d'un emploi stéréotypé : il n'est presque jamais question, dans tous les exemples cités par les dictionnaires d'ancien français, que des blessures faites par un coup d'épée qui traverse le haubert.

Si la distinction sémantique et le classement opérés par le FEW sont très légitimes, il est parfois difficile à la lecture des exemples de distinguer nettement “marque sur le corps résultant d’une blessure ; marque naturelle ou artificielle sur le corps” et “marque sur le corps qui a pour fonction de le distinguer d’un autre”. La cohérence (à une exception près) des enregistrements relevés ici incite cependant à la confiance. Le critère oriente nettement vers la Normandie (peut-être à l’exception de l’actuel département de la Seine-Maritime) et le Maine.

faire le mesnage loc. v. “faire le ménage”. Tissier 19, 74, 113.

[Au domestique qu’ils sont en train d’engager :] *Il fauldra faire nostre mesnage Et balier nostre maison.*

Pensez a faire le mesnage, Car je m'en voys a mon affaire.

La distinction entre *faire le ménage* et *balier*, dans le premier exemple, sert à permettre un jeu de mots sur *balier* ; elle n’empêche donc pas d’admettre que le balayage puisse être une des opérations dont on nomme l’ensemble *faire le ménage*.

On recherche la locution.

FEW 6, I, 188a MANERE.

Première attestation, dans cette pièce datée avec beaucoup d’incertitude de 1500, et connue par une édition de 1547/1557.

se mesporter v. pron. “se mal comporter (spécialement en trompant son époux, d’une femme)”. Tissier 34, 452 et 496.

Et pensez-vous que ma commere Voulsist, hélas, se mesporter ?

J'aymerois mieulx pourrir en fiens Que de me daigner mesporter.

On recherche l’unité lexicale.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; Gdf 5, 299b ; Hu 5, 242a.

Afr. : 1320, doc. arch. Abbeville [lettre du roi d’Angleterre Edouard II ; nous ne l’indiquons pas sur la carte].

Mfr. : Haudent ; Moralité non localisée [Petit de Julleville n° 60].

Le matériel, insuffisant, ne permet pas de conclure à la diatopicité.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

mettre v. intr. ou v. tr. employé absolument "tarder". Tissier 4, 190.

[Attendant sur le pas de la porte :] *Ça, Monsieur, que vous mettez !*

On recherche le sens et la construction.

FEW 6, II, 186b MITTERE Ø.

L'emploi absolu n'a pas été enregistré, mais les formations de sens semblable (compte non tenu de *mettre* une heure, etc. "employer un certain temps à") sont a) *ne mettre guère* "n'être pas longtemps quelque part", b) *mettre beaucoup* "employer beaucoup de temps (à faire quelque chose)", c) *mettre à* (+inf.) "tarder à", qui garantissent suffisamment la réalité du sens examiné ici et qu'on rapprochera spécialement de b).

b) *mettre beaucoup, mettre trop* "tarder".

FEW 6, II, 186b MITTERE ; Hu 5, 255a ; Gdf 5, 316c.

Gringore ; MirNDPers6 [non localisé].

Pas de localisation possible ; pas de carte.

minault s. m. "chat". Tissier 25, 31.

[Le badin parle à un chat :] *Que le diable emporte le minault !*

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 6, II, 97b MIN-.

Dial. : ang. centr. Sologne, Toulouse, Agen.

Dans les patois, l'unité est enregistrée sur deux zones : angevin et Centre en domaine d'oïl (aire ligérienne) ; Ouest du groupe languedocien-guyennais. L'isolement de la forme examinée (aucune autre attestation ancienne) rend un peu incertaine la liaison avec les formes modernes, mais surtout on est empêché de savoir ce qu'a pu être l'antécédent au 16^e s. de l'aire dessinée sur la carte ; le fait qu'on puisse rattacher l'aire de l'unité en langue d'oïl à une régularité géographique non linguistique (la Loire) semble cependant indiquer que la répartition n'est pas aléatoire, c'est-à-dire qu'elle pourrait avoir été stable. Selon Lewicka 1, 35, le suffixe *-aud*, dans la forme examinée, serait équivalent à *-ot*.

Le critère peut servir à la localisation, mais il est incertain et approximatif.

minos s. pl. "enfants" ?. Tissier 65, 181.

Argent m'y fault, argent m'y fault ! Sa, mes enffans ! sa, mes minos ! Venez achapter dorellos, Ains qu'il soit plus tart.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 6, II, 97b MIN- ; DRF 681b ; Lewicka 1, 35.

Dial. : frb.

fr. rég. : Hautes-Alpes, Provence, Gard, Hérault.

Aussi : français populaire contemporain (sporadique dans tout le domaine).

Nous ne parvenons pas à interpréter historiquement les données. Dans le canton de Fribourg, le type, qui forme des dérivés, semble bien implanté mais, comme l'article du *Glossaire des Patois de la Suisse romande* n'existe pas encore, on en est réduit aux suppositions pour savoir s'il est le résidu d'une aire antérieurement plus étendue, s'il s'agit d'une formation indépendante ou s'il a été emprunté récemment au français ; aucune donnée antérieure au 20^e siècle ne permet de relier l'attestation examinée aux autres données rassemblées.

Compte tenu de la grande irrégularité graphique du texte examiné, l'hypothèse de Tissier (à la suite de Lewicka, *loc. cit.*), qui rattache la forme à *mignot*, ne peut pas être écartée non plus.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

miste adj. “joli, bien fait”. Tissier 60, 137.

[Le boîteux miraculeusement guéri se plaint de sa santé recouvrée, qui le condamnera aux quolibets des passants :] *S'en poinct suis, l'on m'appellera Truant, en disant : « Quel paillard ! Pour mettre en gallee velle la Assez propre, miste et gaillard. »*

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 6, II, 178a MIT- ; Vox 58, 286 (CR Mecking) ; Hu 5, 287b ; SainéanRab 2, 119 ; Gdf 5, 347b.

Dial. : frcomt. Doubs, dauph. Lomagne, Nîmes, Lure.

Mfr. : Coq ; *Sottie des sots ecclésiastiques* [avril 1511, Paris] ; farce non localisée [Faivre n° 21 ; vers 1515] ; farce non localisée [Faivre n° 158 ; 1490] ; *Farce de Digeste vieille et Digeste neuve* [CohF 43 ; non localisée] ; CabSat [non localisé] ; JLe Maire ; AncPoésie 3, 135 [non localisé] ; Marot ; Michel d'Amboise [non localisé] ; Forcadel ; Vasquin Philieul ; J. Doublet ; Baïf ; L. Papon ; Brantôme ; Var 1, 15 [indiqué à Blois] ; Gringore ; Ferry Juliot ; Et. de La Planche ; Ch. Fontaine ; Tahureau ; François de Sales ; Des Périers ; AncPoésie 8, 68 [non localisé] ; Cretin ; J. Bouchet ; Mist [non localisé] ; AncPoésie 3, 236 [non localisé] ; Actes des Apôtres ; AncPoésie 11, 120 [non localisé].

L'unité est encore très largement répandue au 16^e s. mais elle est peut-être surreprésentée dans le Centre-Est du domaine français (peut-être un peu plus encore si on y ajoute Ch. Fontaine, qui a écrit à Lyon). L'attestation examinée semble être une des premières.

Comme le mot fait son apparition dans la langue tardivement, et au moment même où il se généralise en français (mais ce succès ne sera que provisoire), une tentative de relier son sort dans les patois modernes à sa répartition ancienne ne peut être que spéculative.

Le critère ne peut pas servir à la localisation.

mitouflet s. m. “(comme injure à un homme)”. Tissier 52, 94.

[À son mari qui l'aide maladroitement à arranger sa robe :] *Tenez, quel mitouflet ! Il va abatre le soufflet ; Et il deust estre plain de vent. Sainct Jehan ! il semble proprement Qu'il maine bureau et cy entre.*

Tissier comprend "nigaud, sot" et Droz 1935 "vantard" (mais cette définition provient d'un autre texte, où d'ailleurs elle ne s'impose pas).

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 6, II, 178a et 181b n. 18 MIT- ; Hu 5, 291a ; Gdf 5, 351b ; Chambon 1993, 329.

Mfr. : Sotties 3, 228 [la forme n'y est que le nom d'un personnage ; texte non localisé] ; Mist [non localisé] ; Rab ; AncPoésie 13, 389 [=Andrieu de la Vigne] ; ChasseAmours [Centre-Ouest, Andrieu de La Vigne ?].

Nous avons aussi relevé les formes en -é. Le sens est douteux dans la plupart des exemples, le mot apparaissant surtout comme apostrophe. Dans l'exemple examiné, nous comprenons plutôt "maladroit", à partir de "qui porte des moufles ; embarrassé".

La forme en -et n'apparaît que dans Mist et Sotties, qui ne sont pas localisés. Comme elle n'est pas certainement superposable au type en -é, on ne peut pas localiser la variable.

mitte s. f. "gant". Tissier 37a, 87.

Il parut bien que je fus faulse ; Quant son membre tyra l'hermite, Il estoit plus mol q'une mitte.

Contre Tissier nous adoptons l'interprétation de Roques 1991, 615 ; cf. dans le même sens Tissier 2000, 67.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 6, II, 177a MIT- ; Gdf 5, 350c ; TL 6, 100 ; RLiR 55, 615 (CR Roques).

Dial. : Isle-Jourdain, centr. Varennes, Franchesse, Montceau, verdch. Mâcon, louh. Doubs, Montbél. Bourn. GrCombe, Pontarlier, Chaussin, PtNoir, nench. Blon. Abond. Lyon, Queyr. Lallé, Aix, mars. Tarn, Nasb. PradesL. HLoire, vel. Saugues, Cantal, Ytrac, Limagne, Ambert, Chav. lim. blim.

Afr. : GMuis.
 Mfr. : Desch ; JBel.
 Aussi : apr. ; mlt. (Paris).

Les données anciennes et modernes ne coïncident que partiellement. Dans le vernaculaire moderne, l'aire, compacte, est méridionale dans le domaine galloroman et exclut l'Ouest ; elle comprend les régions occitanes, francoprovençales et une frange méridionale du domaine d'oïl. En revanche, l'unité est attestée plus largement dans l'ancienne langue d'oïl, particulièrement dans le quart Nord-Est d'oïl, même si elle est assez rare. Dans le domaine occitan, elle est bien attestée dans l'Ouest, c'est-à-dire dans des régions qui ne la connaîtront plus au 20^e siècle (Périgord, actuel département du Tarn-et-Garonne).

Il paraît très difficile, par conséquent, de reconstituer l'histoire de la répartition géographique de l'unité. Le critère ne peut être utilisé pour la localisation.

moesson s. m. "moineau". Tissier 65, 93.

ROUGE GORGE Mais, vraiment, dont il est sailly ? Je regarde moult sa faiczon : *Esse ung merle ?* *VERDIER* C'est ung moesson.

On recherche le mot.

FEW 6, III, 259b MUSC10 ; TL 6, 159 ; Gdf 5, 366a ; Hu 5, 300b ; AND 438b ; ALW 8, 127 ; Keller 1966.

Dial. : Malm. verv, liég. Marche, War. Bastogne, nam. Din. Couvin, Giv. Fumay, Philipp. Neufch. NivB, Soign. Ath. Mons, TournH. Tournai, MarchE. LLouv. Perwez, Pévelles, Nord, rouchi, flandr. Lille, Mouscron, Tourc. Roubaix, Colembert, PCal. St-Pol, pic. art. [*michon*] norm. (MN, 17^e s. ; Dm ; Moisy), SeineMar. Bray, havr. Tôtes, PtAud. Louv. Calv. bess. Bayeux, Thaon, Manche, Valognes, Cherb. hag. Jers. Guern. Aurigny, MeurtheM. mars. Nous ne répétons pas les données ALW, qu'on trouvera au lieu cité et sur la carte 34.

Afr. : Gaim ; Marie [non localisée précisément, non indiquée sur la carte] ; Prise ; AldS ; RenNouv ; Bibb ; Brut ; Eneas ; Chevalier au Barisel [localisation douteuse ; non indiqué sur la carte] ; Lai de l'Oiselet [non localisé] ; Sone ; BaudSeb ; EpMontDeu ; GlLille ; JGarl ; Des .xxxxii. man. de vil., BN fr. 766 [cité ainsi par Gdf, mais le ms. en question contient un autre texte au f^o indiqué ; non localisé] ; AveDame ; BrebisDér ; EvDom ; PsLorr.

Mfr. : Modus ; Ménag ; DialFrFlam ; Rouen ca. 1445, Sorties [= 1, 17] ; Goub ; Lille 15^e s. ; EvQuen ; agn. non daté ; Molin ; Lef ; ProprChos ; Fossetier ;

AncPoésie 2, 37 [= Molin] ; AncPoésie 12, 179 [= Songecreux ; non localisé] ; G. Haudent ; Cl. Gauchet.

Aussi : 1791, Valm 8, 525 ; 'vulg.' [= rég.] AcC1840–Lar 1874.

On a souligné le type 'mousson' vs. 'moisson'.

Dans les patois modernes, le type est wallon [mais en Ouest-wallon le type signifie "oiseau" et a été remplacé surtout par le type 'pierrot' pour la désignation du moineau], nord-picard et normand (y compris les îles anglo-normandes) ; au vu de la grande cohérence de l'aire, on supposera que l'indication 'MeurtheM.' du FEW reflète un enregistrement dans la partie Nord du département. La répartition du type semble avoir été surtout semblable en ancien et en moyen français, quoique un peu plus étendue : il était aussi lorrain, peut-être champenois (mais Cl. Gauchet doit sans doute sa connaissance du type à son archidiaconat de Bayeux, où il a résidé), et est attesté dans le *Ménagier de Paris*, 1393 ; le type est bien attesté en anglo-normand.

La distinction que nous opérons entre les types 'mousson' et 'moisson' n'est peut-être pas légitime ; son histoire pose des problèmes hors de notre portée dans le cadre que nous nous sommes fixé (cf. sa discussion dans Keller 1966, 277).

Le critère de localisation est sûr, il oriente vers la Wallonie, la Picardie, la Normandie et la Lorraine. La solution de continuité moderne entre Picardie et Normandie serait un phénomène récent, consécutif à l'invasion de *moineau*.

moise adj. f. "méchante". Tissier 20, 47. On examine en même temps *moysement* "méchamment", Tissier 20, 43.

LA FEMME Vous souppezonnez moysement ; *A cela ne vous fault arter.*
L'HOMME Je n'en veulx point trop enquester ; *Je crains bien d'en avoir en somme.*
LA FEMME Vous estes une moise personne.

On recherche a) 'mois' "méchant" ; b) 'mois' autres sens ; c) 'moisement'.

Nous soulignons les formes compatibles avec la graphie en *-oi-*.

FEW 6, I, 100b–101b MALIFATIUS ; Gdf 5, 94c ; 94a ; 92a ; Hu 5, 300b ; TL 5, 875 ; Lewicka 1, 256 ; R 40, 565.

a) 'mois' "méchant".

Dial. : Jam. Bouillon, nam. ardw. Gedinne, Giv. Mouscron, rouchi, flandr. Lille, Roubaix, Gondc. pic. Charnie, Fim. Fraize, Anould, Bar. St-Nab. bress. pourtr. Segré.

b) 'mois' autres sens.

Dial. : St-Hubert, nam. Din. Giv. Cerfontaine, Thuin, Jam. MarcheE. LLouv. Mons, AthH. Mouscron, Nord. Lille, Tourc. Gondc. Gennes, Charnie, bmanc. Jubl. Sarthe, hmanc. MaineL. Urim. Fraize, Bar. pourtr. bress. Tholy, Longuet, Deycimont, Lastic.

Afr. : HuonRegr ; Florence ; Perrin Le Tour [non localisé] ; RLR 40, 357 [= JeuxP XV, 63 ; dans le nord, mais pas à Arras, cf. JeuxP, pp. xxv-xxvi] ; Apoll ; Monstr ; MNph 8, 404 [non localisé] ; ZFSL 22, 105 [non localisé] ; Guich. de Beaulieu ; Ogier de Dan. BL reg. 15 E VI [non localisé] ; AdHale ; Responce au Bestiaire de Richart de Fournival [non localisé] ; 1280, doc. arch. Valenciennes ; RenContr ; Charles le Chauve [= Dieudonné de Hongrie ; pic.] ; HugCap [indiqué à Paris, mais le texte est sans doute picard] ; GautArrIII ; BestAmFourn ; Perc. = Manessier ; Judas ; CourRen ; Brendan ; JCond ; Rich ; Venus [non localisé] ; SJake [R 31 252-273 ; non localisé] ; Aiol ; Tr. Belg. II, 234 [= Raoul de Houdenc].

Mfr. : Bev ; Runk ; GaceBuigne ; GuillMach ; Desch ; RF 11, 300 [= LunaireSal² ; pic.] ; Molin ; Sottie des sots qui corrigent le magnificat [non localisée] ; Cuvelier, Du Guesclin ; 1362, doc. arch. Valenciennes ; 1386, doc. arch. Nord ; Glossaire de Salins [non localisé] ; Z 26, 97 = Jubinal I, 63, Saint Pierre et Paul ; Martyre de S. Denis et de ses compagnons (Jubinal, Myst. I, 106) [ces deux textes = MistHag ; non localisés] ; Nativ. N. S. J.-C. (Jubinal, Myst. II, 50) [non identifié] ; Geu des trois Roys (Jubinal, Myst. II, 114) [non identifié] ; 1428, doc. arch. Tournai ; Mist. siège d'Orl. [non localisé] ; ProprChos.

c) 'moisement'.

Dial. : Mouscron, flandr. Lille, bress. Gondc. bmanc. hmanc. ang.

Afr. : Florence ; MonGuill ; Varin ; GarçAv ; Apoll ; BaudSeb ; RenContr ; SPaulEnfAd ; Desputoison du vin et de l'eau ; Li Riote del Monde [Angleterre] ; Bast ; JSQuent ; GilMuis.

Mfr. : Couthain ; Monstr ; LohHist ; GuillMach ; CohenRég ; Cuvelier, Du Guesclin ; 1384, doc. arch. Reims ; GesteDucsBourg ; 1445/6, doc. arch. Nord ; 1459, doc. arch. Noyon ; Jehan d'Estrées ; 1489, doc. arch. Nord ; Greban [non localisé] ; DialFrFlam ; Percef.

En ancien français, il est parfois impossible de distinguer a) et b) (qui est surtout composé de "mauvais"), et les formes relevant des deux catégories sont toutes rassemblées sous b). La forme examinée pourrait aussi représenter phonétiquement [e] et n'être qu'une graphie maladroite, mais ce n'est pas, et de loin, l'explication la plus naturelle.

La carte 1 rassemble les données a) ; la carte 2 les données dialectales b) ; la carte 3 les données anciennes b) ; la carte 4 les données c) ; la carte 5 superpose, sous une forme schématique, les précédentes.

La répartition des trois types de données est en gros identique : une zone nord-picarde et ouest-wallonne (celle-ci manque pour c) ; une zone angevino-mancelle ; une zone vosgienne. Les données anciennes ne confirment que la première des trois : elle comprenait anciennement toute la Picardie ainsi que le Nord de la Champagne [Baldinger, FEW 6, I, 103a, décrit l'aire un peu différemment : « in einem grossen peripherischen kreis um die Ile-de-France herum, vom Maine über die Pikardie (hier die meisten alten belege), Wallonie bis in die Vogesen [...] »]. L'attestation de la famille chez Gace de la Buigne n'apparaît que dans un ms. (BN fr. 1305). Les attestations examinées ici se distinguent de toutes les autres à deux points de vue : elles sont les seules de vocalismes *-oi-* de syllabe initiale (toujours *-ai-*) ; elles sont les plus tardives (1530, date très douteuse ; aucune autre attestation au 16^e s.), on est ainsi conduit à admettre que *moise* et *moisement* avaient disparu de la langue littéraire au 16^e s., et qu'il s'agit dans le texte d'un emprunt au patois, phonétiquement non adapté (ce qui est attendu ici : l'adaptation aurait été difficile). La zone vosgienne, qui ne possède pas un type dont la forme puisse être représentée par <*-oi-*>, ne peut avoir fourni l'emprunt et le texte examiné a nécessairement emprunté les formes dans une des deux autres zones (nordique ou occidentale). Il est difficile de dire à quel point en était le processus de réduction de l'aire picardo-champenoise.

Nous supposons que la zone occidentale connaissait déjà le mot dans l'ancienne langue : c'est le trop petit nombre d'écrivains de cette région, joint au caractère populaire que le mot a probablement acquis assez tôt, qui l'a empêché d'apparaître dans la documentation écrite.

monteur s. m. "escalier". Tissier 59, 229.

L'ABEESSE Ou fuse ? SEUR FESUE Dens le dortoueur, A ma chambre, pres le monteur.

On recherche le type *montoir*.

FEW 6, III, 112b *MONTARE ; Lewicka 1, 29, 161.

Dial. : liég. (déjà 1645), Gleize, verv. Alès, bress. (correspondant féminin).
Aussi : EstL depuis 1564.

Le type est ancien et stable en est-wallon, mais il existe aussi en lorrain, en un point arriéré, et dans le Gard. Sa présence dans la série des EstL laisse supposer une extension plus importante du type au 16^e s., mais le manque d'attestations anciennes indique que l'existence du mot était vraisemblablement limitée presque exclusivement au vernaculaire. La forme d'allure phonétiquement non française (<-eur> pour le descendant de -ATORIU) examinée ici n'est pas nécessairement originale : la finale de son correspondant à la rime est de même lignée étymologique (voir la discussion du mot, s. v.). La forme non française de la terminaison indique clairement que le type était d'implantation seulement locale ; dans le texte, il s'agit d'un emprunt non adapté au patois, même si le mot existe aussi (dans EstL) dans une forme française. De deux hypothèses admissibles : a) que ce mot rare ait été écrit sous cette forme par l'auteur ; b) qu'il ait eu une autre forme (par exemple le type français en -oir) dans le texte original et qu'il s'agisse ici d'une adaptation au type local (patois) du responsable d'une copie, nous préférons la première. b) demanderait, en effet, que les deux types aient été identifiés (et leur correspondance reconnue) par le responsable de la copie, mais qu'il n'ait pas admis le type original, au point de l'adapter ; comme le texte est français, cette opération s'expliquerait mal depuis un type source en -oir.

Cf. aussi *dortoueur*.

Le critère semble sûr, même si l'extension ancienne du type est incertaine.

montom s. m. "mouton". Tissier 34, 184.

Et si vouldrois bien d'ung collet D'ung gras monton et d'ung vin doux.

On recherche la forme à vocalisme de syllabe initiale nasal.

FEW 6, III, 205b et comm. 209b *MULTO ; ALLy 314 ; ALF 886 ; Straka 1964, II, 141.

Dial. : LyonArr. RhôneS. Arthun, VienneRhS. ALF p 829, St-MauriceE. Theys, Trém. ALF p 920, norm. (depuis MN, 17^e s.), HMarn. Créancey, Ruff. Villié, stéph.

Mfr. : Aalma [non localisé] ; AldS.

Aussi : asaint. apr.

Von Wartburg remarque au commentaire : « [au sujet de ces formes en France] handelt es sich um die nasalisierung durch vorgehenden nasal, die besonders aus Ostfrankreich bekannt ist. » La concentration orientale est en fait, semble-t-il à la lecture des données rassemblées par von Wartburg, une concentration francoprovençale, et spécialement sud-francoprovençale. La forme est aussi connue, sporadiquement, dans le reste du domaine galloroman.

Le critère ne peut servir à la localisation.

morveau s. m. "museau". Tissier 6, 493.

[Observant un couple qui échange des baisers :] *Ilz s'entreleschent le morveau*
Comme les chatz au moys de may.

On recherche le sens.

FEW 17, 611a *WORM ; Hu 5, 343a ; Gdf 5, 420b.

Mfr. : Tournebu.

Aussi : Scarron.

Première attestation. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

mouchecul s. m. "morceau de tissu pour essuyer les humeurs corporelles".
Tissier 49, 206.

Il y a tout premierement Ung quoy, mais que dyable esse ? Vostre mouchecul,
ma maistresse. Ventre bieu, qu'il sent sa migraine !

On recherche l'unité lexicale.

FEW 6, III, 175b Ø.

Hapax. Il s'agit sans doute d'une formation occasionnelle. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

moulinés s. m. pl. "bague à chaton tournant". Tissier 47, 103.

*LA JEUNE Ausy, quant il voyt ses signés, Ces dyamans, ces moulinés
Esmailés desus et desoubz, Qu'en dict-il ?*

Malgré Tissier 2000, 87, il semble que l'objet auquel il est référé est bien celui que connaît FEW (< Gay). La 'jeune' énumère trois types de bagues, et le commentaire spécifiant du v. 104 fait allusion à un luxe remarquable : le fait que l'objet est émaillé sur deux faces ; il est sous-entendu qu'une seule suffirait, parce qu'on n'en voit qu'une à la fois. On imagine donc bien un bijou qui comporte une pièce mobile (par rotation), laissant apparaître grâce à une manipulation deux décorations différentes.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 6, III, 39b ; FrPrécl 6, 143 (CR Chambon) ; RLiR 60, 313 (CR Roques) ; Tissier 2000, 87 ; Gay 2, 138b.

Frm. : 1630, Inventaire de l'Eglise Saint-Anatole de Salins.

Première attestation. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

mouller v. tr. "manger". Tissier 16, 72 ; aussi 58, 284 *mouler* "(sens figuré)".

Ne scaurois-tu trouver maniere Ne tour, pour avoir a mouller ?

[À sa femme qui vient de lui expliquer la présence d'un homme caché chez elle :] *A ! vertu bieu, c'est trop presché : Vous ne m'en ferés plus mouler.*

On recherche le sens.

FEW 6, III, 30b MOLERE ; Hu 5, 350b ; Gdf 5, 372c.

Dial. : ang.

Le sens est très isolé dans l'article du FEW.

Le matériel n'est pas suffisant pour permettre la localisation.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

mousequine s. f. "(qualifiant une femme)". Tissier 8, 148.

Il n'estoyt poinct sy grand besoing De de[scro]ter robe a vasquine Pour ma dame la mousequine, Ny de monsieur l'acoustrement.

Tissier rattache la forme à *mousequin* "mouseau, visage", FEW 6, III, 275b MUSUS, mais la variante féminine n'est pas enregistrée par FEW, et il semble que le mot, s'appliquant à une femme, reste *mousequin* ("visage", désignant par synecdoque la personne, la figure n'étant pas lexicalisée, cf. Gdf 5, 456a). Tissier cite aussi, d'après Gdf 5, 456b, *musquine* "mignonne, femme qui aime le plaisir", que nous n'avons pas su trouver dans FEW, mais qui rappelle Gaum. *musquine* f. "jeune fille joyeuse, insouciant" (FEW 19, 133a MUŠK [Arveiller 1999 Ø] ; ce rapprochement incite à mettre en doute Boutier *et al.* 1992, 406 [M.-G. Boutier], qui propose de rattacher gaum. *musquine* à afr. mfr. *meschine*).

On recherche l'unité lexico-sémantique.

Je ne la trouve pas dans FEW, sinon en 19, 133a (cf. discussion ci-dessus) ; Gdf 5, 456b ; Hu 5, 380b.

Dial. : Gaum.

Mfr. : AncPoésie 1, 295 [non localisé] ; 2, 153 [non localisé].

Le matériel est insuffisant, pas de conclusion possible quant à la diatopie.

mugueter v. tr. "cajôler, courtiser". Tissier 62, 41.

[Conseils d'une mère maquereille à ses nouvelles employées :] *Sy quelque un vous vient mugueter, Ne le veuillès pas despiter : Gouvernés lay a son estape, Tant qu'il soyt prins a vostre atrape.*

On recherche le sens et la construction.

FEW 19, 134b MUŠK ; Hu 5, 369b ; TLF 11, 1205a.

Mfr. : Rab (Tiers Livre, Quart Livre) ; Ronsard ; Baïff ; Estienne ; Le Loyer ; Fr. de Sales ; D'Aubigné.

Première attestation (texte de 1536). Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

mulon s. m. "tas de blé". Tissier 51, 150.

Et me semble qu'i seroyt bon De les [Tous mes grains, cf. v. 147] mettre en un mulon, Pres du grenier ou est le foing.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 6, III, 307b MUTULUS ; Roques 1980, 432bis-433 = Roques 1982, 94 ; Gdf 5, 319b ; TL 6, 431 ; Chauveau/Lavoie 1993, 394 ; TLF 11, 1208a.

Dial. : pic. Jouanc [indiqué à Amiens], Dém. norm. (DT, Dm, Moisy), yér. Bray, havr. Tôtes, PtAud. Louv. Andelis, bess. Thaon, Alençon, Bocage, Tinch. sair. IlleV. Dol, Pipriac, Landujan, Pléch. Mée, LoireAtl. nant. Blain, Chateaubr. Ancenis, bmanç. hmanç. ang. MainL. poit. Vendée, DSèvres, Vienne, ChefB. MaraisV. bgât. Ré, aun. SeudreS. Char. Blois, Sologne, berr. centr. bber. Sanc. Charost, ard. Metz, Paysh. Hérém.

Afr. : Wace ; BenSMAure ; RenXIII [non localisé] ; RenXXV [non localisé ; l'unité s'y trouve peut-être par imitation de la br. XIII] ; Blois 13^e s. ; Raoul de Houdenc ; Bibb.

Mfr. : Meuse 1380 ; Goub ; 1413, 1417, 1429, doc. arch. Orne ; 1415, doc. Cotentin ; 1510, doc. arch. Finistère ; trad. de Boccace [prob. Laurent de Premierfait].

Aussi : 'dans l'Ouest' (Boiste 1803-Lar 1963) ; Ouest du Québec depuis 1678.

Dans les patois modernes, l'unité est très bien attestée dans tout l'Ouest (Normandie comprise), et jusque dans le Centre ('aire occidentale typique'), il l'est aussi, sporadiquement, dans l'Est ; ce type particulièrement vigoureux a même débordé dans la partie de la Picardie immédiatement limitrophe. En français, le mot est occidental et canadien (TLF).

Les attestations d'ancien français confirment très nettement ce caractère strictement occidental, et les attestations de moyen français majoritairement : l'enregistrement dans un document de la Meuse en 1380 est-il un ancêtre de la

présence moderne du mot dans les dialectes lorrains ? Enfin, on ne peut expliquer que par hypothèse la présence de *mulon* dans l'édition de 1515 de la deuxième traduction des *Nobles malheureux* par Laurent de Premierfait (si c'est bien de cette traduction qu'il s'agit).

Le critère est sûr, mais il renvoie à une aire vaste.

nans s. pl. "gages, caution". Tissier 35, 33, 78.

Sy tu ne veulx argent bailler, La mort bieu ! je prendray des nans.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 16, 596b NAM ; Gdf 5, 467c ; Hu 5, 394b ; BW⁵ 426b.

Dial. : norm. havr. Guern. Jers. Pipriac, nant. Blain.

Afr. : l'unité ne semble pas spécifique diatopiquement.

Mfr. : 1511, doc. arch. Tournai ; 1531, doc. Artois ; 1571, doc. Flandres ; Le Houx ; 1387, doc. arch. Manche ; 1451, doc. Cotentin ; Boutillier ; ChronPBas.

Nous n'avons pas retenu mfr. *nam* "petit d'un oiseau", morv. *nan* "essaim".

Les enregistrements de l'unité dans le vernaculaire moderne (Normandie et Haute-Bretagne) ne concordent pas exactement avec les attestations anciennes (Picardie et Normandie). Nous ne parvenons pas à reconstituer l'histoire de la famille lexicale et nous contentons des conclusions de Wartburg (dans BW⁵) : le mot a toujours vécu en Normandie, où il apparaît (LoisGuill) et où il existerait encore. Le critère ne peut cependant servir à exclure une région du Nord du domaine d'oïl.

negoces 1 s. pl. "besognes, petits travaux". Tissier 13, 60.

LA FEMME [la réplique doit plus probablement être attribuée à la mère] *Il fault faire au gré de sa femme ; C'est cela, s'on le vous commande. JAQUINOT Ha ! saint Jehan ! elle me commande Trop de negoces en effaict. LA MERE Pour vous mieulx souvenir du faict, Il vous convient faire ung roulet Et mettre tout en ung fueillet Ce qu'elle vous commandera.*

Tissier comprend "affaires".

On recherche le sens.

FEW 7, 89b NEGOTIUM.

Première attestation (texte de la fin du 15^e s.). Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

negoces 2 s. pl. "objets divers". Tissier 46, 259.

ROBINET *Qu'avés-vous aporté du village, Mon oncle, pour faire nos noces ?*

MYCHAULT *Force lopins, aultres negoces, Pour rire et pour faire la galle.*

Tissier comprend "affaires".

On recherche le sens.

FEW 7, 89b NEGOTIUM Ø ; Hu 5, 415b ; GdfC 10, 196c.

Mfr. : Serres ; Merlin Coccaie ; Beroalde de Verville ; L'Estoile ; AVigne [DocDMF].

Dans ce texte daté probablement du premier quart du 16^e siècle, il s'agit d'une des premières attestations.

Ne semble pas spécifique diatopiquement.

nennin "non". Tissier 59, 7 ; aussi 43, 90 [forme reconstituée].

Nenin.

Pourroit-il estre vray ou fa[ul]te Que ma femme m'ayt faict jenin ? Je ne scay ouy [ne] nenny[n] [...]

On recherche les dernières attestations de la forme à nasale.

FEW 7, 183b NON ; Hu 5, 417b ; Vox 58, 285 (CR Mecking).

Mfr. : CohenRég ; AncPoésie 5, 64 [non localisé] ; 10, 261 [Jean Marot ; l'édition la plus récente, Defaux/Mantovani 1999, p. 114, v. 593, lit *Nenny*, depuis une autre source, et les variantes (et ce sont celles de l'édition qui a fourni la base d'AncPoésie) n'ont pas relevé *nennin*] ; Sotties 2, 313 [non localisée, malgré Picot] ;

3, 40 [Moral de tout le monde ; non localisée] ; 3, 279 [jouée à Rouen en 1556] ; 3, 334 [vers 1571 ; non localisée] ; 3, 62 [peut-être Rouen].

Selon Mecking (*loc. cit.*), qui signale l'attestation examinée comme *Letzbeleg* (comprendre : "plus tardive que ce que connaît le FEW"), « die nasalierte Form ist mit Sicherheit eine regionale Variante von gut belegtem *nenny* (15. jh.–Racan), die besonders in der normannischen und diversen anderen nordwestfranzösischen Mundarten überlebt ». La localisation ne nous semble pas définitivement établie : on ne connaît qu'une attestation sûrement normande (J. Marot), mais il n'est pas certain qu'elle connaisse la forme ; une seule des Sotties qui connaissent la forme contient un indice permettant la localisation (une plaisanterie sur Saint Vivien qui ferait allusion à une paroisse de Rouen) ; la forme est aussi attestée à Mons. Les enregistrements dialectaux du type à nasale sont surtout normands et hauts-bretons (FEW 7, 184a), mais aussi mosellans et francs-comtois. Enfin, les attestations plus anciennes n'orientent pas du tout vers la Normandie (TL 6, 590) : Rosem ; Poire ; Joinville.

Le type nasal a certainement toujours été minoritaire ; quand le français s'est diffusé, il n'avait aucune chance de passer dans la variété haute et s'est restreint aux patois ; c'est probablement de la même époque que date son effondrement géographique, qui ne le laisse plus subsister, sauf sporadiquement, que dans une zone nord-occidentale. Comme les documents manquent qui permettraient d'observer le déroulement du processus, il n'y a pas beaucoup d'utilité à dire que dans les textes examinés *nenni* soit une variante régionale.

nico "(comme injure à une femme)". Tissier 14, 46.

[Scène de ménage :] *L'HOMME Nico ! LA FEMME Mignon !*

On recherche le mot.

FEW 7, 110b NICOLAUS II. 1. ou 7, 109a NICODEMUS 2. (les données devraient être réunies) ; Gdf 5, 496a.

Dial. : Charost, centr. Chablis, morv. frcomt. castr.

Nous avons relevé les types *nicon*, *nicot* ou occitan *nicou* ("sot", etc.).

Le rattachement est entaché d'une petite incertitude : l'injure a la forme du masculin du substantif que nous proposons d'y voir, alors qu'elle s'adresse à une femme. Nous ne proposons donc ce rattachement que comme meilleure hypothèse connue de nous.

Dans les patois modernes le mot a une aire cohérente (castr. est indépendant et nous ne le discutons pas) : une bande méridionale du domaine d'oïl, sur la moitié Est de celui-ci. L'absence d'attestations anciennes peut s'interpréter soit comme la marque du caractère déjà très populaire du mot anciennement, soit comme une conséquence de sa création moderne (au 16^e siècle dans notre hypothèse).

Le critère est fragile sur un point, mais il oriente vers le sud (moitié Est) du domaine d'oïl.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

noilleux adj. "nouveux". Tissier 40, 94.

[Un vieil avocat :] *Aux plaitz [je] m'en voys tout le pas, Mon baston noilleux en ma main.*

On recherche l'unité lexicale.

FEW 7, 170a *NODICULUS ; Chambon/Chauveau 2000, 62 ; Hu 5, 451b ; Gdf 5, 510b ; TL 6, 693.

Dial. : bmanç. hmanç. ang. bgât. saint. SeudreS. loch. Blois, Sologne, centr. Aubetin, morv. Gaye, NO. Nied, Chatbr. Pour les données des atlas régionaux, cf. Chambon/Chauveau, *loc. cit.* Gdf 5, 510c connaissait encore le mot dans des patois de Haute-Normandie.

Afr. : BenSMH ; AldS [non localisé] ; PelVie ; Lefèvre de Resson ; Turpin [prob. Turpin⁶ ; localisation inconnue] ; Mousket [dépend du précédent : le mot lui est emprunté ; non indiqué sur la carte] ; ChaceOisl².

Mfr. : AncPoésie 3, 79 [non localisé] ; Franc Archier de Baignollet ; Ronsard ; Baïf ; Vauquelin ; Du Bellay ; Larivey ; Thevet ; Brach ; Guy de Tours ; Merlin Coccaïe ; 1459, doc. arch. non localisé ; M. de La Porte ; Belleau ; Jan Vitel ; Brantôme.

Nous n'avons pas retenu mfr. *noyelloux* (nam. 15^e s.), qui se distingue de la série par deux caractères phonétiques et qui semble donc représenter une formation distincte.

L'aire dialectale était en rapide retrait au moment des enquêtes dialectales, comme l'indique l'absence d'attestations normandes enregistrées dans le FEW, alors que Godefroy connaissait le mot en Seine-Maritime ; il est donc difficile de supposer son extension à une époque plus haute, mais elle semble avoir été très vaste. Les attestations anciennes sont cohérentes, autant qu'il est possible de dire, et en particulier elles confirment l'exclusion de la Picardie et de la Wallonie, sauf chez Lefèvre de Resson, de l'Oise (on supposera peut-être que l'aire champenoise du mot s'étendait jusqu'au Sud de la Picardie) ; l'absence d'attestations picardes est particulièrement significative, au vu du poids dominant des textes issus de cette région dans la littérature d'ancien français. L'aire comprenait vraisemblablement Paris.

Le critère est lâche (moitié Nord du domaine francophone, à l'exclusion de la Picardie et de la Wallonie et avec, au 16^e s., une plus grande probabilité pour l'Ouest), mais il est sûr.

o prép. "avec". Tissier 38, 1, 581.

C'est doncquez puis le souleil levant ; Quar j'ay parlé o luy, sans faulte.

On recherche la forme à partir du 15^e siècle.

FEW 25, 62b APUD ; Br 2, 381 ; Gdf 5, 569b ; Hu 5, 471a ; Chambon 2000, 32 ; Thom 1981, 60 ; Chauveau 1995c, 168.

Dial. : pic. norm. bess. hag. Alençon, mal. IlleV. Morb. Malestr. nant. Blain, bmanç. hmanç. ang. maug. ALF 919, 982, 992, Troistorrents, Aussois, for. stéph. Angrogna, NHengst. GuardiaPiem. [ces deux derniers points ne sont pas indiqués sur la carte], Pral, Apinac.

Mfr. : Mist [non localisé] ; Villon ; QJoyes ; CentNouv [non localisé] ; CohenRég ; auteurs de la Pléiade [non représentés sur la carte, cf. commentaire *infra*] ; 1445, doc. arch. Orne ; J. Chartier ; DebHer [non localisé] ; Oct. de Saint-Gellais ; Pierre Le Baud, *Histoire de Bretagne* ; Jean Marot ; Basselin ; texte non identifié ; Ordonnance, Artois ; JLemaire ; Bourdigné ; Michel d'Amboise [non localisé] ; Florent Thibault [non identifié] ; Du Fail ; G. Tamot [non identifié] ; Le Houx ; Sotties 3, 337 [= Petit de Julleville n° 110 ; non localisée] ; BerVerv ; Bereau ; B. Aneau ; Fontaine ; AncPoésie 1, 51 [non localisée] ; Farce de Pates-Ouaintes [Caen] ; 1451, doc. Loirel. ; Meschinot ; PacJob ; Jean Michel ; AVigne ; Lagadeuc ; Eld'Amerval ; Franc Archier de Cherré ; Gent Poitevinrie ; PionnierSeudre ; DuPineauR ; DuPineauC ; RecSermJoy [Paris selon l'éd. ; Petit de Julleville n° 244] ; RecSermJoy [Paris selon l'éd. ; Petit de Julleville n° 247].

Comme l'a noté Brunot, le mot a été emprunté par les poètes de la Pléiade à la suite de Ronsard ; celui-ci aurait pris le mot à Lemaire de Belges, pour des raisons de commodité métrique. Il est prudent de ne pas tenir compte de ces attestations.

Dans les patois, le mot est resté dans deux grandes zones seulement : Nord-Ouest (Basse-Normandie, Haute-Bretagne, Maine et Anjou) et Centre-Est galloroman (francoprovençal et vallées vaudoises du Piémont). La présence du mot en Picardie est mal attestée.

Si le mot a été généralement répandu en ancien français, son aire s'était déjà réduite en français à partir du 15^e siècle, et aux mêmes zones qu'on vient de décrire. En Francoprovençalie, il n'est représenté que par B. Aneau (que nous avons directement indiqué à Lyon sur notre carte) et peut-être Ch. Fontaine, indiqué ici à Paris, son lieu de naissance, mais qui a vécu et est mort à Lyon. Les attestations picardes ne sont pas toutes certaines : Lemaire de Belges a écrit le *Temple d'Honneur* à Villefranche-sur-Saône, où il servait Pierre de Bourbon ; on a déjà vu que le vocabulaire d'Eloi d'Amerval dépendait en bonne partie de l'Ouest (il a vécu à Orléans) ; il reste donc deux attestations picarde, un document attribué par Gdf à Charles-Quint et CohenReg, sans compter CentNouv. Les attestations parisiennes sont discutables elles aussi : en-dehors de Charles Fontaine (cf. remarque *supra*), le vocabulaire de Villon semble dépendre en bonne partie de la vallée de la Loire, Jean Chartier est connu à partir du moment où il arrive à Saint-Denis, mais son origine est inconnue, et les deux derniers textes indiqués sur la carte à Paris sont deux Sermons joyeux, dont l'éditeur ne donne pas la localisation comme assurée.

Très massivement, la répartition de l'unité en français à partir du début du 15^e siècle est donc la suivante : Basse-Normandie et tout l'Ouest (Orléanais, Touraine, Maine, Haute-Bretagne, Anjou, Poitou, Saintonge), d'une part, Lyonnais de l'autre. Elle a peut-être aussi eu une vie plus limitée en Picardie ; elle a pu exister à Paris. On constate qu'il est possible de refuser l'explication de la présence du mot chez Ronsard qu'a donnée Ferdinand Brunot sans remettre en cause la description que nous donnons ici.

Le syntopisme entre les répartitions patoise moderne et française ancienne est très frappant (seul le Sud-Ouest d'oïl les différencie) et doit s'interpréter ainsi : l'aire de l'unité s'est réduite en galloroman dès la fin du 14^e siècle, et elle s'est ensuite stabilisée ; elle a disparu de la langue écrite lors du processus de diffusion de la

langue nationale et de patoisisation des variétés galloromanes, mais durant ce processus elle a encore pu apparaître régulièrement chez les écrivains des régions où elle s'était maintenue en vernaculaire ; la patoisisation a fixé la répartition, jusqu'à la disparition des patois.

Le critère oriente nettement et sûrement vers l'Ouest, à l'exclusion de la Haute-Normandie et du Centre, ou vers la Francoprovençale. Il ne permet d'exclure Paris, ni absolument la Picardie, même s'il rend une localisation dans cette dernière région très improbable.

oaye s. f. "oie". Tissier 38, I, 292, 483, 682 ; aussi *oays* 38, I, 685, 1502 ; *ouaye* 38, I, 442, 1501.

Nous ne donnons pas les citations.

On recherche le type graphique contenant <a>. Il ne s'agit donc pas d'une étude lexicale, mais seulement du relevé, en synchronie, d'une graphie. La régularité de sa distribution indique qu'il y a là un fait linguistique ; cependant, nous ne sommes pas en mesure de supposer quelle a été la réalité phonétique correspondante. Nous ne proposons pas non plus d'historique. Cette étude, d'un genre aberrant dans notre travail, n'est possible que grâce à la précision d'un article récent du FEW (daté de 1996), qui s'est intéressé aux graphies.

FEW 25, 756a ; GdfC 10, 223c.

Mfr. : QJoyes ; Bourdigné ; 1548, compte de Diane de Poitiers [non localisé] ; G. Tardif (cf. Z 104, 366).

La valeur du critère est incertaine.

oeufz (**estre sur ses** —) loc. verb. "être pris sur le fait". Tissier 34, 134.

S'une foys je suys sur mes oeufz, Je bausmeray sur le tetin.

Nous proposons de classer cette attestation avec *prendre sur les oeufz* "prendre sur le fait" (DiStef 417b) plutôt qu'avec *estre sur ses oeufs* « "griv[ois]" » (DiStef 417b), dont le sens nous est de toute façon obscur ; la première de ces deux locutions

apparaissant dans un contexte érotique (c'est un adultère qui est pris sur le fait), il s'agit peut-être de deux variantes d'une même unité phraséologique. Dans le texte examiné ici, c'est également la possibilité de la surprise d'un adultère qui est envisagée.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; DiStef 417b ; Hu 5, 498b.

Mfr. : Du Fail ; D'Aubigné.

Le matériel n'est pas suffisant pour conclure à la diatopie.

oficial s. m. "pot de chambre". Tissier 46, 142 ; aussi *official* 49, 201.

[...] *Je tiendray vostre oficial Quant vous lacherés vostre urine.*

[...] *S'il m'avenait par ignorance Laisser pot ou official.*

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 7, 334a OFFICIALIS ; Chambon 2000, 19 ; Baldinger 2001, 333 ; Hu 5, 503a ; Gdf 5, 577b.

Mfr. : Lagadeuc ; Mystère des Actes des Apôtres ; Rab.

Il s'agit vraisemblablement d'un occidentalisme, sans qu'on puisse préciser plus étant donné le petit nombre d'attestations et l'extinction de l'unité.

oiel s. m. "œil". Tissier 32, 244 ; *oyel* 38, I, 374.

Sus, tost, qu'on vous voye entremettre De me servir a l'oiel et au doy.

Je vous donne cest oyel a trayre, S'il en a plus ne n'en ara. Ja si bien chanter ne sara.

Le vers 32, 244 compte dix syllabes (+ 2), et le vers 38, I, 374 neuf (+ 1). Cela amène à supposer que *oyel* est monosyllabique (c'est ce qu'admet implicitement Tissier, note au vers 32, 244).

On recherche la forme.

FEW 7, 310a OCULUS ; GdfC 10, 227b ; Hu 5, 497a.

Afr. : Gillon.

Mfr. : Mist ; Cahaignes.

Aussi : Palsgrave.

TL 11, 7 indique au début de son article qu'il connaît la forme, mais nous n'avons pas su la retrouver dans les citations qui suivent. Les données, insuffisantes, ne permettent pas de se prononcer sur la localisation.

oïr v. tr. "comprendre". Tissier 6, 508.

[Servant son mari qui vient de rentrer, et très aimable avec lui :] *Ne vous souciez. Mais aussi, vous me promettez[...] Escoutez, l'avez-vous ouy ? Le ferez-vous ?*

On recherche le sens.

FEW 25, 847b AUDIRE.

Dial. : Cum. Puiss. [source très suspecte]

Afr. : CoucyChansL var. ms. ; BlondNesleL ; agn. 14^e s.

Aussi : agasc. 12^e s. ; abéarn. 12^e s.

Dernière attestation non patoise. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

ombly "oubli". Tissier 36, 58 ; aussi *omblyer* 58, 195 ; *omblier* 38, II, 94.

Mectre je ne puy en ombly Les bonnes gens de ma maison. Tissier édite *oubly*, mais il note que le *u* a trois jambages.

Et jen ! g'ay du trouble asés. Puy qu'il fault que je le recorde, J'avoys omblyé une corde Pour nostre pourceau amener.

Alez ! n'omblyez pas a boire, Se vous trouvez Martin Garant.

On recherche les formes à vocalisme initial nasal dans la famille lexicale.

FEW 7, 273b *OBLITARE ; Hu 5, 557b ; TL 6, 947 ; R 49, 343.

Dial. : norm. (MN, 17^e s. ; Moisy ; DT), havr. Tôtes, PtAud. Louv. ALF p 367, Thaon, Percy, Aurigny, Serk, Guern. ALF p 482, 493, Vienne, DSèvres, ChefB. Riceys, gasc.

Afr. : SBern ; BPériers ; judfr. [non localisé] ; Brendan [var. ms. ; non indiqué sur la carte].

Mfr. : Haudent ; Vauquelin.

Aussi : apr.

Nous n'avons pas tenu compte de BanR. *reimbié*, formellement et géographiquement déviant.

Le type est répandu dans tout le domaine galloroman, sporadiquement, mais il est surtout normand (avec un prolongement vers la Haute-Bretagne), dans les parlers vernaculaires modernes ; cette province est aussi la seule où soient syntopiques attestations françaises anciennes et patoises modernes. On considérera que la forme a eu une existence stable en Normandie et qu'elle a pu apparaître ailleurs dans le domaine galloroman, sporadiquement, et sans doute polygénétiqument.

Du fait de la dispersion des données, aussi bien à époque moderne qu'ancienne, le critère fournit un indice de localisation en Normandie plutôt qu'une preuve.

orderon "(terme d'injure à une femme)". Tissier 14, 18 ; 20, 8.

[Lors d'une dispute conjugale, le mari qui vient d'essuyer des insultes grossières :] *Mais avez ouy l'orderon, Comment elle est bien gracieuse ?*

Et venez avant, orderon ! Vous fault-il tant jocker ?

On recherche l'unité lexicale.

FEW 4, 486b HORRIDUS ; Hu 5, 532b ; Gdf 5, 617b.

Dial. : bern.

Les documents sont insuffisants pour permettre la localisation. Pas de carte.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

ordoux adj. “(terme d’injure)”. Tissier 38, I, 975 ; 49, 311 ; aussi *ordouze* 7, 238.

Estez-voz la, garson ordoux !

Tenez, tenez, villain ordoux ! Allez, allez, paillart infame !

[...] *que mesadvenir Vous puisse-il ennuyt, vieille ordouze !*

On recherche l’unité lexicale.

FEW 4, 486b HORRIDUS ; Hu 5, 532b ; Gdf 5, 623c ; TL 6, 1202.

Dial. : Canc. Ercé, saint.

Afr. : OvMor ; PelVie ; Rencl.

Mfr. : Moralité de Charité [non localisée ; connaît *—eux* et *—ous*] ; Rab ; AncPoésie 7, 32 [non localisé] ; Marot ; H. Estienne ; Froissart ; Myst. Actes des Apôtres ; Artus Désiré ; Marguerite de Navarre.

Une forme en *—eux*, assimilable mais non identique, est soulignée. Jusqu’à Froissart, l’unité n’est pas spécifique diatopiquement en langue d’oïl. À partir du 15^e s., elle est surtout occidentale, Normandie comprise (Marguerite de Navarre a été indiquée assez artificiellement à Angoulême, son lieu de naissance ; Marot est indiqué à son lieu de naissance, mais sa langue contient des occidentalismes ligériens, cf. Roques 1985a, 147). Cette répartition est semblable dans les patois modernes (l’aire s’est réduite aux zones les plus occidentales de la langue d’oïl).

ornicques s. pl. “hommes de rien, simples individus” (?). Tissier 2, 518.

[Tirant la morale de ses disputes conjugales (et en particulier de la supposition de paternité qu’on vient de lui imposer :] *COLIN C’est le dit de chascun quartier : A la vache est toujours le veau. Tousjours range son frain Moreau. A chascun argument, replicques ; Et de reproches plain boisseau, Qui servent en lieu de rubriques. C’est le fait d’entre nous ornicques Comment femme du tout renverse Nostre entendit ; et pour relicques, C’est l’istaire de nostre farce.*

Nous proposons de comprendre *c’est le fait d’entre nous arnicques* “c’est notre sort à nous, simples quidams” et de rapprocher la forme examinée ici de occit. *ournego* “émerillon”, qui prend en Dauphiné le sens “homme ou femme de rien”

(FEW 7, 418b). La forme française en *-ique* serait une adaptation de occit. *-égo*, sur le modèle de *fabrego* : *fabrique*. La note de Wartburg [« ... mit dem suffix, das in den rom. vertretern von PERDIX häufig ist. »] nous est obscure : esp. *perdigon*, cat. *perdigo*, port. *perdigão* ne contiennent que le suffixe *-ONE* (cf. Meyer-Lübke 1890-1906, II, § 351) et sont accentués sur la finale.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 7, 418b. Mistral 2, 447b.

Dial. : occit. Var, pr. Mars. dauph.

Si notre proposition de rattachement est correcte, le critère est assez précis et oriente vers l'Est de l'Occitanie ; le Dauphiné est la seule région à connaître le sens attesté ici. L'absence d'attestations anciennes l'obère d'une légère incertitude.

compter a l'oste loc. v. "rendre compte de ses actes, payer ce qu'on doit (sens figuré)". Tissier 41, 305.

Pourtant compterez-vous a l'oste L'un et l'autre, je le vous jure. Avez-vous commis tel injure A la personne d'un sergent ? Il vous coustera de l'argent.

On recherche la locution.

FEW 4, 491b HOSPES Ø ; DiStef 310b.

Mfr. : Gerson ; AVigne [DocDMF] ; A. de La Sale [DocDMF].

Le matériel est insuffisant pour conclure à la diatopie.

ouye s. f. "oreille". Tissier 29, 9 ; 40, 333.

J'apporte icy de[s] ouyes De saint Couillebault, confesseur, Et de sainte Velue, sa seur, Dont il appert de grands miracles.

Confesser vous fault des ouyes, Des yeulx, du nez et de la bouche.

On recherche le sens.

FEW 25, 849b AUDIRE ; Chambon 2000, 35 ; Gdf 5, 580c.

Dial. : pic. D, St-Valéry C. Jers. Aurigny, canad.

Semble général jusqu'à la fin du 15^e s.

16^e s. : *Vraye Medecine qui guarit de tous maux et plusieurs autres* [norm.].
[RecSermJoyK 593, v. 9 = Tissier 29, 9].

L'enregistrement picard est suspect, la source ne distinguant pas systématiquement les données anciennes et modernes (cf. FEWBeih). Jers. Aurigny 'mal aux ouïes' "mal aux oreilles" supposent *ouïe* "conduit auriculaire", sens d'ailleurs attesté à Jersey, tandis que le premier exemple examiné demande de comprendre "pavillon"; on peut peut-être, néanmoins, considérer ces données ensemble. La *Vraye medecine* ne connaît non plus que *mal des ouyes*.

On peut trouver une attestation indirecte dans 'ouipeaux' "oreillons" (FEW 25, 1013b AURIS) : comme nous le signale J.-P. Chauveau (communication personnelle), ce type, spécifiquement normand [norm. bnorm. bess. Thaon, Manche, Bourdon [nous n'identifions pas cette abréviation géolinguistique], Cherb. Orne], au lieu de 'oripeaux', courant dans l'Ouest (FEW 25, 1013a AURIS), implique le maintien de *ouïe* au sens de "oreille". On précise que le type 'ouipeaux' n'implique le maintien de ce sens que jusqu'au moment de la formation de *ouipeaux* ; les deux unités vivent par la suite indépendamment, comme le prouve l'aire plus large de 'ouipeaux' (qui ne supposait donc plus, au moment des enquêtes dialectales, la présence de *ouïe* "oreille"). Comme le moment de la formation de 'ouipeaux' est inconnu et que nous n'essayons de dégager ici que le stade du recul de l'aire d'*ouïe* "oreille" au 16^e siècle (le sens ayant été répandu généralement auparavant), ces données supplémentaires ne peuvent servir nos buts.

Pour Chambon, *loc. cit.*, « la Normandie a certainement constitué une zone dans laquelle cet emploi a battu lentement en retraite, puisque [...] les parlers normands fournissent les seules attestations actuelles ». La seule attestation du 16^e s. (hormis celles qu'on examine ici) et les enregistrements patois (ou des îles anglo-normandes) sont normands, et le plus économique est en effet d'admettre que l'aire

du sens s'est restreinte au 16^e s. à la Normandie, en patois, et que l'emploi a été dès lors réservé aux genres bas en français, sur l'aire patoise du mot. C'est ce qu'on admettra jusqu'à preuve du contraire.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

pain mollet loc. s. "petit pain blanc, léger et délicat". Tissier 34, 181.

[Une femme enceinte :] *Je desire de la morue Fresche, des moules, du pain mollet.*

On recherche les premières attestations du syntagme.

FEW 6, III, 55a MOLLIS.

Mfr. : Rab ; OlSerres ; Mrust 1583.

Il s'agit, dans ce texte de date douteuse (Tissier ne se prononce pas), d'une des premières attestations enregistrées du syntagme. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

paistu s. m. ou adj. s. "?". Tissier 52, 379.

AFFRIQUEE [à son mari] Est-il que du mal saint Eloy, Du mal du frisson d'avertin, Du mal monsieur saint Martin Soyez-vous enflé et batu ! LE SOT Saint Jehan, voyla le paistu ! Va t'en coucher, complie est dicte.

Nous ne le trouvons pas dans FEW.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

palatin s. m. "courtisan". Tissier 47, 205.

Je ne suys pas sy grue, Sy je rencontre en la rue Quelque beau palatin, Que je ne le salue, Ou que l'oeuil ne luy rue.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 7, 488b Ø ; Gdf 5, 704c ; GdfC 10, 260a Ø ; Hu 5, 590b.

Mfr. : A. Chartier ; Rab.

Le matériel est insuffisant. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

paler v. intr. "parler". Tissier 25, 270.

On pert ses peines de paler a luy.

On recherche la forme à consonantisme intérieur assimilé.

FEW 7, 606a PARABOLARE ; GdfC 10, 278b ; Flutre 1970, 493 [pour des attestations vernaculaires du 17^e siècle, picardes en l'occurrence].

Elle n'a ni dans les patois ni dans l'ancienne langue de caractère diatopiquement spécifique. Les sources consultées ne la connaissent plus en français après le 14^e s.

palet s. m. "?". Tissier 39, 361.

[Le marchand, en partant de son étal qu'il laisse sous la surveillance de son valet :] *Ne bouge, tant que je revienigne, D'icy ; entens-tu, mon varlet ? Et prens bien garde a ton palet.*

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 7, 484a, n. 30 PALA ; Gdf 5, 706b ; TL 7, 103.

L'interprétation de Godefroy ("tête"), passée dans le FEW, n'est pas vraisemblable. Tissier comprend "étal", ce qui est le meilleur sens qu'on puisse tirer du contexte, mais pas le seul. Aucun sens, parmi ceux que la lexicographie a enregistrés, ne convient au passage.

Hapax sémantique. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

pallee s. f. "tour de parole". Tissier 23, 130 ; *parlee* 42, 210.

LE BATE[LEUR] [...] Laise moy parler. LE VALET Je le veux. Et Binete la desolee, Fault-il poinct qu'el ayt saallee ?

Me voulez-vous point escouter ? Au moins, que j'aye ma parlee.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 7, 608a PARABOLARE ; Gdf 5, 772c ; Hu 5, 637a.

Dial. : norm. MN (17e s.), havr.

Nous n'avons pas retenu afr. *parlee*, TL 7, 280, de sens différent et de formation vraisemblablement indépendante, non plus que aveyr. St-VincentT. 'parlada', pour la même raison.

On note que les deux attestations dialectales ont subi l'assimilation du groupe consonantique interne liquide, comme la première des deux attestations examinées ici, et qu'il peut ne pas s'agir d'un hasard.

Le manque d'attestations anciennes interdit une conclusion définitive, mais la longue stabilité (depuis le 17^e s.) de la présence du mot dans le patois de l'actuel département de la Seine-Maritime laisse croire qu'il y existait déjà au 16^e s., tandis que la rareté des attestations anciennes conduit à penser qu'il n'était pas largement répandu.

On admet, jusqu'à preuve du contraire, que le critère oriente vers l'actuel département de la Seine-Maritime.

papa s. m. "père". Tissier 18, 158.

Dea, dea ! vous ne vaulez dire, Ma mere, qui est mon papa !

On recherche le mot.

FEW 7, 588b PAPPUS ; TL 7, 141 ; GdfC 10, 267c ; TLF 12, 886a.

Afr. : AldS.

Mfr. : 1552, Charles Estienne ; Gringore ; Sotties 1, 96 [Petit de Julleville n° 143 ; Rouen].

Dans ce texte de date douteuse (on a proposé 1525 ou le dernier quart du 15^e s.), il s'agit de la troisième attestation enregistrée du mot ; dans les deux premières, il est limité à la fonction de terme d'adresse, et c'est ici (ou peut-être dans la Sottie citée, selon qu'on lèvera d'une façon ou d'une autre les doutes qui portent sur leur chronologie relative) pour la première fois qu'il possède toutes les fonctions du substantif.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

papier v. intr. "ouvrir la bouche, remuer les lèvres". Tissier 40, 172.

*Guillem[fin]e, Se je mouroye tout maintenant, Je mourroye de la mort Rolant :
A peine je puis papier.*

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 7, 585b PAPPARE ; Rychner/Henry 1974b, 117 ; Hu 5, 608b ; Gdf 5, 729a ; Chambon 1993, 332.

Mfr. : Villon ; Molin ; Gringore ; farce non localisée [Faivre n°126] ; AncPoésie 13, 411 [=Andrieu de La Vigne] ; *Sermon d'un cardier de moutons* [fin 15^e s.-début 16^e s. selon Koopmans].

Le verbe n'a vécu que pendant les dernières décennies du 15^e s., probablement par imitation de Villon. On ne sait pas où celui-ci l'a pris.

Le mot s'est répandu par emprunt littéraire. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

pardire v. tr. "finir sa phrase". Tissier 17, 362.

Aussi faut-il avoir regard Que les femmes si ont un ard Plus que... je ne vueil point pardire.

Pour l'explication du vers, cf. Tissier n. et Philipot 1931, 99 : le Magister commence à citer le proverbe « Les femmes ont un art plus que le diable. » mais il s'interrompt avant de finir.

FEW 3, 69a DICERE ; Hu 5, 624a ; Gdf 5, 754a.

Dernière attestation. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

au parmy de “au milieu de”. Tissier 4, 318 ; 46, 115.

Jen ! Lison dict qu'il le fault mettre Tousjours au parmy du caudet.

Et sy j'ey encor mon pucelage, Synon unne foyz au village, Au parmy d'une chanevyere, Aveq unne chamberyere.

On recherche la locution ou *parmi* s.

FEW 6, 1, 622b MEDIUS ; Gdf 5, 780c ; Hu 5, 639b.

Dial. : norm. (depuis DT), SeineMar. (ALF p 370), Bray, havr. Eure (ALF p 249), PtAud. hmanç.

Mfr. : 1508, anorm. ; Saliat [non localisé] ; P. Du Val [= Petit de Julleville n° 50] ; d'Alcripe ; Champrepus ; Lancelot, éd. 1488 [non localisé] ; Ch. Roy. BN 1537 f° 56 v° [non localisé].

Parmi s. est, dans les patois modernes, normand, et surtout haut-normand ; il est enregistré également aux abords méridionaux de cette région, dans le Haut-Maine. Les attestations anciennes, pour autant qu'elles sont localisées, sont syntopiques.

L'aire est restée stable du 16^e au 20^e siècle, et l'unité examinée n'a passé en français que sur l'aire où elle existait vernaculairement. Le critère de localisation est sûr et précis.

passepuree s. f. “ustensile pour passer la purée”. Tissier 49, 275.

Item et la passepuree.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 7, 724b ; Chambon 2000, 15, n. 1.

Première attestation. Il y a sans doute solution de continuité avec l'histoire de *frm. passe-purée* s. m. (depuis 1894). Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

pates s. pl. "mains". Tissier 64, 71.

Se je metz dessus toy mes pates, Je te mectray en la[rg]e couroie.

On recherche l'emploi.

FEW 8, 29b PATT- ; DiStef 450b.

Le FEW ne connaît l'emploi que depuis 1608, et dans des locutions plus tardivement encore, mais DiStef a enregistré *mettre sa patte sur qqn* "l'attraper" dans RenContr et plusieurs locutions qui supposent *patte* "main" chez Greban déjà.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

peaultre (au — !) loc. verb. "qu'il aille au diable !". Tissier 35, 113.

Il est payé ; au peaultre ! au peaultre !

On recherche la locution.

Son étude a été menée complètement dans Roques 1985a. La locution est généralement répandue au 16^e siècle dans la langue du théâtre ; le critère ne peut servir à la localisation.

pec s. m. dans *sur le pec* "exactement". Tissier 39, 300.

Ung trompeur qui le voudroit accroyre En offreroit plus largement ; Mais je en offre tout justement Ce que en veulx payer : sur le pec.

Nous n'avons pas admis la proposition étymologique de Tissier, selon qui « *pec* est une variante, par réfection étymologique, de l'ancien français *pis* ». Il nous semble que *pec* "but que l'on cherche à atteindre, dans des jeux, en arrière duquel il ne faut pas viser, mais qu'il ne faut pas dépasser non plus", forme ici une image vive et juste.

On recherche la famille lexicale (§ 1. de l'article du FEW).

FEW 8, 159a *PEKKARE ; DiStef 453a ; Hu 5, 695a ; Gdf 6, 55b.

Dial. : norm. (MN, 17^e s. ; DT ; Dm ; Moisy), havr. Tôtes, Eure, PtAud. Louv. bess. StSauveurV. hag. Andelis, Bayeux, Chatbr.

Mfr. : flandr. ca. 1508 ; Coq ; Fossetier.

L'aire du groupe dans les patois est très cohérente : Normandie, et vraisemblablement partie Nord de la Normandie seulement (au-delà de la « ligne Joret », environ). L'enregistrement indiqué à Châteaubriant ne concerne qu'un préfixé jamais attesté ailleurs : il est indépendant de la vie du reste de la famille lexicale. Serait mieux classé, comme variante de mfr. frm. *rebéquer* "répondre et tenir tête avec aigreur", (FEW 1, 308a BECCUS), sur Pipriac *pèque* f. "bec" etc. (FEW 1, 304b BECCUS) (suggestion de M. J.-P. Chauveau).

Les attestations anciennes, de la fin du 15^e et du début du 16^e s., proviennent d'une zone différente. L'aire du groupe était sans doute plus étendue en moyen français, et elle se sera restreinte géographiquement en même temps que son emploi se bornait au patois.

Le critère ne peut être utilisé pour la localisation.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

pelin s. m. dans *estre en mauvais pelin* "être dans une situation difficile".
Tissier 26, 119.

Or bien, le curé ou vicaire, Ce vous est ung quel chappelain. Vous estes en mauvais pelin : Pensez de vostre conscience.

On recherche la locution.

FEW 8, 167a PELLIS ; 8, 513a PILUS ; Gdf 6, 65c ; Collet 2000, 368 ; TL 7, 581 ; DiStef 455a.

Afr. : Coincy ; MirNDChartr [provient du précédent, non indiqué sur la carte] ; RenM var. ms. à 2067 et 19046 [non indiqué sur la carte] ; *Dit de gentillece* [non identifié] ; YsLyon ; Gautier Le Leu ; MontRayn IV, 126 [= NRCF 10 ; non localisé].

Nous ne retrouvons pas l'attestation datée de 1580 dans FEW 8, 513a. Hormis celle-ci, l'attestation examinée est de loin la dernière enregistrée, toutes les autres datant de la période de l'ancien français ; cela peut être un basard, consécutif au traitement beaucoup plus lâche de cette période par la lexicographie. On est cependant incité à mettre en doute le jugement de Tissier, pour qui « l'expression était d'usage courant ».

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

petit ventre loc. subst. "bas-ventre". Tissier 3, 415.

Sy grand detresse M'est venu empongnier sy fort Au petit ventre, que nul confort Trouver ne puyt. Y fault d'un traict M'aler esbatre a mon retraict, Afin que mon mal s'amolice.

On recherche la locution.

FEW 14, 251a VENTER ; DiStef 592b ; Hu 7, 428a ; Li 2, 2448b ; Roques 1989b, 257.

Mfr. : CentNouv [non localisé] ; LucingeDialD ; Salel ; D'Aubigné ; Monluc ; Sermon joyeux de Saint Billouard [Molinet] ; Bouchart.

Aussi : Pellisson [Béziers].

La locution ne semble pas spécifique diatopiquement.

philosomye s. f. "traits de la figure, expression du visage". Tissier 44, 507.

Vela la, je l'ay bien congneue Sans plus a sa philosomye.

On recherche la forme.

FEW 8, 411a PHYSIOGNOMIA ; Hu 5, 761b ; GdfC 10, 332c ; SainéanSourc II, 328, 336.

Mfr. : MirND 38, 104 [non localisé] ; 1415/1416, doc. arch. non localisé ; Estienne [dans un commentaire méta-linguistique, pour stigmatiser l'emploi] ; Var 9,

288 [non localisé] ; Jean d'Arras, *Mélusine*, texte de l'édition du 16^e s ; MelusCoudr ; GuillMach ; Entrée de Charles VIII à Rouen ; Desch.

Dans le texte examiné, la déformation a vraisemblablement une fonction comique : le personnage qui se vante de reconnaître sa future maîtresse aux traits de son visage vient en réalité d'apercevoir le mari de celle-ci, qui s'est déguisé pour le confondre. Par conséquent, la forme est marquée, et elle ne peut servir à la localisation.

pidagogue s. m. "lieu où l'on instruit les enfants". Tissier 17, 78.

Voicy tout : nous avons cessé De le tenir au pidagogue Pour le faire un grand astrilogue [...]

La forme *-i-* de la voyelle de syllabe initiale résulte d'une déformation plaisante par imitation du langage des ignorants ; il s'agit donc d'une formation éphémère. Tissier interprète le passage différemment.

On recherche le sens.

FEW 7, 464a PAEDAGOGUS ; Gdf 6, 59b ; DC 6, 89a.

Mfr. : SPhares ; 1493, St-Omer ; 1499, *ibid.* ; 1455, doc. concernant un *petagogue* de Louvain ; Clement de Fauquembergue, 1421 [DocDMF ; non localisé].

Le sens n'a eu qu'une période d'existence relativement brève, au 15^e s. et surtout vers sa fin.

Le matériel est insuffisant pour conclure à la diatopie.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

dire pie loc. verb. "?". Tissier 57, 130 ; 64, 94.

M'aist Dieux ! il a beau dire pie, Puis que j'ay de luy ceste prune, Il gardera ennuyt la lune A celle fin qu'on ne la desrobe.

Et ! tres doulce Vierge Marie, Qu'est-ce [que] d'estre amoureux ? Par Dieu, je puis bien dire pie, Je ne fais pas ce que je veulx [...]

Comme l'a noté Tissier, le sens ("renoncer") proposé avec précautions (pour Tissier 64, 94) par Lecoy, R 71, 527, ne convient pas pour Tissier 57. Il n'est pas nécessaire de supposer deux locutions homonymes, mais la valeur de *pie* reste incertaine.

On recherche la locution.

FEW 8, 420b PICA ; Lecoy 1950, 527 ; DiStef 461a.

Mfr. : Molin ; Ballade *Clerc, que dis-tu ?*, dans le *Jardin de Plaisance* [non localisé] ; farce non localisée [Petit de Julleville n° 85].

Nous comprenons "dire le contraire".

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

piece de "aucun de (avec négation ou dans une phrase comparative)". Tissier 58, 97-8.

[En parlant de personnes :] *Je garderay bien qu'il n'en vienne Piece ceans*.

On recherche l'emploi ; on relève aussi "pièce" "aucun".

FEW 8, 339b *PETTIA ; Vox 58, 285b (CR Mecking) ; Gdf 6, 146c ; Li 2, 1109b ; Hu 5, 773a.

Dial. : norm. Bray, havr. Tôtes, PtAud. Bolbec, Lisieux, Thaon, Alençon, Courtomer, Tinch. Bellême, St-Victor, St-SauveurV. Valognes.

Mfr. : *Histoire pitoyable du prince Erastus*, éd. 1587 [non localisé] ; QJoyes [le passage correspondant dans Rychner 1967 (3, 52) ne contient pas le mot, non plus que la *varia lectio* ; l'attestation est donc suspecte] ; Le Maçon ; Le Blond ; Marnix ; *Fanfares des Roule Bontemps* [peut-être zone francoprovençale de France].

Dans les patois modernes, l'emploi occupe une aire très cohérente : Normandie (et toute la Normandie), Perche. Les attestations anciennes sont plus difficiles d'interprétation : Le Maçon (indiqué à son lieu de naissance dans le Vaucluse) a écrit sa traduction de Boccace (c'est le texte qui est en cause ici) pour Marguerite de Navarre, et à la cour de celle-ci : au vu de l'orientation générale des données, il semble préférable d'attribuer cette donnée à Alençon. Les attestations anciennes

cohérentes avec la zone moderne de présence vernaculaire de l'emploi sont insuffisamment nombreuses proportionnellement pour que l'on puisse se représenter avec une sûre clarté sa répartition au 16^e siècle. L'emploi est certainement normand, mais peut-être aussi centre-oriental dans le domaine galloroman (Marnix a séjourné à Genève).

On peut corriger la note de Mecking (*loc. cit.* n. 18), pour qui « Es handelt sich hier um einen ausgemachten semantischen Regionalismus (besonders normannisch, pikardisch) » : la Picardie est exclue.

pience s. f. "boisson". Tissier 4, 285.

[Parlant de son mari à son amant :] *On faict de luy tout ce qu'on veult, Moyennant et touchant (la) pience. C'est le plus beau de sa science Que de tousjours menger et boyre. Et puis il pert sens et memoire, Et declare tout son secret.*

On recherche a) le groupe lexico-sémantique (FEW § 3.) ; b) le mot.

FEW 8, 422b *PICA* ; Gdf 6, 139c ; 6, 140a ; 6, 145a ; 6, 150b ; 6, 169a ; Hu 2, 657a ; 5, 772a ; 5, 791b.

a)

Dial. : norm. MN (17^e s.), Queyr. Cantal, Usseglio, ang. norm. bess. Alençon, Argentan, bmanç. hmanç. SR. Blon. Vionn. Hérém. aost. sav. Albertv. tarent. Evolène, Bozel, Tinch. Dol, IlleV. Fougères, renn. Bruc, Blain, Mâcon, Andelis, loch. saint. castr. St-Simon, Ytrac, Yonne, lang. Puiss. béarn. Valogne.

Afr. : *L'Escommenient aus jalous* [non localisé] ; 1292, Livre de la Taille de Paris [dans un nom de personne : on ne l'indique pas sur la carte].

Mfr. : Coq ; Tissier 30, 193 ; J. Bouchet ; G. Bouchet ; Tissier 40, 173 ; La Chesnaye [non localisé] ; Actes des Apôtres ; Nicolas Martin ; Rab ; Tissier 44, 6 ; Tissier 14, 191 ; Du Fail ; Basselin ; AncPoésie 1, 241 [= Calvi de la Fontaine] ; AncPoésie 3, 179 [= Jean d'Ivry] ; Sotties 3, 223 [= sottie du roi des Sots ; non localisée] ; farce non localisée [Faivre n° 79] ; AncPoésie 3, 83 [non localisé] ; 4, 119 [= *Sermon joyeux de bien boire* ; non loin de Lyon, Chambon 1994, 181] ; Vie de Saint Christophle (1530) [Runnalls n° 22 ; non localisé] ; Var 4, 53 ; Villon ; Mist [non localisé] ; Chd'Orl [indiqué à Paris] ; Molin ; 1460, R 16, 440 [= *Sermon joyeux de la Choppinerie* ; indiqué à Paris] ; Brantôme ; Premier volume des catholiques œuvres [non localisé] ; AncPoésie 13, 349 [non localisé] ; Le Houx ; Cholières ; AncPoésie 3, 104 [= Antoine du Verdier] ; Merlin Coccaie ; M. Régnier.

Aussi : VillonJ ; argot breton ; Var 8, 190 (argot) ; Paris B. bellau, arga. terrt. argl. faria. arger.

b)

Dial. : norm. MN (17^e s.), Lyon, Cr. Agde, périg, Agen, béarn. Puiss. [source très suspecte].

Mfr. : La Chesnaye [non localisé] ; AncPoésie 5, 151 [non localisé] ; *Concert des Enfants de Bacchus* [non localisé] ; Mist [non localisé] ; Sottie des sots gardonnez [Trepp VI ; non localisée].

L'ensemble de la famille (sur la carte : sans '*piance*') a trois types d'existence.

1° Dans divers argots, et cette existence ne connaissant pas les mêmes régularités géographiques que la vie du mot dans la langue non spéciale, nous ne l'avons pas cartographiée. 2° Dans les vernaculaires modernes, sur une aire qu'on peut décrire ainsi : tout l'Ouest, Normandie comprise ; domaine francoprovençal, et particulièrement partie orientale de celui-ci ; occitan (à l'exception de la Provence semble-t-il). Ces trois parties de l'aire (elles ne forment peut-être qu'un seul ensemble), sont confirmées par des attestations anciennes, et l'une d'elles l'est spécialement : l'Ouest. Cette existence vernaculaire du groupe est donc le dernier avatar de ce qui a été au 16^e s. son caractère régional, tous étages de l'architecture des variétés du galloroman confondus, sur une zone de taille et de forme inchangées. 3° *Croquer la pie* a connu un succès plus large au 16^e s., où il était vraisemblablement répandu généralement dans l'espace francophone.

L'enregistrement dans l'Yonne reste inexpliqué.

Le mot plus spécialement examiné ici connaît dans les patois une répartition exactement semblable, même si les données sont nécessairement moins fournies. Il serait certes souhaitable de pouvoir localiser les attestations anciennes, mais dans l'état actuel de la documentation, la solidarité géographique du mot avec le reste de la famille étant prouvée par la cohérence des attestations patoises (on n'en doutait pas, d'ailleurs), on peut en déduire avec une grande sécurité que *pience* avait au 16^e s. une aire occidentale et peut-être méridionale.

pigneresse s. f. "femme qui peigne la laine, le chanvre, etc.". Tissier 7, 27.

Ung tas de vieilles pigneresses A mesdire d'autrui legieres, Poissonnieres et boullengieres [...]

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 8, 107a PECTINARE ; Gdf 6, 61a ; Hu 5, 781a ; TL 7, 550.

Afr. : 1243, doc. arch. Châlons-sur-Marne ; 1263, doc. arch. Douai ; 1271, doc. arch. Tournai ; Tournai 1318–1351 ; BozonC ; DialFrFlam ; 13^e–14^e s. flandr.

Mfr. : 1401, doc. arch. Mons ; 1410, doc. arch. Beauvais ; 1410, doc. arch. Chauny ; Gl gall. lat. BN lat. 7684 [non localisé] ; Molin ; 1527, doc. arch. Liège ; Alcripe ; AncPoésie 12, 323 [non localisé] ; CathLille.

L'unité est septentrionale dans le domaine d'oïl ; elle est attestée surtout dans les lieux qui connaissent une industrie textile : Flandres, Picardie, Champagne, mais pas à Rouen. On constate que l'Angleterre peut dépendre des Flandres pour la constitution du vocabulaire français de son industrie textile.

L'aire déborde un peu de la Picardie vers ses marges immédiates (Alcripe) ; l'unité est un bon critère pour la localisation.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

pipete s. f. "chose trompeuse, qui attire fallacieusement". Tissier 65, 256.

Se tu me scez donner remede, Tu gaigneras plus en [ung] moy[s] Que tu ne faiz en xxx troys A vendre tes meschans pipetes [...]

Ce qu'on a appris antérieurement des marchandises vendues par l'allocutaire semble imposer la traduction ci-dessus, reprise de Tissier.

On recherche le sens.

FEW 8, 562h *PIPPARE Ø ; Gdf 6, 171b.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

pippesouee s. f. "aguicheuse". Tissier 30, 125.

Tant vous estes descoulouree Que vous faictes la pippe souee.

Pour le sens du passage, cf. CR G. Roques, RLiR 54, 334.

On recherche le mot ou la famille lexicale.

FEW 8, 562a et 563b n. 19 *PIPPARE ; RLiR 54, 334 (CR Roques) ; Hu 5, 794a ; GdfC 10, 340a.

Mfr. : AmantCord {non localisé}.

Les données sont insuffisantes, pas de conclusion possible quant à la diatopie.

piros s. m. pl. “oisons”. Tissier 28, 154.

Vous les mengeastes, mes oysons, Qui menoyent les petis piros.

On recherche le mot.

FEW 8, 571a PIR- ; Gdf 6, 176a ; Hu 5, 798b ; Lecoy 1950, 519.

Dial. : pic. norm. bess. Tinch. Jers. Serk, Guern. IlleV. Maine, Charnie, hmanc. poit. saint.

Mfr. : les références données par le FEW (1490 ; 1542) correspondent toutes deux au texte examiné ici.

Dans les parlers vernaculaires modernes, le mot est répandu assez largement dans tout l'Ouest, et peut-être également en Picardie (mais il n'y a été enregistré que par Corblet, qui cite surtout des exemples de l'Ouest). Les attestations anciennes manquent, ce qui indique une vie limitée aux registres linguistiques inférieurs ; le mot n'ayant pas passé dans la langue nationale, il n'y a pas de raison de supposer de grands changements dans la forme ni dans l'étendue de l'aire entre le 16^e siècle et aujourd'hui. On peut donc utiliser le critère pour la localisation.

plaist-il loc. phr. “me voici, qu'y a-t-il pour votre service”. Tissier 50, texte BM, 7 ; 56, 111.

Hau, Mahuet ! MAHUET Plaist-il, ma mere ?

Ganymedes ! LE CLER[C] Plaist-il, mon maistre ?

On recherche la locution.

FEW 9, 2a PLACERE ; Vox 57, 283 (CR Mecking).

Premières attestations. Les dates des textes examinés sont incertaines, mais les impressions datent, pour le premier, de 1547/1557, pour le second de 1532/1550.

planter v. tr. "mettre, placer un objet quelque part (sans l'enfoncer)". Tissier 3, 148.

Pensés-vous que vous laise entrer Sans argent en main me planter ?

On recherche le sens.

FEW 9, 20b PLANTARE ; TLF 13, 507a.

Première attestation (texte de date très incertaine : 1500 ?)

pleger v. tr. "boire d'autant, tenir tête (à quelqu'un) en buvant". Tissier 3, 210.

Moy, je vous plegeray pour elle.

On recherche le sens.

FEW 16, 633b *PLEGAN ; Gdf 6, 212b ; Hu 6, 27a.

Dial. : SR.

Mfr. : CentNouv ; JLe Maire ; Desch ; Rab ; La Chesnaye ; BPériers ; E. Pasquier ; Brantôme ; AncPoésie 1, 290 [non localisé] ; Amyot ; F. Habert ; H. Estienne ; Tournebu ; G. Bouchet.

Les enregistrements patois orientant vers la partie centre-orientale du domaine galloroman et une part importante des attestations anciennes pouvant aussi être rattachée à cette zone, on a marqué sur la carte par un signe spécial trois attestations anciennes (indiquées normalement au lieu de naissance des auteurs) susceptibles d'appartenir aussi à la même région (Rabelais à Lyon ; Lemaire de Belges en Savoie ; H. Estienne à Genève).

La discordance entre l'aire patoise moderne et l'aire française ancienne empêche, étant donné le petit nombre d'enregistrements modernes, de se prononcer sur la répartition probable de l'emploi au 16^e s.

secouer la plisse de qn loc. verb. “le rudoyer”. Tissier 55, 56.

[...] *Et sanct François les combattoit, Frappant sur eulx, patie patac. Alors y arriva saint Marc, Qui tres bien secoua leur plisse.*

On recherche la locution.

FEW 8, 163a PELLICEUS ; Hu 5, 706b ; Gdf 6, 69b ; DiStef 455b.

Mfr. : A. de La Sale.

Le matériel est insuffisant. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

poisson d'avril loc. s. “proxénète”. Tissier 55, 187, 188, 195.

LE CLERC Sus ! que suis-je ? *JENIN* Poisson d'avril. *LE CLERC* Poisson d'avril ? *JENIN* Voila le cas. *LE CLERC* Et voire mais, je n'entens pas Que c'est a dire. *JENIN* Voicy rage ! Quand on met une pie en cage, Que luy aprent-on de nouveau A dire ? Parle. *LE CLERC* Macquereau. *JENIN* Clerice, tu es tout gentil. *Macquereau*, c'est poisson d'avril. Ainsi es-tu, je le te jure.

Nous n'avons pas relevé *poisson d'avril* Tissier 52, 75, qui réfère à un séducteur travaillant pour son compte et non à un entremetteur : le sens n'est donc pas certainement convenable.

On recherche la locution aux deux sens de “maquereau (poisson)” et “entremetteur”.

FEW 8, 584a PISCIS ; DiStef 485a ; Dalmer 1942, 60 ; Hu 1, 442a.

Mfr. : BPériers [cité par Tissier] ; P. Michault ; AncPoésie 5, 148 [non localisé] ; Rab ; Tournebu ; François d'Amboise ; Du Fail.

Toutes les attestations ont pour référent un humain.

Von Wartburg interprète l'attestation examinée ici “maquereau (scomber)” et considère que le sens “entremetteur” s'est développé selon la proportion *maquereau* “scomber” : *poisson d'avril* “scomber” :: *maquereau* “proxénète” : X (cf. FEW 8, 586b n. 9) ; il était probablement influencé par le fait que cette attestation était

nettement la plus ancienne à sa disposition. Il nous semble qu'il n'y a aucune raison de la considérer comme un hapax (FEW : « hap. 15^e s. »), et qu'elle s'insère très naturellement dans une série assez importante. *Poisson d'avril* "scomber" n'a jamais existé, ou plus exactement, s'il est vrai (comme nous le croyons, et cf. Tissier *ad loc.*) que le maquereau se pêchait surtout en avril, *poisson d'avril* est un euphémisme pour *maquereau*, et l'euphémisme n'a de raison d'être que lorsque le sens "souteneur" est activé [malgré FEW 25, 976a, n. 44 : dans l'explication étymologique que cite le rédacteur, il n'y a aucune raison de penser que *piscis aprilis* soit un syntagme lexicalisé].

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

ponnard s. m. ou adj. s. "(t. d'injure)". Tissier 65, 98.

JAUNE BEC Et vous estes deux ouefz de cigne. Vous monstrés bailleurs de brocquars. VERDIER Qu'esse a dire ? JAUNE BEC Deux grans ponnars, Tout auxi sotz que je vouloye.

On recherche l'unité lexico-sémantique, ainsi que ses dérivés.

FEW 9, 163b PONERE ; Gdf 6, 273a ; Hu 6, 73b.

Dial. : Cum. boul.

Mfr. : 1474, Mystère de l'Incarnation et Nativité [Runnalls n° 8 ; joué à Rouen, où nous l'avons indiqué par hypothèse] ; Jean Le Blond.

Les données anciennes et modernes ne concordent pas. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

pot au noir loc. s. "pot qui contient la poix utilisée par un cordonnier". Tissier 41, 275.

LE SAVETIER [qui vient de se faire casser un pot à lait sur la tête] Haro ! je suis tout esbloy. Mais bien tost je m'en vengeray ; Car jamais je ne mengeray Ou ja tairay mais que le tienne, Mon pot au noir dessus la tienne.

Malgré les explications de Tissier, le v. 274 ne nous est pas tout à fait clair.

On recherche la loc.

FEW 9, 263b POTTUS.

Le FEW ne connaît le sens propre que depuis 1869 (“pot où l’on met le cirage”, c’est un abrégé de celle de Li 2, 1237b : “pot dans lequel on met quelque substance noire, par exemple le cirage”, qui convient mieux au texte examiné ici), mais comme l’indique von Wartburg FEW 9, 270a n. 12, vu l’existence de *pot au noir* “inconvenients d’une affaire, mésaventure” (dep. Ac 1718) [et de *gare le pot au noir* “(avis à celui qui a les yeux bandés qu’il risque de se heurter contre quelque chose)” (dep. Fur 1690)], il doit avoir été déjà usuel au 17^e s.

Le deuxième élément du syntagme subst. est attesté dans *noir a suour* “poix des cordonniers” ca. 1355, FEW 7, 131a NIGER.

Première attestation. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

potelu adj. “gras”. Tissier 17, 285.

Il est si grand, si espallu. Si formé et si potelu, Que a peine pourroit-il entrer.

On recherche le mot.

FEW 8, 77a *PAUTA ; Hu 6, 99b ; Lewicka 1, 247.

Dial. : poit.

Mfr. : nous n’identifions pas la référence de Huguet.

Aussi : Du Mas (17^e s.) [non localisé].

Première attestation de ce mot rare.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

pot pissoir loc. s. m. “pot de chambre”. Tissier 14, 132.

Et en l’autre main porterez Au lieu d’un livre un pot pissoir.

On recherche la locution.

FEW 8, 589b *PISSIARE ; Gdf 6, 177c ; Hu 5, 800b ; DG 1745b.

Dial. : boul.

Mfr. : 1489, doc. arch. Tournai ; 1548, *ibid.* ; Evon. *Tresor*, éd. 1555 [non identifié] ; aflandr.

La locution, peu attestée, est très spécifique diatopiquement : Nord de la Picardie ; l'aire est vraisemblablement restée identique depuis le 15^e s.

Critère précis.

poueterine s. f. "poitrine". Tissier 36, 174.

*Mais qu'el revienigne et qu'el t'embrasse Ainsy comme une pelerine,
Incontinent la poueterine Tu criras et aussy le ventre [...]*

La notation <oue>, assez rare (cf. pourtant ds le même texte v. 198 et 201), de la séquence /we/ semble indiquer soit une volonté de représentation exacte d'une forme jugée déviante du mot, soit l'incapacité du scripteur à identifier le type qu'il souhaite représenter avec celui, sans doute connu de lui, du type 'poitrine'. De toute façon (la première hypothèse étant de loin la plus vraisemblable), cela incite à interpréter la variante quadrisyllabique comme un type lexical distinct de la variante trisyllabique, et non comme une simple variante phonétique.

On recherche la forme quadrisyllabique.

FEW 8, 110a *PECTORINUS ; TL 7, 1359 ; Hu 6, 59b.

Afr. : ClefAm ; Modus.

Mfr. : Nicolas de Troyes.

Le matériel, insuffisant, ne permet pas de se prononcer quant à la diatopie.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

poulcer v. intr. "respirer péniblement". Tissier 12, 198 ; aussi *pousser* 21, 31.

C'est sans poulcer ne soupirer.

Ilz ne font que pousser Et sont pesans comme une enclume.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 9, 556a PULSARE ; GdfC 10, 396c ; Hu 6, 125b ; Lecoy 1950, 524.

Dial. : centr. stéph. Béz. Péz. Puiss. Aude, Lézignan, Toulouse, Quercy, Tarn, TarnG. aveyr. St-André, Ambert, Vinz. blim. Agen.

Mfr. : Amyot [indiqué à Bourges] ; *Miles et Amis*. éd. Ant. Vérard, 1501 [= Jean de Vignai].

Aussi : apr. ; frm. depuis Ac 1694 "(du cheval)".

Dans les dialectes modernes, l'unité occupe une vaste zone au centre du domaine occitan (grande partie du languedocien-guyennais et une partie du groupe auvergnat-limousin), jusqu'à l'extrême Ouest du domaine francoprovençal. Au milieu du 19^e s., elle a aussi été relevée par Jaubert pour le *Glossaire du Centre*, ce qui semble indiquer que l'aire était en régression au moment des enquêtes dialectales. Ce fait, combiné au trop petit nombre des attestations anciennes localisées, obère d'une incertitude l'utilisation du critère pour la localisation.

poulier s. m. "poulailler". Tissier 5, 386 ; 58, 188.

Cochés vous dedens ce poulier Jusques a se qu'i soyt retourné.

Entrés souldoin ici deriere, Et montés a nostre poulier.

On recherche le mot.

FEW 9, 540b PULLUS ; Vox 58, 285 (CR Mecking) ; Gdf 6, 349a ; Hu 6, 107a.

Dial. : Mantes, Spa, liég. nam. ard. Cerf. LLouv. Nivelles, Mons, Tournai, Gondc. St-Omer, art. PCal. Somme, Dém. Vraignes, norm. Bray, yér. havr. Tôtes, PtAud. Louv. bess. Thaon, Alençon, Tinch. bmanc. hmanc. Urim. Cleurie, Arrens, béarn. StVincentT. land. Gir.

Mfr. : 1382, doc. arch. non localisé ; 1418, doc. arch. Tournai ; 1425, doc. arch. non localisé ; Registre du Châtelet [indiqué à Paris] ; Trahis. de France ; Gauchet ; M. Du Bellay ; Et. de La Planche ; Montaigne.

Aussi : abéarn. ; 17^e s. (Tallemant des Réaux et Madame de Sévigné) ; 1616, doc. arch. Spa.

L'aire moderne du mot dans les patois couvre trois zones : 1^o oïlique, septentrionale, très vaste, Wallonie, Picardie, Normandie, Maine ; 2^o oïlique, orientale, beaucoup plus étroite ; 3^o gasconne. L'aire du mot au 16^e s. en français

avait sans doute une forme semblable : chacune des trois zones modernes possède des correspondants anciens (on ne sait pas si l'attestation ancienne chez Gauchet doit être attribuée à cette zone ou à la Normandie). En particulier, la stabilité et l'extension de la première est rendue vraisemblable par des attestations anciennes à ses deux extrémités : Tournai et la Sarthe ; la troisième possède des correspondants anciens aussi bien en français (Montaigne) qu'en occitan : le mot pourrait être un gasconisme chez Montaigne, si l'on veut bien penser avec nous que le mot a vécu d'abord vernaculairement (c'est ce qu'indique la date assez haute des premières attestations), que l'aire patoise moderne est l'héritière directe de cette première vie, et que le mot a été emprunté sur place à plusieurs reprises indépendamment, trouvant peut-être son appui sur les parallèles que proposaient d'autres régions, assez vastes, et en tout cas sur son caractère bien formé. Ce résultat confirme l'observation de Mecking (*loc. cit.*), pour qui il s'agit d'un « ausgeprägter Regionalismus, besonders normannisch-pikardisch. »

L'aire comprenait presque certainement Paris, ce qui explique peut-être que le mot figure encore, avec l'indication 'vx.', dans Rob 2001.

Le critère de localisation est sûr.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

pourpre s. m. "sorte de maladie". Tissier 63, 168 ; aussi *pou[r]pre* 65, 877.

[...] *Du mal saint Jehan, saint Valentin, De bosse et d'epidimye, De pourpre et de tous grans maux, Du mal dont meurent les chevaulx Puisses-tu estre au terme hault.*

Soit en pou[r]pre le loquebault !

On recherche le mot.

FEW 9, 617a PURPURA ; Hu 6, 119

Mfr. : Marguerite de Valois.

Première attestation (Tissier 65 date de la fin du 15^e s.).

poy adv. "peu". Tissier 42, 235 ; aussi 23, 287 ; 34, *passim* ; 35, 232 ; cf. aussi 1, 61 (on ne cite que le premier exemple).

Agardez, vous scavez bien poy.

On recherche la forme.

FEW 8, 54a PAUCUS ; FrPrécl 6, 136 (CR Chambon) ; Gdf 6, 245a ; TL 7, 2059 [= 1259] ; GdfC 10, 388b ; Hu 6, 128b ; Fouché 1952-1961, 310 ; Philipot 1953, 240.

Dial. : nant. Blain, Maine, poit. Beauvoir, bgât, ChefB. saint. SeudreS. morv. havr.

Afr. : Roland [attribué à l'anglo-normand] ; BenSMAure ; EdConf ; GuernesSThomas ; Bérout [non localisé] ; HerbF ; SJeanEv ; Joufr ; PMor ; Miragn ; RobHo ; GuillPal ; Bozon ; CtePoit ; BeaumCout ; RésSauv ; PGat ; Fouke ; Auberee ; Arch 161, 279 [la fiche du FEW a été mal recopiée : la forme citée à cet endroit est *pou* ; nous ne tenons pas compte de cette référence] ; Wace ; Brendan ; Gaimar ; Mon Guill. ; PhTaon ; Ambroise ; ChGuill [attribué à l'anglo-normand] ; Marie [non localisée] ; Eneas ; EpSEt ; EvNic [2^e version de l'édition Bos/Paris ; norm.] ; AimonFl.

Mfr. : GuillMach ; Zeller 1, 8 ; Chd'Orl [indiqué à Paris] ; Plan ; Chastell ; Comm ; Rab ; Hist. du duc de Bretagne Jean IV [Bretagne] ; 1379/80, doc. arch. Aube ; Handent ; PionnierSeudre.

Nous n'avons pas retenu les loc. : *poi de*, *un poi*, etc. Les données dialectales sont reportées sur la première carte, les attestations anciennes sur la seconde.

Pour cette spécificité formelle, l'attribution aux auteurs de la présence du trait dans un texte d'ancien français n'est pas toujours certaine. Ceci explique probablement que la carte des attestations anciennes soit assez peu claire. Dans les patois modernes, l'aire du type est surtout occidentale, et elle pourrait être le résultat du retrait d'une 'aire occidentale typique' (Normandie, Ouest, Centre). En ancien français, le type est répandu partout, mais très inégalement : il est extrêmement fréquent en anglo-normand, mais est très nettement attesté aussi dans le Sud de la Picardie, et également en Normandie et dans la Touraine ; les faits sont moins nets en moyen français, même si l'Ouest domine (cp. Fouché, *loc. cit.* : « malgré l'usage qui en est fait çà et là dans les anciens textes, elles [les formes *poi*] apparaissent surtout à l'Ouest et au Sud-Ouest »). On note, ce qui tend à rendre cette domination plus nette, que la présence de la forme chez Charles d'Orléans, qui est attribuée à Paris, pourrait l'être à Blois, et que Commynes, indiqué à Renescure dans le Nord, a vécu sur ses terres du Sud-Ouest d'oïl lorsqu'il écrivait ses Mémoires.

La forme, qui semble disparaître du français au milieu du 16^e s., est un indice de localisation dans l'Ouest.

pres prép. "à proximité de". Tissier 56, colophon.

Imprimé nouvellement a Lyon en la mayson de feu Barnabé Chaussard, pres Nostre Dame de Confort.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 9, 366a PRESSE ; Vox 58, 283 (CR Mecking) ; Br 3, 376 ; Gdf 6, 387c ; Hu 6, 160b ; TL 7, 1786 ; Baldinger 2001, 370 ; TLF 13, 1099a.

Afr. : SSagOct ; Meraugis ; SongeVert.

Mfr. : Mellin de St-Gelais ; Rab.

Il ne s'agit pas d'une première attestation, contrairement à ce qu'indique Mecking, *loc. cit.*, à la suite du FEW.

principal s. m. "motif d'une action". Tissier 39, 285 ; 38, I, 1263 ; 38, II, 1313

LE PELLETIER Par bieu, tout vault encore plus ! PATHELIN Sans jurer — car il me faict mal Quant il n'y a bon principal, D'ouyr jurer — il souffira De neuf escutz.

LE JUGE Et taysés vous ! vous este[s] nyce ! Lesson en paix cest accessoire. Vous n'avez pas ferme memoyre. Quel est le cas en principal ?

Laissez en paix ceste accessoire Et venons au principal.

Dans 39, Tissier traduit *bon principal* "bonne raison".

On recherche le sens.

FEW 9, 391a PRINCIPALIS Ø ; Hu 6, 189b Ø ; Gdf 6, 410a Ø ; GdfC 10, 418b Ø ; TLF 13, 1203a.

L'interprétation de Tissier (ponctuation et définition) nous semble convaincante, et nous n'en voyons pas d'autre ; cependant le sens n'est pas enregistré

par les dictionnaires. L'auteur de Tissier 39 (*Nouveau Pathelin*) ne connaissait probablement *principal* que par Tissier 38 (*Pathelin*), où il apparaît, pour la première fois en français (FEW 9, 391b), au sens "partie la plus importante d'un ensemble". Cependant, si ce passage de *Pathelin* peut bien s'interpréter ainsi, il n'est pas encore séparé des sens anciens : "première instance, première demande, son sujet ; fond d'une affaire (t. de procédure)", ce qui tend à confirmer que le sens nouveau apparaît ici (dans le *Pathelin*) pour la première (ou une des premières) fois.

La valeur attribuée à *principal* par l'auteur du *Nouveau Pathelin* est une autre interprétation possible (et ici sans doute fautive) du passage de *Pathelin* : dans le texte II tout au moins il est tout à fait possible de comprendre le dernier vers "et venons-en au motif de votre action".

Ce sens est, dans Tissier 39, une création individuelle, dépendant de l'interprétation fautive du même mot dans le texte-modèle. Pas de conclusion possible quant à la diatopie, dans aucun des deux textes.

prins adj. "fou, sot". Tissier 12, 108.

[Commentaires sur le badin qui vient de les quitter :] *LE PREMYER GALANT*
Qu'en dictes-vous ? Est-il pas prins, A vostre advys ? LE II^e Prins ? vrayment voyre.
Je cuyde qu'il n'est pas memoyre Qu'il en fust poinct un sy sotart.

Nous avons admis la définition de Tissier plutôt que celle de Picot 1912, 415 (> FEW).

On recherche le sens.

FEW 9, 343a PREHENDERE ; Hu 2, 161b.

Dial. : Aurigny [*pris à la tête*].

Mfr. : P. de Changy [*prins du cerveau*].

Aucun exemple strictement parallèle n'étant disponible, la localisation n'est pas possible.

prochas s. m. dans *aller aux prochas* “aller chercher (ce dont a besoin un ménage)”. Tissier 19, 155.

L'AMOUREUX [...] Mais dictes moy, je vous prie, Qui vous a ainsi bien garnye De ce bon serviteur icy ? LA FEMME Moy mesmes certes, mon amy, Pource que beaucoup me faschoit Que tousjours aller me failloit Au vin et aux autres prochas [...]

On recherche un sens compatible pour *prochas* ou pour la locution.

FEW 2, 324b *CAPTIARE ; Hu 6, 113b ; Gdf 6, 286b

Mfr. : Chol ; Pasquier ; YsLyon ; Du Fouilloux.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

pseaulme s. f. “psaume”. Tissier 17, 149.

Or m'allez chercher la pseaulme Pourquoi le monde et son honneur Ne pend qu'a un fil.

On recherche le genre.

FEW 9, 500a PSALMUS Ø ; Hu 6, 238b ; GdfC 10, 442a ; TL 9, 209

Afr. : Wace, var. ms. ; PsCambr ; SBernAn¹ ; Adgar ; Antioche [non localisé] ; Mousket ; Méon 1, 297 [= NRCF 70 ; Jean Bodel] ; Brendan ; GilMuis ; BestPierre² [indiqué à Beauvais, sous réserves] ; MorPhilPr [non localisé].

Mfr. : RègleSBenNic [non localisé].

Comme on s'y attend, le genre d'un grand nombre d'exemples est indéterminable ; nous n'avons pas relevé le type “sept-psaumes”.

Les attestations localisées manquent en moyen français. Dernière attestation du genre.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

publier qn v. tr. “révéler une de ses qualités”. Tissier 5, 385.

Mon Dieu ! que j'ey le coeur mary ! Je croy que c'est vostre mary. Jesus ! y m'yra publier.

FEW 9, 505b PUBLICARE Ø ; Gdf 6, 454b.

Psautier, BN 1751 [non identifié].

Le sens est rare ; la localisation n'est pas possible.

puteur s. f. “puanteur”. Tissier 34, 286.

*L'HOMME On sent, par Dieu, cy le vessy. Vertu saint Gens, quel puanteur !
FRERE GUILLEBERT Et on faict sa malle puteur. S'il estoit aussi tourmenté, Il eust,
par Dieu, pieça fienté.*

On recherche l'unité lexicale.

FEW 9, 632b PUTIDUS ; Gdf 6, 473b

Mfr. : Percef [le plus récent éditeur (PercefR III, 3, 230/565) lit ici *put eur* ; naturellement, c'est lui qui a raison contre Gdf et nous ne tenons pas compte de l'attestation].

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

putonier s. m. “(terme méprisant à l'égard d'un homme)”. Tisser 38, I, 734.

*MAISTRE PIERRE [...] Il est en luy trop mieulx seant Qu'un crucifix en ung
moutier. GUILLEMETE A tel ort et putonier Onc lart en poix ne frist si bien.*

Tissier y voit « un hapax, qui semble venir d'un croisement entre *patonier* [...] et *putier* “débauché, coureur de filles” [FEW 9, 634b]. » Pour éviter de supposer une formation occasionnelle et inattestée, il nous semble de bonne méthode de l'identifier au type mfr. *putenier* “homme débauché”.

On recherche l'unité lexicale (ainsi que l'adjectif correspondant), sans distinguer le vocalisme de deuxième syllabe.

FEW 9, 635b ; Hu 6, 253a ; Gdf 6, 473a ; Lv 6, 607b.

Dial. : SeudreS. sav. Aix, mars. Ambert, castr. blim. Agen, béarn. bdauph. lim.

Mfr. : Boyssières ; Aneau ; 1408, doc. non localisé ; farce non localisée [Faive n° 124] ; Robert de Balsac [auteur du 15^e siècle, non identifié, cité d'après FEW ; indiqué sur la carte à Balsac] ; Vigenère.

Aussi : connu dans la lexicographie jusqu'à Oud 1660 ; apr. [BrevAm].

L'unité examinée semble avoir été spécifiquement méridionale (Occitanie, Francoprovençale et Extrême-Sud de l'espace oïlique) tout au long de son histoire. Les attestations anciennes semblent même concentrées plus étroitement dans le Centre et le Nord de cet espace, mais leur petit nombre et le fait que cette répartition n'est pas appuyée par la répartition patoise empêche d'en tirer argument pour la localisation.

On note que la seule attestation d'une forme à vocalisme de deuxième syllabe /o/, correspondant exactement à la forme attestée ici, est bas-limousine.

Le critère est sûr, mais manque de précision. Il oriente vers le Sud galloroman (au Sud d'une ligne La Rochelle-Genève).

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

quelongne s. f. "quenouille". Tissier 30, 189 ; aussi 33, 161.

Pense a faire ta besongne : Prens ung fizel et ta quelongne, Et tu allumeras ton feu, Tandis que m'en iray ung peu A la messe pour Dieu prier.

Car j'ay le cueur en la besongne. Je m'en voys filler ma quenoille [...]

Pour Tissier, que nous suivons, *quenoille* du dernier exemple cité a remplacé, aux dépens de la rime, un *quelongne* original.

On recherche la séquence consonantique.

FEW 2, 928a COLUCULA ; Hu 6, 277a ; Li 2, 1416c ; GdfC 10, 457b ; TL 2, 702 ; DC 2, 543c.

Dial. : Provins, pic. Somme, Bray, Varennes, bourg. Minot, Méry, Bourber. Esternay, Thostes, Messon, Créancey, Troyes, Reims, Béru, Gaye, Courtis. ard.

Landres, Florent, argonn. mouz. Guign. Chatt. Dombras, gaum. Pierrec. Châten. Montana, aost. sav. Valr. Vaux, Foiss. Villefr. Couzon, Lyon, stéph. Beaur. Gren. Lallé, vaud. Pral, Isola, Ardèche, Gilhoc, Limagne, Eglis. Vinz. ClermF. Lastic, Chav.

Afr. : JRegnier ; Rethel 1322 ; EustMoine ; YsIAV [non localisé] ; JFevLament ; Gerbert.

Mfr. : champ. 14^e s. ; abourg. ; alyonn. ; Fabri ; 1358, 1376, 1400, doc. non localisés ; EvQuen ; trad. de Boccace [prob. Laurent de Premierfait] ; Desch ; Myst. de la Résurrection, ms. Ste-Geneviève 1131 [non localisé] ; farce non localisée [Faivre n° 44] ; Villon.

On a reporté les données dialectales sur la carte 1 et les données anciennes sur la carte 2.

L'aire du type dans les parlers vernaculaires modernes occupe surtout, dans le domaine d'oïl, une aire orientale (Champagne et Bourgogne, ainsi qu'un point isolé dans le Territoire de Belfort) ; elle est aussi représentée, beaucoup moins nettement, en Picardie et dans le Pays de Bray. Elle couvre aussi la moitié sud du domaine francoprovençal et une bande Nord du domaine occitan, sur la moitié Est de celui-ci.

Les attestations anciennes, jusqu'à Villon, correspondent parfaitement à cette répartition dialectale (il semble que *quelongne* n'a jamais été très répandu en Picardie, même s'il n'y était pas inconnu), et on admettra que l'aire du type est restée très stable tout au long de l'histoire des dialectes galloromans. À la fin du 15^e et au 16^e s., le mot apparaît chez des auteurs sans rapport avec l'Est du domaine d'oïl : Villon, Fabri, peut-être Faivre n° 44. Dans la plupart des cas, le mot apparaît à la rime avec *besongne* ; il s'agit vraisemblablement d'un emploi figé qui a pu se répandre généralement en français au moment où le type *quelongne* voyait son existence réduite au vernaculaire.

Comme les deux textes examinés connaissent précisément *quelongne* à la rime avec *besongne*, on ne peut utiliser le critère pour la localisation.

rabasser v. tr. " ? ". Tissier 22, 164.

FEMME De cella ne fault faire doubte. MUNYER Qu'esce que tant vous rabassez ? FEMME Je cuyde, moy, que tu radoubte. MUNYER Vous semble-il que je n'oy goucte ?

On recherche le mot et ses dérivés.

FEW 10, 3b *RABB ; GdfC 10, 465a.

Dial. : Alençon, bmanç. Pail.

Aussi : norm. (Mén. 1650).

Le type (§ 2. b. β. de l'article *RABB- du FEW) est strictement limité à une région très étroite. Le FEW considère *rabasser*, dans l'exemple considéré, comme un v. n., ce qui n'est pas impossible mais n'est pas la solution la plus naturelle.

La localisation est confirmée par l'enregistrement lexicographique, que nous n'avons pas représenté sur la carte.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

rablativé part. p. adj. "dépourvu". Tissier 32, 81.

Et mon Dieu, je suis bien destruit, Bien pegneulx, bien rablativé.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 24, 34b ABLATIVUS Ø ; RLIR 55, 614 (CR Roques).

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

rabler v. intr. "protester bruyamment". Tissier 58, 293.

Estes-vous monté, de par Dieu ! Or desendés, de par le deable. Puy qu'il fault que tant je rable, Santy santorum, dessendés !

On recherche le sens (ou les sens très proches).

FEW 21, 406a ; 10, 599a RUTABULUM ; BaldEt¹ n° 1259 ; Philipot 1939, 150 ; R 34, 604.

Dial. : hag. Jers. Guern.

Mfr. : 1474, Mystère de l'Incarnation et Nativité [Runnalls n° 8 ; joué à Rouen, où nous l'avons indiqué par hypothèse].

L'aire du mot dans les patois modernes est très étroite et cohérente. Le fait qu'il ne soit presque pas attesté anciennement conduit à penser qu'il n'a jamais été très répandu en français et que son existence a toujours été vernaculaire ; il n'y a aucune raison de penser que l'aire s'est déplacée (comme les enregistrements patois ne concernent que les parties les plus arrières de la Normandie, on admet cependant par précaution qu'ils dessinent une aire de retrait). Le texte indiqué sur la carte à Rouen est de localisation douteuse, et il ne peut amener à conclure que l'aire de *rabler* s'est étendue un temps à toute la Normandie ; inversement, il ne peut pas aider non plus à préciser l'extension ancienne de l'aire.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

radocteur adj. "dont l'esprit est affaibli par l'âge" (?). Tissier 33, 372.

[...] *Vieillars radocteurs que vous estes.*

On recberche l'unité lexicale.

FEW 15, II, 67a DOTEN.

Première attestation, dans ce texte daté de façon approximative et incertaine du début du 16^e siècle, connu par un imprimé certainement antérieur à 1550.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

raffaictier v. tr. "réparer". Tissier 41, 87.

[À un savetier :] *Il fault raffaictier Ung soulier qu'ay en ma maison.*

On recherche l'unité lexicale et ses dérivés, mais on exclut le sens "contenter charnellement (une femme) ; accomplir l'acte charnel".

FEW 24, 245b *AFFACTARE ; TL 8, 165 ; Collet 2000, 401 ; Gdf 6, 551b

Dial. : norm. PtAud. Cherb. bmanç.

Afr. : BenSMAure ; abourg. MF ; OgDan ; Ren. 18226 [= Martin br. 10 ; non localisée] ; BarbMéon 2, 280 [= Guillaume de la Villeneuve, *Crieries de Paris* ; non localisé] ; RencCar ; Coincy ; SGraalIVest ; Digestes, ms. Montpellier H 47 [non

identifié] ; Livre d'Artus (Sommer t. 7 ; non localisé) ; Guill de Tyr [non localisé] ; Huon de Méry [non localisé].

En ancien français, la répartition du type est générale dans le domaine d'oïl. On ne peut rien savoir de son sort en moyen français, en raison du manque d'attestations, mais ce manque indique une quasi-disparition dès le 14^e s. Le type ne reparait que dans les patois modernes, et alors sa répartition est claire : Normandie et une des régions limitrophes (Bas-Maine, mais *bmanc.* [rafetye] est suspect d'être une extension tardive de l'aire normande, la forme du simple étant donnée par Pail [afête] FEW 24, 244b, phonétiquement régulier, comme nous l'indique M. J.-P. Chauveau). Jusqu'à preuve du contraire, on admettra que l'aire a le moins évolué à partir du moment où le mot s'était entièrement replié sur les emplois vernaculaires.

Rafaitier "réparer" et ses dérivés ont peut-être souffert de leurs rapports avec *rafaitier* "coire" (von Wartburg les considère comme un même mot), ce qui expliquerait son exclusion de la langue littéraire et sa survie orale. Dans le texte examiné, une équivoque obscène est vraisemblable (cf. des parallèles aux vv. 101, 104, 107).

Le critère oriente vers la Normandie (ou le Bas-Maine), mais l'époque du retrait de l'aire pan-oïlique sur cette seule zone n'est pas attribuée de façon sûre à une date précédant le texte examiné.

raffarder v. tr. "dire des choses sans portée". Tissier 38, I, 1296 [id. II].

[Au plaignant qui confond l'exposé de deux affaires :] *LE JUGE Il n'a ne rime ne saison En tout ce que vous raffardez. Qu'esse que vous entrelardez, Le drap et brebiz ?*

On recherche le groupe lexico-sémantique 'raffard-' contenant le dénoté 'discours sans sérieux'. Nous avons donc exclu les sens *aveyr.* Puiss. lang. "vieux mulet" et "vieux reître" que Wartburg a rangé avec le groupe étudié ici ; la rencontre d'un net écart sémantique et de la discordance géographique (cf. *infra*) rend peu vraisemblable le classement du maître.

FEW 16, 655a ; Hu 6, 316a ; TL 8, 166-7 ; Gdf 6, 552c ; DC 7, 7a.

Dial. : yèr.

Afr. : SEvroul [daté faussement agn. 1180 dans FEW (<BarbProc 1, 101) ; en fait norm. 2^e q. 14^e s.] ; JubNReb I, 185 [*Dit des mais* ; non localisé] ; GGui ; 1365, 1397, 1454, 1473, doc. non localisés.

Mfr. : Ménagier ; Laurent de Premierfait ; MirNDPers 38 [non localisé] ; *Contredits de Songecreux* [non localisé] ; J. Bouchet ; Mystère de la Passion de Troyes [le passage en question, Bibolet 1987, 391, v. 279 ; serait original ; indiqué à Troyes] ; Traduction des Epîtres d'Horace par G. P. P. [non identifié] ; Sottie non identifiée [Trepp n° VIII] ; *Le Jugement du povre triste amant banny* [anonyme, non localisé, R 34, 397] ; BarbProc 1, 101 [= SEvroul].

Le matériel est insuffisant pour orienter la localisation, mais il donne peut-être un indice en faveur du Nord-Ouest d'oïl.

raillart s. m. "moqueur". Tissier 23, 252.

Sy vient un rompeur de chansons, Un fleureçon, un babillart, Faisant de l'amoureux raillart, Qui vienne saisir le costé, Y sera plus tost escousté C'une plaisante chansonnete.

On recherche le mot, sans distinguer les nuances sémantiques.

FEW 10, 33a *RAGULARE ; Gdf 6, 560b ; Hu 6, 320a ; Lewicka 1, 145, 156 ; RF 27, 964.

Dial. : bgât. saint. SeudreS.

Mfr. : Perceval, éd. 1530 [non localisé] ; Actes des Apôtres ; AncPoésie 1, 134 [= Doctrinal des nouveaux mariés ; non localisé] ; Collerye ; Rab ; Bourdigné ; Tahureau ; Merlin Coccaïe ; Ronsard ; Du Fail ; farce non localisée [Faivre n° 102] ; farce non localisée [Faivre n° 55] ; farce non localisée [Faivre n° 37] ; farce non localisée [Faivre n° 21] ; Baïf ; M. de La Porte ; Cholieres ; Le Loyer ; Thibault [non identifié] ; Des Autels ; Vauquelin ; G. Bouchet ; Villon ; moralité non localisée [Petit de Julleville n° 136].

Aussi : Scarron ; dauph. 1560.

Dans les patois modernes, le mot n'a été enregistré que dans le Sud-Ouest d'oïl. Les attestations anciennes indiquent que son aire n'est pas restée toujours stable : elles proviennent très majoritairement de l'Ouest (Normandie exclue), ce qu'on pourrait expliquer par une restriction de l'aire d'un mot spécifique diatopiquement (occidental), qui aurait vécu en français au 16^e s., et au 17^e s.

seulement chez un burlesque (on ne s'étonne pas de trouver chez Scarron un mot de l'Ouest).

Mais il est également attesté sporadiquement dans d'autres régions du domaine gallo-roman : Bourgogne surtout, mais aussi Normandie, Paris [mais Villon doit plutôt être attribué à l'Ouest], et Dauphiné. Il n'est pas exclu que le mot ait aussi eu une existence stable dans le Sud-Est d'oïl, voire jusque dans le domaine francoprovençal. Nous n'expliquons pas les deux autres.

Cette grande concentration d'attestations dans l'Ouest est nécessairement significative, et le critère a une valeur pour la localisation ; on ne sait cependant quelles limites accorder exactement à cette valeur. Le critère n'est pas exclusif.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

ralias s. m. "réunion de plaisir entre gens qui se conviennent". Tissier 60, 97.

Mes Dieux, quant de ce ralias, Six jours a, par saint Nycolas, Que bien ne fus a mon retrect.

On recherche le mot.

FEW 5, 327a LIGARE ; Vox 58, 286 (CR Mecking) ; Rychner/Henry 1974b, 218 ; Gdf 6, 571b ; Lewicka 1, 186.

Dial. : norm. bess.

Mfr. : Coq ; Villon ; GuillAl ; RecRepuesFranches.

La présence du mot chez Guillaume Alecis pourrait être due à son existence régionale en Normandie, mais on ne peut pas retenir cette explication pour les autres attestations du 15^e s., qui s'expliquent plutôt par un succès littéraire du mot. C'est à la même cause qu'on attribuera son utilisation par Andrien de la Vigne, dans le texte examiné. Pourtant, Roques 1987a, 292 juge que le mot est normand.

L'indication « Regionalismus » de Mecking (*loc. cit.*) est ambiguë.

ramon s. m. "balai pour ramoner". Tissier 21, 277.

Par ma foy, a ce que j'entens, Il ne peult plus lever le boys Du ramon.

On recherche le mot.

FEW 10, 41b RAMUS ; Hu 6, 333a ; TL 8, 255 ; Gdf 6, 582a ; Li 2, 1467a ; Schmitt 1974, 146 ; Roques 1989a, 105.

Dial. : Malm. liég. Seraing, St-Hubert, Bouillon, nam. ard. Jam. Mons, rouchi, flandr. Lille, Tourc. Esne, Gondc. pic. St-Omer, boul. art. St-Pol, Abbev. Aire [= AireP.], Dém. bmanc. Buzancy, Sévigny, Vavray, Rethel, Landres, Auvé, Sommepey, Béru, Courtis. Guign. Ardennes, mouz. Florent, argonn. Grivy, Meuse, Vouth. Cum. Dombas, Tann. Domgermain, Aboncourt, Fill. Fensch, Paysh. Clairv. Metz, Rém. saun.

Afr. : JGarl ; 1347, doc. arch. Tournai.

Mfr. : BPériers [dans un énoncé métalinguistique] ; AncPoésie 1, 246 [non localisé] ; Desch ; Oliv. de La Marche ; 1415, doc. arch. Tournai ; 1494, doc. arch. Nord ; Runk ; Molin ; CohenRég ; CentNouv [non localisé] ; Louis XI [non localisé].

Aussi : liég. 1562 ; mot belge selon Bovelles.

Les répartitions ancienne et moderne sont pour la plupart très cohérentes, laissant supposer une aire stable du mot au long de son histoire, en langue d'oïl puis dans le vernaculaire. Il est mal représenté dans la langue littéraire au Moyen Âge, sans doute à cause de la nature vulgaire de son référent ; sa présence chez Deschamps demande de supposer un léger retrait en Champagne, sinon l'aire semble avoir été extrêmement stable : Wallonie, Picardie (en excluant les zones appartenant au bassin de l'Île-de-France), Champagne (surtout dans sa partie nord) et Lorraine (à l'exception des Vosges). Le mot se rencontre aussi chez Jean de Garlande (ouvrage lexicographique), Olivier de la Marche (au service des ducs de Bourgogne et qui a donc passé une partie importante de sa vie dans les Pays-Bas bourguignons), Louis XI (le mot doit être attribué à son séjour à la cour de Bourgogne) et dans le Bas-Maine (attestation très isolée et très minoritaire, que l'histoire du mot négligera) ; il a encore été emprunté par le français général dans des sens techniques.

Le critère est sûr et assez précis.

raquer v. intr. "cracher". Tissier 9, 232.

Quoy ! il semble un demoniacle. A tort il broue et racle ; Mais dessus luy nous nous jectons Incontinent et le battons [...]

FEW 10, 35a RAKK- ; Roques 1980, 111 ; RLiR 51, 646 (CR Roques) ; Roques 1985c.

La finale *-acle* de *demoniacle* alternant avec un type */-ak-/* (cf. Lewicka 1, 31 et, pour les conditions géographiques de l'existence de *demoniacle*, l'article que nous consacrons à ce mot), nous admettons la proposition de G. Roques (compte rendu) d'interpréter *racle* comme une forme du verbe *raquier* "cracher". La répartition géographique a déjà été étudiée (Roques 1980, *loc. cit.* et 1985c), et nous nous contentons de ses conclusions : « *raquer* "cracher" et ses dérivés ou composés ont toujours vécu dans le même domaine : une région qui couvre la Picardie, la Wallonie et la Lorraine, et peut-être la Champagne. »

rassoir sa voix loc. verb. "parler plus doucement". Tissier 43, 287.

[Au mari soupçonneux on propose de se déguiser en ecclésiastique pour entendre la confession de sa femme :] [...] *puis vous en irez En vostre logis sur le soir. Mais vueillez vostre voix rassoir De peur qu'on ne vous puisse entendre.*

On recherche la locution.

FEW 11, 402a SEDERE.

Hapax.

rater v. tr. "racler, éplucher (des légumes)". Tissier 46, 134.

Je rateray les navés Et sy feray bien la lessive [...]

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 10, 90b *RASITORIA ; Gdf 6, 618b.

Dial. : ALF 99i p 387.

Mfr. : Sotties 1, 72 [Menus propos, Rouen] ; 1496, doc. arch. Seine-Maritime ; 1530, Evreux [nous n'avons pas pu vérifier le sens de cet exemple, classé par FEW avec le document précédent, lui-même mal défini] ; Vauquelin de la Fresnaye.

L'unité est spécifiquement normande, en français au 16^e s. et dans les patois modernes. Nous supposons que le seul enregistrement moderne à l'extrême-ouest de la Normandie est le résultat d'un rétrécissement de l'aire, qui occupait au 16^e s. toute la province.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

ravelin s. m. "bâton". Tissier 3, 246.

Tantost arés du ravelin, Quatre ou cinq grans coups toulit d'un traict.

On recherche la famille lexicale.

FEW 22, II, 86b ; 10, 414a RIPA ; 10, 599a RUTABULUM [c'est ici qu'il faudrait ranger les attestations rassemblées sous les deux références précédentes, selon Herbillon/Remacle, cités dans BaldEt²] ; BaldEt² n° 2677 ; Gdf 6, 624a ; 6, 624b.

Dial. : nam. langr. [= Langres, prob.], Jam. Pail, Metz, Nied, Isle, Paysh.

Afr. : awall.

Mfr. : 1459, doc. arch. non localisé, mais le mot considéré (*ravarat*) est attribué au Bourbonnais.

Les classements du FEW sont extrêmement suspects et empêchent de représenter avec vraisemblance la distribution de la famille.

Le critère ne peut être utilisé pour la localisation.

ravesquer v. tr. "rabrouer". Tissier 4, 249.

Je n'ay garde de vous le dire ; Monsieur me ravesqueroit bien.

On recherche le mot.

FEW 22, I, 125b ; Gdf 6, 625c ; Hu 6, 357b.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

reclus, sentir le — loc. verb. "sentir le renfermé". Tissier 49, 179.

Lave tout, Tribouille-Mesnaige, Car il sent par trop le reclus.

On recherche la locution ou *reclus* "odeur de renfermé".

FEW 10, 155a ; Chambon 2000, 18 ; Hu 6, 393ab.

Dial. : Aix, Blon, béarn. dauph. daupha. hmanc.

Mfr. : Du Bellay ; Belleau ; Bretin ; G. Bouchet ; Malherbe.

Aussi : dictionnaires de la région lyonnaise.

Nous avons intégré dans les données les formes dauphinoises à changement de suffixe.

Les résultats ne sont pas très clairs. L'unité semble n'avoir presque vécu que sur deux aires : Ouest de l'espace d'oïl (de la Normandie au Poitou) et Sud-Est galloroman (Provence, Francoprovençale et Nord immédiat de celle-ci). Les aires vastes et la documentation peu nombreuse empêchent de se représenter exactement son histoire.

Le critère est peu précis et sa valeur incertaine. Il oriente probablement vers l'Ouest d'oïl (Normandie comprise) ou le Sud-Est galloroman.

redelet adj. "dispos, ferme". Tissier 21, 142.

He ! dea, si mengea du poisson hyer, Ne l'ayés pourtant indigné. Pensez, quant il a bien digné, Encor est-il plus redelet.

On recherche le mot.

FEW 10, 404a RIGIDUS ; Buridant 1991, 472.

Gdf renvoie de *redelet* à *radelet*, mais l'attestation examinée ne se trouve pas sous cette entrée.

Pour Buridant, *loc. cit.*, le mot examiné est identique à *radelet* (que nous ne trouvons que chez Deschamps, FEW 10, 66b RAPIDUS ; Gdf 6, 544b).

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

regnardie s. f. "ruse, tromperie". Tissier 65, 62.

Ha ! le pource. Qu'il est honteux Et plain de simple regnardie !

On recherche les dernières attestations de l'unité lexicale.

FEW 16, 689b REGINHART ; DiStef 516a ; Gdf 7, 18a ; Li 2, 1607a ; TL 8, 769.

Mfr. : RenContr ; Mart. de Saint-Denis [non identifié] ; JacBruy.

Dernière attestation. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

a relés loc. adv. "surabondamment". Tissier 65, 201.

Et comment es-tu bien si lourt Que d'aporter cuideriez vendre A gens de court ? Tu doiz entendre Qu'il en est plain a relés.

On recherche la locution.

FEW 5, 224a LAXARE Ø ; DiStef 514b ; Di Stefano 1991, 758b ; Gdf 6, 758c.

Les attestations sont insuffisantes. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

reloge s. m. "horloge". Tissier 65, 307.

Je suys juste comme ung reloge.

On recherche la forme.

FEW 4, 483a HOROLOGIUM ; Hu 4, 501a ; GdfC 10, 768a.

Dial. : havr. Andelis, poit. saint. Bourbon puis Saône-et-Loire, Troyes, Messon, Meuse, Moselle, Vosges, Doubs, SR. aost. sav. Lyonnais, tout le frpr. pr. lang. Midi-Pyrénées, tout l'occitan sauf gasc.

Afr. : Ruteb.

Mfr. : InvCh 1380 [non localisé] ; Michel d'Amboise ; 1389, doc. Châlons ; l'Orloge de Sapience [non identifié] ; 1407, Metz ; 1413, doc. arch. non localisé ; 1484/1485, doc. arch. Avallon ; Anglure ; Vaud 16^e s.

Aussi : afrb. ; abress. ; adauph. ; apr. [non indiqué].

Au vu de l'abondance des données dialectales, il nous a semblé qu'une carte schématique était suffisante. Le type est répandu surtout dans l'Est et le Sud-Est d'oïl, le francoprovençal et en occitan, mais aussi dans le Sud-Ouest d'oïl et pour deux points isolés en Haute-Normandie. Les attestations anciennes correspondent très précisément aux zones de forte présence dialectale : Lorraine, Troyes, Bourgogne, Francoprovençalie et zone occitane. La forme semble n'avoir jamais vraiment passé dans la langue littéraire, et on ne s'étonne pas de la voir disparaître presque complètement de la documentation écrite à la fin du 15^e s. Sa présence dans le texte examiné fonctionne donc vraisemblablement comme marqueur stylistique, et il n'est pas probable qu'elle puisse avoir été employée ailleurs que dans sa zone d'existence vernaculaire.

Les attestations de Haute-Normandie, très isolées géographiquement, sont probablement des formations indépendantes.

Le critère oriente assez sûrement vers une vaste zone comprenant la Lorraine, une petite partie de la Champagne, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Francoprovençalie ou l'Occitanie (à l'exception de la Gascogne) ou moins probablement vers le Poitou et la Saintonge.

remede (mettre —) loc. verb. "pourvoir à, s'occuper de". Tissier 54, 259.

[Celui qui parle croit qu'on lui reproche son habillement] *Leur sanglante fièvre cartaine, Qui les puisse tuer tout roydes ! Mais vueillent-ils mettre remedes A mes habits ?*

On recherche la locution, sans distinguer singulier et pluriel du substantif.

FEW 10, 237a REMEDIUM ; DiStef 515a ; Li 2, 1590b.

Afr. : 1258, Runk ; Bersuire.

Mfr. : Froiss ; Chastell ; Lefèvre de Ressons [cité d'après DiStef qui ne donne pas de traduction].

Bersuire a été indiqué à son lieu de naissance, en Vendée, mais sa traduction de Tite-Live (où l'on trouve l'attestation mentionnée *supra*) a été écrite lors de son long séjour à la cour d'Avignon. La locution a peut-être été jugée insuffisamment spécifique pour être relevée par certains ouvrages lexicographiques.

La discordance des attestations, jointe à l'absence d'enregistrements modernes, empêche l'utilisation du critère pour la localisation.

renforce s. f. "troupe de renfort". Tissier 62, 218.

Nous aurons vos deulx brus par force, S'il ne vous vient de la renforce.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 3, 728a FORTIA ; Hu 6, 495a ; Gdf 6, 30c.

Mfr. : AncPoésie 2, 256 [non localisé] ; Mystère du Siège d'Orléans ; Jean de Beuil.

Le matériel ne suffit pas pour permettre de conclure à la diatopie.

se renger "se pourvoir à nouveau (d'un serviteur)". Tissier 51, 82.

Voir *enger*.

responce s. f. "réplique, à un moment où seule l'obéissance serait à propos".
Tissier 26, 122.

[À son valet :] *Tu me fais perdre patience Par tes responces et lardons.*

On recherche a) le sens dans la famille lexicale ; b) l'unité lexico-sémantique.

FEW 10, 310b RESPONDERE ; 10, 312b.

a) *respondre* "répliquer, raisonner au lieu d'obéir".

Dial. : nam. St-Pol, art. mars. (rég.)

Afr. : Wace.

Mfr. : Dex [lorr.].

b) "response" "réplique".

Dial. : liég. nam. Giv. nant. hmanc. Pierrec. Bessans, mdauph. bdauph. daupha.
Alès, Chav. lim. béarn.

Mfr. : Comm.

Marseille, sous a), représente du français régional : le sens provenant de façon certaine du français (depuis Cresp 1616), nous n'en avons pas tenu compte. Sous b), le matériel dialectal disponible ne permet pas de distinguer *réplique* "tour de parole qui en suit un autre" et *réplique* "réponse impolie et hors de propos", et l'aire dessinée, en conséquence, contient plus qu'elle ne devrait.

Ces traits empêchent de se faire une image nette de la répartition du sens ; les enregistrements sûrs orientent vers le Nord-Est.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

restoupper v. tr. "boucher un trou". Tissier 45, 232.

Maignen, souviennet vous de nous ; Mais n'oubliez pas vostre broche. Tousjours avons un fer qui loche Ou quelque trou a restoupper.

Comme on l'a compris, le passage est équivoque.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 12, 317b ; TL 8, 1085 ; Gdf 7, 128a ; Hu 6, 557a.

Dial. : Malm. liég. nam. Giv. Nivelles, Mons, rouchi, flandr. Lille, Maub. boul. Aire, St-Pol. Formerie, pic. Gondc. norm. M [s'agit-il de Moisy ?], norm. DT, Tinch. Jers. bmanç. hmanç. Moselle, BanR.

Afr. : aliég. ; Mousket ; AdenBuev ; HistFéc ; NRCF 2 [= Constant du Hamel] ; 1234, doc. arch. Moselle ; GuillTyr ; *Hist divers.* [non identifié] ; 1334, doc. Liège ; 1340, doc. arch. Corbie.

Mfr. : Desch ; Weer ; Pck ; Molin ; Hav [non localisé] ; Runk ; St-Amand ; RPh 21, 196 [cette référence donnée par FEW est fautive, le lieu cité n'atteste pas l'unité] ; Froissart ; ChronPBas ; 15^e s. doc. Flines ; 1418, 1494, 1495, 1523, doc. arch. Tournai ; 1541, doc. non localisé ; 1586, doc. arch. Lille ; Nicolas de Troyes ; Cottereau.

Sauf une attestation (Cl. Cottereau, né à Tours), les documents sont cohérents et orientent vers la moitié Nord du domaine d'oïl : Wallonie, Picardie, Normandie, Maine, Champagne, Lorraine. Le Nord-Est du domaine est surreprésenté dans les documents anciens, mais il n'y a pas de raison de penser que la Normandie et le Maine n'ont pas connu l'unité au 16^e siècle. Nous n'avons pas eu connaissance

d'attestations parisiennes (sauf peut-être Cottereau), et pour cette raison ne pouvons savoir si l'unité a été connue dans la capitale.

reus adj. "interdit, incapable de répondre, à bout d'arguments" dans *faire qn reus*. Tissier 6, 338 ; 27, 233.

Sus, Colin, respondes-vous point ? Estes-vous reus ?

J'en ay fait reus cent fois les maistres De nostre escolle, sur mon ame.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 10, 349a REUS ; Hu 6, 576b ; Gdf 7, 160c ; TL 8, 1187 Ø ; Paris 1877, 1, 47 ; Paris 1881, 284 ; Philipot 1939, 81.

Dial. : Nivelles, nam. Cerfontaine, Tournai, Mons, rouchi, Maub. flandr. Lille, Tourc. Gondc. Mouscron, pic. art. Abbev. havr. norm. Bayeux, Avranches, Romény, Landres, Florent, argonn. Brillou, Chatt. Cum. Lay-St-Rémy, Dombas, gaum. Metz, Nied, Paysh. Isle, Fensch.

Mfr. : Lefevre de Ressons ; AncPoésie 11, 128 [non localisé] ; Marnix ; E. Pasquier.

L'unité est répandue dans le Nord du domaine d'oïl : Wallonie, Picardie, Normandie, partie septentrionale de la Champagne, partie septentrionale de la Lorraine. Les attestations anciennes, peu nombreuses, sont cohérentes avec cette aire : Bruxelles, Picardie du Sud, Paris. On suppose seulement que l'unité, qui était surtout attestée au moment des enquêtes dialectales au Nord et à l'Ouest de la Normandie, au Nord de la Picardie et en Lorraine, occupait une aire de retrait, et que cette aire s'était étendue auparavant plus loin vers le centre du domaine, jusqu'à Paris. Compte tenu du trop petit nombre d'attestations anciennes, on ne peut tirer aucune conclusion de l'absence de celles-ci en Normandie.

Ce latinisme avait une aire spécifique diatopiquement aux 15^e et 16^e s., et dans les patois il est resté nettement inscrit sur cette aire.

riffle a riffle loc. adv. "?" . Tissier 10, 88.

LE CHAUDERONNIER Par les patins bieu, je n'ay croix. Et toy ? LE SAVETIER Ouy dea, [j'en ay] trois Tous neufz, a compter riffle a riffle.

Comme il ressort du contexte élargi, le Savetier veut dire par là qu'il est absolument dépourvu d'argent.

On recherche la locution.

FEW 16, 709b RIFFILON Ø ; DiStef 521b.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

riflee s. f. "quantité d'objets qu'on enlève violemment". Tissier 65, 532.

Plumés les moy subtilement, Si qu'en plumant ne se descevent. Faictes qu'ilz ne l'apercevent. Prenez aujourd'uy une plume, Et demain deux qui costinent Ouquel est la peau eschauffee. Puis prenez en une riflee A plain poin. En pourrez tirer Tant que l'on pourra soupirer. Il ne vous en aymera que mieulx.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 16, 710a RIFFILON Ø ; Gdf 7, 195c Ø.

Nous admettons l'explication de Tissier, pour qui *riflee* est le participe passé substantivé de *rifler* "arracher, enlever". On précise seulement que le sens "arracher" de Gdf est classé dans le FEW sous "écorcher légèrement", § I. 1. a. et que "enlever" l'est sous "ravager, enlever, piller", § I. 2. C'est plutôt sous le second que nous classerions la forme examinée ici. Cette analyse (une formation occasionnelle sur *rifler*) empêche l'identification avec neuch. *riflee* "grand nombre", qui conviendrait bien sémantiquement, pourtant.

On ne peut en tout cas pas ranger *riflee* de Tissier 65 sous II. 2. et le sens "arracher brusquement", spécifiquement lorrain, puisqu'il s'agit d'un emprunt récent (16, 711a).

Formation isolée. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

rigoleux s. m. "plaisantin". Tissier 10, 17.

[À quelqu'un qui se moque de lui avec mauvais goût :] *Quel corbault ! Veulx-tu faire du rigoleux ?*

On recherche le mot, sans distinguer les terminaisons *-eux* et *-eur*.

FEW 10, 399a RIDERE ; Lewicka 1, 139 ; Hu 6, 603a ; Gdf 7, 197b.

Dial. : norm.

Mfr. : M. de La Porte ; La Pass. J.-C., Maz 1313 [non identifié] ; 1430, doc. arch. non localisé.

Seule attestation de la forme du suffixe. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

risee s. f. "chose ridicule". Tissier 56, 121.

Respondz luy tout beau par derriere Qu'il fault obeyr a la teste De sa femme bonne et honneste Et ce que acroyre luy fera Obeyse, ou dampné sera. Puis nous verrons belle risee.

Il n'est pas impossible de comprendre "éclat de rire", mais ce n'est pas la solution la plus naturelle.

On recherche le sens.

FEW 10, 419b RISUS ; Enckell 247b ; DiStef 522.

Le FEW ne connaît le sens que depuis Mon 1636, mais il est sans doute attesté indirectement par *servir qn de risee* (Jean de Condé dans DiStef) et *tourner en risee* (Calvin ; Tabourot, dans Enckell).

Première attestation, dans ce texte daté très dubitativement de 1500 et connu par une édition de 1532/1550.

rocquet s. m. "(sorte de vêtement simple)". Tissier 63, 55.

Tu n'avoys vestu qu'ung rocquet. Encor estoit-il a rebours.

On recherche le type en /-k-/, en excluant le sens technique "surplis à manches étroites, porté par les évêques".

FEW 16, 249a *HROKK ; R 12, 228 ; Gdf 7, 214a ; Hu 6, 631b ; TL 8, 1362.

Dial. : wallon, norm. (MN, 17^e s. ; DT), Alençon, hmanc. centr. Vd'Ill. pr.

Afr. : 1265, poème non localisé ; Avocas [non localisé] ; JGarlS [même manuscrit].

Mfr. : 1376, 1410, doc. arch. non localisés ; JournPar ; CathLille ; Jean Chartier ; *Eurialus et Lucr.* éd. 1493 [non localisé] ; Est. Paquier ; Jean Martin, tr. Sannazar ; Ronsard ; Vanquelin de La Fresnaye.

Aussi : apr.

L'aire dialectale comprend non seulement des zones où /-k-/ est le résultat phonétiquement attendu (Provence, notamment), mais aussi et surtout d'autres. L'aire moderne en couronne autour de Paris et le grand nombre d'attestations parisiennes font penser que le type a d'abord été parisien, puis s'est répandu dans les régions avoisinantes où il a encore pu vivre en français au 16^e s., avant que son existence ne se réduise au patois. La forme en /-k-/ a vraisemblablement alterné longtemps avec la forme en /-š-/ (cf. par exemple Nic 1621, s. v.), cette alternance étant protégée par l'absence de contrôle que pouvait exercer la langue normée, par suite de la sphère d'emploi du mot, qui dénote une réalité exclusivement populaire.

Le critère oriente vers la partie centrale du domaine d'oïl, autour de Paris et jusqu'à la Normandie et au Centre, sans que l'on puisse préciser mieux.

roupieulx adj. "honteux, confus". Tissier 35, 292.

Vous rirés ensemble vous deulx. Tantost serés bien roupieulx : Le borgne est près qui vous escoust.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 21, 419a ; 22, I, 119b ; BaldEt¹ n° 1307 ; GdfC 10, 596b.

Dial. : norm. (MN, 17^e s. ; DT), Maub. pic. St-Pol, SeineI. Bray, yér.

Mfr. : RecRepuesFranches.

Aussi : argot (Villon).

L'aire de l'unité dans le vernaculaire moderne est étroitement bornée : Picardie et Seine-Maritime, peut-être aussi ailleurs en Normandie, mais plus probablement non. Elle n'a été relevée qu'une fois anciennement, dans un texte parisien ; il n'est

pas exclu que le sens y soit un souvenir de Villon (où il apparaît dans les Ballades en jargon), et dans ce cas sa valeur localisatrice serait nulle.

Nous interprétons le manque d'attestations anciennes comme la marque d'un caractère diastratiquement inférieur du mot, qui aura vécu dans le vernaculaire exclusivement, du 15^e siècle (au moins) au 19^e. Ce manque interdit cependant de se prononcer définitivement sur les contours de l'aire.

Le critère est assez sûr, il oriente vers l'extrême Nord-Est de la Normandie ou vers la Picardie.

ruer v. intr. "jeter une pierre". Tissier 58, 23.

LE MARY Je gaige *Que c'est l'un de nos amoureux. Je ne séroys dormir pour eulx ; Il ne cessent toutes les nuictz : L'un viendra heurter a mon huys, Puy l'autre a mes fenestres rue ; L'un sifle ou chante amy la rue.*

On recherche la construction et le sens.

FEW 10, 600b *RUTARE ; StudW n° 21, v. 58.

Afr. : Lambert le Tors [la valeur n'est pas sûre (il peut s'agir de la construction absolue) : *En une isle estoit loing plus que un ars ne rue*].

Aussi : frm. depuis Fur 1690.

Attestation intermédiaire. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

run s. m. dans *mectre (qn) a run* "mettre en place". Tissier 47, 165 et ici, figurément, "prendre avec soi, mettre à l'écart, se réserver" et référentiellement "épouser" ; *prendre run* "réserver sa place" ou "se préparer à" ? 30, 249 ; *a mon rum* "de la façon qui me convient", 6, 541.

Y seroyt bien dur a aymer Sy ne le mectoye bien a run.

J'avoys pris run, mais, sur ma vie, J'ay faict cent pieces de ma cane.

Il fault que je boyve a mon rum ; Ne faict pas ?

On recherche l'unité lexicale.

FEW 16, 743a RUM ; FrPrécl 6, 142 (CR Chambon) ; Gdf 7, 266a ; TL 8, 1551 ; Hu 6, 654b.

Dial. : norm. MN (17^e s.), havr. Pt-Aud. hag. Guern. Jers.

Afr. : Ren. Nouv.

Mfr. : Soties III, 333 [Petit de Julleville n° 110 ; non localisée] ; Crétin ; Trepp [Sottie des sots qui remettent en point Bon Temps ; non localisée] ; Binet ; *Myst. de l'Incarnation* ; AncPoésie 11, 63 ; Le Roquez ; Livr. des Cent Ball. [non localisé] ; Haudent.

On a déjà vu que le vocabulaire de Crétin (indiqué ici à Paris) connaît souvent des normandismes ; cela a-t-il un rapport avec le fait qu'il a eu un canonicat à Evreux ? *Myst. de l'Incarn.* et *AncPoésie* sont localisés à Rouen à la suite de Chambon CR, mais sous réserves.

Le seul examen des données rassemblées ici oblige à considérer l'unité comme un normandisme, malgré E. Binet (né à Dijon, mort à Paris) et l'attestation picarde en ancien français ; on rappelle néanmoins que *aruner* (q. v.) est dialectalement normand et picard et que son aire ancienne était vraisemblablement syntopique. On peut donc supposer avec vraisemblance que *run* a eu en ancien français, période pendant laquelle il est très rare, la même aire que *aruner*, normanno-picarde ; elle s'est ensuite restreinte à la Normandie, puis à la Haute-Normandie et à la moitié Nord de l'actuel département de la Manche. C'est la situation qu'on peut observer dans les textes du 16^e siècle et celle qui a été fixée par la patoisisation. Binet, très divergent, est isolé, et le fait que nous ne sachions expliquer la présence de l'unité chez lui ne suffit pas à remettre en cause l'analyse proposée.

sa interj. servant à interpeller qn, à exciter. Tissier 58, 103.

Sa donc, de l'argent ; et g'iray A la foyre des pourceaulx quere.

On recherche l'emploi.

FEW 4, 372b HAC ; Vox 58, 285 (CR Mecking) ; Li 1, 445b.

Pour Mecking, à la suite du FEW, il s'agit de la première attestation, mais Littré enregistre un exemple du 15^e s., où l'emploi n'est pas douteux (dans la locution *or ça*). D'autre part, M. A. Kristol a bien voulu rappeler à notre attention la

présence de l'interjection dans la *Manière de langage* de 1399 dont il a donné l'édition.

sadin adj. "doux". Tissier 2, 431.

Loué soit Dieu quant l'ay trouuee ! Vous estes ma sadine troigne.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 11, 202a ; Hu 6, 668b ; Gdf 7, 280a.

Mfr. : Coq ; Guy de Tours.

Le matériel est insuffisant. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

saillant s. m. "daguet". Tissier 13, 6.

Tousjours ma femme se demaine Comme ung saillant ; et puis sa mere Afferme tousjours la matiere.

La définition de Tissier "personne qui saute, danseur" crée un mot ou, s'il suppose une substantivation occasionnelle du participe présent, n'explique pas le genre masculin. On préférera y voir, à la suite de G. Roques, le substantif qu'y avaient déjà reconnu Godefroy, Huguet et le FEW.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 11, 95a SALIRE ; Gdf 7, 286a ; Hu 6, 674a ; RLiR 52, 554 (CR Roques).

Première attestation. Les deux autres attestations connues, au 16^e s., sont tirées de grammaires. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

sainct s. m. "cloche appelant aux offices dans un couvent". Tissier 47, 436.

[Une religieuse décrit sa vie :] *Nous chantons de jour et de nuict, Et levons souvent a mynuict : Se fault lever quant le saint sonne.*

On recherche les derniers enregistrements (à partir du 15^e siècle) de l'unité lexicale.

FEW 11, 606a SIGNUM ; FrPrécl 6, 143 (CR Chambon) ; Gdf 7, 366a ; Hu 6, 675b ; 7, 4b.

Dial. : norm. (DT, M [= Moisy ?]), CondéS. hmanc. ang. morv. Gren., lim. blim. béarn. Aspe, Lescum.

Mfr. : 1415, doc. Rennes ; 1416-1418, doc. arch. Orléans ; *Geste des Nobles français* [indiqué à Orléans, cf. Grente 1992] ; Ol. Maillard ; Du Fail ; Fauchet [dans la citation d'un proverbe et en énoncé métalinguistique ; nous ne tenons pas compte de cette attestation] ; Bourdigné.

Aussi : connu de la lexicographie jusqu'à Oud 1660 ; apr.

Fr. rég. : 1652, doc. Angers ; 1609, Besse-en-Chandesse ; hbret. (Chateaubriand) ; Gren. (Stendhal).

Dans l'espace oïlique et à l'époque qui nous concerne, le critère oriente nettement vers la Haute-Bretagne, la vallée de la Loire ou la (Basse-)Normandie. Il est difficile de fixer précisément les limites de l'aire en Normandie et dans le Pays chartrain.

saison s. f. "abondance". Tissier 40, 19.

Las ! qu'est la saison devenue Puis dix ans ? En ma conscience, Je pers maintenant patience ; Car je souloye gaigner francz, La ou (je) ne gaigne petis blancz.

On recherche le sens.

FEW 11, 241a SATIO ; Hu 6, 677a.

Afr. : SCrépy.

Mfr. : Bèze.

Le matériel est insuffisant ; la localisation n'est pas possible.

sapion s. m. "gorgée". Tissier 20, 91.

Ceste bouteille de vin bon Nous bouterons par grand delit Icy auprès de nostre lict, Affin, se aucun de nous s'esveille, Vous puist prendre ceste bouteille Et en taster un sapion.

Nous suivons Tissier, qui renvoie à GossenPGramm 176 [= Molin] pour l'identification ; on refuse cependant d'admettre la traduction telle qu'il l'a prise à cet ouvrage ("vase à boire, verre"), qui ne peut convenir ici.

On recherche a) le mot ; b) la famille linguistique.

FEW 17, 16a SAP.

a) sapion.

Mfr. : Molin.

b) article mnéerl. sap du FEW.

Dial. : pic. boul. AmiensN. art. Dém. Friedrichsd. Vraignes, rouchi, Tournai.

Mfr. : Molin.

La famille lexicale est étroitement régionale (Nord de la Picardie) dans les patois modernes et les très rares attestations anciennes (deux, chez le même auteur) se trouvent au milieu de la zone. L'aire d'emploi de la famille n'a vraisemblablement jamais changé, et ses représentants, bornés à une existence vernaculaire, n'ont jamais été que presque inexistantes en français.

Sapion, étant considéré jusqu'à présent (à notre connaissance) comme un hapax, ne pouvait être défini. La glose proposée par Gossen ("vase à boire") était par conséquent spéculative ; cette nouvelle attestation permet de constater qu'elle était fautive : le sens le plus naturel dans le texte examiné ici est "gorgée, coup que l'on boit", il convient aussi parfaitement (et plutôt mieux que celui qu'on proposait jusqu'à présent) au texte de Molinet ([ils] *en boivent les grans sapions*), et s'insère de façon plus naturelle dans le sémantisme de sa famille lexicale ("desséché, altéré, desséché de soif ; désaltéré ; étancher ; dévoré par la soif"). En conséquence, on corrigera FEW 17, 16a.

Par parenthèse, on notera que l'attestation examinée ici a bien été enregistrée par le glossaire de l'Ancien Théâtre français, où elle est glosée "vase à boire" ; nous ne nous expliquons donc pas pourquoi elle n'a passé ni dans Godefroy ni, semble-t-il, dans le FEW.

Le critère de localisation est précis et très sûr.

Saud'ouvray NP "fainéant". Tissier 30, 104.

On m'appelle a nostre parroisse Besongne faicte ou Saud'ouvray.

On recherche le composé.

FEW 11, 248a SATULLUS ; Lewicka 1968, 157 ; Hu 7, 45b ; DiStef 548b ; R 35, 403 et 36, 294 ; Picot 1912, 172.

Dial. : Troyes.

Mfr. : Guillaume Paradin ; Mist [non localisé] ; AVigneMystSMartin [indiqué au lieu de représentation : Seurre] ; Bretin ; Sottie non localisée [Cohen n° 42] ; *La Grand Confrairie des Saouls d'ouvrier* [cité par Picot 1912, 172 ; non localisé].

Les attestations localisées orientent nettement vers le Sud-Est d'oïl, et semblent indiquer que le mot avait un caractère très spécifique diatopiquement. Ceci confirme le jugement de von Wartburg (FEW 11, 251a n. 13) : « Dass das wort wirklich in der volkssprache existiert hat und nicht etwa eine okkasionelle verbindung ist, zeigt das mundartlichen fortleben. »

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

au sault du lict loc. adv. "au moment où l'on se lève". Tissier 35, 15.

Il est necessaire Que je le prene au sault du lict. G'y voys.

On recherche les premières attestations de la locution.

FEW 11, 123a SALTUS ; DiStef 536a ; Li 2, 1836b.

Mfr. : Montaigne ; Bourdigné.

Première attestation, dans ce texte d'environ 1520. Les suivantes sont occidentales.

en secret loc. adv. "à l'écart". Tissier 15, 221.

Or escoustez ung peu ma prose. Venez ung petit en secret : Je voys bien qu'il n'est discret.

On recherche le sens.

FEW 11, 378a SECRETUS ; Hu 6, 737a.

Dial. : St-Privé.

Mfr. : G. Michel.

Les enregistrements anciens et modernes sont trop peu nombreux pour pouvoir permettre la localisation.

Indépendamment du sens, les documents cités ici antédagent, par rapport à ce que connaissait le FEW, l'apparition de la locution (la farce, de date très douteuse, mais attribuée à 1500 dans le répertoire de Lewicka, est transmise par un imprimé de 1548). On rappelle que *en segret* est déjà chez Guillaume Alecís (FEW 11, 376b)

segrette adj. f. "discrète". Tissier 34, 103.

Mais cherchez une creature Qui ayt la langue un poy segrette.

On recherche le type en /-g-/ dans la famille lexicale.

FEW 11, 375b et 376b SECRETUS ; Hu 6, 736a ; Gdf 7, 348b.

Dial. : norm. nant. Varennes, berr. Sologne, béarn. ang. saint. gasc. havr. Tôtes, Louv. bnorm. bess. Thaon, sair. Jers. hmanç. maug. SoudreS. Crém. mars. loch. Blois, centr. Sologne.

Afr. : la forme est surtout, mais non exclusivement, occidentale.

Mfr. : GuillaI ; Sotties 3, 38 [*Moral de tout le monde* ; non localisée] ; 3, 117 [quelques arguments extra-linguistiques orientent vers l'actuel département de la Seine-Maritime] ; Malherbe ; Ronsard ; Baïf ; Garnier ; Bourdigné [leçon reconstituée] ; Magny ; Belleau ; Jamyn ; Brantôme ; D'Aubigné.

Aussi : apr. (1290, Lectoure ; ca. 1470, Briançon ; ca. 1362, Limoges) ; abéarn.

La présence du type chez Jamyn, disciple très proche de Ronsard depuis son plus jeune âge, n'est pas significative puisque la forme apparaît chez son maître ; nous n'en avons pas tenu compte.

Dans les parlers vernaculaires, la forme occupe une large aire occidentale, de la Normandie (incluse) au Béarn ; elle comprend aussi, classiquement, le Centre. Les attestations de moyen français sont parfaitement syntopiques (le Centre seul n'est pas représenté) et la stabilité de l'aire est garantie. La présence du type dans l'amphizone vivaro-alpine est assurée, un enregistrement marseillais est isolé.

Le critère est peu net (Normandie, Ouest d'oïl, Centre, Ouest d'oc, éventuellement amphizone), mais il est sûr.

sein s. m. "signe". Tissier 36, 49.

[Discutant avec sa chambrière les conditions de sa séduction et celle-ci venant d'émettre l'objection usuelle :] *LE BADIN Ne doubtes pas le deshonneur. S'il advient que sein on congnoisse, Par subtilité ou finesse Ton honneur te sera gardé.*

Tissier comprend *sein* "cela". Comme cette graphie est inattestée, il nous semble plus économique de rattacher *sein* à SIGNUM et de comprendre "marque de ta grossesse".

Le critère ne peut être utilisé pour la localisation.

seirant s. f. "soir". Tissier 43, 123.

Souvent tu luy as tins langaige De matin et de la seirant.

Selon G. Roques, dans son compte rendu, il faudrait lire *l'aseirant*, mais dans le sens inverse cf. Chambon 1999, 137, pour qui *la seirant* serait la *lectio difficilior*. On précise que l'existence de *seirant* dans les parlers modernes est garantie par des formes du type *à la soirante* (FEW 11, 518a SERO), qui supposent une interprétation de la séquence *-la-* comme un article féminin.

L'édition lit clairement *la seirant* [nous n'avons vérifié que sur le fac-similé, Lewicka 1970, très lisible à cet endroit].

On recherche a) *aseirant* ; b) *seirant*.

FEW 11, 517b, 518a, 519a n. 13 SERO ; FrPrécl 6, 137 (CR Chambon) ; RLiR 60, 312 (CR Roques) ; Gdf 1, 438b ; TL 1, 587.

a) "aseirant".

Dial. : norm. Eure, Lisieux, Percy, hag. Guern.

Afr. : Percef [éd. 1528 ; dans la cinquième partie, qui n'est pas encore parue dans l'édition en cours ; par précaution, nous ne l'attribuons pas au texte original et ne l'indiquons pas sur la carte] ; GGuiart.

Mfr. : doc. Bretagne ; Chron. de Norm. de nouveau corrigées [indiquées en Normandie] ; G. Cousinot [non localisé ; a vécu dans la région parisienne] ; Mist [non localisé] ; Therence en français [= Gilles Cybile, non localisé] ; Gringore.

b) "seirant(e)".

Dial. : norm. Bray, Louv. Anet, Alençon, hmanc. St-Victor.

Les deux aires sont complémentaires ; elles se partagent un espace qui comprend, dans les patois modernes, la Normandie, le Haut-Maine et le Perche. Le type a) en occupe la partie occidentale (Basse-Normandie) et le type b) la partie orientale et méridionale. En français et anciennement cette aire semble avoir été un peu plus étendue : jusqu'à la Bretagne et à l'Orléanais. Les documents anciens, toujours du type a), qui occupent aussi les zones dépendant de l'aire moderne b), imposent de considérer que l'aire ancienne était unique ; on ne tiendra donc pas compte de la bipartition entre a) et b) pour la localisation de la forme examinée ici. Il est donc inutile de trancher entre les autorités contradictoires de G. Roques et J.-P. Chambon.

Le critère oriente de façon sûre vers la moitié Nord de l'Ouest d'oïl (Normandie comprise) : Normandie, Haute-Bretagne, Maine, Orléanais, Perche.

sentement s. m. "odeur". Tissier 48, 286.

LE JUGE J'ordonne que tous mariez Qui doresnavant pectz feront, Tous ensemble les bevront Et partiront esgallement A portion du sentement.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 11, 469b SENTIRE ; GdfC 10, 661c ; Hu 6, 762a.

Mfr. : Greban [non localisé] ; Jardin de Santé II, 24 [cette attestation est comprise "odorat" par Huguet, contre Godefroy (et FEW) et à tort croyons-nous ; non localisé].

Les attestations localisées manquent ; on ne peut se prononcer sur la spécificité diatopique de l'unité.

serer le menton v. tr. ind. "prendre à la gorge". Tissier 12, 292.

Que forte fiebvre Te puise serer le menton !

On recherche la locution.

Nous ne la trouvons pas dans FEW.

Pas d'autre attestation connue de nous. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

seur adv. "d'une manière certaine, vraie". Tissier 60, 224 ; 49, 237.

Seur, pris seray, aussi repris, Reprenant ma malle fortune.

Tenés vous estau ? Je l'avoys seur oublié.

On recherche l'emploi adverbial et le sens.

FEW 11, 389a SECURUS ; Vox 58, 286 (CR Mecking). Nous n'avons pas utilisé les autres ouvrages lexicographiques.

Dial. : liég. nam. norm. canad. bress. neuch. sav. Abond. BAfp. Barc. rhod. rouerg. Tulle, Agen, béarn.

Pour Mecking, *loc. cit.*, la forme examinée « ist ein grammatischer Regionalismus [...] und u. a. gut belegt für diverse nordwestfranzösische Mundarten. » Nous ne comprenons pas ce qu'il entend par là : les données du FEW font au contraire apparaître une répartition régulière et générale dans l'espace galloroman.

Il n'y a pas de raison d'attribuer à l'emploi un caractère spécifique diatopiquement.

seur (pour —) loc. adv. “certainement, assurément”. Tissier 51, 231.

Ouy dea ! monssieur, tout de nouveau L'avés faict paindre, pour seur.

On recherche la locution et son sens.

FEW 11, 389b SECURUS ; Vox 57, 289 (CR Mecking) ; Li 2, 2094a ; TLF 15, 1150a.

Mecking identifie la locution à fr. *pour le sûr* (Hardy, ZFSL 2, 72 ; FEW 11, 389b), qu'il lit *pour sûr* ; nous y voyons plutôt frm. *pour sûr* (La Fontaine) ; il s'agit d'une première attestation (texte de 1525). Contrairement à Mecking également, nous ne voyons pas dans l'emploi de cette locution un régionalisme.

se siecher v. pron. “s'asseoir”. Tissier 35, 277 ; 36, 208.

Siechons-nous bequet a bequet [...]

Ma metresse, siechés-vous bas, Que vostre corps se repose.

On recherche l'unité lexico-sémantique, sans distinguer le v. intr. et le v. pron.

FEW 11, 409b SEDICARE.

Dial. : havr. PtAud. Louv. Vendôme, centr.

L'unité, dont nous ne connaissons pas de document ancien, n'apparaît que dans deux zones étroites : Haute-Normandie et Centre (notre connaissance de cette dernière repose sur deux enregistrements seulement, dont l'un, le Glossaire de Jaubert, ne peut fournir de localisation précise ; on pourrait aussi bien considérer qu'elle est vendômoise).

Ces deux parties de l'aire s'opposent aussi sur un critère formel : le consonantisme intérieur de la première est en /-š-/ , celui de la seconde en /-ž-/ . Le fait que les deux attestations examinées ici connaissent le consonantisme d'allure non-française en /-š-/ semble indiquer que *siécher*, pour les auteurs de Tissier 35 et Tissier 36, était lexicalement indépendant de *siéger*, qu'ils aient ou non connu cette forme, et on ne considérera pas les deux formes, au 16^e siècle (et pour autant que la seconde ait existé à ce moment), comme de simples correspondants phonétiques. Le

fait que la forme *ʿsiecherʿ* n'ait pas pu être reconnue comme variante phonétique du type en /-ž-/ montre sans doute 1° que leurs aires avaient déjà cessé, à ce moment, d'être cohérentes géographiquement, 2° que l'unité lexicale était bornée diastématiquement aux secteurs inférieurs du diasystème (ce qui explique suffisamment le manque d'attestations anciennes). Il y a donc tout lieu de supposer que l'aire de la forme *ʿsiecherʿ* était très semblable, au 16^e siècle, à ce qu'elle était dans les patois au 19^e.

Le critère oriente nettement et assez sûrement vers la Haute-Normandie.

signés s. m. pl. "sorte de bague". Tissier 47, 103.

Ausy, quant il voyt ses signés, Ces dyamans, ces moulinés Esmailles dessus et desoubz, Qu'en dict-il ?

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 11, 608a SIGNUM ; Tissier 2000, 87 ; FrPrécl 6, 144 (CR Chambon) ; RLiR 60, 313 (CR Roques).

L'unité n'est pas spécifique diatopiquement.

songe s. m. "pensée, soupçon". Tissier 43, 164.

Par la foy de mon corps, j'ay songe Que vous pensez ung coqu estre.

On recherche le sens.

FEW 12, 90b SOMNIUM ; TL 9, 842.

Afr. : HerbF.

Mfr. : QJoyes ; AVigne [DocDMF].

Le matériel est insuffisant pour conclure à la diatopie.

songer v. abs. "attendre". Tissier 1, 5 ; **songier** Tissier 16, 92.

LE PERE Le souper vous fault abreger ; Je ne puis plus gueres attendre. *LA MERE* Le rost est tout prest de menger. *LE PERE* Ne nous faictes plus gueres songer, Car vaicy venir nostre gendre.

LE PREMIER Va tost, gros test[u]. *LE SECOND* Sang bieu ! je crains d'estre batu, Et qu'il n'y soit, m'entens-tu bien ? *LE PREMIER* Qui ne s'aventure, il n'a rien. *LE SECOND* Tu dy vray ; je y vois sans songier.

On recherche le groupe sémantique "tarder ; être oisif ; attendre".

FEW 12, 85b SOMNIARE ; TL 9, 843 ; Li 2, 1979c.

Afr. : Chrestien.

Mfr. : Froissart : Desch ; CentNouv [non localisé] ; Louis XI [non localisé].

Aussi : 1470, Briançon.

Nous avons exclu le groupe classé FEW 12, 86a dans l'alinéa qui commence par « Fougères *chogné* v. n. [...] », formellement distinct et peut-être en rapport avec *SUNNI (cf. le commentaire de Hubschmid, FEW 12, 88a n. 12).

Le groupe semble être oriental. Les deux données non localisées confirment cette hypothèse (CentNouv, dépendant de la cour de Bourgogne, que nous n'indiquons pas dans l'ignorance où nous sommes de son appartenance à la Bourgogne ou aux Pays-Bas ; Louis XI est toujours lié, lui aussi, à des aires orientales.

sonnete s. f. "chanson". Tissier 23, 261.

Sy d'avanture on nous gauldit Ou nostre mary nous mauldit, Ou prendron-nous nostre recours, Qui nous veuille donner secours, Synon d'ouyr quelque sonnete ?

Comme toute la conversation roule sur le sujet de la chanson (*fringoter* v. 234 ; *rompeur de chansons* v. 250 ; *chansonnete* v. 255 ; *chanetre* v. 278 ; *chantons* v. 294), nous préférons comprendre "chanson" que "sornette", contre Tissier, *ad v.*, et Philipot (qui dans son édition corrige en *sornete*, sans commentaire).

FEW 12, 103a SONUS ; Gdf 7, 474b ; Hu 7, 31b.

Afr. : Girard d'Amiens.

Mfr. : Journal de J. Balard [non localisé] ; Marot ; Rabelais.

Les attestations manquent. Le critère ne peut être utilisé pour la localisation.

sop interjection accompagnant un coup. Tissier 28, 196.

[...] *Ce fut moy qui tuay la geline. Elle couroit : je saulx acop A tout ma dague, et feiz : sop ! Je la frappay en trahyson.*

Var. éd. : *soup* ; *zop*.

On recherche l'interjection.

Nous ne la trouvons pas dans FEW ; Philipot 1939, 235.

Mfr. : Trotterel ; Mystère de Saint-Didier ; farce non localisée [Faivre n° 9].

Le matériel, insuffisant, ne permet pas de conclure à la diatopie.

sorir v. intr. "devenir sec". Tissier 34, 351.

J'ay bien gardé, le temps passé, Mon gentil gosier de sorir.

Éd. *sotir*. Nous adoptons la correction de Tissier (< Philipot 1953, 240).

On recherche l'unité lexicale.

FEW 17, 161a *soor* ; Hn 7, 36b Ø ; GdfC 10, 690a ; Li 2, 1835b.

Dial. : yér. norm. Alès, hmanc. havr.

Afr. : 1318, doc. non localisé ; 1322, doc. Paris.

Mfr. : *Mesnagier de Paris* ; 1380, TilanderGlan [nous n'avons pas retrouvé cette attestation].

Aussi : Rich 1680–Trév 1771 : seulement pour Dieppe.

L'indication 'norm.' provient de Littré.

L'unité occupe une aire nord-occidentale ; elle y est probablement cantonnée depuis longtemps, particulièrement en Haute-Normandie et à Paris.

sotouart s. m. “sot”. Tissier 52, 6.

Par bieu, il est bien sotouart.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 12, 509a *SOTT ; Gdf 7, 488b ; Collet 2000, 454 ; Hu 7, 70a ; Lewicka 1, 15, 281.

Afr. : Coincy.

Mfr. : Mist [non localisé] ; P. Michault [non localisé] ; Guillaume Tardif ; farce non localisée [Faivre n° 169] ; Molin ; *Sottie des Vigiles Triboulet* (comme NP) [non localisée].

Les attestations anciennes localisées ne sont pas assez nombreuses pour permettre la localisation.

souldiere s. f. “prostituée”. Tissier 62, 110.

J'ey veu bru demy tresallee Qui, de craincte d'estre hallee, Portoyt cachénès sur son vyaire, Ainsy c'une vielle souldiere.

On recherche les dernières attestations du mot.

FEW 12, 52b SOLIDUS ; Hu 7, 57a ; Gdf 7, 450c.

Mfr. : *Lancelot du Lac*, éd. 1533 [non localisé].

Dernière attestation, dans ce texte de 1536 (date douteuse). Le mot était vieilli au moment où la farce a été écrite, et son usage répond sans doute à une intention stylistique, le mot dénotant une réalité ancienne et dépréciée à laquelle les jeunes filles à la mode refusent d'être assimilées (on les appelle *courtizainnes* ou *brus*) : ce n'est pas par hasard qu'il est colloqué à *vielle*.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

souple sault loc. s. m. “sorte d’acrobatie”. Tissier 23, 16.

Veocy celui qui passe tout : Sus, faictes le soult ! hault, deboult ! Le demy tour, le souple sault ! Le faict, le defaict !

On recherche la forme en *-pl-* vs. *-br-* ou *-bl-*.

FEW 11, 124a SALTUS ; GdfC 10, 691b ; Hu 7, 41b.

Mfr. : Haudent ; d’Alcripe.

Aussi : Sonnet de Courval [17^e s. ; Vire] ; Est 1552.

Dans les attestations relevées par la lexicographie, la forme est spécifiquement normande.

sourdant adj. “courroucé (d’un œil)”. Tissier 6, 21.

[Parlant de sa femme :] *Son bec d’aspic gecte par marrisson Son oeil sourdant, dont tous les jours suis mors.*

Le sens du passage ne nous est pas clair. La valeur du mot examiné est douteuse ; dans l’indécision nous avons adopté la définition du FEW (< Gdf), mais Tissier comprend “exorbité”.

On recherche le mot.

FEW 12, 458b SURGERE ; Gdf 7, 525c ; Hu 7, 61b.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

sousdextre s. “? (comme injure)”. Tissier 62, 196.

Alès, grosse beste cornue ! Alès, grissars ! alès, sousdextre !

On recherche le mot.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; Hu 7, 65a.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

subit adv. "aussitôt, sur-le-champ". Tissier 53, 7.

Tous amateurs de sapience Qui veulent a bien faire apprendre Viennent subito a moy se rendre.

On recherche le mot, également lorsqu'il est attesté indirectement par un dérivé [nous ne relevons ici que les données du FEW, renonçant à l'étude complète du mot, pour les raisons exposées au commentaire].

FEW 12, 336a SUBITO ; Roques 1980, 383-388 ; Chambon 1991-1992, 82-83.

Dial. : aost. mdauph. Fleurance, Hérém. dauph. Gren. AlpesM.

Mfr. : A. Chartier ; CentNouv ; Chastell ; Sottie non localisée [Trepp n° VIII] ; GuillaI ; Destrees ; Marot ; SBern.

Le mot est classé par von Wartburg sous SUBITO, mais l'article pose au moins un problème. Comme Roques l'a montré, *op. cit.*, p. 383, dans son étude des représentants français de SUBITARE, SUBITUS et SUBITANUS, cet ensemble se divise en deux groupes : SUBITANUS d'une part, qui vit dès l'époque ancienne dans tout le domaine d'oïl, mais qui est rare dans le domaine occitan ; SUBITUS et SUBITARE de l'autre, dont les représentants sont occitans, francoprovençaux, ou appartiennent dans le domaine d'oïl au 'Sud-Ouest' (du Poitou à la Normandie, mais les fortes concentrations semblent surtout poitevines) ou au Sud-Est (Franche-Comté et Bourgogne). Il constate aussi que SUBITO « a une aire romane et particulièrement gallo-romane qui l'apparente au type *subitare/subitus* », ce que confirment très nettement les enregistrements dialectaux reportés *supra*.

Les attestations anciennes, par contre, correspondent mal à cette répartition : le Sud-Ouest d'oïl n'est pas représenté, la Normandie l'est trop nettement, proportionnellement, et surtout le Nord-Est connaît *subit* : Chastellain, Destrees, peut-être les *Cent nouvelles nouvelles*. Et cette contradiction est rendue irréparable par la prise en compte du § II. 1. b., qui rassemble des données (on les complètera à l'aide de Chambon, *loc. cit.*) très spécifiquement picardes, à date ancienne ou moderne.

Il semble bien que l'article SUBITO du FEW (nous ne considérons pas les emprunts moins adaptés du type '*subito*' classés sous II. 1. c. et II. 2.) rassemble deux lignes historiques distinctes, dont la première correspond au groupe SUBITARE/SUBITUS tel que l'a dégagé Roques (en font partie de façon certaine les données classées dans le § I. du FEW, ainsi que l'attestation de *de subit* dans le *Mystère de Saint-Bernard de Menthon*, par exemple). L'histoire de la seconde nous échappe, mais le § II. 1. b. de l'article SUBITO du FEW peut y être rattaché avec sûreté.

Ne pouvant distinguer, dans les attestations de *subit* adv. "aussitôt, immédiatement", celles qui appartiennent à l'une ou l'autre ligne et ne sachant dans quelle mesure elles se sont confondues dans les parlers de l'espace galloroman, nous ne pouvons pas utiliser le critère pour la localisation.

sublin adj. "subtil, plein de finesse d'esprit". Tissier 53, 105.

PROMPTITUDE Nenny, nenny, il [sc. Albert le Grand] a mesdit Par trop du sexe féminin. *TARDIVE* Estre ne debvoit si sublin, Ny parler si ouvertement.

La valeur exacte du mot en contexte nous échappe, mais le rattachement au sens indiqué ici n'est pas douteux.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 12, 343a SUBLIMIS ; Hu 7, 97b ; Gdf 7, 581b.

Mfr. : H. Estienne ; Brantôme ; F. Habert ; M. de La Porte ; Amyot ; Rab ; L'Estoile ; Du Pinet.

Amyot a été indiqué directement à Bourges.

L'unité est spécialement attestée dans le Sud d'oïl (et dans le Périgord), les attestations attribuées à Paris sont peut-être incertaines : H. Estienne a vécu à Genève ; nous avons déjà rencontré M. de la Porte dans des séries où il détonnait, sans avoir à proposer d'explication à ce fait.

L'unité est spécifique diatopiquement. L'absence d'attestations dialectales modernes, outre qu'elle laisse la description hypothéquée par l'absence de son historique, et donc théoriquement incertaine, interdit un jugement trop précis sur

l'aire ancienne du mot en français, mais le critère oriente vers le Sud de la zone oïlique, peut-être aussi vers Paris.

submectre v. pr. "s'engager à qqch". Tissier 5, 697.

[Surpris par l'époux chez lui, les deux gentilshommes craignent les suites :] *LE PREMIER GENTIL HOMME Vous avés cent et un escu De moy. Vrayment je les vous donne Et de bon coeur vous en guerdonne. Et que de moy ne parlés plus. LE II^e GENTIL HOMME Et moy, de mes six vingtz phlipus, De ma monnoyee et testons. Toult d'un acord nous submectons Vous en quicter et descharger ; Et nous voulés-vous ledenger [Tissier le denger] ! Tous deulx vous demandons pardon.*

On recherche le sens.

FEW 12, 346a SUBMITTERE ; GdfC 10, 703b.

Mfr. : Bartzsch [non localisé] ; 1426, doc. arch. Maine-et-Loire.

Le matériel est insuffisant. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

sumer v. tr. "semer". Tissier 46, 22.

Qui rien ne sume, rien ne ceult.

L'éd. porte *fume*, et Tissier ne corrige pas, jugeant la leçon sémantiquement acceptable. Elle l'est en effet, mais nous suivons Chambon 1999a, 136, n. 1, qui tire argument de la collocation récurrente de "semer" et "cueillir" dans les énoncés gnomiques pour accepter la proposition de correction de Philipot 1939, 162 : il est beaucoup trop onéreux de supposer que l'auteur ait voulu créer de sa propre autorité un énoncé généralement vrai, auquel il aurait donné une forme typiquement gnomique (rythme binaire, répétitions), mais qu'il aurait maladroitement réalisé (les deux *rien* auraient dans cette hypothèse des référents distincts), et nous préférons nettement voir dans *fume* un accident de copie.

On recherche le type formel en [-ü-].

FEW 11, 433b SEMINARE ; Chauveau/Lavoie 1993, 396-97 ; FrPrécl 6, 136 (CR Chambon) ; Hu 7, 117 ; GdfC 10, 659a.

Dial. : Giv. norm. Bray, Alençon, PtAud. Ezy, bess. Thaon, sair. poit. (p 427, 429), Yonne, Courtémont.

Chauveau/Lavoie, *loc. cit.*, décrivent ainsi la situation dialectale à partir des atlas régionaux : surtout en Normandie, mais aussi dans la Région parisienne, l'Orléanais, en Touraine, Vendée et Charente, ainsi qu'au Québec depuis 1704.

Mfr. : Villon ; Goub ; Sotties 3, 287 [non localisée, malgré Picot, notice, *loc. cit.* (> Chambon) ; peut-être jouée à Rouen en 1556 ; Petit de Julleville n° 165] ; 1400, doc. non localisé.

Dans les parlers vernaculaires modernes, la superposition des données du FEW et des atlas régionaux dessine la situation suivante : le type est surtout normand, et là il est très bien implanté, mais il n'est pas inconnu ailleurs dans le domaine galloroman, en particulier dans l'Ouest. Les données anciennes localisées, très peu nombreuses, sont cohérentes avec cette répartition : Gouberville est normand, et Villon, qu'on a indiqué à Paris, connaît de nombreux occidentalismes, parmi lesquels on peut envisager de ranger le type examiné.

Le critère est sûr et précis : il oriente vers la Normandie ; cette orientation n'est cependant que relative : la forme est nettement mieux présente dans cette région, mais elle n'en exclut pas absolument d'autres.

supedictier v. tr. "dominer". Tissier 12, 254 ; *suppeditier* 14, 6.

Or luy sera le cas plaisant De voir que supedictérons Le paysant et demanderons Des vivres.

A ! ma femme, a ce que je voy, Vous me voulez suppeditier.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 12, 444b SUPPEDITARE ; Hu 7, 127b ; Gdf 7, 598c ; TL 9, 1073.

Afr. : BaudSeb ; HugCap [indiqué en Picardie] ; OvMor ; Jacques de Longuyon ; GMuis ; GGui [indiqué à Arras] ; PelVie [indiqué dans l'Oise] ; Ménag ; doc. non localisé 14^e s. ; RenContr ; Lefevre de Ressons ; 14^e s., doc. [il y est question de querelles de voisinage entre Herpy-l'Arlésienne, Condé-lès-Herpy et

Château-Porcien, dans le département des Ardennes ; c'est près de ces trois villages que nous localisons le document].

Mfr. : GuillMach ; Desch ; Chastell ; HaustRég 4 ; Martial ; Mist [non localisé] ; Molin ; Destrees ; Salel ; Chol ; Brantôme ; Nouv [non localisé] ; Mich 1466 [non localisé] ; St-Adrien ; Gringore [indiqué en Lorraine] ; JLe maire ; Deroziers ; Calvin ; Seyssel ; La Grise [non localisé] ; AncPoésie 5, 173 [Bertrand Desmarins de Masan] ; Vauquelin de La Fresnaye ; Montaigne ; Merlin Coccaïe ; Changy ; G. Michel ; Coudrette [non localisé] ; Bersuire ; *Livre du bon Jehan* [non localisé] ; Cuvelier ; JPreis ; Melusine, bibl. Elz. [indiqué à Genève] ; Hemricourt [Liège] ; Froissart ; GesteDucsBourg ; Boucic [non localisé] ; Juvenal des Ursins ; *Horæ*, ms. Laon 243 [non identifié] ; Greban [non localisé] ; Premier volume des exp. des Epîtres et Evangiles de Carême, éd. 1519 [non identifié] ; Marie de Gournay ; farce non localisée [Petit de Julleville n° 135].

Aussi : E. Binet [17^e s. ; Dijon, non indiqué].

L'unité occupe une large bande orientale du domaine français jusqu'à la fin du 15^e s. (sauf Bersuire, dans sa traduction de Tite-Live, mais *suppeditare* "dominer" est largement attesté chez l'auteur et on admettra qu'il l'y a pris) ; elle comprend Wallonie, Picardie, Lorraine, Champagne et Bourgogne, ainsi sans doute que Genève, et englobe aussi Paris. Les attestations sont particulièrement nombreuses dans le quart Nord-Est du domaine d'oïl.

Au 16^e s., elle se généralise.

Le critère ne peut être utilisé pour la localisation d'un texte du 16^e s.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

susciter v. tr. "recueillir (un héritage)". Tissier 17, 82.

[Parlant de son fils :] [...] *Affin qu'il gardast mieulx le sien Qu'il peust susciter de nous deux.*

On recherche le sens.

FEW 12, 468a SUSCITARE.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

symoniacle s. ou adj. s. "simoniaque" (comme injure). Tissier 39, 770.

Tu me les embles [ses marchandises, que l'interlocuteur refuse de payer] *en lieu saint, Traistre, larron, symoniacle ! (: demoniacle).*

On recherche la forme.

FEW 11, 634a SIMON ; Lewicka 1, 31 ; Hu 7, 2a ; GdfC 10, 676b.

Mfr. : Gringore ; Thévet ; Edmond Du Boullay.

Les documents sont insuffisants. La localisation n'est pas possible.

tabourder v. intr. "frapper (à une porte) en y faisant grand bruit". Tissier 43, 243.

Allez, je me tiendray tout quoy Prés vostre logis en embusche. Si quelqu'ung y tabourde ou huche, Je pense qu'il sera escaux.

On recherche le type formel dans la famille lexicale.

FEW 19, 176b, 177b TABIR ; Arveiller 1999, 563 et 566 ; FrPrécl 6, 137 (CR Chambon) ; Hu 7, 167a ; Gdf 7, 620a ; Chambon/Chauvean 2000, 67 ; Chambon 1999b, 271.

Dial. : Vendôme.

Mfr. : Du Fail ; Eld'Amerval [indiqué à Orléans] ; Merlin Coccaïe ; Bourdigné ; Papillon Laphrise ; Montaigne ; Beroalde de Verville [indiqué à Tours].

Le type est très spécifiquement occidental (Normandie exclue) aux 15^e et 16^e siècles et en français. Il est même typique surtout de la vallée de la Loire, les deux seules exceptions étant Montaigne et Du Fail. Le type a presque disparu des parlers modernes, mais il subsiste à Vendôme, en plein centre de la zone ancienne de plus forte concentration.

Le critère oriente très sûrement vers l'Ouest (Normandie exclue) et probablement vers la région de la Loire en aval d'Orléans.

tache s. "bourse". Tissier 21, 17.

LE RAMONNEUR *Que dyable veulx-tu que je dye ? Encore ne scay-je tant crier Que gagner puisse ung seul denier ; De quoy je m'esmerveille assez. LE VARLET* *Si fais-je plus que ne pensez. J'ay veu que, quant vous aviez grace De bien ramonner, vostre tache Estoit bien d'un aultre plumaige.*

Tissier ne glose pas le mot examiné ici. Comme il est question, depuis le début du dialogue, de la difficulté qu'éprouve le ramoneur à gagner de l'argent, il nous semble que le sens "bourse" est le seul qui puisse s'intégrer. Il a aussi l'avantage de donner lieu à une équivoque obscène, cohérente avec le (fruste) procédé comique qu'utilise l'ensemble du texte. Cf. dans le même sens Lecoy 1950, 521.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 17, 321b *TASKA ; Lecoy 1950, 521 ; TL 10, 129 ; Hu 7, 193b ; Gdf 7, 653b.

Dial. : bourg. (17^e s.), bourbonn. Troyes, HMarne (ALF p 28, 38), Plancher, Pierrec. Belf. Giromagny, Doubs, Montbél. Bourn. Dampr. BaumeD. Sancey, GrCombe, fourg. Morteau, Aj. FrMont. neuch. Vaud ; Malm. liég. nam. Pellaines, Fumay, Mons, rouchi, flandr. Lille, Tourc. Tournai, Mouscron, Abbeville, pic. Somme, Gondc.

Afr. : Rs ; Chrestien [LancF 6775 ; l'identification n'est pas certaine, cf. Foerster 1960, 245 (Breuer)] ; HerbCand [attestation très incertaine, cf. FEW 17, 322b n. 1 ; non indiqué sur la carte] ; GMuis ; DialFrFlam ; DialCol.

Mfr. : aneuch. ; abourg. ; hap. 14^e s. non localisé ; flandr. 14^e-15^e s. ; 1399, Tournai ; Molin ; farce non localisée [Faivre n° 33] ; aliég. ; amess. ; Rab ; CathLille ; Desch ; Montchrestien.

Aussi : 17^e s., Amiens.

Nous n'avons pas distingué les deux emprunts successifs que von Wartburg a classé respectivement sous I. 1. et I. 2., car l'un comme l'autre type a pu être emprunté sous la forme *tache*. MirND (FEW 17, 321b) est mal classé et doit être rangé sous TAXARE, FEW 13, I, 135a.

Contrairement à l'habitude, nous n'avons pas indiqué par plusieurs croix superposées les attestations multiples en un même endroit.

Les deux emprunts ont des aires extrêmement nettes dans les vernaculaires modernes : Nord de la Suisse romande et Est de la Franche-Comté, puis quelques enregistrements plus sporadiques en Bourgogne et Champagne, pour le premier type, et Nord de la Picardie et Wallonie, puis quelques enregistrements sporadiques dans la Somme, pour le second. Les données de moyen français assurent que cette répartition

est ancienne : elles sont, pour le premier emprunt, neuchâteloises, bourguignonnes et champenoises (peut-être) et sont très nombreuses à Tournai et à Liège pour le second, ainsi que dans les Flandres en général. Deux attestations anciennes plus éloignées (doc. Metz et Eustache Deschamps) font penser que l'une des deux aires (et vraisemblablement la seconde) a été plus étendue au Moyen Âge.

Le mot semble rare au 16^e s. (le dernier auteur du 15^e s. qui l'utilise est Molinet, qui se situe bien dans l'aire qu'on a dessinée), mais il est utilisé par deux auteurs sans rapport avec les aires dégagées (Montchrestien et Rabelais).

On peut reconstituer ainsi l'histoire de l'unité lexicale : elle a vécu vernaculairement sur ses deux aires orientales dès le début de son existence ; cette existence ne s'est jamais interrompue, et l'une des aires (la plus septentrionale) a seulement un peu diminué, sans que l'on puisse préciser à quel moment. Dans les régions où elle existait vernaculairement, l'unité est parfois passée, mais très rarement, dans des textes littéraires ; elle a été utilisée régulièrement, en revanche, dans des écrits de caractère administratif, et cela jusqu'au 17^e s.

Au 16^e s., elle semble avoir été connue un peu plus largement, au point de passer dans la lexicographie contemporaine, probablement à la suite de Rabelais ; le processus de cette éphémère diffusion n'est accessible que par la spéculation.

Malgré la diatopie très continûment orientale de l'unité et l'état connu de la plus grande partie de son histoire, le critère ne peut être considéré, en l'état actuel de nos connaissances, comme décisif pour la localisation d'un texte du 16^e siècle.

tapper v. tr. abs. "boucher". Tissier 45, 123.

LA SECONDE Servez nous a nostre appetit. N'y mettez point clou si petit Que le trou n'en soit estouppé. *LE MAIGNEN* Voyez cestuy : il a tappé. Est-il rivé de bonne sorte ?

Le passage, comme on l'a compris, est équivoque.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 17, 312a *TAPPON ; FrPrécl 6, 138 (CR Chambon).

Dial. : ChefB. Lyon, bdauph. pr. Barc. Aix, mars. Nice, Caval. Colmars, Castell. Gém. BRhône, Gard, Alès, St-AndréV. Clerm. Péz. Aniane, Aude, TarnG. Tarn, rouerg. PuyD. St-Anthème, Ambert, Thiers, Limagne, Eglis. Bagnères, béarn. Aussi : alang. ; Peire Vidal ; mlt. PyrOr.

L'aire dialectale est presque exclusivement occitane ; à l'intérieur de cet ensemble, le provençal-alpin, le limousin et le gascon sont mal représentés. Les documents anciens sont syntopiques de l'aire de plus forte concentration.

La prise en compte de l'ensemble des représentants de got. *TAPPON fait apparaître quelques enregistrements au-delà de l'aire qu'on vient de décrire : comme terme technique de la langue culinaire (surtout dans la vallée de la Loire) ; dans différents sens techniques relevés par la lexicographie dépendant du dictionnaire de Trévoux (on admettra *a priori* qu'ils font partie des nombreux régionalismes relevés dans ce dictionnaire) ; dans d'autres sens techniques dont von Wartburg considère qu'ils sont empruntés aux parlers méridionaux ; dans des dérivés de région immédiatement voisines de l'ensemble occitan (Vendée, Sud des Deux-Sèvres, zone francoprovençale, ainsi, et c'est l'extension la plus remarquable de l'aire du type, que Bourbonnais, Blois et Orléans).

Le critère oriente nettement vers l'Occitanie. La présence de dérivés dans la partie Sud du domaine d'oïl (Poitou, Centre) et dans le domaine francoprovençal laisse cependant un peu de place à l'hypothèse selon laquelle la famille lexicale et sa tête (*taper*) aurait eu une certaine vie dans ces régions à date ancienne.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

taquetter v. intr. "(ici, sens ér.)". Tissier 7, 392.

Qui fait que l'homme bat sa femme, L'injurie ou l'appelle infame, Quant autre que luy n'y taquette ?

Tissier y voit, à la suite de Droz/Lewicka 1961, 96, une formation, qu'il comprend "travailler", sur norm. à la *taquette* "à la tâche". Cette locution (classée dans le FEW en 13, I, 33a TAKK- et 13, I, 135b TAXARE), n'est pas seulement normande (FEW : havr. Lisieux), mais aussi orléanaise (selon Cotgrave). Comme le substantif *taquette* ne se rencontre pas indépendamment de cette locution, nous ne croyons pas qu'il ait pu former *taquetter*.

tarrabaster v. intr. "faire du tapage". Tissier 37b, 57.

Lors nous mismes en si grand peine Qu'a peu ne nous faillit l'aleine. Par force de tarrabaster, Nostre lict ne peult arrester, Car l'ostel si fort en trembla Que le lict a terre tomba [...]

On recherche l'unité lexicale et les formes apparentées (§ II. 2. de l'article du FEW).

FEW 13, I, 108a TAR- ; 13, II, 465a ; Gdf 7, 645c.

Dial. : Var, Barc. Aix, Puiss. Péz. castr. Canc. berr. Sanc. Franchesse, Montluçon, Varennes, Lant. Riverie, Craponne, Cr. SDT. mdauph. bdauph. lim. blim. Villefr. Villié, Lyon, for. stéph. Roanne, Ponc. Lallé, béarn. Hér. Cantal, Alès, Clerm.

Mfr. : JMarot.

Aussi : apr.

Nous ne relevons pas l'expression phraséologique *tarabin*, *tarabas*, qui semble générale au 16^e siècle (il n'est pas certain que l'origine en soit commune).

Dans le vernaculaire moderne, et à l'exception d'un enregistrement haut-breton très isolé, le groupe est méridional. Il n'est pas impossible que Lyon soit son centre d'irradiation : le Lyonnais est la région la mieux représentée, et il aurait d'une part irradié le type vers le Bourbonnais (où le groupe est très présent), Clermont-Ferrand et jusqu'au Limousin (en suivant une ligne de diffusion connue, cf. en particulier Chambon 1999b, 87-98 et carte p. 86), d'autre part vers le Sud-Est, dans le Dauphiné, et enfin vers le Sud, par la vallée du Rhône, d'où il se serait répandu, parallèlement à la côte méditerranéenne surtout, dans une grande partie du domaine occitan.

Le groupe n'étant oïlique qu'en Bourbonnais (à une exception près), on attribuera sa présence chez Jean Marot à son éducation en Quercy plutôt qu'à la composante normande de son vocabulaire.

Du fait de l'absence d'attestations anciennes, il serait spéculatif de reconstituer la chronologie de la diffusion du type, et la valeur du critère en est affaiblie. On admettra cependant, et jusqu'à preuve du contraire, que les zones qui ne connaissent pas le groupe à époque moderne ne le possédaient vraisemblablement pas non plus

anciennement ; ainsi, le critère oriente vers la moitié Sud du domaine galloroman, avec une plus grande probabilité pour les régions situées à l'Ouest ou au Sud de Lyon.

tary adj. dans *lune tarye* "nouvelle lune". Tissier 29, 110.

Messeigneurs, vecy l'œuf d'un moyne, Qui fut ponnu en Barbarie, Qui est plain quand la lune est plaine, Et tary quand elle est tarye.

On recherche la collocation.

FEW 5, 446b LUNA Ø ; 17, 393a Ø ; GdfC 10, 99c Ø ; TL 5, 737 Ø.

Pas d'autre exemple enregistré. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

tatonner v. tr. "tracasser". Tissier 62, 39.

De plussieurs vous serés [mal] veuz Et de tous estas tatonnés ; Mais jamais ne vous estonnés. Sy quelque un vous vient mugueter, Ne le veuillés pas despiter [...]

On recherche le mot.

FEW 13, I, 127b TAT-.

Il n'est pas impossible non plus de comprendre, en renonçant à la correction du v. 38 : "vous serez examinées par bien des personnes, et des gens de toute sorte vous feront subir leurs avances", et *tatonner* "examiner, faire l'essai de" : la *vielle bru* explique aux débutantes qu'elles auront à subir les avances de personnes de toute sorte (vv. 38-39), qu'elles ne doivent pas s'en effrayer (v. 40) puis, après ces indications générales, elle en vient aux conseils pratiques sur la façon de procéder. La forme examinée, isolée dans l'article TAT- (ce qui apparaît dans l'article TAT- comme son préfixé, afr. *détatoner* "caresser" Florence, est aussi classé sous *TAXITARE, 13, I, 142a), rejoindrait alors *tastonner* sous *TAXITARE, FEW 13, I, 142a.

L'identification n'est pas assurée. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

tect s. m. "toit à porcs". Tissier 11, 61.

*Raoullet Playart, mon mary, jainct Comme ung pourceau dedans son tect,
Quant il a faullé ung tantet La vengeance.*

Comme on l'a compris, les vv. 62-63 sont équivoques.

On recherche l'unité lexico-sémantique (§ *Stall* de l'article du FEW).

FEW 13, I, 151a TECTUM; Roques 1992, 331; Hu 7, 232b; Chambon/Chauveau 2000, 68; TL 10, 360; TLF 16, 289b.

Le sens "toit à porcs" est souligné.

Dial. : Seine, IlleV. St-Pern, Monterfil, renn. Pléch. Mée, Pipriac, Malestr. nant. Chatbr. ang. Segré, maug. ChefB. Châteil. saint. aun. SeudreS. Jonzac, loch. Orl. St-Victor, centr. berr. Iss. Sanc. Sologne, Montluçon, Franchesse, morv. St-Benin, bressch. Thostes, Yonne. Esternay, vaud. Pramollo, Germanasca, Hengst. [= NHengst. ; non indiqué], SerresW. [non indiqué] Roaschia, Isola, occ. Marche [= l'ancienne province française], Chav. lim.

Afr. : Wace ; AimonFl ; TombChartr ; OvMor ; GlPar ; RenX [non localisé] ; RenIX ; BarbMéon 3, 57 [non localisé] ; YsIAv [non localisé] ; LapidSP.

Mfr. : Marguerite de Navarre ; Jodelle ; Larivey ; Ronsard ; Bouchet ; AncThéât ; Du Fail ; Eld'Amerval [indiqué dans l'Orléanais] ; Marot ; Corrozet ; Amyot ; Baïf ; Belleau ; Merlin Coccaïe ; Forcadel ; BonBerg [indiqué dans la Brie].

La distribution du sens "toit à porcs" ne semble pas différente de celle de l'ensemble du matériel, et nous ne tenons pas compte, dans la suite de la discussion, de cette question sémantique.

On a indiqué sur la carte 1 les données dialectales modernes et sur la carte 2 les attestations anciennes localisées. Dans les patois modernes, le type occupe la partie Sud du domaine d'oïl, Paris et sa région compris, mais à l'exclusion de la Normandie et du Maine, de la plus grande partie de la Champagne, de la Lorraine, de la Franche-Comté et de la plus grande partie de la Bourgogne ; l'aire ne couvre dans le domaine occitan que le Limousin et l'extrême-Est du domaine (en territoire italien principalement), on néglige dans la suite de la discussion cette aire extrême-orientale, discontinue géographiquement de tous les autres enregistrements. Dans les

attestations de moyen français (en fait, elles datent presque toutes du 16^e s. ou de la fin du 15^e), Marot et Forcadel détonnent : mais le premier connaît des occidentalismes ligériens, et cette discordance n'est donc qu'illusoire. Nous ne nous expliquons pas la présence de l'unité chez Forcadel.

Le nombre assez élevé d'enregistrements permet la comparaison des aires à trois époques différentes (nous avons reporté sur la carte 3 les limites, grossièrement indiquées, des aires telles qu'elles ont été tracées sur les deux premières cartes ; deux points extérieurs et éloignés sont reliés par une ligne droite, sauf si cela conduit à dépasser les limites dialectales). Le mouvement général est celui d'une restriction progressive de l'aire : en ancien français, l'ensemble Normandie-Maine connaît bien l'unité (plusieurs attestations, et un enregistrement anglo-normand) alors que les périodes suivantes excluent nettement ces régions. Si l'unité se rencontre dans le domaine francoprovençal (en Lyonnais), ce n'est que chez Aymon de Varennes ; elle ne réapparaît plus ensuite. Le nombre insuffisant d'attestations dans cet état de langue oblige à ne considérer comme significatives différenciellement que les zones où l'unité est attestée alors que le moyen français ou les patois modernes ne la connaissent pas ; en particulier, l'absence d'attestations de l'unité en Poitou ou en Saintonge ne signifie rien, compte tenu du nombre peu élevé des textes écrits dans ces régions en ancien français. On attribuera en revanche une vertu discriminante à l'absence complète dans les relevés lexicographiques de textes de l'Est du domaine d'oïl.

L'aire des attestations de moyen français montre par rapport à celle des attestations dialectales deux déficits : la Saintonge n'est pas représentée, non plus que la Bourgogne et le Centre.

On peut donc reconstituer un mouvement constant de diminution de l'aire de l'uoité, dont les deux bornes sont l'ancien français et le français du 16^e s. (le sort subséquent de l'unité dans la langue générale nous échappe dans le détail, mais elle semble sortie complètement du bon usage, ce que montre par exemple l'indication 'burl.' des dictionnaires de Trévoux au 18^e s.) : l'unité, qui occupe d'abord la plus grande partie du domaine d'oïl se retire ensuite du Sud et du Nord de l'aire occupée antérieurement. Son aire dans les patois modernes a fixé un état intermédiaire : la Normandie est déjà exclue, mais la Bourgogne en fait encore partie, de même que le Limousin et la Saintonge.

Le critère oriente nettement et sûrement vers la vallée de la Loire et la région parisienne, jusqu'à la Brie.

telee s. f. "pièce de toile". Tissier 47, 82.

Souvent je suys capitulee : Sy je voys tiltre ma telee Sans mener varlet ou mequine, Au retour me rompra l'echine.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 13, I, 160b ; FrPrécl 6, 144 (CR Chambon).

Dial. : Florent, argonn. MontfauconA. ClermontA. Meuse, Dombras, Cum. Alais, Béziers.

Gdf 7, 662b, s. v. *telee* renvoie à *toilee*, mais cet article n'existe pas.

Dans les patois modernes, le type est connu sur deux zones étroites et manifestement indépendantes : le Nord-Ouest du département de la Meuse et le Languedoc. Il semble raisonnable de postuler une polygenèse, d'autant plus vraisemblable que la dérivation en -ATA est largement répandue en galloroman et que son résultat sémantique n'a rien d'inattendu dans le cas présent. Dans ces conditions, l'absence d'attestations anciennes rend fragiles les hypothèses possibles sur la distribution ancienne du type ; cette absence se concilierait bien, cependant, avec une diffusion du type à époque ancienne aussi faible que celle qui a été enregistrée dans les parlers modernes.

Le critère oriente nettement et très précisément soit vers le Languedoc, soit vers l'Argonne, mais il est obéré d'une incertitude du fait de l'absence d'attestations anciennes et de sa polygenèse assurée.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

tenir v. tr. "se tenir à un endroit". Tissier 32, 162.

Vade, tenés le pont aux asgnes.

On recherche la construction transitive et sa valeur.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; Martin 1992, 149-150 Ø.

L'attestation est sans doute délibérément fautive. L'unité lexicale est placée dans la bouche d'un personnage parlant mal le français et de qui on se moque. On interprétera comme un v. pron. l'attestation de Tissier 33, 199 (*JENETTE Qui esse la ? PERNETTE Et ce suis-je, ma chere, tenue.*).

Il sera prudent de ne pas utiliser le critère pour la localisation.

tesniers pelus loc. s. m. pl. "testicules". Tissier 34, 352.

{ Craignant la mort, ou tout au moins l'émasculat[i]on : } *Hé, mon Dieu, comme tu me gravonnes ! Adieu gentilz tesniers pelus.*

La métaphore qui permet de passer du sens propre "tanière" à la valeur attestée ici selon l'éditeur et ses prédécesseurs nous échappe. Il faudrait peut-être comprendre que Frère Guillebert fait allusion, dans le v. 352, non à la mutilation qu'il risque, mais aux plaisirs terrestres dont il sera bientôt privé (le passage qui se termine ici est un testament parodique), et en particulier au contact avec le sexe des femmes (les 'tanières poilues').

On recherche le type 'tesnier' s. m.

FEW 13, I, 145b TAXO ; RLiR 55, 614 (CR Roques) ; Philipot 1953, 240.

Dial. : havr. Valognes, hmanç.

Mfr. : Modus ; Gringore ; 1589, Coq-à-l'âne sur le siège de Rouen [norm.]. Selon Philipot, *loc. cit.*, le masculin apparaîtrait aussi Tissier 47, mais nous ne l'y trouvons pas.

Le type est pan-normand et presque exclusivement normand. Son aire a sans doute été toujours stable.

testiere s. f. "tête". Tissier 14, 74.

L'HOMME Quoy ! sans remouvoir la testiere ? LA FEMME Ny lebvre ny paupiere.

On recherche le sens.

FEW 13, I, 278b et 282a n. 13 TESTA ; Hu 7, 230a ; GdfC 10, 760c.

Mfr. : Tahureau.

Aussi : Scarron, peut-être.

Tahureau est né au Mans et Scarron y a vécu longtemps. Sous toutes réserves et jusqu'à preuve du contraire, on considérera que le sens est spécifique du français parlé au Mans.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

tiffé adj. ou part. p. adj. "paré". Tissier 30, 14.

Trouver me fault en ceste terre Quelque chamberiere esgaree, Mais qu'elle ne soit point paree Ne tiffée comme sont beaulcoup ; Car ilz ne font que gaster tout.

On recherche l'unité lexicale (soit l'adj. ou le verbe).

FEW 17, 332a *TIPFON (cf. aussi 17, 639a) ; Hu 7, 244a ; Thom 1981, 59 ; Gdf 7, 715b ; TL 10, 301.

Dial. : Bouillon, norm. Guern. bmanc. hmanc. Elle, aun. saint.

Afr. : Roi Flore ; RoseL ; EstFoug ; *De Peches*, ms. Cambridge Univ. Ee I, 20, f° 22a [non identifié] ; Auberi ; ProvVil [non localisé] ; Méon I, 429, 92 [= De Marco et Salomon ; Ouest] ; RutebJ¹, II, 486 [ce n'est pas une œuvre qui est citée, mais un texte non localisé] ; SermBNlat149251.

Mfr. : Tahureau ; Baïf ; Ronsard ; *Comptes du monde aventureux* [auteur inconnu ; non localisé] ; AncPoésie 12, 10 [Maximien ; non localisé] ; La Grise [non localisé] ; QJoyes ; Gilles Cybile [non localisé] ; Chasse d'Amours ; Mystère de la Passiou, éd. 1537 [non identifié].

Nous n'avons pas retenu Aj. *tiffaie* "gratter", géographiquement et sémantiquement très divergent, qui pourrait être mal classé.

Dans les patois modernes, le type est nettement occidental, Normandie comprise. La seule attestation wallonne est de sens un peu différent ("coiffer") et peut-être indépendante historiquement (ceci, d'ailleurs, ne serait pas sans influence sur l'opinion que l'on se fait de l'histoire de la famille lexicale).

L'aire vernaculaire moderne est très cohérente avec la répartition de l'unité en français au 16^e s. ; à ce moment, cependant, l'aire semble exclure la Normandie. En ancien français, en revanche, deux textes picards et wallons ont aussi connu l'unité, même si elle était surtout occidentale.

Le critère est sûr : Ouest, Normandie peut-être exclue.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

touaillon s. m. "torchon". Tissier 29, 47.

Fusées, napes, touaillons [...]

On recherche le mot.

FEW 17, 409a *THWAHLJA ; Hu 7, 273a ; Gdf 7, 732b.

Pour Tissier, vol. V, p. 232 : « *touaillon* [...] s'employait surtout en Normandie » ; il s'agit du principal critère de localisation de la farce. Il suffit de parcourir le paragraphe correspondant du FEW pour constater que le mot n'a rien de spécifiquement normand dans les patois modernes (pic., norm., tout l'Ouest, centr., bourg., Franche-Comté, et une importante aire occitane) ; les attestations anciennes laissent la même impression : Larivey (Champagne) ; LatourLandry (Anjou) ou déjà Girart de Roussillon. Il n'est pas exclu que le mot soit relativement sous-représenté dans le Nord-Est, mais il est certain qu'il n'a été spécifiquement normand à aucun moment de son histoire.

touffeau s. m. "bouquet". Tissier 35, 133 → *touflet*.

touflet s. m. "bouquet". Tissier 35, 115. Cf. aussi *touffeau*, 35, 133.

*Ce beau touflet de lavende, Garry de plusieurs flouretes, Je le donneray ppar
amouretes A mon amy le Vert Galant.*

*Mon amy, prenés par amour Se touffeau faict de maincte flour Par les mains
de vostre humble amye.*

On recherche la base lexico-sémantique, indépendamment du suffixe.

FEW 17, 346b *TOPF ; Gdf 7, 773c Ø ; Hu 7, 276a.

Dial. : norm. (MN, 17^e s.), Jers. Guern.

Mfr. : Ronsard ; Du Val.

Nous n'avons relevé que le sens "bouquet (de fleurs)", à l'exclusion de "touffe" ou "bosquet". Du Val est indiqué à Rouen, sous réserves.

Le sens n'occupait plus aux 19^e et 20^e siècles qu'une zone étroite en Normandie ; son attestation dans la Muse Normande, au 17^e siècle, indique cependant qu'il s'agissait d'une aire de retrait et qu'il avait été répandu auparavant dans toute la Normandie. Les attestations anciennes montrent que cette aire était même plus étendue.

Le critère oriente vers le quart Nord-Ouest du domaine d'oïl.

tour s. m. "fait, pour un homme et une femme, de se renverser sur un lit". Tissier 22, 38, 131.

FEMME Je suis bien lo male ossenee, Car nuyt ne jour rien ne me faictes. MUNYER Aux jours ouvriers et jours de festes, Je foyz tout ce que vous voulez, Et tant de petis tours ... FEMME Parfaictes ! MUNYER Haaa ! FEMME Dictes tout ! MUNYER Vous vollez, Vous venez, et... FEMME Quoy ? MUNYER Vous allez Puis chetz Gaultier, puis chetz Martin [...]

FEMME Vous me verrez bonne galloise. CURÉ Et moy, gallois. FEMME Sans bruyt. CURÉ Sans noyse. FEMME Des tours ferons ung million. CURÉ De nuyt et de jour.

Dans le premier passage examiné, la femme se plaint à son mari de son peu d'assiduité, à quoi celui-ci répond que non seulement elle n'a pas lieu de se plaindre de lui, mais qu'encore il la soupçonne d'aller chercher d'autres satisfactions (nous comprenons et poncturons un peu différemment de Tissier) ; il n'ose finir sa phrase, car elle le menace de le battre (il est mourant et alité, et ne peut se défendre). Il faut admettre que le mot *tour* (que nous comprenons ici comme l'éditeur) était suffisamment évocateur pour qu'elle s'en offusque.

Dans le deuxième passage, la future veuve et son amant se réjouissent, devant le lit du mari malade mais à voix basse, de la facilité future de leur position, lorsqu'ils seront débarrassés de l'encombrant meunier.

Si nous cherchons bien, le sens n'a pas été relevé par le FEW. Il nous semble cependant possible qu'il soit supposé par centr. berr. *tourer* v. tr. "jeter (qn) par terre en luttant avec lui", berr. v. pron. "lutter avec qn" GSand, Sanc. id. (FEW 13, II, 51b TORNARE), que von Wartburg fait venir de la valeur générale *tour* "action qui exige la promptitude, la subtilité, l'adresse".

On peut aussi regrouper sous ce sens afr. *donner du tour* "jeter à terre" (BaudSeb, TL 10, 391 : *Si l'ahert o deus bras, [...] Si l'estraint tellement qu'il se joint a son pis ; La li donna du tour, dont il ot bon avis, A terre le geta si que tous estourdis.*) et *tor françois* loc. s. "façon de jeter une femme sous soi pour lui faire l'amour" (RomPast I, 7, TL 10, 391 : *Bele Yolanz le baise estroitement, A tor françois en mi lo lit l'estent*) qui, étant donné le peu de similitude des référents militaire et érotique de *tor françois*, suppose, croyons-nous, le sens que nous donnons à *tour* : la locution, au sens érotique, n'est pas construite par métaphore sur '*tour français*' (grâce à l'ambiguïté sémantique de *français* : "qui a été inventé par des Français" et "qui a rapport à une technique amoureuse"), mais directement sur '*tour*', en réutilisant la locution par jeu sur la polysémie de *français*.

Tissier cite (*ad* v. 38) un exemple du sens en moyen français, chez Nicolas de Troyes.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

ournis adj. dans *banc ournis* "banc à dossier tournant". Tissier 2, 62.

Table n'avons ne banc ournis, Qui vaille ung estront de chien chié ; De tous biens sommes desgarnis.

Au vu de l'isolement du sens ("façonné au tour") proposé par Hu (> FEW, Tissier) et de l'impossibilité de décider à partir du contexte, nous préférons conserver la définition de Gdf (dans le même sens, Roques 1987a, 292).

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 13, II, 57a ; TL 10, 427 ; Foulet 1955, 299 ; Hu 7, 283a ; Gdf 7, 758a.

L'unité n'est pas spécifique diatopiquement.

taustee s. f. "tranche de pain rôtie". Tissier 25, 264.

N'auray-je pas une taustee Au beurre, mon maistre, pour grignoter ?

On recherche l'unité lexicale.

FEW 13, II, 117b TOSTARE ; Hu 7, 272b ; Gdf 7, 769a ; TL 10, 473.

Dial. : norm. havr. Tôtes, Guern. mal. renn. bmanç. ang. Beauce, hdauph. mdauph. béarn.

Afr. : GuillDole ; GGui ; Auberi ; CoincyNativND ; BarbMéon 1, 327, 1742 [= Coincy] ; Méon 1, 305 [non localisé] ; JubNRec II, 268 [= *Du Denier et de la Brebis*, BN fr. 837 ; non localisé].

Mfr. : Modus ; EvQuen ; Villon ; Marot ; AncPoésie 3, 174 [= Jean Divry] ; 7, 114 [non localisé] ; Collerye ; M. de La Porte ; La Sale ; Ménag.

Même si l'on déplaçait Collerye (indiqué sur la carte à Auxerre) à Paris, Marot (indiqué à Cahors) dans la vallée de la Loire et Antoine de La Sale (indiqué à Arles) en Anjou (par exemple), les attestations anciennes resteraient incohérentes avec l'aire de l'unité dans les patois modernes. Celle-ci a probablement pris sa forme actuelle après la période qu'attestent les documents examinés.

Le critère ne peut servir à la localisation.

toustre v. intr. "tousser". Tissier 7, 176.

Paix ! dame, de par tous les dyables ! Par Dieu, se je vous o huy tostre, Je vous feray la bouche coustre Pour ce caquet appetisser.

On recherche le type formel.

FEW 13, II, 442a et 443b n. 3 TUSSIRE.

Dial. : norm. PtAud. bnorm. Calv. Bayeux, Vire, Villiers-le-Pré, Valognes, sair. hag. Jers. renn. Gosné, Dolo, St-Caradec, bmanç. Fauc. Samoëns.

L'aire du type dans les patois modernes occupe deux zones cohérentes et distinctes ; elles sont sans doute indépendantes historiquement. La plus étendue correspond à la Normandie (la Haute-Normandie n'est représentée que par Pont-Audemer), le Bas-Maine et le Nord de la Haute-Bretagne. L'absence d'attestations anciennes peut s'interpréter de deux manières : a) la forme n'existait pas à date ancienne, l'attestation examinée est le résultat d'une formation indépendante et le critère ne peut être utilisé pour la localisation ; b) la forme était très marquée diastratiquement à date ancienne et a été généralement exclue de la langue littéraire, son apparition ici est due aux besoins de la rime et/ou à un effet comique (moquerie du langage fruste du personnage). La seconde solution nous paraît de loin préférable, puisqu'elle seule permet d'expliquer avec vraisemblance l'introduction de la forme dans le texte.

Il en découle qu'il s'agissait d'un régionalisme conscient, utilisé à des fins stylistiques et que l'auteur ne considère pas comme faisant partie de sa langue ou de celle de son auditoire ; il faisait cependant partie de la compétence passive de celui-ci.

Dans le cadre défini, le critère peut être utilisé avec sécurité.

trainee 1 s. f. " ? ". Tissier 52, 177.

JOHAN Or allez la ou il vous plaira, A vostre plaisir, doulce amye. Voulez-vous riens ? AFFRIQUEE Quel folye ! Gardez bien tout. LE SOT Quel trainee !

Il s'agirait, selon von Wartburg (FEW 13, II, 162b *TRAGINARE), qui suit E. Droz (cf. aussi TLF 16, 467a), de la première attestation de la valeur avec laquelle 'trainée' peut être employé comme insulte à une femme, trois siècles avant la suivante. Il n'y a pas de raison décisive de supposer que c'est ce sens précisément qui est attesté : le commentaire du sot (cf. aussi Tissier 52, 113), même s'il s'applique à la conduite de la femme, peut attester par exemple *trainee* "conduite (d'une personne)" (Martial d'Auvergne, cité par Gdf 7, 787c et FEW 13, II, 162a).

Le sens n'est pas attesté non plus dans Tissier 64, 249 [c'est l'amant qui parle, se préparant à exécuter le plan que Guillemette, épouse infidèle de Martin, a machiné pour lui permettre de l'enlever :] *Je vueil escouter sa trainee. Martin est venu, il souffist*. Nous comprenons "je vais suivre les conseils qu'elle m'a donnés en rapport

avec l'exécution de ce qui est convenu" où *trainee* "intrigue" (FEW 13, II, 162a), cf. dans le même sens Roques 2000, 608. D'autres interprétations sont possibles, mais celle qu'il est en tout cas exclu d'admettre est que le curé, se préparant à enlever sa maîtresse et pour parler d'elle dise "la femme dévergondée de mon paroissien", comme le suppose implicitement Tissier.

Nous n'utilisons pas le critère pour la localisation.

trainee 2 s. f. "marche, promenade, voyage". Tissier 21, 84 ; 51, 222.

LE RAMONNEUR Par mon ame, c'est tres grand peine Que de ramonner a journee. LE VARLET Or sa, faisons quelque trainee Ou quelque cryee joyeuse Pour veoir se quelque malheureuse Ne nous mettra point en ouvraige. LE RAMONNEUR Nous y perdrions nostre langaige. Ne faisons cy plus long sejour [...]

LE PAGE Elle est plaisante et amoureuse, Ceste chienne, la plus du monde. LE GENTIL HOMME Et c'est la ou je me fonde. LE PAGE Voules-vous qu'el y soyt menee ? LE GENTIL HOMME Ouy dea ! LE PAGE [...] Quelle trainee ! Ceste chienne va sy a loysir Qu'a paine pourra le suyvir Un cheval, sy tost que le pas.

Pour le premier texte examiné, nous avons suivi l'interprétation de Tissier, mais le v. 89 (le dernier cité) la rend incertaine. Dans le deuxième texte, le page se plaint de la longueur prévisible du trajet, s'il doit mener cette chienne si peu vive.

On recherche le sens.

FEW 13, II, 162a *TRAGINARE ; Gdf 7, 787c.

Mfr. : Coq.

Le matériel est insuffisant. Le critère ne peut être utilisé pour la localisation.

traiter v. tr. "manier, manipuler, palper". Tissier 5, 590.

LE MOUNYER Il y a quatre moys pasés Que j'ey de vous traiter envye. LA I^e DAMOYSELLE Je vous remercy.

On admet après G. Roques, dans son compte rendu, que le sens "palper" est attesté ici, « au moins dans le sens implicite que le meunier veut donner au mot. »

On recherche le sens.

FEW 13, II, 141a TRACTARE ; RLiR 51, 293 (CR Roques) ; Hu 7, 301b ; Gdf 8, 7b ; TL 10, 517.

Afr. : FetR ; MontRayn 4, 117, var. ms. [= NRCE 10 ; non localisé] ; RegiCist.
Mfr. : Changy ; Paré ; Pierre Le Baud [sens incertain] ; BibleRegulJub.
Aussi : Est depuis 1538.

Les attestations ne sont pas suffisamment assurées, en ce qui concerne les localisations ou le sens du mot, pour que le critère soit utilisé en vue de la localisation. La donnée complète le FEW.

tranciller v. intr. "s'agiter (?)". Tissier 24, 154.

Le peuple trancille et labeure, Et est de tous costez pillé.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 13, II, 207a TRANSIRE ; Gdf 8, 16c.

Nous n'avons pas su retrouver dans FEW le v. tr. classé sous le même lemme par Godefroy. La définition de von Wartburg (< Gdf < AncThéât) est incertaine, de même que le classement.

L'unité est isolée. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

tratis adj. "joli, fin, bien fait". Tissier 65, 377.

Il ne fault que voir la semblance. Elle vous a [des] yeulx petis, Ung nefz mignot assez tratis, Ung menton fourchu tant fugant [...]

On recherche le vocalisme initial -a-.

FEW 13, II, 183a TRAHERE Ø ; Gdf 8, 8a.

Mfr. : AncPoésie 7, 300 [texte non localisé ; *Traittiz yeulx, Traittiz sourcilz Et tractisses mains*].

La forme semble extrêmement rare ; AncPoésie 7, 300, que nous citons par précaution, n'atteste probablement pas le trait recherché (nous interpréterions plus volontiers <-act-> comme une graphie latinisante correspondant à la graphie vulgaire <-ait->). Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

travaillant s. m. "ouvrier" (?). Tissier 47, 177.

Helas ! et j'avoys le meilleur, Et l'homme le plus travailleur, Bon preudhomme, bon travaillant.

On recherche le substantif.

FEW 13, II, 289b ; FrPrécl 6, 144 (CR Chambon).

Dial. : havr. Louv. bgât. canad.

Le substantif est exclusivement occidental dans les patois modernes, et sa présence au Canada indique vraisemblablement qu'il a aussi été occidental en français anciennement. Le peu de cohérence des enregistrements dialectaux et l'absence d'attestations anciennes fait peser sur le critère une incertitude. En l'état, on considérera cependant qu'il oriente vers l'Ouest (Normandie comprise).

sauce tribouillee adj. "sauce battue". Tissier 12, 378.

Et un chapon de haulte gresse Et une saulce tribouillee !

On recherche la locution.

FEW 13, II, 253a TRIBULARE ; Hu 7, 337b.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

tribouillerie s. "tourment, ennui". Tissier 38, II, 1411.

Ce sont toutes tribouilleries Que de plaider a folz ne a folles !

On recherche l'unité lexicale.

FEW 13, II, 253a ; Gdf 8, 70a ; Lewicka 1, 112.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

tristresse adj. "traîtresse". Tissier 32, 177.

Elle est plus tristresse que Ganes.

On recherche le type en /-i-/ dans la famille lexicale.

FEW 13, II, 152b TRADITOR ; Gdf 8, 8c ; GdfC 10, 797b ; Hu 7, 302a.

Dial. : norm. (DT ; Moisy), Pléché, Tinch. bmanç.

Mfr. : Seyssel ; Rivaudeau ; Mir. histor. [recueil ; texte non localisé] ; Sotties 3, 75 [= Petit de Julleville n° 193 ; non localisée].

Dans les patois modernes, le type est nord-occidental ; son aire a sans doute été plus étendue au 16^e siècle, puisqu'il est attesté chez le Poitevin Rivaudeau. Nous n'expliquons pas sa présence chez le Savoyard Seyssel.

Le critère oriente vers l'Ouest d'oïl. La mauvaise correspondance entre données anciennes et modernes l'obère d'une incertitude.

trompe s. f. "tromperie". Tissier 39, 9.

Si je n'eusse joué du croc Et vescu d'autre que du mien, Par saint Jacques, je n'eusses rien ! Il n'est que le croc et la trompe.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 17, 378b TRUMBA ; Hu 7, 352 ; Li 2, 2357b ; Du D'huid et alii 1979.

Dial. : norm. yér. Bray, havr. Tôtes, PtAud. Alençon, bess. Tinch. Valognes, sair. Dol, bmanç. Charnie, hmanç. ang. canad. Vendôme, Sologne, centr. Limagne, béarn. perch.

Mfr. : dans Sotties 3, 22 [= Trepp 48] le sens n'est pas "tromperie" (Hu, *loc. cit.*) mais "trompette".

Aussi : A. Hardy (1626).

L'aire du mot dans le vernaculaire moderne est occidentale, Normandie comprise, jusqu'au centre, mais à l'exclusion du Poitou et de la Saintonge. Les attestations anciennes manquent absolument, mais l'existence du mot au début du 17^e s. est assurée par sa présence chez Hardy. Cet auteur est de naissance parisienne, mais sa biographie est mal établie (il semble assuré qu'il a voyagé avec une troupe ambulante), et on ne peut exclure qu'il ait pris le mot dans l'Ouest.

Le critère oriente vers l'Ouest, mais en l'absence d'attestations anciennes on ne peut pas savoir si son aire contenait ou non Paris.

trompereau s. m. "trompeur". Tissier 5, 62.

*Nostre matiere Se perdra, j'en ay grosse peur ; Car j'ey affaire a un trompeur,
Un soubz d'estre, un trompereau.*

On recherche l'unité lexicale.

FEW 17, 378b TRUMBA ; Hu 7, 352a ; Lewicka 1, 316.

Mfr. : GuillaI ; Bible Proverbes XIX [matériaux de Delbouille, texte non identifié] ; Collerye ; farce [Faivre n° 78 ; peut-être Rouen].

Le matériel est insuffisant. On ne peut se prononcer sur la diatopie.

donner la trousse loc. verb. "tromper, duper". Tissier 22, 413.

[À l'article de la mort, le meunier se confesse :] [...] *mon moulin, Ou, plus que nul de mere nee, J'ay souvant la trousse donnee A Gaultier, Guillaume ou Colin.*

On recherche a) la locution ; b) *trousse* "tromperie".

FEW 13, II, 93a TORQUERE ; Li 2, 2368b ; Dalmer 1942, 65 ; DiStef 579a ; GdfC 10, 815b ; Hu 7, 359a.

a) "donner la/une trousse".

Mfr. : Amyot [indiqué à Bourges] ; Loyal Serviteur ; Louveau [indiqué à Châtillon-de-Dombes] ; Calvin [indiqué à Genève] ; Thevet ; F. d'Amboise.

b) trousse "tromperie" (on ne répète pas ce qui a été relevé sous a).

Dial. : stéph.

Mfr. : Brantôme ; Larivey ; P. Michault [non localisé] ; Le Maçon ; Baïf ; Bugnyon ; Tabourot ; Estienne [indiqué à Genève] ; Gauchet ; Saliat [non localisé] ; Amadis livre I [= Nicolas de Herberay].

Les résultats ne sont pas nets, du fait surtout du très peu d'enregistrements patois modernes. On remarquera cependant que la seule indication vernaculaire moderne (St-Etienne) est cohérente avec l'orientation générale des attestations anciennes, qui sont surtout concentrées dans le Centre-Est du domaine galloroman. Ce qui frappe surtout à l'examen comparé des attestations, c'est l'absence de la Normandie et de l'Ouest (la formation de la langue de Baïf est un processus complexe et difficile à connaître), de Paris (sauf F. d'Amboise) et de la Picardie (à la seule exception d'Herberay des Essarts). La locution (matériel rassemblé sous a) n'a pas une aire spécifique à l'intérieur de l'ensemble).

Il s'agit sans doute d'un régionalisme de fréquence, dont l'utilisation pour la localisation d'un texte doit être prudente.

trudaine s. f. "baliverne". Tissier 38, I, 454, 552 [id. II].

Et quant il vandra, vous direz : « Ha ! parlez bas ! » et gemyrez En faisant une chiere fade. « Et ! ferez-vous, il est malade Passé d[eu]x mois ou dix sepmaines. » Et si vous respont : « Trudaines ! Il vient d'avecq moy tout venant. » [...]

Il est en tel parti, Le pouvre homme, qu'il ne parti Du lit il y a onze sepmaines. Me servez-vous de telx trudaines Maintenant et de tel faisson ? Vous vouyderez de ma maison.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 22, I, 82a ; Gdf 8, 96c ; Hu 7, 362b.

Dial. : Perche, Chatbr.

Mfr. : MirND17 [non localisé] ; GuillAlexis ; AncPoésie 10, 381 [non localisé] ; Chanson du 15^e siècle non localisée.

Le matériel localisé est peu nombreux ; comme les données modernes et anciennes sont cohérentes, on admettra cependant, à titre précaire, que le critère oriente vers le quart Nord-Ouest de l'espace oïlique.

truffelle adj. "(t. d'injure)". Tissier 64, 18.

[À sa femme :] *Quelle truffelle dyablesse esse cy ? Vien cy !*

On recherche le mot.

FEW 13, 11, 385a TUBER Ø.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

trumeliere s. f. "(t. d'injure à une femme)" (?). Tissier 5, 58.

Tousjours tu trouveras maniere De chanter sans prendre soulcy. Ma foy ! sy je faisoys ainsy, Tout yroit sen devant deriere. J'ey soulcy de faire et deffaire, J'ey soulcy d'aler et venir : Je ne me séroys soutenir. Que mauldict soy la trumeliere !

Il est possible de comprendre que *trumeliere* sert à décrire la situation du meunier ou dénote un élément particulier de cette situation.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 17, 402b *THRUM Ø ; Gdf 8, 100b.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

truper v. intr. "tarder". Tissier 32, 239.

Et qui vous a fait tant truper, Meschant ? les febves estoient baynes.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 17, 364b *TRIPPON ; Hu 7, 365a ; Gdf 8, 100b.

Dial. : Bray, hnorm.

L'absence d'autre attestation ancienne rend l'histoire lexicale incertaine. Les enregistrements vernaculaires modernes sont très étroitement bornés diatopiquement. Jusqu'à preuve du contraire, on admettra que le critère oriente vers la Haute-Normandie.

truynter v. intr. "siffler ou chanter (comme un oiseau)". Tissier 17, 371.

MAISTRE MIMIN sifle. *Escoutez, ma mere, je truynte Comment un pinçon ardenoys : Hou, hou, hou, hou, hou, hou, hou !*

On recherche l'unité sémantique.

FEW 21, 220b ; Hu 7, 365b ; Gdf 8, 101a.

Le mot pourrait être classé sous TRI-, FEW 13, II, 249b.

Hapax. Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

tuer v. tr. "frapper (qn), surtout sur la tête, souvent de façon à l'étourdir". Tissier 44, 61 ; 38, I, 645, 1476.

Tué d'une pierre, Avez-vous la teste assommée !

Et n'esse pas Mal fait de luy tuer la teste ?

Nous n'en tueron meshuy nous testes Yci !

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 13, II, 446b TUTARI ; FrPrécl 6, 140 (CR Chambon) ; TL 10, 720 ; GdfC 10, 817c.

Dial. : ang.

Afr. : Gaimar ; Eneas ; BenSMh ; GuernesSThomas ; VengRag [non localisé] ; Merangis ; Chrestien [Perceval 3871 ; Busby comprend "tuer (au sens figuratif)" et Méla (v. 3805) traduit "tuer"] ; Aliscans.

Mfr. : JournPar ; hbret., Plan.

Le sens n'a pas toujours été dégagé par la lexicographie. La lecture de la carte n'est pas immédiatement parlante, mais il nous semble néanmoins qu'il s'en dégage une orientation nord-occidentale : dans les patois modernes, le sens est seulement angevin [les attestations du verbe au sens passif confirment l'aire occidentale : Canc. Vendôme, *bmanç. hmanç tué* "meurtri", Cogl. *bmanç. Charnie, Segré tuassé* "id." (FEW 13, II, 446b)] ; en ancien français, et compte tenu de ce qu'on sait des rapports numériques entre textes occidentaux et (nord-)orientaux, l'Ouest est surreprésenté (cette impression sera renforcée si l'on attribue l'attestation de l'unité chez Guernes de Pont-Sainte-Maxence à la part anglo-normande de sa langue plutôt qu'à l'Île-de-France) ; en moyen français, l'unité a été peu enregistrée, mais une attestation est nettement nord-occidentale (Haute-Bretagne) et quant au *Journal d'un bourgeois de Paris*, on a déjà vu (cf. *hober* et *roquet*) qu'il pouvait attester des occidentalismes.

Chacun des trois groupes d'analyse oriente plutôt vers l'Ouest d'oïl, mais c'est la cohérence des trois surtout qui est significative. On peut essayer de reconstituer ainsi l'histoire de l'unité : dans la période de l'ancien français, elle est répandue généralement dans le domaine d'oïl, mais est tendanciellement plus fréquente dans l'Ouest et en anglo-normand ; pendant la période du moyen français, elle disparaît du Nord et de l'Est du domaine d'oïl et reste peu fréquente ; puis son aire se restreint encore et celle qui est fixée par les patois est limitée à l'Anjou ; enfin l'unité semble n'être jamais passée en français.

Le critère oriente nettement vers le Nord-Ouest d'oïl, à l'exception de la Normandie.

turlupin s. m. "(t. d'injure)". Tissier 65, 435.

(A !) *pleust a Dieu que ses turluppins Fussent sains d'une telle cordelle !*

Ici, le mot pourrait avoir un certain rapport avec les choses religieuses.

On recherche le mot.

FEW 13, II, 431a TURLUPIN ; Hu 7, 371a ; GdfC 10, 819b ; TL 10, 728.

Mfr. : Marnix (t. d'histoire) ; J. Gerson ; Mystère de Saint-Denis [non localisé] ; MirND 36 [non localisé] ; AncThéât 7, 387 [= Jean Godard, *Les Desguisez* ; non localisé] ; Villon.

On ajoute *turlupinage*, chez Lefèvre de Resson, qui suppose le simple. Le mot est aussi supposé par *tirelopin*, chez Rabelais.

Le matériel n'est pas suffisant pour permettre de conclure à la diatopie.

tygnon s. m. "chignon". Tissier 3, 42.

Parlès-vous du bonnet de nuict ? Quant je le frottes, il me cuyct ; Y tient bien fort a mon tygnon.

Nous ne sommes pas en position de décider si *tygnon* signifie ici "chignon" ou "plaque de teigne" ; nous adoptons pour l'entrée l'explication de Tissier.

On recherche l'unité lexicale, aux sens a) "chignon" et b) "plaque de teigne".

FEW 13, I, 341b TINEA ; Lecoy 1950, 530 ; Hu 7, 245a ; GdfC 10, 766b.

a) "chignon".

Dial. : rouchi, Louis. Urin. fourg. Blon. sav. Die, bdauph. pr. mars. lang. périg. Moselle.

Mfr. : Kwart Neof 3, 40 [nous n'avons pas pu accéder à cette référence] ; Marot [le sens et même le rattachement étymologique ne sont pas sûrs] ; AncPoésie 9, 317 [non localisé].

Aussi : frm. 17^e-18^e s. ('pop.').

b) "plaque de teigne".

Dial. : Nord, PCal. Somme, pic. Sologne.

Mfr. : Du Pinet ; farce non localisée [Faivre n° 37].

Au sens a), l'aire est orientale, du Nord au Sud du domaine galloroman ; l'unité est aussi périgourdine. Dans le sens b), l'aire est surtout picarde, mais aussi solognote. Cette configuration incite à croire que les deux unités sont historiquement distinctes. On a beaucoup de difficulté à se représenter ce qu'a pu être l'aire ancienne de a), compte tenu surtout du manque d'attestations anciennes localisées. On est aussi rendu inquiet, quant à la stabilité de l'aire de b), par la seule attestation ancienne, Du Pinet, qui n'a pas eu à notre connaissance de rapport avec la Picardie.

En l'état actuel de nos connaissances, le critère ne peut être utilisé pour la localisation.

unettes s. pl. dans *estre a ses unettes* “être à toute extrémité”. Tissier 42, 127.

*Quant je m'avise, En feroys-je bien toutesfoys Mesouen ung en chascun moys,
Puis que si subtile vous estes ? Je seroys bien a mes unettes.*

On recherche le mot.

Nous ne le trouvons pas dans FEW ; FrPrécl 6, 137 (CR Chambon) ; RLiR 60, 312 (CR Roques) ; Gdf 8, 116b ; Hu 7, 380a ; DiStef 582a ; TL 11, 53.

Afr. : GGuiart.

Mfr. : Meschinot ; *Mystère de l'Incarnation et Nativité* [indiqué à Rouen, sous réserves].

Comme l'indiquent G. Roques et J.-P. Chambon, les quelques documents anciens orientent plutôt vers la moitié Ouest du domaine d'oïl. On précisera toutefois qu'en l'absence d'attestations vernaculaires modernes, au vu du petit nombre d'attestations, de la localisation incertaine de l'une d'elles et de l'aire très étendue que leur ensemble dessine (les trois points reliés forment un triangle de 30'000 km²) la valeur du critère est extrêmement incertaine.

vacat s. m. “métier, profession” [pour le sens, voir encore le commentaire]. Tissier 62, 56.

*J'en ay veu tropes comme grus, Qui se faisoient fraper et bastre Pour suyvre
un povre gentilastre, Qui n'avoyt rien au pays de Bray : C'est mal entendu sa
Guybray, C'est mal excersé son vacat.*

On recherche l'unité lexicale.

FEW 14, 95a VACARE ; Hu 7, 391b.

Hapax. Nous proposons de le classer, plutôt que dans le § 3. a. de l'article VACARE du FEW, dans le § 3. b. avec *vague* “raccrochage”, et des locutions du type *envoyer une femme au vague* “envoyer une femme solliciter les passants” etc. Il est vrai qu'elles n'apparaissent dans la lexicographie spécialisée qu'à partir du début du 19^e s., mais il n'est pas impossible d'imaginer pour un sens de ce type une vie souterraine prolongée.

Ainsi, le mot examiné ne dénoterait pas imprécisément et pudiquement une occupation quelconque (dont le référent, en l'occurrence, serait une activité érotique malheureusement bénévole), mais précisément et techniquement le mérétriciat.

va-tost s. f. "diarrhée". Tissier 40, 180.

N'apportez point de vin nouveau, Car il faict avoir la va-tost.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 14, 117a VADERE ; DiStef 583a ; Hu 7, 407b ; Gdf 8, 152a.

Mfr. : *Satire Menippée* [non localisé] ; MistSQ ; Morin, *Siège de Boulogne* [non identifié].

Les attestations localisées manquent. On peut cependant supposer, jusqu'à preuve du contraire, que le Morin auteur du *Siège de Boulogne* habitait cette ville et juger cette rencontre avec Molinet digne d'attention. Il est possible également de considérer que mfr. *va-tost* s. m. "homme qui court vite" (Molinet), rouchi id. (Gdf, *loc. cit.*) est la même formation ; la localisation devient alors plus nette et l'unité peut être utilisée comme critère.

Le critère, qui repose sur l'identification de deux formations peut-être indépendantes, n'est pas définitivement sûr. Dans l'état de nos connaissances, nous considérons cependant qu'il oriente nettement vers le Nord du domaine picard.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

vefvyer s. m. "veuf". Tissier 47, 345.

[Elle souhaite un mari :] *LA JEUNE Ce m'est tout un, jeune ou vefvyer, Villain ou portant esprevyer, Mais que j'en menase un en lesse.*

On recherche l'unité lexicale.

FEW 14, 433a ; FrPrécl 6, 142 (CR Chambon) ; Hu 7, 412a ; Gdf 8, 220b.

Dial. : norm. (MN, 17^e s. ; DT), Alençon (DT), Manche, sair. hag. Ilesagn. IlleV. mal. Dol, Fougères, cogl. Plécb. renn. Pipriac, Quimperfr. CôtesN. Morb. Loirel. nant. Ancenis, bmanç.

Mfr. : doc. Dieppe ; 1507, doc. baillage d'Amiens [indiqué à Amiens] ; Haudent.

Aussi : Var 1, 97 [1622, non localisé].

La documentation est légèrement contradictoire : les attestations anciennes, peu nombreuses, orientent toutes vers une zone étroite à la rencontre entre Haute-Normandie (et même actuel département de la Seine-Maritime) et Picardie méridionale ; la présence du mot dans la Muse Normande confirme cette localisation. En revanche, les enregistrements plus modernes n'occupent que l'extrême-Ouest du domaine d'oïl : Cotentin, Bas-Maine et Haute-Bretagne ; du fait du grand nombre d'enregistrements, ces résultats sont tout à fait significatifs.

Il n'est pas impossible d'imaginer que la limite orientale de l'aire examinée s'est retirée au cours du temps toujours plus loin vers l'Ouest : la présence de la forme à Alençon, géographiquement intermédiaire, a été enregistrée par Du Bois au début du 19^e siècle ou à l'extrême fin du 18^e ; dans le Bas-Maine, par Dottin dans la seconde moitié du 19^e siècle.

Par conséquent, nous admettons qu'il est possible d'observer le recul du type dans les patois, et que son aire dans cet étage de l'architecture des systèmes linguistiques galloromans a été beaucoup plus étendue au 16^e siècle que dans l'état qu'enregistrent les données du FEW. Le critère ne peut donc être utilisé qu'avec prudence : on admettra cependant qu'il oriente vers le quart Nord-Ouest du domaine d'oïl, ou le Sud de la Picardie.

veloux s. m. "vêtement de velours". Tissier 38, I, 50.

Si ont celx qui de beau veloux Sont vestuz, ou de camocaz [...]

On recherche la forme en «-ous» de l'unité lexico-sémantique (on exclut l'Occitanie).

FEW 14, 456b ; Gdf 8, 162b ; GdfC 10, 836b ; Li 2, 2434b ; TL 11, 145.

Dial. : norm. (DT ; Moisy), havr. Jers. bmanç. hmanç. poit.

Afr. : Wace ; BenSMh ; SGregA¹ [le texte de SGreg contient dans ce manuscrit (Tours n° 927) de nombreux régionalismes de l'Ouest, cf. Roques 1997-1998, 370-71] ; cette localisation étant lâche, nous ne l'indiquons pas sur la carte (pour le lieu de copie de cette partie du manuscrit, cf. Aebischer 1963, 15] ; OgDan ; 12^e siècle, doc. non localisé dans Li ; GlTours [non localisé] ; Thebes ; PelCharl ; Aiol¹ [non localisée] ; ChastPereB.

Mfr. : Goub ; ChristPis ; BPériers ; CabSat [non localisé] ; Bouchet ; D'Aubigné ; Malherbe ; Comm ; Froissart ; Coq.

La première partie de *Aioli* est parfois attribuée (comme la seconde) à la Picardie.

La forme semble surtout occidentale (Paris et Normandie compris) : comme on sait, Coquillart a écrit la plus grande partie de son œuvre à Paris (les textes connaissant la forme sont parisiens lorsqu'ils sont apocryphes) ; on a déjà vu dans la langue de Commines des régionalismes du Sud-Ouest d'oïl ; Froissart, qui resterait seul à contredire l'orientation qui se dégage, n'est pas déterminant à lui seul.

Le critère n'est pas sûr : il est possible d'attribuer parfois la forme en *-ous* à des copistes ou des imprimeurs plutôt qu'à l'auteur. Il serait probablement nécessaire, pour donner une histoire convaincante de la distribution de la forme, de refaire l'histoire de toute la famille lexicale.

Le critère oriente probablement vers l'Ouest d'oïl, Paris et la Normandie compris.

velus de fain loc. adj. "affamé". Tissier 16, 11.

Car je suis de fain tout velus ; Et si n'ay forme de monnoye.

On recherche la locution ou ses variantes.

FEW 14, 458b VILLUTUS ; Tilander 1924, 155 ; Gdf 8, 163c

Afr. : RenXI [non localisé].

Mfr. : Froissart ; GodBouillBrux [non localisé].

Les documents localisés sont trop rares pour que le critère puisse être d'un grand poids. Jusqu'à preuve du contraire, on admettra cependant qu'il oriente vers la Picardie.

venue s. f. “coût”. Tissier 5, 120 ; 47, 201.

N'aurai-ge point une venue De la femme de mon mounyer ?

LA MARJEE Et moy, je n'oseroys deffendre ! Suys-je d'un tel lieu venue Pour estre ainsy court tenue De soir et de matin ? Par Dieu qui fist la nue, J'en auray une venue.

On recherche le sens (indifféremment qu'il s'applique à l'homme ou aux animaux).

FEW 14, 243a VENIRE ; Hu 7, 431b ; Gdf 8, 181c ; DiStef 593b ; R 16, 515.

Mfr. : Bouchet ; Beroalde de Verville ; *Monologue de la fille basteliere* [Rouen] ; Du Fail [cité par Godefroy sous la même glose que l'exemple précédent, mais le sens n'est pas sûr] ; Jannet, ... Villon, suivies d'un choix de poésies, 147 [attestation non vérifiée].

En l'état, le critère oriente vers l'Ouest, de la Normandie au Poitou.

vesarde s. f. “peur”. Tissier 10, 176.

Ha ! tenez lay, qu'il ne m'affolle. Morbieu, j'ay eu belle vesarde.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 14, 674b VEZ- ; R 16, 476 ; Hu 7, 454b ; Gdf 8, 214b ; Lewicka 1, 162.

Dial. : norm. MN (17e s.).

Mfr. : Rab ; DuFail ; AncPoésie 6, 202 [= Sermon joyeux d'un dépucelateur de nourrices ; non localisé] ; Habert ; F. Perrin ; Fr. d'Amboise ; Brantôme ; AVigne ; 1471, doc. non localisé.

Aussi : L. Guyon [non identifié] ; 1619, doc. non localisé ; *La Fortune d'Amours* [non localisé].

Les attestations localisées semblent couvrir une ‘aire occidentale typique’, Paris compris. La situation dans les patois modernes correspond imprécisément. La description diatopique de ce mot est semblable à celle de l'ensemble de la famille VES- (cf. *billevese*) : cette dernière comprend l'Ouest, Normandie exclue, et la

Seine-Maritime, où la vitalité du mot s'est effondrée après qu'il a été enregistré dans la *Muse Normande*.

vesse s. f. "femme de mauvaise vie". Tissier 13, 212.

La vieille vesse, Tu n'es qu'une yvresse. Retourne ta fesse De l'autre costé.

On recherche le sens.

FEW 14, 531b VISSIRE ; Hu 7, 456b ; Rézeau 1989, 415.

Dial. : nant. Ancenis, bmanç. ang. maug. poit. ALF p 479, aun. SendreS. lim. blim. périg.

Mfr. : DuFail ; BerVerv ; D'Aubigné ; Rab ; Brantôme.

Aussi : ang. (rég. 18^e s.).

Les données françaises anciennes et patoises modernes sont parfaitement syntopiques et dessinent une aire cohérente : Haute-Bretagne, Maine, Anjou, Touraine, Poitou, Saintonge, Limousin et Périgord, qui est vraisemblablement restée parfaitement stable depuis l'apparition du sens (l'attestation examinée ici, dans un texte daté approximativement de la fin du 15^e siècle, est la première). Le sens n'a plus d'existence attestée en français après la fin du 16^e siècle.

Le critère est sûr et assez précis.

vetil s. m. "??". Tissier 23, 225.

Que tous aultres soyent au vetil, Car toutes fachés vous en estes.

Le sens du passage nous échappe. Nous admettons donc, faute de mieux et comme Tissier avant nous, l'interprétation de Philipot (réf. ci-dessous) : *vetil* "coffre".

On recherche le mot.

FEW 23, 25a ; Philipot 1939, 74 ; Gdf 8, 220b.

Mfr. : Mist var. ms. [cf. t. II, p. xlvi et t. I, p. xxxi ; l'interpolation dans laquelle *vetil* est attesté doit probablement être attribuée à la confrérie de Notre-Dame de Liesse]

Le matériel est insuffisant et l'identification incertaine. La localisation n'est pas possible.

vouge s. m. "sorte de soufflet" (?). Tissier 33, 305, 389.

[À un fondeur de cloches :] *Estes-vous fourny de charbon Et de vouge a l'avantaige ?*

Puis que de si grand vouloir estes, Affin qu'ilz soyent plus fort rouges, Il vous fauldroit mener les vouges Et souffler a toute puissance.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

Nous ne la trouvons pas dans FEW ; Gdf 8, 307a ; Hu 7, 515a.

Pas de conclusion possible quant à la diatopie.

voyee s. f. dans *faire la voyee* "ouvrir le chemin". Tissier 62, 287, 290.

Argent faict par tout la voyee.

On recherche l'unité lexicale.

FEW 14, 373a VIA ; TL 11, 639 ; Gdf 8, 280a.

Dial. : béarn.

Mfr. : 1445, doc. arch. Tournai ; SCathAumN 1815.

Nous n'avons pas retenu *Minot éviée* "sentier", qui n'aurait guère pu être adaptée sous la forme examinée ici.

La documentation, insuffisante, ne permet pas d'établir si l'unité est spécifique diatopiquement.

vraymis interj. "exclamation servant à souligner l'affirmation". Tissier 19, 144 ; *vramy* 48, 127.

Et il aura donc, vraymis, Un bonnadies de ma personne [...]

Sire, il est vray que ma femme Fist vramy ung pet [...]

On recherche la forme.

FEW 14, 274a *VERACUS ; Vox 57, 287 (CR Mecking).

Les attestations manquent ; la localisation n'est pas possible.

ydonne adj. "imbécile, faible d'esprit". Tissier 38, I, 1348.

C'est une ydonne creature ; Il ne [fault] plus en faire enquestes.

Fault mq. dans le ms.

Pour l'identification de la forme, cf. Roques 1993, 620.

On recherche l'unité lexico-sémantique.

FEW 4, 540b ; RLiR 57, 620 (CR Roques).

Dial. : norm. DT, bmanç. poit. (attestation du 17^e siècle), Vendée (1807).

Les attestations françaises manquent, mais l'existence ancienne du sens est assurée par des enregistrements patois. Le critère, peu précis, oriente vers l'Ouest d'oïl, Normandie comprise.

yvre adj. "sot, maladroit". Tissier 36, 184.

Va t'en et ne soys pas yvre. Aultrement seroys miserable.

Tissier lit *yvré* (: *delivré*) et comprend "ivre (par suite de la consommation d'alcool)", mais il juge lui-même peu claire la valeur du vers.

On recherche le sens.

FEW 3, 201b EBRIUS Ø ; TL 4, 1512.

Afr. : RenXXIV [non localisé] ; BalJosCam ; Florimont ; Escanor ; GGui ; Fabliau non localisé [NRCF n° 15a].

Dernière attestation enregistrée par la lexicographie.

Le matériel est insuffisant pour conclure à la diatopie.

yvresse s. f. "ivrognesse". Tissier 13, 213.

La vieille vesse, Tu n'es qu'une yvresse. Retourne ta fesse De l'autre costé.

On recherche l'unité lexico-sémantique, sans distinguer l'adjectif du substantif.

FEW 3, 201b EBRIUS ; Hu 7, 530b ; Lewicka 1, 45 ; Gdf 4, 623b.

Dial. : langr. Uchon, Mâcon.

Mfr. : Bretin ; J. Lemaire ; Baïf ; Mist [non localisé].

L'attestation de l'unité chez Lemaire de Belges a été attribuée à son lieu de naissance, mais elle pourrait l'être à la Savoie ; la formation de la langue de Baïf est problématique, comme on a pu déjà l'observer. On pourrait envisager de rapprocher l'unité examinée ici de *yvrays* "ivrogne" [Gdf 4, 623a ; FEW 3, 201b ; TL 4, 1510] dans le *Sermon joyeux de bien boire*, texte peut-être lyonnais (Chambon 1994, 181), ainsi que dans *TilChaceOis* (Tilander 1926, 290, ms. P), traduction réalisée à la demande de Jean de Dampierre (Dampierre, actuel département du Jura) par un auteur originaire de la Franche-Comté (Tilander 1926, 225).

L'unité semble spécifique du Sud-Est d'oïl, dans les patois modernes de même qu'anciennement. L'orientation géographique semblable du type '*ivrais*' rend plausible leur apparentement étymologique.

Pour un commentaire supplémentaire, on se reportera au chapitre 5.

5. Localisation des textes examinés sur la base des critères lexicaux établis précédemment.

Dans ce chapitre nous proposons, pour chaque farce successivement, une localisation¹, en nous servant des éventuels critères extra-linguistiques et surtout des critères lexicaux tels qu'ils ont été établis dans le chapitre précédent ; nous rappelons aussi et discutons brièvement les propositions de localisation de nos prédécesseurs, et en particulier celles de Tissier. Nous ne sommes pas en mesure — parce que cette opération ne relève pas du même type d'études que celui auquel nous nous consacrons ici — de formuler une hypothèse sur le choix de la variété qu'opèrent les auteurs, cela pourrait être celle de leur public, la leur au moment de leur premier apprentissage linguistique, la leur au moment où ils écrivent, ... Si nous avons dû résoudre cette question de façon postulatoire dans notre chapitre 4, il semble qu'il est possible de l'écarter ici : nous nous contentons de 'localiser' le texte, en utilisant de manière semblable (quoique sériée, naturellement) les données lexicales et extra-linguistiques. C'est dans un deuxième temps, une fois le chapitre entièrement clos et non au cours de son élaboration, que nous comparerons systématiquement les résultats des deux ordres de faits (dans notre conclusion). Cela n'empêche pas, pour les textes les mieux documentés historiquement, de répondre en cours de route déjà aux questions solubles.

Nous indiquons, sous *I.*, la date du texte, telle que l'ont établie Tissier dans l'introduction de la farce examinée ('Tissier', suivi du numéro de la page) et *H.*

¹ L'objet localisé est la langue du texte.

Lewicka 1974, pp. 136–147 ('Lewicka')² ; il était le plus souvent inutile de rappeler les autres propositions de datation, puisqu'elles sont citées par ces deux auteurs.

Sous 2., nous répertorions d'abord (2. 1.) tous les critères lexicaux étudiés dans notre chapitre 4, rappelons les résultats obtenus pour les variables pertinentes à la localisation (2. 2.) puis procédons au 'croisement des aires', sur une carte en regard (cf. Introduction, 1. 6., pp. 26-27), qui aboutit à la localisation du texte (2. 3.) ; dans un deuxième temps, nous revenons éventuellement sur des critères incertains dont le statut diatopique peut être éclairé par notre résultat (2. 4.).

C'est à ce moment seulement³ que nous introduisons les critères extra-linguistiques pouvant servir à la localisation (3.), nous précisons aussi la valeur de l'indice qu'ils fournissent.

Les propositions de localisation précédentes, et spécialement celles de Tissier, sont rappelées ensuite (4.) et nous précisons le type de critère utilisé : phonétique, morphologique, lexical ou extra-linguistique. Les deux premiers ne sont jamais discutés ici, leur validité ayant été critiquée en termes généraux dans l'Introduction (§ 1. 4.) ; leurs résultats seront évalués globalement dans notre conclusion.

Enfin, nous résumons le résultat de notre localisation et le comparons à l'enseignement des critères extra-linguistiques et aux localisations proposées par nos prédécesseurs, et en particulier par Tissier (5.).

Dans ce chapitre, les variables sont citées conventionnellement sous la forme de l'entrée de l'article, dans le chapitre 4 ; on doit bien comprendre cependant que nous renvoyons ainsi à la variable examinée (qui peut être une famille lexicale ou un

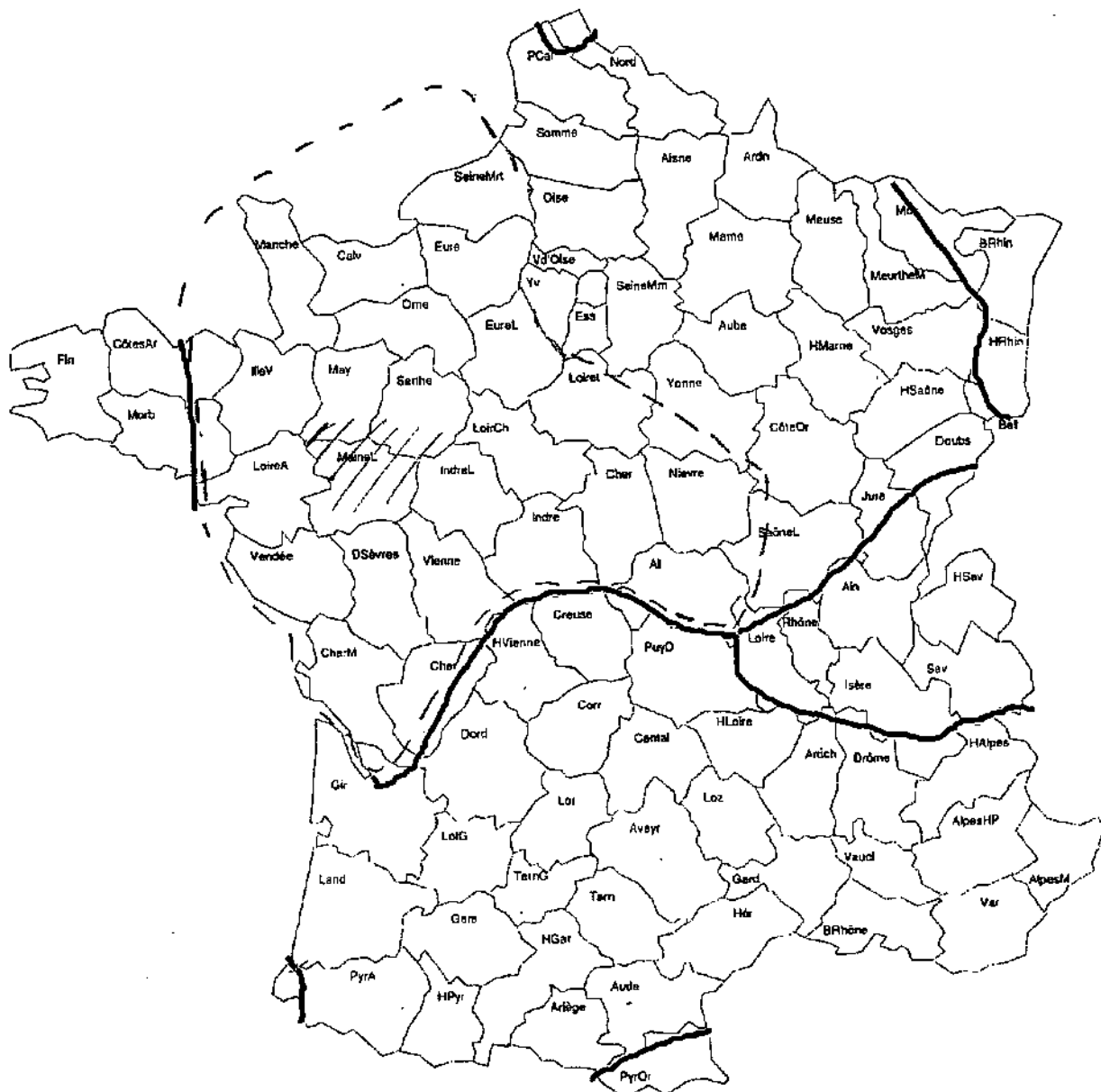
² On notera bien que la date que nous lions à cette attestation ne reflète pas nécessairement l'opinion exprimée d'Halina Lewicka : dans la liste qu'elle a établie pour BHR 25 (1963), et que nous citons d'après sa reprise corrigée en volume, elle s' « abst[ient] de toute appréciation » et se contente de citer « [l]es opinions déjà publiées et qui sont arrivées à [sa] connaissance » ; il arrive qu'elle ait proposé ailleurs des datations différentes.

³ À de rares exceptions près, toutefois : il est théoriquement nécessaire (Introduction, 1. 6., pp. 26-27) de n'introduire les données extra-linguistiques qu'après avoir établi la localisation du texte par des critères lexicaux, mais le réexamen des critères lexicaux écartés dans un premier temps, lui, a pu dans certains cas trouver place utilement après la prise en compte de critères extra-linguistiques clairs, surtout lorsque le matériel lexical livrait des résultats médiocres. Les critères extra-linguistiques sont alors introduits dans le § 2. 3., après la localisation du texte (Tissier 52 et 54), plutôt que d'être comparés à nos résultats dans le § 5.

particularisme formel, par exemple), et non à la forme ; ainsi, la description que nous donnons de la répartition de *tarrabaster*, par exemple, est en réalité celle du groupe étymologique réuni par le FEW dans son § II. 2., et non celle de l'unité lexicale elle-même.

Les renvois de forme 'Tissier, n' se comprennent naturellement "Recueil Tissier, volume dans lequel se trouve le texte examiné, page n".

Tissier 1



○ : aire de poy

/// : zone de la plus forte concentration de loricquart

Tissier 1, *Le Nouveau marié qui ne peut fournir à l'appointement de sa femme* (Faivre n° 118).

1. *Date.* Vers 1490 (Tissier, 74 n. 10) ; 1455 (Lewicka) ; pas d'argument décisif.

2. *Discussion lexicologique.*

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *loricquart* et *poy*.

2. 2. *Loricquart* est surtout angevin, mais a eu au 16^e siècle un succès littéraire plus général.

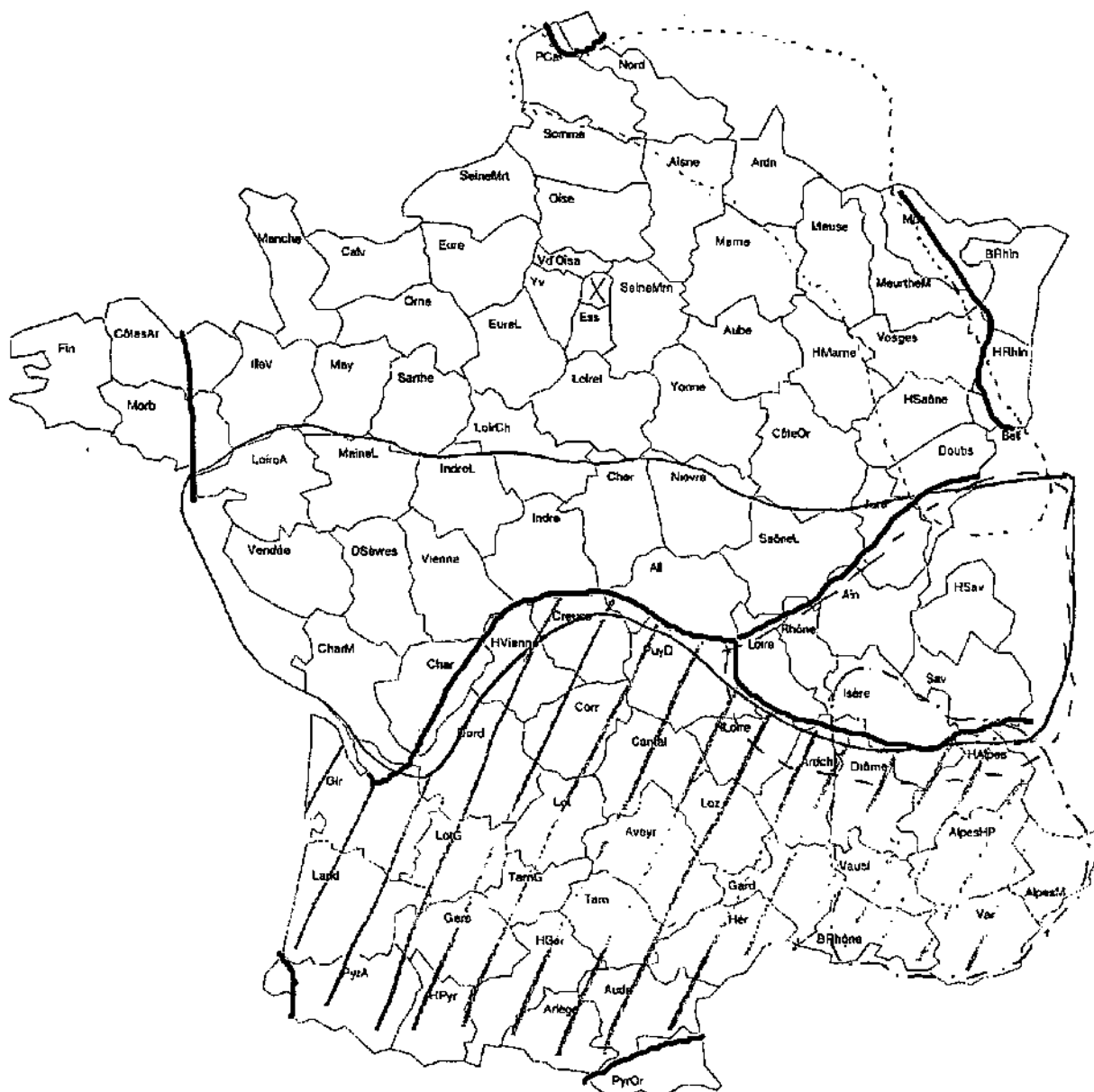
Poy est un indice de localisation dans l'Ouest ('aire occidentale typique').

2. 3. La valeur des critères de localisation est assez faible et le vocabulaire semble très peu marqué diatopiquement. Les critères, cohérents entre eux, orientent vers l'Ouest, avec une probabilité relativement plus grande pour l'Anjou.

3. *Données extra-linguistiques.* Aucune.

4. *Localisations proposées.* Aucune.

5. *Résumé.* Ouest d'oïl, peut-être plus précisément Anjou. Nos résultats marquent un progrès sur ceux de nos prédécesseurs.



: *carreleure*

: *dressiere*

: effamer

: *ornicques*

///

: *broit*

x

: lorche

Tissier 2, *Colin qui loue et dépote Dieu en un moment à cause de sa femme* (Faivre n° 30).

1. *Date*. 1485 (Tissier, 118) ; 1525 (Lewicka) ; pas d'argument décisif.

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *broit*, *carreleure*, *de cours*, *dressiere*, *effamer*, *embridé*, *gabesse*, *gaultier*, *intendit*, *lorche*, *materne*, *ornicques*, *sadin* et *tournis*.

Embridé, *gabesse*, *gaultier*, *intendit*, *materne*, *sadin* et *tournis* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. On a admis dans le chapitre précédent, et sous réserve de corrections éventuelles, que *broit* orientait vers l'Occitanie.

Carreleure oriente vers la moitié Sud de l'espace oïlique ou la Francoprovençalie, mais notre méconnaissance de l'histoire de sa diffusion (à partir du 16^e siècle) dans l'espace francophone le rend un peu incertain.

Pour *de cours*, le matériel insuffisant et le caractère dispersé des enregistrements empêchent d'établir la diatopie. Cependant, la construction semble surtout méridionale (Occitanie et Francoprovençalie). Nous ne l'indiquons pas sur la carte récapitulative.

Le critère que fournit *dressiere* est sûr ; il oriente vers la Francoprovençalie ou ses abords méridionaux immédiats.

Effamer, qui oriente vers l'Est (jusqu'au Nord de l'espace francoprovençalisant) ou le Nord-Est, est sûr ; en revanche, il n'est pas très précis et l'on ne peut pas tenir ces limites pour précises.

Nous n'excluons pas, dans le chapitre précédent, que *lorche* soit spécifiquement parisien.

Sous réserve de la justesse de notre identification, *ornicques* oriente vers l'Est de l'Occitanie ; un indice de valeur incertaine (mais assez faible) permettrait même de préciser : en Dauphiné. Les contours de l'aire ne sont pas très sûrs, du fait de l'absence d'attestations anciennes.

2. 3. Une localisation en Francoprovençalie ou dans le Dauphiné apparaît certaine. *Broit*, *carreleure* et *effamer* ne permettent pas de dire plus, car leurs contours ne sont pas assez précis pour faire exclure une partie de l'intersection telle que nous l'avons définie en première approche. *Dressiere* se concilierait au mieux avec la zone proche de Lyon, tandis que *ornicques* orienterait plutôt, en Francoprovençalie, vers la partie Sud. Nous proposons donc : moitié Sud de la

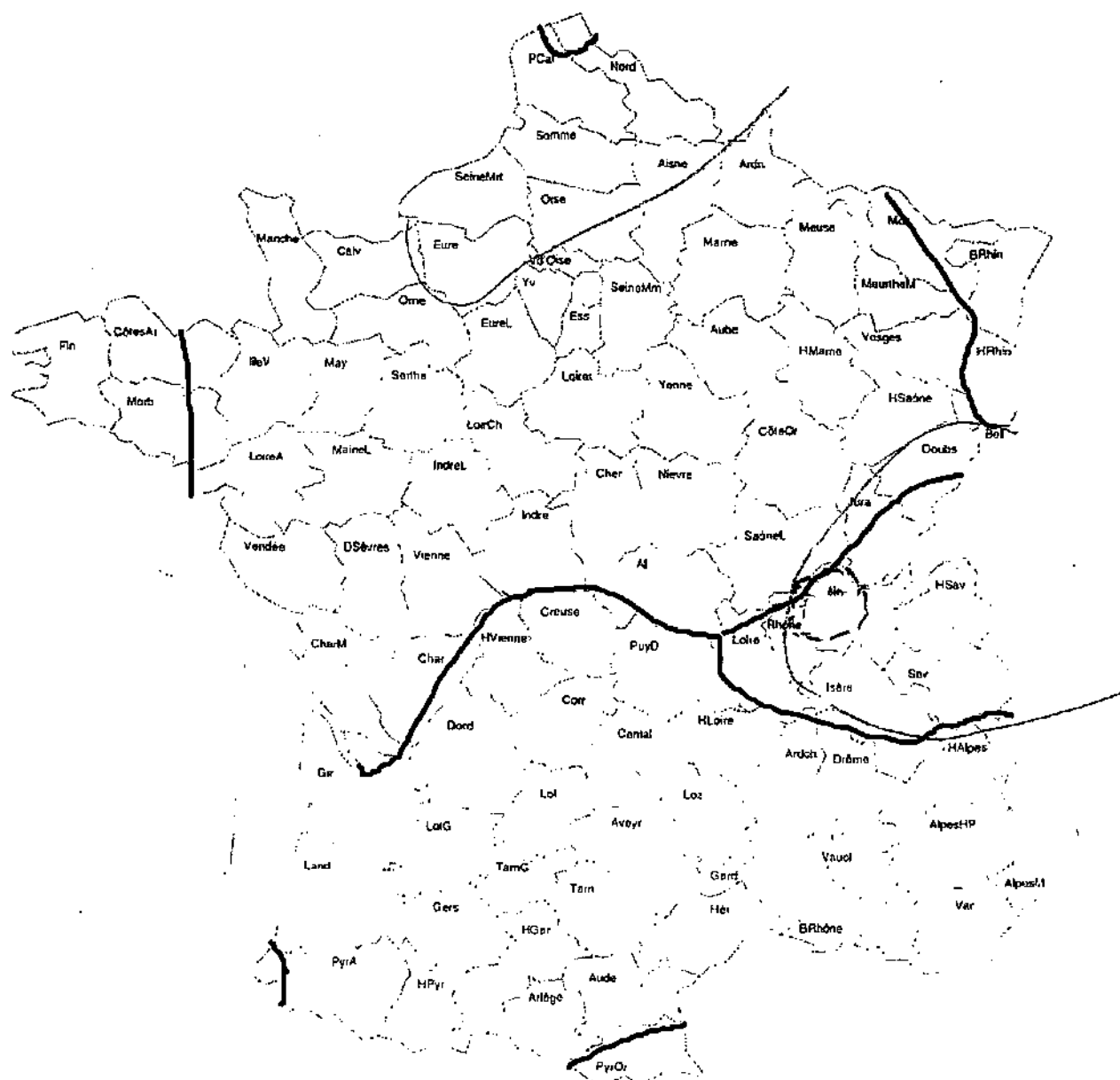
Francoprovençalie, le reste de la zone francoprovençalisante et ses abords méridionaux immédiats n'étant pas exclus absolument.

2. 4. On peut revenir sur *lorche* : il semble prématuré de le considérer comme un mot spécifiquement parisien.

3. *Données extra-linguistiques.* Aucune.

4. *Localisations proposées.* Tissie n'en propose aucune. Chambon 1996 aboutit, sur des critères lexicaux, à une localisation non loin de Lyon.

5. *Résumé.* Moitié Sud de la Francoprovençalie ; le reste de l'espace francoprovençalisant et ses abords méridionaux ne sont pas certainement exclus. Ce résultat confirme celui de Chambon.



○ : aire de *besache*

○ : zone des attestations majoritaires de *bemy*

Tissier 3, *Le Retrait* (Faivre n° 150).

1. *Date*. Après 1490 (Tissier, 187 n. 6) ; 1500 (Lewicka) ; pas d'argument décisif.

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *avouer*, *bemy*, *besache*, *brou ha ha*, *bucquer*, *faire la grue*, *petit ventre*, *planter*, *pleger*, *ravelin* et *tygnon*.

Avouer, *brou ha ha*, *bucquer*, *faire la grue*, *planter*, *ravelin* et *tygnon* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Besache* occupe deux aires : Picardie et Haute-Normandie, d'une part, et zone francoprovençale un peu élargie, de l'autre ; on note cependant que la forme a connu un mince succès littéraire au 16^e siècle, qui lui permet d'être attestée un peu plus largement.

Bemy est surtout attesté dans une zone étroite à la rencontre des actuels départements de l'Ain, du Rhône et de la Saône-et-Loire, mais il a été écarté parce qu'il est aussi attesté deux fois dans l'Ouest du domaine d'oïl. Cf. encore, à ce sujet, les discussions de Tissier 35 et Tissier 46.

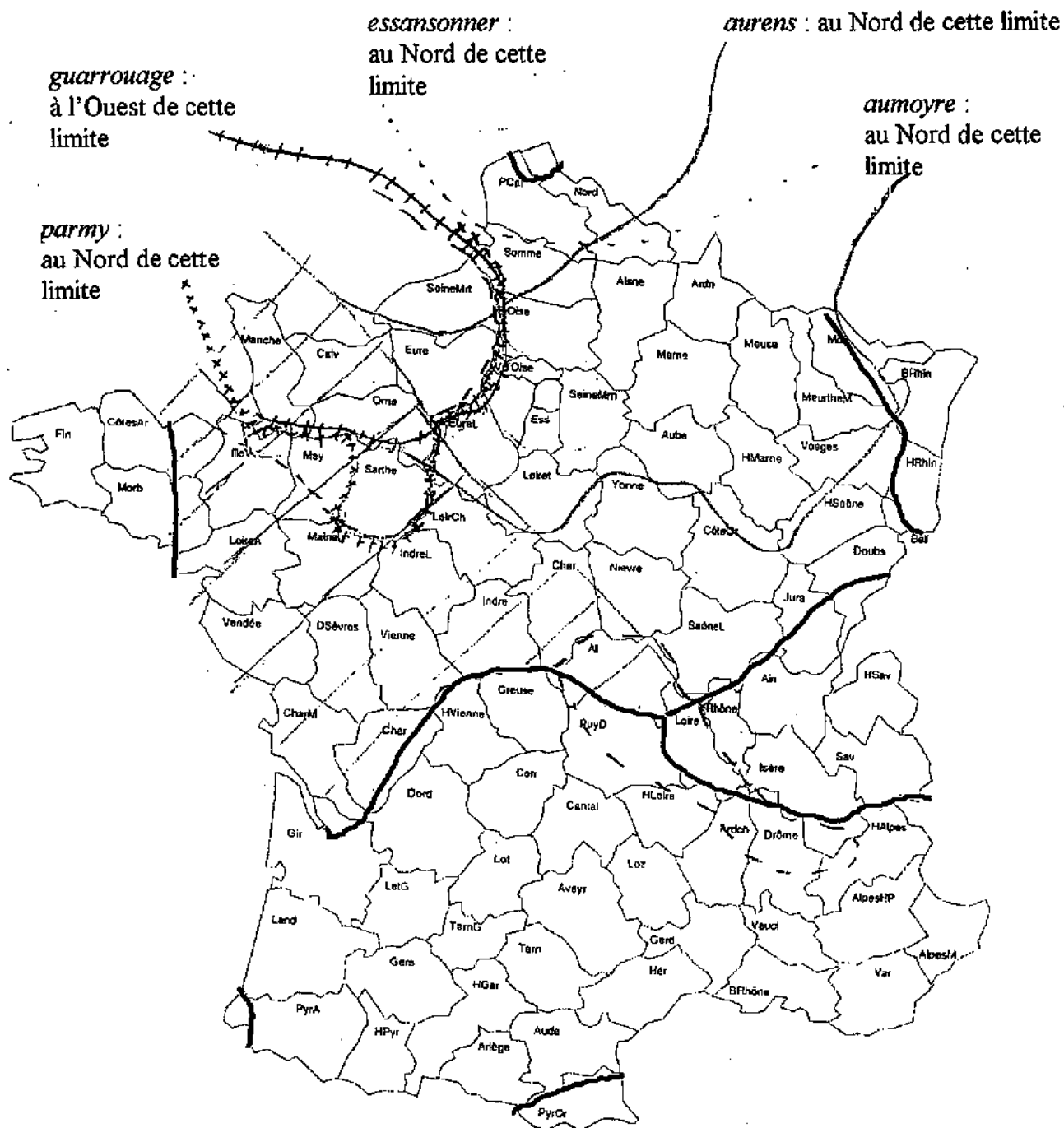
Pleger n'est pas indiqué sur la carte : ses attestations dialectales modernes proviennent exclusivement de Suisse romande et la plupart des attestations anciennes était susceptible d'appartenir au quart Sud-Est du domaine d'oïl ou à la zone francoprovençale ; si nous ne l'avons pas retenu comme critère décisif, c'est que d'autres attestations anciennes semblent contredire l'orientation.

2. 3. Aucun de ces critères n'est décisif. Leur croisement orienterait la localisation vers le quart Sud-Est du domaine d'oïl ou la Francoprovençale.

3. *Données extra-linguistiques*. Aucune.

4. *Localisations proposées*. « Texte normand (ou normanno-picard), du moins dans la forme où il nous a été transmis » (Tissier, 187, n. 6). Critères phonétiques.

5. *Résumé*. Aucune conclusion assurée. Un faisceau d'indices oriente plutôt vers le quart Sud-Est du domaine d'oïl ou la Francoprovençale. Ce résultat contredirait nettement les conclusions de Tissier.



○ : aire patoise de *estorer*

/// : zone où l'on ne doit pas s'attendre à rencontrer *dresser un mets*

Tissier 4, *Le Gentilhomme et Naudet* (Faivre n° 70).

1. *Date*. Début 16^e siècle (Lewicka) ; imprimé de 1542–1559.

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *agarez*, *aumoyre*, *aurens*, *caudet*, *dresser un mets*, *essansonner*, *estoré*, *fafelu*, *faire hauld le nez*, *folois*, *galier*, *guarrouage*, *mettre*, *au parmy de*, *pience*, *ravesquer*, *s'esmoucher*.

Agarez, *caudet*, *fafelu*, *faire hauld le nez*, *folois*, *mettre* et *ravesquer* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Aumoyre* est un critère sûr, puisque l'aire est stable tout au long de l'histoire du mot ; elle est relativement vaste et oriente vers la moitié Nord du domaine d'oïl.

Aurens dessine une aire plus étroite, à l'intérieur de la première. Elle peut sembler un peu moins assurée, du fait du petit nombre des attestations anciennes.

Dresser un mets est un critère d'utilisation difficile ; le plus assuré, de l'utilisation qu'on peut en faire, est qu'il exclut l'Ouest du domaine. Nous avons marqué par des hachures la zone où l'on ne doit pas s'attendre à rencontrer l'unité, dans le domaine d'oïl.

Essansonner, avec ce consonantisme, oriente vers le Nord du domaine d'oïl ; comme on ne possède que quelques attestations anciennes (bien synchroniques du texte examiné), sans aucun enregistrement patois, l'argument reste obéré d'une certaine incertitude.

Esterer est un critère plus faible, du fait de la situation de transition que représente le 16^e siècle dans l'histoire du mot ; nous avons indiqué sur la carte l'aire patoise moderne, élargie un peu, lui donnant ainsi la forme que nous lui supposons dans le chapitre précédent. On se rappellera cependant que deux attestations septentrionales ont été déplacées par hypothèse.

Guarrouage oriente très nettement vers l'Ouest du domaine d'oïl (Normandie comprise), malgré deux attestations isolées dans l'Est et une dans l'Indre (qui pourrait d'ailleurs n'être que la pointe extrême de l'aire occidentale. Nous n'avons pas pu l'indiquer sur la carte, mais les attestations anciennes localisées sont normandes. La forme attestée dans le texte examiné ici étant *varouillage*, le critère oriente plus précisément vers la Normandie, seule à connaître ce consonantisme initial.

Parmy s. oriente clairement vers la Normandie et ses abords méridionaux immédiats (Haut-Maine) ; on note que la Haute-Normandie forme la zone de plus forte concentration des enregistrements vernaculaires modernes.

2. 3. Le croisement des nombreuses aires aboutit sans doute possible à une localisation en Haute-Normandie, vraisemblablement dans l'actuel département de la

Seine-Maritime. La seule contradiction dans l'ensemble des arguments utilisés provient de *essansonner*, dont l'aire telle que nous l'avons établie n'est distante que de quelques dizaines de kilomètres de la zone retenue pour la localisation du mot : comme nous avons expressément indiqué qu'il fallait la considérer comme une approximation, la contradiction n'a pas de quoi inquiéter.

2. 4. On peut maintenant reprendre trois formes écartées dans un premier temps : nous jugions *galier* pan-occidental (Normandie comprise) ; la Seine-Maritime fournissait la première attestation patoise (dans la *Muse normande*), et pour cette raison l'ancienneté de la présence du mot dans cette région était assurée, mais l'actuel département ne connaissait pas d'attestation ancienne : celle que nous venons de localiser vient confirmer empiriquement ce que le raisonnement avait déjà établi.

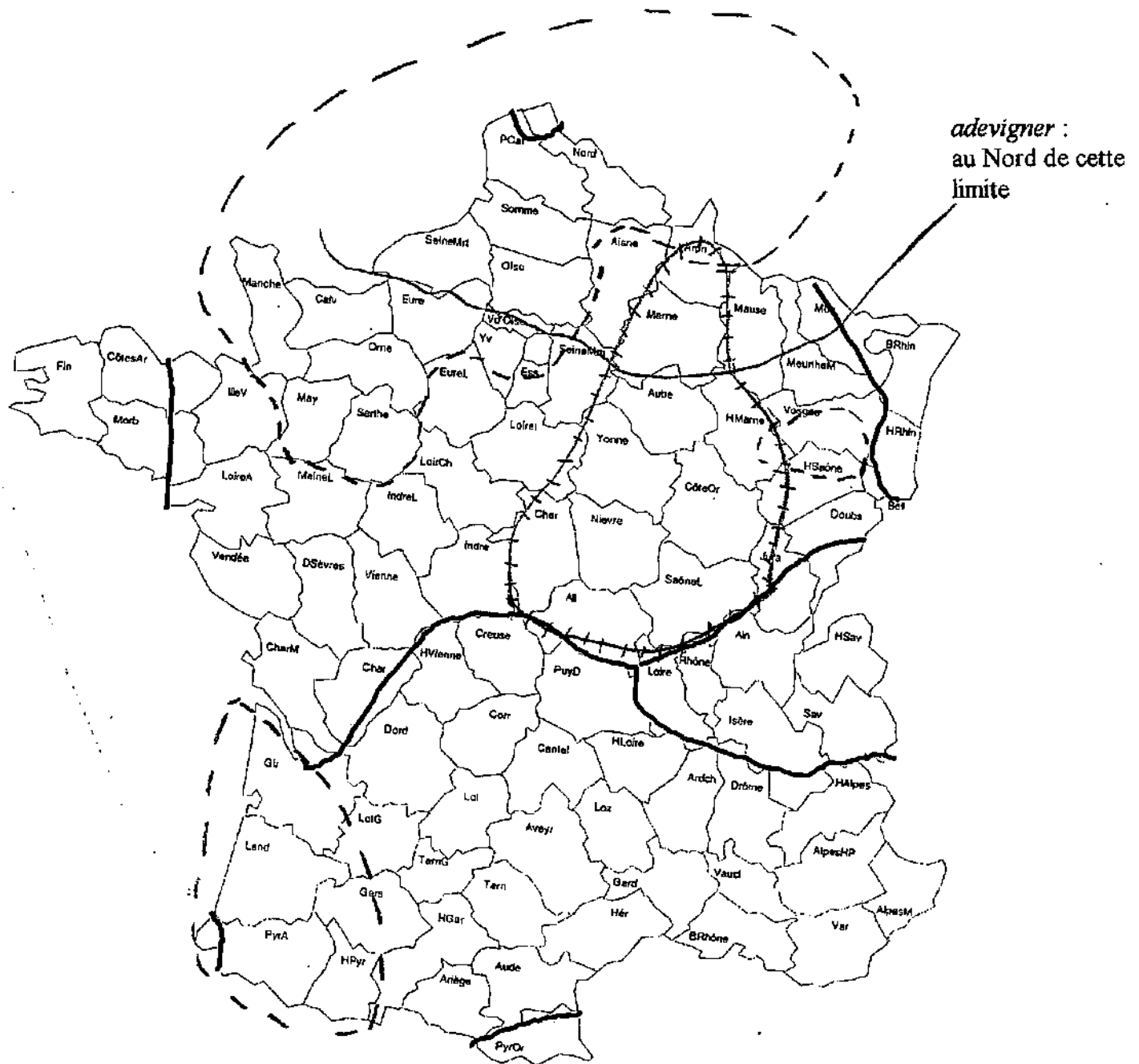
Pience est membre d'une famille spécifique régionalement dans les conditions un peu complexes que nous avons décrites dans le chapitre précédent et que nous résumons ainsi : Ouest oïlique, Francoprovençal et Ouest occitan ; il n'y a pas de raison de supposer une répartition différente du mot spécialement examiné. On relève toutefois que le seul enregistrement dialectal du mot dans l'Ouest d'oïl se trouve précisément dans l'actuelle Seine-Maritime (dans la *Muse normande*).

Nous notions que les enregistrements de *s'esmoucher* étaient très dispersés dans le domaine galloroman et qu'il était difficile de proposer une localisation. L'ajout aux données déjà rassemblées de celle que nous établissons rend certain le caractère non spécifique géographiquement de l'unité examinée.

3. Données extra-linguistiques. Aucune.

4. *Localisations proposées.* Normanno-picard (Tissier, 254, n. 11). Critères phonétiques, morphologiques et lexicaux (*el* "elle" ; *ille* "lui" ; *a'vous* "avez-vous" ; *le parmy de* [cf. *supra* 2. 2.] ; *varouillage* [cf. *supra* 2. 2.] ; *touiller* [ce critère est d'interprétation très incertaine et nous ne le traitons pas]).

5. *Résumé.* Haute-Normandie, et probablement actuel département de la Seine-Maritime. Notre résultat n'est pas contradictoire avec celui de Tissier, mais il est beaucoup plus précis.



 : aire de *louage*
 : aire de *poulier*

Tissier 5, *Les Deux Gentilshommes et le meunier* (*Le Poulrier*, à six personnages), (Faivre n° 138).

1. *Date*. 1500 (Lewicka) ; pas d'argument décisif.

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *adevigner*, *ajournee*, *bredouiller*, *charier*, *crayme*, *cultation*, *defaire*, *enclaver*, *faillance*, *garsonner*, *heure d'orloge*, *horion*, *louage*, *poulrier*, *publier*, *submectre*, *traiter*, *trompereau*, *trumeliere*, *venue*.

Bredouiller, *crayme*, *cultation*, *enclaver*, *horion*, *traiter*, *trompereau* et *trumeliere* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. L'aire de *adevigner* est seulement septentrionale : au Nord d'une ligne reliant Le Havre à Nancy.

Nous avons jugé *louage* spécifique diatopiquement de la Champagne et du quart Sud-Est du domaine d'oïl.

Poulrier occupe trois zones, décrites dans le chapitre précédent, qui sont stables à travers le temps et rendent le critère sûr.

2. 3. Le croisement des trois critères oriente vers l'actuel département des Ardennes ; on se rappellera que la présence, supposée ici, de *louage* dans le Nord de la Champagne, repose sur une seule attestation ancienne, que nous ne savions localiser plus précisément que 'en Champagne'. Ainsi, on ne peut exclure une contradiction entre les critères. Cette contradiction proviendrait du caractère plus incertain de la localisation de *poulrier*, qui repose exclusivement sur des attestations anciennes.

2. 4. On peut revenir sur quelques formes qui avaient été écartées de la discussion dans un premier temps : *charier* "harceler" a été très rarement enregistré (une attestation ancienne, un enregistrement dialectal), mais précisément dans le quart Nord-Est du domaine d'oïl, où se rejoignent les trois aires nettes que nous avons utilisées pour la localisation. Ce critère, incapable à lui seul d'orienter une localisation, apporte donc une confirmation à celle que nous venons d'établir.

Nous avons noté que les attestations du 16^e siècle de *se defaire* “se tuer” étaient surtout concentrées dans l’Ouest (Normandie exclue), mais que le mot était devenu général en français dès la fin du siècle : il faut probablement remonter un peu le moment de la généralisation de la variable, puisqu’elle apparaît déjà dans ce texte qui appartient sans doute à la première moitié du siècle.

La spécificité diatopique de *faillance* ne pouvait être estimée, à cause du défaut d’enregistrements : une fois notre complément apporté, il semble décidément que la variable est générale.

Garsonner reste insuffisamment attesté pour qu’on puisse proposer une localisation. Même remarque pour *heure d’orloge*.

Pour *publier*, la localisation du texte examiné ici apporte un premier élément de localisation, qui reste naturellement insuffisant.

Le seul indice connu jusqu’à présent pour la localisation de *submectre* diverge nettement de celui que nous venons d’établir. La localisation de l’unité reste impossible.

Les attestations localisées de *venue* sont (pan-)occidentales, mais elles ne sont pas assez nombreuses pour qu’on puisse accorder une force probante au critère.

La localisation que nous proposons ici n’est pas aussi sûre que d’autres, à cause de l’imprécision des contours de l’aire de *louage* : l’intersection peut se trouver dans l’actuel département des Ardennes, comme nous le proposons, mais Paris (sur la limite de l’aire de *adevigner*, même si aucune attestation n’y est enregistrée) n’est pas exclu, et cette solution se concilierait assez bien avec l’aire qu’on peut attribuer par hypothèse à *venue*. Enfin, il n’est pas exclu, même si cela nous semble nettement moins probable, de préférer l’intersection des aires de *louage* et *poulier* dans l’extrême Sud-Ouest de la Lorraine et l’Est de l’actuel département de la Haute-Marne : la limite de l’aire d’*adevigner*, très nette dans sa partie occidentale, l’est beaucoup moins dans sa partie la plus orientale, et la ligne que nous avons tracée en Champagne et en Lorraine n’a pas une précision parfaite.

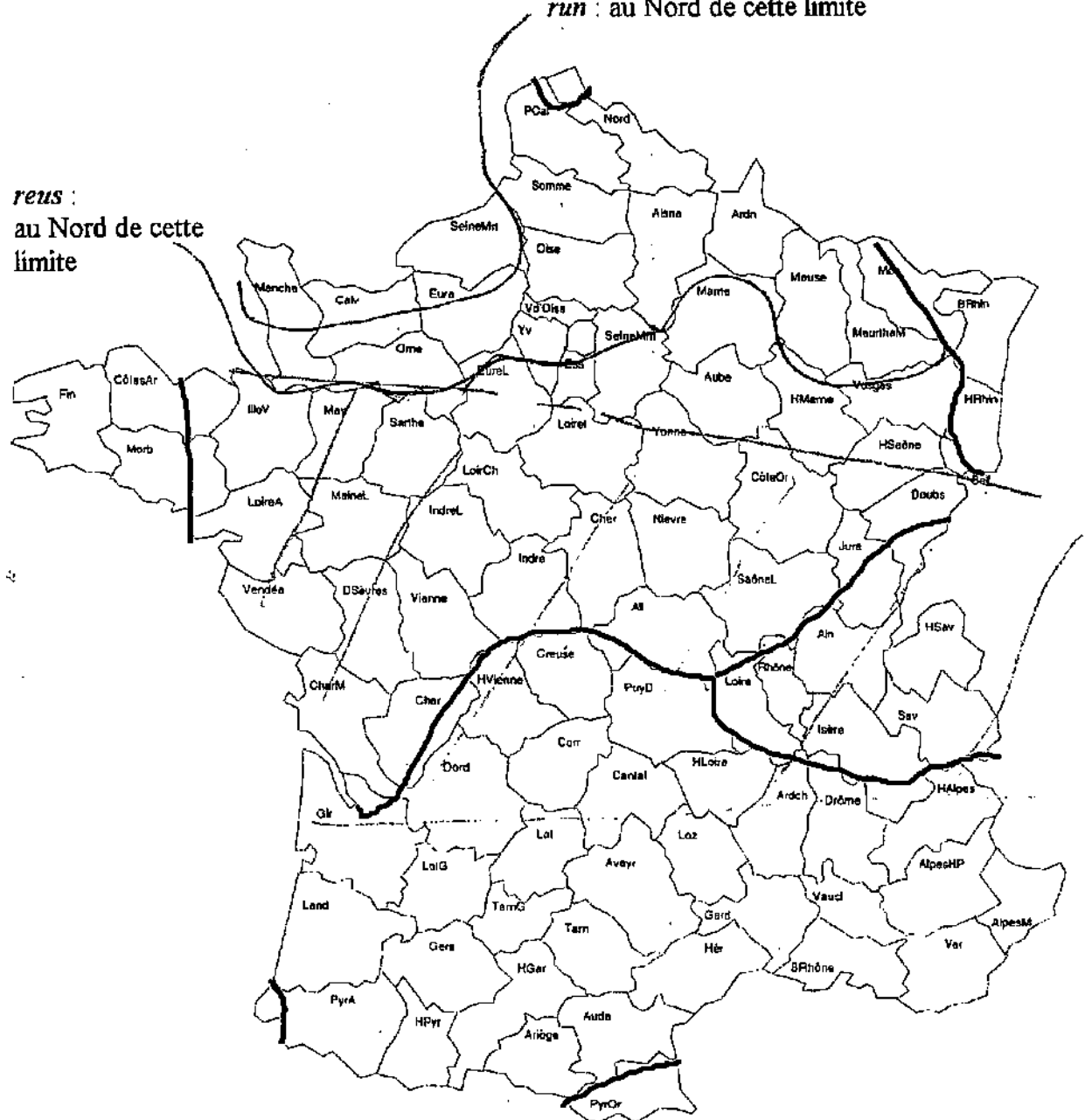
3. *Données extra-linguistiques*. Il est question d’une monnaie dite *flipus* et l’on jure *par monsieur saint Tibault l’apostre*, ce qui pourrait orienter vers la Bourgogne pour la première version, selon Tissier, 315.

4. *Localisations proposées.* Texte normand dans son état actuel (Tissier, 315). Critères phonétiques et lexical (*on* pronom personnel de première personne du pluriel).

5. *Résumé.* L'intersection n'est pas sûre : actuel département des Ardennes, ou Paris, ou moins probablement Sud-Ouest de la Lorraine. Ces résultats sont contradictoires avec les propositions de Tissier (Normandie ou Bourgogne) ; ils ne se rencontrent pas bien non plus avec les très faibles indices extra-linguistiques.

run : au Nord de cette limite

reus :
au Nord de cette
limite



/// : aire de gaudelereau

Tissier 6, *Les Deux Maris et leurs deux femmes, dont l'une a male tête et l'autre est tendre du cul* (Faivre n° 105).

1. *Date.* Tissier, 409 et n. 13, se contente de citer Picot/Nyrop 1880, lviii (fin 15^e s. – début 16^e s.), Beneke 1910 (1510) et Wiedenhofen 1913 (1500) ; fin 15^e – début 16^e (Lewicka) ; pas d'argument décisif.

2. *Discussion lexicologique.*

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *evantré, fretel, gaudelereau, morveau, reus, run, sourdant*.

Evantré, fretel, morveau et *sourdant* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. L'aire de *gaudelereau* traverse tout le domaine galloroman, de l'Est à l'Ouest, sur une bande centrale. La correspondance certaine, mais peu précise, des attestations anciennes et des enregistrements modernes du vernaculaire, le petit nombre de celles-là et la dispersion de ceux-ci, rendent le critère difficile d'utilisation.

Reus est nettement spécifique diatopiquement, d'une façon qui a été décrite dans le chapitre précédent.

Run oriente vers la Normandie, et plus probablement vers la moitié Nord de cette province.

2. 3. Deux des critères (*reus* et *run*) qu'il faut prendre en considération sont contradictoires avec le troisième (*gaudelereau*). Ce troisième critère avait une précision problématique, et la possibilité de son application au texte que nous examinons ici reposait sur une supposition (que Rabelais avait introduit, avec le *Tiers Livre*, un mot diatopiquement spécifique dans la langue générale) ; c'est donc à lui qu'il faut renoncer : il n'est pas sûr que *gaudelereau* était un régionalisme à la date du texte, ou du moins nous ne connaissons pas l'aire sur laquelle on pouvait s'attendre à le rencontrer.

Le texte examiné provient de Normandie, et plus précisément de la partie Nord de cette province : Cotentin, Nord de l'actuel département du Calvados ou Haute-Normandie.

3. *Données extra-linguistiques.* Aucune.

4. Localisations proposées. Aucune.

5. Résumé. Nord de la Normandie (Cotentin, Nord de l'actuel département du Calvados ou Haute-Normandie). Nos résultats marquent un net progrès sur ceux de nos prédécesseurs.

couet : au Nord de cette limite

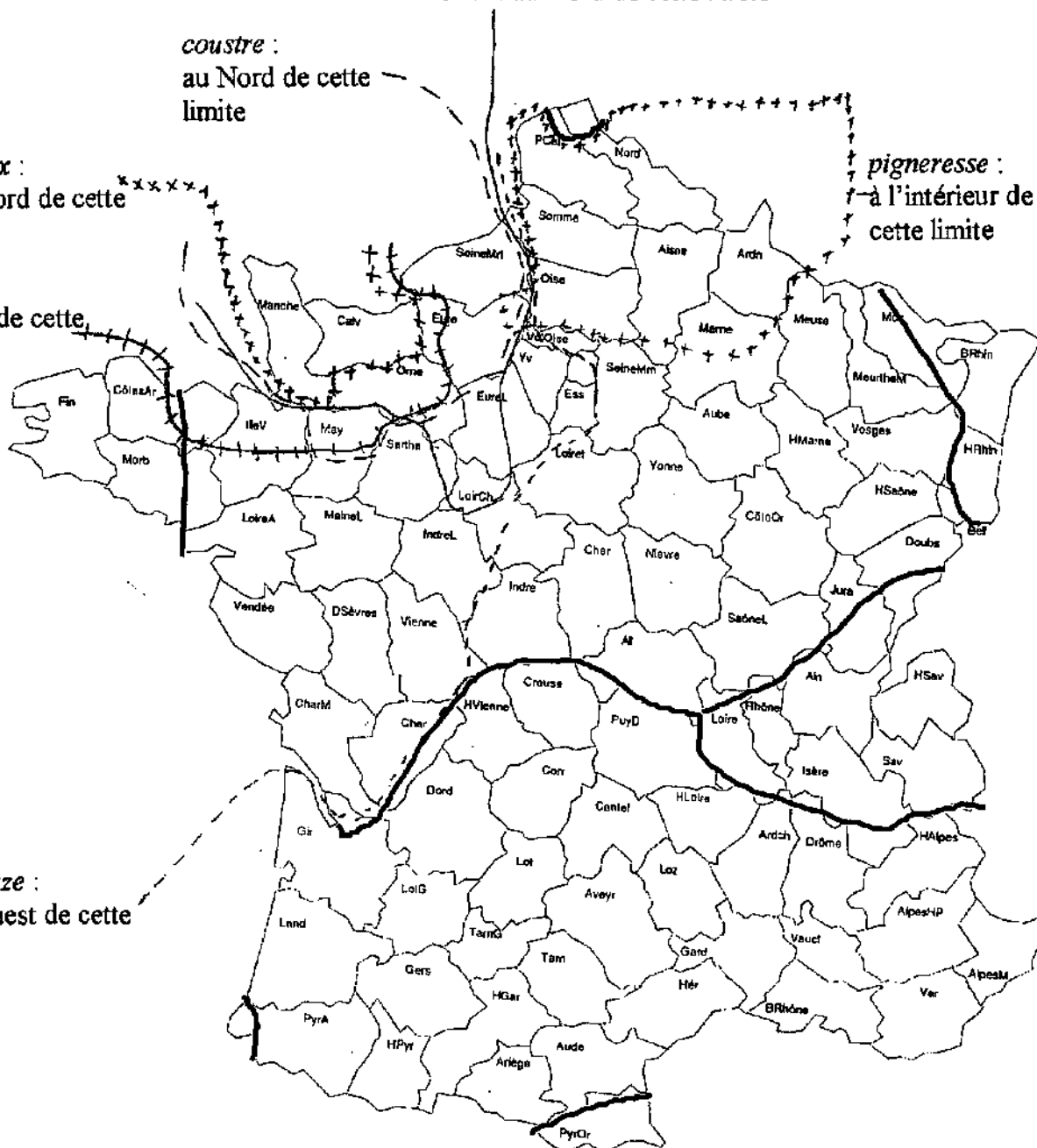
coustre :
au Nord de cette
limite

laveux :
au Nord de cette
limite

toustré :
au Nord de cette
limite

pigneresse :
-à l'intérieur de
cette limite

ordouze :
à l'Ouest de cette
limite



Tissier 7, *Le Grand voyage et pèlerinage de Sainte Caquette* (Faivre n° 129).

1. *Date.* 1516-1517 (Tissier, 18-20) ; 1517-1518 (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique.*

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *baguette*, *chaumal*, *chiffrer*, *couet*, *courtois*, *coustre*, *detraver*, *espicquer*, *frenatique*, *fretel*, *hoigne*, *incenser*, *infamer*, *laisable*, *laveux*, *matriloge*, *ordouze*, *pignerresse*, *taquetter*, *toustre*.

Courtois, *detraver*, *espicquer*, *frenatique*, *fretel*, *infamer*, *laisable*, *matriloge* et *taquetter* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. Les attestations patoises de *couet* orientent nettement vers la Normandie et le Perche ; il n'y a pas de raison de supposer que l'aire a eu une extension différente au 16^e siècle et dans ce texte français le mot est un emprunt au vernaculaire.

L'aire de *coustre* s'est réduite tout au long de l'histoire des variétés galloromanes ; elle comprenait vraisemblablement, dans le français du 16^e siècle, la Normandie et le Bas-Maine.

Laveux oriente nettement, pour des raisons phonétiques, vers la Manche et le Calvados.

Ordouze est occidental aux 15^e et 16^e siècles.

Toustre est très nettement localisé dans les patois modernes (Normandie, Bas-Maine, Nord de la Haute-Bretagne) et, si les attestations anciennes manquent, on a toutes les raisons de penser que l'aire ne s'est pas déplacée entre le 16^e et le 20^e siècle.

2. 3. L'ensemble des critères est parfaitement cohérent, à une exception près : il oriente de façon très sûre vers la Normandie, et plus précisément vers la Basse-Normandie. Un critère permet de préciser : Manche ou Calvados.

Un des critères utilisés (*pignerresse*), cependant, est contradictoire, ce qui ne peut d'ailleurs remettre en cause en aucun cas la localisation, d'une précision concentrique, qu'assurent les autres critères, confirmée qui plus est par les critères extra-linguistiques. C'est aussi le seul critère pour lequel on ne bénéficie pas d'attestations patoises modernes. Il est vraisemblable que si l'auteur s'est autorisé à utiliser ce mot étranger au parler de ses auditeurs c'est qu'il le jugeait transparent morphologiquement et potentiellement élément de leur compétence passive. Les

hypothèses que l'on pourrait former sur sa biographie seraient gratuites. On note tout de même que *pigneresse* est bien attesté dans l'Est de la Haute-Normandie, et qu'il est possible de considérer que son aire a été un peu plus étendue que la zone positivement attestée par les documents conservés.

2. 4. On revient maintenant à quelques formes écartées dans un premier temps.

La présence de *baguette* dans le texte examiné justifie la méfiance avec laquelle nous avons considéré l'orientation du matériel jusqu'ici disponible : le mot ou ses proches parents ont existé au moins dans l'extrême Nord-Ouest et dans la moitié méridionale de l'extrême Est galloroman.

Nous avons reconnu que le type *chaud mal* couvrait la moitié Nord du domaine galloroman, et le résultat obtenu ici confirme cette localisation très englobante.

La seule attestation localisée de *chiffrer* se trouvait en Normandie, et elle se trouve confirmée ici ; à elles deux, ces attestations ne suffisent cependant pas à établir la spécificité diatopique de l'unité.

Hoigne est autochtone en Normandie, où il est bien attesté en moyen français ; comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent il est, dans cette période, répandu généralement, pour un temps, dans le domaine d'oïl. Sa présence dans le texte examiné ici, si elle n'est ni une preuve ni un élément de preuve pour sa localisation, confirme la vivacité du mot dans cette province à cette époque.

Il est très délicat, en l'absence d'enregistrements dialectaux, d'établir l'éventuelle spécificité géographique d'*incenser* ; l'attestation que nous ajoutons ici pourrait amener à proposer de considérer que l'extension géographique du verbe intransitif est limitée à la Basse-Normandie et à ses abords orientaux immédiats : une attestation à Chartres, deux dans le Calvados, et il serait parfaitement légitime, croyons-nous, d'indiquer Marguerite de Navarre à Alençon. Il ne s'agit là, pourtant, que d'une hypothèse.

3. *Données extra-linguistiques.* Le titre indique : « composé a Caen par le nouveau general » ; le *général* semble être un chef de troupe (Tissier 20). On a proposé des identifications pour des anthroponymes cités dans la farce : deux concernent des médecins ayant étudié à Caen ; il est aussi question d'un « monsieur

de Croissanville » qu'on a proposé (cf. Tissier 19) de comprendre non comme un anthroponyme mais comme un syntagme libre contenant le toponyme Croissanville (la seule commune de France portant ce nom se trouve à 20 km de Caen, sur la route de Lisieux).

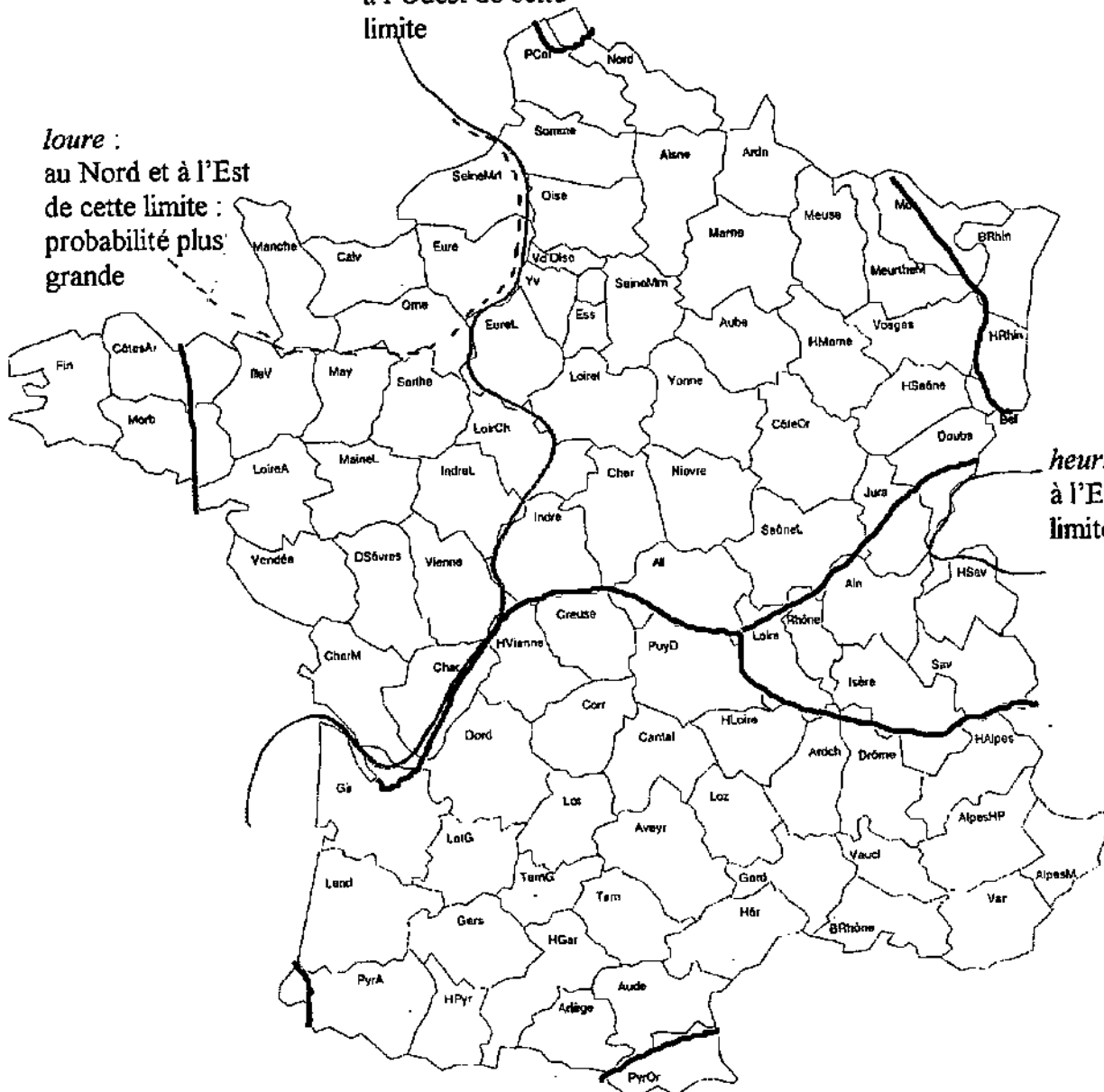
4. *Localisations proposées.* Jouée dans un des collèges de la ville de Caen (Tissier, 20). Critères extra-linguistiques.

5. *Résumé.* Basse-Normandie, probablement actuels départements de la Manche ou du Calvados. La localisation que nous proposons est parfaitement cohérente avec celle que suggèrent les arguments extra-linguistiques, et par la même occasion avec celle de Tissier. Elle est un peu moins précise (précision à deux départements près, et non à la ville près).

heurtebelin :
 à l'Ouest de cette
 limite

loure :
au Nord et à l'Est
de cette limite :
probabilité plus
grande

heurtebelin :
à l'Est de cette
limite



Tissier 8, *L'Official (la mère, la fille, le témoin, l'amoureux et l'official)* (Faivre n° 121).

1. *Date*. Environs de 1500 ou un peu auparavant (Tissier, 84) ; 1465 (Beneke 1910, 46-47), 1550-1555 (Philipot 1939, 90), Lewicka. Aucun argument, même approximatif, ne peut être retenu et la datation est conjecturale.

2. *Discussion lexicologique.*

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *catereux*, *chaumal*, *consister*, *heurtebelin*, *loure*, *mousequine*, *ostadine*.

Catereux, *consister* et *mousequine* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. Le type '*chaud mal*' oriente très généralement vers la moitié Nord du domaine galloroman (nous n'avons pas reporté cette orientation sur la carte jointe), cf. aussi la discussion de Tissier 7, § 2. 2.

Heurtebelin, avec la valeur qu'il a dans le passage examiné, oriente vers l'Ouest du domaine d'oïl (Normandie incluse) ou la Suisse romande.

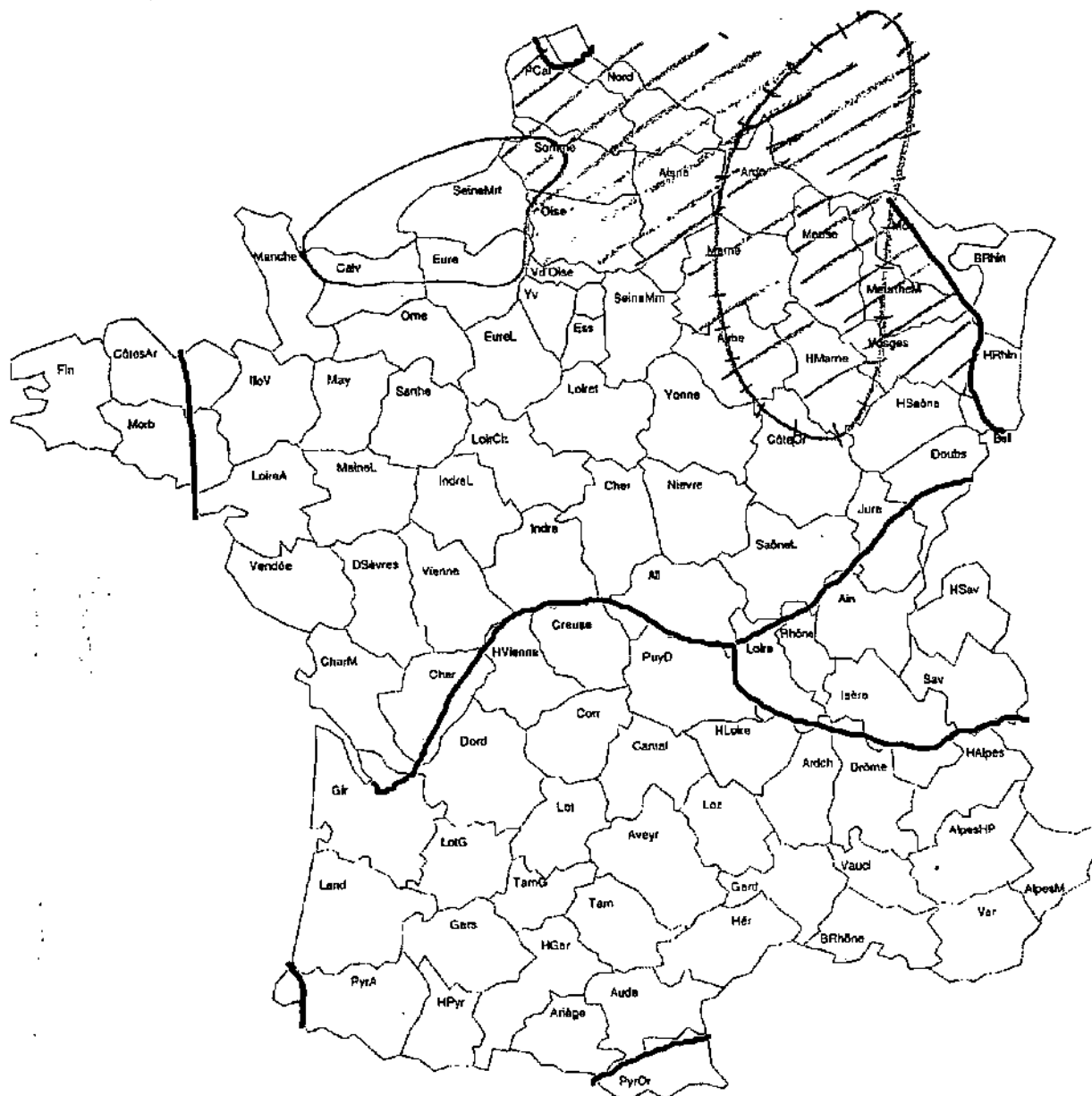
Relativement, *loure* oriente vers la Normandie : c'est là que les attestations anciennes sont de loin les plus nombreuses, c'est là aussi que se rencontre la presque totalité des enregistrements patois modernes, mais ce critère n'a pas valeur de preuve puisque des auteurs venant d'autres régions, surtout assez proches mais dans un cas lointain, le connaissent aussi. Il s'agit cependant d'un indice très net.

2. 3. Le croisement des critères oriente vers l'Ouest de façon sûre et vers la Normandie de façon probable. Le texte est peu marqué diatopiquement.

3. *Données extra-linguistiques*. Une allusion à la ville de Rouen, vv. 207-208, implique que pour un des personnages il s'agit de la très grande ville la plus proche. On peut en induire avec sécurité, nous semble-t-il, que la farce était destinée à un public normand.

4. *Localisations proposées*. « Que la farce soit d'origine normande ne fait aucun doute » (Tissier, 78, n. 4). Critères extra-linguistique (cf. *supra* 3), phonétiques, lexical (*mesuroulz* ; nous ne le traitons pas). Rouen (Philipot 1939, 77-85 [mais nous n'avons pas su trouver le passage où il posait l'affirmation]).

5. *Résumé.* Ouest, probablement Normandie. Nos conclusions rencontrent l'opinion de Tissier et ce que l'on pouvait induire du critère extra-linguistique. Les critères lexicaux sûrs sont relativement moins précis.



 : aire de *drongart*

○ : aire de *brouer* dans les patois modernes

/// : aire de *racler*

Tissier 9, *Le Couturier et Esopet* (Faivre n° 39).

1. *Date*. 1500 (Tissier, 135 et 139, n. 23) ; id. (Lewicka). La part non conjecturale de cette datation repose sur l'identification d'une source probable, datée de 1480 (Philipot 1931, 19).

2. *Discussion lexicologique.*

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *barbeter*, *bauff[r]er*, *brouer*, *ciray*, *drongart*, *raquer*.

Bauff[r]er et *ciray* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Barbeter* est oriental, sans qu'on puisse préciser.

Brouer est un critère de localisation net, son aire dans les patois étant compacte (Ouest de la Somme, Haute-Normandie, Nord du Calvados) ; il est cependant obéré d'une incertitude : les attestations anciennes manquent.

Demoniacle est un indice de localisation dans le Centre-Est galloroman, mais il n'a pas de valeur décisive.

Les contours de l'aire de *drongart* sont imprécis, du fait de l'obscurité relative qui entoure la localisation de la langue de La Chesnaye et de la distance qui sépare de toute façon cette attestation des enregistrements patois modernes.

On peut s'attendre à trouver *raquer* dans une grande zone nord-orientale.

2. 3. Les formes spécifiques diatopiquement sont peu nombreuses dans le texte examiné ici. Elles sont aussi très contradictoires. Il n'est pas possible d'exclure *brouer*⁴, dont l'analyse paraît sûre, et dont l'identification dans le passage considéré n'est pas douteuse.

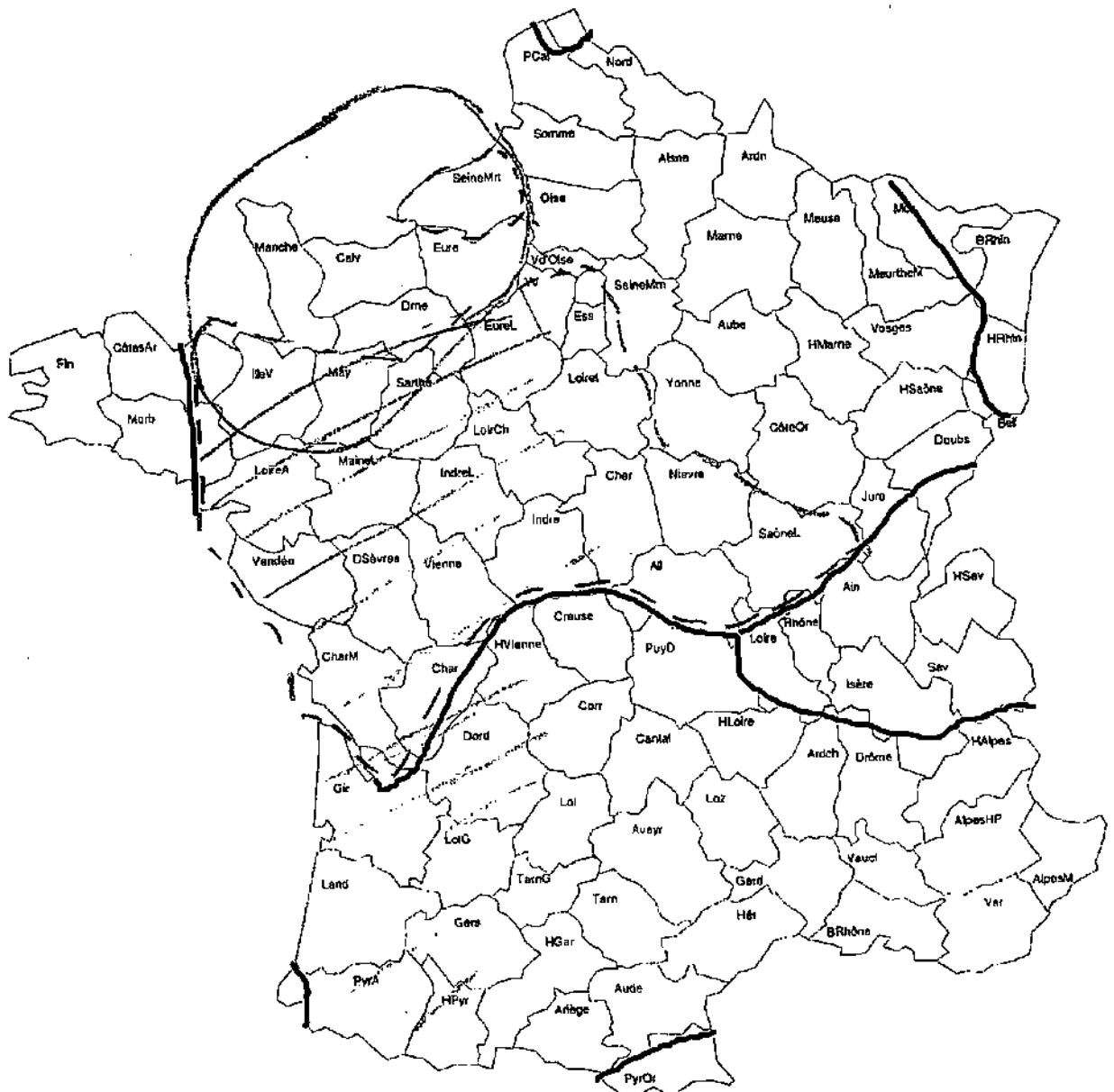
3. *Données extra-linguistiques*. Le dernier vers attribue la farce au « somuliste de Navarre » : il s'agit d'un écolier du Collège de Navarre, à Paris.

4. *Localisations proposées*. Nous n'avons pas connaissance de recherches distinctes de celles qui visent à l'identification de la fonction de l'auteur.

⁴ Cette exclusion aurait pour résultat de limiter nos données à trois grandes aires orientale, mais le fait qu'elles possèdent une intersection est très peu significatif, du fait de l'espace majoritaire dans l'Est du domaine d'oïl.

5. *Résumé.* On doit probablement admettre que cette farce d'écolier reflète la somme du langage du public composite qui la jouait et l'écoutait : peu de vocabulaire d'extension trop limitée pour qu'il puisse être entendu (l'aire la plus étroite de celles que nous avons relevées ici comprend plusieurs grandes villes et un grand nombre d'habitants) ; un vocabulaire spécifique utilisé exclusivement dans des buts expressif et pittoresque ; des mots régionaux choisis indifféremment dans tout le Nord de l'espace galloroman.

Cette description se concilie, croyons-nous, avec l'attribution au « somuliste de Navarre ».



○ : aire approximative de *huet*

/// : aire approximative de amoureux

○ : aire de *vesarde*

Tissier 10, *Le Chaudronnier, le savetier et le tavernier* (Faivre n° 27).

1. *Date.* Tissier, 193 et n. 5, se contente de citer ses prédécesseurs : Beneke 1910, 43 (début ou milieu du 16^e siècle), Wiedenhofen 1913 (1500-1510) ; fin 15^e siècle (Lewicka). La datation est conjecturale.

2. *Discussion lexicologique.*

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *amoureux*, *camus*, *huet*, *loquebault*, *riffle a riffle*, *rigoleux*, *vesarde*.

Camus, *riffle a riffle* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Amoureux* est occidental (Normandie exclue, autant que nous puissions le savoir), autant dans les domaines d'oc que d'oïl, mais il est difficile de préciser les limites de l'aire au 16^e s. et nous n'avons indiqué qu'une lâche approximation.

L'aire de *huet* semble couvrir la Normandie et ses abords méridionaux : Haute-Bretagne et Bas-Maine, mais son établissement repose sur peu de faits, et en particulier peu de faits dialectaux.

Les attestations anciennes de *vesarde* forment une 'aire occidentale typique', en excluant la plus grande partie de la Normandie, mais en comprenant Paris ainsi que l'actuel département de la Seine-Maritime. Le critère est rendu sûr par sa rencontre précise avec la répartition géographique de l'ensemble du type VES-, tel qu'il a été présenté sous *billevesee*.

Rigoleux est très mal attesté : le seul enregistrement patois parvenu à la connaissance du FEW est normand, et nous n'avons su localiser qu'une attestation ancienne, chez un auteur parisien [nous n'avons rien indiqué sur la carte].

2. 3. Les critères retenus ne dessinent jamais d'aire dont les contours soient très précis ; il est, par conséquent, délicat de les combiner ; leur ensemble oriente vers l'Ouest du domaine d'oïl, et leur croisement plus précisément vers le Maine, sans qu'on puisse exclure la Haute-Bretagne, le Perche ni Paris.

2. 4. Si l'on revient ensuite à *loquebault*, les résultats obtenus, quoique imprécis, permettent de confirmer que ce mot ne peut servir de critère décisif pour une localisation, malgré l'aspect cohérent des enregistrements patois et d'une partie des attestations anciennes. Si l'on admet, comme nous l'envisageons aussi dans le chapitre précédent, que l'aire de *loquebault* a deux parties au 16^e siècle, dont l'une

dans le Sud-Ouest, sa présence ici inciterait à étendre un peu son aire vers la Loire et son bassin inférieur.

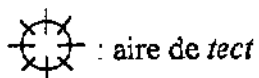
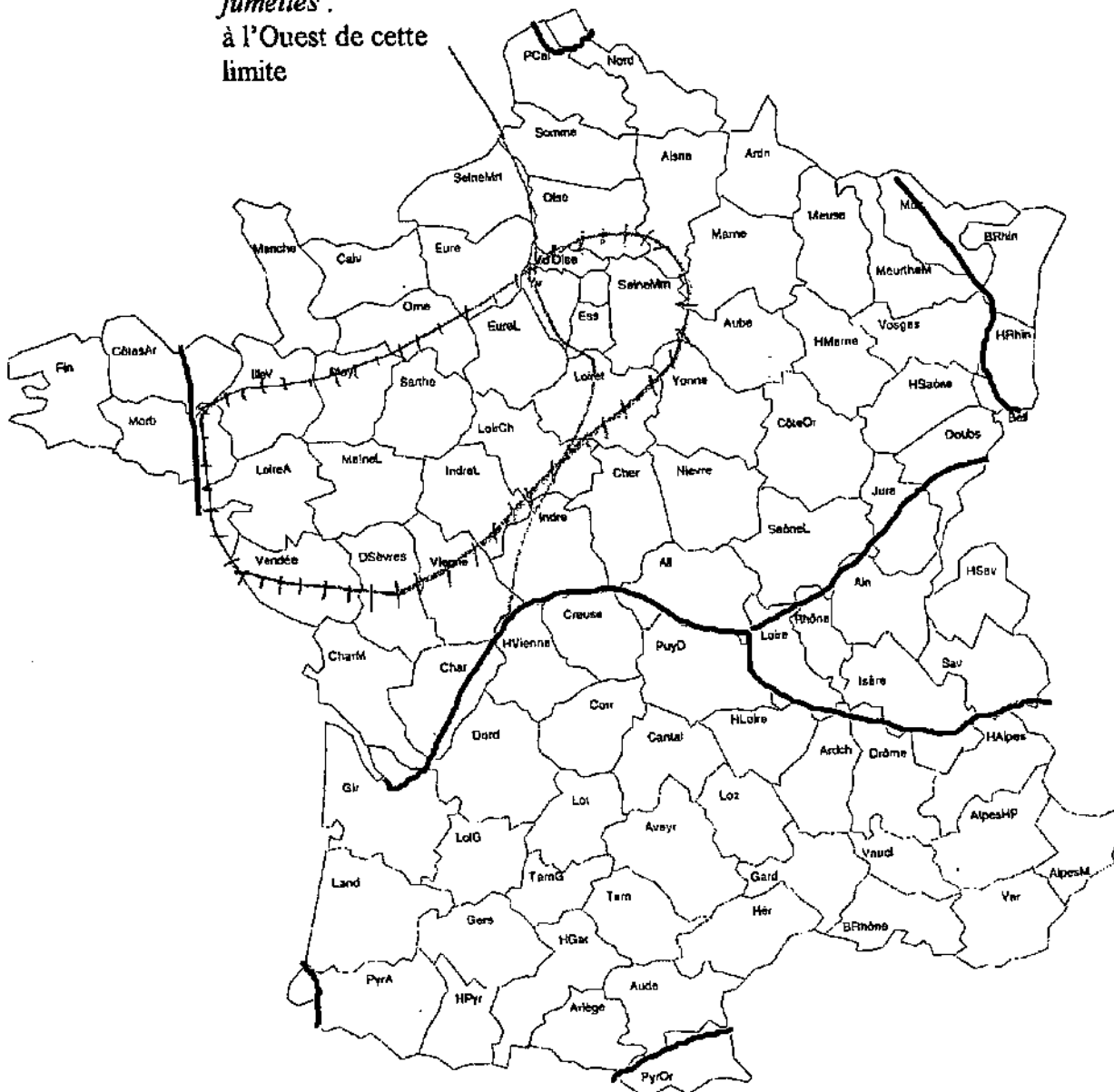
3. *Données extra-linguistiques.* Il est fait mention au v. 68 de vins de *Vanves* (dans l'actuel département des Hauts-de-Seine) et de *Baygneux* (même remarque ; l'identification du Bagneux dont il est question est rendue non douteuse par sa collocation, dans le même vers, avec la mention du vin de Vanves) : il n'y a aucune raison de supposer que ces vins se sont jamais cherché d'autre débouché que Paris. Il est question au v. 165 du *clocher Saint-Severain* ; même si le passage ne nous est pas parfaitement clair, on considérera qu'il confirme le critère précédent : Paris, et probablement rive gauche.

4. *Localisations proposées.* Paris (Tissier, 195, n. 11). Critères extra-linguistiques (cf. *supra* 3).

5. *Résumé.* Ouest, et plus probablement Maine, sans qu'on puisse exclure Haute-Bretagne, Perche ou Paris. Les critères extra-linguistiques assurent que la pièce a été composée pour Paris.

Notre argumentation aboutit à des résultats moins précis que ceux que permettent d'établir les critères extra-linguistiques, mais elle permet de préciser leur portée. Elle sert aussi à les vérifier.

jumelles :
à l'Ouest de cette
limite



Tissier 11, *Raoullet Ployart*, de Pierre Gringore (Faivre n° 144).

1. *Date*. Elle est connue, la farce a été représentée pour la première fois le mardi gras de 1512 (n. s.).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *bon homme*, *destacher*, *jouer de la botte*, *jumelles*, *sentir l'esvent* et *tect*.

Ban homme, *destacher* et *jouer de la botte* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Jumelles* "pièces du pressoir" était probablement occidental au 16^e s.

Tect "toit à porcs" oriente nettement vers la vallée de la Loire et la région parisienne, jusqu'à la Brie.

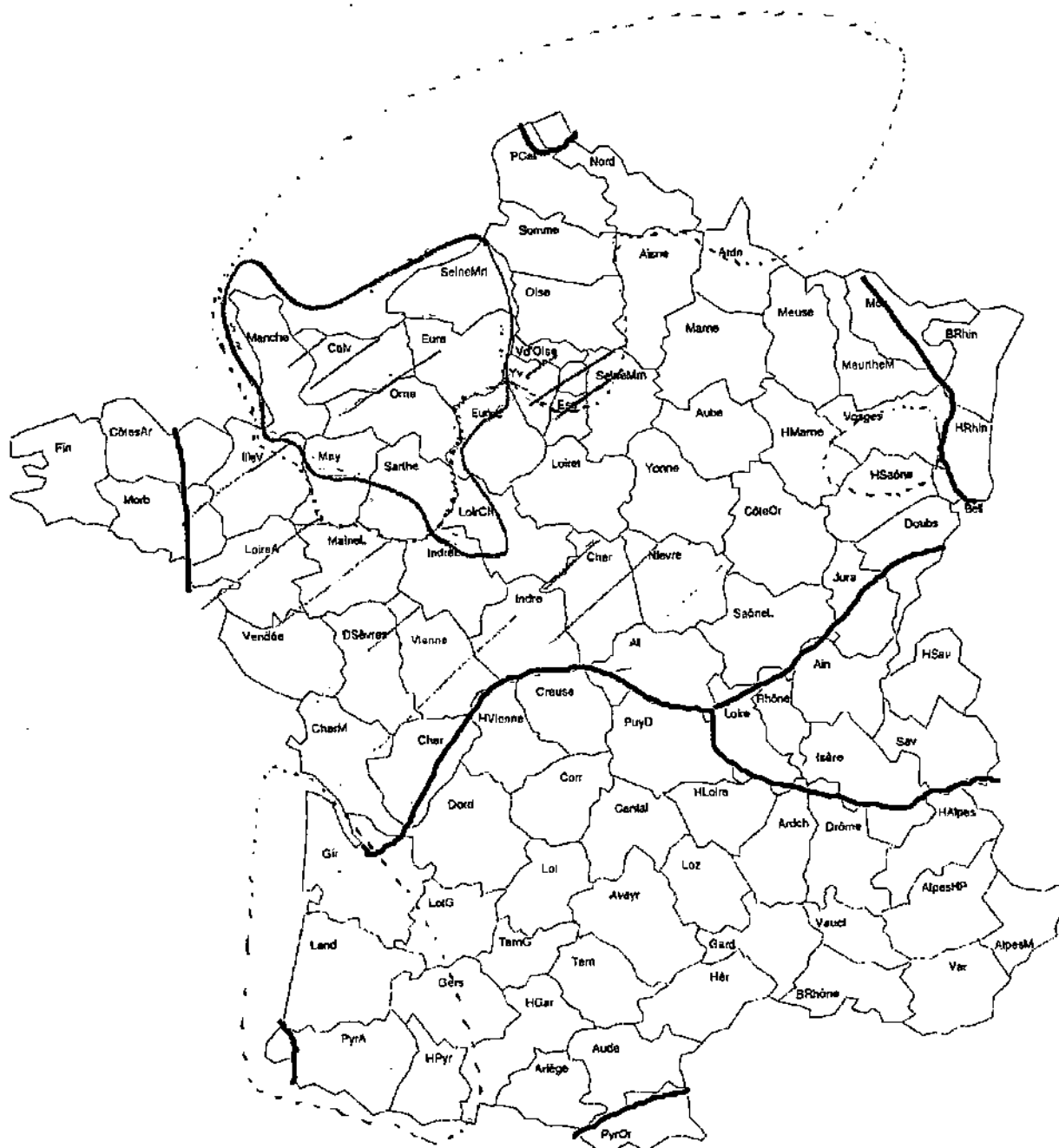
2. 3. Les critères orientent vers l'Ouest, Normandie non comprise, mais ne permettent pas d'exclure Paris ; le texte est très peu marqué diatopiquement.

2. 4. On peut alors revenir sur une forme écartée dans un premier temps : *sentir l'esvent* n'est attesté à notre connaissance que chez Pierre de l'Estoile, auteur parisien. Le nombre d'exemples est trop faible pour que l'on puisse se prononcer positivement, mais il n'est pas impossible que la locution soit spécifiquement parisienne.

3. *Données extra-linguistiques*. L'auteur de la farce est connu et sa biographie, si elle est discutée sur certains points, est loin d'être obscure.

4. *Localisations proposées*. La farce a été représentée pour la première fois aux Halles de Paris.

5. *Résumé*. Ouest, Normandie non comprise ; Paris n'est pas exclu. Compte tenu de ce qu'on sait de la carrière de son auteur et de l'histoire de la pièce, on mettra en rapport la langue du texte et Paris.



○ : aire patoise de *houser*

/// : aire approximative de *fourmentee*

○ : aire de *poulier*

Tissier 12, *Trois galants et Phlipot* (Faivre n° 66).

1. *Date*. 1544-1546 (Tissier, 299-300) ; vers 1545 (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *clergise*, *coppié*, *fourmentee*, *casé*, *houser*, *lygnon*, *poulier*, *prins*, *serer le menton*, *supedictier* et *sauce tribouillee*.

Casé, *clergise*, *lygnon*, *prins*, *serer le menton* et *sauce tribouillee* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Fourmentee* occupe une aire occidentale, Paris et Normandie inclus, dont il est difficile de préciser les contours.

Houser oriente nettement vers l'ensemble Normandie, Maine, Perche. Les attestations anciennes de cette unité lexicale sont très peu nombreuses.

L'aire de *poulier* a été décrite dans le chapitre précédent.

2. 3. Le croisement des aires aboutit à une localisation dans l'ensemble Normandie-Maine.

2. 4. On peut revenir sur deux formes d'abord écartées : nous avons posé dans le chapitre précédent que *supedictier*, unité lexicale spécifiquement orientale jusqu'à la fin du 15^e siècle, s'était généralisée ensuite, cette thèse trouve ici une confirmation.

Nous avons aussi proposé, sur la base du peu de matériel à notre disposition, de voir dans *coppié* un mot picard. L'examen mené ici montre que c'était sans doute à tort.

3. *Données extra-linguistiques*. Les rapprochements que propose Tissier entre le texte examiné ici et le *Franç Archier de Cherré* (299-300) ne nous ont pas paru décisifs.

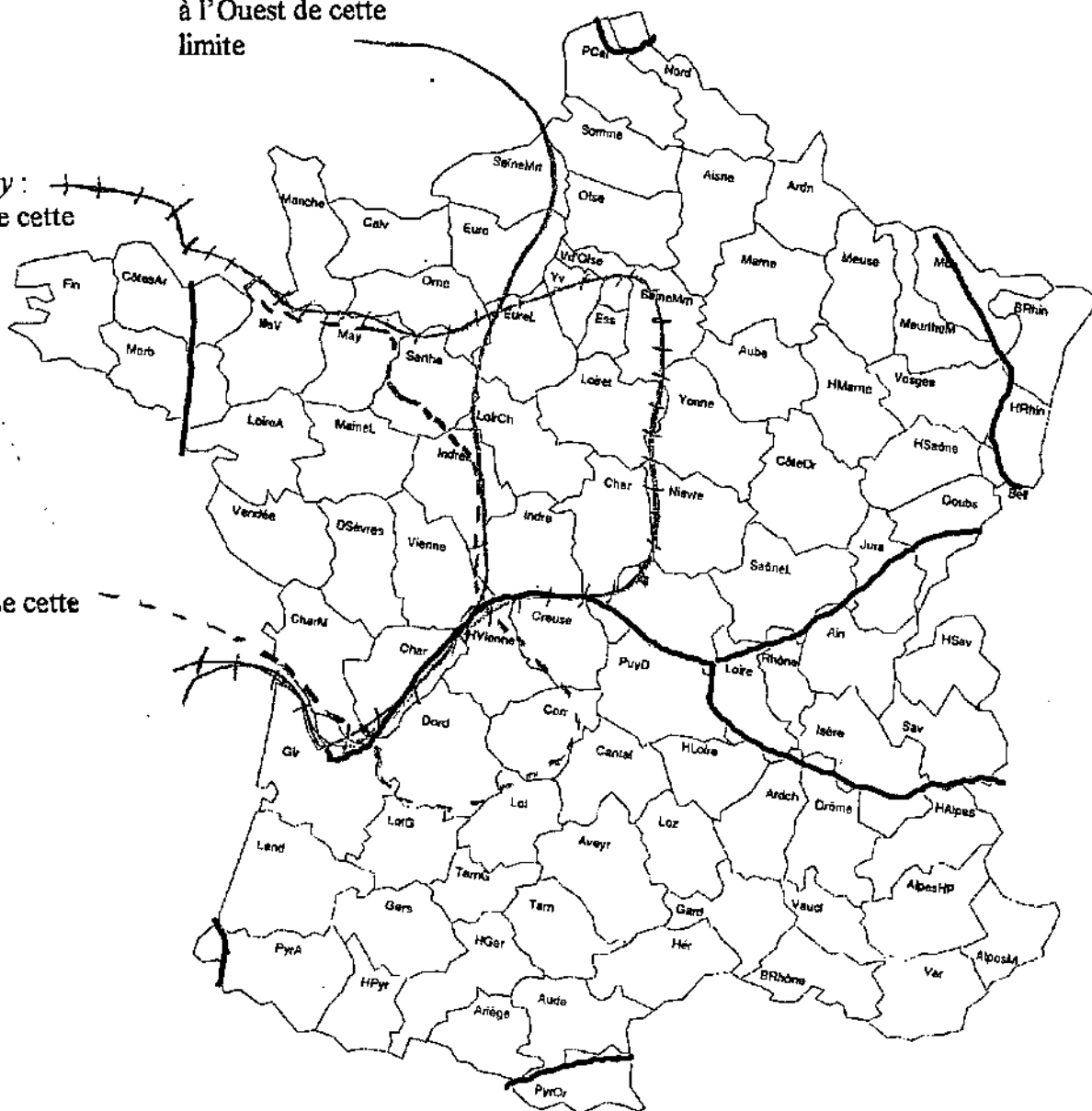
4. *Localisations proposées*. Localisation : « tout le monde a admis que cette farce était rouennaise », Tissier, 299, n. 23.

5. *Résumé.* Normandie ou Maine. La localisation proposée n'est pas contradictoire avec celle qu'a retenue Tissier, mais elle est moins précise. On rappelle que cette précision (Rouen) n'est pas argumentée (Picot 1912, 171-172 et renvoi).

essanger:
à l'Ouest de cette
limite

je regny goy : +
à l'Ouest de cette
limite

vesse :
à l'Ouest de cette
limite



Tissier 13, *Le Cuvier* (Faivre n° 42).

1. *Date*. Fin 15^e siècle (Tissier, 22) ; id. (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *abonny*, *agios*, *buee*, *a l'eschappee*, *essanger*, *gouppee*, *je regny goy*, *negoces* 1, *saillant*, *vesse*, *yvresse*.

Abanny, *agios*, *buee*, *gauppee*, *negoces* 1 et *saillant* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Essanger* est occidental (Normandie comprise) ; on ne peut pas, cependant, exclure absolument qu'il ait été déjà emprunté par le français général à la date du texte.

Je regny gay est occidental (Normandie exclue, mais Paris compris), si l'on additionne les formes patoises et françaises.

Vesse oriente sûrement vers l'Ouest d'oïl, Normandie exclue, ou vers le Limousin et le Périgord.

2. 3. Le croisement de ces aires oriente de façon non douteuse vers l'Ouest du domaine d'oïl : Haute-Bretagne, Bas-Maine, Anjou, Touraine, Poitou ou Saintonge.

2. 4. Cela établi, on peut revenir sur *yvresse*, écarté dans un premier temps : l'attestation que nous ajoutons ici contredit les résultats du chapitre précédent. Le matériel de la discussion de *yvresse* n'est pas assez important pour que nous puissions porter un jugement définitif.

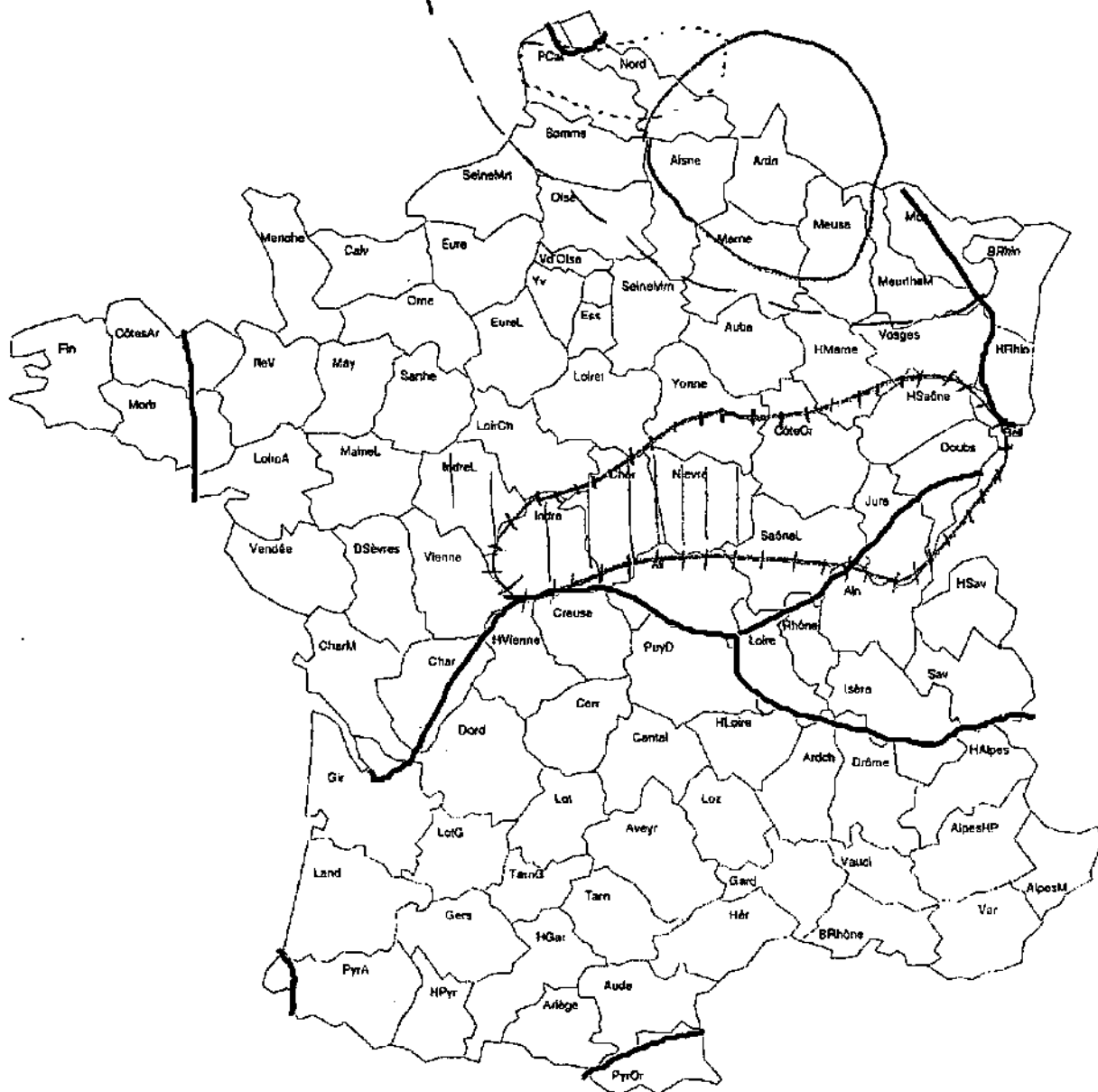
3. *Données extra-linguistiques*. Les serments par *saint Pol* (v. 45) et par *Nostre Dame de Boulongne* (v. 77) ne peuvent être utilisés pour la localisation (Tissier, 22, n. 2).

4. *Localisations proposées*. Localisation : picarde (Tissier, 23). Critères phonétiques, morphologique, lexical (vo "votre"), extra-linguistiques (cf. *supra* 3.). La formule de jurement *par le sang que dieu me fist* (v. 17) serait picarde. Pas d'argument décisif.

5. *Résumé.* Ouest, Normandie exclue. La localisation que nous proposons est nettement contradictoire avec celle que Tissier a défendue.

atténir:

aire probable au Nord de cette limite



 : aire de nico

○ : aire de "douille", condition nécessaire de *douilletz*

○ : aire de *pot pissoir*

||| : aire de *myrer*

Tissier 14, *Le Chaudronnier* (Faivre n° 26).

1. *Datation*. Nettement antérieure à l'édition de 1547-1557 (Tissier, 86) ; vers 1530 (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *attenir*, *chinotoire*, *cillet*, *douilletz*, *nico*, *orderon*, *pot pissoir*, *supedictier* et *testiere*.

Cillet et *supedictier* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Douilletz* est un critère sûr et précis (Est picard, Nord champenois, Nord-Ouest lorrain, Wallon).

Nico oriente vers le Sud du domaine d'oïl, partie orientale.

Pot pissoir est un critère net, qui oriente vers le Nord de la Picardie.

2. 3. Les aires des trois critères sûrs n'ont pas d'intersection unique. On peut admettre que *nico*, auquel manquent les attestations anciennes, et dont la description n'est de ce fait pas bien assurée, doit être exclu de la discussion, mais cette solution ne doit être utilisée qu'en dernier recours. Nous reprenons une forme qui avait été écartée de la discussion dans un premier temps : *attenir* oriente vers le quart nord-est du domaine d'oïl, et surtout vers la Picardie. Si ce critère n'est pas décisif, il renforce l'interprétation qu'on pouvait déjà dégager des critères mieux assurés, et selon laquelle le texte examiné doit sa langue à deux centres : l'un se situe dans une zone étroitement circonscrite par le croisement des aires de *pot pissoir* et de *douilletz*, dans l'Est de la Picardie, l'autre dans le Centre. *Orderon* ne peut être utilisé dans la discussion de ce problème spécifique : il est sans doute pan-oriental⁵. La localisation double établie ici aide à préciser son orientation diatopique.

2. 4. Nous avons posé que *testiere*, jusqu'à preuve du contraire, pouvait être considéré comme orientant vers le français parlé au Mans. La localisation du texte,

⁵ Nous renvoyons pour ce résultat à la discussion de la localisation de Tissier 20 (dans ce chapitre) où nous montrons que *orderon* est attesté dans un texte picard.

telle qu'elle est établie ici, apporte cette preuve ; il faut renoncer à juger *testiere* spécifique.

3. *Données extra-linguistiques.* Aucune.

4. *Localisations proposées.* Localisation : picarde (Tissier, 86). Critères phonétiques, morphologique, lexicaux (*my* pron. pers. première personne, objet indirect ; *noz*, *voz*, pronoms possessifs), extra-linguistiques (*patars* "sorte de monnaie" ; mention de *saint Nicolas de village* ; un autre argument reposant sur une identification douteuse). Pas d'argument décisif.

5. *Résumé.* La langue du texte examiné dépend de deux pôles : Est de la Picardie et Centre. Ces conclusions sont en partie cohérentes avec celles de Tissier, qu'elles précisent nettement, d'une part, et qu'elles relativisent.

Tissier 15, *Le Savetier Calbain* (Faivre n° 154).

1. *Date*. Dernier tiers du 15^e siècle (Tissier 121-2) ; 1500 (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*. Dans l'étude de cette farce, nous n'avons pas tenu compte des nombreuses chansons, qui sont des citations et n'ont donc pas la même origine linguistique que le texte proprement dit.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *advertin*, *becquerelle*, *courcer*, *dodos*, *enjobeliner*, *enquenouillé*, *galande*, *houseaux*, *joquessu*, *en secret*.

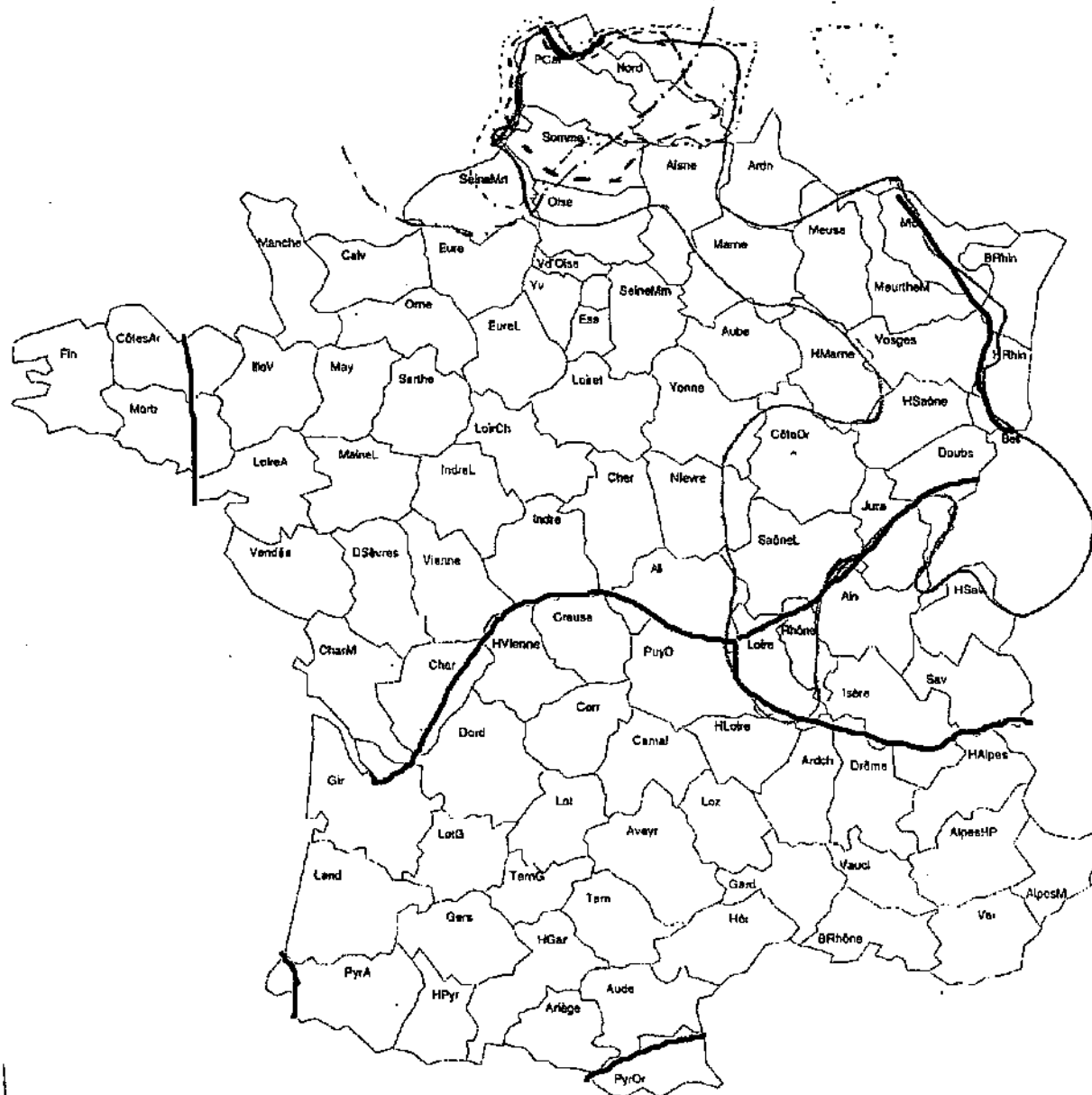
2. 3. Aucun des critères que nous avons retenus n'est tout à fait sûr ; comme nous sommes dépourvu de point d'appui, il ne nous est pas possible de proposer une localisation du texte.

3. *Données extra-linguistiques*. Aucune.

4. *Localisations proposées*. Aucune.

5. *Résumé*. Aucun résultat. Nos prédécesseurs n'en avaient pas non plus.

aurens : au Nord de cette limite



- : aire de *bas*
 ○ : aire de *famis*
 ○ : aire de *gaignage*

Tissier 16, *Le Pâté et la tarte* (Faivre n° 125).

1. *Date*. Dernières années du 15^e siècle (Tissier, 175) ; 1470 (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*.

2.1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *affronté*, *aurens*, *belitrien*, *bos*, *bribeur*, *chiffrer*, *coquibus*, *desarreage*, *fafelu*, *famis*, *gaignage*, *mouller*, *songer*, *velus de fain*.

Chiffrer, *desarreage* et *fafelu* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Aurens* oriente vers la Picardie ou l'actuel département de la Seine-Maritime.

Bos est septentrional et oriental dans les patois modernes. La forme est très mal attestée (ou a été très mal enregistrée par la lexicographie) en moyen français, et la seule attestation est en bordure (mais à l'extérieur) de l'aire patoise du mot. Pour l'ancien français, la situation est bien connue grâce aux travaux de Dees, et semblable aux patois. Nous admettons que l'aire de la forme dans le vernaculaire vaut, à très peu de choses près, pour l'aire de sa possibilité d'apparition en moyen français.

Famis oriente à coup sûr vers le Nord de la Picardie.

Gaignage est un indice sûr et précis de localisation dans le Nord du domaine d'oïl (Nord-Picardie, Wallonie, peut-être Seine-Maritime).

2. 3. Le croisement des quatre critères assure une localisation dans le Nord de la Picardie.

2. 4. On peut revenir ensuite sur quelques formes écartées dans un premier temps : *affronté* est surtout picard en ancien et moyen français, mais les attestations sont très peu nombreuses au 16^e siècle, où nous envisagions que le mot avait pu connaître une extension un peu plus large. Cette supposition prudente n'est pas confirmée par la donnée qu'on ajoute ici, et il n'est pas exclu que le sens puisse être utilisé comme critère pour la localisation.

Belitrien est très peu attesté dans l'ancienne langue. Il n'y a même qu'une seule attestation qu'on puisse localiser avec sûreté : chez Molinet, c'est-à-dire à l'intérieur de la zone dessinée par le croisement des aires. On supposera, jusqu'à preuve du contraire, que l'unité est spécifique diatopiquement.

L'attestation de *bribeur* qu'on localise ici l'est dans l'aire de ce mot dans le vernaculaire moderne (nous avons vu qu'il n'était pas possible de distinguer les types *ʼbrib-* et *ʼbrimb-* dans les attestations anciennes). Il y a là une confirmation du pouvoir localisateur de cette unité, malgré les quelques attestations anciennes divergentes ; on ne la considérera cependant que comme un indice, non comme une preuve.

Coquibus est nettement picard jusqu'au début du 16^e siècle au moins. Il confirme la localisation établie ici.

Mouller, dont nous n'étions pas en mesure de préciser le caractère (du fait du manque d'attestations), semble bien n'être pas spécifique diatopiquement. Cf. aussi la discussion de Tissier 58.

L'aire de *songer* est orientale, de la Picardie aux Hautes-Alpes. Le texte examiné ici s'y inscrit bien et confirme son caractère spécifique.

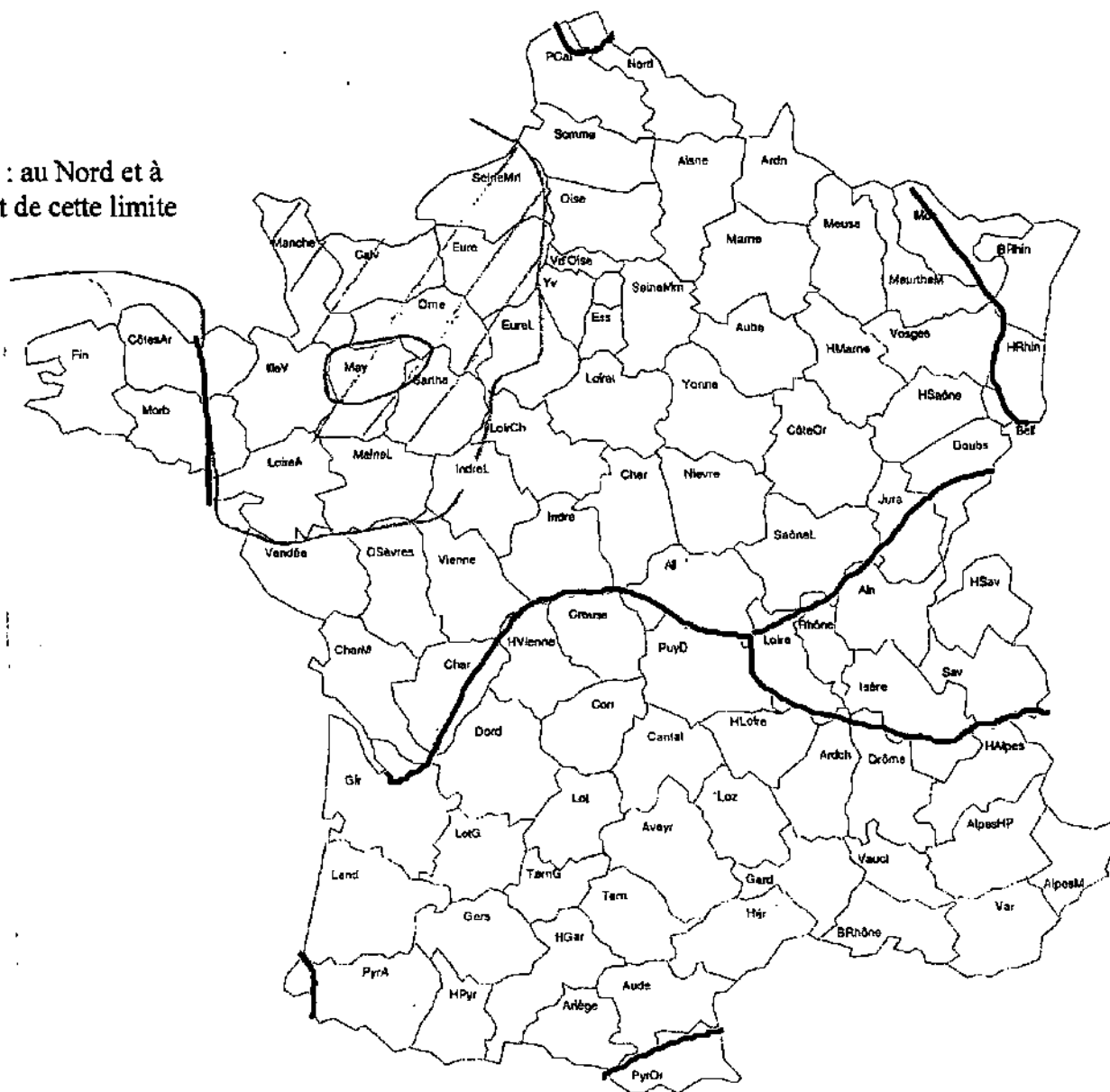
Velus de fain ne connaît pas assez d'exemples pour donner une orientation sûre ; le texte examiné ici confirme qu'elle est picarde.

3. Données extra-linguistiques. Aucune.

4. *Localisations proposées.* Picardie (« mais il serait bien imprudent de chercher à savoir si elle a été écrite par un auteur picard ou pour un public picard », Tissier, 176). Critères morpho-phonologique et lexicaux (forme des pronoms personnels et possessifs).

5. *Résumé.* Nord de la Picardie. Nos résultats sont cohérents avec ceux de Tissier et les précisent.

afoller : au Nord et à l'Ouest de cette limite



○ : aire de *juppet* dans les patois modernes

/// : aire sûre de *espaullu*

Tissier 17, *Maître Mimin étudiant* (Faivre n° 92).

1. Date. 1480-1490 (Tissier, 218) ; id. (Lewicka).

2. Discussion lexicologique.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *afoller*, *astrilogue*, *boisson*, *cesser*, *cherme*, *commandement*, *avoir le cueur a la cuysine*, *dieutrine*, *enclin*, *ennement*, *espaulu*, *estricquer*, *flageoler*, *joletru*, *juppet*, *pardire*, *pidagogue*, *potelu*, *pseaulme*, *susciter*, *truynter*.

Astrilogue, *boisson*, *cesser*, *cherme*, *avoir le cueur a la cuysine*, *flageoler*, *pardire*, *pseaulme*, *susciter* et *truynter* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Afoller* est occidental : de la Normandie à l'Anjou. Nous ne savons pas si la Haute-Bretagne doit être comprise dans l'aire de l'unité en moyen français, et par prudence nous l'incluons.

Ennement : Nord-Ouest d'oïl, Paris compris. Notre commentaire tient compte des localisations de tous les textes étudiés où il est attesté ; ces localisations se sont faites sans utiliser ce critère.

Espaulu est occidental. Il est difficile de préciser l'aire de l'unité lexicale en moyen français, du fait du petit nombre d'attestations, elle comprenait sans doute la Normandie et le Maine, et peut-être des régions plus occidentales ou plus méridionales.

L'aire vernaculaire moderne de *juppet* est très étroite, et le manque complet d'attestations anciennes donne une bonne raison de penser que le mot était déjà étroitement circonscrit diatopiquement à époque ancienne. Ce manque d'attestations empêche cependant d'évaluer l'extension du mot au 16^e s.

2. 3. Le croisement de ces critères oriente avec certitude vers le Nord-Ouest du domaine d'oïl, et probablement vers une zone étroite au Sud immédiat de la Normandie.

2. 4. On peut revenir ensuite sur des formes écartées dans un premier temps : la seule autre attestation connue de nous de *estre a comandement* se rencontre chez Gace de la Buigne, soit très près de la zone où nous localisons le texte examiné. Le matériel n'est cependant pas suffisant pour que l'on puisse se prononcer sur la diatopie.

Dieutrine, comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, ne peut pas être utilisé comme critère localisateur ; nous nous opposons sur ce point à Tissier, 218.

Les très rares attestations de *enclin* orientaient jusqu'à présent vers le Sud-Est du domaine gallo-roman ; celle que nous ajoutons ici montre que l'unité n'est sans doute pas spécifique diatopiquement.

L'attestation que nous ajoutons ici est la première, parmi celles qui peuvent servir à localiser *s'estricquer*, à laquelle nous accordions confiance. L'orientation normande du sens est par conséquent toujours incertaine, contre l'avis de Tissier, 218 et peut-être de Philipot 1931, 79.

Pour *joletru*, la seule attestation ancienne que nous sachions localiser diverge du seul enregistrement patois. L'attestation localisée que nous ajoutons rencontrerait assez bien l'attestation du 15^e s. (*Les Quinze joyes de Mariage*, Haute-Bretagne). L'histoire du mot reste mystérieuse.

Pidagogue, compte tenu de l'attestation ajoutée ici, ne doit pas être considéré comme spécifique diatopiquement.

Potelu, qui est très mal attesté, reste difficile à localiser malgré cette attestation supplémentaire. Nous admettons pour le moment, et jusqu'à preuve du contraire, qu'il s'agit d'un mot occidental.

3. Données extra-linguistiques. Aucune.

4. *Localisations proposées.* Normandie (Tissier, 217-218). Critères phonétiques, morphologique et lexicaux (*s'estricquer* [cf. discussion *supra* 2. 2.] ; *dieutrine* [cf. discussion *supra* 2.2.]).

5. *Résumé.* Nord-Ouest du domaine d'oïl ; probablement dans une zone étroite au Sud de la Normandie. Ce résultat diverge légèrement de celui que propose Tissier.

Tissier 18, *Jenin, fils de rien* (Faivre n° 80).

1. *Date*. 1525 ou dernier quart du 15^e s. (Lewicka) ; pas d'argument décisif (Tissier, 278).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *aquetter*, *broquette*, *considérer*, *eaulx*, *flageoler*, *papa*.

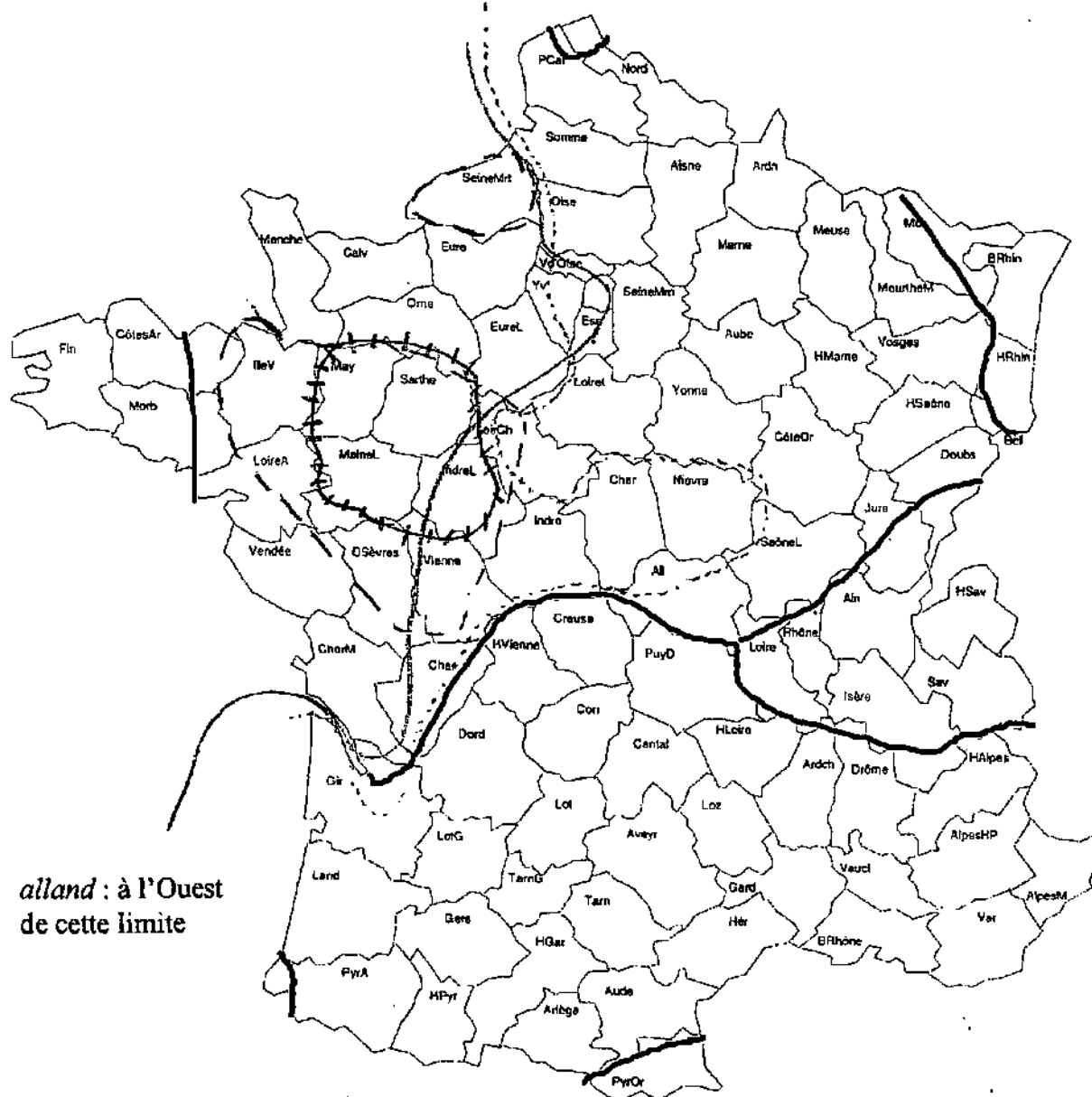
2. 3. Aucun des critères que nous avons retenus n'est sûr. Nous ne parvenons pas à proposer de localisation du texte.

3. *Données extra-linguistiques*. Aucune.

4. *Localisations proposées*. Localisation : « Cette farce est d'origine normande » (Tissier, 278). Critères phonétiques.

5. *Résumé*. Pas de proposition de localisation. Nos résultats sont inférieurs à ceux de Tissier.

chaumer : à l'Ouest de cette limite



alland : à l'Ouest
de cette limite



 : aire de *lourdois*



○ : aire de billevese

Tissier 19, *Le Badin qui se loue* (Faivre n° 14).

1. *Date*. 1500 (Tissier, 19); pcu avant 1535 (Lewicka); pas d'argument décisif.

2. *Discussion lexicologique.*

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *alland*, *billevesee*, *bouscher*, *chaumer*, *frippon*, *groings*, *longis*, *lourdois*, *faire le mesnage*, *prochas* et *vraymis*.

Frippon, *faire le mesnage* et *vraymis* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. Les attestations anciennes de *alland* sont occidentales (Normandie comprise, et Paris), mais l'unité n'a pas de correspondant dans les patois modernes et la description reste par conséquent quelque peu imprécise.

Billevesee est occidental, mais son aire ne comprend, en Normandie, que la Seine-Maritime.

Chaumer occupe une 'aire occidentale typique', Normandie comprise.

Lourdois oriente nettement vers l'Ouest (Maine, Anjou et Touraine), mais du fait du petit nombre d'attestations le critère n'est pas décisif.

2. 3. Le croisement des aires dessine une orientation occidentale, Normandie exclue, et sans doute plus précisément une zone comprenant Maine, Anjou, peut-être Touraine.

2. 4. On peut revenir ensuite sur quatre traits écartés dans un premier temps.

Autant que les données rassemblées permettent de le savoir, *bouscher*, au sens examiné, n'est pas spécifique diatopiquement.

Dans l'étude de *groings* que nous proposons au chapitre précédent, nous jugions significative la rencontre dans une même région (la Bourgogne) de deux enregistrements patois modernes et de deux attestations anciennes sur trois. L'apport de cette nouvelle donnée oblige à admettre qu'elle ne l'était pas : les attestations anciennes, peu nombreuses, sont dispersées dans l'espace d'oïl.

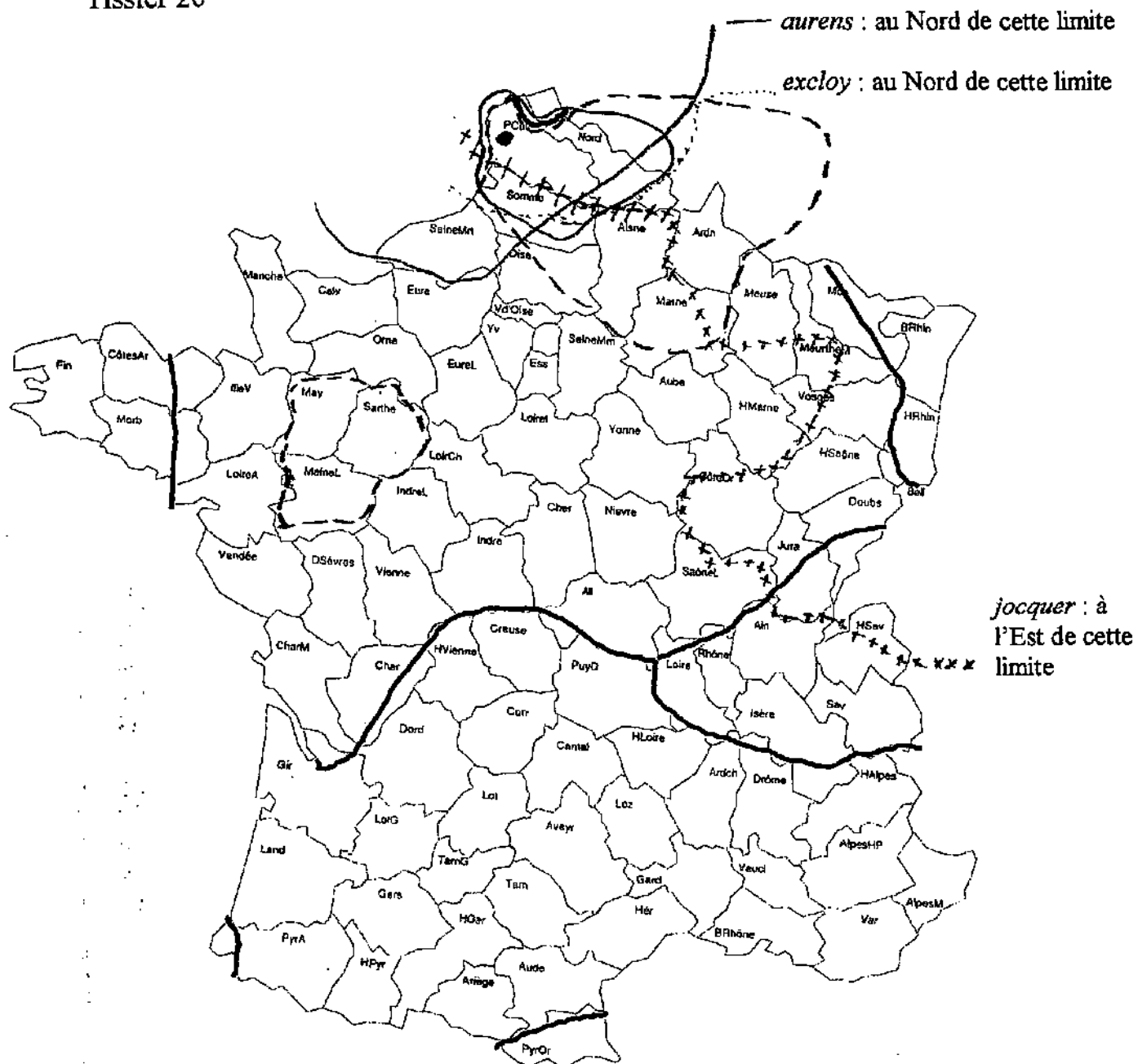
Nous n'étions en mesure de proposer qu'une hypothèse prudente pour la localisation de *longis* au 16^e siècle : Ouest ou Paris. La donnée que nous ajoutons ici la confirme.

Les attestations anciennes de *prochas* semblent n'être pas spécifiques diatopiquement.

3. *Données extra-linguistiques.* Invocation à saint Marceau ; référence à la *rue de Bievre* (v. 273, rime fausse). Ces faits ne sont pas « probant[s] pour une origine parisienne » (Tissier, 20).

4. *Localisations proposées.* Localisation impossible à déterminer (Tissier, 20).

5. *Résumé.* Ouest, Normandie exclue ; probablement Maine, Anjou ou peut-être Touraine. Nos prédécesseurs n'étaient pas en mesure de proposer de localisation et nos résultats sont donc en progrès sur les leurs.



- : aire de *sapion* et de sa famille lexicale
 ⊙ : aire de *moise*
 ● : Molinet, seule attestation connue de *sapion*

Tissier 20, *Un amoureux* (Faivre n° 2).

1. *Date*. 1530 (Tissier, 71) ; id. (Lewicka) ; pas d'argument décisif.

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *aurens*, *bucquer*, *cauquier*, *copauder*, *excloy*, *jocquer*, *lieu*, *menettes*, *moise*, *orderon* et *sapion*.

Bucquer et *lieu* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Aurens* oriente vers la Picardie ou l'actuel département de la Seine-Maritime.

Excloy est spécifiquement picard.

Jocquer a une aire bien délimitée et stable à travers le temps : septentrionale et orientale.

Moise est un dialectalisme, il oriente vers le quart Nord-Est du domaine d'oïl ou vers le Maine et l'Anjou.

La famille lexicale de *sapion* oriente nettement et sûrement vers le Nord de la Picardie ; le mot lui-même ne se trouve que chez Molinet.

2. 3. Les critères sont parfaitement cohérents et orientent de façon certaine vers le Nord de la Picardie (actuels départements du Nord et du Pas-de-Calais, Tournaisis).

2. 4. On peut revenir sur quatre formes écartées de la discussion dans un premier temps : nous proposons de rapprocher *cauquier* de deux formes de Mons et Gondecourt : la parfaite correspondance de leur aire avec la zone à laquelle appartient Tissier 20 renforce nettement cette hypothèse. Il s'agit selon nous d'un groupe lexico-sémantique d'extension géographique très limitée et qui pour cette raison n'est que mal attesté. Son aire serait stable depuis le 16^e s.

Copauder est peut-être oriental seulement dans le domaine d'oïl. Son statut diatopique n'est pas assuré.

Menettes présente la situation irrégulière d'une unité lexico-sémantique dont les attestations anciennes et patoises modernes ne dessinent pas les mêmes aires. Nous supposons dans le chapitre précédent que, au vu de l'important écart chronologique qui séparait l'attestation examinée des précédentes, il était possible,

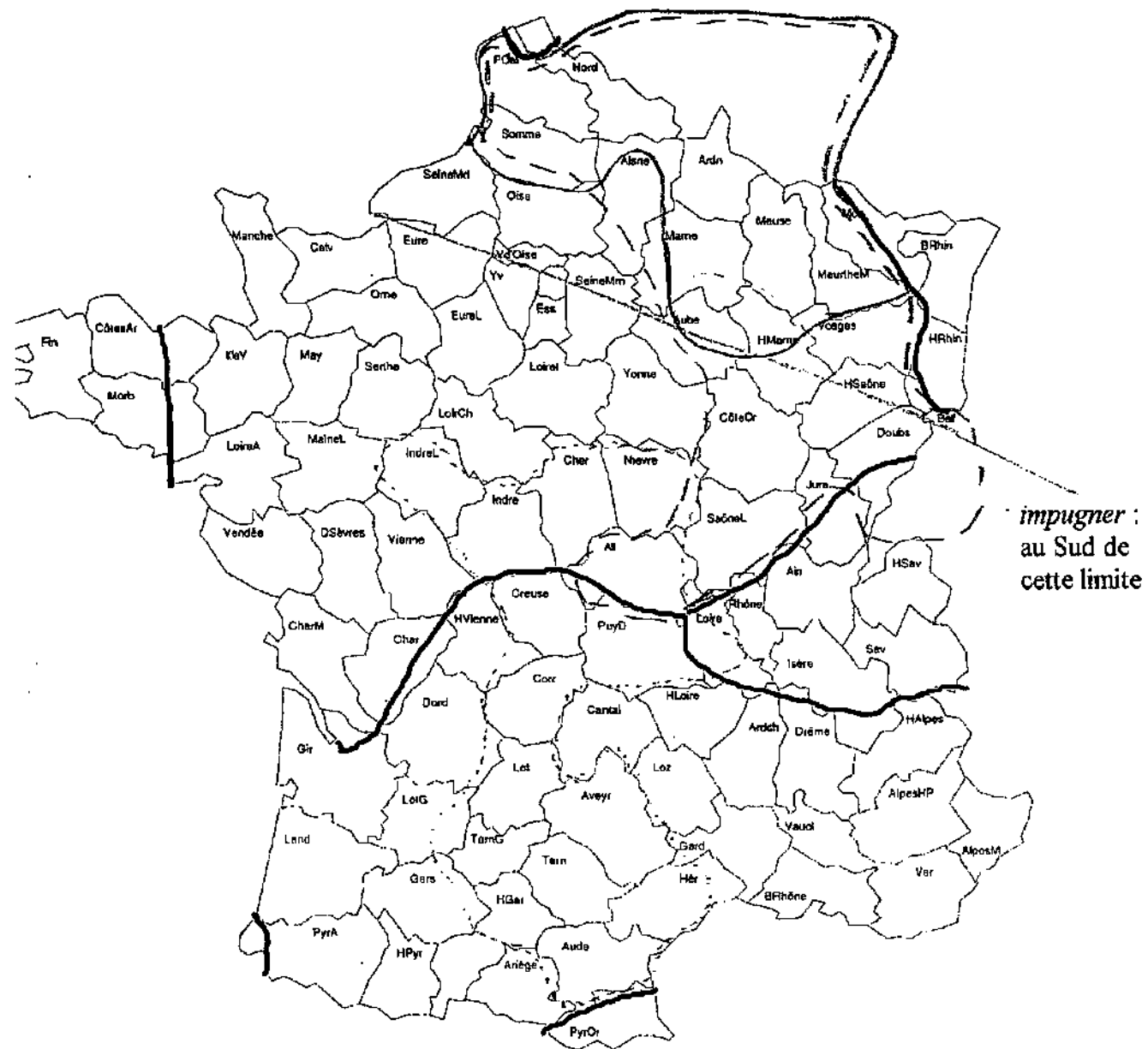
provisoirement au moins, de la rattacher à l'aire de ses enregistrements patois (occidentaux). Le résultat du croisement des aires oblige à revoir notre jugement : au début du 16^e siècle, l'unité lexico-sémantique était encore générale dans le domaine d'oïl et le retrait de son aire sur l'Ouest d'oïl est postérieur à cette période.

Il n'était pas possible jusqu'à présent de se prononcer sur le statut diatopique du rare *orderon* : il semble que l'aire de son emploi soit au moins pan-orientale.

3. *Données extra-linguistiques*. Il est question d'aller à *Dinan* (v. 5) ; plusieurs lieux portant ce nom, le critère ne peut intervenir en premier lieu.

4. *Localisations proposées*. Localisation : origine picarde (Tissier, 71). Critères phonétiques, morphologique, lexicaux (surtout *sapion* [cf. discussion *supra* 2. 2.], *bucquer* [cf. discussion dans le chapitre 4 : cette variable ne peut servir de critère]).

5. *Résumé*. Nord de la Picardie. Cette localisation sûre confirme et précise quelque peu celle que proposait Tissier.



-  : aire de *ramon*
 : aire de *tache*
 : aire de *poulcer*

Tissier 21, *Le Ramoneur de cheminées* (Faivre n° 143).

1. *Date*. Fin du 15^e ou début du 16^e siècle (Tissier, 115, n. 94) ; 1520 ou 1508 (Lewicka) ; pas d'argument décisif.

2. *Discussion*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *bouges*, *escorpion*, *impugner*, *mal lardee*, *massis*, *poulcer*, *ramon*, *redelet*, *tache*, *trainee* 2.

Bouges, *escorpion*, *mal lardee*, *massis*, *redelet*, *trainee* 2 n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Ramon* est un critère sûr et assez précis, il couvre Wallonie, Picardie, Champagne et Lorraine à l'exception des Vosges.

Tache, qui a été emprunté par la langue générale au 16^e siècle, n'est pas un critère décisif pour la localisation. Il oriente nettement, cependant, vers l'Est du domaine d'oïl et la Suisse romande.

La localisation d'*impugner* ne repose que sur des attestations anciennes, et elle souffre d'une incertitude supplémentaire, consécutive au traitement dont elle a bénéficié dans la lexicographie historique du français, selon nous insuffisant. Le critère orienterait vers la partie du domaine galloroman qui se trouve au Sud d'une ligne Rouen-Belfort.

Enfin, *poulcer* est surtout occitan, mais a été connu aussi dans le Centre, où Jaubert a pu l'enregistrer au milieu du 19^e siècle (et où l'on rencontre la seule attestation de moyen français) ; le fait que l'aire ait été en retrait à la fin du 19^e siècle rend assez douteux, en l'absence presque complète d'attestations anciennes localisées, les contours de l'aire du mot au 16^e s. L'aire que nous reportons sur la carte en regard est donc donnée sous toutes réserves.

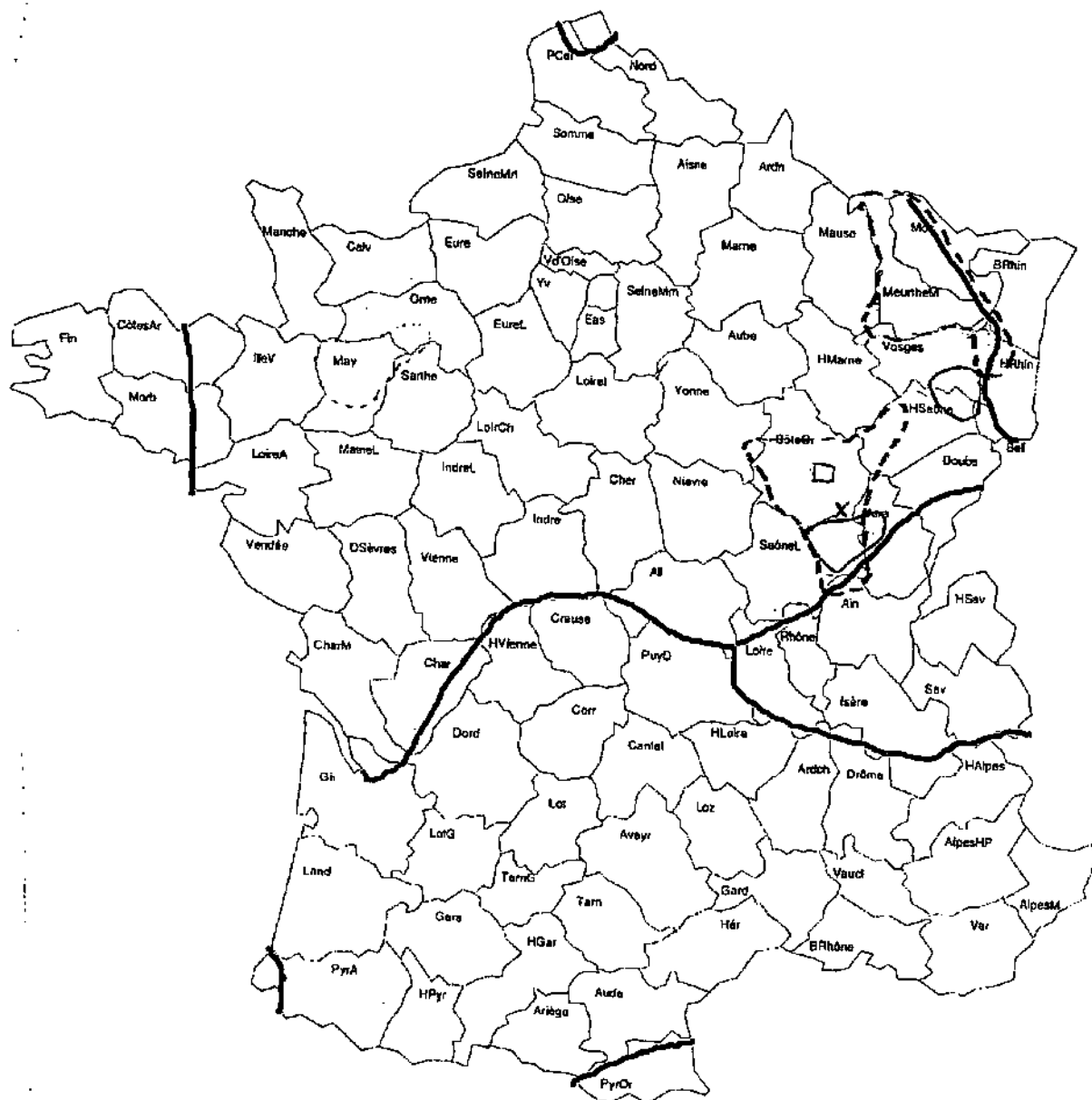
2. 3. Les deux derniers critères sont contradictoires avec le premier, qui est le plus sûr de ceux que nous avons utilisés. Il faut probablement remettre en question les conclusions réservées que nous avions proposées pour ces deux critères ; la localisation établie ici rendant vraisemblable leur incorrection.

3. *Données extra-linguistiques*. Les vv. 211-212 (*Il a perdu le plait a Romme, Il peult bien apeller a Rains*) ont « un sens surtout dans la province ecclésiastique de Reims » selon Lewicka 1974, 131, n. 94. Nous croyons que le jeu de mots suffit à justifier ces deux vers même en dehors de la province ecclésiastique ; l'argument

n'est pas nul, mais il n'est pas décisif (c'était probablement là, d'ailleurs, l'avis de Lewicka).

4. *Localisations proposées.* Tissier ne se prononce pas ; picarde (Lewicka 1974, 131, n. 94), « à cause de sa langue et des vers [211-212, cités *supra*] ».

5. *Résumé.* Quart Nord-Est du domaine d'oïl, sans qu'il soit possible de préciser. Nos résultats confirment le jugement de Lewicka.



X : Seurre

□ : de costiere

○ : aire de brechie

○ : aire de se couser

○ : aire de rabasser

Tissier 22, *Le Meunier de qui le diable emporte l'âme en enfer*, d'Andrieu de la Vigne (Faivre n° 114).

1. Date. 1496 (cf. *infra* 3).

2. Discussion lexicologique.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *aux actaintes*, *advertin*, *assené*, *barbeter*, *brechie*, *bren*, *brou ha ha*, *cambouys*, *compasser*, *conscience*, *coppier*, *de costiere*, *se couser*, *s'esprouver*, *figurer*, *fongner*, *gouffrineus*, *rabasser*, *tour* et *donner la trousse*.

Aux actaintes, *assené*, *brou ha ha*, *cambouys*, *compasser*, *conscience*, *coppier*, *s'esprouver*, *figurer*, *gouffrineus* et *tour* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Advertin* pourrait être un occidentalisme d'aire large : les enregistrements dialectaux sont normands et sud-occidental, et les quelques attestations anciennes apparemment contraires n'empêchent pas nécessairement d'admettre cette orientation. En effet, Bonaventure Des Périers a été le valet de chambre de Marguerite de Navarre, et il a par conséquent vécu longtemps dans l'Ouest. Reste seul Calvin, dont la présence n'est pas dirimante, puisqu'il est assez facile d'imaginer comment il aurait pu connaître le mot : par Des Périers, ou lors de ses études à Orléans ou à Bourges. Le critère reste néanmoins imprécis et nous ne l'avons pas indiqué sur la carte.

Barbeter est oriental, sans qu'on puisse préciser. Nous ne l'indiquons pas sur la carte.

Brechie n'est connu que dans les patois modernes, où son aire est très étroite. Nous n'indiquons sur la carte récapitulative que les enregistrements localisés précisément (et non à l'échelle d'un département).

De costiere n'est connu, en dehors du texte examiné ici, que par deux attestations anciennes : Tabourot des Accords et Louis XI. Le premier est né et a vécu à Dijon, qui n'est qu'à 40 kilomètres de Seurre par la route, et l'on peut admettre qu'il s'agit d'un régionalisme d'aire étroite, dont nous ne sommes pas en mesure de préciser les contours. Nous l'indiquons de façon minimale, à Dijon. Autant que nous sachions, l'exil bourguignon du futur Louis XI ne s'est pas déroulé à Dijon mais dans la partie septentrionale des états du duc ; nous ne sommes donc pas en mesure d'expliquer la présence du critère chez lui.

Se couser offre une orientation précise.

Fongner est difficile à utiliser pour la localisation, mais nous avons supposé que les aires des différentes catégories sémantiques que nous avons distinguées (à la suite du FEW) n'avaient considérablement changé ni de forme ni de taille depuis le 15^e siècle. C'est l'aire du type que nous nommons (a) qu'il s'agit d'observer ici, et on vérifie qu'elle recouvre bien l'Ouest du Jura et l'Est de la Saône-et-Loire, à

quelques kilomètres de Seurre. Ceci confirme croyons-nous l'ancienneté de la répartition de l'aire. Nous n'indiquons pas cette aire vaste et découpée sur la carte.

Rabasser oriente nettement vers le Sud de la Normandie et à l'Est immédiat de la Haute-Bretagne.

Donner la trousse oriente vers le Centre-Est du domaine galloroman ; il s'agit sans doute d'un régionalisme de fréquence. Nous ne l'avons pas représenté sur la carte.

2. 3. Le croisement des critères examinés ici montre clairement qu'Andrieu de La Vigne a choisi pour la représentation de Seurre d'utiliser certains mots étroitement régionaux qu'il avait eu l'occasion d'entendre durant son séjour⁶. Le seul occidentalisme (*advertin*), susceptible donc de refléter plus directement sa variété natale de français, est un mot d'aire très large, dont le statut diatopique n'est pas établi sûrement.

Brechie et *se couser*, ainsi peut-être que *de costiere*, sont des mots d'aire extrêmement étroite, mais Andrieu de la Vigne a aussi utilisé des diatopismes orientaux ou sud-orientaux plus largement répartis dans le domaine galloroman.

2. 4. Au vu de la clarté et de la cohérence de ces résultats, il est possible de revenir sur *rabasser*. Sa présence doit être mise en rapport avec le fait qu'Andrieu de la Vigne était, en 1496, secrétaire d'Anne de Bretagne, à la cour occidentale de laquelle il aura sans doute connu un mot dont l'aire était peut-être un peu plus étendue alors que lors des enquêtes dialectales.

Bren pourrait aussi être un occidentalisme — d'aire plus large — et représenterait peut-être un élément de la langue de La Rochelle.

3. *Données extra-linguistiques*. Cette farce et le mystère dont elle fait partie ont été représentés à Seurre (Côte-d'Or) en 1496. Leur auteur est originaire de La Rochelle.

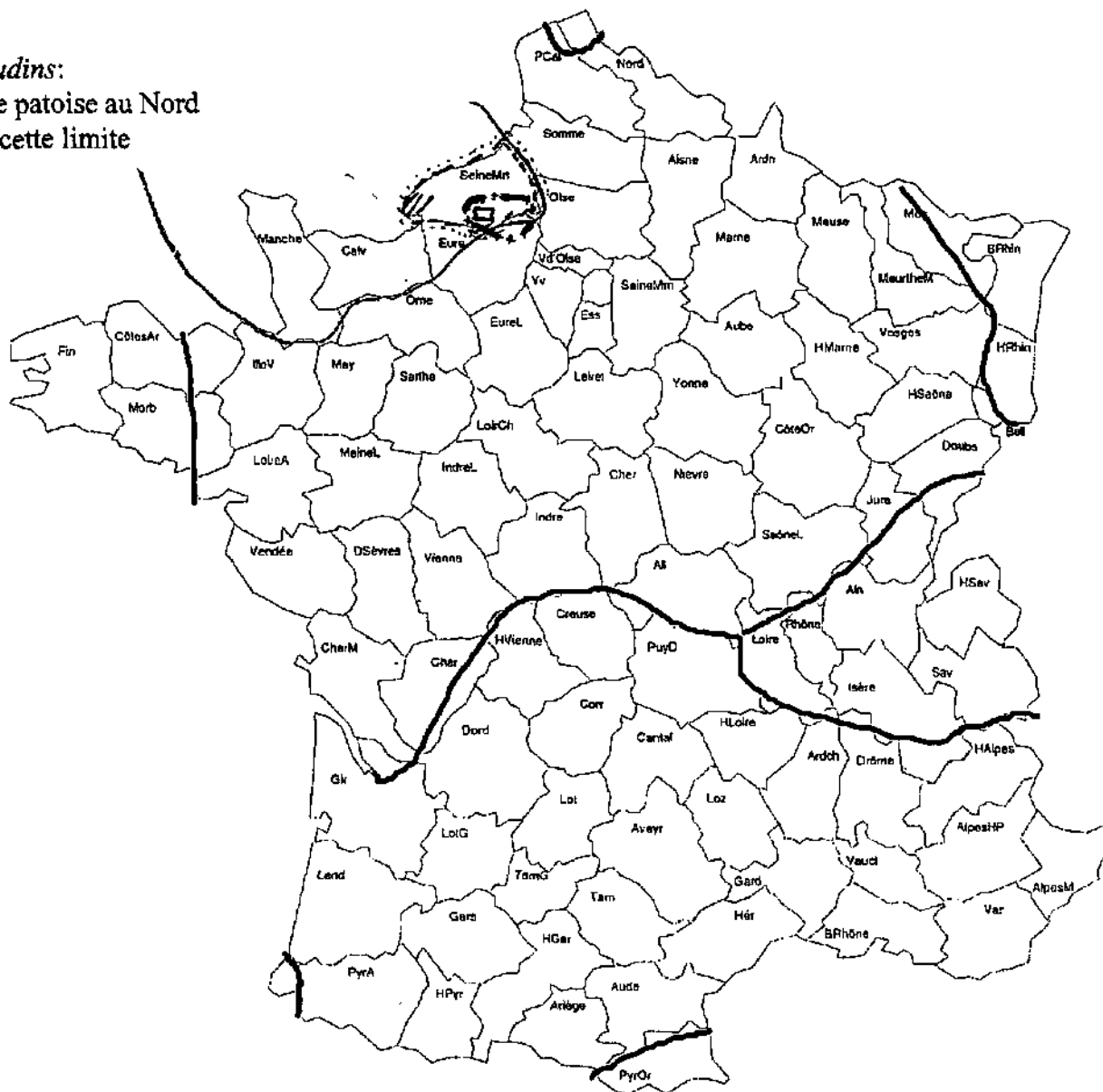
4. *Localisations proposées*. Cf. *supra* 3.

5. *Résumé*. Coin Nord-Est de l'actuel département de la Saône-et-Loire ; une part minoritaire du vocabulaire peut être attribué à l'Ouest, et en particulier un mot à

⁶ Ou auparavant, cf. Chambon 1992, 10 ; Roques 1991a, 211.

une zone étroite au Sud-Ouest immédiat de la Normandie. Ces résultats sont cohérents avec les critères extra-linguistiques.

boudins:
aire patoise au Nord
de cette limite



/// : haultinete

□ : *gogueter*

○ : aire de *esterdre*

○ : aire de *pallee*

○ : aire de *souple saut* en moyen français

Tissier 23, *Le Bateleur* (Faivre n° 16).

1. *Date*. Pas de proposition (Tissier) ; v. 1555 (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*.

2.1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *boudins*, *a creance*, *esterdre*, *fleureçon*, *fretel*, *fringoter*, *gogueter*, *haultinete*, *labit*, *pallee*, *pay*, *raillart*, *sannete*, *souple sault* et *vetil*.

Fleureçon, *fringoter*, *labit*, *sonnete* et *vetil* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Boudins* est un critère net de localisation, en Normandie, mais il est obéré d'une incertitude, du fait de l'absence d'attestations anciennes.

Esterdre n'est attesté que dans la *Muse Normande* (patois de la Seine-Maritime, 17^e siècle) ; tant qu'on ne possède pas d'autre attestation, le critère doit être considéré comme très spécifique diatopiquement.

Autant que les données connues de nous permettent de le savoir, *gogueter* est un mot rouennais.

La base à laquelle nous proposons de rattacher étymologiquement *haultinete* n'est représentée dans le FEW que par un seul enregistrement dialectal, au Havre, et ne connaît aucune attestation ancienne parvenue à notre connaissance. Le critère oriente nettement vers le Havre ou la région proche.

Pallee est probablement un mot dialectal de l'actuel département de la Seine-Maritime qui a été emprunté par exception dans le texte que nous examinons.

Poy est un indice de localisation dans l'Ouest. Nous ne l'indiquons pas sur la carte récapitulative.

Souple sault est attesté, en dehors du texte examiné et à notre connaissance, deux fois seulement en moyen français. Ces deux attestations dessinent une aire étroite en Haute-Normandie qui, en l'absence d'enregistrements patois, ne peut être tenue pour si étroite que jusqu'à la découverte d'une attestation divergente.

2. 3. Le croisement de nombreux critères convergents aboutit à une localisation très précise, dans l'actuel département de la Seine-Maritime, certainement le long de la Seine et très probablement à Rouen (on ne s'inquiétera pas de l'enregistrement patois havrais de *haultinete*, qui prouve seulement la différence de traitement lexicographique entre les deux villes).

2. 4. On peut reprendre quelques formes écartées dans un premier temps : nous proposons, à partir d'un maigre matériel, de considérer que *a creance* était oriental ; ce jugement doit être revu.

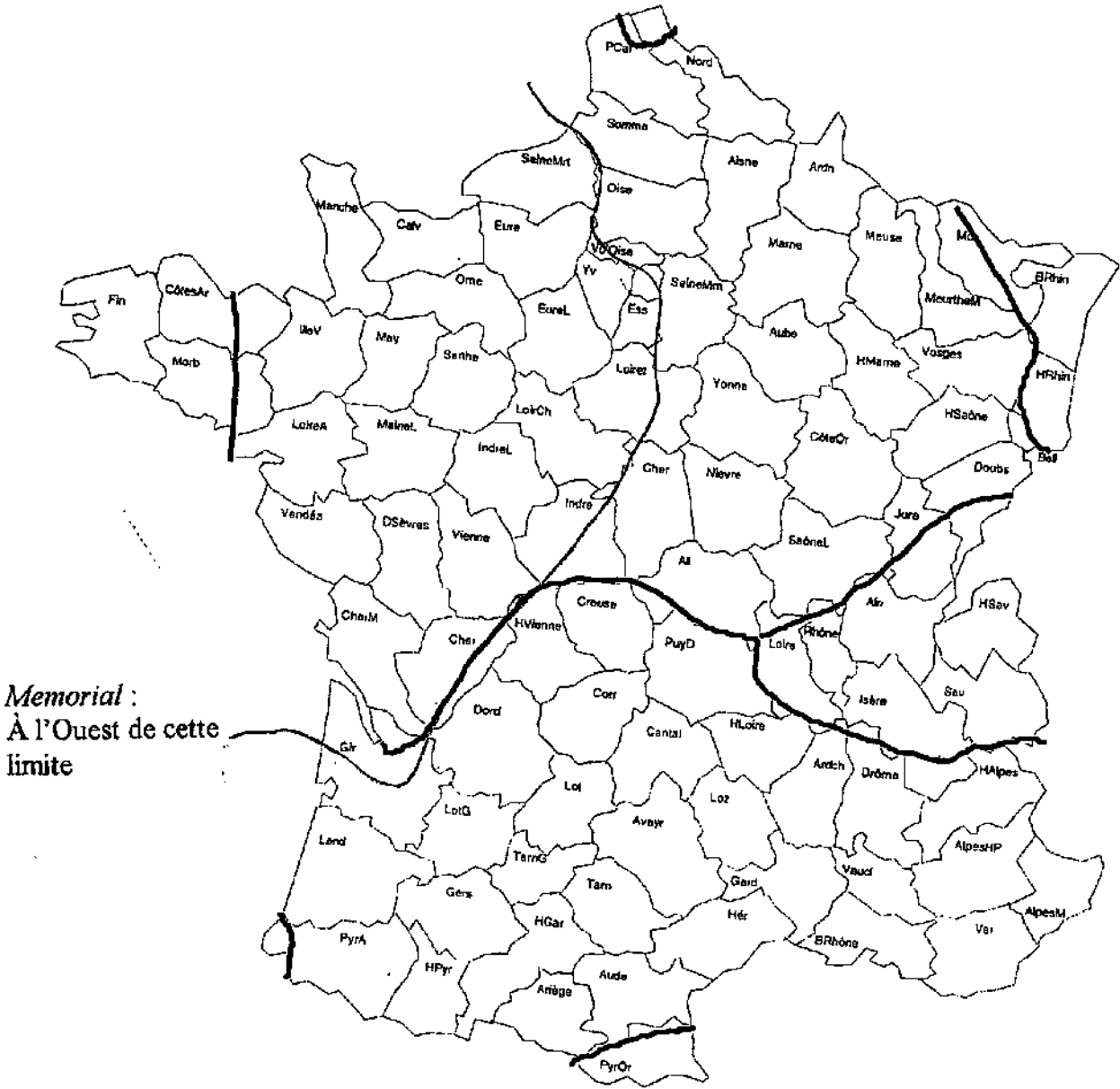
Contrairement à ce qu'avancent Philipot et Tissier, *fretel* n'est sans doute pas spécifiquement normand.

Le résultat obtenu ici confirme que *raillart* n'est pas un critère décisif pour la localisation dans l'Ouest (Normandie exclue).

3. *Données extra-linguistiques.* Allusion (v. 170) à un certain Gilles des Vaulx, poète rouennais du début du 16^e siècle ; le badin de Martainville, dont il est question v. 219, est appelé par Noël Du Fail « Martinville de Rouen » (Tissier, note au v. 214). Cela suffit, croyons-nous après Tissier, à localiser la farce à Rouen ; on pourrait ajouter quelques faits un peu moins nets.

4. *Localisations proposées.* Rouen. Critères extra-linguistiques (cf. *supra* 3), phonétiques et lexicaux (*esterdre* et *fretel* [cf. discussion *supra* 2. 2.]).

5. *Résumé.* Rouen. Ce résultat se rencontre exactement avec les critères extra-linguistiques, dont il assure l'interprétation.



Tissier 24, *Les Gens nouveaux* (Petit de Julleville n° 113).

1. *Date.* « Le plus prudent serait de ne pas rattacher à priori *Les Gens nouveaux* à une période déterminée. » Tissier, 307.

2. *Discussion lexicologique.*

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *cartier*, *memorial* et *trancillee*.

Trancillee n'intervient pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Memorial* oriente vers le Nord-Ouest surtout (Normandie, Paris, Orléanais), ou dans une moindre mesure vers l'ensemble de l'Ouest ; les contours de son aire sont incertains, du fait du manque d'enregistrements vernaculaires, mais le nombre d'attestations anciennes rend le critère assez sûr.

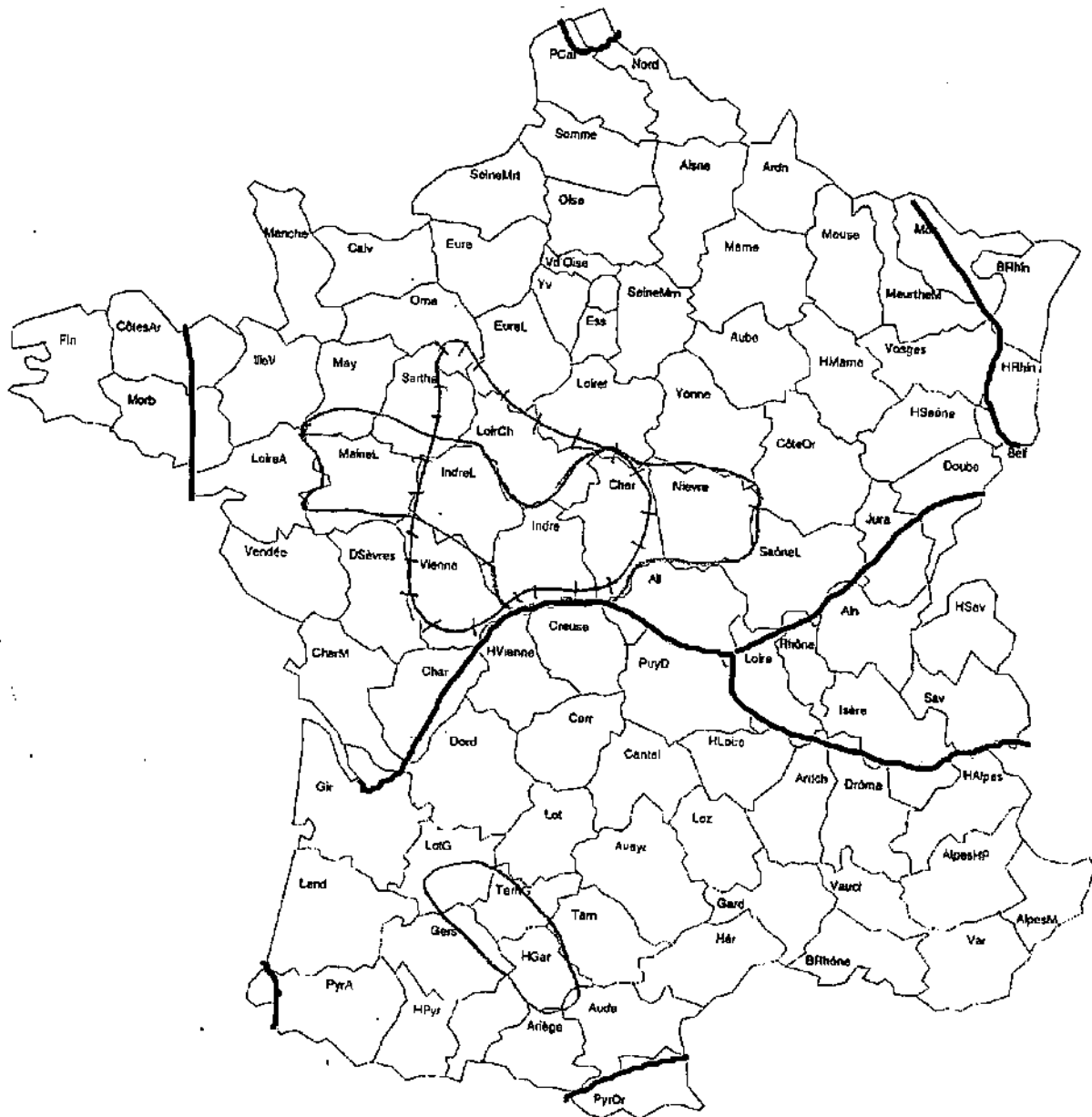
2. 3. Le texte est très peu marqué diatopiquement. Un seul critère peut servir à fixer une orientation, et celle-ci est très large.

2. 4. Rien n'autorise à penser que *cartier* ait une réelle spécificité diatopique.

3. *Données extra-linguistiques.* Aucune.

4. *Localisations proposées.* Aucune.

5. *Résumé.* Ouest, et plus probablement Nord-Ouest. Nos résultats sont médiocres ; ils marquent néanmoins un progrès sur ceux de nos prédécesseurs.



○ : aire de *minault*

 : aire de *abiller*

Tissier 25, *Jeninot qui fit un roi de son chat* (Faivre n° 81).

1. *Date*. Fin du 15^e ou début du 16^e siècle (Tissier, 19 et n. 1) ; id. (Lewicka) ; pas d'argument décisif.

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *abiller*, *cherement*, *fas*, *flageoler*, *faire lra lra*, *minault*, *paler* et *toustee*.

Cherement, *fas*, *flageoler*, *faire lra lra*, *paler* et *toustee* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Abiller* oriente vers le Centre, de la Touraine et du Perche au Berry, mais le critère n'est pas absolument décisif.

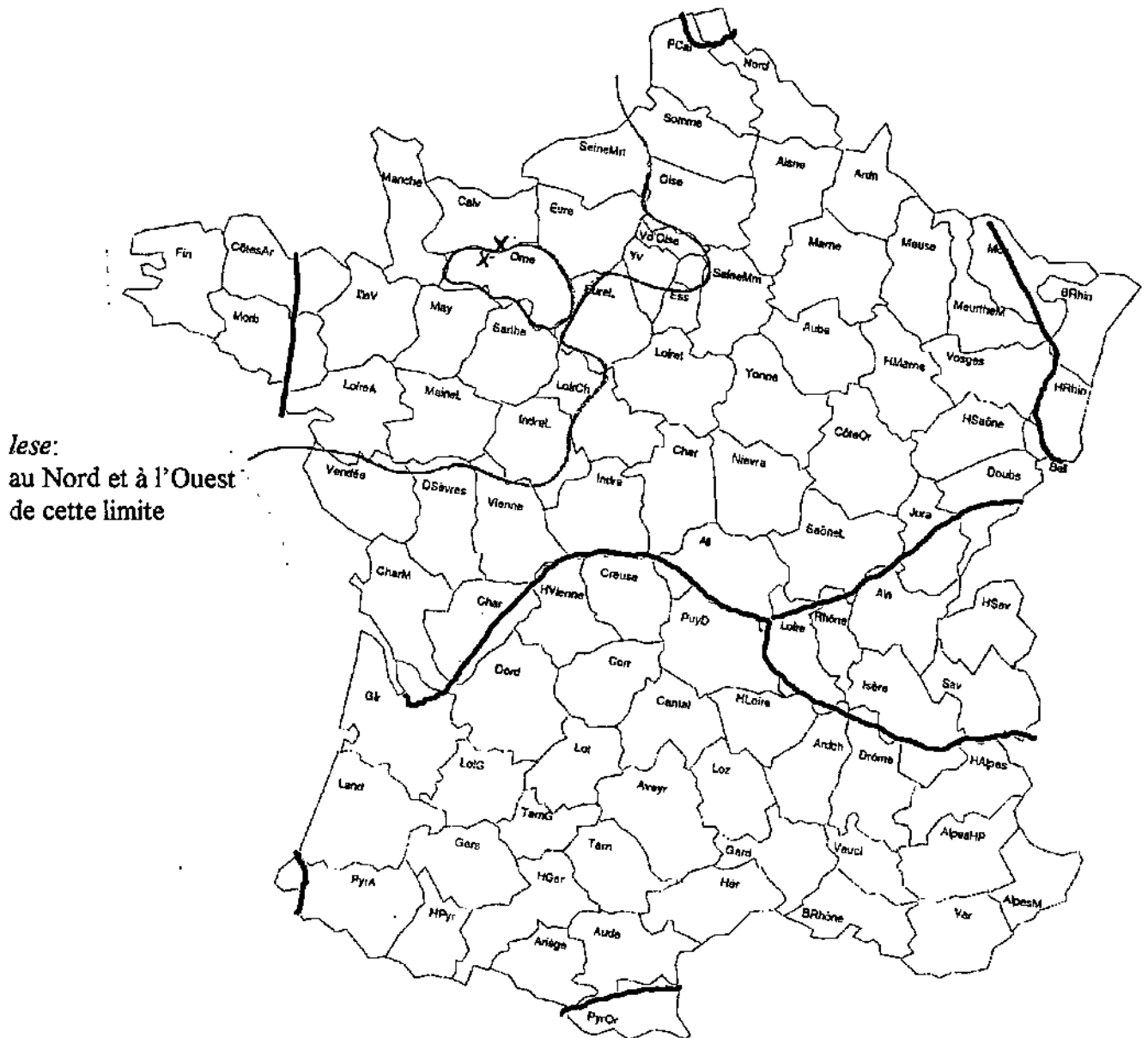
Minault (aire ligérienne en domaine d'oïl, du Maine à la Nièvre, Ouest occitan à l'exception de la Gascogne) est incertain et approximatif, du fait de l'absence d'attestations anciennes.

2. 3. Les deux critères sont cohérents et leur intersection oriente vers le Perche ou la Touraine.

3. *Données extra-linguistiques*. Aucune.

4. *Localisations proposées*. « L'origine, malgré quelques normandismes, est incertaine » (Tissier, 19, cf. aussi n. 2).

5. *Résumé*. Touraine ou Berry. Ce résultat se concilie mal avec la localisation normande proposée par Tissier (sous réserves) à la suite de Droz/Lewicka 1961, 68.



X : lieux cités dans la farce

○ : aire de *etermin*

Tissier 26, *Mimin le goutteux et les deux sourds* (Faivre n° 93).

1. *Date*. 1534 (Tissier, 64-70) ; id. (Lewicka) ; arguments incertains, mais séduisants.

2. *Discussion lexicologique.*

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *desgouster*, *etermin*, *ne my ne gourd*, *lese*, *marmot*, *pelin* et *responce*.

Desgouster, *ne my ne gourd* et *pelin* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. L'aire de *etermin* est étroite et il n'y a pas de raison de douter de sa stabilité au long de l'histoire des variétés du galloroman.

Lese oriente sûrement vers le Nord-Ouest, Paris compris.

2. 3. Les critères sont peu nombreux, mais cohérents, et l'un d'eux est très net, orientant vers la Basse-Normandie et sans doute plus précisément vers le département de l'Orne.

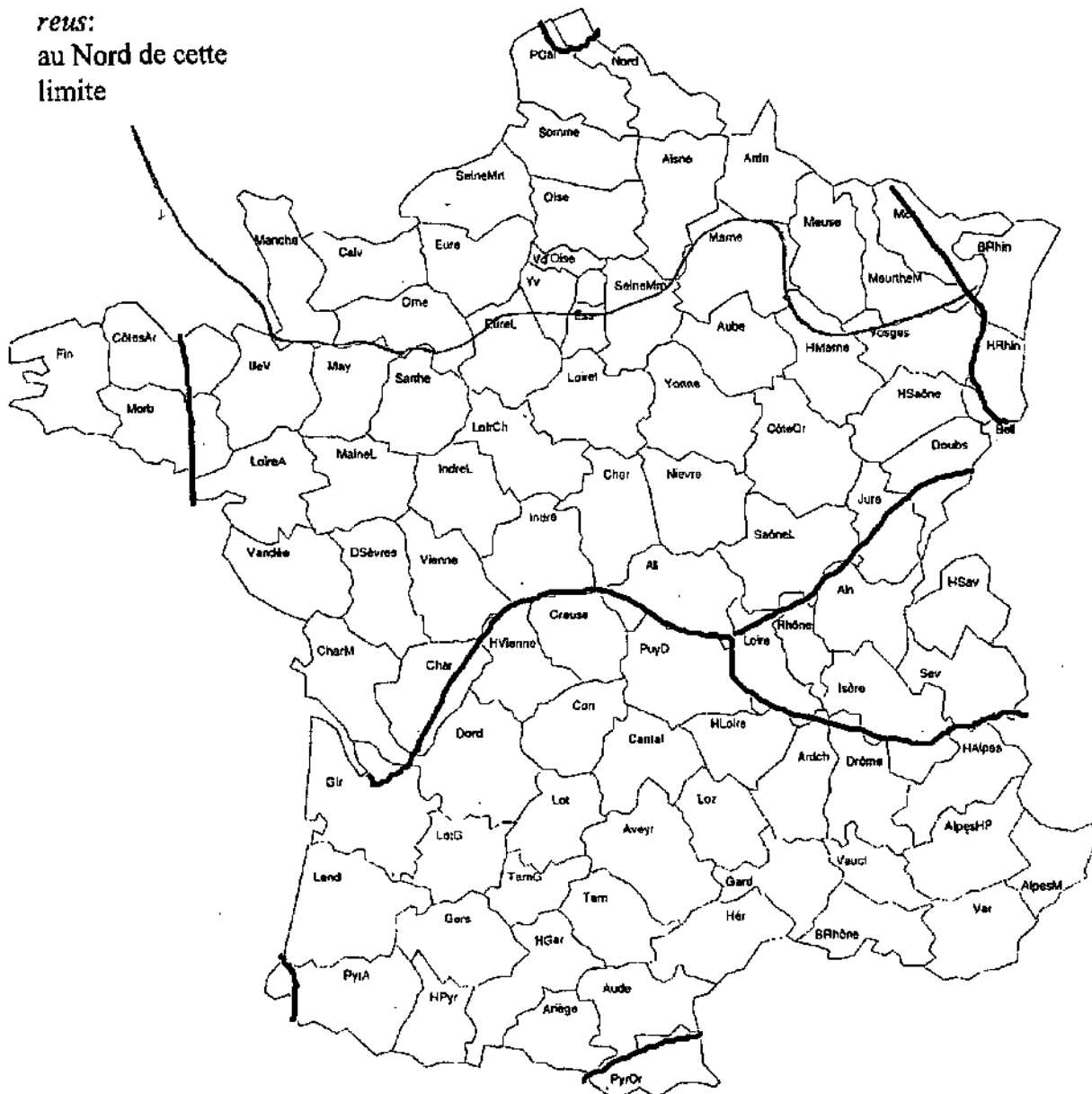
2. 4. Il n'y a pas de raison de supposer que *responce*, au sens que nous lui attribuons, est spécifique diatopiquement.

3. *Données extra-linguistiques*. On invoque (v. 61) *Nostre Dame de Briose* (Briouze, dans l'Orne), dont le culte ne semble pas s'être étendu très au loin dans l'Europe de la Renaissance. Il est question aussi d'un drap acheté à la foire de Guibray (v. 162 ; faubourg de Falaise, Calvados). La grande proximité des deux seuls lieux cités dans le texte (27 km par la route départementale) assure la pertinence de l'information que fournit leur mention pour la détermination géographique du public auquel la farce était destinée.

4. *Localisations proposées*. Normandie (Tissier, 64). Critères phonétiques, morphologique et extra-linguistiques (cf. *supra* 3).

5. *Résumé.* Basse-Normandie et sans doute actuel département de l'Orne. Ce résultat se rencontre très exactement avec les indications extra-linguistiques et confirme leur interprétation. La langue du texte est celle de la région pour laquelle il a été écrit. La localisation que nous proposons rencontre celle de Tissier et la précise.

reus:
au Nord de cette
limite



Tissier 27, *Un qui se fait examiner pour être prêtre* (Faivre n° 111).

1. *Date*. Peu avant la Réforme (Tissier, 122); v. 1500 ou 1500-1510 (Lewicka); pas d'argument décisif.

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *ganif* et *reus*. *Ganif* n'intervient pas dans la discussion de la localisation.

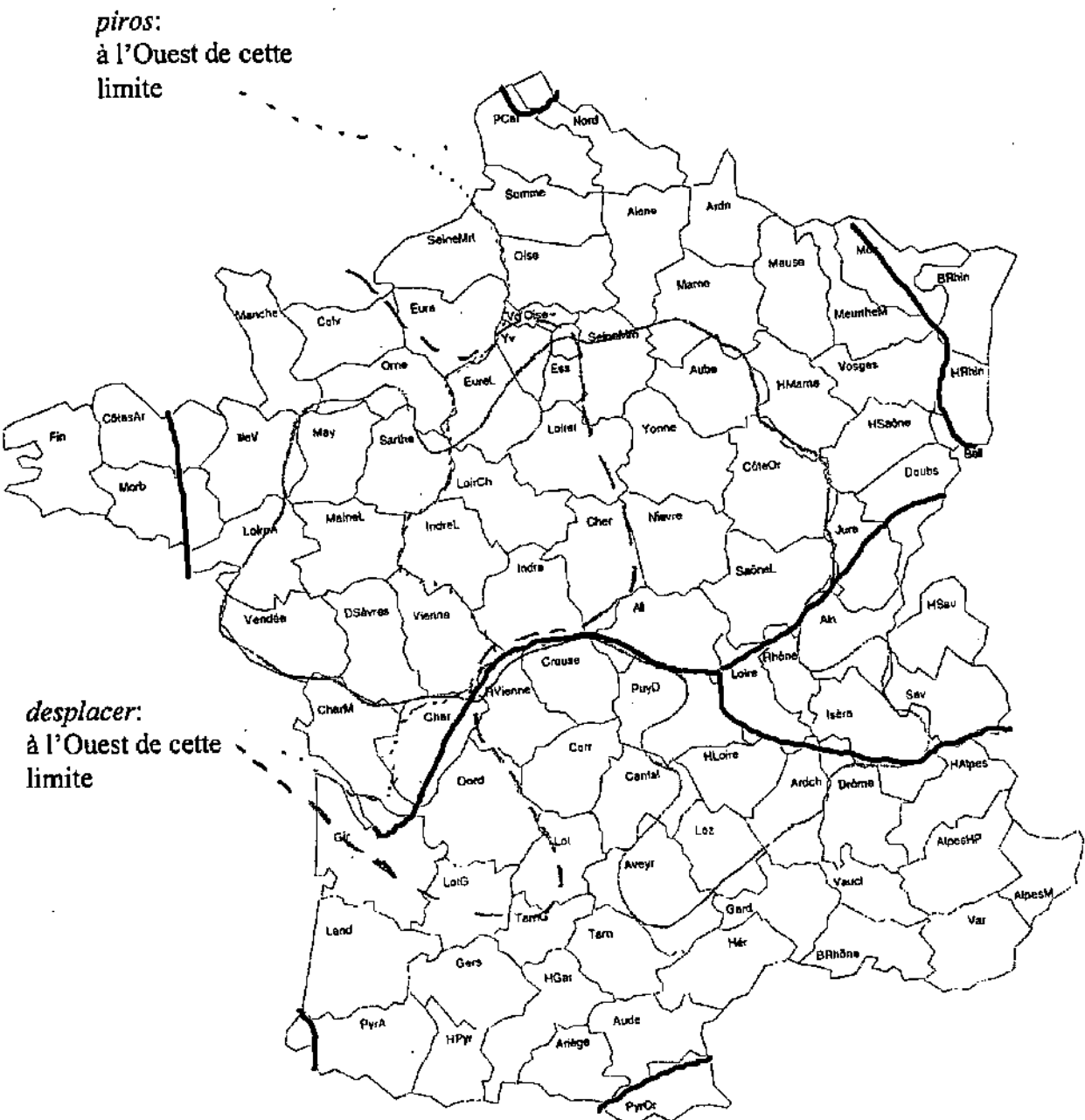
2. 2. *Reus* n'est pas seulement picard, contrairement à ce que dit Tissier, 120. Son aire comprend la Wallonie, la Picardie, la Normandie, Paris et la Lorraine à l'exception des Vosges.

2. 3. Les critères sont peu nombreux et nous n'aboutissons qu'à une aire large. La farce est manifestement très peu marquée diatopiquement.

3. *Données extra-linguistiques*. Invocation à Notre-Dame de Montfort, v. 37, qui serait Montfort-sur-Risle (dans l'Eure). Il semble (cf. Tissier, VI, 324, n. 15) que la vénération dont elle a été l'objet s'est largement répandue à la fin du 15^e siècle; le critère n'est donc pas très significatif.

4. *Localisations proposées*. Normandie (Tissier, 120). Critères morphologique, lexical (*agardez*) et extra-linguistique (cf. *supra* 3).

5. *Résumé*. Partie septentrionale du domaine d'oïl, depuis la latitude de Paris. Ce résultat n'est pas contradictoire avec la localisation proposée par Tissier; il est moins précis et plus prudent.



○ : aire de *chasiere*

Tissier 28, *Colin, fils de Thévoz le maire* (Faivre n° 29).

1. *Date*. Tissier ne se prononce pas ; v. 1530 (Lewicka) ; connue par une édition de 1542.

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *chasiere*, *desplacer*, *hault bonnet*, *piros* et *sop*.

Hault bonnet et *sop* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Chasiere* occupe une aire vaste et cohérente au centre du domaine galloroman. Les attestations anciennes sont cohérentes⁷ avec l'aire dialectale moderne mais comme elles sont peu nombreuses les contours exacts de l'aire ne sont pas absolument assurés.

Desplacer est un occidentalisme d'aire large (Paris et Normandie compris, de même que l'Ouest occitan). Les attestations anciennes sont assez nombreuses pour qu'il mérite notre confiance malgré l'absence d'enregistrements dialectaux, mais cette absence empêche de dessiner précisément les contours de l'aire.

Piros est un critère sûr. Nous n'avons pas compris dans son aire la Picardie, à laquelle le mot est attribué de façon suspecte (cf. chapitre précédent, s. v.) ; en l'occurrence, cela ne changerait rien à notre résultat.

2. 3. Le croisement des aires aboutit à une localisation occidentale : Maine, Anjou, Poitou ou Sud de la Haute-Bretagne. On note que Paris n'est exclu du croisement que par un critère, *piros*, qui contient la Haute-Normandie.

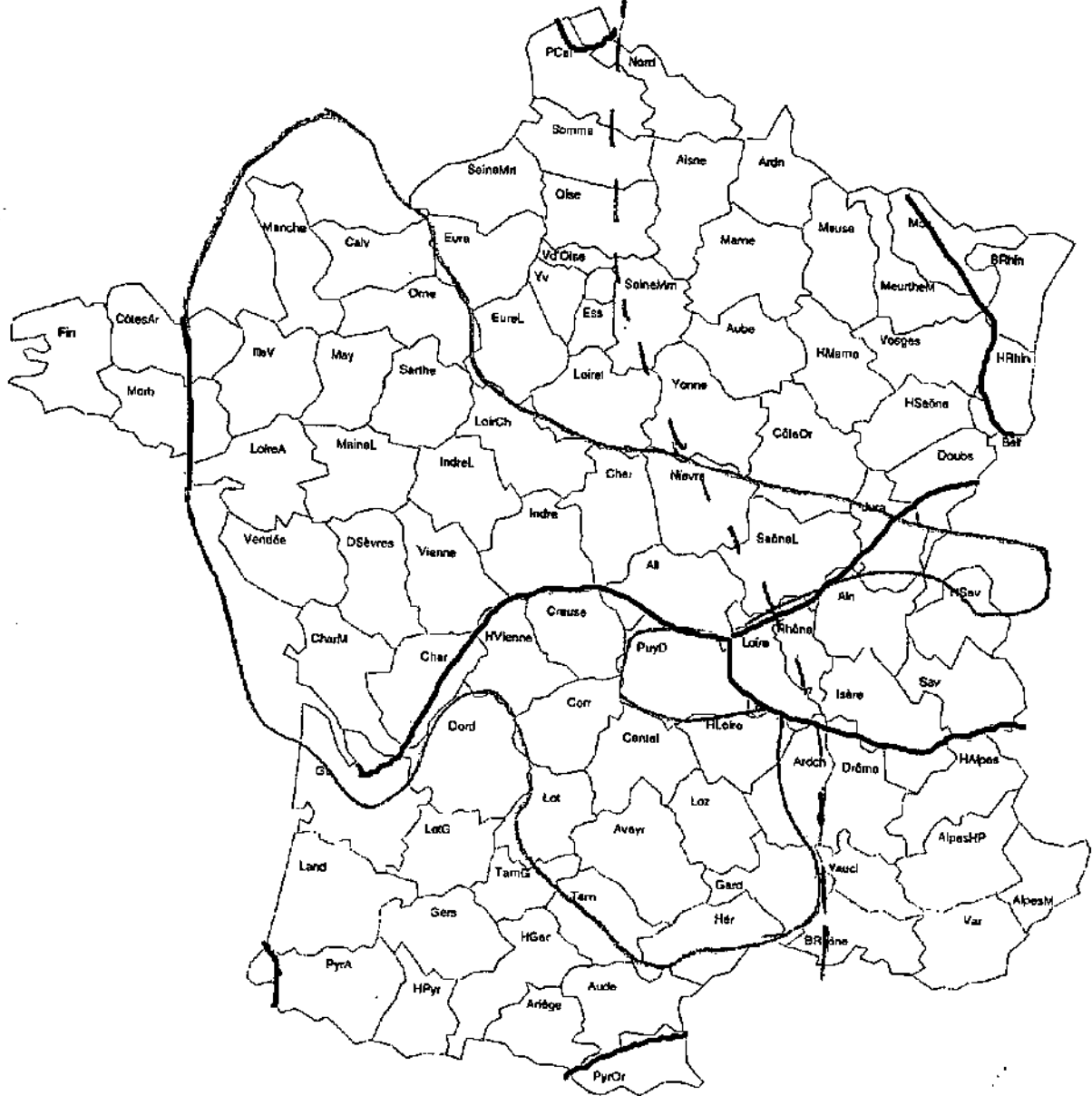
3. *Données extra-linguistiques*. Aucune.

4. *Localisations proposées*. Paris (Tissier, 175).

5. *Résumé*. Ouest : Maine, Anjou ou Poitou. Paris n'est exclu que par un critère, qui contient la Haute-Normandie ; la localisation proposée par Tissier n'est pas sûrement exclue.

⁷ Pour le détail, nous renvoyons au chapitre précédent, s. v.

collotion:
à l'Est de cette limite



○ : aire de *affiner*

Tissier 29, *Le Pardonneur, le triacleur et la tavernière* (Faivre n° 123).

1. *Date*. Tissier ne se prononce pas ; v. 1515 (Lewicka) ; pas d'argument décisif.

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *affiner*, *beguin*, *cabusion*, *collation*, *eschinees*, *fouldriere*, *joncherie*, *lenternier*, *tary*, *ouye* et *touaillon*.

Beguin, *cabusion*, *fouldriere*, *joncherie*, *lenternier* et *tary* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Affiner* oriente vers la moitié Sud-Ouest du domaine d'oïl, éventuellement vers certaines zones des domaines occitan ou francoprovençal, mais le contour précis de l'aire est difficile à fixer.

Collation est pan-oriental dans le domaine galloroman, mais il n'est pas passé dans les patois. Son aire est donc difficile à fixer avec précision.

2. 3. Les deux seuls critères que nous nous croyons en mesure d'utiliser pour la localisation souffrent chacun d'une incertitude quant aux limites exactes de leur aire ; d'autre part ils sont peu nombreux et une erreur d'interprétation portant sur un seul d'entre eux déformerait complètement le résultat. Leur croisement oriente vers le Sud-Est d'oïl, le Nord francoprovençal ou moins probablement la vallée du Rhône.

2. 4. On peut revenir sur quelques formes écartées dans un premier temps : compte tenu de cette nouvelle attestation, il n'est peut-être pas certain que *eschinees* soit général en français dès ses premières apparitions : il est oriental dans les patois, en langue d'oïl, ce qui se rencontrerait bien avec le résultat obtenu ici, et ses premières attestations françaises proviennent souvent du Centre-Est du domaine galloroman (Olivier de Serres, ainsi que Rabelais qui pourrait l'avoir connu à Lyon). Les attestations divergentes se trouvent chez Marguerite de Navarre et dans le *Ménager de Paris* (on ne s'étonne pas de trouver dans un texte technique des mots venus de tous horizons, cela dit sans préjudice d'une étude des sources de ce texte de compilation) et ne suffisent pas à remettre en question la nette surreprésentation du Centre-Est galloroman.

Nous posions dans le chapitre précédent que *ouye*, jusqu'à preuve du contraire, devait être considéré comme normand en français au 16^e siècle. Avec les réserves émises ci-dessus, nous admettons que cette preuve a été apportée.

Pour Tissier, *touaillon* est un critère de localisation du texte en Normandie ; nous avons indiqué dans le chapitre précédent, s. v., qu'il n'en était rien.

3. *Données extra-linguistiques*. Aucune.

4. *Localisations proposées*. Peut-être Normandie (Tissier, 232, n. 1). Critères lexicaux (*touaillon* [cf. discussion *supra* 2. 2.], *chez* [nous ne l'examinons pas]).

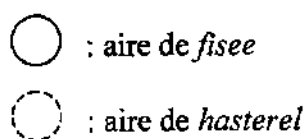
5. *Résumé*. Sud-Est d'oïl, Nord francoprovençal, ou moins probablement vallée du Rhône. Le résultat est probable plutôt que sûr ; il contredit la localisation hypothétique proposée par Tissier.

surgien:
au Nord de cette limite

run :
au Nord de
cette limite

gris:
au Nord de
cette limite

Pience et sa famille
lexicale :
à l'Ouest de cette limite



Tissier 30, *Tout-Ménage* (Faivre n° 166).

1. *Date*. Tissier ne se prononce pas (il est fait allusion à un épisode des guerres d'Italie, mais il est difficile de le reconnaître sûrement); 1500 ou 1512-13 (Lewicka); 1512-1515 est la période la plus vraisemblable pour l'événement auquel il est fait allusion, et la farce lui serait légèrement postérieure, mais le critère n'est pas décisif.

2. *Discussion lexicologique.*

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *a trop fille*, *conardie*, *ennement*, *esgaree*, *fisee*, *fizel*, *gris*, *hasterel*, *malle maladie*, *pience*, *pippesouee*, *quelongne*, *run*, *Saud'ouvray* et *tiffé*.

A trop fille, *esgaree*, *malle maladie* et *pippesouee* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Ennement* : Nord-Ouest d'oïl, Paris compris. Notre commentaire tient compte des localisations de tous les textes étudiés où il est attesté ; ces localisations se sont faites sans utiliser ce critère.

Fisee oriente vers la Normandie ou la Wallonie, mais ce critère phonétique souffre une légère incertitude (cf. chapitre précédent, s. v.).

Fizel oriente vers les côtes normandes ou vers la Wallonie. Il est possible que l'aire du mot dans les patois modernes soit le résultat d'un rétrécissement. Le critère, qui touche à la phonétique, ne peut pas être nettement séparé du précédent (*fisee*), et nous ne l'avons pas spécialement indiqué sur la carte récapitulative en regard ; on se reportera donc à l'aire de *fisee*.

Gris est un critère net et sûr jusqu'à la fin du 15^e siècle, qui oriente vers la Picardie (et surtout la côte) et la Normandie. Il semble avoir été utilisé plus généralement au 16^e siècle, et on n'attribuera pas à ce critère une valeur décisive.

Hasterel est un indice net de localisation en Picardie ou en Wallonie.

Pier est attesté dans le texte examiné au v. 193 ; l'aire dont il relève n'a pas été examinée spécialement, mais dans l'article que nous avons consacré à *pience*, sous chiffre (a). La partie oïlique de son aire occupe tout l'Ouest.

Run oriente vers la Normandie, et plus probablement vers la moitié Nord de cette province.

2. 3. Les critères utilisés sont cohérents à une exception près : *hasterel*. Il est spécifique de la Picardie ou de la Wallonie et son interprétation n'est pas douteuse, mais ne suffit pas à remettre en cause l'unanimité des autres arguments, qui orientent clairement la localisation vers la Normandie, et probablement le Nord de celle-ci. La limite de l'aire de *hasterel* passant dans la Somme, on peut supposer, à défaut de

meilleure explication, que le texte est issu de la région frontière entre Normandie et Picardie, au Nord de l'actuel département de la Seine-Maritime ou à l'Ouest de l'actuel département de la Somme. Ceci n'étant qu'une hypothèse.

La provenance géographique de la farce est circonscrite un peu plus précisément que par Tissier, et confirme son opinion.

2. 4. On peut revenir maintenant sur quelques formes écartées dans un premier temps ou traitées de manière incomplète : *fizel* a été attribué à la Normandie en général, par prudence et à cause du parallèle de *fisee*, mais ses attestations patoises proviennent du Nord de cette province. Comme nous proposons d'attribuer Tissier 30 à la moitié nord de la Normandie, il y a peut-être lieu de poser que la convergence des enregistrements patois modernes et de la seule attestation ancienne localisée précisément est significative, et que le type formel serait spécifique du Nord de la province.

La seule attestation de *conardie* connue de nous et localisée l'est à Rouen. Jusqu'à preuve du contraire, on jugera cette rencontre significative et la forme spécifique diatopiquement.

Quelongne, dont l'aire est vaste et surtout orientale ne peut être utilisé pour la localisation du texte examiné, écrivions-nous dans le chapitre précédent ; ceci à cause d'un vraisemblable emprunt de la forme dans un contexte figé, qui est précisément attesté ici (à la rime avec *besongne*). On note tout de même que la localisation proposée de Tissier 30 n'est pas contradictoire avec l'aire de '*quelongne*' dans les patois, puisque la forme se rencontre dans le Pays de Bray (Nord de la Seine-Maritime).

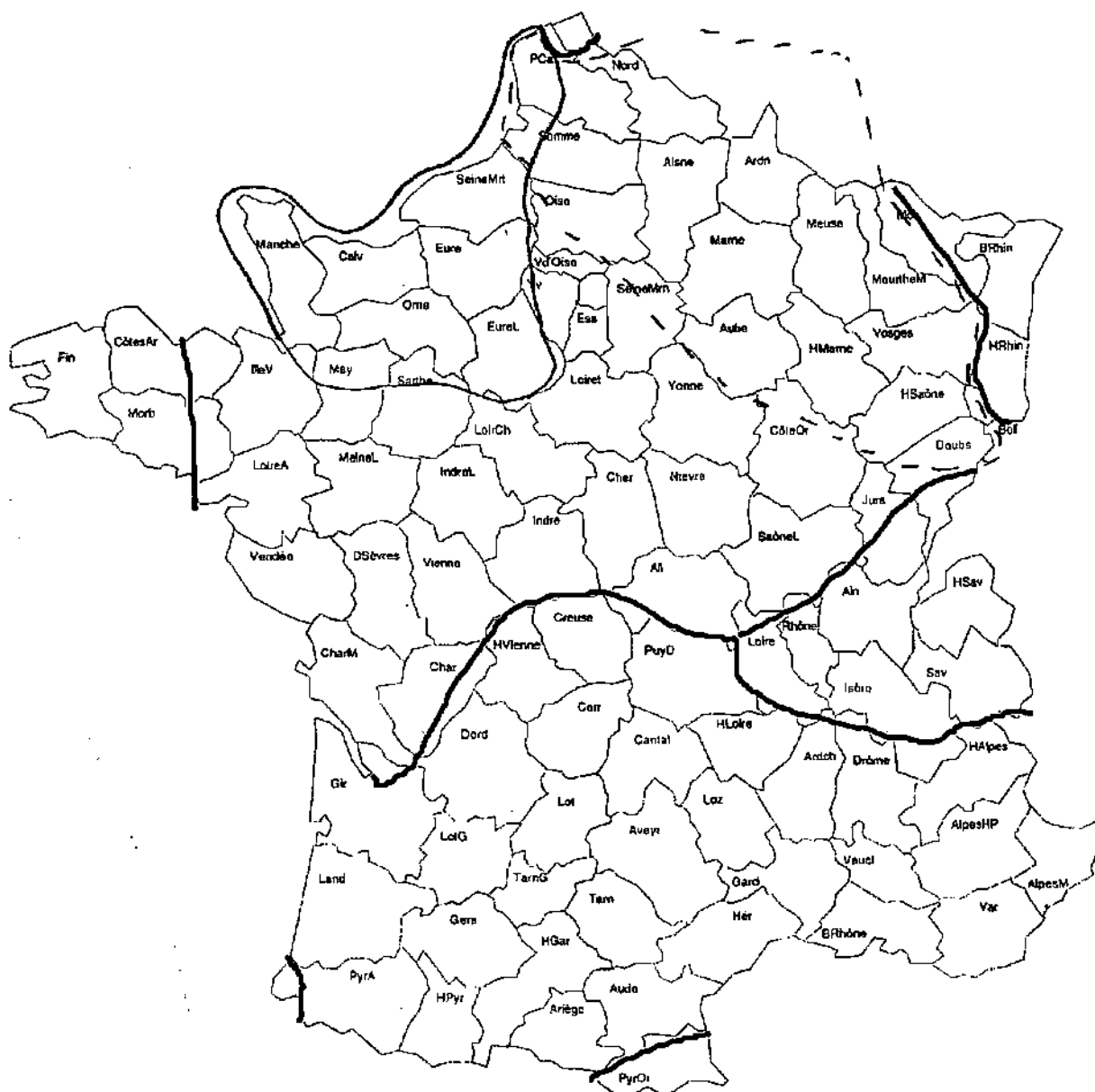
La localisation que nous proposons pour *Saud'ouvray*, sur la base presque exclusive d'attestations anciennes, est nettement infirmée par la nouvelle attestation que nous ajoutons ici. Il n'est pas sûr que *Saud'ouvray* puisse être utilisé comme critère pour la localisation.

Tiffé oriente nettement vers l'Ouest, écrivions-nous dans le chapitre précédent, et nous nous demandions s'il fallait ou non y comprendre la Normandie. Le texte localisé ici répond nettement à cette question, par l'affirmative.

3. *Données extra-linguistiques.* Les vers 77-78, *Allez devant, je vous suyvray, Et [dusse] aller jusques a Rouen*, impliquent croyons-nous que la scène n'a pas lieu à Rouen, mais dans un endroit duquel Rouen est la très grande ville la plus proche.

4. *Localisations proposées.* « On peut très vraisemblablement situer la composition et la représentation de cette farce en Normandie » (Tissier, 279). Critères lexicaux (*bourdiquen* [nous ne le discutons pas], *fisee* [cf. discussion *supra* 2. 2.]).

5. *Résumé.* Normandie, et plutôt partie septentrionale de cette province. Ce résultat est cohérent avec les conclusions de Tissier et avec les critères extra-linguistiques.



○ : aire de gris

○ : aire de loudier

Tissier 31, *L'Obstination des femmes* (Faivre n° 120).

1. *Date*. Fin 15^e siècle (Tissier, 27) ; id. (Lewicka). Il y est sans doute fait allusion dans une ballade de Molinet, mort en 1507.

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *courcer*, *gris*, *loudier*.

Courcer n'intervient pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Gris* a été spécifique de la Picardie (et surtout de la Picardie côtière), de la Normandie et du Bas-Maine pendant la plus grande partie de son histoire, mais il s'est répandu généralement au 16^e siècle. Les régions énumérées n'ont donc qu'une probabilité un peu plus grande de le connaître, mais le critère n'est pas distinctif.

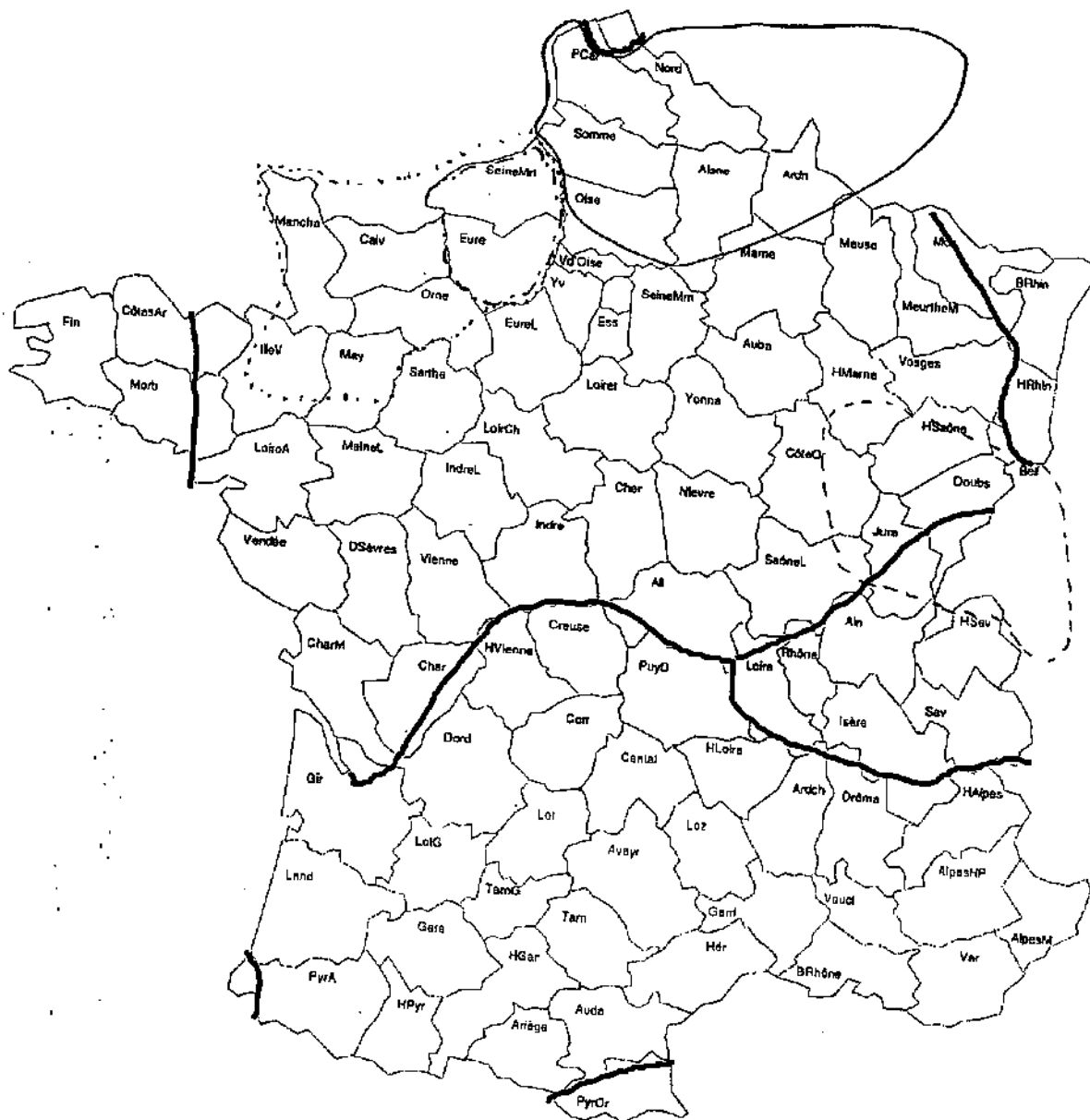
Loudier est septentrional et oriental, mais il est difficile de préciser l'extension du type vers le Sud. Le critère oriente plutôt vers le Nord-Est.

2. 3. Les critères souffrent tous deux d'une incertitude et le résultat du croisement des aires est incertain. En l'état, nous concluons que la farce est très probablement septentrionale ou orientale, sans doute septentrionale, et la région de laquelle sa langue a le plus de chance de dépendre est la moitié Ouest des actuels départements du Pas-de-Calais et de la Somme.

3. *Données extra-linguistiques*. Le serment *par le saint sang que bieu me fist* (v. 66) serait spécifiquement picard (Tissier, 28 et n. 10).

4. *Localisations proposées*. Tissier refuse de se prononcer nettement, il renvoie cependant à l'opinion d'Eugénie Droz (Droz/Lewicka 1961, 56), pour qui la farce serait picarde (elle n'avance pas d'argument).

5. *Résumé*. Le plus probable est une localisation dans la partie occidentale de la Picardie, mais aucune région du Nord ou de l'Est du domaine d'oïl n'est certainement exclue. Ce résultat est cohérent avec le très faible indice extra-linguistique ; il est en progrès sur les conclusions de Tissier.



-  : aire de *baron*
 : aire de *baynes*
 : aire de *tristresse*
 : aire de *truper*

Tissier 32, *Le Pont aux ânes* (Faivre n° 135).

1. *Date*. Fin 15^e siècle (Tissier, 68) ; 1480 ou fin 15^e siècle (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *agarez*, *baron*, *baynes*, *empotager*, *oïel*, *rablativè*, *tenir*, *tristresse* et *truper*.

Agarez, *empotager*, *oïel*, *rablativè* et *tenir* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Baron* oriente nettement vers le quart Nord-Est du domaine d'oïl.

Baynes est un critère net et sûr, qui oriente vers le Centre-Est galloroman.

L'aire de *tristresse* dans les patois modernes est clairement nord-occidentale, mais les attestations anciennes correspondent mal et l'histoire de la forme n'est pas clairement établie.

En l'absence d'attestations anciennes, l'aire de *truper* connaît une légère incertitude, mais le critère est un indice très net de localisation en Haute-Normandie.

2. 3. Les critères sont incertains, pour certains d'entre eux, et contradictoires. Leur principale intersection se trouve à la limite entre Haute-Normandie et Picardie, et c'est la localisation que nous admettons. Elle a cependant le grave inconvénient d'exclure le critère qui semblait le plus sûr, *baynes*.

La présence de ce mot attesté deux fois dans le texte examiné découle dans un cas d'une correction, mais elle est très vraisemblable, et dans l'autre sa présence est effective ; il apparaît à la rime (ce qui impose la correction). C'est sans doute son étrangeté qui a poussé un copiste (ou un compositeur) à le remplacer par un synonyme malgré l'incapacité de ce dernier à fournir une rime ; cela renforce la présomption d'existence du mot dans le texte examiné.

On en est réduit à supposer 1° deux couches rédactionnelles ou 2° que le système des rimes du texte nous échappe, et que le représentant de ASINUS puisse y être joint à *bayens*. *Baynes* serait alors une forme aidant l'œil à croire à la rime, et l'auteur du texte en serait innocent.

3. *Données extra-linguistiques*. Aucune.

4. *Localisations proposées.* « notre texte appartient vraisemblablement au domaine normand, mais à la limite proche du picard » (Tissier, 69). Critères phonétique et morphologique, lexicaux (formes des pronoms personnels) ; lexical (*dosne* "femme, épouse" [nous ne le discutons pas]).

5. *Résumé.* Le texte contient peut-être deux couches rédactionnelles. L'existence de l'une est incertaine (elle serait centre-orientale dans le domaine galloroman), l'autre (dont la réalité est acquise) doit sans doute être attribuée au lieu du contact entre Normandie et Picardie. Ce second résultat, le seul qui soit stable, rejoint les conclusions de Tissier.

Tissier 33, *Les Femmes qui font refondre leurs maris* (Faivre n° 54).

1. *Date*. Premier tiers du 16^e siècle, voire fin du 15^e siècle (Tissier, 119); impression antérieure à 1500 (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*.

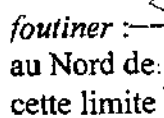
2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *alluitee*, *ententicque*, *quelongne*, *radocteur*, *vouge* et *tenir*.

2. 2. et 2. 3. Aucun des critères retenus ne peut servir à la localisation.

3. *Données extra-linguistiques*. Allusions au village de Vaugirard et à la ville de Senlis.

4. *Localisations proposées*. Île-de-France (Tissier, 118). Critère extra-linguistique (cf. *supra* 3) ; nous le suivons.

5. *Résumé*. Pas de conclusion possible sur la base d'une étude lexicale.



 : aire de <i>aumoyre</i>	 : aire de <i>s'encrouer</i>
 : aire de <i>brelicques</i>	 : aire de <i>esponnees</i>
 : aire de <i>brongne</i>	 : aire de <i>fresaye</i>
 : aire de <i>buihot</i>	 : aire de <i>se guetter</i>
 : aire de <i>engamer</i>	 : aire de <i>huihot</i>
 : aire de <i>sorir</i>	

Tissier 34, *Frère Guillebert* (Faivre n° 62).

1. *Date*. Après 1534 (Philipot, dans Tissier, 188) ; id. (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *afemement*, *aumoyre*, *barbeter*, *bausmer*, *becire*, *brelicques*, *brongne*, *buihot*, *coquille*, *couiller*, *s'encrouer*, *engamer*, *enger*, *espiés*, *esponnees*, *foutiner*, *fresaye*, *gravonner*, *se guetter*, *huihot*, *se mesporter*, *montom*, *estre sur ses oeufz*, *pain mollet*, *poy*, *puteur*, *segrette*, *sorir* et *tesniers pelus*.

Afemement, *coquille*, *couiller*, *enger*, *espiés*, *montom*, *estre sur ses oeufz*, *pain mollet*, *puteur*, n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Aumoyre* est un critère sûr, puisque l'aire est stable tout au long de l'histoire du mot ; elle est relativement vaste et oriente vers la moitié Nord du domaine d'oïl.

Barbeter est oriental, sans qu'on puisse préciser. Nous ne l'indiquons pas sur la carte.

Brelicques est obéré d'une incertitude du fait de notre méconnaissance de son historique, mais en l'état et jusqu'à preuve du contraire, il oriente vers la Picardie ou l'extrême Nord-Est de la Normandie.

Brongne est un critère sûr, qui oriente nettement vers la Picardie ou la Wallonie.

Buihot est spécifiquement picard et pan-picard.

S'encrouer oriente vers l'Est (Lorrain, Sud de la Champagne) ou le Nord-Ouest (Normandie ou son Sud-Ouest immédiat) et exclut Picardie et Wallonie.

Engamer n'est pas tout à fait assuré philologiquement. Il orienterait vers l'Ouest, avec une probabilité relativement moins forte pour la Normandie.

Esponnees oriente assez sûrement vers la Normandie ou l'actuel département de la Somme.

Foutiner peut se rencontrer au Nord d'une ligne idéale reliant Rennes à Metz. Les probabilités sont plus fortes pour la Normandie.

Fresaye est un critère sûr. Il oriente vers l'Ouest, Normandie comprise à l'exception des actuels départements de la Seine-Maritime et de la Manche.

Se guetter oriente nettement et sûrement vers la Normandie, à l'exception possible du Cotentin.

Le diatopisme de *huihot* est très net et constant : Wallonie et Picardie (surtout partie septentrionale de cette province).

Poy est un indice de localisation dans l'Ouest. Nous ne le reportons pas sur la carte récapitulative.

Segrette dessine une aire large ('aire occidentale typique', Normandie comprise et Ouest occitan), mais le critère est sûr. Nous ne l'indiquons pas sur la carte.

Sorir occupe de façon stable une aire nord-occidentale. La variable est particulièrement parisienne et haut-normande.

Tesniers est pan-normand et presque exclusivement normand. Il l'a sans doute toujours été. Nous renonçons, faute de place, à reporter son aire sur la carte.

2. 3. Les critères qui entrent en jeu sont particulièrement nombreux. Les aires sont de deux types : 1) occidentales et spécialement normandes, sans qu'il soit possible de préciser plus (la Haute ni la Basse-Normandie ne sont jamais exclues ; une seule fois l'actuel département de la Seine-Maritime et deux fois le Cotentin semblent extérieurs à l'aire) ; 2) nord-orientales et spécialement picardes, sans qu'il soit possible de préciser (une aire, celle de *huihot*, est surtout nord-picarde, mais cela n'est pas exclusif puisque Amiens connaît le type).

On remarque aussi que les aires normanno-picardes (*avis rara*) sont relativement nombreuses : *aumoyre*, *brelicques*, *esponnees* et *foutiner*. Il n'y a pas lieu, nous semble-t-il, de supposer deux couches lexicales au texte, d'origines différentes, et la configuration générale de la carte (les aires ne sont pas concentriques) est suffisamment expliquée par le caractère peu répandu (en particulier pour ce qui concerne les aires étroites) des aires normanno-picardes.

Nous proposons par conséquent de localiser Tissier 34 aux confins de la Haute-Normandie et de la Picardie. Il ne faut pas attribuer au hasard le fait que les nombreuses aires normandes et picardes sont toujours en contact avec l'autre province (même l'aire normande qui exclut l'actuel département de la Seine-Maritime, *fresaye*, se prolonge de façon sûre jusqu'aux Andelys). La langue de la pièce ne peut certainement pas être parisienne : on ne s'expliquerait pas que sur un si grand nombre de variables spécifiques diatopiquement, aucune aire occidentale n'exclue la Normandie. Par ailleurs, nous croyons être déjà en mesure d'affirmer que les textes parisiens connaissent relativement moins d'unités spécifiques diatopiquement que ceux qui proviennent d'autres régions, ce qui serait un net contre-argument dans le cas de Tissier 34.

2. 4. On peut revenir sur quelques formes écartées dans un premier temps : nous ne connaissons qu'un enregistrement de *bausmer*, artésien. L'attestation que nous ajoutons ne permet pas de savoir sûrement si c'est ce mot (rare et sans doute spécifique diatopiquement) qui est attesté dans Tissier 34, mais elle n'apporte pas de nette contre-indication.

Becire est mal attesté, autant que nous puissions savoir, mais il semble picard. Il pourrait représenter un autre des nombreux picardismes de Tissier 34.

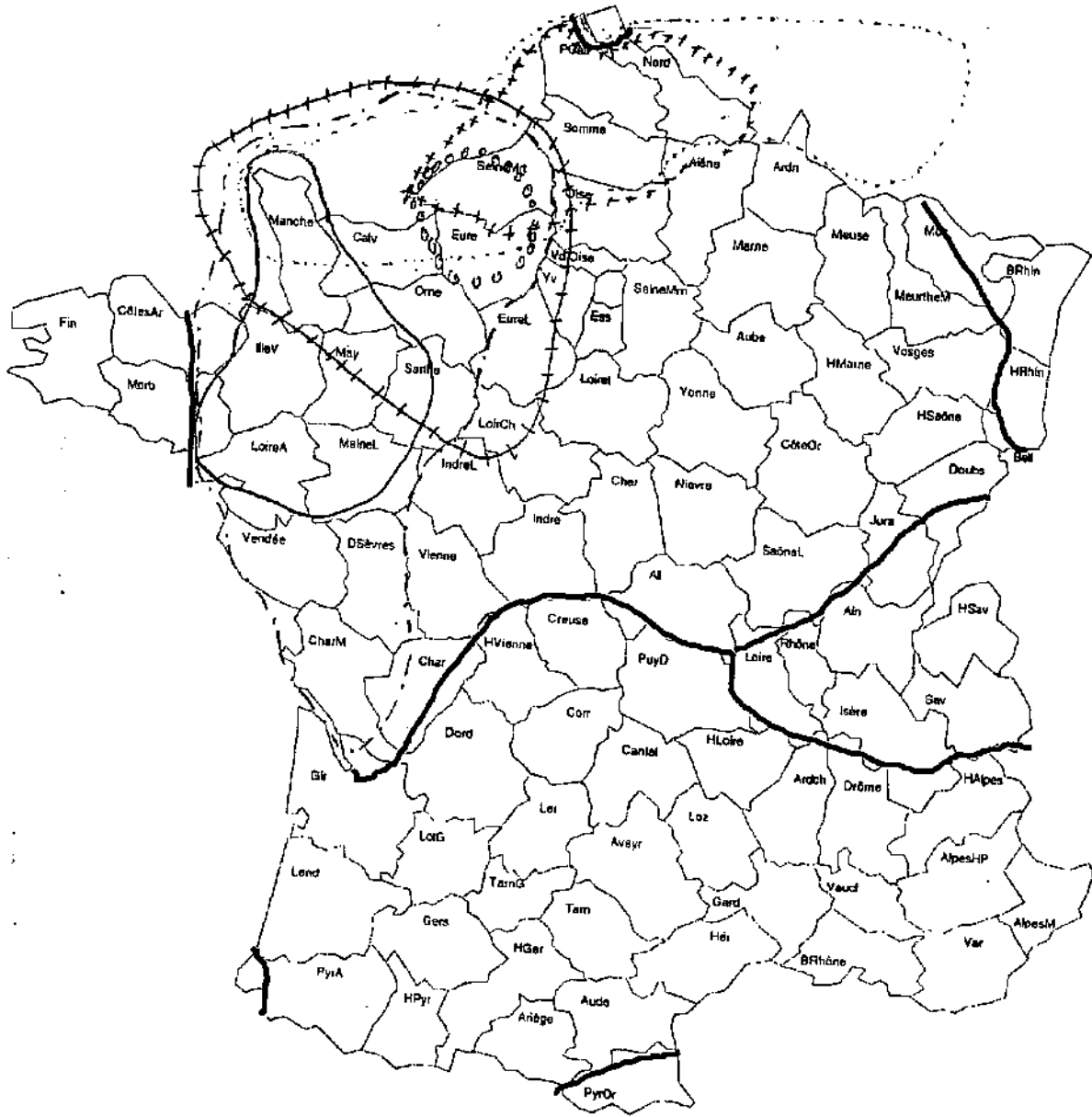
Nous ne connaissons de *gravonner* qu'une attestation, chez Philippe d'Alcripe. Cet auteur de Lyons-la-Forêt (dans l'Eure, mais presque à la frontière de l'Oise) est originaire précisément de la région où nous localisons Tissier 34. On peut émettre l'hypothèse que *gravonner* est un régionalisme d'aire étroite.

Se mesporter n'est connu de nous que par deux documents localisés, l'un à Abbeville, l'autre à Rouen ; la localisation que nous proposons se situe entre ces deux villes et permet de supposer que *se mesporter* est un régionalisme d'aire étroite, normanno-picard.

3. *Données extra-linguistiques.* Le colophon attribue le texte examiné au « jeune clergie de Meulleurs », et *Meulleurs* serait Meulers, commune de la Seine-Maritime, très proche du département de la Somme (Tissier, 189, d'après Philipot). Les formes anciennes de Meulers sont de forme *Meu(l)l(i)ers*, mais cela n'exclut pas l'identification proposée par Tissier : il est possible par exemple d'expliquer la forme comme une mauvaise graphie due à l'imprimeur, qui n'aurait pas connu le nom du village et aurait répété fautivement un même segment graphique.

4. *Localisations proposées.* « Que la farce de *Frère Guillebert* soit d'origine normanno-picarde, et plus normande que picarde, ne fait aucun doute » (Tissier, 187). L'éditeur fait dépendre sa localisation du critère extra-linguistique mentionné sous 3, auquel il ajoute l'invocation (v. 276) à un saint local (le résultat, du point de vue géographique, est très semblable).

5. *Résumé.* Confins de la Normandie et de la Picardie. Ce résultat est très cohérent avec le seul critère extra-linguistique (décisif en tant qu'il s'agit d'une attribution, mais celle-ci n'est peut-être pas certaine). Il rejoint l'opinion de Tissier.



○ : aire de *aner*

 : aire de *maliere*

○ : aire de *poy*

○ ○ ○
○ ○ ○ : aire de *se siecher*
○ ○ ○

 : aire de *touflet*

Tissier 35, *Lucas, sergent boiteux et borgne, et le bon payeur* (Faivre n° 88).

1. *Date*. Peu après 1518 (Tissier, 267, n. 2); début 16^e siècle ou 1520 (Lewicka). La datation admise (très prudemment) par Tissier repose sur un argument très peu probant.

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *aner*, *bemy*, *chareton*, *lifree*, *maliere*, *nans*, *au peaultre*, *poy*, *rouppieulx*, *au sault du liot*, *se siecher* et *touflet*.

Chareton, *au peaultre* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. Les attestations anciennes manquant absolument pour *aner*, la valeur du critère est entachée d'une incertitude ; il oriente nettement, cependant, vers une zone assez étroite dans le Nord-Ouest du domaine d'oïl.

Maliere, critère sûr et précis, oriente vers la Wallonie, la Picardie ou le Nord de la Normandie.

Poy est un indice de localisation dans l'Ouest.

Malgré le manque d'attestations anciennes, *rouppieulx* fournit un indice assez sûr, qui oriente vers l'extrême Nord-Est de la Normandie ou vers la Picardie.

Se siecher oriente nettement vers la Haute-Normandie.

Touflet oriente vers le quart Nord-Ouest du domaine d'oïl, peut-être plus précisément vers son huitième Nord-Nord-Ouest.

2. 3. Le croisement des aires aboutit certainement dans le Nord de la Normandie, de façon très assurée en Haute-Normandie et très vraisemblablement dans l'actuel département de la Seine-Maritime. Un seul critère est contradictoire, *aner*, dont nous avons noté que la valeur était entachée d'une incertitude du fait du manque d'attestations anciennes. Il convient donc de supposer que son aire dans le vernaculaire moderne, même si elle est très compacte, est le résultat d'un retrait sur une partie seulement de la Normandie, mais qu'elle couvrait anciennement l'ensemble de cette province.

2. 4. On peut revenir sur quelques formes écartées dans un premier temps : l'aire de *bemy* a deux parties, sud-orientale et nord-occidentale dans le domaine d'oïl.

Nous n'avons pas tenu compte en 2. 3. de *lifree*, qui n'est connu que par deux enregistrements, et même si ceux-ci étaient parfaitement syntopiques en Seine-Maritime ; l'ajout de cette nouvelle attestation décide, croyons-nous, la question de la diatopie de l'unité : elle est spécifique de la Haute-Normandie et vraisemblablement de l'actuel département de la Seine-Maritime.

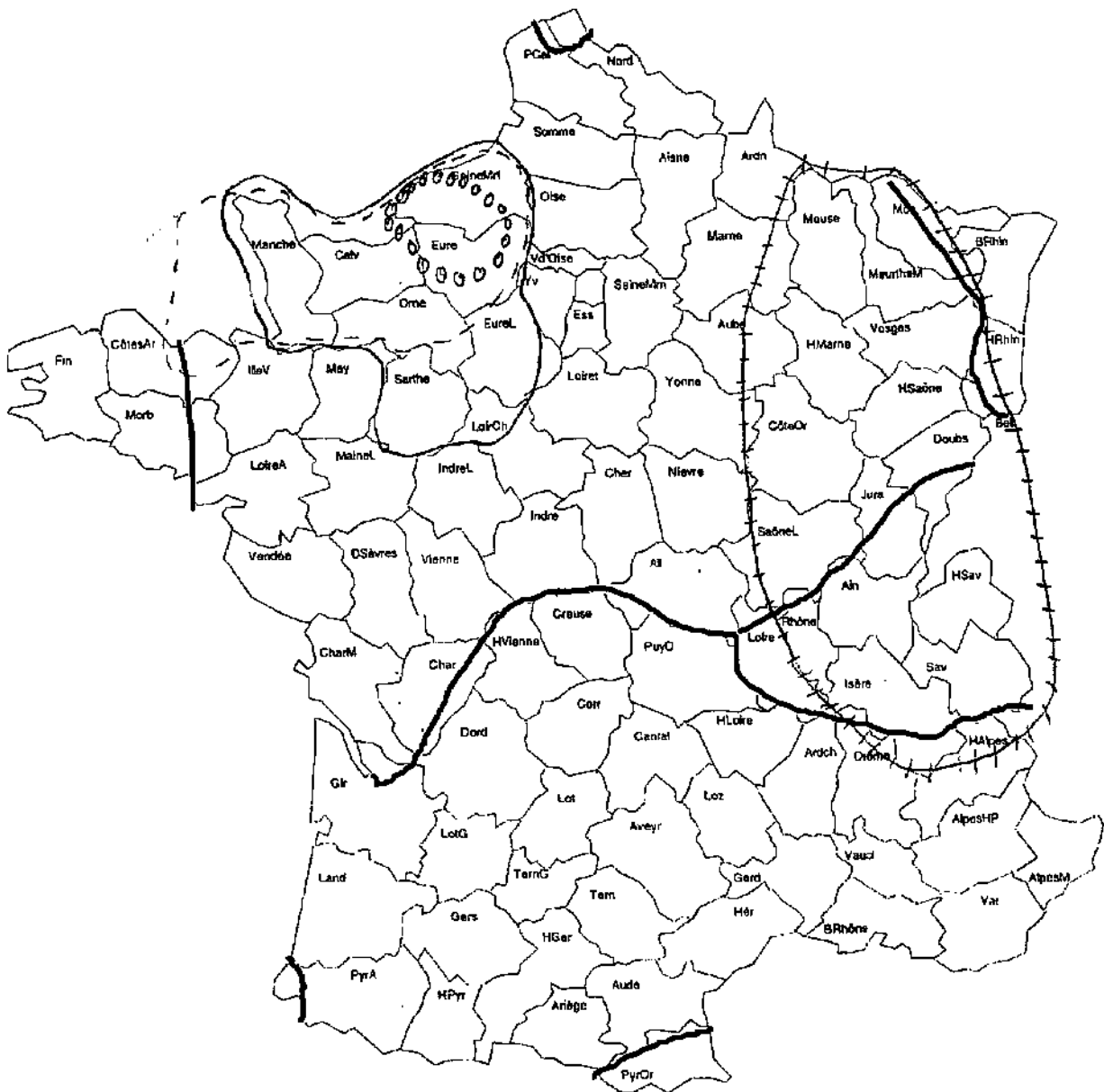
L'histoire de la répartition géographique de *nans* reste à écrire et nous ne pouvons utiliser le critère pour la localisation. Son seul point assuré est la continuité de la présence de l'unité en Normandie, et nous en avons ici une nouvelle preuve.

Les premières attestations de *au sault du lict* sont occidentales ; la portée de ce constat n'est pas claire.

3. *Données extra-linguistiques.* Aucune.

4. *Localisations proposées.* « Son origine normanno-picarde, et plus normande que picarde, ne fait guère de doute » (Tissier, 267, n. 2). Critères phonétiques et lexical (*careton*, cf. *supra* 2. 2.).

5. *Résumé.* Actuel département de la Seine-Maritime. Cette conclusion est cohérente avec celle de Tissier, qu'elle précise beaucoup.



- : aire de *aalteron*
- : aire de *ombly*
- ○ ○ : aire de *se siecher*
- ⊗ : aire de *endosse*

Tissier 36, *Le Galant qui a fait le coup* (Faivre n° 65).

1. *Date*. Avant 1535 (Tissier, 322) ; 1540 (Lewicka). Les arguments sur lesquels repose la datation de Lewicka (< Beneke 1910) ne valent pas, comme l'a montré Tissier (320-322), et nous adoptons la datation de ce dernier.

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *aulteron*, *eaulx*, *endosse*, *ombly*, *poueterine*, *sein*, *se siecher* et *yvre*.

Eaulx, *sein* et *yvre* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Aulteron* est un critère de localisation net et sûr ; il oriente vers la Normandie, le Perche ou le Haut-Maine.

Endosse oriente vers l'Est du domaine galloroman. Ce critère est néanmoins entaché d'une incertitude dans l'emploi spécial attesté ici.

Ombly fournit un indice de localisation en Normandie ou en Haute-Bretagne plutôt qu'une preuve.

Se siecher oriente nettement vers la Haute-Normandie.

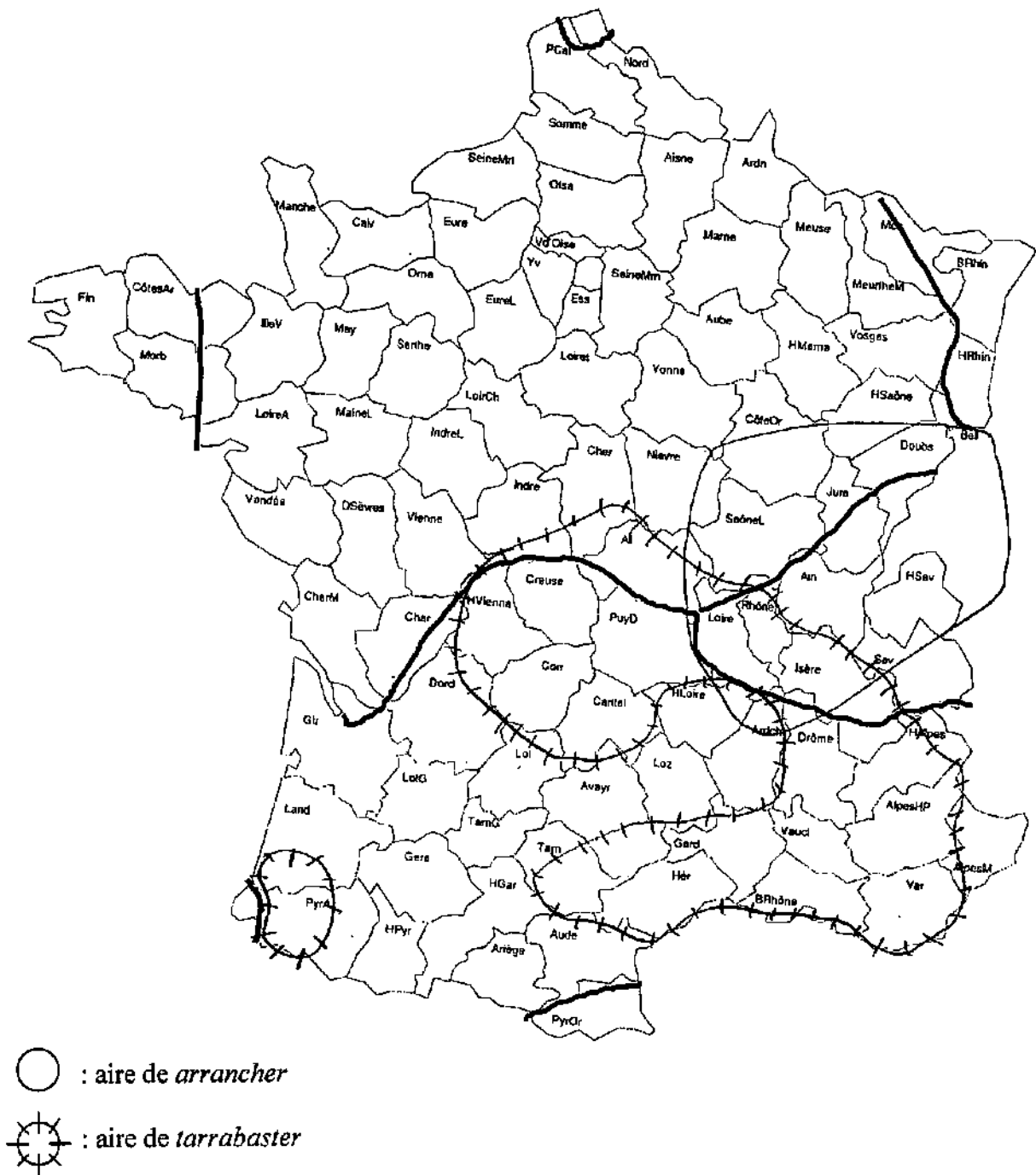
2. 3. Le croisement des critères aboutit à une localisation certaine en Normandie et probable en Haute-Normandie. Le seul critère déviant (*endosse*) avait été jugé incertain, et il se confirme qu'avec la valeur spéciale attestée ici il n'est pas spécifique.

2. 4. On peut revenir sur un trait d'abord écarté : *poueterine*, mal attesté, l'est dans deux textes normands (ClefAm et Modus), plus anciens que celui que nous examinons ici. La rencontre avec un troisième texte de la même province est sans doute significative. La présence du type chez Nicolas de Troyes paraît empêcher son analyse comme régionalisme normand, mais cette contre-indication est illusoire, puisque Nicolas de Troyes a imité la farce Tissier 36 (Tissier, 322) : la présence de la forme chez lui n'est pas indépendante.

3. *Données extra-linguistiques*. Citation de deux noms de lieu : Rouen et Houppeville (au Nord de Rouen), v. 16, et invocation de Notre-Dame de Montfort (-sur-Risle), vv. 150 et 300. Ils orientent vers la Haute-Normandie.

4. *Localisations proposées*. Normandie ; arguments extra-linguistiques (*supra* 3).

5. *Résumé*. Haute-Normandie. Ce résultat est cohérent avec les critères extra-linguistiques ; il rejoint l'opinion de Tissier, qu'il précise.



Tissier 37, *La Confession Margot* (Faivre n° 34).

Les trois manuscrits de ce texte peuvent être répartis en deux versions.

1. *Date*. La seconde version est postérieure à la première (Tissier, 371), et un exemplaire a pu en être acheté en septembre 1535 par Fernand Colomb.

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont, pour 37a : *mitte* ; pour 37b : *arrancher*, *estre en hait* et *tarrabaster*.

Estre en hait et *mitte* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. Autant que nous puissions savoir, *arrancher* est géographiquement stable à travers le temps ; son aire est centre-orientale dans le domaine galloroman.

La chronologie de l'extension de *tarrabaster* est inconnue, et nous ne pouvons utiliser comme critère décisif que les contours de sa distribution la plus étendue ; on rappelle cependant que la probabilité de présence du type s'accroît avec la proximité de Lyon.

2. 3. Tissier 37a est un texte très court (141 vers), et on doit s'attendre à ne pas y trouver un grand nombre de variables spécifiques diatopiquement ; il est néanmoins très significatif qu'on n'en trouve aucune, et on considérera que le vocabulaire du texte est très peu spécifique diatopiquement.

Les critères de localisation de Tissier 37b sont peu nombreux, mais sûrs, et leur croisement délimite une zone assez étroite : Ouest de la Francoprovençale.

3. *Données extra-linguistiques*. Dans Tissier 37a il est fait référence à l'église Saint-Germain-des-Prés.

Une allusion maligne de la première version (conservée par 37a) aux « cardinaulx du Rosne » (v. 41) est remplacée dans 37b par une plus neutre référence aux « cardinaulx de Romme » (v. 30) ; si l'on admet la localisation que nous proposons, c'est peut-être par une forme de patriotisme que le remanieur n'a pas voulu voir associé le fleuve proche du lieu où il écrivait à la débauche cardinalice implicitement dénoncée dans le passage.

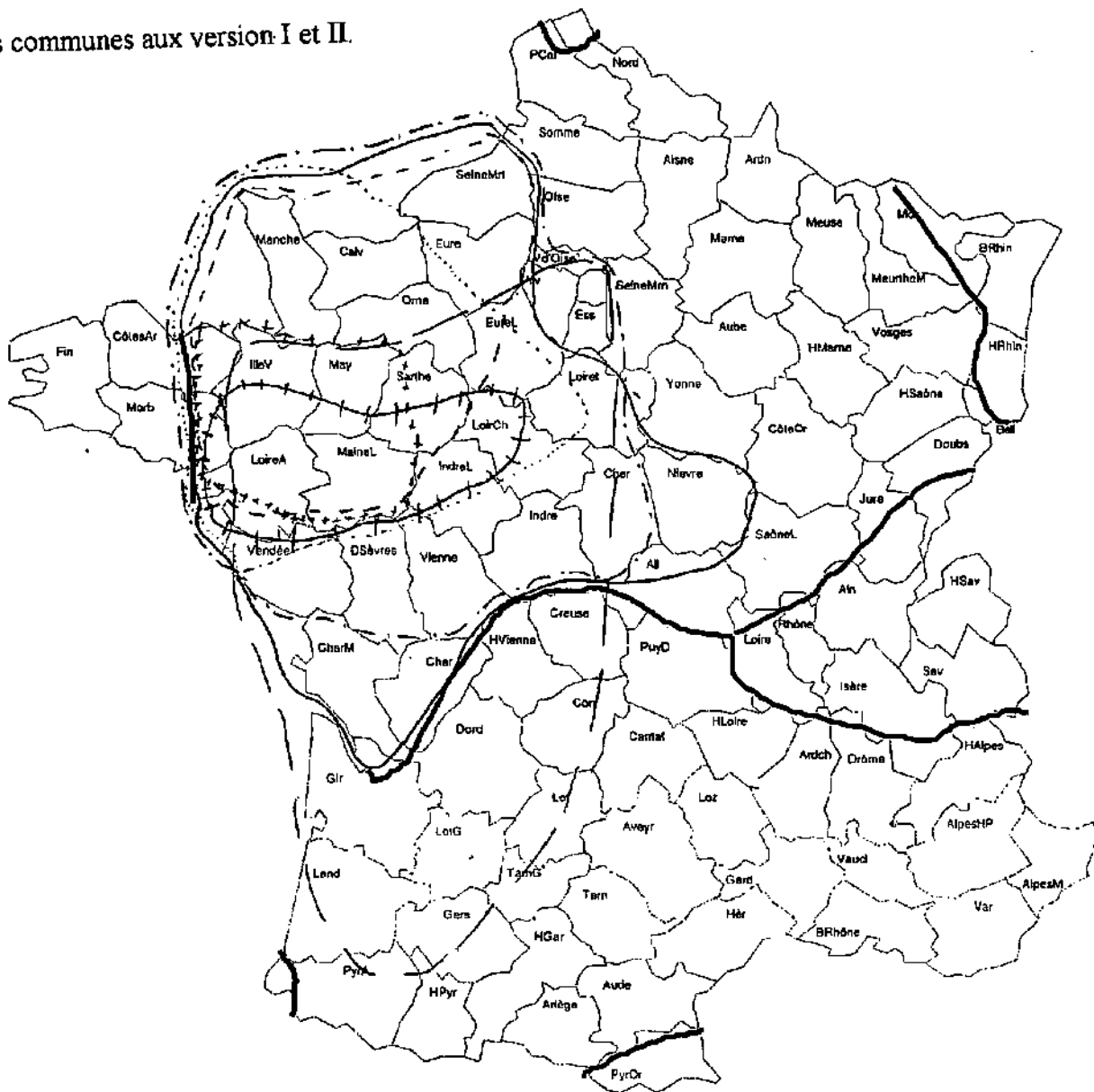
4. *Localisations proposées.* Pour 37a : version parisienne (Tissier, 370), critère extra-linguistique (cf. *supra* 3). Pour 37b : « Elle semblerait plutôt d'origine picarde, mais les traits dialectaux y sont rares et rarement convaincants. » (Tissier, 372, n. 9).

5. *Résumé.* Tissier 37a : pas de vocabulaire spécifique diatopiquement. Ce résultat est cohérent avec le seul indice extra-linguistique disponible, et par conséquent avec la proposition de localisation de Tissier : on a déjà vu que les textes parisiens étaient relativement moins spécifiques diatopiquement. Nous admettons la localisation du texte à Paris.

Tissier 37b : Ouest francoprovençal (Lyonnais, Forez ou Bas-Dauphiné). Ce résultat est cohérent avec le fragile indice extra-linguistique que nous avons cru pouvoir déceler au v. 30. Il contredit très nettement la localisation proposée dubitativement par Tissier.

Carte 1 :

variables communes aux version I et II.



afoller



alloué



becu



bergerie



blan



: *fade*



hober

Tissier 38, *Maître Pathelin* (Faivre n° 95).

Les copies de ce texte peuvent être regroupées en deux versions (I et II) ; on admet généralement que la seconde est un remaniement de la première aux fins de publication et de large diffusion.

1. *Date*. Entre 1456 et 1460 pour le texte original (Tissier p. 142) ; « pour [I]e remaniement, avec un point d'interrogation, aux environs de 1475-1480 » (Tissier p. 144).

2. *Discussion lexicologique.*

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent et communes aux deux versions sont : *afoller*, *alloué*, *becu*, *bergerie*, *blan*, *degoucter*, *empeschable*, *espinoche*, *fade*, *fourché*, *grousser*, *hober*, *principal*, *raffarder* et *trudaine*. Les variables propres à la version I sont : *breter*, *corbin*, *croché*, *depresser*, *flagourner*, *grupper*, *haraser*, *hocqueleriez*, *loudiere*, *o*, *oaye*, *oïel*, *ordoux*, *putonier*, *tuer*, *veloux* et *ydonne*. Les variables propres à la version II sont : *aurens*, *blancher*, *brebiaille*, *brouliz*, *brutier*, *clergise*, *conardie*, *essomage*, *flageoler*, *ombly* et *tribouillerie*.

Brutier, *clergise*, *degoucter*, *empeschable*, *espinoche*, *essomage*, *flageoler*, *flagourner*, *fourché*, *loudiere*, *oïel*, *principal* et *tribouillerie* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. (Variables communes aux textes I et II, carte I) *Afoller* est occidental : de la Normandie à l'Anjou. Nous ne savons pas si la Haute-Bretagne doit être comprise dans l'aire de l'unité en moyen français, et par prudence nous l'incluons.

Alloué est probablement spécifique d'une région comprenant la Haute-Bretagne, le Bas-Maine et l'Anjou ; il a peut-être été connu un peu plus largement.

Comme on ne possède pas d'attestations anciennes de *becu*, le critère est un peu incertain ; en l'état cependant, il oriente vers l'Ouest au sens large (de la Normandie au Centre).

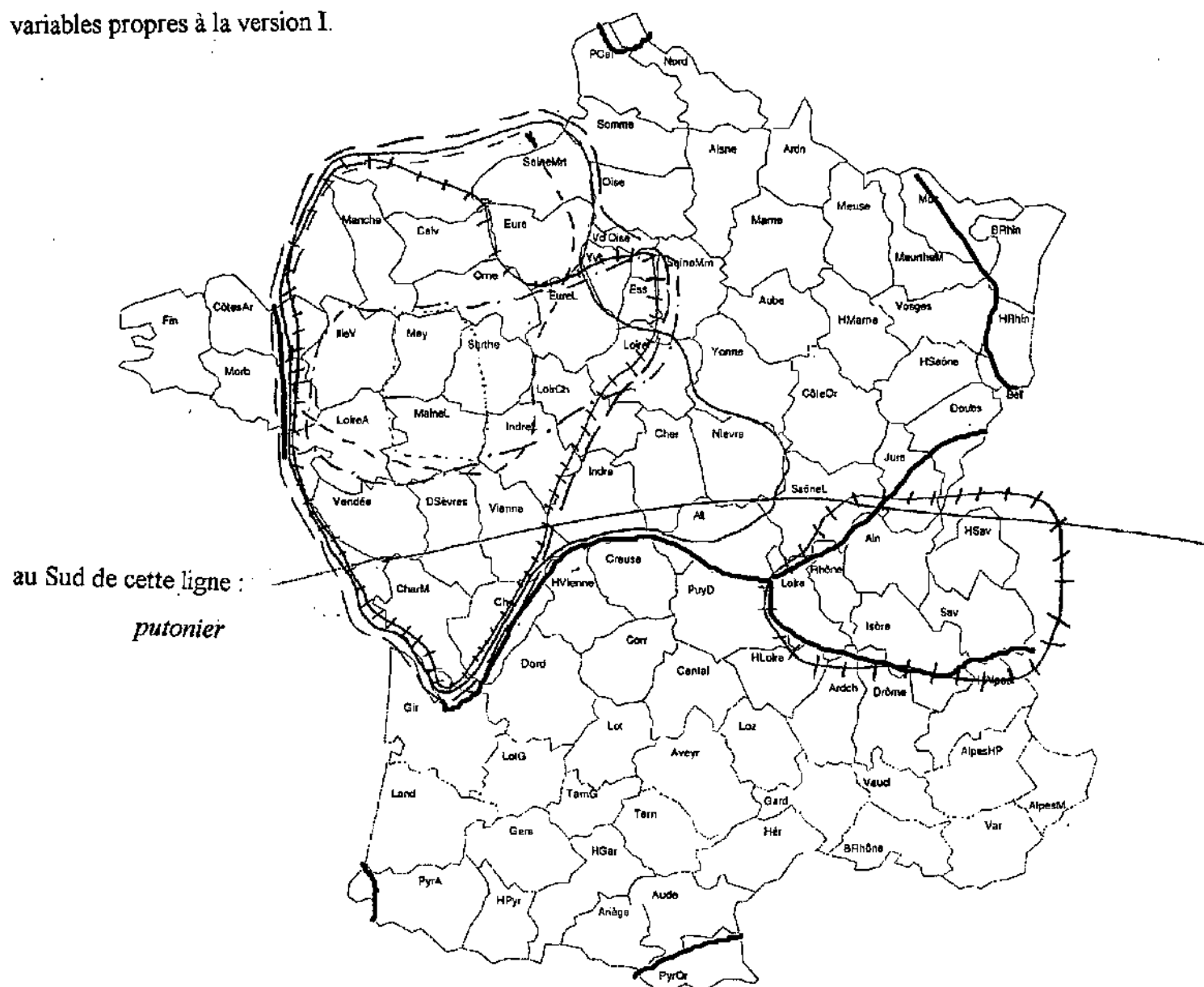
La possibilité d'une polygenèse affaiblit un peu la sûreté du critère que fournit *bergerie*, qui est aussi connu en Valais, mais la grande masse des enregistrements forme néanmoins un ensemble cohérent : Nord-Ouest d'oïl, ou (Basse-)Normandie et vallée de la Loire. Cet ensemble est stable dans l'histoire de la langue.

Blan oriente, en l'état actuel de nos connaissances, vers l'Ouest du domaine galloroman, jusqu'à Paris, mais la Normandie non comprise.

Notre tentative d'établir l'aire de l'emploi de *fade* au 16^e siècle ne peut utiliser qu'un nombre de faits restreint, et leur somme n'est pas, pour cette raison, une orientation certaine ; elle est néanmoins vraisemblable : vallée de la Loire, de Blois à la Haute-Bretagne.

Carte 2 :

variables propres à la version I.



-  : *breter*
-  : *corbin*
-  : *croché*
-  : *o*
-  : *ordoux*
-  : *tuer*

Grousser possède *grosso modo*, dans le vernaculaire moderne, une 'aire occidentale typique'. Jusqu'au 15^e siècle, le mot est attesté généralement dans le domaine d'oïl, mais il devient ensuite très rare et les seules attestations, au 16^e siècle, sont cohérentes avec les enregistrements patois. Le critère oriente de façon non-décisive vers une 'aire occidentale typique' [nous ne la reportons pas sur la carte récapitulative].

Hober est un critère net de localisation dans l'Ouest, Paris peut-être compris. Quelques attestations non occidentales empêchent de considérer qu'il est absolument certain, mais son poids relatif est considérable.

Rafforder ne possède qu'un matériel insuffisant pour orienter la localisation, mais il donne peut-être un indice en faveur du Nord-Ouest d'oïl [nous ne le reportons pas sur la carte].

Trudaine est un critère peu précis, qui oriente vers le quart Nord-Ouest du domaine d'oïl [nous n'indiquons pas son aire sur la carte récapitulative].

(Variables propres au texte I, carte 2) *Breter* oriente vers le Maine ou l'Anjou ; le manque d'attestations anciennes ôte un peu de valeur au critère, qui reste néanmoins très net.

Corbin oriente de façon sûre vers une 'aire occidentale typique'.

L'aire de *croché* est restée stable et le critère est assez sûr ; une légère incertitude pèse cependant sur lui, du fait que nous avons dû rattacher la valeur du mot dans le texte à un sens lexicalisé légèrement différent. Le critère oriente vers le Nord-Ouest oïlique.

Très massivement, la répartition de l'unité en français à partir du début du 15^e siècle est donc la suivante : Basse-Normandie et tout l'Ouest (Orléanais, Touraine, Maine, Haute-Bretagne, Anjou, Poitou, Saintonge), d'une part, Lyonnais de l'autre. Elle a peut-être aussi eu une vie plus limitée en Picardie ; elle a pu exister à Paris.

Ordoux est occidental aux 15^e-16^e siècles.

Putonier oriente vers la moitié Sud du domaine galloroman.

Tuer oriente sûrement vers le Nord-Ouest, Normandie exclue, mais on ne peut pas préciser du fait du petit nombre d'attestations. Les contours de cette aire sont très imprécis.

Veloux oriente probablement vers l'Ouest d'oïl, Normandie et Paris compris [à cause de la surcharge, nous n'avons pas reporté cette aire sur la carte].

Ydonne oriente peu précisément vers l'Ouest d'oïl, Normandie comprise [à cause de la surcharge, nous n'avons pas reporté cette aire sur la carte].

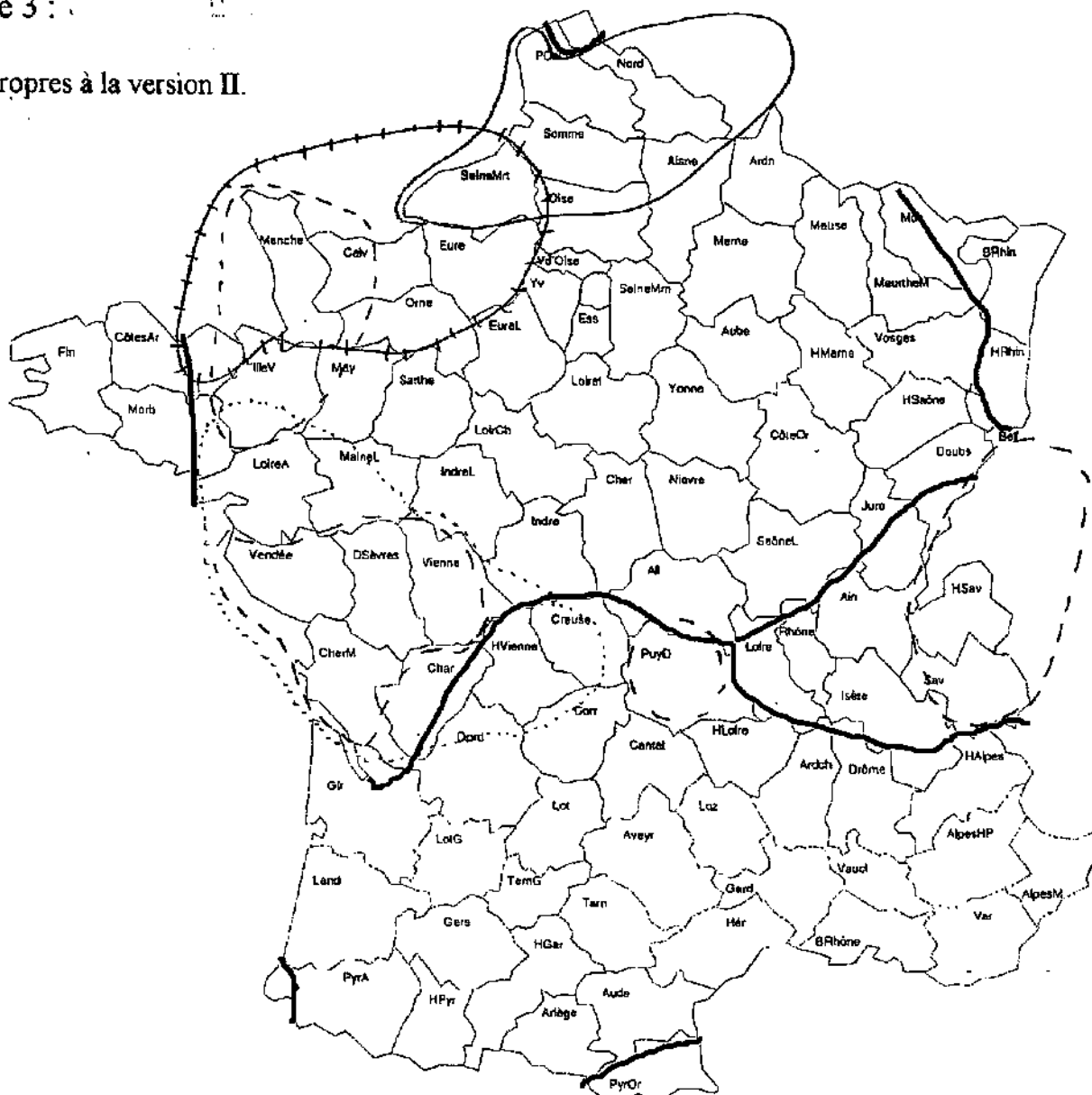
(Variables propres au texte II, carte 3) *Aurens* oriente vers la Picardie ou l'actuel département de la Seine-Maritime. Du fait du petit nombre des attestations anciennes enregistrées par la lexicographie historique, sa valeur précise n'est pas parfaitement sûre.

L'aire de *blanchet* semble stable depuis la fin du Moyen Âge et oriente vers (l'Ouest de) la Normandie et la Haute-Bretagne ; le Sud-Ouest d'oïl ; le centre de l'Auvergne ; la Suisse romande et la Savoie.

Brebiaille oriente nettement vers le Sud-Ouest d'oïl (Poitou et Saintonge) étendu jusqu'à la Haute-Bretagne et au Limousin.

Ombly fournit un indice de localisation en Normandie ou en Haute-Bretagne plutôt qu'une preuve.

variables propres à la version II.



: aurens



: blanchet



: brebaille



: aire de plus forte probabilité de ombly

2. 3. La localisation du texte original de Tissier 38 ne doit être menée, dans un premier temps au moins, qu'à l'aide du matériel commun aux deux versions, tel que nous l'avons reporté sur la carte 1 : c'est de celui-ci que la présence dans l'archétype est assurée. Dans un second temps et à partir de ce résultat, il est permis de faire des hypothèses sur la part du lexique propre à chacune des versions qu'il est possible d'attribuer à l'original.

Le matériel commun fournit une localisation très claire : évidemment occidentale, la Normandie, le Poitou et la Saitonge presque certainement exclus, comme Paris très vraisemblablement. La plus forte probabilité de localisation est pour l'Anjou ou la Haute-Bretagne, mais le Maine et la vallée de la Loire en aval d'Orléans ne sont pas exclus.

Les matériaux propres à chacune des versions peuvent provenir de deux sources : ajout d'une unité à un moment quelconque de la transmission (lors du remaniement, pour le texte II, ou lors de la copie ou de la préparation de l'impression), ou suppression d'une unité présente dans l'archétype par l'autre version. Une des raisons de cette suppression peut être le caractère diatopiquement spécifique de l'unité, incomprise de l'auteur de la suppression ou dont il craint qu'elle ne soit pas comprise du public-cible.

Les critères fournis par la version I sont parfaitement cohérents avec les résultats communs : ils orientent de façon sûre vers l'Ouest d'oïl, Normandie, Paris et Sud-Ouest compris. Un critère (*breter*) est très précis (Anjou ou Maine) et pourrait préciser encore le résultat de la localisation de l'archétype, mais il est le seul à exclure Paris de façon décisive. Le Sud-Ouest et la Normandie sont un lieu d'origine nettement moins vraisemblable pour la langue propre à la version I. Au total, il est certain que la part du matériel propre à I qui a pu venir de l'archétype ne peut contredire en aucune façon la localisation que nous avons proposée de celui-ci et, quelle qu'elle soit, qu'elle confirme ses grandes lignes. Un seul critère diverge nettement : *putonier*, qui oriente vers la moitié Sud du domaine galloroman. Nous ne savons expliquer sa présence dans le texte et peut-être faut-il renoncer à l'identification que nous avons proposée de l'unité lexicale.

La version II présente une situation beaucoup moins favorable. On peut noter en premier lieu que les unités spécifiques diatopiquement sont beaucoup moins nombreuses que dans la version I : le remaniement a donc sans doute été — et ce n'est pas une surprise — l'occasion de l'élimination d'une partie des variables

spécifiques diatopiquement (le raisonnement est le suivant : celui des deux processus de transmission qui aura connu le plus d'éliminations ciblées conservera le moins d'unités spécifiques diatopiquement — toutes les variables qui ont subi une et une seule élimination apparaissent dans la catégorie des diatopismes propres à un texte, dans l'hypothèse où les ajouts sont numériquement moins importants). Mais d'autre part ces unités sont contradictoires entre elles. Il serait certes possible de n'accorder aucune valeur au critère que fournit *aurens* (cf. nos remarques à ce mot) et de supposer une extension inattestée des aires de *ombly* et *brebiaille*, mais il nous semble que l'effort exercé sur les données serait très largement excessif ; en particulier, la description cartographique que nous avons donnée de *aurens* a été mise à l'épreuve avec succès un grand nombre de fois déjà. Il semble donc nettement préférable de lire ces données propres comme deux couches : l'une (*blanchet* et *brebiaille*) représentant le texte source, l'autre (*ombly* et *aurens*) le texte du remanieur. Le remanieur aurait introduit deux unités spécifiques diatopiquement, qui intersectent dans l'actuel département de la Seine-Maritime ; nous proposons d'y localiser la langue du remanieur, sous réserves puisque cette localisation ne repose que sur deux critères. Quant aux deux unités de la première couche, *brebiaille* se concilie parfaitement avec la localisation en Anjou ou en Haute-Bretagne que nous avons proposée, et *blanchet* est susceptible d'un réexamen. La localisation que nous avons proposée (pour le domaine d'oïl : Ouest de la Normandie, Haute-Bretagne, Poitou, Saintonge) reposait sur les enregistrements patois, les attestations anciennes étant peu nombreuses (deux dans l'Ouest de la Normandie, une en Haute-Bretagne) ; l'aire patoise, cependant, occupe assez manifestement des zones de retrait (Cotentin, Vendée, Saintonge) et il n'est pas certain que celui-ci ait déjà été si marqué au début de la seconde moitié du 16^e siècle. Il suffirait en fait d'une attestation dans la zone intermédiaire pour la période concernée pour qu'on puisse une unité non encore brisée de l'aire occidentale de *blanchet* ; cette attestation, il s'agit de la présence du mot chez Antoine de La Sale, que dans le chapitre précédent nous avons indiquée à Arles par convention, mais qui doit bien plus probablement être attribuée au lieu où il exerçait son travail, à la cour d'Anjou. Il paraît donc légitime de considérer que les aires de *blanchet* et *brebiaille* intersectent en Saintonge, en Poitou, en Anjou et dans le Sud de la Haute-Bretagne.

On peut essayer de distinguer aussi la provenance d'un trait au moins parmi ceux qui sont spécifiques du texte I. *Breter* apparaît dans un passage qu'il est nécessaire de citer pour comprendre le problème :

texte I, ms. BN fr. 25467, vv. 382- 391. texte II, éd. Le Roy, vv. 394-403.

<i>Ce fust pour le denier à Dieu ;</i>	<i>Ce fut pour le denier à Dieu ;</i>
<i>Et encore, si j'eusse dit :</i>	<i>Et encore, se j'eusse dit :</i>
<i>« La main sur le pot », par le dit</i>	<i>« La main sur le pot », par ce dit</i>
<i>Mon denier me fust demouré.</i>	<i>Mon denier me fust demeuré.</i>
<i>Mais, au fort, j'ay bien labeuré.</i>	<i>Au fort, est-ce bien labouré.</i>
<i>Luy et Dieu departent ensemble</i>	<i>Dieu et luy partiront ensemble</i>
<i>Ce denier là, si bon leur semble !</i>	<i>Ce denier là, se bon leur semble ;</i>
<i>Quar jamais plus il en aront.</i>	<i>Car c'est tout quant qu'ilz en auront.</i>
<i>Ja chanter si beau ne saront</i>	<i>Ja si bien chanter ne sçauront,</i>
<i>Ne pour errer ne pour breter.</i>	<i>Ne pour crier ne pour brester.</i>

Le sens du texte du ms. est difficile, et la solution proposée Tissier ne convainc pas tout-à-fait. Rappelons le contexte : Pathelin, qui a donné à Joceaulme le *denier à Dieu* pour sceller leur accord, jure bien qu'il ne compte rien donner d'autre ; que Dieu et le marchand se partagent ce denier, car ils n'en auront jamais d'autre ! « jamais ils ne sauront chanter assez bien », et suit le vers examiné. À la suite de Roques 1993a, 620, nous comprenons que *arer* et *breter* désignent deux types de chants particulièrement habiles. Le sens convient bien mais il est difficile, comme le prouve la difficulté éprouvée par les éditeurs à comprendre le passage ; il s'agit clairement d'une *lectio difficilior*, dont le sens convient très bien et finement au contexte, mais qui a pu n'être pas comprise. La leçon de l'édition (*ne pour crier ne pour brester*), si elle est acceptable, convient moins bien (le cri n'est pas une forme de chant particulièrement habile), et aussi on voit bien par quelle voie un remanieur a créé le nouveau vers : mauvaise interprétation de *breter* ; qu'il interprète comme le représentant de *BRAGITARE et (comprend par conséquent "crier"), et remplacement de *errer*, opaque, par un synonyme du deuxième verbe. Nous considérons comme

acquis que *breter* faisait partie de l'archétype des versions I et II de Tissier 38 et a été éliminé (ou au moins réinterprété) parce que son caractère trop spécifique diatopiquement l'avait rendu opaque pour le remanieur.

En conséquence de ce qui vient d'être dit, il est licite d'utiliser le critère *breter* pour la localisation de Tissier 38 et on précisera la localisation ainsi : presque certainement vallée inférieure de la Loire (et bassin droit) et très haute vraisemblance pour une localisation angevine.

2. 4. On peut revenir sur quelques formes écartées dans un premier temps : (variables propres à I) il est peut-être licite d'utiliser *depresser* comme indice pour la localisation : il connaîtrait deux zones à probabilité de présence : Extrême-Nord francoprovençal et Ouest, Normandie exclue.

L'attestation ajoutée ici tend à confirmer le caractère occidental de *grupper*.

Haraser a sans doute vécu de façon continue en Anjou depuis le 15^e siècle. Nous ne sommes pas en état de nous prononcer sur son éventuel caractère diatopiquement spécifique.

L'attestation que nous ajoutons confirme que *hocqueleriez* a vécu assez généralement en français au 15^e siècle.

Il existe des indications pour considérer que *oaye* oriente vers l'Ouest.

(Variables propres à II) l'attestation ajoutée ici donne un peu de vraisemblance à l'hypothèse selon laquelle *brouliz* serait diatopiquement spécifique du Sud-Ouest d'oïl (de la Saintonge à la Touraine et à l'Anjou). Si on l'admet, on se crée aussi des raisons de croire que le mot figurait dans la première version de Tissier 38.

La seule attestation localisée de *conardie* l'a été à Rouen ; cela rencontre assez bien la localisation du remaniement telle que nous la proposons, dans l'actuel département de la Seine-Maritime. Naturellement, on ne peut pas considérer que nous avons démontré le caractère vraisemblable d'une spécificité diatopique du mot ; on peut seulement admettre provisoirement l'hypothèse selon laquelle *conardie* orienterait vers Rouen ou sa région.

3. *Données extra-linguistiques.* Comme il s'agit d'une question extrêmement classique et débattue, il n'est pas question de la traiter ici ; nous nous contentons de renvoyer à Tissier 1993, 151-165 (avec bibliographie), Lewicka 1974, 87-101 et Roy

1997 (avec bibliographie de ses travaux, à laquelle on ajoutera « Le texte du *Pathelin*. Sur deux propositions récentes » *Le Moyen Âge* 102, 551-66).

4. *Localisations proposées.* Jusqu'à Br. Roy (Angers) on a surtout proposé de localiser la pièce à Paris ou en Normandie ; arguments extra-linguistiques dans tous les cas ; arguments lexicaux dans tous les cas (Roy 1997 utilise des arguments linguistiques, mais dans le seul but de confirmer la localisation qu'il a proposée sur la base de critères extra-linguistiques [identification de personnages] : ils ne sont pas différentiels). « L'auteur [...] était peut-être originaire de Paris ou a vécu à Paris ; mais il écrit *Pathelin* lorsqu'il séjourne dans l'Ouest et plus précisément en Normandie [...], et pour un public de cette région. [...] Mais on peut aussi supposer quelqu'un ayant vécu en Normandie et écrivant pour un public parisien. Pour le remanieur, il se situe apparemment plus près de la Normandie que de Paris. » (Tissier, p. 164).

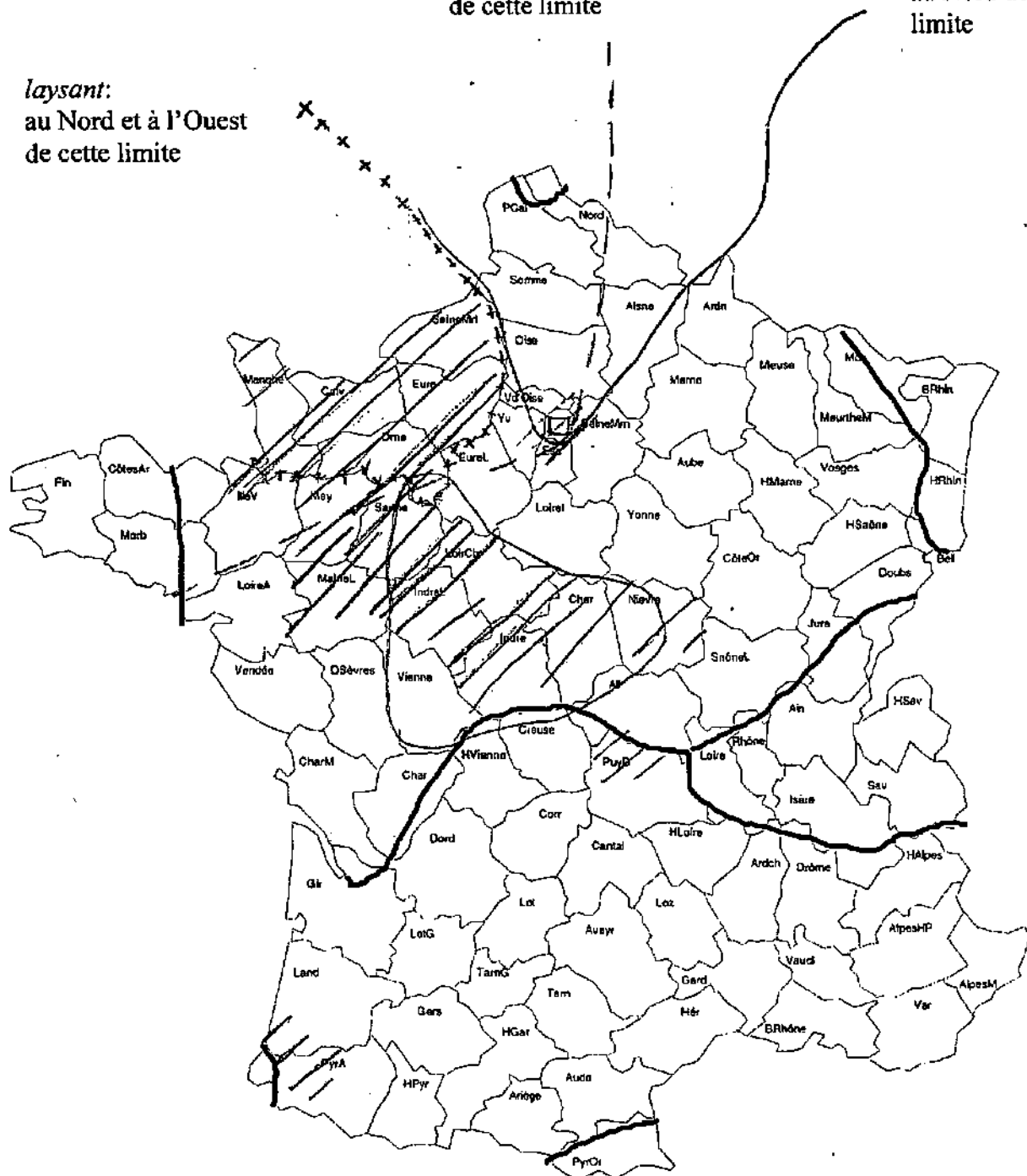
5. *Résumé.* Anjou pour le texte original. Ce résultat rejoint celui de Br. Roy ; il est contradictoire avec celui de Tissier.

Actuel département de la Seine-Maritime pour le remaniement (résultat proposé sous toutes réserves). Ce résultat confirmerait et préciserait celui de Tissier.

cabuseur:
au Nord et à l'Ouest
de cette limite

apensé:
au Nord de cette
limite

laysant:
au Nord et à l'Ouest
de cette limite



/// : aire de trompe

□ : assiette, faine

○ : aire de *abiller*

Tissier 39, *Le Nouveau Pathelin* (Faivre n° 119).

1. *Date*. Entre 1474 et 1485 (Tissier, 32) ; v. 1485 (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique.*

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *abiller*, *apensé*, *assiette*, *aviller*, *bonne jeune*, *brouiller 2*, *cabuseur*, *chopiner*, *despesche*, *faine*, *groingnette*, *laysant*, *lyee*, *manteau*, *palet*, *pec*, *principal*, *symoniacle* et *trompe*.

Abiller, *brouiller 2*, *chopiner*, *despesche*, *groingnette*, *lyee*, *manteau*, *palet*, *principal* et *symoniacle* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. L'aire de *abiller* est centrale, de la Touraine et du Perche au Berry. Nous rappelons que deux attestations extérieures à cette zone nous sont restées mystérieuses dans le chapitre précédent, laissant peser une incertitude sur le critère.

Apensé oriente nettement vers le Nord (domaine picard), mais son aire semble avoir compris Paris.

Assiette, avec la valeur envisagée ici, semble spécifiquement parisien.

Cabuseur occupe tout le Nord-Ouest du domaine d'oïl : Picardie, Normandie, Bretagne et Paris.

Demoniacle est un indice de localisation dans le Centre-Est galloroman, mais il n'a pas de valeur décisive ; nous ne le portons pas sur la carte.

Autant que la documentation à notre disposition permette d'en juger, *faine* est une forme parisienne.

Les enregistrements patois modernes de *laysant* orientent nettement vers la Normandie, mais les attestations anciennes sûrement utilisables manquent.

Trompe est occidental, mais les critères réunis jusqu'ici ne permettent pas de savoir si son aire comprenait ou non Paris (nous l'avons indiqué sur la carte récapitulative).

2. 3. L'interprétation du croisement des aires n'est pas équivoque : le texte étudié est certainement parisien. Les seules incohérences apparentes sont les aires 1° de *abiller*, qui pourrait bien n'avoir cette forme qu'à cause du notoire sous-dimensionnement des enquêtes dialectales dans l'Orléanais et l'Île-de-France à la fin du 19^e et au début du 20^e s. (cf. Introduction, § 1. 6, p. 24) ; 2° de *laysant*, qui ne connaît pas d'attestations anciennes et pour laquelle nous dépendons entièrement, par conséquent, des enregistrements dialectaux : c'est une hypothèse bien peu coûteuse que d'admettre que la *terra incognita* que figurent régulièrement Paris et sa région

dans les enquêtes dialectales (cf. Introduction, *loc. cit.*) représente ici une ancienne existence vernaculaire du mot.

Cette conclusion est rendue encore plus sûre, si besoin était, par la présence de deux parisianismes probables.

2. 4. On peut revenir sur quelques formes écartées dans un premier temps : l'aire de *bonne jeune* comprenait au 16^e siècle au moins Paris.

L'attestation localisée que nous ajoutons confirme que *pec* n'était sans doute pas spécifique diatopiquement en moyen français.

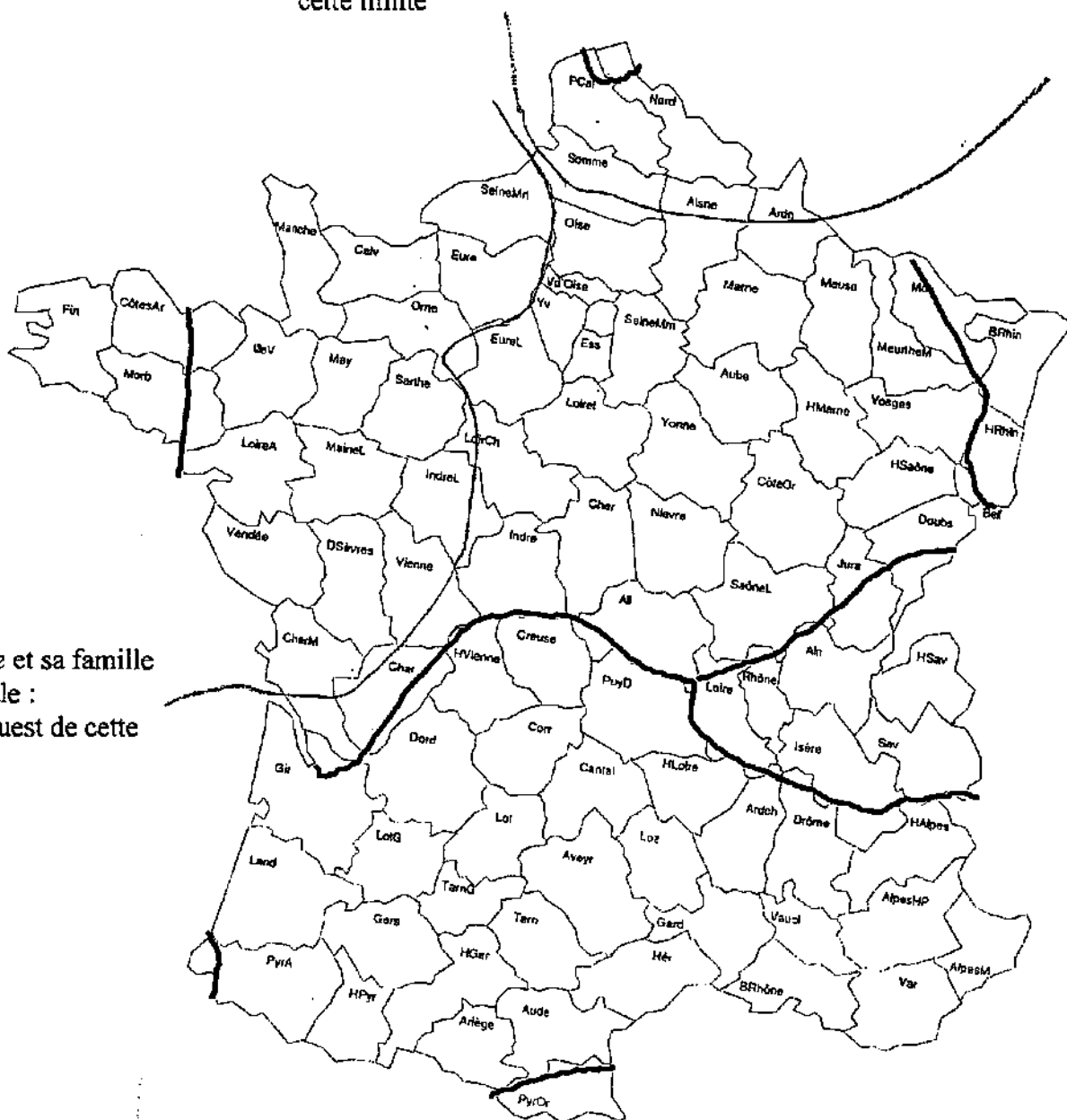
3. *Données extra-linguistiques.* Aucune.

4. *Localisations proposées.* Tissier (VIII, 140, n. 13) ne se prononce pas et se contente de citer Wiedenhofen 1913, 22-23, qui ne doute pas que la pièce ait été jouée à Paris.

5. *Résumé.* Paris. Cette conclusion retrouve l'opinion de Wiedenhofen et celle, implicite, de Jacob 1859, 128.

noilleux:
exclu au Nord de
cette limite

pience et sa famille
lexicale :
à l'Ouest de cette
limite



Tissier 40, *Le Testament Pathelin* (Faivre n° 163).

1. *Date*. Entre 1470 et 1475 (Tissier, 139) ; quelque peu avant le début du 16^e siècle (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *basy*, *bourgeoise*, *chopiner*, *chopineur*, *horion*, *noilleux*, *ouye*, *papyer*, *pience*, *saison* et *va-tost*.

Basy, *bourgeoise*, *chopiner*, *chopineur*, *papyer* et *saison* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Noilleux* a une aire très large, et l'effondrement récent de l'aire dans les patois frappe d'une légère incertitude le dessin de l'aire, malgré la grande quantité de données disponibles. Le critère exclut la Picardie et la Wallonie.

Pyer est attesté dans le texte examiné au v. 173 ; l'aire dont il relève n'a pas été examinée spécialement, mais dans l'article que nous avons consacré à *pience*, sous chiffre (a). La partie oïlique de son aire occupe tout l'Ouest.

2. 3. Les critères qu'il est possible d'utiliser avec sécurité sont peu nombreux et imprécis. Leur croisement oriente vers l'Ouest, Normandie comprise⁸.

2. 4. Nous avons vu plus haut (étude de Tissier 29), que *ouye* ne pouvait sans doute pas servir de critère localisateur.

La localisation obtenue ici peut servir à confirmer que *horion* n'était plus spécifique diatopiquement en français à la fin du 15^e siècle.

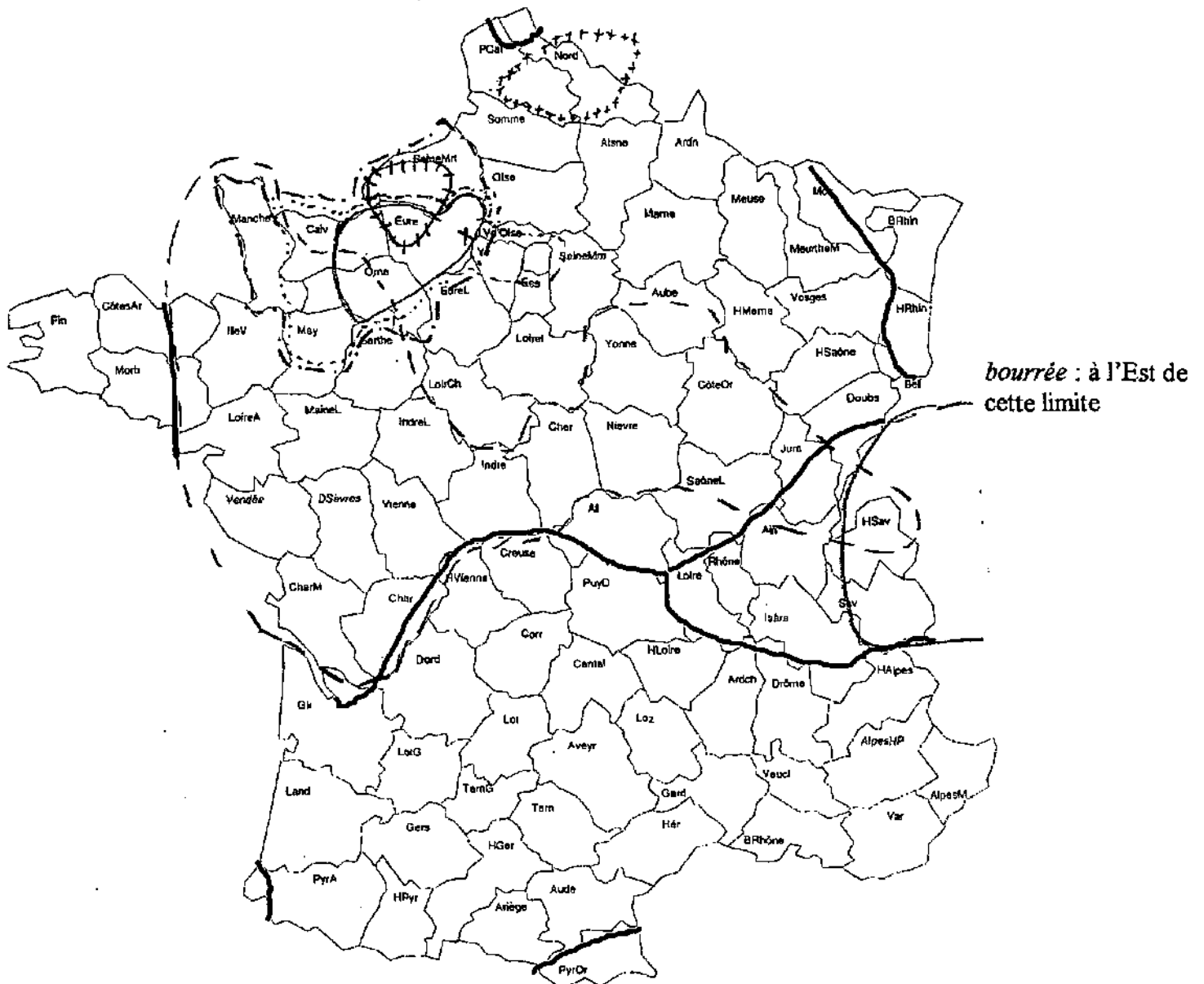
Sur la base des maigres indices dont nous disposions, nous avons admis provisoirement que *va-tost* était spécifique du Nord du domaine picard. L'attestation que nous ajoutons oblige à renoncer au moins à la précision de cette localisation.

⁸ Du fait du manque de précision des résultats obtenus, nous ne sommes pas non plus en mesure de compléter nos commentaires des formes 'incertaines' ; c'est ce qui explique la grande proportion de formes n'intervenant pas dans la discussion de la localisation. Nous rappelons que nous nous sommes interdit par principe (cf. Introduction, 1. 6., pp. 26-27) d'utiliser les critères extra-linguistiques à l'intérieur de la discussion de la localisation.

3. *Données extra-linguistiques.* Invocation à *Nostre Dame de Montfort* (v. 539), probablement Montfort-sur-Risle [voir sur la portée de ce critère notre remarque, dans ce chapitre, sur Tissier 27] ; le mourant fait un legs *a Saint Amant* (v. 466), qui serait l'abbaye bénédictine de Saint-Amand, à Rouen, et un autre *a l'Hostel Dieu de Rouen*, ce qui semble indiquer, sinon que la scène est à Rouen, tout au moins que la ville est assez proche.

4. *Localisations proposées.* « Le texte a été écrit en Normandie pour un public normand, et vraisemblablement à ou près de Rouen » (Tissier, 139).

5. *Résumé.* Ouest, Normandie comprise. Ce résultat est cohérent avec les arguments extra-linguistiques mentionnés plus haut et utilisés par Tissier pour proposer sa localisation, mais il est beaucoup moins précis.



X : Vernon



⊗ : aire de *dosser* « se battre »



✦ : aire de *dossier* « frapper »



○ : aire de *cahu*



○ : aire de *frouller*



○ : aire de *merquer*



○ : aire de *raffaictier*

Tissier 41, *Le Savetier, le sergent et la laitière* (Faivre n° 156).

1. *Date*. V. 1480-1490 (Tissier, 214) ; id. (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *abejaunir*, *aisie*, *autree*, *bigame*, *baurree*, *cabas*, *cahu*, *choppinette*, *dosser*, *frouller*, *houseaux*, *loppinet*, *loudiere*, *merquer*, *compter a l'oste*, *pot au noir* et *raffaictier*.

Abejaunir, *aisie*, *autree*, *cabas*, *choppinette*, *loudiere*, *compter a l'oste* et *pot au noir* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. Les attestations dialectales de *bourree* orientent nettement vers l'Est francoprovençal, mais les données anciennes manquent absolument et l'article du FEW, datant des années 1920, est très insuffisant ; le critère est donc incertain.

Les attestations dialectales de *cahu* orientent nettement vers une région étroite, en Normandie (même si nous ne pouvons exclure absolument que la forme ait pu se rencontrer ailleurs dans la même province) ; dans le chapitre précédent, *s. v.*, il nous a semblé que le plus économique était d'admettre que la zone de présence n'avait pas changé depuis le 16^e siècle.

Nous avons distingué, dans le chapitre précédent et pour des raisons sémantiques, deux parties de l'aire de *dosser* (Haute-Normandie et Nord de la Picardie), dont nous ne savions si elles devaient être considérées ensemble ou séparément (et dans ce cas seule la plus septentrionale des deux intéresserait la discussion menée ici).

Frouller occupe une aire vaste, qui exclut le Nord et l'Est du domaine d'oïl, de même que le domaine occitan. Le manque d'attestations anciennes et le caractère assez peu dense des enregistrements patois peut nuire à la précision des contours de l'aire.

Merquer est un critère net et sûr ; il oriente vers les actuels départements de l'Eure, du Calvados, de l'Orne, de la Mayenne ou vers Paris.

Raffaictier oriente très vraisemblablement vers la Normandie ou le Bas-Maine.

2. 3. Les critères sont très cohérents et leur croisement aboutit à un résultat précis. L'aire de *dosser* ayant vraisemblablement subi un certain retrait à un moment de son histoire (cf. aussi, à ce sujet, *supra* 2. 2.) et les contours de celle de *frouller* n'étant pas très précisément établis, il n'y a pas à s'effrayer de leur apparente absence d'intersection (à quelques kilomètres près). Le critère le plus précis est fourni par *cahu*, et la somme des orientations examinées ici aboutit à une localisation du texte dans l'actuel département de l'Eure ou dans les parties les plus proches des

actuels départements du Calvados ou de l'Orne, le plus probable étant la partie du département de l'Eure la plus proche de sa frontière avec celui de l'Orne.

Ce résultat est cohérent avec le critère extra-linguistique, il précise nettement les conclusions de Tissier et renforce l'opinion de Droz/Lewicka 1961, 28, qui proposaient de localiser le texte à Evreux.

2. 4. On peut revenir sur des formes d'abord écartées, ou dont l'interprétation peut être corrigée : *bourree* est tout à fait contradictoire avec tous les autres critères et était de loin le moins sûr ; la description de la répartition géographique de cette unité lexicale reste à faire.

Nous nous demandions s'il fallait prendre en considération les deux segments de l'aire de *dosser* ou le plus septentrional seulement : de toute évidence, la répartition sémantique entre ces deux segments n'était pas la même en français au 16^e siècle et dans le vernaculaire du début du 20^e siècle. Le plus simple est d'en déduire que l'aire était continue à ce moment ; on pose donc un retrait, ce qui oblige à envisager qu'il ait aussi affecté d'autres parties de l'aire ancienne que son centre, et par exemple que *dosser* ait été plus répandu en Normandie en français au 16^e siècle que dans les patois quatre siècles plus tard. Cette conclusion est confirmée par la localisation de la seule attestation ancienne disponible jusqu'ici, dans le *Franc Archier de Cherré*, texte angevin, c'est-à-dire très éloigné de l'aire vernaculaire moderne du mot. À lui seul, le critère n'aurait qu'une faible valeur localisatrice.

Bigame, qui semblait spécifiquement picard aux 14^e et 15^e siècles, ne l'a pas été au 16^e siècle.

À cause de son histoire très complexe, *houseaulx* est d'utilisation délicate pour la localisation ; il ressortait néanmoins de nos conclusions du chapitre précédent qu'en français et au 16^e siècle, il était exclu de le rencontrer en Picardie ; la localisation du texte examiné ici s'inscrit bien dans cette description.

Il n'y a pas de raison de supposer que *loppinet* était spécifique diatopiquement au 16^e siècle.

3. *Données extra-linguistiques*. Il est question, v. 173, du *bordeau de Vernon*, où l'on recommande à une femme de se rendre, en guise d'insulte. Il s'agit, selon le plus récent éditeur et ses prédécesseurs, de Vernon, dans l'Eure.

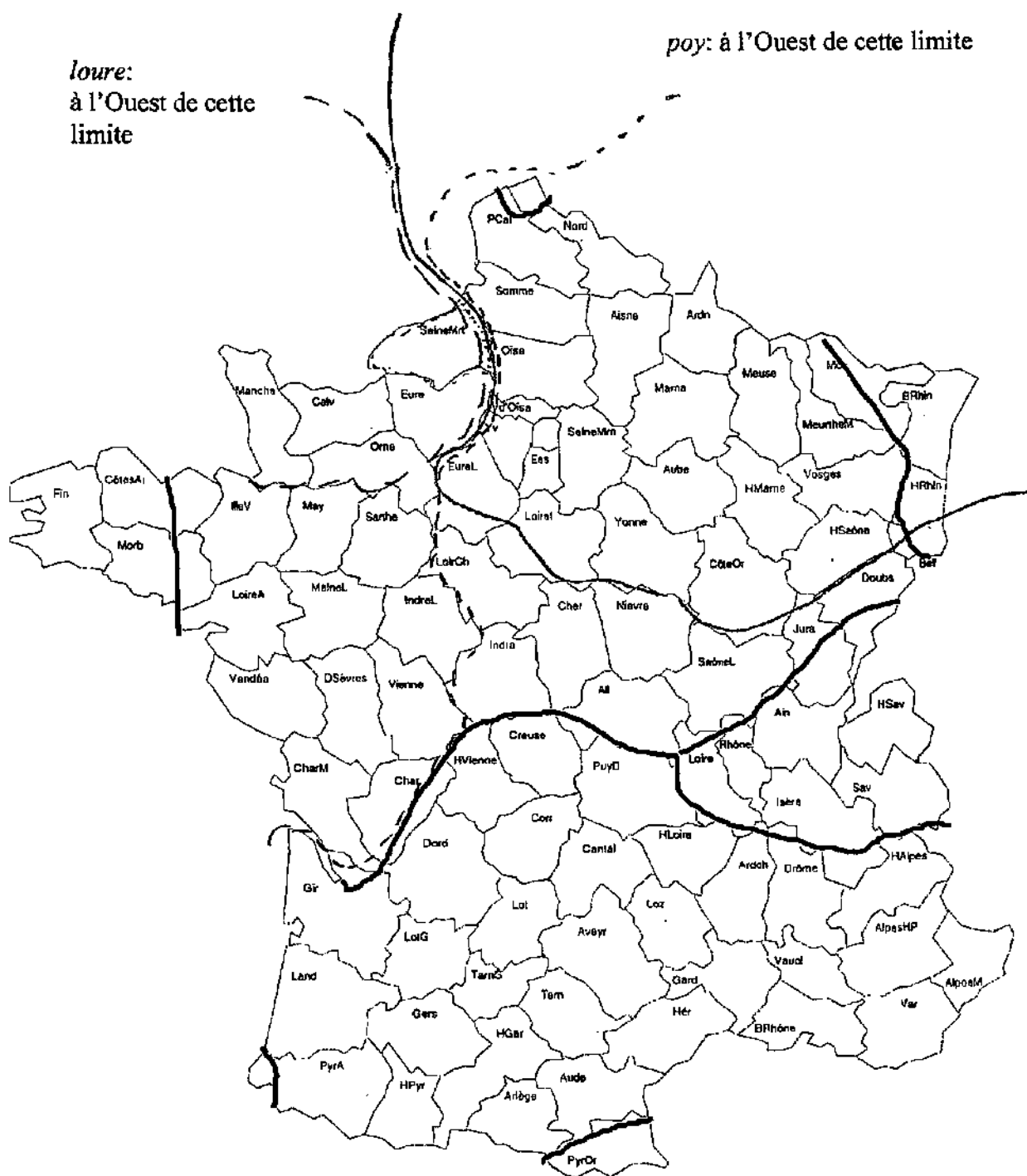
4. *Localisations proposées.* Normandie (Tissier, 214-5). Critères phonétique, lexicaux (*cahu* [cf. discussion *supra* 2. 2.], *raffaictier* [cf. discussion *supra* 2. 2.], *merquer* [cf. discussion *supra* 2. 2.], *sarez* “(futur P5 de *savoir*)” [nous ne le discutons pas]), extra-linguistique (cf. *supra*, 3).

5. *Résumé.* Actuel département de l'Eure ou parties les plus proches des actuels départements de l'Orne ou du Calvados. Ce résultat précise celui de Tissier ; il est cohérent avec les données extra-linguistiques.

catonner: exclu à l'Est et au Nord de cette limite
(dans les conditions décrites au commentaire)

poys: à l'Ouest de cette limite

loure:
à l'Ouest de cette
limite



○ : aire de *pallee*

Tissier 42, *Jolyet* (Faivre n° 84).

1. *Date*. Fin 15^e siècle (Tissier, 32, n. 22) et de façon certaine avant 1520 ; id. (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *auge*, *bagaige*, *beguin*, *bonne estraine*, *catonner*, *ennement*, *fatrin fatras*, *hebergere*, *hognau*, *hoye*, *laure*, *pallee*, *poy* et *unettes*.

Auge, *beguin*, *bonne estraine*, *hebergere*, *hognau* et *hoye* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. Dans les patois modernes, *catonner* exclut Picardie, Wallonie, Champagne, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté et la plus grande partie du domaine francoprovençal. Le type lexical a été mal enregistré par la lexicographie historique différentielle et sa répartition géographique en français au 16^e siècle n'est pas très sûre. Nous ne savons pas pourquoi Tissier juge ce mot picard (p. 32, n. 22).

Ennement : Nord-Ouest d'oïl, Paris compris. Notre commentaire tient compte des localisations de tous les textes étudiés où il est attesté ; ces localisations se sont faites sans utiliser ce critère.

Loure est un régionalisme normand, mais il a été également utilisé en dehors de ce domaine ; le critère est un indice net, mais pas une preuve.

Pallee oriente nettement vers l'actuel département de la Seine-Maritime (cf. aussi, dans ce chapitre, la localisation de Tissier 23).

Poy est un indice de localisation dans l'Ouest.

Unettes oriente plutôt vers l'Ouest du domaine d'oïl ; la valeur du critère est incertaine et nous ne l'indiquons pas sur la carte récapitulative.

2. 3. Les critères sont cohérents, leur croisement oriente vers l'Ouest, sans doute vers la Normandie et probablement vers l'actuel département de la Seine-Maritime.

2. 4. On peut revenir sur un trait d'abord écarté : *bagaige* n'est sans doute pas spécifique diatopiquement.

3. *Données extra-linguistiques*. Aucune.

4. *Localisations proposées.* « *Jolyet* appartiendrait donc au vaste domaine normanno-picard » (Tissier, 32, n. 22).

5. *Résumé.* Ouest, sans doute Normandie, probablement actuel département de la Seine-Maritime. Nos résultats confirment ceux de Tissier, qu'ils précisent beaucoup.

devise: à l'Est de cette limite

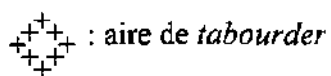
guarrouage: à l'Ouest
de cette limite

deviser: au Nord
de cette limite

hoigne: au Nord et à l'Ouest de cette limite

seirant: au Nord et à l'Ouest de cette limite

despiter: à l'Ouest de
cette limite



Tissier 43, *Un mari jaloux qui veut éprouver sa femme* (Faivre n° 103).

1. *Date*. Début du 16^e siècle (Tissier, 79, n. 6) ; milieu du 16^e siècle (Lewicka) ; imprimé de 1532-1547.

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *despiter* 1, *devise*, *deviser*, *encourbi*, *faire faux bon*, *fringoter*, *fringotieux*, *gardeculz*, *guarrouage*, *hoigne*, *nennin*, *rassoier sa voix*, *seirant*, *songe* et *tabourder*.

Encourbi, *faire faux bon*, *fringotieux*, *nennin*, *rassoier sa voix* et *songe* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Despiter* 1 possède une 'aire occidentale typique'.

Devise est massivement et exclusivement oriental.

Deviser oriente nettement vers le Nord de la Picardie ou le Nord de la Wallonie.

Guarrouage est formellement un indice plutôt qu'une preuve, mais un indice d'une très grande force ; il oriente vers l'Ouest (Normandie et Paris compris).

Hoigne est un indice de localisation en Normandie, mais il a été connu au 16^e siècle en dehors de cette province.

Seirant oriente nettement vers le quart Nord-Ouest du domaine d'oïl.

Tabourder oriente sûrement vers l'Ouest (Normandie exclue) et probablement vers la région de la Loire en aval d'Orléans.

2. 3. Le croisement des critères aboutit à deux contradictions : si la majorité des faits envisagés oriente nettement vers l'Ouest d'oïl, *devise* et *deviser* l'excluent absolument. Il faut donc supposer soit a) que le texte examiné possède deux noyaux linguistiques (que l'auteur, originaire d'une région, ait écrit dans une autre et se soit adapté à son public, ou pour toute autre raison), soit b) que *devise* et *deviser* aient été empruntés (ensemble, vraisemblablement), par un canal qui nous échappe.

La deuxième contradiction concerne le noyau occidental : *tabourder* exclut la Normandie, tandis que *hoigne* oriente vers elle. Les réserves que nous avons rappelées au sujet de *hoigne* font écarter ce critère, qui n'est que relatif (*hoigne* est très majoritairement normand, où il est autochtone, constant et où il vit dans le vernaculaire, mais il a été connu, et parfois employé, ailleurs dans le domaine d'oïl au 16^e siècle). Enfin, *seirant* ne semble pas connu dans la plus grande partie de la vallée de la Loire ; il croise l'aire de *tabourder* dans l'Orléanais et les deux aires sont

en contact au Nord de l'Anjou et en Haute-Bretagne ; comme *guarrouage* semble exclure l'Orléanais, nous proposons de localiser le texte dans l'Ouest, près de la rencontre entre Maine, Anjou et Haute-Bretagne.

2. 4. On peut revenir sur *gardeculz* : le mot est normand (et surtout haut-normand) et picard (surtout de la Somme), mais il a aussi été connu généralement au 16^e siècle ; l'attestation localisée que nous ajoutons ici relève de cette dernière catégorie.

3. *Données extra-linguistiques.* Aucune.

4. *Localisations proposées.* Localisation : « ... la farce serait plutôt parisienne » (Tissier, 79, n. 6) ; « [l]e texte est peut-être originaire de Normandie, comme le pensait LewEtudesFarces 53 [= Lewicka 1974, 53] (...), mais plus probablement (cf. *tabourder*) de l'Ouest, au nord de la Loire et au Sud de la Normandie » (Chambon 1999, 137).

5. *Résumé.* Maine, Anjou ou Haute-Bretagne, et probablement à la rencontre entre ces trois régions. Le vocabulaire du texte dépend peut-être pour une partie d'un autre noyau, oriental. Cette localisation contredit les conclusions de Tissier et Droz/Lewicka (*loc. cit.*) et rejoint celles de J.-P. Chambon (*loc. cit.*).

Tissier 44, *Le Savetier, le moine et la femme* (Faivre n° 155).

1. *Date*. Avant 1486 (Tissier, 134) ; argument lexicographique très faible (présence de *nesung*, v. 240).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables suivantes ont été examinées dans le chapitre précédent : *affiner*, *charier*, *courcer*, *ennouer*, *esquarrir*, *fade*, *gaudy*, *horion*, *philosomye* et *tuer*.

Courcer, *esquarrir*, *gaudy*, *horion* et *philosomye* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Affiner* oriente vers la moitié Sud-Ouest du domaine d'oïl, éventuellement vers certaines zones des domaines occitan ou francoprovençal, mais le contour précis de l'aire est difficile à fixer.

Dans le vernaculaire moderne, *ennouer* occupe une zone centrale dans le domaine d'oïl ; elle était vraisemblablement moins étendue au 16^e siècle (son centre de diffusion est Paris), mais dans des proportions qui échappent au linguiste. Par prudence, on considère toute l'aire moderne comme zone d'apparition possible pour le type au 16^e siècle.

Notre tentative d'établir l'aire de l'emploi de *fade* au 16^e siècle ne peut utiliser qu'un nombre de faits restreint, et leur somme n'est pas, pour cette raison, une orientation certaine ; elle est néanmoins vraisemblable : vallée de la Loire, de Blois à la Haute-Bretagne.

Tuer oriente sûrement vers le Nord-Ouest, Normandie exclue, mais on ne peut pas préciser du fait du petit nombre d'attestations. Nous ne reportons pas cette orientation imprécise sur la carte récapitulative.

2. 3. Les critères utilisés n'ont qu'une intersection, dans le Perche et le Vendômois ; comme aucun d'eux n'oriente vers une zone clairement délimitée, ce résultat souffre d'une incertitude. On ne peut pas exclure que la langue du texte provienne d'un lieu plus en amont sur la Loire, voire même de Paris.

2. 4. On peut revenir sur *charier* : les attestations relevées jusqu'à présent provenaient du quart Nord-Est du domaine d'oïl (cf. aussi, dans ce chapitre, le commentaire de Tissier 5) ; l'attestation que nous ajoutons semble obliger à considérer qu'il ne s'agit pas d'un mot diatopiquement spécifique.

3. *Données extra-linguistiques*. Cf. *infra* 4.

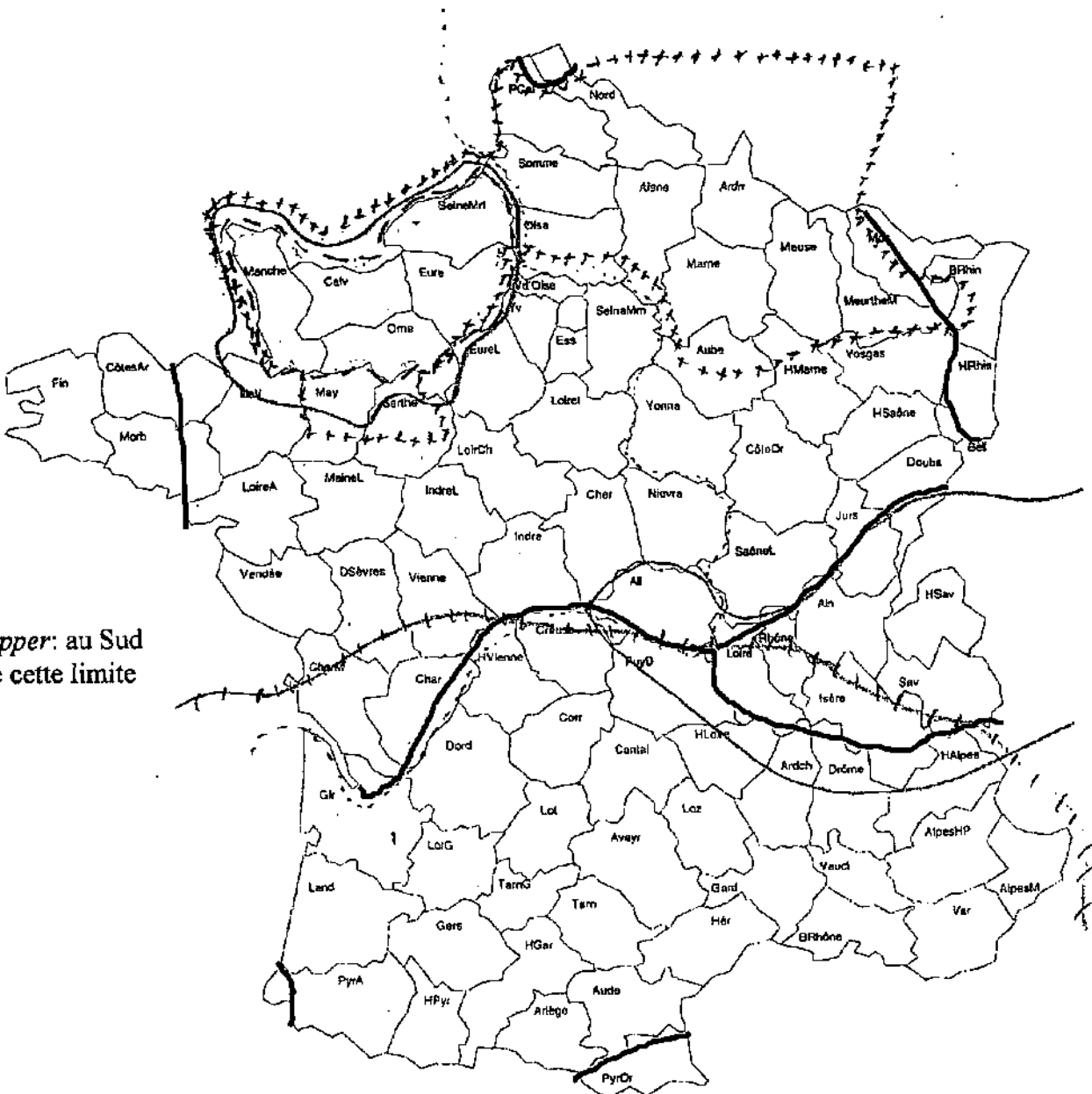
4. *Localisations proposées.* Paris. Critères extra-linguistiques (mentions de *Paris*, v. 41, et du *Petit Pont*, v. 57).

5. *Résumé.* Probablement Perche ou Vendômois. Ce résultat diffère des conclusions de Tissier, mais il ne les exclut pas sûrement. Les critères extra-linguistiques n'ont pas une valeur démonstrative plus nette que les arguments tirés du lexique ; on peut continuer à hésiter entre une localisation à Paris ou dans la vallée de la Loire entre Blois et Orléans.

gouille: à l'Ouest de cette limite

*tapper: au Sud
de cette limite*

-  : aire de *restoupper*
-  : aire de *estorement*
-  : aire de *courir*



Tissier 45, *Les Femmes qui font écurer leur chaudron et défendent qu'on ne mette la pièce auprès du trou* (Faivre n° 53).

1. *Date*. Peut-être fin du 15^e siècle (Tissier, 201, n. 8) ; 1510-1520 (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *advouer*, *courir*, *esclarcir*, *estorement*, *goulle*, *hoigne*, *marnier*, *mettre le marteau a la vente*, *restoupper* et *tapper*.

Advouer, *marnier* et *mettre le marteau a la vente* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Courir* oriente nettement vers la Normandie.

Les mouvements importants de l'aire de *estorement* et de sa famille lexicale, ainsi que quelques incertitudes qui subsistent sur sa répartition géographique au 16^e siècle dans l'espace galloroman, empêchent de l'utiliser comme une preuve définitive. Il est cependant très vraisemblable que son aire se réduisait, en français au 16^e siècle, d'une part à la Normandie et à son Sud immédiat, d'autre part au Centre-Est galloroman.

Goulle oriente très nettement vers l'Ouest d'oïl ('aire occidentale typique'), Normandie et Paris compris. Ne sachant pas interpréter — si elles doivent l'être — les légères différences entre l'aire moderne dans les patois et l'aire moderne en français, nous avons considéré qu'elles étaient équivalentes et les avons additionnées pour dessiner les contours de la zone dans laquelle on peut s'attendre à rencontrer la forme.

Restoupper oriente nettement vers le Nord du domaine d'oïl ; les documents dont nous disposons ne permettent pas de savoir si Paris en a fait partie, et nous n'indiquons pas la capitale sur la carte récapitulative.

Tapper oriente nettement vers le domaine occitan ou ses marges. La prise en compte de l'ensemble de sa famille lexicale conduirait à étendre l'aire plus au Nord dans le domaine galloroman, jusqu'à la vallée de la Loire, mais il n'y a pas de raison de penser que le simple *tapper* s'est jamais étendu autant.

2. 3. Le croisement des critères fait apparaître une cohérence très remarquable (croisement de cinq critères sur la Normandie, dont la somme rend la localisation en Normandie certaine) et une contradiction (*tapper*, inconciliable avec une localisation en Normandie, même en confondant l'ensemble de la famille lexicale). Il faut donc vraisemblablement renoncer à l'identification proposée de *tapper*, et y voir plutôt *taper* "frapper sur qqch" ; ceci oblige à corriger aussi la définition.

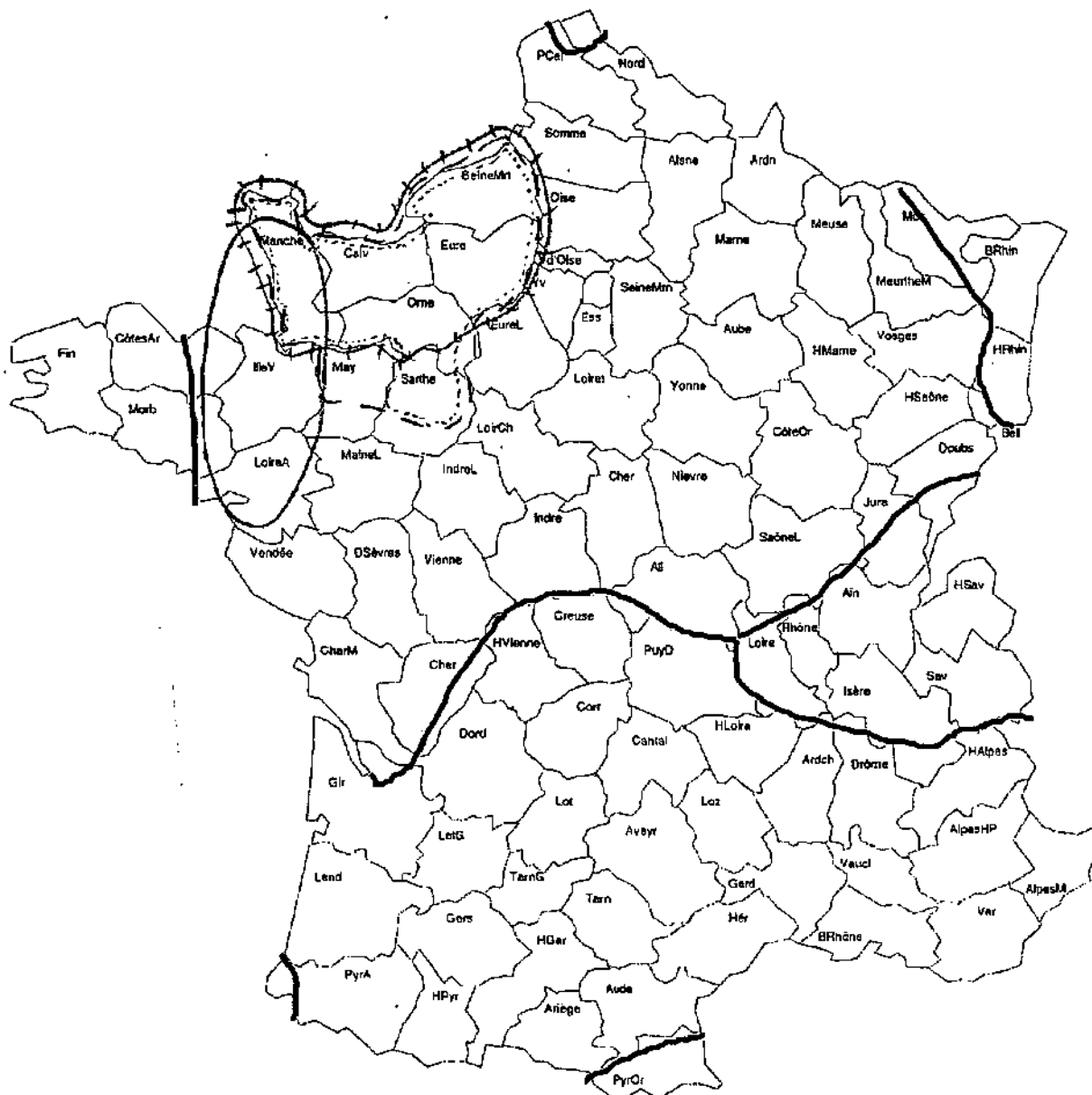
2. 4. On peut revenir ensuite sur quelques formes écartées dans un premier temps : *esclarcir*, compte tenu de la nouvelle attestation que nous proposons, ne doit sans doute pas être considéré comme spécifique diatopiquement.

Hoigne oriente relativement vers la Normandie, mais n'est plus en moyen français un critère discriminant : sa présence confirme la localisation proposée.

3. *Données extra-linguistiques*. Aucune.

4. *Localisations proposées*. « Dans le Centre, et plus précisément à Orléans » (Tissier, 210) ; « [m]ais on peut avoir affaire, plutôt qu'à une farce orléanaise remaniée postérieurement pour la Normandie, à une farce qui [...] serait due à un remanieur orléanais pour une représentation donnée à Orléans » (*ibid.*). « Ces rares indices laissent ouvertes de nombreuses possibilités, mais ne sont pas véritablement favorables à Orléans » (Chambon 1999, 138).

5. *Résumé*. Normandie. Nos résultats corrigent ceux de Tissier (il n'y a pas de raison de poser un rapport quelconque du texte examiné avec Orléans) et de Chambon.



: aire de *rater*

: aire de *chaire*: aire de *eslourdé*

: aire de *au* *parmy* *de*

Tissier 46, *La Veuve* (Faivre n° 151).

1. *Date*. Peut-être 1520-1525 (Tissier, 251) ; 1490 ou v. 1530 (Lewicka) ; pas d'argument décisif.

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *d'abordee*, *bemy*, *billoqué*, *chaire*, *conate*, *courine*, *eslourdé*, *gesine*, *negoces 2*, *oficial*, *au parmy de*, *rater* et *sumer*.

D'abordee, *billoqué*, *conate*, *courine*, *gesine* et *negoces 2* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. Les attestations anciennes manquent pour *faire la chaire*, ce qui empêche le critère d'être tout à fait décisif, mais il est très vraisemblable que le syntagme a eu peu d'existence dans l'ancienne langue, ce qui fait croire qu'il était déjà étroitement borné géographiquement, et que son aire moderne dans le vernaculaire a pu rester stable. Si le critère n'est pas déterminant, il est un indice d'une très grande netteté et oriente vers l'extrême-Ouest galloroman.

Eslourdé est un critère net et sûr : toute son existence semble s'être déroulée entre Normandie et Maine.

Parmy s. oriente clairement vers la Normandie et ses abords méridionaux immédiats (Haut-Maine).

Rater oriente univoquement vers la Normandie.

Sumér est surtout normand, mais ce type phonétique n'est pas absolument inconnu ailleurs dans le domaine galloroman, en particulier dans l'Ouest. Nous n'avons pas reporté ces indications relatives sur la carte récapitulative.

2. 3. Les critères utilisés donnent des résultats cohérents et leur croisement aboutit de façon certaine en Normandie et de façon très probable dans l'Ouest de cette province.

2. 4. On peut revenir sur quelques formes écartées dans un premier temps, ou dont la description peut être complétée : nous écrivions dans le chapitre précédent que si le seul enregistrement vernaculaire moderne de *rater* provenait du département de la Manche, il fallait ne voir là que la conséquence du retrait aréal de l'unité lexicale ; il ne faut pas exclure non plus l'hypothèse selon laquelle l'unité lexicale serait spécifique géographiquement de la Basse-Normandie : la seule autre attestation sûre et précisément localisée se trouve chez Vauquelin de la Fresnaye, du Calvados.

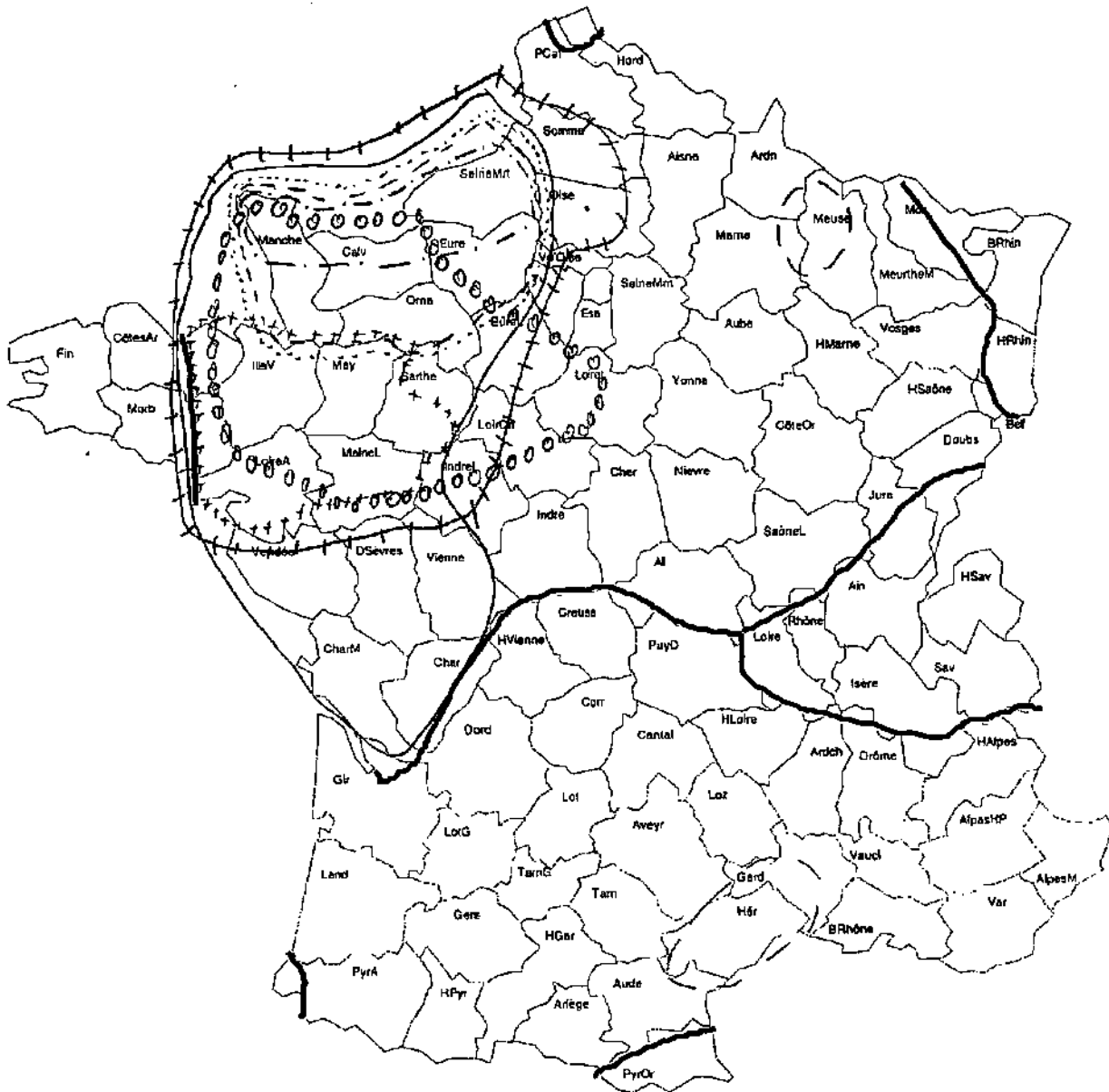
La présence occidentale de *bemy* est maintenant très nettement confirmée. Le type lexical possède deux noyaux : nord-occidental et mâconnais-bressan et l'histoire de sa distribution géographique n'est pas encore faite.

L'attestation que nous ajoutons ici confirme le caractère occidental de *oficial* (cf. aussi la discussion de Tissier 49).

3. *Données extra-linguistiques.* Aucune.

4. *Localisations proposées.* Localisation : normande. Critères phonétiques, lexicaux (*au parmy de* [cf. discussion *supra* 2. 2.] ; *fioulx* [nous ne le traitons pas] ; *rater* [cf. discussion *supra* 2. 2.] ; *devantel* [nous ne l'examinons pas ; cf. Lewicka 1974, 124]).

5. *Résumé.* Normandie, sans doute sa partie Ouest. Ce résultat confirme et précise les conclusions de Tissier.



: vefvyer



: aflutter

: *aintel*

: arimer



: desrimer

: *run*

∴ saint

: *telee*

Tissier 47, *Les Malcontentes* (Faivre n° 98).

1. *Date*. Peut-être vers 1500 (Tissier, 301) ; avant 1520 (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *afluber*, *aintel*, *ambades*, *ambagoys*, *arimer*, *capitulé*, *de hanche ou de croq*, *desrimer*, *engendre*, *exigent*, *flambans*, *moulinés*, *palatin*, *run*, *sainct*, *signés*, *telee*, *travaillant*, *vefvyer* et *venue*.

Ambagoys, *capitulé*, *engendre*, *exigent*, *flambans*, *moulinés*, *palatin* et *signés* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. Le type *afluber* était très probablement limité à la Normandie aux 15^e-16^e siècles.

Aintel oriente vers la Normandie.

Arimer oriente vers l'Ouest de l'espace oïlique, sans qu'il soit possible de préciser.

La locution *de hanche ou de croq* pourrait être spécifiquement occidentale [nous ne l'indiquons pas sur la carte récapitulative].

Desrimer oriente vers l'Ouest (Haute-Bretagne, Anjou, Maine) mais les attestations anciennes manquent et le critère n'est pas parfaitement précis.

Run oriente vers la Normandie, et plus probablement vers la moitié Nord de cette province.

Dans l'espace oïlique et à l'époque qui nous concerne, *sainct* oriente nettement vers la Haute-Bretagne, la vallée de la Loire ou la (Basse-)Normandie. Il est difficile de fixer précisément les limites de l'aire en Normandie et dans le Pays chartrain.

Telee oriente nettement et très précisément soit vers le Languedoc, soit vers l'Argonne, mais il est obéré d'une incertitude du fait de l'absence d'attestations anciennes et de sa polygenèse assurée.

Travaillant oriente vers l'Ouest, Normandie comprise [nous ne reportons pas son aire sur la carte récapitulative].

Vefvyer oriente vers le quart Nord-Ouest du domaine d'oïl ou le Sud de la Picardie.

La valeur de *venue* est incertaine (cf. la discussion de Tissier 5) ; il semble que le critère oriente vers l'Ouest [nous ne l'indiquons pas sur la carte récapitulative].

2. 3. Une localisation dans l'Ouest d'oïl est absolument certaine, et à peu près aussi sûre l'exclusion de la zone Poitou-Saintonge. Ce résultat confirme les doutes que pouvait inspirer *telee* : ce critère ne peut sans doute pas aider à la localisation d'un texte du 16^e siècle. *Desrimer* semble contredire légèrement les critères qui

orientent vers la Normandie, mais on se rappelle que les attestations anciennes manquent pour ce critère, dont la précision n'est pas connue ; on localisera donc le texte en Normandie. Les deux critères (*run* et *sainct*) qui permettent de préciser plus ne sont pas parfaitement précis, et on n'exclura absolument aucune région de la Normandie ; une localisation en Basse-Normandie, et dans le Nord de cette région, est cependant la plus probable au vu de nos données. Elle aurait aussi l'avantage de ne pas nous obliger à poser un retrait important de l'aire de *desrimer*.

2. 4. On peut revenir sur *ambades* : la seule autre attestation connue est sans doute rouennaise. Nous posons provisoirement que le mot est spécifiquement normand.

3. *Données extra-linguistiques*. Au vers 458 (*LA RELIGIEUSE* [...] *Quoy ! nous sommes plus amortyes, Plus pasles, plus defigurés, Entre nos povres enmurés, Que se l'ame estoyt hors du corps.*), *enmurés*, qui dénote les religieuses d'un couvent, pourrait avoir, plutôt qu'une valeur de plaisanterie, le sens très précis "religieuses d'un couvent de dominicaines de Rouen, vivant strictement cloîtrées" (FEW 6, III, 244b). Dans cette hypothèse, on disposerait d'un critère extra-linguistique ; il orienterait vers Rouen ou sa région.

Invocation *Nostre Dame de Montfort* (v. 397), probablement Montfort-sur-Risle [voir sur la portée de ce critère notre remarque dans la discussion de Tissier 27].

4. *Localisations proposées*. Normandie (Tissier, 299) ; arguments extra-linguistiques (invocation à Notre-Dame de Montfort), lexicaux (*afluber* [cf. discussion *supra*], *aintel* [cf. discussion *supra*], *arager* [nous ne le discutons pas], *pougnés* [nous ne le discutons pas], *sçaroyt* [nous ne le discutons pas]), phraséologiques, phonétiques. Normandie (Chambon 1999a, 140-44) ; arguments lexicaux.

5. *Résumé*. Normandie. Peut-être Nord de la Province, peut-être Basse-Normandie. La partie sûre de ce résultat confirme les conclusions de Tissier et Chambon et est cohérente avec l'hypothétique critère extra-linguistique (sens de *enmurés*).

Tissier 48, *Le Pet* (Faivre n° 132).

1. *Date*. 1476 (Tissier, 32) ; Lewicka id. C'est probablement le texte examiné qui a été joué devant René d'Anjou à Lyon au début de juin 1476 (Tissier, 31, n. 17).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *arriere*, *differend*, *gaignage*, *macher* 1, *majeur*, *sentement*, *subtilement* et *vraymis*.

Arriere, *differend*, *sentement*, *subtilement* et *vraymis* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Gaignage* est un indice sûr et précis de localisation dans le Nord du domaine d'oïl (Nord-Picardie, Wallonie, peut-être Seine-Maritime).

Les attestations anciennes (moyen français) de *macher* 1 sont surtout concentrées dans une zone étroite en Picardie ; l'établissement de la diatopie repose entièrement sur ces attestations contemporaines et l'histoire de l'unité lexicosémantique nous échappe. Le critère est donc obéré d'une incertitude.

Majeur est surtout vraisemblable dans le Nord de la Picardie, la Wallonie et le Nord de la Champagne, mais il semble avoir pu apparaître également dans des zones plus méridionales de l'Est du domaine galloroman, en moyen français. La limite que nous avons tracée sur la carte récapitulative est celle en-deçà de laquelle *majeur* n'a presque certainement pas pu apparaître.

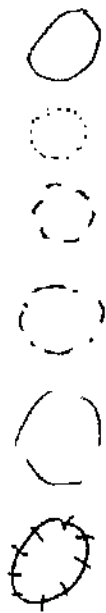
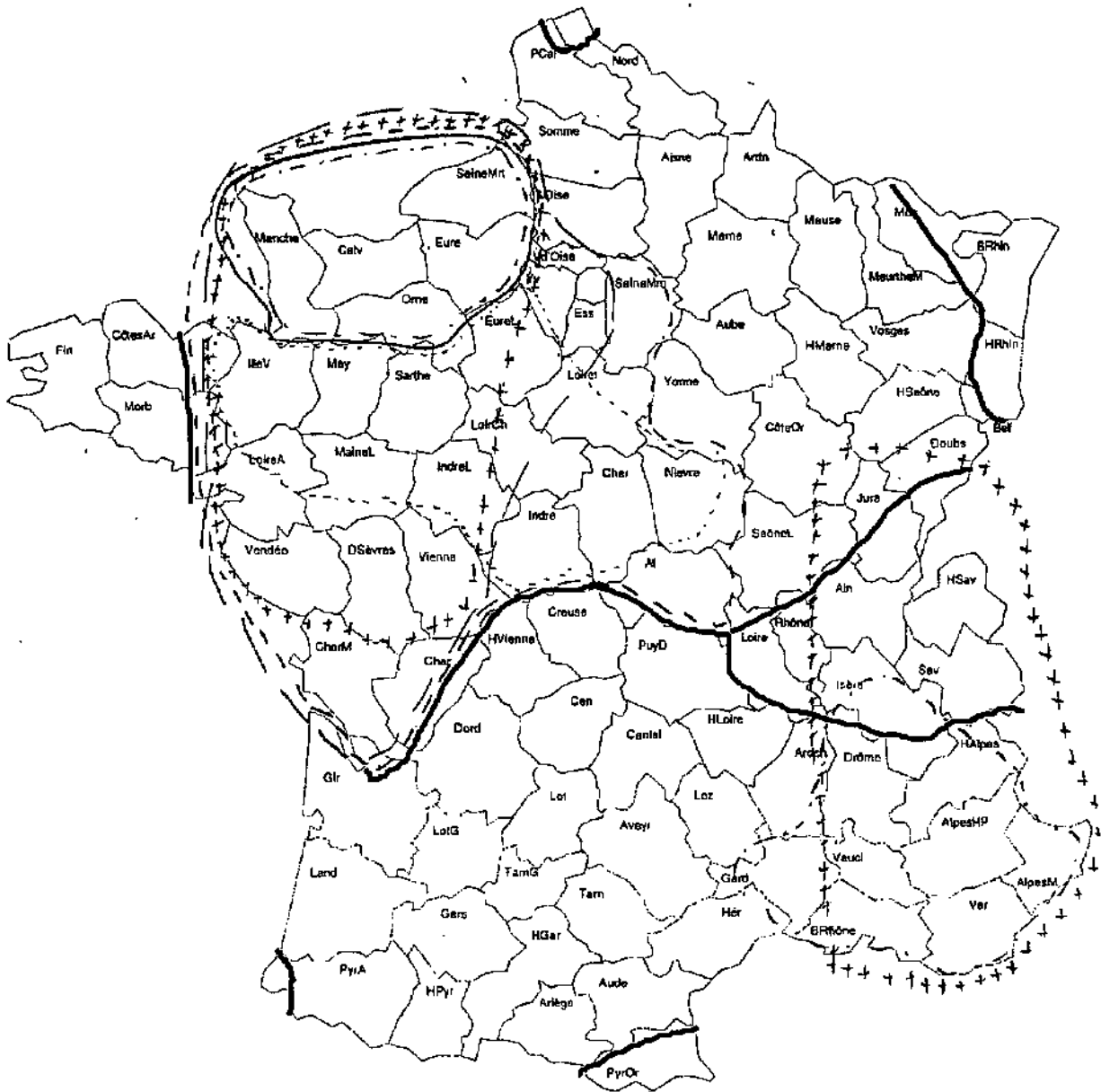
2. 3. Les critères sont cohérents ; leur croisement aboutit à une localisation dans le Nord du domaine et probablement dans le Nord de la Picardie.

2. 4. Cette nouvelle attestation renforce la vraisemblance de la diatopie étroitement bornée de *macher* 1.

3. *Données extra-linguistiques*. Aucune.

4. *Localisations proposées*. « Il semble que l'auteur ait été originaire du nord-est de la France. » Critères phonétiques, morphologiques et extra-linguistique (invocation à saint Nicolas).

5. *Résumé*. Probablement Nord de la Picardie. Ce résultat confirme les conclusions de Tissier et les précise beaucoup.



: brays

: *essuiaux*

! : goulle

: mengouer

ordoux

: *sentir le reclus*

Tissier 49, *Tarabin, Tarabas et Tribouille-ménage* (Faivre n° 162).

1. *Date*. Inconnue (Tissier, 74) ; id. (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *aparié, baculerie, brays, bren, buée, cabas, cariage, culerie, destordre, essuiaulx, goulle, grace, haroy, mengouer, mouche cul, ofical, ordoux, passepuree, sentir le reclus et seur*.

Baculerie, buée, cabas, cariage, culerie, destordre, grace, haroy, mouche cul, passepuree et seur n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Brays* oriente vers la Normandie ; le très petit nombre d'attestations anciennes crée cependant une petite insécurité.

Essuiaulx oriente vers l'Ouest (jusqu'au Perche), Normandie et Sud-Ouest exclus, ou vers le Centre ; le manque d'attestations anciennes empêche de le considérer comme tout à fait décisif.

Goulle oriente très nettement vers l'Ouest d'oïl ('aire occidentale typique'), Normandie et Paris compris. Ne sachant pas interpréter — si elles doivent l'être — les légères différences entre l'aire moderne dans les patois et l'aire moderne en français, nous avons considéré qu'elles étaient équivalentes et les avons additionnées pour dessiner les contours de la zone dans laquelle on peut s'attendre à rencontrer la forme.

Mengouer oriente de façon assez sûre et assez précise vers la Normandie ou le Sud-Est galloroman.

Ofical a sans doute un caractère occidental (cf. aussi la discussion de Tissier 46).

Ordoux est occidental aux 15^e–16^e siècles.

Sentir le reclus offre un critère peu précis et de valeur incertaine. Il oriente probablement vers l'Ouest d'oïl (Normandie comprise) ou le Sud-Est galloroman.

2. 3. Le texte est à coup sûr occidental, et certainement Nord-Occidental. Deux critères (*brays* et *mengouer*) orientent vers la Normandie tandis qu'un autre (*essuiaulx*) l'exclut : comme des trois, seul *mengouer* pouvait être considéré comme sûr, on considérera que l'aire de *essuiaulx* était plus étendue au 16^e siècle et en français qu'elle ne l'a été dans les patois modernes. Le texte est sans doute normand ; une localisation dans le Sud de cette province se concilierait peut-être le mieux avec la présence de *essuiaulx* — mais ce n'est qu'une hypothèse. On ne peut pas exclure absolument une localisation au Sud ou au Sud-Est immédiats de la Normandie.

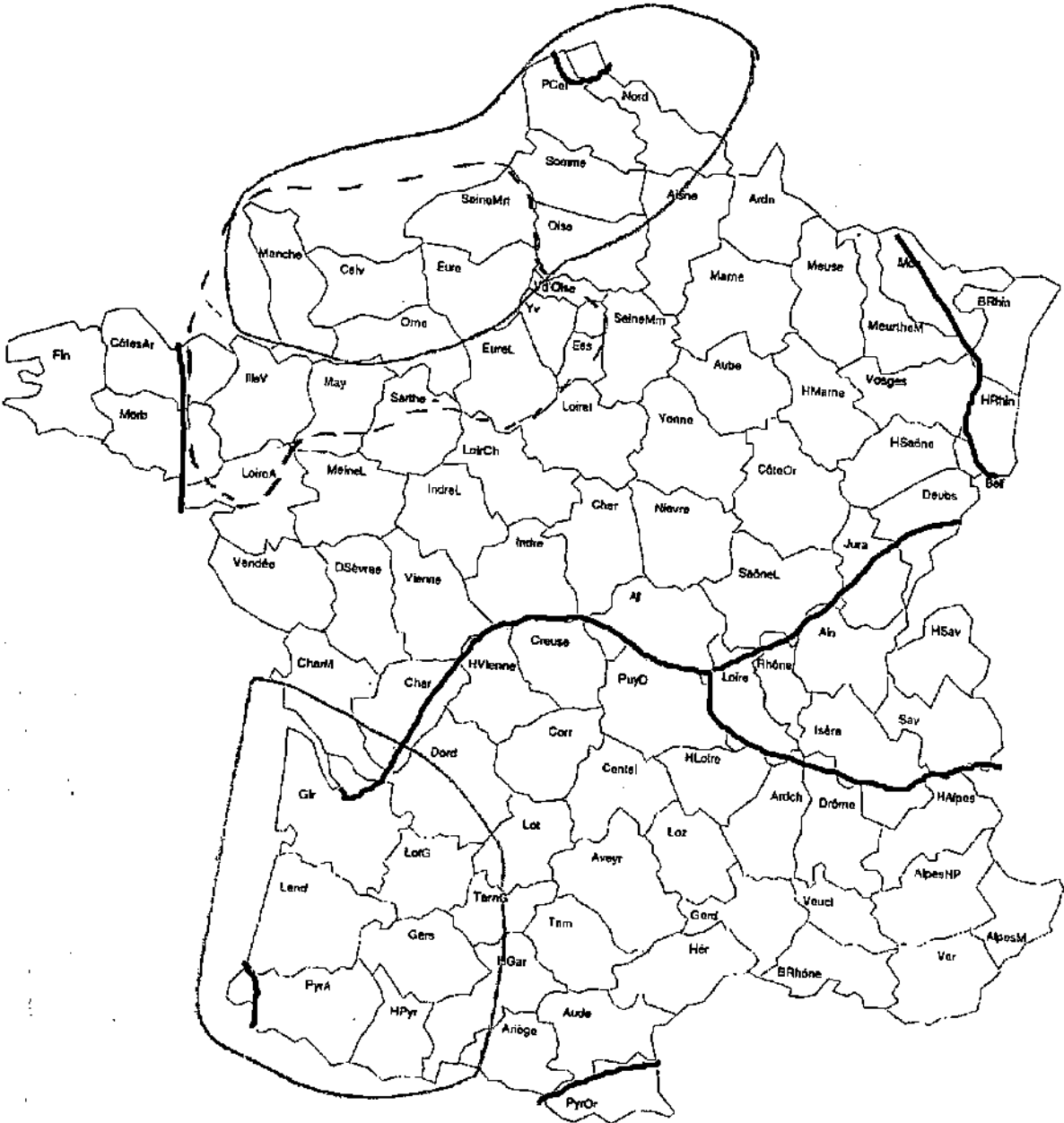
2. 4. On peut revenir ensuite sur deux formes écartées dans un premier temps : nous nous inquiétons dans le chapitre 4 du peu de cohérence des enregistrements de *aparié* : ce nouvel enregistrement confirme que le critère ne peut être utilisé pour la localisation d'un texte des 15^e–16^e siècles.

Bren (qu'on a déjà rencontré dans la discussion de Tissier 22) semble bien être surtout occidental dans la langue ancienne.

3. *Données extra-linguistiques.* Aucune.

4. *Localisations proposées.* Ouest (Tissier, 74) ; arguments phonétiques. Basse-Normandie ou ses abords méridionaux (Chambon 2000, 22) ; arguments lexicaux (la plus grande précision de ses résultats, par rapport aux nôtres, vient d'une prise en compte légèrement différente du critère *essuiaux*, dont il décrit la répartition dans des termes semblables à ceux que nous avons utilisés).

5. *Résumé.* Normandie. Nos résultats précisent ceux de Tissier et rencontrent ceux de Chambon.



○ : aire de *carneau*

○ : aire de *huet*

Tissier 50, *Mahuet, badin, natif de Bagnolet, qui va à Paris au marché pour vendre ses œufs et sa crème et ne les veut donner sinon au prix du marché* (Faivre n° 89).

Le texte comprend deux versions (nommées ici, d'après les recueils, BM et Cohen) ; nous les étudions toutes deux.

1. *Date*. Le rapport chronologique entre les deux versions n'est pas établi sûrement. Beneke 1910, 28 : 1510 (pour le texte BM) ; id., plus tard pour le texte Cohen (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont pour le texte du recueil Cohen : *carneau, fille, grousser, horion, huet* ; pour le texte du recueil du British Museum : *acoustrer, chaussessouris, coulou, gasté, plaist-il*.

Acoustrer, coulou, fille, horion et *plaist-il* n'interviennent pas dans la discussion des localisations.

2. 2. (Texte Cohen) *Carneau* est spécifique géographiquement de deux zones : Picardie et Normandie, d'une part, Sud-Ouest galloroman, d'autre part.

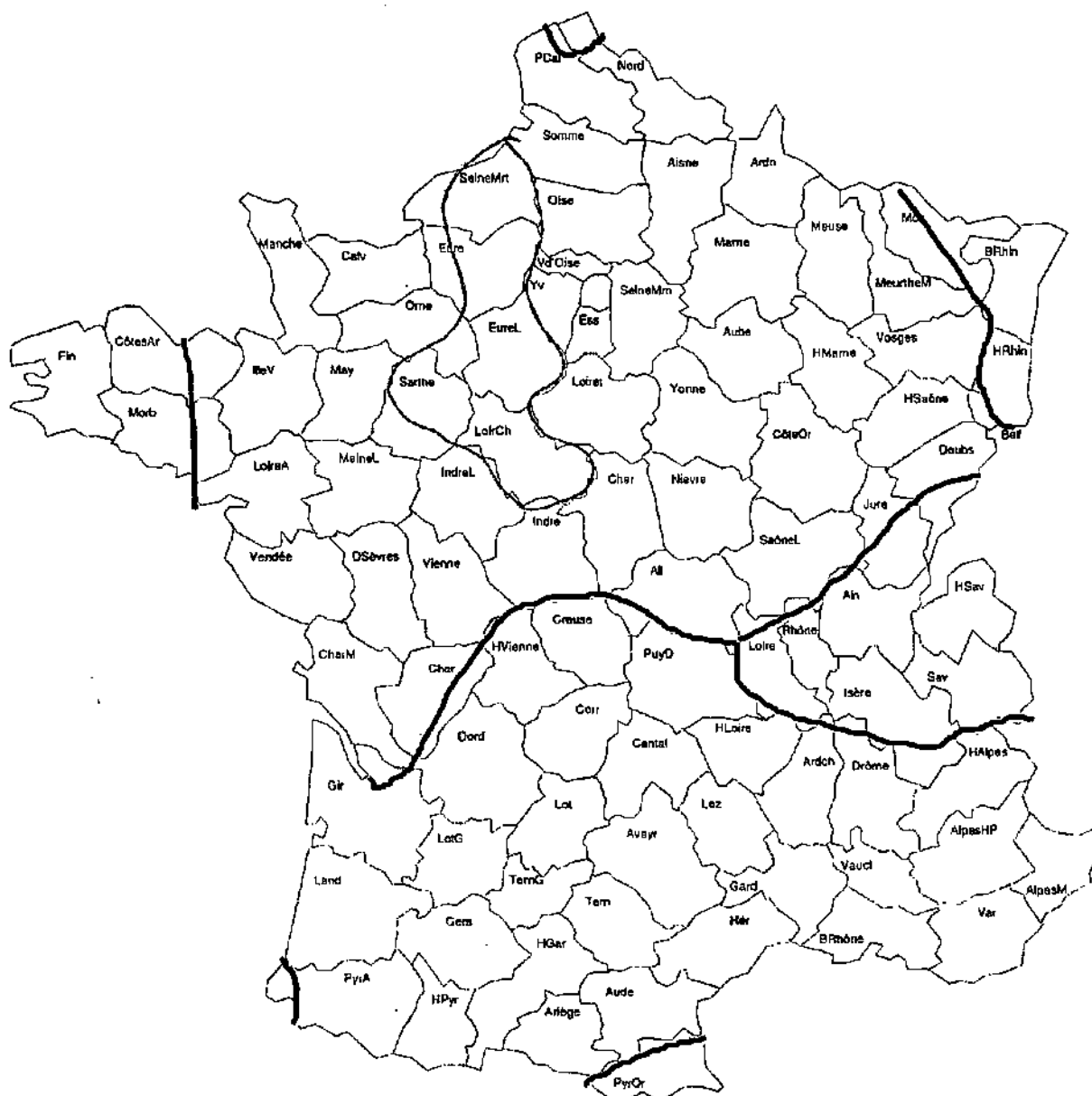
Huet est un occidentalisme dont l'aire est difficile à préciser (les enregistrements connus proviennent de Normandie, du Bas-Maine et de la Haute-Bretagne, peut-être de Paris [cf. *supra*, dans ce chapitre, l'examen de Tissier 10]).

Grousser possède *grosso modo*, dans le vernaculaire moderne, une 'aire occidentale typique'. Jusqu'au 15^e siècle, le mot est attesté généralement dans le domaine d'oïl, mais il devient ensuite très rare et les seules attestations, au 16^e siècle, sont cohérentes avec les enregistrements patois.

2. 3. Le croisement de ces critères oriente vers la Normandie.

2. 2. (Texte BM) L'aire de *chaussessouris* dans les patois modernes souffre une solution de continuité qui fait soupçonner un retrait ; le critère ne peut donc être utilisé pour la localisation qu'obéré d'un léger soupçon d'imprécision, soupçon que ne viennent pas compenser les attestations anciennes, insuffisamment nombreuses.

2. 3. Aucun autre critère ne peut être utilisé pour la localisation du texte BM, qui reste donc assez incertaine ; on admettra jusqu'à plus ample informé une localisation dans la partie orientale du Nord-Ouest d'oïl.



○ : aire de *chaussesouris*

2. 4. Nous nous demandions dans le chapitre précédent si l'extension de *gasté* avait été générale au 16^e siècle ou si elle était restée ce qu'elle était au 15^e siècle — orientale. Le résultat obtenu incite à considérer qu'elle était générale.

3. *Données extra-linguistiques.* Aucune.

4. *Localisations proposées.* Le texte Cohen serait « saupoudré de normandismes et de picardismes » (Tissier, 125). Critères lexicaux (*fioux* [nous ne traitons pas cette variable, qui fonctionne sans doute comme marqueur conscient de régionalité et n'appartient donc pas exactement au type de variables que nous avons privilégiées] ; *gay* “geai” [nous avons considéré qu'il s'agissait d'un particularisme de nature phonétique et l'avons écarté de la discussion] ; *carneau* [cf. discussion *supra* 2. 2.] ; *no* et *vo* [nous ne les discutons pas]). Pour Lewicka 1974, 63, l'auteur aurait introduit dans sa farce « [d]es formes et des mots picards [qui] y rendent plus vraisemblable et soulignent l'imbecillité de ces rustres pour lesquels l'ancien théâtre comique n'a pas été bien doux. »

5. *Résumé.* Texte Cohen : Normandie. Ce résultat précise les conclusions de Tissier mais contredit celles de Lewicka, pour qui la farce était parisienne (1974, 63).

Texte BM : localisation incertaine, plutôt Nord-Ouest d'oïl.

Tissier 51, *Le Gentilhomme et son page* (Faivre n° 69).

1. *Date*. Fin de l'année 1525 (Tissier, 188) ; id. (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *acoustrer*, *bigorne*, *coliquer*, *enger*, *escullee*, *espasser*, *galande*, *se gorgier*, *herchier*, *manquet*, *mulon*, *se renger* cf. *enger*, *pour seur* et *trainee* 2.

Acoustrer, *bigorne*, *coliquer*, *enger*, *espasser*, *se gorgier* et *trainee* 2 n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Escullee* oriente vers trois zones possibles (Nord-Ouest à l'exception de la Normandie ; Picardie ; région centrale de l'Occitanie) ; les contours de ces zones ne sont pas très précis.

Herchier oriente nettement vers la Wallonie et la zone gaumaise.

Manquet est nettement occidental dans le domaine d'oïl : Normandie, Haute-Bretagne, Maine, Anjou et Touraine.

Mulon est massivement occidental ('aire occidentale typique'), mais il connaît aussi quelques attestations sporadiques en Lorraine.

2. 3. Les critères utiles à la localisation sont peu nombreux. Ils orientent vers l'Ouest (Poitou et Saintonge exclus), et probablement vers le Vendômois, la Touraine, l'Anjou, le Maine ou la Haute-Bretagne. Nous ne parvenons pas à expliquer la présence de *herchier*.

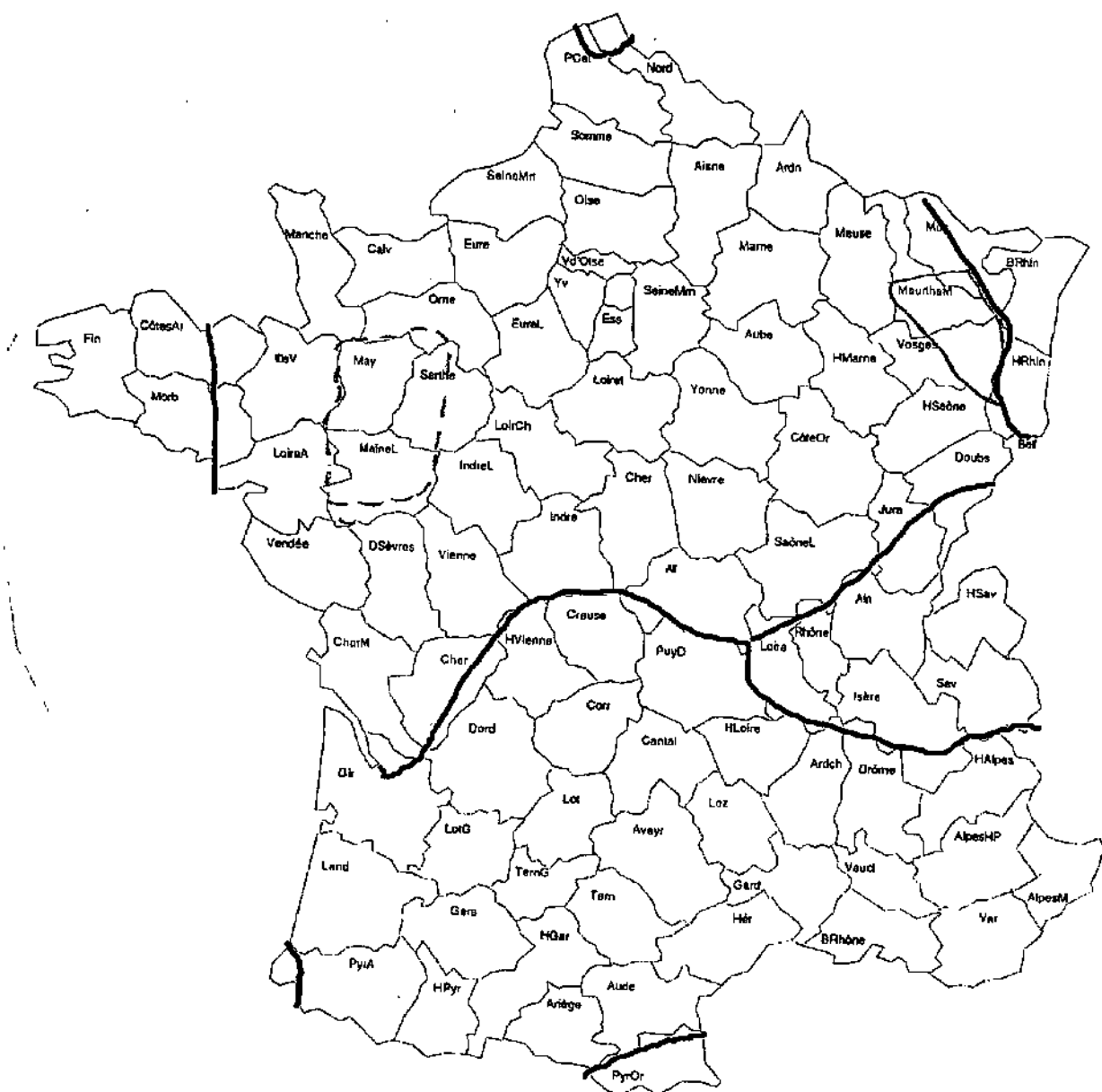
2. 4. On peut revenir sur une forme écartée dans un premier temps : la diatopie de *galande* avant 1550 reste inconnue, malgré l'ajout de cette nouvelle attestation localisée.

3. *Données extra-linguistiques*. Aucune.

4. *Localisations proposées*. « ... sans nul doute une version normande » (Tissier, 190). Critères phonétique, morphologiques et lexicaux (*pouquette* [l'examen de cette variable, compte tenu de l'état de la documentation, pose des problèmes que nous n'avons su résoudre et nous renonçons à la traiter] ; *muron* [nous renonçons à examiner ce mot, qui ne peut servir à la localisation] ; *cheux* [nous ne l'examinons

pas] ; *mulon* [cf. discussion *supra* 2. 2.] ; *hercher* [cf. discussion *supra* 2. 2., nous n'identifions pas le mot de la même façon que l'éditeur]).

5. *Résumé*. Ouest. Ce résultat, qui est construit en grande partie sur les mêmes critères que la localisation proposée par Tissier, en diffère un peu.



- : aire de *courtier*
- : aire de *huby*

Tissier 52, *Le Pauvre Jouhan* (Faivre n° 128).

1. *Date*. Plusieurs années avant 1488 (Tissier, 230) ; Lewicka id.

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *cault*, *cornart*, *courcer*, *courtier*, *decliner*, *decroter*, *ennement*, *babin*, *estre en hait*, *huby*, *joncherie*, *lané*, *mains*, *mitouflet*, *paistu*, *poisson d'apvril*, *sotouart* et *trainee* 1.

Cornart, *courcer*, *decliner*, *decroter*, *estre en hait*, *lané*, *mains*, *mitouflet*, *paistu*, *poisson d'apvril*, *sotouart* et *trainee* 1 n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Courtier* "maquignon" n'est pas identifié certainement et le critère ne vaut donc que jusqu'à preuve du contraire. Il fournirait une orientation très précise, en Lorraine.

Ennement : Nord-Ouest d'oïl, Paris compris. Notre commentaire tient compte des localisations de tous les textes étudiés où il est attesté ; ces localisations se sont faites sans utiliser ce critère.

Huby est un indice très précis et très sûr : il oriente vers une zone étroite au Sud de la Normandie.

2. 3. Il est frappant que dans ce texte au vocabulaire difficile et souvent formé de mots rares, les formes spécifiques géographiquement soient si peu nombreuses. Comme leurs aires ne se croisent jamais, il n'est pas possible d'établir une localisation sur leur base, et nous n'avons aucune raison de contester celle que Tissier (à la suite de ses prédécesseurs) a établie à partir de critères extra-linguistiques⁹. Nous ne saurions expliquer la présence dans ce texte de *huby*, occidentalisme très spécifique, que par hypothèse. *Courtier*, qui n'était pas sûr, pourrait être réinterprété comme une partie du syntagme "*courtier de chevaux*" ; on éliminerait ainsi la discordance géographique.

⁹ Cf. *infra* 3. Si nous introduisons à cette étape déjà les critères extra-linguistiques, par exception et contrairement à nos principes déclarés, c'est à la suite de l'échec de la localisation par des critères linguistiques, et pour pouvoir discuter les unités écartées dans un premier temps.

Ce résultat confirmerait que *cault* a été général en français dès la fin du 15^e siècle, et tendrait à nous faire renoncer à y voir un trait normanno-picard dans Tissier 65.

Nous envisagions dans le chapitre précédent que *joncherie* ait été un mot surtout parisien ; le résultat obtenu ici tendrait à confirmer cette hypothèse.

3. *Données extra-linguistiques*. Mention de plusieurs lieux de pèlerinage à Paris ou dans ses proches alentours aux vv. 334-338.

4. *Localisations proposées*. « La farce est, sans conteste, parisienne ». Critères extra-linguistiques (cf. *supra* 3), phonétiques.

5. *Résumé*. Paris. La localisation par des critères linguistiques n'aboutit à aucun résultat probant.

Tissier 53, *Les Femmes qui aiment mieux suivre et croire folconduit et vivre à leur plaisir, que d'apprendre aucune bonne science* (Petit de Julleville n° 99).

1. *Date*. Peut-être 1530-1535 (Tissier, 302). Arguments extra-linguistiques (citation de titres de livres).

2. *Discussion de la localisation*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *braver*, *charger*, *mauvaise teste*, *subit*, *sublin*.

Braver, *mauvaise teste* et *subit* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

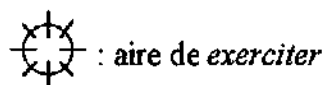
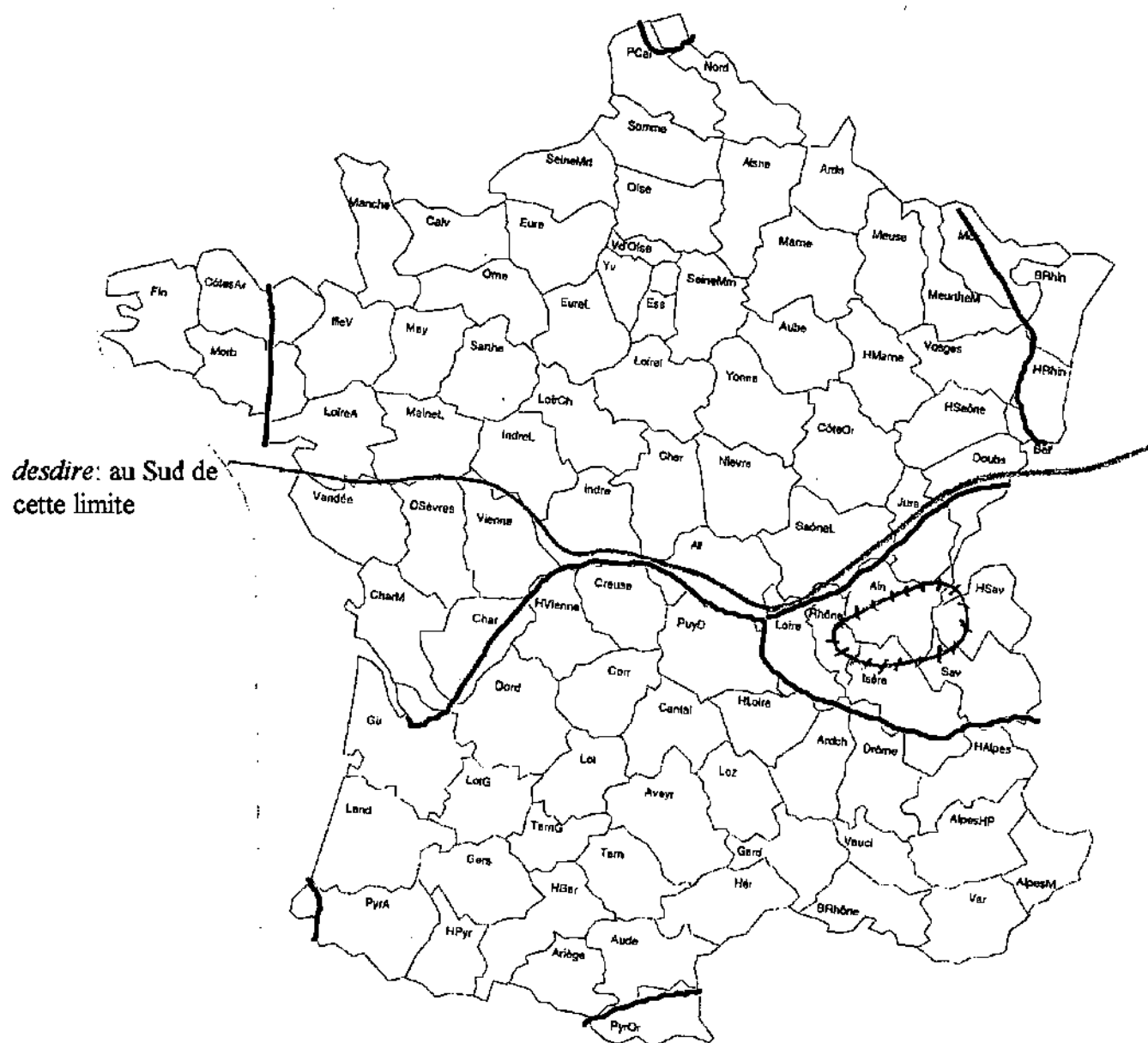
2. 2. et 2. 3. Les critères qui peuvent servir à la localisation sont peu nombreux et incertains : *sublin* orienterait vers le sud du domaine d'oïl, mais il n'est pas exclu que le mot ait été connu à Paris. *Charger* pourrait être spécifique diatopiquement, mais le matériel manque pour se prononcer nettement. Nos résultats, quoique peu satisfaisants, marquent un léger progrès sur l'indécision qui valait jusqu'ici, puisqu'ils semblent exclure Wallonie, Picardie, Normandie et le Nord-Ouest d'oïl.

Nous ne donnons pas de carte.

3. *Données extra-linguistiques*. Aucune.

4. *Localisations proposées*. Aucune.

5. *Résumé*. Sud du domaine d'oïl et Paris. Résultat incertain.



Tissier 54, *La Cornette*, de Jean d'Abondance (Faivre n° 38).

1. *Date*. 1535 (Tissier, 337) ; 1544 (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *apointement*, *chien au grand collier*, *desagré*, *desdire*, *exerciter* et *mettre remede*.

Chien au grand collier et *mettre remede* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Desagré* est occitan, mais le matériel, trop peu important, interdit de préciser.

Depuis la fin du Moyen Âge, la répartition de *desdire* est stable et méridionale : domaine occitan, domaine francoprovençal, Poitou, Saintonge.

Exerciter n'est connu que par trois auteurs, tous du 16^e siècle. La profondeur historique et les enregistrements patois faisant défaut, la localisation est incertaine, malgré une proximité géographique frappante (dans la Francoprovençale française).

2. 3. La somme des critères oriente vers le Sud du domaine galloroman, certainement vers le Sud-Est, mais sans qu'il soit possible de trancher entre Francoprovençale et Occitanie. C'est précisément cette question qui intéresserait la localisation de l'auteur — connu — et nous la discutons ici déjà. Le croisement des aires ne permet pas de trancher sûrement entre les hypothèses en présence au sujet de Jean d'Abondance : les deux critères les plus spécifiques (*desagré* et *exerciter*) sont mal documentés et les contours de leurs aires sont incertains et dans l'état actuel de nos connaissances, ils sont d'ailleurs contradictoires (ce qui ne pose pas de problème en soi puisque, le séjour de Jean d'Abondance en Provence étant certain, le fait qu'une part de son vocabulaire provienne de Savoie ne déplacerait pas son noyau, mais en ajouterait un second).

L'imprécision des résultats est une conséquence de la moindre qualité du traitement des zones méridionales dans la lexicographie historique du domaine galloroman.

2. 4. Les attestations connues de *appointment* proviennent surtout de la moitié Sud du domaine d'oïl ou de la Francoprovençalie ; elles pourraient n'être pas contradictoires avec une localisation dans l'Est du domaine francoprovençal, mais le matériel ne nous permet pas d'écrire avec vraisemblance l'histoire diatopique de l'unité lexico-sémantique.

3. *Données extra-linguistiques.* Cf. *supra* 2. 3.

4. *Localisations proposées.* L'auteur se déclare notaire à Pont-Saint-Esprit. On a pu le supposer originaire d'Abondance, en Haute-Savoie (Aebischer 1972, 79), ou habitant Lyon (cf. Tissier, 340 ; Aebischer 1972, 79).

5. *Résumé.* Le résultat de l'analyse lexicologique est cohérent avec les critères extra-linguistiques ; il est plutôt plus précis, en ce sens qu'il donne un indice de la présence dans le vocabulaire de Jean d'Abondance d'un pôle de zone francoprovençalisante.

Tissier 55, *La Résurrection de Jenin Landore* (Faivre n° 148).

1. *Date*. Allusions aux guerres d'Italie ; le plus probable est qu'il soit question de la situation de 1511-1512 (Tissier, 29) ; 1515 (Lewicka ; cf. à ce sujet Tissier, 29, n. 17).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *advouer*, *biberon*, *dechiffrer*, *femenin*, *marcher*, *secouer la plisse* et *poissan d'apvril*.

2. 3. Aucun critère ne donne d'indication suffisamment assurée pour que l'on puisse se prononcer sur la localisation.

3. *Données extra-linguistiques*. Aucune.

4. *Localisations proposées*. Aucune.

5. *Résumé*. Pas de conclusion possible.

Tissier 56, *George le veau* (Faivre n° 71).

1. *Date.* « ... le « vers 1500 » a été retenu, sans que l'on sache sur quels arguments cette date a été proposée » (Tissier, 66) ; v. 1500 (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique.*

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *avant, carculler, croniquaille, differer, esplucher, lasché, plaist-il, pres et risee.*

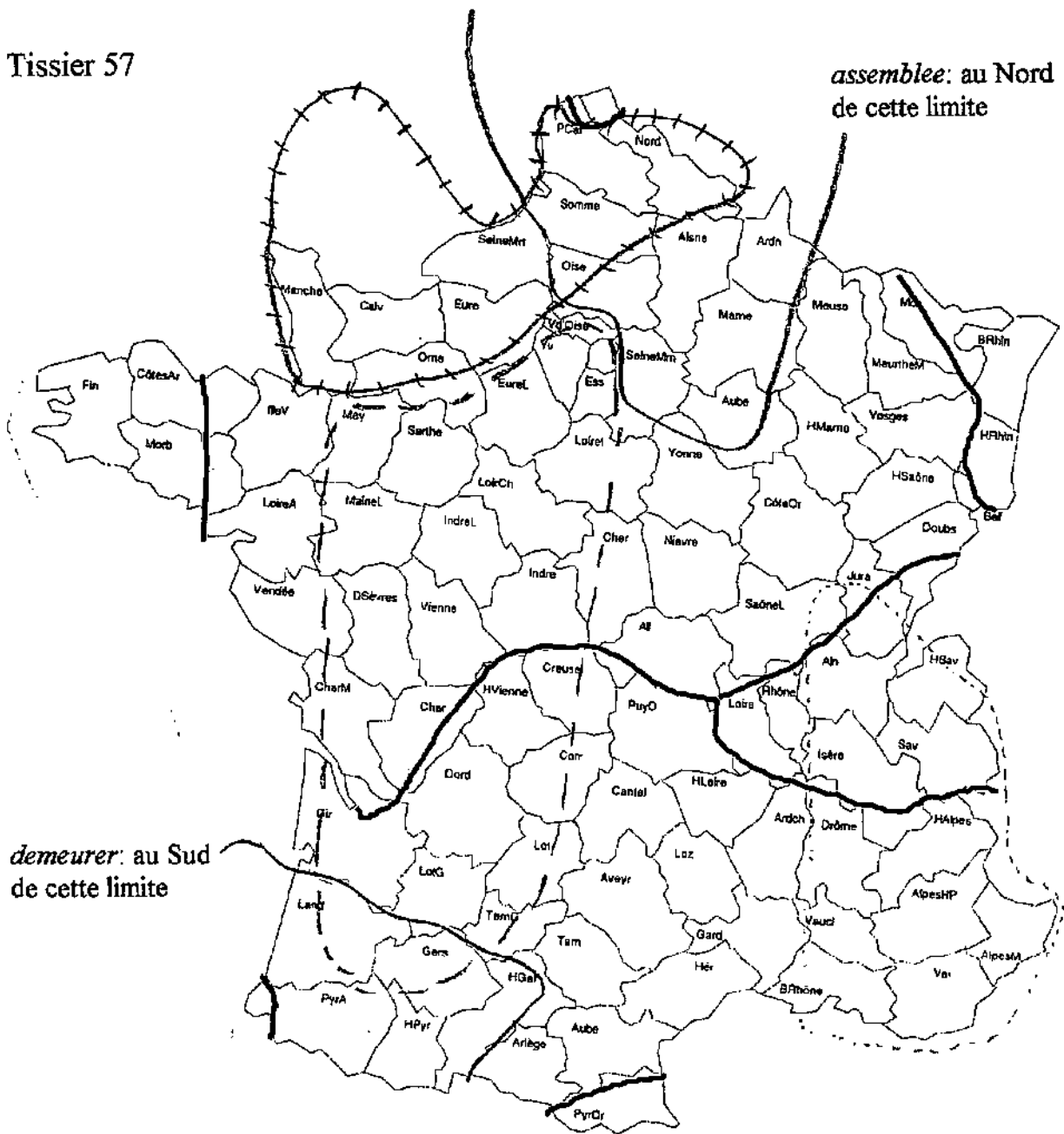
2. 3. Aucun document ne donne d'indication suffisamment assurée pour que l'on puisse se prononcer sur la localisation.

3. *Données extra-linguistiques.* Aucune.

4. *Localisations proposées.* Origine peut-être normande (Tissier, 66 et n. 7).

5. *Résumé.* Pas de conclusion possible.

assemblee: au Nord
de cette limite



demeurer: au Sud
de cette limite

-  : aire de *herdre*
 : aire de *blan*
 : aire de *de gros en gros*

Tissier 57, *Les Trois Amoureux de la croix* (Faivre n° 3).

1. *Date.* « Rien ne permet de dater la farce des *Trois Amoureux de la croix*. » (Tissier, 122).

2. *Discussion lexicologique.*

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *assemblee*, *blan*, *bonne estraine*, *brou ha ha*, *compromis*, *de gros en gros*, *demeurer*, *desconfés*, *herdre*, *hochier*, *jubilation* et *dire pie*.

Bonne estraine, *brau ha ha*, *compromis*, *jubilation* et *dire pie* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Assemblee* oriente vers le quart Nord-Est du domaine d'oïl, mais les attestations vernaculaires manquent.

Blan oriente, en l'état actuel de nos connaissances, vers l'Ouest du domaine galloroman, jusqu'à Paris, mais la Normandie non comprise.

Demeurer orienterait nettement vers la Gascogne, mais la présence du sens chez Larivey (Troyen) et son absence du français à cette exception près incitent à la prudence. L'ensemble de l'histoire de la distribution régionale du type n'est pas connu, et spécialement la partie cruciale qu'en est son passage en français. On utilisera donc plutôt le critère dans un deuxième temps.

La cohérence de *de gros en gros* (enregistrements patois du Sud-Est du domaine galloroman et deux attestations anciennes syntopiques) n'est pas remise en cause par la présence de la locution chez Philippe de Mézières, amiénois mais grand voyageur.

Herdre est attesté chez un auteur parisien (Luc de la Porte), mais sa langue est composite et nous n'en avons pas tenu compte pour le tracé de l'aire sur la carte récapitulative en regard. L'unité est normanno-picarde, de façon stable.

2. 3. Les critères se croisent à Paris ; cela est manifeste, compte tenu de ce qui est dit plus haut, pour *blan* et *herdre* et facile à admettre pour *assemblee* qui est attesté au Nord et à l'Est de la capitale. Aucun autre lieu dans l'espace galloroman n'a pu connaître plus de deux des critères retenus.

Nous avons noté que *demeurer* était obéré d'une grave incertitude, puisqu'on ne pouvait connaître sa répartition en français que par hypothèse, et que cette hypothèse était contredite par la seule attestation dont on disposait : le résultat obtenu ici oblige à considérer que l'unité lexico-sémantique ne peut être utilisée comme critère pour la localisation. *De gros en gros* semble un critère sûr, et nous ne pouvons

proposer, sur sa présence dans le texte examiné, que des hypothèses ; comme il n'a de croisement avec aucun des autres critères, on doit nécessairement, et avant toute chose, considérer qu'il est marginal et ne pas l'intégrer dans la réflexion générale sur la localisation.

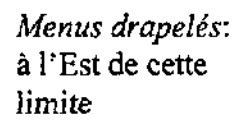
2. 4. On peut revenir sur quelques formes écartées dans un premier temps : il était correct, dans le chapitre précédent, d'écarter l'hypothèse selon laquelle *hochier* aurait été spécifique diatopiquement de l'Est et du Nord-Est de la zone oïlique en français et au 16^e siècle.

Nous avons aussi admis à juste titre que *desconfès* ne pouvait être relié directement aux formes occitanes du mot, et qu'il était plus vraisemblable de supposer une carence de notre information pendant la période du moyen français.

3. *Données extra-linguistiques.* Aucune.

4. *Localisations proposées.* « Son origine normande ne semble guère contestable ». Arguments lexico-phonétiques (*mendre* "moindre" ; *tieulx* "tels"), phraséologiques et phonétiques.

5. *Résumé.* Paris. Notre résultat contredit celui de Tissier (la Normandie est exclue par deux des trois critères que nous utilisons). Il est également plus précis.



-  : aire de *furé*
 : aire de *estorer*, *estorement*
 : aire de *affiner*
 : aire de *afoller*
 : aire de *arunner*
 : aire de *fauverette*

Tissier 58, *Le Poulier* (Faivre n° 137).

1. *Date*. Fin du 15^e siècle (Tissier, 198) ; 1500, ou plus tard (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *affiner*, *afoller*, *alongner*, *aruner*, *besarde*, *bourgeoise*, *brouiller* 1, *calenger*, *menus drapelés*, *ensongne*, *estorement*, *estorer*, *fauverete*, *froide joye*, *furé*, *d'heure*, *mouller*, *omblyer*, *piece de*, *poulier*, *rabler*, *ruer* et *sa*.

Besarde, *brouiller* 1, *ruer* et *sa* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Affiner* oriente vers la moitié Sud-Ouest du domaine d'oïl, éventuellement vers certaines zones des domaines occitan ou francoprovençal, mais le contour précis de l'aire est difficile à fixer.

Afoller est occidental : de la Normandie à l'Anjou. Nous ne savons pas si la Haute-Bretagne doit être comprise dans l'aire de l'unité en moyen français, et par prudence nous l'incluons.

Aruner est picard, normand, et est attesté vernaculairement dans l'extrême-Nord de la Haute-Bretagne ainsi que dans les îles anglo-normandes.

Calenger est normanno-picard ; le sens est particulièrement bien attesté dans l'actuel département de la Seine-Maritime.

Les contours exacts de l'aire de *menus drapelés* pour la période qui nous intéresse sont difficiles à préciser, mais elle est clairement centre-orientale (Champagne, Franche-Comté, Nord de la Francoprovençalie).

Les mouvements importants de l'aire de *estorer* et *estorement*, ainsi que quelques incertitudes qui subsistent sur sa répartition géographique au 16^e siècle dans l'espace galloroman, empêchent de l'utiliser comme une preuve définitive. Il est cependant très vraisemblable que son aire se réduisait, en français au 16^e siècle, d'une part à la Normandie et à son Sud immédiat, d'autre part au Centre-Est galloroman.

L'aire de *fauverette* est bifide : une de ses deux parties est lorraine et est-comtoise, l'autre couvre l'actuel département du Calvados, l'extrême Nord-Est de la Haute-Bretagne et a peut-être été connue aussi dans l'Est de l'actuel département de l'Eure. Le plus probable est que ce soit à la partie normanno-bretonne de l'aire que soit dû l'attestation examinée ici.

Furé est un critère très précis, qui oriente vers la Basse-Normandie à l'exception de l'actuel département de la Manche.

D'heure couvre une très vaste zone occidentale : Normandie, tout l'Ouest galloroman, le Centre et la Francoprovençalie.

Omblyer possède deux foyers : Ouest (Normandie comprise) et Centre-Est. Le lieu de plus grande concentration d'attestations est la Normandie. Ce critère n'est pas reporté sur la carte récapitulative.

Piece de occupe dans les patois modernes une aire très cohérente : Normandie (et toute la Normandie), Perche ; les attestations anciennes sont d'une part syntopiques, mais d'autre part centre-orientales dans le domaine galloroman.

Poulier occupe trois zones, décrites dans le chapitre précédent, qui sont stables à travers le temps et rendent le critère sûr. Nous ne reportons pas son aire sur la carte récapitulative, à laquelle elle n'apporterait aucune précision.

Rabler est très spécifique diatopiquement dans le vernaculaire moderne (pointe du Cotentin et îles anglo-normandes), mais les attestations anciennes manquent.

2. 3. Le croisement des très nombreux critères présente une cohérence remarquable. Ils orientent évidemment vers la Normandie, très sûrement vers la Basse-Normandie, sans doute à l'exclusion de l'actuel département de la Manche et probablement vers l'actuel département du Calvados. *Rabler*, qui oriente vers la pointe du Cotentin ou les îles anglo-normandes, n'a pas d'attestation ancienne localisée sûrement, et il n'est pas très onéreux de supposer que l'aire s'est retirée de quelques dizaines de kilomètres entre le 16^e et le 20^e siècle, comme nous en envisagions la possibilité dans le chapitre précédent. L'aire de *menus drapelés* présente une discordance nette, qui ne peut remettre en question en aucun cas la massive cohérence des autres critères ; nous ne sommes pas en mesure de l'expliquer.

2. 4. On peut revenir ensuite sur quelques formes écartées dans un premier temps : *alongner*, qui est répandu largement dans le domaine galloroman, connaît les plus fortes concentrations de ses attestations dialectales dans la moitié Nord de la Normandie, région où il est aussi attesté anciennement. Cette nouvelle attestation permet de faire l'hypothèse que l'unité lexico-sémantique aurait été relativement plus fréquente dans cette zone.

Nous ne nous jugions pas en état de nous prononcer, dans le chapitre précédent, sur la diatopie de *bourgeoise* en français au 16^e siècle, les attestations anciennes manquant. On constate, vérification faite, que l'unité lexico-sémantique, inconnue en Normandie dans le vernaculaire moderne, y était bien présente en français au 16^e siècle. Ce résultat doit être rapproché de celui que nous avons obtenu par l'examen de Tissier 40, qui connaissait aussi l'unité et que des critères extra-linguistiques faisaient localiser à Rouen (ou dans ses environs proches). Mais en l'état, il serait imprudent d'utiliser *bourgeoise* pour la localisation d'un texte français du 16^e siècle.

Ensongne, qui n'est pas attesté au 16^e siècle et qui n'est pas passé en patois, est surtout (et massivement) picard en ancien et en moyen français. Le processus de la disparition du mot, à la fin du Moyen Âge, est mystérieux.

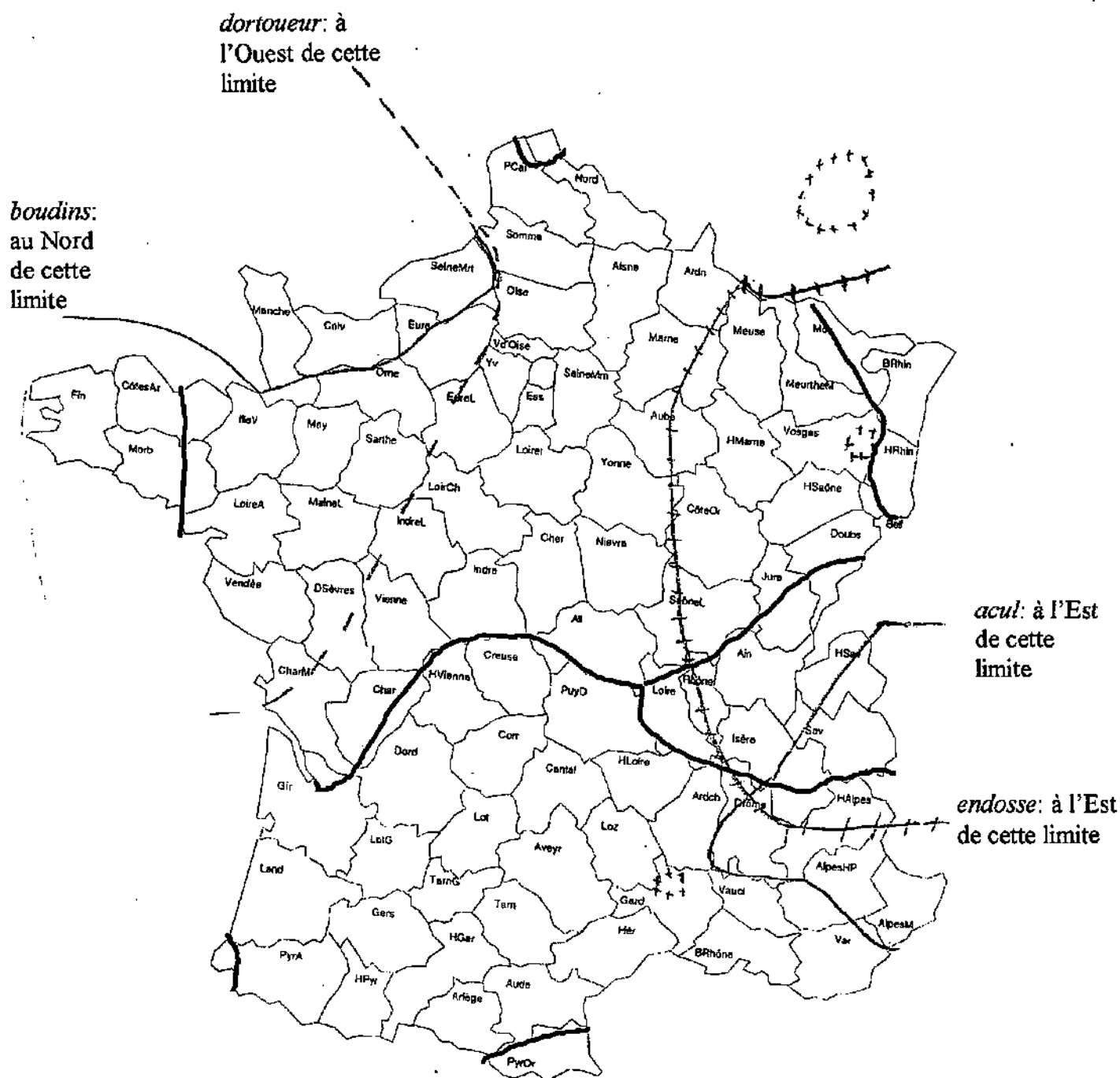
La locution *froide joye* reste insuffisamment attestée pour qu'on puisse en proposer une caractérisation diatopique.

Nous apportons ici une troisième attestation localisée à *mouller* "manger". Leur addition amène à conclure que la variable n'avait pas de caractère diatopiquement spécifique. Cf. aussi la discussion de Tissier 16.

3. *Données extra-linguistiques*. Aucune.

4. *Localisations proposées*. Normandie (Tissier, 197). Critères phonétiques, lexicologiques (*amy* [le critère ne donne pas d'indice clair, nous ne le discutons pas] ; *el* "elle" [nous ne le discutons pas]).

5. *Résumé*. Actuel département du Calvados. Ce résultat confirme, mais surtout précise nettement la conclusion de Tissier.



Tissier 59, *L'Abbesse et sœur Fessue* (Faivre n° 1).

1. *Date*. Texte original des environs de 1535, version dont nous disposons d'une dizaine d'années postérieure (Tissier, 247) ; premier tiers 16^e siècle ou av. 1540 (Lewicka) ; l'argumentation repose entre autres sur des citations de la farce par des œuvres datées, elle n'est pas absolument décisive.

2. *Discussion lexicologique.*

2. 1. Les variables examinées dans les chapitres précédents sont : *absolument*, *acul*, *boudins*, *conclusion*, *dortoueur*, *endosse*, *engin*, *haster*, *lascheté*, *monteur* et *nennin*.

Conclusion, *engin*, *haster*, *lascheté* et *nennin* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. L'aire de *acul* dans les patois modernes est très spécifique : Sud-Est galloroman. Elle n'est cependant confirmée par aucune attestation ancienne et la valeur du critère n'est que vraisemblable.

Boudins orienterait nettement vers la Normandie, mais les attestations anciennes manquent.

Au 16^e siècle, *dortoueur* est spécifiquement occidental, et spécialement normand.

Endosse oriente nettement vers une bande orientale du domaine galloroman : Lorraine, Sud de la Champagne, peut-être Bourgogne, et Dauphiné. Les enregistrements patois modernes sont syntopiques aux attestations anciennes.

Monteur n'est plus connu dans le vernaculaire galloroman que dans quelques zones arriérées : elles sont toutes orientales et nous supposons qu'anciennement l'aire a été pan-orientale. Nous ne sommes pas en mesure de préciser son extension au 16^e siècle et nous n'indiquons sur la carte récapitulative que l'aire patoise moderne.

2. 3. Les critères utilisés sont incertains et apparemment contradictoires : deux orientent vers l'Ouest et probablement la Normandie, trois vers l'Est. Le seul critère sûr, c'est-à-dire fondé sur la cohérence d'attestations françaises anciennes et patoises modernes, est *endosse* : il oriente nettement vers l'Est du domaine galloroman. Il se rencontre avec *acul*, d'aire plus étroite, mais non confirmée par des attestations anciennes et dont l'extension ancienne est incertaine. *Monteur*, dont l'aire est effondrée, ne donne pas d'orientation plus spécifique que 'Est du domaine galloroman' : sa cohérence géographique avec *endosse* n'est donc pas douteuse.

Le critère que fournit *boudins*, tel que nous l'avons dégagé dans le chapitre précédent, et confirmé par l'attestation nettement localisée que nous avons ajoutée (Tissier 23), est inconciliable avec cette localisation. Il nous faut donc revenir sur la description que nous en avons donnée : l'attestation examinée ici est historiquement indépendante de Tissier 23 et des enregistrements examinés dans le chapitre 4, et on doit vraisemblablement la rattacher à 'boude', 'boudène' "nombril" (FEW 1, 421a), en comprenant "vulva (par euphémisme métonymique)".

Enfin, nous admettons que *dortoueur* est ici un emprunt occasionnel à la forme patoise phonétiquement régulière (en rappelant les graves difficultés, indiquées brièvement lors de l'examen mené dans le chapitre précédent, que pose l'étude de ce suffixe¹⁰) ; ce critère phonétique exclut le domaine occitan (Ronjat 1930-1941, § 698 β), mais pas nécessairement le domaine francoprovençal (Hafner 1955, 175), dans lequel *-oueur* serait une francisation acceptable de la finale '-our'.

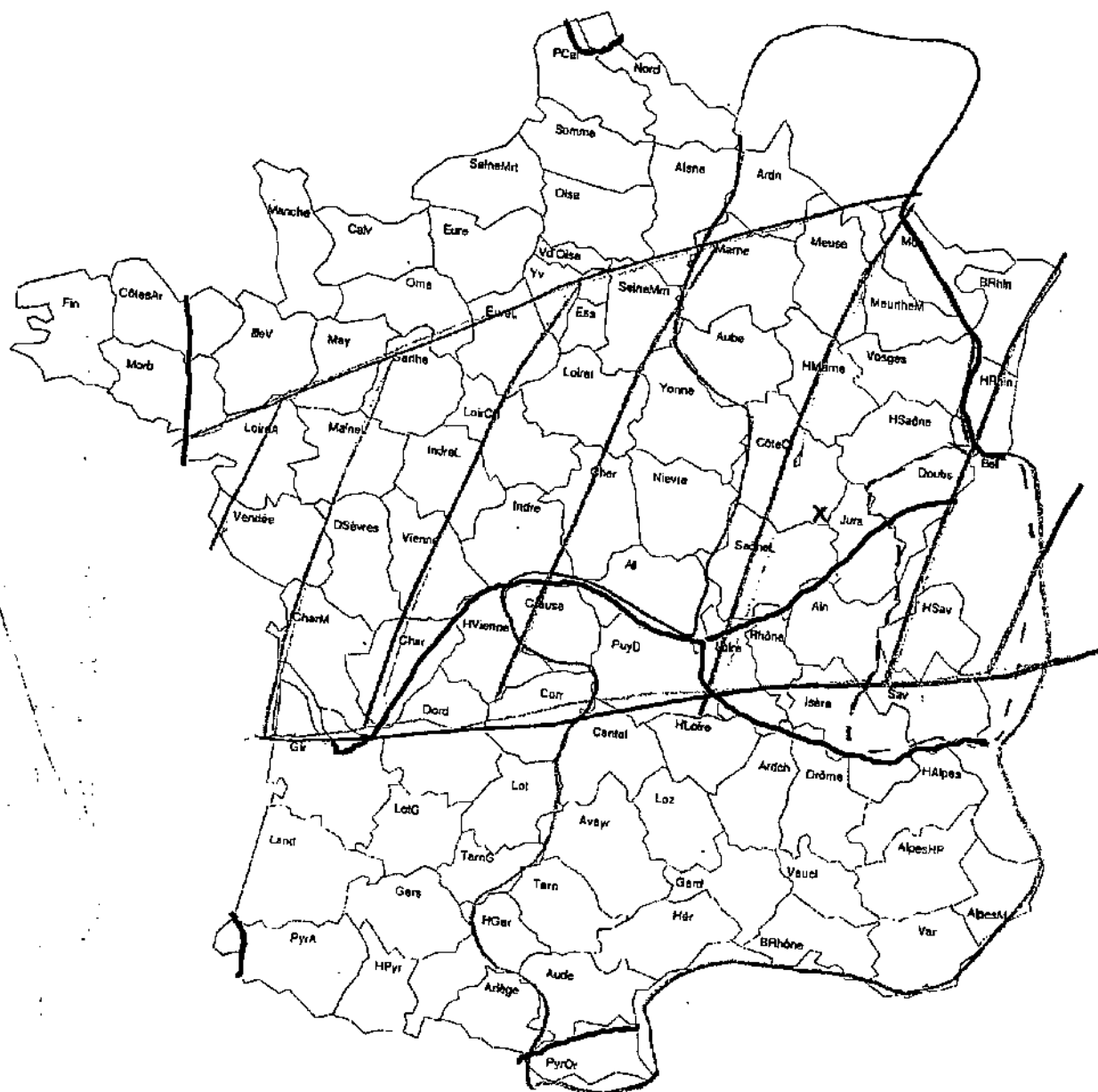
2. 4. Ce cadre une fois déterminé, *absolument* orienterait plutôt vers sa partie nord, mais ce critère est très incertain du fait de notre impuissance à expliquer les contradictions entre données patoises modernes et françaises anciennes.

3. *Données extra-linguistiques*. Aucune.

4. *Localisations proposées*. Version normande (Tissier 247, n. 32). Arguments lexical (*eray fut. Pl de avoir*) et phraséologiques.

5. *Résumé*. Centre-Est du domaine galloroman. Ce résultat contredit nettement les conclusions de Tissier.

¹⁰ On note aussi que l'étude d'un suffixe ne relève pas exactement de la lexicologie, et qu'à ce titre non plus elle ne s'inscrit pas exactement dans le mode ordinaire des recherches menées ici.



X : Seurre, lieu de la représentation

○ : aire de *machurer*

○ : aire de *entenu*

/// : aire de *herbaige*

Tissier 60, *L'Aveugle et le boiteux*, d'Andrieu de la Vigne (Faivre n° 10).

1. *Datation*. 1496, cf. *infra* 3.

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *asservant*, *en brief temps*, *detracteur*, *entenu*, *herbaige*, *iverner*, *machurer*, *miste*, *ralias* et *seur*.

Asservant, *en brief temps*, *detracteur*, *iverner*, *miste* et *seur* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Entenu* est un critère sûr et très précis. Les nombreuses attestations anciennes et les enregistrements patois modernes sont cohérents ; ils orientent vers l'Est de la Francoprovençale et l'actuel département du Doubs.

Herbaige est un critère imprécis qui semble exclure Normandie et Picardie, ainsi que la plus grande partie du domaine occitan ; du fait de cette imprécision et de sa très grande extension, on ne peut même pas écarter l'hypothèse selon laquelle son aire aurait été encore plus largement étendue.

L'utilisation de *machurer* pose des problèmes délicats ; nous résumons ainsi, dans le chapitre précédent, son utilité pour la localisation : à la fin du 15^e et au 16^e s., le mot, avec le sens général indiqué, se rencontre populairement [cet adverbe qualifie le genre textuel ou le niveau diaphasique/diastratique ; nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur sa présence dans la lignée française ou dans la lignée patoise] dans une zone orientale excluant la Picardie et comprenant éventuellement la Wallonie, la Champagne, la Lorraine, la Franche-Comté, la Bourgogne, les zones vernaculairement francoprovençales et la moitié Est de la zone vernaculairement occitane.

2. 3. Les critères pouvant servir à la localisation sont peu nombreux. Leur croisement oriente nettement vers le centre-Est du domaine galloroman, région qui est aussi celle de la représentation du texte examiné. Le lieu de la représentation se situe à l'extérieur de l'aire de *entenu* (le critère le plus spécifique), mais il ne s'en faut que de quelques dizaines de kilomètres, et il est très peu onéreux de supposer que l'aire ancienne s'étendait jusqu'à Seurre.

On connaît aussi des orientalismes (Bourgogne ou Franche-Comté) chez Andrieu de la Vigne, dès avant la représentation de 1496, cf. Roques 1991a et Chambon 1992 ; nous ne savons pas qu'une composante orientale du lexique de

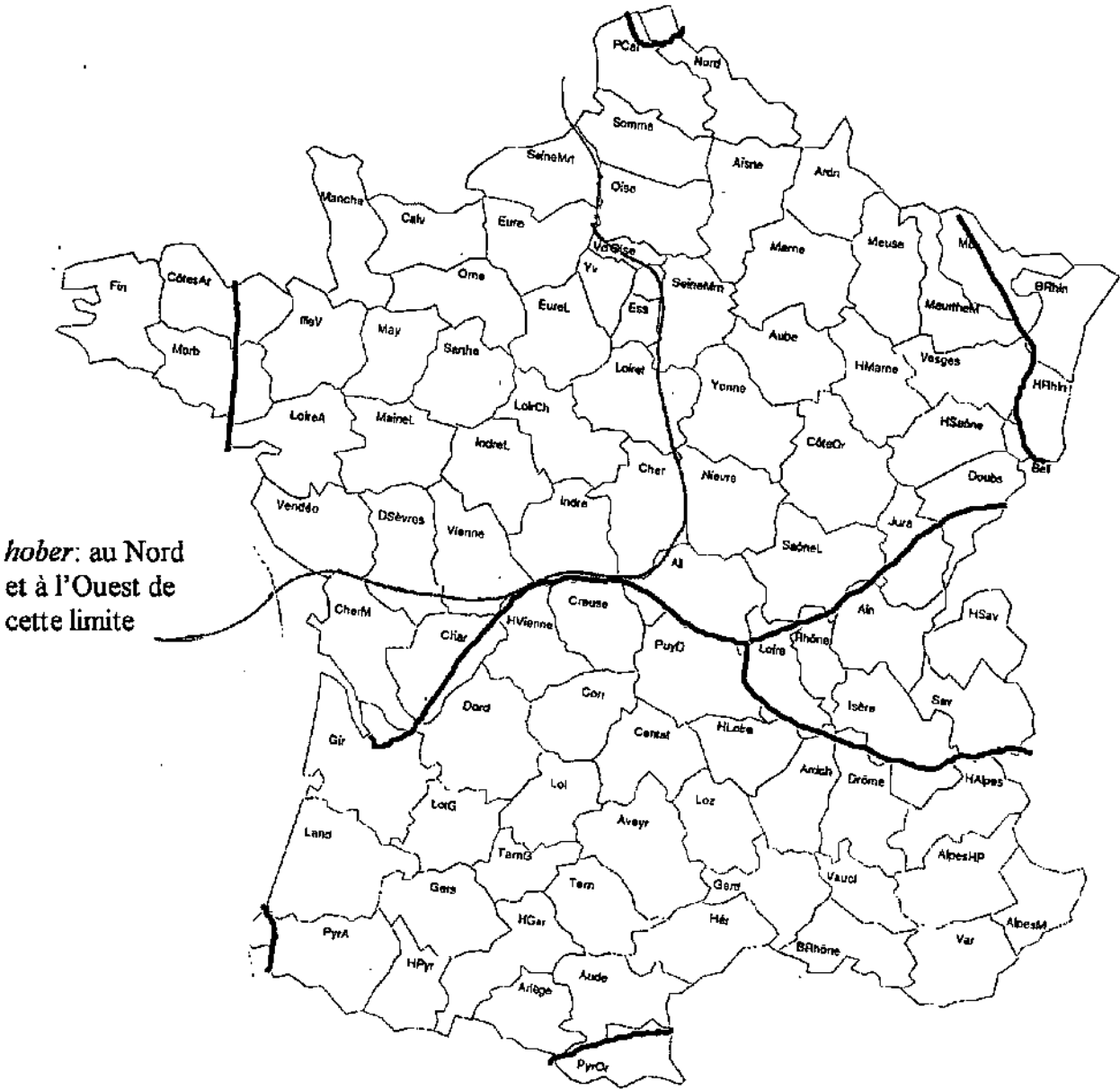
Tissier 60 ait été signalée jusqu'à présent ; elle n'a rien d'étonnant, compte tenu de ce qu'on sait des autres œuvres de cet auteur, mais on remarquera qu'elle est la seule composante diatopiquement non-neutre de ce texte.

2. 4. Les causes de la présence de *ralias* dans le texte examiné ici ont été discutées dans le chapitre précédent.

3. *Données extra-linguistiques.* Cette farce et le mystère dont elle fait partie ont été représentés à Seurre (Côte-d'Or) en 1496. Leur auteur est originaire de La Rochelle.

4. *Localisations proposées.* Cf. *supra* 3.

5. *Résumé.* Centre-Est du domaine galloroman. On a vu sous 2. 3. les conditions dans lesquelles ce résultat se concilie avec le lieu, connu, de la représentation.



Tissier 61, *Les Deux Savetiers* (Faivre n° 159).

1. *Date.* Tissier ne se prononce pas ; fin 15^e siècle (Lewicka) ; pas d'argument décisif.

2. *Discussion lexicologique.*

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *camus*, *estourdi*, *avoir froict es dens*, *grosset*, *hober* et *houseaulx*.

Camus, *estourdi* et *avoir froict es dens* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Hober* est un critère net de localisation dans l'Ouest, Paris peut-être compris. Quelques attestations non occidentales empêchent de considérer qu'il est absolument certain, mais son poids relatif est considérable.

2. 3. Aucun autre critère ne peut être utilisé avec confiance. La langue du texte est manifestement très peu spécifique diatopiquement et nos résultats, qui orientent plutôt vers l'Ouest du domaine, ne pouvaient être précis.

2. 4. On peut revenir sur quelques formes écartées dans un premier temps :

L'attestation localisée de *grosset* que nous ajoutons ici confirme la discordance entre attestations du 16^e siècle en français et enregistrements modernes du patois.

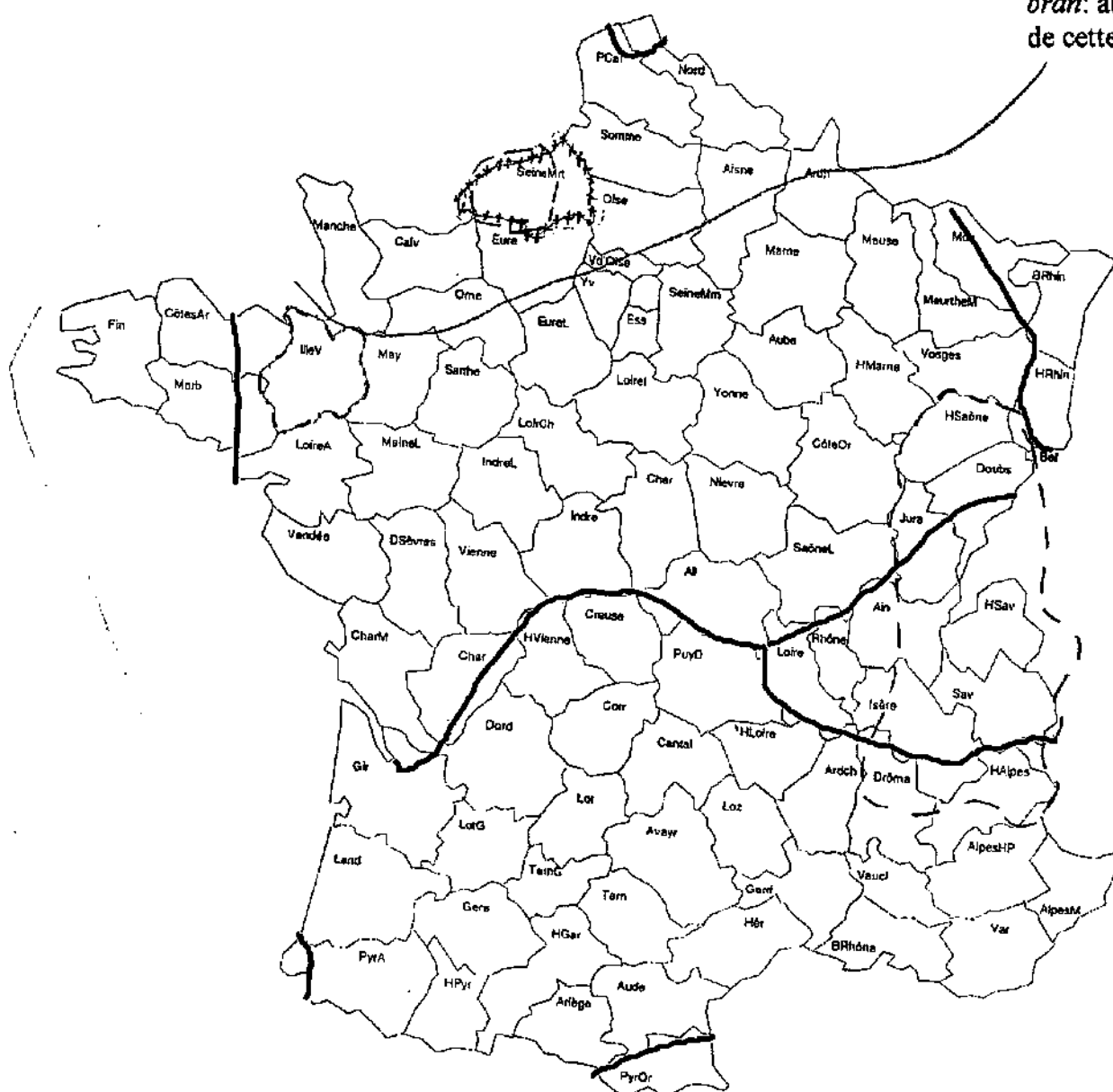
À cause de son histoire très complexe, *houseaulx* est d'utilisation délicate pour la localisation ; il ressortait néanmoins de nos conclusions du chapitre précédent qu'en français et au 16^e siècle, il était exclu de le rencontrer en Picardie ; la localisation du texte examiné ici s'inscrit bien dans cette description.

3. *Données extra-linguistiques.* Aucune.

4. *Localisations proposées.* Aucune.

5. *Résumé.* Ouest (avec une légère incertitude). Ce résultat, peu précis, est néanmoins en progrès sur ceux de nos prédécesseurs.

bran: au Nord
de cette limite



- ✦ : aire de *bru*
- : aire de *gru*
- : aire de *esbarbé*

Tissier 62, *Les Brus* (Faivre n° 20).

1. *Date*. V. 1536 (Tissier, 70) ; id. (Lewicka).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *aful*, *alené*, *bran*, *bravonzainnes*, *bru*, *courtizainne*, *degrey*, *despiter 2*, *eberluer*, *encaverner*, *esbarbé*, *estape*, *estendue*, *felonnize*, *griffon 1*, *griffon 2*, *gru*, *grus*, *habit*, *hanlo*, *hermytaulx*, *lopinier*, *magytraulx*, *mennante*, *mugueter*, *renforce*, *souldiere*, *sousdextre*, *tatonner*, *vacat* et *voyee*.

Aful, *alené*, *bravonzainnes*, *courtizainne*, *degrey*, *despiter 2*, *encaverner*, *estape*, *estendue*, *felonnize*, *griffon 1*, *griffon 2*, *grus*, *habit*, *hanlo*, *hermytaulx*, *lopinier*, *magytraulx*, *mennante*, *mugueter*, *souldiere*, *sousdextre*, *tatonner* et *vacat* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Bran* est un indice assez sûr de localisation dans le Nord-Ouest ou le Nord du domaine d'oïl.

Bru présente un sens rare et la sécurité du critère en est atteinte, parce que l'orientation repose nécessairement sur une très faible quantité de documents. En l'état, le critère oriente vers l'actuel département de la Seine-Maritime.

Eberluer est spécifique diatopiquement, mais son aire est complexe à cartographier et nous ne la reportons pas sur la carte en regard ; le type attesté dans le texte examiné oriente surtout vers l'Ouest (et particulièrement la Normandie), mais 1° il n'exclut pas le Centre, le Sud-Est d'oïl, le Dauphiné occitan et la Provence ; 2° il est très minoritairement attesté en Picardie. Il s'agit donc d'un indice de probabilité relative plus grande pour la Normandie.

À partir d'une documentation très peu nombreuse mais significative, nous jugions que *esbarbé* avait vécu vernaculairement dans l'actuel département de l'Ille-et-Vilaine de façon stable, sans qu'on puisse dire plus étant donné le caractère naturel de la formation.

Gru est étroitement et très sûrement spécifique de deux zones (il s'agit sans doute de deux formations indépendantes) : centre-Est galloroman et actuel département de la Seine-Maritime.

2. 3. Par rapport au grand nombre d'unités examinées, le nombre de critères utiles à la localisation est relativement peu important. Leur croisement oriente nettement vers l'actuel département de la Seine-Maritime.

Un seul critère est incohérent : *esbarbé*. Le caractère transparent de la formation permet de supposer qu'ici encore, comme chez Cholières et d'Aubigné, il

s'agit d'une création occasionnelle. On notera que le pouvoir localisateur du critère, compte tenu de ce nouveau résultat, apparaît très faible.

2. 4. On peut revenir sur quelques formes écartées dans un premier temps : *renforce* pourrait être un occidentalisme, mais on ne peut pas être plus précis.

Compte tenu de la nouvelle attestation que nous proposons, il apparaît que *voyee* n'est pas spécifique diatopiquement.

3. *Données extra-linguistiques*. Énumération de lieux situés dans une zone assez vaste, mais surtout en Haute-Normandie (vv. 89-101) ; elle se termine par *De Rouen, je n'en parle point* « comme si elle s'adressait à un public rouennais, auprès duquel il était inutile d'insister » (Tissier, 70).

4. *Localisations proposées*. Normandie (Tissier, 70). Arguments extra-linguistiques (cf. *supra* 3), lexical (*amuche* [notre examen de cette variable n'a dégagé aucun pouvoir localisateur ; nous ne la traitons pas]) et phonétiques.

5. *Résumé*. Actuel département de la Seine-Maritime ; ce résultat est cohérent avec les critères extra-linguistiques. Il est plus précis que la conclusion de Tissier.

Tissier 63, *Le Savetier Audin* (Faivre n° 153).

1. *Date*. Impossible à établir avec précision (Tissier, 111) ; v. 1500 (Lewicka) ; pas d'argument décisif.

2. *Discussion lexicologique*.

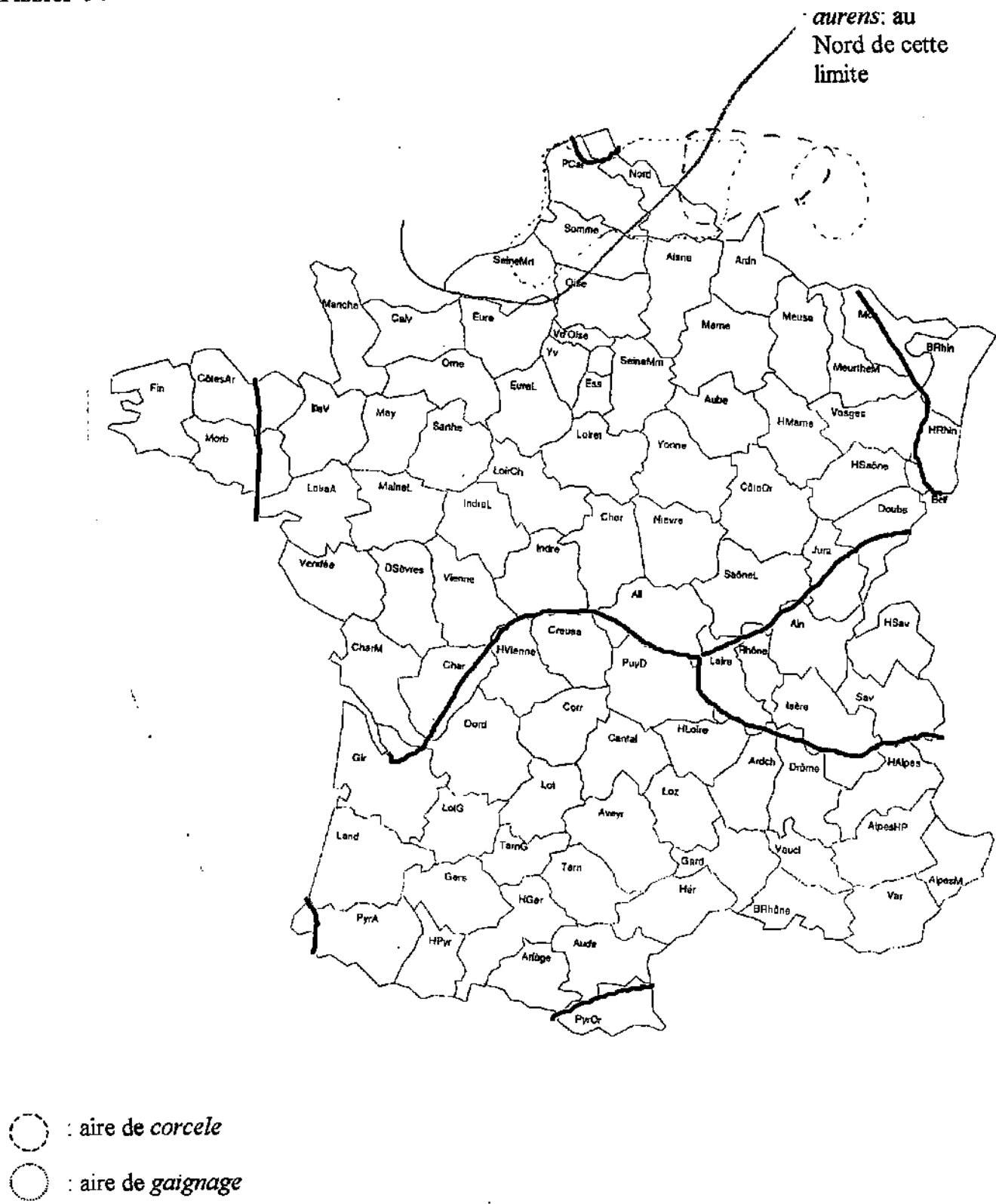
2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *aspic*, *brou ha ha*, *cabas*, *demoniacle*, *houseaux*, *pourpre* et *rocquet*.

Aucune des formes que nous avons étudiées n'est un indice assez net pour pouvoir orienter la localisation.

3. *Données extra-linguistiques*. Aucune.

4. *Localisations proposées*. Aucune.

5. *Résumé*. Pas de conclusion possible.



Tissier 64, *Martin de Cambrai* (Faivre n° 108).

1. *Date*. Impossible à établir avec précision (Tissier, 146, n. 2) ; v. 1500 (Lewicka) ; pas d'argument décisif.

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *aurens*, *cabas*, *cabeur*, *contense*, *corcelet*, *degoy*, *gaignage*, *mausaingne*, *pates*, *dire pie*, *trainee* 1 et *truffelle*.

Cabas, *cabeur*, *contense*, *mausaingne*, *pates*, *dire pie*, *trainee* 1 et *truffelle* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Aurens* oriente vers la Picardie ou l'actuel département de la Seine-Maritime.

Notre localisation de *corcelet* ne repose que sur trois attestations anciennes ; les contours de l'aire que nous dessinons sont par conséquent tout à fait incertains.

Gaignage est un indice sûr et précis de localisation dans le Nord du domaine d'oïl (Nord-Picardie, Wallonie, peut-être Seine-Maritime).

2. 3. Les critères significatifs sont peu nombreux, mais nets et cohérents : ils orientent vers la Picardie ou l'actuel département de la Seine-Maritime, et plutôt vers le Nord de la Picardie.

2. 4. Cette nouvelle attestation localisée ne suffit pas pour se déterminer sur la diatopie de *degoy*.

3. *Données extra-linguistiques*. Aucune.

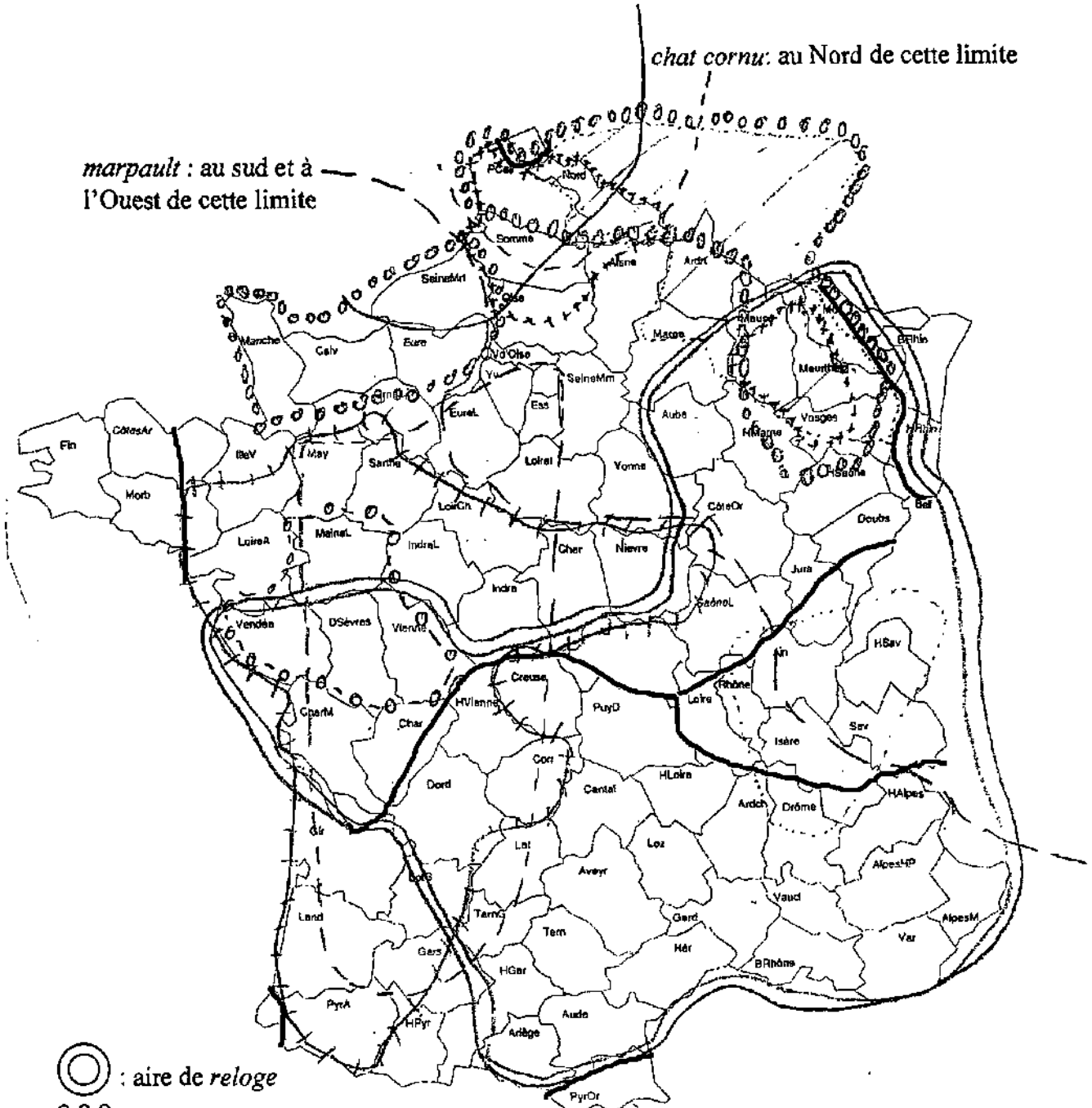
4. *Localisations proposées*. Aucune.

5. *Résumé*. Picardie ou Nord de la Haute-Normandie, et probablement Nord de la Picardie. Cette localisation précise est en net progrès sur les résultats de nos prédécesseurs.

aurens : au Nord de cette limite

chat cornu : au Nord de cette limite

marpault : au sud et à l'Ouest de cette limite



○ : aire de reloge

○ ○ ○ : aire de moesson

⊗ : aire de jardrin

⊕ : aire de faiczon

○ : aire de enlumer

/// : aire de enlumer, zone de la plus forte concentration

○ : aire de blan

○ - ○ : aire de chaans

Tissier 65, *La Pipée*.

1. *Date*. 1480 environ (Tissier, 220).

2. *Discussion lexicologique*.

2. 1. Les variables examinées dans le chapitre précédent sont : *abusars*, *agrappi*, *alemoire*, *aprouver*, *aurens*, *blan*, *bonnette*, *boucaige*, *boucaille*, *briant*, *bruion*, *buser*, *cault*, *chaans*, *chat cornu*, *a chere baude*, *chien au grand collier*, *choute*, *ciffleux*, *clicque de l'eull*, *cornete*, *costinuer*, *cotete*, *cuiderie*, *cuydoires*, *depetes*, *dosser*, *dupete*, *endurer*, *enlumer*, *esbatz*, *esbrouller*, *a l'eschappee*, *estache*, *estallier*, *faiczon*, *fausser*, *femerine*, *follas*, *fugant*, *gardalle*, *goys*, *herbreteaux*, *iraigne*, *jardrin*, *loquebault*, *marmiteux*, *marpault*, *mauprou*, *minos*, *moesson*, *pipete*, *ponnard*, *pourpre*, *regnardie*, *a relés*, *reloge*, *riflee*, *tratis*, *turlupin* et *tyrer*.

Abusars, *agrappi*, *alemoire*, *aprouver*, *bonnette*, *boucaige*, *boucaille*, *briant*, *bruion*, *chaans*, *a chere baude*, *chien au grand collier*, *choute*, *ciffleux*, *clicque de l'eull*, *cornete*, *costinuer*, *cotete*, *cuiderie*, *cuydoires*, *depetes*, *dupete*, *esbatz*, *esbrouller*, *a l'eschappee*, *estache*, *estallier*, *fausser*, *fugant*, *gardalle*, *goys*, *herbreteaux*, *iraigne*, *loquebault* [cf. la discussion de Tissier 10], *marmiteux*, *mauprou*, *minos*, *pipete*, *pourpre*, *regnardie*, *a relés*, *riflee*, *tratis*, *turlupin* et *tyrer* n'interviennent pas dans la discussion de la localisation.

2. 2. *Aurens* oriente vers la Picardie ou l'actuel département de la Seine-Maritime.

Blan oriente, en l'état actuel de nos connaissances, vers l'Ouest du domaine galloroman, jusqu'à Paris, mais la Normandie non comprise.

À la fin du 15^e s. et antérieurement à la grande vogue du mot, la présence de *cault* pourrait orienter vers sa zone normanno-picarde d'origine et de repli. On ne l'indique pas sur la carte récapitulative.

Chaans ne connaît pas d'attestations anciennes ; il fournit néanmoins un critère assez sûr et oriente vers l'Anjou ou le Poitou.

Chat cornu oriente nettement et sûrement vers la Picardie.

Dosser oriente vers la zone normanno-picarde, mais son aire a subi un important retrait et une des rares attestations anciennes localisées est nettement déviante. Le critère est incertain.

L'aire de *enlumer* dépend de celle de *lumer* ; elle a deux parties, l'une dans laquelle la famille lexicale est très bien implantée vernaculairement (Nord-Est d'oïl), l'autre (centre-orientale dans le domaine galloroman) dans laquelle la famille lexicale est moins bien implantée et où les attestations anciennes manquent.

Faiczon est un critère sûr et relativement précis, malgré le manque d'enregistrements patois modernes.

Jardrin possède une 'aire occidentale typique', Normandie exclue.

L'aire de *marpault* en français et au 16^e siècle devait couvrir plus de la moitié du domaine galloroman, excluant Wallonie, Picardie, Champagne, Lorraine et

Franche-Comté. La Gascogne paraît avoir toujours ignoré le type formel, mais nous n'avons pas reporté sur la carte récapitulative la limite de l'aire dans l'Ouest occitan, que le matériel dont nous disposons ne permet de tracer que spéculativement.

Moesson est un critère précis et sûr, qui oriente vers la Normandie, le Nord de la Picardie, la Wallonie ou la Lorraine.

L'utilisation de *reloge* comme critère de localisation repose sur une conjecture : qu'à la fin du 15^e siècle, lorsque le mot disparaît presque complètement de la documentation écrite, il subsiste sur ce qui sera au 20^e siècle son aire vernaculaire. Cela admis, le critère oriente assez sûrement vers une vaste zone comprenant la Lorraine, une petite partie de la Champagne, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Francoprovençale ou l'Occitanie (à l'exception de la Gascogne) ou moins probablement vers le Poitou et la Saintonge.

2. 3. Le vocabulaire du texte examiné est difficile, les hapax sont nombreux, ainsi que les formes ou les sens rares. Les unités d'extension diatopiquement spécifiques sont bien présentes également, même s'il ne s'agit pas, en somme, de la part la plus considérable du vocabulaire marqué. Les critères envisagés ne se croisent pas en un seul point, et l'on doit nécessairement admettre deux sources locales au vocabulaire de *la Pipée*. Le croisement le plus sûr, celui qu'établissent les critères les plus nombreux et les plus spécifiques, se trouve en Picardie, sans doute dans la partie septentrionale de l'actuel département du Nord, autour de Lille.

Plusieurs critères, cependant, sont incompatibles avec ce résultat : *blan*, *chaans*, *jardrin*, *marpault* et *reloge* ont leur intersection dans l'Ouest d'oïl, Normandie exclue ; *reloge* orienterait même plus précisément vers le Poitou ou la Saintonge, mais ce critère dépend exclusivement d'enregistrements vernaculaires modernes, peu nombreux de surcroît ; *chaans* repose aussi sur des enregistrements modernes exclusivement, mais leur cohérence rend le critère assez sûr. Ainsi, le Poitou est la zone la plus vraisemblable de cette intersection, mais on ne peut pas exclure la Saintonge ou l'Anjou. Cette deuxième intersection, c'est-à-dire cette deuxième composante du vocabulaire du texte examiné, doit sans doute être mise en relation avec le fait que le texte de *la Pipée* a été conservé par le manuscrit dit La Vallière, BN fr. 25467, qui contient quatre textes peut-être destinés à deux représentations, groupés par paires¹¹ ; les textes contenus dans ce manuscrit et pour lesquels nous sommes en mesure de proposer une localisation semblent liés à la vallée de la Loire : c'est le cas de la *Maralité à cinq personnages*, sans doute composée à l'occasion des États généraux de Tours en 1484 (Blanchard 1988, 32), et

¹¹ Rousse 1973, 757.

probablement du *Pathelin*, que nous proposons de localiser dans l'Ouest, entre la Normandie et la Loire.

Le texte de *La Pipée* dont nous disposons pourrait être la mise en forme et le remaniement, en vue d'une représentation (tourangelle ?), d'un texte préexistant ; c'est ce dernier seulement qui aurait été picard.

2. 4. On peut revenir sur quelques formes écartées dans un premier temps : nous estimions dans le chapitre précédent que *endurer*, très incertain, orientait plutôt vers le Nord-Est d'oïl : l'attestation localisée que nous ajoutons ici confirmerait cette impression.

En ancien français et dans les patois, *femerine* (ou plus exactement son architype *femelin*) est oriental ; relativement, la Picardie est mal représentée. L'attestation localisée que nous ajoutons rend plus nette cette orientation.

L'attestation localisée que nous ajoutons confirme que *follas* ne peut pas être utilisé comme critère pour la localisation.

Ponnard pourrait être spécifiquement septentrional (Haute-Normandie, Picardie, Nord de la Lorraine).

3. *Données extra-linguistiques*. Aucune.

4. *Localisations proposées*. « *La Pipée* semble d'origine normande. On ne peut préciser davantage. » (Tissier, 221). Arguments phonético-graphiques, lexicaux (*nous*, *vous* adj. poss. ; *agarder* [nous ne le discutons pas] ; *cault* [cf. discussion *supra* 2. 2.]) et phraséologiques.

5. *Résumé*. Deux composantes : Nord de la Picardie, région de Lille (la plus importante) ; Ouest, Normandie exclue. Notre résultat diverge nettement des conclusions de Tissier.

6. Critique.

Nous proposons ici une évaluation des procédures employées dans les travaux poursuivant le même but que le nôtre avec des moyens semblables, ou plus exactement nous essayons d'en signaler certains vices de méthode et de mettre en lumière leurs conséquences. Il faut préciser d'emblée que ces défauts n'ont pas toujours de conséquence néfaste dans les démonstrations d'où nous les avons tirés. Cela n'a rien d'étonnant : on doit bien attendre que le savoir réel des exégètes dépasse la part de ce savoir présente dans la conscience au moment de sa rédaction ; par conséquent, l'évaluation par le savant de ses résultats intermédiaires tiendra compte du fonctionnement réel de la langue et du caractère licite des raisonnements qu'il opère mieux qu'il ne ressortirait de son exposé.

Ce court chapitre ne peut ni ne veut être une critique systématique des travaux de localisation des textes par l'étude du lexique : il faudrait pour cela qu'ils présentent une unité doctrinale, ce qui est loin d'être le cas. Nous voulons signaler a) quelques désaccords avec (ou quelques options différentes de celles de) les chercheurs qui nous semblent les plus sûrs ; b) quelques fautes de raisonnement fréquentes ou graves dans les travaux les moins aboutis ; c) quelques règles de comportement qui permettraient d'éviter des risques improductifs. En revanche, nous ne donnons pas de répertoire des variables généralement considérées comme des signes de régionalité mais en réalité dépourvues de valeur distinctive, ou donnant un indice de faible portée, ou orientant vers une zone plus étendue qu'on ne croit généralement. Un cas net en est l'exclamation *aga*, que Lewicka 1974, 90, avec beaucoup d'autres, attribue à la Normandie, et dont l'aire occupe tout l'Ouest et tout le Sud d'oïl, jusqu'au Jura.

On note préalablement que Tissier, dans son édition, est pondéré dans son utilisation des diatopismes lexicaux à des fins localisatrices : même s'il ne s'est pas donné les moyens — en n'utilisant pas le FEW — de traiter correctement les régionalismes lexicaux, il voit clairement quelle est la valeur des critères à l'intérieur de son corpus. Lorsque ses résultats nous ont paru faux, ils étaient exprimés prudemment.

En 1939, J. Jud a donné une caractérisation géographique de *Flamenca* dont le premier chapitre, base de l'argumentation, est constitué par une étude du vocabulaire selon la technique du croisement des aires (plus exactement, de l'exclusion progressive de certaines parties du domaine) ; on ne peut cependant considérer qu'il a proprement opéré une localisation, puisque son travail ne débouche pas sur une évaluation du degré de probabilité de ses résultats (sinon négative) : « l'auteur de ces lignes est loin de croire que ces données suffisent pour déterminer la patrie du roman de *Flamenca* » (p. 207) ; pourtant, le matériel dont il disposait était riche et les résultats cohérents.

Jud semble n'avoir jugé significative que l'union d'un nombre important de critères dans leur exclusion d'une région : il trace des lignes au-delà desquelles ces séries sont inattestées, mais elles sont en nombre insuffisant (trois, dont deux parallèles) pour entourer la zone à laquelle il aboutit. Le fait de traiter ensemble les critères (il ne relève, dans une série, que les zones exclues par tous) empêche de dégager d'éventuelles contradictions : ainsi, la localisation de *Flamenca* dans le Rouergue nous semble incohérente avec sa description du critère *estalbiar* qui : « [...] manque dans les parlers au Sud d'une ligne qui va de Clermont-Ferrand à Briançon [...] ».

D'autre part, les enregistrements modernes et anciens sont traités de façon exactement semblables, ce qui suppose un lemme inexprimé et indémontré : les aires lexicales étudiées sont géographiquement stables à travers le temps (il a la vraisemblance pour lui).

On peut donc reprocher à cette étude de ne pas considérer séparément la valeur des critères (et, ce qui est lié, de ne les considérer que sous un aspect) et de ne pas se prononcer sur la validité de la conclusion à laquelle elle aboutit. Nous en apprécions (compte non tenu de tous ses autres mérites évidents) la séparation entre les

opérations portant sur le lexique et sur les autres secteurs linguistiques et la prise en considération des critères d'aire large comme étroite. Dans le domaine occitan, et pour cette période, la question des rapports entre données modernes et anciennes se pose dans des termes très différents de ceux que nous avons connus dans l'étude des farces des 15^e-16^e siècles.

Le travail théorique fondamental sur la lexicologie géographique de l'ancienne langue est l'œuvre d'A. Henry¹. Il n'a pas pour visée la localisation des textes anciens mais le diatopisme du lexique ; il se prononce néanmoins méthodologiquement (p. 231) sur l'étude lexicologique des textes particuliers et sur la localisation par des critères linguistiques. Il est décisif en particulier sur les questions d'interprétation des variables prises chacune pour elle-même. En revanche, il ne se penche pas vraiment sur la question de la procédure à adopter pour localiser un texte d'histoire inconnue et sur la façon de combiner plusieurs critères. On ne peut pourtant considérer, croyons-nous, que cette opération représente une simple addition, dont la somme serait, qui plus est, équivalente à sa meilleure partie (l'étude du vocabulaire d'un texte aboutissant à la même précision de localisation que le critère le plus spécifique).

A. Henry distingue *dialectalismes* et *régionalismes*, l'existence écrite des premiers s'étant appuyée sur une existence vernaculaire permanente, syntopique et suffisant à expliquer la présence de la variable spécifique dans un texte.

Cette distinction correcte et légitime importe beaucoup à l'histoire du lexique, mais il nous semble qu'elle n'a pas de conséquence considérable sur la localisation des textes : de ce point de vue, elle s'inscrit comme l'opposition de deux pôles à l'intérieur d'une structure qui la contient — celle de la variété des rapports entre la vie du mot dans le véhiculaire et dans le vernaculaire. La localisation des textes anciens peut s'appuyer sur tous les types de diatopismes lexicaux, à condition de les traiter conformément à leur position dans le diasystème. Elle s'appuie bien sur une histoire des diatopismes et non sur une histoire du vernaculaire, même si la seconde fournit le matériel le meilleur.

¹ 1972.

L'auteur a bien souligné un fait d'apparence évidente, mais dont on verra encore *infra* qu'il est facile à oublier : que l'attribution à une variable lexicale du qualificatif *régional* ou *dialectal* (ou *picard*, *normand* etc.) par le linguiste n'a de sens que différentiellement (p. 243) et qu'il faut ne pas essayer de dénoter ainsi un statut de la variable (touchant la distribution diastratique ou les connotations, par exemple) à l'intérieur du parler de la région considérée, mais exclusivement une distribution diatopique.

Les problèmes qu'il a traités et pour la solution desquels il a donné d'excellents moyens d'action sont semblables à ceux auxquels nous avons été confronté, mais en partie seulement. En particulier, c'est la position des variétés régionales par rapport à la langue générale qui a beaucoup changé entre la période classique de la littérature d'oïl et celle de la domination univoque du français : ce changement du statut des variétés sera nécessairement corrélé à une modification de celui des variables.

Le travail récent le plus important pour le sujet², qui représente l'état actuel de nos connaissances, montre de façon décisive que l'étude diatopique des variables galloromanes doit toujours être une *histoire* de la répartition et des procès de diffusion de ces variables, c'est-à-dire qu'on ne peut se contenter de décrire successivement les différents états synchroniques de leur distribution, mais qu'il faut suivre les lignes historiques — condition préalable nécessaire à la détermination des enchaînements causaux et à la description dynamique de ces distributions.

Il se fonde avec une parfaite constance, dans ses parties les plus détaillées³, sur une stricte distinction entre les lignées étymologiques (française et patoise).

Cependant, pour qu'une étude-modèle puisse servir de modèle à d'autres études, il faut qu'elle soit applicable, et si l'auteur donne quatre étymologies de variables en 30 pages, il revient ensuite lui-même, lorsqu'il s'agit d'étudier l'ensemble d'un texte⁴, à des descriptions plus brèves. On comprend donc que le rythme correct ne peut être le même pour les deux types de travaux, et que les localisations de textes, comme nous avons essayé de les mener dans notre travail, devaient chercher un exemple dans des articles plus courts (37 en 12 pages).

² Chambon 1999b.

³ Pp. 71-99.

⁴ Pp. 259-272.

On prendra une meilleure conscience de la proximité des dangers qui menacent l'étymologiste en constatant que dans l'excellente description de *garce*, par exemple, l'établissement de la régionalité au sens différentiel n'intervient dans la discussion que secondairement : elle commence par la seule citation de jugements linguistiques d'auteurs anciens (sans essai d'établir les conditions de transposition d'un discours scientifique dans un autre, distant de trois siècles et de plusieurs renversements épistémologiques), se poursuit par l'énumération d'auteurs contemporains issus d'une même région, l'Ouest, dans le but manifeste de confirmer l'orientation géographique établie par les auteurs anciens, mais on précise que ces auteurs ne sont pas les seuls à connaître la variable — il n'y aurait donc pas régionalité, au sens différentiel —, et se termine par l'énumération des patois qui connaissent le type, et qui ne sont pas spécifiquement occidentaux non plus. La conclusion (« une coloration régionale ne semble pas exclue chez Bourdigné », il faut sans doute comprendre "le fait que le mot soit régional au moment et dans les conditions de son emploi par Bourdigné est plus probable que son contraire") ne se prononce pas sur les contours vraisemblables ou possibles de l'aire, ou n'indique pas les régions du domaine galloroman qui auraient pu, à une époque ou à une autre, ne pas le connaître. En résumé, l'analyse repose sur un jugement extérieur au travail du linguiste, ne parvient pas à le rendre vraisemblable par l'ajout de matériel et ne conclut pas ; on ajoutera que le seul mot (« occidentaux ») servant dans la métalangue de l'auteur à caractériser globalement l'aire du type, en plus de n'être pas différentiel, est peut-être trop inclusif : ni les appréciations des contemporains, ni l'énumération des auteurs occidentaux cités par l'auteur ou l'examen des patois modernes ne permettent de supposer que la variable a été attestée dans le Sud-Ouest d'oïl.

Ce défaut n'apparaît pas dans les autres descriptions du chapitre. Ajoutons qu'il y a plutôt vice de présentation qu'incorrection du résultat.

Dans cet ouvrage, et en particulier dans le chapitre qui s'attache à la description du vocabulaire d'un auteur ancien, l'auteur tient compte aussi bien des aires larges que des aires très spécifiques ; ce procédé a été un des principes de notre travail.

Nous nous sommes efforcé de suivre les quelques règles de conduite suivantes pour localiser les textes examinés :

a - distinguer les lignées étymologiques (française et patoise, dans le sens régressif depuis l'époque contemporaine) ;

b - faire l'histoire des diatopismes, non celle du vernaculaire (on ne doit pas s'inquiéter *a priori* du statut de la variable [mot savant ou non, français ou patois] pour décider si elle est utilisable aux fins de localisation) ;

c - ne pas se contenter de vérifier l'attestation dans une région (ou l'enregistrement dans les descriptions dans la langue de la région, même lorsque cette description se prétend différentielle⁵), mais discuter différentiellement les enregistrements disponibles dans les diverses parties de l'espace linguistique galloroman ;

d - discuter tout le vocabulaire, et pas seulement ses éléments les plus spécifiques (ceux qui procurent les meilleurs indices pour la localisation), cette dernière technique étant souvent utilisée pour des raisons d'économie et parce que ses résultats sont spectaculaires ;

e - éviter autant que possible de grouper les variables dans des aires aux contours prédéterminés ; cela est souvent indispensable en pratique, et n'aura de conséquences que mineures si le linguiste est conscient du caractère théoriquement fautif de l'opération⁶, il pourra alors la réduire autant que possible en prédéterminant des aires aussi étroites que possible.

Nous donnons *infra* quelques exemples d'infraction à ces règles, choisis de préférence parmi les travaux les meilleurs, et indépendamment de la réussite ou de l'échec de la localisation dont elles ont été un moment.

a – Nous ne citons pas de manquement à cette règle : on en trouvera partout où les patois modernes sont utilisés pour déterminer la diatopie d'une variable au 16^e

⁵ Il n'y a aucune raison de ne pas appliquer aux glossaires patois du 19^e ou du 18^e siècles la critique que nous appliquons au FEW ou aux dictionnaires de régionalismes du 20^e siècle.

⁶ Personne n'a jamais démontré, autant que nous sachions, que certaines limites internes à un espace linguistique pouvaient opposer des barrières insurmontables à la diffusion d'une variable, et qu'à l'inverse il existait des zones dans lesquelles les traits diffusés se répandaient instantanément et généralement.

s. sans qu'on explicite l'hypothèse selon laquelle les patois auraient fixé la distribution du mot.

b - L'irrespect de cette règle n'entraînerait pas d'erreur, mais aboutirait à se priver d'un critère ; on en a deux exemples (différents, mais nets) avec *gasté* et *collation*.

c - Voir ci-dessus la discussion de l'article *garce* dans Chambon 1999b, 266. Nous avons vu à l'article *seur* que V. Mecking appelait « Regionalismus » une variable répandue généralement dans tout l'espace galloroman. Cela n'est bien sûr pas la conséquence d'une éventuelle incapacité à lire correctement le FEW, mais à une divergence terminologique avec le modèle que nous essayons d'appliquer dans ce travail : il appelle 'régionalisme' une variante absente du français général (celui qui se diffuse et circule) et empruntée, lorsqu'elle apparaît là où il l'examine, à un autre registre langagier, le vernaculaire. La variable, dans ce cas, est régionale seulement dans ce sens que son existence à un endroit est indépendante de son existence à un autre pour son existence future, puisque le mot vivra sur son terroir ; en ce sens aussi que l'écrivain qui l'a emprunté l'a fait sur place, sans tenir compte du fait qu'il existe ou non ailleurs, mais en droit elle n'est pas spécifique, et dans les faits (c'est manifeste pour *seur*) elle ne l'est souvent pas.

d - Roques 1991c localise (plus exactement, il propose comme première approximation possible, et sans s'engager sur le résultat) Nicolas de La Chesnaye dans « les environs de la Bourgogne » sur la base d'un critère extra-linguistique (qui oriente vers le Nord-Est immédiat de la Bourgogne) et de deux critères lexicaux, dont l'un oriente vers les régions situées à l'Est ou au Nord-Est de la Bourgogne et l'autre vers la Bourgogne ou les régions voisines à l'Est. Les indices sont correctement interprétés, et l'auteur se garde bien d'en tirer plus qu'il ne peut, mais ces deux indices lexicaux pourraient très bien être insignifiants proportionnellement à l'ensemble du vocabulaire du texte, assez long ; nous avons pu observer dans notre chapitre 5 plusieurs exemples de diatopismes, parfois d'aire étroite, contradictoires avec l'orientation générale de la langue du texte (cf. par exemple la discussion de Tissier 22). La prise en compte des aires de large extension, en particulier, nous paraît être une condition indispensable à la localisation d'un texte ; c'est lorsque leur description est combinée à l'étude systématique des diatopismes d'aire large que les variables très spécifiques géographiquement prennent tout leur pouvoir localisateur.

e - Chambon et Roques (références s. v.) considèrent tous deux que *unettes* est un mot régional, occidental : l'aire très large que dessinent ses rares attestations n'est jugée significative que parce qu'elle est prédéterminée (cf. à ce sujet Conclusion, § 7. 4.).

7. Conclusion.

7. 1. Résultats des localisations de textes.

	Résultat de la localisation par des critères lexicologiques. ¹	Résultats obtenus par Tissier.	Ce que localise Tissier.	Arguments extra-linguistiques pour la localisation.	Comparaison avec les travaux précédents.	Commentaires.
1	Ouest d'oïl, peut-être plus précisément Anjou.				Progrès	
2	Moitié Sud de la Franco-provençale.				Très nets progrès sur Tissier ; résultat semblable à celui de Chambon.	
3	Peut-être quart Sud-Est d'oïl ou Franco-provençale.	Texte normand ou normanno-picard.	Critères phonétiques : localise la forme de la copie.		Résultats opposés (mais ils ne sont pas très sûrs).	La localisation proposée par Tissier n'est pas très sûre.
4	Haute-Normandie, probablement actuel département de la Seine-Maritime.	Texte normanno-picard.	La langue du texte et la langue de la copie.		Nets progrès.	
5	Actuel département des Ardennes, ou Paris, ou moins probablement Sud-Ouest de la Lorraine.	Normandie.	Langue de la copie.	Arguments de petite portée, orientent vers la Bourgogne.	Résultats opposés à ceux de Tissier (mais ils ne sont pas excellents).	Les arguments de Tissier sont faibles, pour la localisation du texte ou de la copie.
		Bourgogne.	Origine du texte (lieu de représentation).			
6	Nord de la Normandie.				Très nets progrès.	

¹ L'objet que nous localisons est toujours la langue du texte.

7	Basse-Normandie, probablement actuels départements de la Manche ou du Calvados.	Caen.	Le lieu de la première représentation.	Allusions à des lieux proches de Caen, indication explicite du lieu de composition. Les arguments sont sûrs.	Résultats un peu moins précis (mais bonne précision).	La langue du texte correspond au lieu de composition et de première représentation.
8	Ouest, probablement Normandie.	Normandie.	Lieu de représentation.	Allusion à la ville de Rouen.	Résultats un peu moins précis.	
9	Langue composite, pour un milieu composite.	Paris.	Lieu de représentation.	Paris (sûr).	Les résultats se concilient bien.	Nous ne mesurons pas le même objet.
10	Ouest, et plus probablement Maine. Paris, Perche et Haute-Bretagne ne sont pas exclus.	Paris.	Lieu de représentation.	Paris (sûr).	Résultats moins précis mais conciliables.	La somme des deux ordres de critères aboutit à une localisation à Paris, rive gauche.
11	Ouest, Normandie exclue et Paris compris.	Paris.	Lieu de représentation.	Le lieu de la première représentation et l'auteur sont connus.	Résultats moins précis.	Tissier ne mesure pas la provenance de la langue du texte. Il s'agit sans doute du français de Paris.
12	Normandie ou Maine.	Rouen.	Lieu de la composition (?)		Résultats moins précis.	La précision du résultat de Tissier n'est pas argumentée et nous nous tenons à celui que nous avons obtenu.
13	Ouest, Normandie exclue.	Picardie.	Langue.		Progrès et correction.	
14	Deux pôles : Est de la Picardie et Centre.	Picardie.	Langue.		Net progrès et relativisation de la valeur de l'objet mesuré.	
15					Résultat équivalent.	
16	Nord de la Picardie.	Picardie.	Langue, et surtout celle de la copie.		Progrès.	

17	Nord-Ouest du domaine d'oïl, probablement dans une zone étroite au Sud de la Normandie.	Normandie.	Langue.		Légère correction.	
18		Normandie.	Langue de la copie.		Résultats inférieurs.	Les résultats de Tissier n'ont pas une portée décisive pour la localisation de la langue du texte.
19	Ouest, Normandie exclue. Probablement Maine, Anjou ou peut-être Touraine.				Nets progrès.	
20	Nord de la Picardie.	Picardie.	Langue.		Léger progrès.	
21	Quart Nord-Est du domaine d'oïl.				Progrès.	Lewicka localisait le texte en Picardie. Nos résultats confirment son jugement, peut-être trop affirmatif.
22	Coin Nord-Est de l'actuel département de la Saône-et-Loire.	Seurre. Auteur de La Rochelle.	Lieu de représentation et auteur.	cf. case précédente.	Résultats équivalents.	Nos résultats ne mesurent pas le même objet ; ils n'apportent pas une meilleure connaissance de l'origine de la pièce mais disent un peu plus de sa langue.
23	Rouen.	Rouen.		Allusion à un poète rouennais.	Résultats équivalents.	La seule allusion à un rouennais est peut-être un critère moins sûr que la localisation par l'étude du lexique.
24	Ouest, et plus probablement Nord-Ouest.				Résultats médiocres mais en progrès sur ceux de nos prédécessurs.	

25	Touraine ou Berry.	Normandie (mais le résultat est incertain).			Progrès et correction.	
26	Basse-Normandie et sans doute actuel département de l'Orne.	Normandie.	Lieu de représentation, langue de la copie.	Allusion univoque à deux lieux rapprochés ; mesure précisément le public visé. Notre résultat est très cohérent avec ce critère.	Progrès.	On peut voir précisément, ici, la correspondance entre langue du texte et lieu de représentation.
27	Partie septentrionale du domaine d'oïl, depuis la latitude de Paris.	Normandie.	Langue du texte (mais le seul critère lexical est de faible portée).		Résultat moins précis.	Notre résultat nous paraît plus prudent.
28	Ouest : Maine, Anjou ou Poitou. Paris n'est pas sûrement exclu.	Paris.			Résultat moins précis.	Notre résultat nous paraît mieux assuré.
29	Sud-Est d'oïl, Nord francoprovençal ou moins probablement vallée du Rhône.	Peut-être Normandie.	Langue du texte.		Nette correction.	Notre résultat est probable plutôt que sûr.
30	Normandie, et plutôt partie Nord.	Normandie.	Langue du texte.	Allusion à Rouen qui implique que la scène a lieu dans un endroit dont Rouen est la très grande ville la plus proche.	Léger progrès.	
31	Probablement partie occidentale de la Picardie, mais aucune région de l'Est d'oïl n'est sûrement exclue.				Progrès.	Lewicka proposait de localiser le texte en Picardie.
32	Zone de rencontre entre Normandie et Picardie.	Domaine normand, à la limite proche du picard.	Langue.		Résultats équivalents.	
33		Paris.	Lieu de représentation.	Mentions de noms de lieux.	Nos résultats sont inférieurs.	Nous admettons la localisation à Paris.

34	Confins de la Normandie et de la Picardie.	Texte normanno-picard, et plus normand que picard.	Langue.	Attribution (elle n'était pas sûre avant notre travail ; celui-ci lui donne de la vraisemblance).	Très nets progrès pour la localisation de la langue.	
		Meulers (Seine-Maritime).	Auteur.		Résultats équivalents pour la localisation du texte.	
35	Actuel département de la Seine-Maritime.	Normanno-picard, et plus normand que picard.	Langue.		Net progrès.	
36	Haute-Normandie.	Normandie.	Lien de représentation.	Ils orientent vers la Haute-Normandie.	Léger progrès.	
37 a		Paris.	Lieu de représentation ou patrie de l'auteur.	Allusion à une église.	Nos résultats sont inférieurs.	Nous admettons la localisation à Paris.
37 b	Ouest francoprovençal.	Picardie.	Langue.	Critère incertain qui orienterait vers la vallée du Rhône.	Nets progrès et correction.	Tissier proposait sa localisation avec réserve.
38 I	Anjou.	Normandie et Paris.	Langue de l'auteur et lieu de représentation.	Passim, mais aucun n'est déterminant.	Progrès et correction.	
38 II	Actuel département de la Seine-Maritime.	Normandie.	Langue du remanieur et lieu de représentation.	Passim, mais aucun n'est déterminant.	Progrès (mais la valeur de notre gain de précision est incertaine).	
39	Paris.				Très net progrès.	
40	Ouest, Normandie comprise.	Vraisemblablement à ou près de Rouen.	Lieu de représentation.	Orienté clairement vers Rouen ou sa région proche.	Nos résultats sont inférieurs.	Nos résultats ne mesurent pas le même objet.
41	Actuel département de l'Eure ou parties les plus proches des actuels départements de l'Orne ou du Calvados.	Normandie.	Langue.	Allusion à un lieu de petite importance.	Progrès.	Nos résultats sont cohérents avec les données extra-linguistiques.
42	Ouest, sans doute Normandie, probablement actuel département de la Seine-Maritime.	Normanno-picard.	Langue.		Net progrès.	

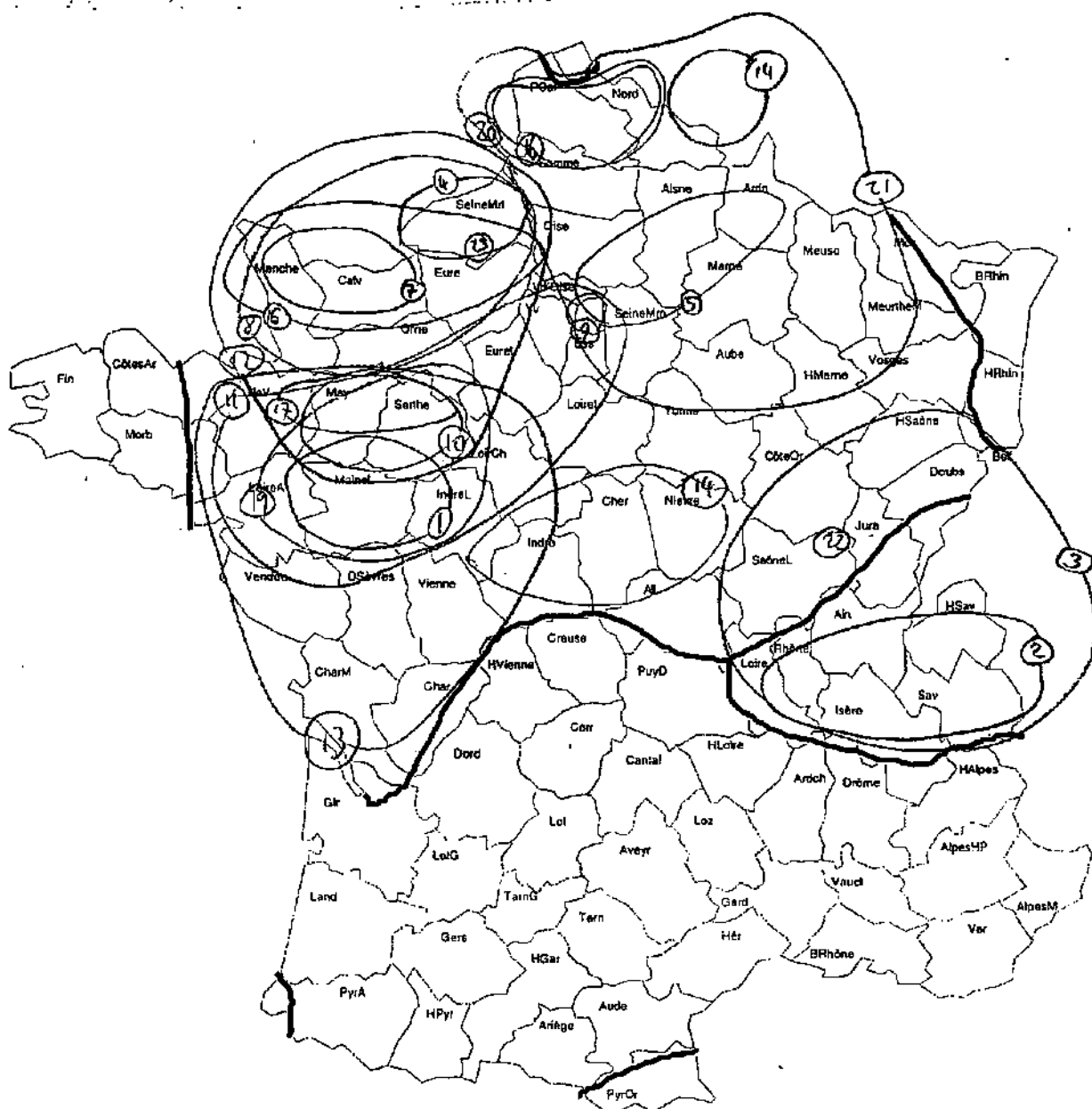
43	Rencontre de l'Anjou, du Maine et de la Haute-Bretagne, ou région proche.	Paris.			Correction.	Notre résultat rejoint celui de Chambon.
44	Probablement Perche ou Vendômois.	Paris.	Lieu de représentation.		Correction, mais elle incertaine : pour la localisation du texte, nous attribuons la même valeur aux critères extra-linguistiques utilisés par Tissier qu'à nos critères lexicaux.	
45	Normandie.	Orléans.	Langue du texte.		Correction.	Léger progrès par rapport à Chambon.
46	Normandie, sans doute sa partie Ouest.	Normandie.	Langue du texte.		Léger progrès.	
47	Normandie, peut-être plus précisément Basse-Normandie, peut-être plus précisément Nord de la Normandie.	Normandie.	Langue du texte.		Léger progrès.	Léger progrès par rapport à Chambon.
48	Probablement Nord de la Picardie.	Nord-Est de la France.			Nets progrès.	
49	Normandie.	Ouest.	Langue de la copie.		Progrès.	
50 C o h e n	Normandie.	Texte saupoudré de normandismes et de picardismes.	Les picardismes ne seraient ni de la langue de l'auteur ni de celle de son public.		Progrès.	Tissier ne propose pas à proprement une localisation, mais une caractérisation de la langue du texte.
50 B M	Plutôt Nord-Ouest d'oïl, mais la localisation est incertaine.	Nous ne trouvons pas où Tissier s'est prononcé sur la localisation.			Progrès.	
51	Ouest oïlique (Normandie et Sud-Ouest exclus).	Normandie.			Correction, mais notre résultat est incertain.	

52	Pas de résultat probant.	Paris.	Lieu de représentation.	Mention de lieux de pèlerinage de la région parisienne.	Nos résultats sont inférieurs.	Nous-admettons la localisation à Paris.
53	Sud du domaine d'oïl ou Paris. Résultat incertain.				Ce très mince résultat marque un léger progrès par rapport à l'indécision qui régnait jusqu'à présent.	
54	Sud-Est gallo-roman, avec une probabilité un peu plus forte pour la Franco-provençale.	Auteur connu.	L'auteur.			On ne sait pas si la langue de Jean d'Abondance dépend de l'exercice de sa profession en Provence, de son origine en Savoie ou d'un séjour à Lyon. Notre étude donne un indice en faveur de la Francoprovençale.
55					Résultats nuls et donc équivalents.	
56		Peut-être Normandie.			Résultats nuls et donc équivalents.	
57	Paris.	Normandie.			Correction.	
58	Actuel département du Calvados.	Normandie.			Progrès.	
59	Est du domaine galloroman.	Normandie.	Langue du texte.		Correction.	
60	Centre-Est du domaine galloroman.	Auteur et lieu de la représentation connus.	Auteur et lieu de la représentation.		Nous ajoutons la localisation de la langue au lieu de représentation.	
61	Ouest (avec une légère incertitude).				Léger progrès sur nos prédécesseurs.	
62	Actuel département de la Seine-Maritime.	Normandie.	Langue du texte et de la copie.	Allusions nombreuses imposant une localisation en Haute-Normandie.	Progrès.	Notre résultat est cohérent avec les indices extra-linguistiques.

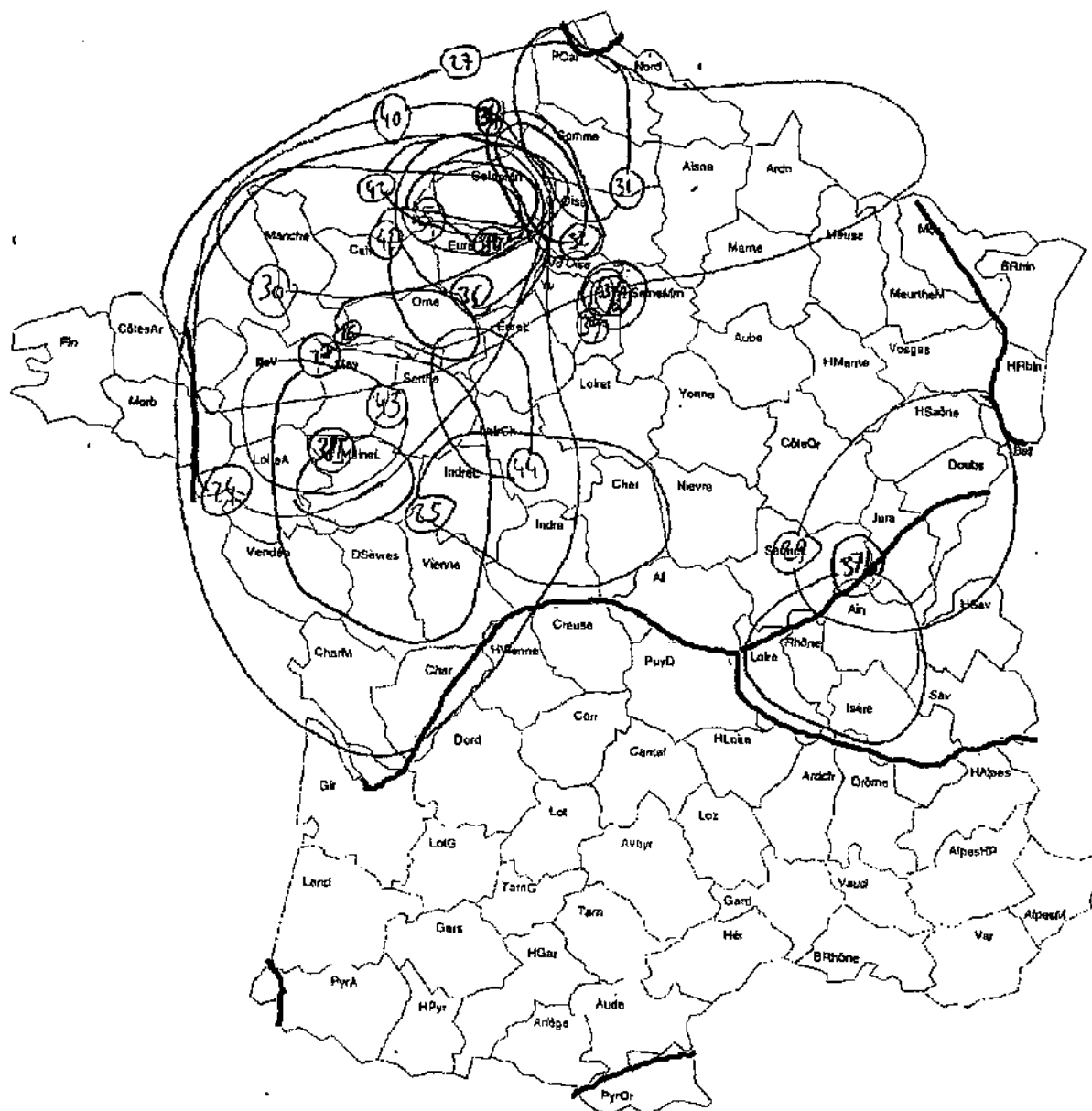
63					Résultats nuls et donc équivalents.	
64	Picardie ou Nord de la Haute- Normandie, et probablement Nord de la Picardie.				Net progrès.	
65	Deux compo- santes : Nord de la Picardie, ré- gion de Lille ; Ouest, Norman- die exclue.	Normandie.	Langue du texte.		Net progrès et correction.	

Nous récapitulons aussi ces données sur trois cartes. Sur celles-ci, et pour plus de clarté de la représentation, on a choisi d'indiquer la localisation étroite, même lorsqu'elle était hypothétique. Dans les cas où l'argumentation extra-linguistique permet d'affiner nos résultats, nous l'avons aussi utilisée. On obtient ainsi, plutôt que le tableau de nos résultats, celui des localisations probables des farces.

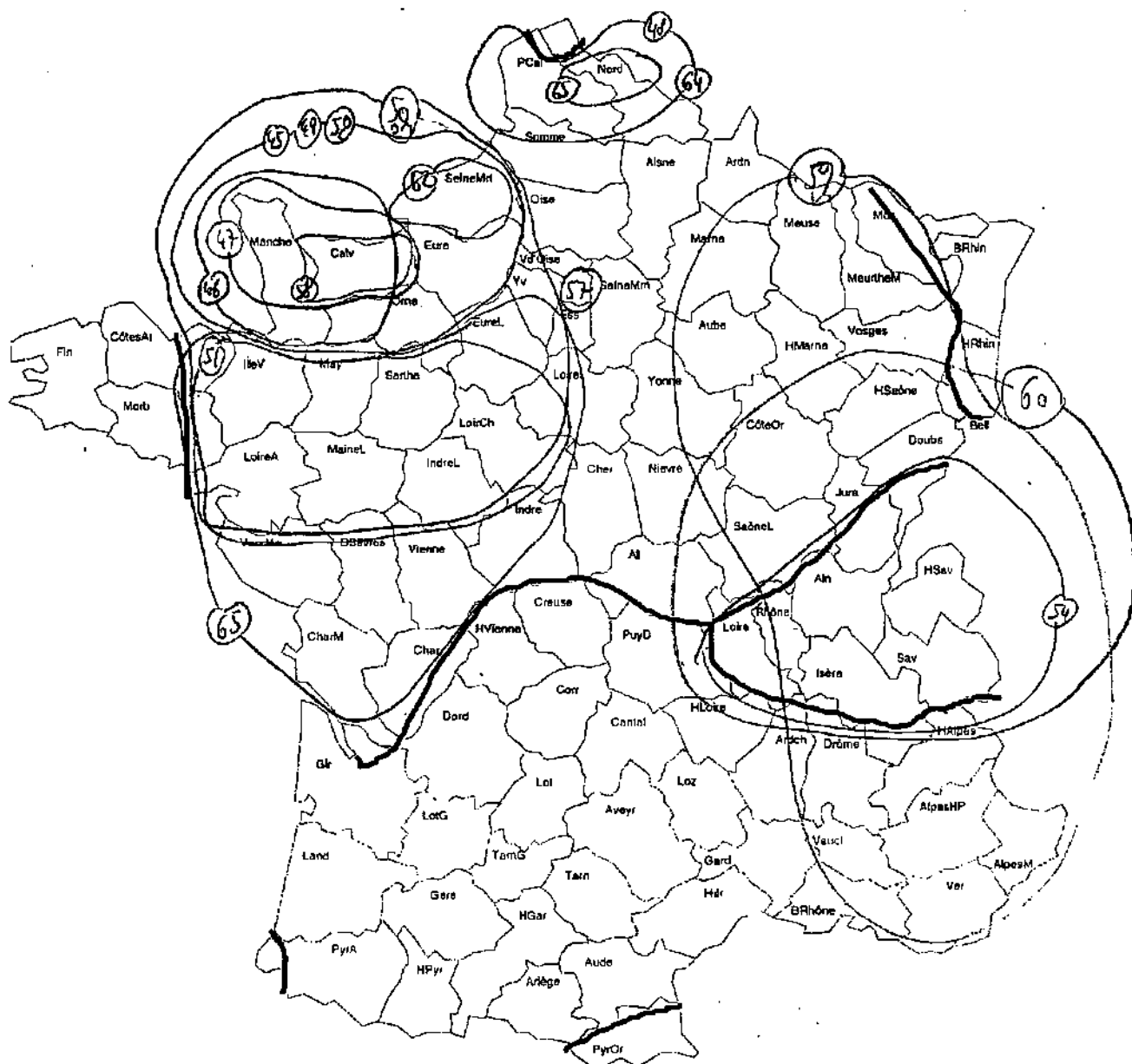
Récapitulation des localisations de farces, carte 1 (Tissier 1 - 23).



Récapitulation des localisations de farces, carte 2 (Tissier 24 – 44).



Récapitulation des localisations de farces, carte 3 (Tissier 45 – 65).



Les farces peuvent être localisées (les remarques ci-dessus restent valables) :

- à Paris : 5 fois (Tissier 9, 33, 37a, 39, 57) ;
- dans le Nord-Est d'oïl : une fois (Tissier 21) ;
- en Picardie : 7 fois (Tissier 14, 16, 20, 31, 48, 64 et 65) ;
- à la frontière entre Normandie et Picardie : 2 fois (Tissier 32 et 34) ;
- dans le Nord d'oïl : une fois (Tissier 27) ;
- dans l'Ouest d'oïl : une fois (Tissier 40) ;
- dans le Nord-Ouest d'oïl : 3 fois (Tissier 12, 24 et 50 texte BM) ;
- en Normandie : 6 fois (Tissier 6, 8, 30, 45, 49 et 50 texte Cohen) ;
- en Haute-Normandie : 8 fois (Tissier 4, 23, 35, 36, 38 II, 41, 42 et 62) ;
- en Basse-Normandie : 5 fois (Tissier 7, 26, 46, 47 et 58) ;
- dans l'Ouest d'oïl, Normandie exclue : 3 fois (Tissier 13, 28 et 65 [seconde composante]) ;
- dans le Nord-Ouest d'oïl, Normandie exclue : 8 fois (Tissier 1, 10, 11, 17, 38 I, 43, 44 et 51) ;
- dans le Centre : 2 fois (Tissier 14 et 25) ;
- dans l'Est : 2 fois (Tissier 5 et 59) ;
- dans le Centre-Est galloroman : 7 fois (Tissier 2, 3, 22, 29, 37b, 54 et 60).

Au total, sur 68 textes ou versions, nous sommes en progrès sur les résultats des localisations de Tissier ou en mesure de les corriger à 43 reprises, sur ce total, nos progrès sont nets 15 fois et légers 8 fois. 11 fois, Tissier aboutit à un résultat plus précis que le nôtre, mais sur ce nombre, sa précision nous paraît illusoire à trois reprises (et une fois — Tissier 7 — nous aboutissons nous-même à un résultat très précis). Nos résultats sont équivalents 7 fois, soit à cause de la précision de la localisation, soit à cause de l'absence de résultat. Les autres cas sont douteux, ou les objets mesurés sont trop différents pour que la comparaison soit possible (cf. Tissier 9 ou Tissier 60, par exemple).

La localisation des textes par des critères lexicaux a le plus souvent échoué quand il s'agissait de textes parisiens, mais dans un cas (Tissier 39) elle a obtenu un résultat très sûr et très précis.

Nos résultats sont toujours conciliables avec les critères extra-linguistiques. Dans le nombre (mineur) de cas où ceux-ci existent, ils sont souvent plus précis que nos résultats ou présentent également dans quelques cas une précision du même ordre ; enfin, pour trois des quatre textes attribués (pour le texte de Gringore nous n'obtenons que des résultats très minces), nos résultats représentent un état de la connaissance plus avancé que celui que peuvent fournir les données biographiques : la langue des deux pièces d'Andrieu de la Vigne doit plus au lieu de représentation de la pièce qu'au lieu de naissance du poète². Nous avons aussi reconnu un régionalisme de l'Ouest qu'Andrieu doit certainement à son séjour à la cour de Bretagne. Le lieu d'origine de Jean d'Abondance est discuté et les résultats que nous avons obtenus dans la discussion de la langue de sa farce ne sont pas très nets (du fait de la médiocre qualité relative des ouvrages lexicographiques pour les régions concernées), mais orienteraient plutôt vers les régions francoprovençalisantes que vers Pont-Saint-Esprit.

7. 2. *Résultats pour la lexicologie historique du français.*

Sur la base de la description de plusieurs centaines de variables, il est possible de discuter avec une sûreté accrue certaines questions générales.

C'est un fait sinon établi, du moins depuis longtemps utilisé comme cadre de pensée, que le domaine d'oïl se laisse organiser en ensembles dialectaux, et cela aussi bien du point de vue du lexique que des autres secteurs linguistiques. Ainsi, G. Roques distingue³ : « – un ensemble de l'Ouest couvrant, de la Normandie à la Saintonge et au Poitou en passant par le Maine, l'Anjou, les pays de Loire, le quart Sud-Ouest du domaine d'oïl, – un ensemble du Nord-Ouest réunissant le picard et le wallon (éventuellement le champenois et parfois le lorrain), – un ensemble du Nord-Est réunissant le lorrain, le bourguignon (éventuellement le champenois et le comtois ou parfois le wallon), – un ensemble du Sud-Est couvrant le quart Sud-Est du domaine d'oïl formé du Comtois, du Bourguignon et des parlers du Centre-Est. »

² Cela ressortait déjà, pour l'une d'elles au moins, de travaux antérieurs.

³ Roques 1980, 3.

Comme on voit, il ne s'agit pas tant pour l'auteur que nous citons d'ensembles dialectaux que de régularités de regroupement des lieux d'attestation.

Si nous jugeons incorrect méthodologiquement d'admettre que ces ensembles structurent régulièrement le lexique et de les utiliser pendant l'étude de la diatopie d'une variable particulière, il nous a semblé en effet que certains types de répartition des unités spécifiques dans l'espace étaient beaucoup plus fréquents que d'autres. Nous avons surtout jugé marquants deux traits ; le premier est la rareté des aires comprenant à la fois Normandie et Picardie⁴ : nous n'avons relevé que celles de *gris*, *carneau*, *herdre*, *calenger* et *bran* ; si l'on tient compte de celles qui comprennent d'autres régions que ces deux provinces, on leur ajoutera *surgien*, *besache*, *poulier*, *reus*, *cabuseur*, *restoupper* et *moesson*⁵ ; enfin, *aurens* et *gaignage* sont picardes et comprennent la partie de la Normandie la plus proche de la Picardie. Le cas général est que la limite des aires passe entre Normandie et Picardie, et il n'y a pas d'« unité normanno-picarde » privilégiée — au contraire. Le second trait remarquable est l'existence d'un ensemble occidental, composé de quatre parties, Normandie, Maine-Haute-Bretagne-Anjou-Touraine, Poitou-Saintonge et Centre ; chacune des quatre parties a une cohésion interne plus grande (*i. e.* il est plus fréquent qu'une variable la couvre entièrement) que l'ensemble, mais celui-ci apparaît tout de même assez régulièrement pour être reconnu et avoir été appelé⁶ *aire occidentale typique*. Il est certain en tout cas que les aires occidentales d'extension large débordent très rarement (et même exceptionnellement) vers la Picardie, mais souvent vers le Centre-Est du domaine d'oïl ; leur vigueur peut aboutir à un prolongement jusqu'en Bourgogne, parfois même en Lorraine (cf. par exemple *mulon* ou *menettes*).

Au 16^e siècle, le vocabulaire des écrivains du Sud-Ouest galloroman (c'est-à-dire d'une zone vernaculairement occitane) semble lié au lexique de l'Ouest d'oïl.

La Normandie forme un ensemble cohérent : les aires des variables la couvrent souvent entièrement, et il est assez fréquent qu'elles ne couvrent qu'elle ; on remarque cependant que son Sud immédiat — en fait, le Maine — lui est souvent lié, que ces régions contiennent l'aire ou qu'elles en soient exclues.

⁴ Cp. Gossen 1968, 135 : « In verhältnismässig wenigen Fällen marschieren die pikardischen Mundarten mit den normandischen. »

⁵ On verra plus bas (7. 6. 3.) que certaines unités appartenant à cette sous-catégorie ont pu n'être pas reconnues par notre analyse, du fait de la répartition géographique des attestations anciennes.

⁶ En particulier par Chambon, *passim*.

Les autres aires récurrentes sont surtout picardes, nord-orientales et orientales.

Les aires larges sont normandes, occidentales, orientales, picardes ou septentrionales, par exemple : dans tous les cas, Paris et sa région en sont la limite, que la ville soit incluse ou exclue ; nous n'avons pas rencontré (ou tout au moins le cas est très rare) d'aire picardo-normando-parisiano-orléano-champenoise, excluant le Berry, la Bourgogne et la Lorraine, ou une autre aire de ce type, dans laquelle Paris serait incluse ailleurs que dans une marge. On doit induire de cette régularité que Paris est une frontière pour la diffusion des traits linguistiques : ils peuvent, dans le processus de leur extension géographique, atteindre la ville ou être arrêtés avant de l'atteindre, mais ils ne la traversent jamais.

Cela découle de la structure des échanges linguistiques, qui dépend elle-même de l'organisation des déplacements de personnes et des échanges commerciaux : du 12^e au 19^e siècle, les communications directes entre Pontoise et Evry ont dû être à peu près nulles⁷, car on ne voit pas quelle fonction elles auraient pu avoir.

On notera bien que nous ne nous prononçons ici que sur la diffusion des variables, non sur la diffusion des variétés ; que nos enquêtes ont exclu les aires générales (ou quasi-générales) ; qu'il a été difficile de traiter les variables devenues générales dans la langue moderne (cf. 7.6.2.). Compte tenu de ces restrictions, il nous semble bien pouvoir affirmer 1^o que les déplacements des aires lexicales ne traversent pas Paris ; 2^o que Paris diffuse très peu de variables diatopiquement spécifiques.

Parmi le grand nombre de variables étudiées, il nous semble remarquable que soient si peu nombreuses les unités sans rapport avec le lexique du français général. Les régionalismes du moyen français sont le plus souvent un sens spécifique d'une unité lexicale répandue généralement, un dérivé « bien formé » (formé comme il aurait pu l'être dans n'importe quelle partie de l'espace francophone) sur une base non spécifique diatopiquement, une unité générale mais particulièrement fréquente dans une partie du domaine linguistique ou un mot qui a été ou sera général dans le domaine (ce cas de figure n'est pas le plus fréquent). En revanche, les formes

⁷ Cette structure des relations commerciales connaît encore un avatar au 19^e siècle, lorsque l'organisation des chemins de fer impose la rupture de charge à Paris.

d'allure patoise, manifestement empruntées occasionnellement, ou les familles lexicales très spécifiques diatopiquement, si elles sont bien présentes dans notre corpus, sont relativement plus rares.

En somme, cette répartition correspond exactement à celle que présentent les régionalismes du français du 20^e siècle⁸, telle qu'elle apparaît dans les récents dictionnaires de Rézeau (DRF) ou Thibault (DSR)⁹, exception faite de la place relative des archaïsmes du français général.

Une unité lexicale spécifique diatopiquement peut avoir une existence parallèle dans l'ensemble de l'espace linguistique, mais avec une restriction sémantique (cf. *ramon*), ou dans un registre diastratique spécial, comme l'argot (cf. *pience*).

Les mots ou sens savants sont susceptibles aussi bien que les mots ou sens populaires d'être spécifiques diatopiquement (cf. *collation*).

Les textes parisiens connaissent moins que les autres de variables spécifiques diatopiquement, et ceci de façon notable (nous en avons déjà fait la remarque sous 7. 1.) ; l'autre face du même fait est la participation relativement peu fréquente de Paris aux régionalismes lexicaux. D'autre part, les parisianismes sont peu fréquents dans le corpus que nous avons examiné (il est vrai que les textes parisiens y sont peu nombreux). On doit en conclure qu'au 16^e siècle le français de Paris était relativement plus neutre que les variétés d'autres régions. En-dehors des farces que nous avons spécialement étudiées, on notera que les quelques textes du 15^e siècle qu'on dit parisiens (Villon, le *Ménager de Paris*, Martial d'Auvergne, le *Journal d'un bourgeois de Paris*, RecRepuesFranches) connaissent un vocabulaire plutôt occidental, lié à celui du bassin de la Loire plutôt que de la Normandie, sans que l'on puisse savoir certainement si cela découle de causes biographiques individuelles ou indique un rattachement dialectal de la capitale.

⁸ Voir par exemple Chevalley 2001, 27. Et pour un tableau systématique, Thibault 2000.

⁹ Pour le français contemporain, il n'existe ni comptage, ni modèle théorique admis et vraisemblable qui permette de connaître statistiquement la *ratio* entre les patoisismes et les particularismes d'autres sources ; elle dépendrait d'une définition de l'objet *français régional* ou de la délimitation d'un corpus (voir encore le compte rendu cité dans la note précédente).

Une part significative du lexique étudié a été spécifique diatopiquement pendant la plus grande partie de son existence mais est devenue générale pendant un moment plus ou moins long. Cette extension peut être limitée à une variété diastratiquement spécifique (la langue littéraire, la langue du théâtre), mais il est souvent impossible de connaître l'usage réel du mot. G. Roques a déjà remarqué : « [...] les auteurs des 14^e et 15^e siècles ont employé avec beaucoup de liberté des mots régionaux [...] Dans cette période, beaucoup de mots ont gagné le français général de façon provisoire (épisodique parfois) ou définitive [...] » (1980, 2). Même alors, on n'est cependant pas empêché de reconnaître dans de nombreux cas le caractère régional d'une unité, ce qui semble indiquer que la liberté de comportement des auteurs n'a pas été totale.

À partir des études historiques menées dans notre chapitre 4, il nous a semblé que le 16^e siècle avait été l'époque privilégiée des emprunts, par la langue littéraire au moins, de variables spécifiques diatopiquement, mais elles se sont pour la plupart retirées sur leur aire originelle dès la fin du siècle. Il semble peu fréquent (à l'intérieur de notre corpus) qu'un mot patois soit emprunté par le français général et y reste de façon stable. Gebhardt 1982, 37, recherchant dans les 3000 mots les plus fréquents de la langue française ceux qui avaient été empruntés aux dialectes d'oïl à l'époque du moyen français, n'en cite que 17. Il semble bien que cette proportion soit très inférieure à celle qui aurait découlé d'un plein succès des prescriptions bien connues de la Pléiade sur l'emprunt du vocabulaire régional. Il indique encore (p. 41) que les dialectalismes d'oïl passés dans le lexique général aux 14^e, 15^e et 16^e siècles sont sept fois moins nombreux que les italianismes pour la même période.¹⁰ La méthode que nous avons choisie ne nous permet en aucune manière d'opérer des comptages, même impressionnistes — ne serait-ce que parce que les unités qui sont passées dans le lexique général sont sous-représentées dans nos études lexicales (cf. § 7.6.2.). Il reste néanmoins que nous avons pu observer que le mouvement de soufflet /vie étroitement bornée > extension générale en français > vie étroitement bornée/ avait touché un nombre d'unités lexicales relativement élevé au 16^e siècle, par rapport à d'autres périodes.

À l'inverse, une part non négligeable du lexique diatopiquement spécifique du moyen français avait connu une extension générale dans le domaine d'oïl pendant la

¹⁰ À ce sujet, cf. Baldinger 1957. Voir aussi Heymann 1903 et Leip 1921.

période de l'ancien français. Notre matériel ne permet pas de saisir la signification du mouvement de restriction que cette différence suppose, parce qu'il est trop éloigné de la période que nous nous sommes donné pour tâche de comprendre, mais on peut se demander si la présence massive d'une variable en Picardie au 13^e s. est toujours une image de l'existence du mot dans le vernaculaire de la région : il s'agirait de reconnaître la diffusion exclusivement littéraire de certaines unités. Cette opération est possible dans bien des cas au 16^e siècle, comme nous l'avons noté plus haut, parce qu'on peut s'appuyer sur une connaissance de leur distribution géographique en amont (ancien et moyen français) et en aval (français moderne, patois dans certains cas), mais l'absence de documentation antérieure à la période de l'ancien français ôte au linguiste une telle ressource pour juger de la vie d'un mot au 12^e siècle.

Il est cependant assuré que les régions littérairement dominantes annexeront proportionnellement une plus grande quantité de variables à leur littérature : c'est ce qui se passe parfois pour l'Ouest au 16^e siècle (autant que nous ayons pu le voir dans nos travaux), et c'est ce qu'il faut s'attendre à observer beaucoup plus nettement encore pour le picard à la fin du 12^e et au 13^e siècle, puisque sa domination sur la littérature de l'époque est plus marquée. À la pondération que nous avons opérée entre les différentes régions de l'espace galloroman (en fonction du nombre de textes dépouillés par la lexicographie) pour les variables présentes dans les régions numériquement dominantes dans nos sources, il faudrait ajouter une pondération de l'absence de variables dans ces mêmes régions, et cela sur deux plans : 1^o la présence de quelques formes picardes isolées au 12^e siècle ne doit pas nécessairement être interprétée comme une garantie de l'existence du mot dans l'ensemble du diasystème, 2^o la présence massive de formes picardes au 12^e siècle n'est pas un indice aussi clair que la présence massive de formes lorraines, par exemple.

7. 3. La formation des français régionaux.

Dans un corpus choisi au hasard, on observe qu'il est possible de localiser de manière sûre 59 textes ou versions sur 68, avec une précision allant de un quart du domaine galloroman à une ville (le premier cas de figure étant rare), mais se situant le plus souvent aux alentours de la taille d'une région administrative française. Il

semble légitime d'en conclure que les français régionaux sont formés, ou en d'autres termes que la langue, dans ce genre textuel particulier, subit une variation diatopique nette et régulière.

Pour essayer de connaître mieux la formation des français régionaux, nous nous sommes borné à un éclairage partiel. En conséquence, nos travaux ne nous ont pas mis en mesure d'affirmer une théorie générale de ce problème ; nous ne concevons cependant comme seule possibilité d'accès à cette théorie générale que la juxtaposition des interprétations de résultats similaires aux nôtres. Nous ne nous sommes donné en aucune façon les moyens de connaître la situation sociolinguistique de la Galloromania au 16^e siècle, et notre méthode, qui a voulu écarter de ses outils toute hypothèse sur celle-ci, l'a fait en rendant sa connaissance indifférente.

Si la patoisisation a fixé la distribution d'une variable dans l'espace linguistique d'oïl, il est possible, pour certaines variables privilégiées, de dater le moment de la patoisisation par la comparaison de l'aire patoise moderne à l'évolution de l'aire dans la langue ancienne ; pour *tect*, par exemple, les lignes évolutives du patois et du français se sont séparées avant le 16^e siècle, mais le plus fréquent est que cette séparation ait lieu dans le cours du même siècle, parfois même après. On atteint ainsi le moment du renversement de l'architecture des systèmes linguistiques par un autre biais que celui de la naissance de la littérature patoise (sociolinguistique des variétés écrites) ou la diffusion du français (histoire externe de la langue), et par des moyens purement internes, évitant une étape interprétative.

L'examen d'*ennouer* nous a permis de dessiner la zone sur laquelle Paris parvient à diffuser un mot patois. On peut voir sur la carte correspondante la résistance offerte par le picard, la faiblesse des parlers du Sud et la bonne résistance relative de l'Ouest. Ce dessin correspond assez précisément à celui de l'effondrement et de la mort des patois, tel qu'il est figuré par exemple dans Lodge 1997, 272 (carte n° 17), et il n'est peut-être pas aventuré de supposer une corrélation entre les lignes de force de la diffusion et de l'effondrement. À Paris et au 16^e siècle, il continue d'exister un diasystème, c'est-à-dire qu'il y a continuité linguistique entre la langue

cultivée et le vernaculaire, même si elle est très étirée¹¹. Le français est diffusé dans les provinces par le haut (dans les villes, par l'intermédiaire des classes supérieures), et par parachutage pourrait-on dire, ce mouvement ne s'étendant pas par contiguïté, et l'introduction de ce corps étranger crée l'architecture à deux étages du système linguistique de l'espace galloroman ; mais Paris conserve aussi la possibilité, comme tout centre directeur, d'exercer son influence vernaculairement, et dans ce dernier cas, c'est le système linguistique dans son entier qui exerce son influence. Ainsi, la capitale introduit dans les régions lointaines et bien individualisées linguistiquement (en particulier celles dont le parler est nommé : picard, gascon, breton, etc.) une seule strate de son diasystème, tandis qu'elle diffuse dans sa zone d'influence naturelle (c'est-à-dire la plus proche) le diasystème en entier ; ce diasystème comprend par définition ses éléments inférieurs, soit ce qu'on appellera le *patois de Paris*, et c'est l'influence de cette variété qui assimilera le vernaculaire des zones proches, par contiguïté. On peut donc dire sans paradoxe que Paris n'élimine pas les patois par la diffusion du français mais par la diffusion du patois.

On peut considérer comme démontré que, dans un corpus choisi dans les genres bas, dont la langue a sans doute subi à un degré plus modéré l'élaboration savante, les textes parisiens sont très peu marqués diatopiquement.

7. 4. *Conditions de réussite de la méthode utilisée.*

Comme nous l'indiquions au début de ce travail (2. 1.), la nette séparation entre les étapes d'établissement de la diatopie des variables et de localisation des textes permet d'évaluer la correction des opérations relevant de la première.

Ni dans le chapitre 4 ni dans le chapitre 5 les cartes que nous avons dessinées ne se ressemblent entre elles, et c'est un signe heureux de leur indépendance des hasards des attestations relevées. Si les dépouillements effectués par nos sources avaient été trop peu nombreux ou trop mal choisis pour être représentatifs de la distribution des variables, nos cartes dessineraient la répartition dans l'espace des

¹¹ Au 17^e siècle encore, le cardinal de Retz écrivait des mazarinades.

textes dépouillés, en fonction du genre littéraire éventuellement lorsque certains d'entre eux excluent un mot bas. La variété des dessins d'aires nous permet de croire que les corrections que nous avons apportées en cours de route suffisent à garantir la possibilité de se représenter la distribution des unités examinées au 16^e siècle.

Certaines des orientations établies dans le chapitre 4 à titre provisoire ou sous réserves sont infirmées dans le chapitre 5. Cela ne se produit que lorsqu'elles reposaient sur un seul ordre de données, patois modernes ou attestations françaises anciennes, et le plus souvent quand il s'agissait des attestations anciennes. C'est un des principaux enseignements de ce travail, selon nous, que le dégagement de cette régularité : pour établir la diatopie d'une variable en français des 15^e et 16^e siècles, les patois modernes sont un indice plus sûr que les attestations anciennes, malgré le décalage temporel et le fait qu'ils appartiennent à une ligne évolutive distincte, et cela peut être vrai même lorsque les attestations anciennes sont nombreuses et assez nettement organisées (cf. *impugner*). Par ailleurs, les aires dessinées par la comparaison avec les enregistrements vernaculaires modernes sont plus précisément délimitées que celles qu'on tire des attestations anciennes, ce qui découle nécessairement de la forme de l'objet recherché : l'absence d'une variable en un lieu — non sa présence — (cf. 1. 6.), alors que l'absence d'enregistrement n'est significative que dans le cas des données (quasi-)systématiques disponibles pour le vernaculaire moderne. Bien entendu, cette possibilité d'une délimitation précise est disponible seulement quand la distribution géographique d'une variable est stable à travers le temps.

En particulier, il est difficile d'établir la diatopie d'une variable lorsque son identification n'est pas très nette : s'il s'agit d'une famille étymologique, ou d'une unité lexicale, le rattachement n'est pas très difficile à opérer, mais quand nous avons examiné un sémantisme ou une construction qui nous semblaient remarquables, nous sommes souvent heurté à de graves difficultés, qui proviennent de la sélection du matériel par les dictionnaires historiques du français. Ceux-ci ont pu ne pas juger utile de dégager la valeur sémantique ou la construction, ce qui a pour conséquence un relevé insuffisant. Ce problème est moins sérieux ou moins fréquent dans les données vernaculaires, d'abord parce que von Wartburg a mieux su analyser l'organisation sémantique des unités du lexique galloroman, ensuite parce que son relevé des données vernaculaires avait précisément pour but la mise en lumière de la distribution géographique d'une variable dans la Galloromania. En conséquence, il

faut pour cette raison aussi s'attendre à ce que l'absence de données patoises introduise des perturbations dans notre description. Celles-ci concerneront surtout les difficultés qu'on éprouvera dans l'interprétation des données isolées géographiquement (doivent-elles être négligées ou nous amener à élargir l'aire ?), ou la possibilité de déplacer les attestations (du lieu de naissance d'un auteur à celui où il a vécu plus tard, par exemple).

Par postulat, nous avons attribué les attestations d'une variable chez un auteur au lieu de naissance de celui-ci. Les textes attribués sont trop peu nombreux dans notre corpus pour que nous soyons en état de porter un jugement définitif sur l'économie ou l'inconvénient que présente cette pratique, mais on peut néanmoins retenir les éléments qui suivent. 1° Les arguments extra-linguistiques qui peuvent aider à la localisation orientent toujours, dans notre corpus, vers le lieu de la première représentation, celle pour laquelle le texte a été composé : il s'agit en effet d'allusions qui seraient dépourvues de sel dans un autre endroit ou de mentions de lieux qu'un auteur aurait su reconnaître pour étrangers s'il avait été exilé, par exemple. Comme les localisations auxquelles nous aboutissons sont toujours cohérentes avec les arguments extra-linguistiques, on déduit que la coloration régionale du vocabulaire est cohérente avec le lieu de représentation dans tous les cas ; cela n'implique pas nécessairement qu'elle ne soit pas cohérente aussi avec le lieu de naissance des auteurs, si ceux-ci ont toujours vécu au même (ou presque au même) endroit. 2° Notre corpus comprend deux textes d'Andrieu de la Vigne et un de P. Gringore ; aucun d'eux n'oriente vers la région d'origine de leur auteur. Celui de Gringore est peu marqué diatopiquement, et sa langue sans doute parisienne ; des textes d'Andrieu l'un est très fortement marqué diatopiquement, l'autre moins, et ils orientent tous deux vers le lieu de la représentation (Tissier 22 connaît aussi un régionalisme déviant, qui oriente vers une zone où Andrieu a séjourné). Il serait imprudent d'extrapoler à partir de ces rares cas, Andrieu de la Vigne et Gringore étant sans doute des écrivains plus talentueux et plus maîtres de leurs moyens (en particulier de leurs moyens linguistiques) que la plupart des auteurs de farces. 3° Pour les écrivains extérieurs à notre corpus, nous possédons dans quelques cas des indices : Amyot semble devoir une plus grande partie de son vocabulaire à ses études à Bourges qu'à sa première éducation à Melun, Commynes au lieu où il écrivait qu'à

celui où il a passé ses premières années et il serait possible de citer quelques cas semblables encore.

Si notre postulat (l'attribution des auteurs à leur lieu de naissance, lorsqu'il était connu) ne nous a pas empêché de dégager des régionalismes assez nombreux, sa vraisemblance ne semble pas confirmée par les résultats partiels que nous venons de rappeler¹². L'interprétation de ceux-ci ne peut pourtant pas être assurée, et ne serait qu'une hypothèse sur la situation sociolinguistique au 16^e siècle et l'utilisation des régionalismes à des fins littéraires ; il sera de bonne méthode de faire intervenir cette hypothèse aussi tard que possible dans le processus d'identification et de délimitation de la diatopie des variables. En l'état, nous voyons deux conséquences aux faits énumérés dans l'alinéa précédent : 1° si le croisement des variables aboutit à l'identification de deux couches linguistiques distinctes diatopiquement, il n'y a pas nécessairement lieu de supposer un remaniement du texte — il peut s'agir de déplacements de l'auteur ; 2° il est peut-être trop simple de distinguer seulement régionalismes conscients et inconscients — il a pu exister chez les auteurs des 15^e et 16^e siècles un goût des mots nouvellement appris, en dehors même des variétés à la mode (le langage de la cour par exemple), ou peut-être un goût des mots locaux, comme existe un goût des italianismes ou des latinismes. Les régionalismes ne serviraient pas, dans ce cas, à donner une couleur locale, ni à faire rire, ce qui n'empêcherait pas qu'ils soient conscients.

Nous avons vu sous 7. 2. que les aires occidentales ou celles, comprenant le Centre, que nous nommons 'aires occidentales typiques' formaient un ensemble stable et relativement fréquent. Il faut prendre garde pourtant, lorsqu'on évalue cette fréquence et cette stabilité, à certaines illusions d'optique. 1° Dans plusieurs cas, notre ignorance du détail nous conduit à appeler occidentale une variable, lorsque nous ne savons pas si son aire contient ou non la Haute-Bretagne, ou la Touraine, etc. ; il s'agit là d'une simplification, et sans doute même d'une simplification de la nomination. 2° Lorsqu'il est certain que l'aire d'une variable occidentale ne contient,

¹² Les seuls résultats assurés étant ceux des farces attribuées de notre corpus, il faut prendre garde à une déformation non aléatoire : ces textes sont destinés à la représentation, et plus précisément à une représentation particulière, destinée à un public connu, et prédéterminé à l'écriture de la pièce. Il y a là une condition supplémentaire dans le choix de la variété linguistique employée ; d'autres genres littéraires ne la connaîtront pas.

dans le vernaculaire moderne, qu'une partie de l'Ouest mais qu'elle n'est pas compacte, le linguiste dialectologue est tenté de procéder immédiatement et tacitement à une analyse évidente : une aire généralement occidentale a été creusée par l'influence centrale, on ne peut plus observer que des restes en recul rapide, et irrégulièrement répartis dans l'espace pour des raisons particulières à l'histoire de chaque mot. Ainsi, c'est en partie parce que l'on attend que Normandie et Centre soient liés à l'Ouest et qu'on rassemble des faits divers sous une même étiquette que les matériaux de notre chapitre 4 peuvent donner l'impression d'une répétition de faits semblables, à l'inverse des caractérisations *picard*, *picard-wallon*, *oriental*, *picard-wallon-lorrain*, *Nord-Est*. 3° L'Ouest et le Centre, en partie peut-être parce qu'ils ont été intégrés rapidement au royaume, présentent un terrain égalisé, qui n'offre pas à l'influence parisienne une résistance structurée de façon interne — à l'inverse de l'Est, du fait que les rapports entre Paris et la Lorraine ou la Franche-Comté sont bien distincts, historiquement, de ceux de la capitale et de la Champagne ou de la Picardie. Les distributions non-générales, à l'intérieur de l'espace occidental, sont par conséquent rarement répétées et difficiles à reconnaître ; l'analyse tend spontanément à les négliger, en particulier lorsque le matériel ne permet qu'une approximation.

On a vu que cette présupposition de l'existence d'une unité linguistique occidentale pouvait conduire des savants distingués à interpréter *unettes* comme spécifique diatopiquement sur la seule base de trois attestations normande, orléanaise et haut-bretonne : rencontrant une variable attestée en Orléanais, en Normandie et en Picardie (ce qui ne dessine pas un ensemble plus étendu dans l'espace galloroman), ils ne lui auraient sans doute pas attribué de caractère spécifique diatopiquement. Cette critique ne préjuge pas, d'ailleurs, de la justesse de leur jugement.

Dans les cas de répartition vernaculaire générale mais inégalement dense, et si les attestations anciennes ne donnaient pas d'information claire, ou lorsque l'aire n'était pas groupée, nous avons été parfois hors d'état de proposer une explication de l'histoire de la variable, et ceci même lorsque nous soupçonnions une distribution inégale (cf. *peneulx*). La méthodologie employée dépend d'hypothèses simples, qui reposent surtout sur la distribution d'une variable dans le vernaculaire moderne, parfois sur une répartition clairement orientée des attestations anciennes et le moins possible sur des divisions préconstruites de l'espace galloroman ; l'historique n'est

jamais qu'une conséquence des opérations précédentes et nous ne savons pas l'introduire au stade des hypothèses. Il est vraisemblable que cela nous empêche, dans quelques cas, de mettre au jour la diatopie d'une variable.

7. 5. *Résultats adventices.*

On a pu voir dans notre chapitre 5 et ici sous 7.3. que la localisation d'un texte ancien par l'étude de son vocabulaire devait nécessairement s'appuyer sur l'ensemble du matériel diatopiquement spécifique, pour être fiable ou pour donner le moyen d'estimer sa fiabilité ; nos études lexicales ne peuvent donc théoriquement aboutir qu'à la seule localisation des farces du corpus choisi. On peut cependant juger qu'elles fournissent des indices pour la localisation d'autres textes qui apparaissent dans nos données ou que, lorsque plusieurs hypothèses existent quant à la localisation d'un texte, elles peuvent donner des arguments en faveur de l'une d'elles. Il nous a paru utile de les rassembler dans cette conclusion.

Nous énumérons ici les auteurs ou les textes anonymes dont nous avons considéré dans notre chapitre 4 qu'ils n'étaient pas localisés et qui connaissent une fois au moins une variable spécifique diatopiquement. L'orientation géographique que nous leur associons n'est, encore une fois, qu'une indication provisoire. Nous confondons dans la même liste quelques auteurs dont nous avons jugé la localisation établie, lorsque celle-ci a été ou pourrait être contestée. Nous donnons en note les titres des articles dans lesquels ces auteurs ou ces textes sont cités.

Amyot : la plus grande partie (mais pas l'entier) de son vocabulaire oriente vers l'Ouest ou le Sud d'oïl.^{13,14}

AncPoésie 3, 77-83 : Ouest.¹⁵

AncPoésie 6, 190-208 (*Sermon joyeux d'un dépucelateur de nourrices*) : Ouest, peut-être Normandie.¹⁶

¹³ Le séjour d'Amyot à Bourges semble par conséquent avoir eu une grande importance sur la formation de sa langue ou ses choix linguistiques.

¹⁴ Abiller, d'abordee, affiner, assemblee, cault, chareton, defaire, desplacer, detraver, endurer, marcher, pleger, poulcer, sublin, tect, donner la trousse.

¹⁵ Noilleux, choppinette, pience.

AncPoésie 13, 230-239 : Normandie.¹⁷

Benoît de Sainte-Maure : une partie de son vocabulaire semble appartenir à des zones un peu plus septentrionales que son lieu d'origine (Normandie, peut-être région parisienne).¹⁸

Bertaut de La Grise : Ouest d'oïl, Normandie et Poitou probablement exclus.^{19,20}

Le bestiaire rimé de Gervaise n'apparaît qu'une fois dans notre documentation²¹, pour un mot très spécifiquement normand et manceau (cp. DEAFBibl : « le texte n'est pas normand ; il y a des traits bourguignons »).

Calvin : utilise un vocabulaire spécifiquement occidental, un vocabulaire spécifiquement oriental et un vocabulaire du Centre-Est galloroman ; il connaît de nombreuses unités lexico-sémantiques qui excluent la Picardie. Notre matériel ne présente pas d'exemple d'une unité certainement attribuable à la partie picarde de la vie de Calvin.²²

Alain Chartier : Normandie.²³

ChrPis : vocabulaire plutôt oriental.²⁴

Le vocabulaire de Collerye semble très composite.²⁵

Commynes : Ouest, Normandie exclue.²⁶

Crétin : Normandie, et plutôt Haute-Normandie.²⁷

Gilles Cybile : Normandie ou régions immédiatement avoisinantes.²⁸

¹⁶ Becquerelle, cariage, estricquer, loudiere, vesarde.

¹⁷ Aruner, fizel.

¹⁸ Espauillu, estorer, merquer, mulon, noilleux, poy, raffaictier, tuer, veloux.

¹⁹ Dans le même sens, Cbambon 2000, 17.

²⁰ Brebiaille, bren, carneau, conscience, couet, escullee.

²¹ Eslourdé.

²² Advertin, agios, aprouver, aquetter, bagaige, chaumal, consister, couloun, decliner, demoniacle, despiter 1, dresser, escullee, exerciter, d'heure, houseaulx, impugner, intendit, machurer, risee, supedictier, donner la trousse.

²³ Cabuseur, cuiderie, gris, palatin, subit.

²⁴ Aparié, degoy, estorer, macher 1.

²⁵ Bagaige, barbeter, coquibus, detraver, endosse, ennement, groings, hoigne, houseaulx, labit, loricquart, marmouser, raillart, toustee, trompereau.

²⁶ Abiller, habit, d'heure, houseaulx, jardrin, poy, responce, veloux.

²⁷ Alland, aumoyre, boucaige, detraver, eslourdé, estorer, de hanche ou de croq, hebergere, d'heure, miste, run.

Denis Foulechat : plutôt la Normandie.²⁹

P. Du Val : Normandie (un seul critère).³⁰

Eloi d'Amerval : deux foyers, Nord de la Picardie et Ouest (Normandie exclue).^{31,32}

Eustache Deschamps, auteur champenois, utilise à de nombreuses reprises le lexique spécifique de sa région d'origine ; il récolte aussi des mots picards, Nord-champenois, lorrains ou même un peu plus lointains parfois (Nord-picards-wallons), sans qu'on sache certainement si les limites des aires nous sont connues imprécisément ou si l'auteur a emprunté quelques mots étrangers mais voisins.³³

Dex : associé à des aires picardo-wallonnes.³⁴

Fauvel : Est.^{35,36}

Flore : sans doute Picardie, malgré le plus récent éditeur pour qui l'œuvre serait tourangelles.³⁷

Cyre Foucault : Ouest.³⁸

François Archier de Baignollet : Ouest (les critères sont peu nombreux).³⁹

Gauchet : deux foyers, Centre-Est et Normandie.^{40,41}

²⁸ Conardie, joncherie, seirant, tiffé.

²⁹ Cabuseur, eslourdé.

³⁰ Touflet.

³¹ Cela correspond à sa biographie, puisqu'il est né dans l'actuel département du Nord et qu'il a vécu à Orléans ; dans le même sens, Roques 1992, 331-332.

³² Aparié, bauffrer, biberon, coquibus, detraver, douilletz, famis, fatrin fatras, hasterel, hober, hocqueleriez, loquebault, loudiere, o, tabourder, tect.

³³ Adevigner, aisie, aparié, aquetter, assemblee, aumoyre, carcuiller, coulon, gasté, grousser, hocqueleriez, houseaulx, hoye, iraigne, loppinet, loudier, loudiere, menettes, mitte, moise, philosomye, pleger, quelongne, ramon, redelet, restoupper, songer, supedictier, tache.

³⁴ Hoigne, responce.

³⁵ Pour le FEW, le texte est normand, pour le DEAF il contient des traits picards.

³⁶ Barbeter, collation, dresser.

³⁷ Baron, estorer, faiczon, gaignage.

³⁸ Eberluer, guarrouage.

³⁹ Hober, noilleux.

⁴⁰ Cela correspond à sa biographie, puisqu'il est né dans l'actuel département de la Haute-Marne et qu'il a été archidiacre de Bayeux, où il a résidé.

⁴¹ Aulteron, deviser, eberluer, herbreteaux, impugner, loure, moesson, poulrier, donner la trousse.

Nous localisons Gobin à Lagny-sur-Marne, dont il était doyen ; cependant, les deux seuls critères significatifs que présente notre matériel orientent vers le Nord-Ouest (Normandie ou ses abords immédiats).⁴²

Greban : deux noyaux, Est et surtout (Nord-)Picardie, Ouest et surtout Nord-Ouest (Normandie-Maine).⁴³

Gringore : deux noyaux, Normandie et Est⁴⁴.

Guernes de Pont-Sainte-Maxence : il semble associé plutôt à des aires occidentales.⁴⁵

Guillaume de Digulleville : les critères se répartissent en deux séries contradictoires, l'une est orientale et plus précisément picarde, l'autre exclut la Picardie.^{46,47}

Chanson d'*Hugues Capet* : Picardie, et sans doute Nord de la Picardie.⁴⁸

Journal d'un bourgeois de Paris : Ouest, et pour un critère Ouest ou région parisienne.⁴⁹

Antoine de La Sale : Ouest.⁵⁰

Marot : connaît des occidentalismes ligériens.^{51,52}

Martial d'Auvergne : une partie de son vocabulaire semble occidentale ou sud-occidentale.⁵³

⁴² Aisie, bauffrer, hocqueleriez, hoigne, manquet.

⁴³ Abreger, adevigner, agios, becire, bouger, brongne, bucquer, cabuseur, carculler, cault, coppié, coquibus, avoir le cueur a la cuysine, devise, engendre, ensongne, espinoche, esquarrir, famis, froulier, grousser, hasterel, houser, labit, loudier, marpault, moise, sentement, supedictier.

⁴⁴ Cela correspond à sa biographie, puisqu'il est né en Normandie et a fini sa carrière en Lorraine. Parmi les unités examinées, celles dont l'aire contient Paris sont minoritaires.

⁴⁵ Afoler, brays, estorer, iraigne, poy, tuer.

⁴⁶ Cela correspond à sa biographie, puisqu'il est né dans le Cotentin, mais a passé toute sa vie adulte à l'abbaye de Cbaalis, dans l'Oise.

⁴⁷ Collation, espaultu, essanger, iraigne, noilleux, ordoux, supedictier.

⁴⁸ Adevigner, bucquer, degoy, deviser, faiczon, loppinet, moise, supedictier.

⁴⁹ Bren, hober, rocquet, tuer.

⁵⁰ Blanchet, courtier, essanger, compter a l'oste, secouer la plisse, toustee.

⁵¹ Dans le même sens, Roques 1985, 147.

⁵² Advertin, advouer, affiner, agios, bergerie, blan, bren, bucquer, camus, cault, coulon, courcer, desdire, desplacer, fade, famis, griffon, miste, ordoux, sonnete, subit, tect, toustee, tygnon.

⁵³ Ambagoys, barbeter, bigame, cameau, fringuer, hober, joncherie, (lorche), supedictier, trainee 1.

Le *Ménagier de Paris* est un texte composite qui ne peut être utilisé comme matériel pour la localisation d'autres documents.⁵⁴

P. Michault : nous ne disposons que de deux critères, l'un oriente plutôt vers le Centre-Est galloroman, l'autre vers le Nord du domaine d'oïl. Nous ne pouvons donc pas proposer une meilleure localisation que 'Bourgogne, au sens politique'.⁵⁵

Moralité de Charité : Normandie.⁵⁶

Nicolas de Troyes : deux foyers, Nord-Est et Ouest (Maine, Anjou ou Touraine)⁵⁷.

E. Pasquier : une fois écartés les énoncés métalinguistiques, les aires des mots qu'il connaît sont d'aspect très varié, Paris seulement, Paris et l'Ouest, Paris et le Nord, ou encore aires ne contenant pas Paris. Il semble que cet auteur ne puisse aider à orienter la localisation.⁵⁸

Le Prisonnier desconforté du château de Loches : Ouest, Normandie exclue (un seul critère).⁵⁹

La Riote del Monde : associé à des aires picardes.⁶⁰

Robert de Blois : Picardie ou Wallonie (un seul critère).⁶¹

Saliat : les critères dont nous disposons ne dessinent pas une image nette, mais ils orientent majoritairement vers l'Ouest, et plus précisément vers la Normandie.⁶²

Sotties n° XX, *Moral de tout le monde* : Normandie.⁶³

⁵⁴ Aquetter, blanchet, camboouys, menus drapelés, eschinees, essanger, fourmentee, iraigne, lyee, merquer, moesson, raffarder, sorir, supedicter.

⁵⁵ Adevigner, agios, coquibus, degoy, avoir froict es dens, poisson d'apvril, sotouart, donner la trousse.

⁵⁶ Afluber, grousser, ordoux.

⁵⁷ Cela correspond à sa biographie, puisqu'il est né à Troyes et qu'il a vécu à Tours au moment où il écrivait.

⁵⁸ Assiette, bouscher, bren, bucquer, camus, chaumal, espinoche, houseaulx, impugner, lorche, plieger, prochas, reus.

⁵⁹ Fade.

⁶⁰ Huihot, moise.

⁶¹ Chaumal, deviser, fourché.

⁶² Affiner, houseaulx, au parmy de, donner la trousse.

⁶³ Aful, labit, nennin, segrette.

Sotties n° XXIX, *Pèlerinage de mariage* : Nous l'avons parfois localisée à Rouen sur la foi de Picot ; comme les raisons qu'il invoque ne valent pas, il paraît plus prudent de se contenter de 'Nord-Ouest d'oïl'.⁶⁴

Wavrin : Nord de la Picardie (un seul critère).⁶⁵

7. 6. *Pour continuer.*

7.6.1. *Critique des sources lexicographiques.* Nos données ne proviennent pas d'un dépouillement direct des sources textuelles, mais presque exclusivement de la lexicographie historique du français. Ayant utilisé celle-ci de façon systématique et orientée, nous pouvons la soumettre à une critique spéciale sur la base de cette expérience. Nous donnons ici, pour chacun des dictionnaires utilisés (et en complément à ce qui a été dit dans notre introduction, section 1.6.), notre jugement sur les services qu'il peut rendre.

La lecture du seul FEW ne permet souvent pas de porter un jugement, même provisoire, sur le caractère diatopiquement spécifique d'une variable aux 15^e et 16^e siècles. Ceci pour deux raisons majeures : 1° von Wartburg écrit bien, dans chacun de ses articles, une histoire lexicale qui englobe la diatopie, mais il le fait à l'échelle de la famille lexicale, tandis que nous essayons de la retracer à l'échelle de l'unité ; 2° la répartition géographique des données anciennes n'est pas accessible par l'observation directe du matériel (contrairement à la répartition géographique des données dialectales modernes, ou contrairement à la répartition chronologique des données anciennes), mais seulement à travers la caractérisation résumée qu'en donne parfois Wartburg dans l'historique ou dans les notes⁶⁶. Il en résulte que le seul ouvrage lexicographique dont les projets contiennent la description géohistorique du lexique du moyen français ne donne le plus souvent accès qu'à un seul des deux ordres de données que nous jugeons nécessaire de croiser pour pouvoir décrire la diatopie des unités lexico-sémantiques.

⁶⁴ Coustre, enjobeliner, trousse, sumer.

⁶⁵ Bucquer, hasterel.

⁶⁶ Sinon dans quelques cas où le matériel est très peu nombreux.

C'est sans doute en partie pour des raisons pratiques que nos prédécesseurs les plus savants attribuent aux données dialectales modernes la valeur de 'première orientation', qui sera (ou non) confirmée par les attestations anciennes : cela correspond à deux étapes de la recherche, analyse et interprétation, au moins sommaire, du FEW, complétage à l'aide des autres données.

Alors même que le DEAF ne s'occupe en principe que de l'ancien français, il a une importance de premier plan pour les travaux que nous menons. D'une part, et secondairement, parce que le moyen français n'est pas absent des articles du Dictionnaire, mais surtout parce que nos études historiques doivent toujours établir, au moins approximativement, la diatopie d'une variable aux époques antérieures à celle que nous étudions spécialement. Les articles de notre chapitre 4 qui ont pu s'appuyer sur l'œuvre de K. Baldinger⁶⁷ sont plus riches, plus sûrs, et ont été plus faciles à rédiger que les autres ; sur ce point comme sur tous les autres, le DEAF marque un progrès dans les études sur l'ancienne langue. On doit cependant noter qu'il s'efforce très peu souvent de caractériser diatopiquement les unités lexico-sémantiques⁶⁸ qu'il traite, et qu'alors il ne le fait qu'imprécisément. Il n'est pas très clair à nos yeux, d'ailleurs, que l'organisation des articles du Dictionnaire puisse laisser une place à cette caractérisation ; à ce titre, le DEAF n'est donc pas « un petit FEW pour le domaine et pour l'époque de l'ancien français »⁶⁹, puisqu'il ne se donne pas les moyens d'une description linguistique de son objet, hors sémantique.⁷⁰

Gdf est notre principale source pour les données anciennes. Celles qu'on y collecte sont très irrégulières, mais très abondantes aussi, même pour les périodes tardives qui nous ont occupé. La proportion des attestations que nous ne savons localiser est importante, mais le choix des variables relevées et de la quantité du matériel exposé est le plus souvent heureux. S'il est nécessaire de vérifier dans chaque cas le classement et l'interprétation des exemples, on doit admirer la capacité de Gdf à sélectionner dans ses sources – considérables – les unités intéressantes.

⁶⁷ Et maintenant Fr. Möhren.

⁶⁸ Les familles lexicales n'ont pas un meilleur sort.

⁶⁹ DEAF G, Introduction, ix.

⁷⁰ Sur les défauts structurels de la description sémantique dans le DEAF, cf. par exemple Martin 1999 et Greub 2000.

L'irrégularité des dépouillements (leur histoire nous échappe) peut cependant provoquer des impressions trompeuses quant à la répartition géographique des variables, et le Dictionnaire ne doit pas être utilisé seul, même pour se faire une première impression.

Le TL n'ajoute aux données tirées de Gdf que dans un nombre de cas restreint, mais dans ces cas privilégiés, la répartition plus régulière de ses dépouillements et de leur traitement donne au matériel réuni un caractère prévisible ; celui-ci permet d'interpréter plus sûrement l'absence des données sur une zone, d'autant plus que ce matériel peut être, dans ces quelques cas, assez abondant.

L'utilisation de Hu a été pour nous l'occasion d'une surprise heureuse, ce dictionnaire nous fournissant un matériel plus abondant et mieux choisi que celui que nous attendions (mais nous attendions très peu). On rappelle les vérités généralement connues des utilisateurs : les œuvres dépouillées sont insuffisamment nombreuses et insuffisamment variées ; le choix des variables relevées n'est pas excellent ; le dictionnaire est encombré par des matériaux inutiles (nombreuses citations de la même union forme-sens chez le même auteur, longues énumérations de variantes graphiques). On remarque cependant un bon dépouillement de certains recueils de textes courts, en particulier AncPoés et une utilisation assez constante de Gdf.

Les historiques de Li restent indispensables à un travail de ce genre : de façon pour nous inattendue, ils ne sont pas bien passés dans le FEW, sinon par l'intermédiaire de Gdf qui a bien lu le Dictionnaire. Le matériel qu'ils fournissent est peu abondant, relativement à nos autres sources, et il n'apporte que des ajouts ponctuels. Son rôle est important surtout pour les unités lexico-sémantiques restées en français, absentes en principe de Gdf et Hu et souvent absentes réellement, surtout du second.

Les historiques du TLF ne nous ont apporté que peu de matériel complémentaire, relativement à l'importance et à la qualité du dictionnaire (et particulièrement de ses notices). Ceci est une conséquence des principes d'organisation de ces notices, qui visent surtout l'identification des premières attestations, ne reposent qu'en partie sur des dépouillements propres, traitent

rudimentairement les questions sémantiques⁷¹ et n'attachent pas beaucoup d'importance au relevé des locutions.

DiStef est un répertoire riche et reposant sur des dépouillements indépendants, il a souvent enrichi nos matériaux ; nous discutons plus bas la position de l'étude des locutions dans l'ensemble des travaux semblables aux nôtres.

La consultation de Enckell ne nous a, en revanche, été utile que peu souvent. Cet ouvrage repose sur des dépouillements indépendants, effectués en règle générale dans des textes peu lus par ses prédécesseurs, et les exemples sont bien analysés ; ils sont cependant beaucoup moins importants numériquement que ceux que propose DiStef, par exemple.

Les études sur la variation du français dans l'espace ont bénéficié récemment d'un progrès considérable avec la parution du DRF, progrès très important dans la quantité et l'accessibilité des données et changement d'échelle dans la qualité du traitement. Dans les quelques cas où nous avons étudié une unité qui y figurait, nos résultats sont beaucoup plus complets et nettement plus sûrs qu'ils ne sont d'ordinaire, ils sont surtout, et dans des proportions considérables, plus détaillés et plus intéressants. De fait, il semble bien que la documentation du DRF, et en particulier ses enquêtes de vitalité, changent radicalement l'aspect des études historiques sur le vocabulaire français.

Malheureusement, la nomenclature du Dictionnaire n'a que peu de secteurs communs avec la nôtre. Pour reprendre la liste classique des modes de formation des particularismes lexicaux, ici depuis Rézeau 2000, 10, les 'archaïsmes du français qui se maintiennent ici ou là, depuis l'ancien ou le moyen français, comme des buttes-témoins d'un standard' sont souvent devenus des archaïsmes trop tard pour nous intéresser ; les 'emprunts à d'autres langues que le français' (en dehors des emprunts au patois) ou les 'innovations régionales' que cite le DRF sont surtout choisis dans le vocabulaire culinaire, mal représenté dans notre corpus (il s'agit surtout, d'ailleurs, de formations récentes). Nous n'avons donc pu profiter de cette documentation

⁷¹ Du fait de l'absence de lien avec la description donnée dans l'article.

privilegiée (et des descriptions géo-historiques des unités lexico-sémantiques) que dans un petit nombre de cas.

7.6.2. *Desiderata*. Dans nos travaux préliminaires, nous avons relevé avec soin les locutions. Cela n'a débouché que sur des résultats à peu près nuls, sans qu'on puisse dire certainement que les unités de type phraséologique sont moins souvent spécifiques diatopiquement. Nous avons été confronté régulièrement à un manque cruel de données : la lexicographie historique a mal enregistré les locutions, en comparaison des unités lexicales, et les enquêtes dialectales telles qu'elles ont passé dans le FEW les ignorent presque complètement. La plus grave insuffisance provient sans doute du FEW lui-même, qui ne s'est efforcé de dégager ces données que depuis quelques années.

Plusieurs ouvrages récents, et en particulier les dictionnaires de Di Stefano et dans une moindre mesure Enckell, viennent corriger en partie le grave déficit d'élaboration de ce secteur de la description linguistique ; l'histoire de ce déficit est trop longue, cependant, pour que ces ouvrages, même importants, suffisent à compenser la différence de traitement d'avec les unités lexicales, qui ont été répertoriées par Gdf, par Hu et par le FEW. Les locutions dessinent encore un des creux marqués de la description de l'ancienne langue, et il n'est pas certain que la méthode actuelle d'accroissement de notre connaissance, par simple relevé⁷², puisse suffire à le combler. La méthode monographique⁷³ ne peut pas aboutir, par définition, à des résultats significatifs statistiquement et nous ne voyons pour solution que l'intégration systématique, dans la description lexicographique, de l'énuméré des locutions qui contiennent une unité lexico-sémantique.

La plus grave lacune dans les relevés des données anciennes concerne les variables générales dans la langue moderne, ou les variables dépendant d'une unité générale dans la langue moderne (particularisme sémantique spécifique d'une unité lexicale générale). Le dictionnaire de Huguet, réellement différentiel, ne les

⁷² Dans la rubrique spéciale de la revue *Le Moyen français*, comme chapitres de l'introduction dans les (bonnes) éditions, dans certains comptes rendus (nous pensons par exemple à ceux de T. Matsumura) ; les dictionnaires de Di Stefano sont aussi, fondamentalement, de simples relevés.

⁷³ C'est-à-dire l'étude historique des locutions contenant un certain formant ; pour un exemple, cf. Roques 1993b.

enregistre presque pas et celui de Godefroy, en principe différentiel, très peu seulement ; l'ampleur des autres dépouillements directs des productions linguistiques de la période n'a pas de commune mesure. Nous avons dû abandonner de nombreux articles (et plusieurs autres, conservés, n'aboutissent qu'à un résultat insatisfaisant) par suite de l'insuffisance du matériel ancien, parce que la lexicographie historique ne permet à peu près de connaître que la première attestation. Il ne sera possible d'esquisser une représentation géohistorique du lexique des 15^e et 16^e siècles que lorsque nous disposerons de dépouillements extensifs pour une part aléatoirement choisie de ce lexique. Pour le moment, c'est toute une catégorie d'unités lexicales qui échappe en grande partie à notre analyse, et cette partie consiste en la part du lexique la plus stable à travers le temps ; le critère de la fréquence d'apparition d'une unité étant lié directement à la fonction de celle-ci, il faudra éviter absolument de l'utiliser pour sélectionner la nomenclature d'un dictionnaire partiel, par exemple, sous peine d'introduire une déformation systématique dans la description.

Si l'on veut se mettre en mesure de décrire avec régularité un secteur du lexique des 15^e et 16^e siècles, le plus urgent est l'élaboration d'un dictionnaire général ; celui-ci pourrait très bien ne comporter qu'une partie seulement de la nomenclature, pour autant que cette partie soit choisie selon des critères non linguistiques (comme l'ordre alphabétique, par exemple). Les bases de données, qui sont d'utilisation souvent peu commode pour les recherches sémantiques, n'apportent un réel progrès que dans un petit nombre de cas. Il ne nous a pas semblé qu'elles étaient, pour le type de travaux que nous avons menés spécialement ici, aussi souvent utiles que pour la recherche des premières attestations, par exemple.

Il est malheureusement certain qu'aucun dictionnaire, et *a fortiori* aucune base de données, ne pourra permettre de répondre commodément aux questions traitées ici, à moins que celles-ci ne fassent partie des fonctions qu'on lui donnera. Si la spécificité diatopique n'est pas considérée comme un critère pertinent pour le choix des attestations citées, il n'y a que de très faibles probabilités pour qu'elles la fassent apparaître ; aucun des dictionnaires historiques actuels ne la montre pour les données anciennes.

7.6.3. *Perspectives de recherche.* Les travaux de localisation des textes anciens se nourrissent eux-mêmes, à condition d'être menés complètement : nous prétendons qu'un certain nombre de farces possède maintenant une localisation sûre, sur laquelle il est possible de s'appuyer, par exemple pour l'étude géo-historique du vocabulaire. Des recherches semblables à celle que nous avons menée ont chance désormais de parvenir à des résultats meilleurs dans quelques cas. Il n'est sans doute pas illusoire d'envisager la réduction de moitié des textes non localisés : les manques principaux sous cet aspect concernent les textes courts, souvent anonymes, comme les sotties ou les œuvres publiées dans *AncPoésie*. En dehors de ceux-ci, les œuvres non localisées les plus souvent citées dans notre documentation sont la Passion d'Arnoul Greban et le Mystère du Vieux Testament ; le vocabulaire de la première mériterait sans doute une étude systématique.

Les localisations que nous avons établies peuvent être considérées comme une partie d'un programme plus vaste, mais dont la taille n'est pas déraisonnablement étendue.

Nous avons relevé avec soin les unités susceptibles de représenter une première ou une dernière attestation. Celles qui apparaissent à l'époque des textes examinés sont assez nombreux, mais presque aucune n'est en voie de disparition à la fin du 15^e et au début du 16^e siècle. Ce n'est qu'avec la formation de la langue classique, c'est-à-dire un peu plus tard, que cette part du lexique quittera le français général (et souvent le français tout court). On jugera peut-être ce constat de peu de portée, puisqu'il répète ce que chacun croit savoir de la formation de la langue classique par élimination d'une partie du vocabulaire ; il a au moins le mérite de confirmer expérimentalement, pour un secteur linguistique considéré sous un aspect spécial, l'ordre de succession des étapes de la standardisation tel qu'il apparaît chez Marzys 1998, 275⁷⁴, à partir du modèle classique d'E. Haugen 1966, 933⁷⁵.

⁷⁴ À qui nous renvoyons (pp. 275-293) pour la discussion de cette question, dans le domaine français et d'après des sources épilinguistiques. On rappelle que pour l'auteur la diffusion et l'élaboration précèdent la codification.

⁷⁵ Celui-ci ne cherche pas à établir un ordre canonique de succession des « four aspects of language development » : « they form a matrix [...] ».

Nous avons noté *supra* 7. 2. que la distribution diatopique du vocabulaire était renversée dans plusieurs cas entre ce qu'on nomme l'ancien et le moyen français ; nous nous étions donné pour tâche l'étude d'une autre période, et notre matériel est mal approprié à l'examen de ce basculement. Il mériterait qu'on lui consacre un travail semblable au nôtre et basé sur un corpus de textes du 14^e siècle.

C'était un point de départ de notre travail que la volonté d'examiner la diatopie de l'ensemble du vocabulaire d'un texte donné. Arrivé à son terme, nous devons constater que ce projet n'a pu être entièrement réalisé : la méthode que nous avons utilisée est peu propice à la mise en évidence des aires majoritaires, c'est-à-dire des aires qui occupent nettement plus de la moitié de l'espace oïlique. Il est souvent possible de reconnaître l'absence dans les patois d'une unité sur une portion du domaine d'oïl, si cette portion équivaut à 15% de ce domaine, mais si l'aire d'une unité comprend Normandie, Picardie et une autre importante région d'oïl, il devient très délicat de mettre en évidence de façon convaincante le manque d'attestations anciennes dans le reste du domaine ; cela est la conséquence de la disproportion numérique entre les documents provenant de ces deux régions et de toutes les autres, pour la période de l'ancien français — la seule pour laquelle nous possédions des dépouillements numériquement significatifs.

Nous avons dans bien des cas renoncé à examiner des unités peut-être spécifiques, parce qu'il était certain que la documentation ne permettrait d'aboutir à aucun résultat net. Leur prise en compte ne peut se faire sur un corpus de la taille de celui que nous avons choisi, mais elle n'est pas incompatible avec une étude reposant sur un corpus (nettement) plus étroit. On examinerait alors toutes les variables qu'un département au moins (ou avec une ambition plus raisonnable deux départements contigus) ignore dans les patois ; les attestations anciennes auraient, dans ce cas, un rôle de confirmation seulement, car leur absence serait moins significative qu'à l'échelle plus large que nous avons choisie. Ce type d'examen ne pourrait être mené que pour la part du lexique correspondant à la meilleure partie du FEW, ou devrait s'accompagner de vérifications directes dans les monographies dialectales ; il échouerait plus souvent que celui que nous avons mené, péjorant encore le rapport entre quantité de travail et résultats. Il nous semble nécessaire d'entreprendre une fois cette étude — ce qui supposera la mise au point d'une méthodologie opératoire

— car ni celle que nous avons menée ni aucune de celles de nos prédécesseurs⁷⁶ ne permet d'estimer la part du vocabulaire diatopiquement général dans le lexique français.

Nous nous sommes efforcé, à l'intérieur de notre corpus, de dégager le lexique certainement spécifique diatopiquement ; nous avons aussi relevé les unités lexicales de spécificité douteuse ; il faudrait encore certifier, à partir des mêmes critères et de façon que les résultats puissent être superposés, la part du lexique diatopiquement indifférente ; il se dégagerait sans doute de cette opération une image du lexique français, pris comme ensemble et sous l'angle de la variation diatopique, plus nette que tout ce que nous possédons, toutes époques confondues.

⁷⁶ Herbin 2001 estime que 1, 5 % des formes du *Merlin* de Robert de Boron sont marquées régionalement.

8. Index des formes étudiées dans le chapitre 4.

a trop fille	99	aquetter	93
abejaunir	71	arbrét	310
abiller	71	arimer	94
abonny	72	arrancher	95
abordee, d' —	72	arriere	95
abreger	73	aruner	96
absolument	73	aseirant	449
abusars	74	asies	84
acoustrer	74	aspic	96
actaintes, aux	75	assemblée	97
acul	75	assené	98
adevigner	76	asservant	98
advertin	77	assiette	98
advouer	78	astrilogue	99
afemmemet	78	atriquer	253
affiner	79	attenir	100
affoller	81	auge	100
affronté	79	auge a paistrir	100
afluber	80	aulteron	101
afoller	81	aumoyre	101
aful	81	aurens	102
agarez	82	autree	103
agios	82	avant	103
agrappi	83	avertin	77
aintel	83	avertin	77
aisie	84	aviller	104
ajournee	84	avoir devise	208
alemoire	85	avoir froict es dens	279
alené	86	avoir le cuer a la cuysine	193
alland	86	avouer	78
aller en guarrouage	302	avouer	104
alloué	87	babin	105
alluitee	87	baculerie	105
alongner	88	bagaige	105
ambades	88	baguette	106
ambagoys	89	bailler de la bigorne	117
amoureux	89	banc tournis	476
aner	90	barbeter	106
aparié	91	baron	107
apensé	91	basy	108
apointement	92	baude, a cbere —	163
apointement, fournir a l' —	92	bauff[r]er	109
aprouver	92	bausmer	110
apvril, poisson d' —	412	baynes	110
		becire	111

becnelle	112	brouiller 1	139
becquerelle	111	brouiller 2	139
becuz	112	brouliz	139
beguin	112	bru	140
beliner	314	bruion	140
belitrien	113	brurye	140
bemus	113	brutier	141
bemy	113	bucquer	142
bergerie	114	buee	144
besache	115	buihot	144
besarde	115	buquer	142
biberon	116	buser	144
bigame	116	cabas	145
bigorne	117	çabeur	145
bigorne, bailler de la —	117	cabuseur	146
billevesee	117	cabusion	146
billoqué	119	cabu	147
blan	119	calenger	147
blanc, estre —	119	cambouys	148
blanchet	119	capituler	149
bois, charger de —	123	carculier	149
boisson	120	careton	157
bon homme	121	cariage	150
bon, faire faux —	263	carneau	150
bonne estraine	121	carreleures	151
bonne jeune	122	cartier	151
bonnet, hault —	307	casé	152
bonnette	122	catereux	152
bos	123	catonner	153
bos, recevant de —	123	caudet	153
botte, jouer de la —	332	cault	154
boucaige	124	caugnier	154
boucaille	124	cesser	155
boudins	125	chaans	156
houges	125	chahon	156
bouges, remplir ses —	125	chaire	156
bourgeoise	126	chaire, faire la —	156
bourree	127	chalemastre	157
bouscher	127	chareton	157
bran	128	cbarger	158
braonzaines	129	charger de bois	123
braver	128	charier	159
bravonzainnes	129	chasiere	159
brays	129	chat cornu	160
brebaille	130	chaumal	161
brecbie	130	chaumer de	162
bredouiller	131	chaussessouris	162
brelicques	132	chere baude, a —	163
bren	132	cherement	163
breter	133	cherme	164
briant	134	chien au grand collier	164
bribeur	135	chiffrer	164
brief temps, en —	135	chinatoire	165
brognotte	137	chopiner	166
broit	136	chopineur	167
brongne	136	choppiner	166
broquette	137	choppinette	167
brou ha ha	137	choute	167
brouer	138	chyfrer	164

ciffleux	168	cuisine, avoir le cœur a la —	193
cillet	168	d'aborder	72
ciray	169	de cours	185
clergise	169	de hanche ou de crocq	191
clicque de l'eull	170	dechiffrer	194
collation	170	decliner	194
collier, chien au grand —	164	decroter	195
coloquer	171	defaire	195
commandement	171	degouter	196
commandement, estre a —	171	degoy	196
compasser	171	degrey	197
compromis	172	demeurer	197
compter a l'oste	395	demoniacle	198
conardie	172	demy cornu, oiseau —	199
conate	173	demye	199
conclusion	173	dens, avoir froict es —	279
conscience	173	depetes	200
considerer	174	depresser	200
consister	174	desagré	200
contense	175	desarreage	201
copauder	175	desconfés	201
coppié	176	desdire	202
coppié, estre —	176	desgouster	203
coppier	176	despesche	203
coppillon	176	despiter 1	203
coquibus	177	despiter 2	204
coquille	178	desplacer	205
corbin	178	desrimer	205
corcelet	178	destacher	206
cornart	179	destordre	206
cornu, chat —	160	detracteur	207
cornu, oiseau demy —	199	detraver	207
costiere, de —	179	devise	208
costinuer	180	devise, avoir —	208
cotete	180	deviser	209
couet	180	dieesse	210
couiller	181	dieutrine	211
coulon	181	differend	211
courcer	183	differer	212
courjine	184	dire pie	405
courir	184	dodos	212
courouceroye	183	dodos, vouloir —	212
cours, de —	185	dogne	214
courtier	185	donner la trousse	483
courtizainne	186	dorteur	212
courtois	187	dortonneur	212
couser	187	dosser	213
coustre	188	douilletz	214
crayme	189	doussé	213
creance	189	drapelés, menus —	215
croché	190	dresser	216
crocq, de hanche ou de —	191	dressiere	217
croniquaille	191	drongart	218
croquer la pie	408	dupete	218
cueur a la cuisine, avoir le —	193	dupetes	193
cuiderie	191	eau, faire son —	219
culerie	192	eaulx	219
cultation	192	eberluer	219
cuydoires	193	effamer	220

embridé	221	estre en hait	304
empeschable	222	estre sur ses oeufz	390
empotager	222	estricquer	253
en secret	447	esvent, sentir l'—	254
encaverner	223	etermin	254
enclaver	223	eull, clicque de l'—	170
enclin	223	evantré	255
encourbi	224	excloy	255
encrouer, s'—	224	exerciter	256
endosse	225	exigent	257
endurer	226	fade	257
engamer	227	fafelu	258
engendre	228	faiczon	258
enger	228	faillance	259
engin	229	fain, velus de —	492
enjobeliner	230	faine	260
enlumer	230	faire faux bon	263
ennement	232	faire hauld le nez	307
enouer	232	faire la chaire	156
enquenouillé	234	faire la grue	300
enseigner	235	faire la jubilation	333
ensongne	235	faire le heurtebelin	313
ententicque	236	faire le mesnage	370
entenu	236	faire lralra	350
esbarbé	237	faire son eau	219
esbatz	237	famis	260
eschappee, a l'—	238	fas	261
eschinees	238	fasson	258
esclarcir	239	fatras, faire —	261
escorpion	239	fatrin fatras	261
escullee	240	fausser	262
esgaree	240	fauverete	262
eslourdé	241	faux bon, faire —	263
esmoucher s'—	241	felonnize	264
espasser	242	femelin	265
espaulu	242	femenin	264
espicquer	243	femerine	264
espiés	243	figurer	265
espinoche	244	filie	266
esponnees	244	filie, a trop —	99
esprouver	245	fisee	266
esquarrir	245	fizel	267
essanger	246	flageoler	268
essansonner	247	flagourner	269
essomage	247	flambans	269
essuiaulx	248	fleureçon	269
estache	249	follas	270
estallier	249	folois	271
estape	249	fongner	271
estendue	250	forcené	273
esterdre	250	fouldriere	273
estoré	251	fourché	274
estorement	251	fourmentee	274
estorer	251	fournir a l'apointement	92
estraise, bonne —	121	foutiner	275
estre a commandement	171	frenatique	275
estre a ses unettes	489	fresaye	276
estre blanc	119	fretel	276
estre coppié	176	fringoter	277

fringotieux	278	herbaige	309
fringuer	278	berbreteaux	310
frippe	279	herchier	310
froict es dens, avoir —	279	herdre	311
froide joye	280	hermytaulx	312
frouller	280	heure d'orloge, une —	312
fugant	281	heure, d' —	312
furé	281	beurtebelin	313
gabesse	282	beurtebelin, faire le	313
gaignage	282	heurtebillier	314
galande	283	hober	315
galier	284	bochier	316
ganif	285	hocqueleriez	316
gardeculz	285	bognau	318
garçonner	286	hoigne	318
gasté	286	homme, bon —	121
gaudelerceau	287	horion	319
gaudy	288	hottin	308
gaultier	288	houseaulx	320
gesine	288	houser	322
godalle	289	boye	322
gogueter	289	huby	323
godalle	289	huet	323
gorgier, se —	290	huihot	324
gouffrineus	291	burtebillier	314
goulle	291	impugner	325
goupee	292	incenser	326
gourd, ne my ne —	292	infamer	326
goys	293	infernai	327
grace	293	intendit	327
grand collier, chien au —	164	iraigne	327
gravonner	293	iverner	328
griffon	294	ivrais	497
gris	294	jardrin	329
groingnette	295	je regny gay	330
groings	295	jeune, bonne —	122
gros en gros, de —	297	jocquer	330
grosset	297	joletru	331
grousser	298	joncherie	331
gru	299	joquessu	332
grue, faire la —	300	jouer de la botte	332
grupper	301	joye, froide —	280
grus	302	jubilation	333
guarrouage	302	jubilation, faire la —	333
guarrouage, aller en —	302	jumelles	333
guerroone	80	juppet	333
guetter, se —	303	labit	334
habit	304	laisable	335
bait, estre en —	304	laise	340
hanche ou de crocq, de —	191	lané	335
hanlo	305	lardee, mal —	336
harasser	305	lasché	336
haroy	305	lascheté	337
haster	306	laveux	337
hasterel	306	lavoir	337
hauld le nez, faire —	307	laysant	338
bault bonnet	307	lentermier	339
baultinete	308	lese	340
hebergere	309	lieu	341

lifree	341	mitte	374
loisable	335	moesson	375
longis	342	moise	376
lopiner	343	mollet, pain —	397
loppinet	343	monteur	378
loquebault	344	montoir	378
lorche	345	montom	379
loricard	346	morveau	380
loricquart	345	mouche cul	380
louage	346	mouler	381
loudier	347	moulinés	381
loudiere	348	mouller	381
lourdois	348	mousequine	382
loure	349	moysement	376
lralra, faire —	350	mugueter	382
lutériau	306	mulon	383
lyee	350	musequin	382
lygnon	350	musquine	382
macher 1	351	my ne gourd, ne —	292
macher 2	351	nans	384
machurer	352	ne my ne gourd	292
magytraulx	355	negoces 1	384
mains	355	negoces 2	385
majeur	356	nenin	385
mal assené	98	nennin	385
mal lardee	336	nez, faire hauld le —	307
maladie, malle —	357	nico	386
maliere	357	noilleux	387
malle maladie	357	noyelloux	387
manquet	358	o	388
manteau	359	oaye	390
marcher	359	oeufz, estre sur ses —	390
marmiteux	360	official	391
marmot	360	oficial	391
marmouser	361	oiel	391
marner	362	oir	392
marpault	362	oiseau demy cornu	199
marteau en la vente, mettre le —	363	omblier	392
matrne	364	ombly	392
matriloge	364	omblyer	392
mauprou	364	ordon	393
mausaingne	365	ordoux	394
mauvaise teste	365	ordonze	394
memorial	366	orloge, une heure d' —	312
menettes	366	ornicque	394
mengouer	367	oste, compter a l' —	395
mennante	368	ouaye	390
menton, serer le —	451	ouipeaux	396
menus drapelés	215	ouye	395
merquer	368	oyel	391
mesnage, faire le —	370	pain mollet	397
mesporter, se —	370	paistrir, auge a —	100
mettre	371	paistu	397
mettre le marteau en la vente	363	palatin	397
mettre remede	435	paler	398
minault	371	palet	398
minos	372	pallee	399
miste	373	papa	399
mitoufflet	373	papyer	400

pardire	400	recevant de bos	123
parlee	399	reclus, sentir le —	432
parmy de, au —	401	redelet	433
passepuree	401	regnardie	433
pates	402	relés, a —	434
peaultre, au — !	402	reloge	434
pec	402	remede, mettre —	435
pelin	403	remplir ses bouges	125
petit ventre	404	renforce	436
philosomye	404	renger, se —	436
pidagogue	405	responce	436
pie, croquer la —	408	restoupper	437
piece de	406	reus	438
pience	407	rifle a rifle	438
pigneresse	408	riflee	439
pipete	409	rigoleux	439
pippesouee	409	risee	440
piros	410	rocquet	440
pissoir, pot —	414	roupieulx	441
plaist-il	410	ruer	442
planter	411	run	442
pleger	411	s'esmoucher	241
plisse, secouer la —	412	sa	443
poisson d'april	412	sadin	444
ponnard	413	saillant	444
pot au noir	413	saint	444
pot pissoir	414	saison	445
potelu	414	sapion	445
poueterine	415	sauce tribouillee	481
poulcer	415	saud'ouvray	447
poulier	416	sault du lict, au —	447
pour seur	452	sault, souple —	457
pourpre	417	secouer la plisse	412
poy	418	secret, en —	447
pres	419	segrette	448
principal	419	sein	449
prins	420	seirant	449
prochas	421	sentement	450
pseaulme	421	sentir l'esvent	254
publier	422	sentir le reclus	432
puteur	422	serer le menton	451
putonier	422	seur	451
quelongne	423	seur, pour —	452
quenif	285	siecher, se —	452
quenoille	423	signés	453
rabasser	424	songe	453
rablativé	425	songer	454
rabler	425	sonnete	454
radocteur	426	sop	455
raffaictier	426	sorir	455
raffarder	427	sotir	455
raillart	428	sotouart	456
ralias	429	souldiere	456
ramon	429	souple sault	457
raquer	430	sourdant	457
rassoir sa voix	431	sousdextre	457
rater	431	subit	458
ravelin	432	sublin	459
ravesquer	432	submectre	460

summer	460	venue	493
supedictier	461	vesarde	493
suppediter	461	vesse	494
susciter	462	vetil	494
symoniacle	462	voix, rassoïr sa —	431
tabourder	463	vouge	495
tache	463	vouloir dodos	212
tapper	465	voyee	495
taquetter	466	vraymis	493
tarrabaster	467	ydonne	496
tary	468	yvre	496
tatonner	468	yvré	496
tect	469	yvresse	497
telee	471		
temps, en brief —	135		
tenir	471		
tesniers pelus	472		
teste, mauvaise —	365		
testiere	472		
tiffaie	473		
tiffé	473		
touaillon	474		
touffeau	474		
toufflet	474		
tour	475		
tournis, banc —	476		
toustee	477		
toustre	477		
trainee 1	478		
trainee 2	478		
traiter	479		
tranciller	480		
tratis	480		
travaillant	481		
tribouillee, sauce —	481		
tribouilleries	481		
tristresse	482		
trompe	482		
trompereau	483		
trop fille, a —	99		
trousse, donner la —	483		
trudaines	484		
truffelle	485		
trumeliere	485		
truper	485		
truynter	486		
tuer	486		
turlupin	487		
tygnon	488		
unettes	489		
unettes, etre a ses —	489		
vacat	489		
varouillaige	302		
va-tost	490		
vefvyer	490		
veloux	491		
velus de fain	492		
vente, mettre le marteau en la —	363		
ventre, petit —	404		

9. Table des matières.

1. Introduction.	3
1. 1. Corpus.	5
1. 2. Matériel.	8
1. 3. La documentation comparante et sa localisation.	11
1. 4. La localisation des textes par l'étude du lexique et par l'étude phonético-phonologico-morphologique.	13
1. 5. Architecture des variétés linguistiques galloromanes.	17
1. 6. Méthode.	20
2. Conventions d'écriture et organisation.	31
2. 1. Répartition des informations entre les différents chapitres.	31
2. 2. Microstructure des articles du chapitre 4.	32
2. 3. Liste de quelques termes employés dans un sens technique non trivial.	38
2. 4. Localisations conventionnelles des auteurs cités.	40
2. 5. Liste des textes étudiés.	47
2. 6. Divers.	49
3. Bibliographie.	51
4. Étude du vocabulaire diatopiquement spécifique.	71
5. Localisation des textes examinés sur la base des critères établis précédemment.	499
6. Critique.	629
7. Conclusion.	637
7. 1. Résultats des localisations de textes.	637
7. 2. Résultats pour la lexicologie historique du français.	649
7. 3. La formation des français régionaux.	654
7. 4. Conditions de réussite de la méthode utilisée.	656
7. 5. Résultats adventices.	661

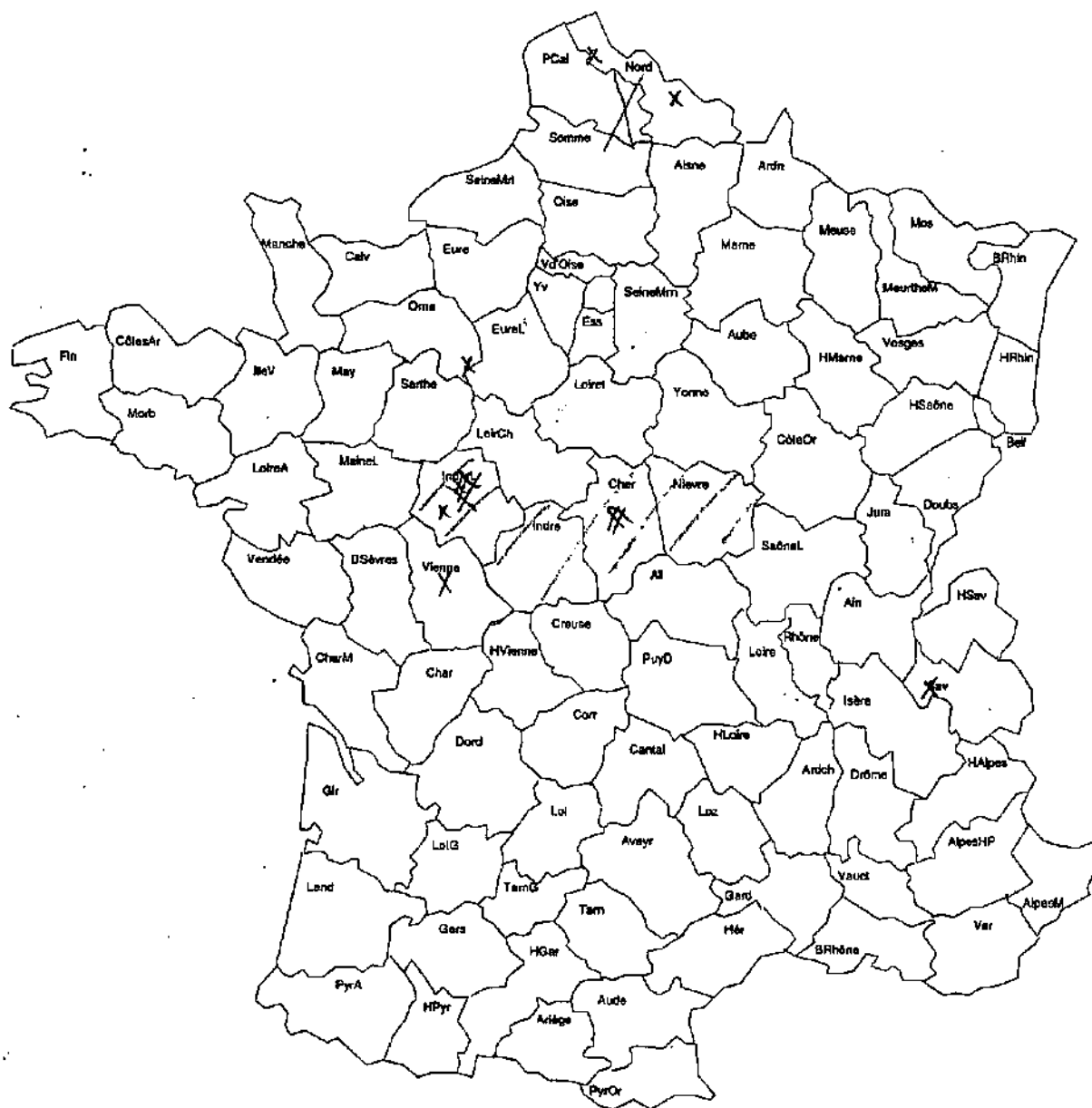
7. 6. Pour continuer.	666
7. 6. 1. Critique des sources lexicographiques.	666
7. 6. 2. Desiderata.	670
7. 6. 3. Perspectives de recherche.	672
8. Index des formes étudiées dans le chapitre 4.	675
Annexe. Cartes du chapitre 4.	2 ^e volume

Yan Greub
Institut de philologie romane et de
linguistique française
Faculté des Lettres
Université
Espace Louis-Agassiz 1
CH-2000 Neuchâtel

**Les Régionalismes lexicaux du moyen français et la formation des
français régionaux, d'après l'exemple d'un corpus de farces
(1450-1550).**

Thèse présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Neuchâtel et à l'Université de Paris-Sorbonne (Paris-IV) par Yan Greub, sous la direction conjointe de MM. les Professeurs Jean-Pierre Chambon (Paris-Sorbonne) et Gilles Eckard (Neuchâtel).

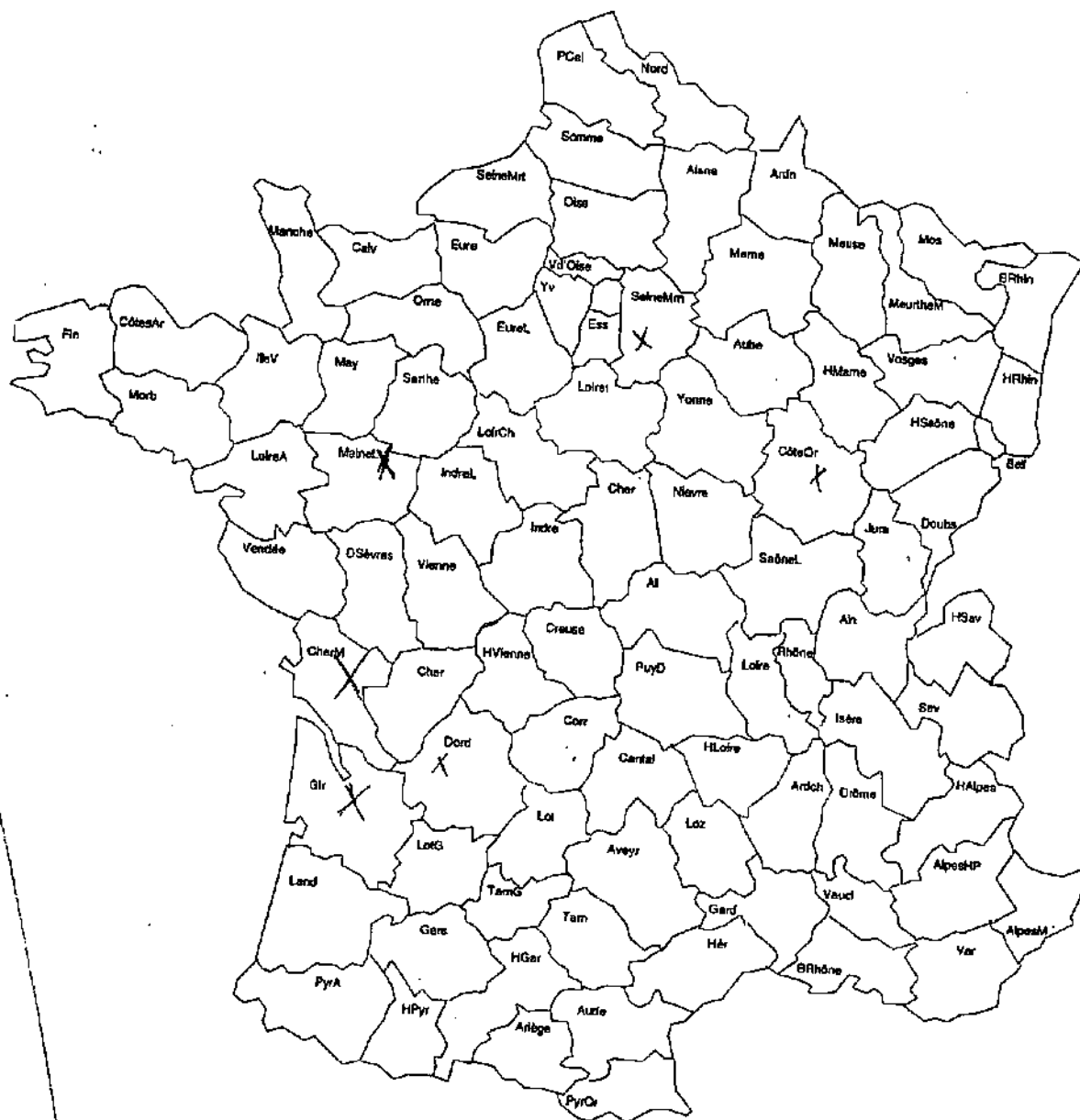
abiller



X : attest. anc.

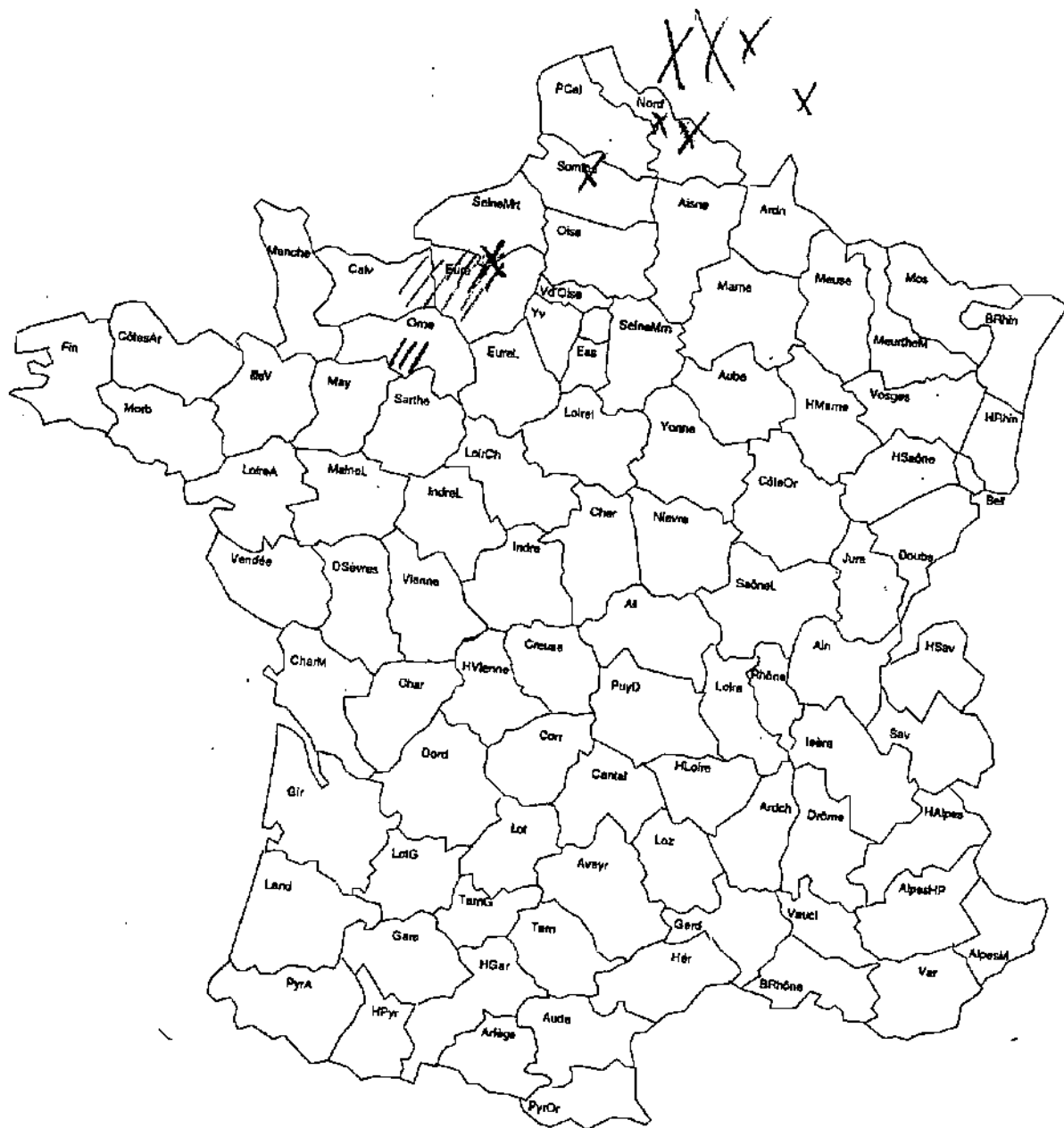
/// : dial.

d'abodee



X : attest. anc.

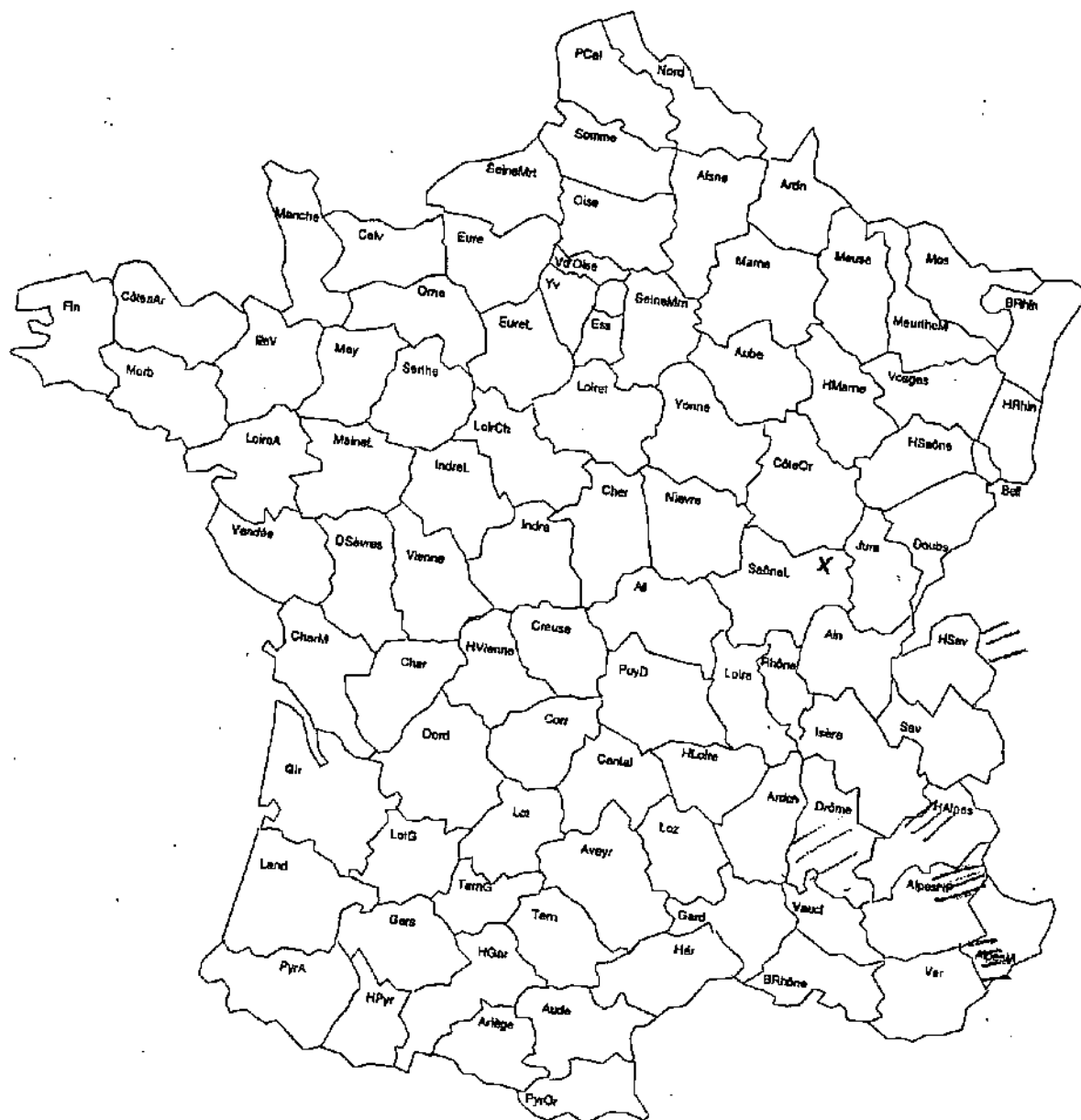
absolument



X : attest. anc. (jusqu'au 17^e s.)

/// : dial.

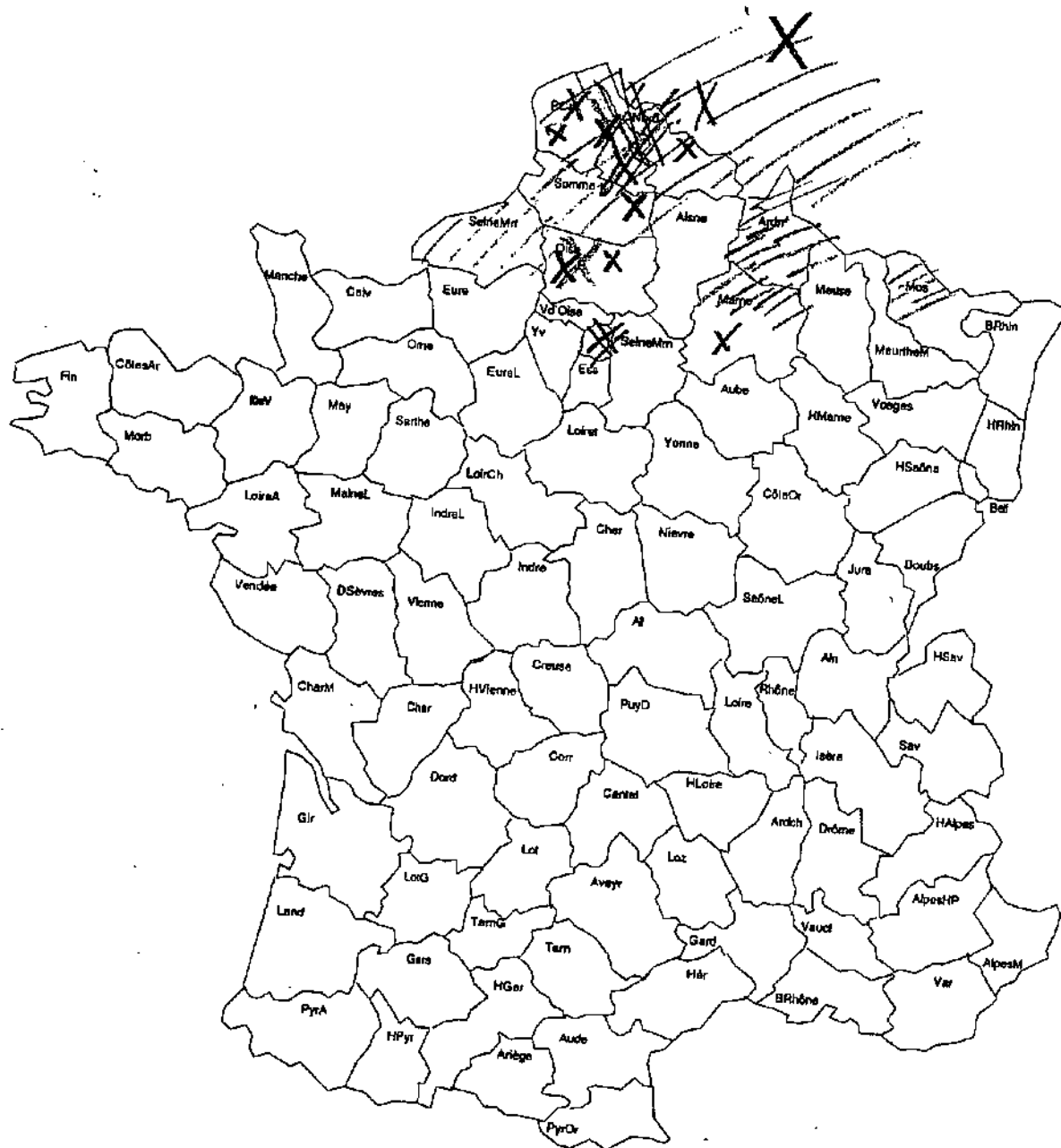
acul



X : attest. anc., type 'accuse'

/// : dial.

adevigner

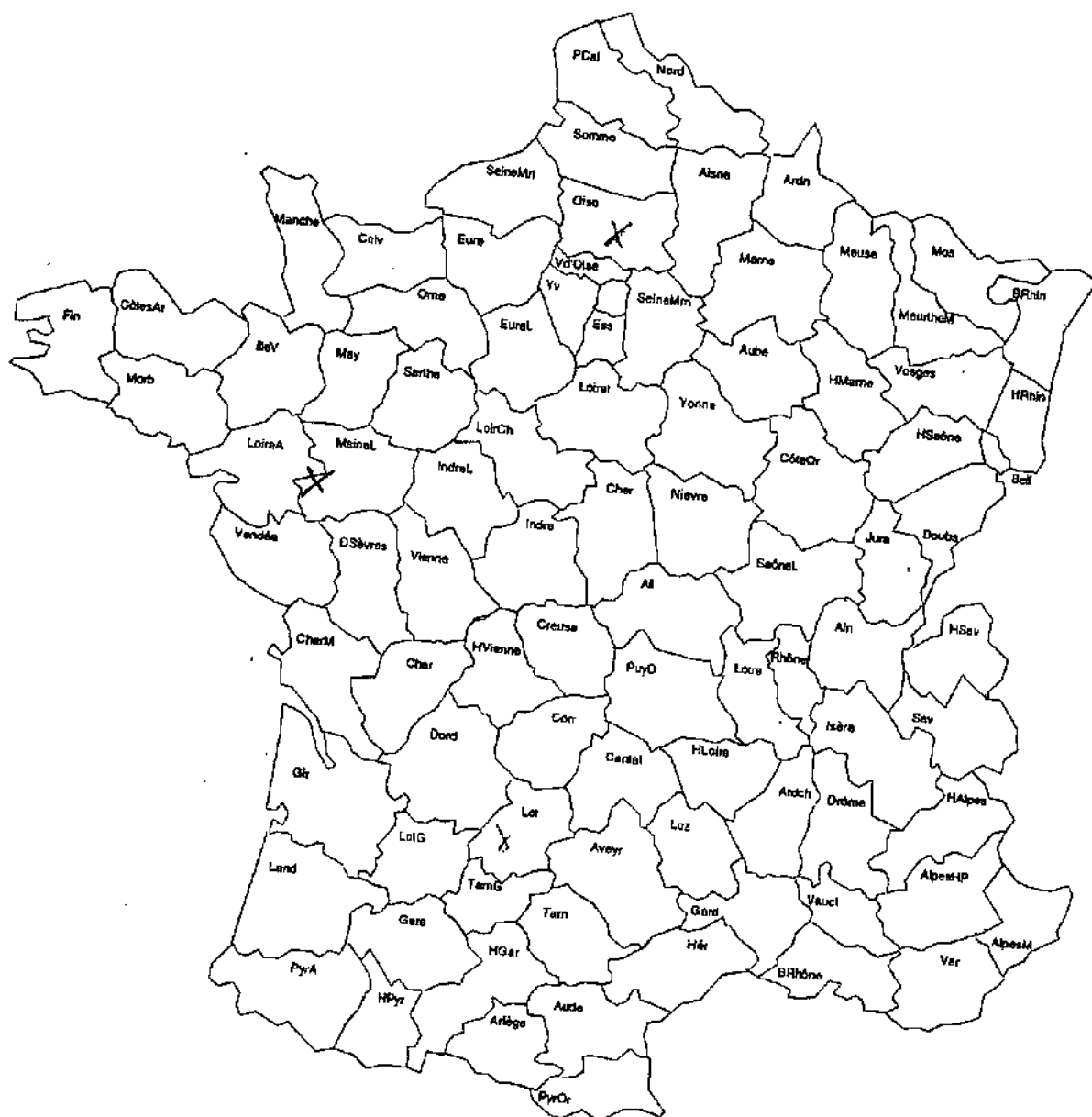


X : attest. anc.

/// : dial.



advouer



X : attest. anc.

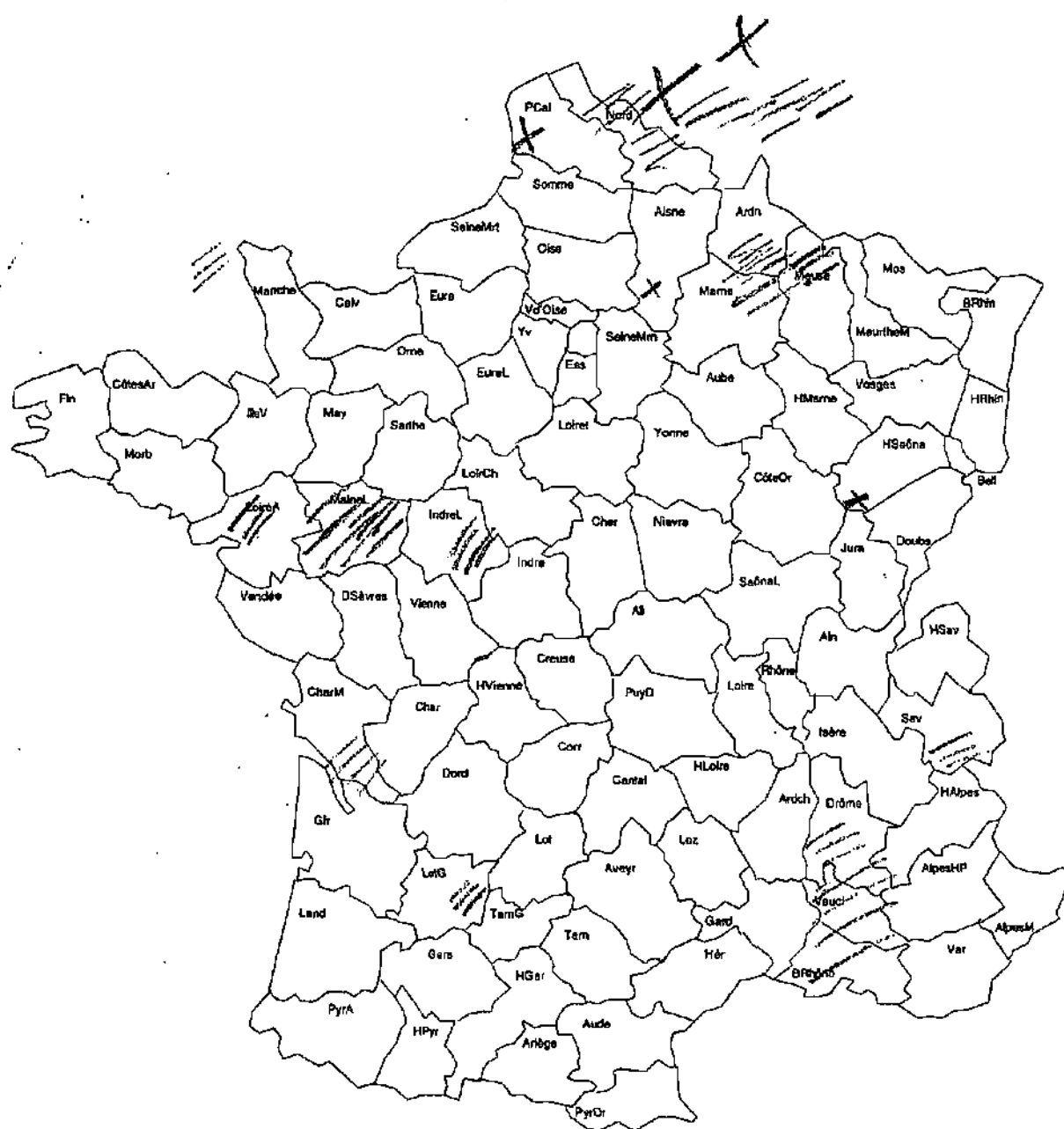
affiner



X : mfr.

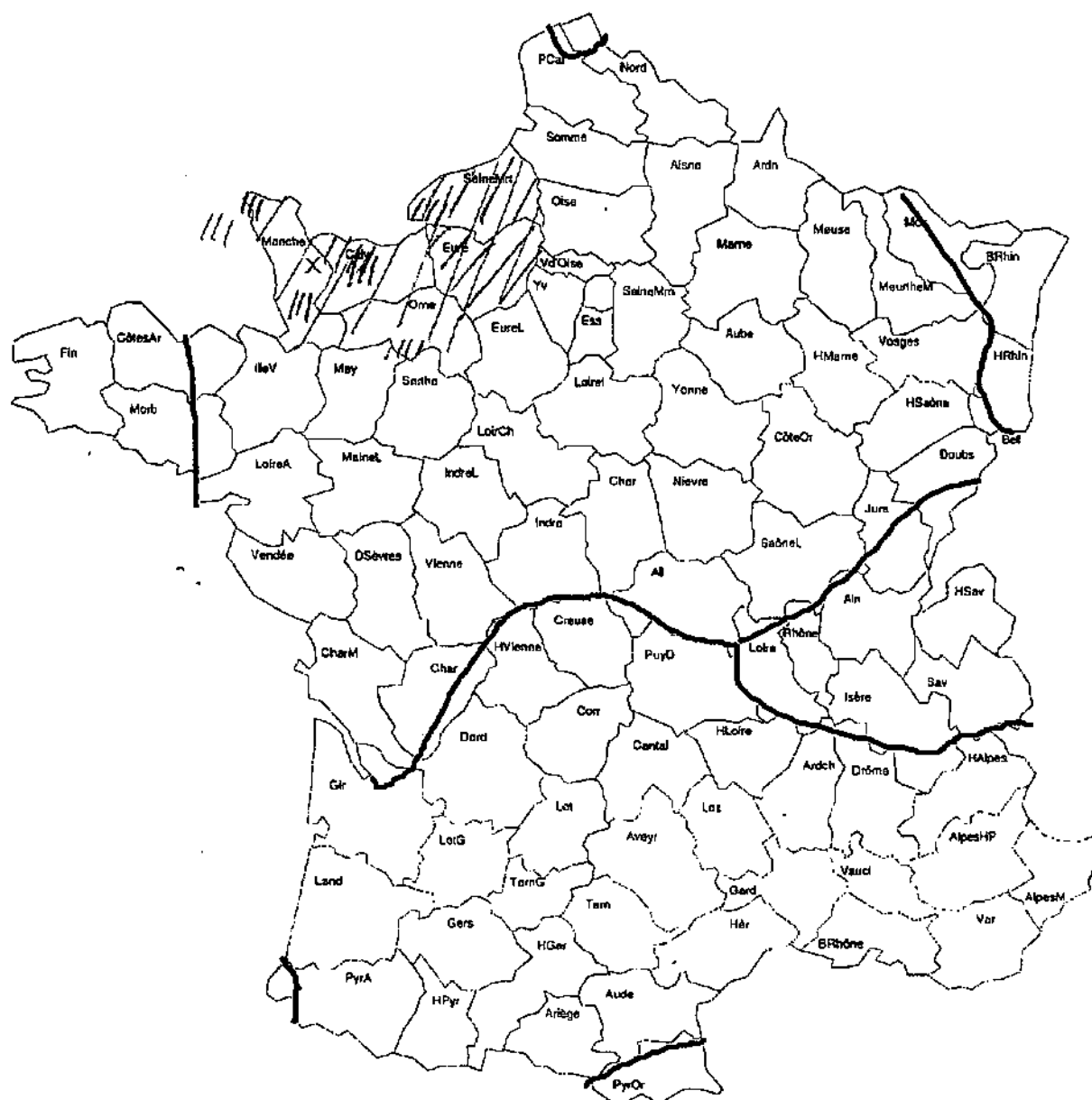
/// : dial.

affronté



X : attest. anc.

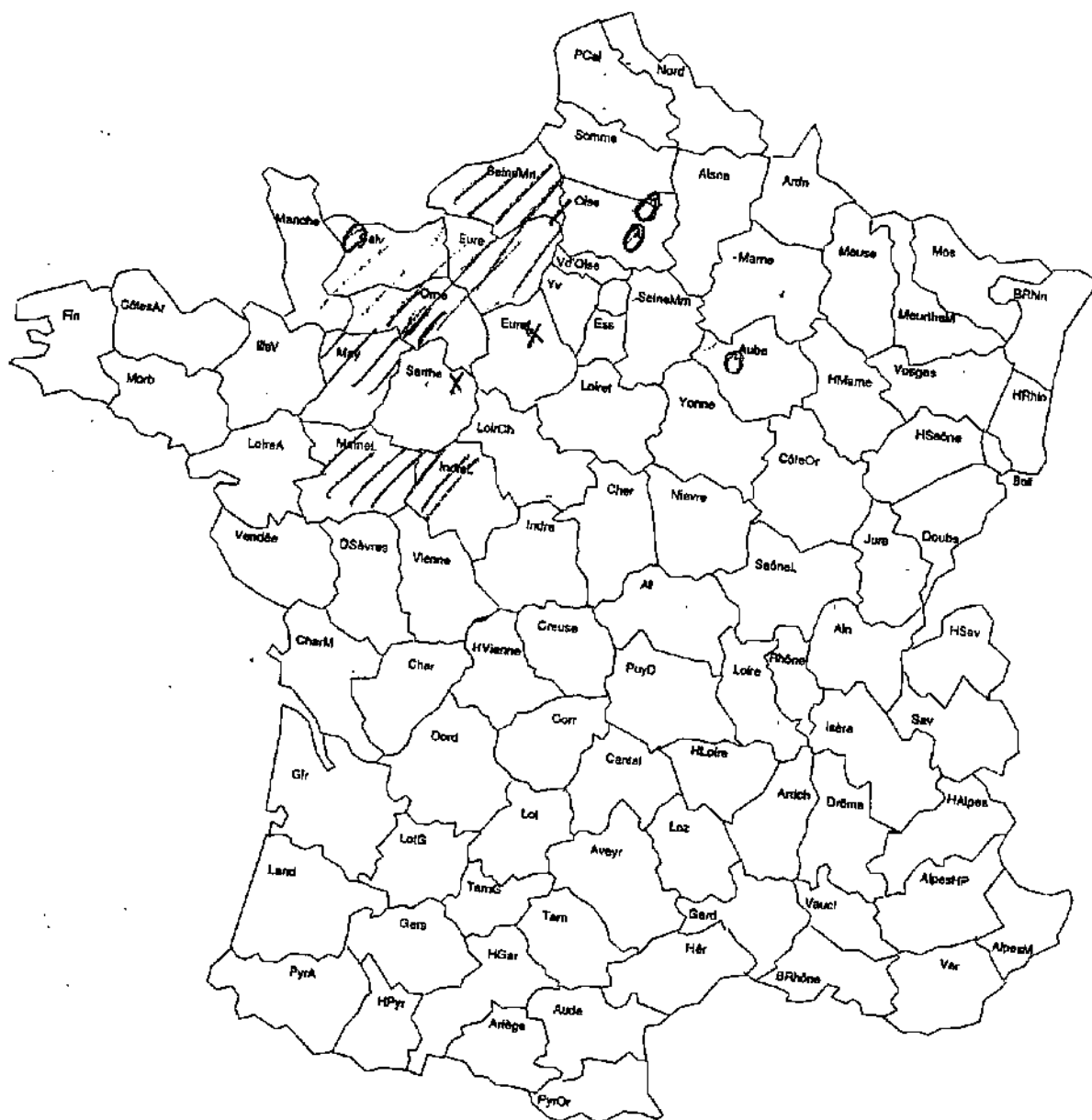
/// : dial.



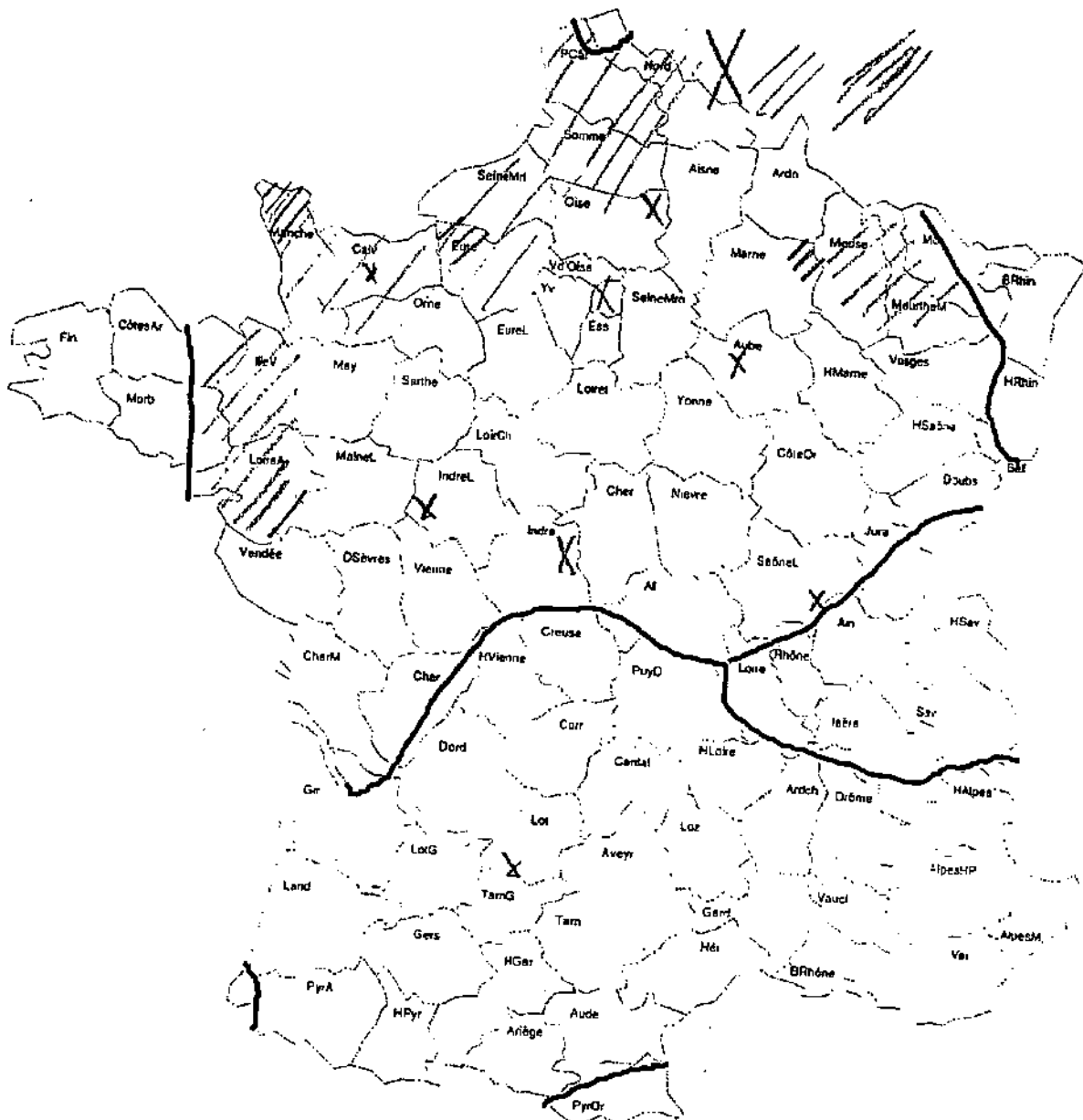
/// : dial.

x/ : aussi

afoller



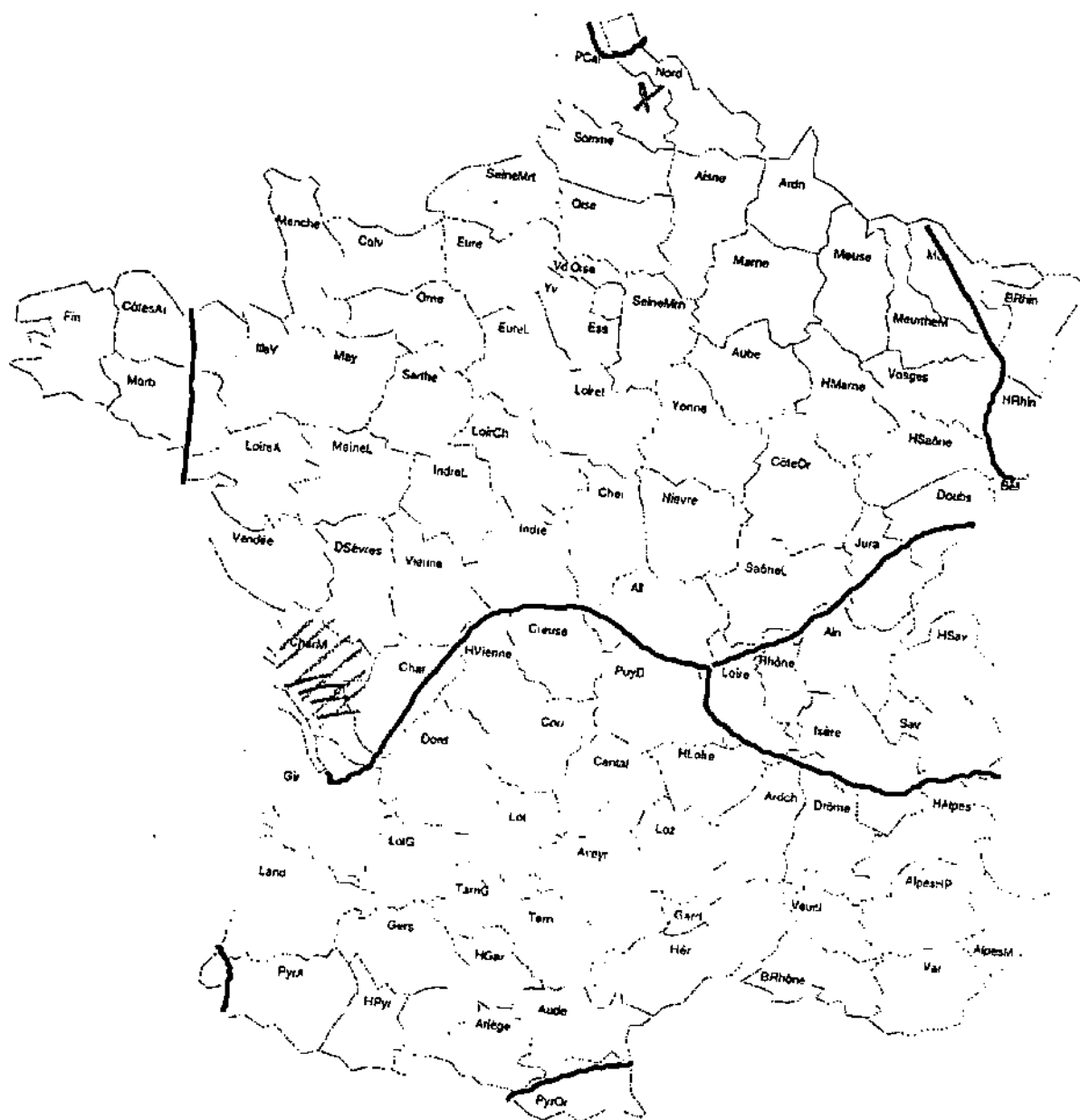
agios



X : attest. anc.

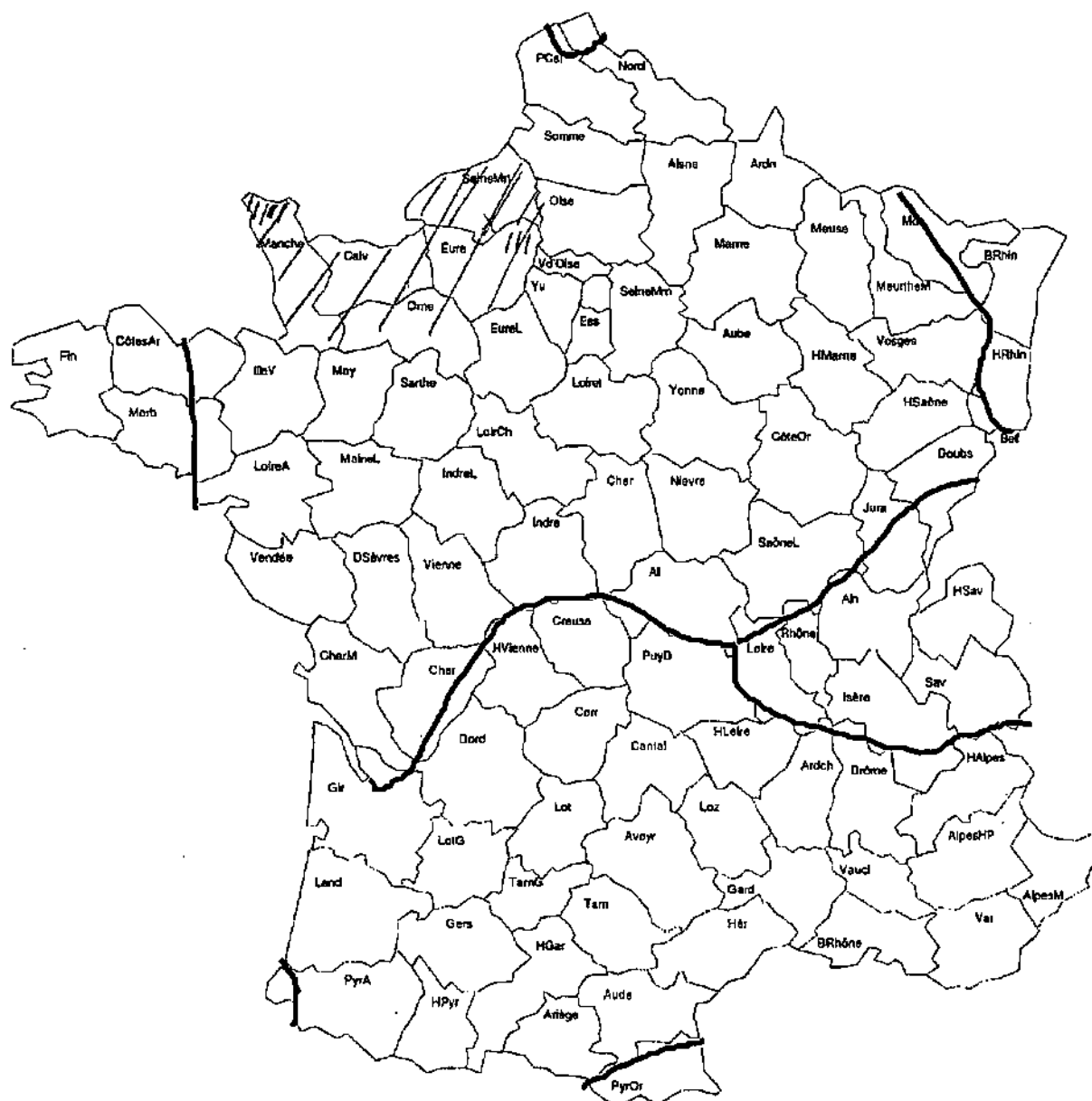
/// : dial,

agrappi



X : attest. anc.

/// : dial.



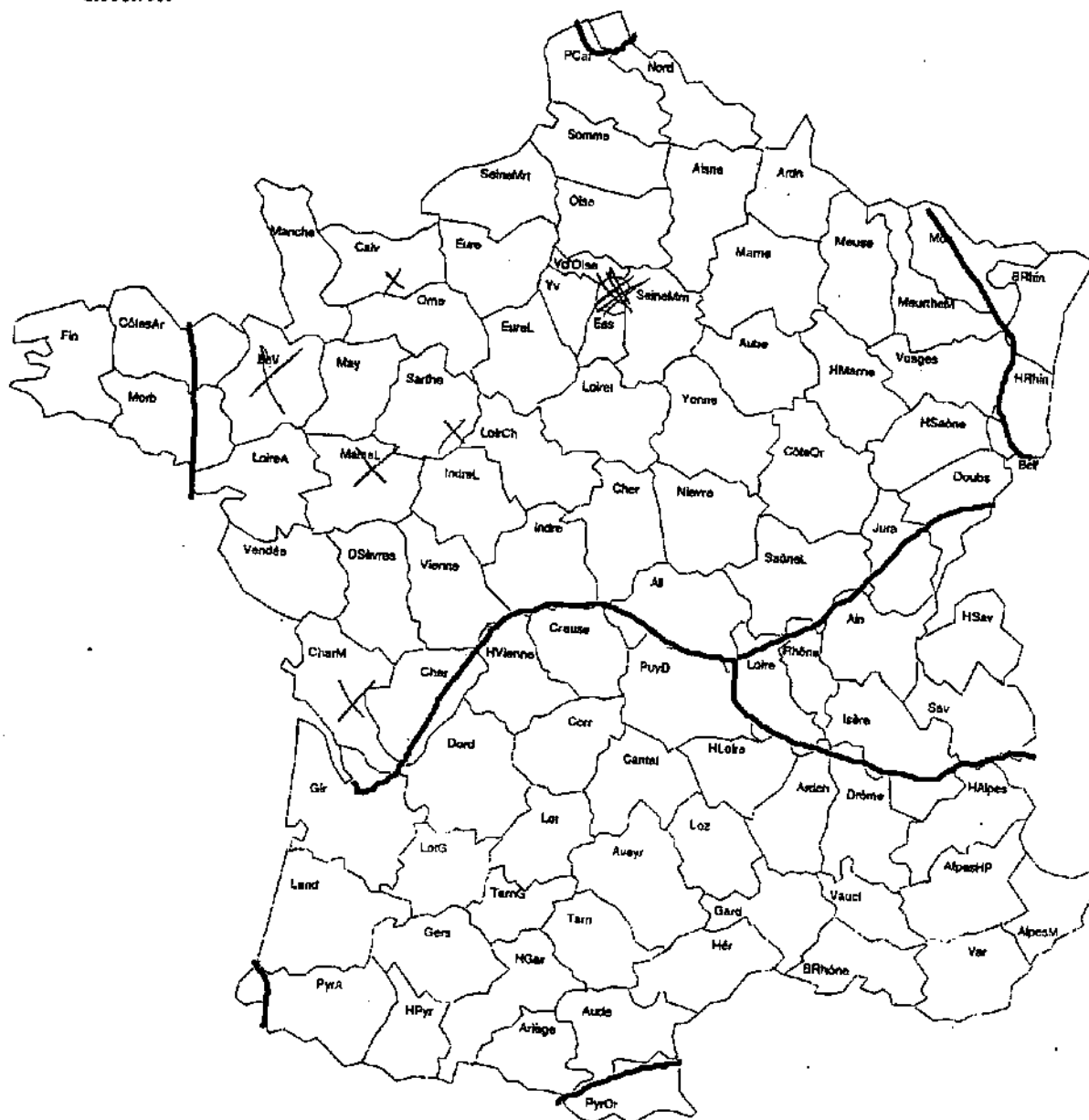
44

: dial.

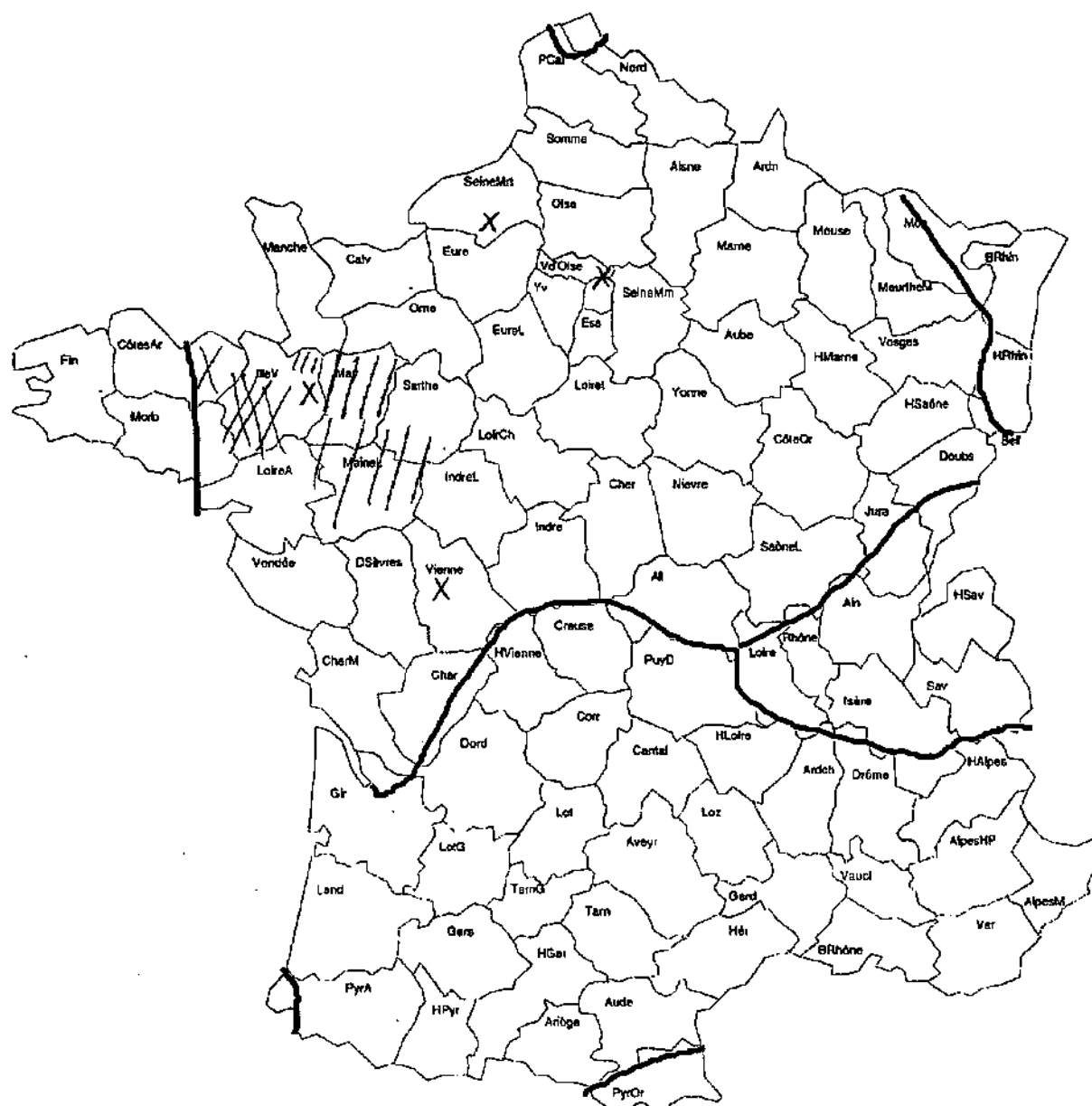
X

: aussi,

alland



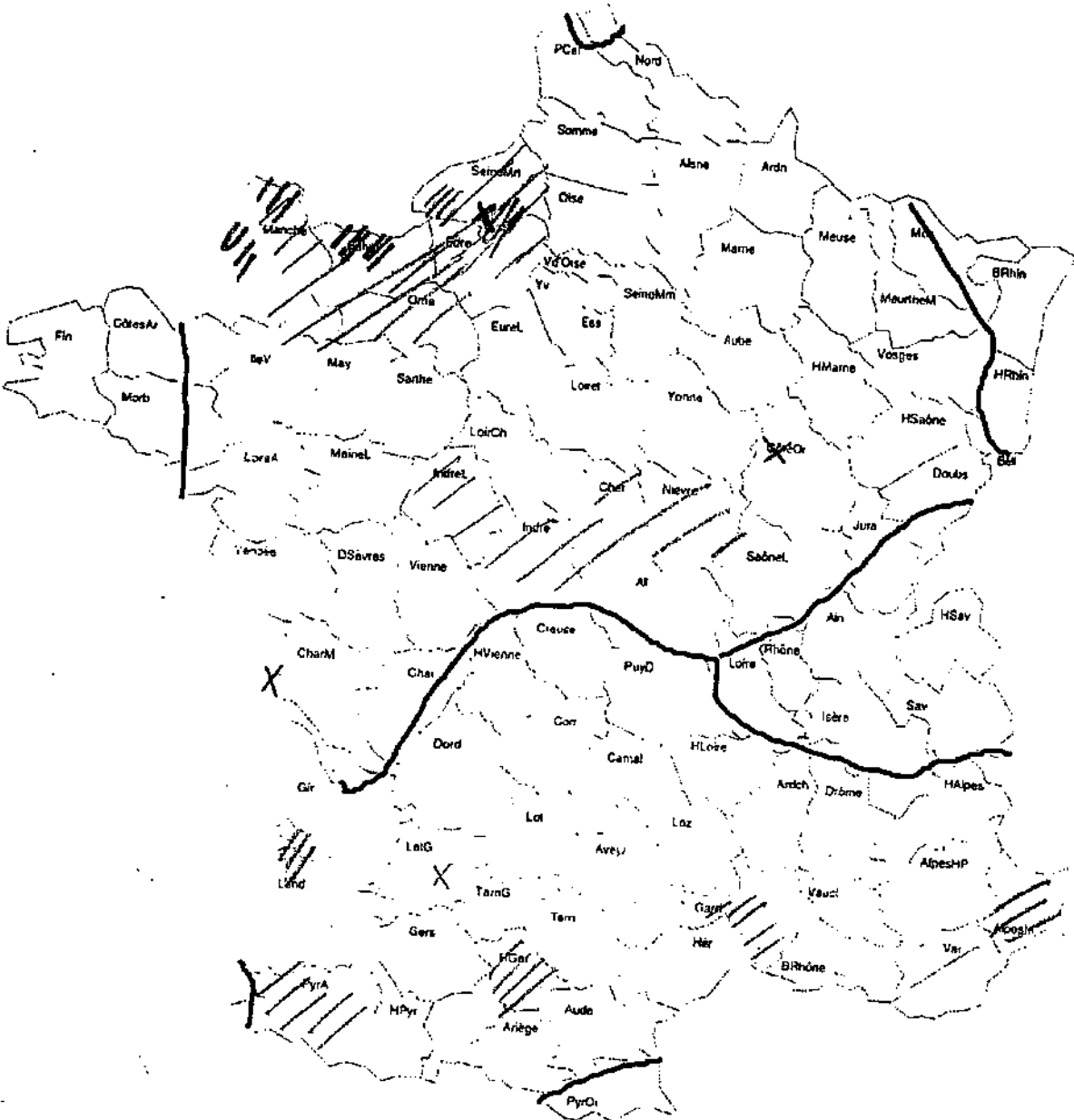
X : attest. anc.



/// : dial.

x : attest. anc.

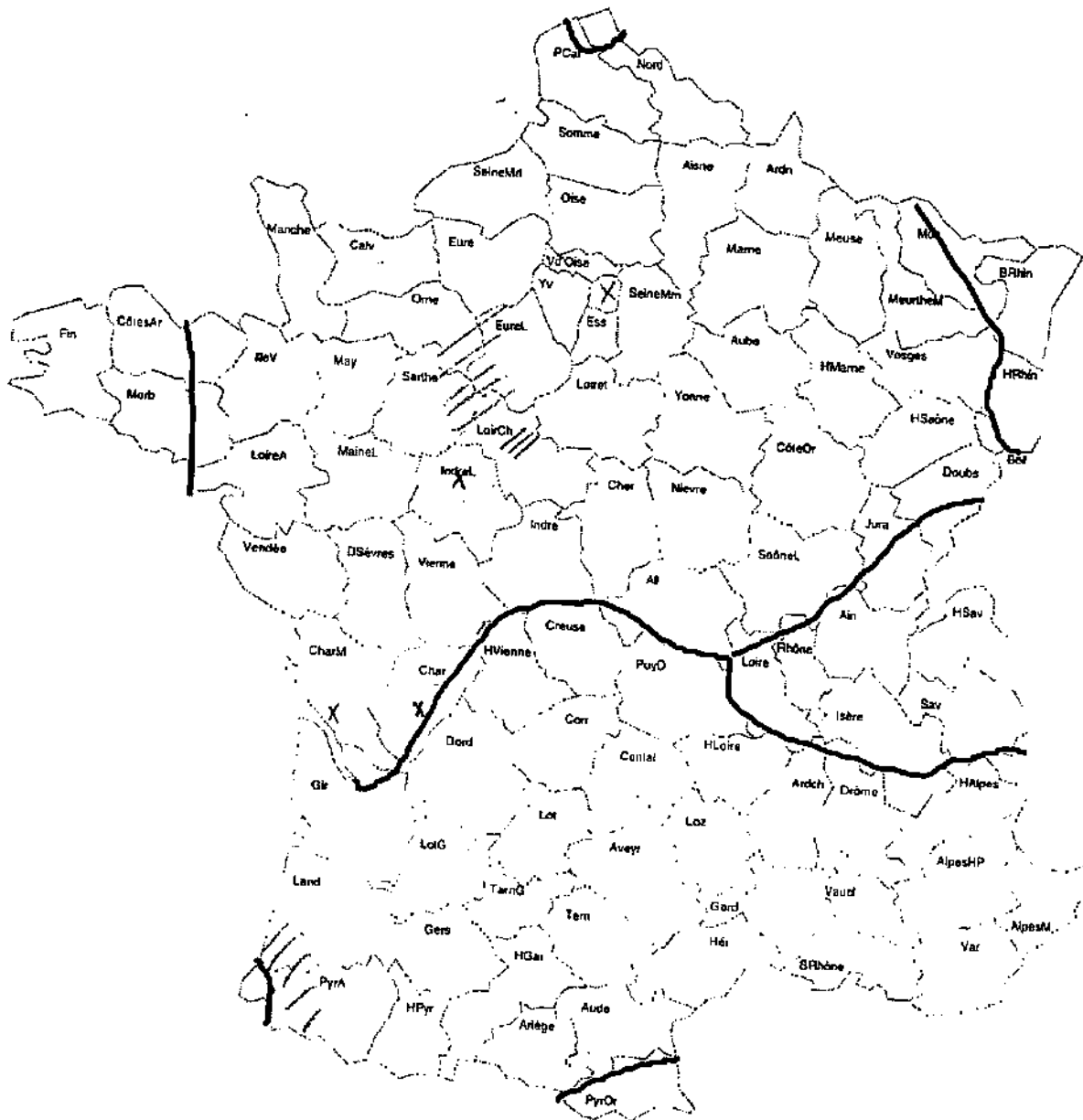
alongner



X : mfr.

/// : dial.

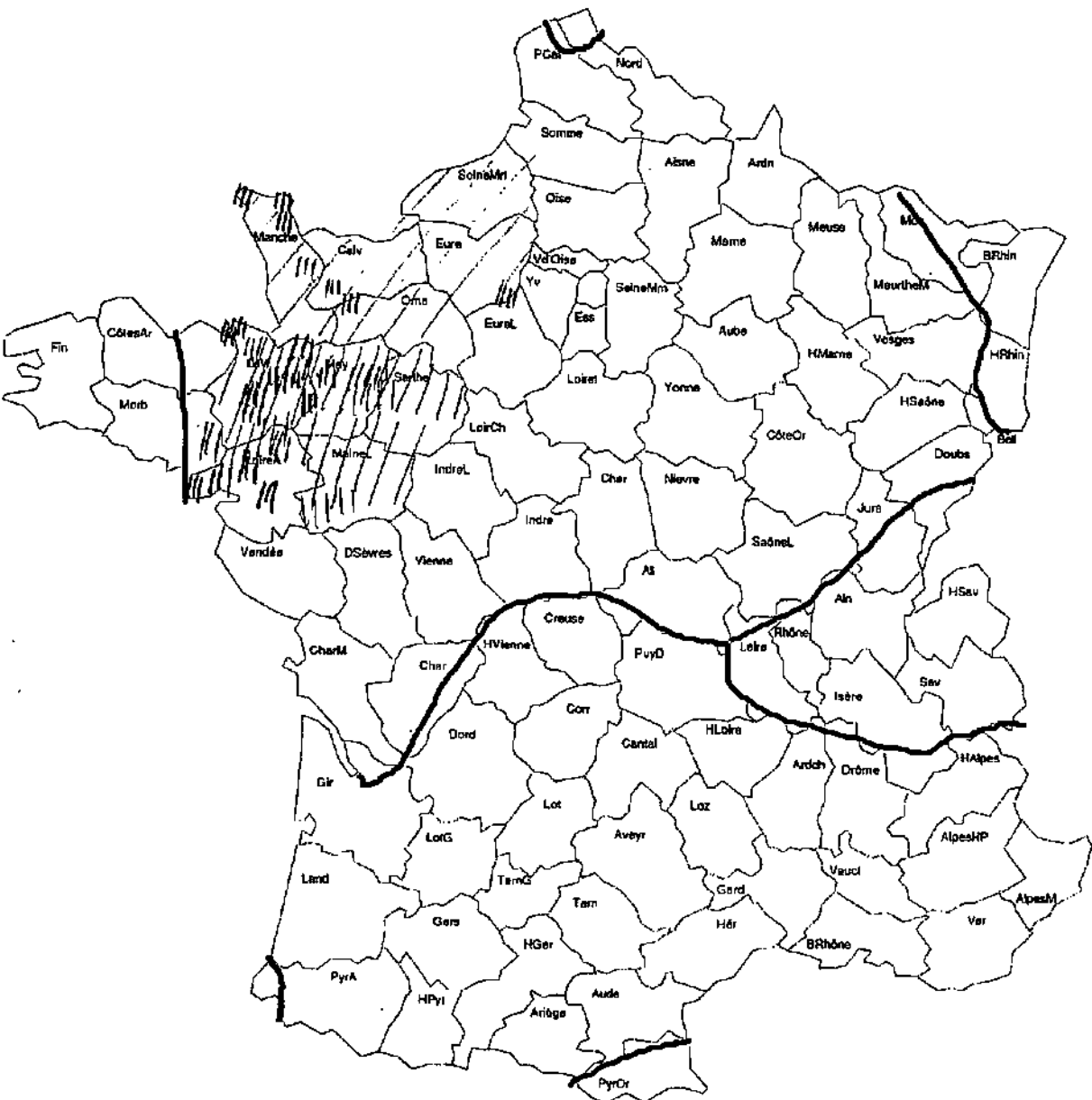
amoureux



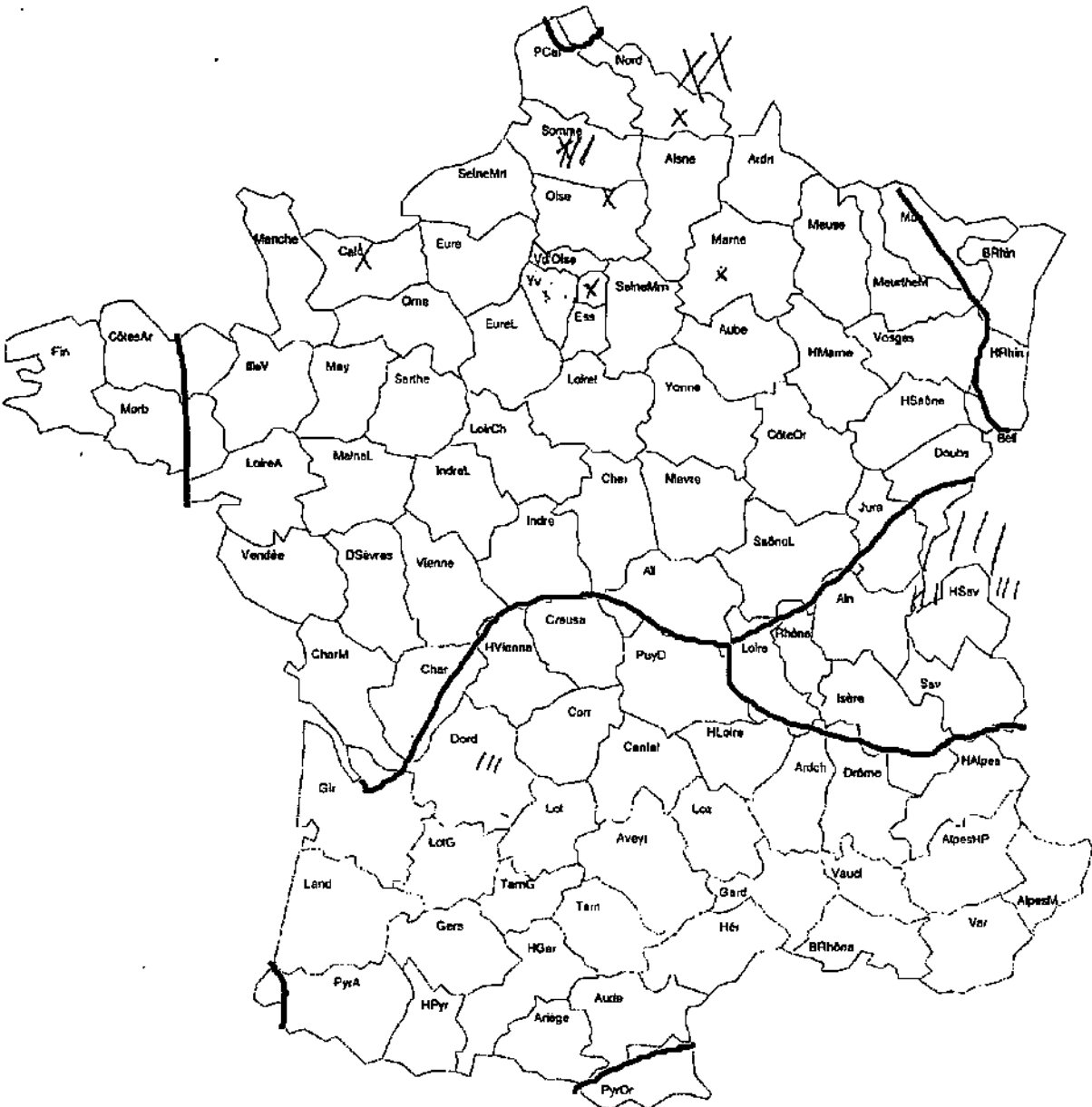
X : attest. anc.

/// : dial.

aner



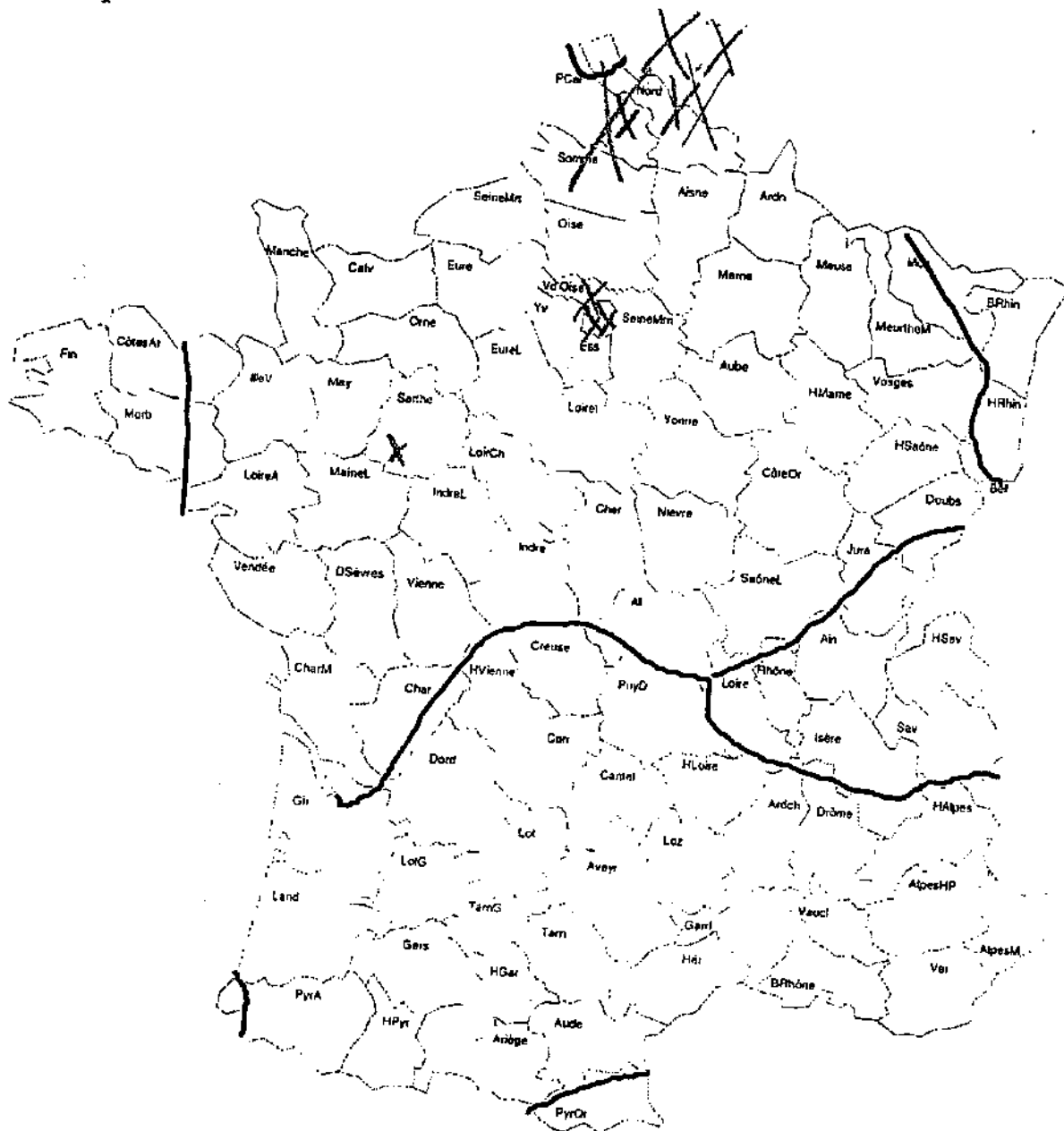
/// : dial.



/// : dial.

x : attest. anc.

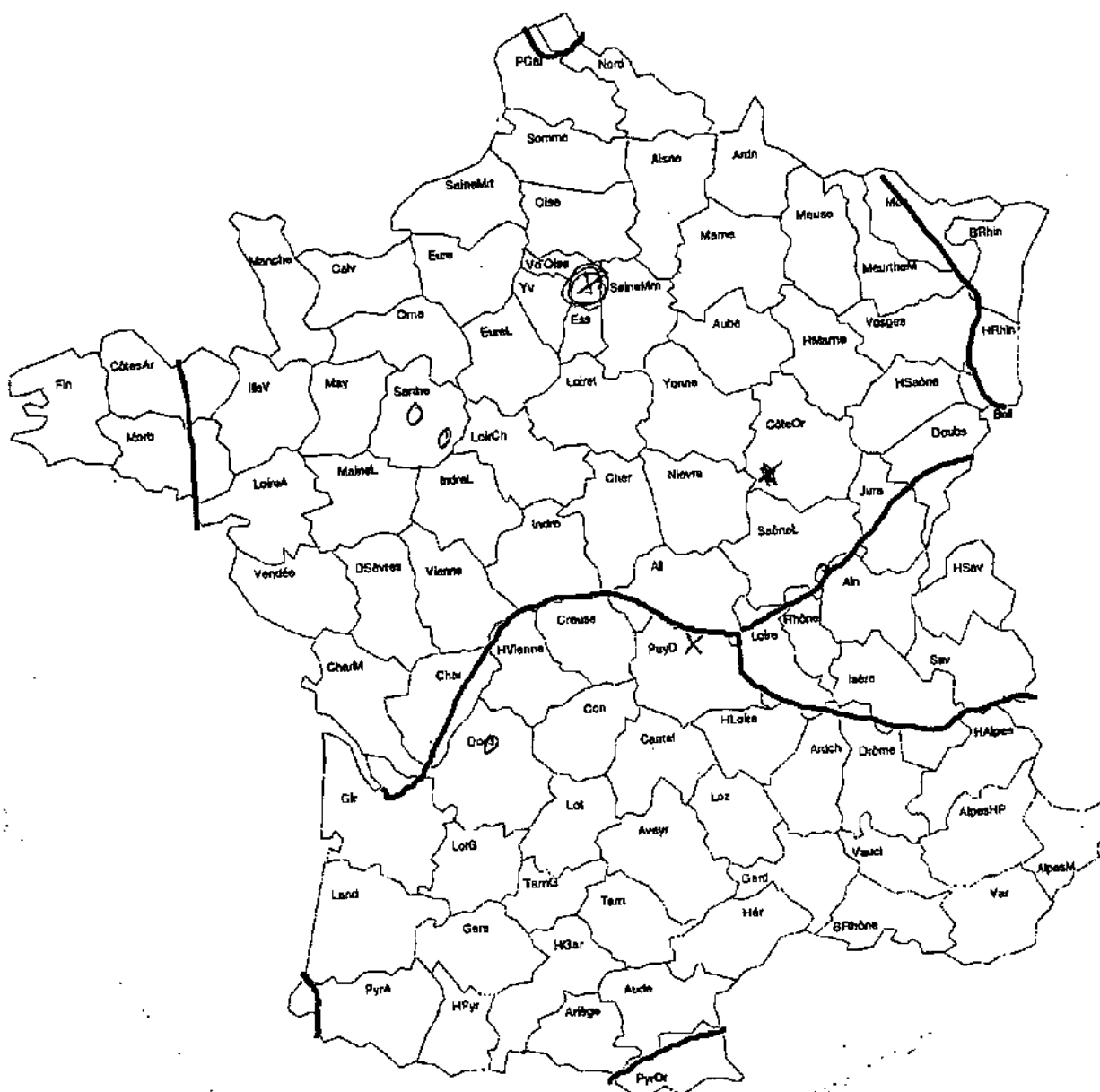
apensé



X : attest. anc.

/// : dial.

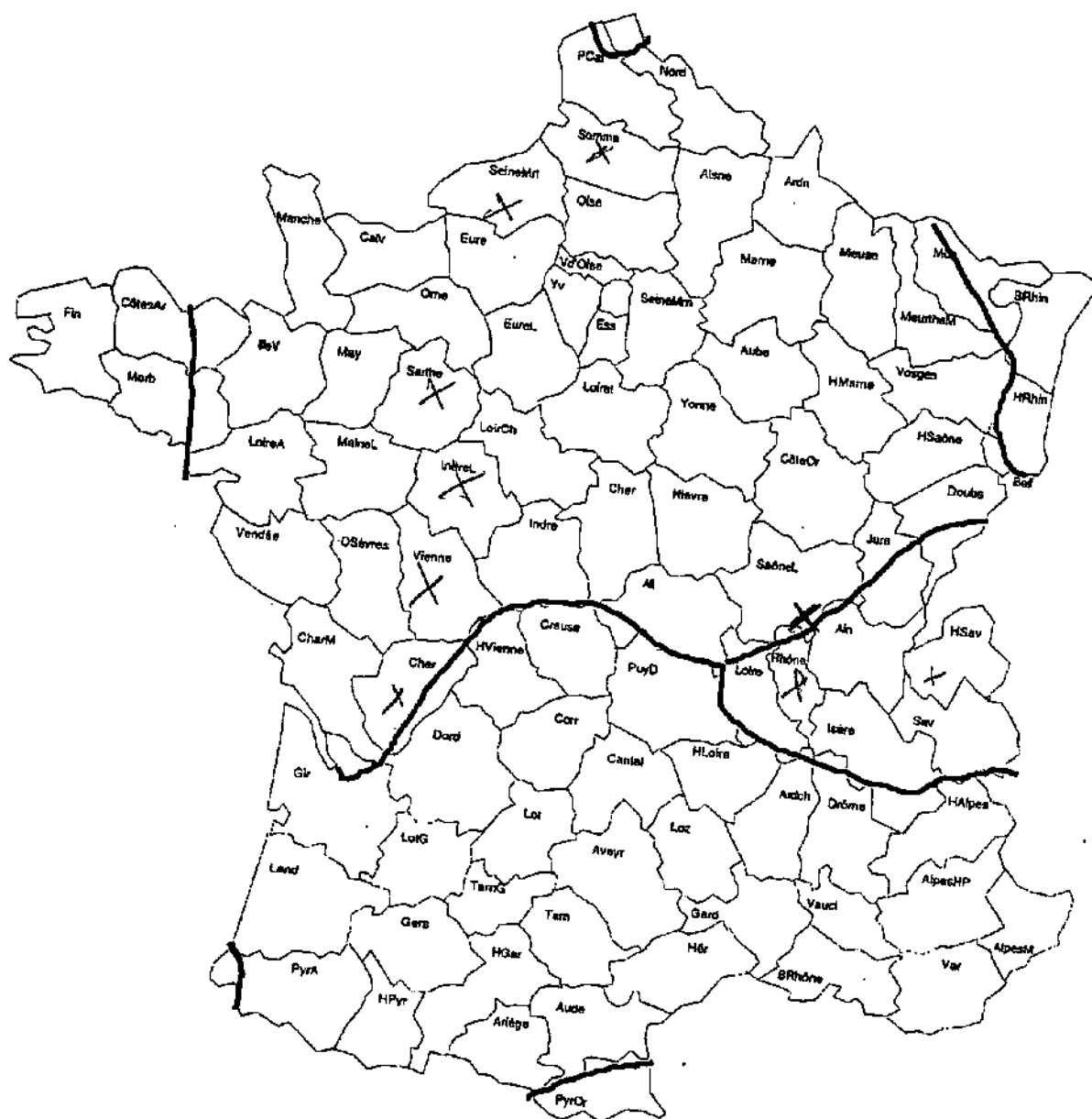
apointement



X : attest. anc. a)

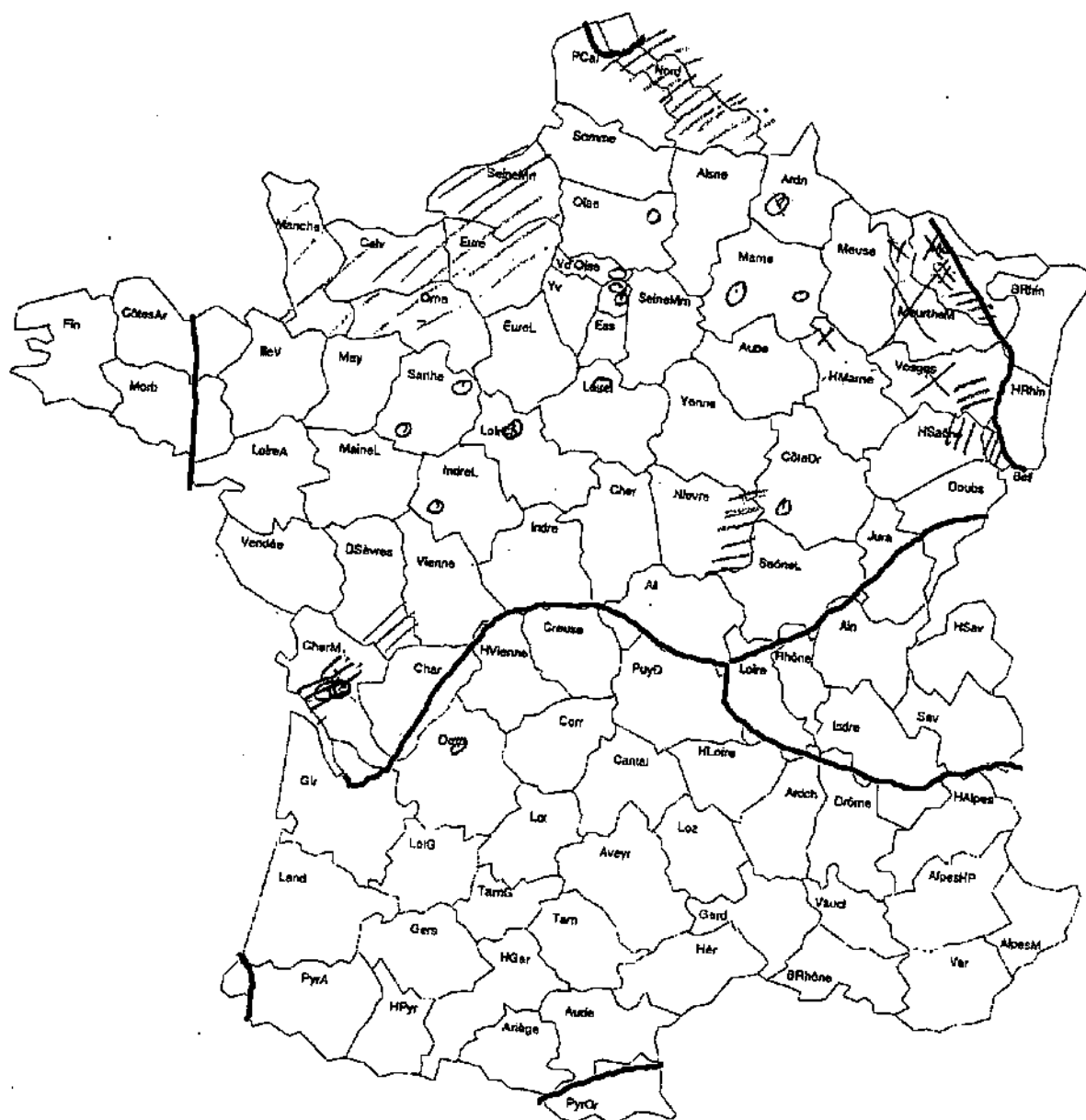
O : attest. anc. b)

aprouver



X : attest. anc.

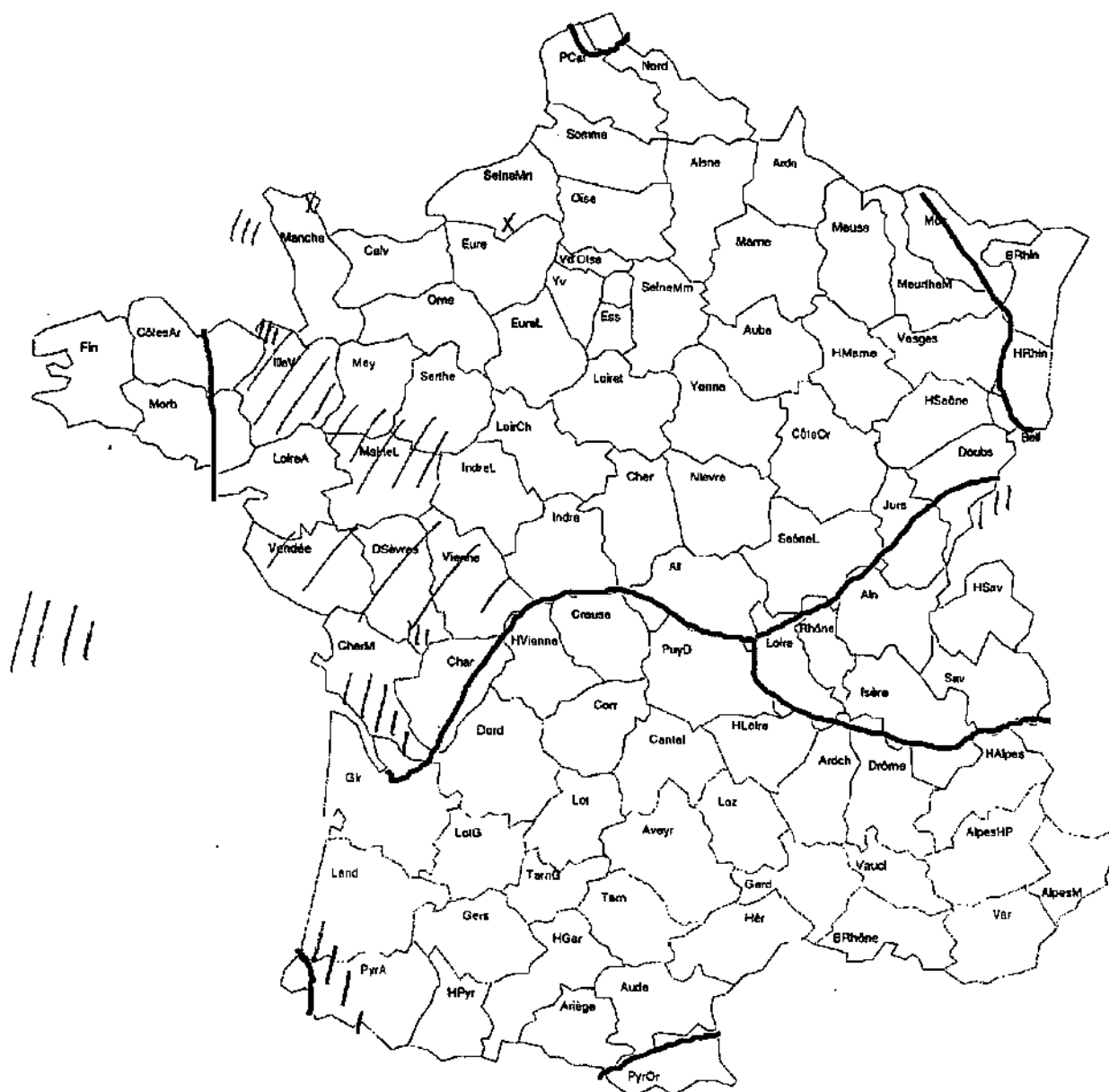
aquetter



X : afr.

O : mfr.

/// : dial.



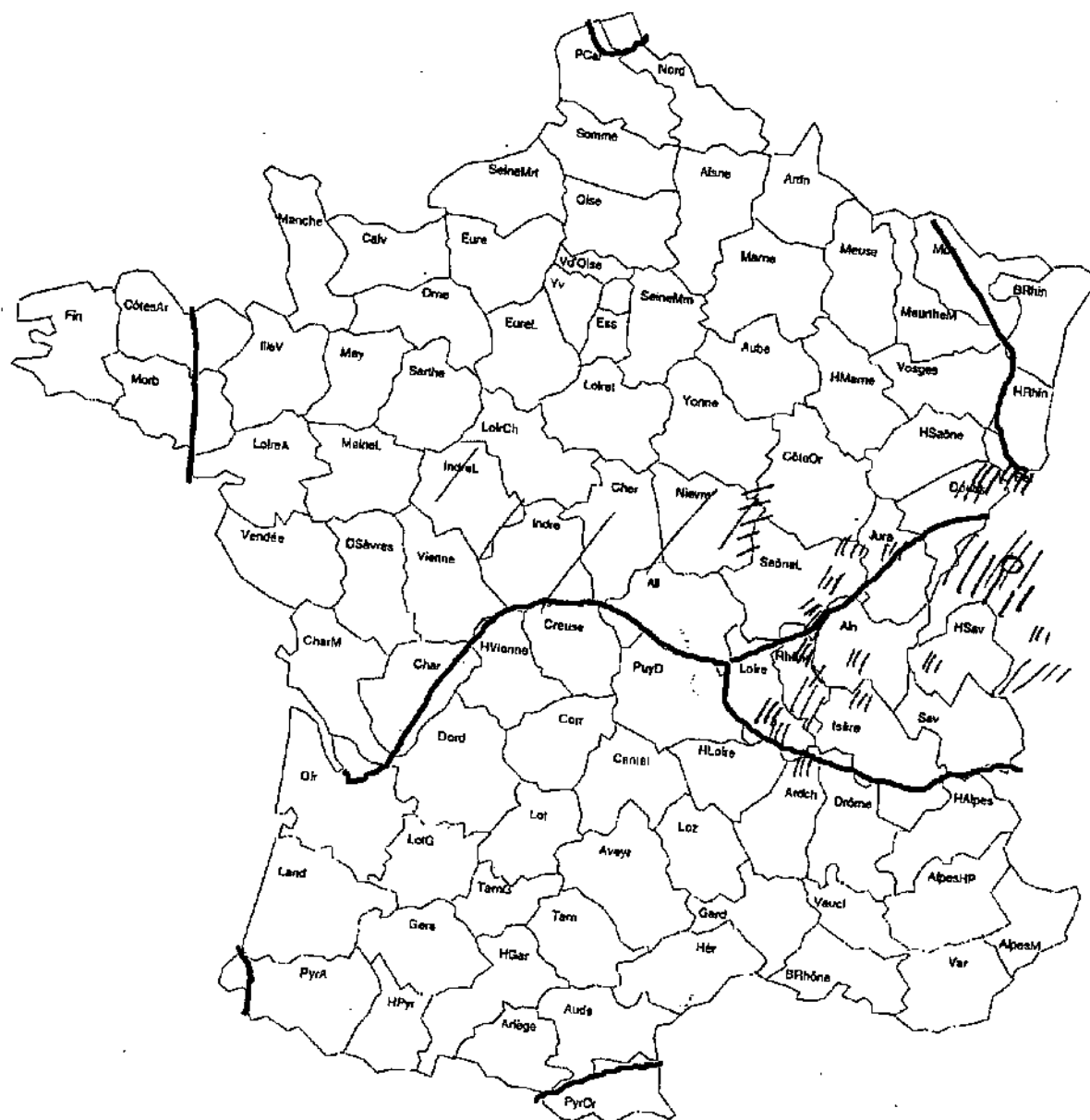
///

: dial.

X

: attest. anc.

arrancher

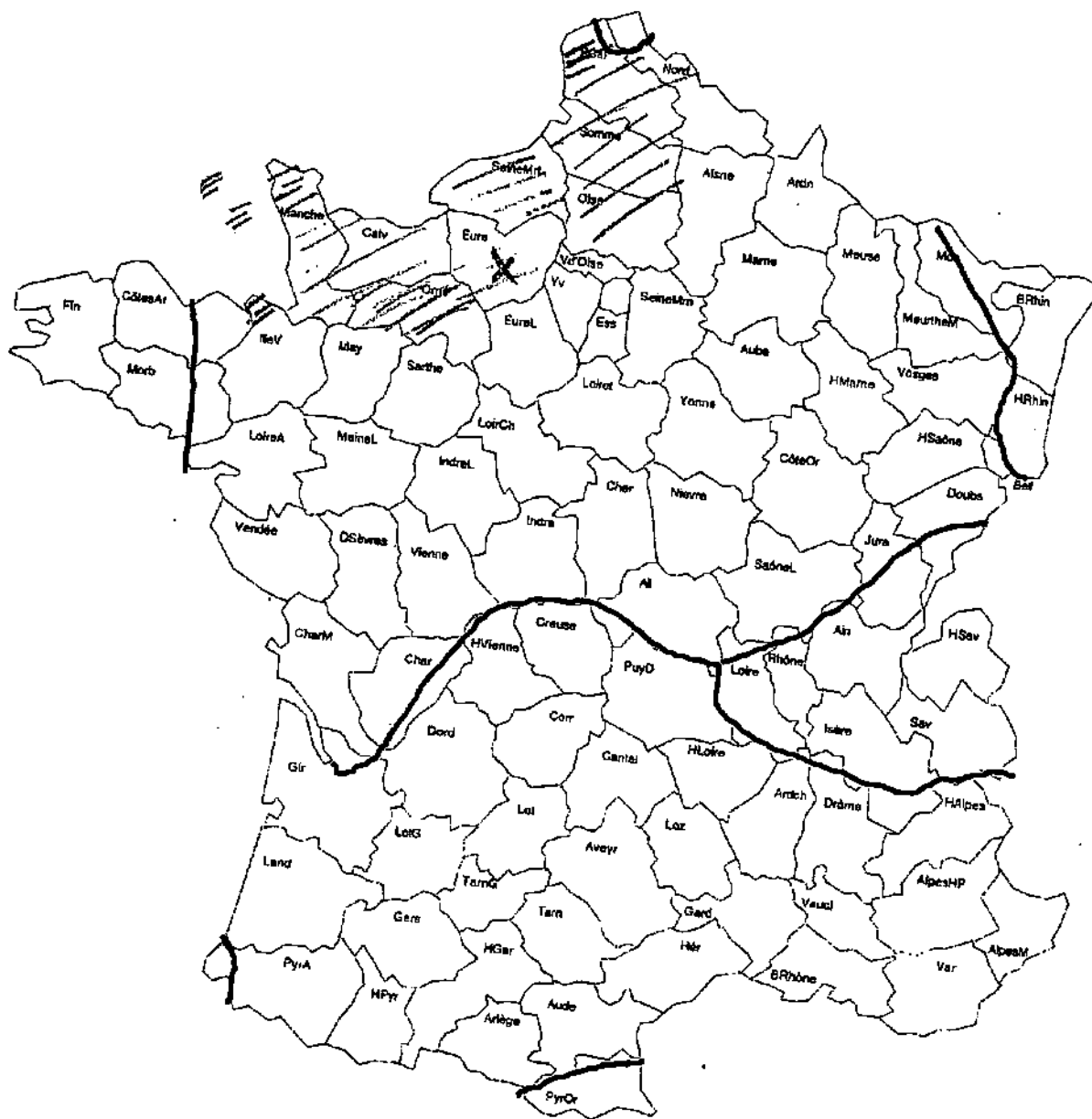


X : mfr.

O : aussi

/// : dial.

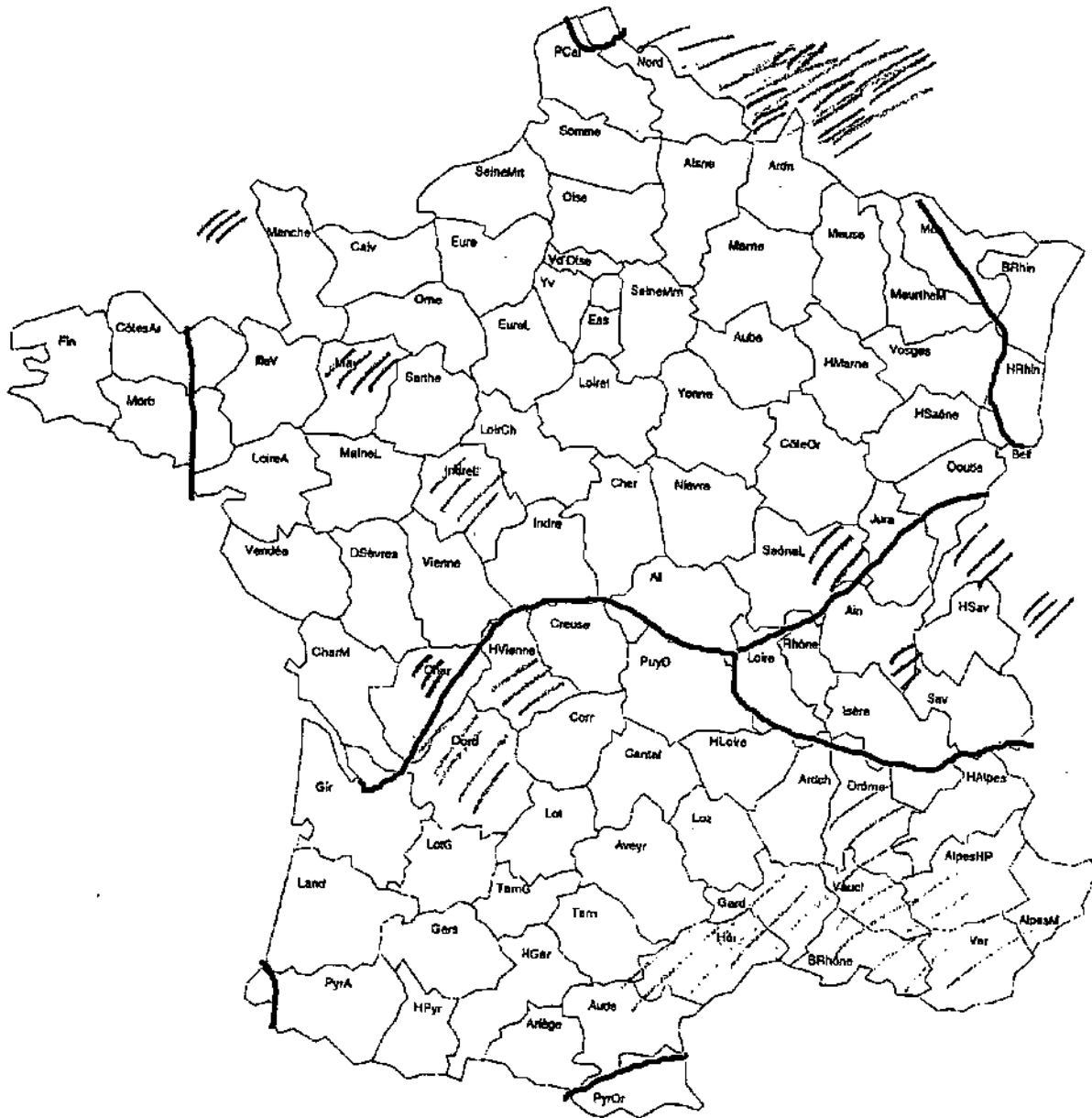
aruner



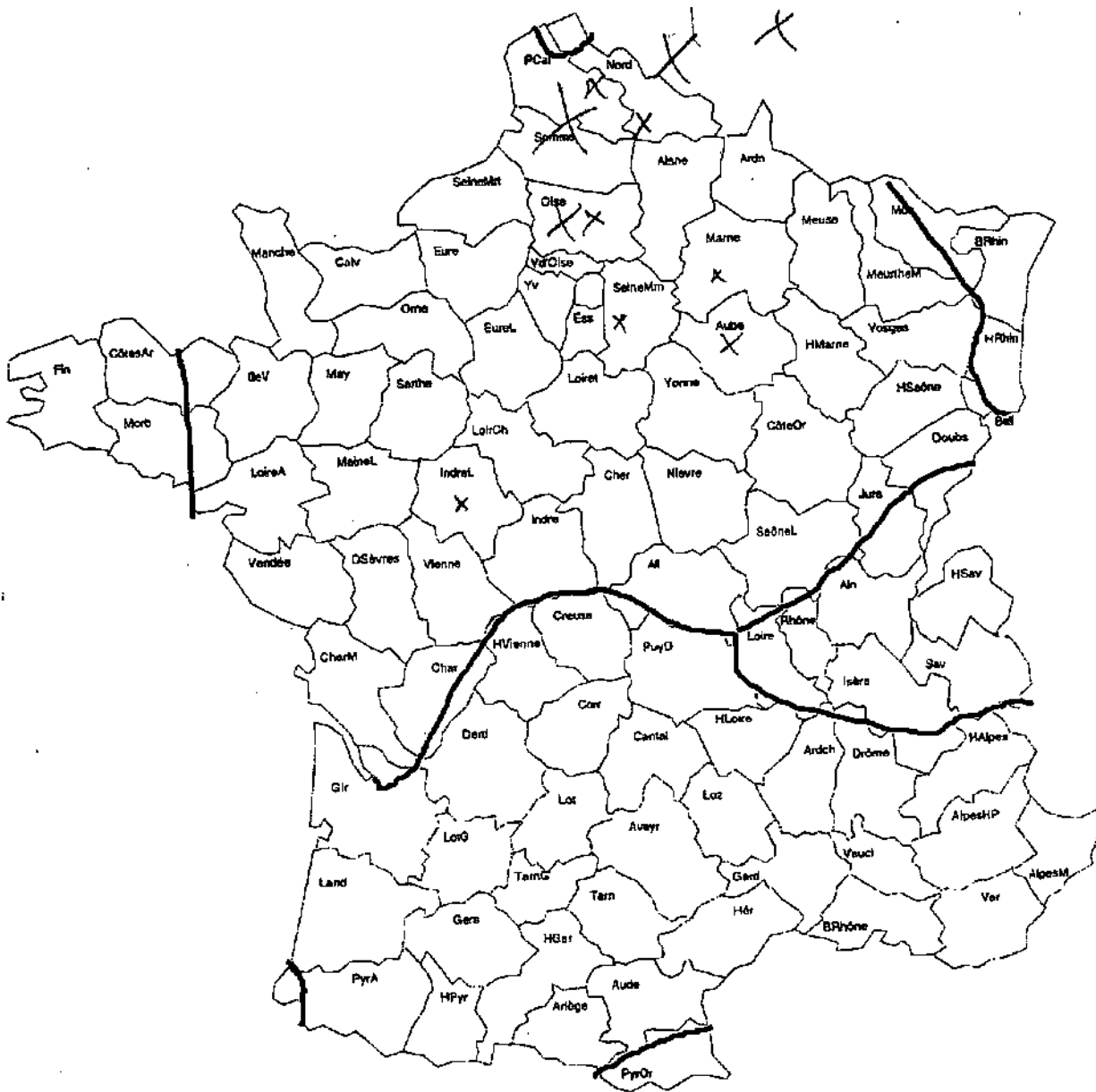
X : attest. anc.

/// : dial.

/// : dial.

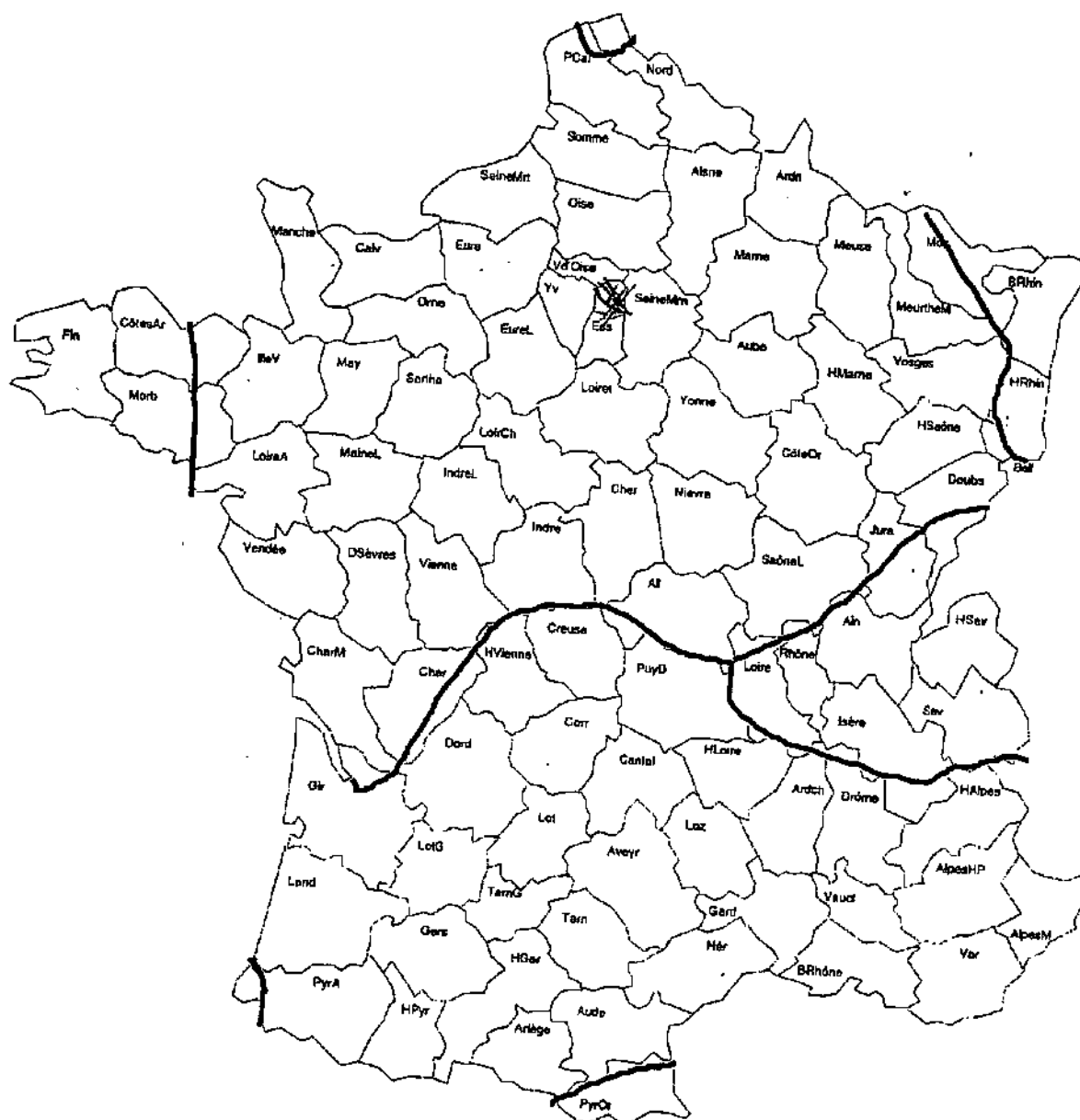


assembly



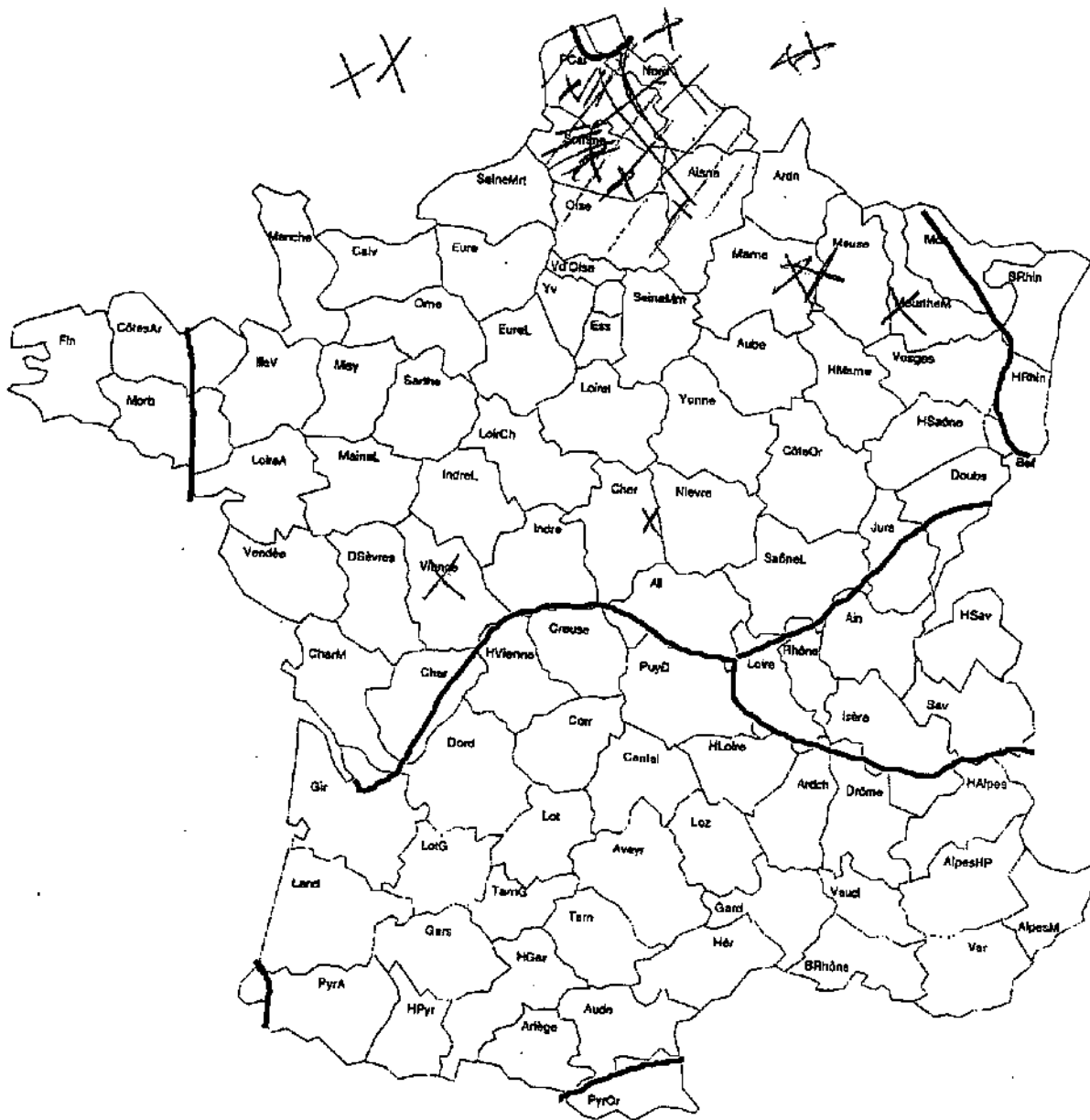
X : attest. anc.

assiette



X : attest. anc.

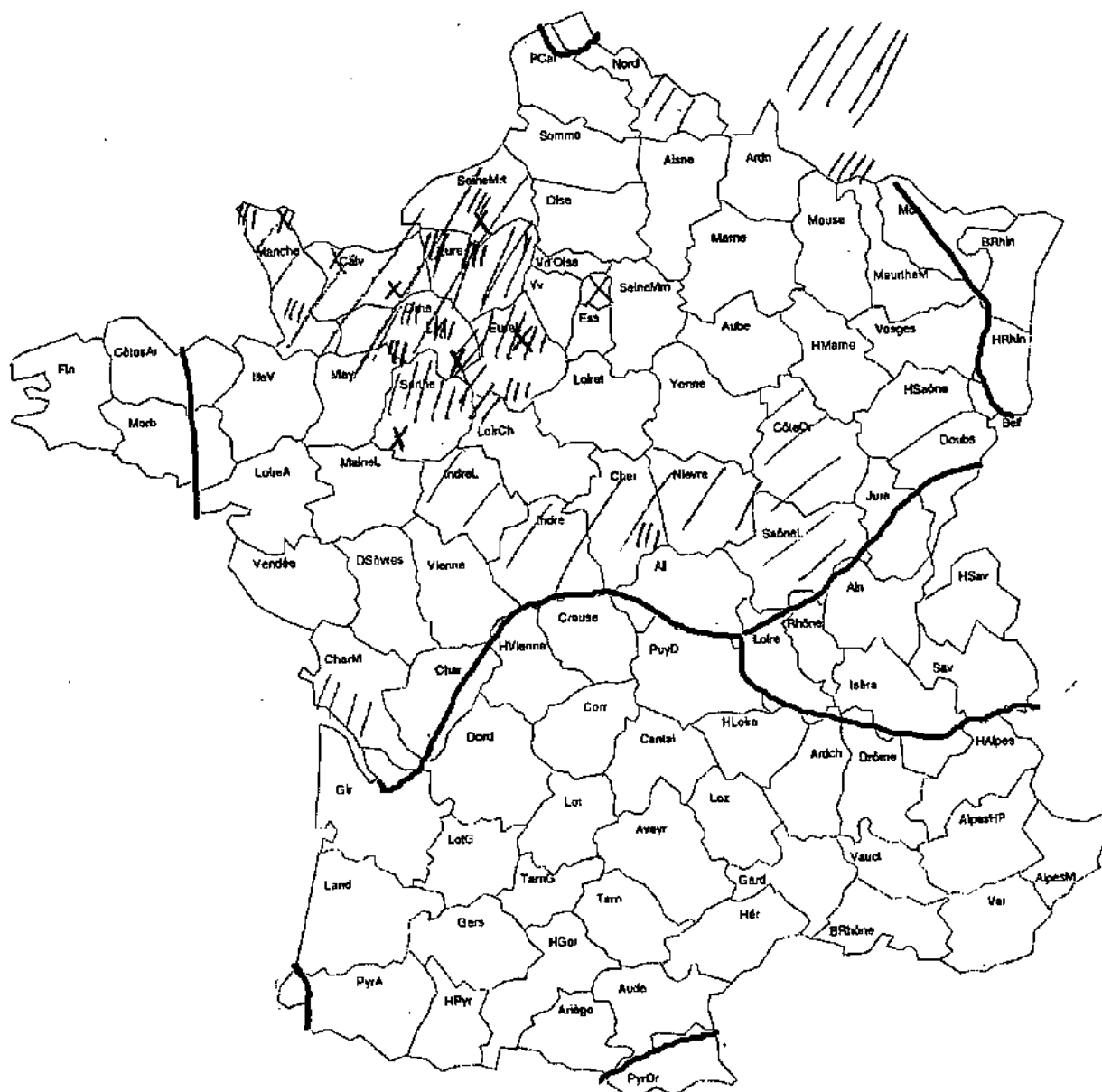
attenir



X : attest. anc.

/// : dial.

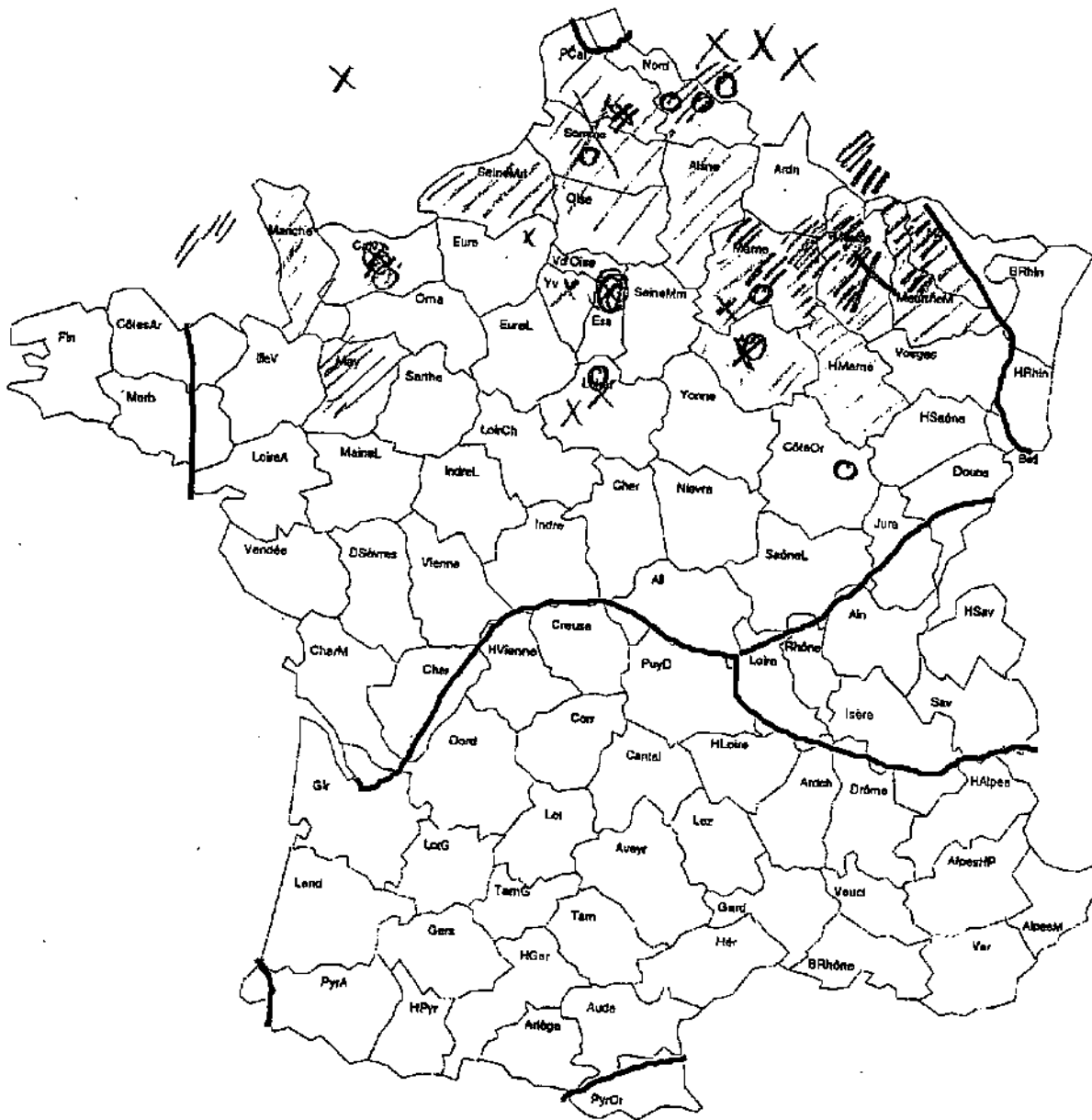
1



X : attest. anc.

/// : dial.

aumoyre

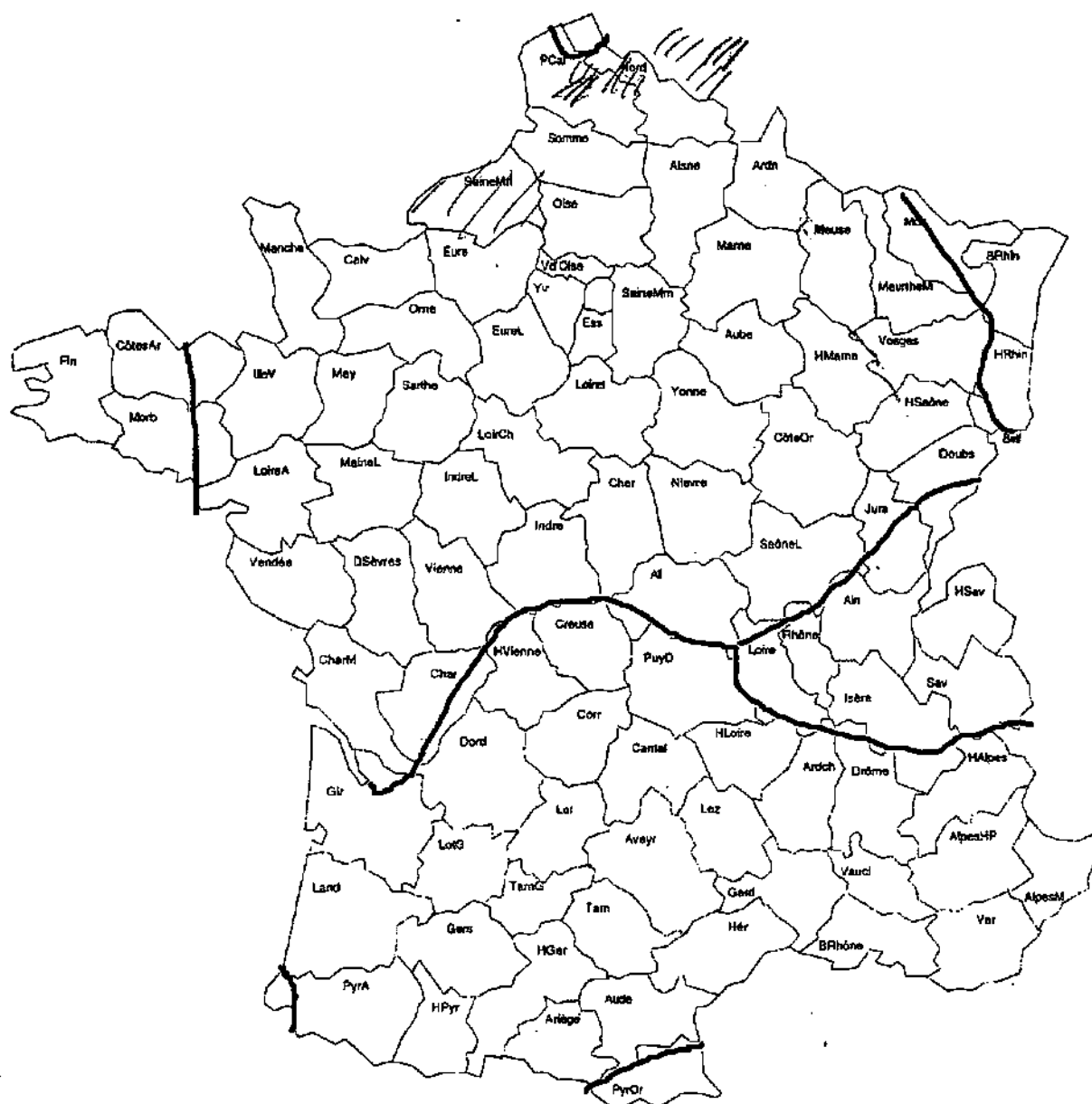


X : afr.

O : mfr.

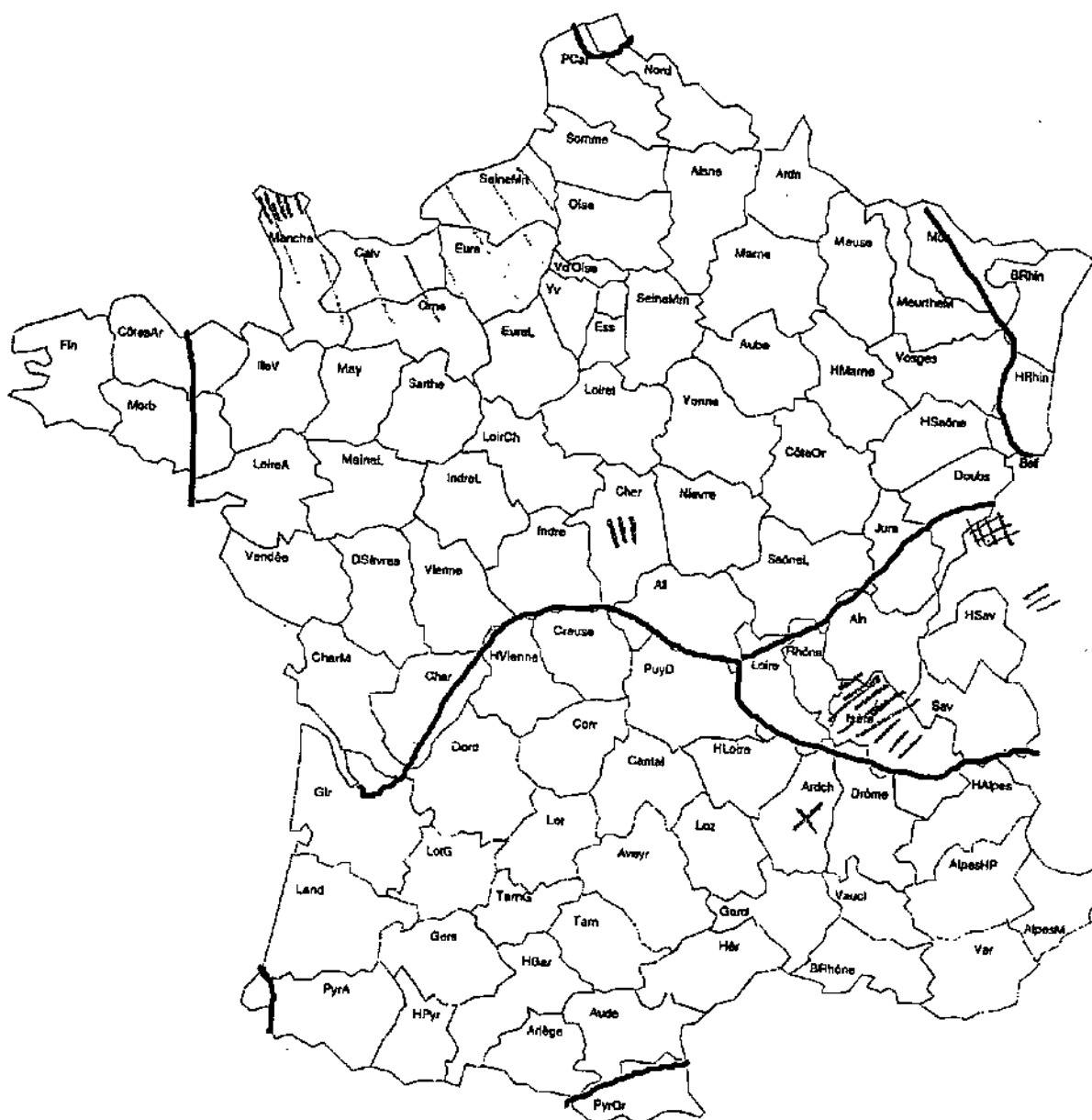
/// : dial.

aurens



/// : dial.

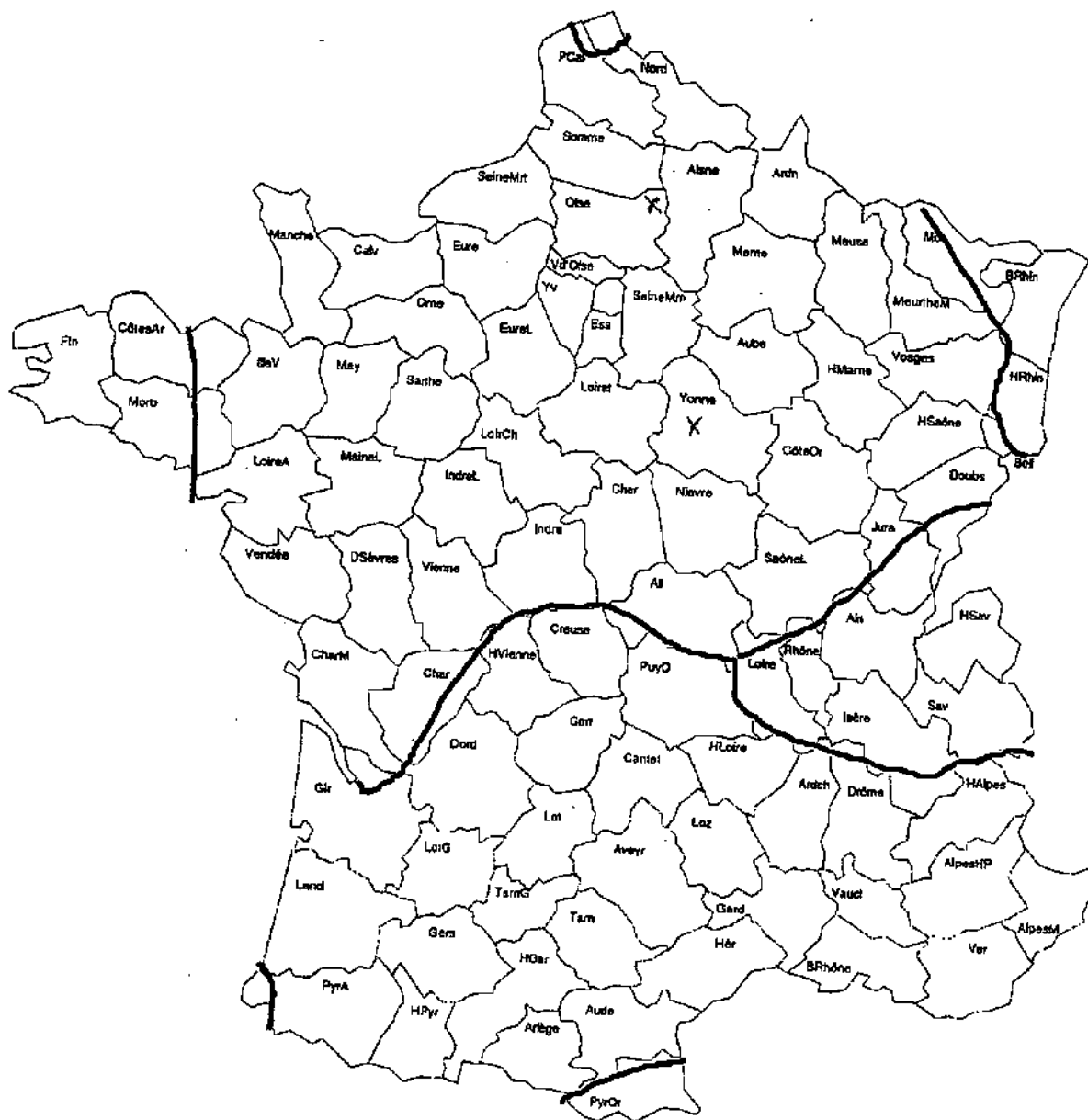
aviller



/// : dial. a)

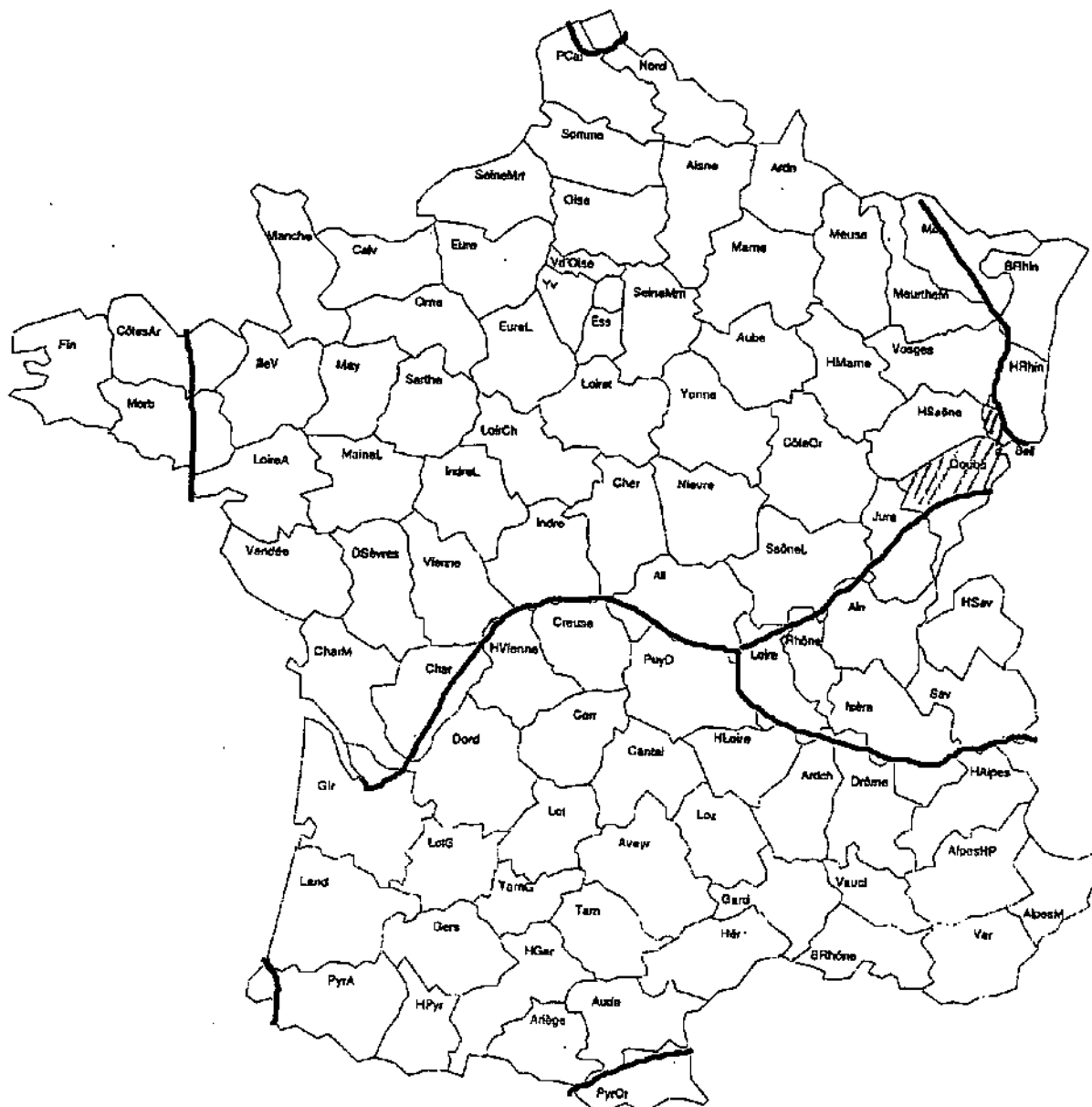
\\ : dial. b)

bagaige

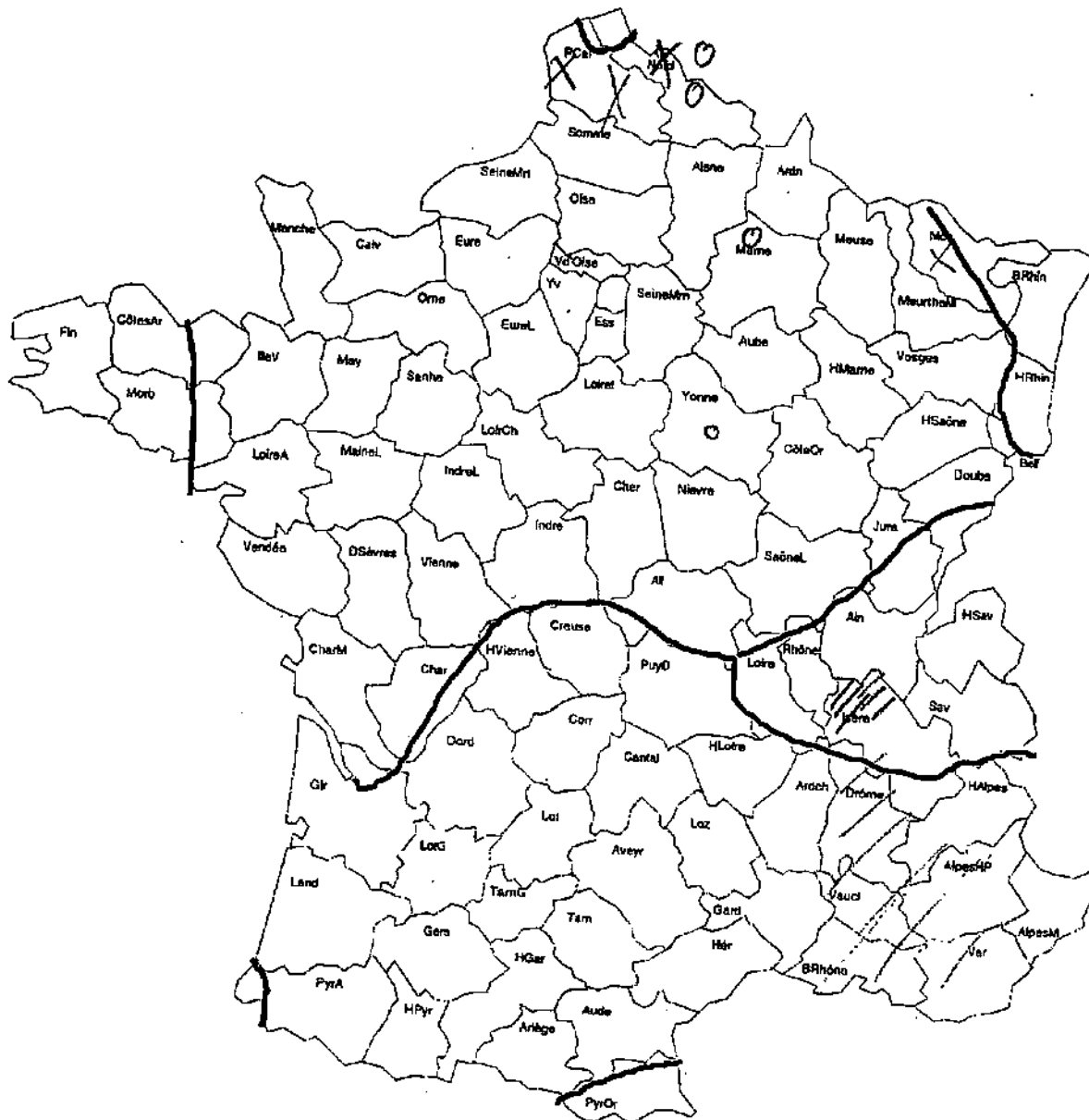


X : attest. anc.

/// : dial.



barbeter

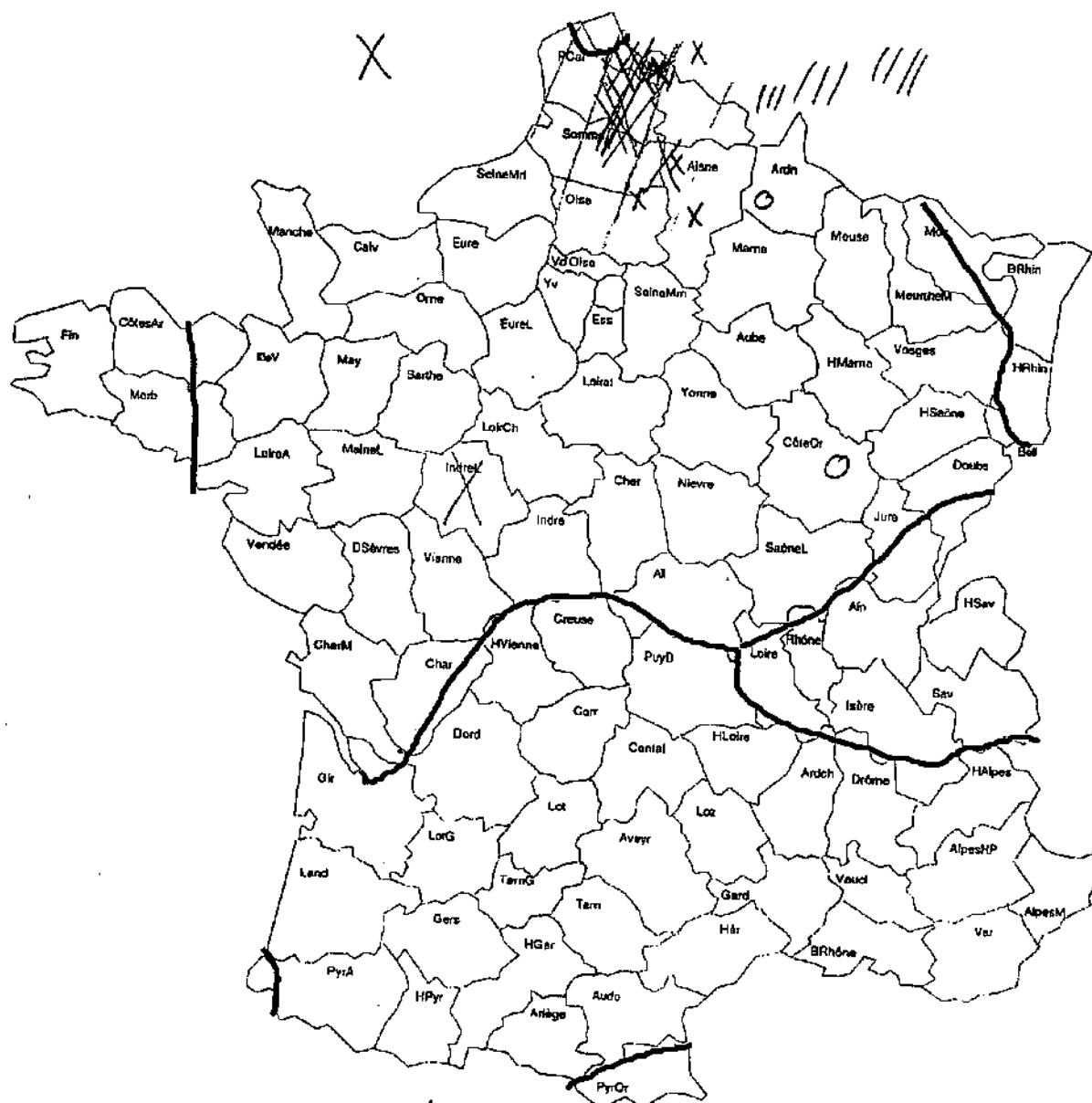


X : afr.

O : mfr.

/// : dial.

baron

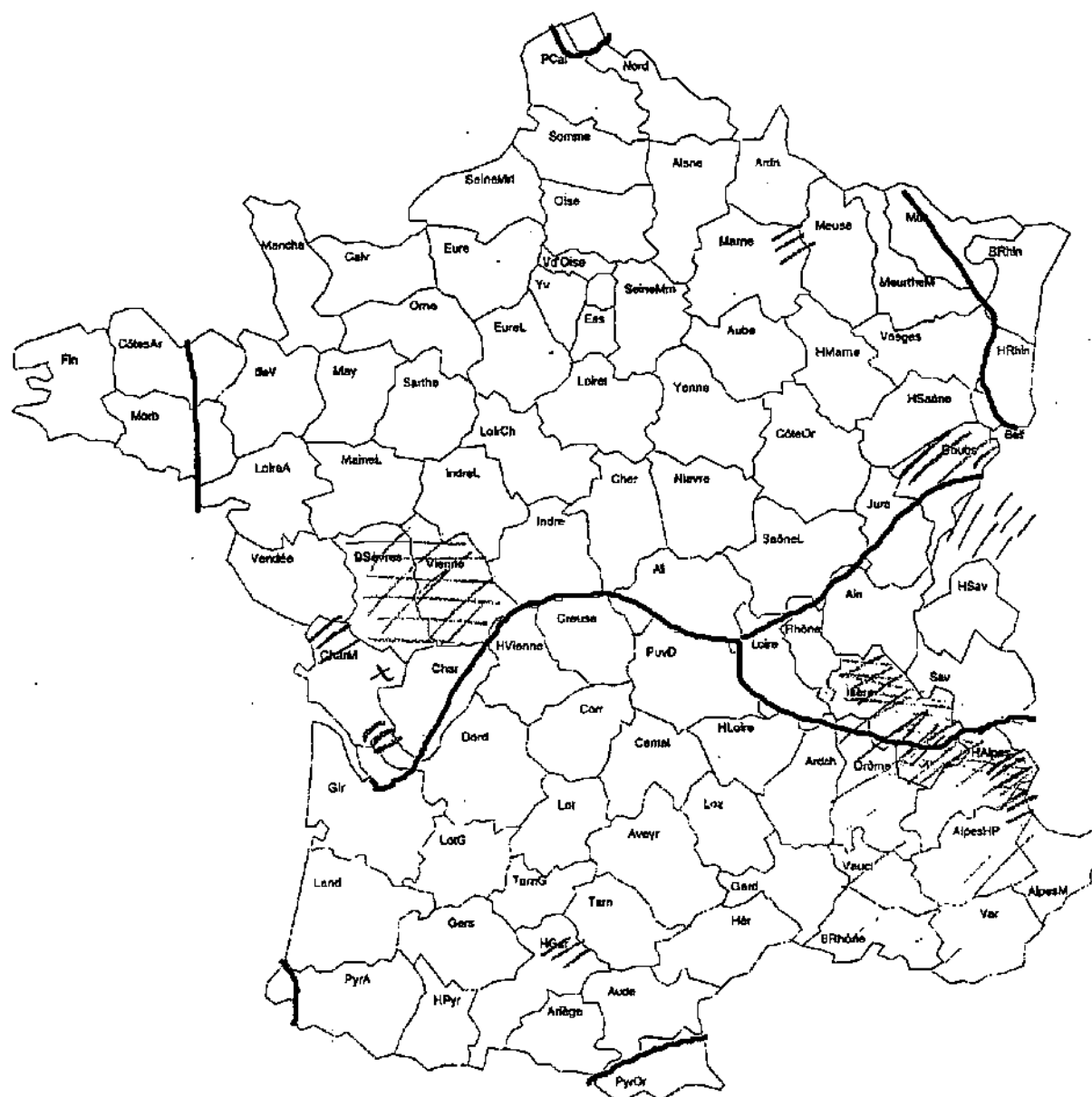


X : afr.

0 : mfr.

/// : dial.

busy

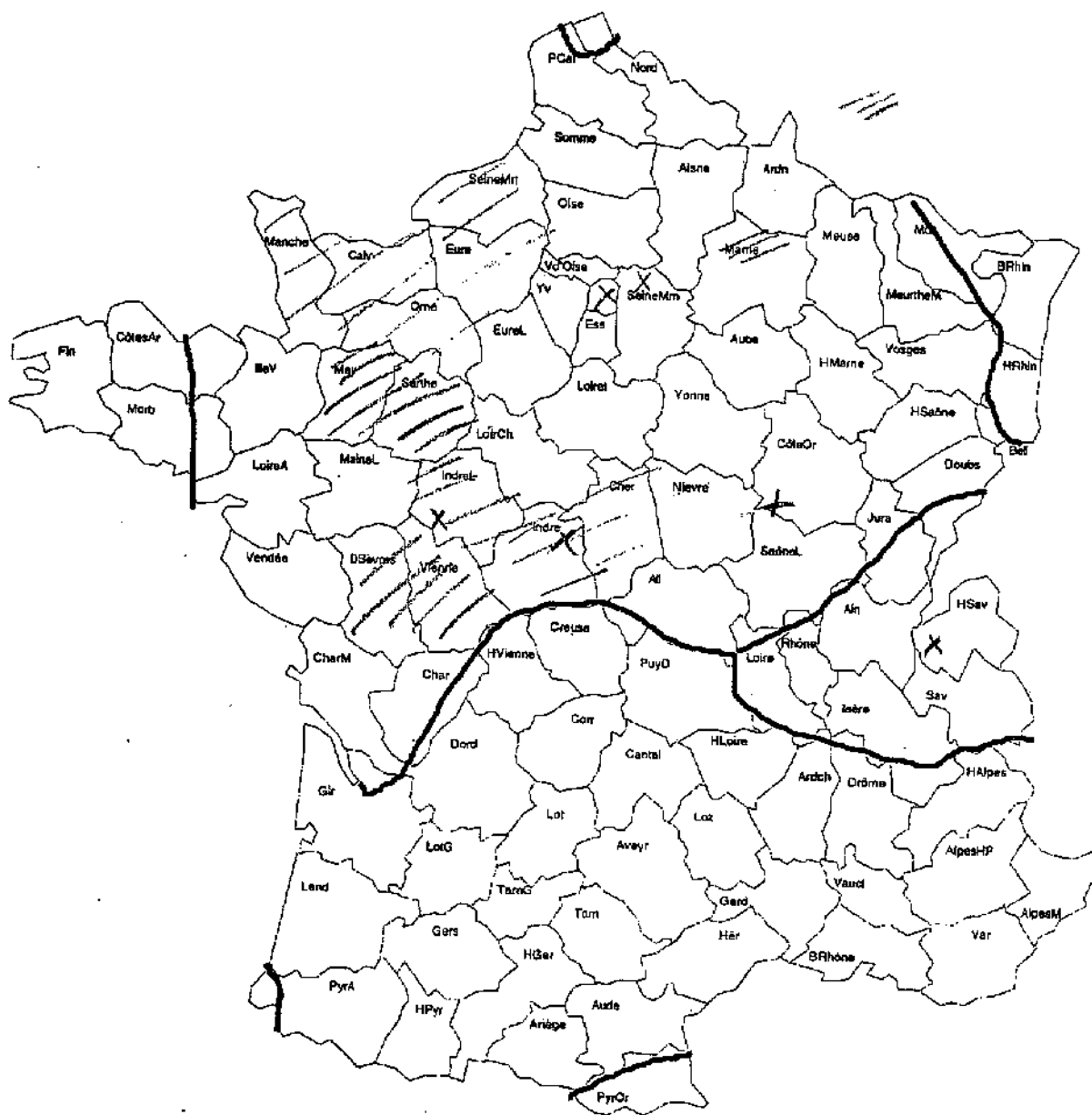


X : attest. anc.

/// : dial., tous sens confondus

≡ : dial., "mourir"

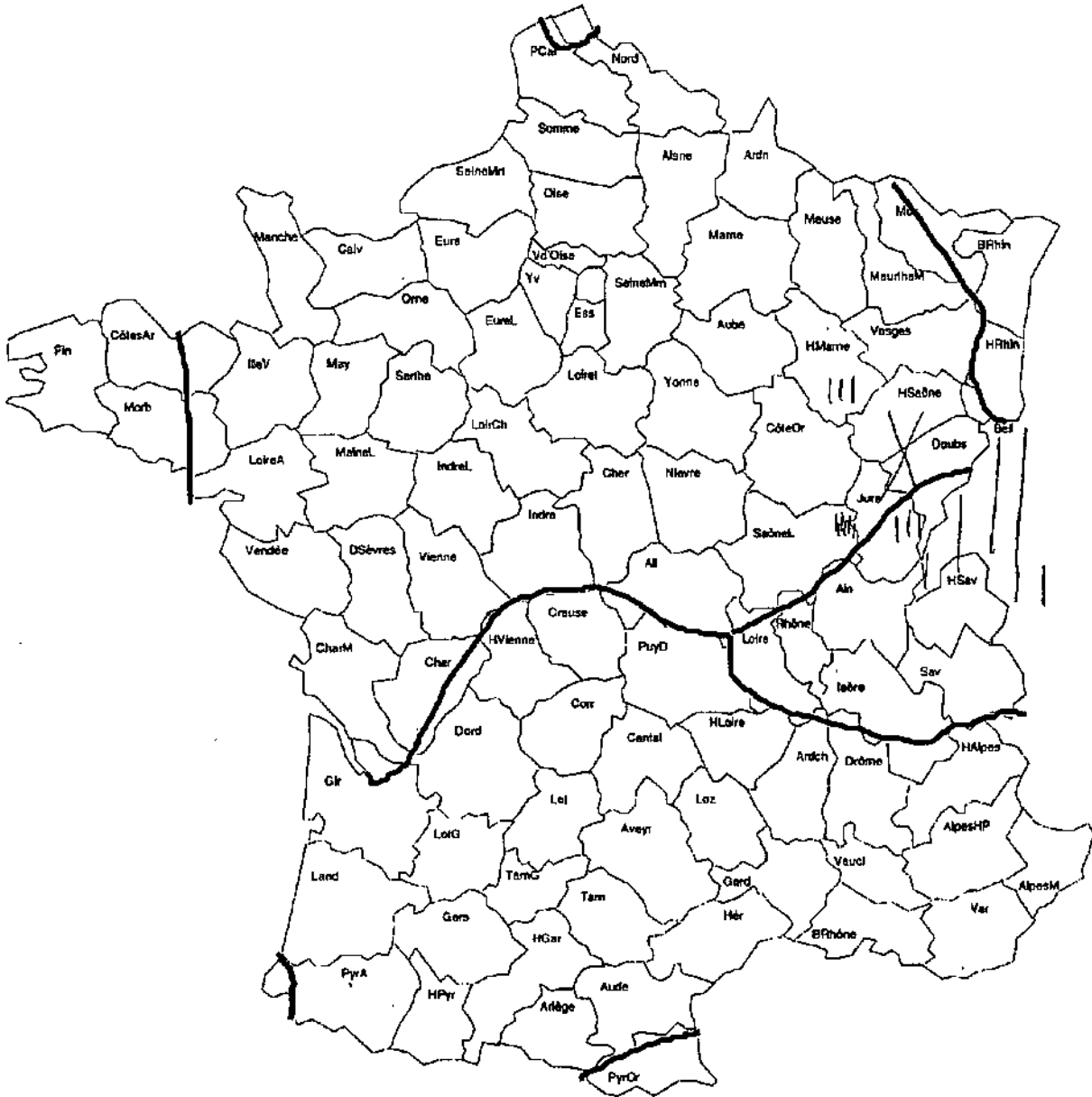
bauff[r]er



X : attest. anc.

/// : dial.

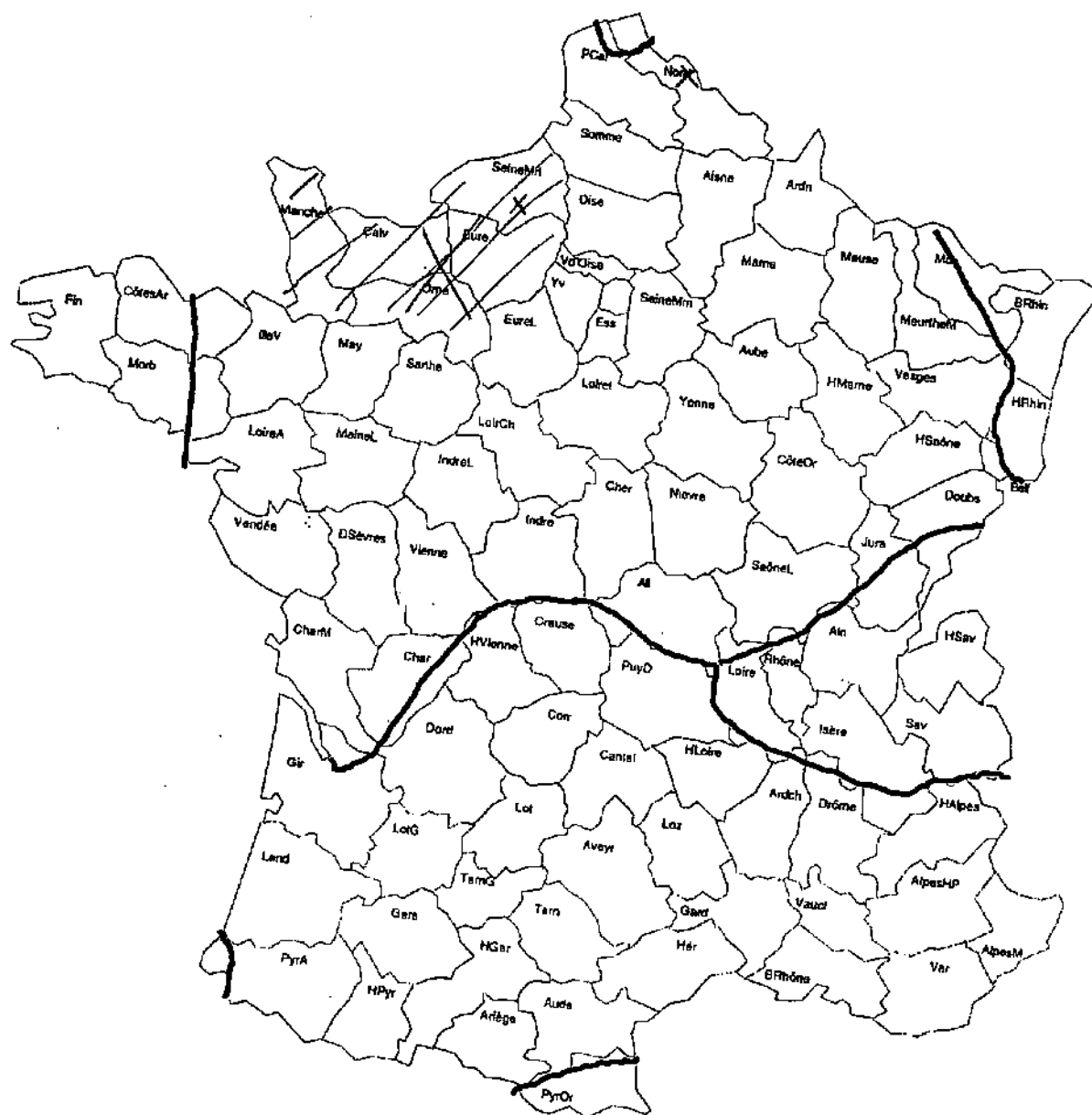
baynes



X : attest. anc.

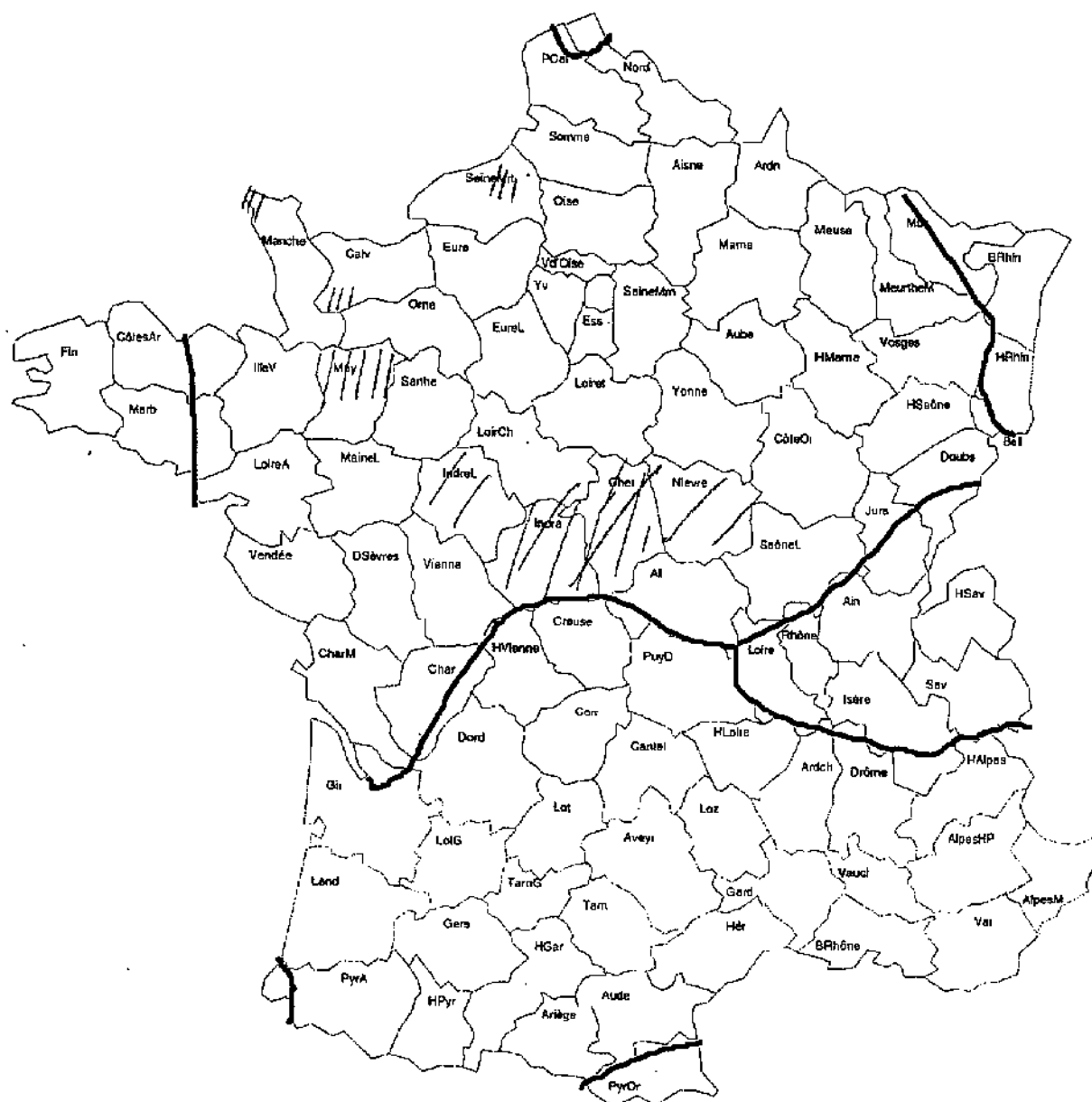
/// : dial.

becquerelle



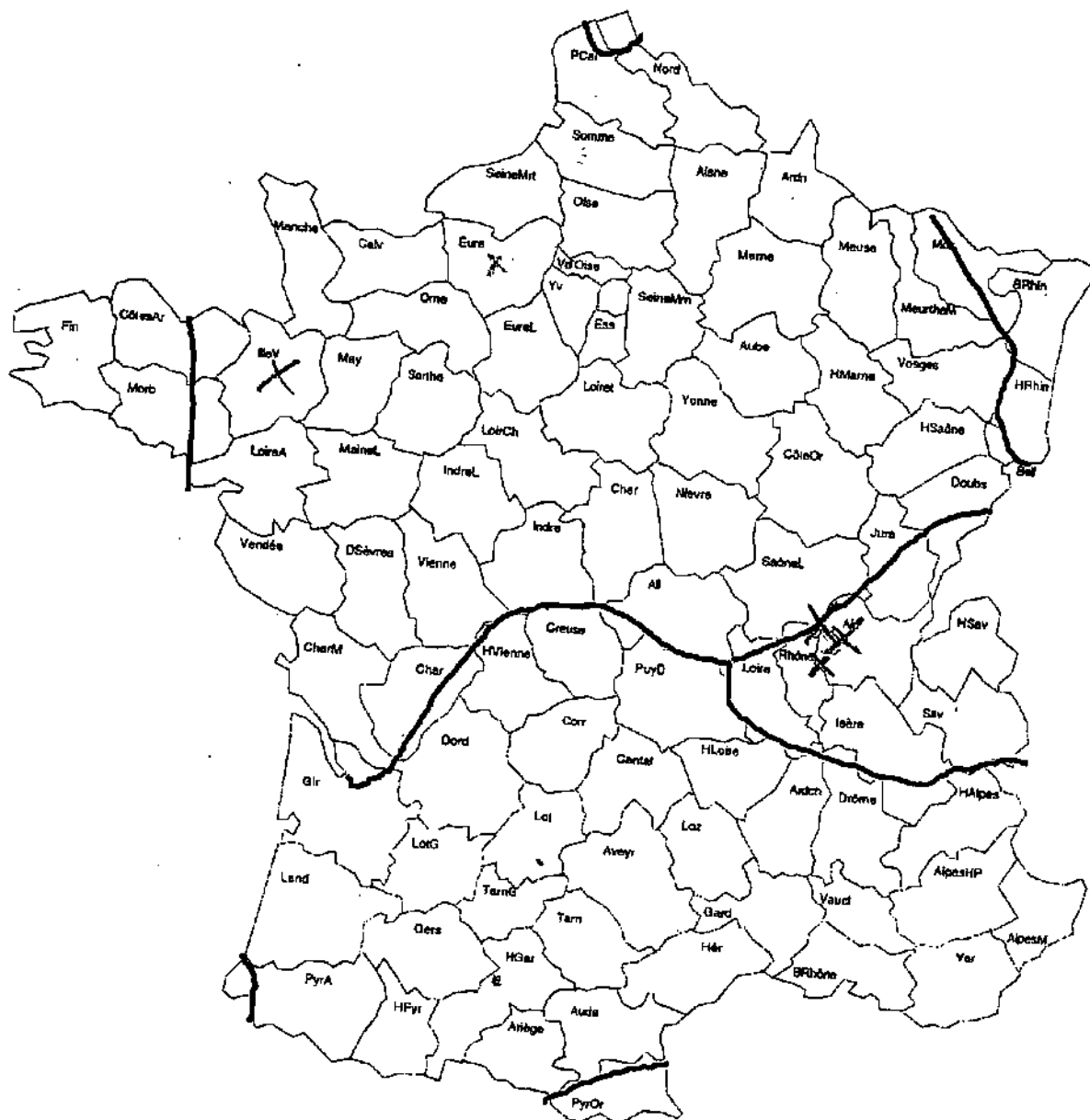
X : attest. anc.

/// : dial.

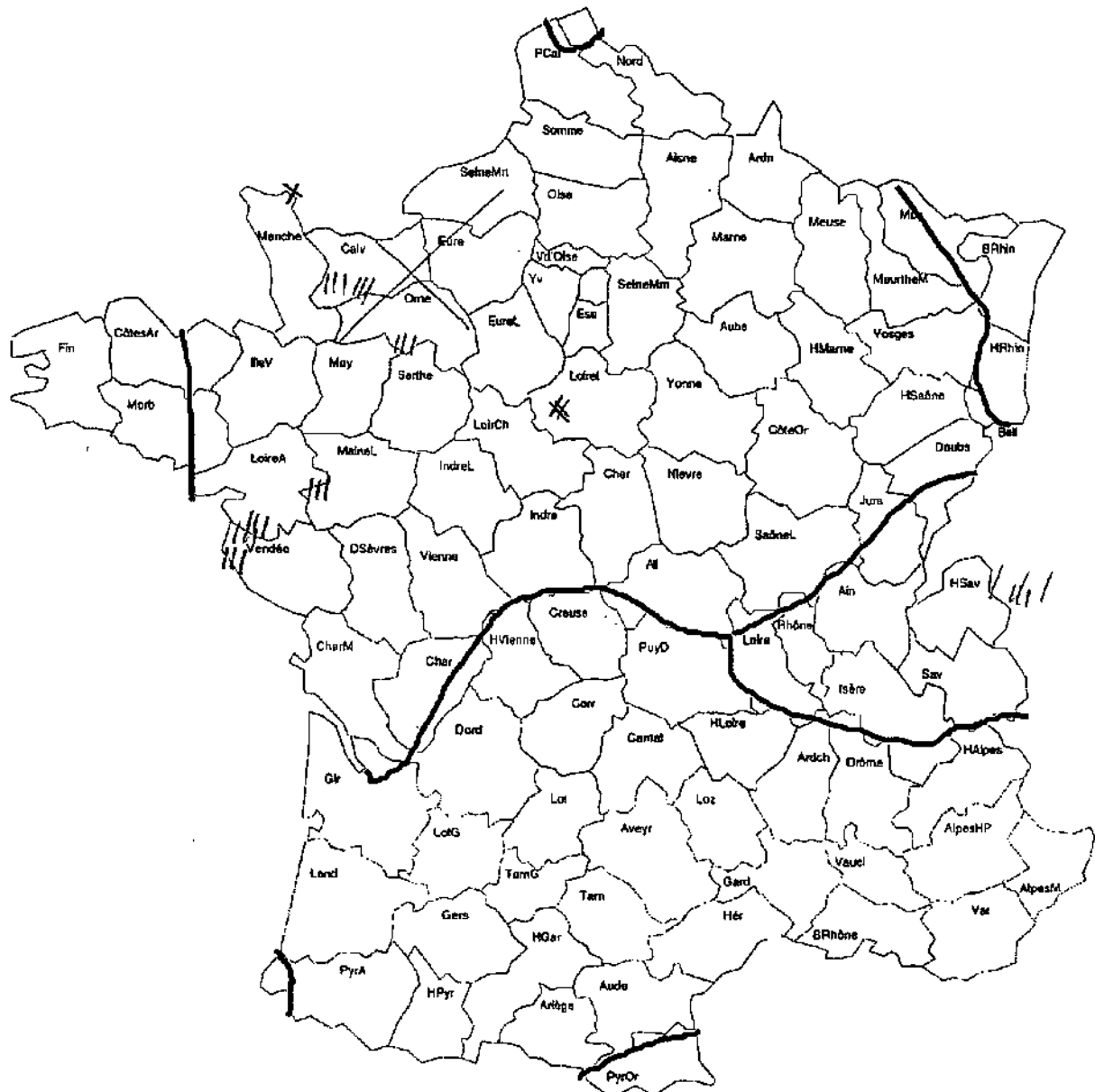


/// : dial.

bemy



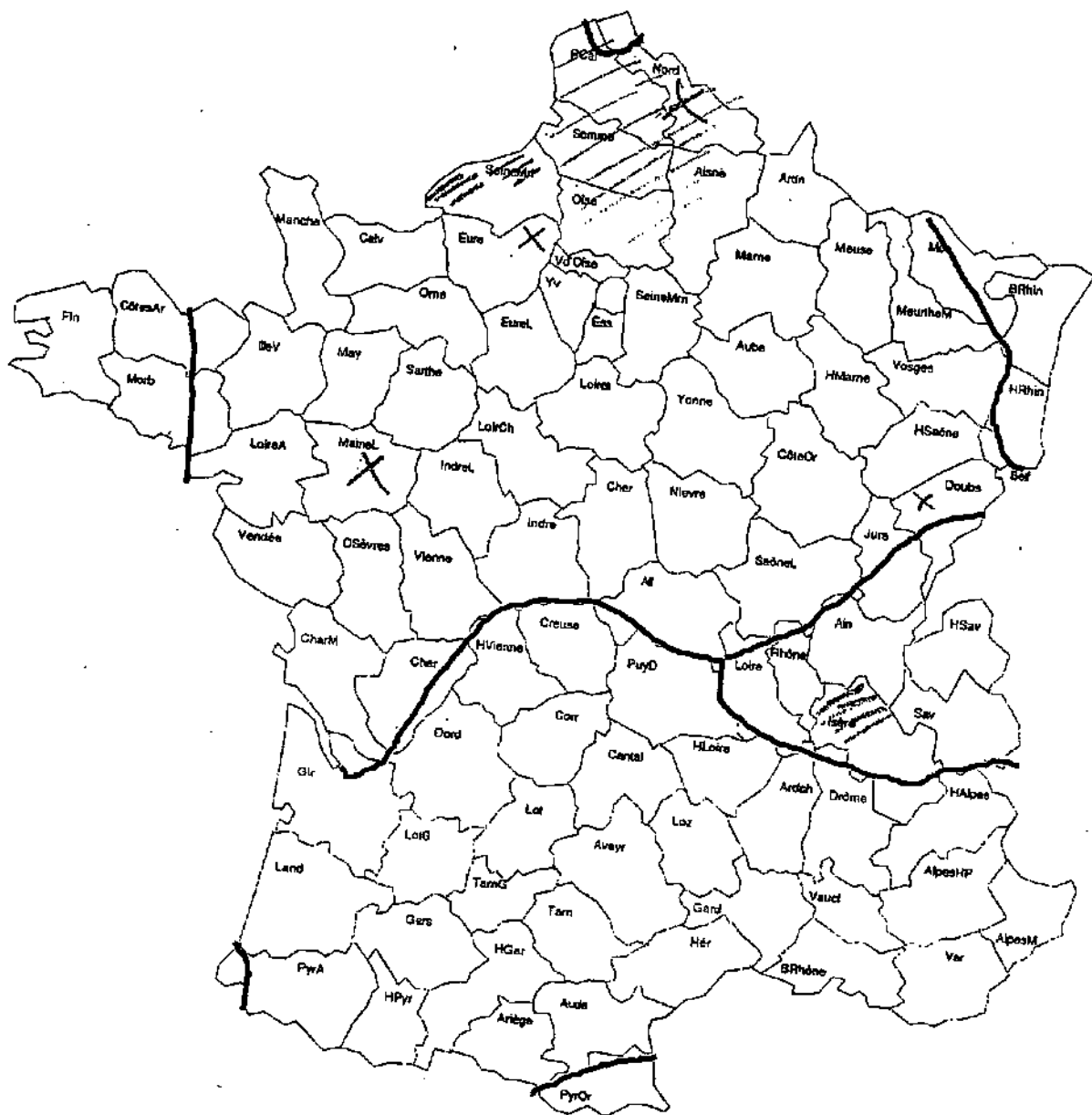
X : attest. anc.



/// : dial.

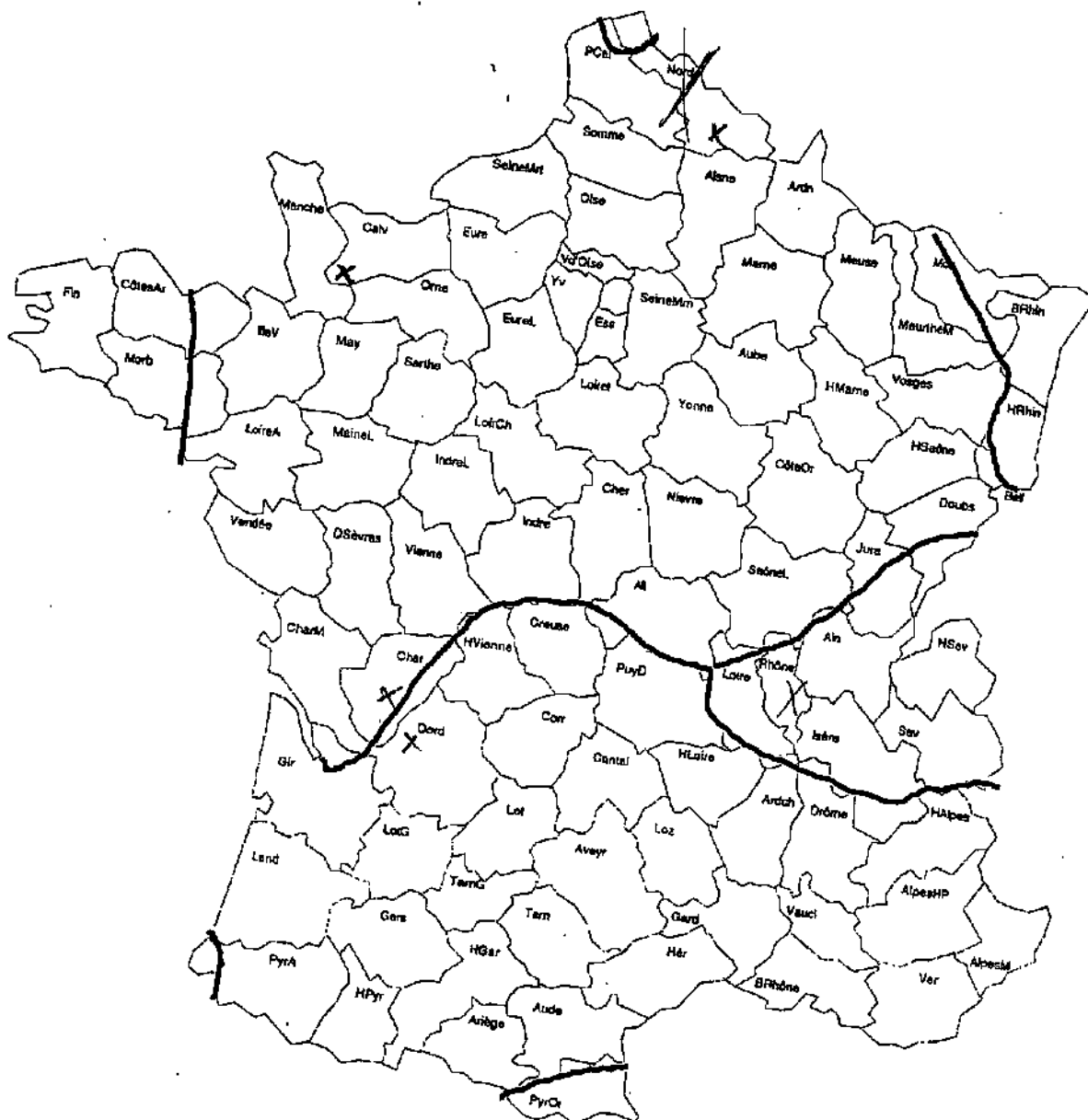
X : attest. anc.

besache



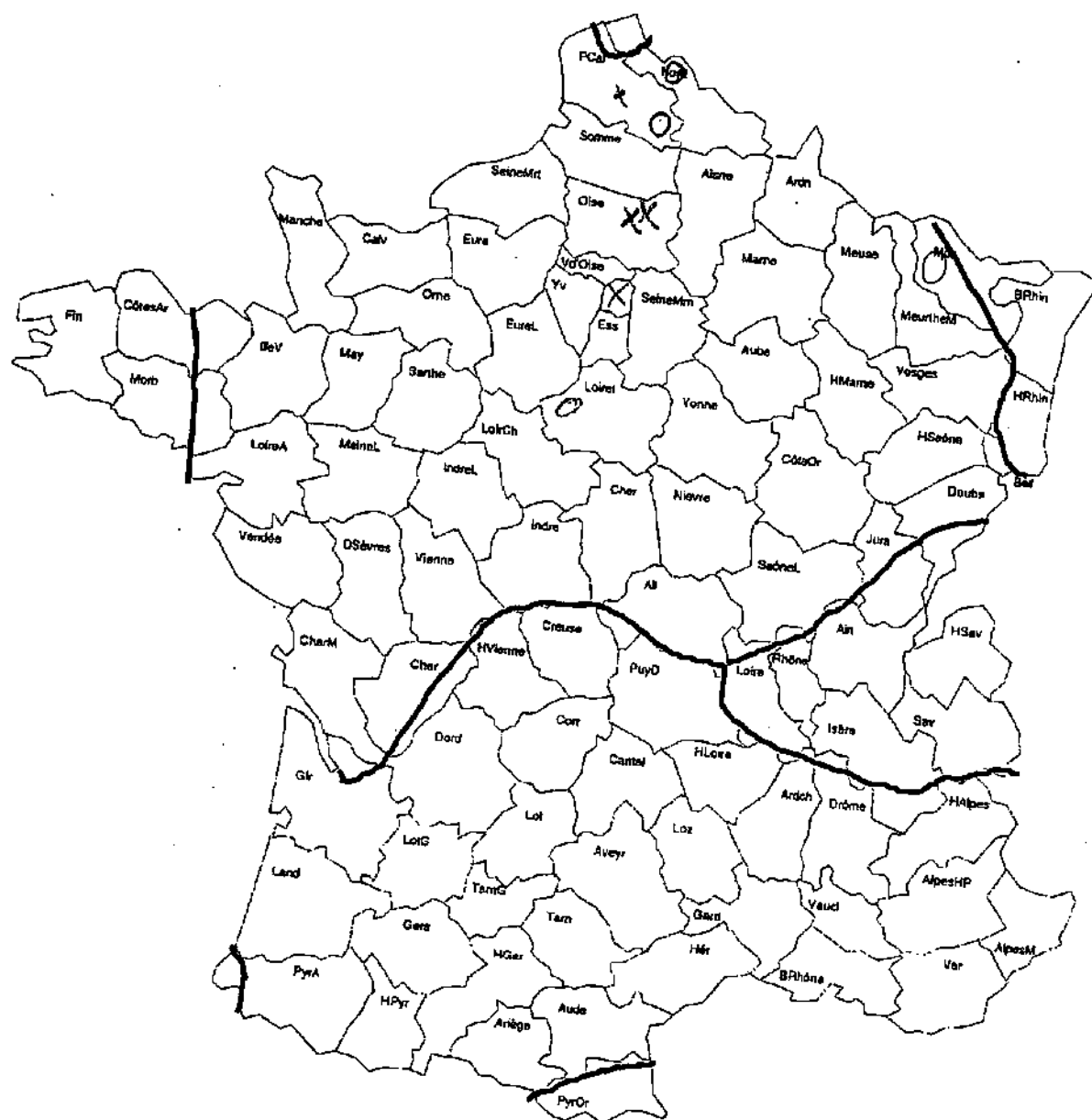
X : attest. anc.

/// : dial.

biberon

X : attest. anc.

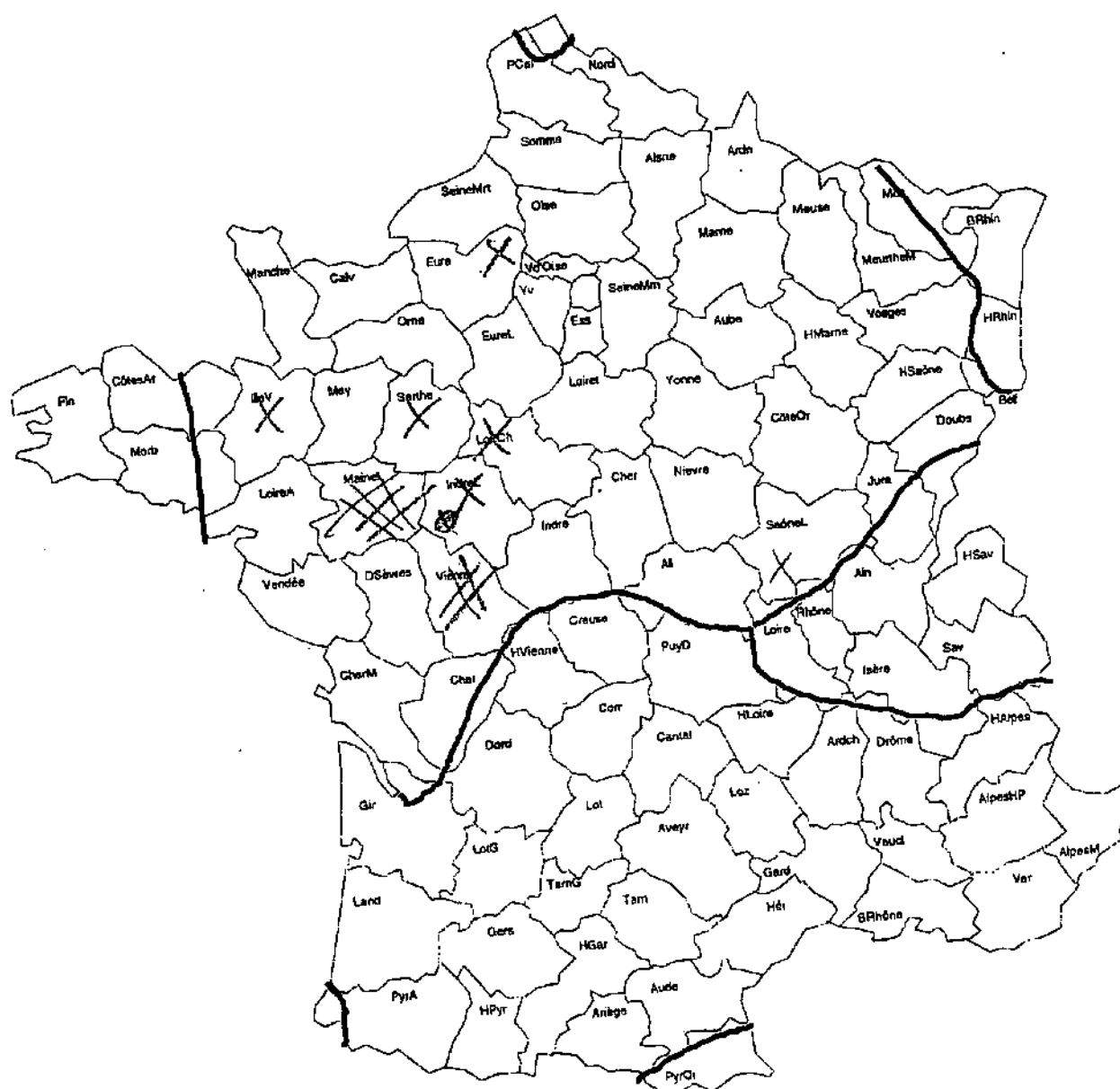
bigame



X : mfr,

O : afr.

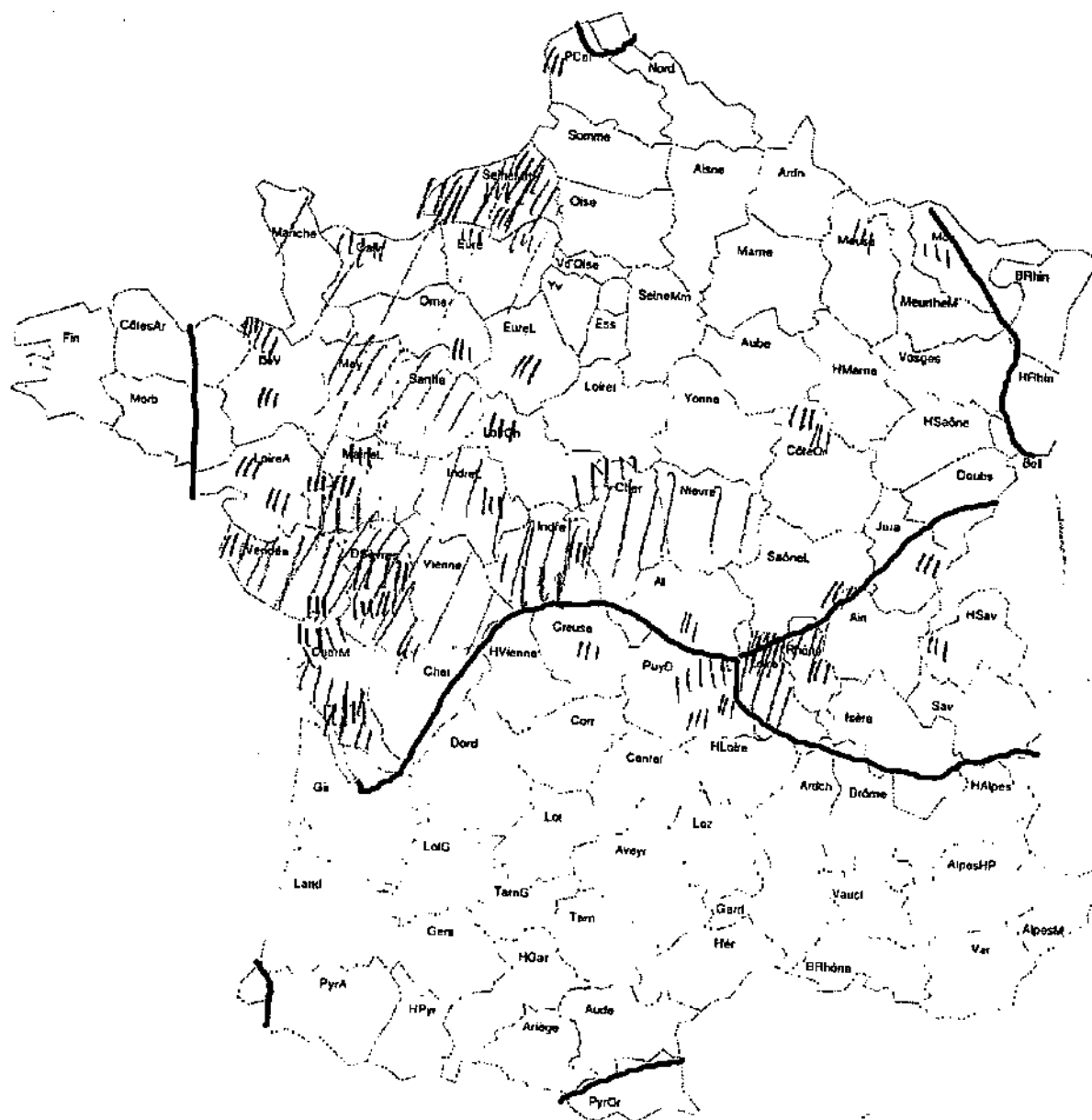
billevesee



X : b) attest. du 16^e s. : billevesee

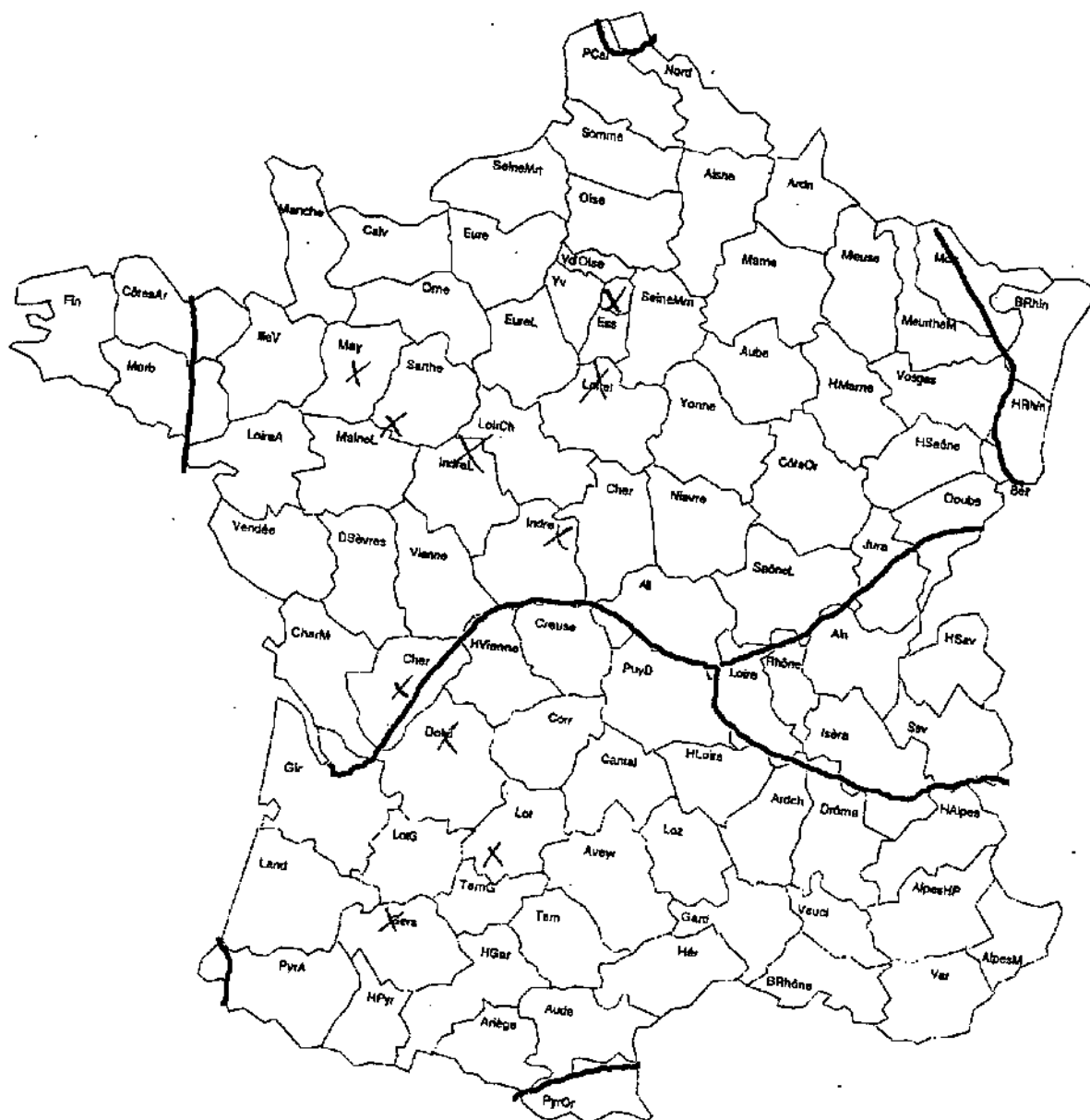
O : a) attest. du 16^e s. : descendants de VES-

billevesee

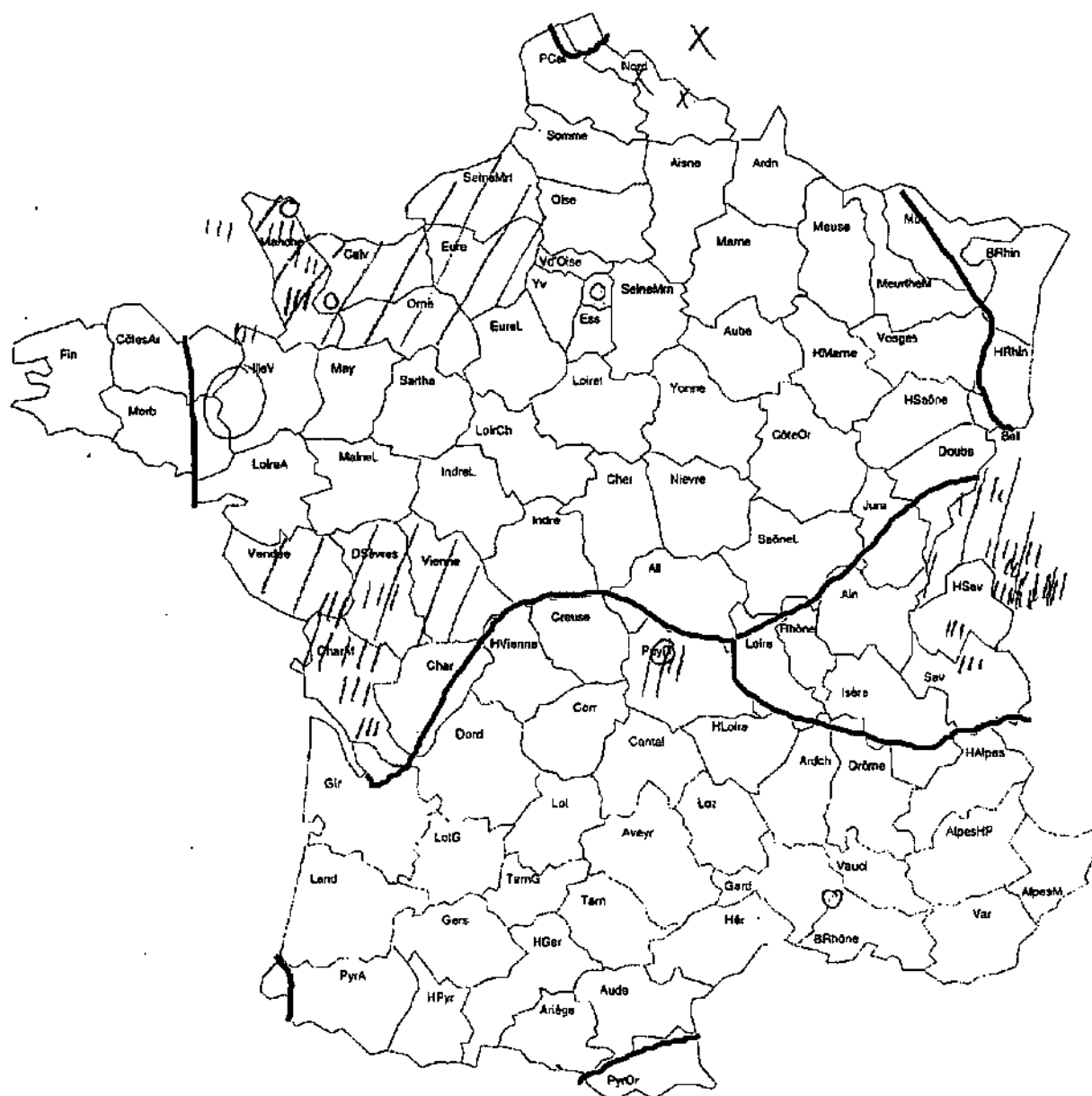


/// : dial. (descendants de VES-)

blan



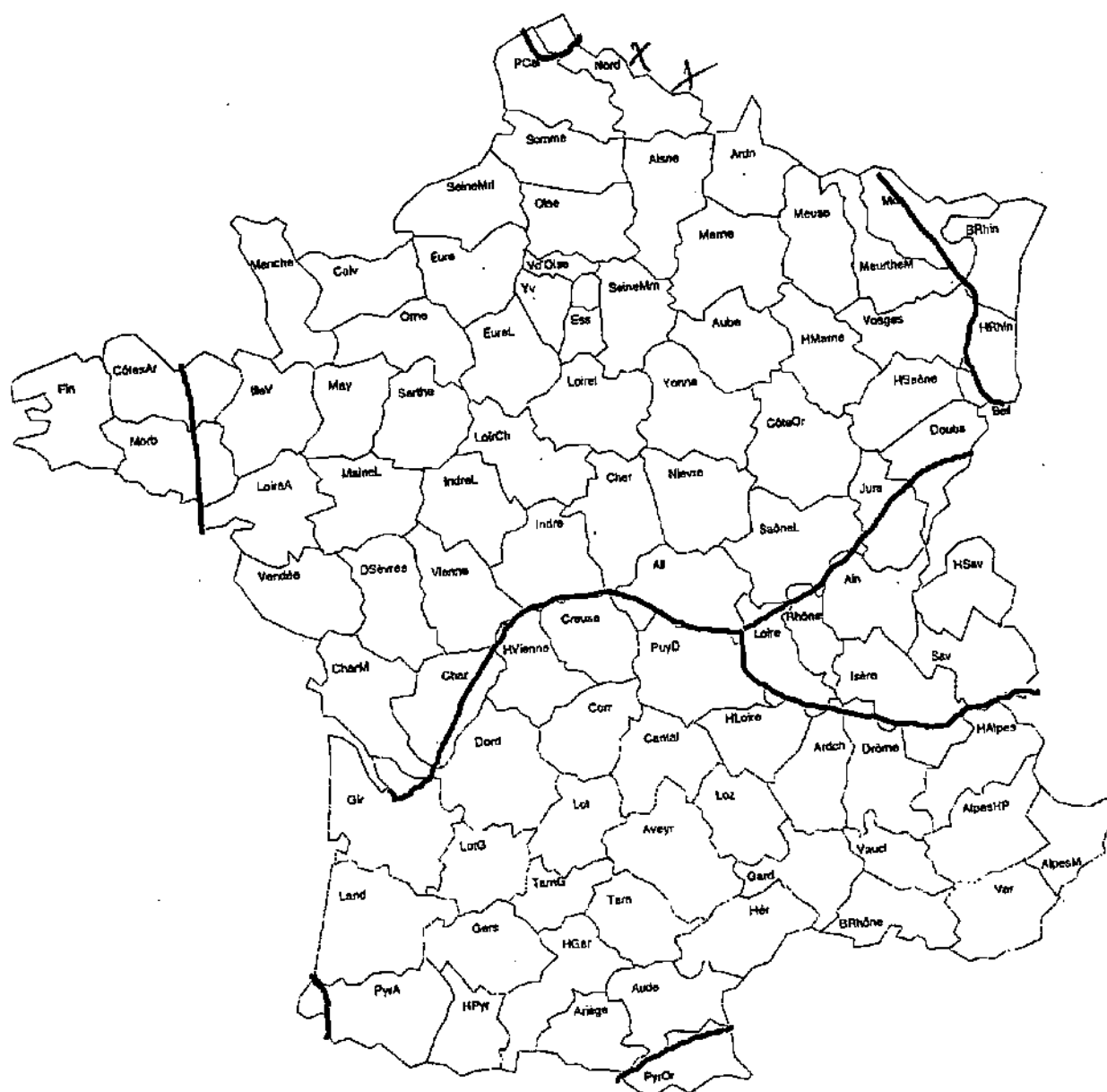
X : attest. anc.



/// : dial.

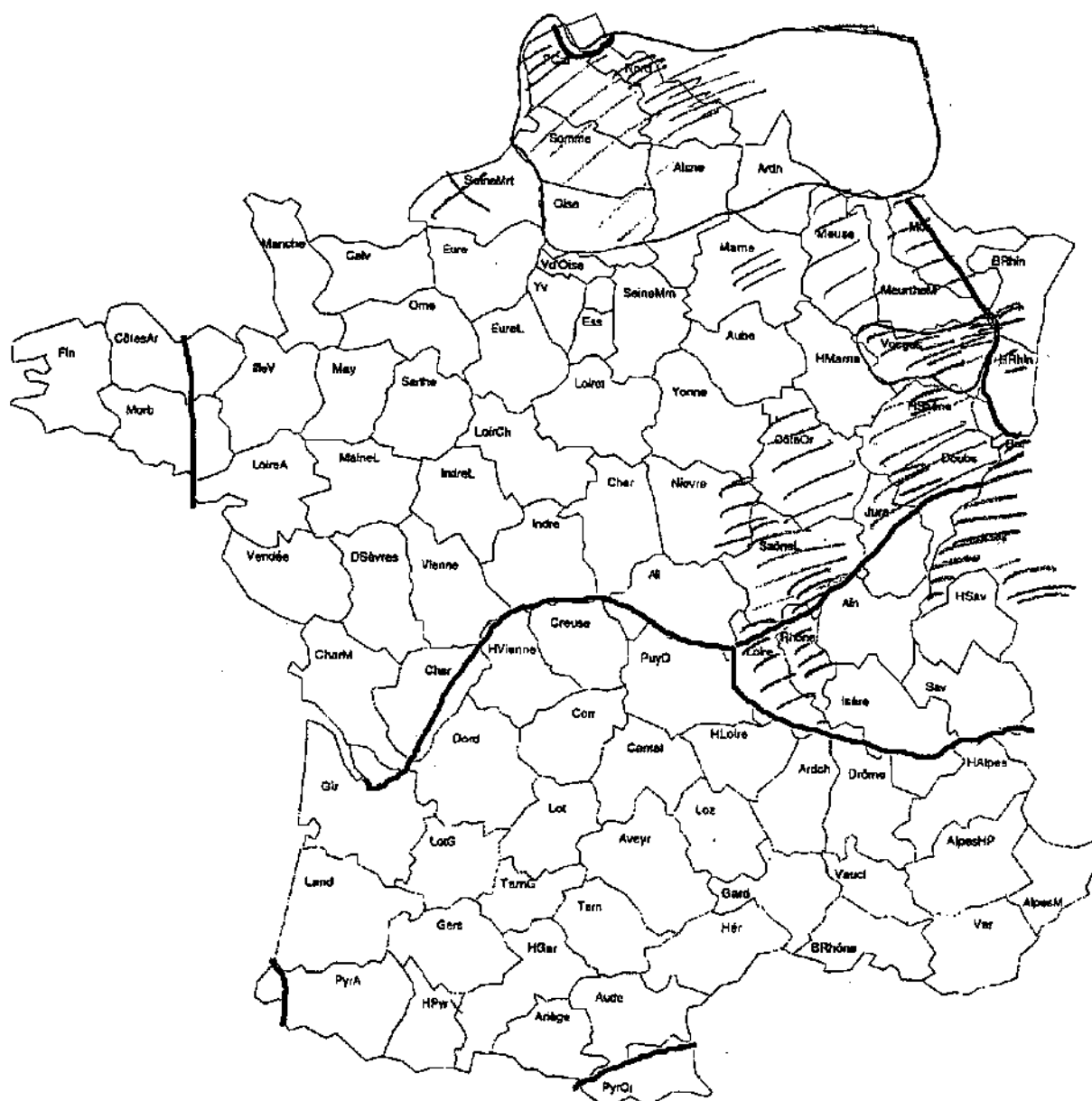
✕ : afr.

o : mfr.



X : afr.

bos

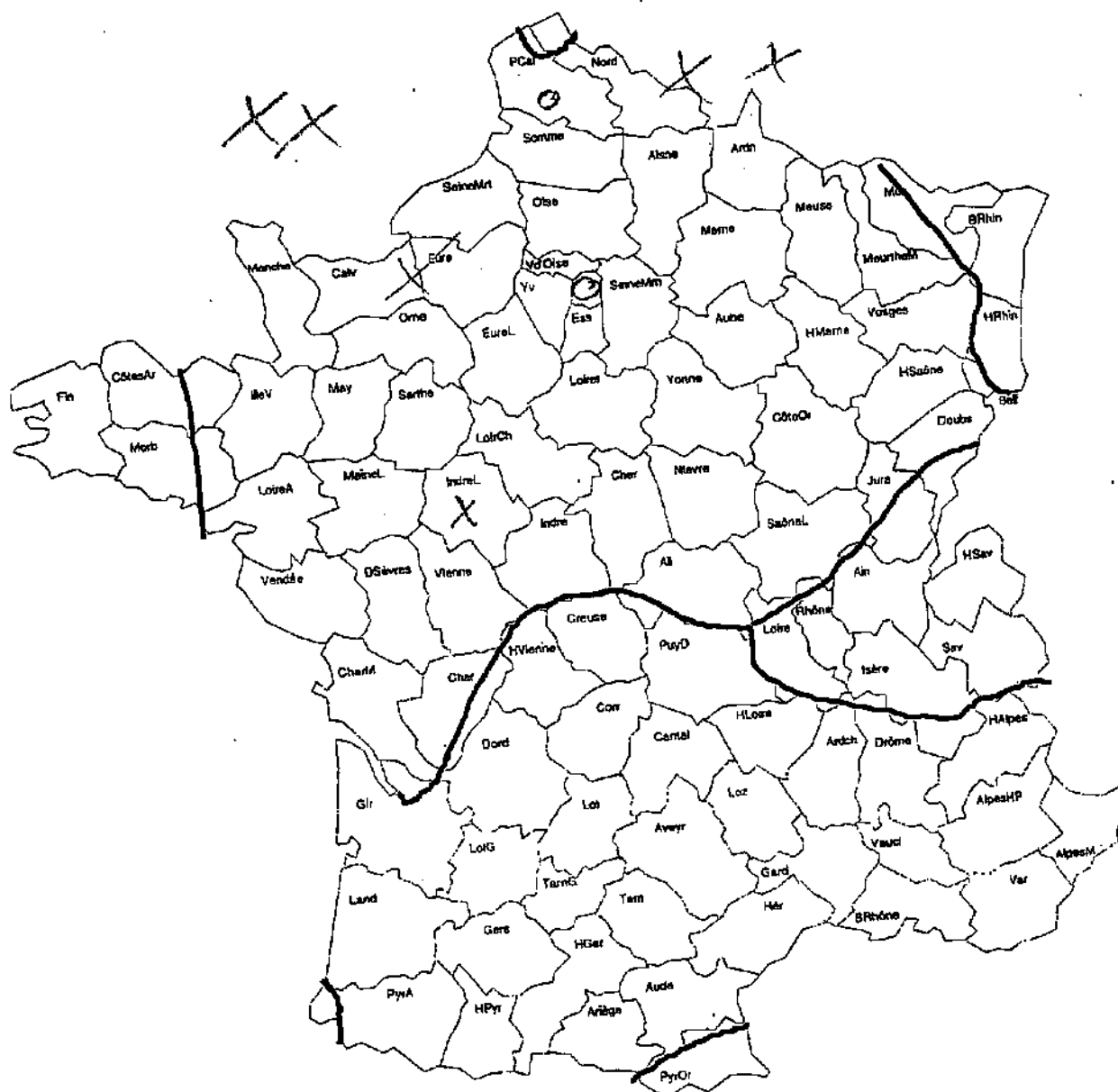


X : mfr.

/// : dial.

○ : aire où la fréquence de *bos* est > 10% selon Dees

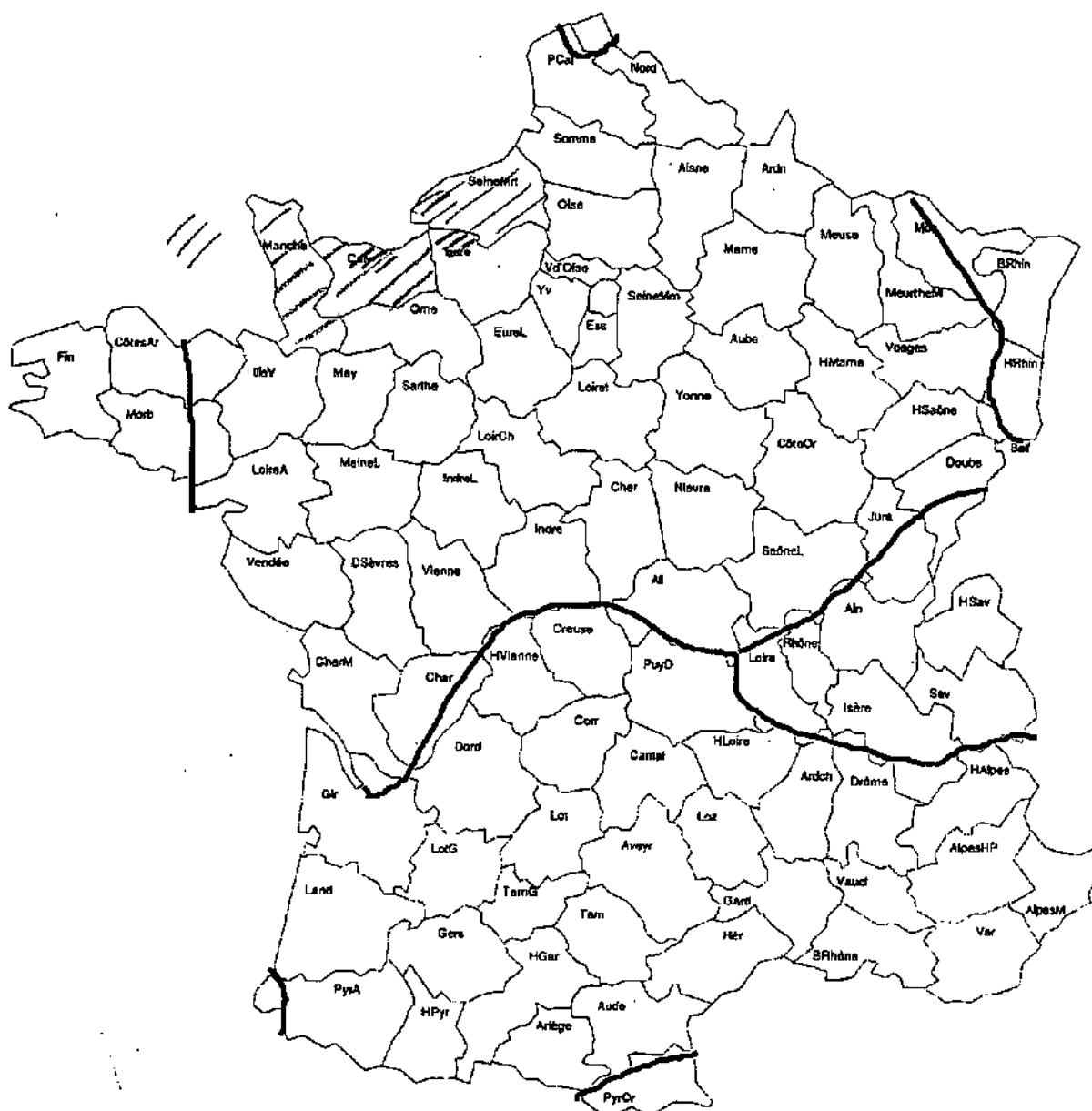
boucaige



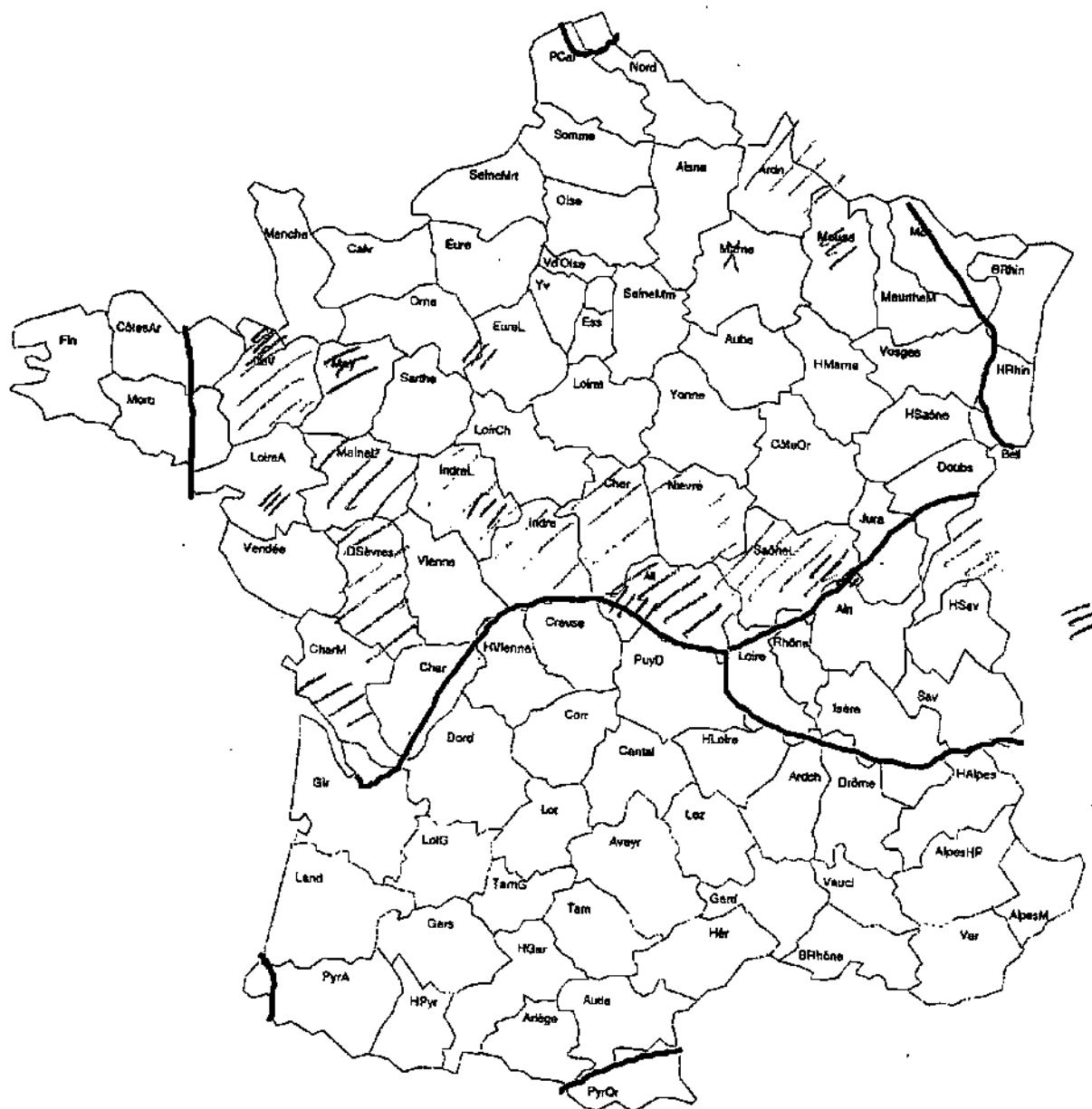
X : afr.

0 : mfr.

/// : dial.



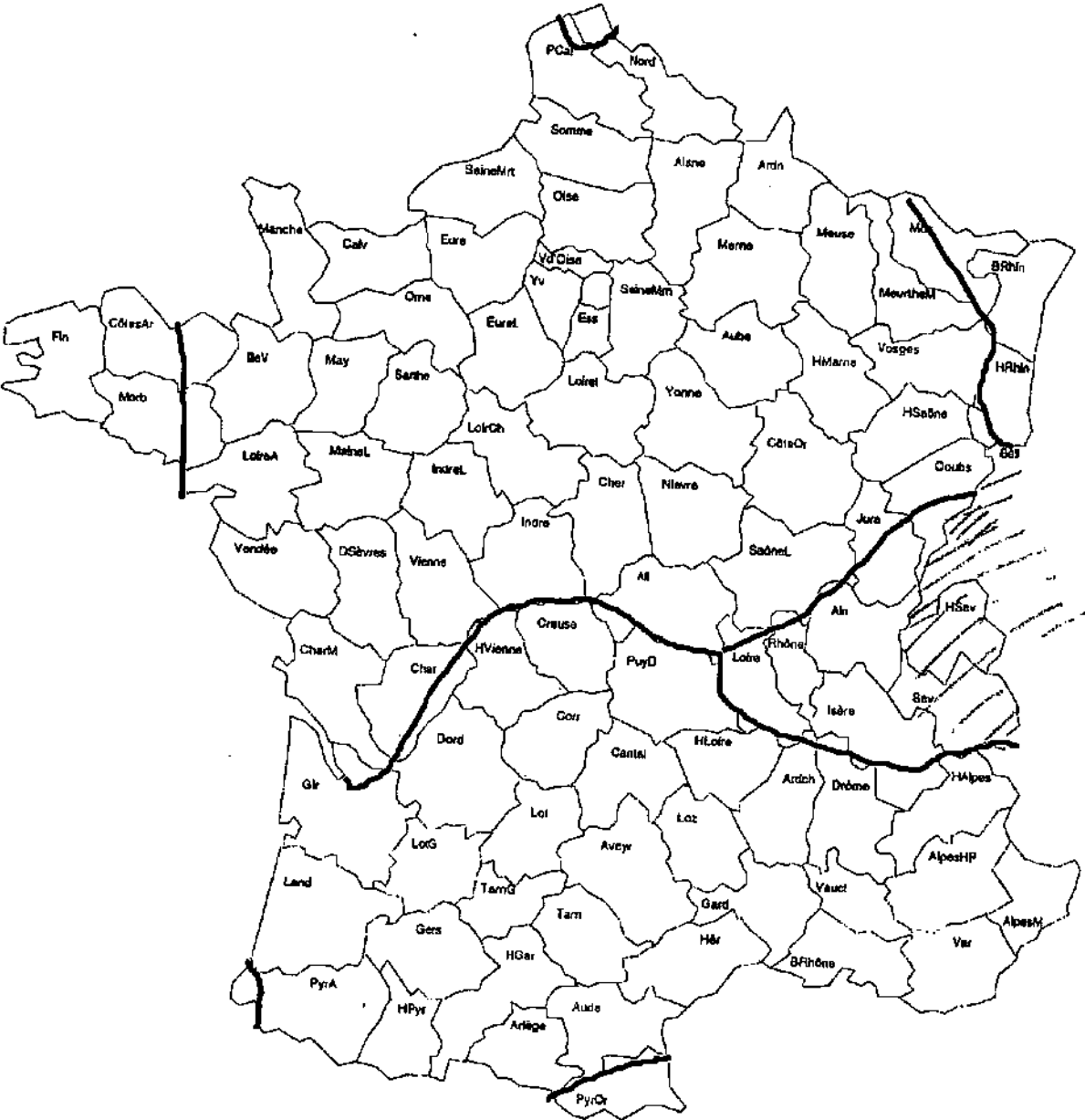
bourgeoise



/// : dial.

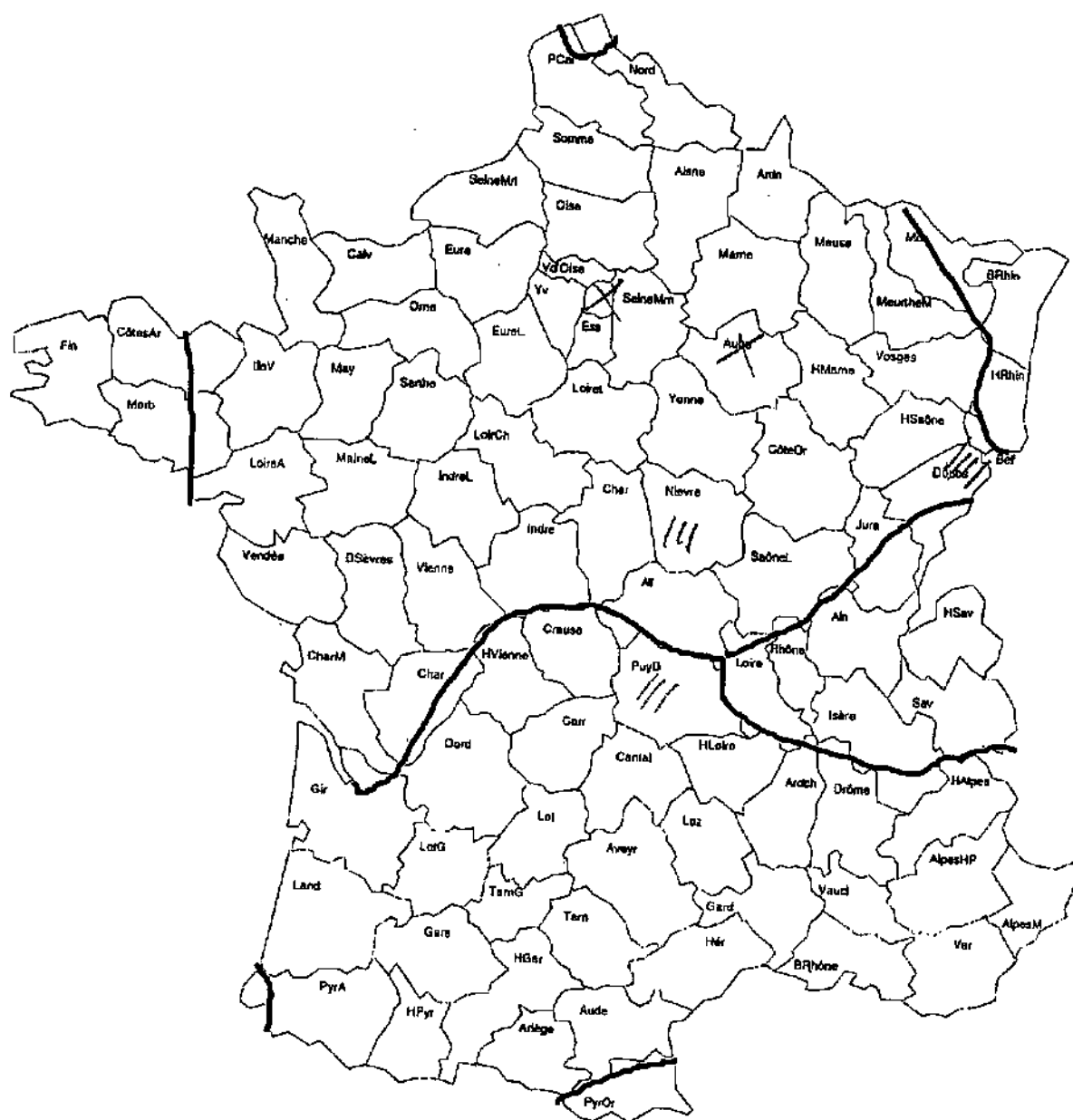
X : mfr.

bourree



/// : dial.

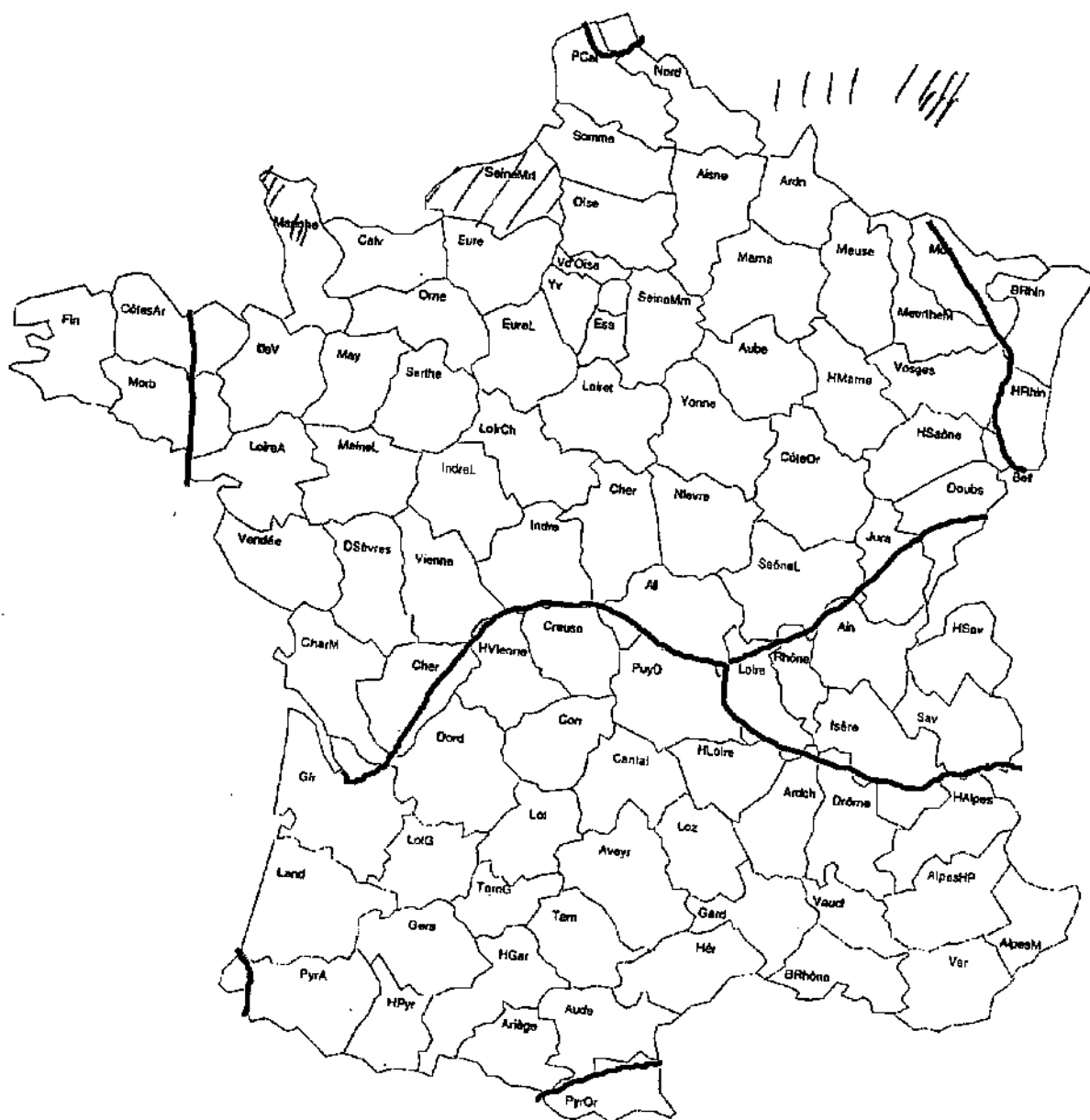
bouscher



X : attest. anc.

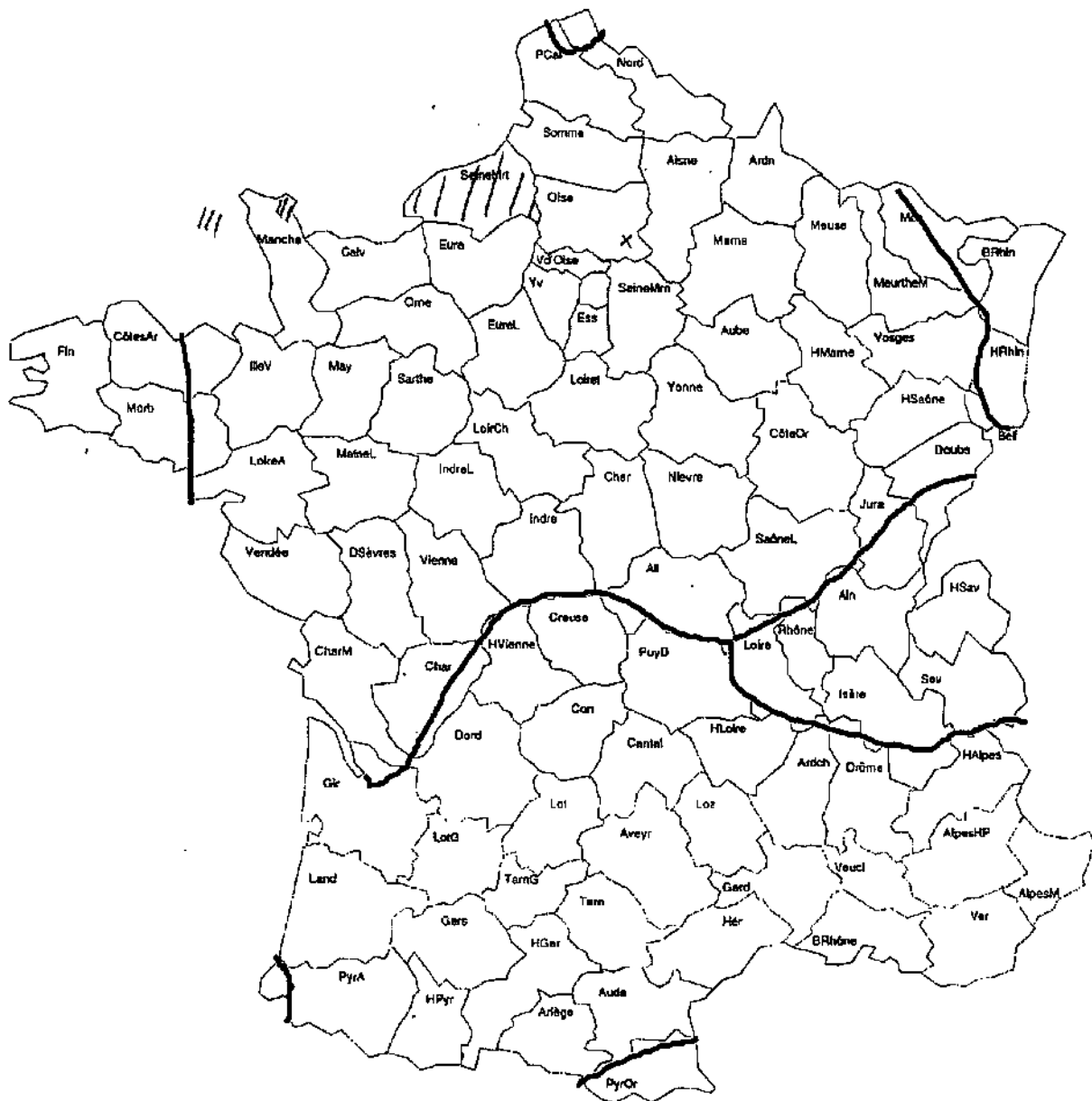
/// : dial.

bran



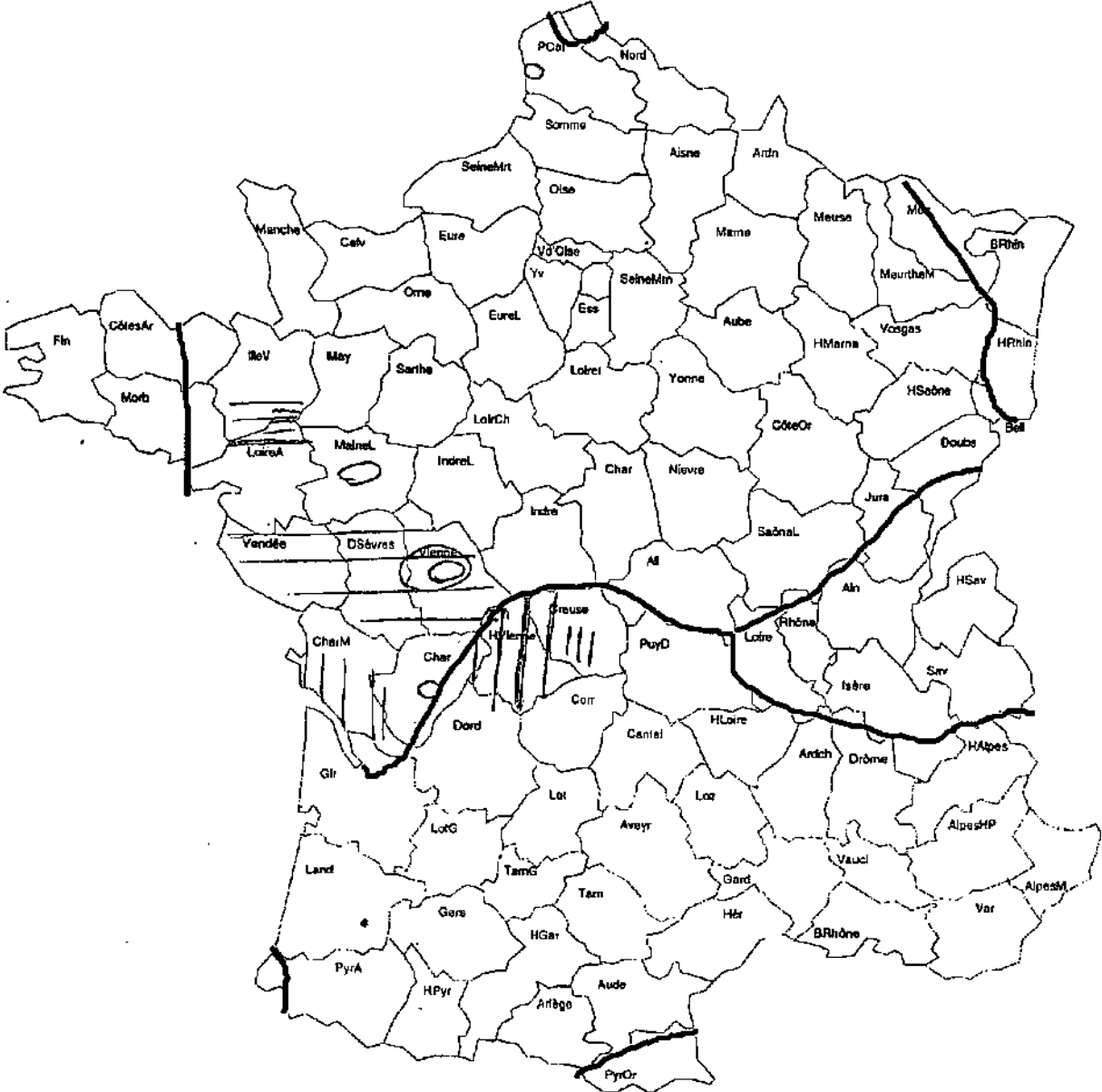
/// : dial.

brays



/// : dial.

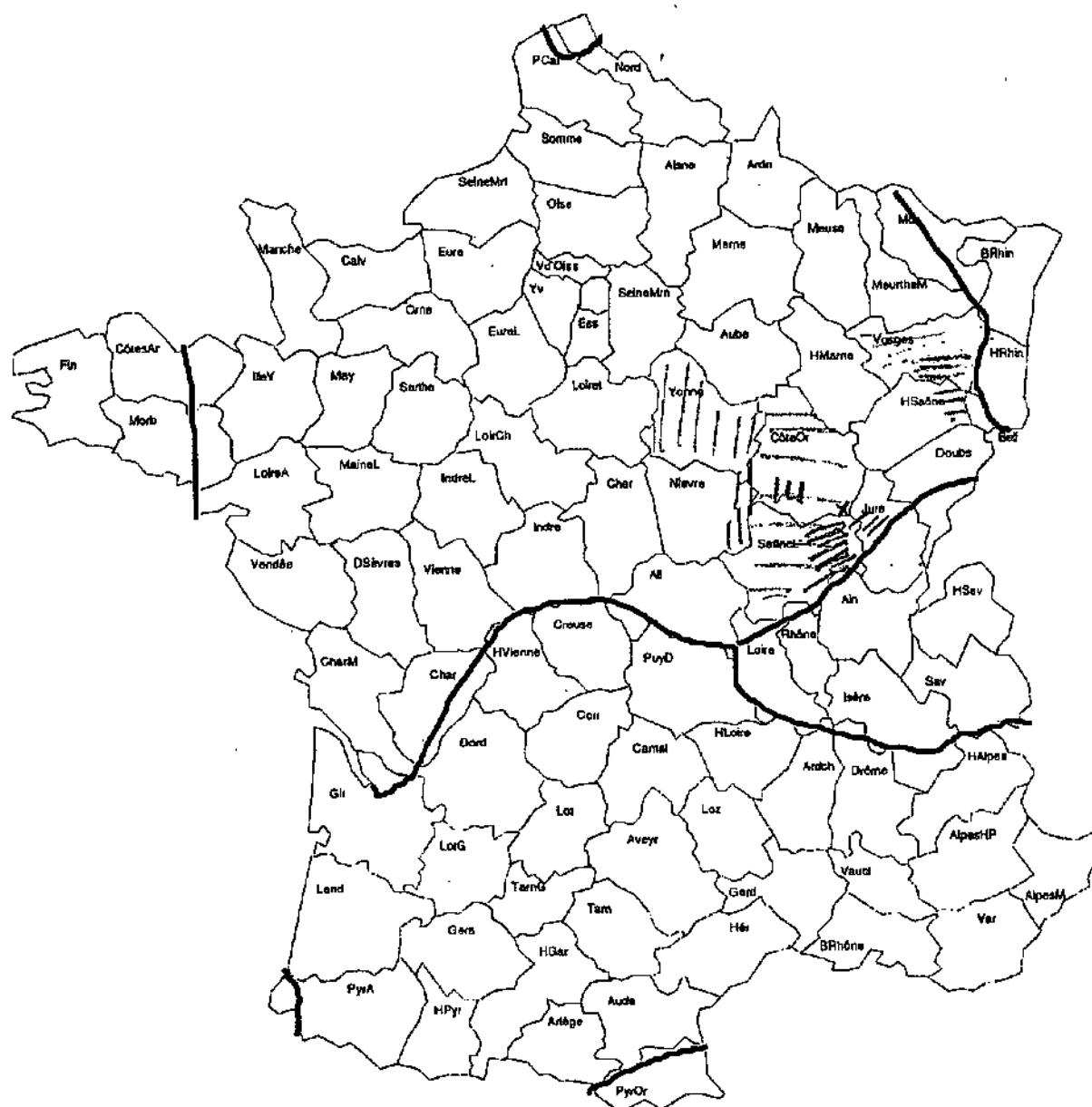
✓ ; attest. anc.



||| : dial. type 'brebiaille'

||| : dial.
○ : attest. anc.] type 'brebiail, brebial'

brechie

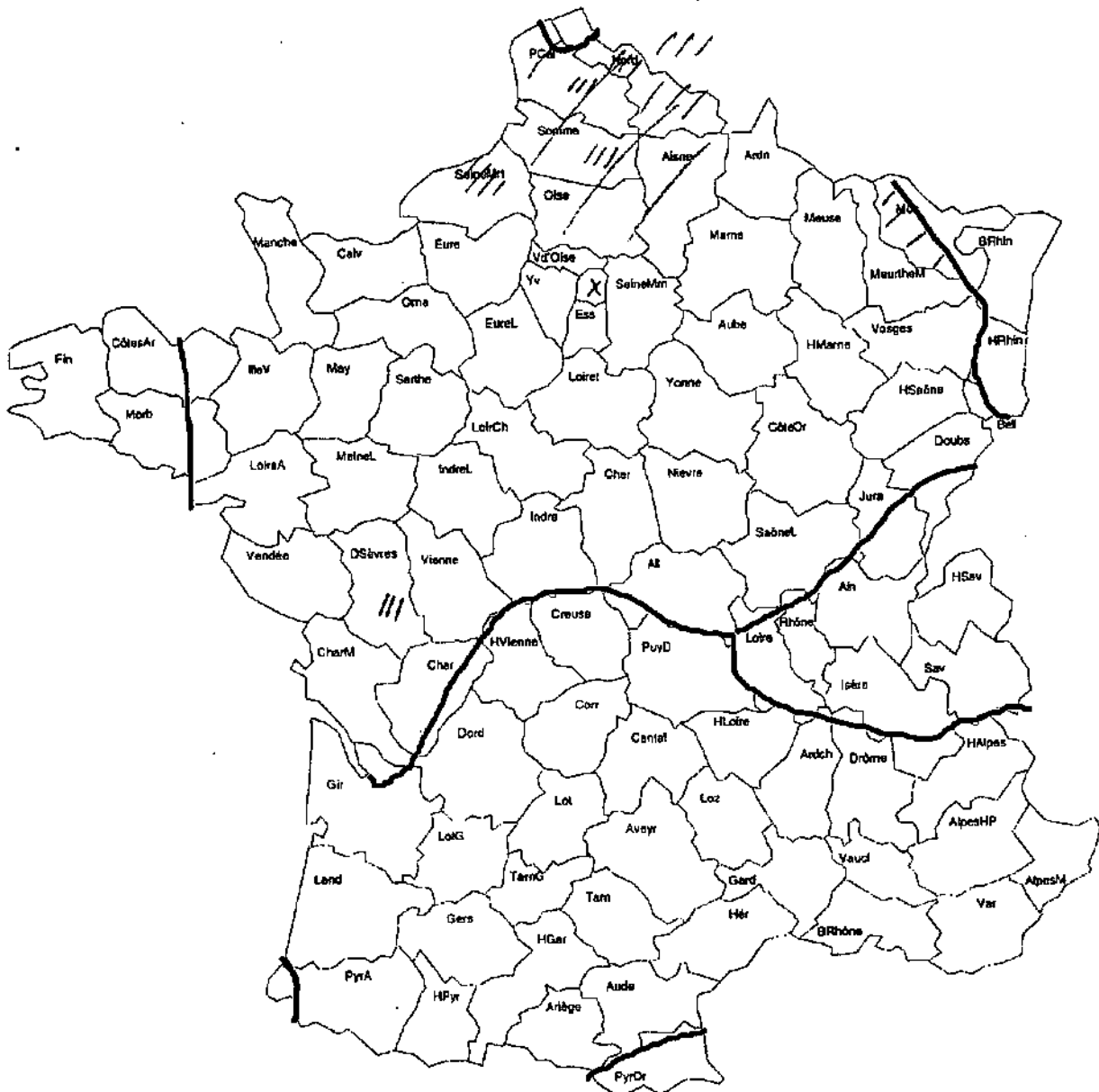


X : Seurre

/// : dial. -re-, -reu-

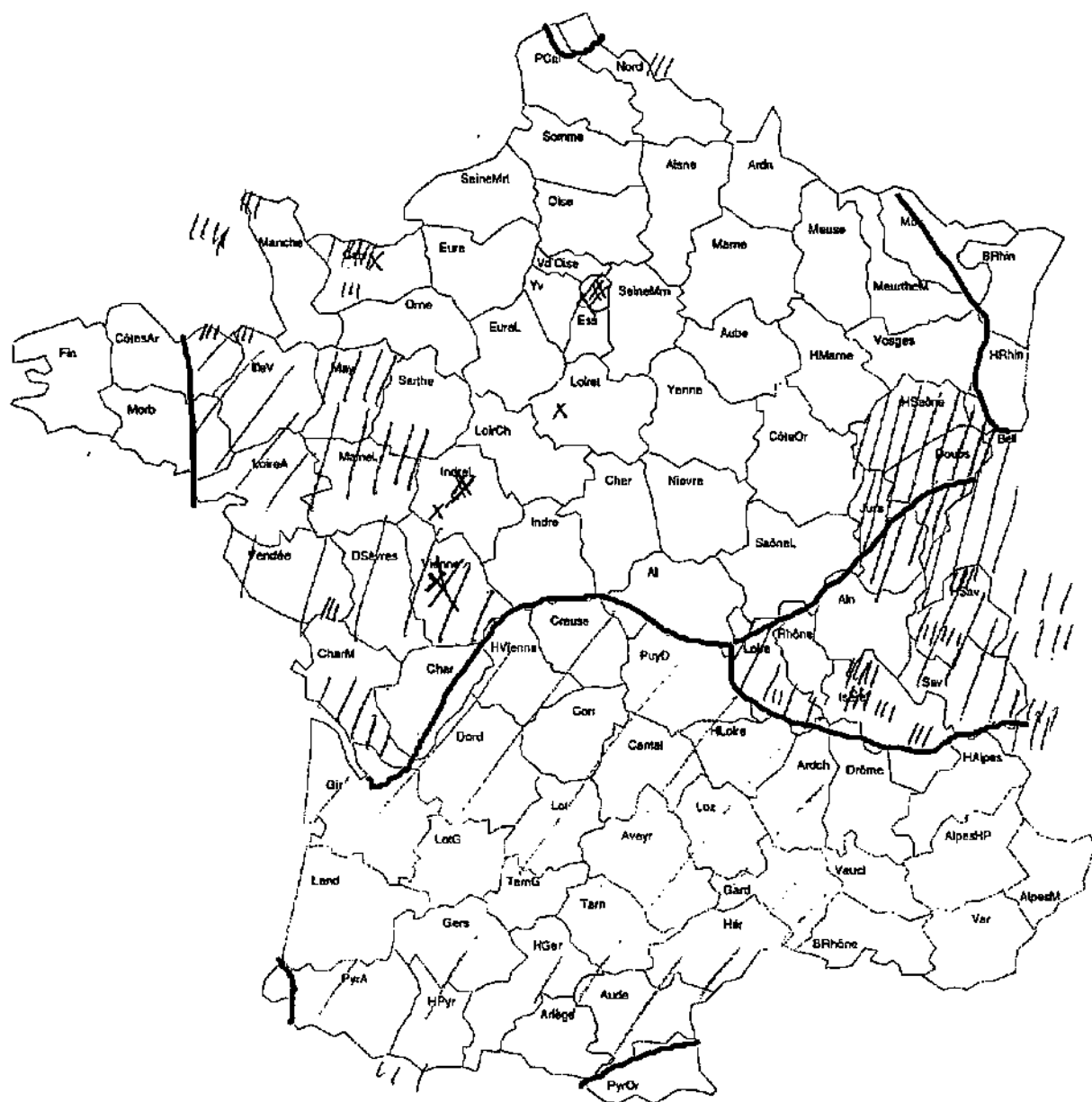
||| : dial. -er-

2



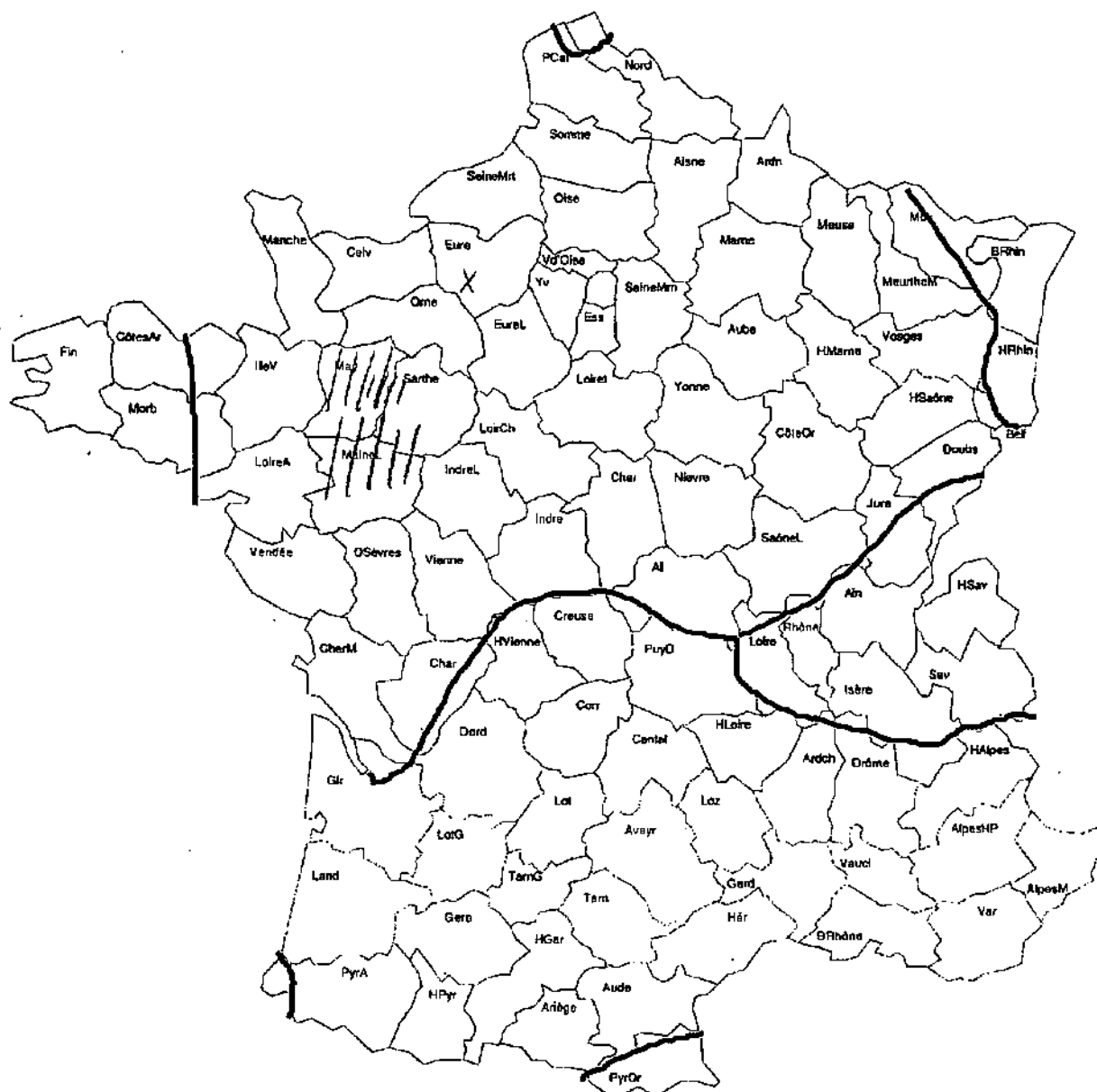
X : attest. anc.

/// : dial.



/// : dial.

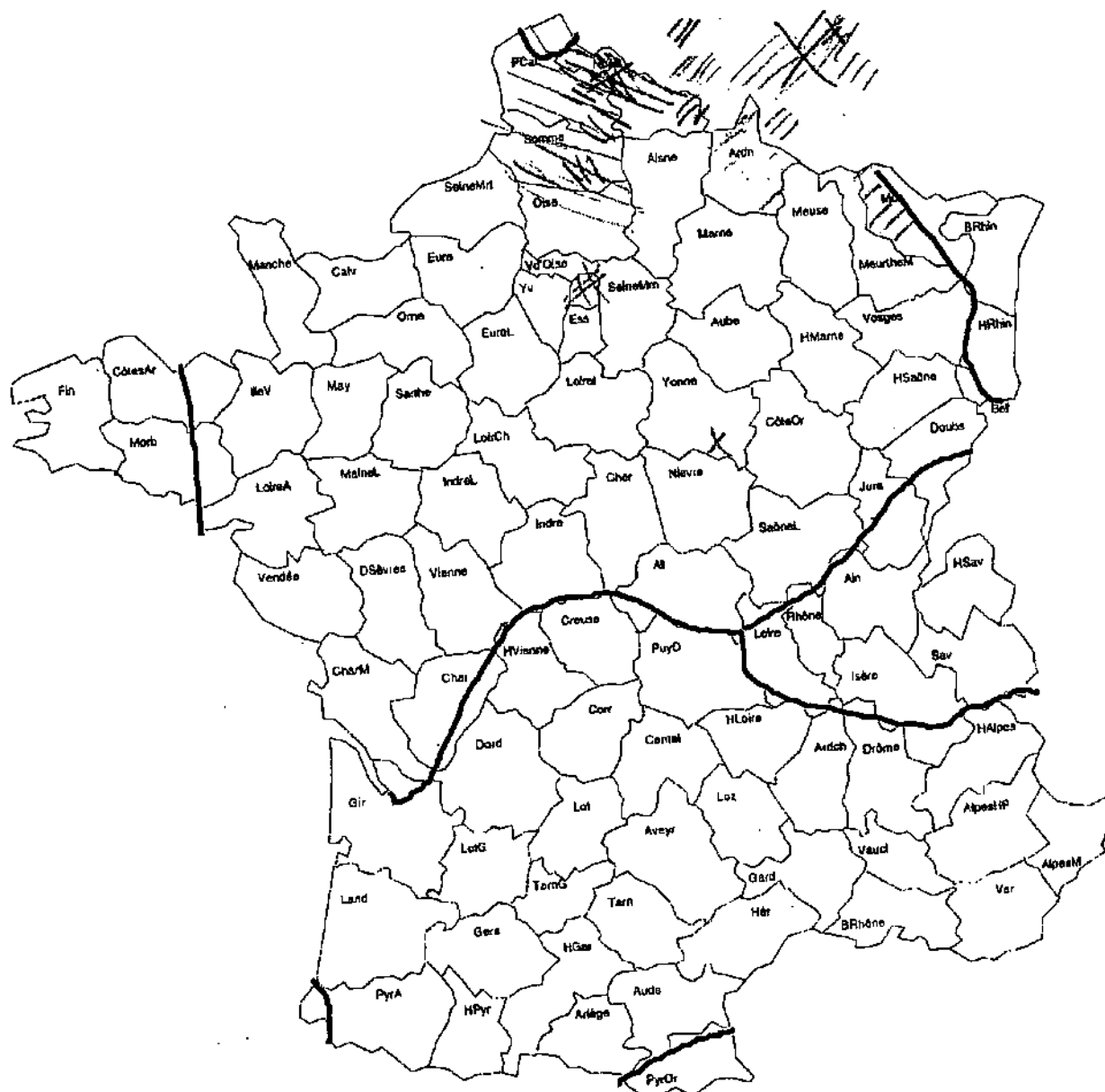
X : mfr.



/// : dial.

x : attest. anc.

bribeur



X : mfr.

/// : dial. brib-

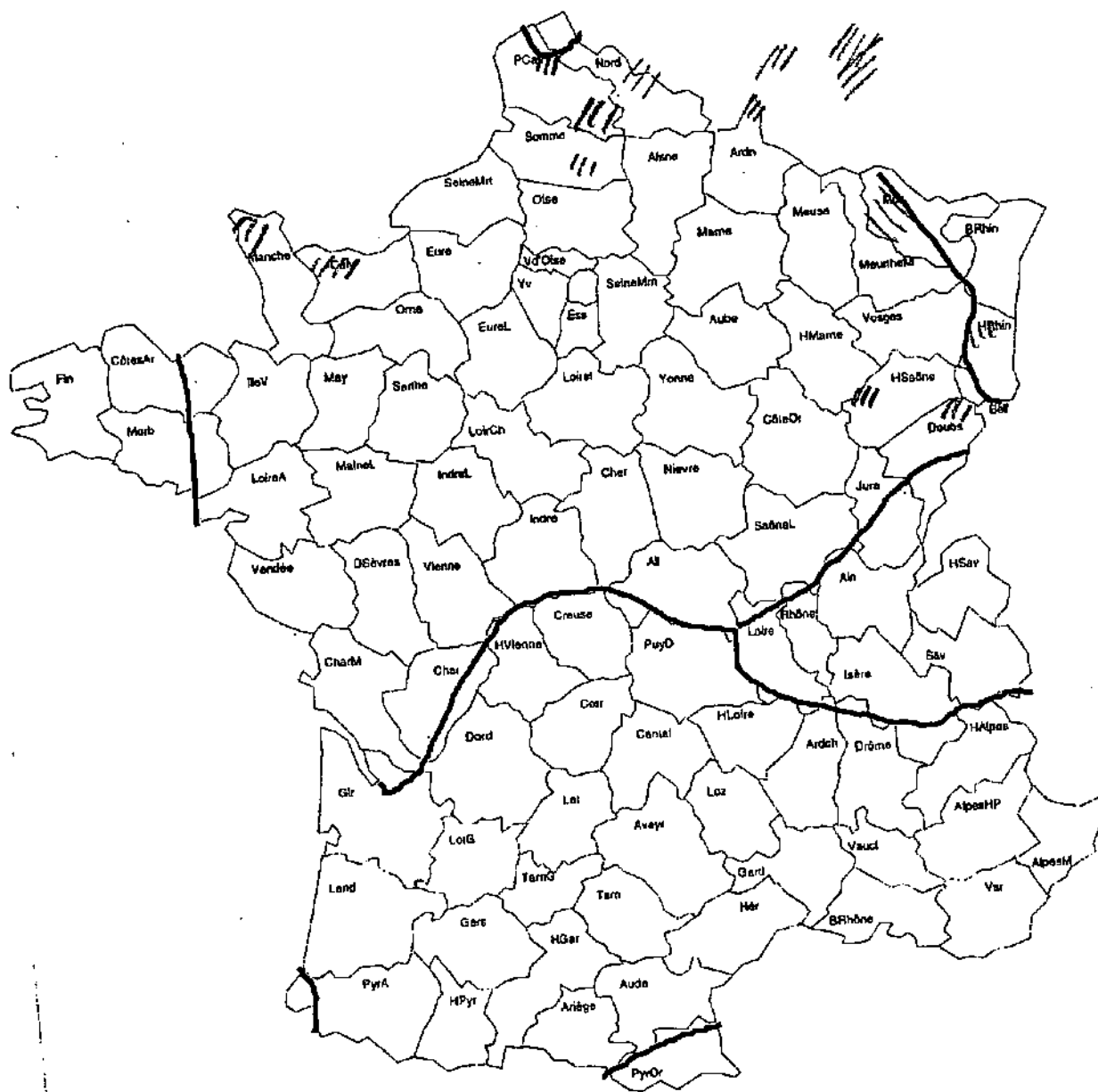
\\\\ : dial. brimb-

A map of France showing its administrative regions, each labeled with a two-letter code. Major roads are highlighted with thick black lines. The map includes labels for regions such as PCal, Nord, Somme, SeineM, Oise, Aisne, Arto, Manche, Calv, Eure, Yvel, SeineN, Marne, Mos, BRFn, CotesAr, Fin, Morb, May, Sarthe, EureL, Ess, SeineM, Aube, HauteM, Vosges, HRFn, LoireA, MaineL, IndreL, LoirCh, Loirs, Yonne, HauteS, Doubs, Vendée, DSèvres, Vienne, Cher, Nièvre, CôteO, Jura, SaôneL, Ain, HSav, Savoie, Rhône, Isère, Sav, PuyO, Loire, HLoire, Ardèche, Drôme, AlpesM, AlpesP, Var, AlpesO, PyrA, HPyr, Gers, Lot, Aveyr, Gerd, Hér, PyrO, Ariège, and Aude. The thick black lines represent major roads, including a vertical line on the west coast, a line running from the north to the south, and a line running from the east to the south.

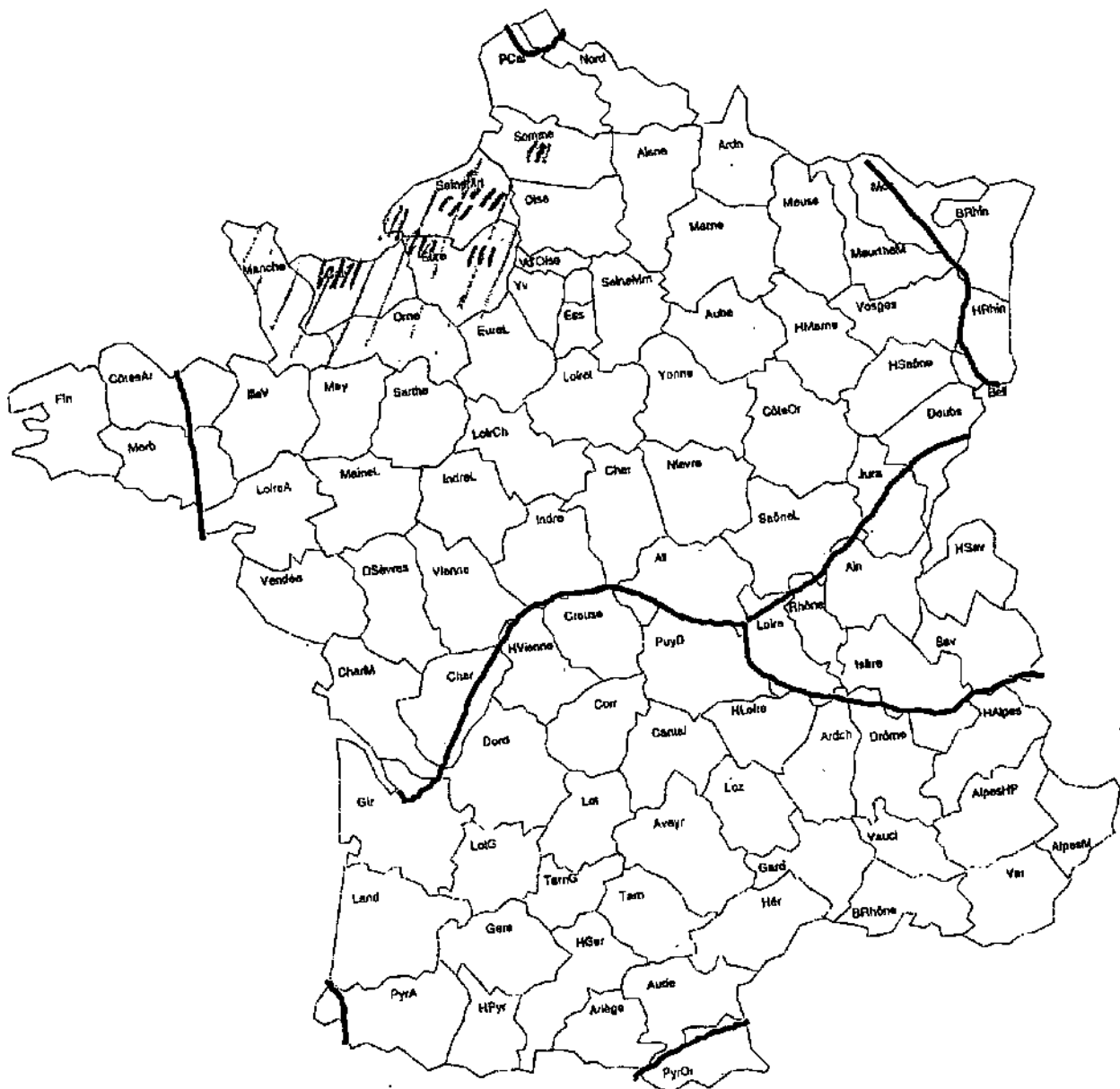
/// : dial.

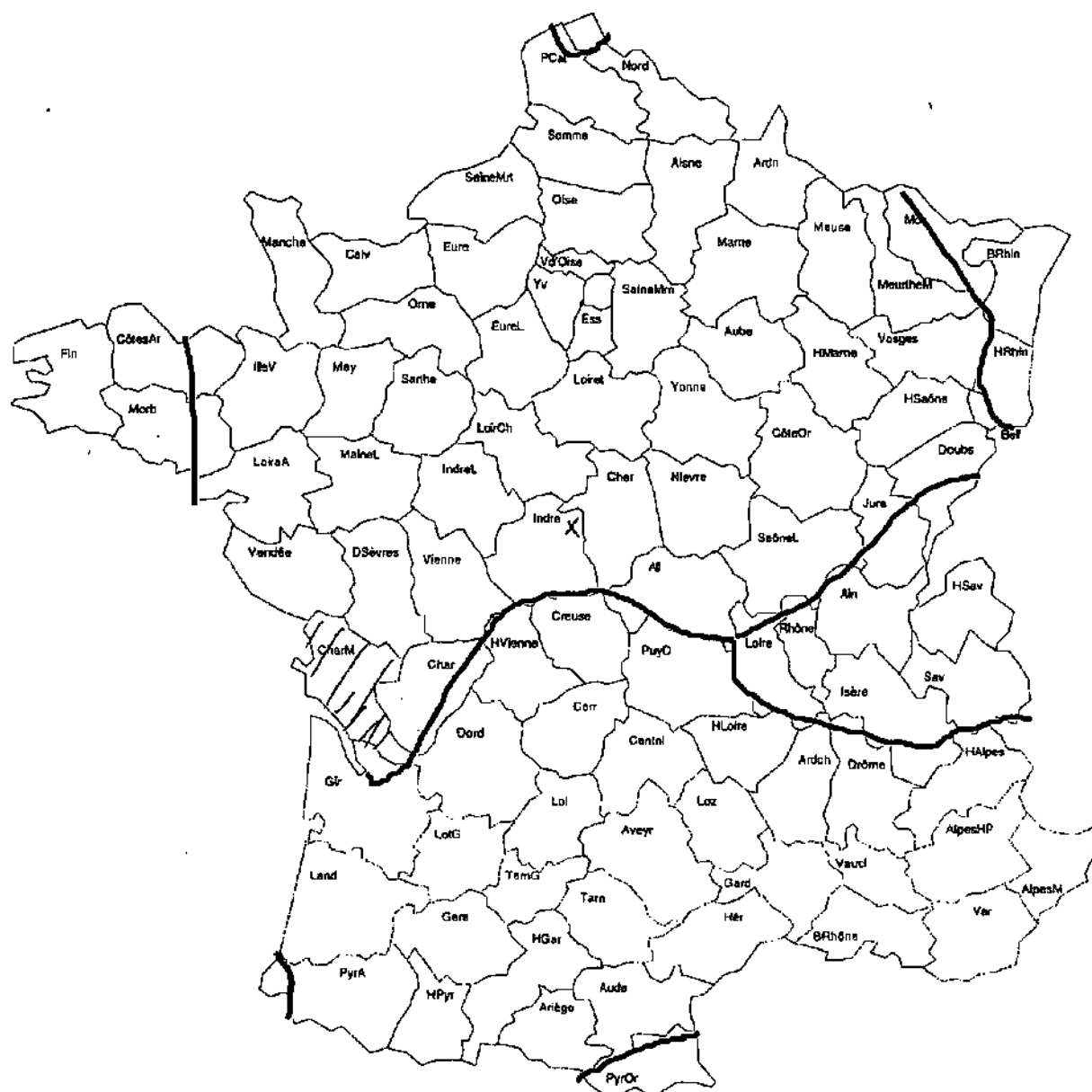
/// : dial.

\\ : 'brochette'



/// : dial.



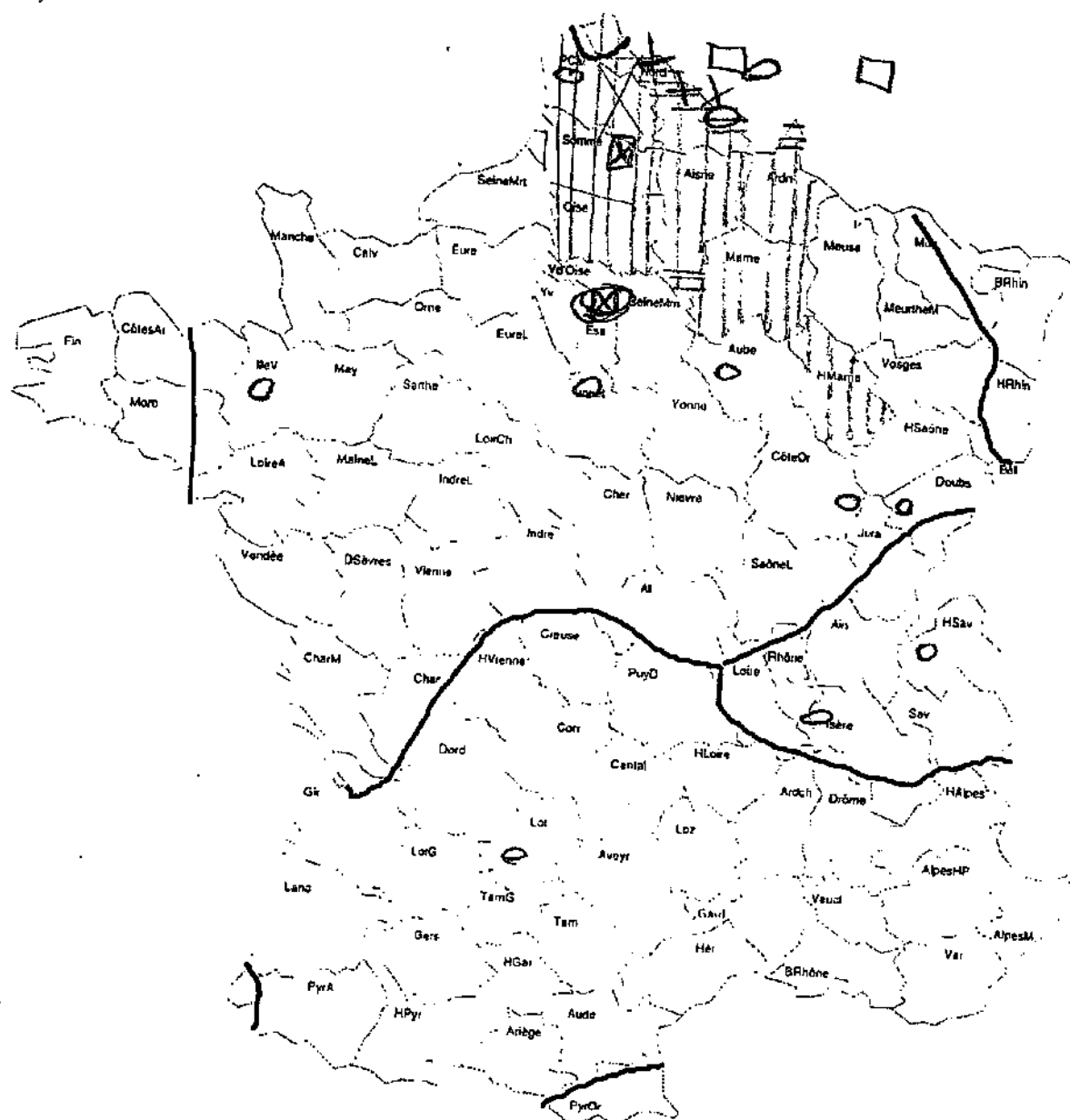


/// : dial.

X : attest. anc.

bucquer

a)



X : afr.

☒ : afr. de sens autre que "frapper à la porte"

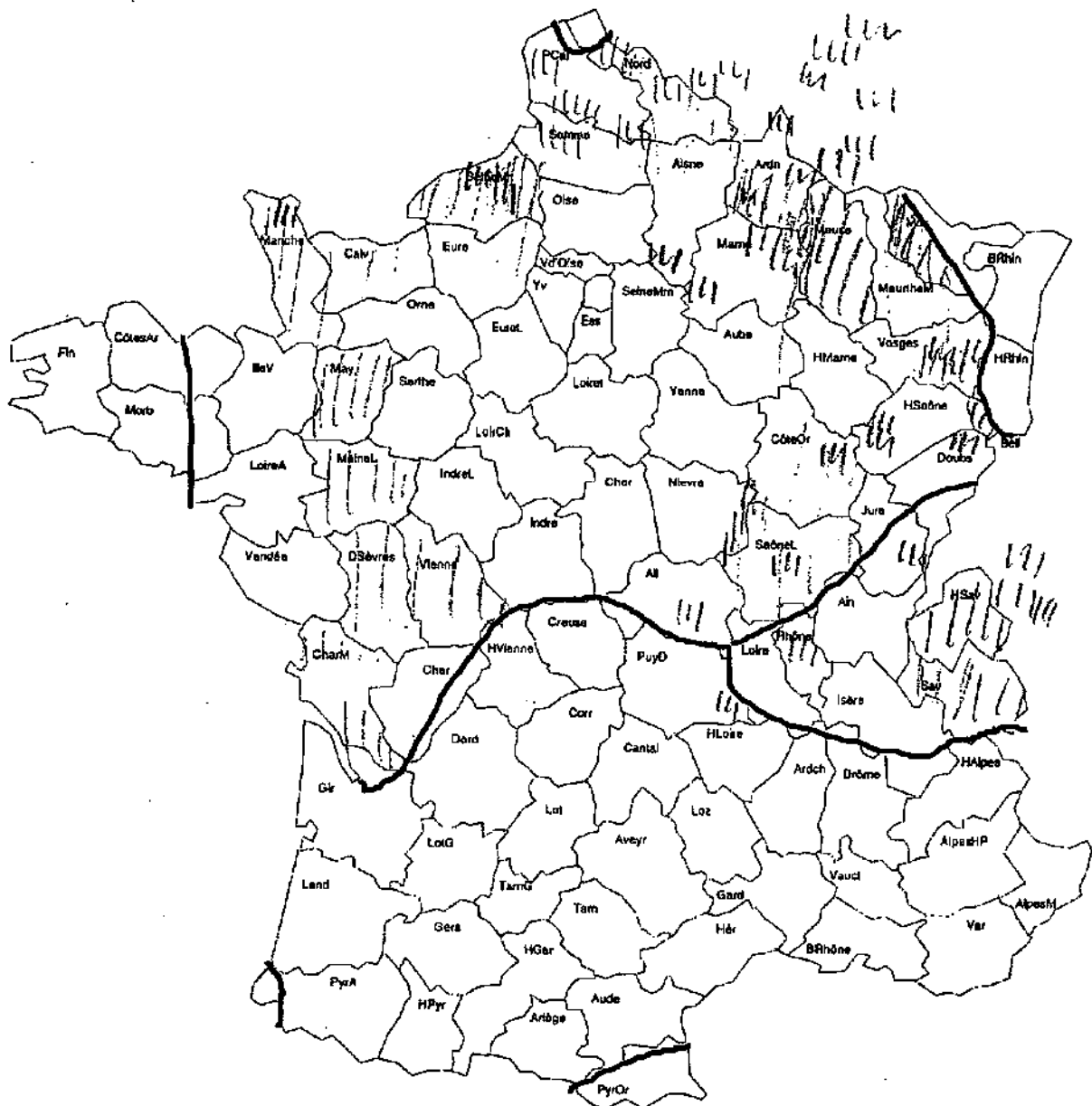
O : mfr.

||| : fr. rég.

≡ : dial.

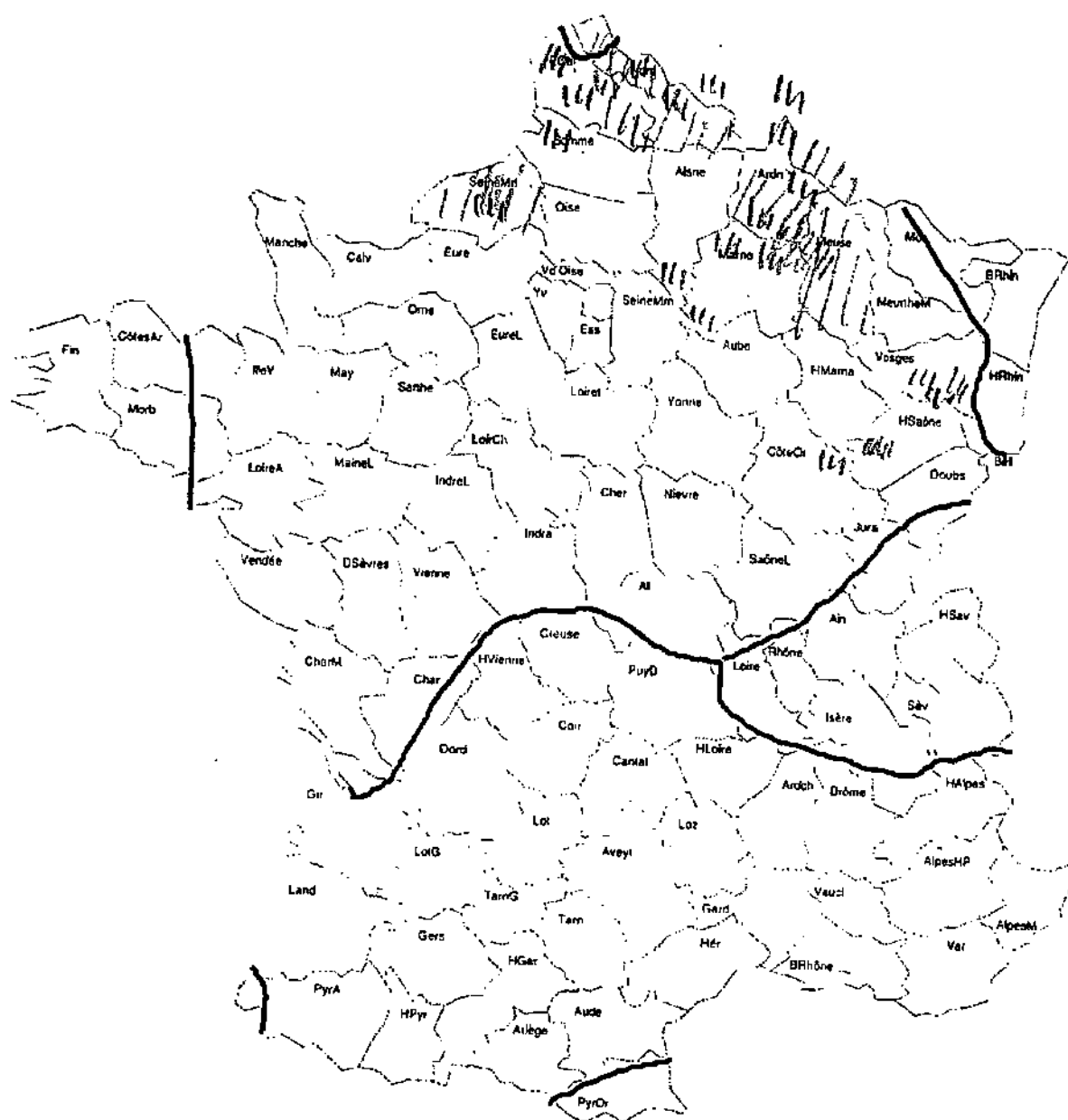
□ : types autres qu'en /-k-/ en mfr.

bucquer
c)



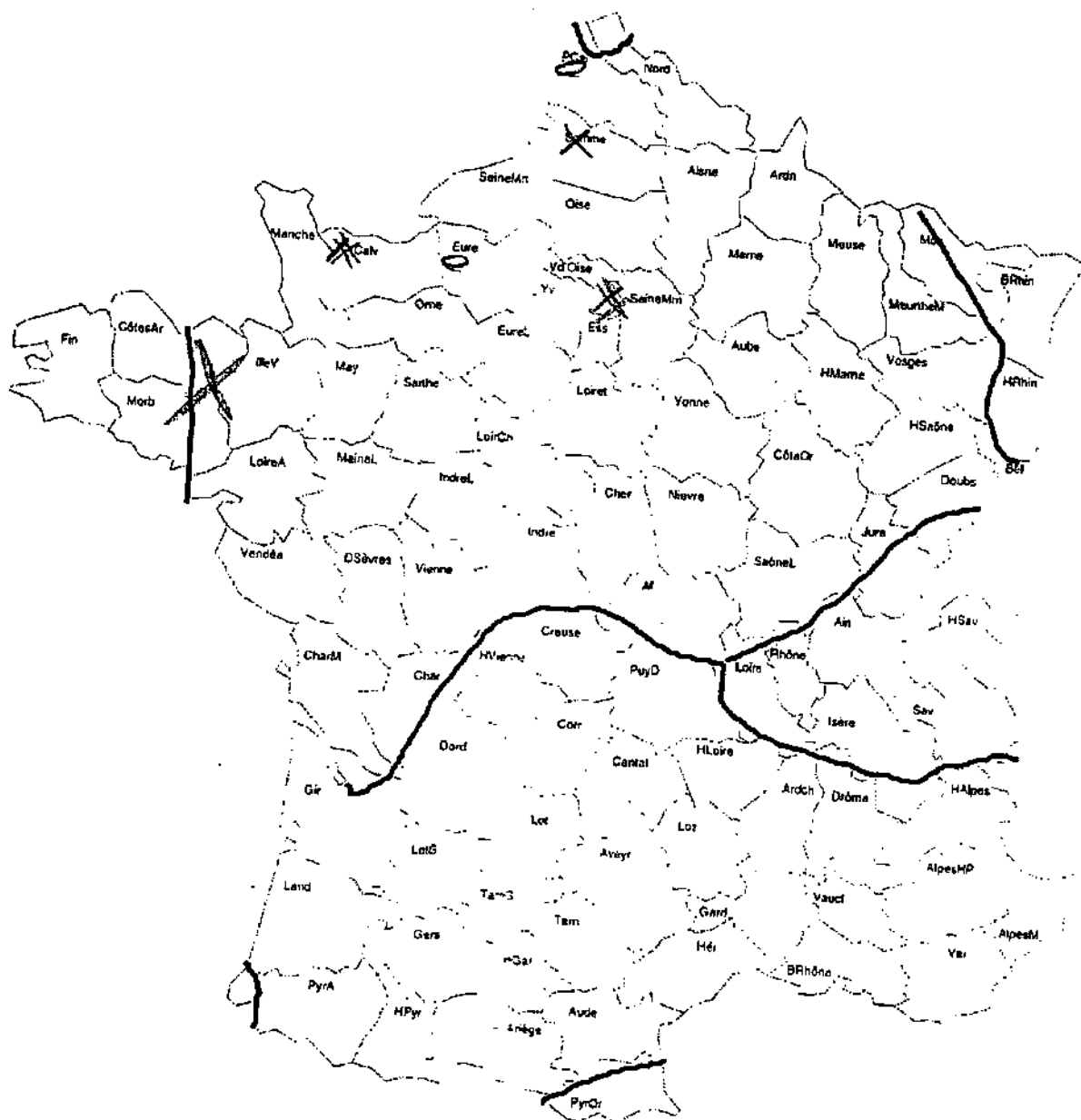
||| : dial.

bucquer
d)



||| : dial.

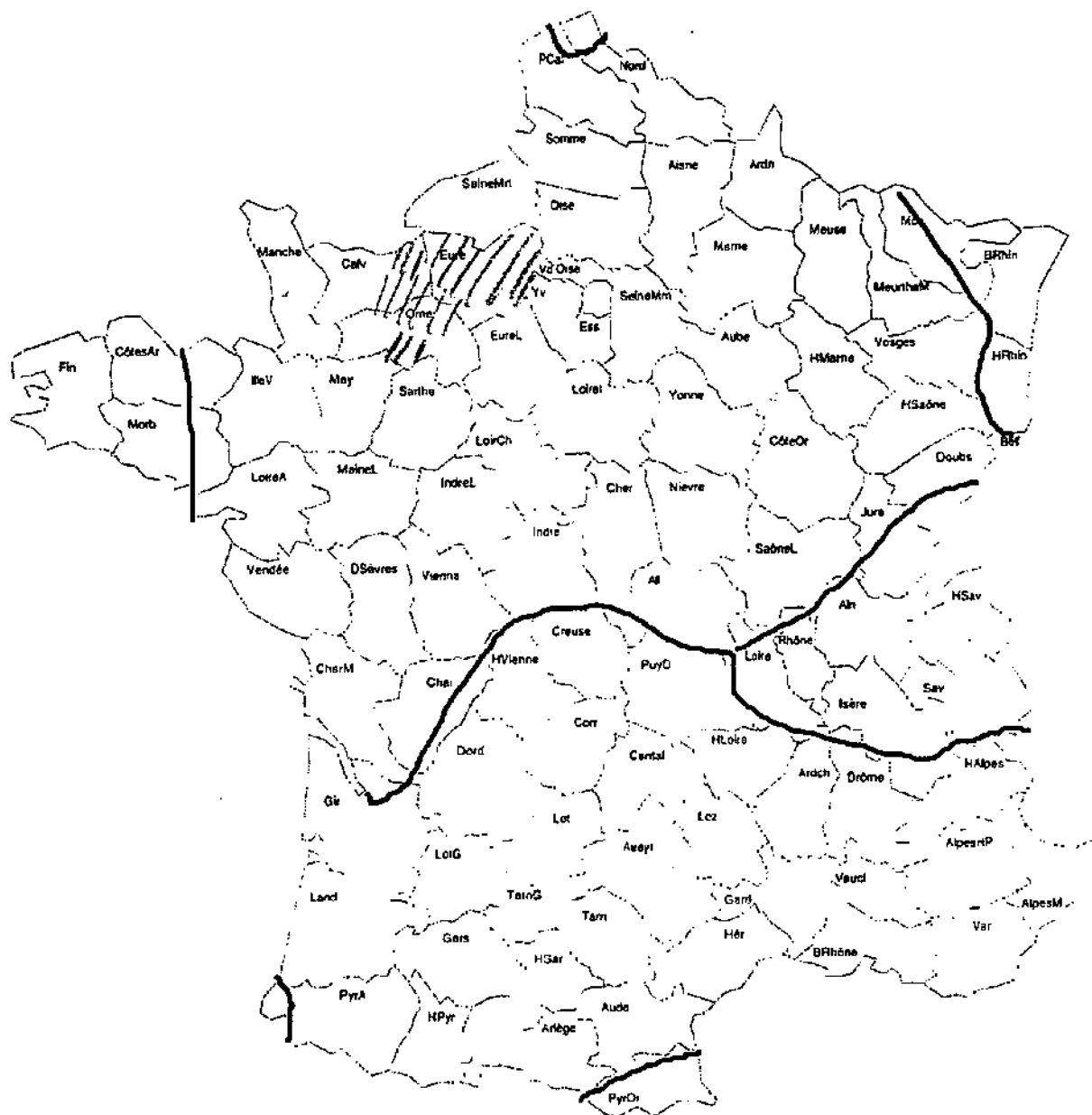
cabuseur



X : 'cabuseur', attest. anc.

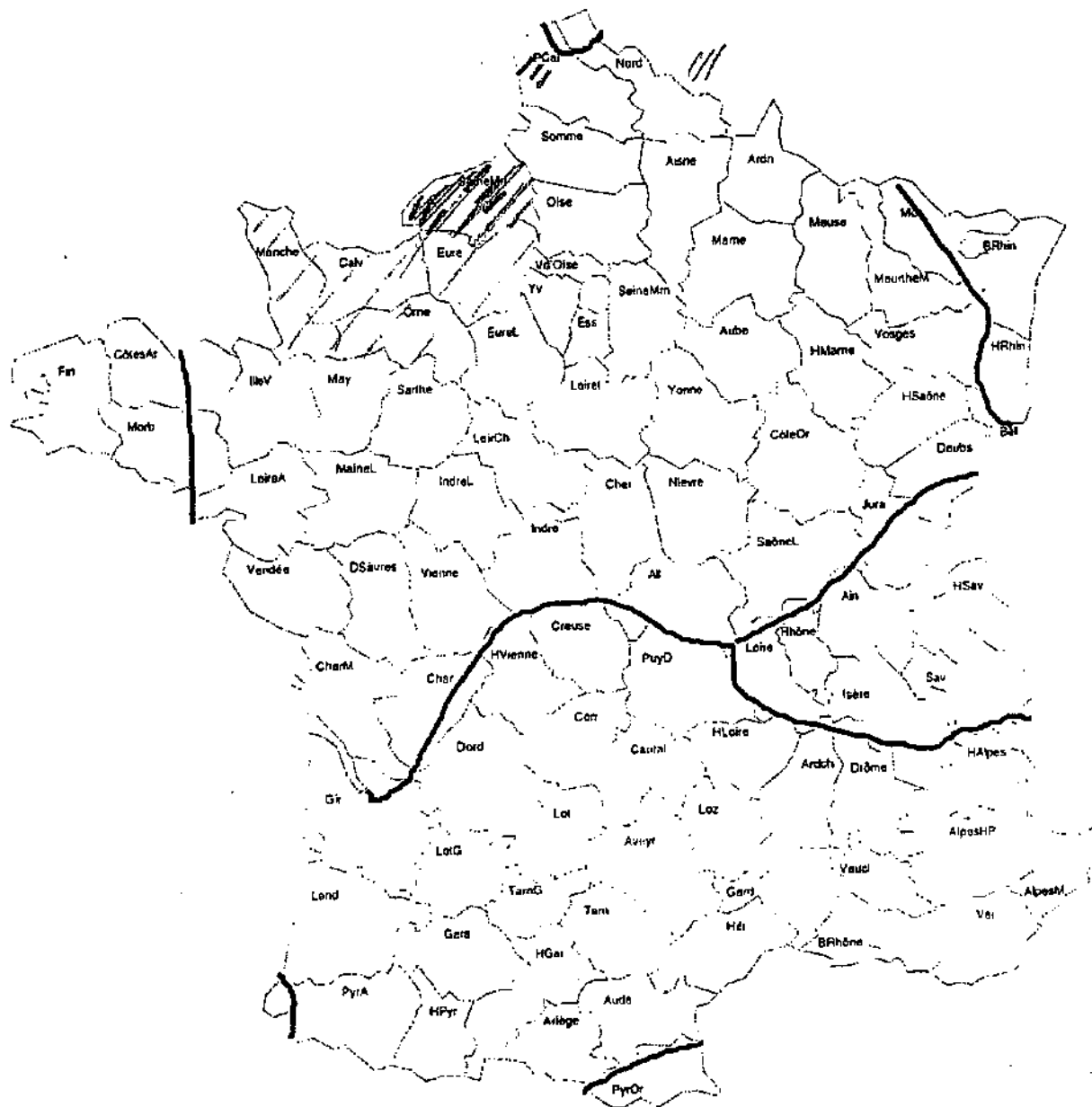
O : 'gabuseur', attest. anc.

cahu



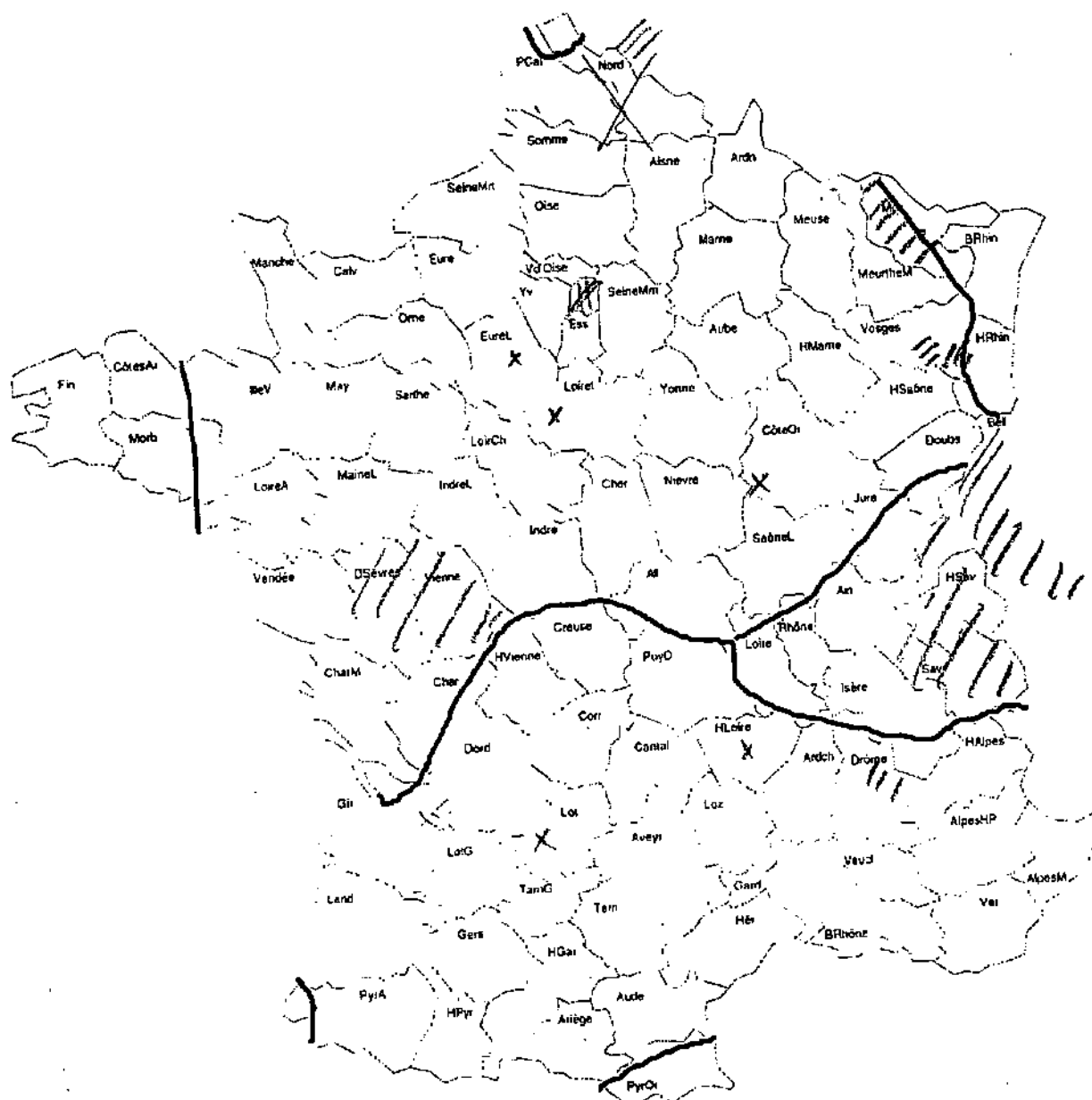
/// : dial.

calenger



/// : dial.

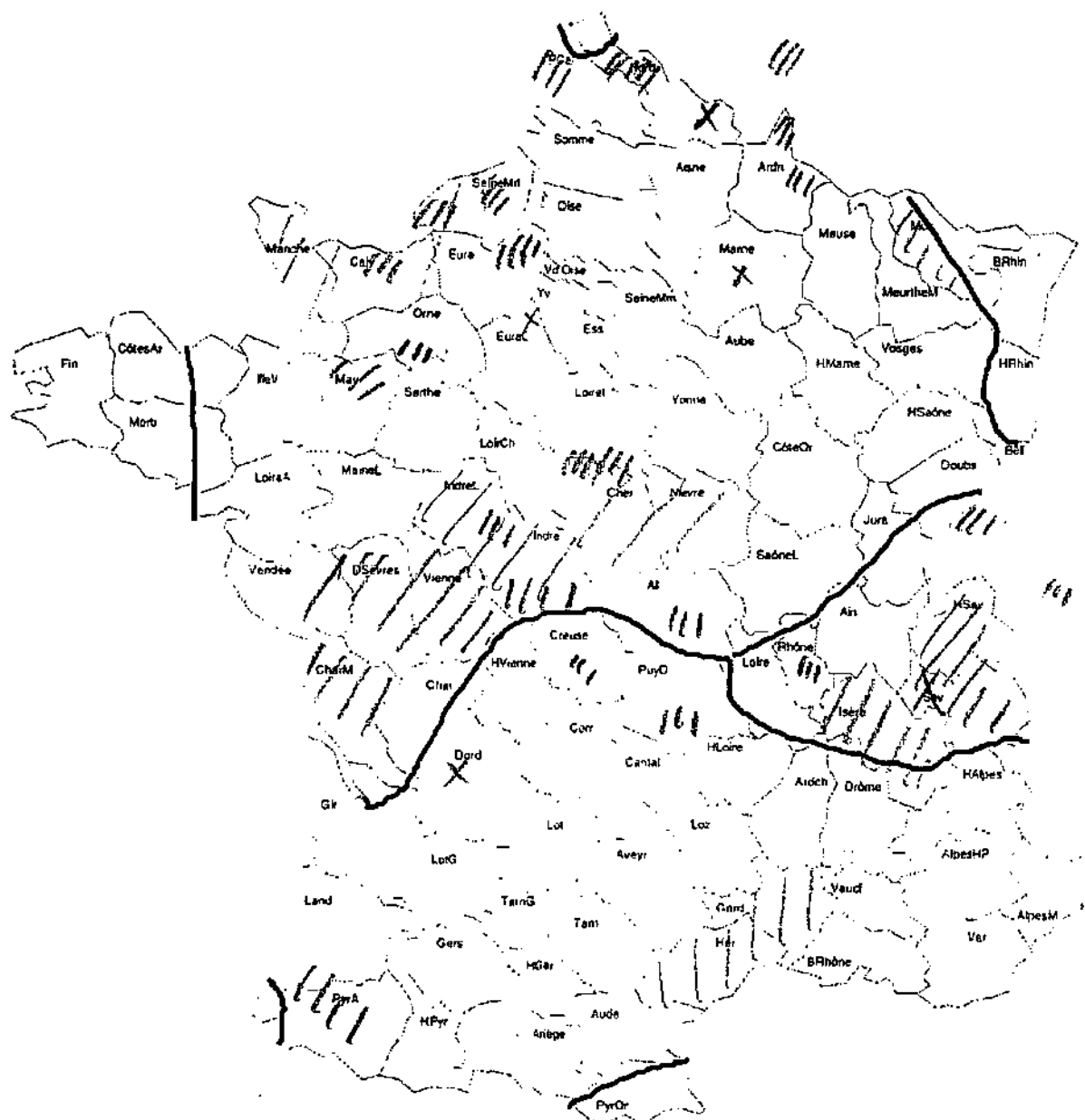
CAMUS



X : mfr.

/// : dial.

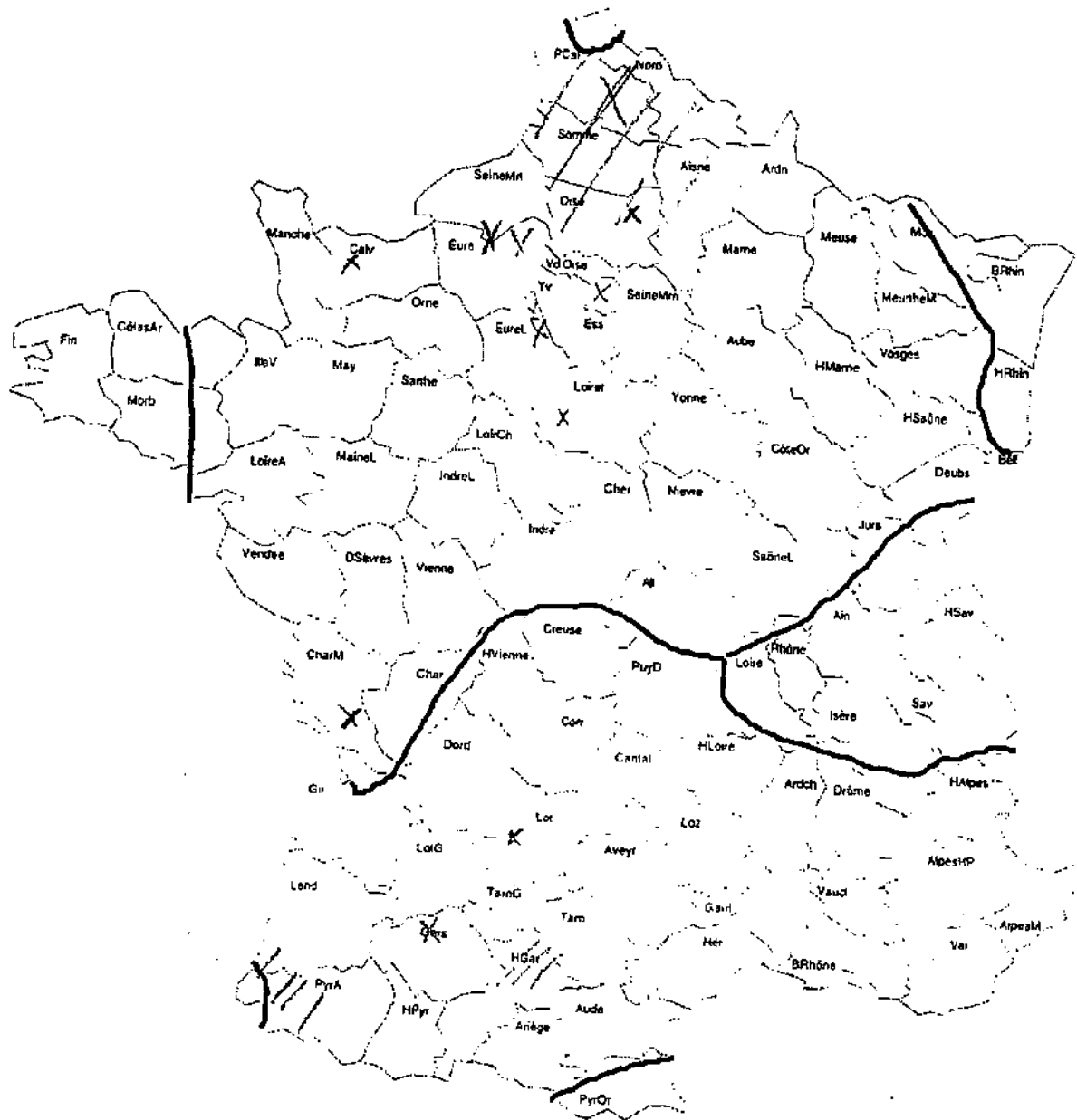
carculler



X : mfr.

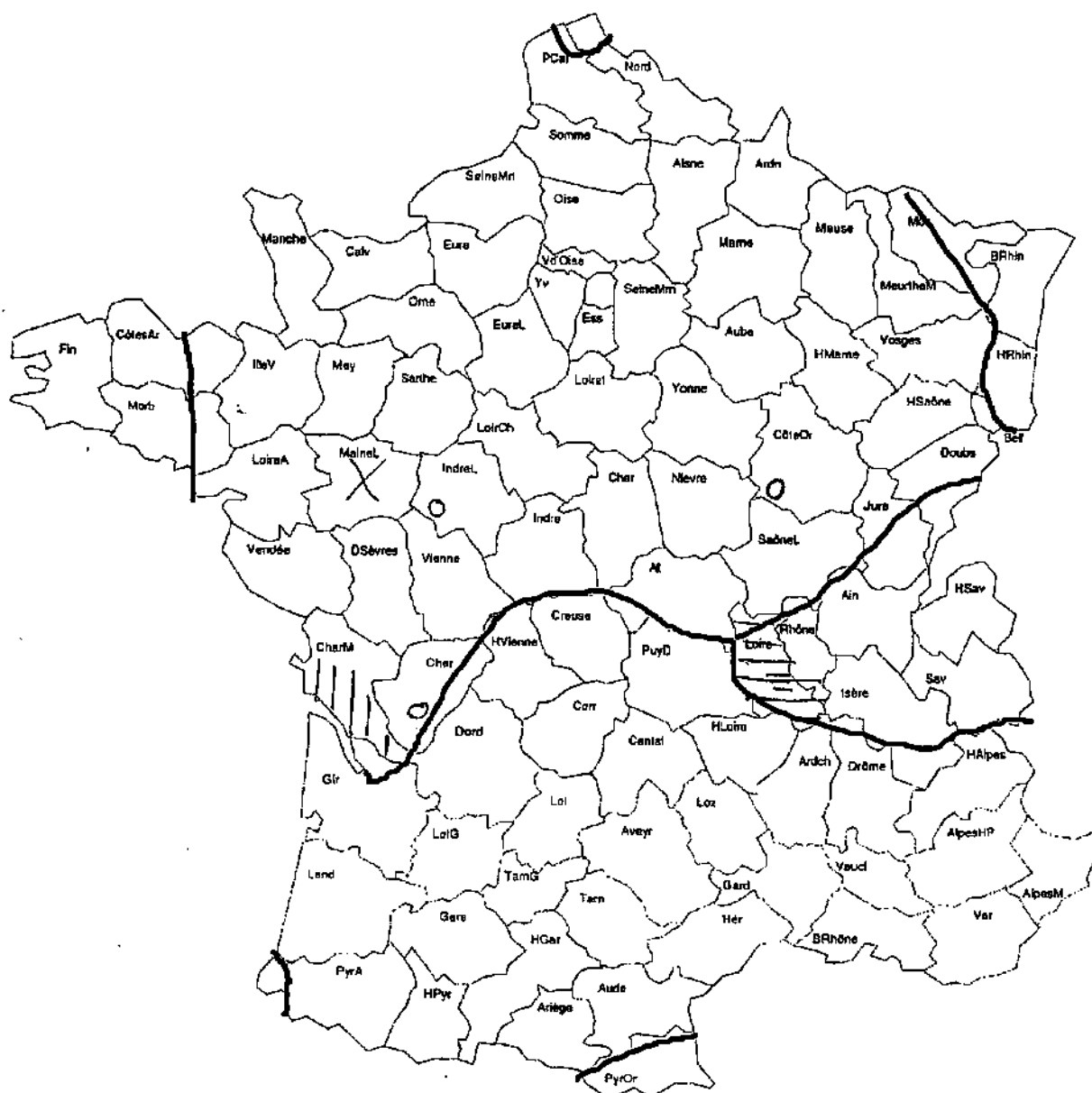
/// : dial.

carneau



X : attest. anc.

/// : dial.



: dial.

“ressemelage”



: dial.

“semelle”



: attest. anc.

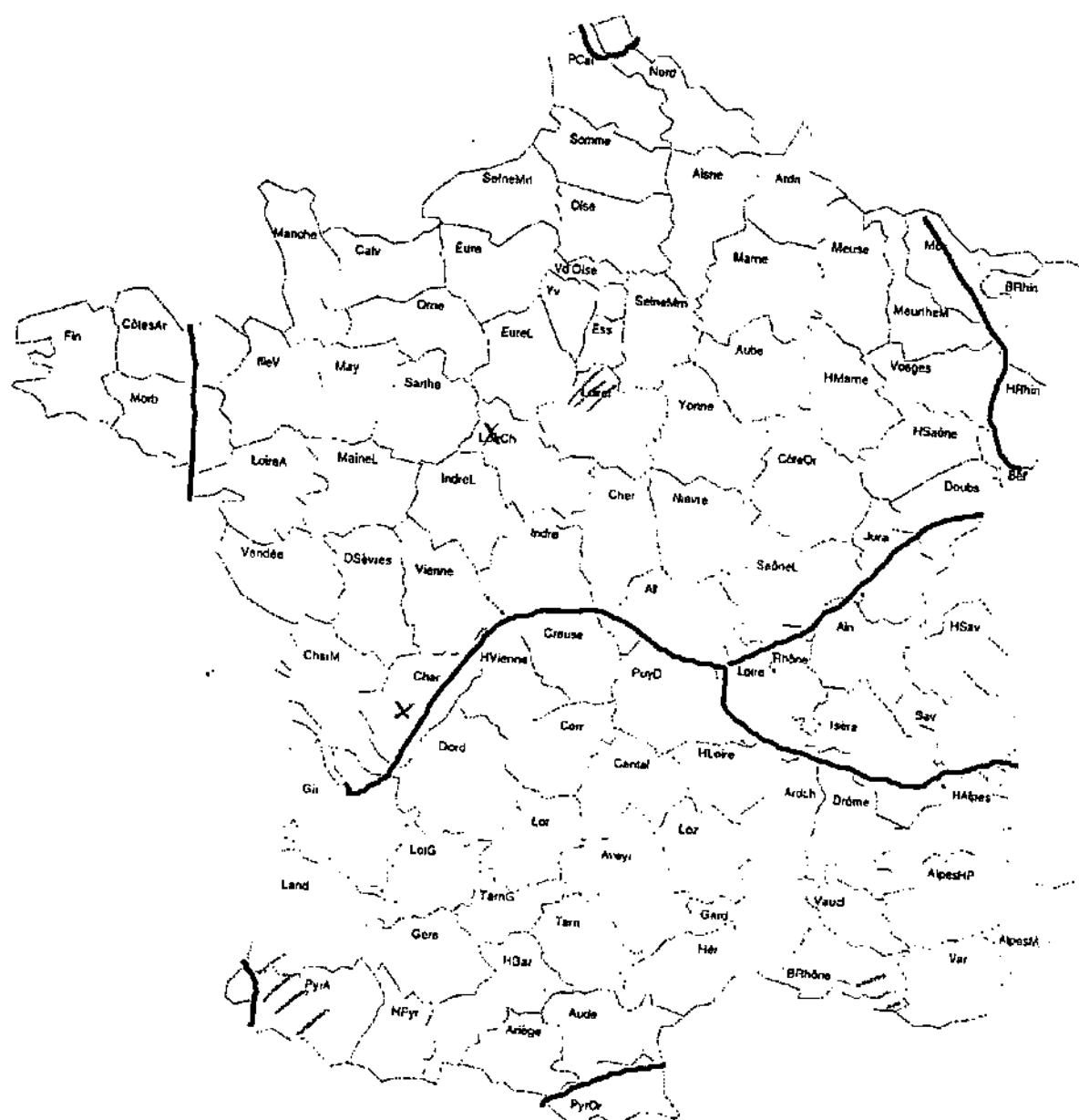
“ressemelage”



: attest. anc.

“semelle”

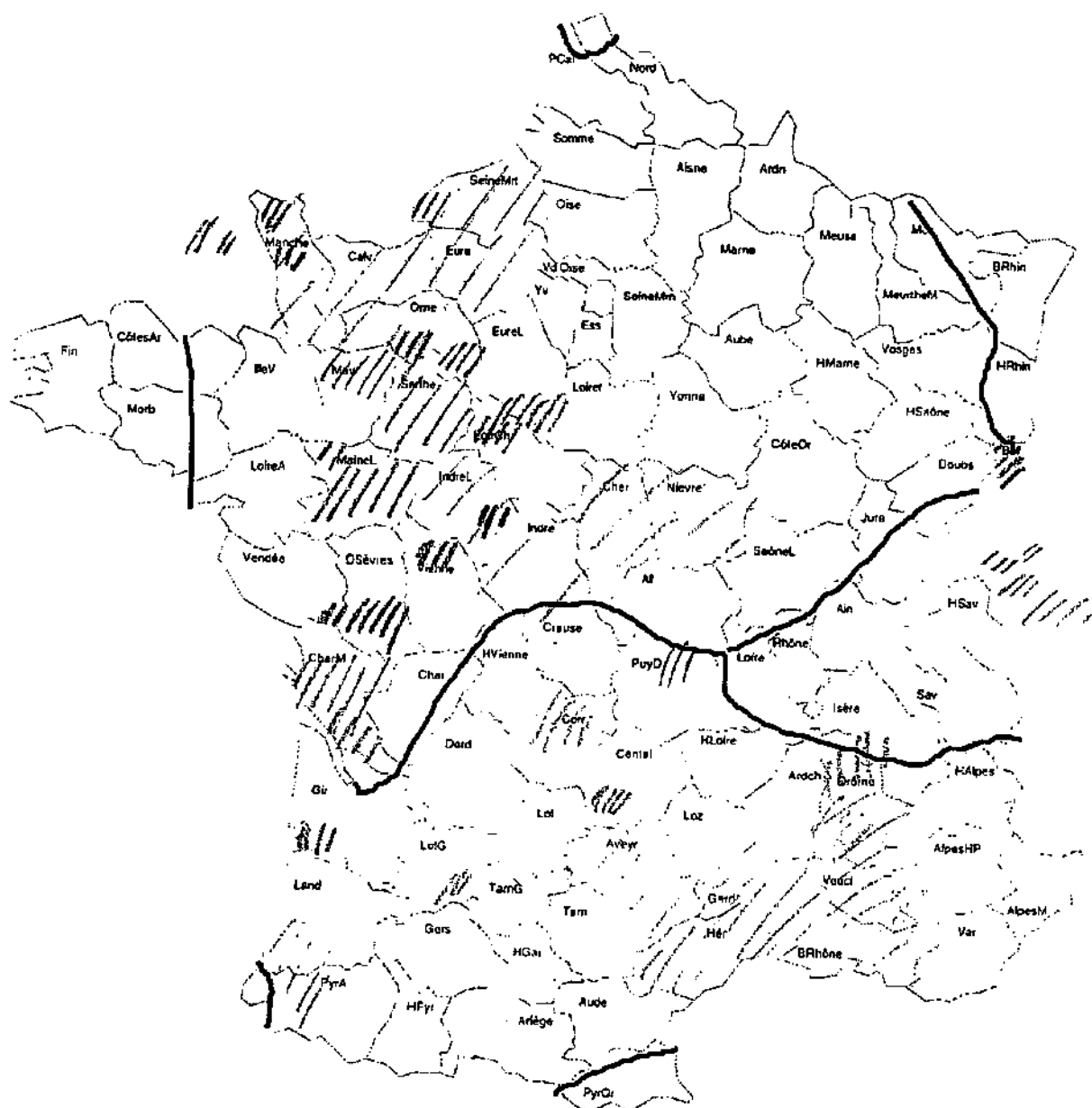
catereux



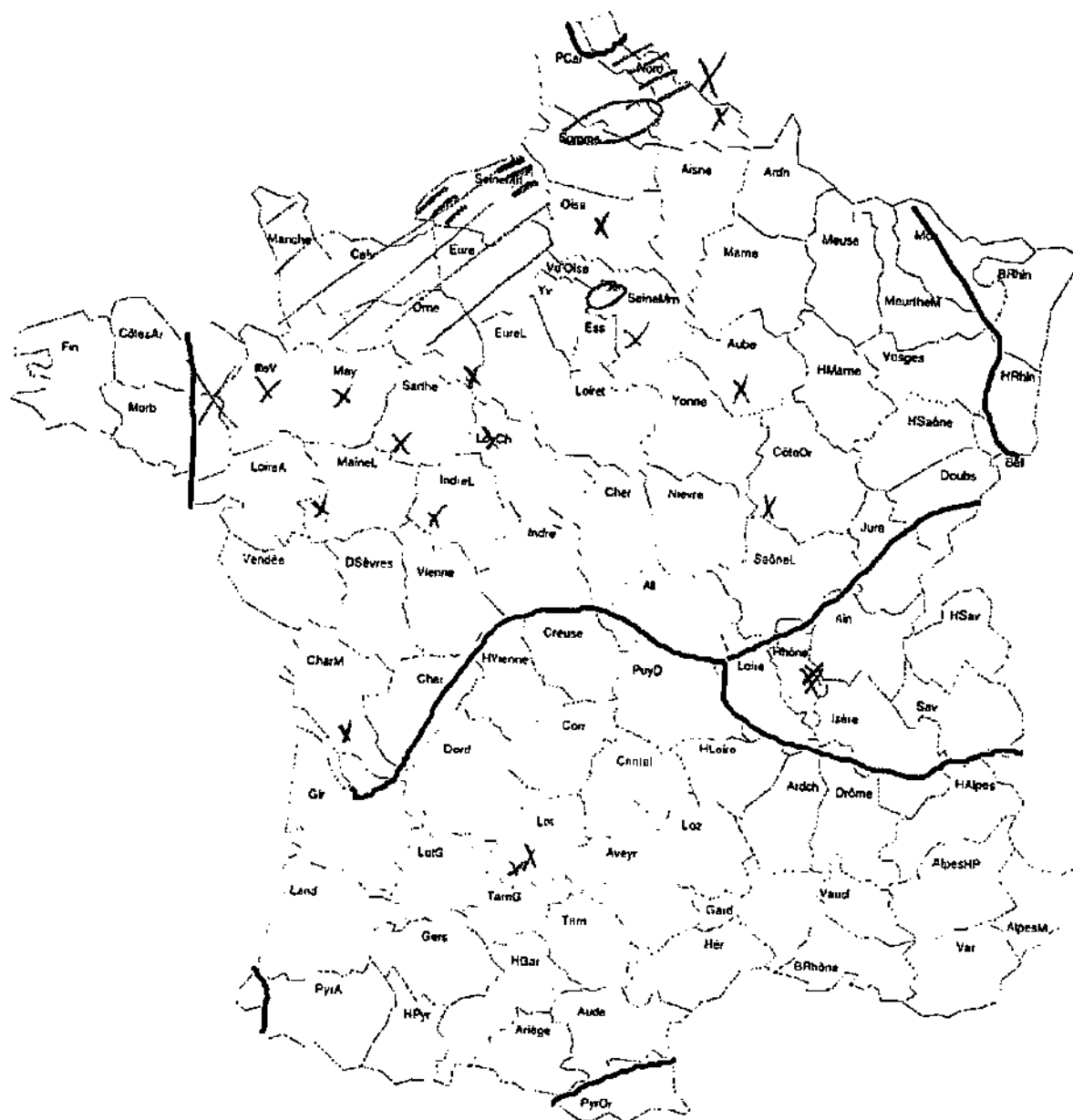
X : mfr.

/// : dial.

/// : dial.



cault

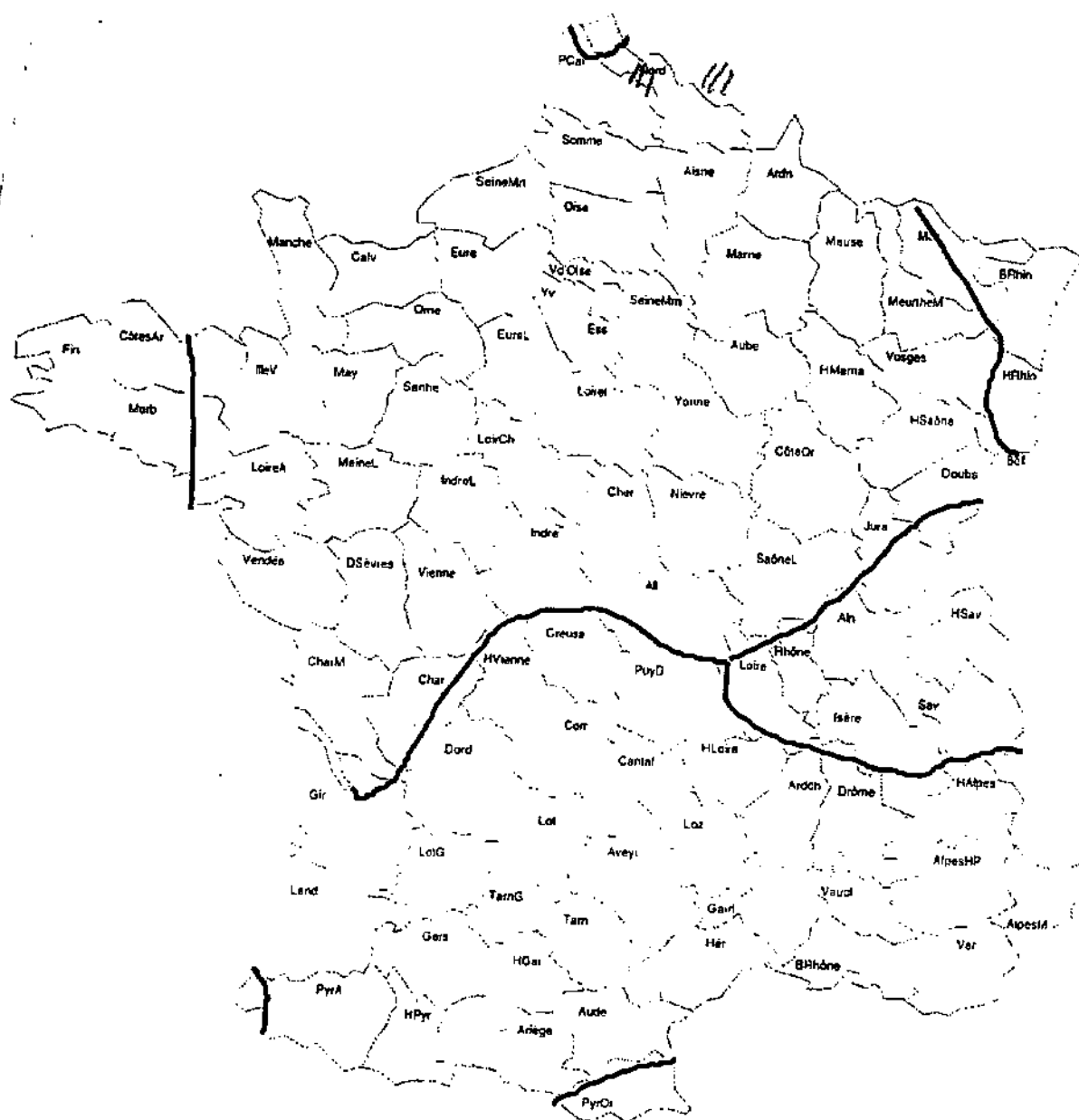


X : mfr.

O : afr.

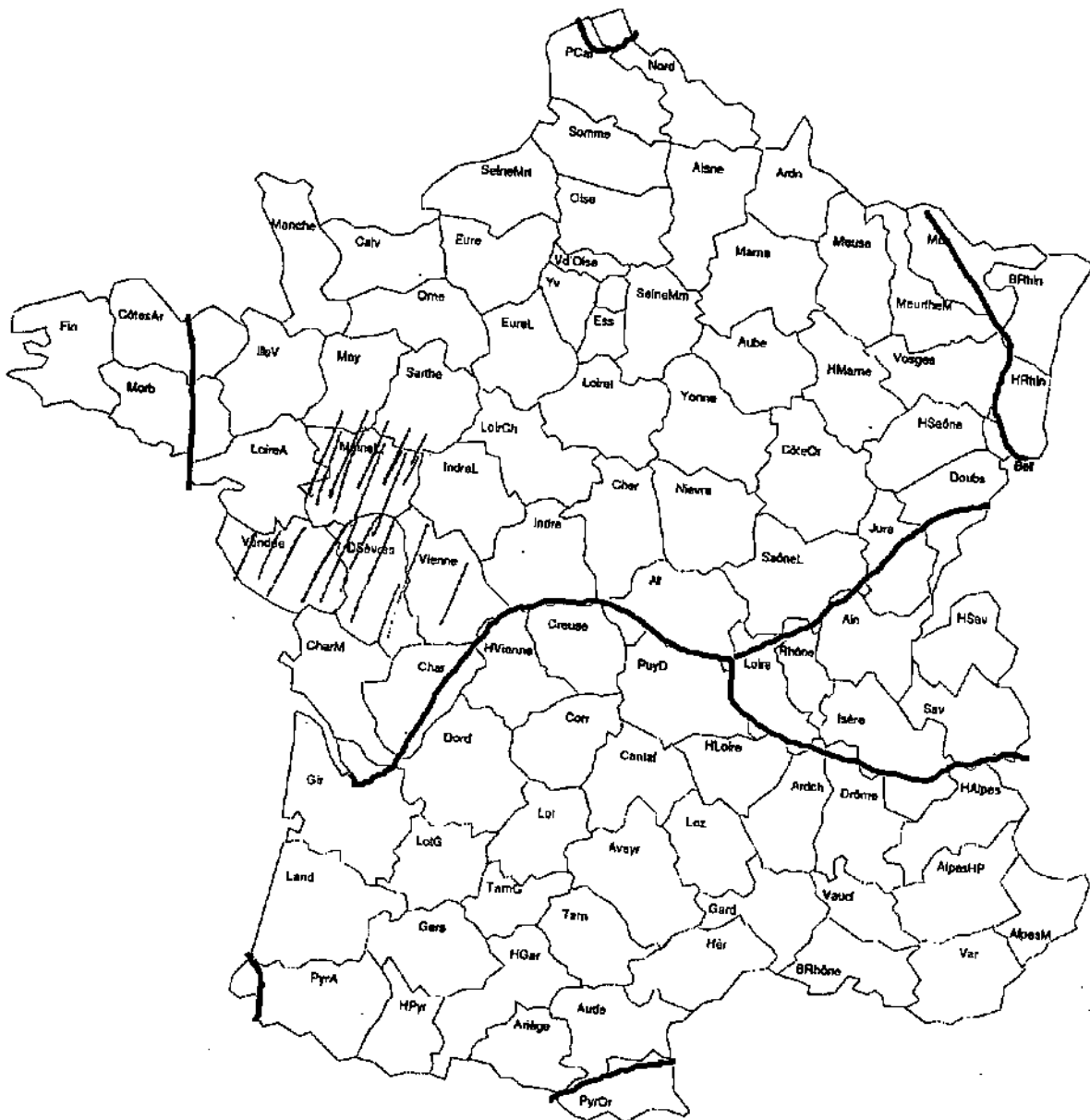
/// : dial.

cauquier



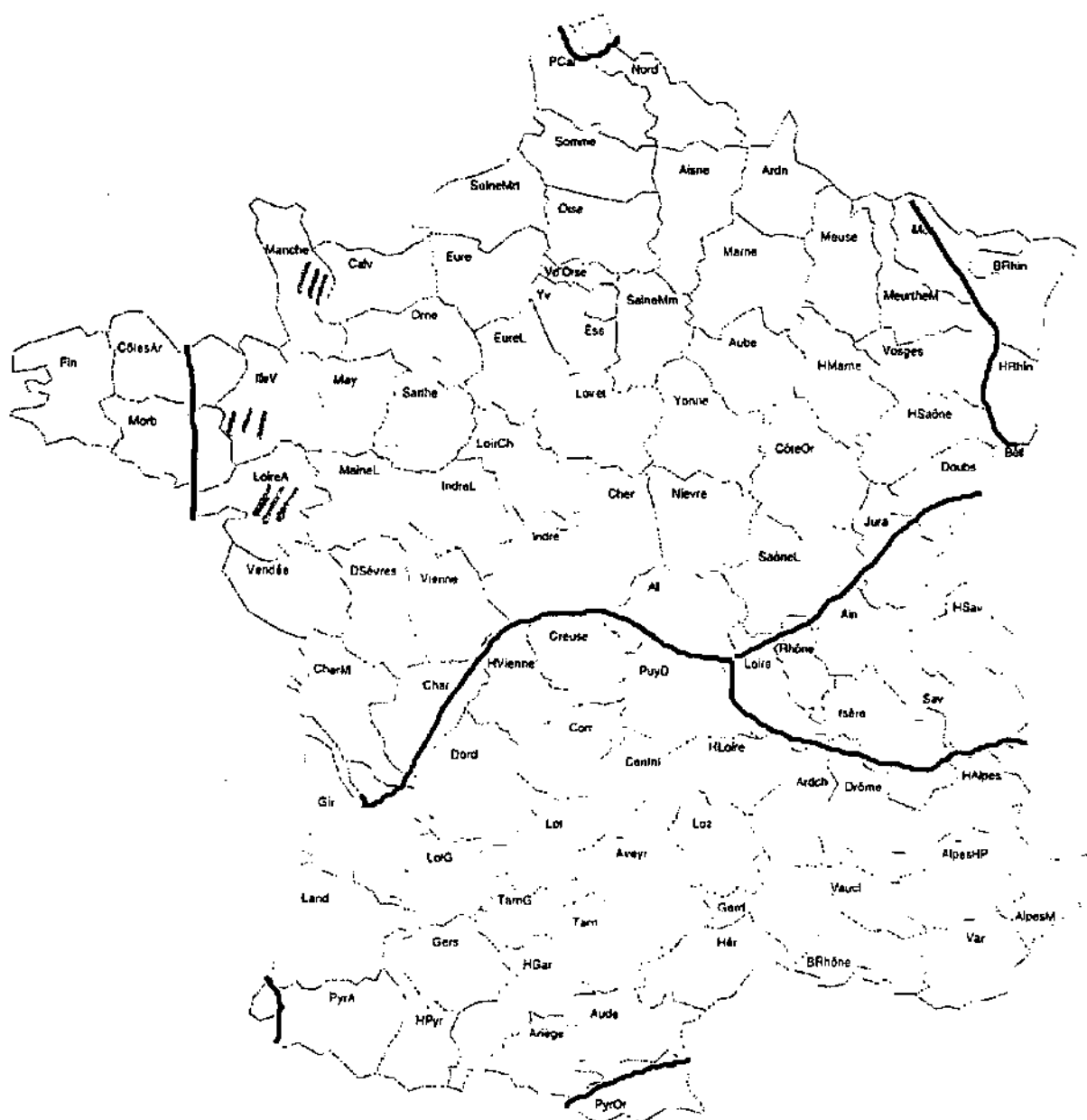
/// : dial.

chaans



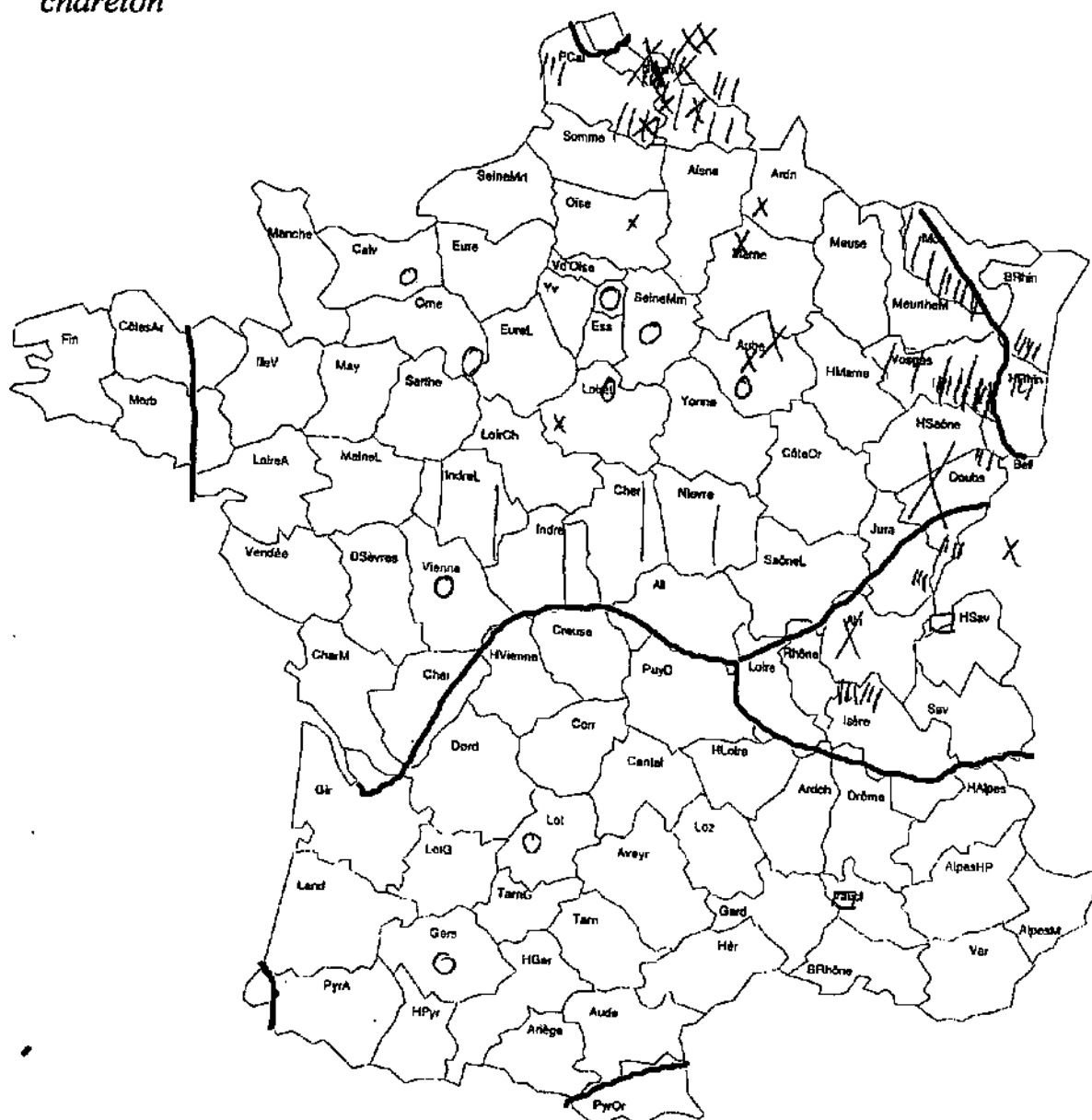
/// : dial.

· chaire



/// : dial.

chareton



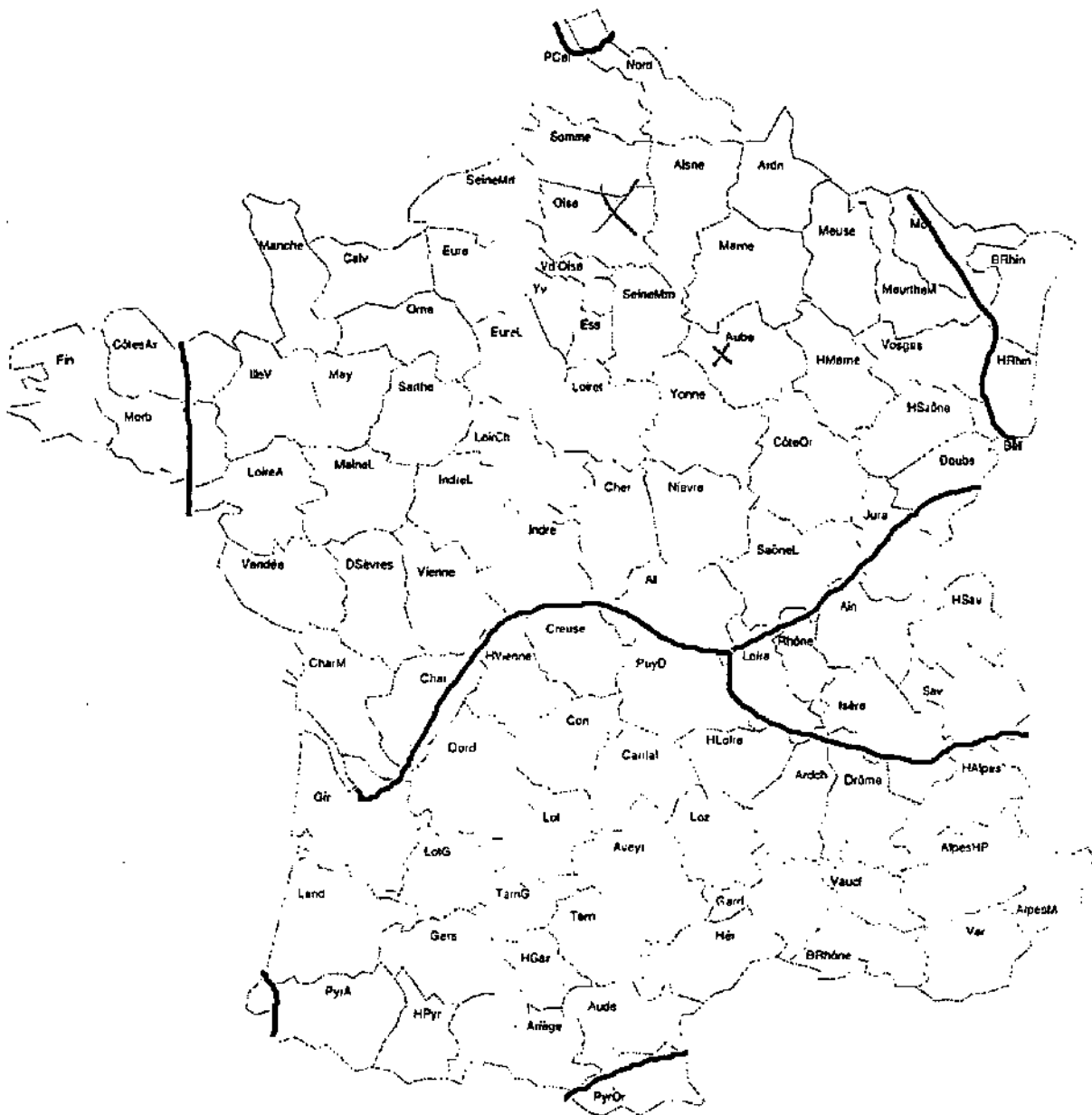
X : afr., mfr.

/// : dial.

O : 16^e s.

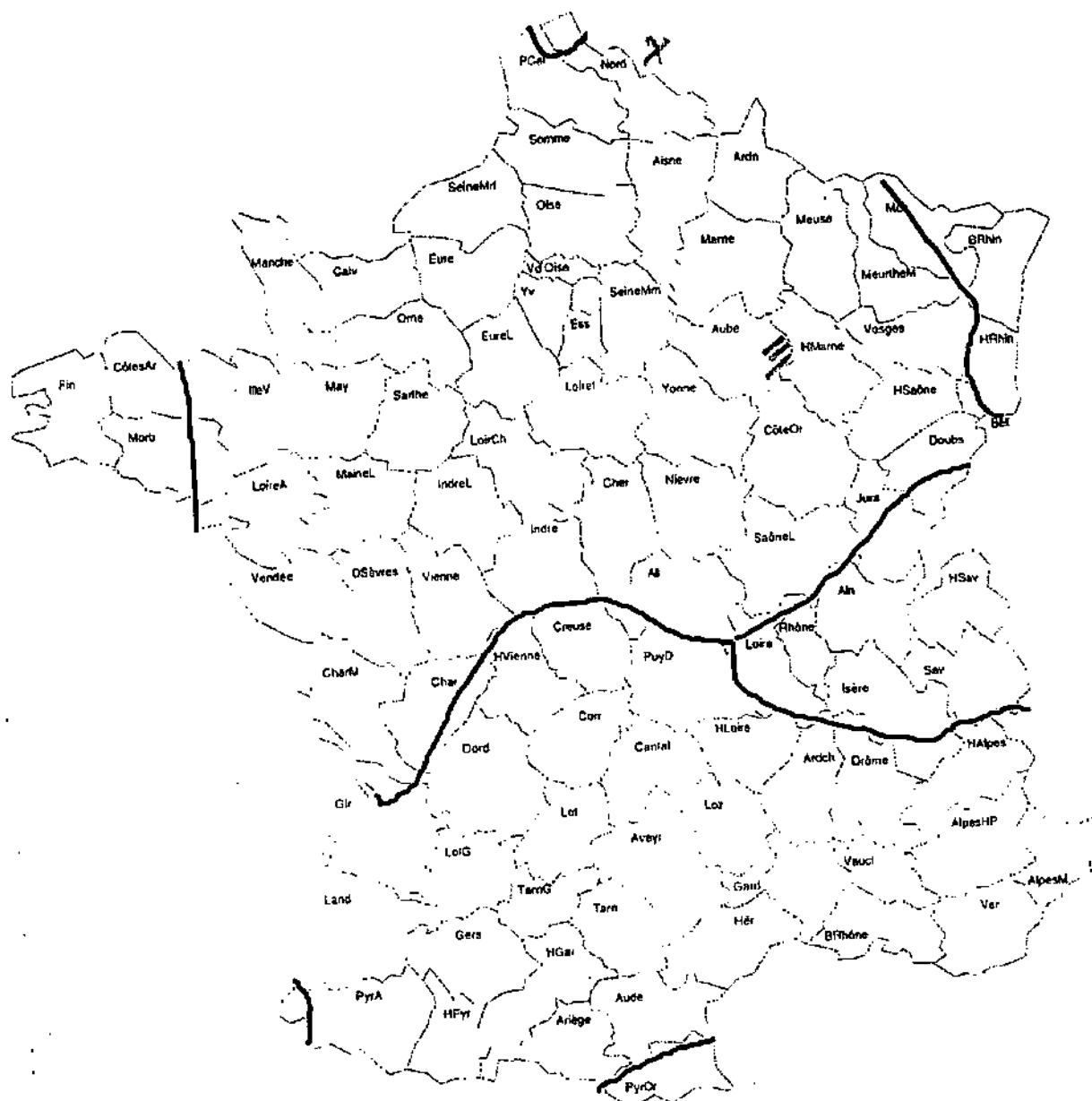
□ : aussi

charger



X : attest. anc.

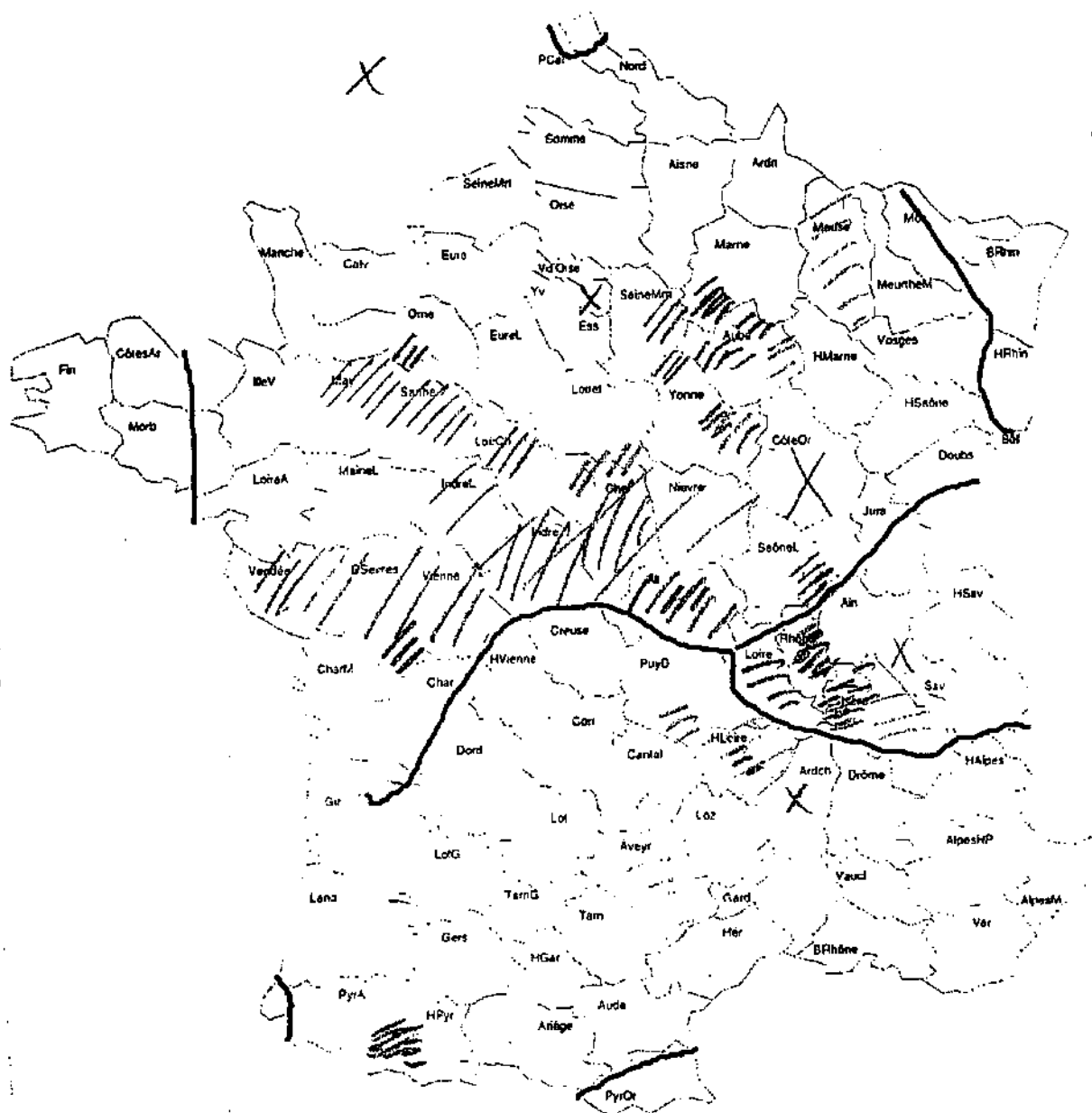
charier



X : attest. anc.

/// : dial.

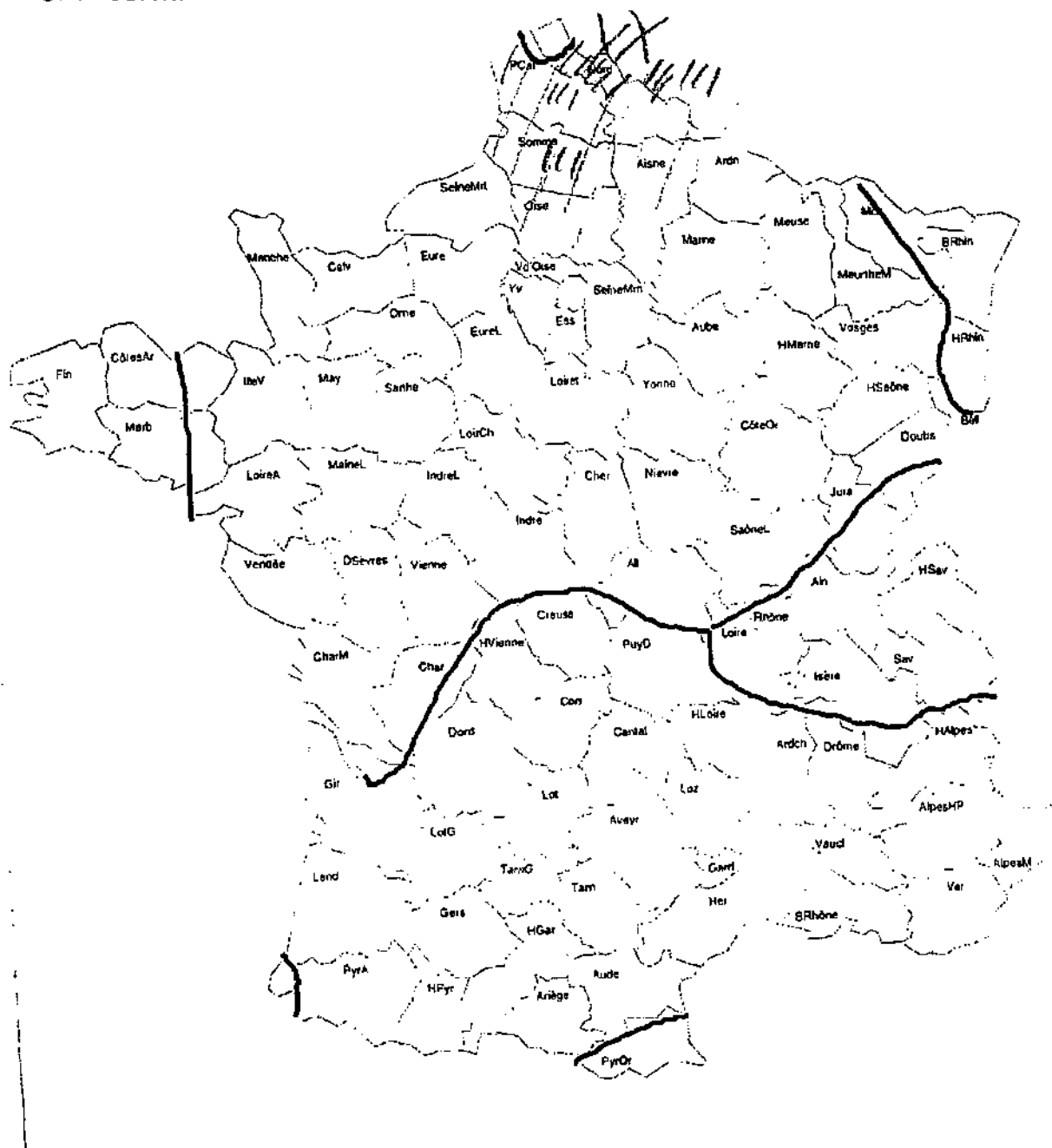
chasiere



X : attest. anc.

/// : dial. mod

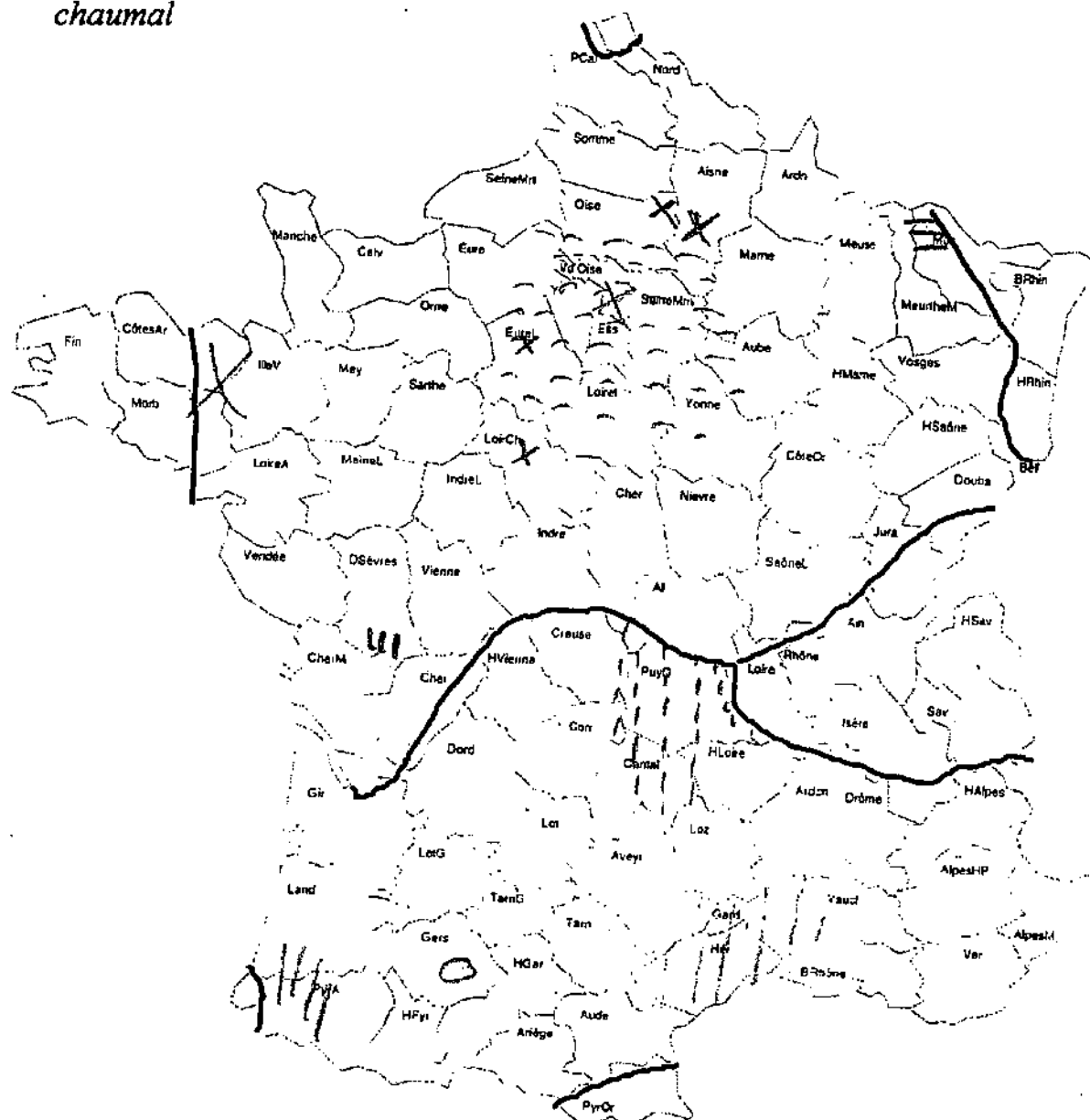
Chat cornu



X : attest. anc.

/// : dial.

chaumal



X : attest. anc.

≡ : dial.

≡≡ : commentaire métalinguistique.

「chaud mal」

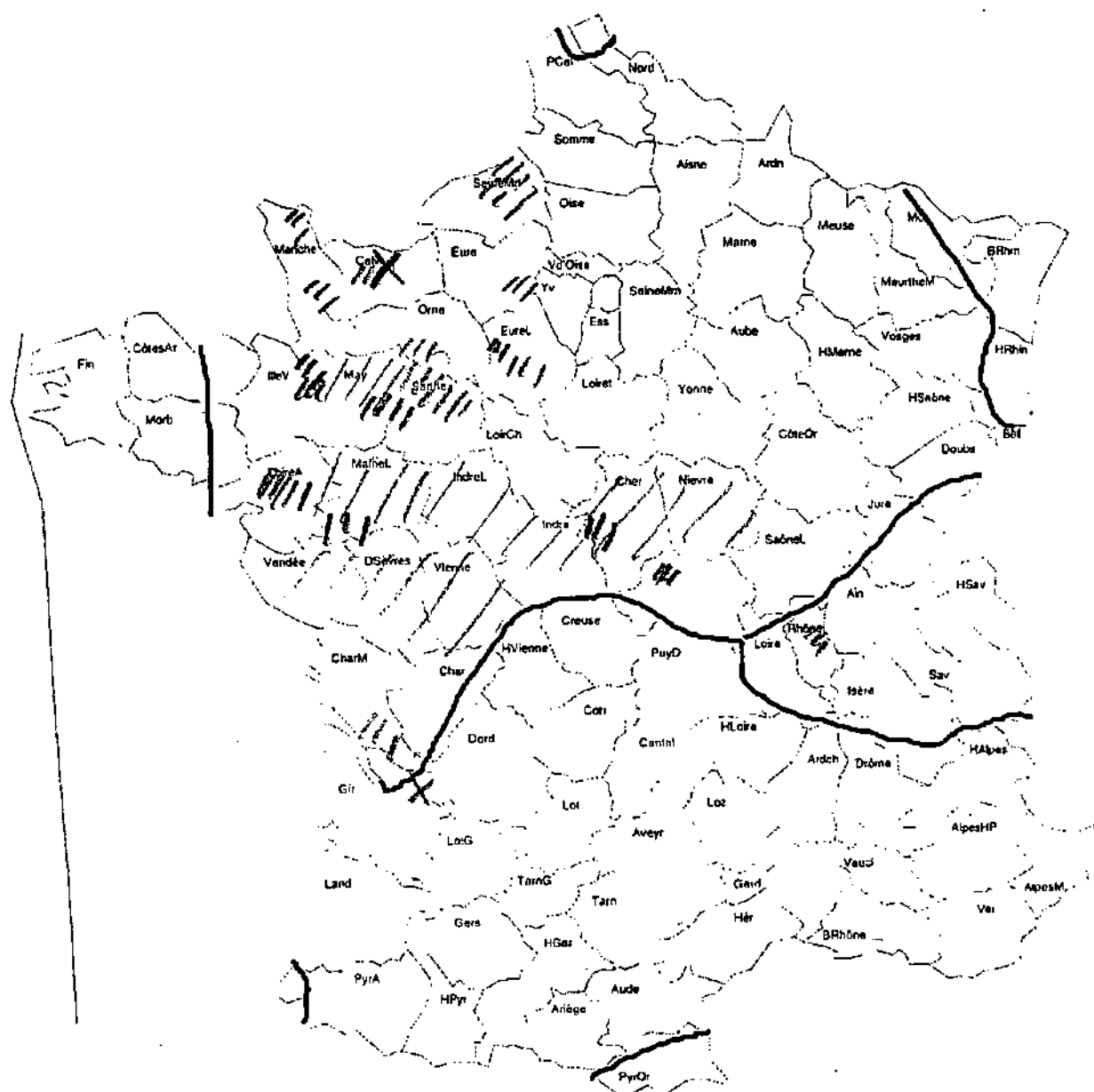
O : attest. anc.

||| : dial.

||| : commentaire métalinguistique.

「mal chaud」

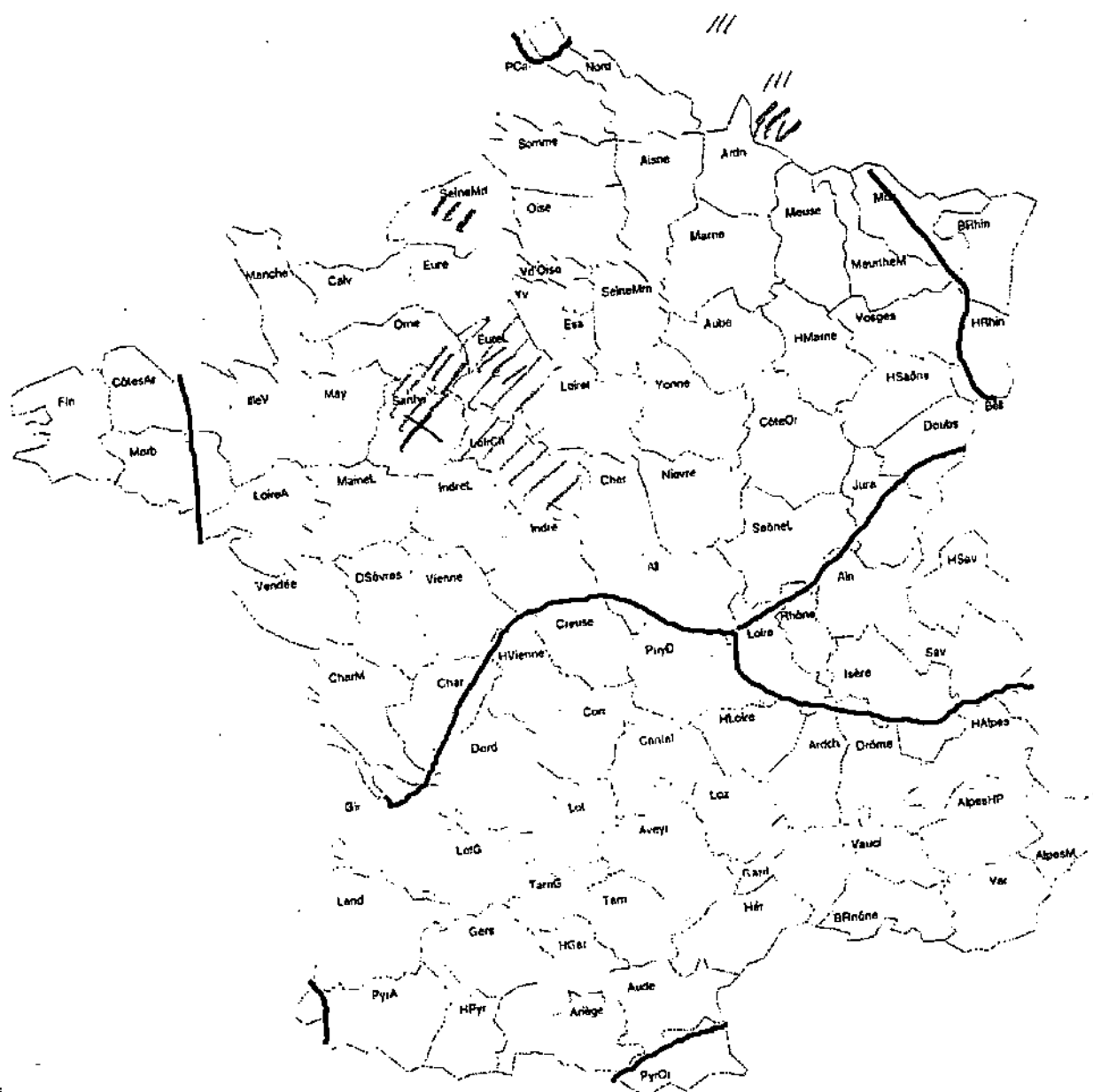
chaumer de



X : attest. anc.

/// : dial.

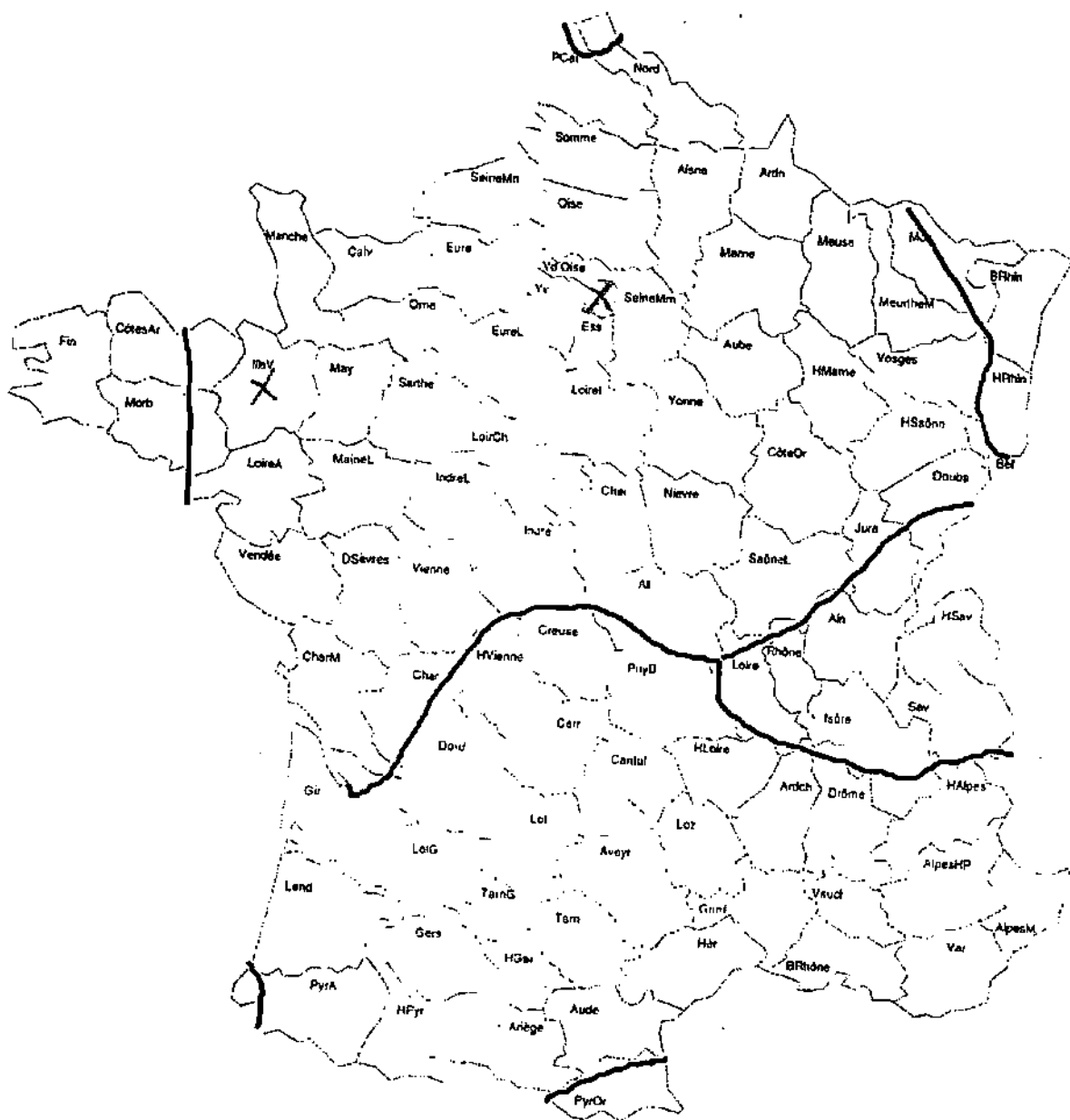
chaussessouris



X : attest. anc.

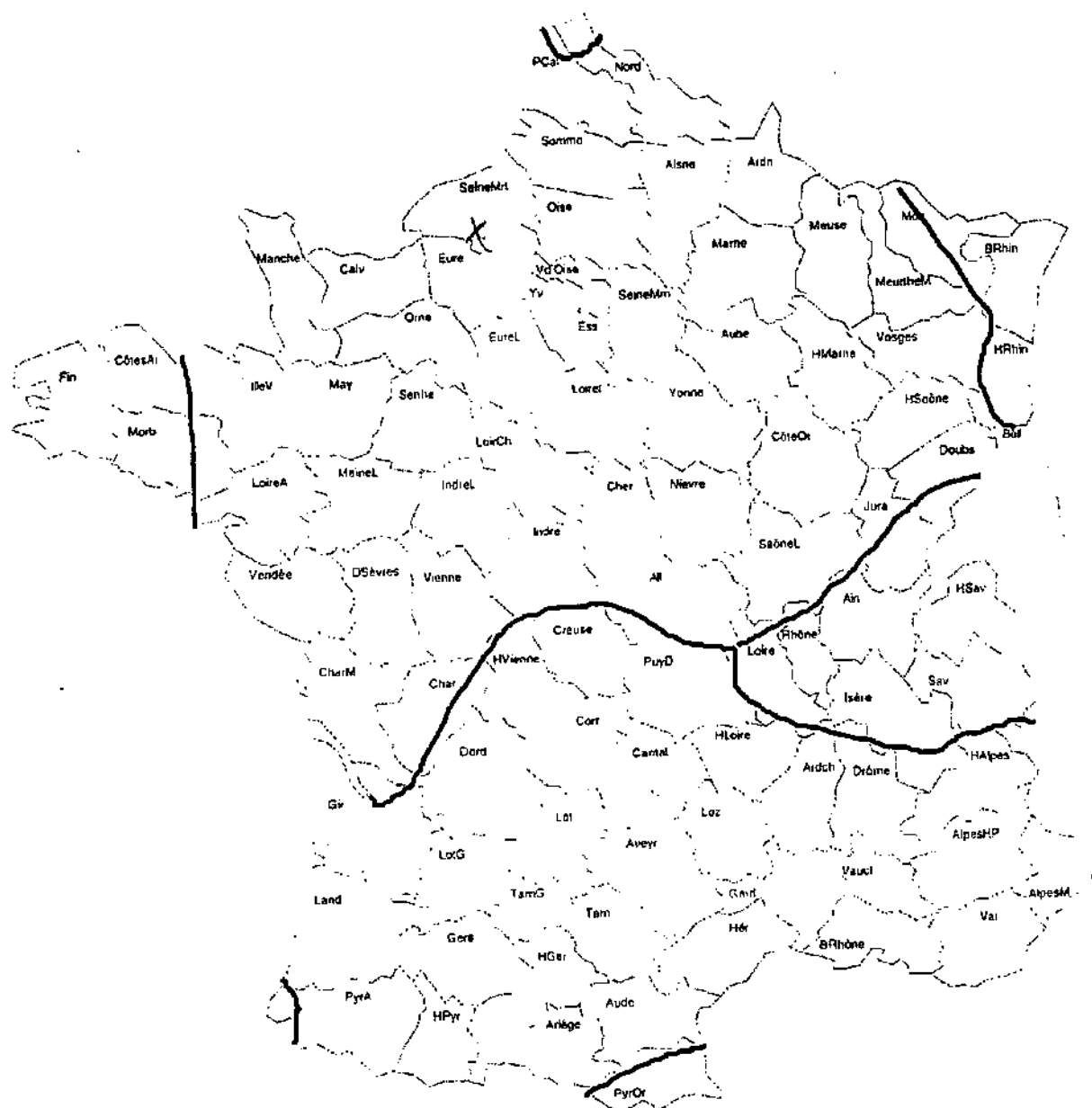
/// : dial.

chien au grand collier



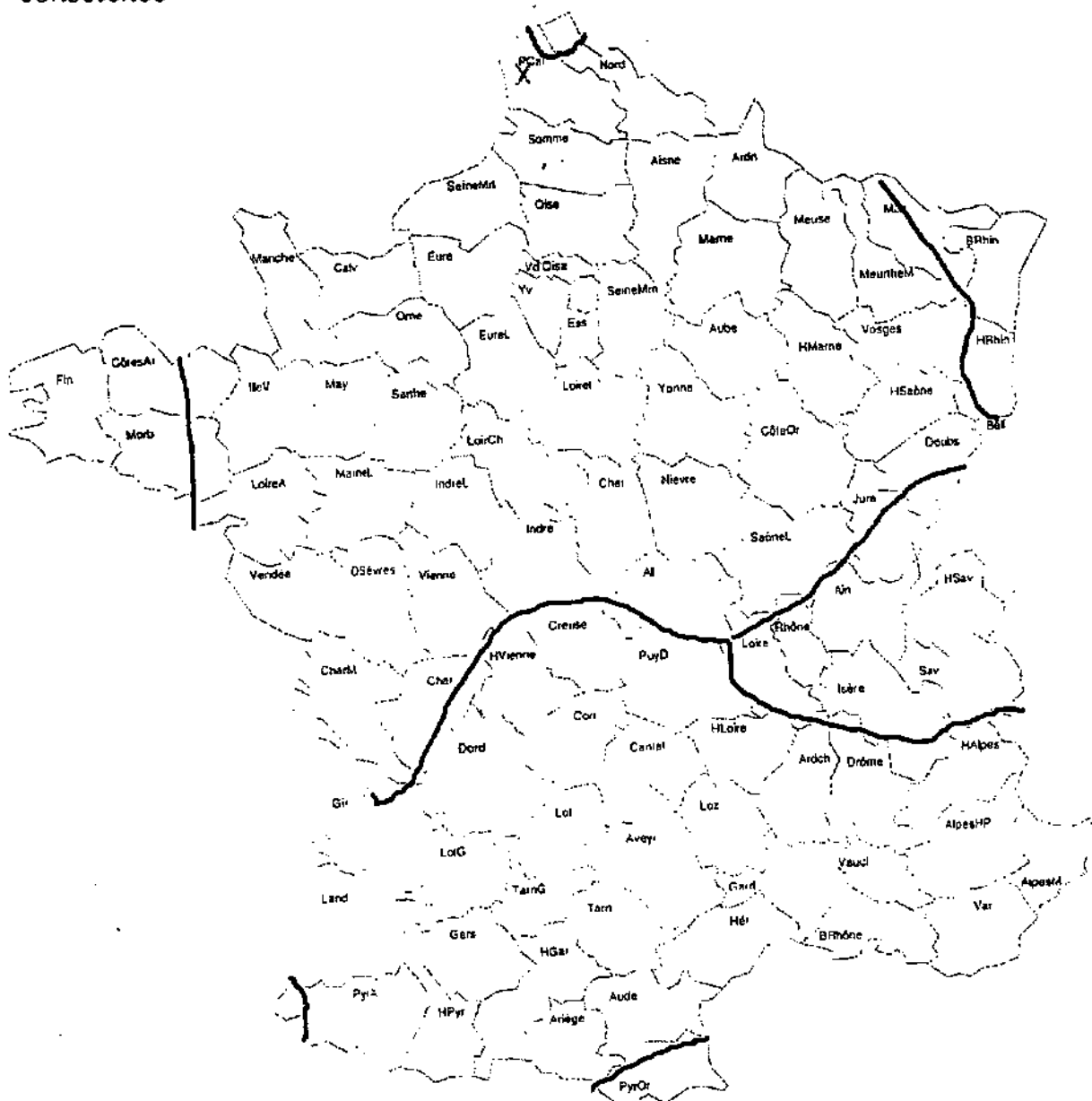
X : attest. anc.

conardie



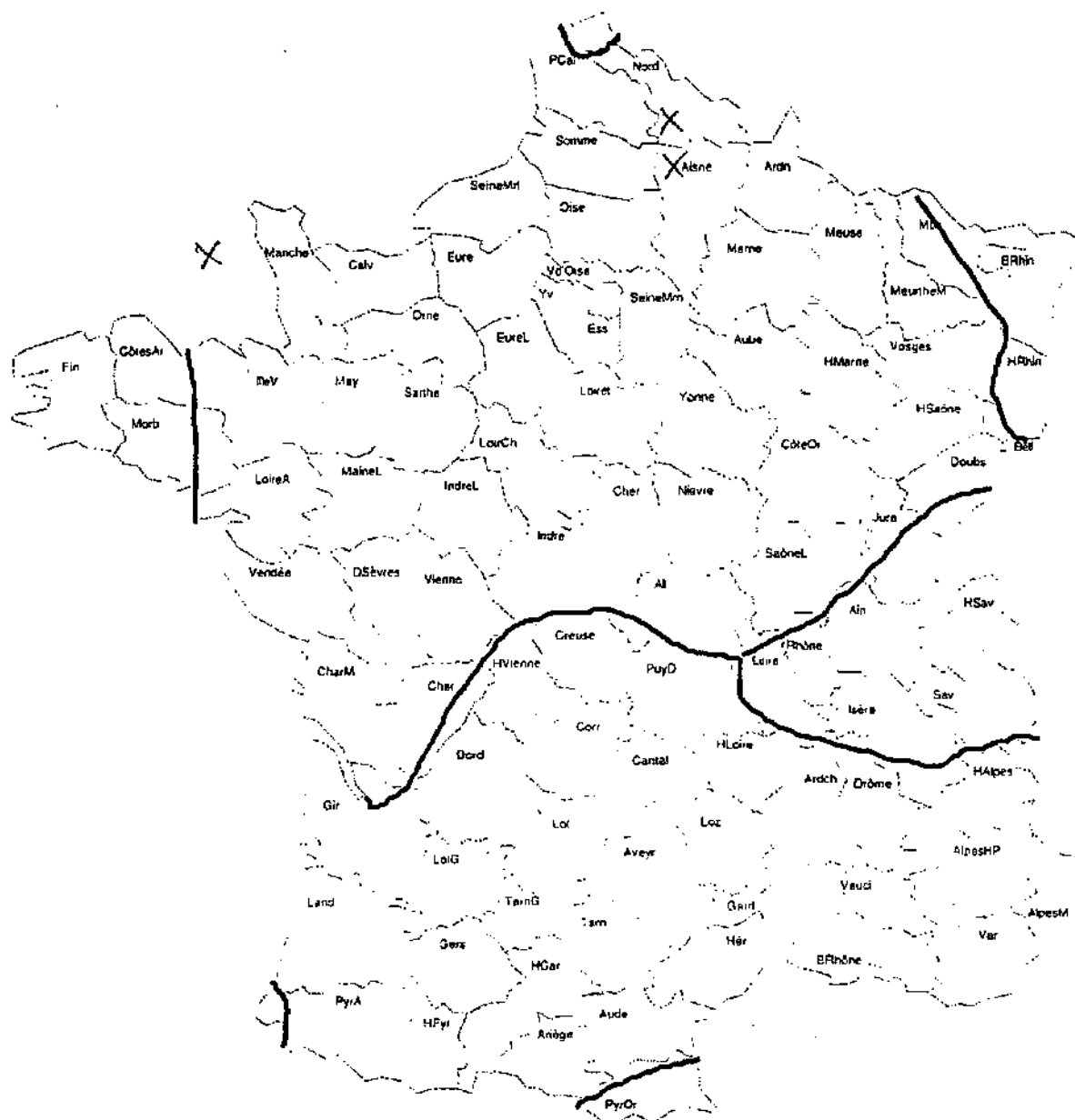
X : attest. anc.
l.

conscience



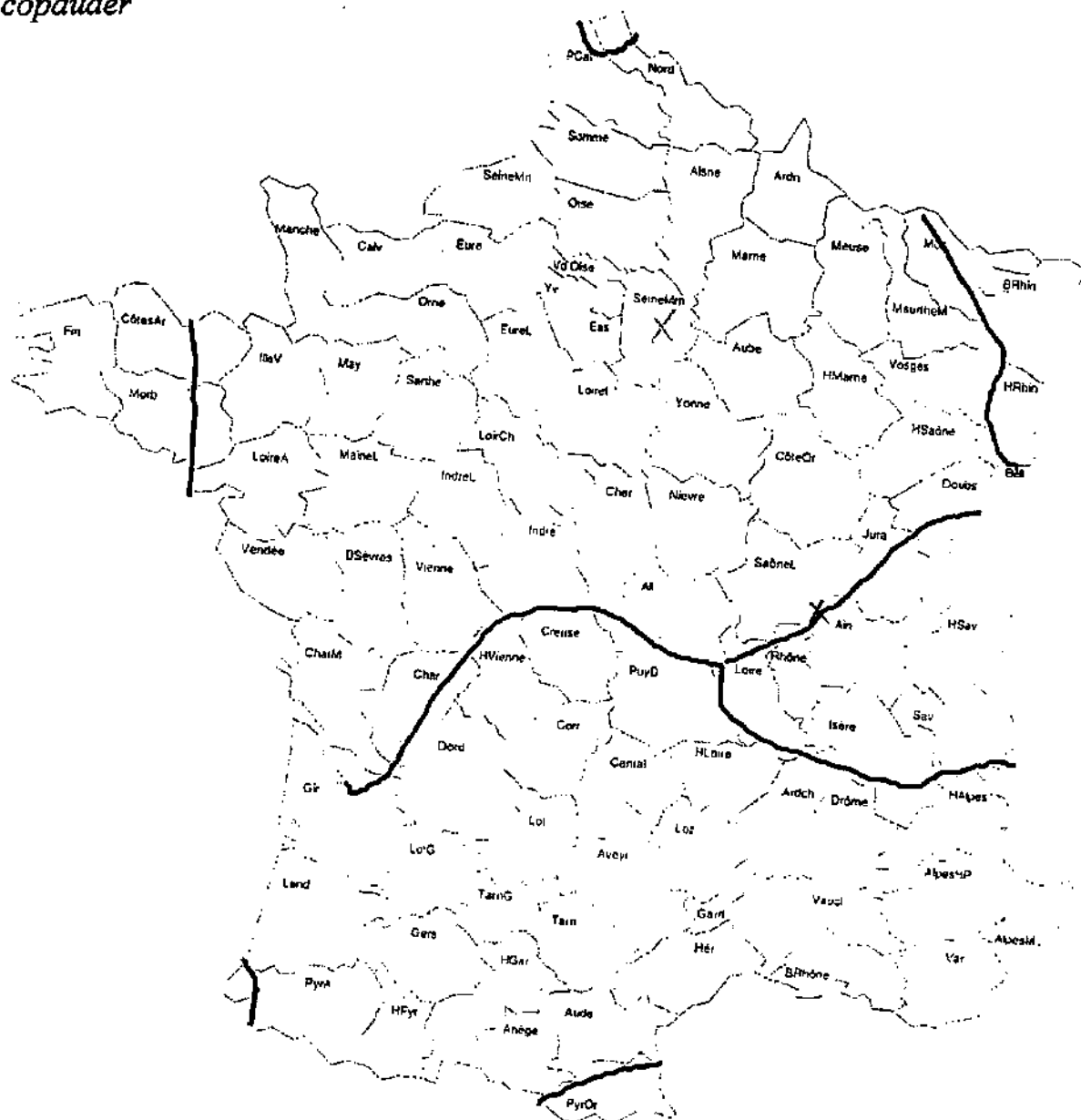
X : attest. anc.

contense



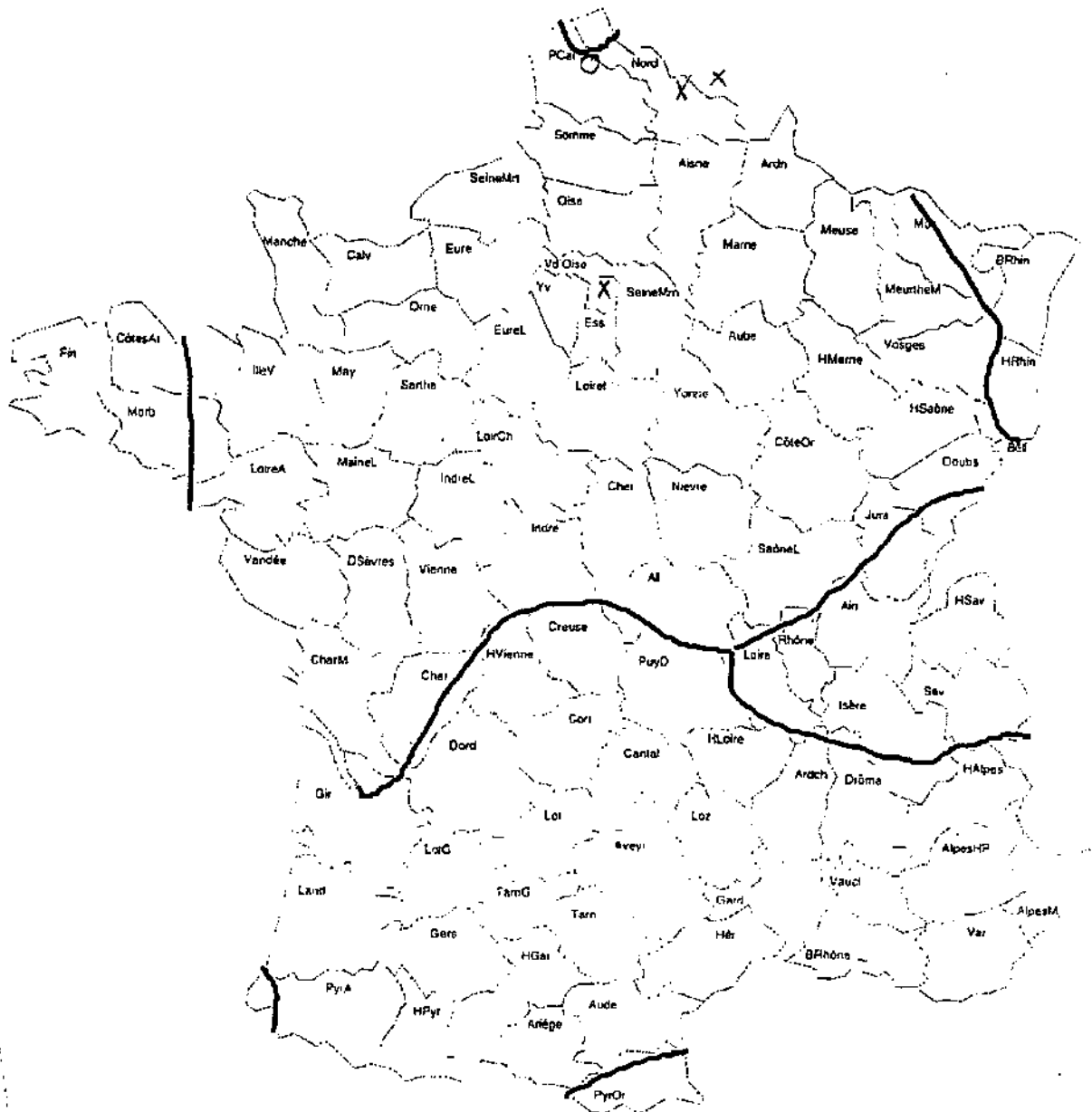
X : b) attest. anc.

copauder



X : attest. anc.

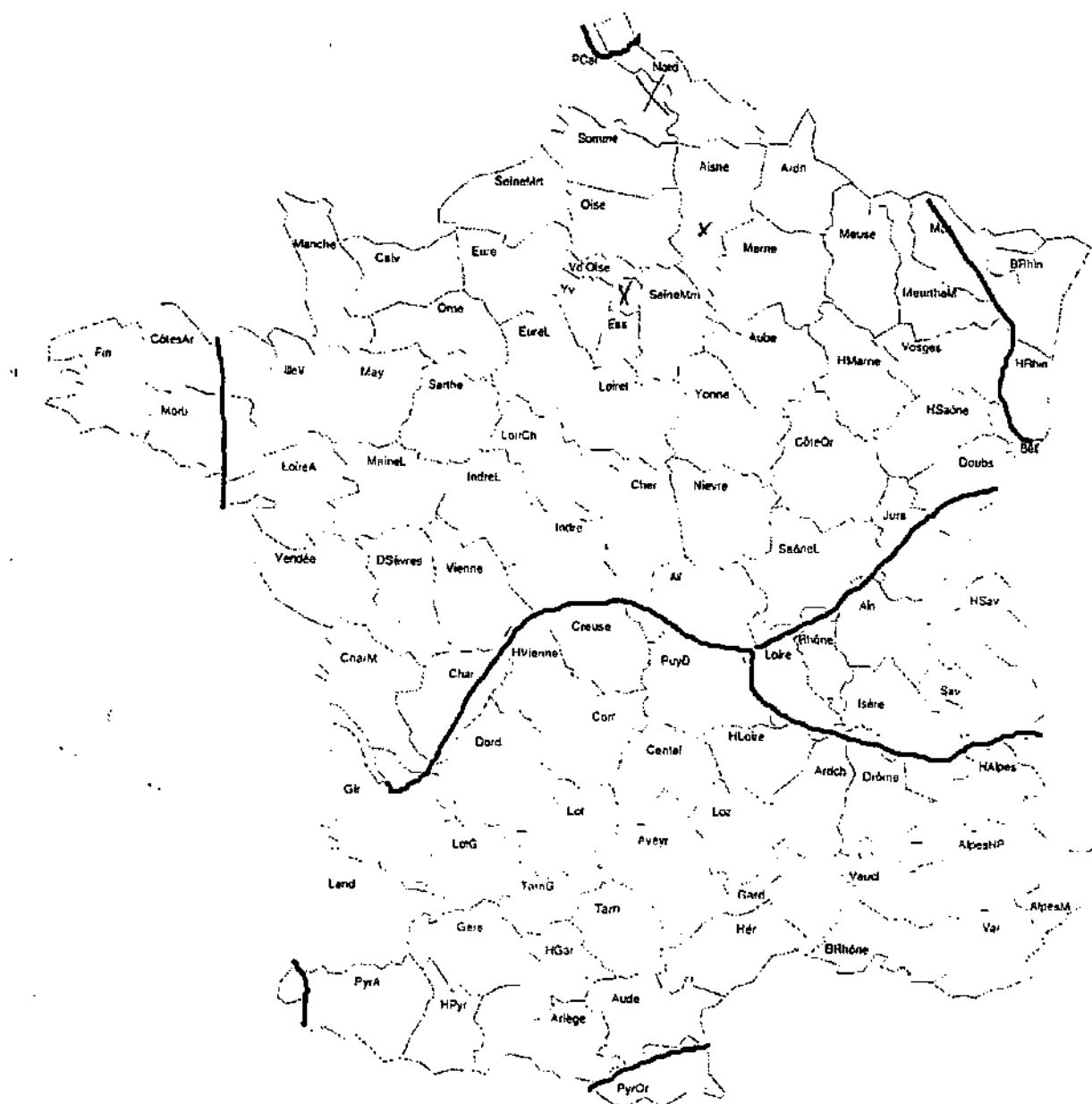
coppié



X : *copie, copier*

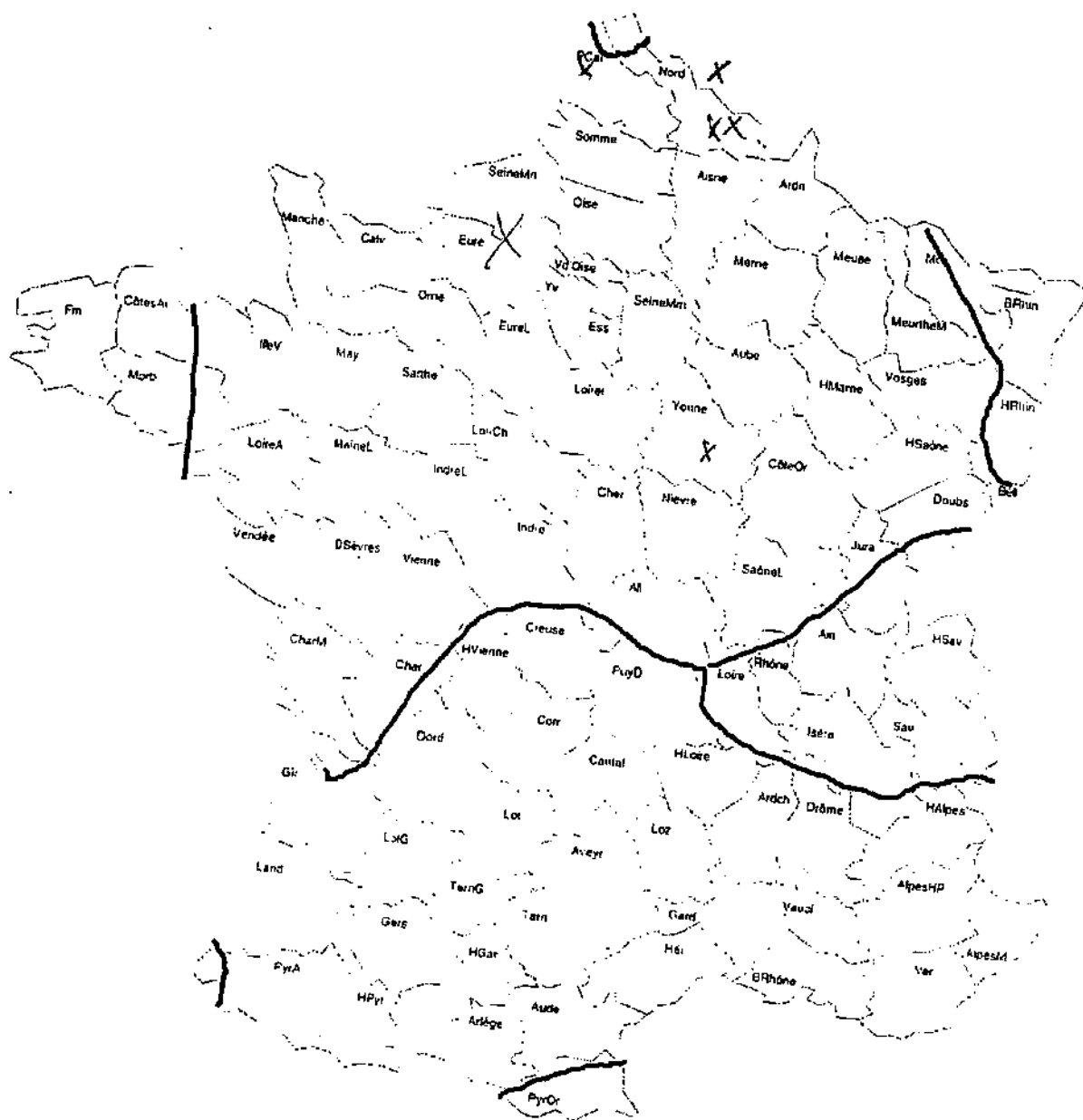
○ : *copillon*

copier



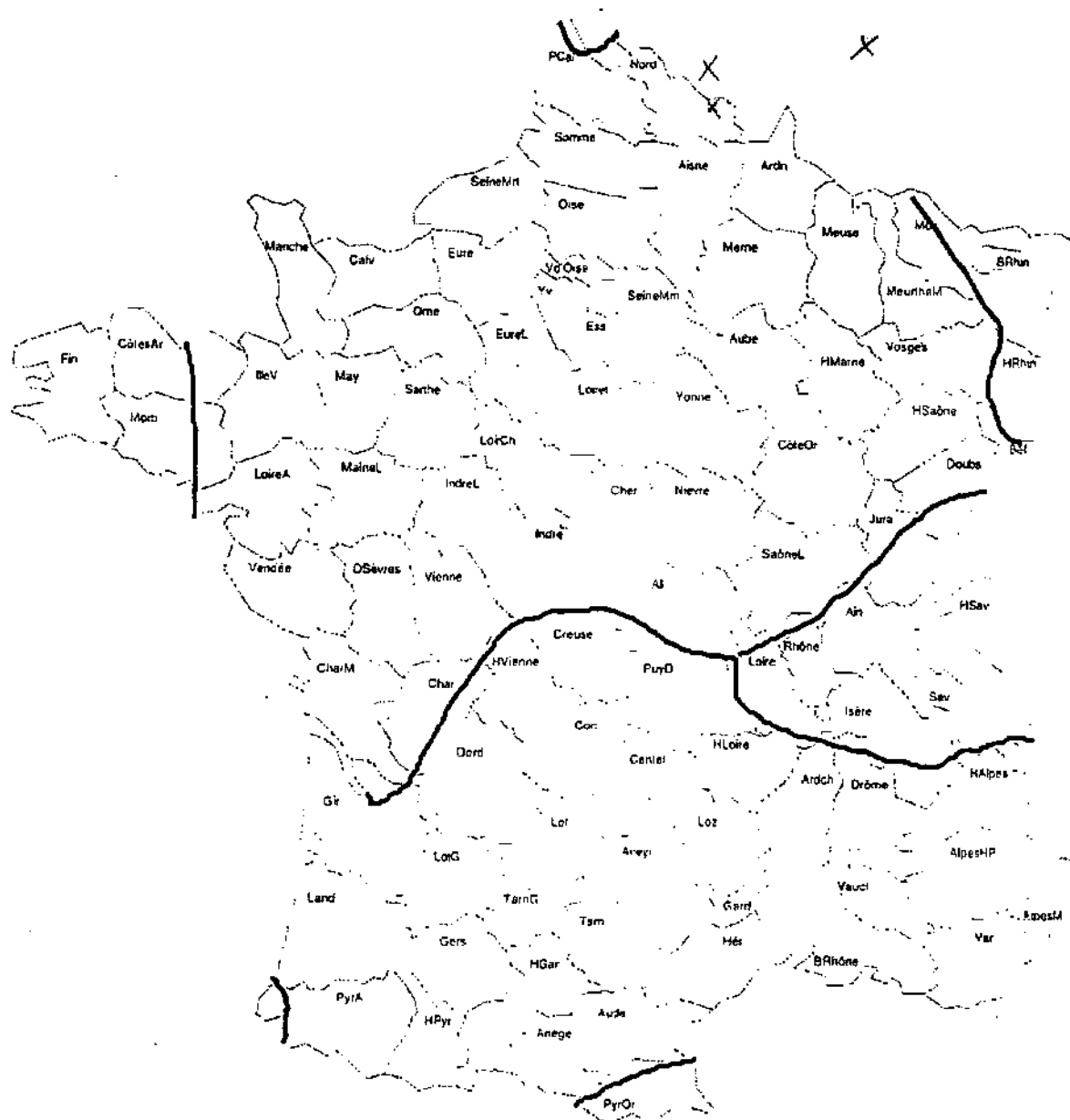
X : attest. anc.

coquibus



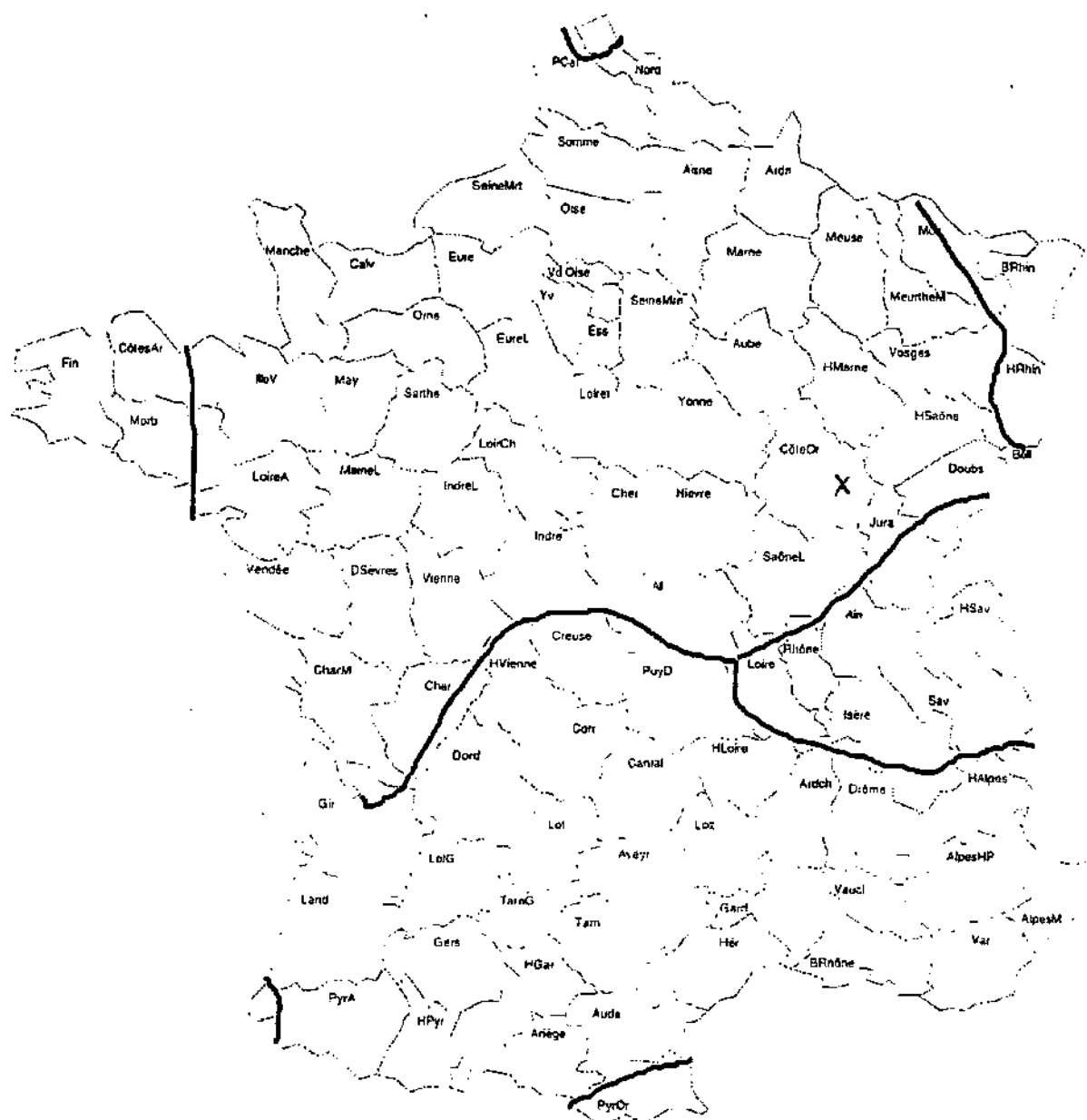
X : attest. anc.

corcelet



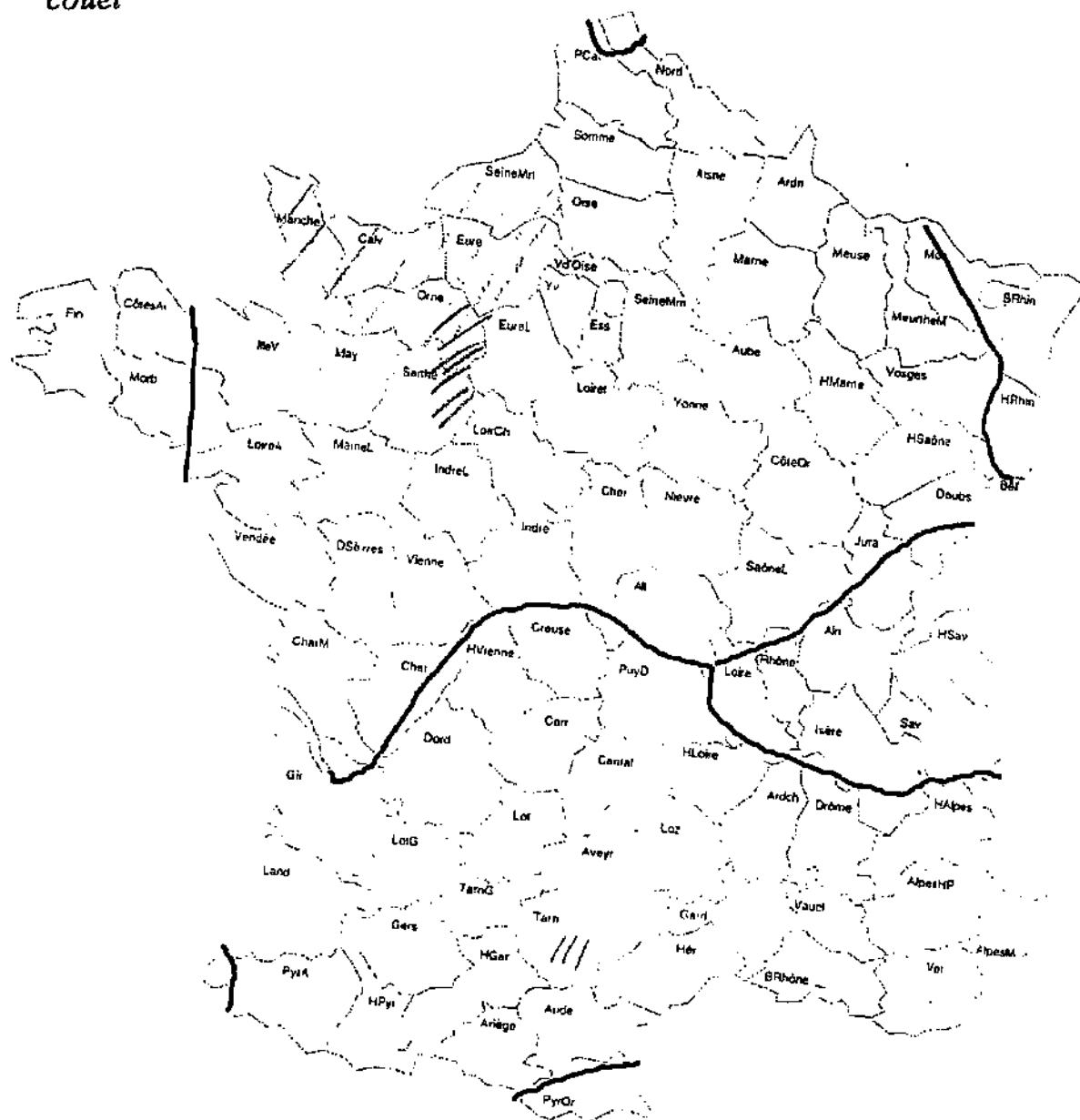
X : attest. anc.

costiere, de



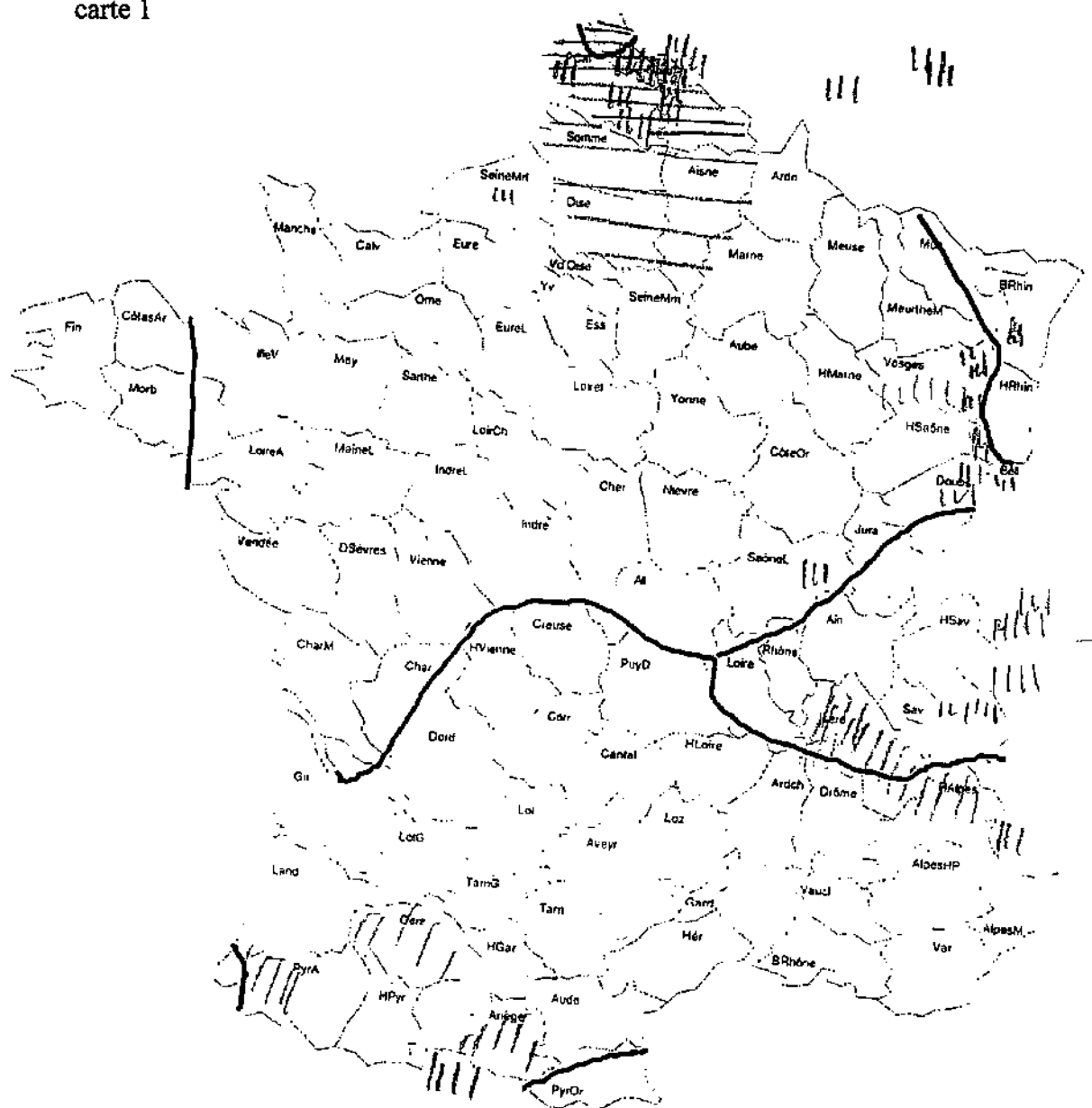
X : attest. anc.

couet



/// : dial.

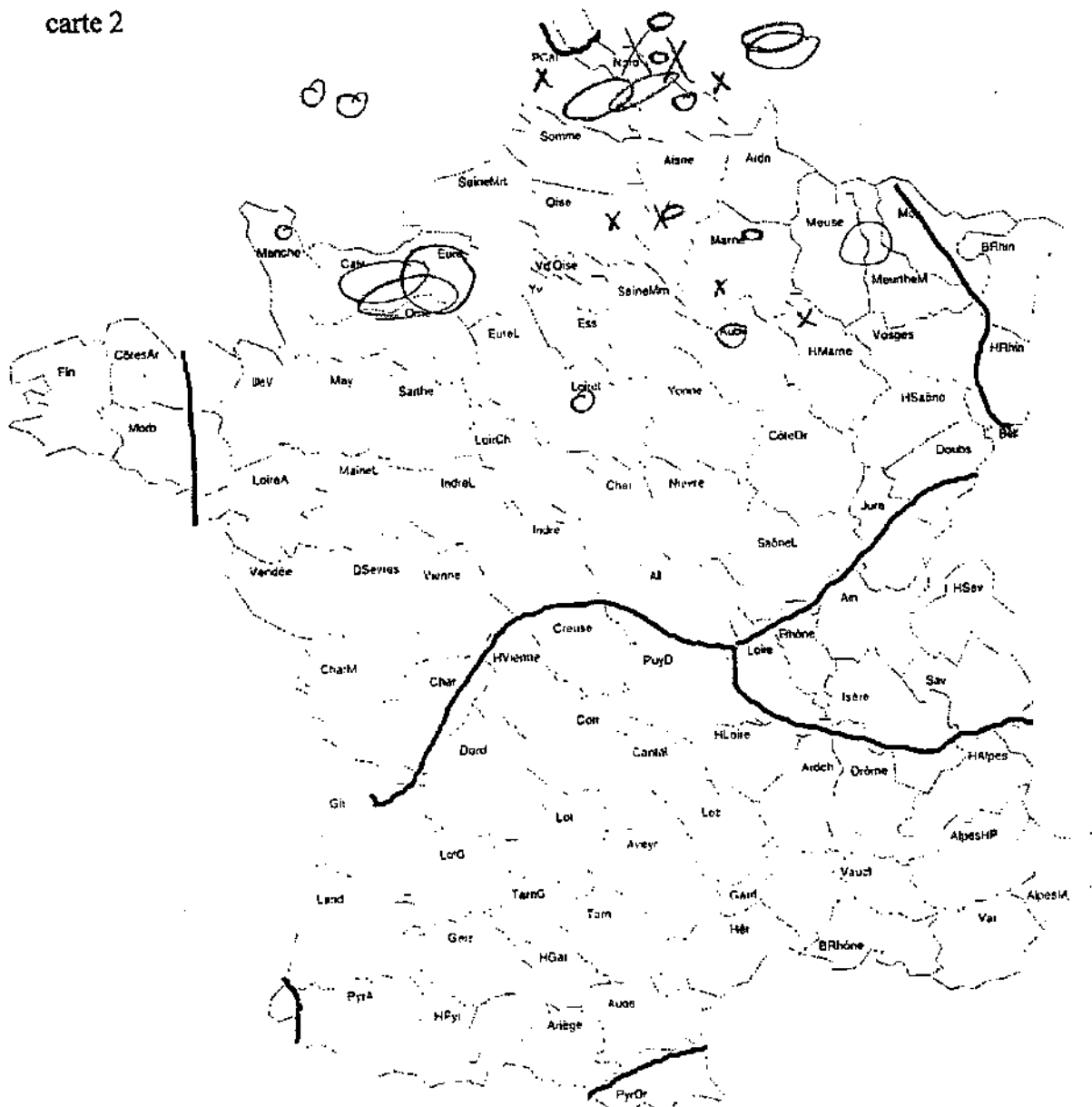
coulon
carte 1



||| : dialectes

=== : français régional

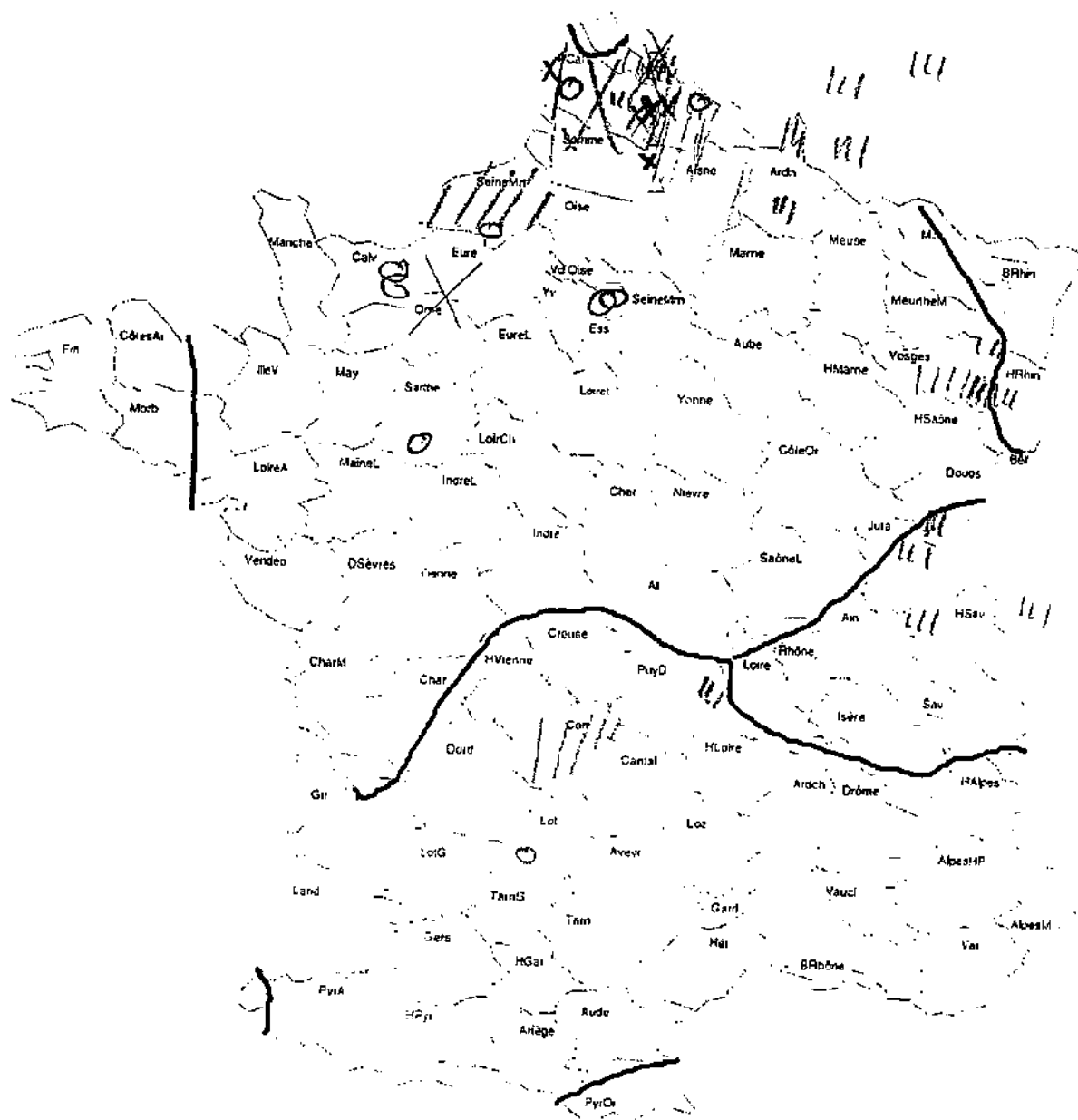
coulon
carte 2



O : jusqu'au 13^e s.

X : depuis le 14^e s.

courcer

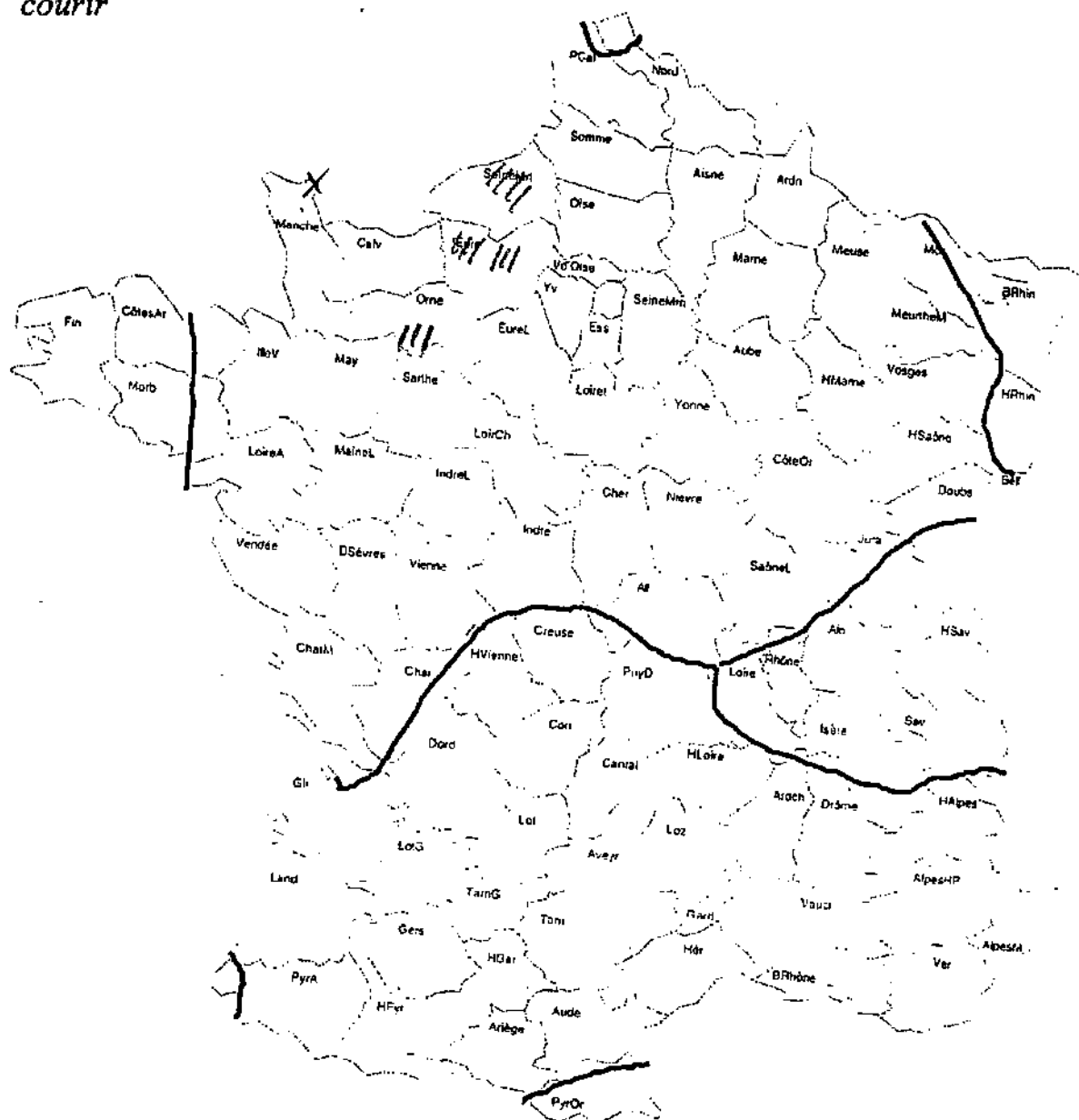


X : afr.

O : mfr.

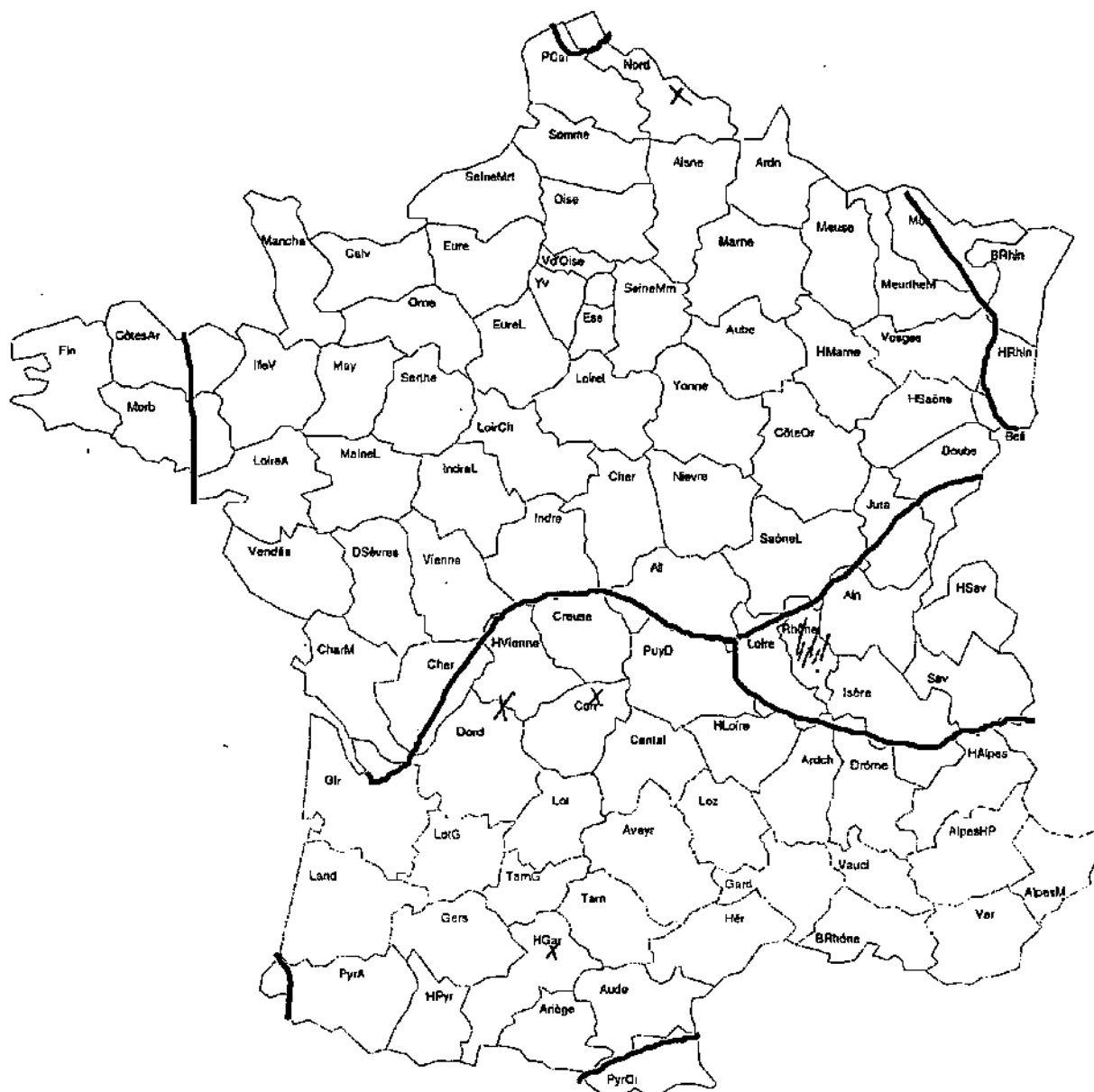
/// : dial.

courir



X : attest. anc.

/// : dial,



/// : dial.

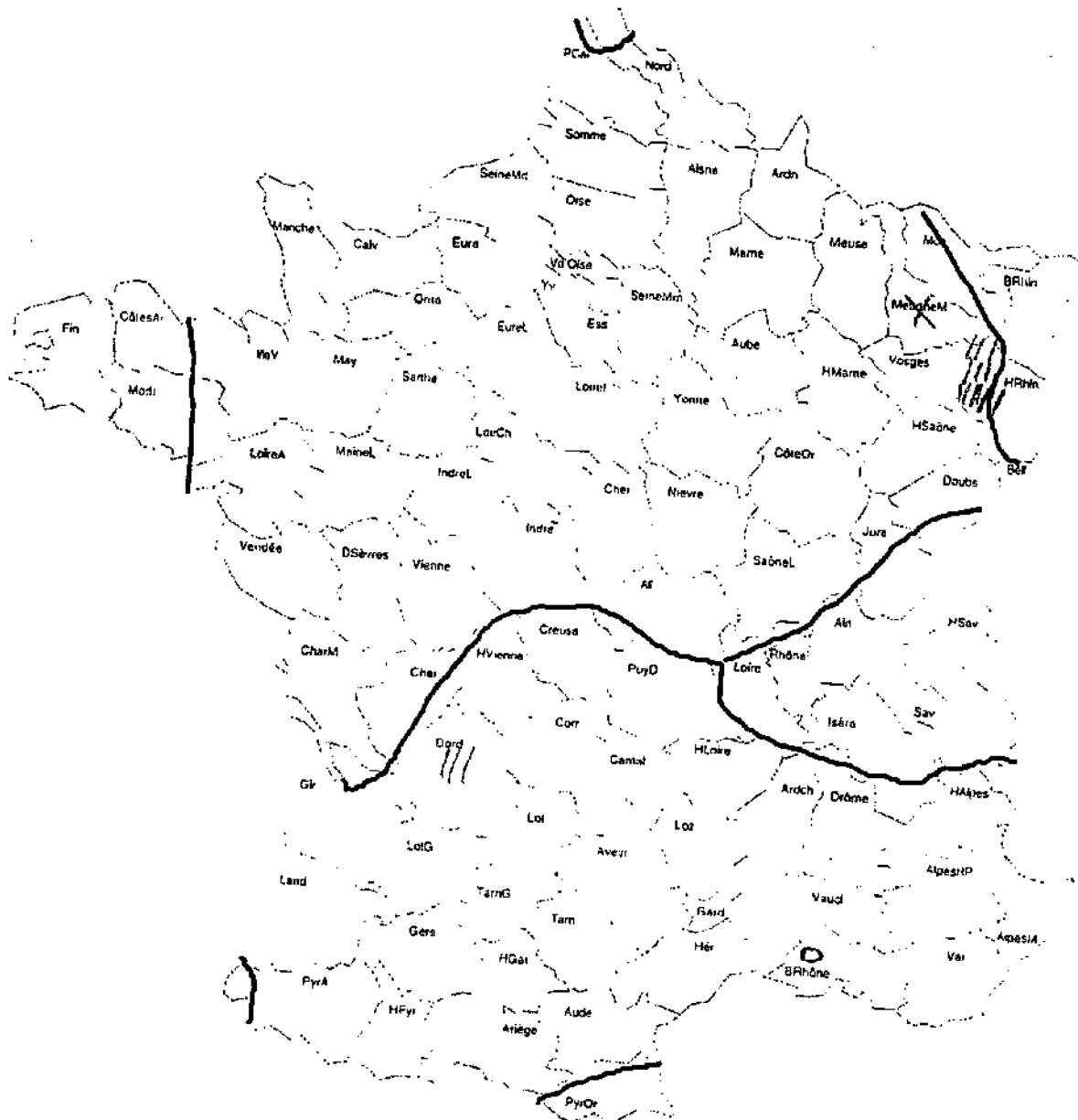
X : attest. anc.

X : attest. anc.

[] de course

[] de cours

courtier



a) *courtier* "maquignon"

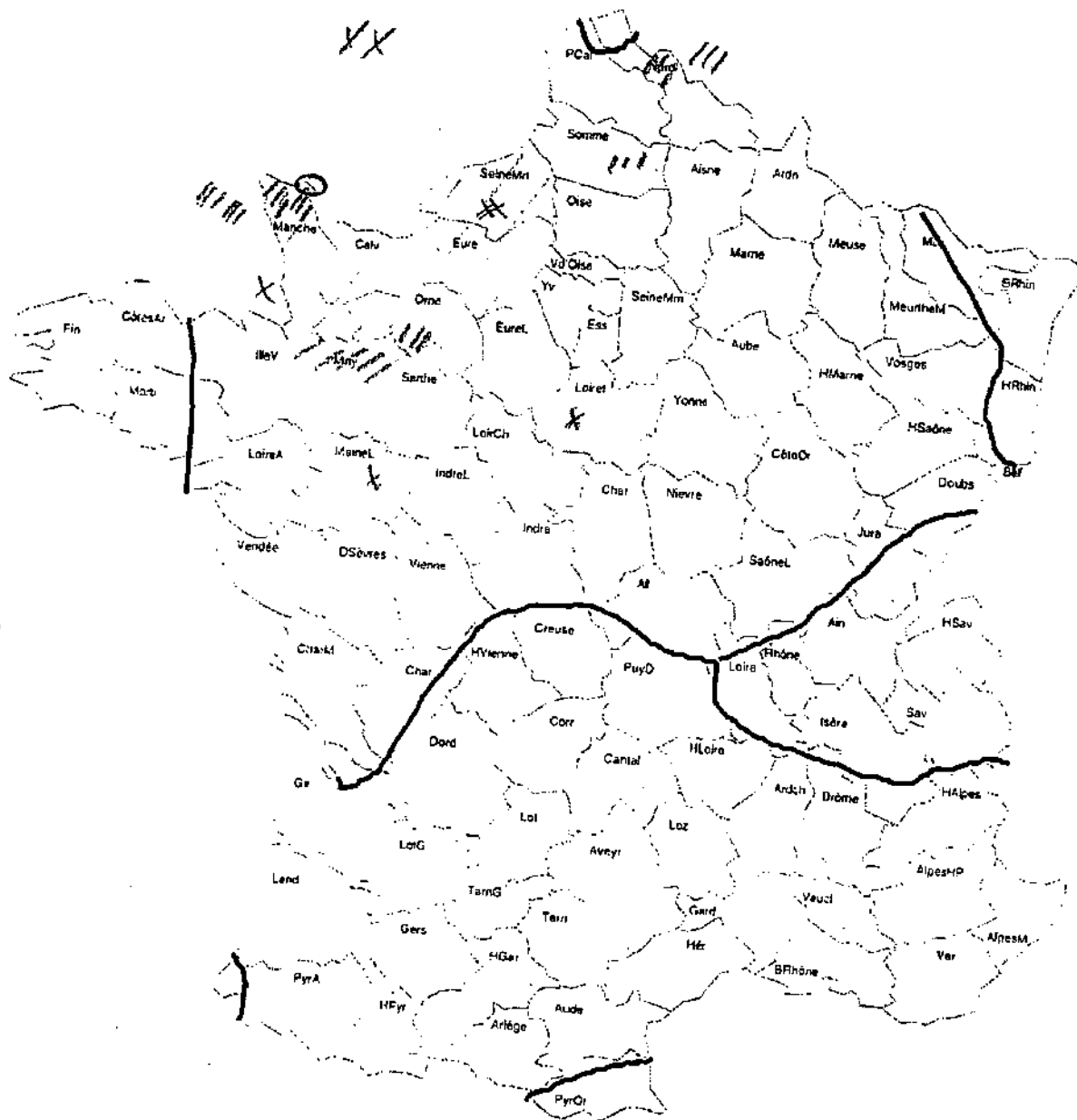
X : attest. anc.

/// : dial.

b) *courtier de chevaux*

O : attest. anc.

coustre

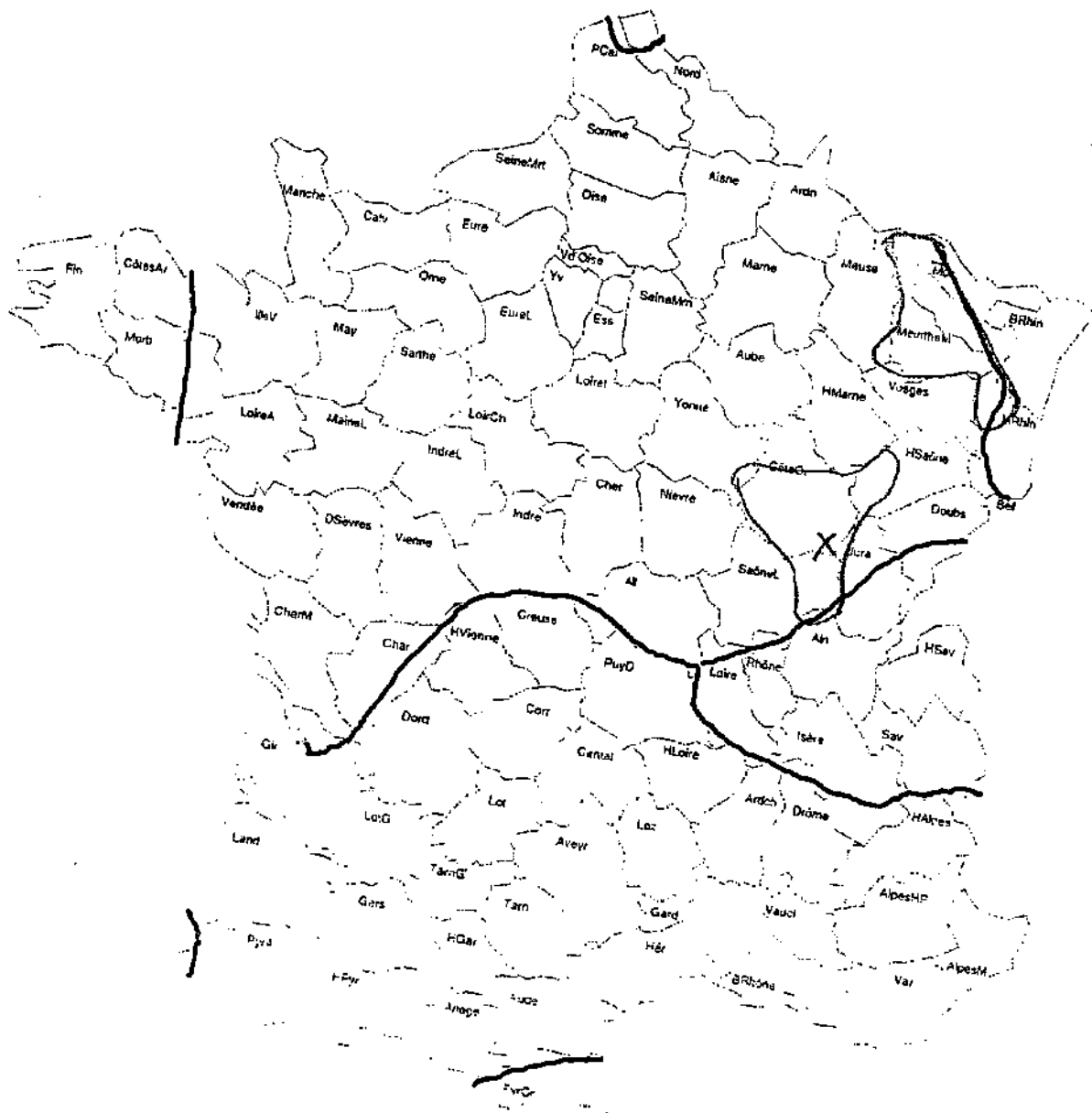


X : attest. anc.

O : Goub (attestation douteuse)

/// : dial.

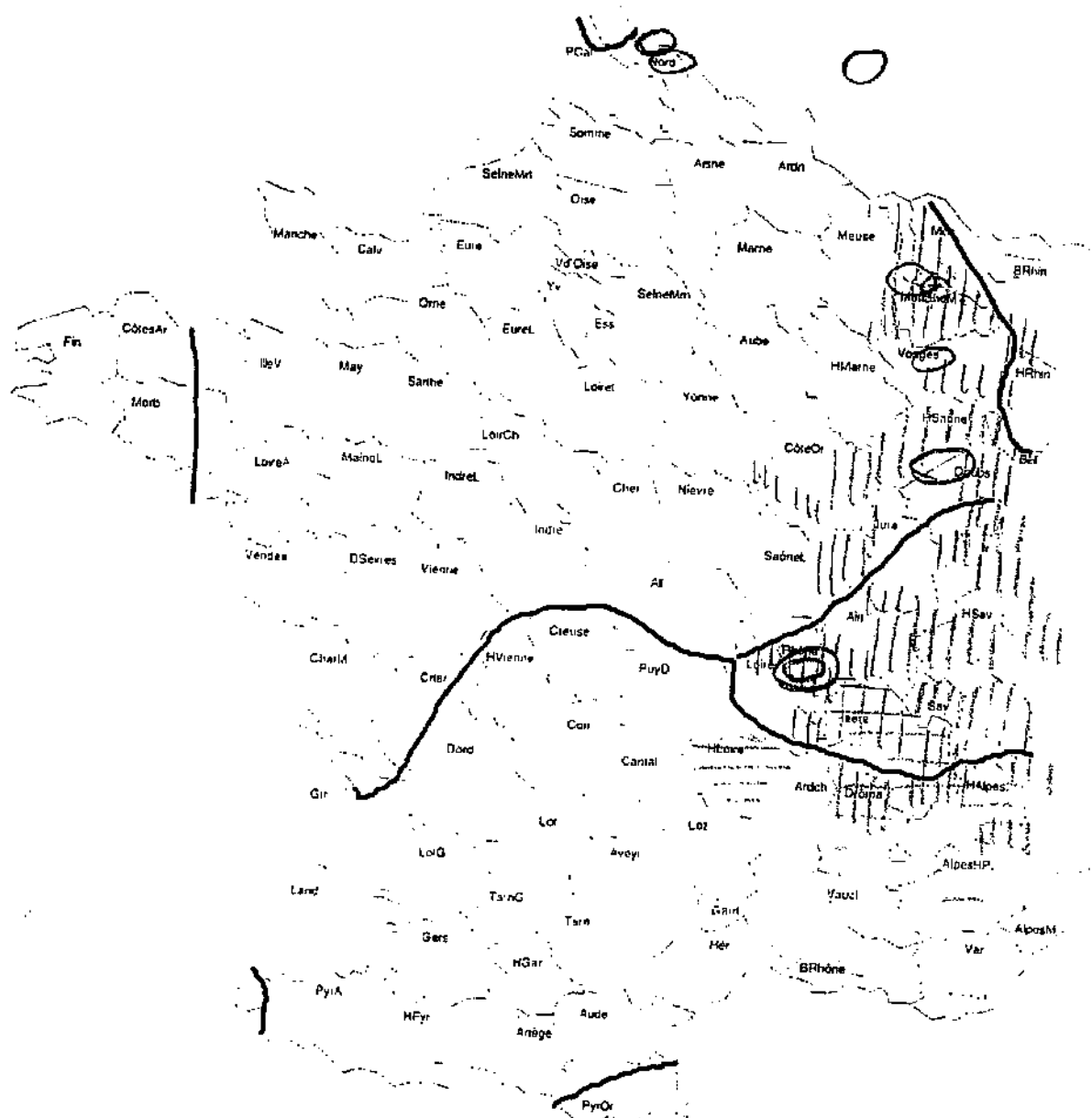
carte 5



X : Seurre

○ : carte 3

couser
carte 4

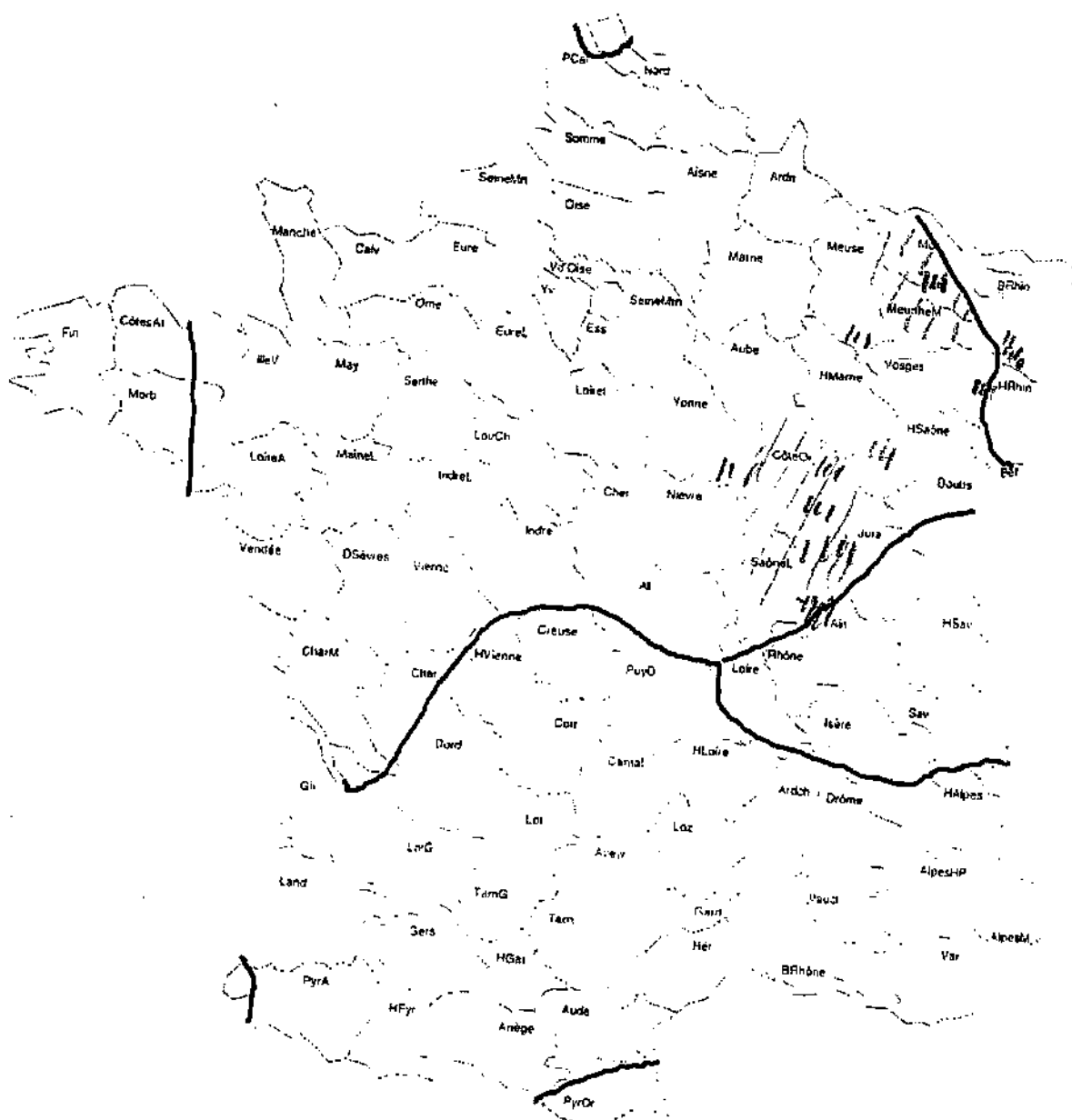


||| : dial. mod. (sans les détails)

— : dial. anc.

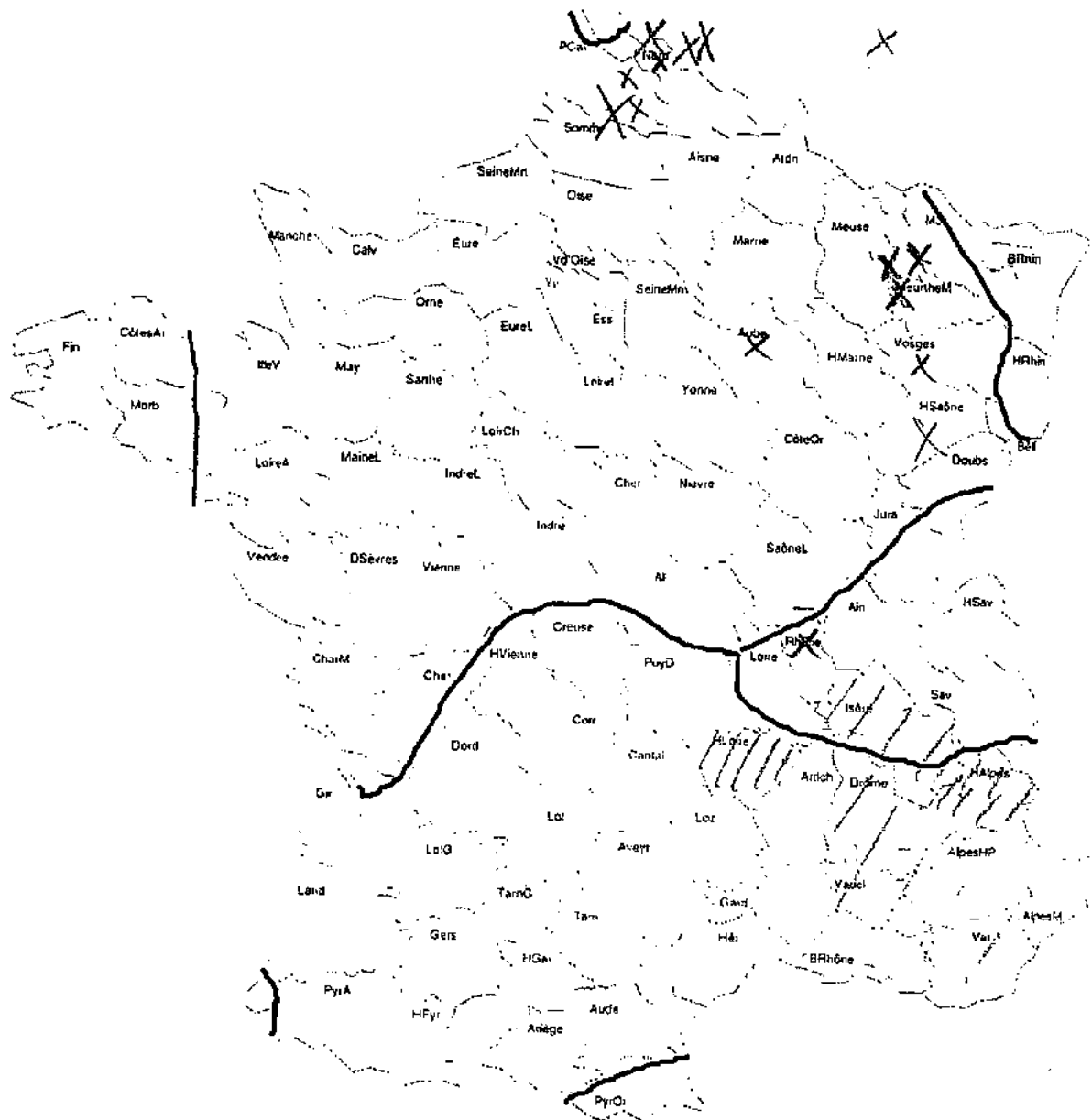
O : attest. anc.

carte 3

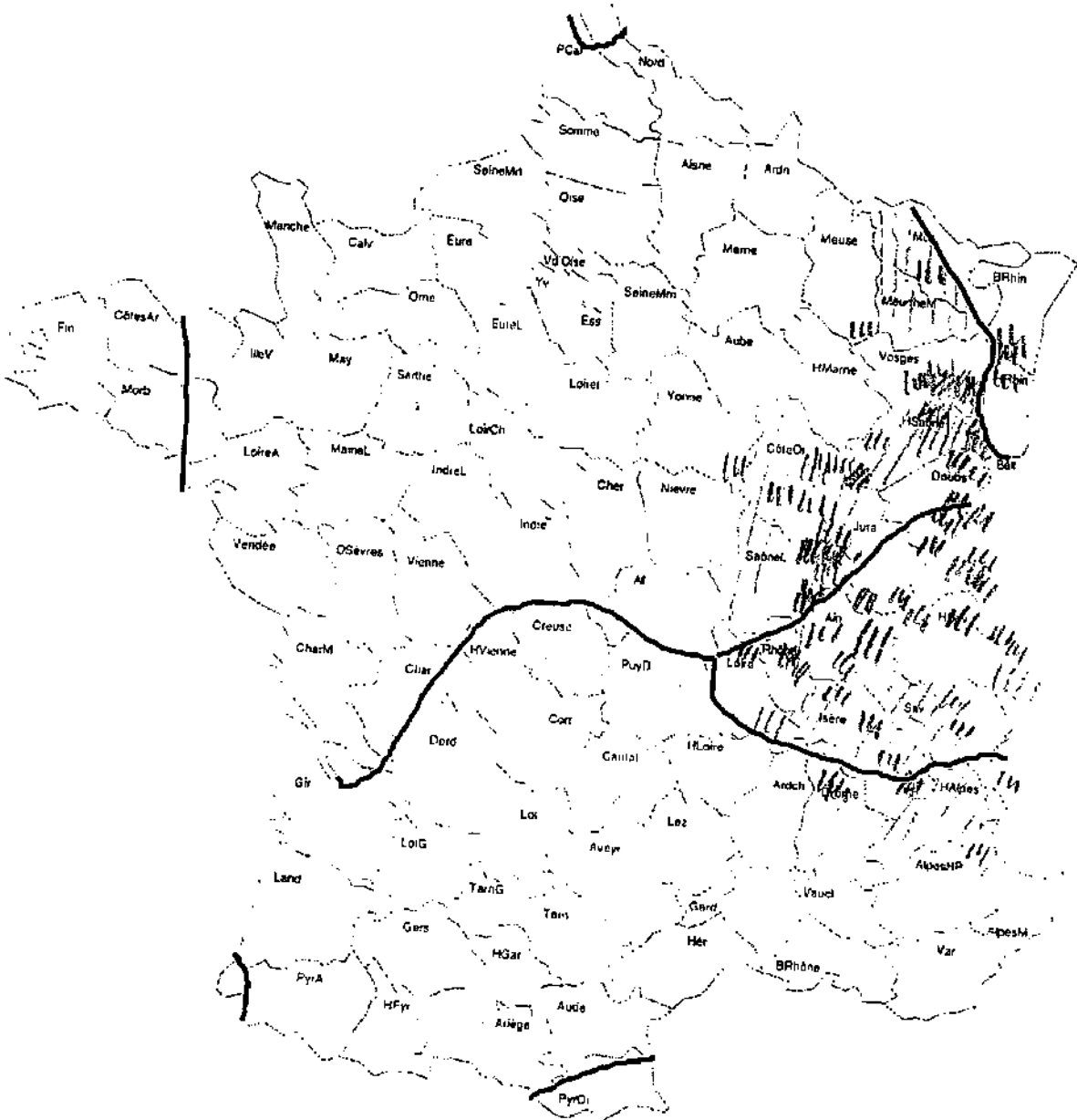


/// : dial.

couser
carte 2

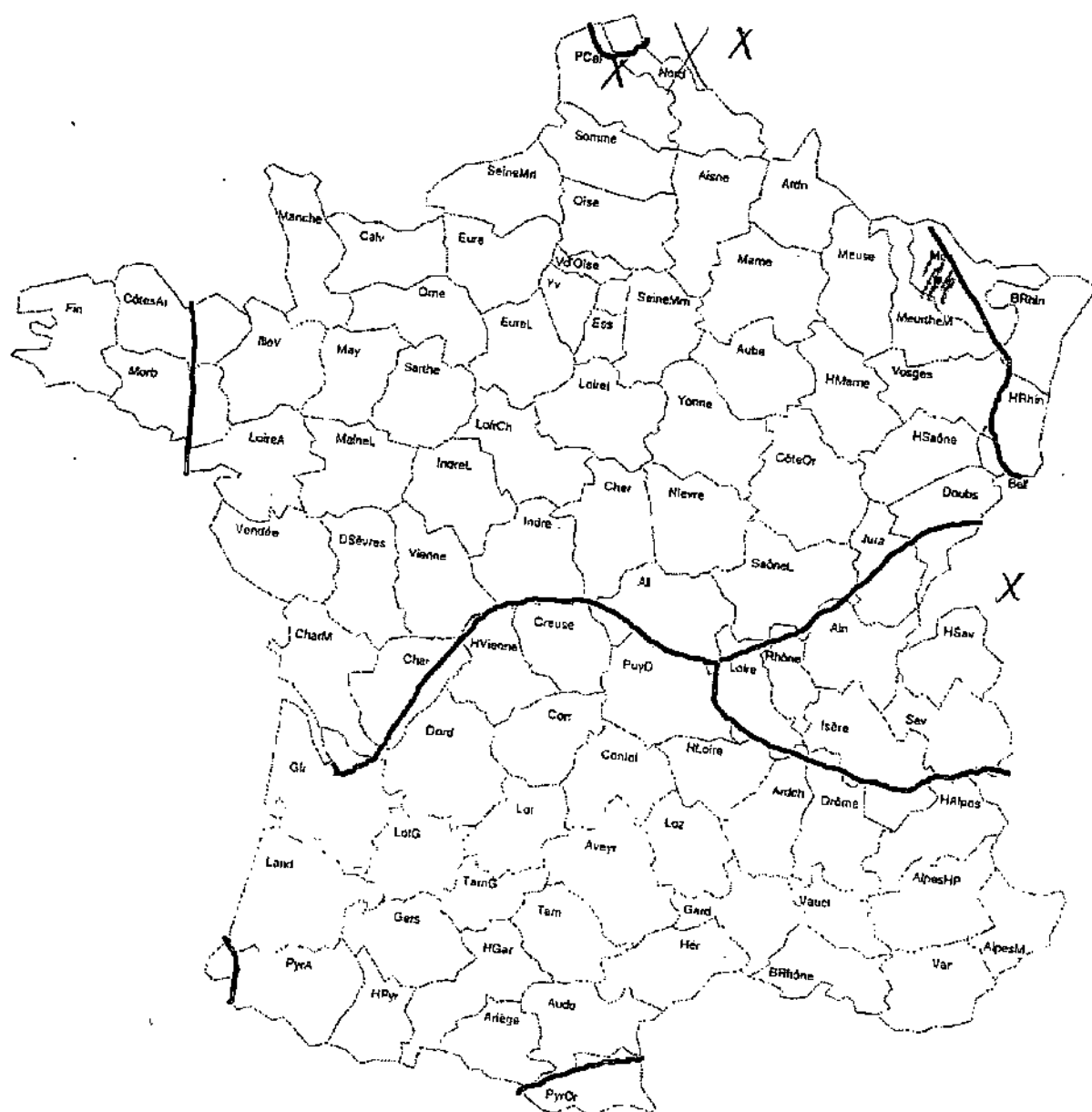


carte 1



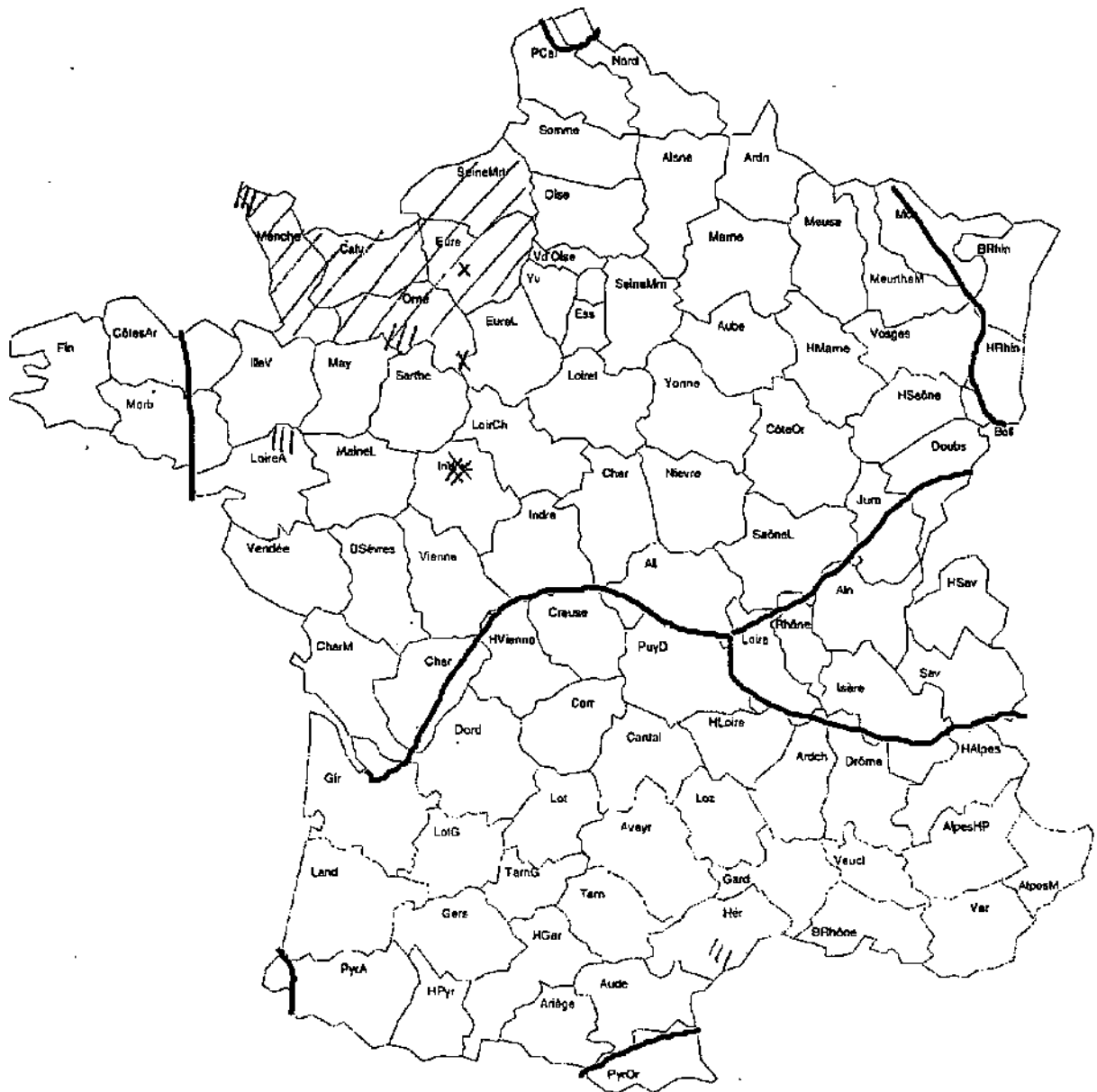
/// : dial.

a creance



/// : dial.

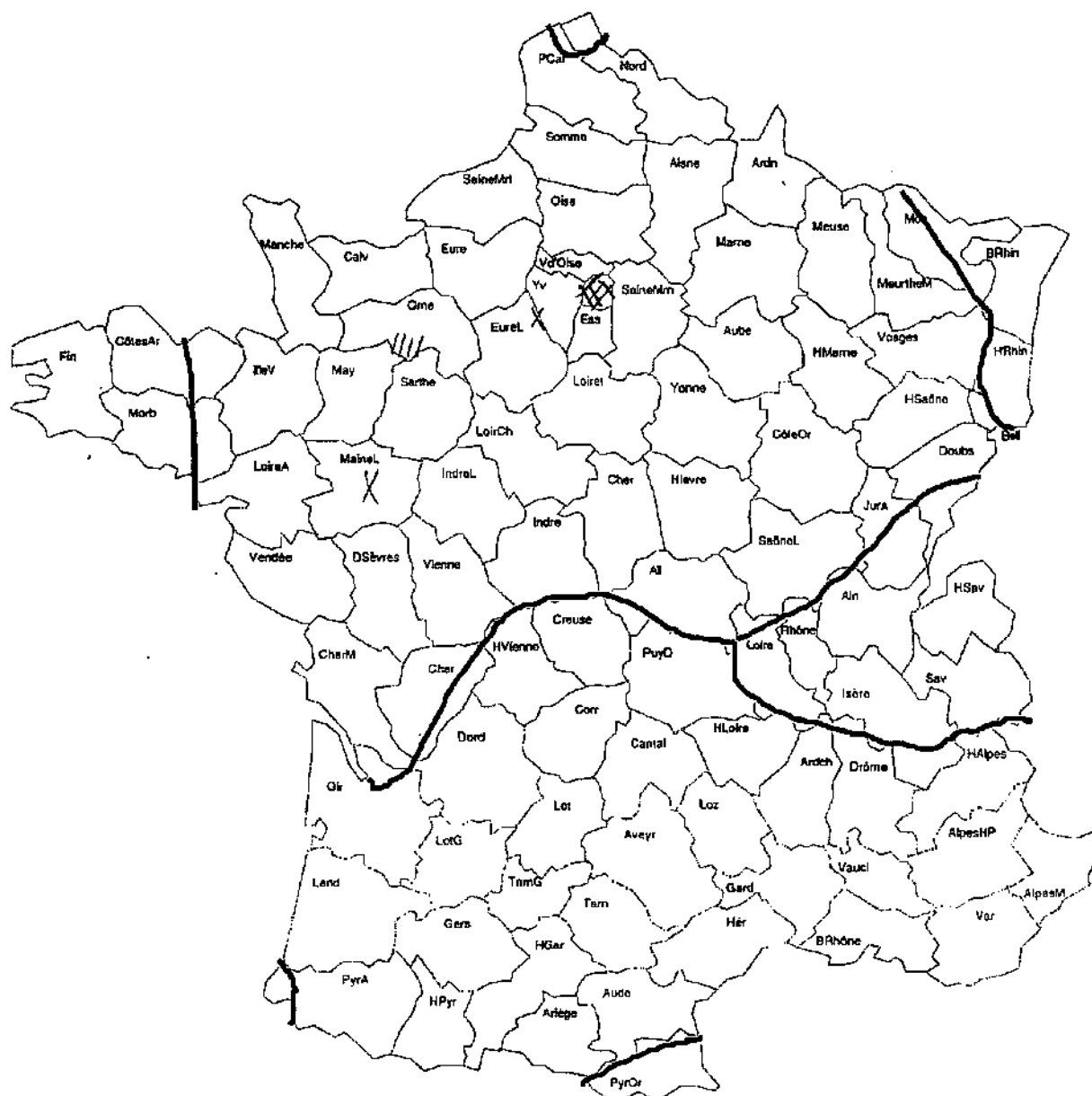
croché



//// : dial.

X : attest. anc.

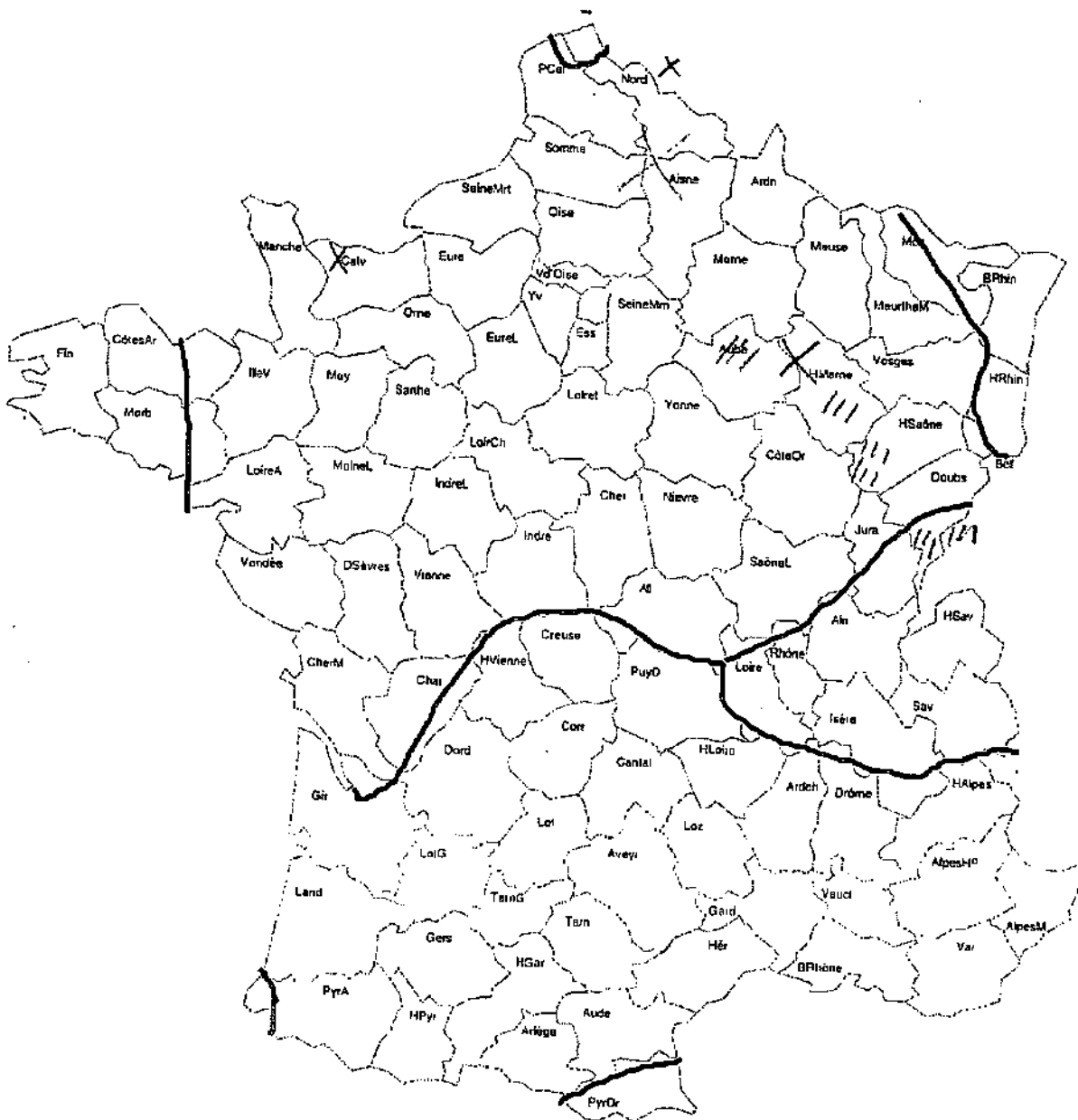
de hanche ou de croq



/// : dial.

X : attest. anc.

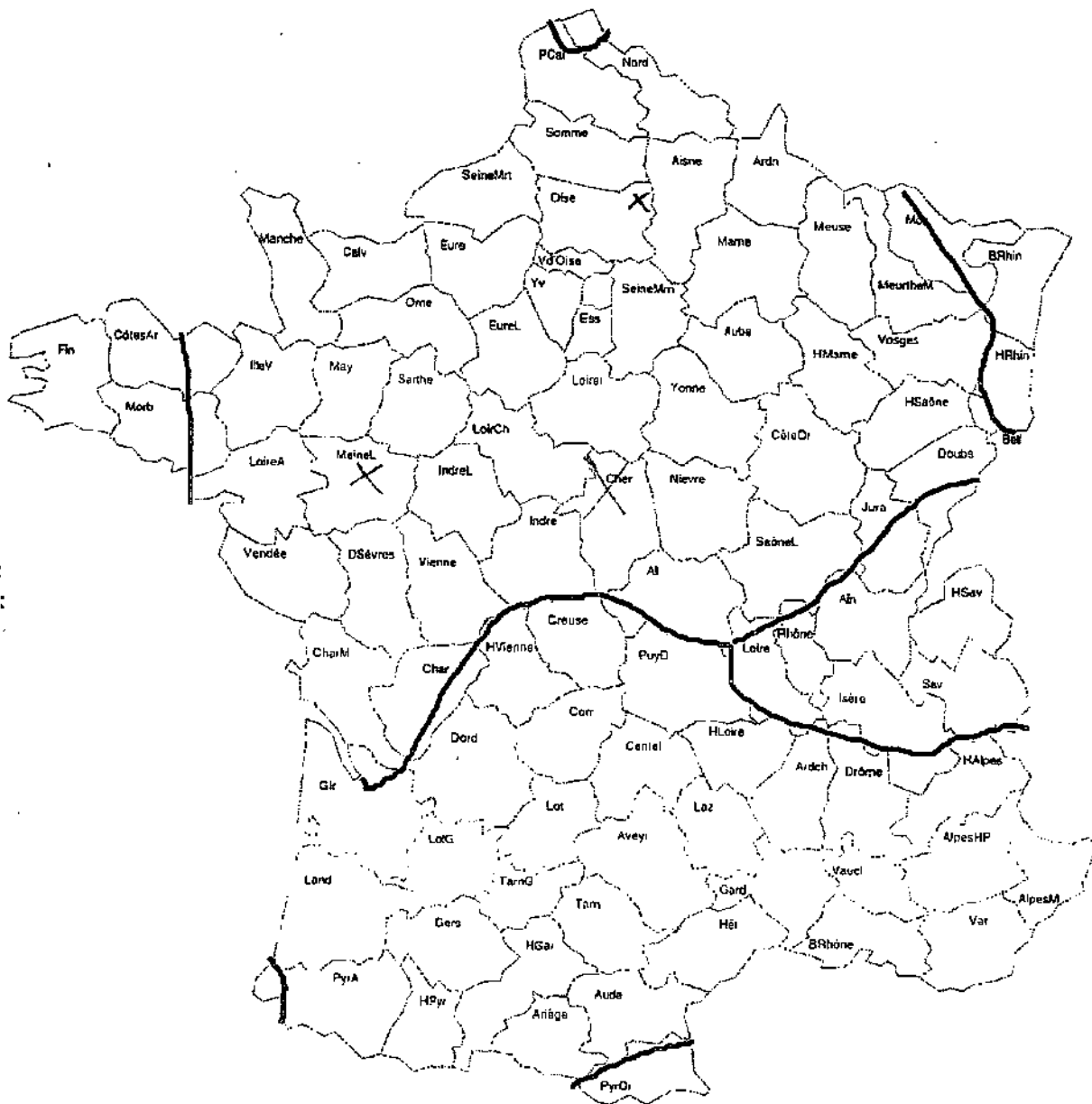
cuiderie



X : attest. anc.

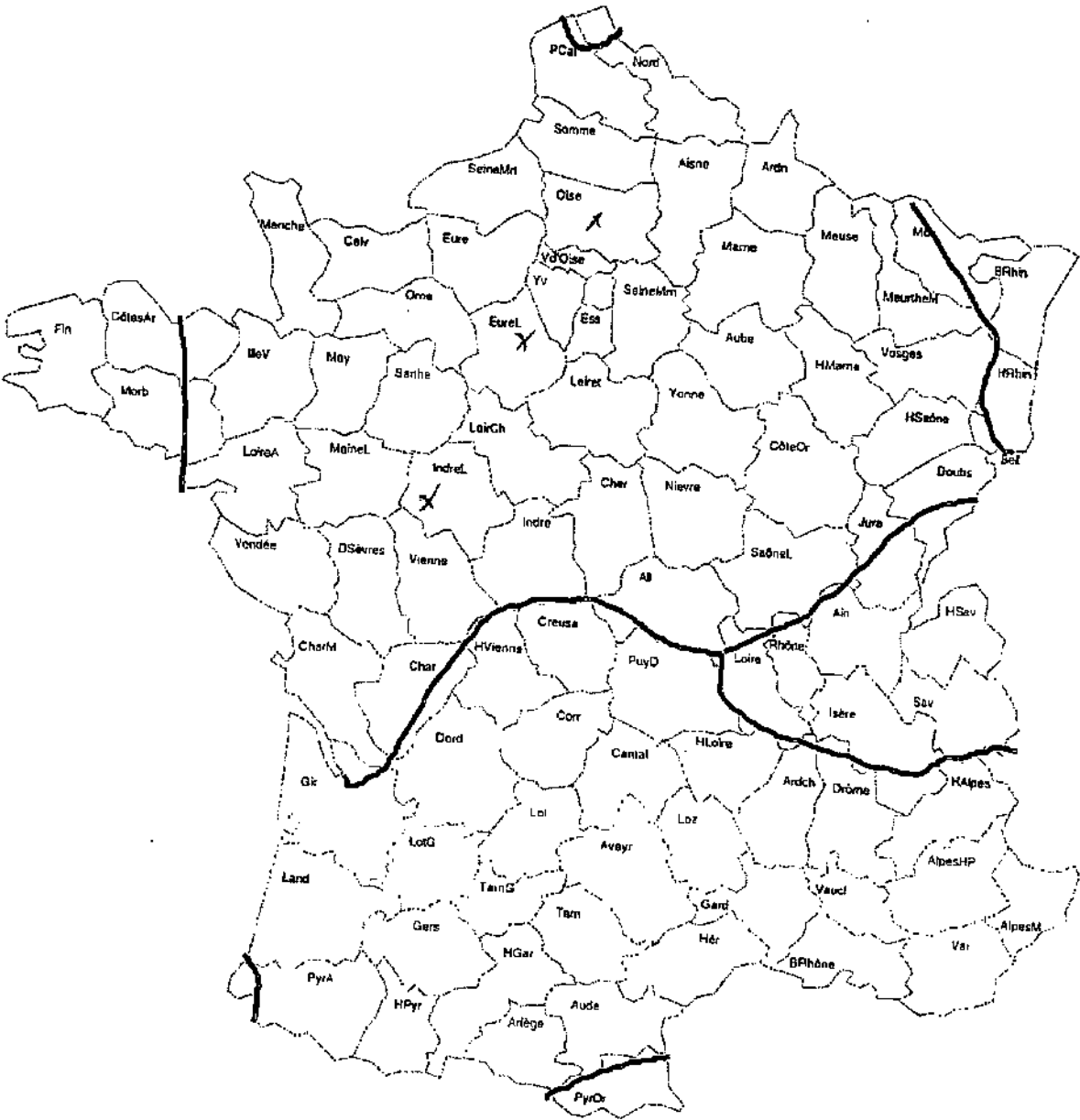
/// : dial.

decliner



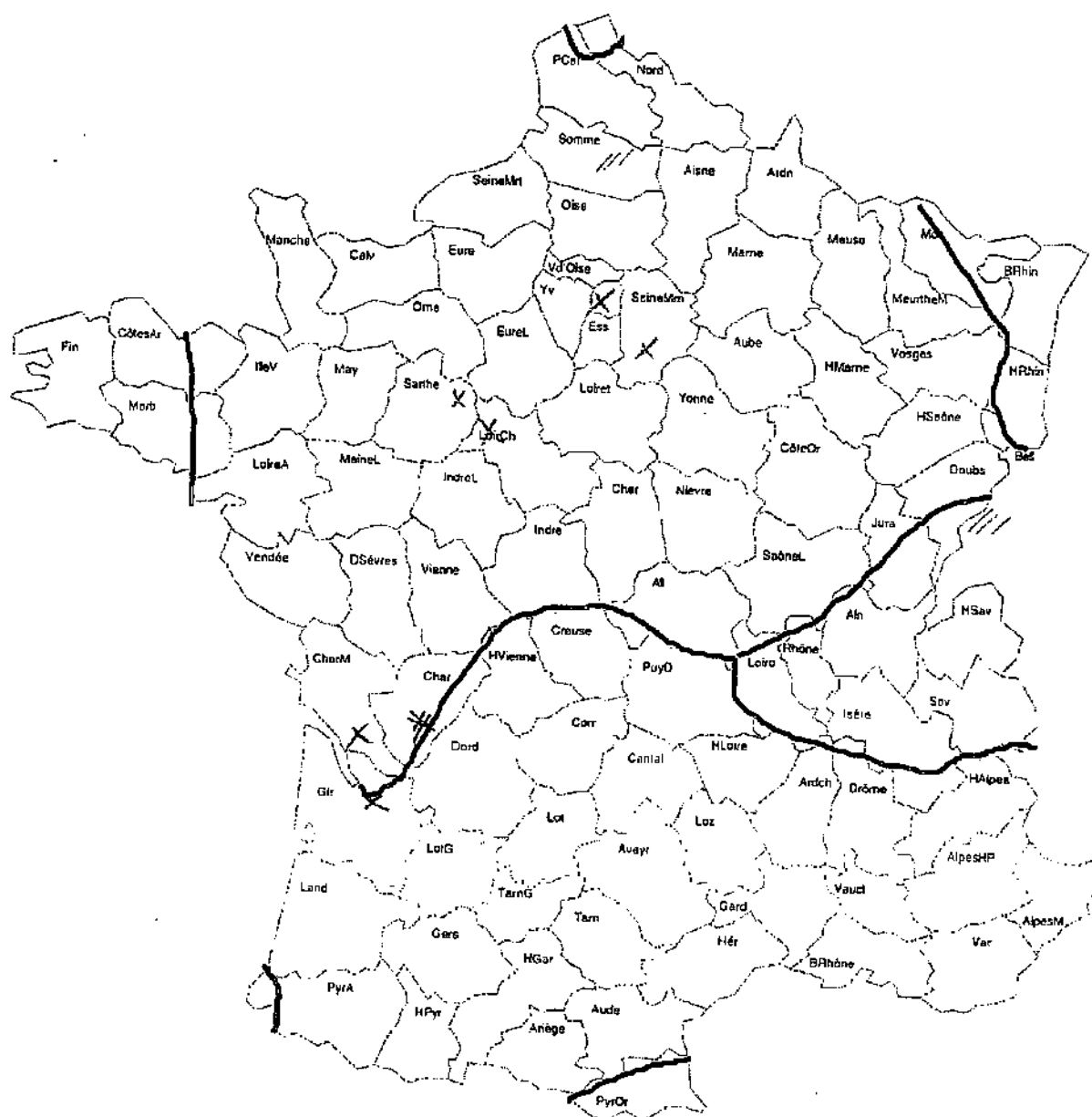
X : attest. anc.

decroter



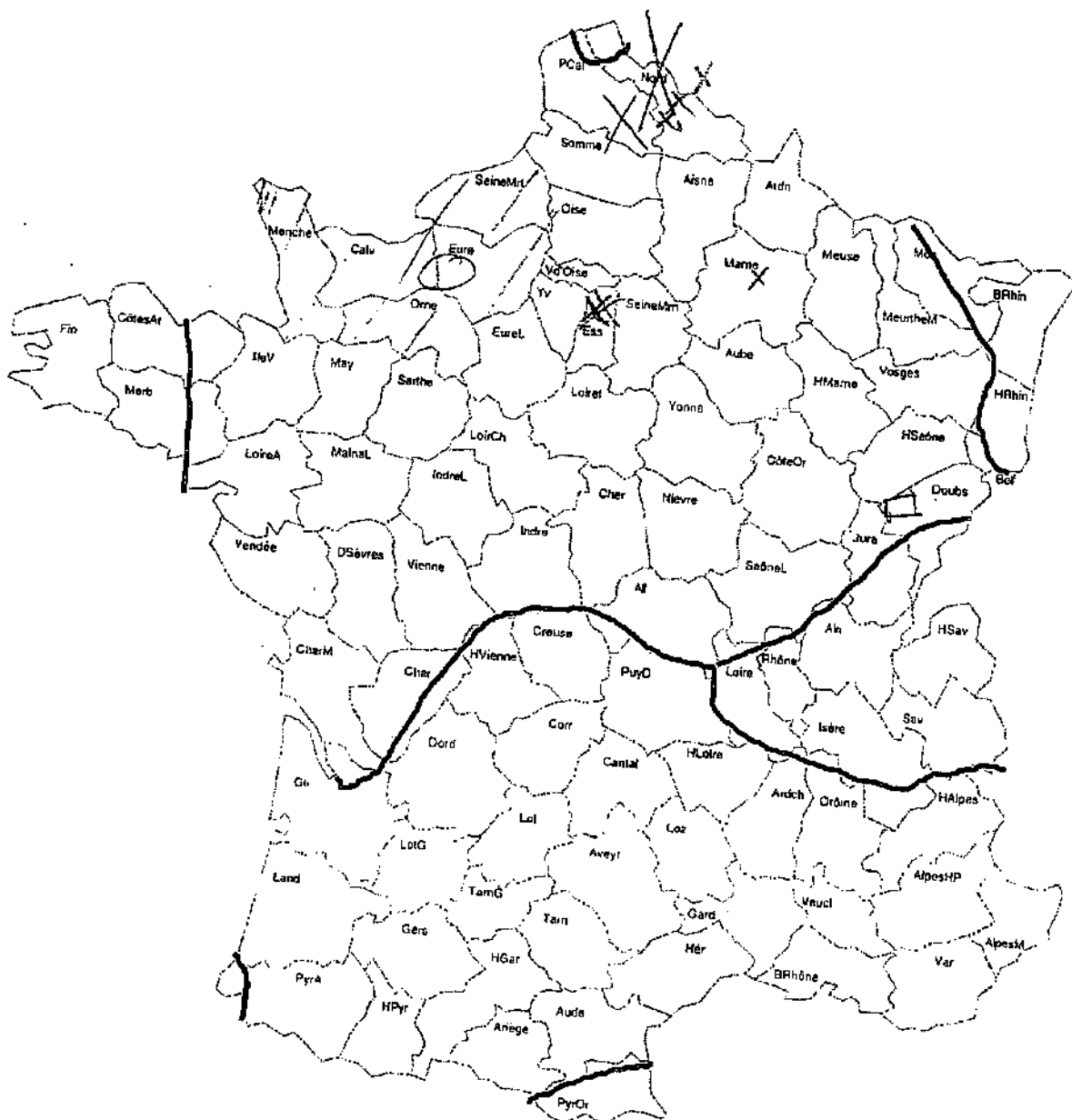
X : attest. anc.

defaire



X : attest. anc.

degoy



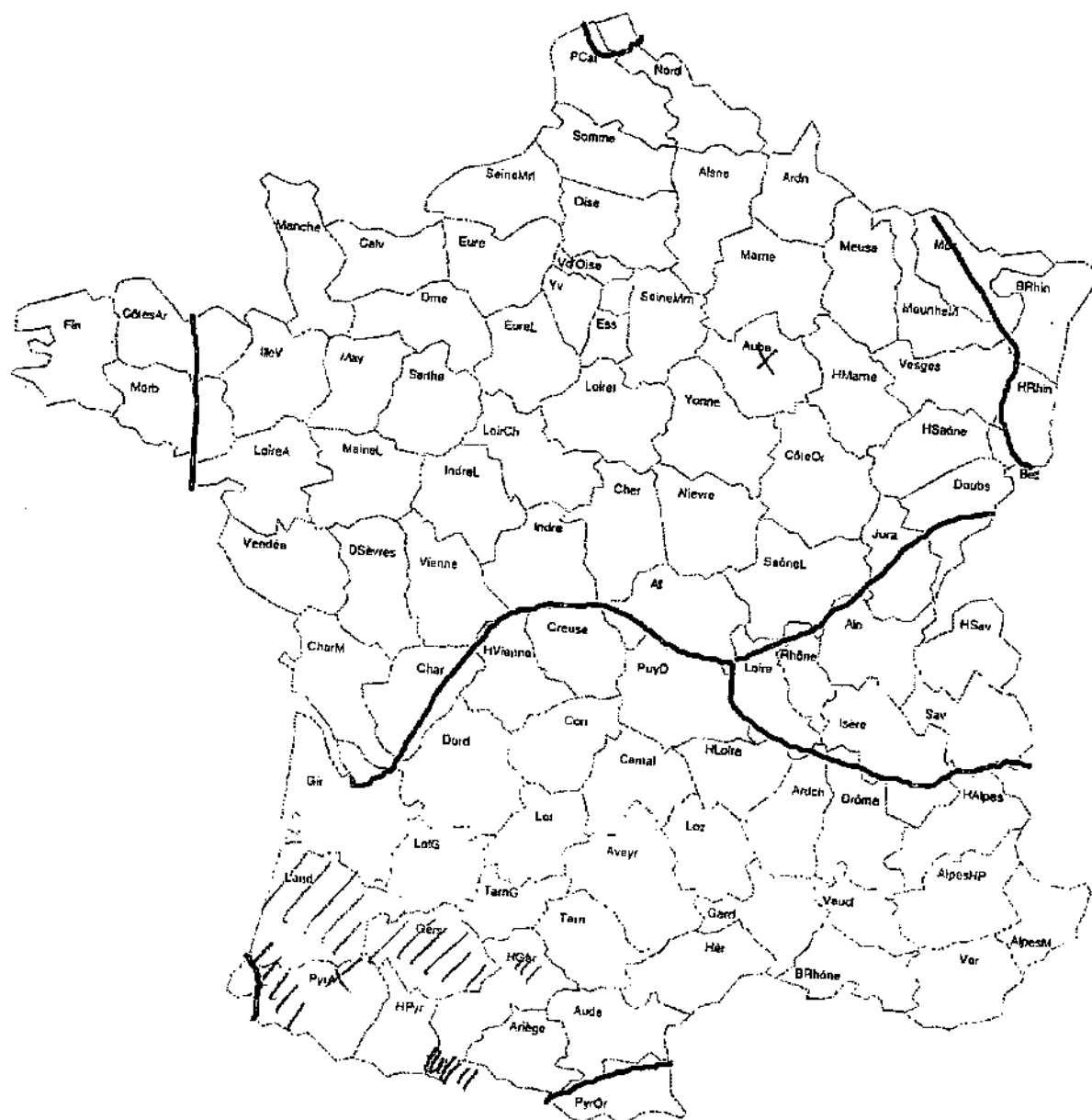
X : 14^e s. – 15^e s.

O : 16^e s.

☐ : 17^e s.

/// : dial.

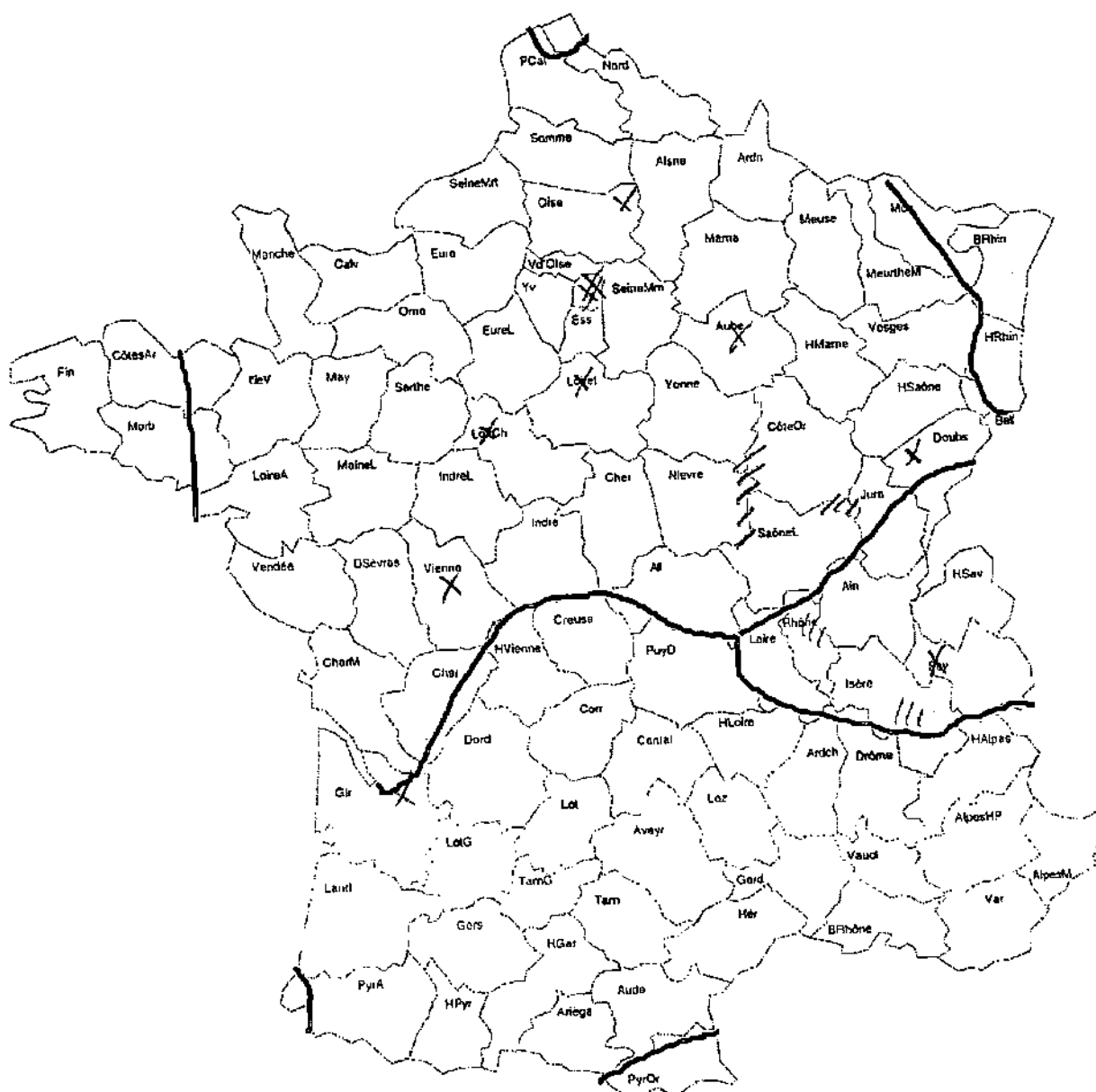
demeurer



X : attest. anc.

/// : dial.

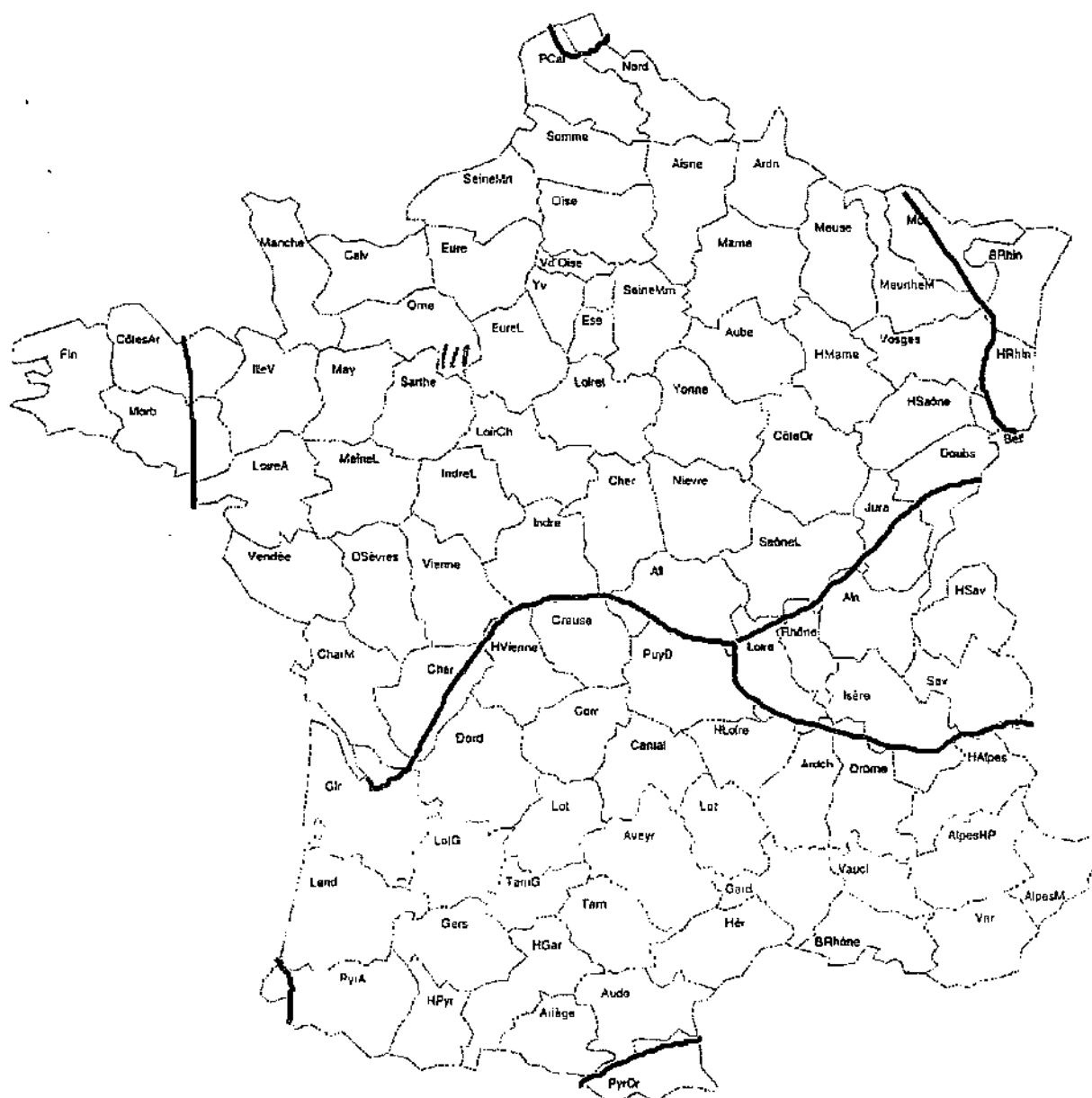
demoniacle



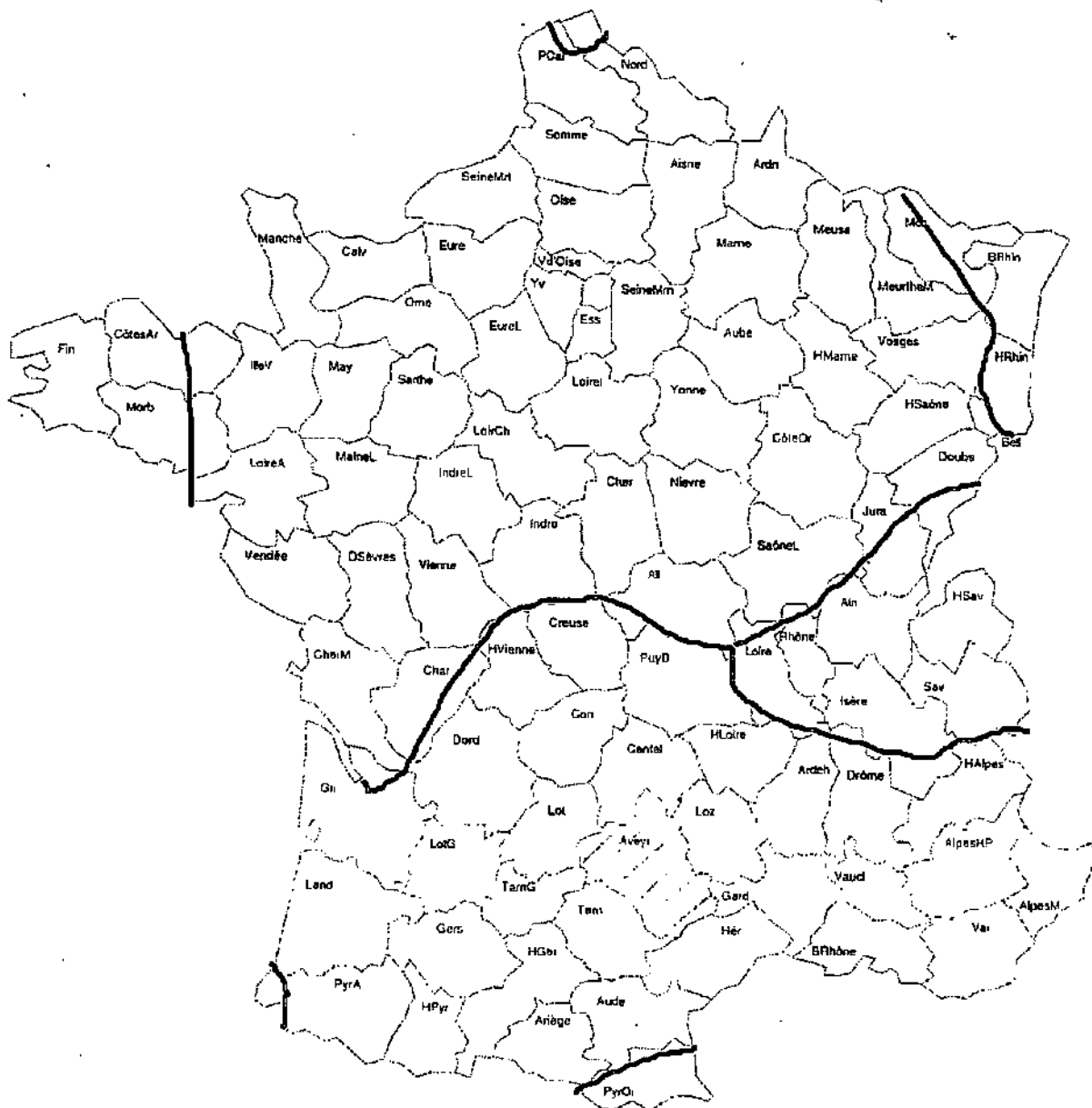
X : attest. du 16^e s.

/// : dial.

/// : dial.

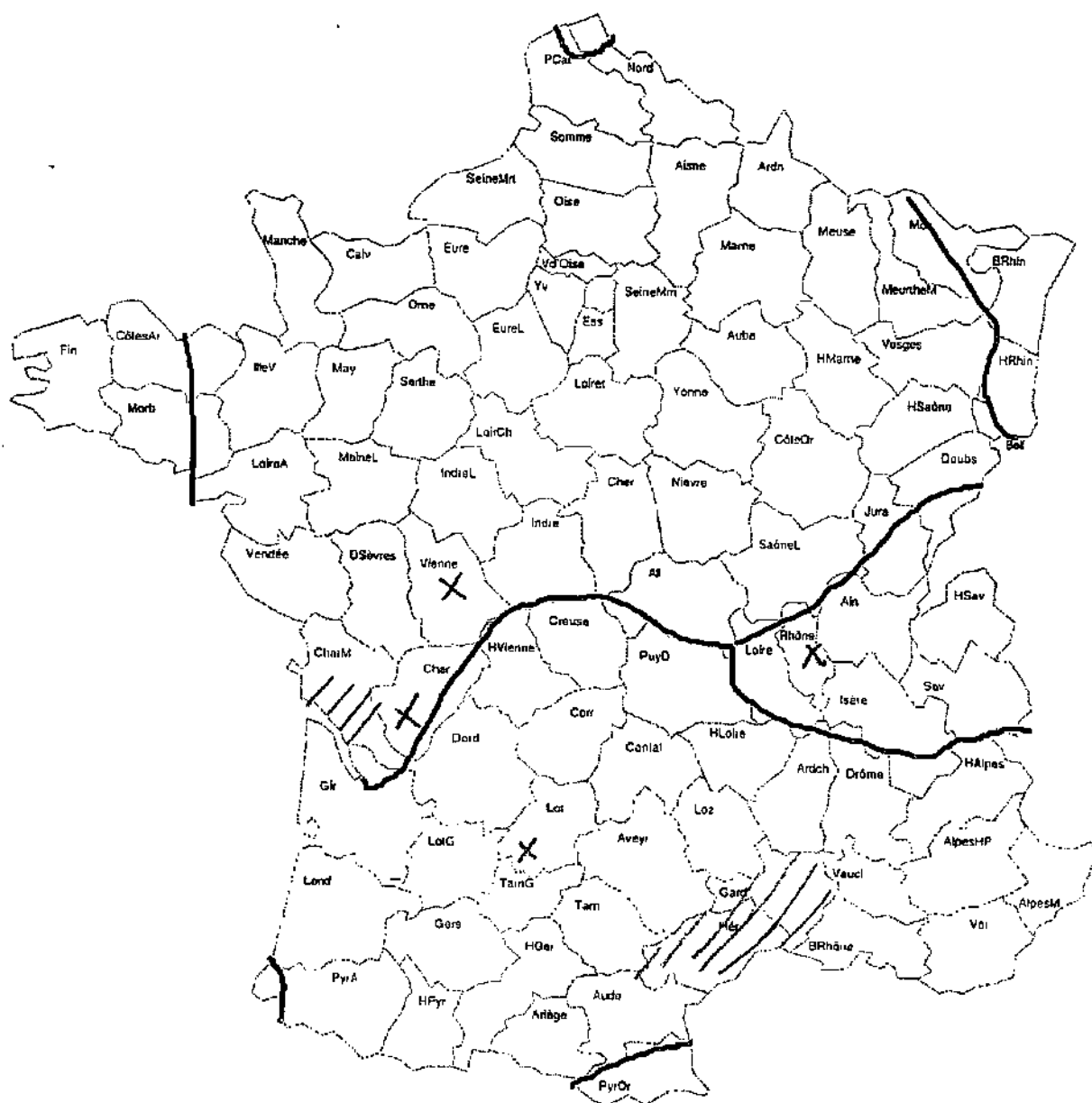


desconfés



/// : dial.

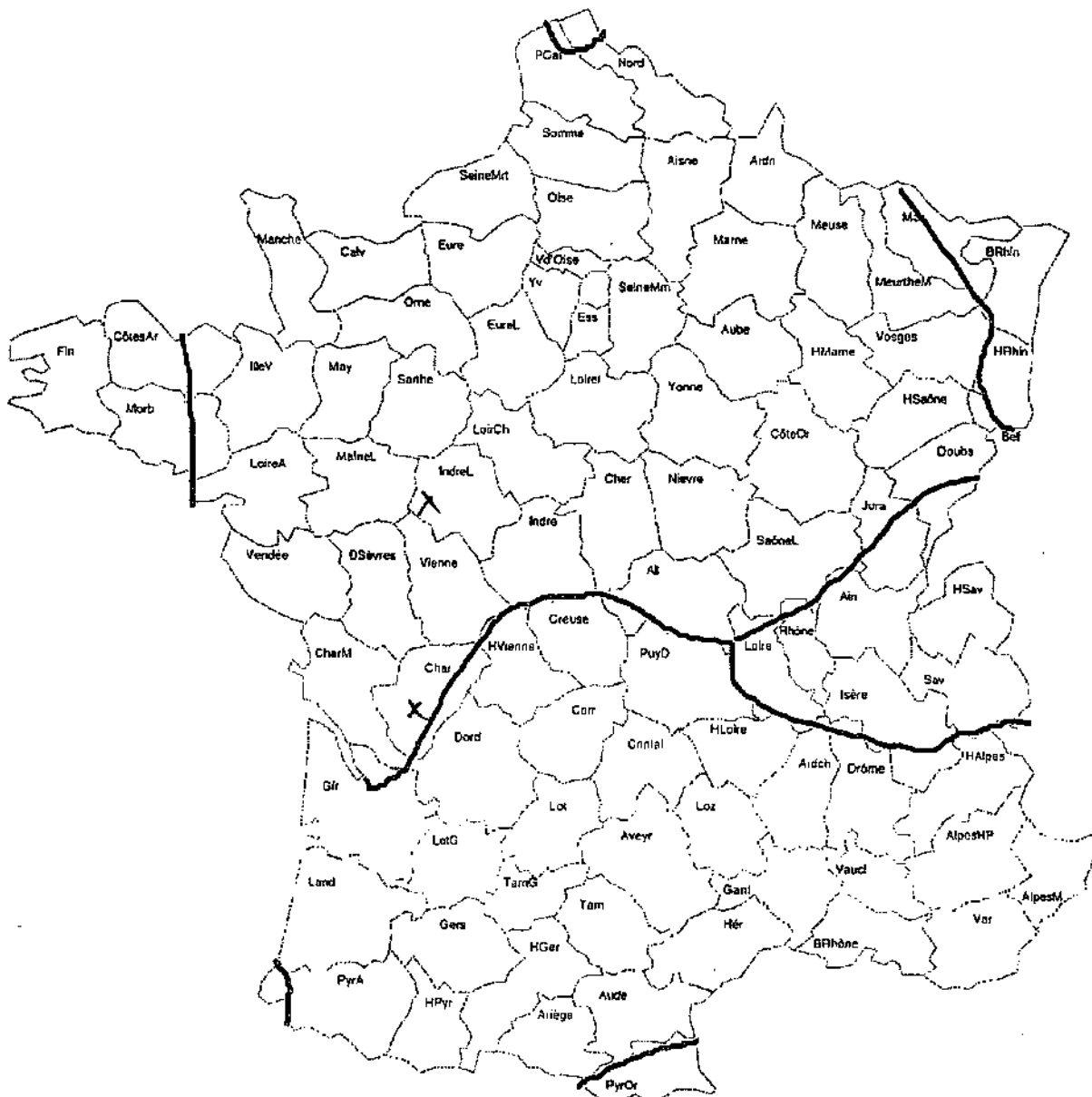
desdire



X : mfr.

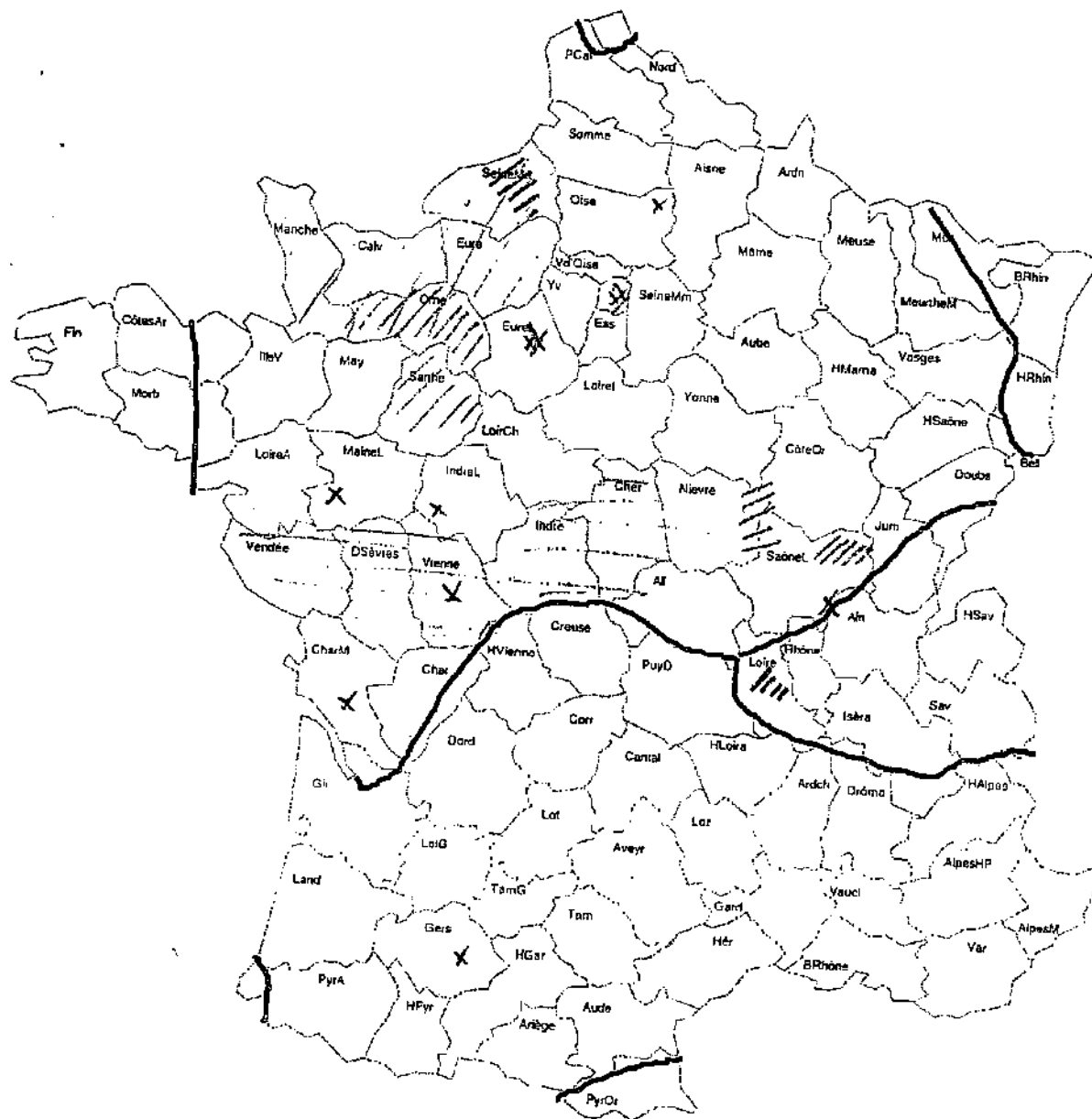
/// : dial.

despesche



X : attest. anc.

Despiter 1

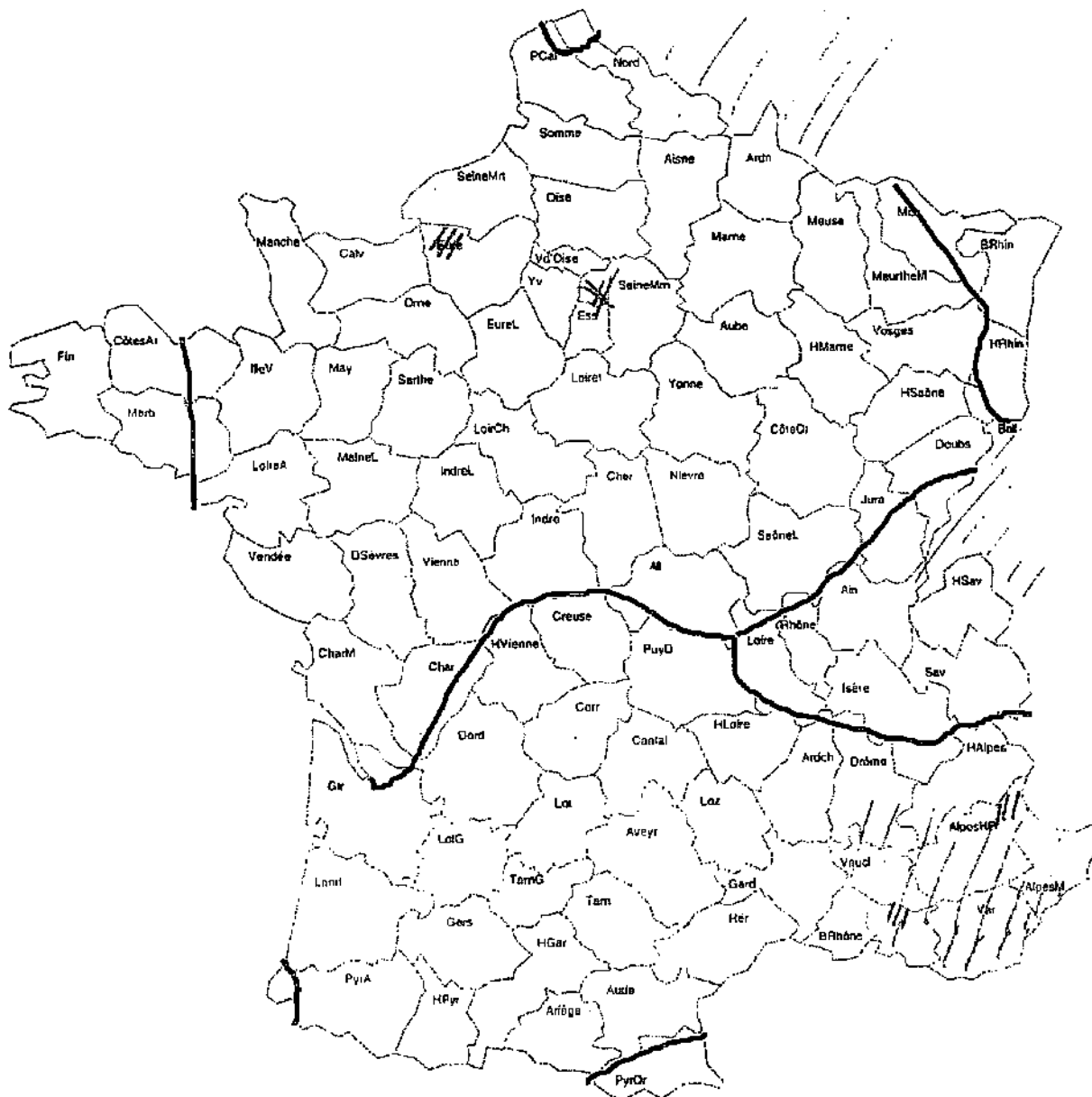


X : attest. anc.

/// : dial. (FEW)

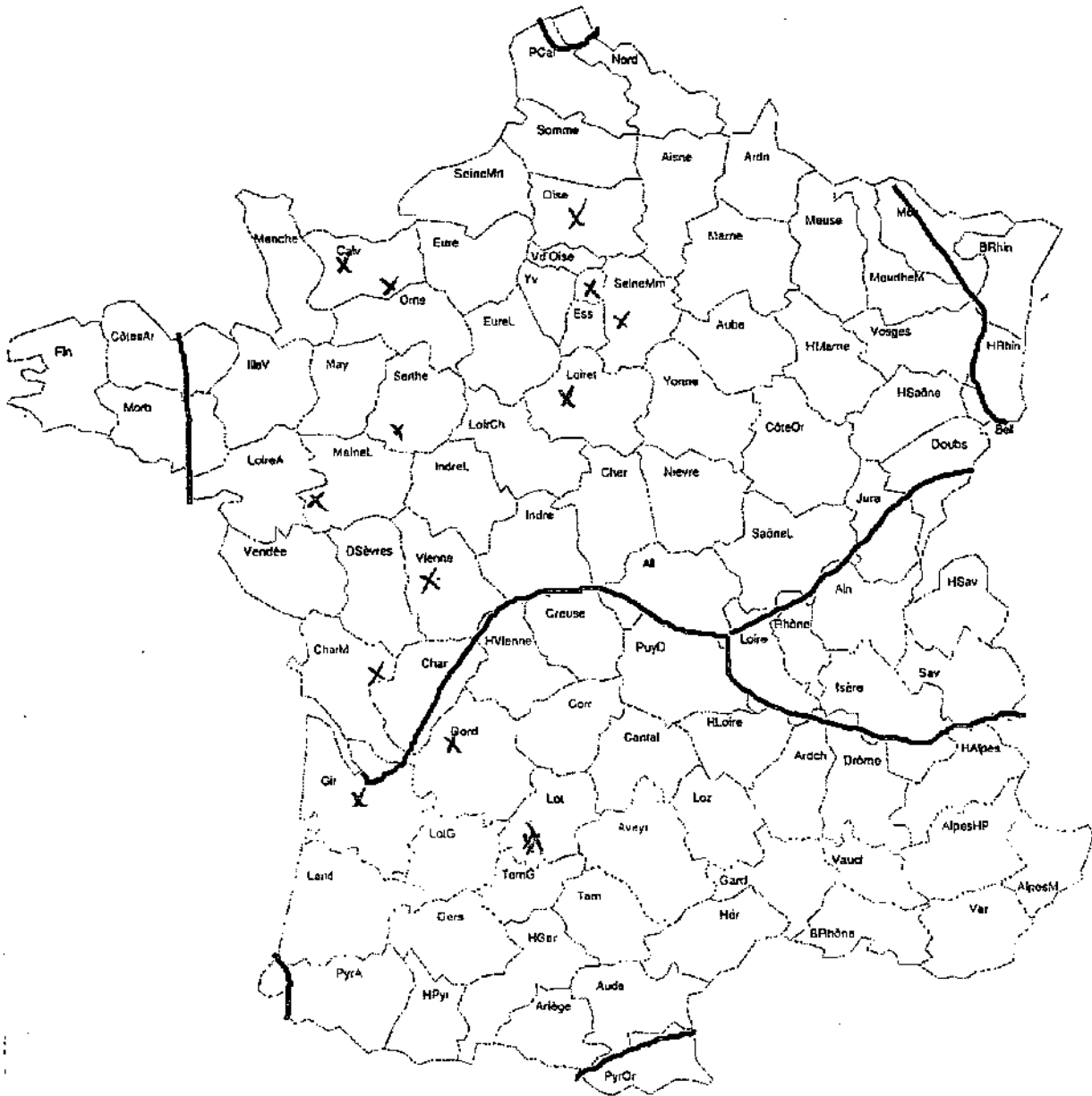
≡ : dial. (Gdf)

despiter 2



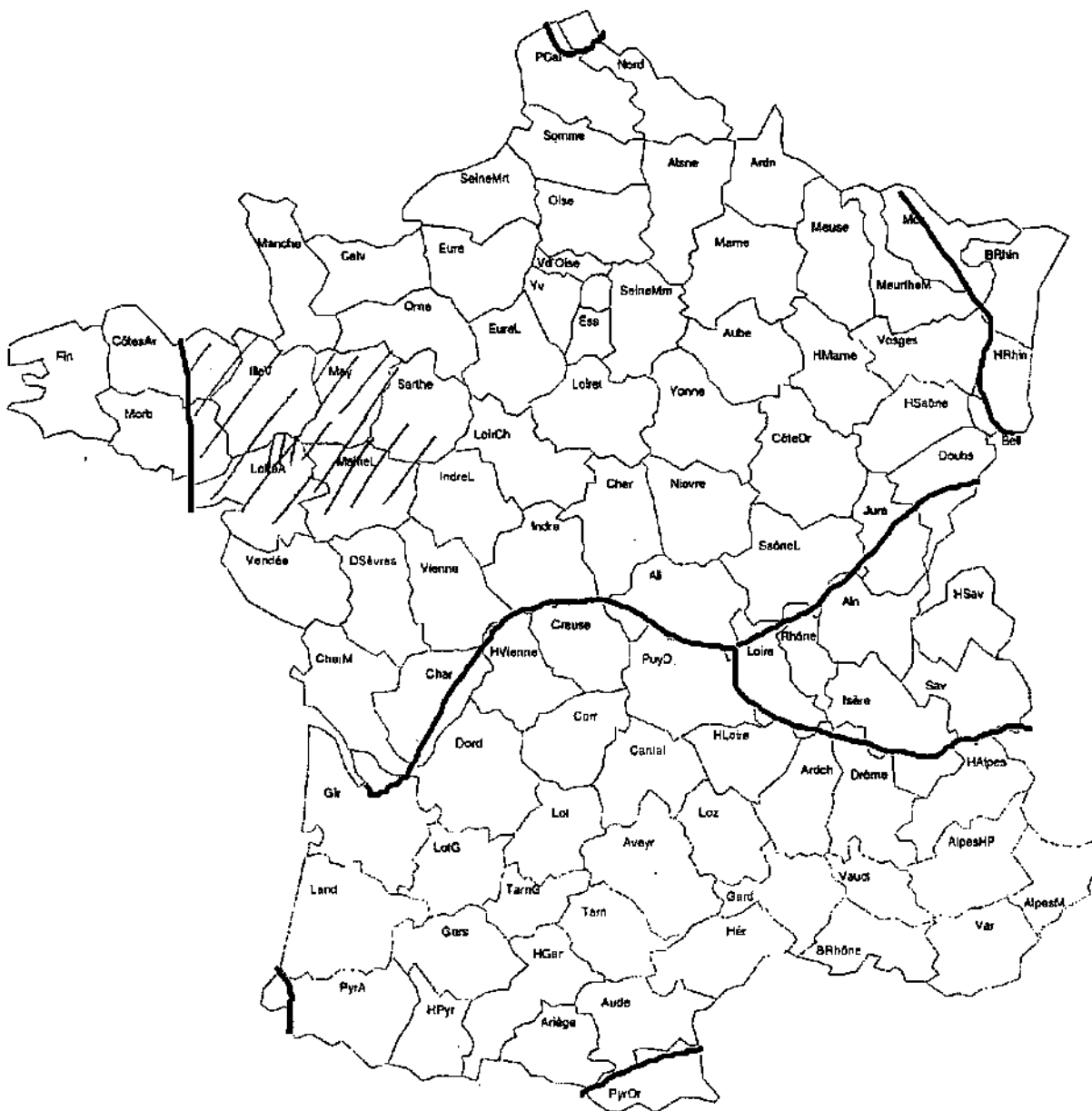
/// : dial.

desplacer



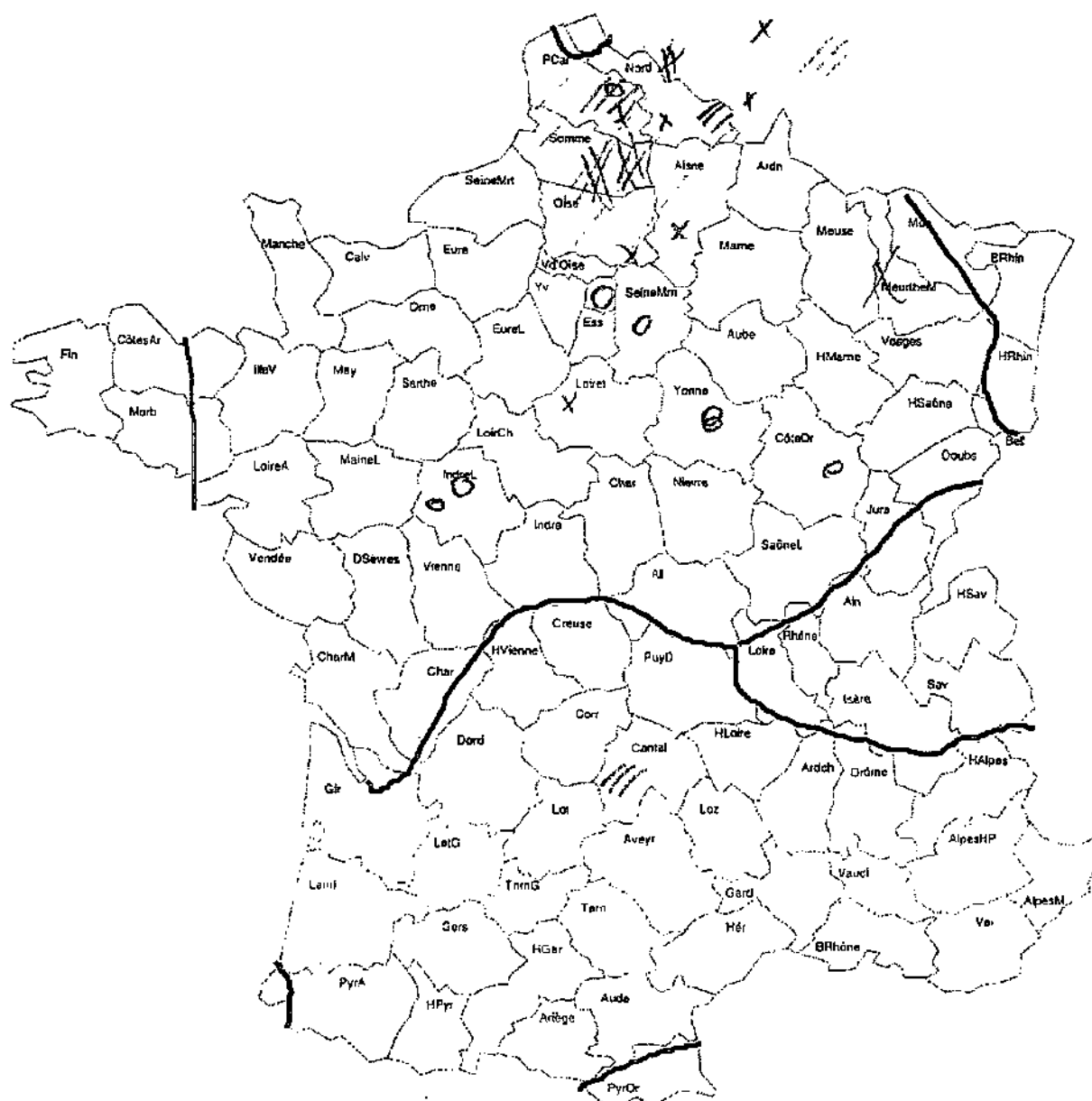
X : attest. anc.

desrimé



/// : dial.

detraver

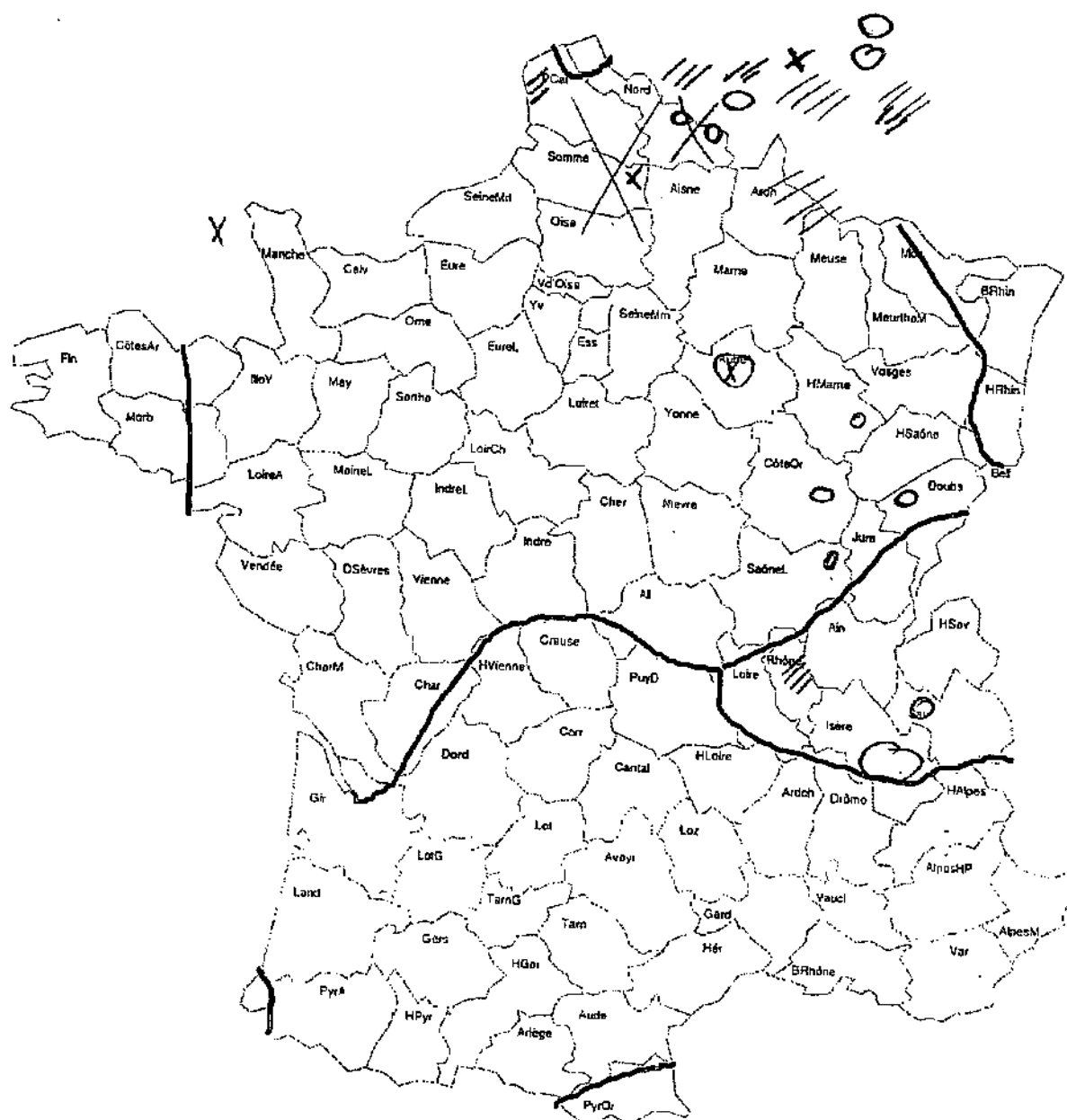


X : afr.

O : mfr.

/// : dial.

devise

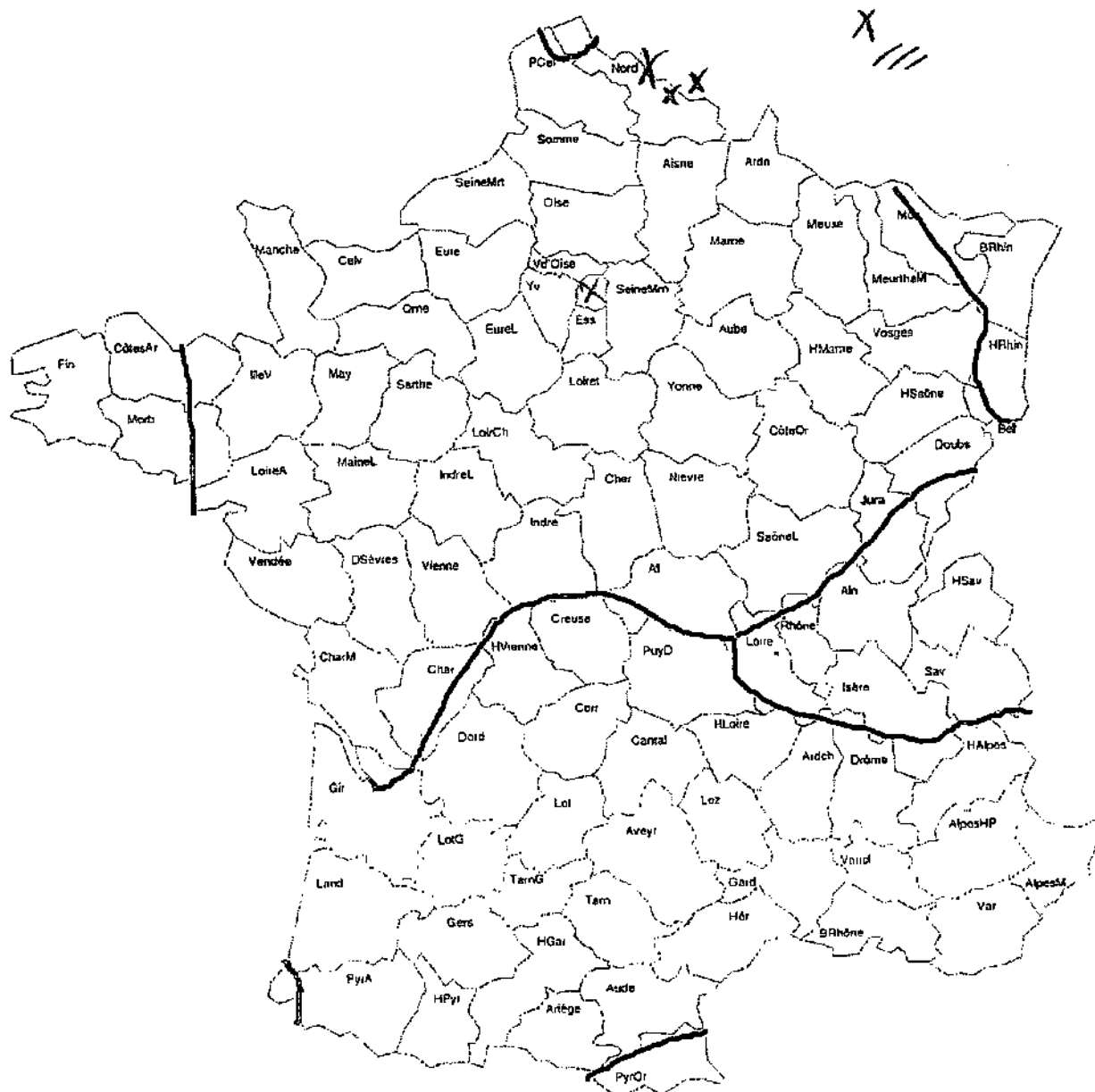


X : afr.

O : mfr.

/// : dial.

deviser



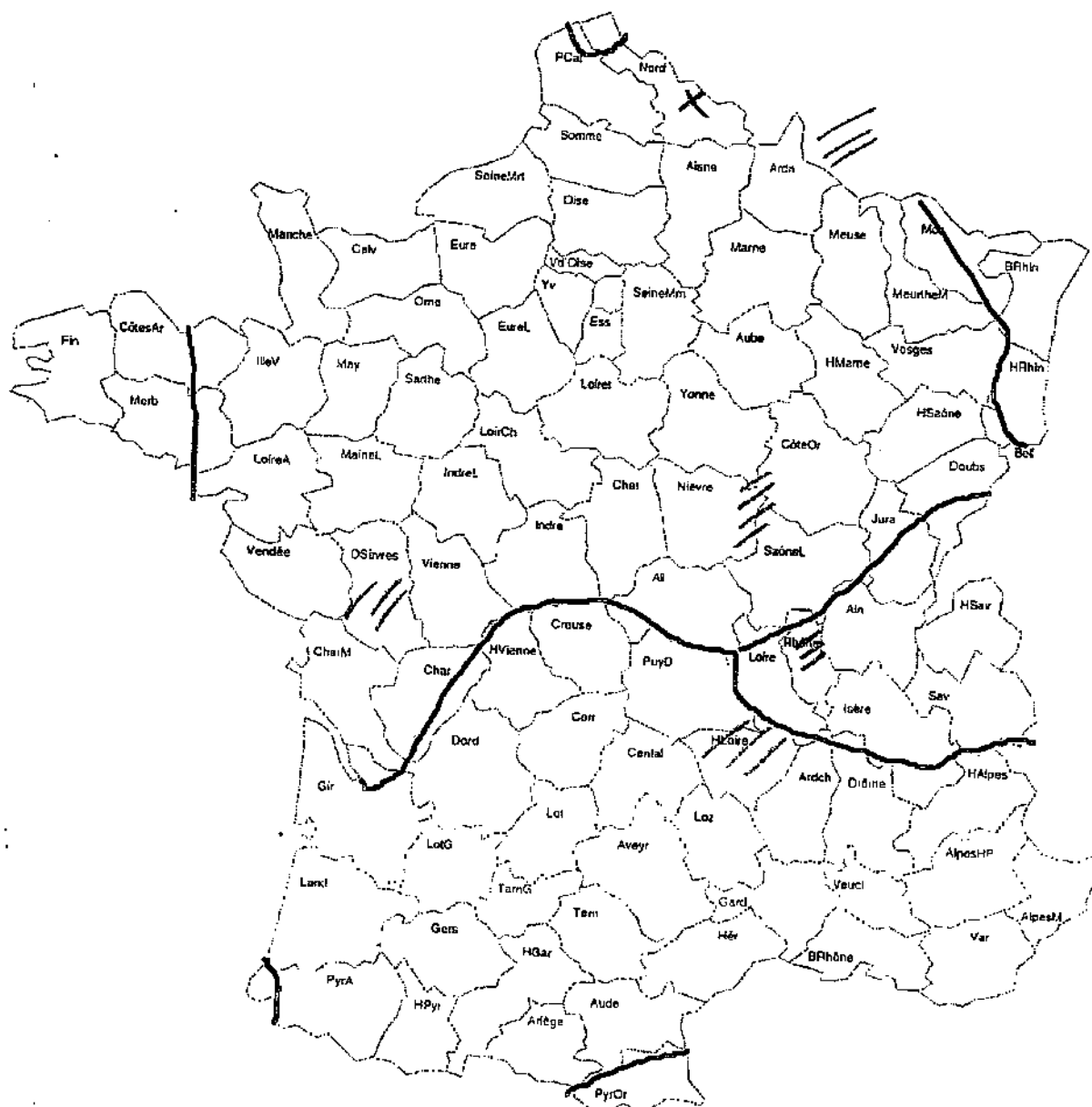
X : fr.

/// : dial.

[illegible]

/// : dial.

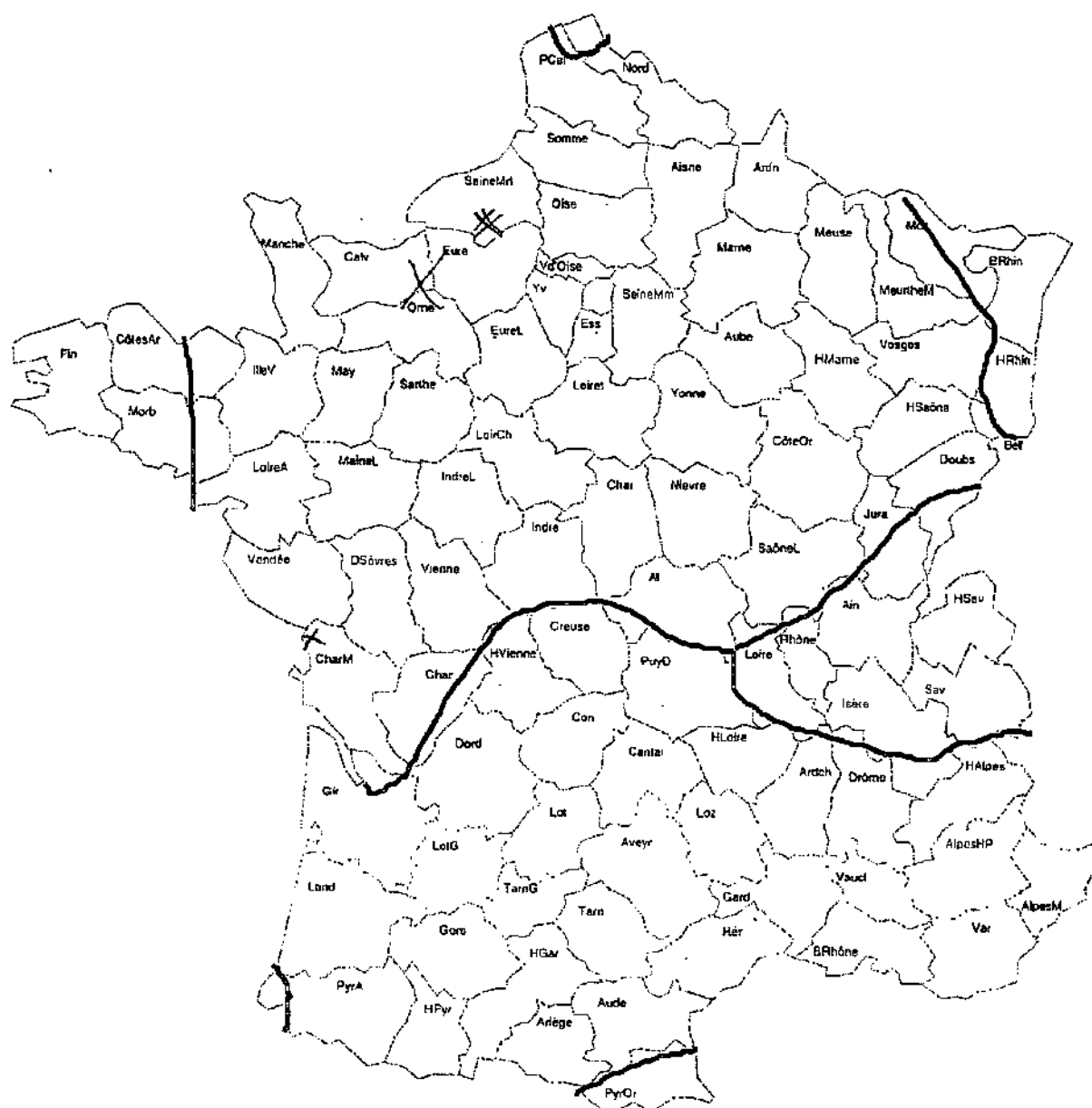
différer



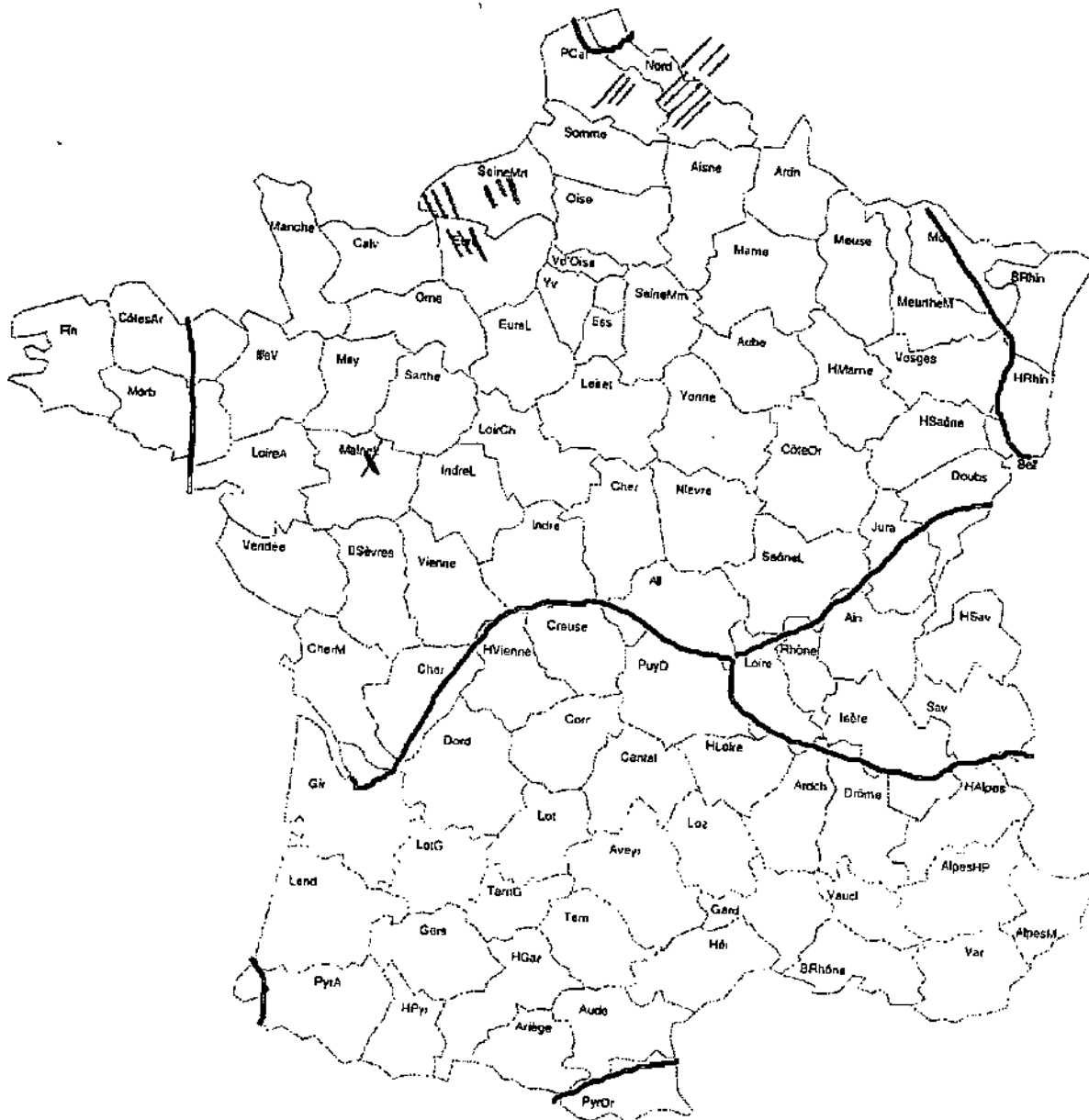
X : attest. anc.

/// : dial.

dortoueur



X : attest. anc.

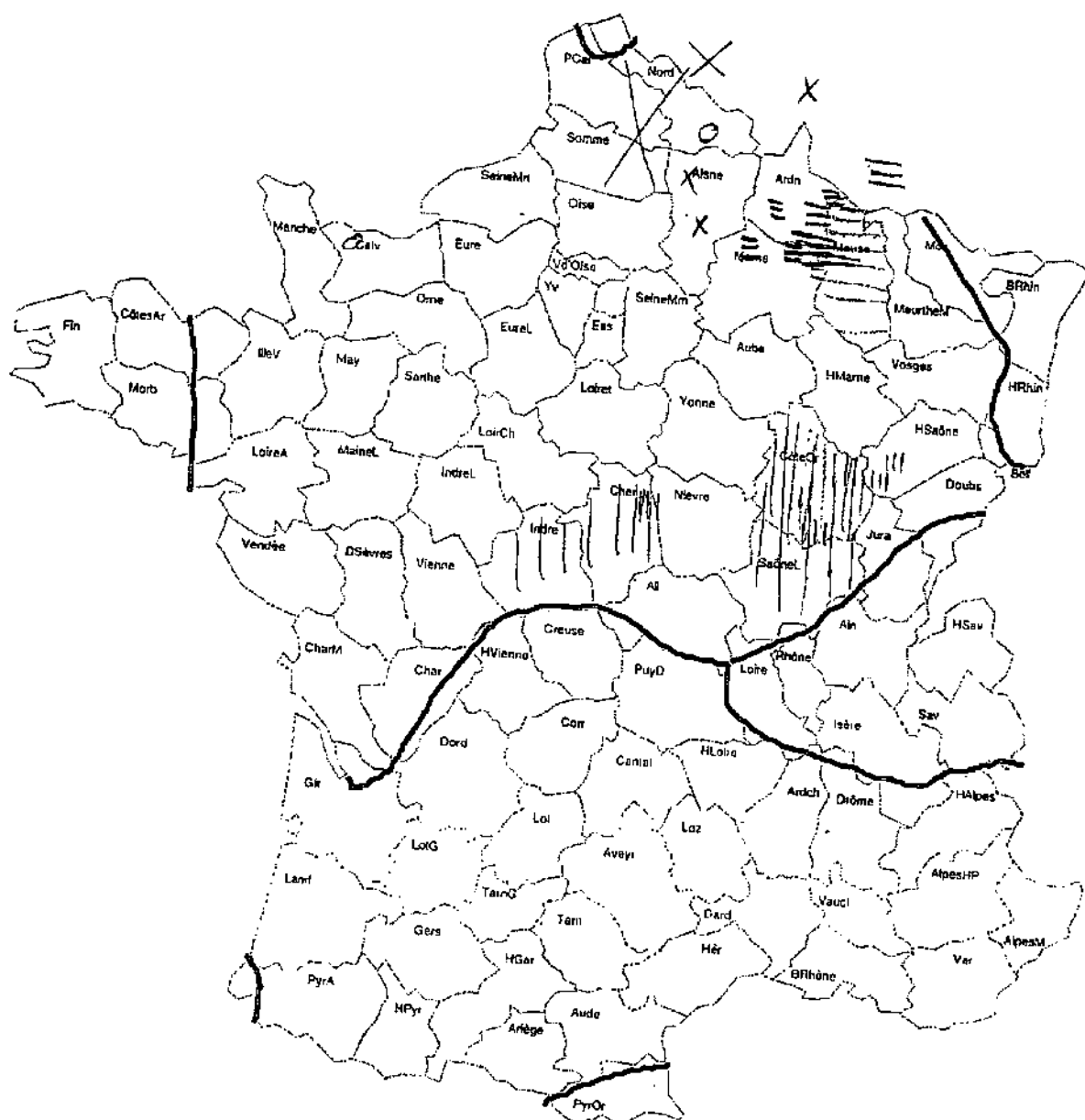


X : attest. anc.

/// : dial. "frapper"

\\ : dial. "se battre"

douilletz



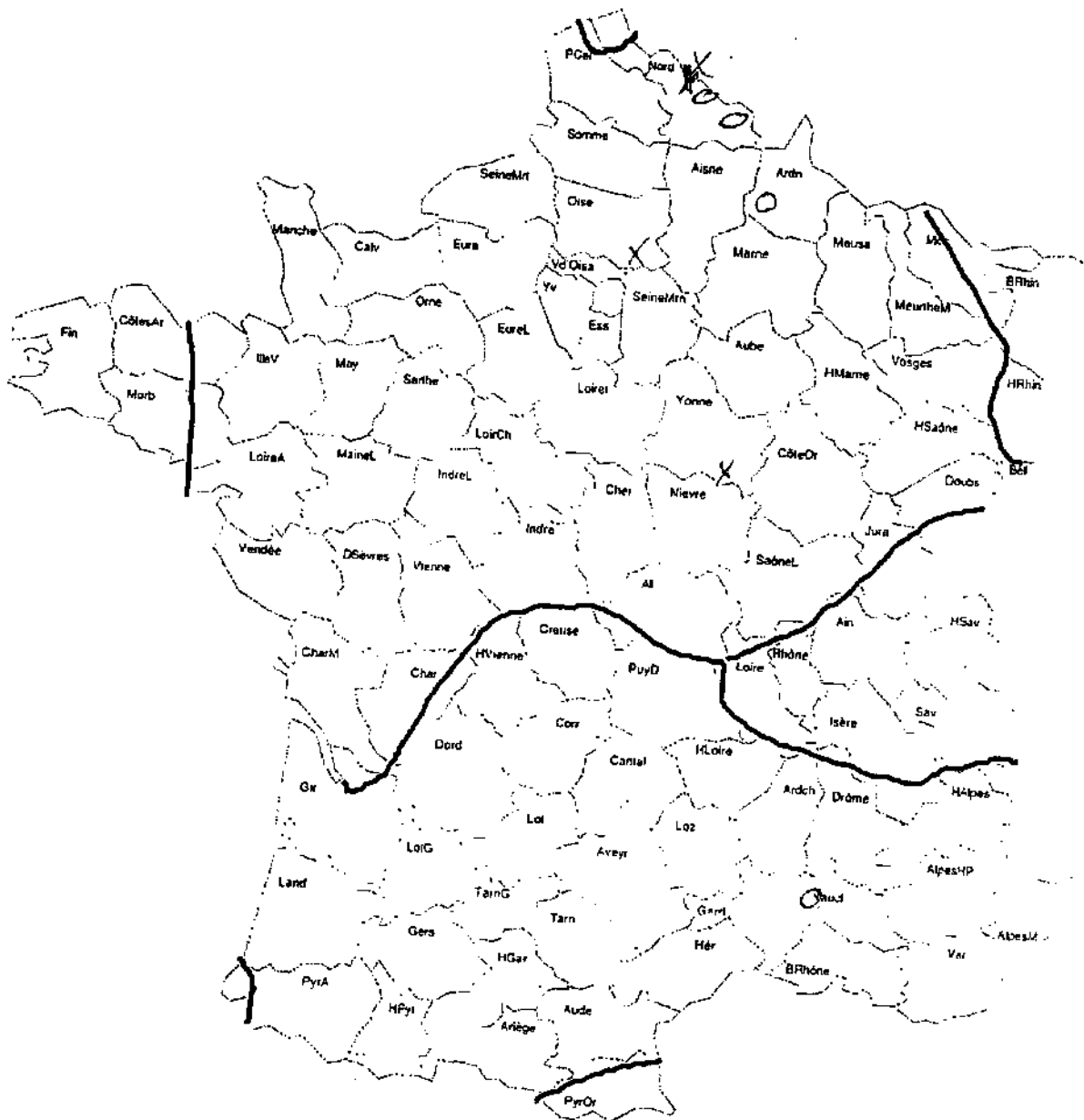
X : afr.

O : mfr.

||| : dial. 'dogne'

≡ : dial. 'douille'

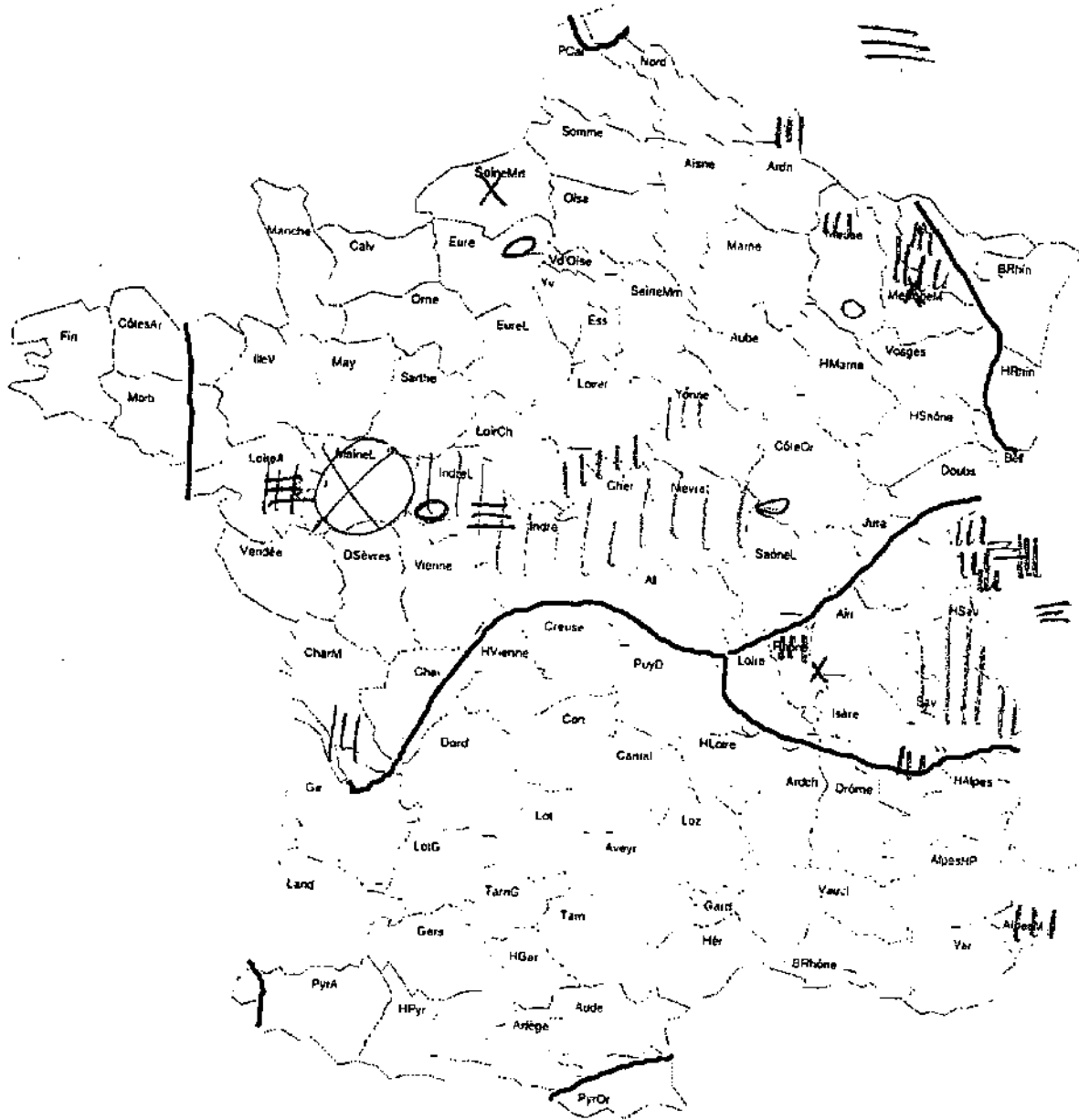
collation



X : afr.

O : mfr.

chopiner, chopinette



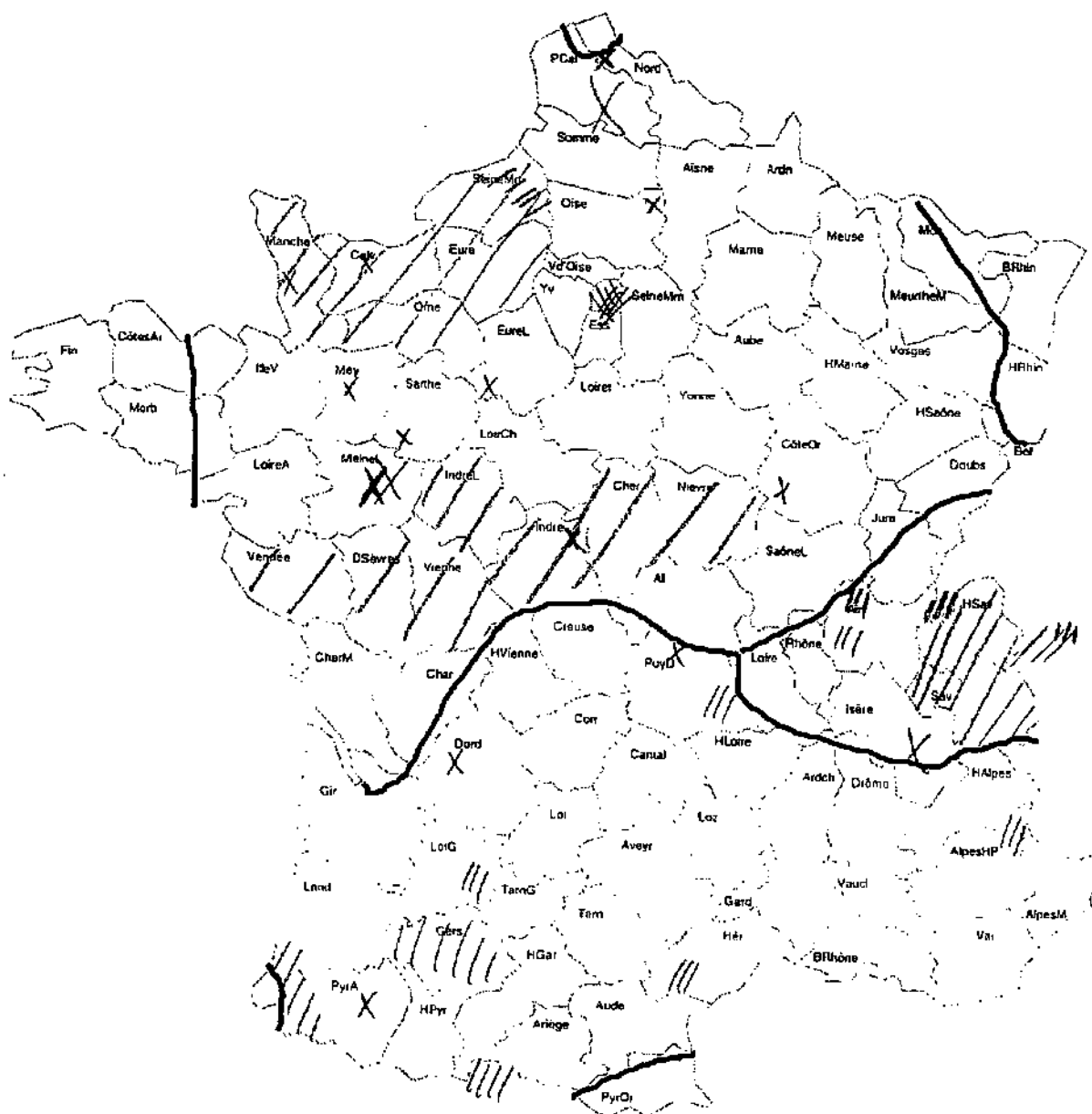
X : *chopinette*, attest. anc.

≡ : '*chopinette*', dial.

O : *chopiner*, attest. anc.

||| : 'chopiner', dial.

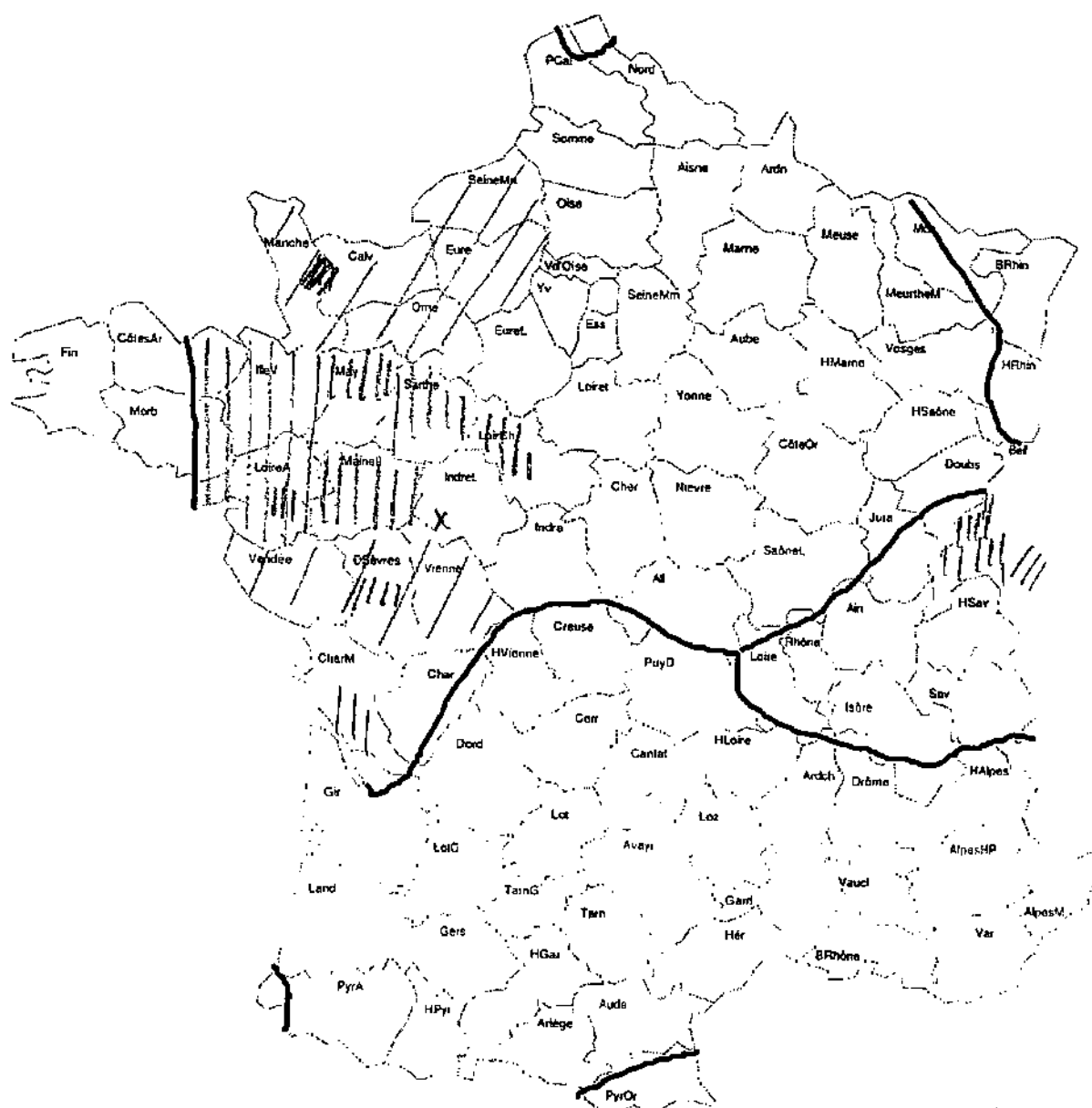
d'heure



X : attest. anc.

/// : dial.

heurtebelin



beliner “s’accoupler (des ovins); id. (de l’homme)”

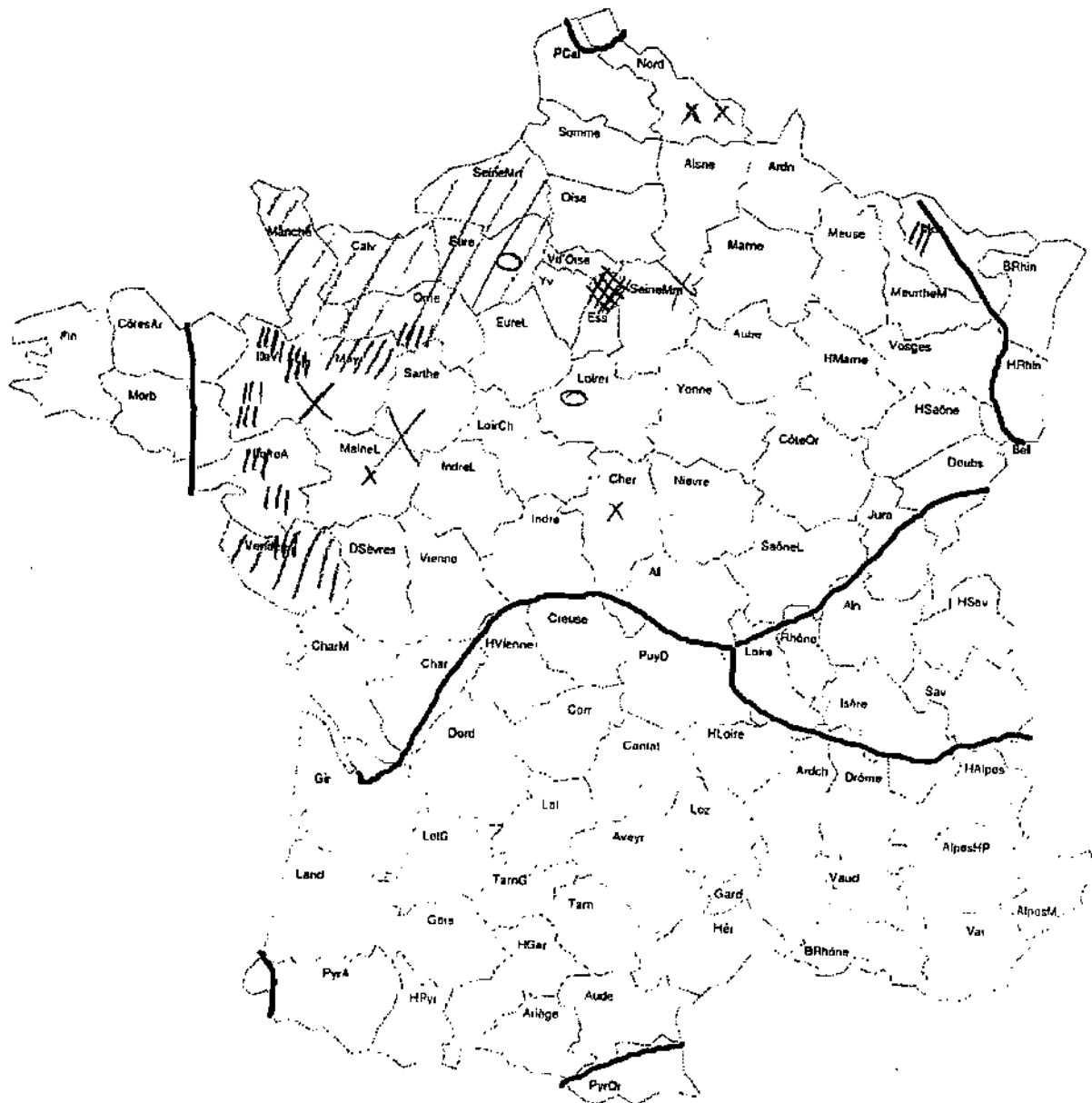
X : attest. anc.

/// : dial.

beliner autres sens

||| : dial.

hober

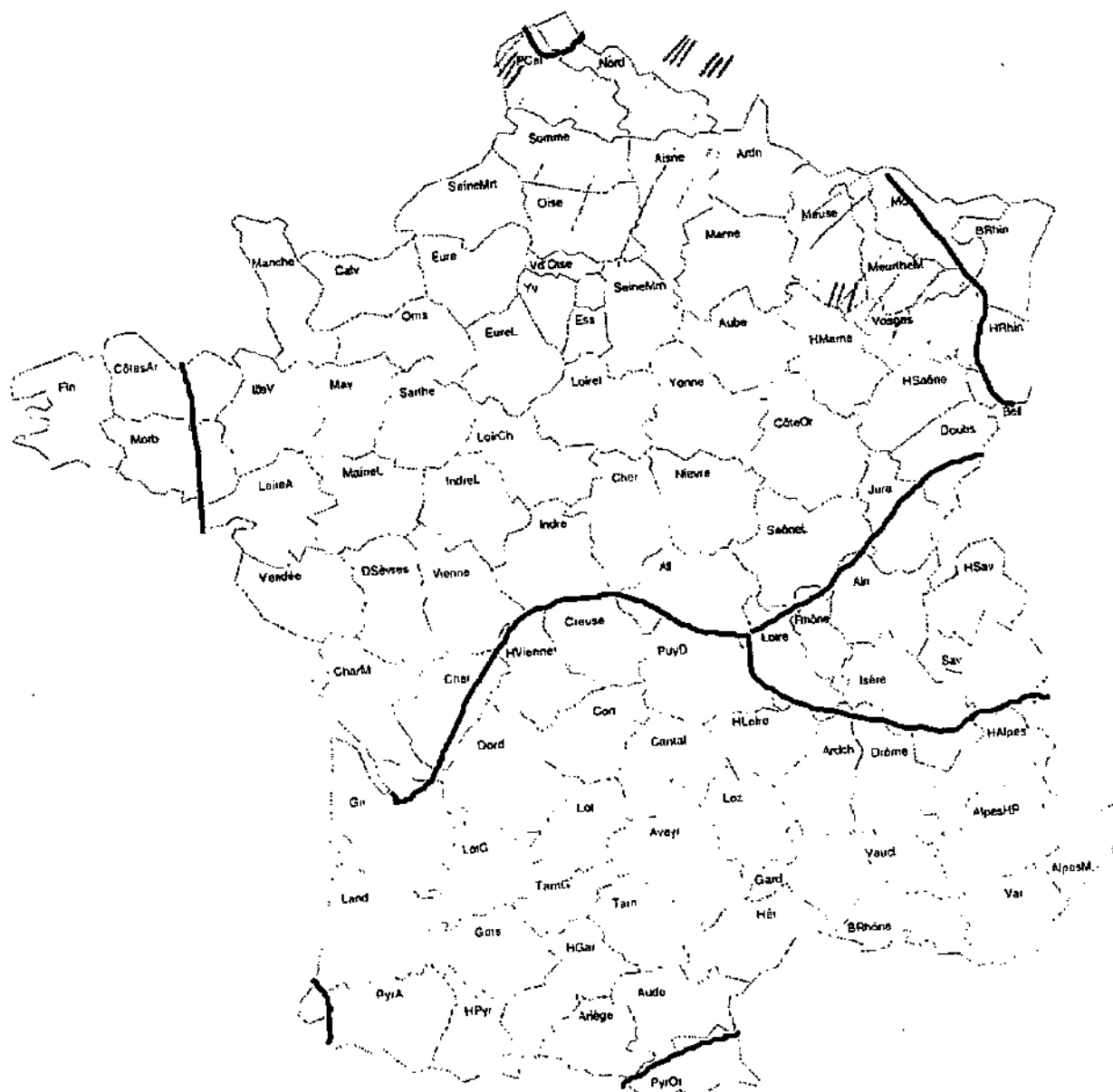


X : mfr.

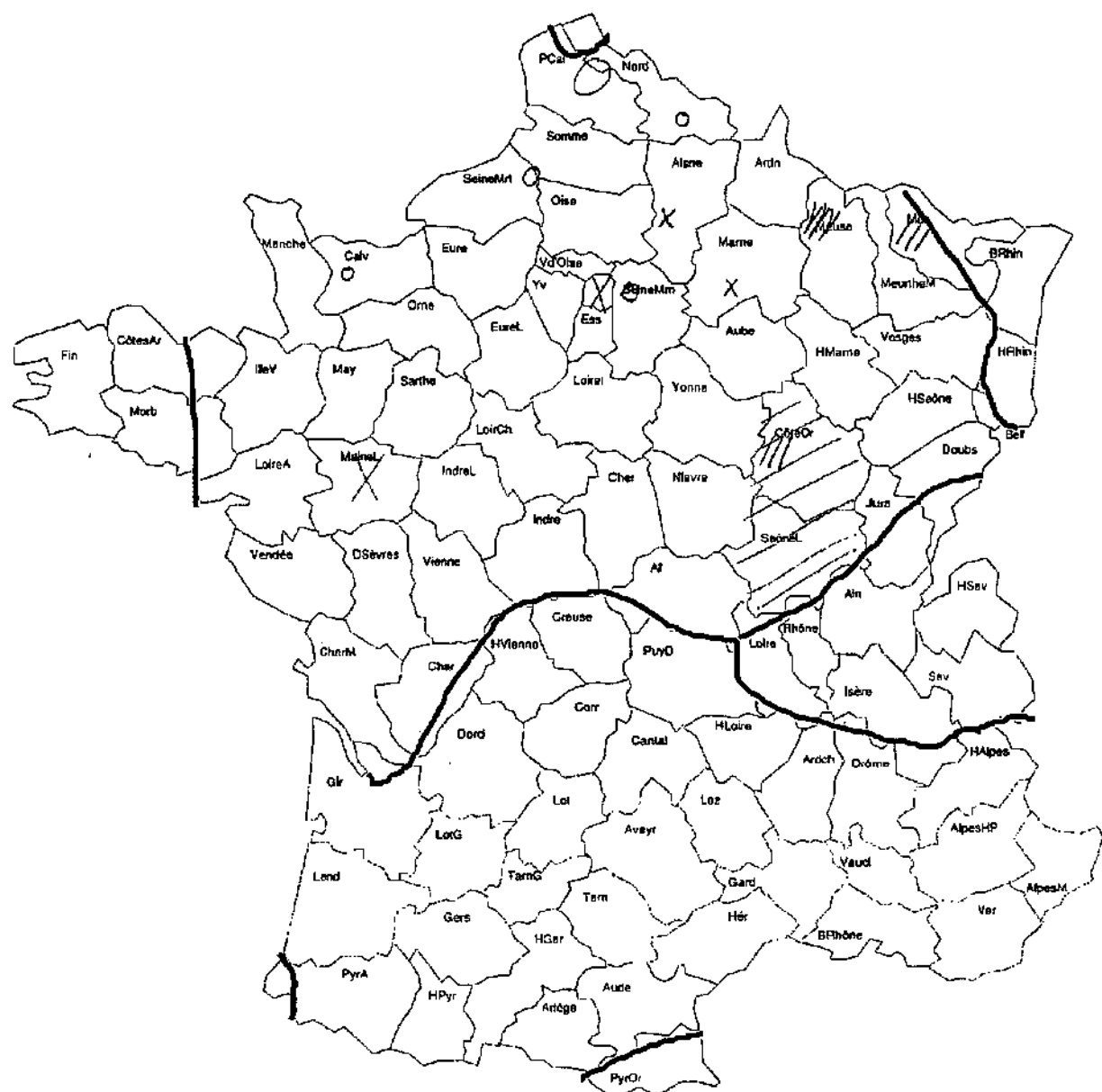
O : afr.

/// : dial.

hochier

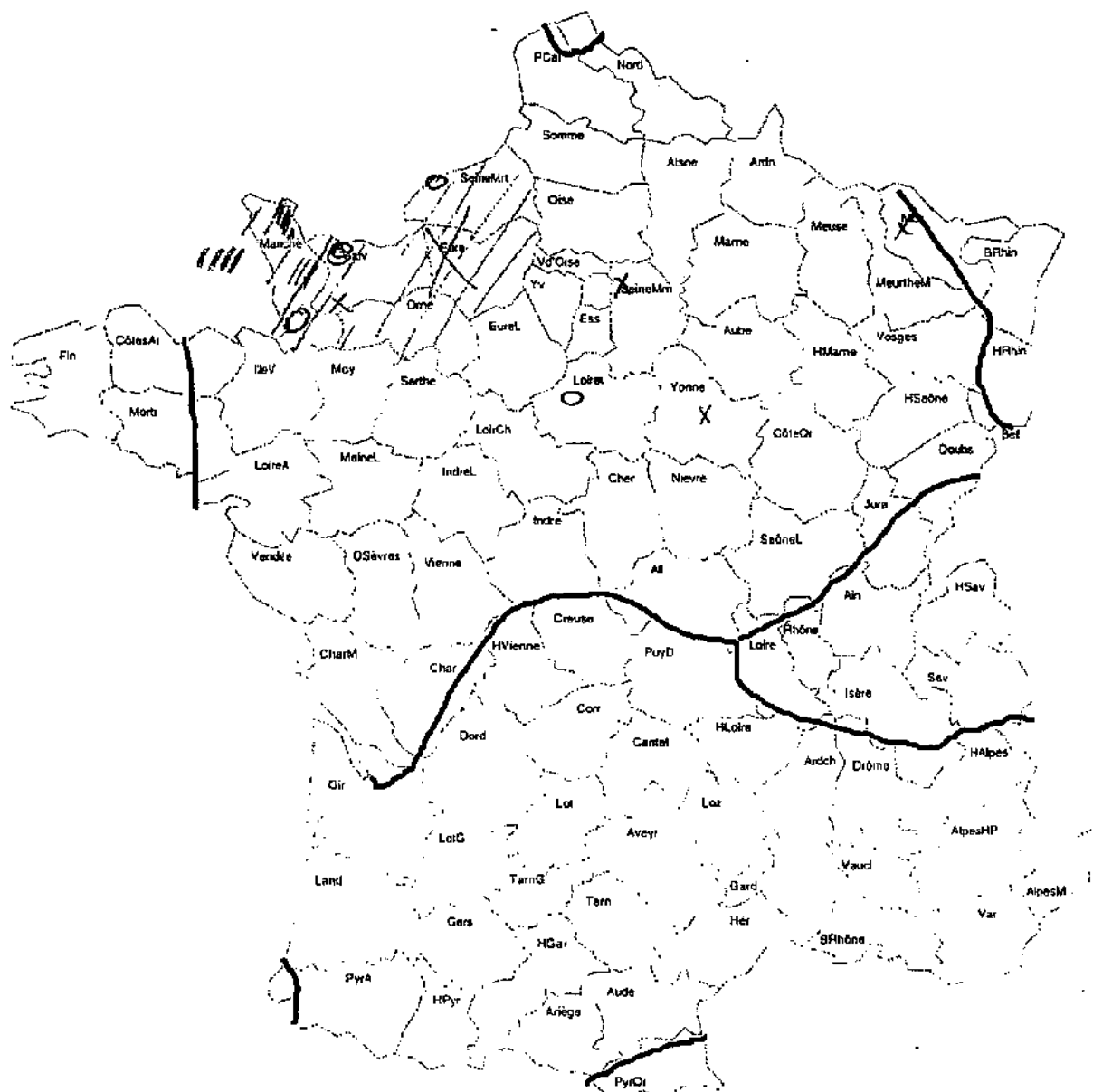


/// : dial.



/// : dial.
X : afr.
O : mfr.

hoigne

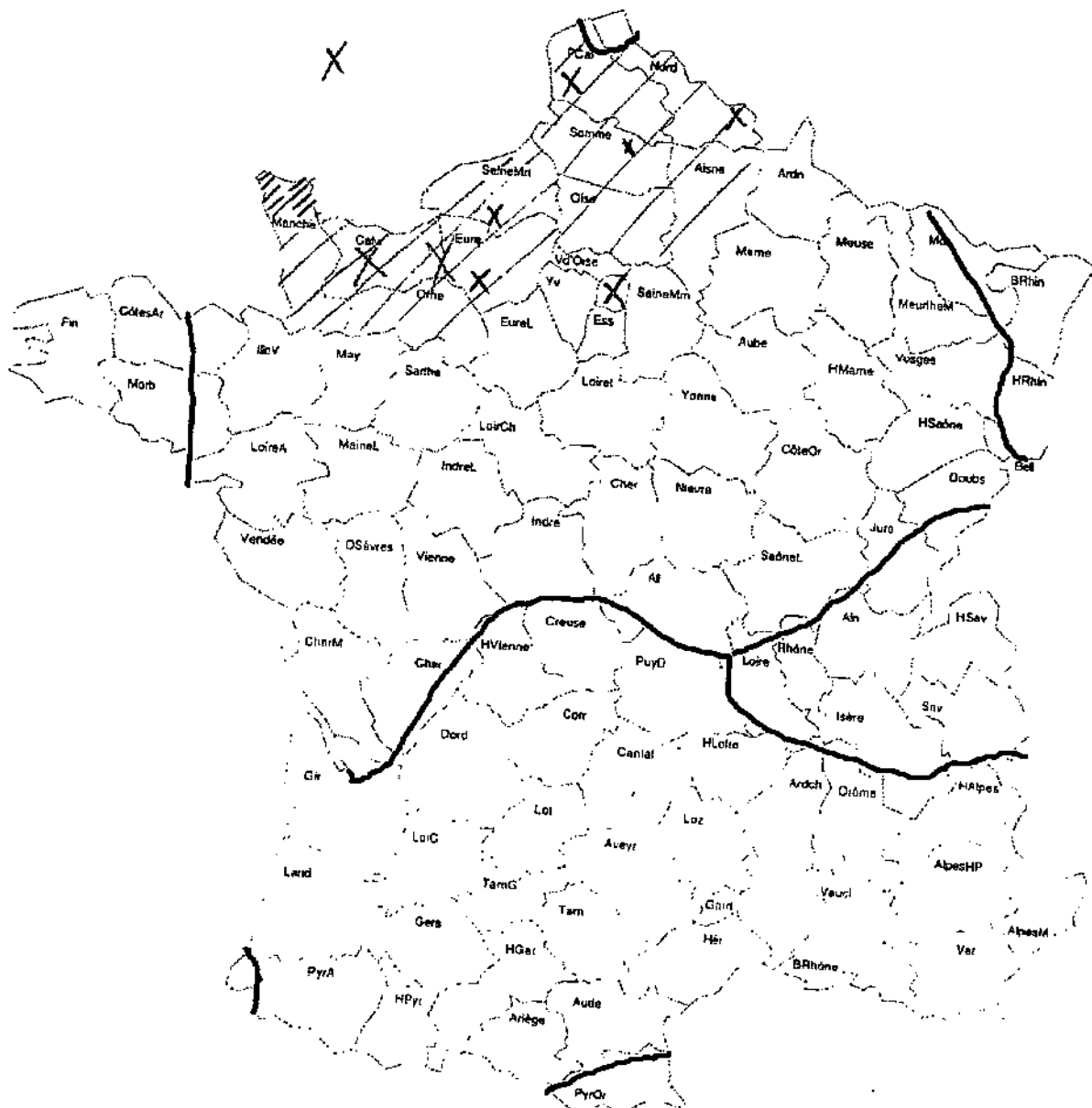


X : mfr.

O : afr.

/// : dial.

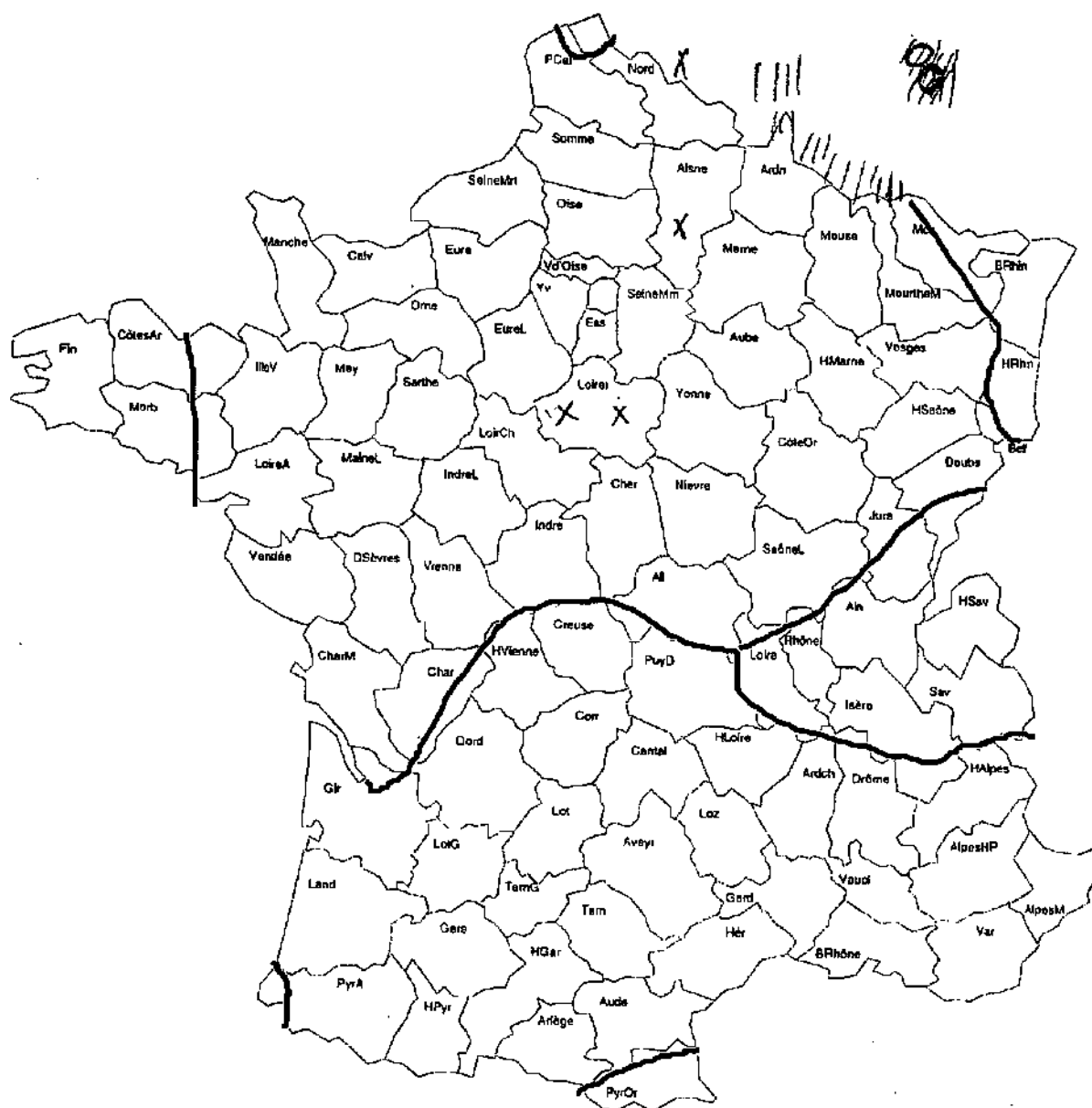
herdre



X : attest. anc.

/// : dial.

herchier

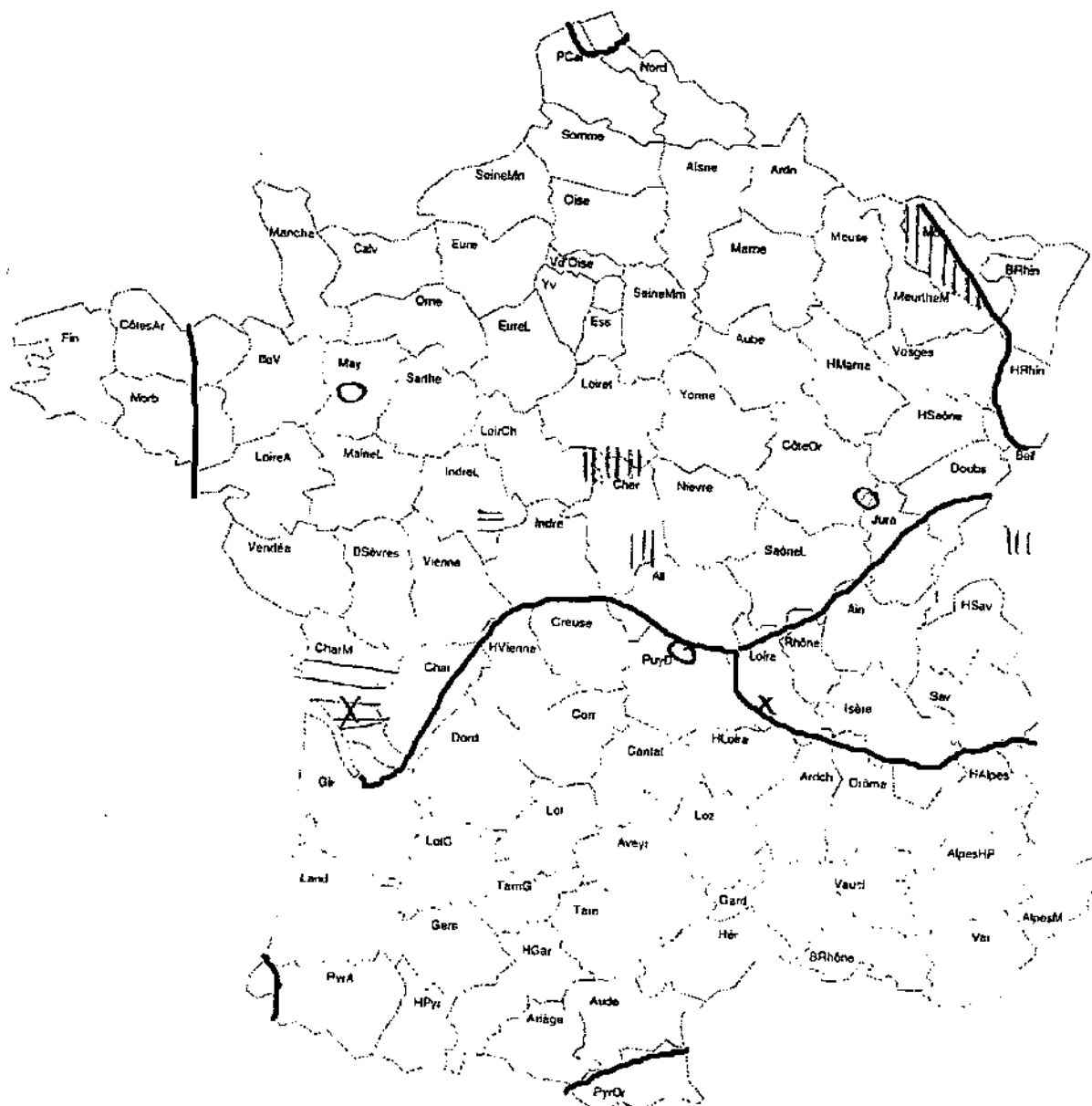


X : afr.

O : mfr.

/// : dial.

herbaige



activités médicales :

X : attest. anc.

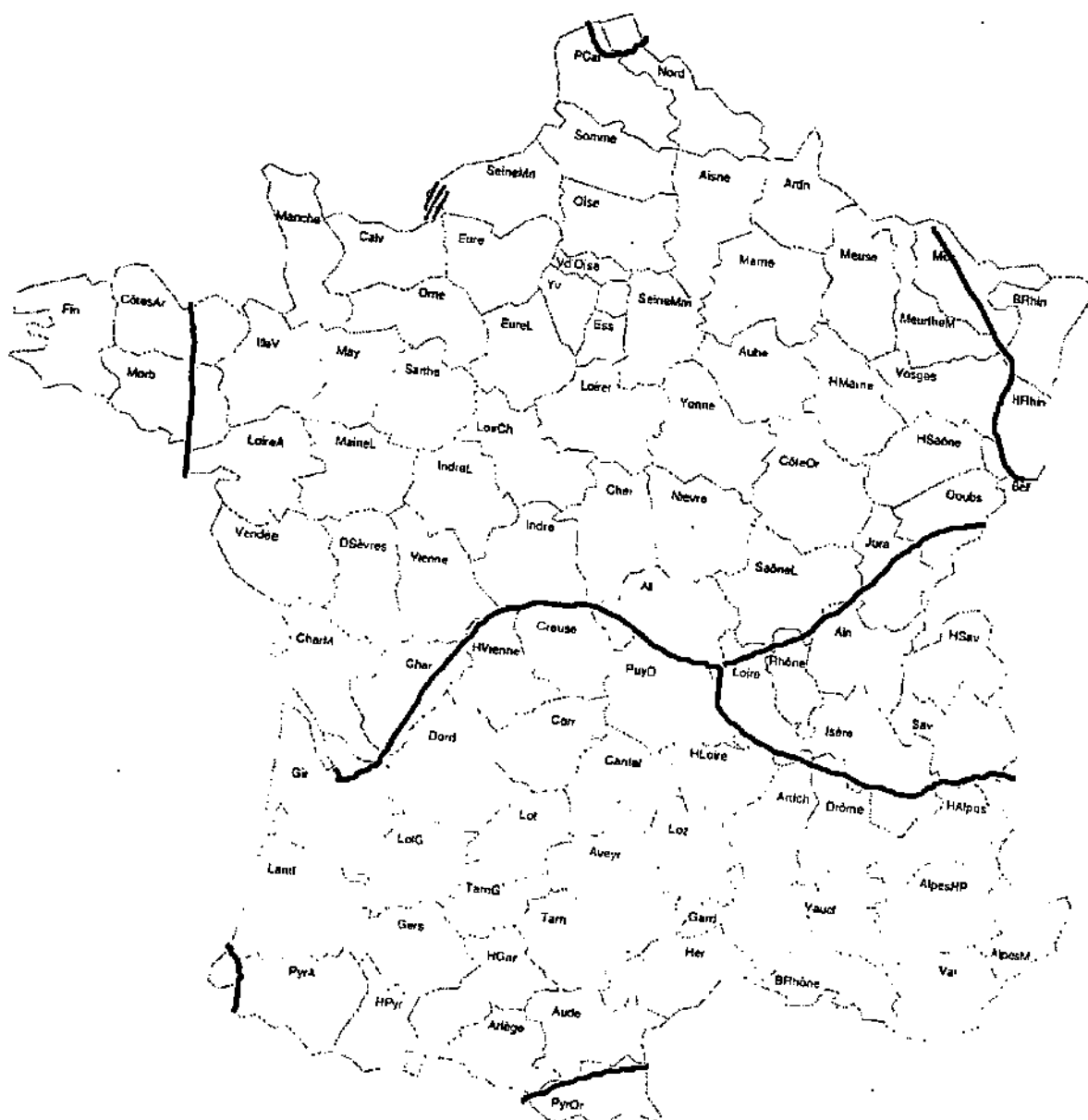
||| : dial.

autres :

O : attest. anc.

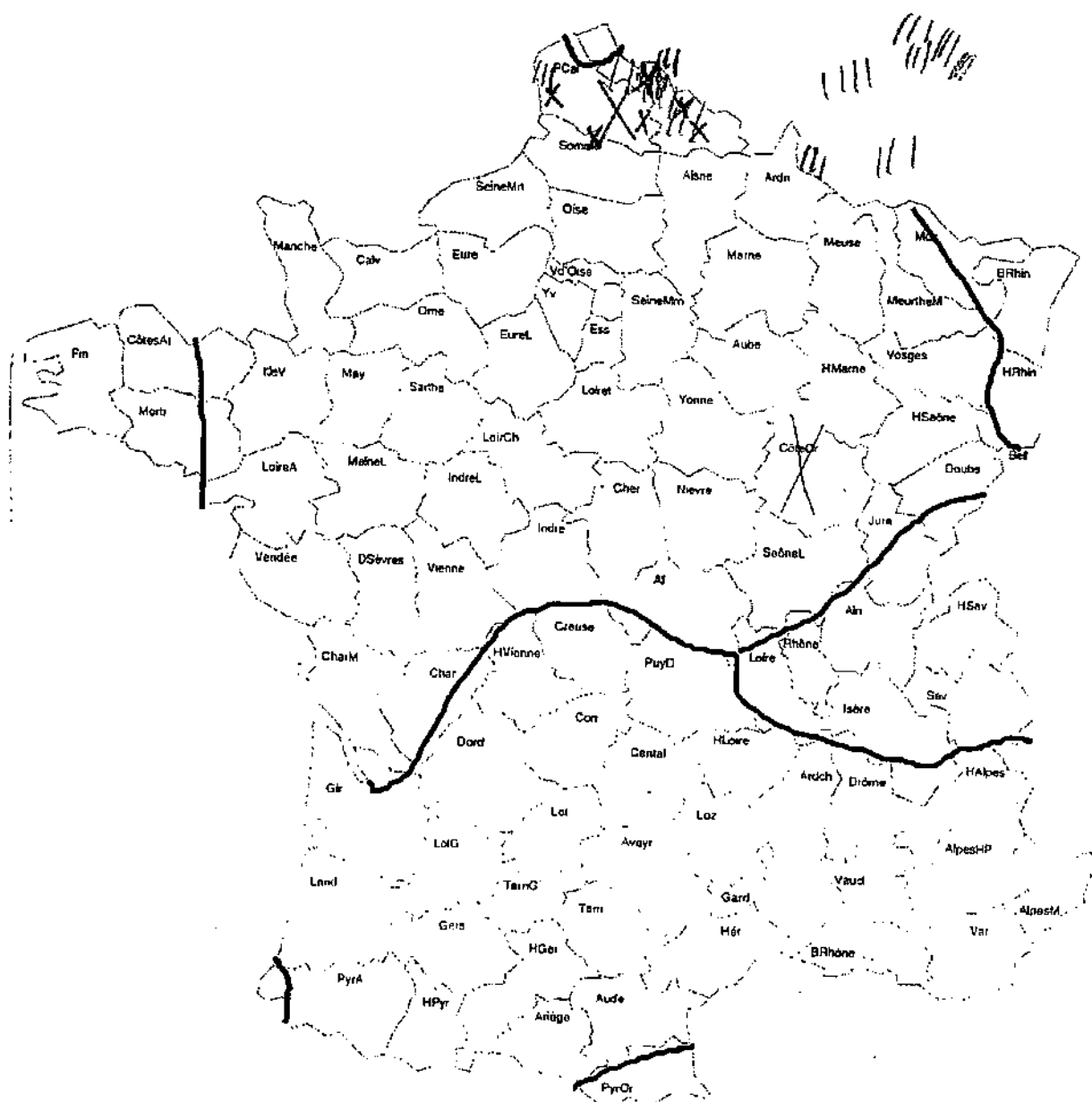
≡ : dial.

haul tinete



/// : dial.

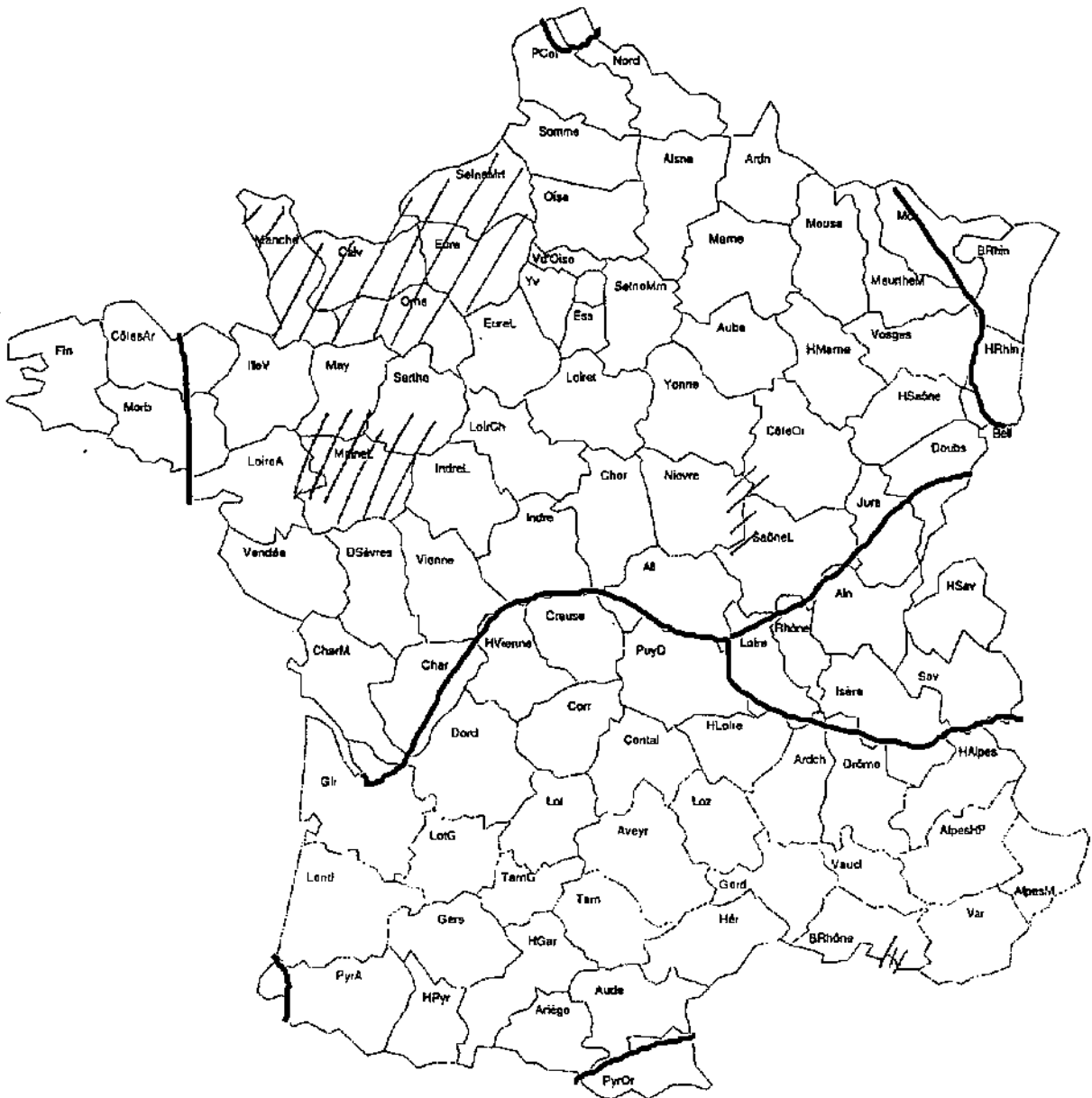
hasterel



X : mfr.

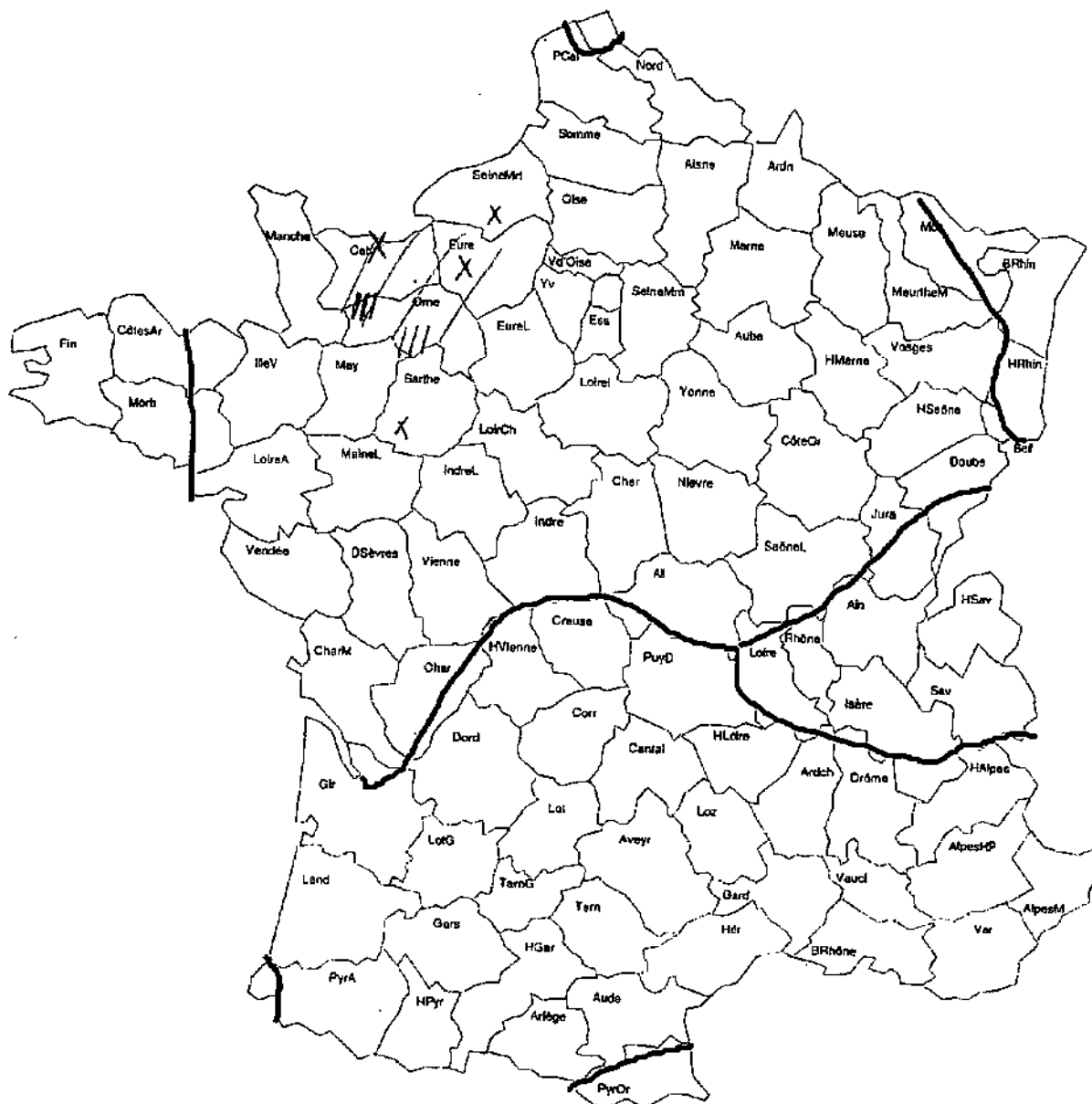
/// : dial.

haraser



/// : dial.

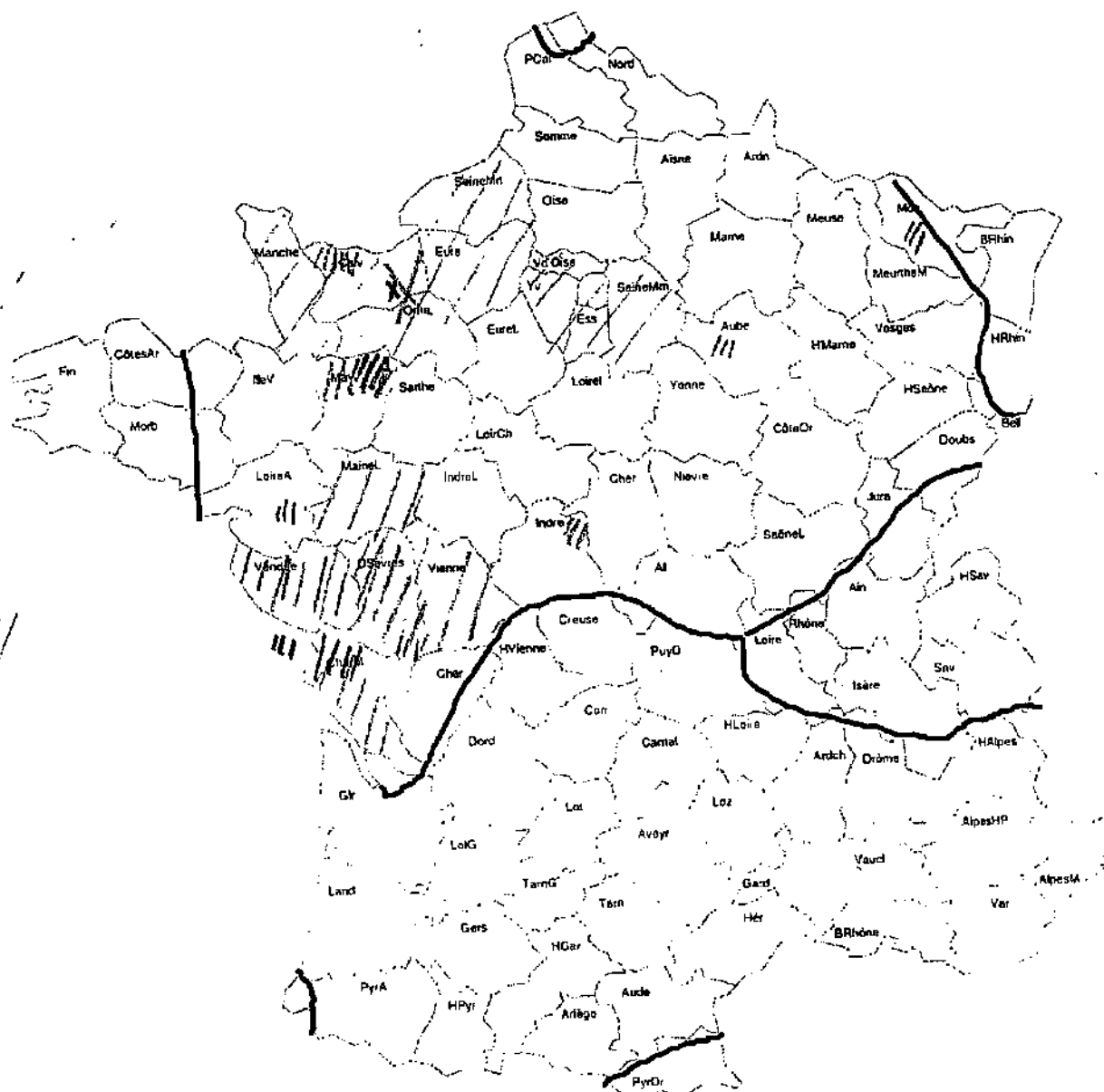
se guetter



X : mfr.

/// : dial.

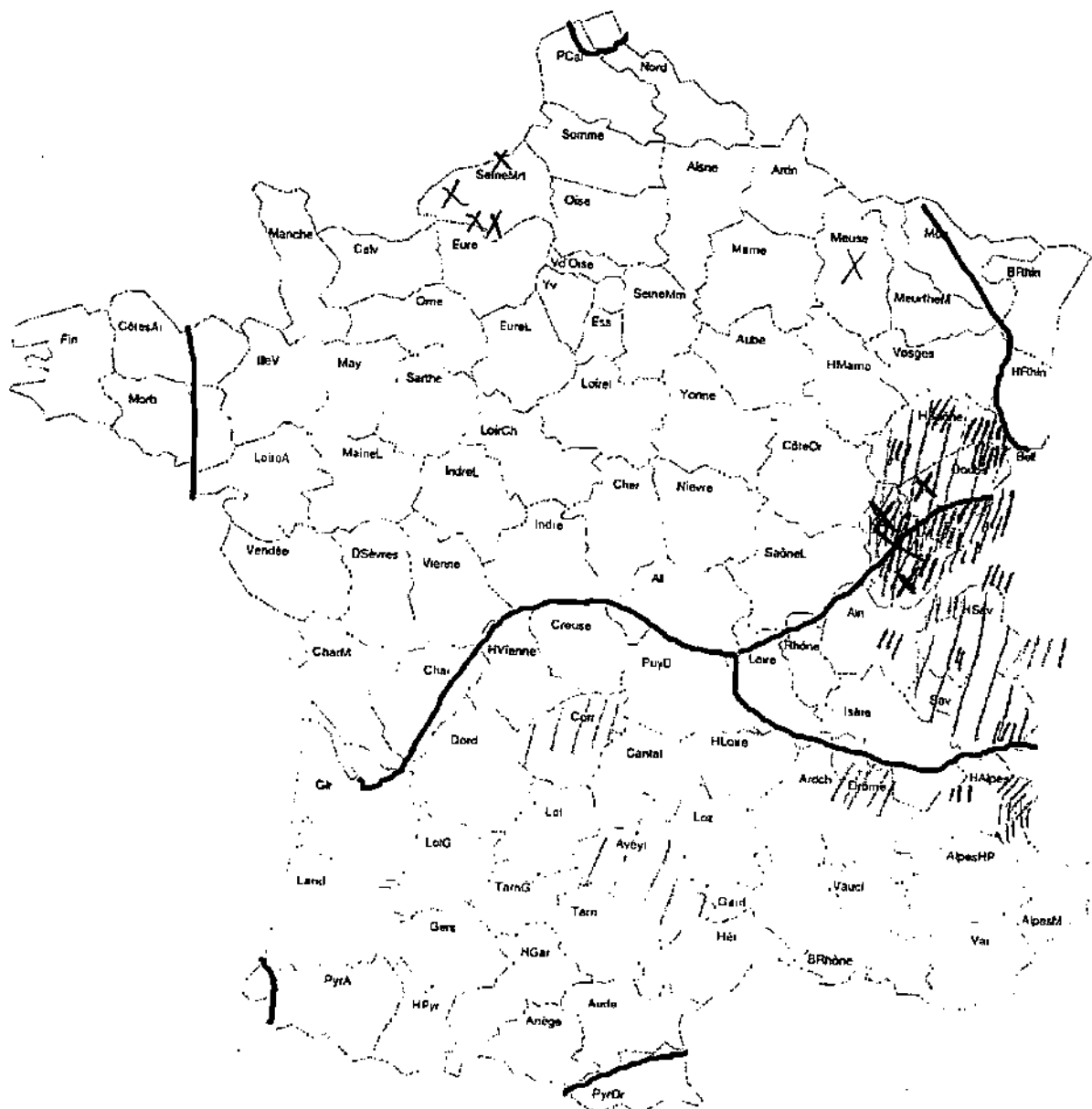
guarrouage



X : attest. anc.

/// : dial.

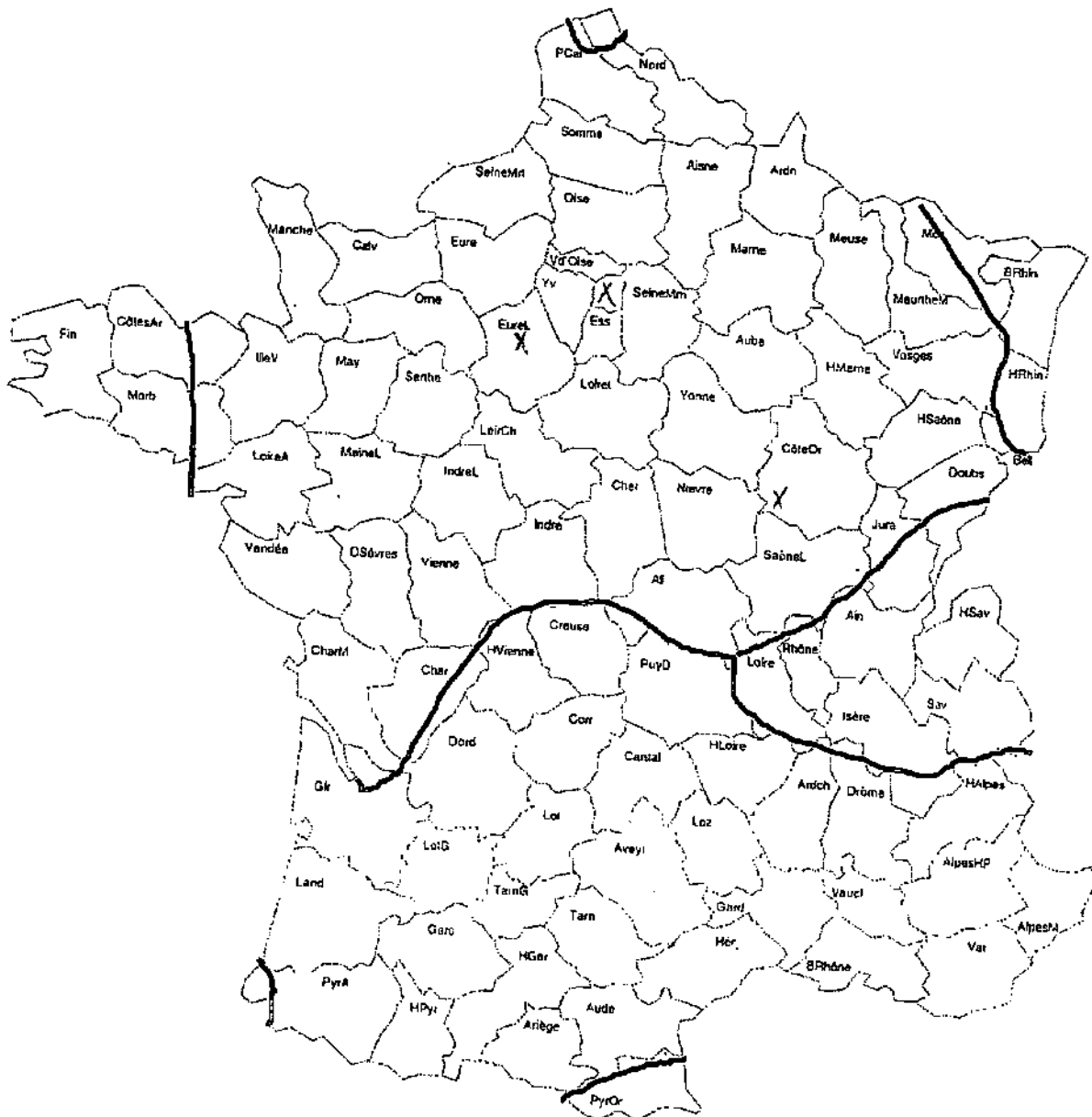
gru



X : attest. anc.

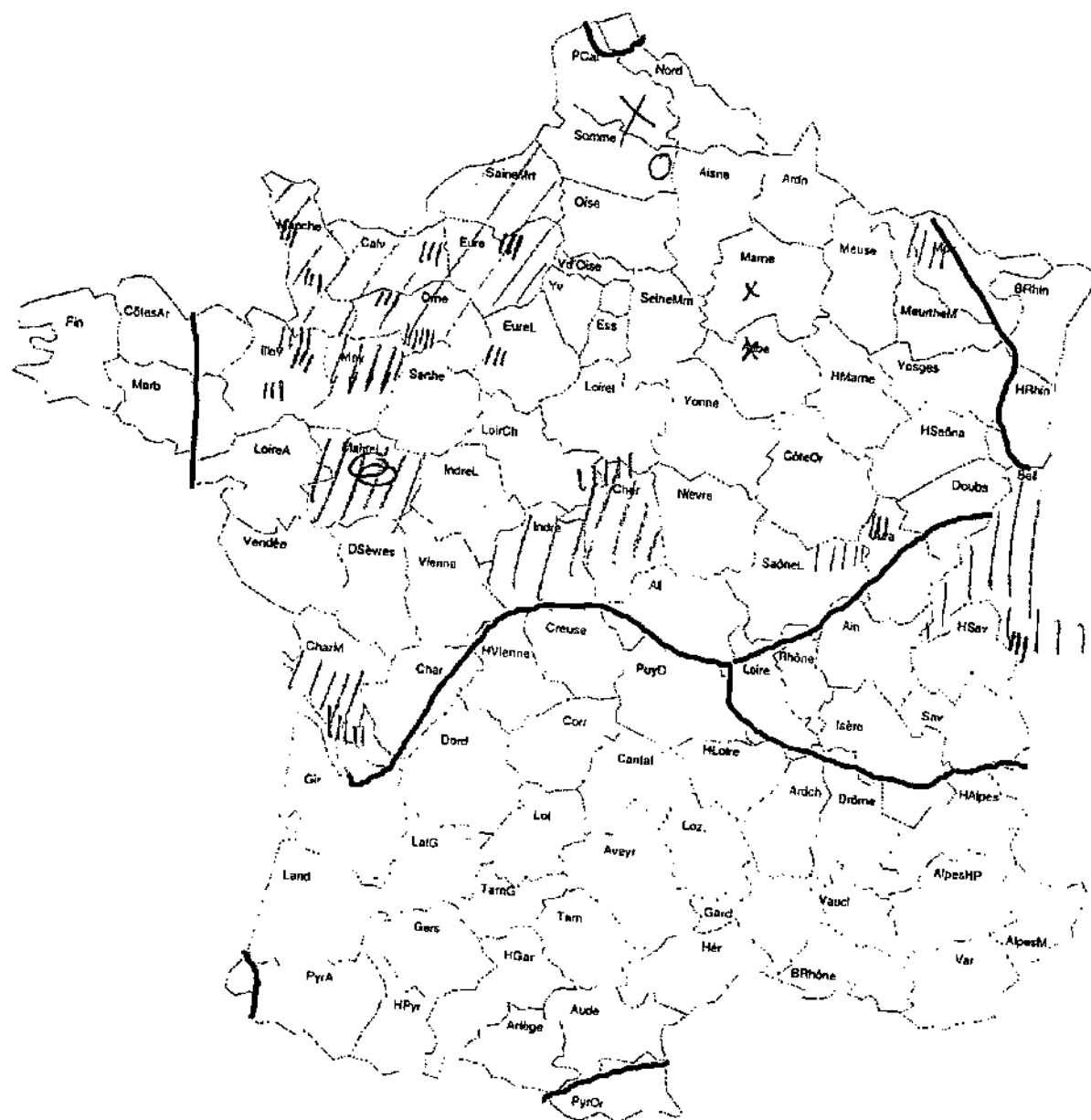
/// : dial.

faire la grue



X : attest. anc.

grousser

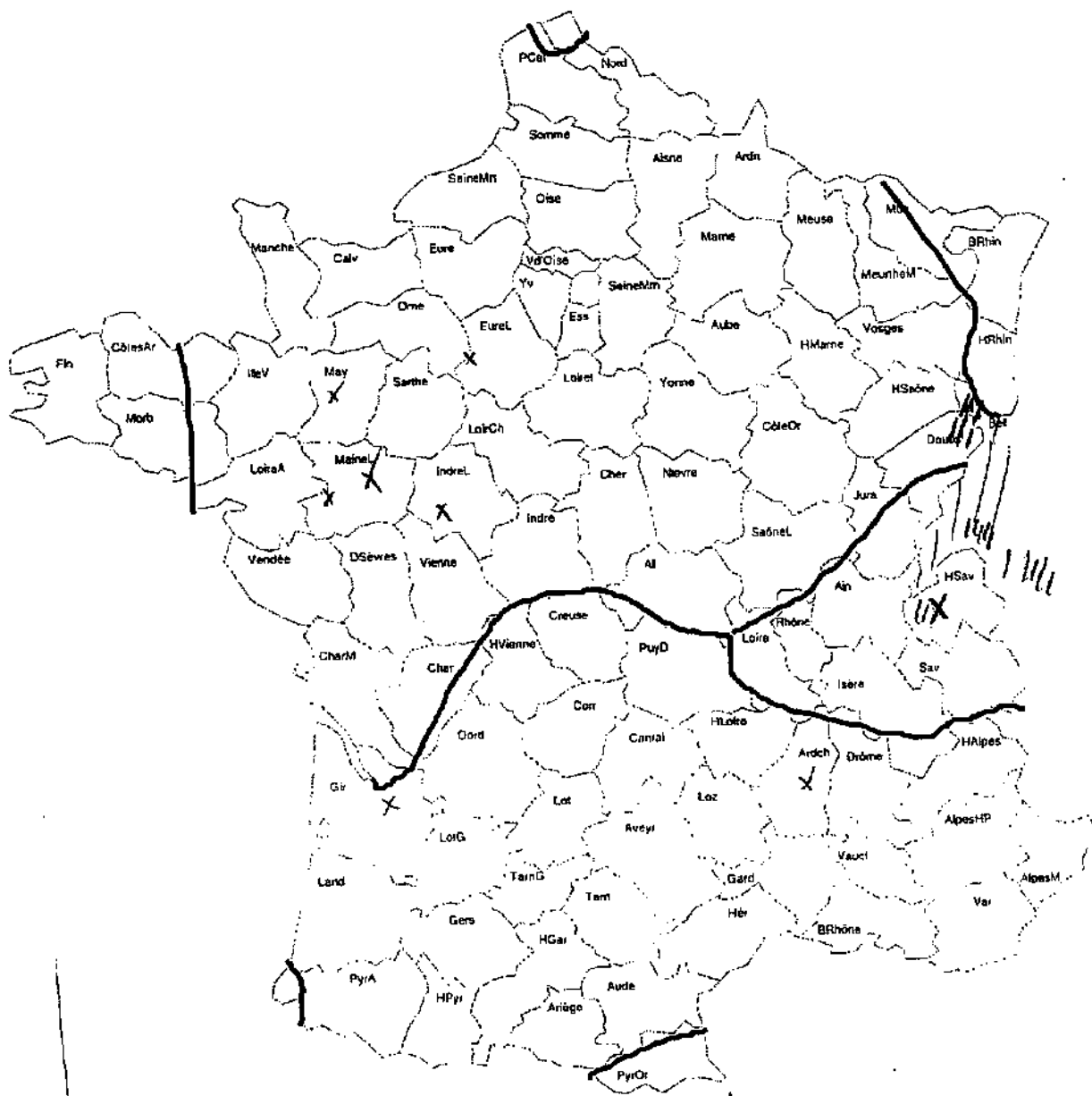


X : attest. du 14^e – 15^e s.

O : attest. du 16^e s.

/// : dial.

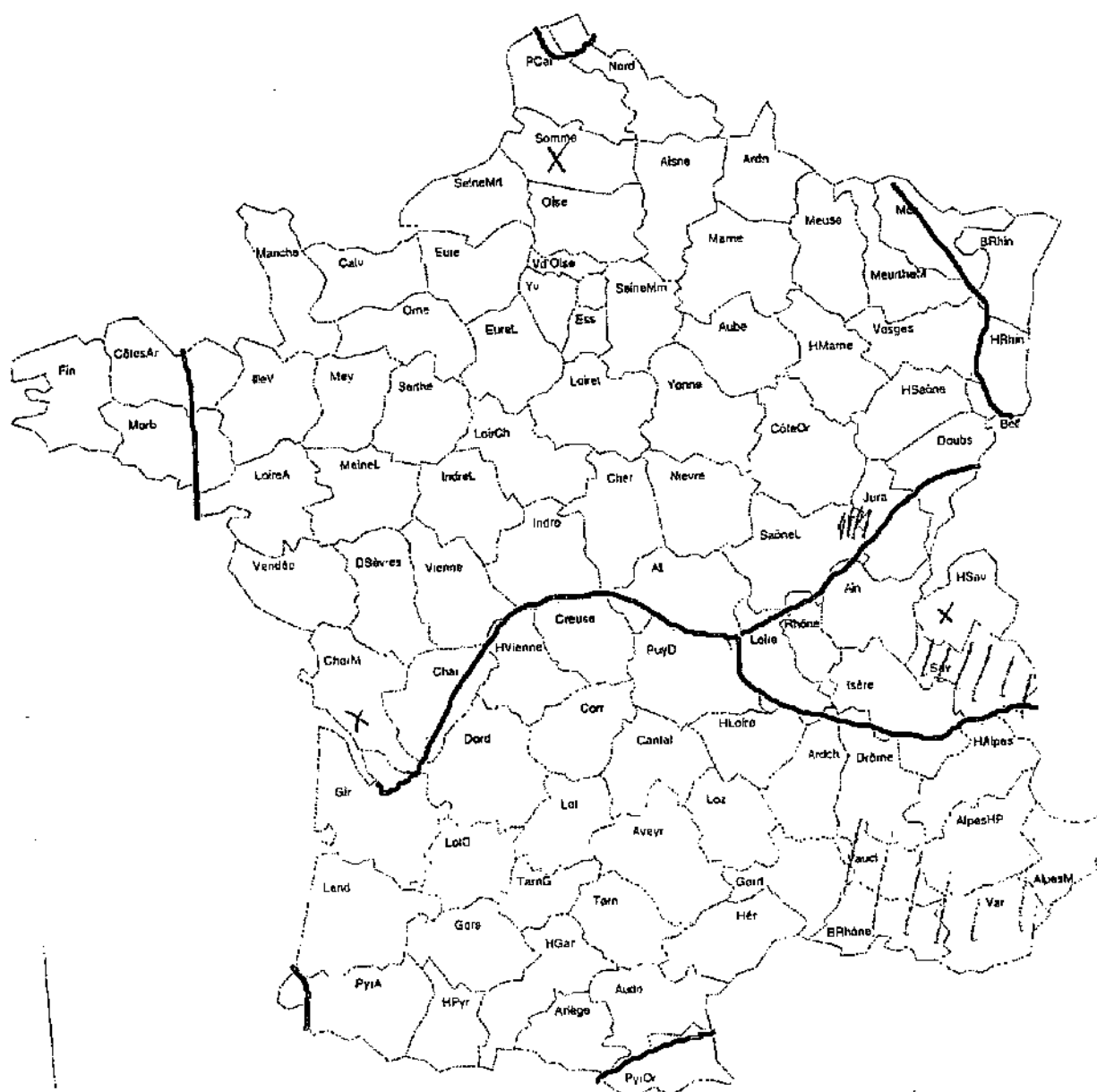
grosses



X : mfr.

/// : dial.

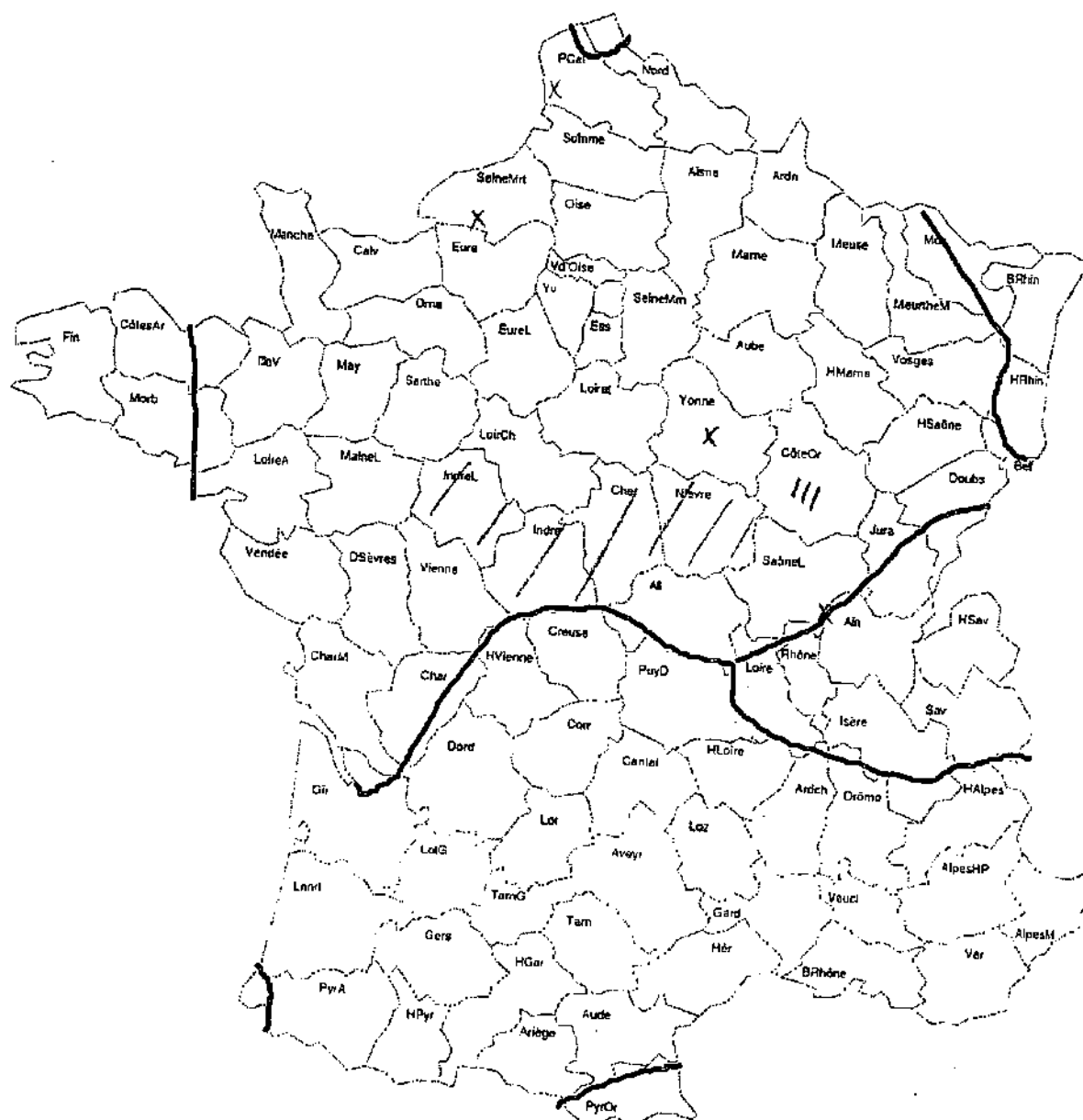
de gros en gros



X : attest. anc.

/// : dial.

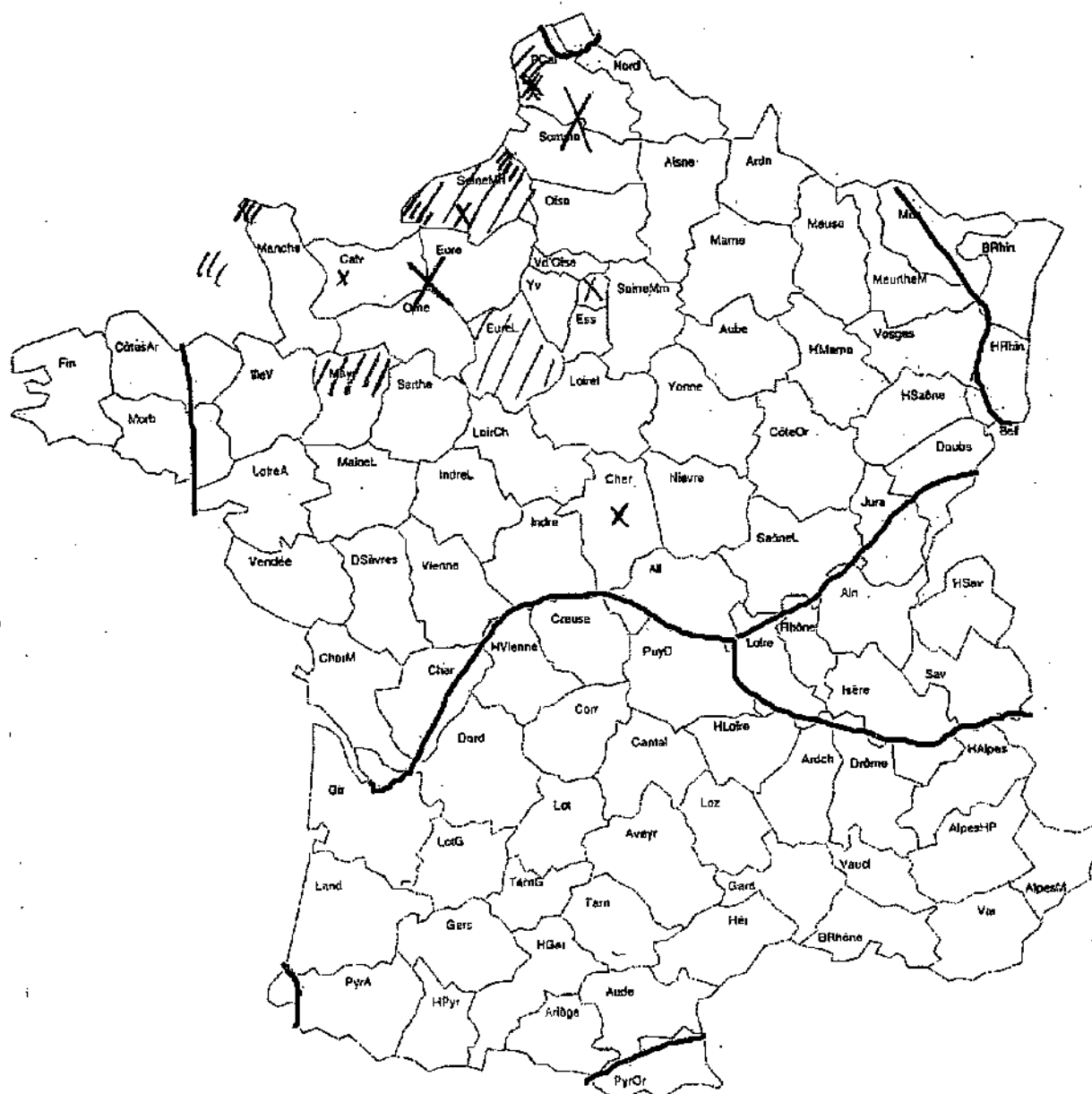
groings



X : attest. anc.

/// : dial.

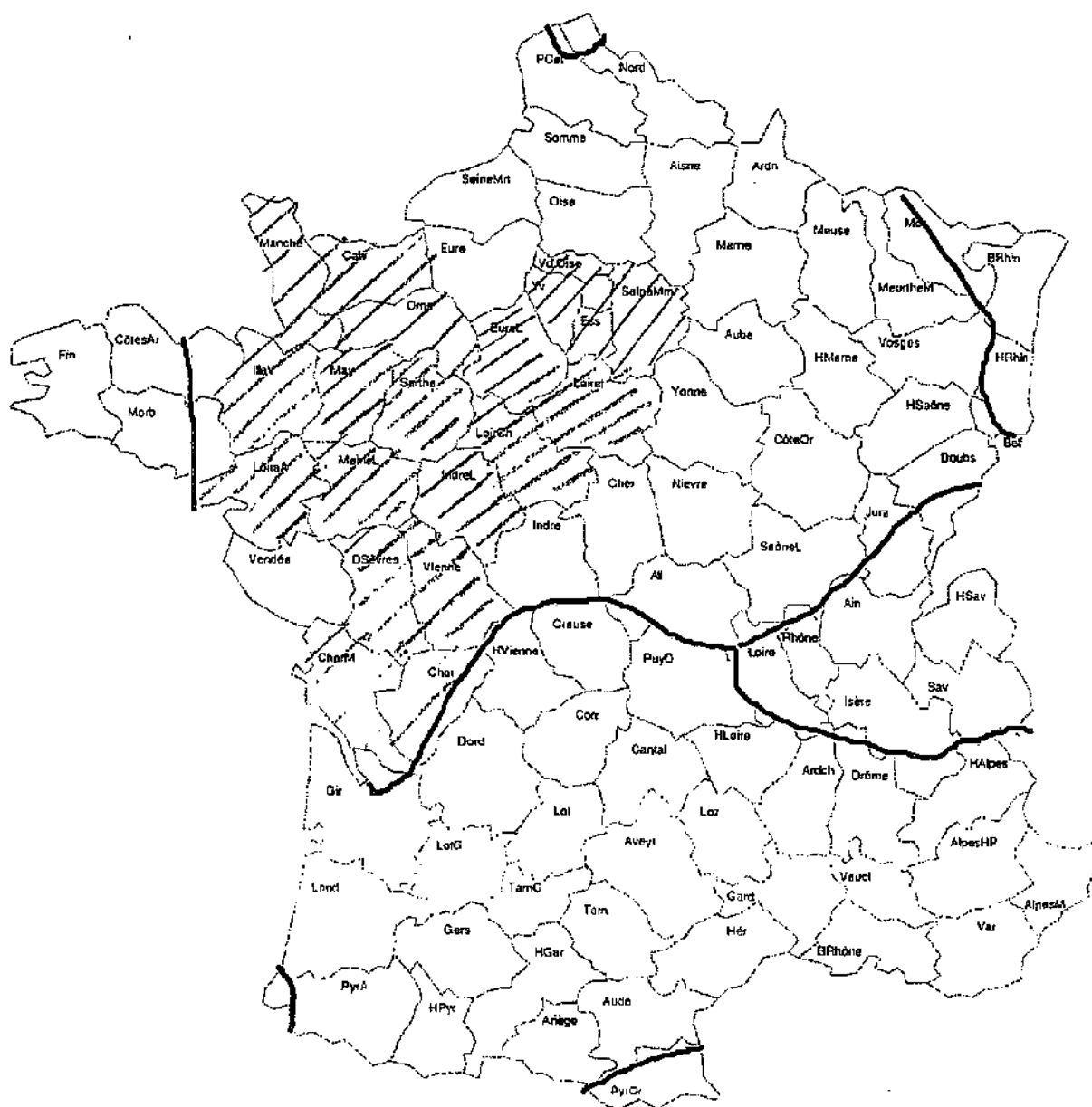
gris



X : attest. anc.

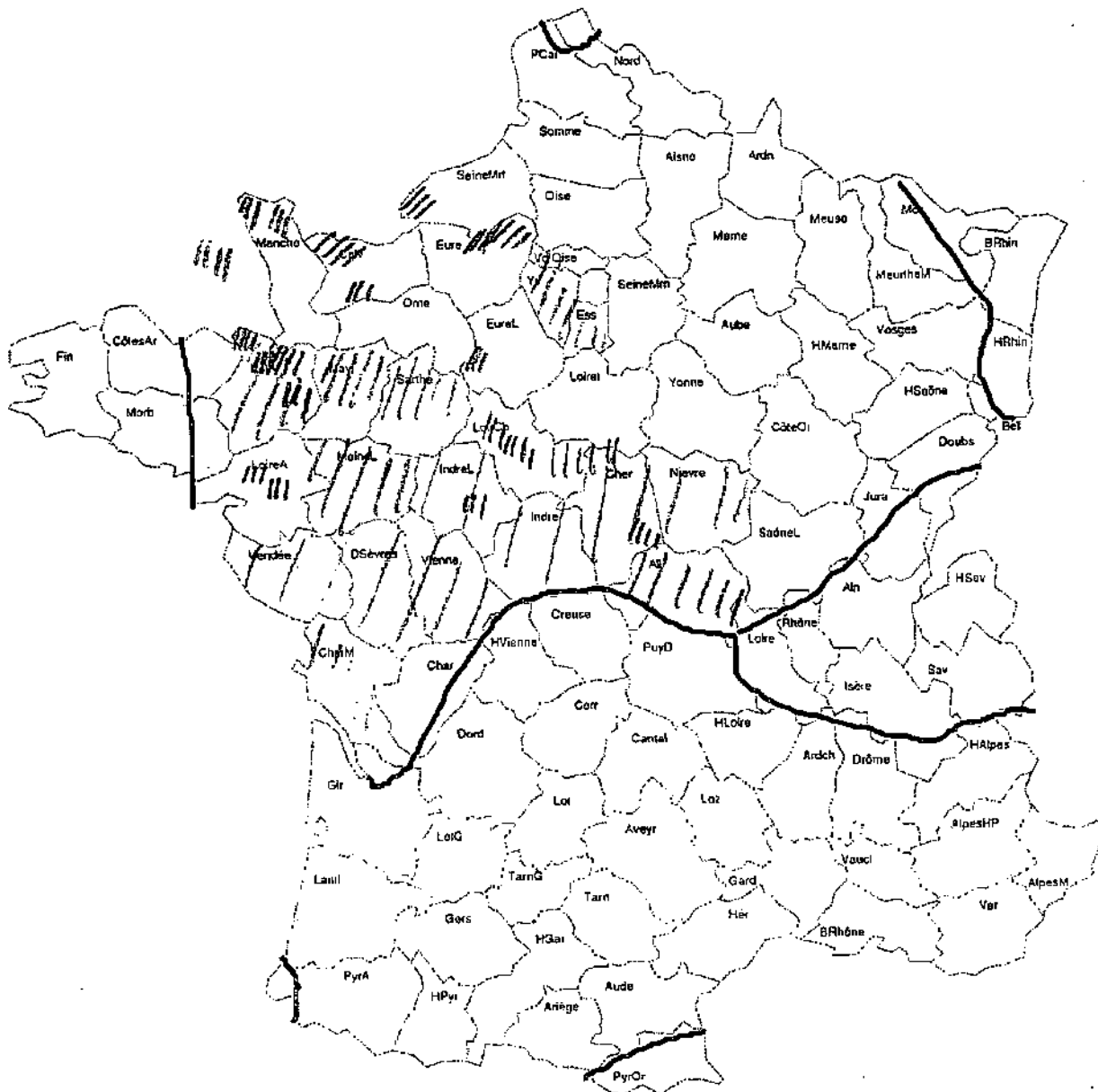
/// : dial.

carte 2



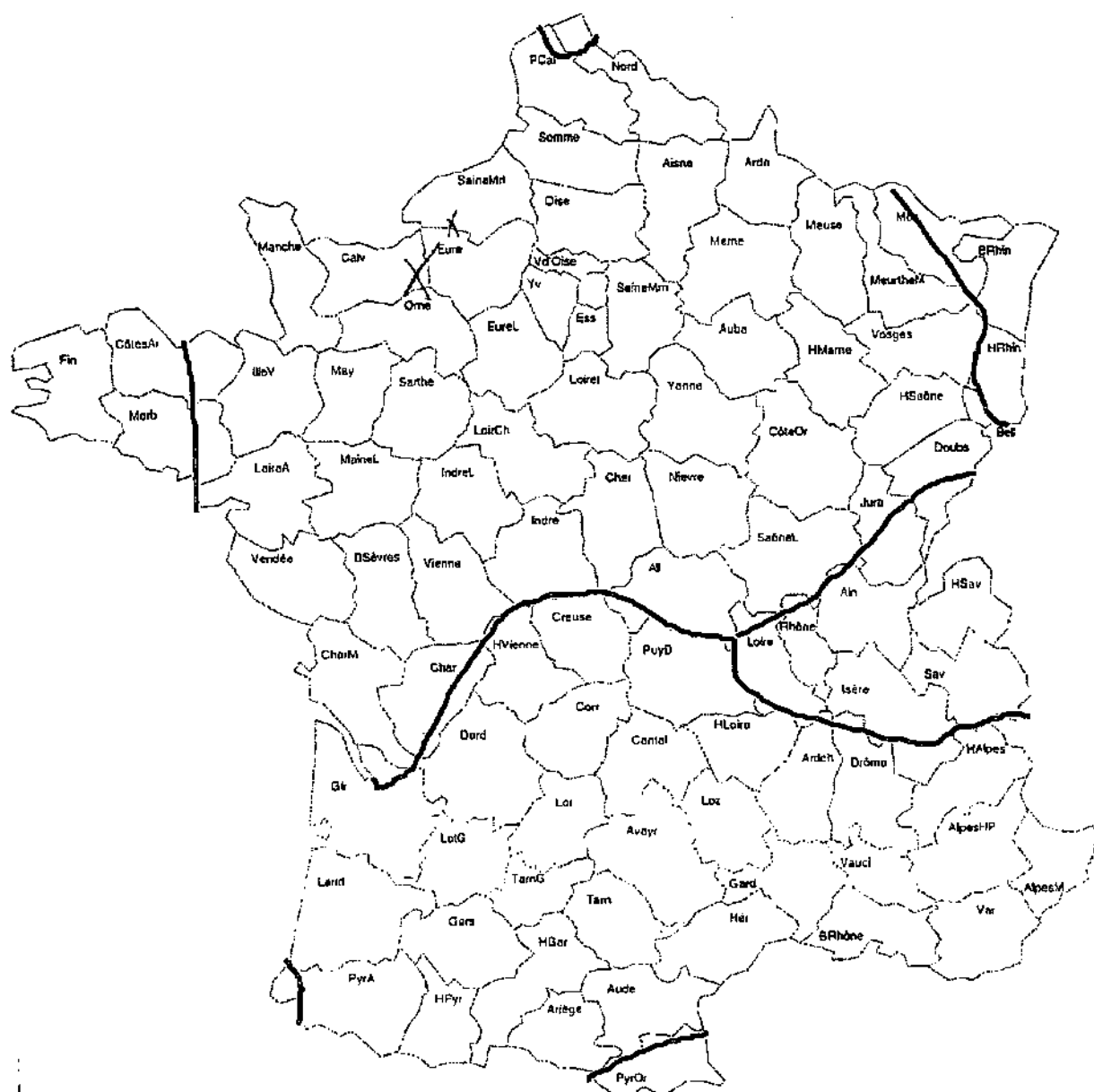
/// : fr. rég.

gouille
carte 1



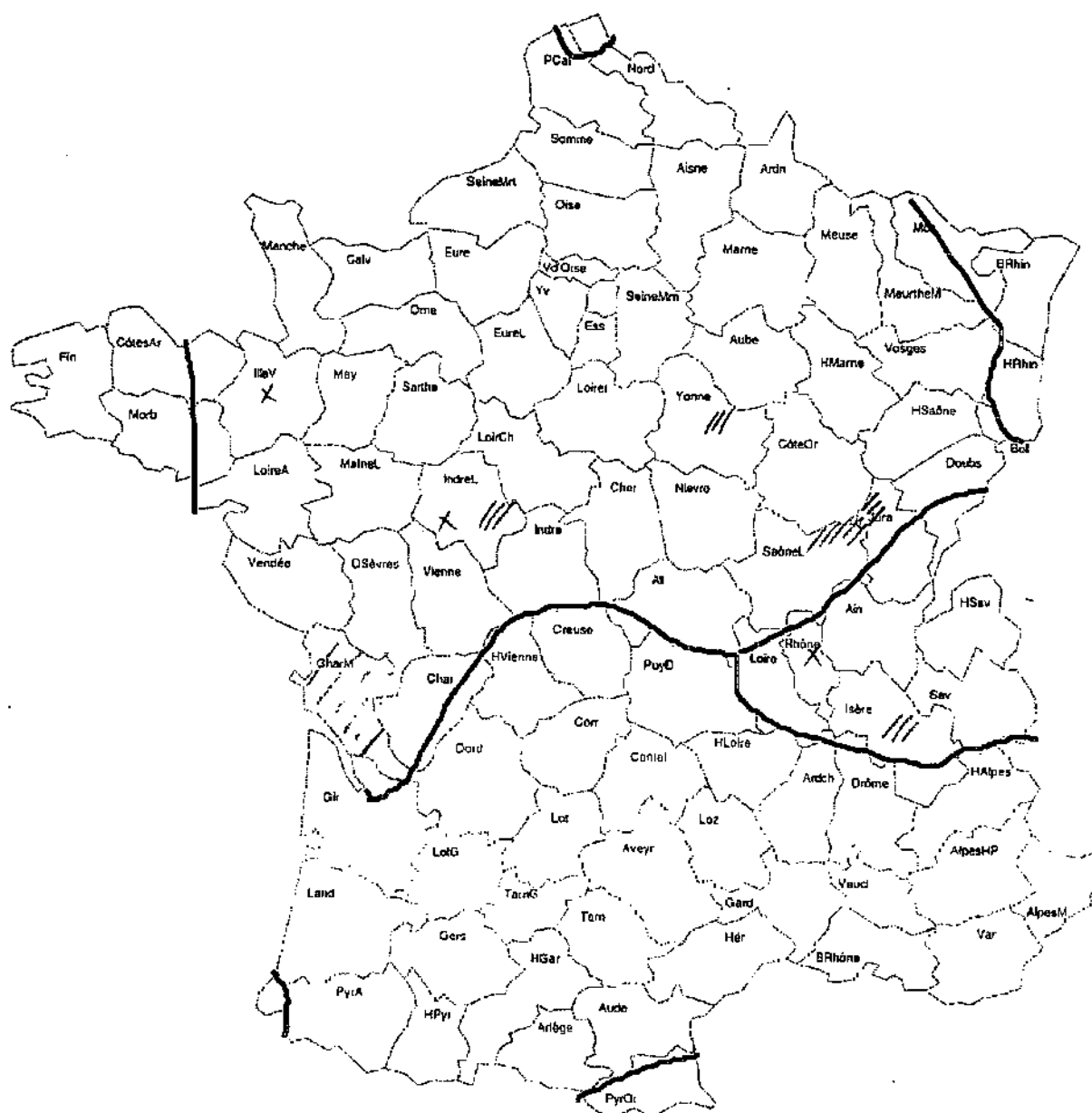
/// : dial.

gogueter



X : attest. anc.

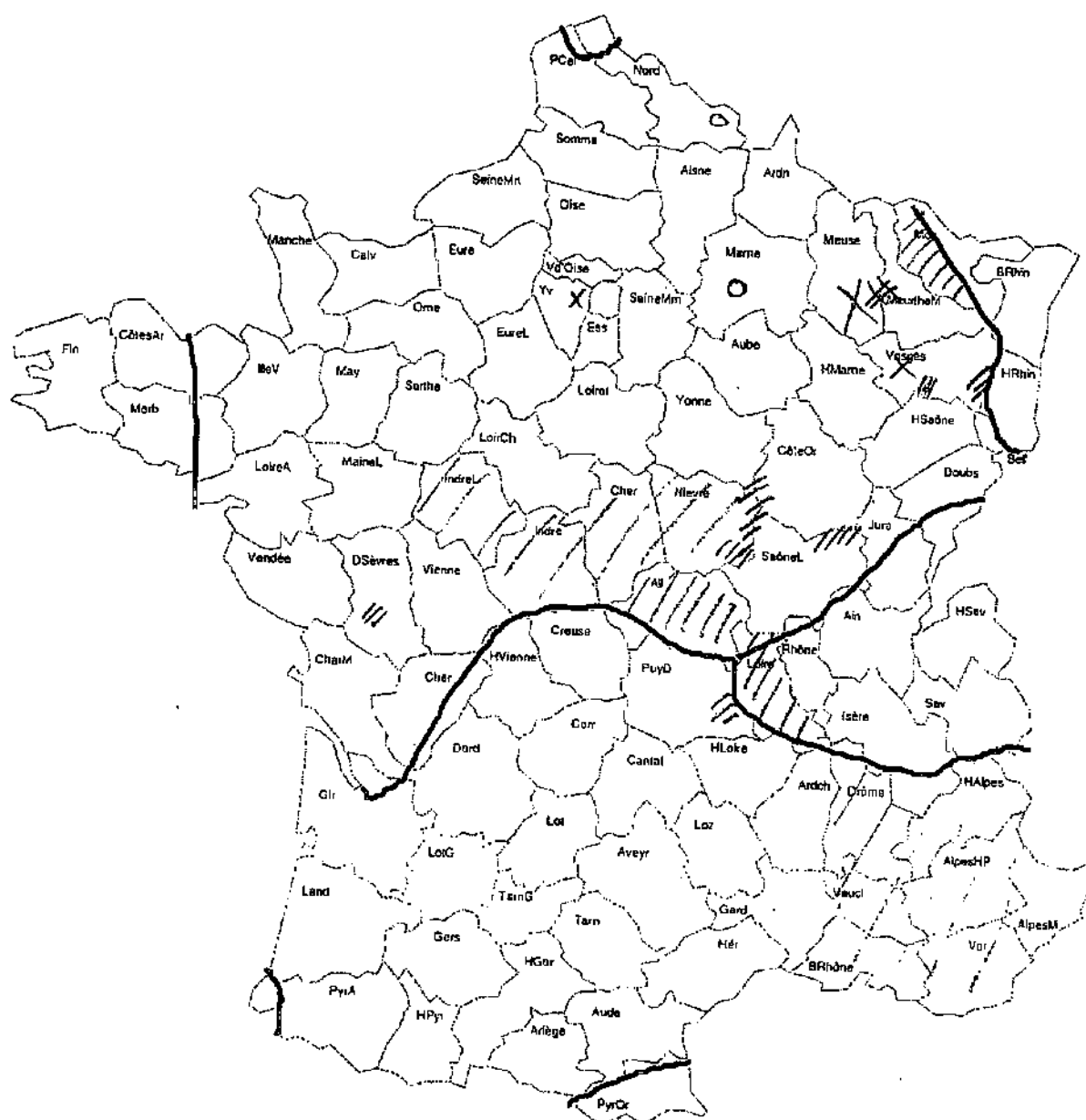
gaudelereau



X : mfr.

/// : dial.

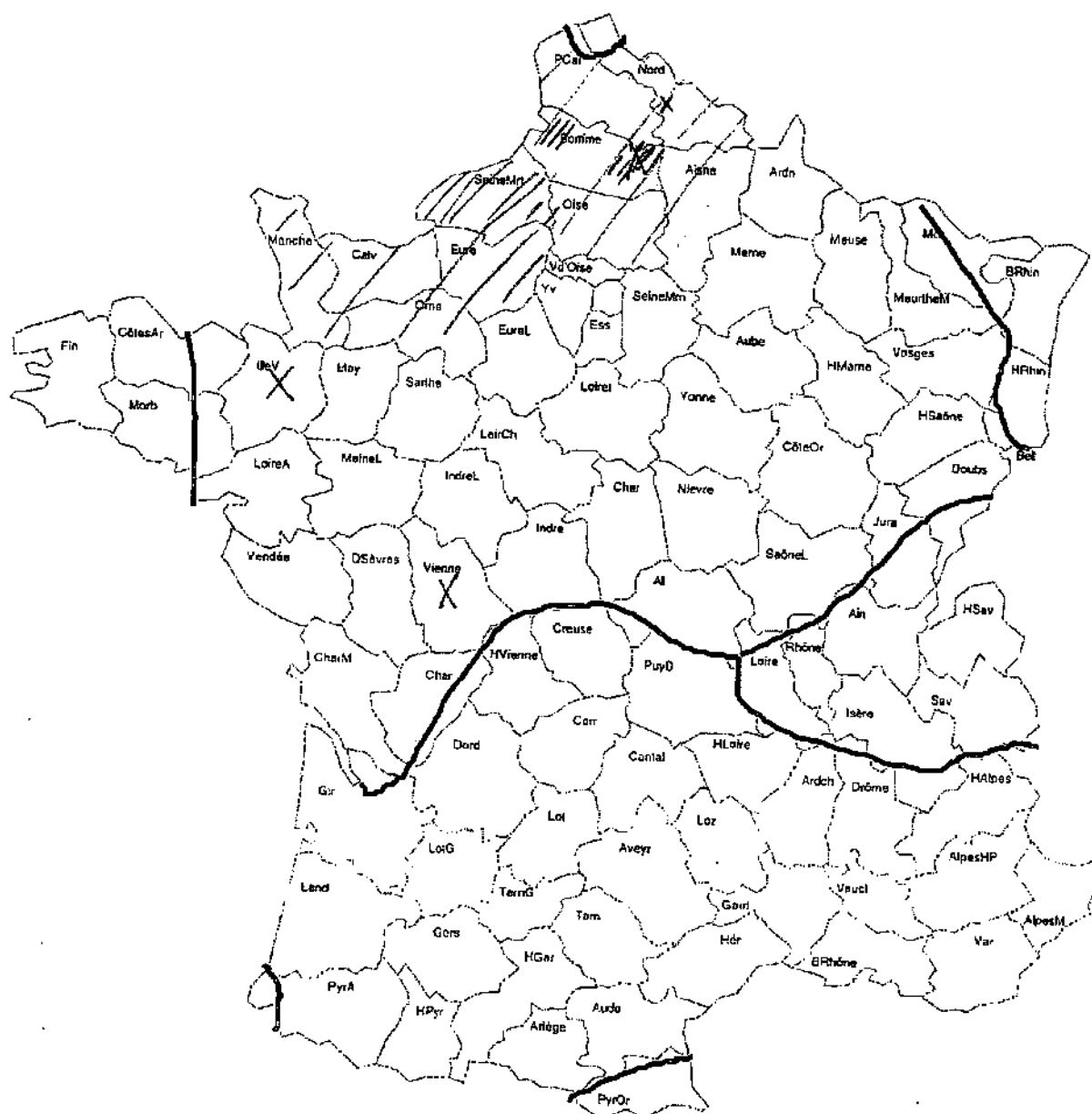
gasté



X : afr.

O : mfr.

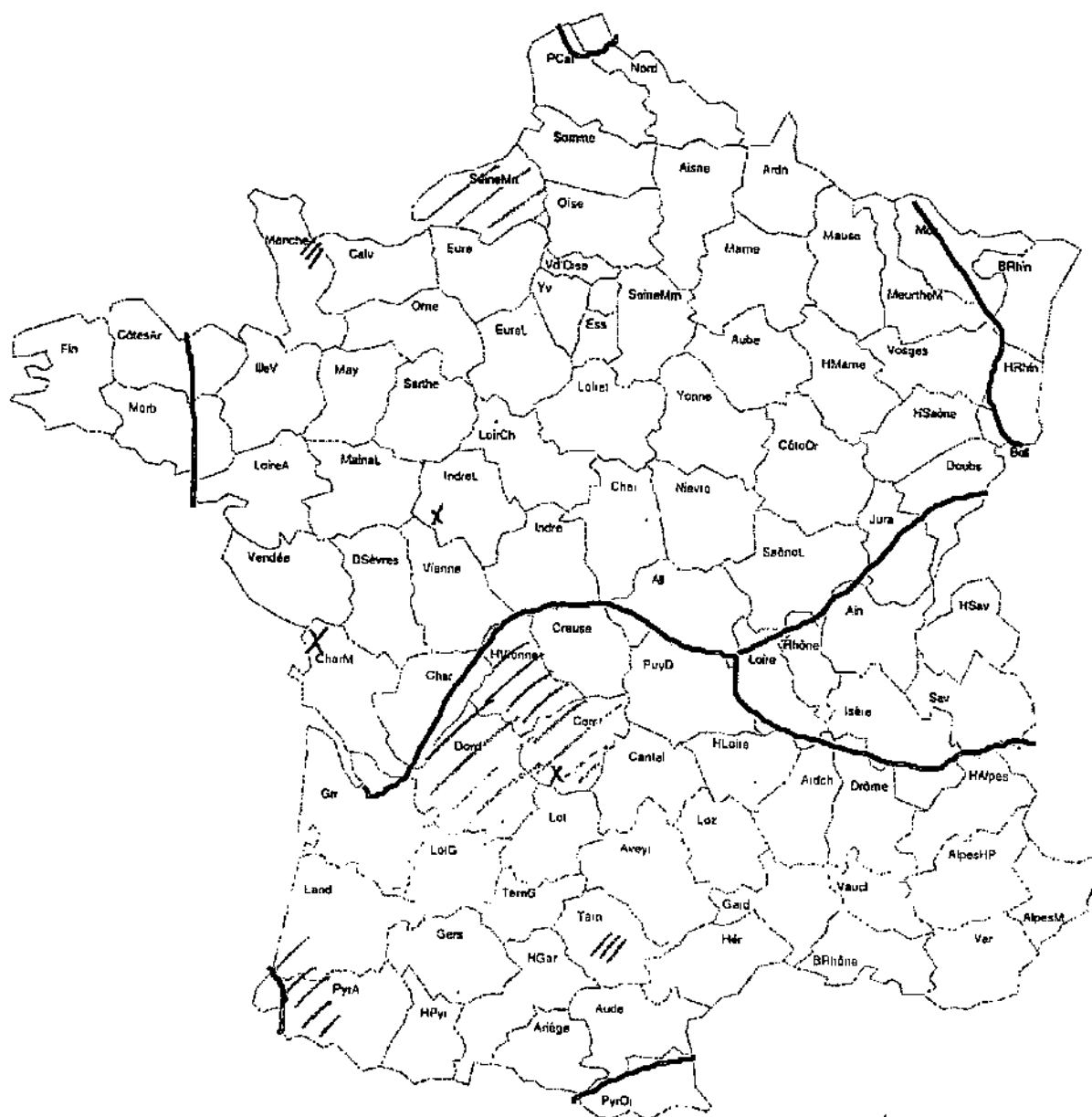
/// : dial.



X : attest. anc.

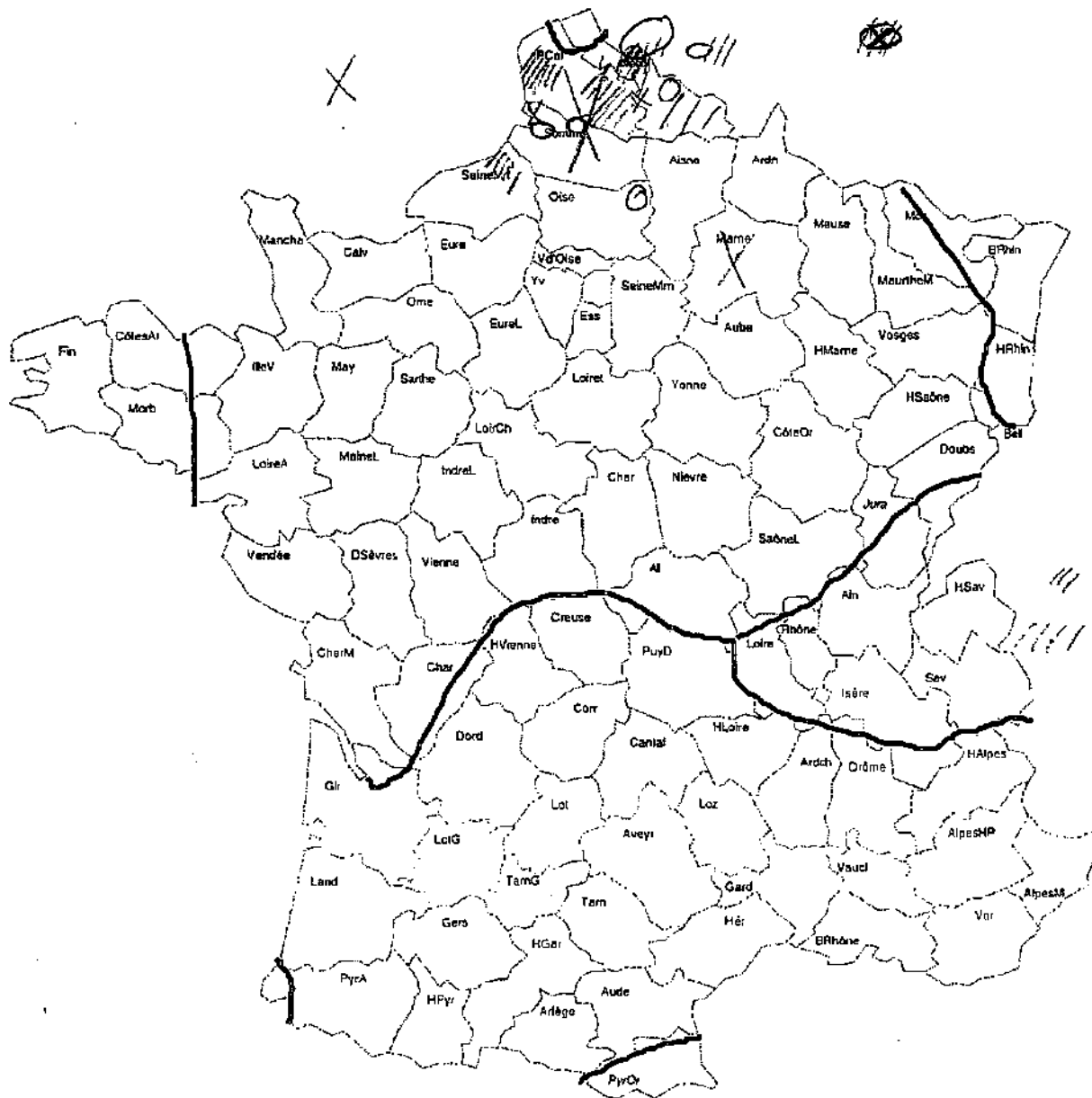
/// : dial.

galier



/// : dial.

gaignage

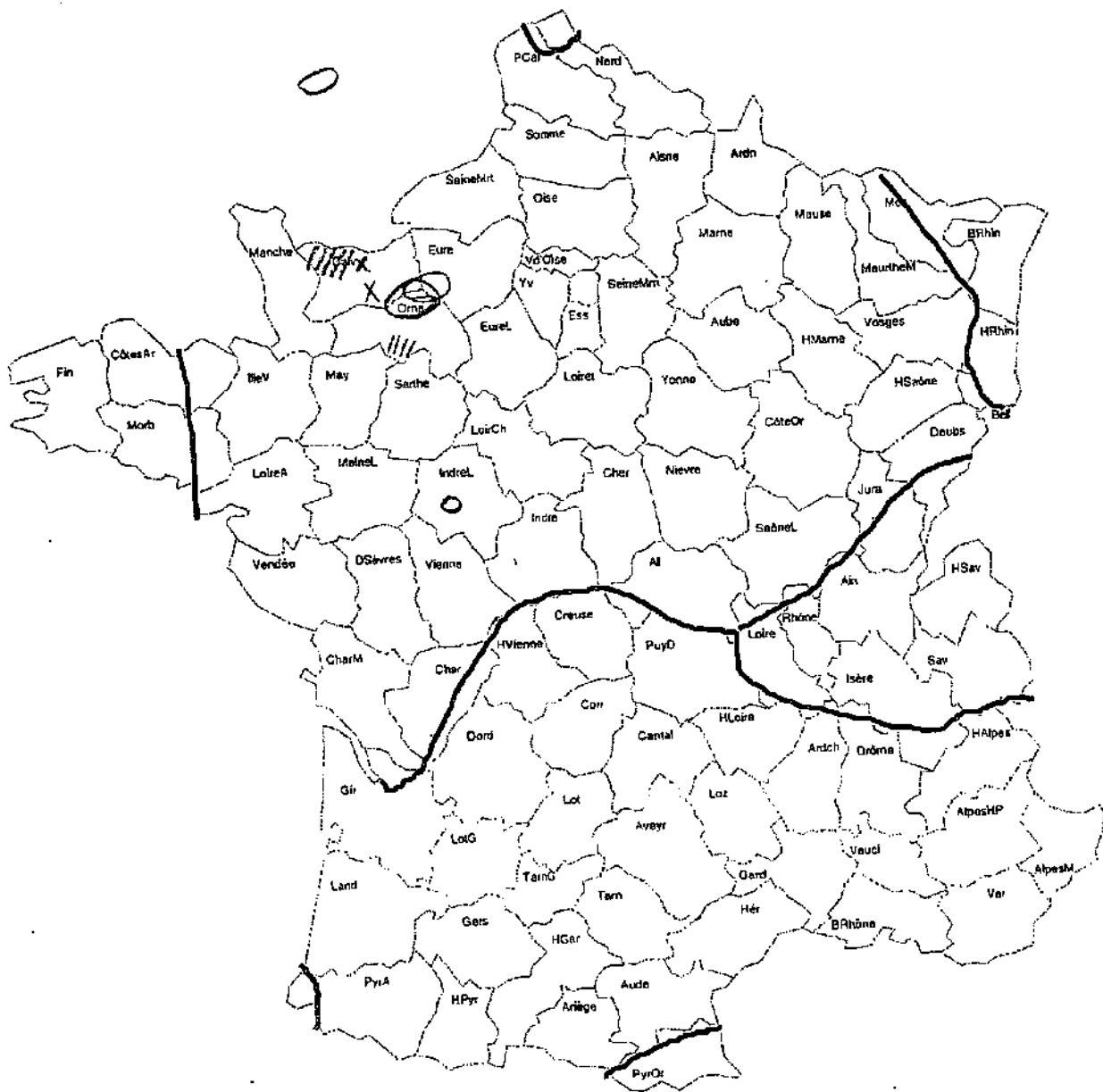


X : afr.

O : mfr.

/// : dial.

furé



a) *furé, furer*

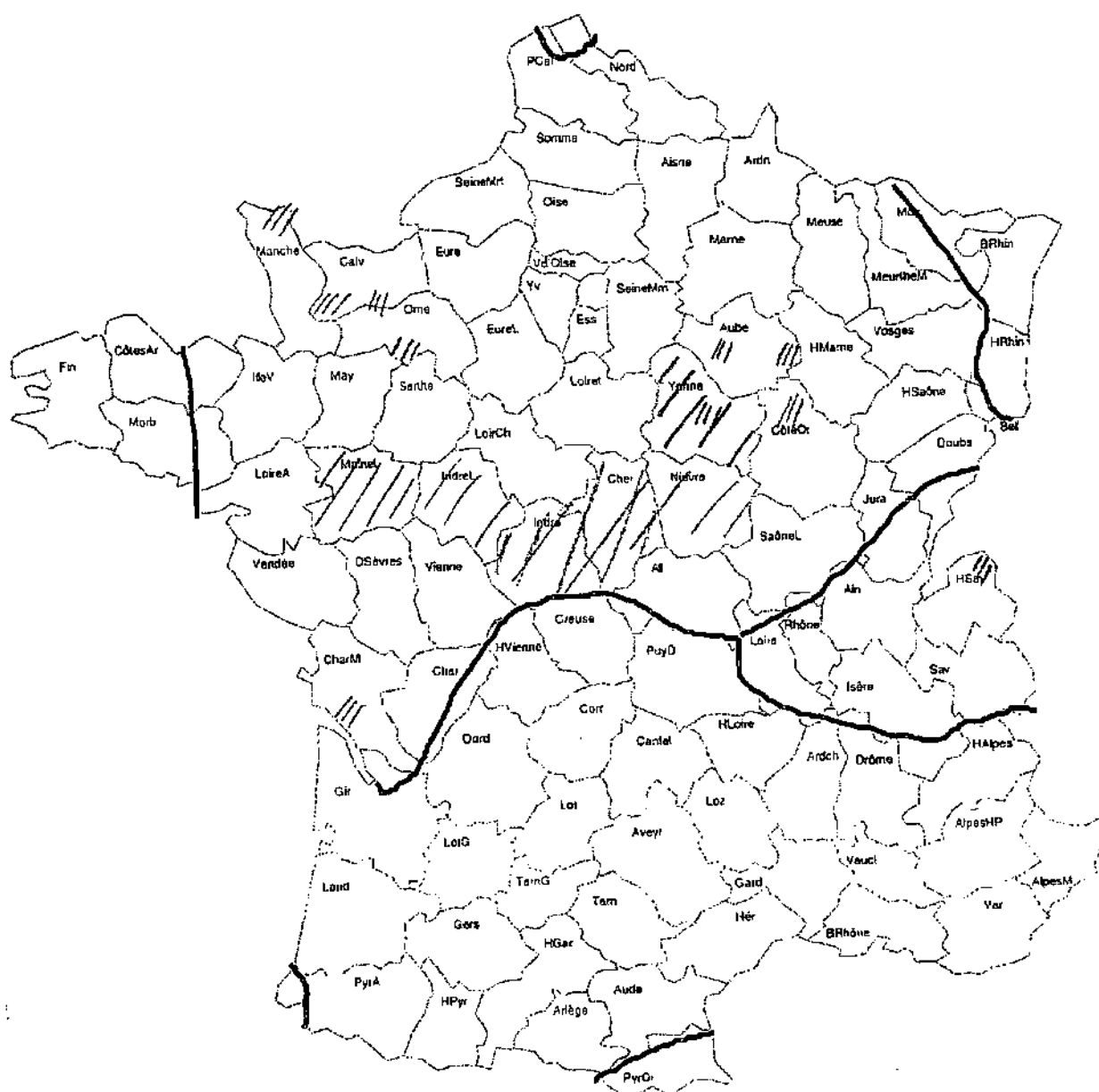
X : attest. anc.

/// : dial,

b) $fu(i)re$

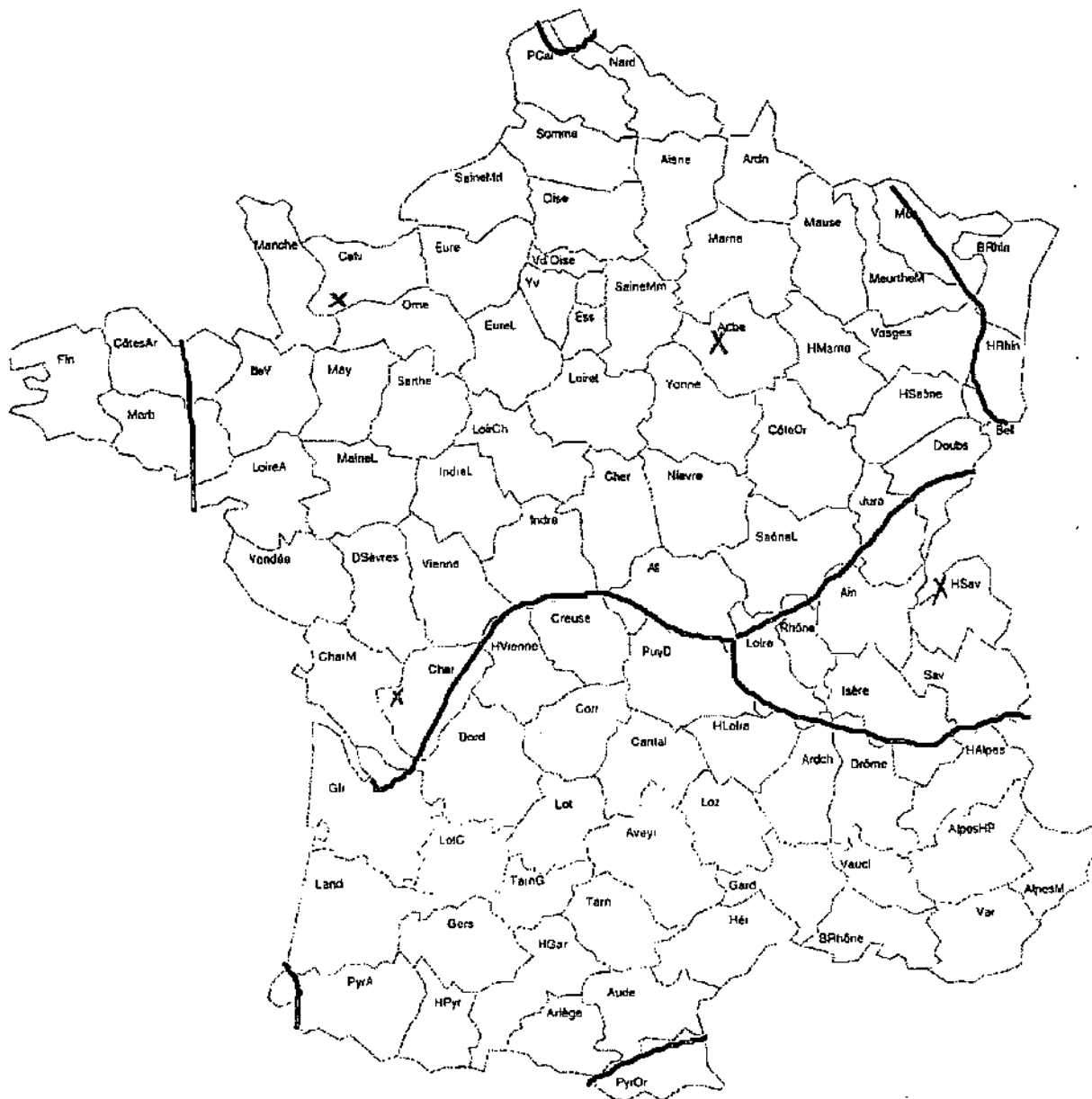
O : attest. anc.

frouller



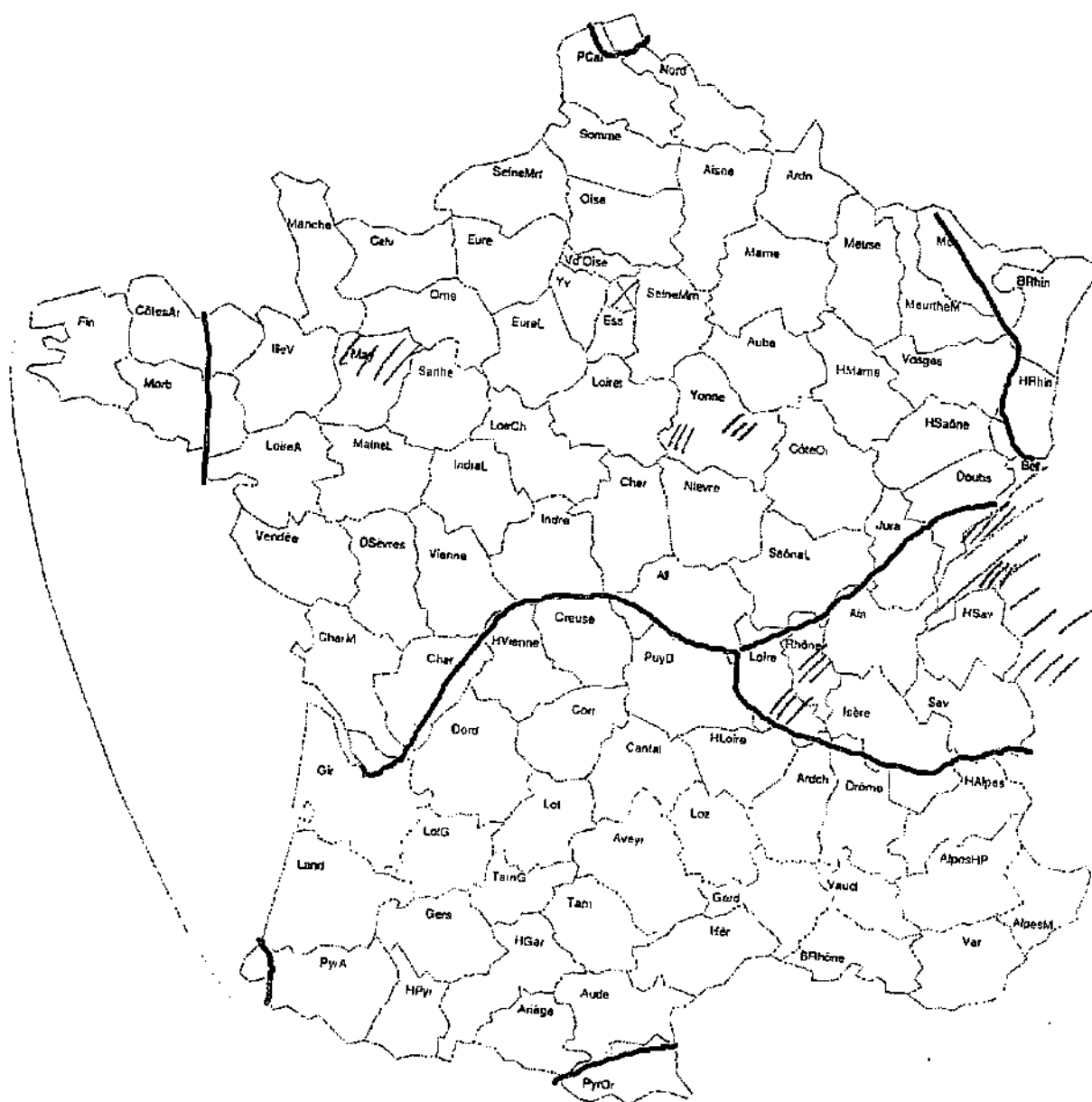
/// : dial.

avoir froict es dens



X : attest. anc.

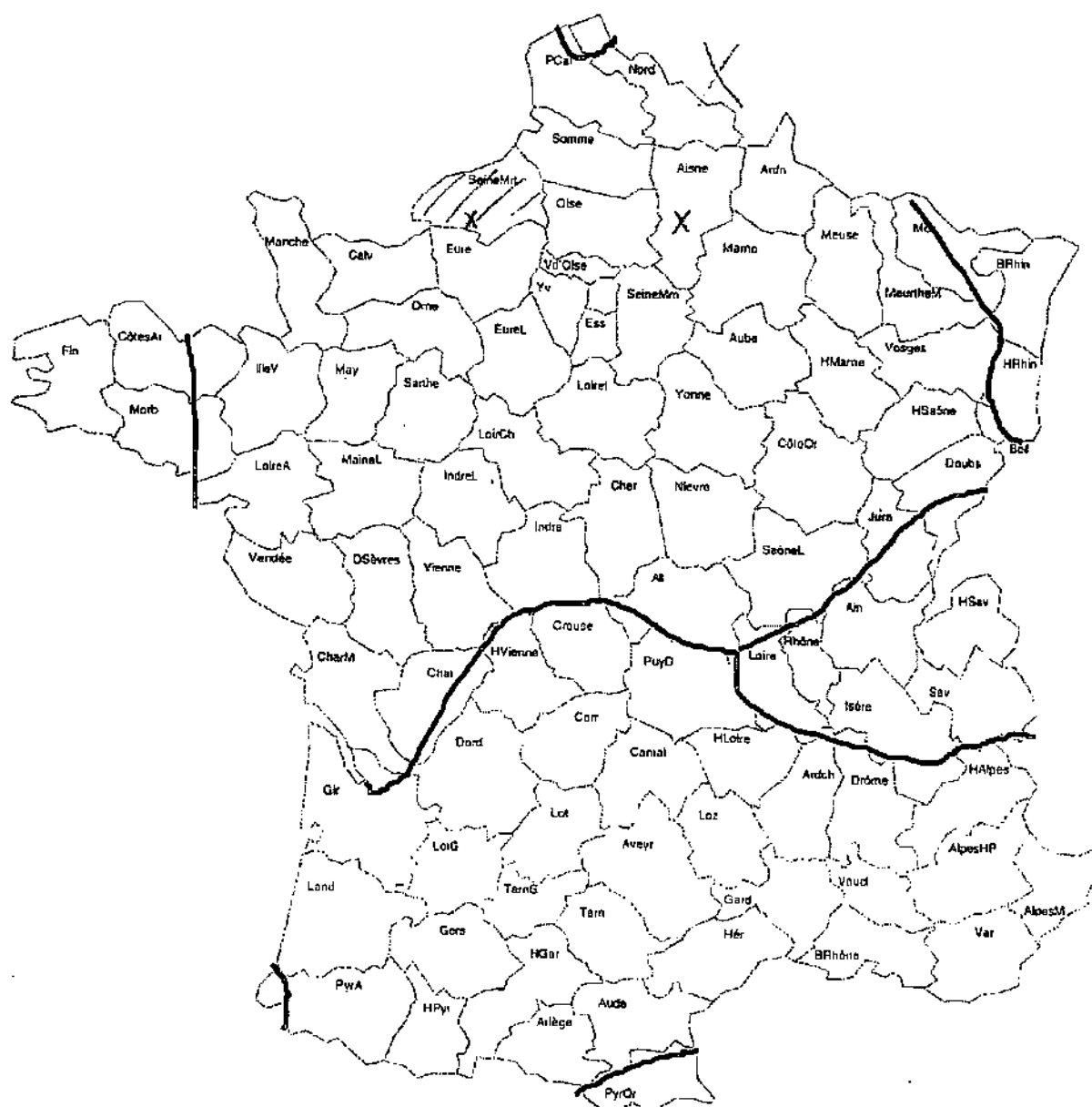
fringuer



X : attest. anc.

/// : dial.

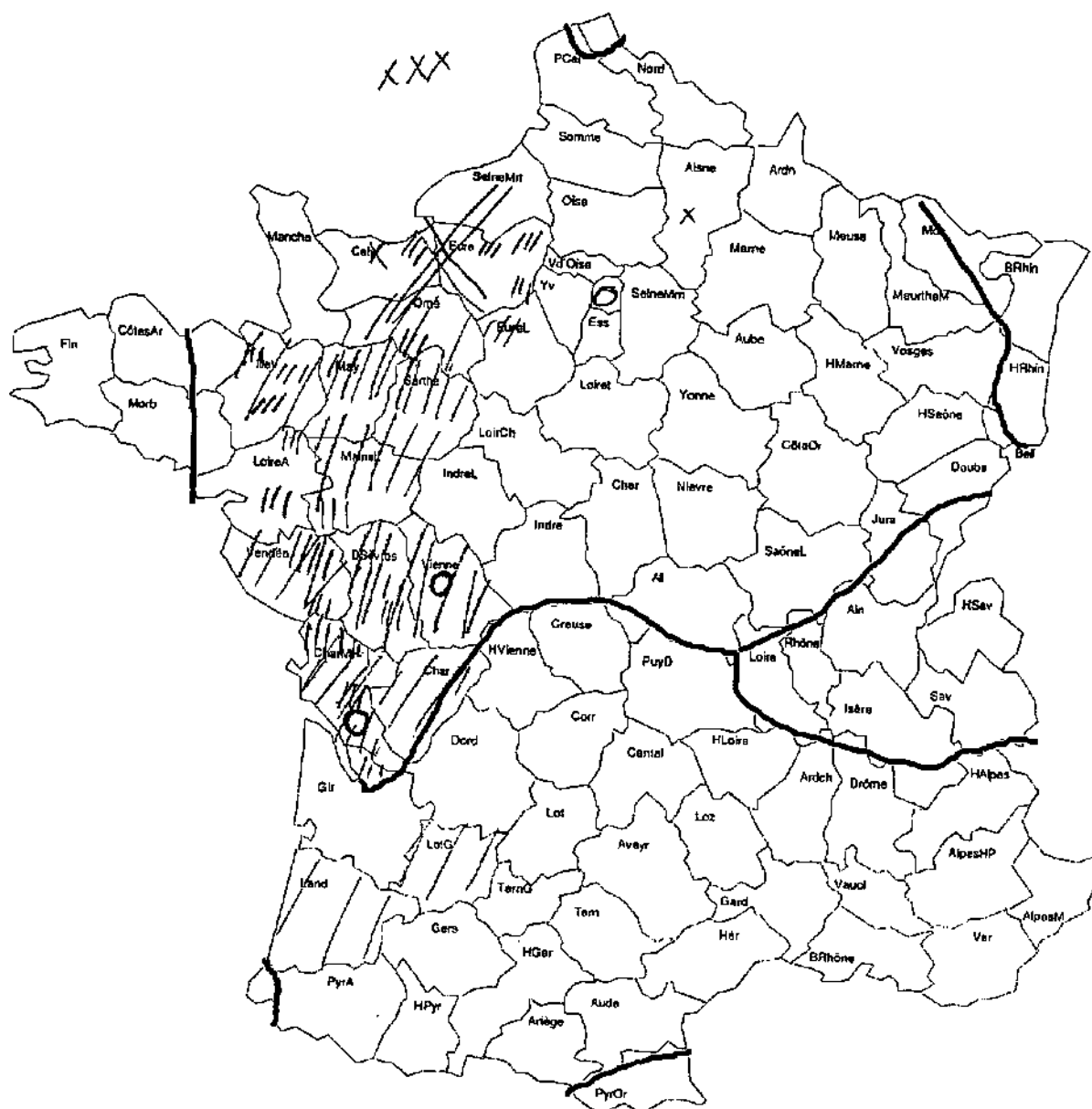
fretel



X : attest. anc.

/// : dial.

fresaye

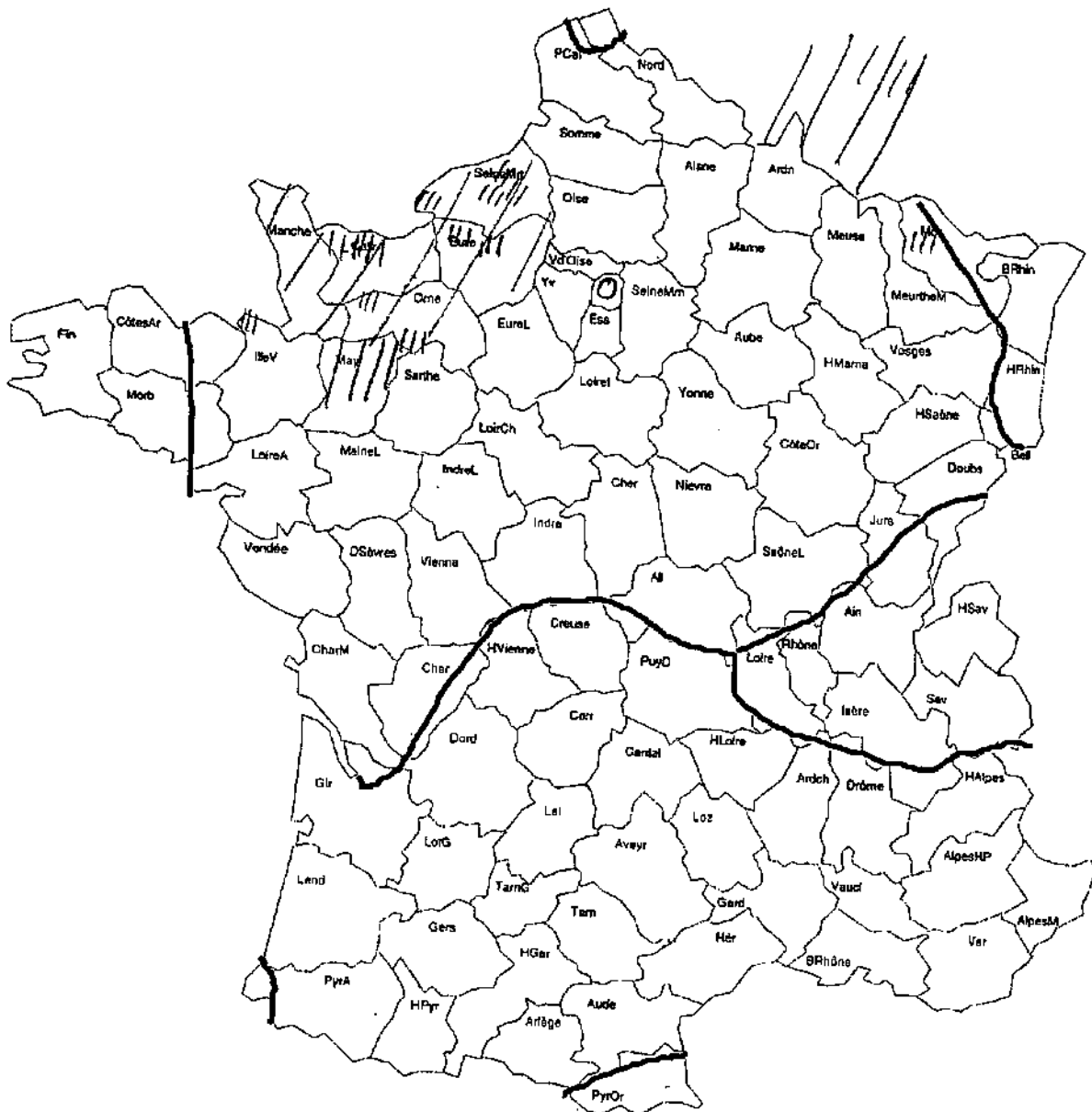


X : afr.

0 : mfr.

'///' : dial.

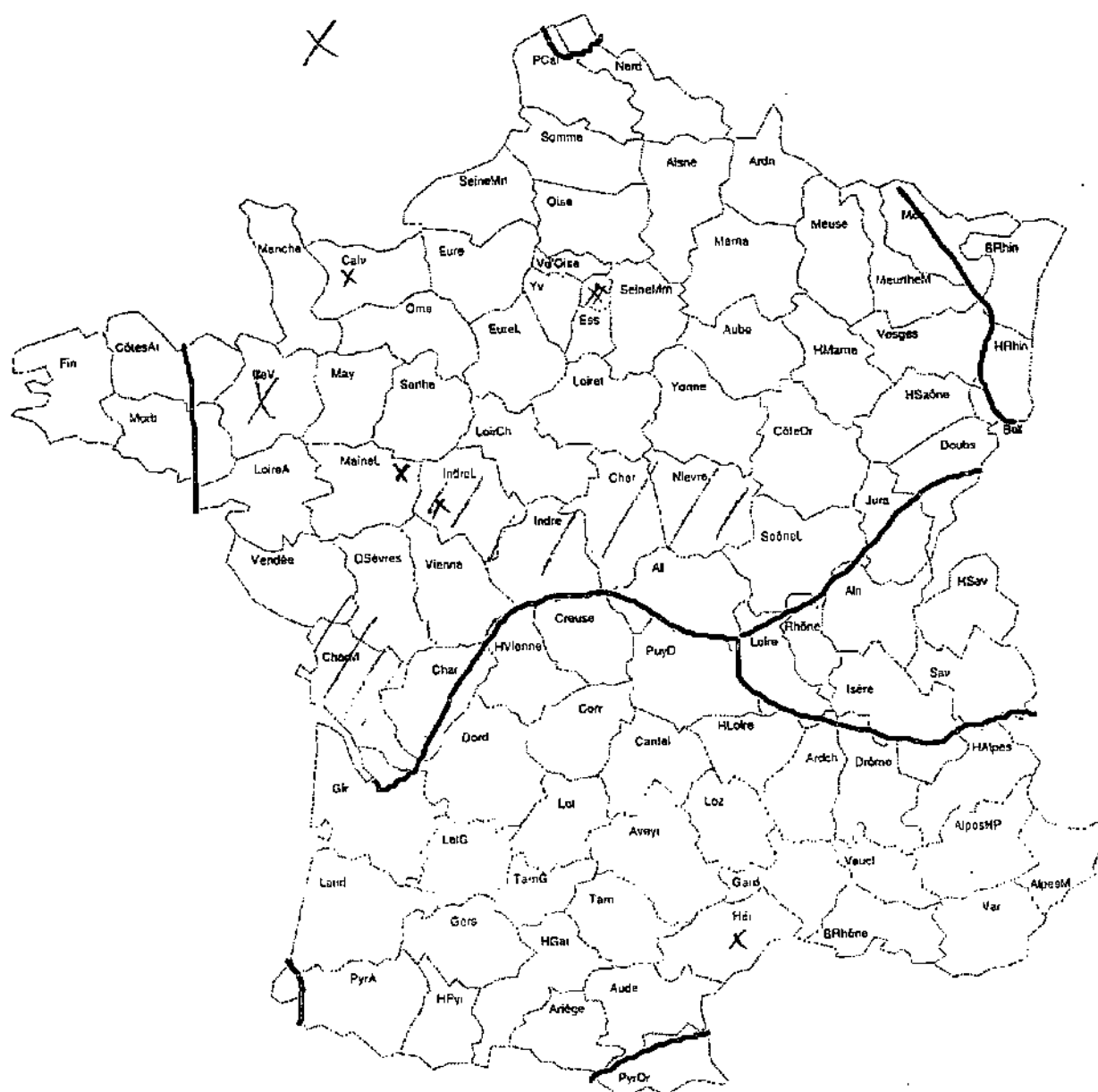
foutiner



X : attest. anc.

O : aussi .

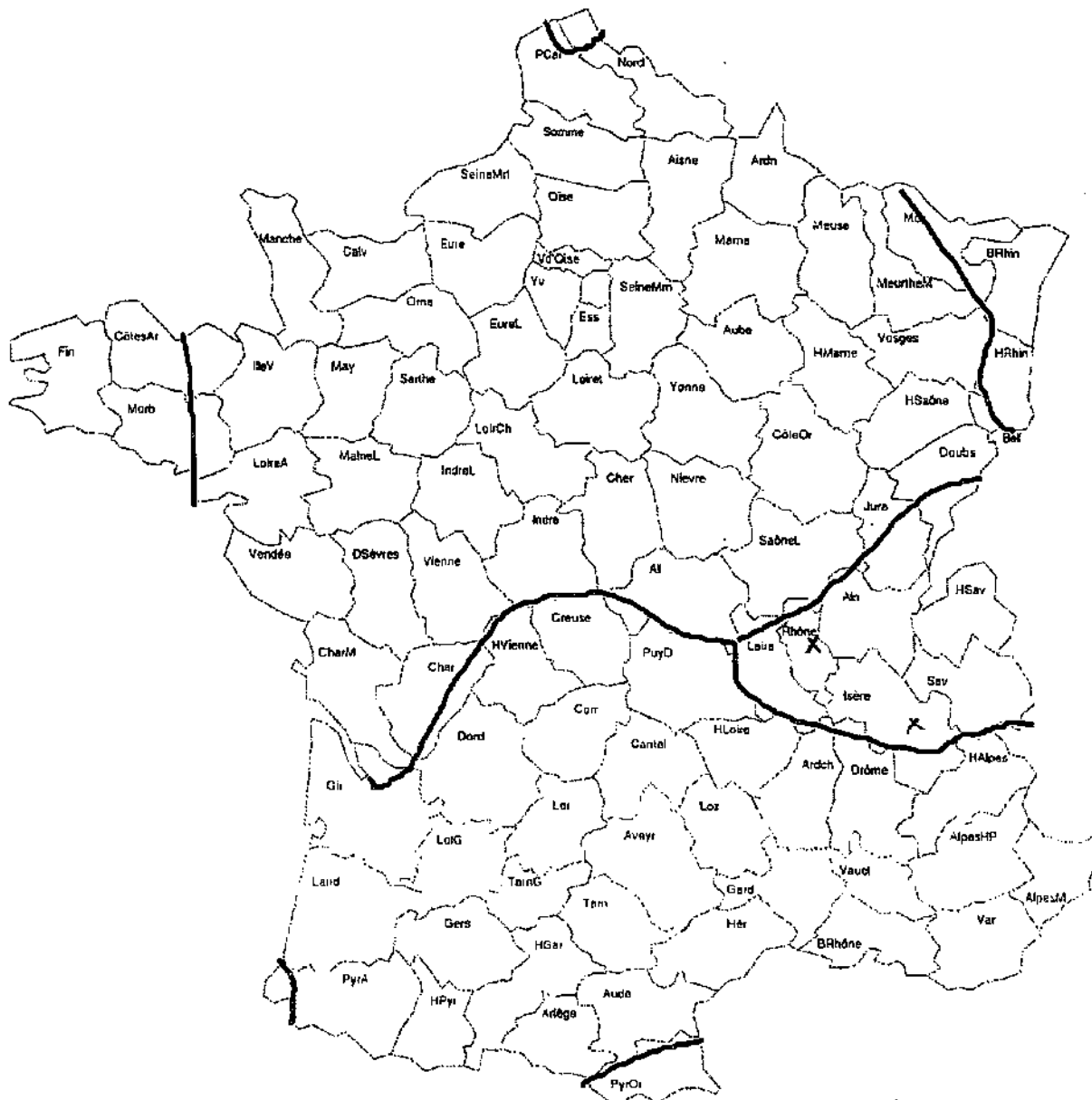
fourmentee



X : attest. anc.

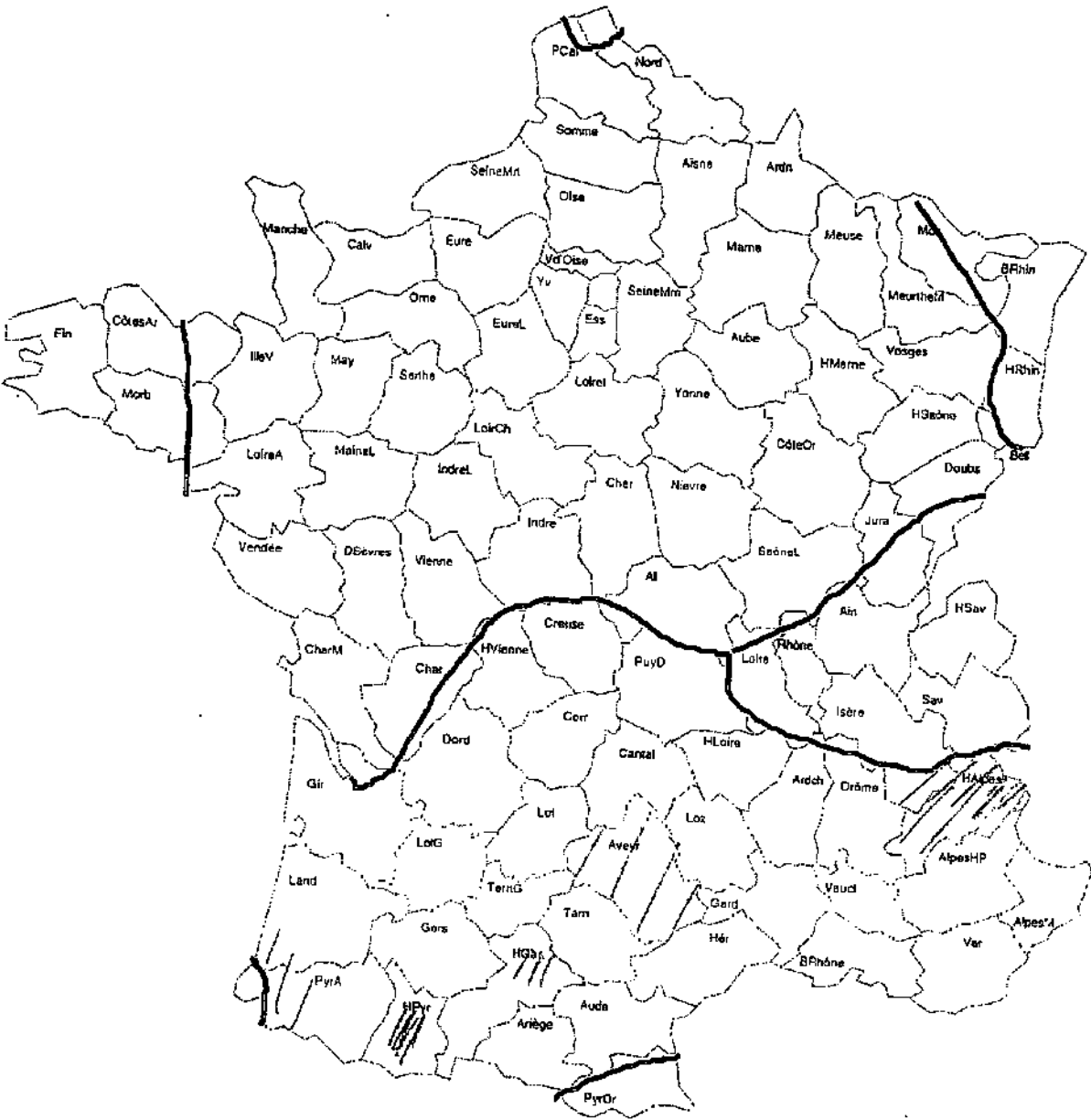
/// : dial.

forcené



X : attest. anc.

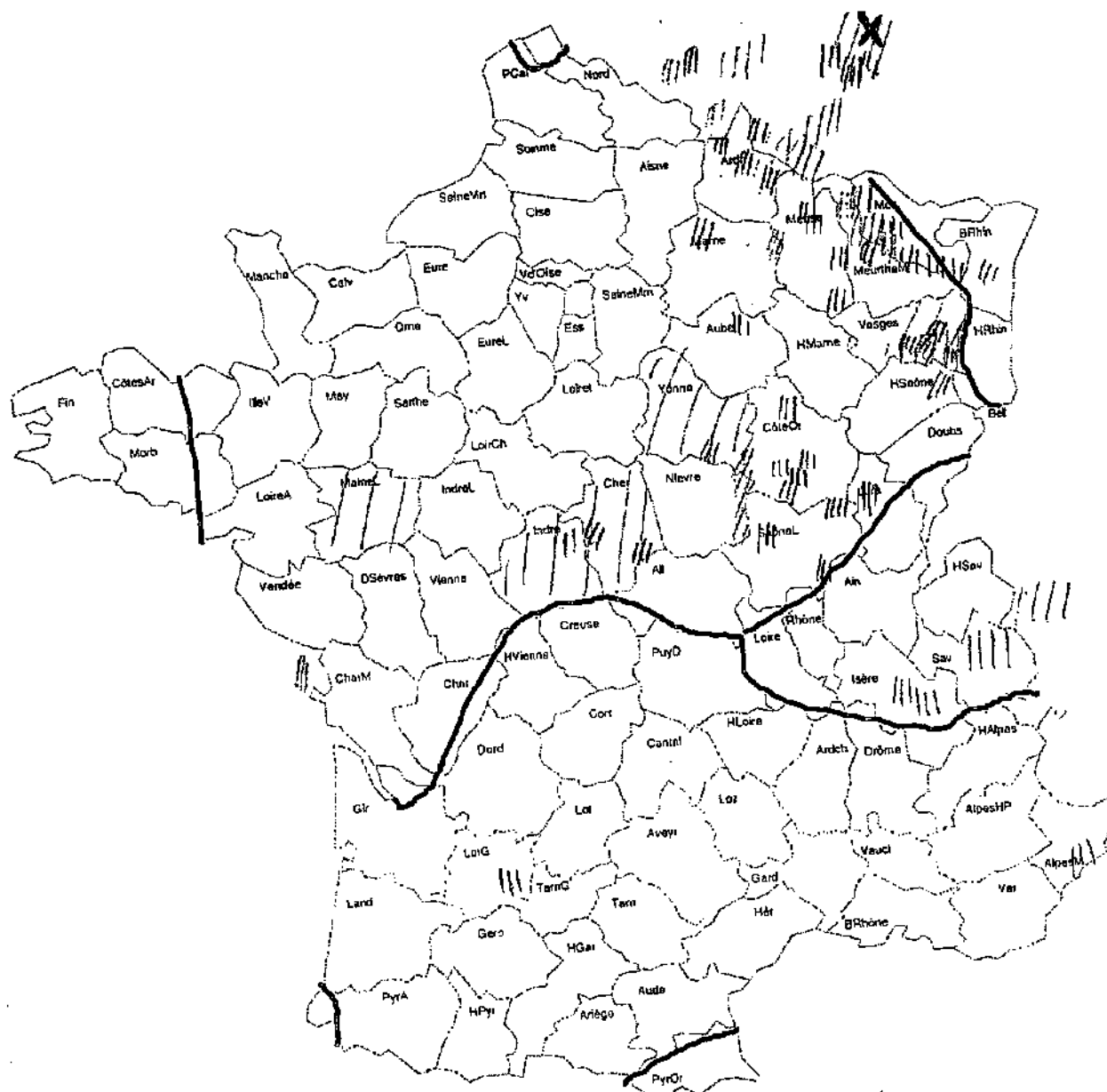
fongner



c)

/// : dial.

fongner

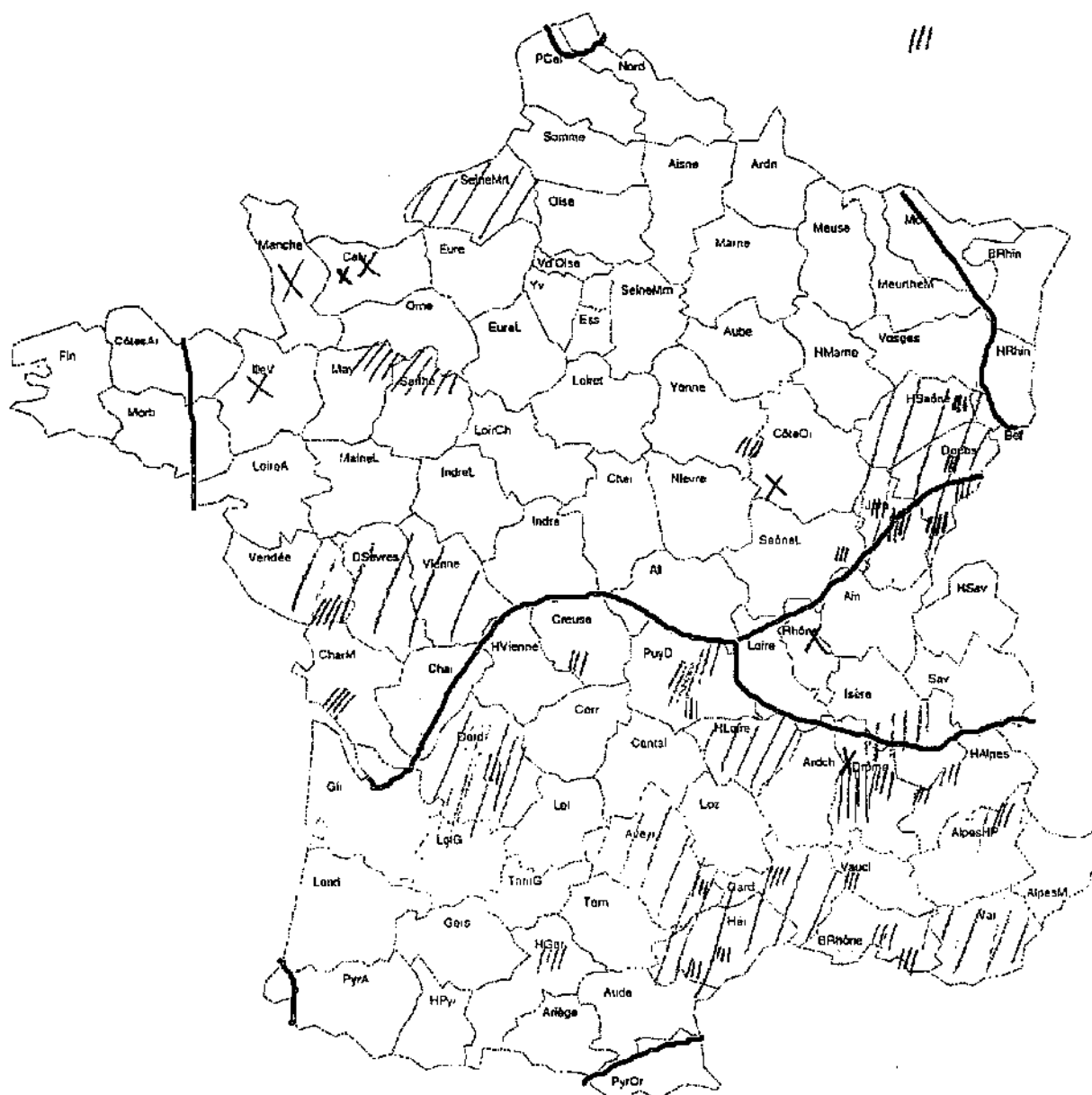


b)

X : attest. anc.

/// : dial.

fongner

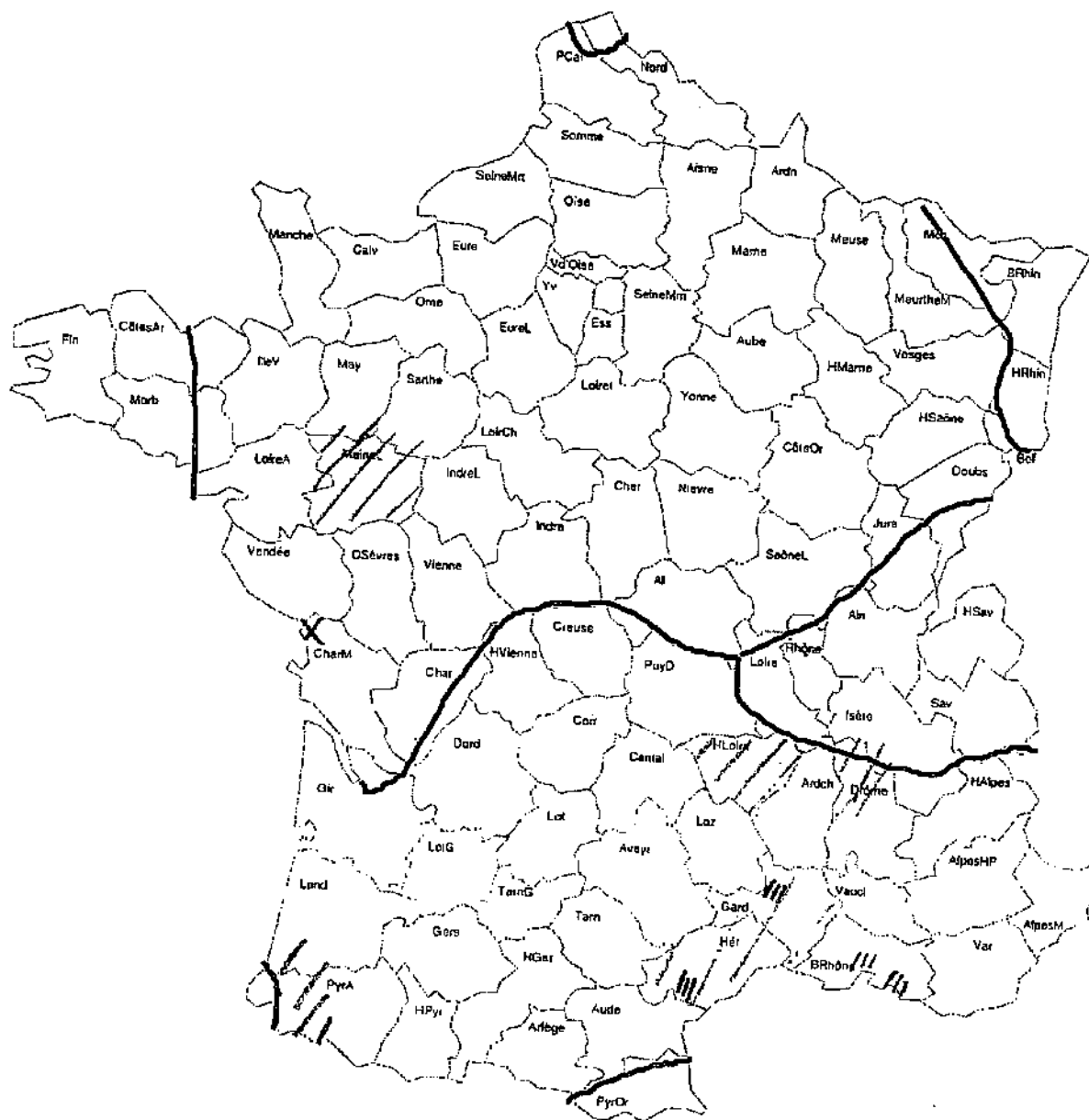


a)

X : attest. anc.

/// : dial.

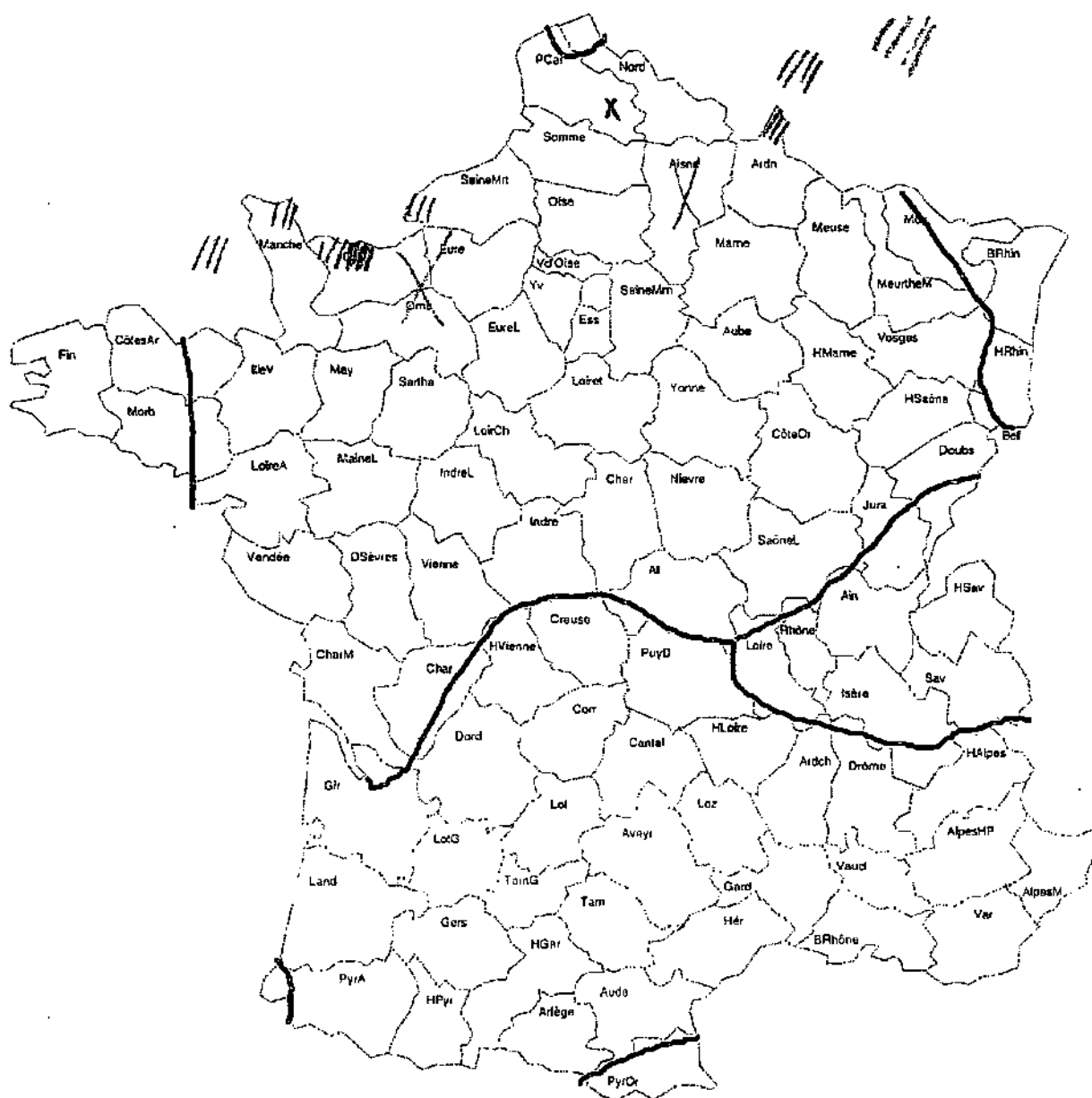
follas



X : attest. anc.

/// : dial.

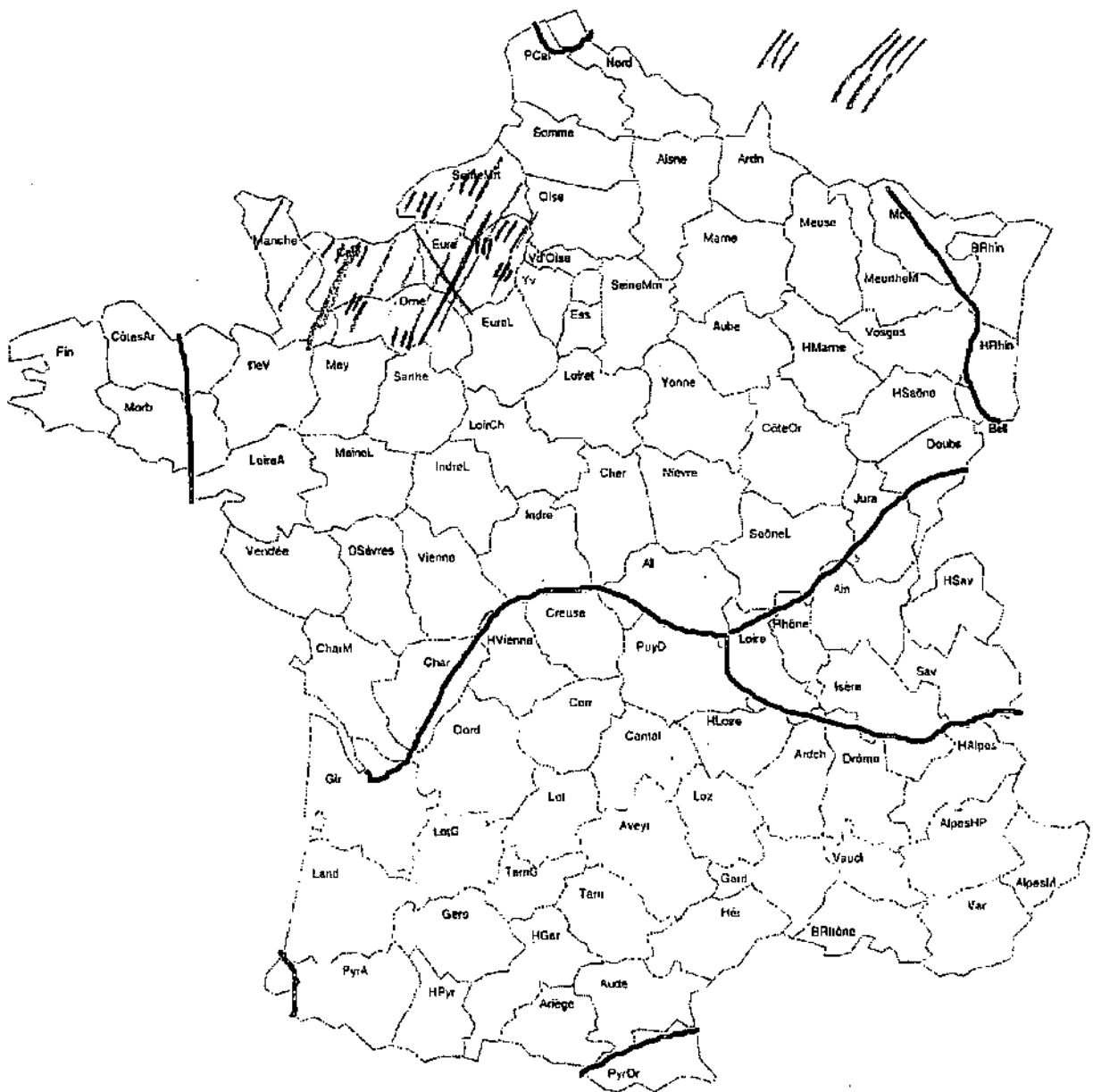
fizel



X : attest. anc.

/// : dial.

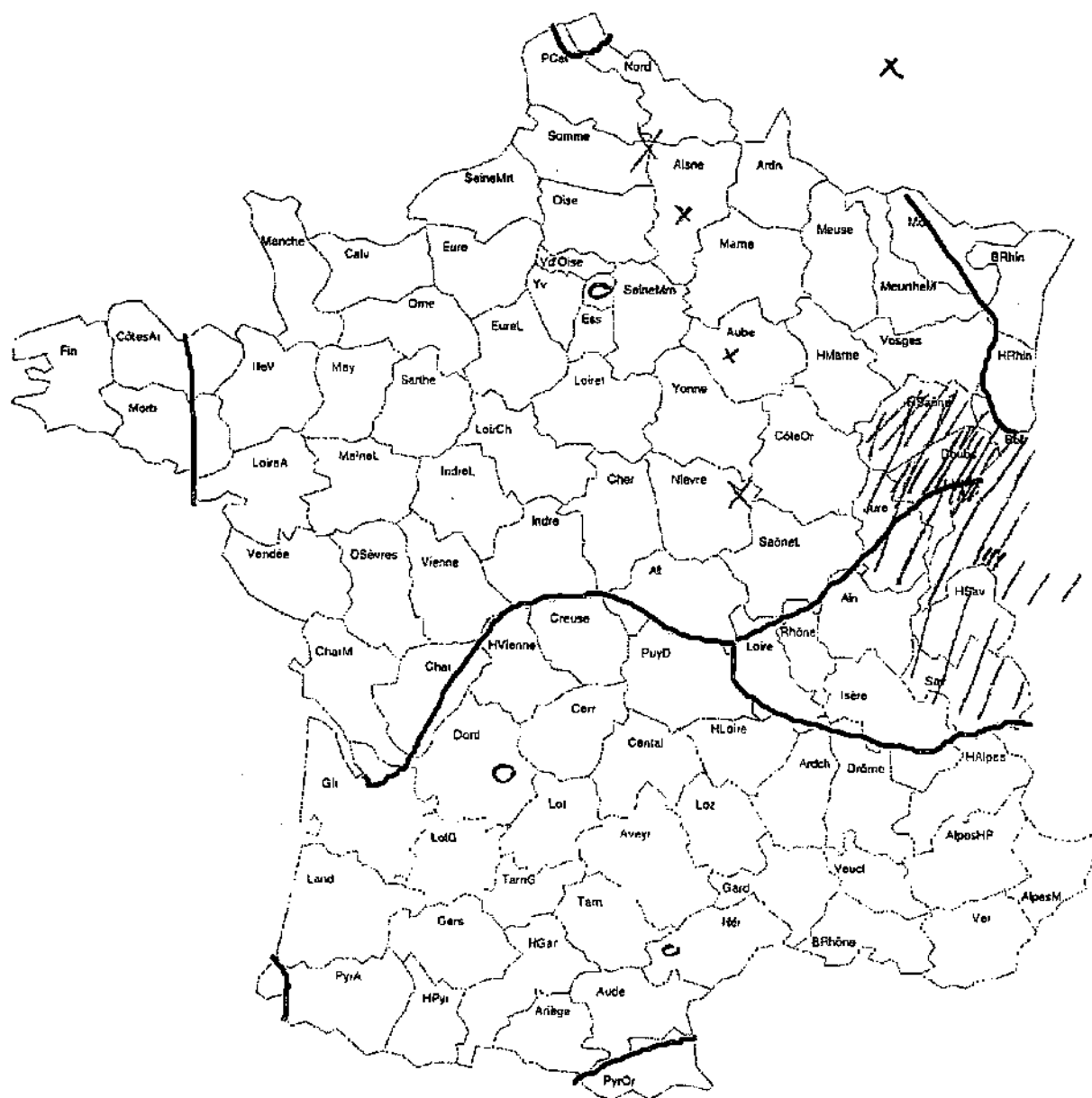
fisee



X : attest. anc.

/// : dial.

femerine

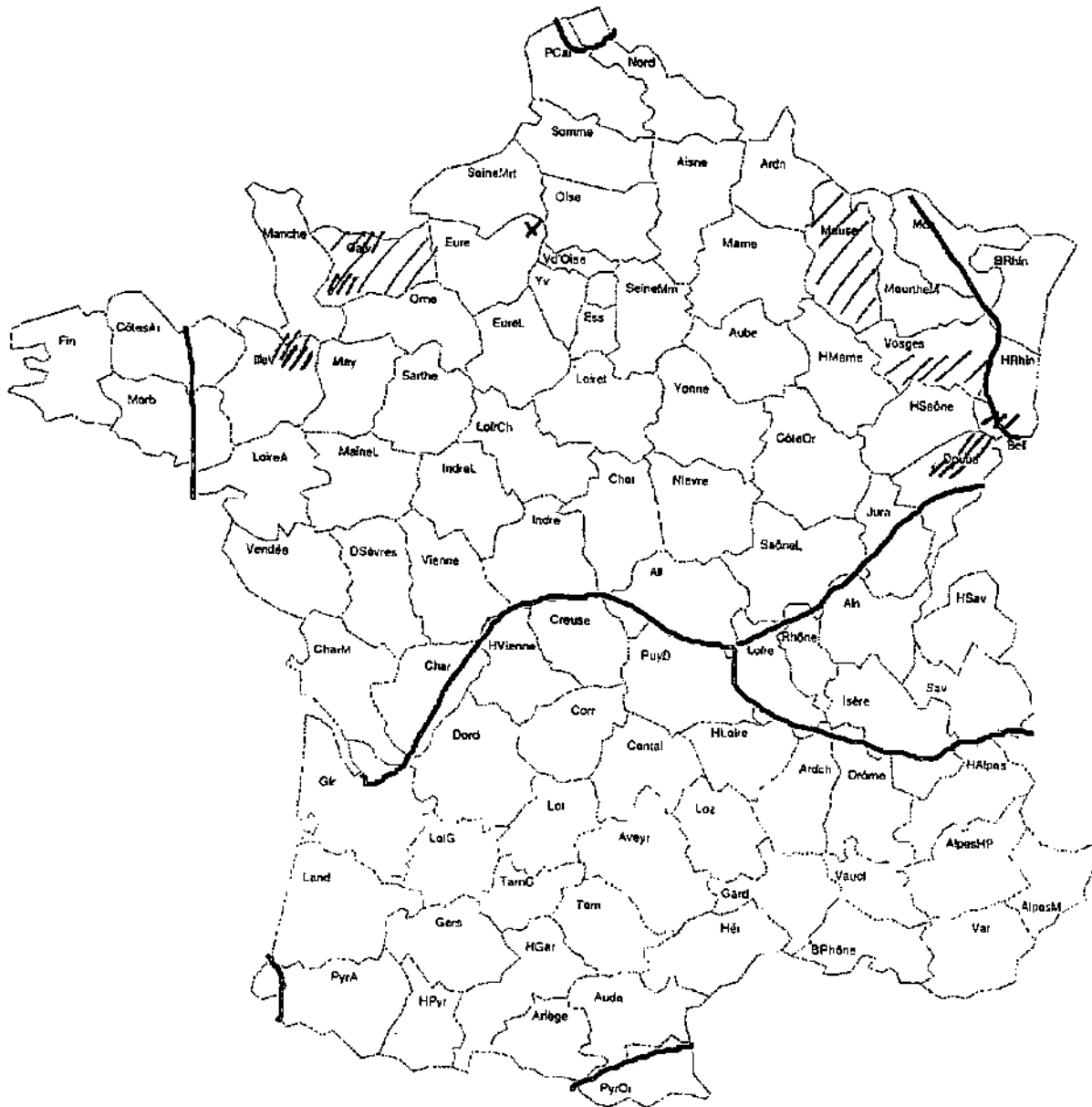


X : afr.

O : mfr.

/// : dial.

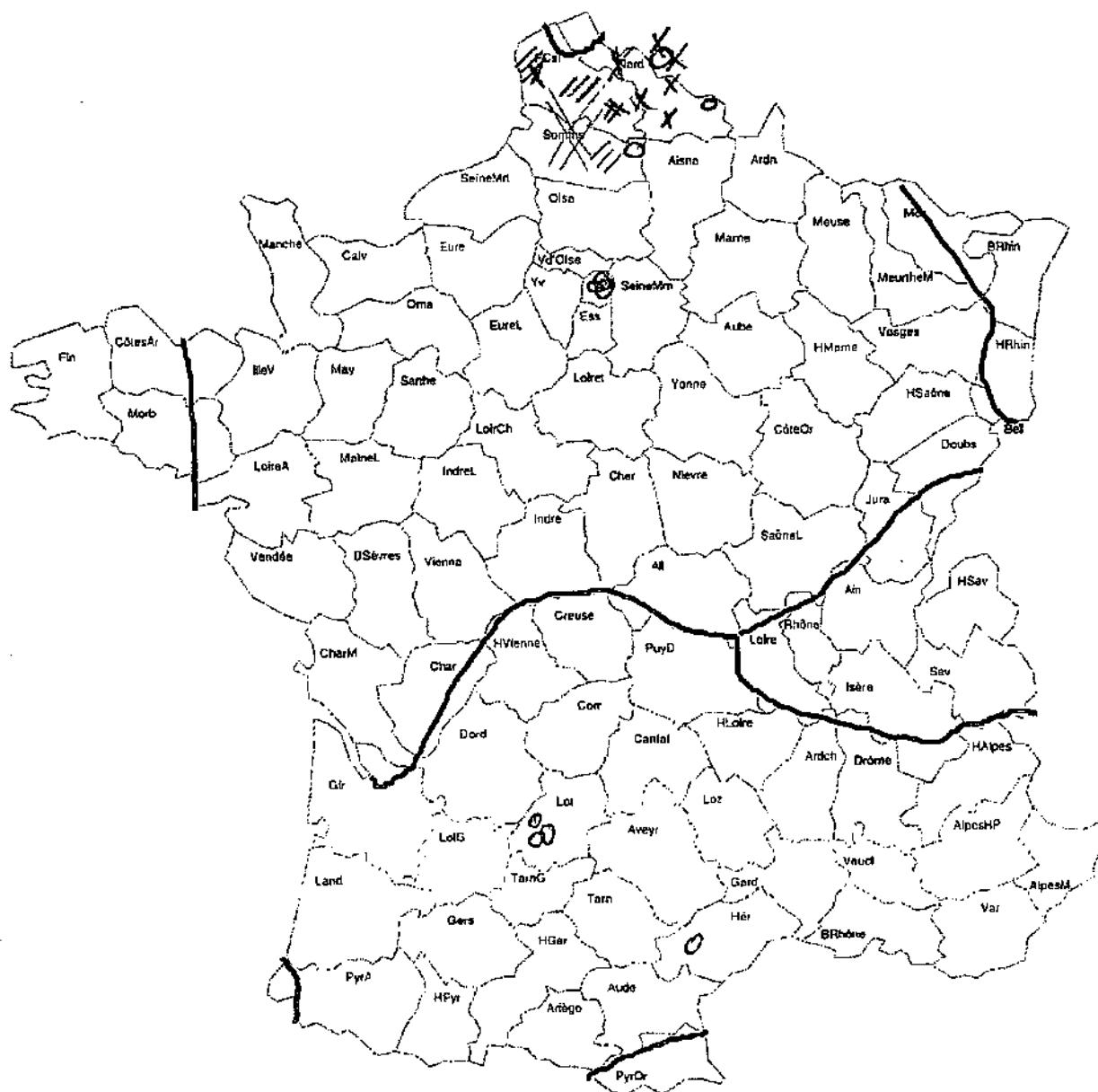
fauverete



X : attest. anc.

/// : dial.

famis

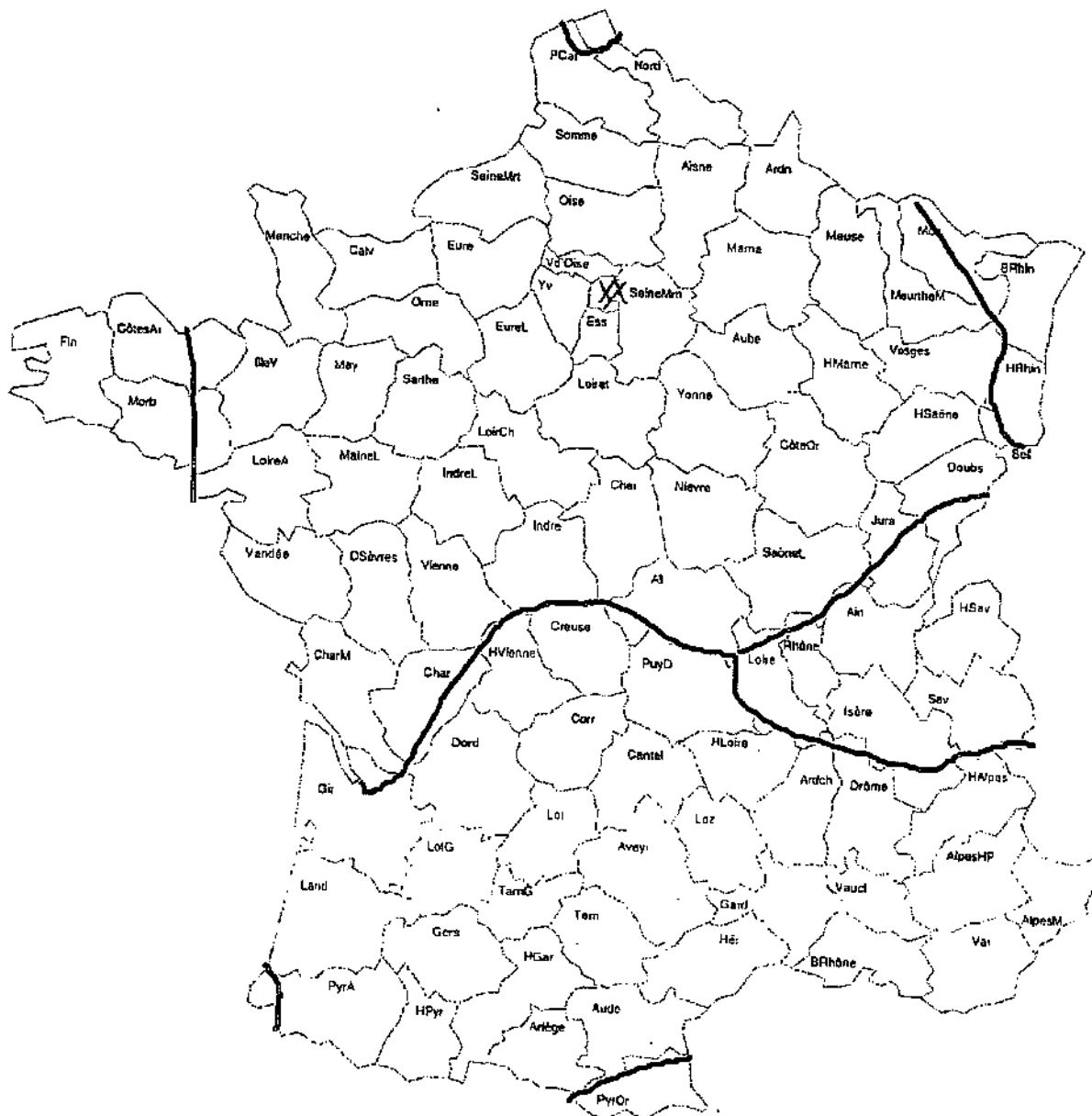


X : attest. anc.

O : attest. anc., *loup fameïs*

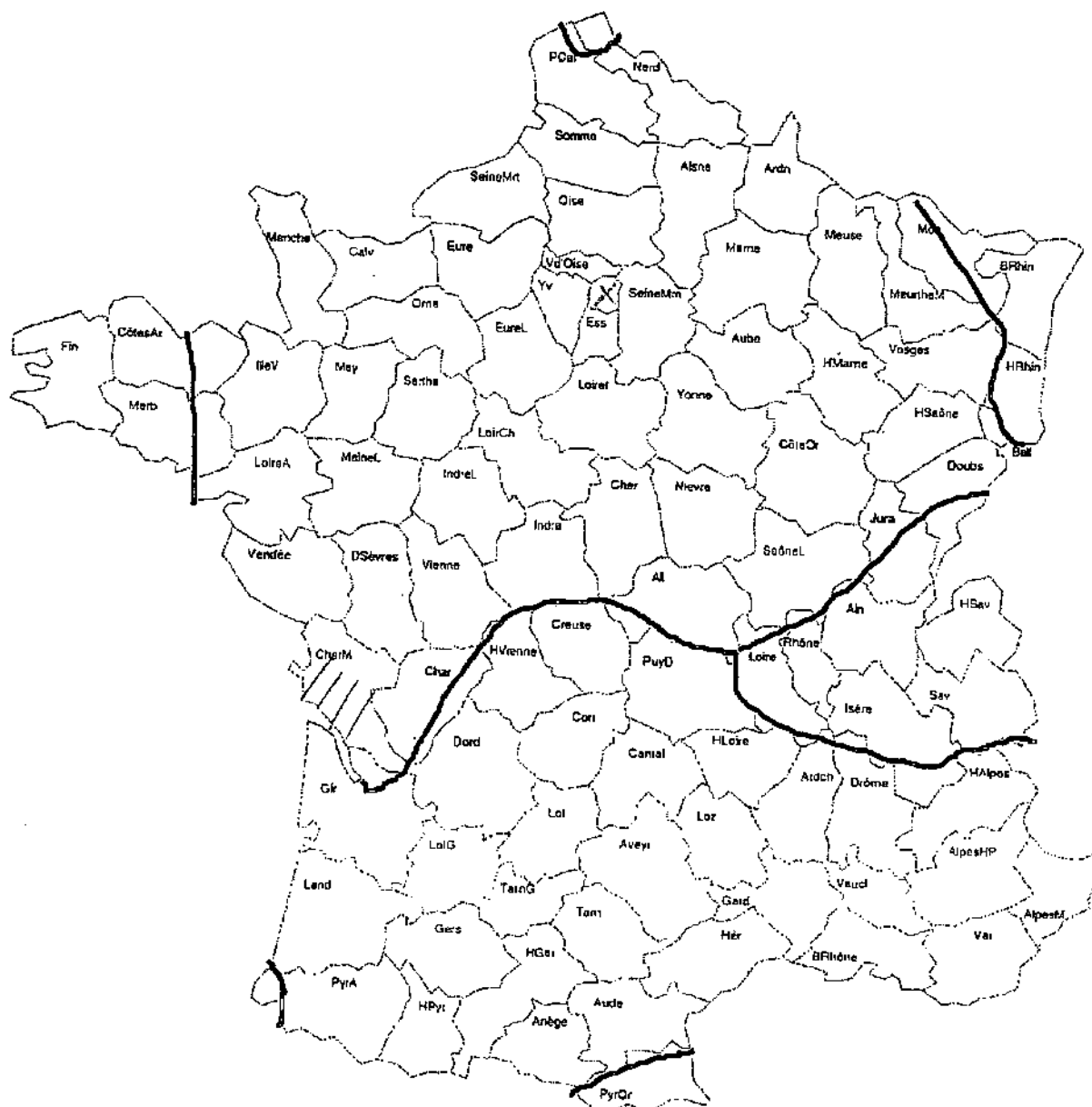
/// : dial.

faine



X : attest. anc.

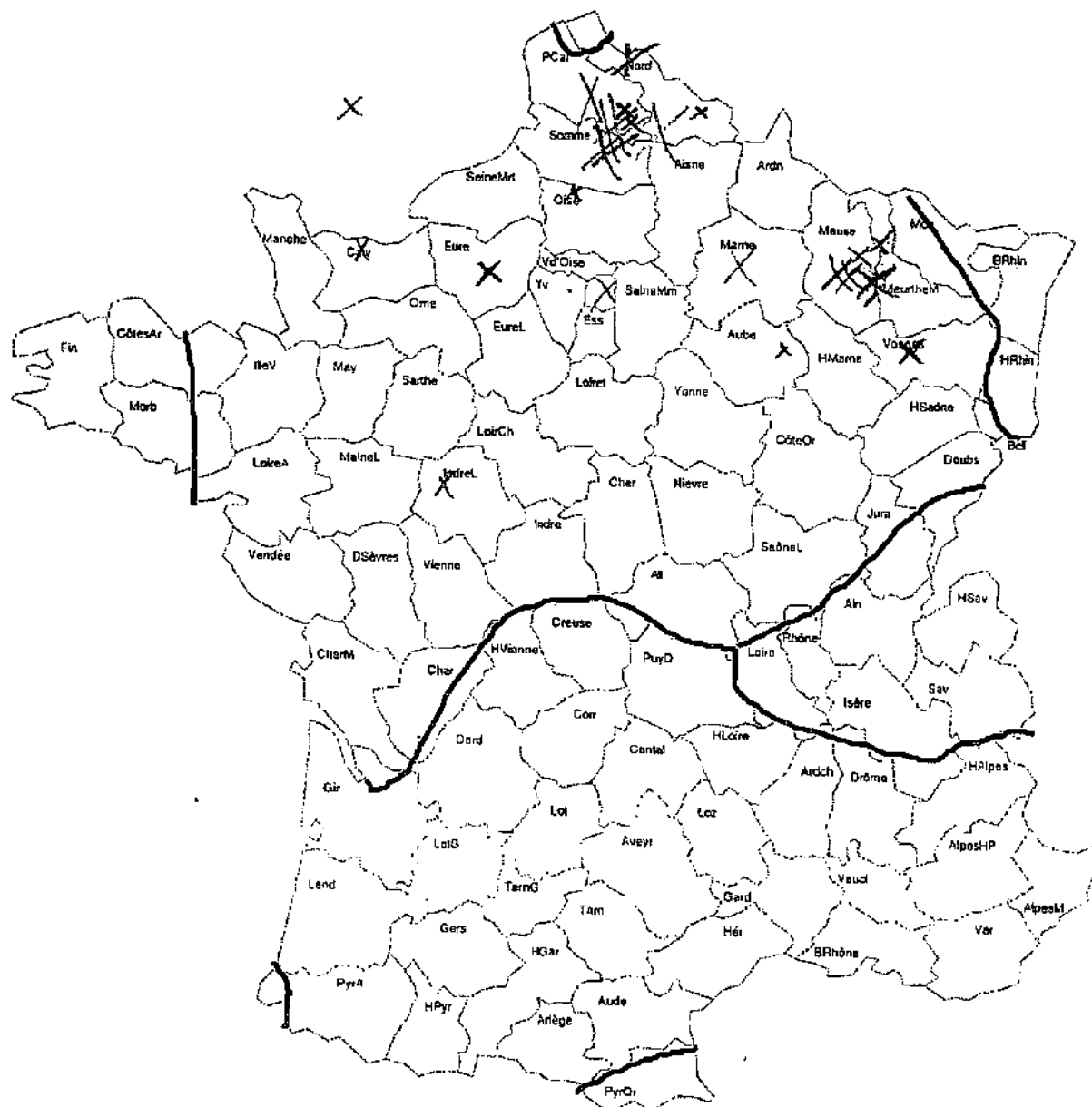
faillance



X : attest. anc.

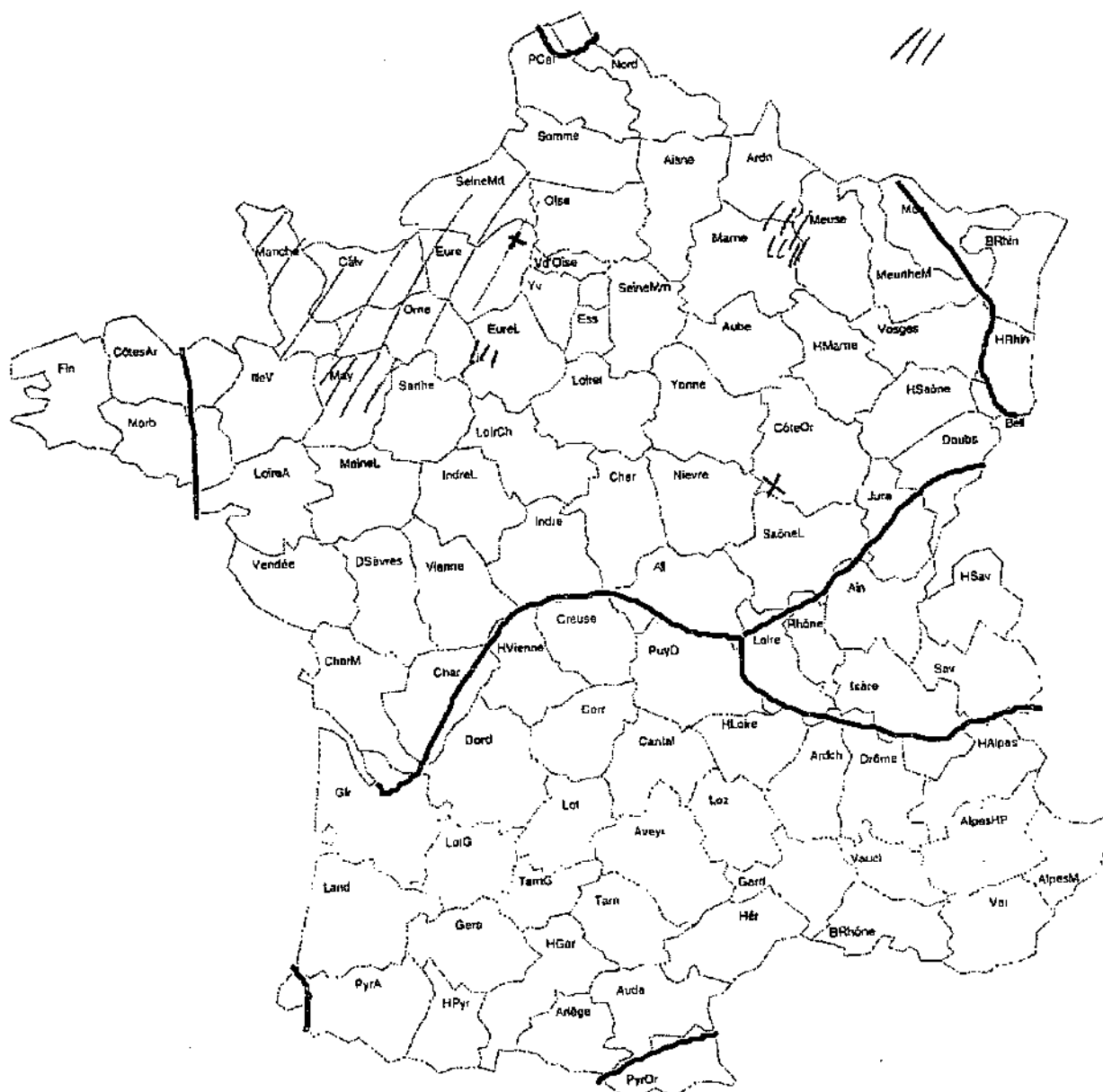
/// : dial.

faiczon



X : attest. anc.

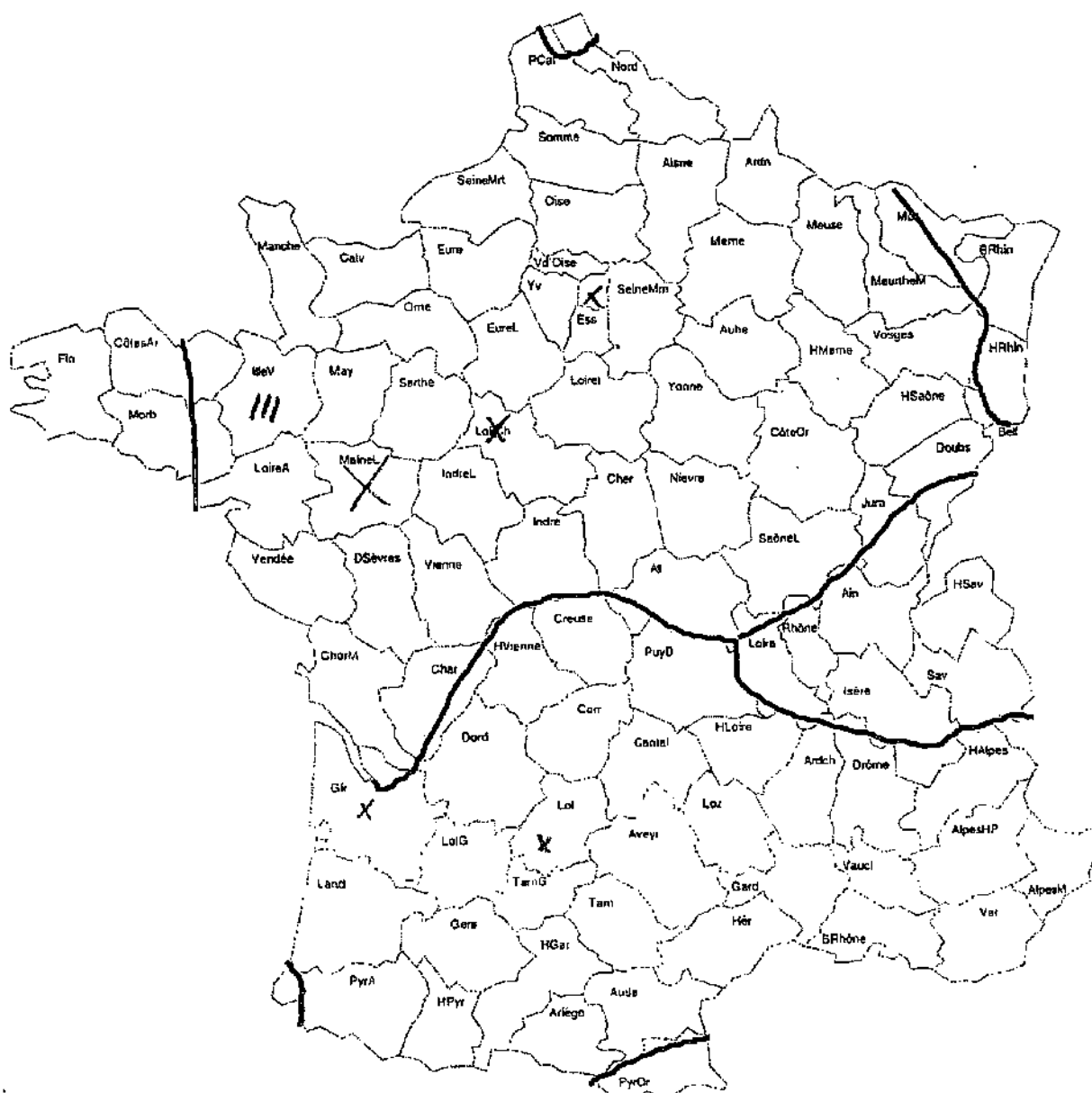
fafelu



X : attest. anc.

/// : dial.

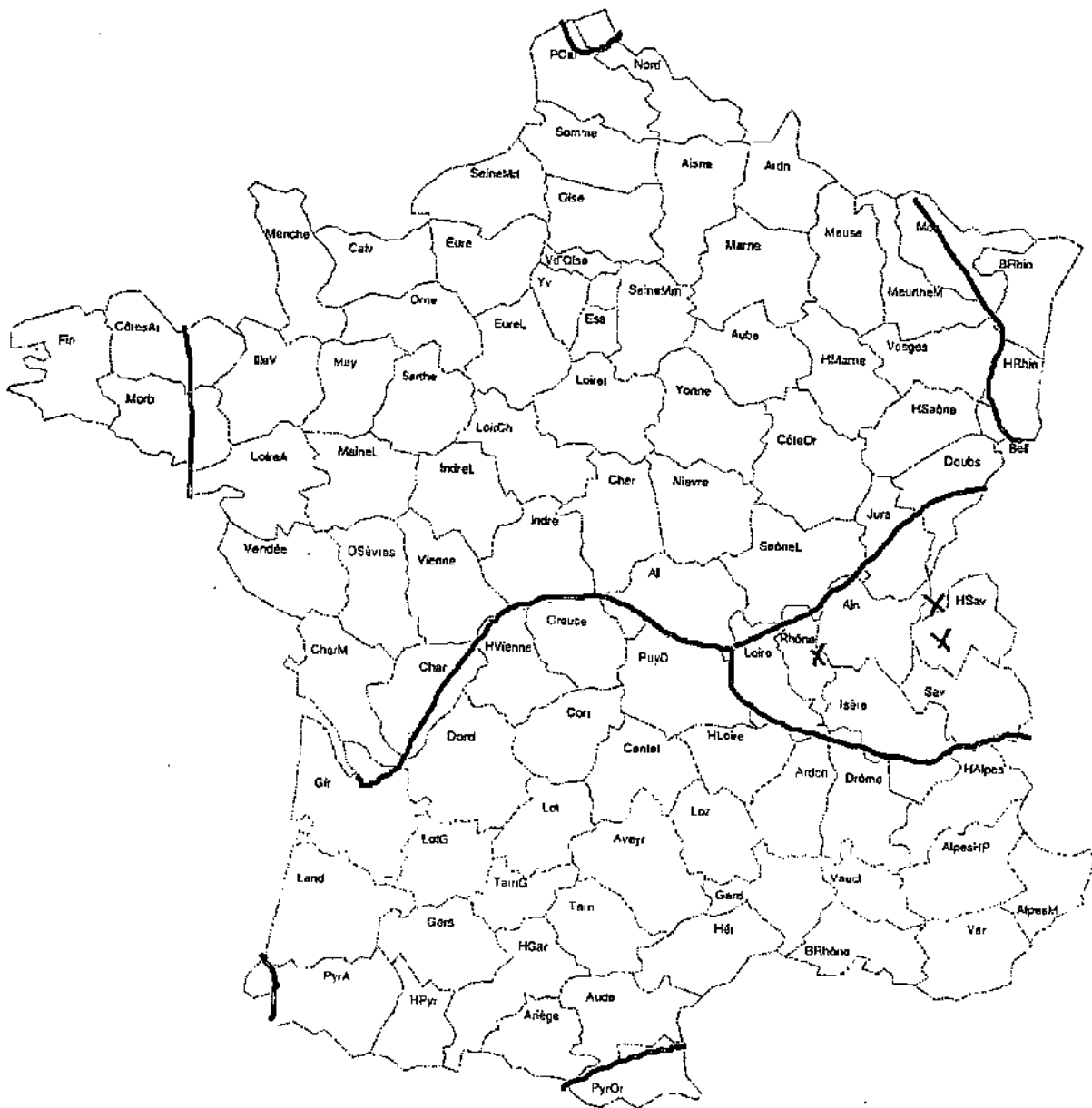
fade



X : attest. anc.

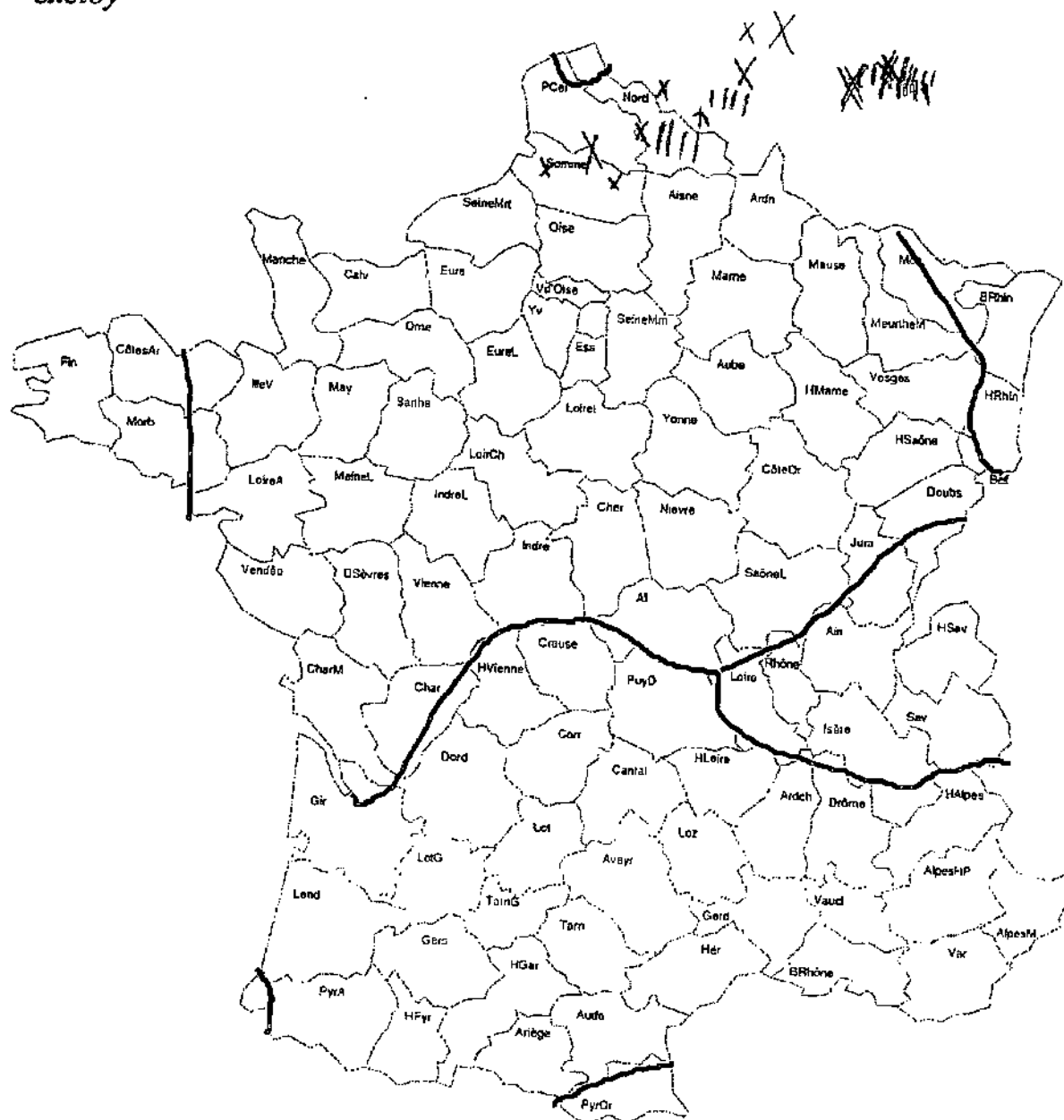
/// : dial.

exerciter



X : attest. du 16^e s.

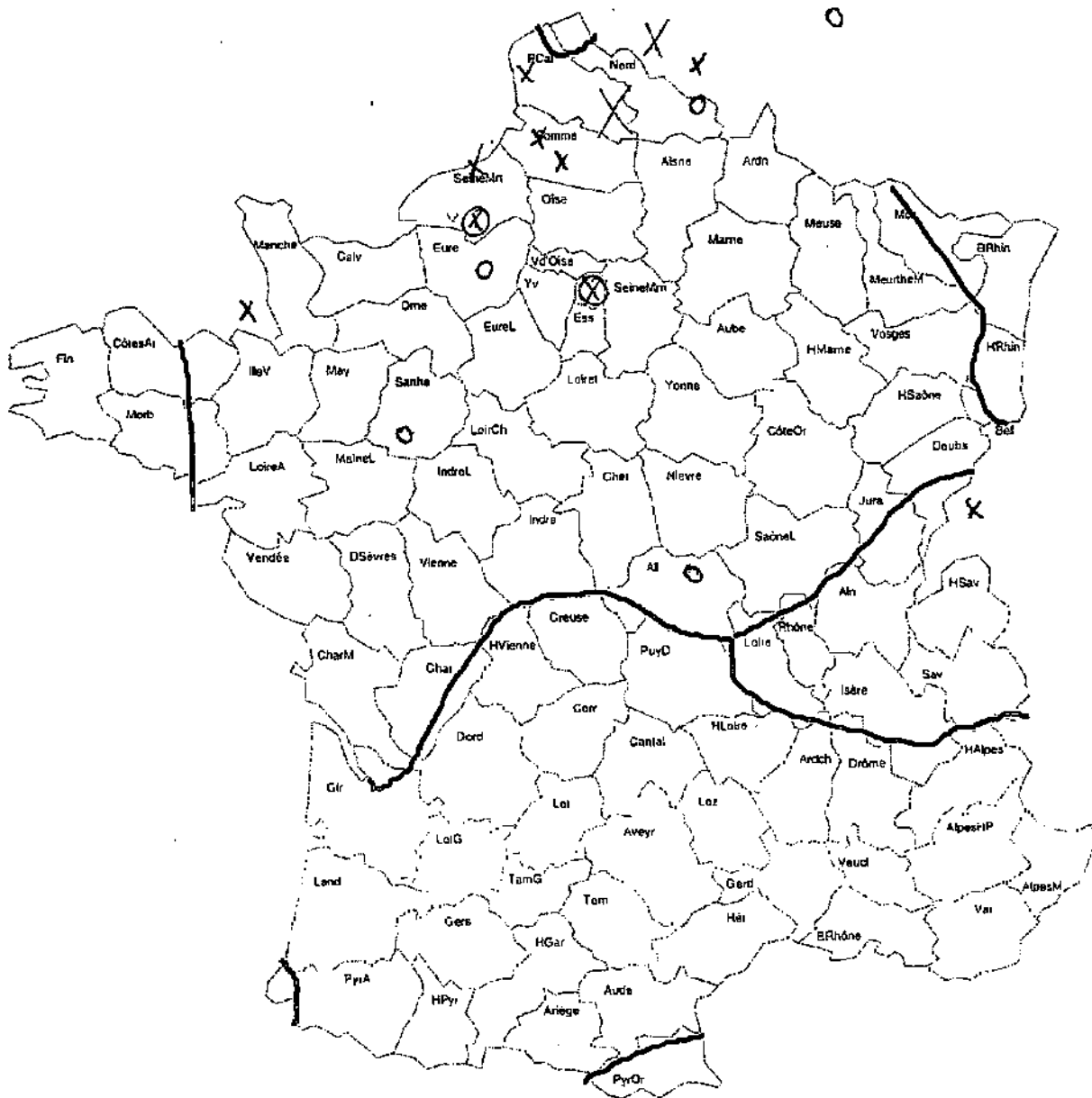
excluy



X : attest. anc.

/// : dial.

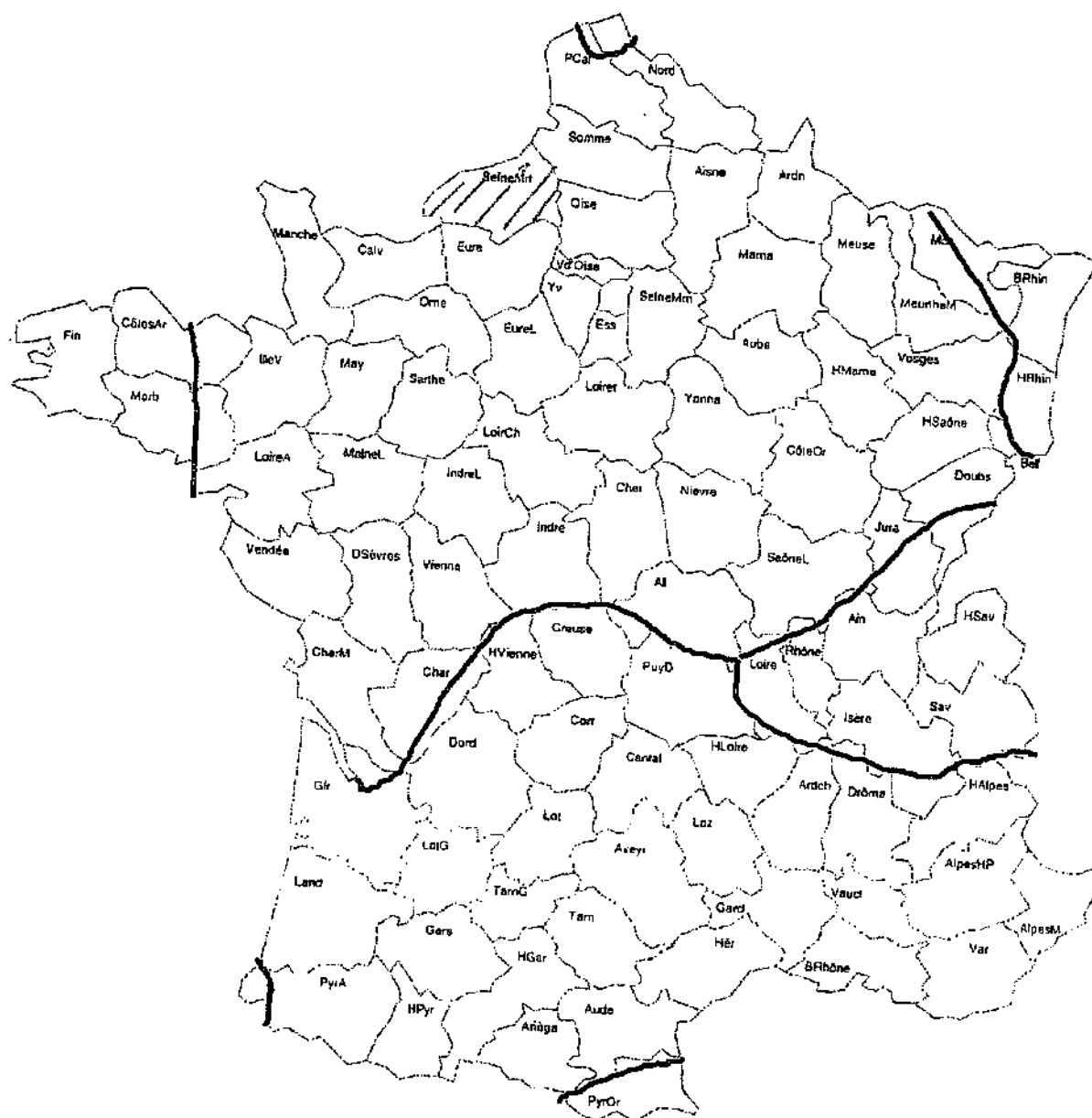
carte 2



X : attest. du 14^e – 15^e s.

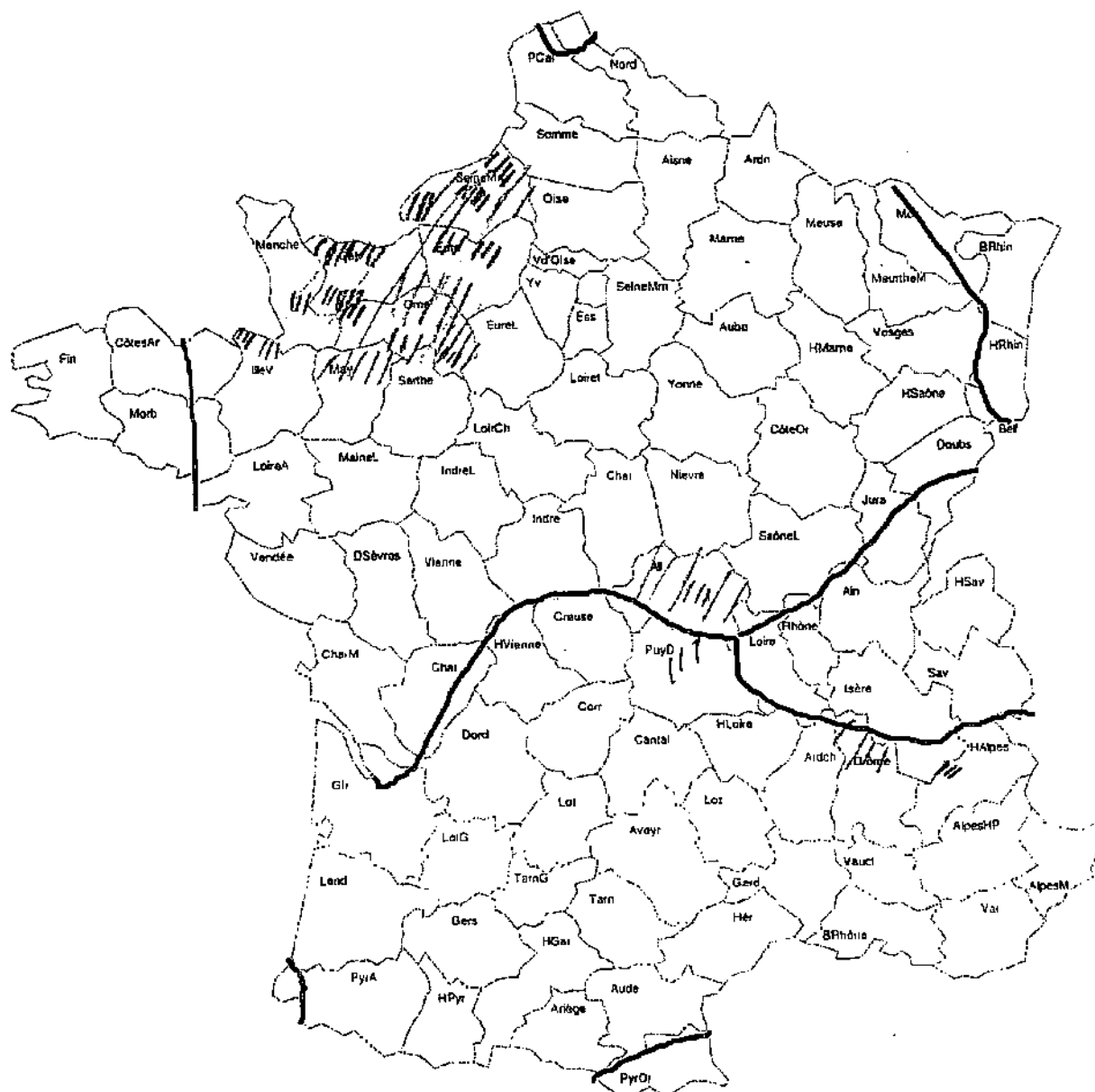
O : attest. du 16^e s.

esterdre



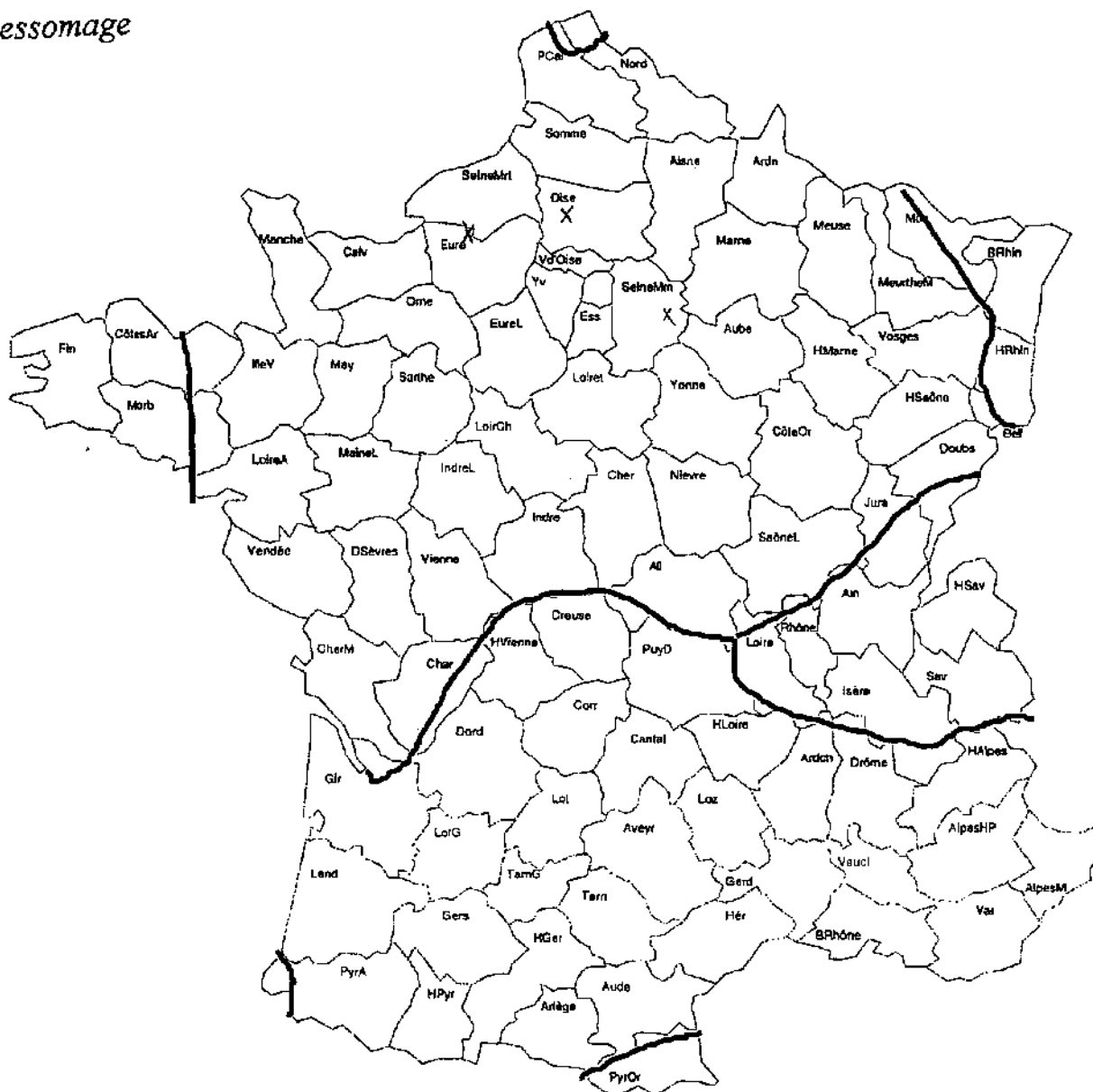
/// : dial.

estorer
carte 1

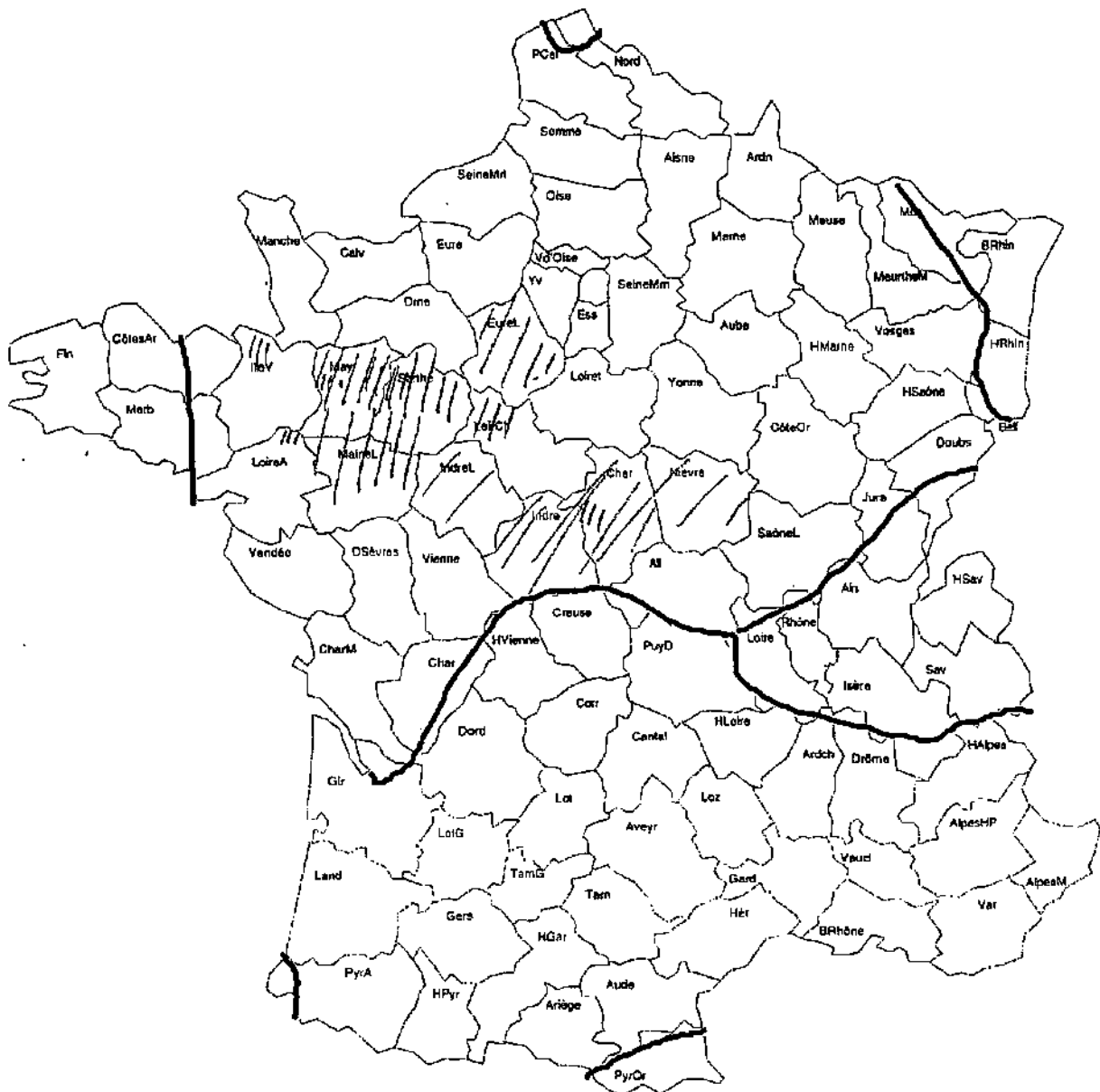


/// : dial.

essomage

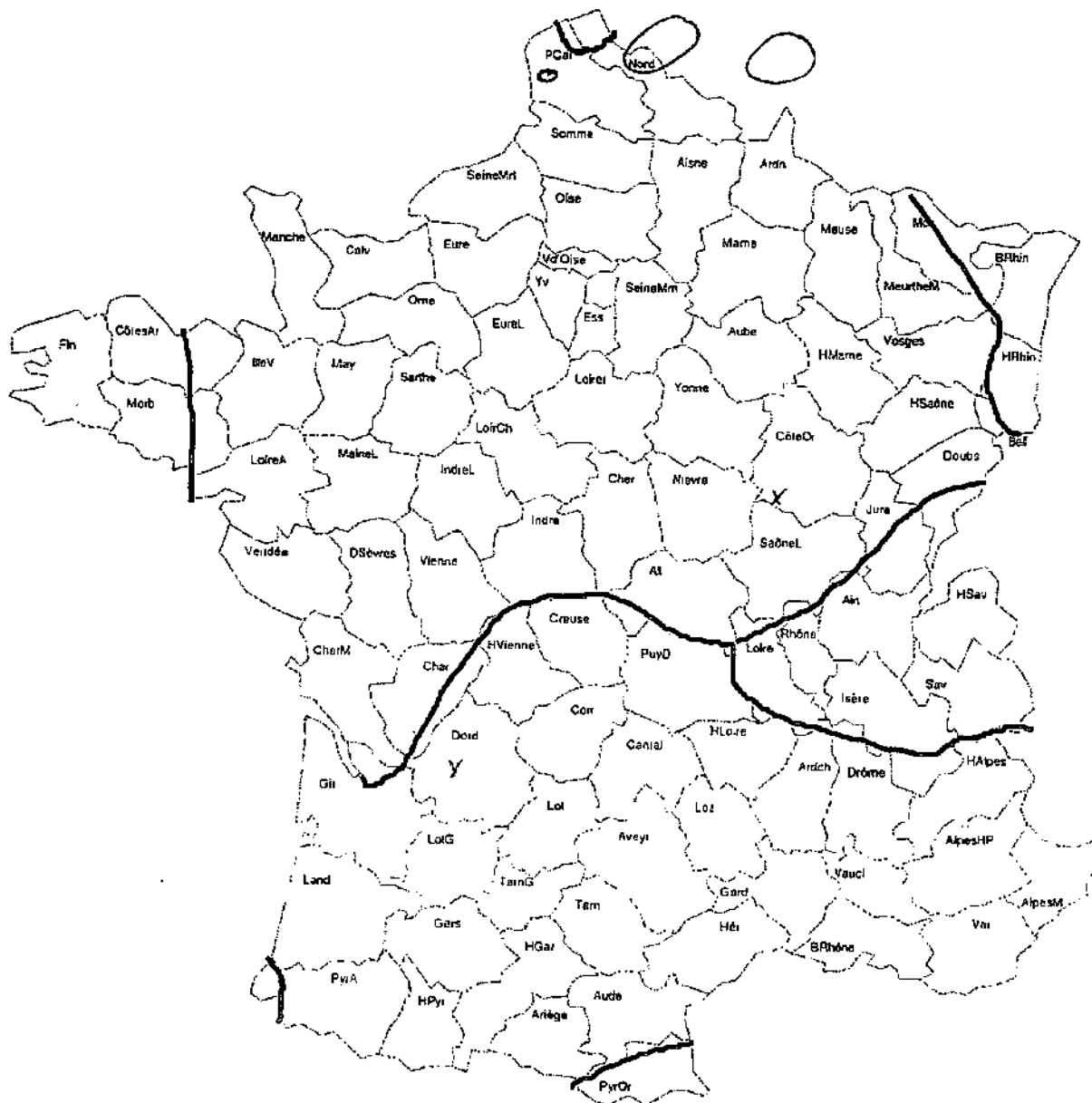


X : attest. anc.



//// : dial.

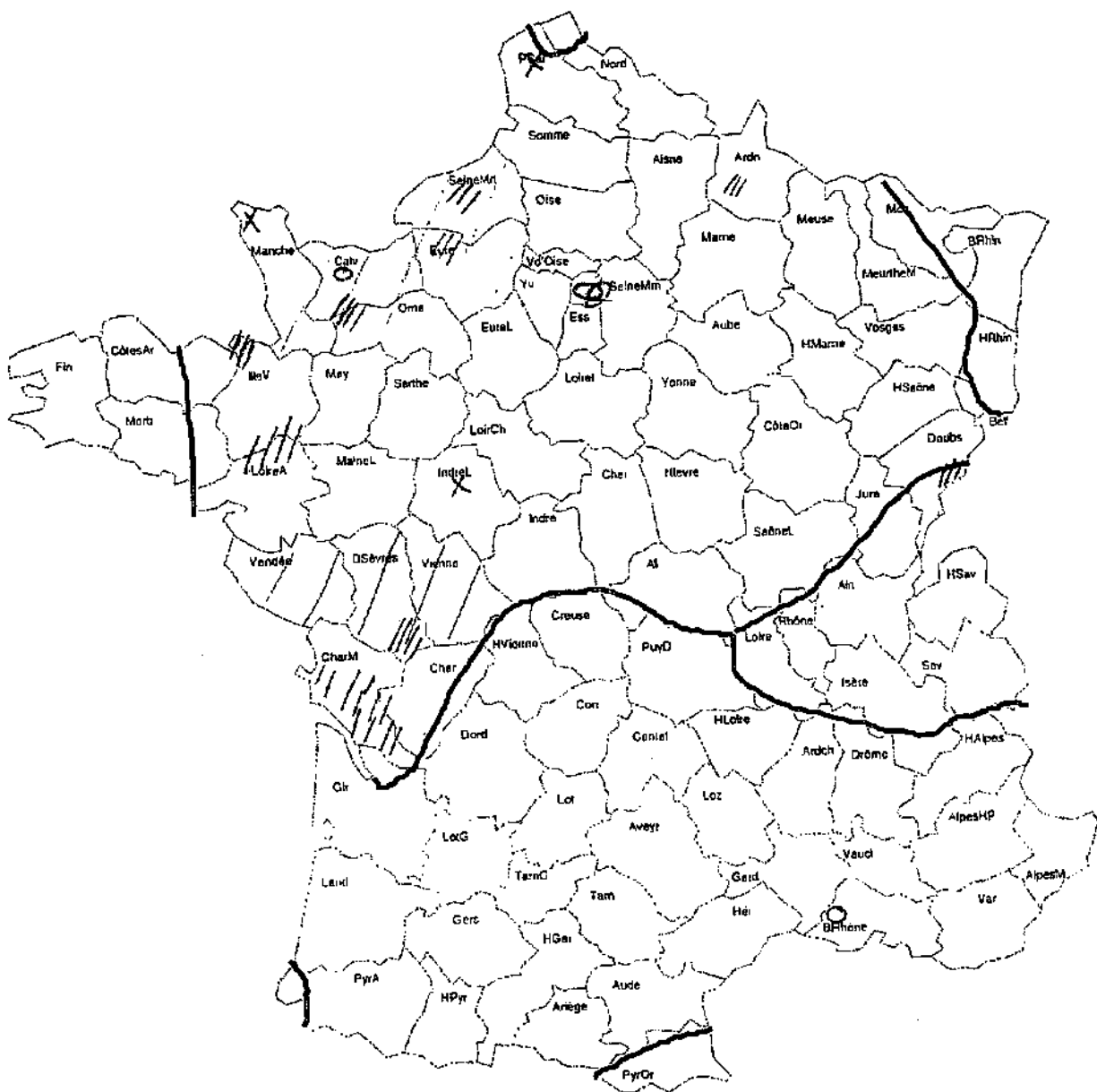
essansonner



X : a) 'échansonner'

O : b) -ss-

essanger

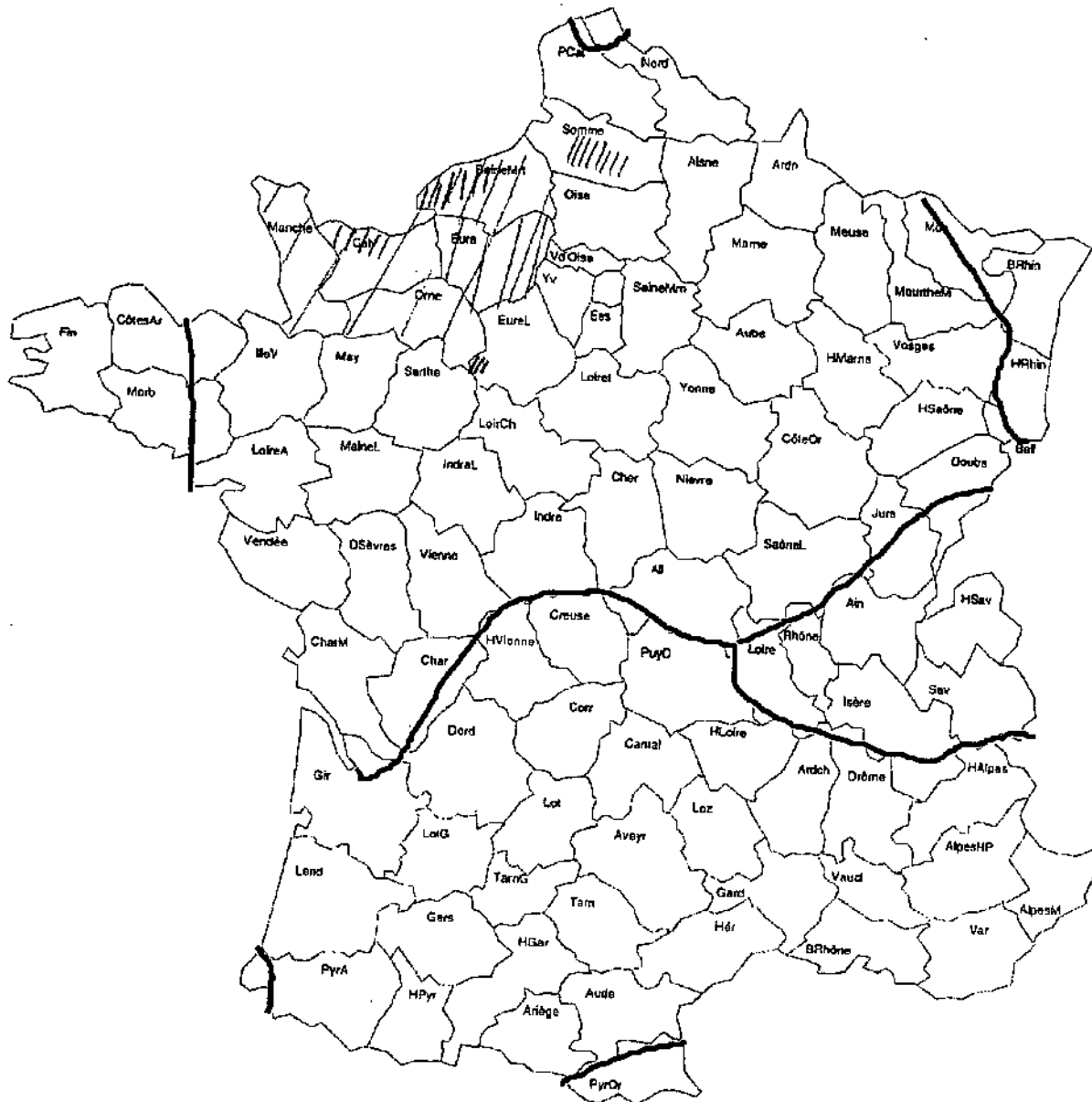


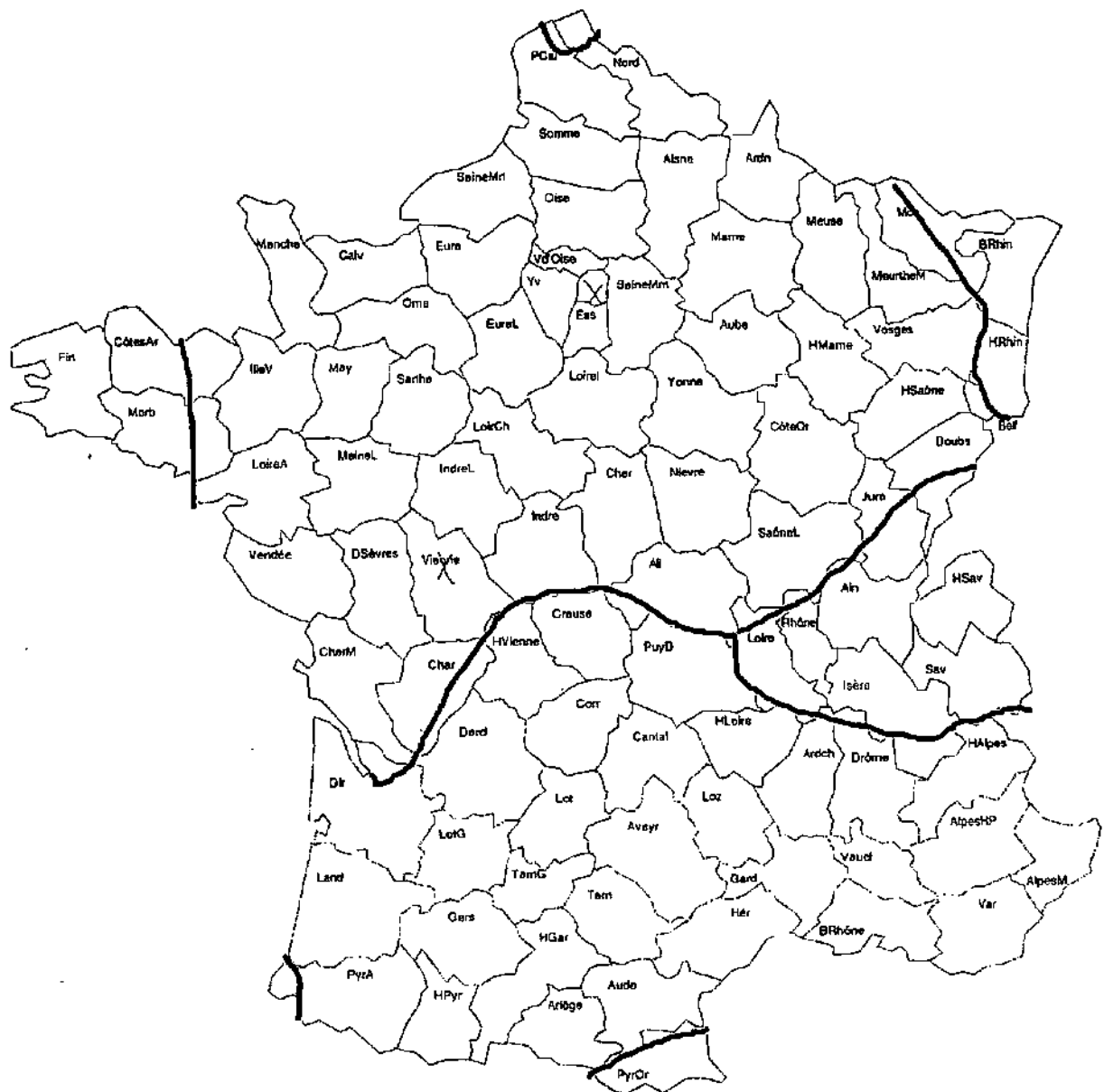
X : afr.

0 : mfr.

/// : dial.

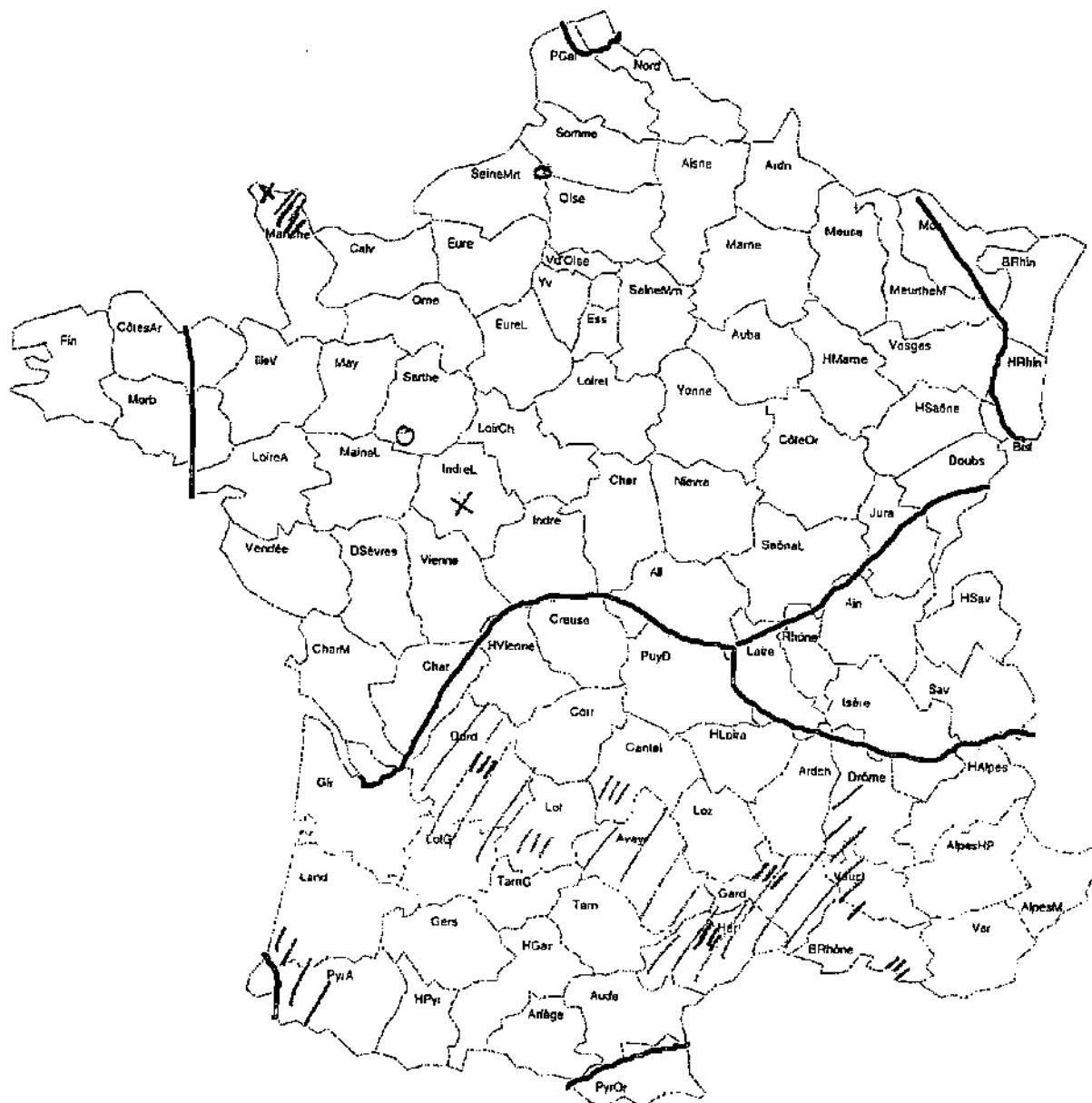
/// : dial.





✕ : attest. anc.

espaullu

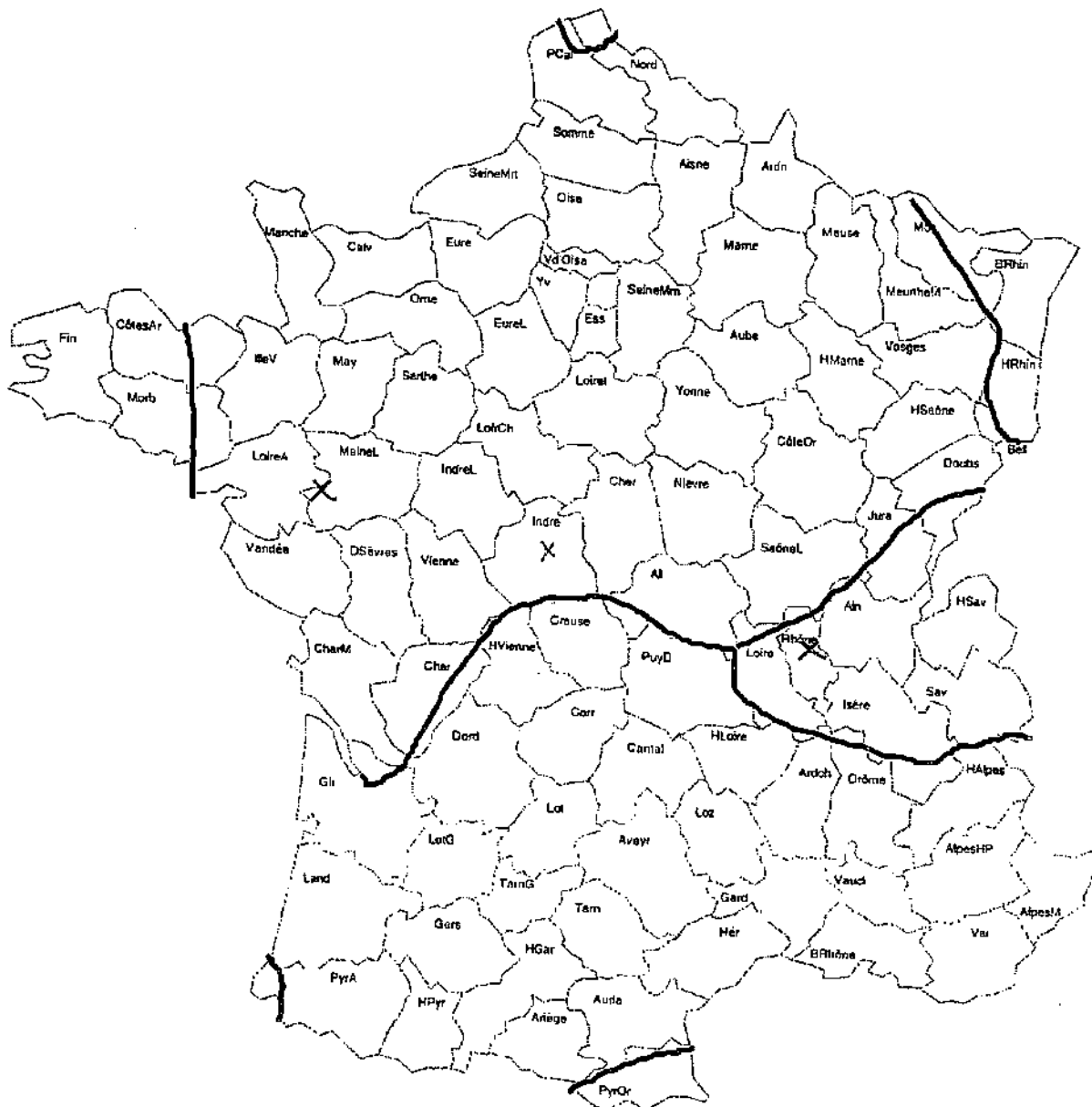


X : afr.

O : mfr.

/// : dial.

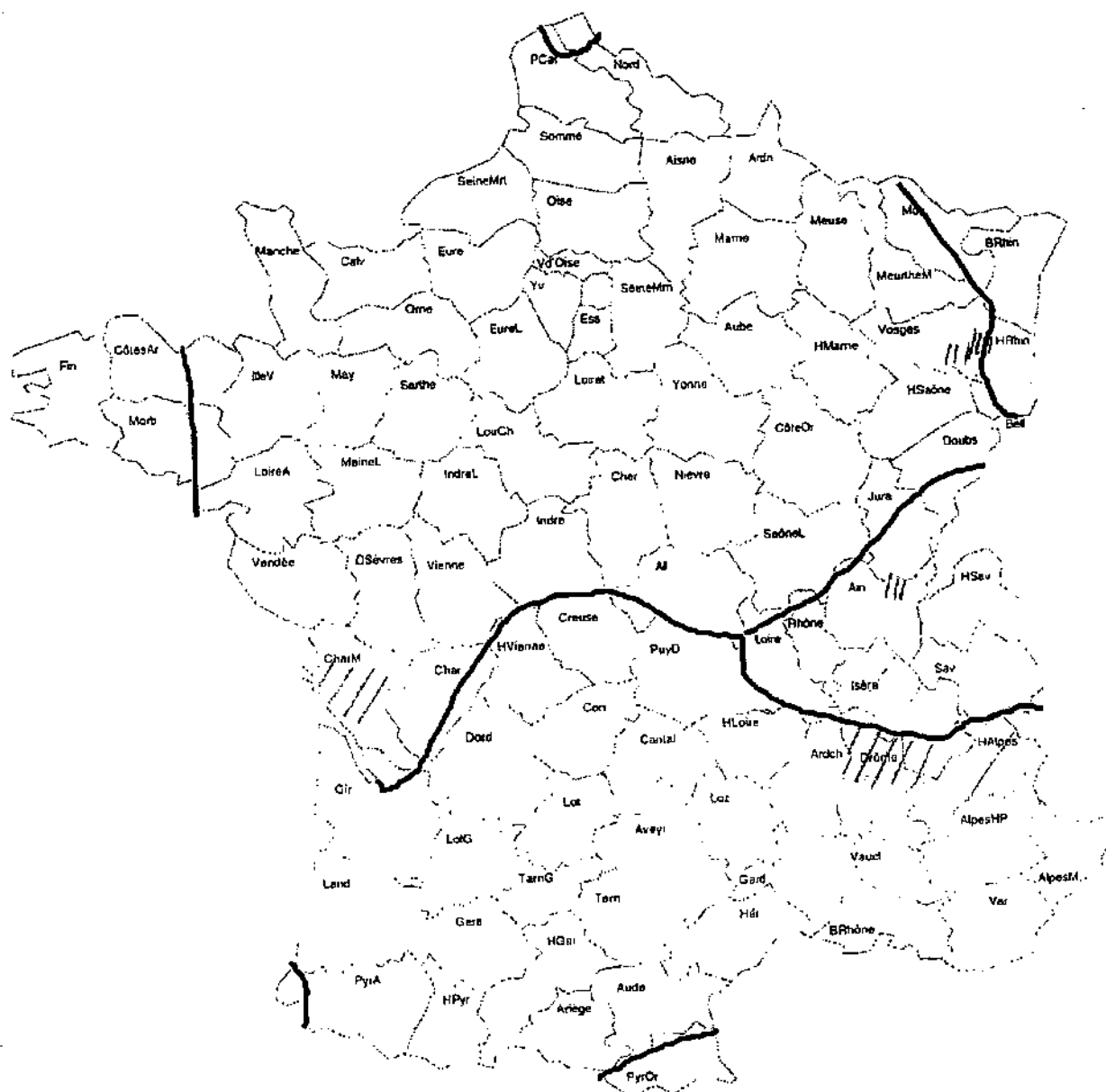
espasser



b)

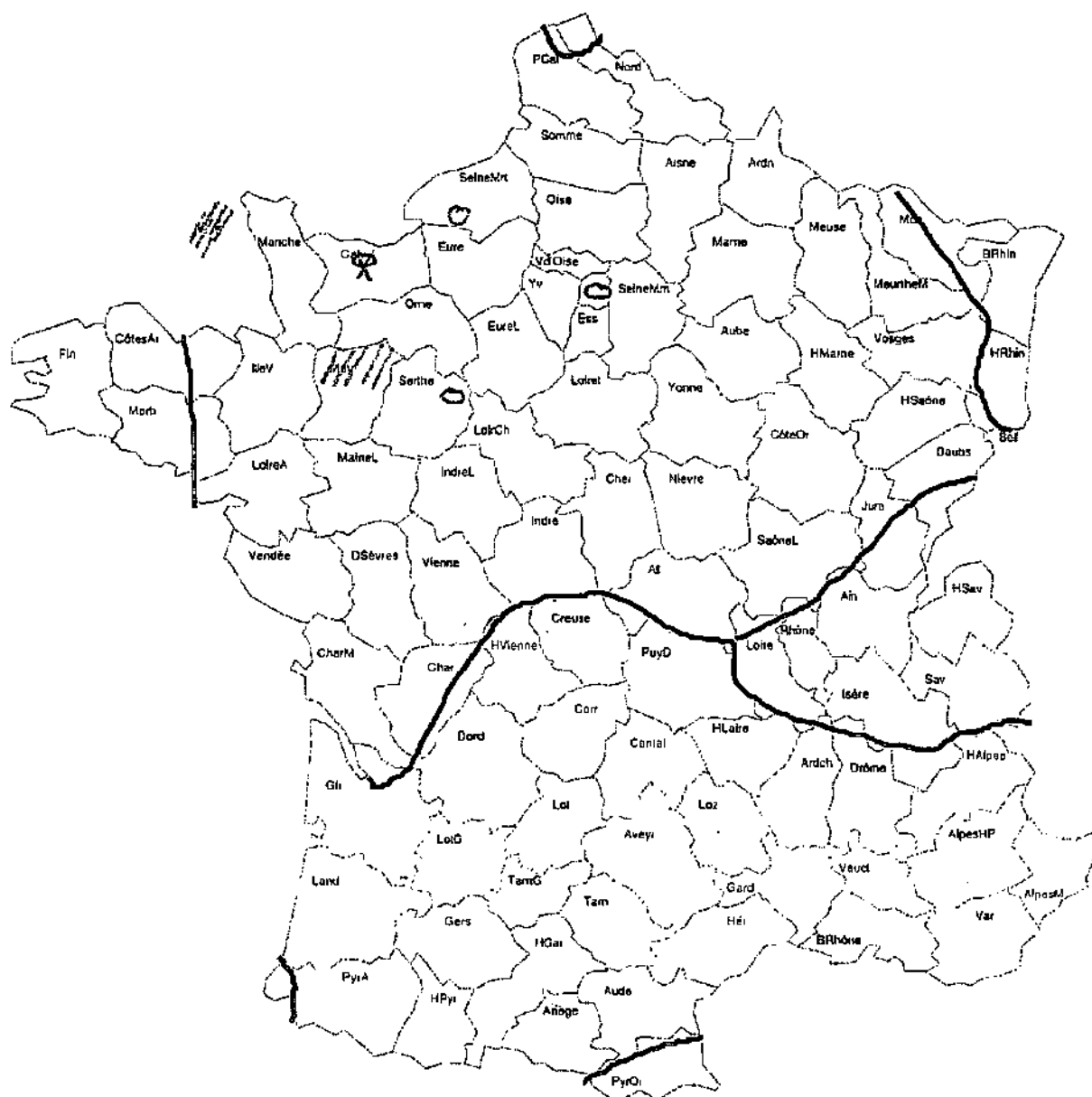
X : attest. du 16^e s.

s'esmoucher



/// : dial.

eslourdé

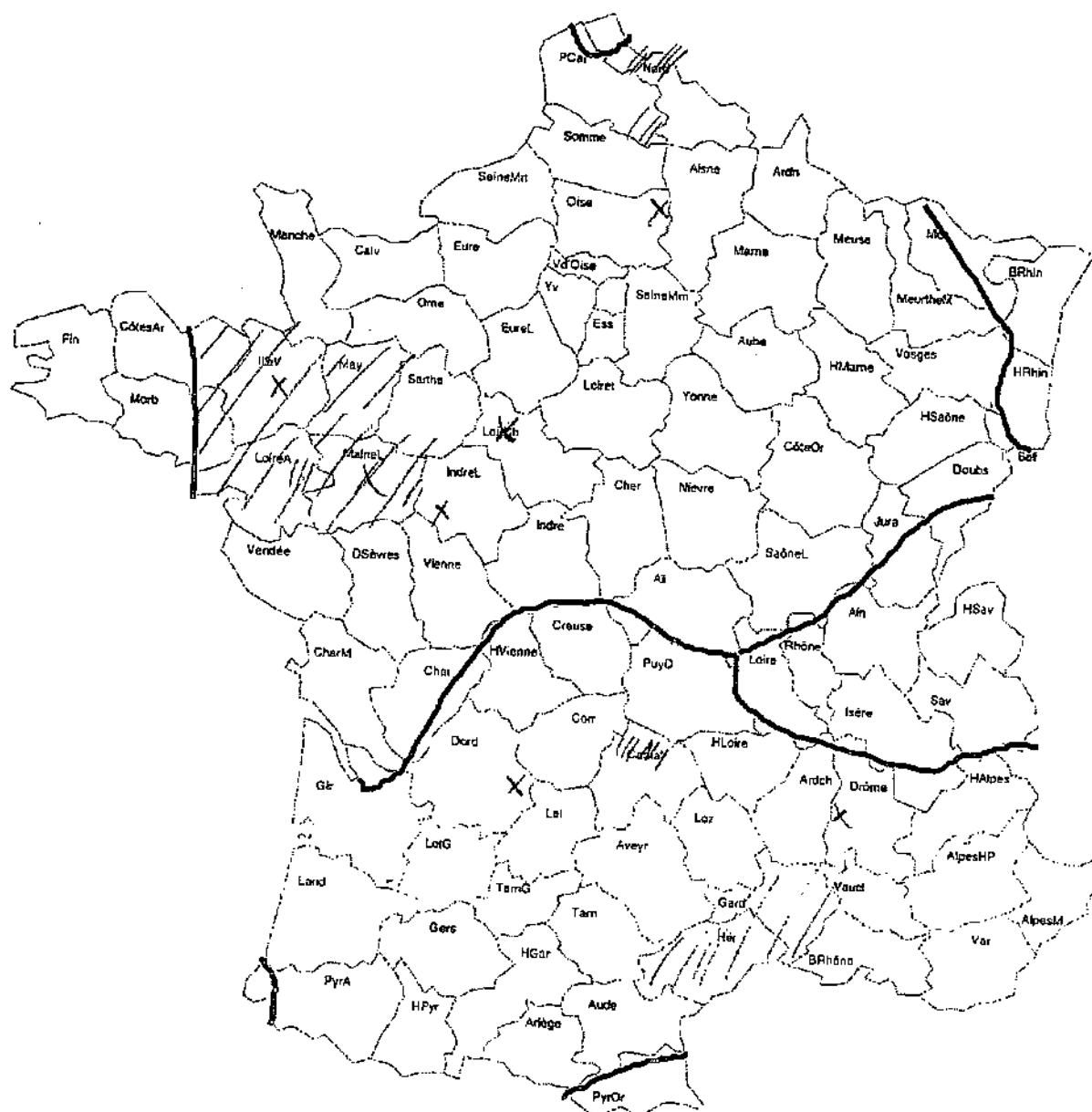


X : afr.

O : mfr.

/// : dial.

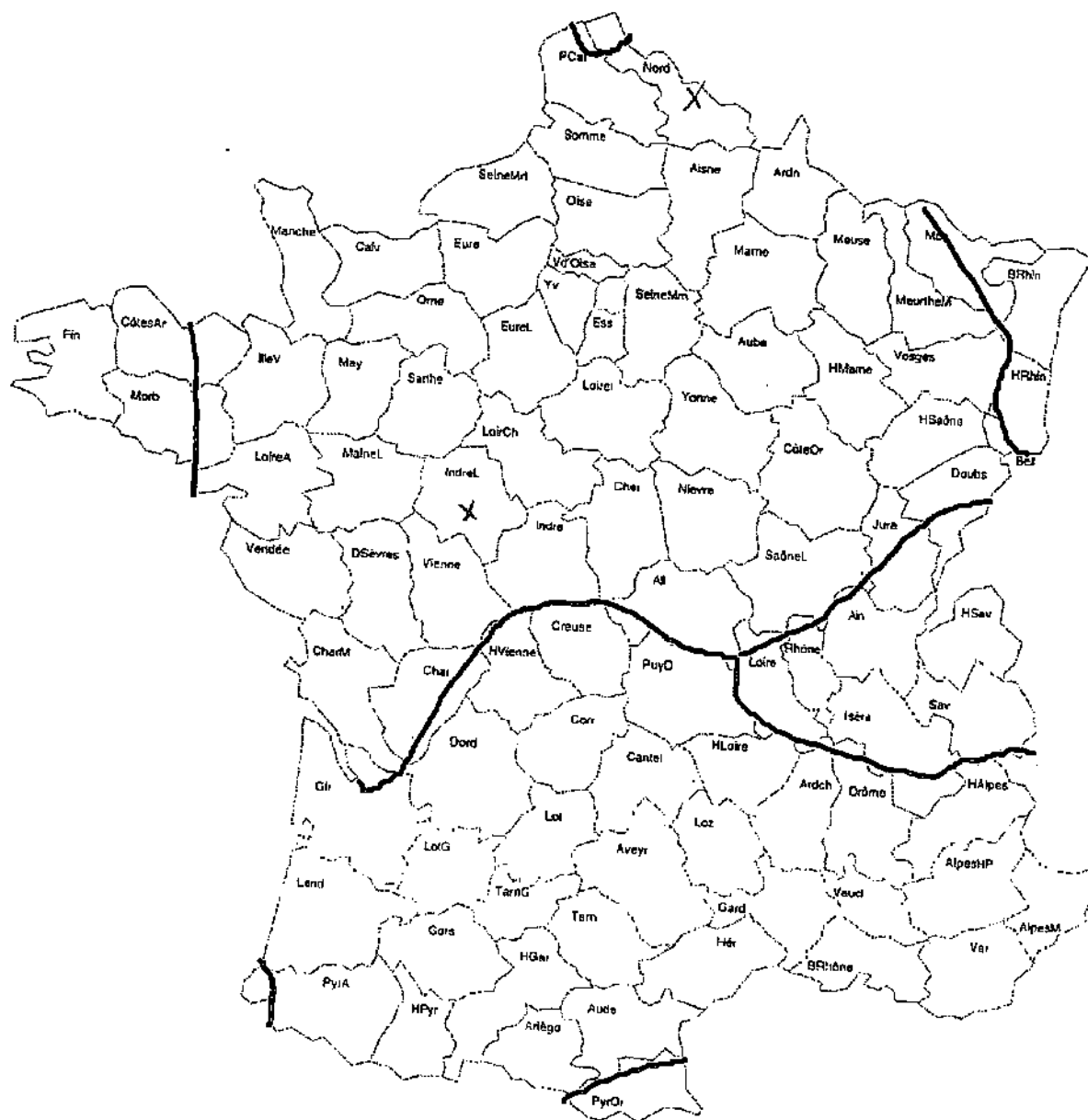
escullee



X : attest. anc.

/// : dial.

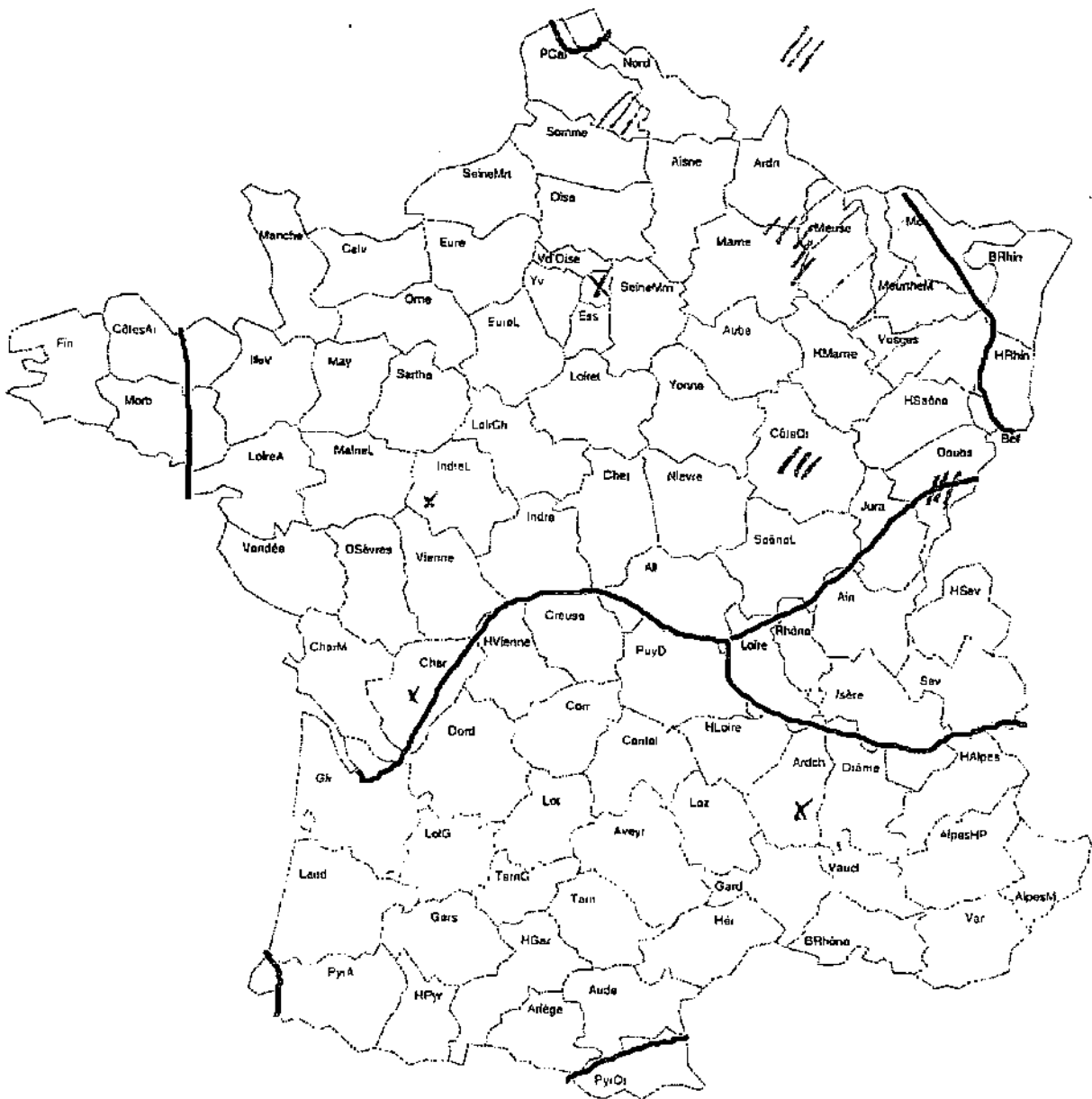
esclarcir



X : attest. anc.

/// : dial.

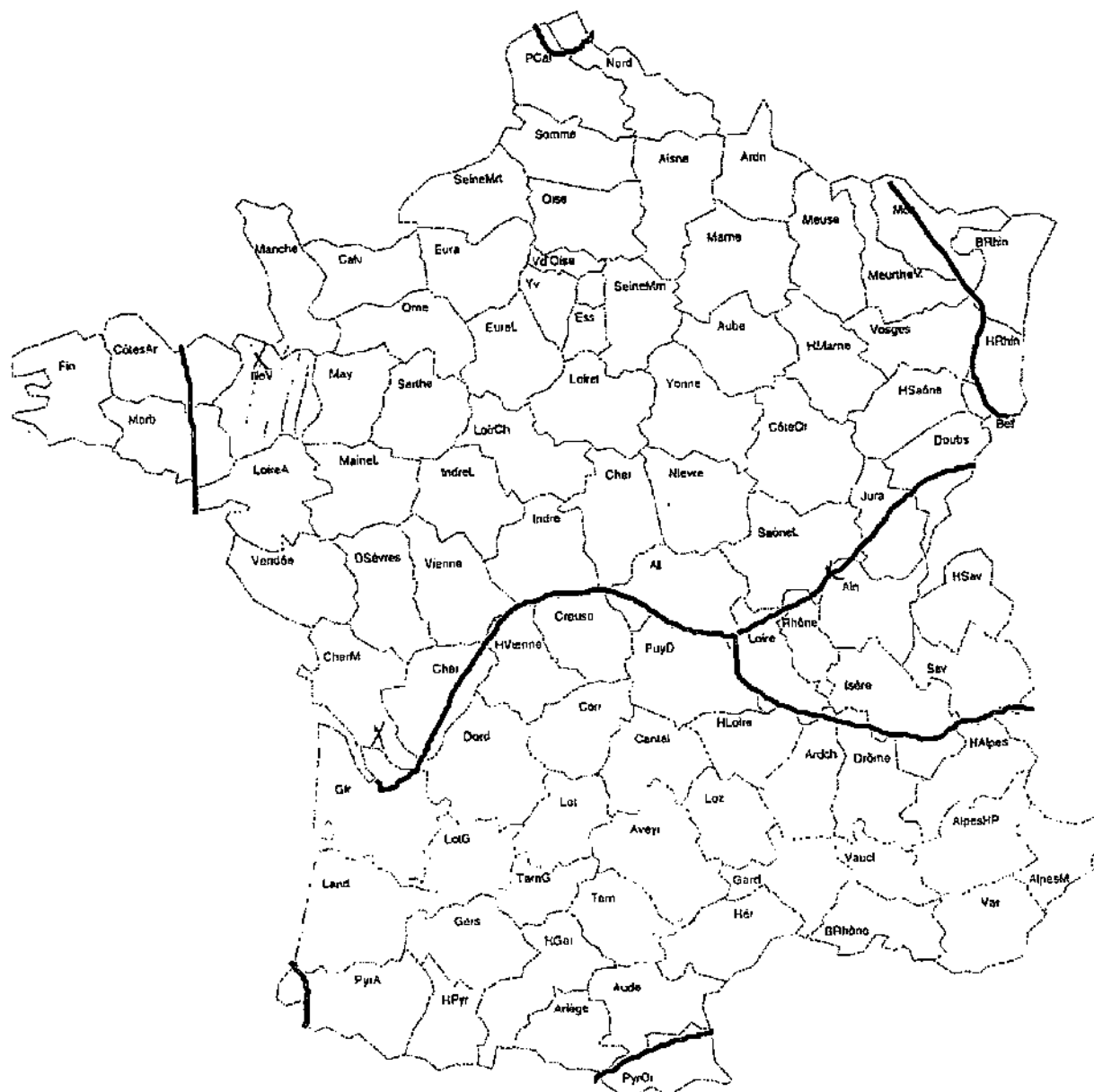
eschinees



X : attest. anc.

/// : dial.

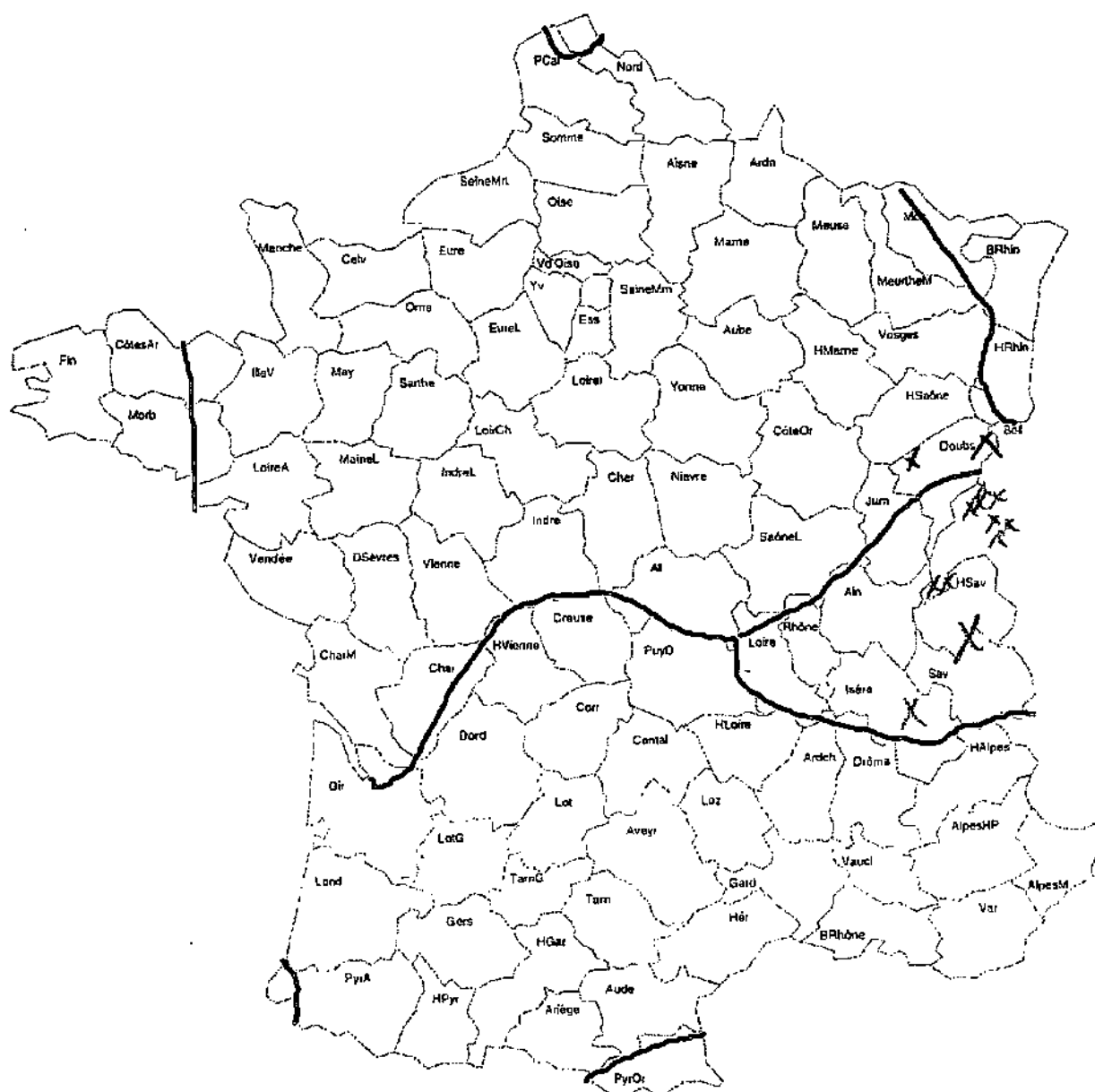
esbarbé



X : attest. anc.

/// : dial.

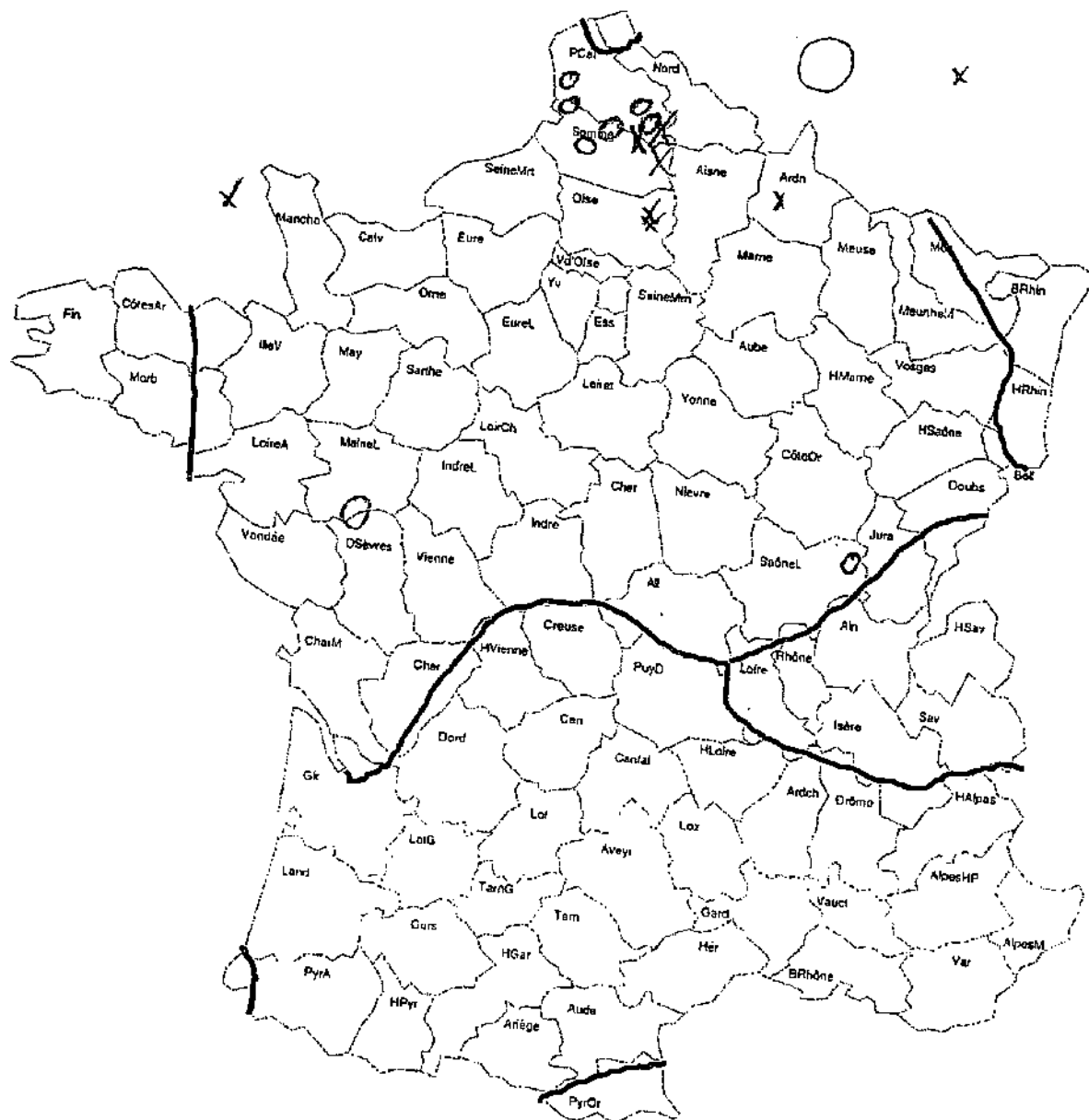
entenu



X : attest. anc.

/// : dial.

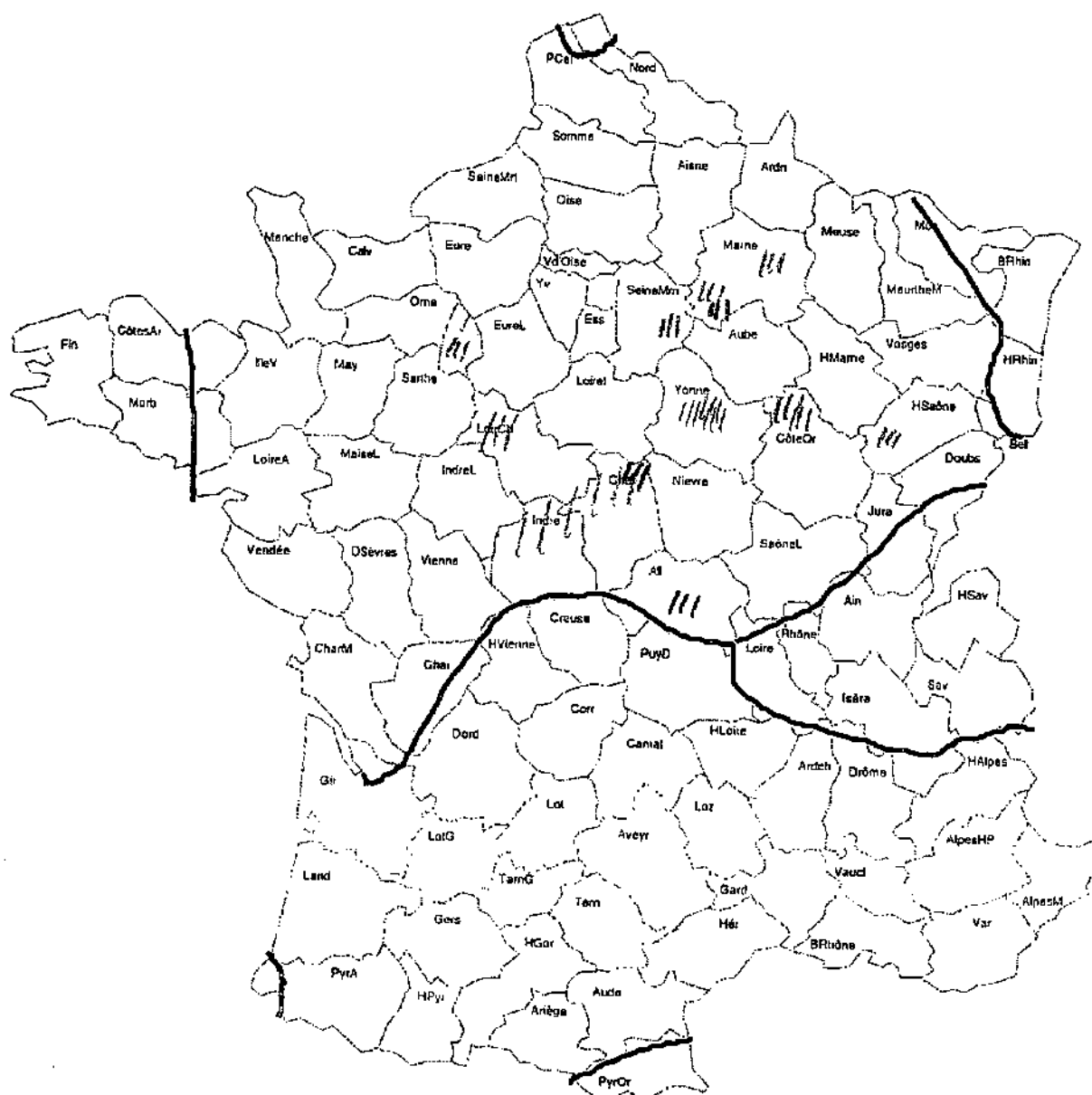
ensongne



X : afr.

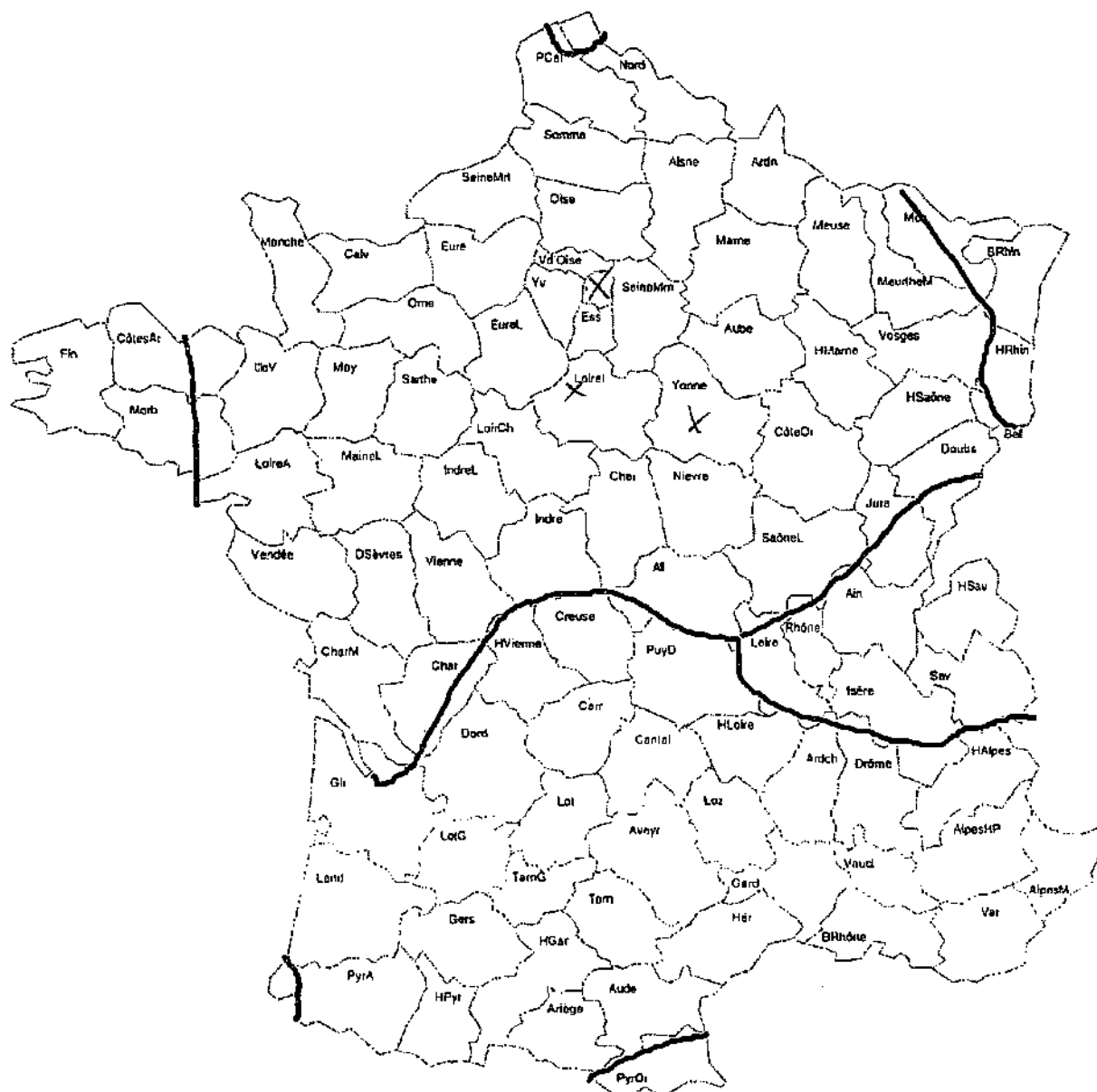
O : mfr.

ennouer

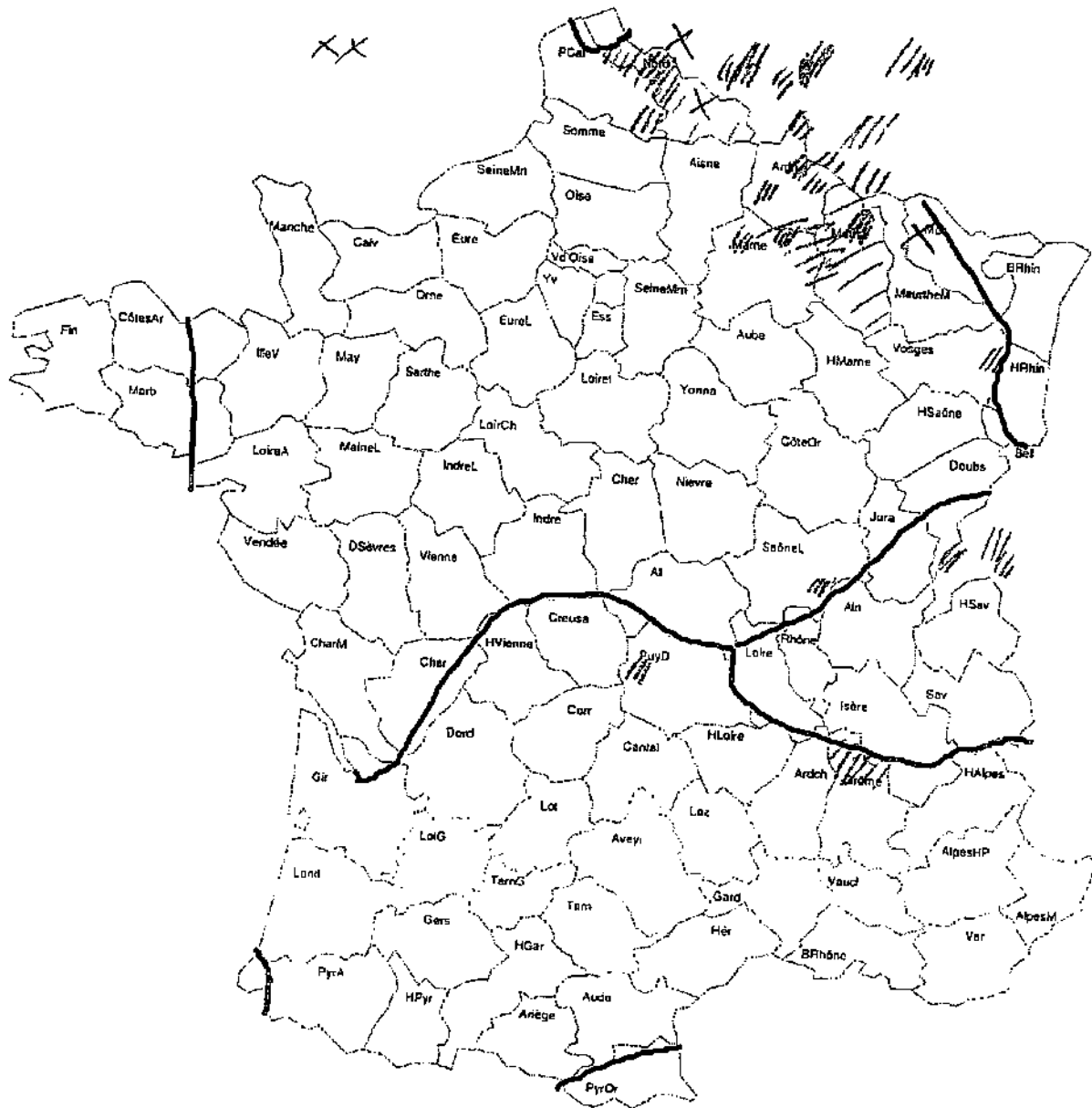


/// : dial.

ennement



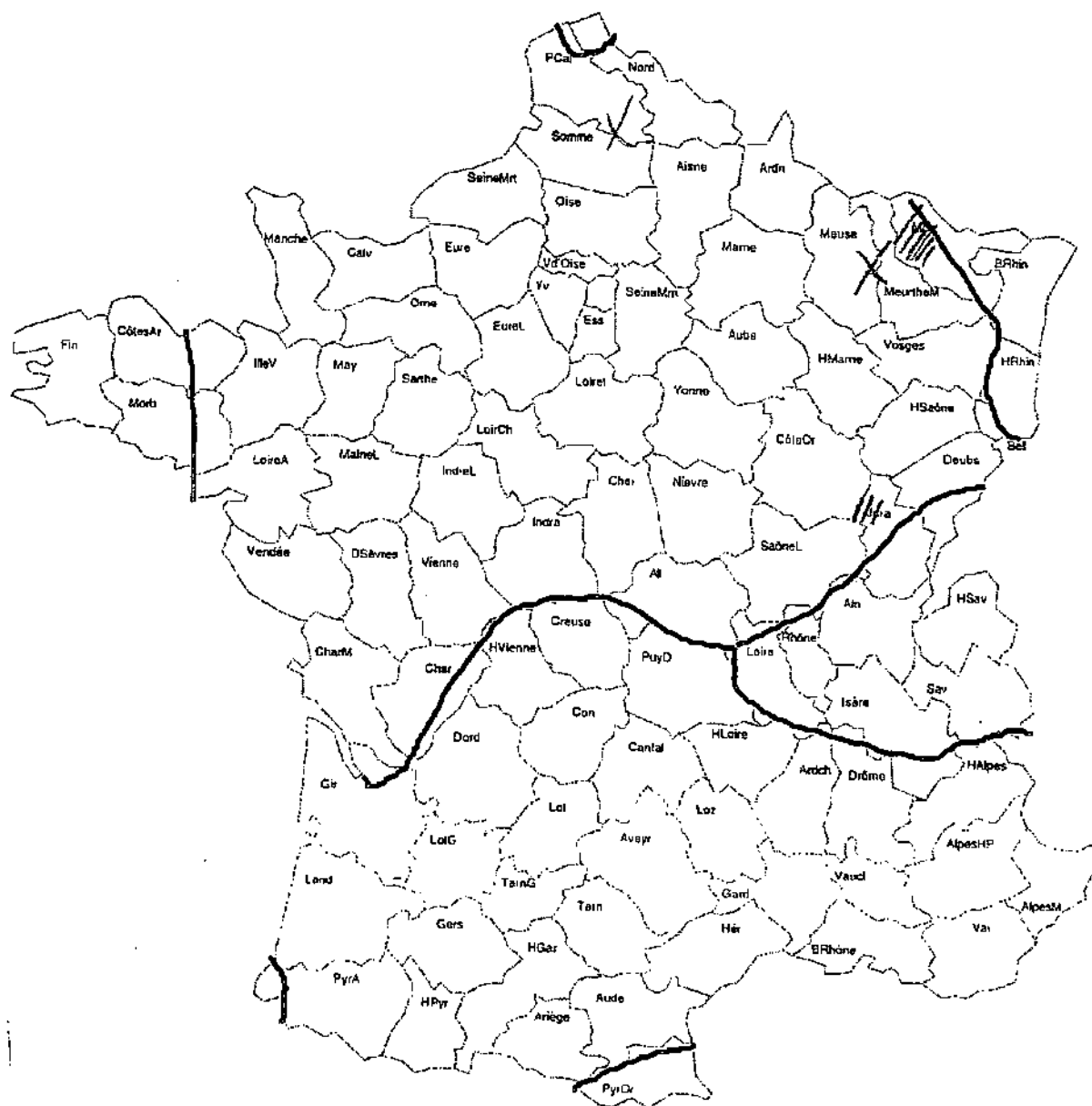
X : attest. anc.



X : attest. anc.

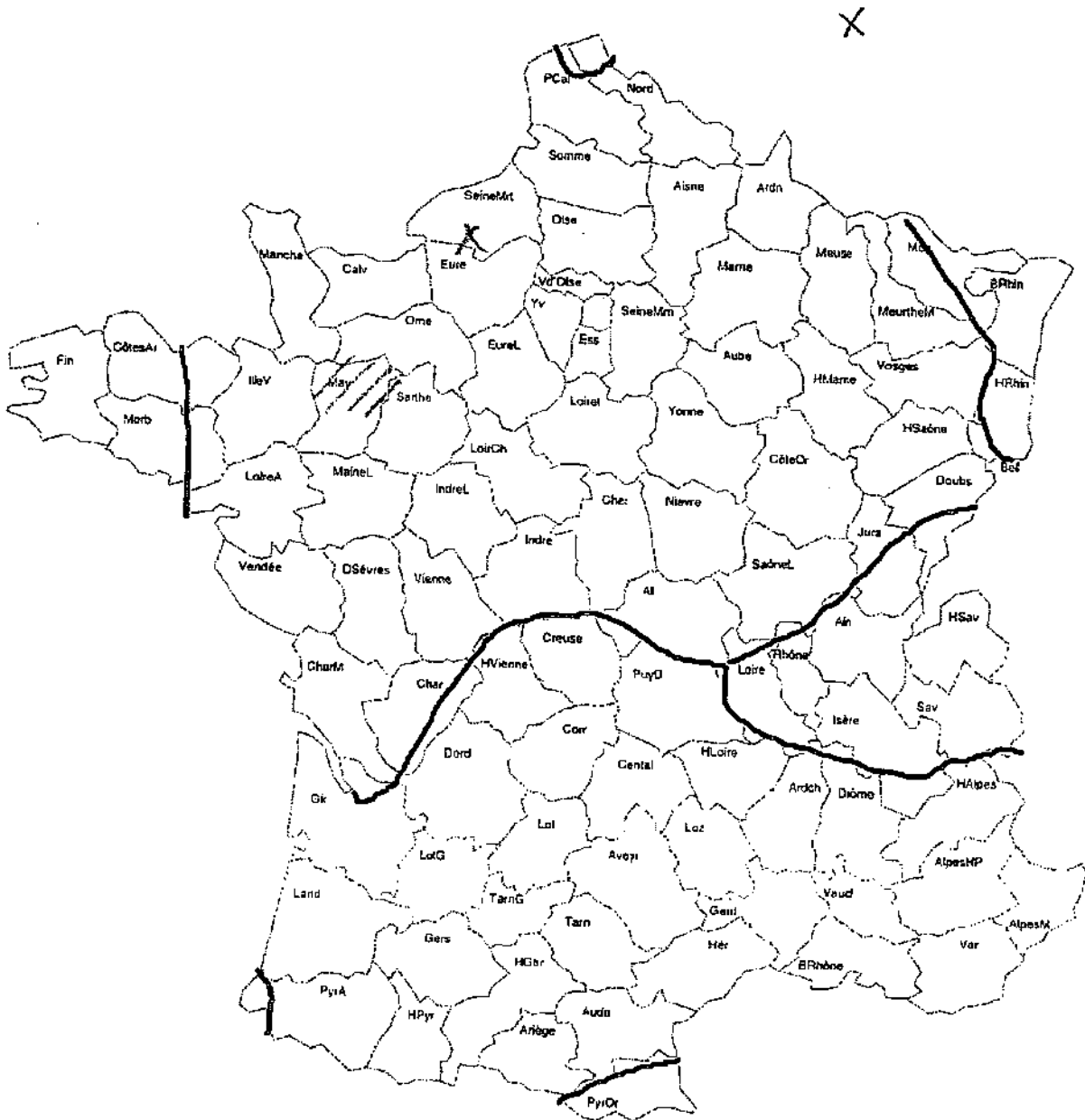
/// : dial.

enlumer 1



X : attest. anc.

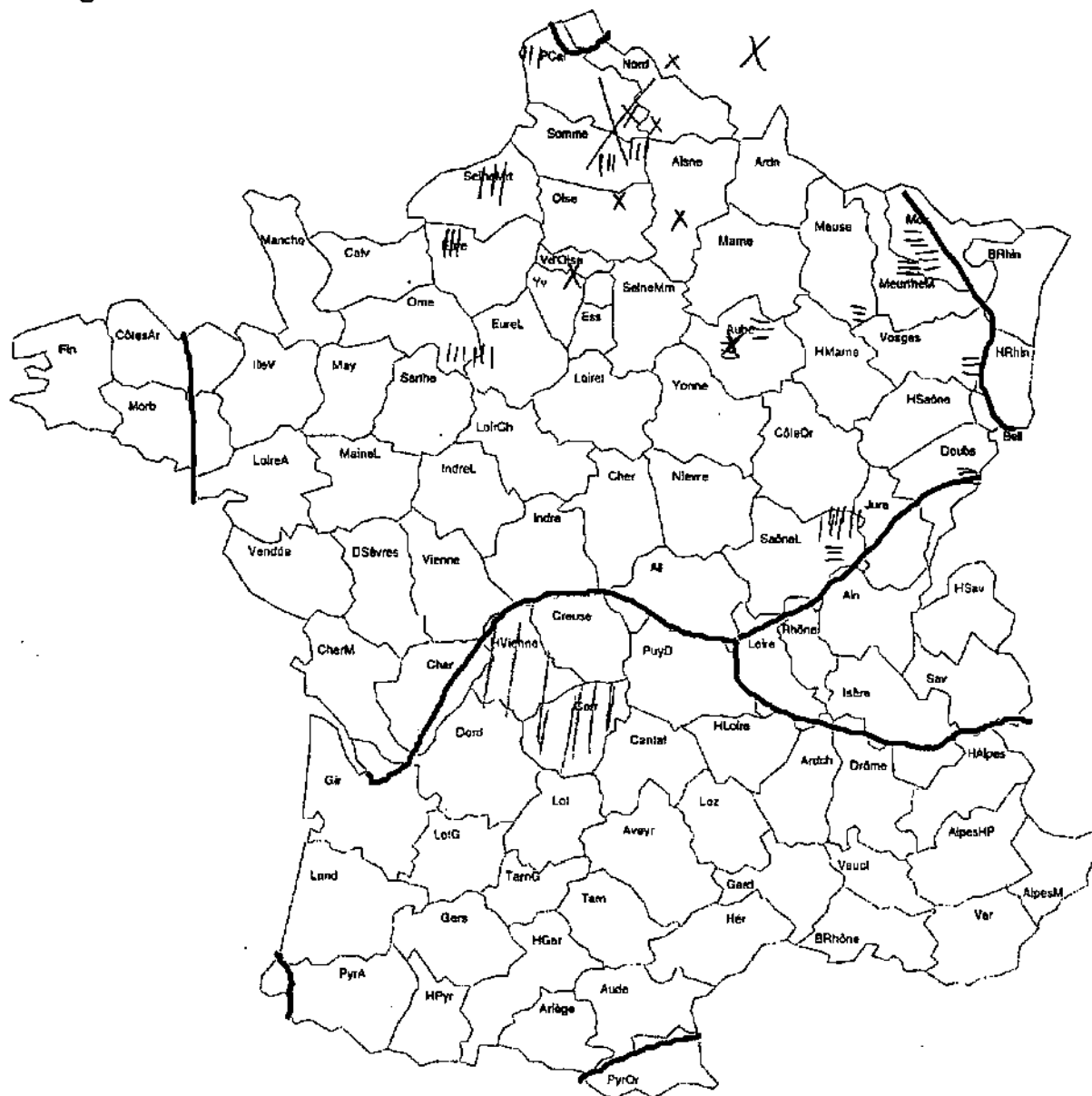
/// : dial.



X : attest. anc.

/// : dial.

enger



a) "pourvoir ; embarasser ; pulluler"

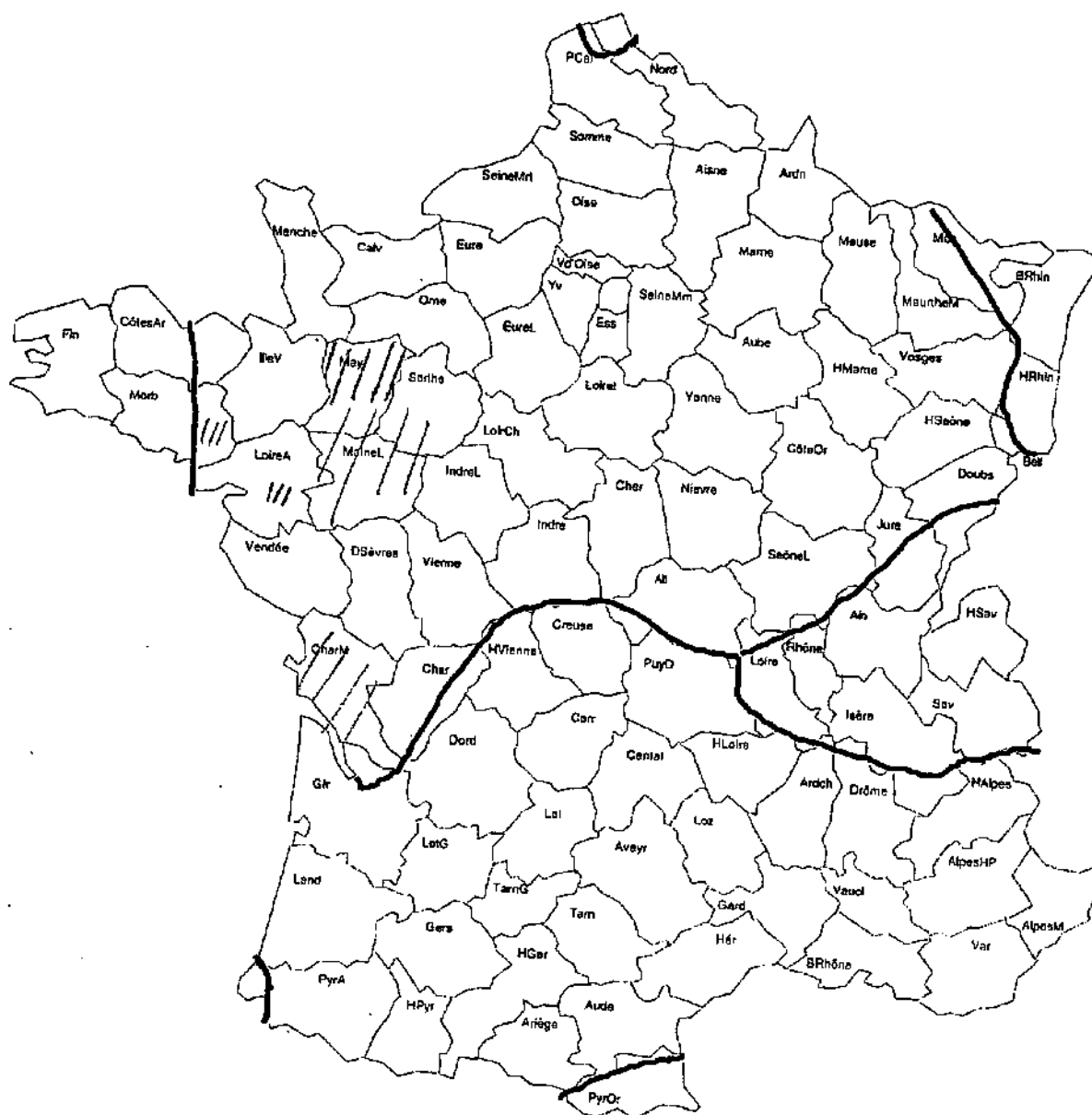
X : attest. anc.

||| : dial.

b) "communiquer une maladie ; s'étendre par contagion"

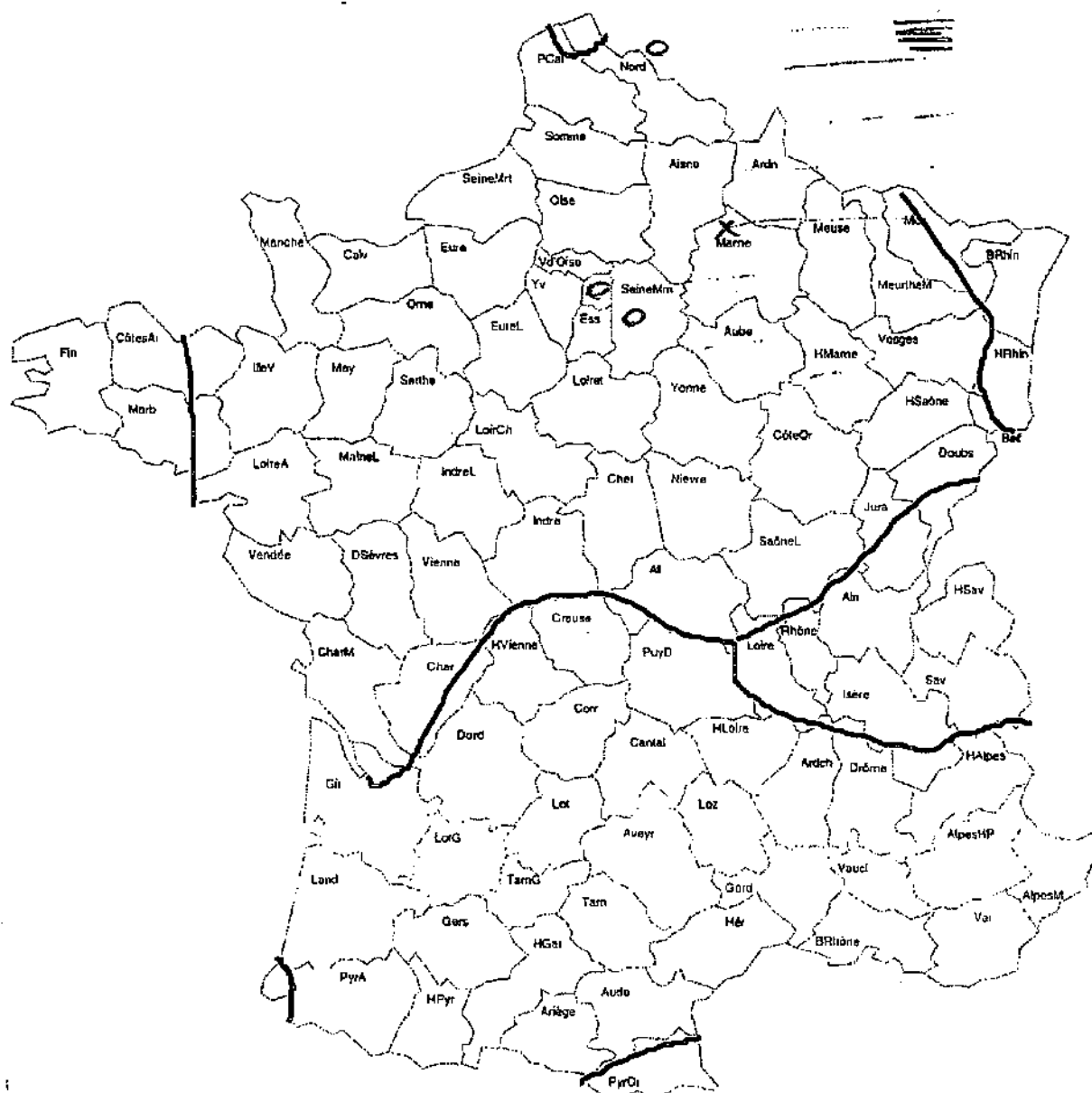
≡ : dial.

engamer



/// : dial.

endurer



a) changement de conjugaison

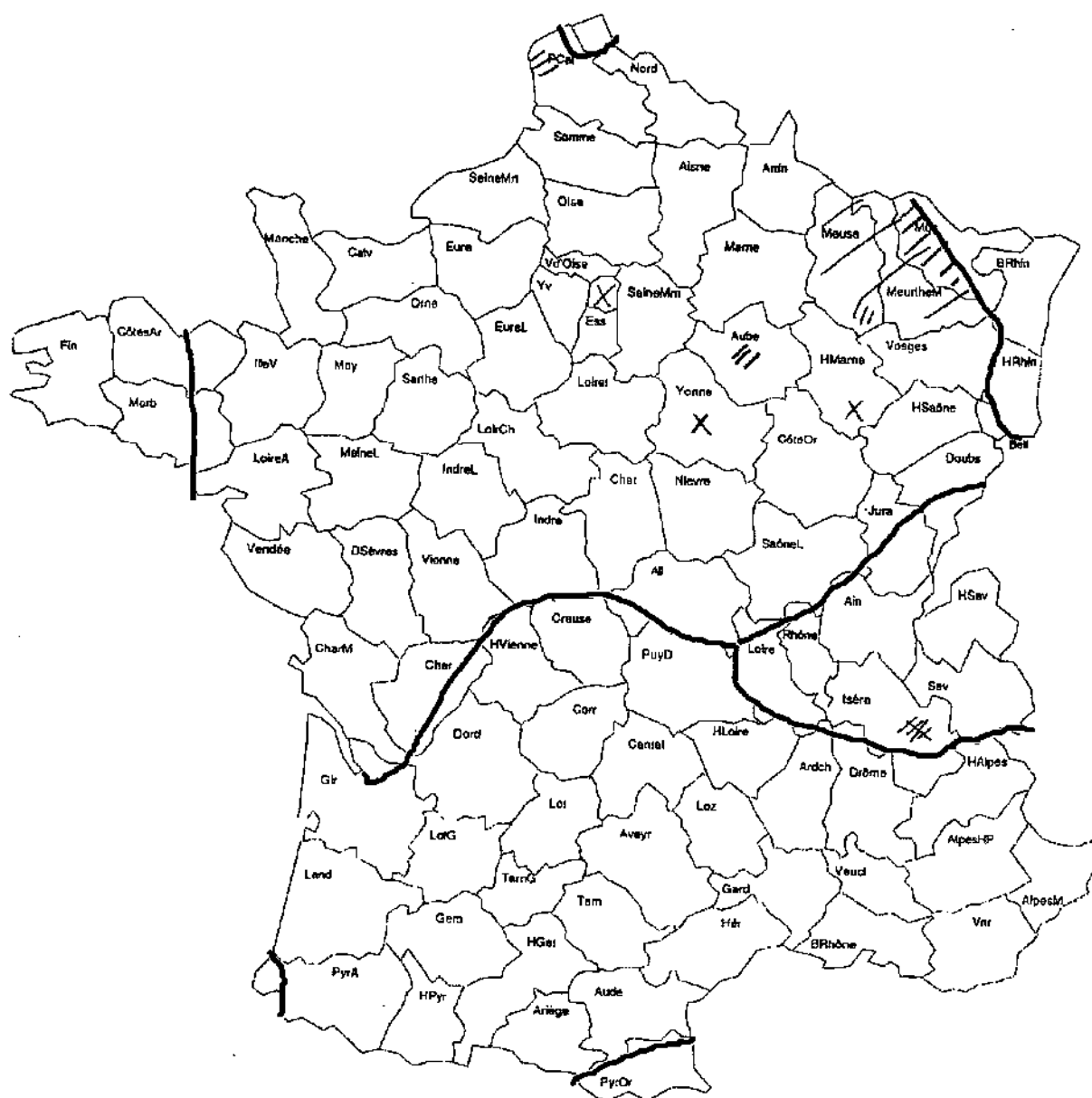
X : attest. anc.

≡ : dial.

b) "séduire"

O : attest. anc.

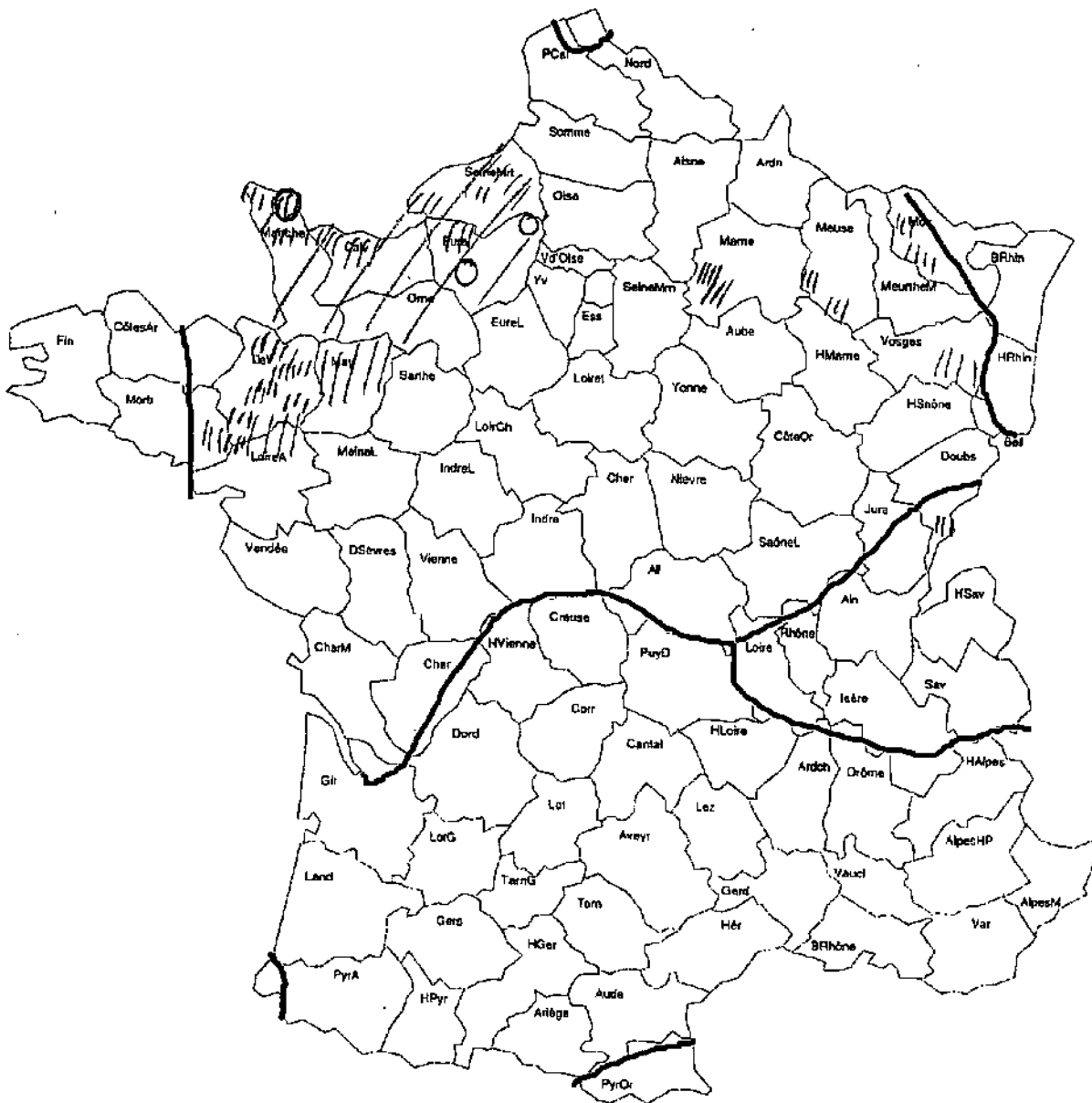
endosse



X : attest. anc.

/// : dial.

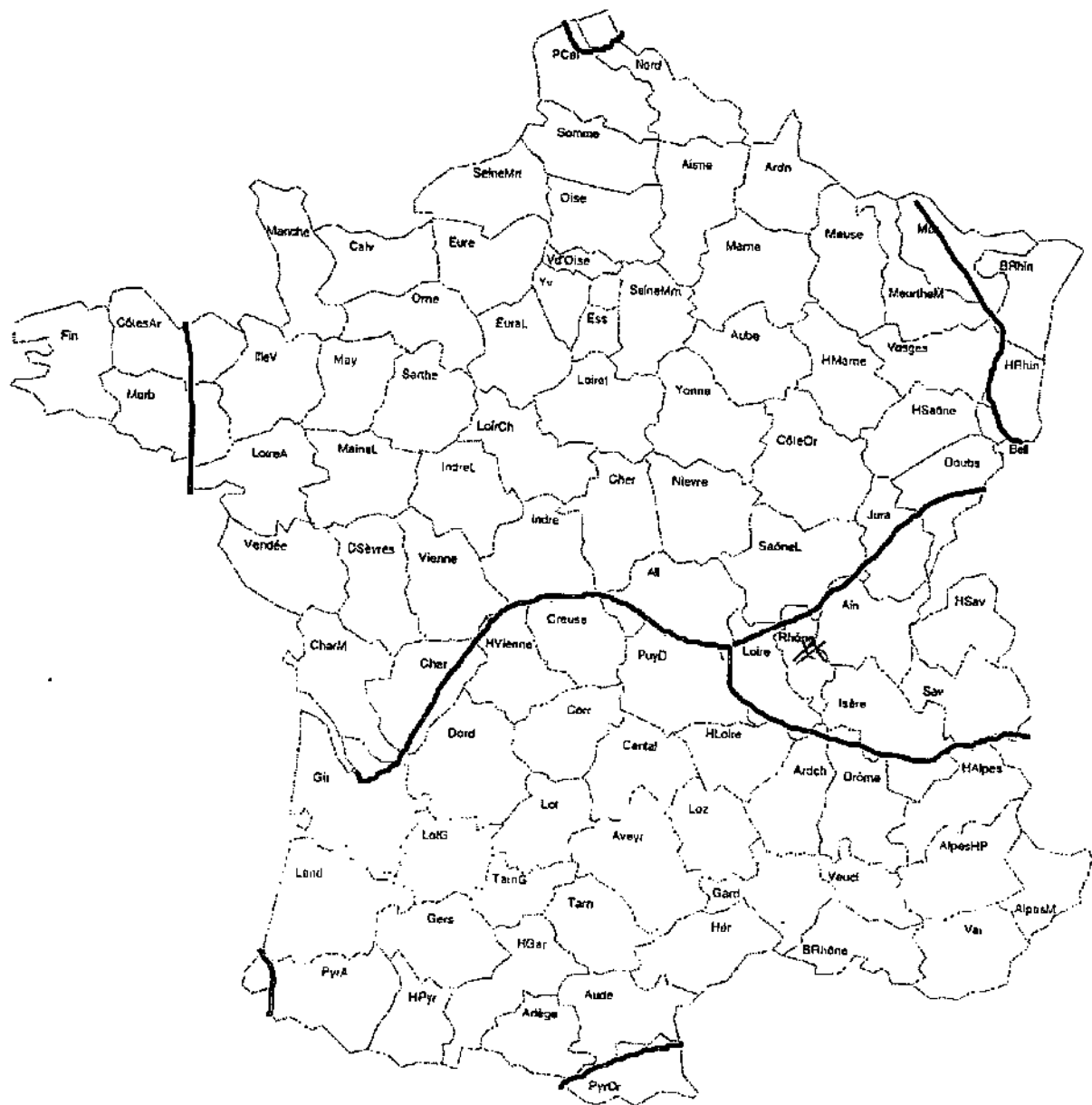
s'encrouer



0 : mfr.

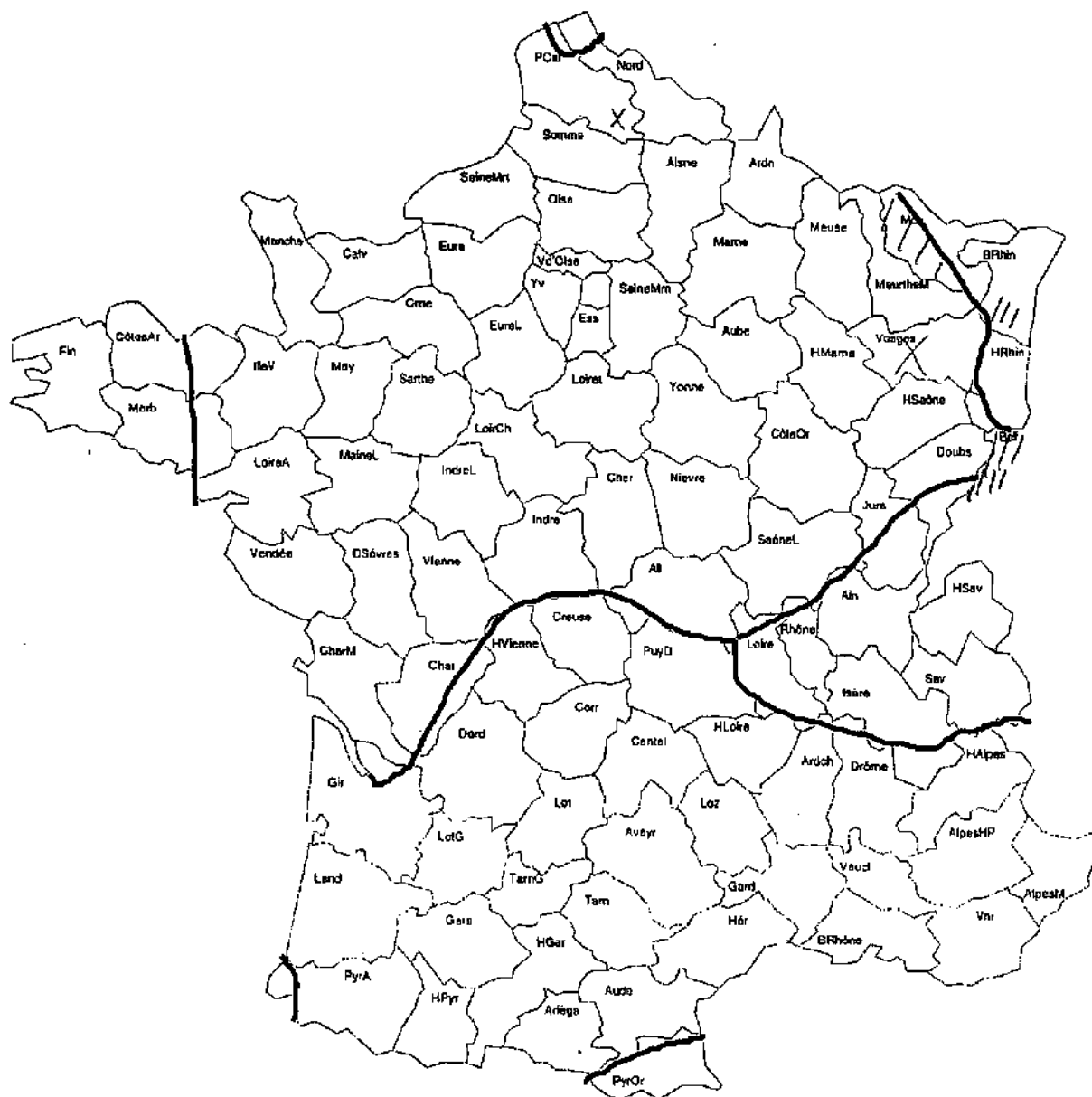
/// : dial.

enclin



X : attest. anc.

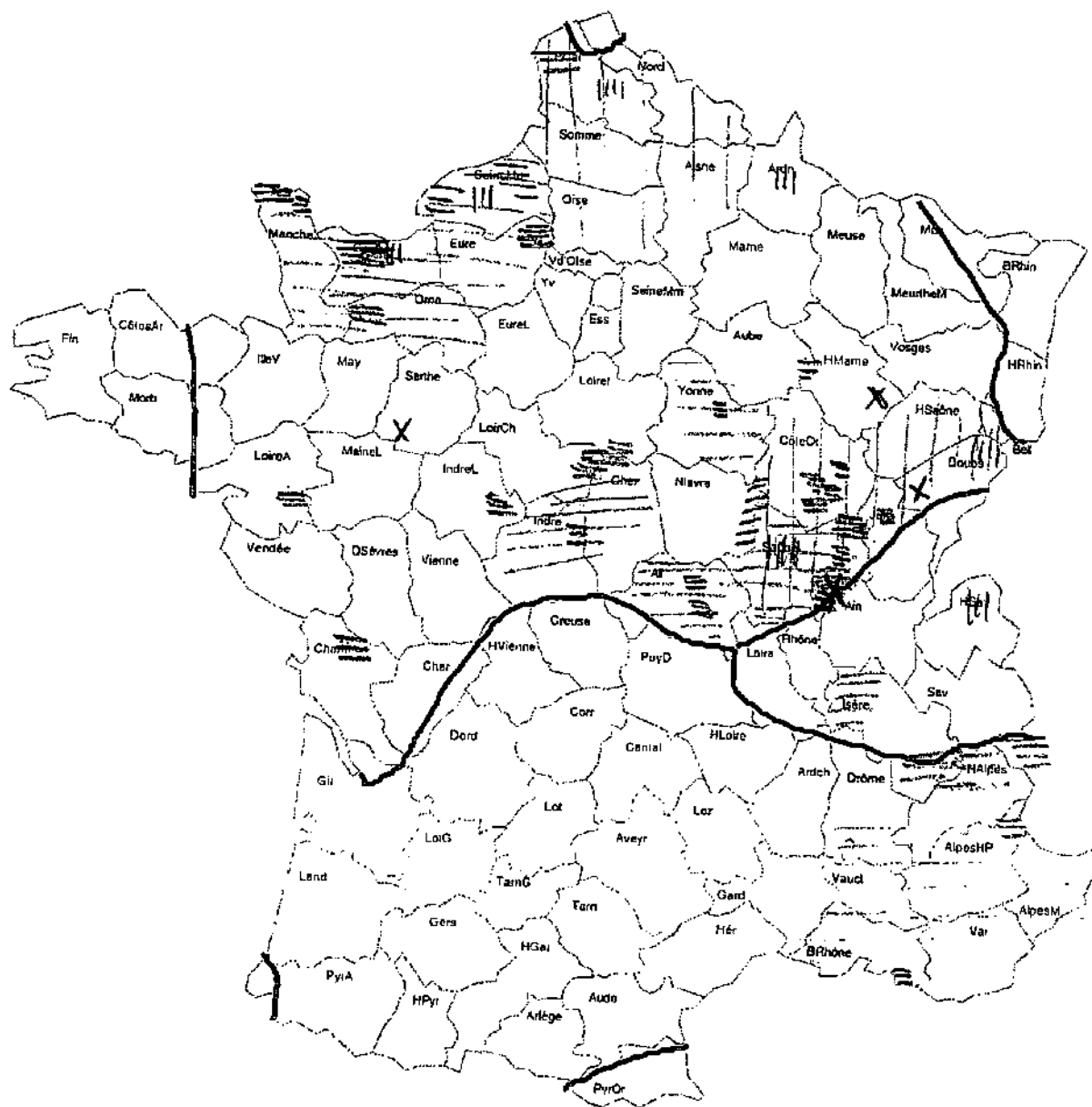
effamer



/// : dial.

x : attest. anc.

eberluer

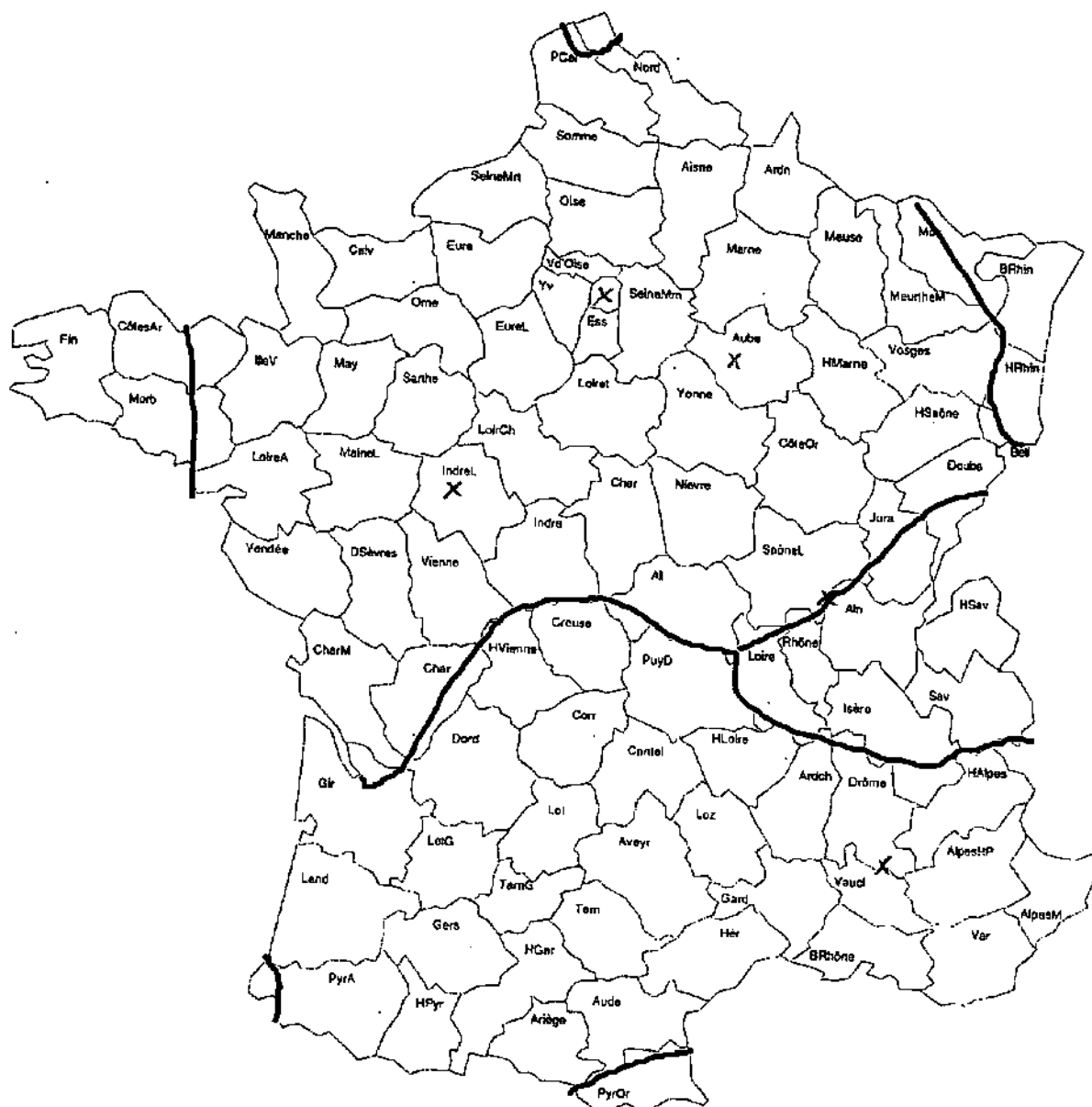


X : attest. anc.

||| : dial. 'éberlué'

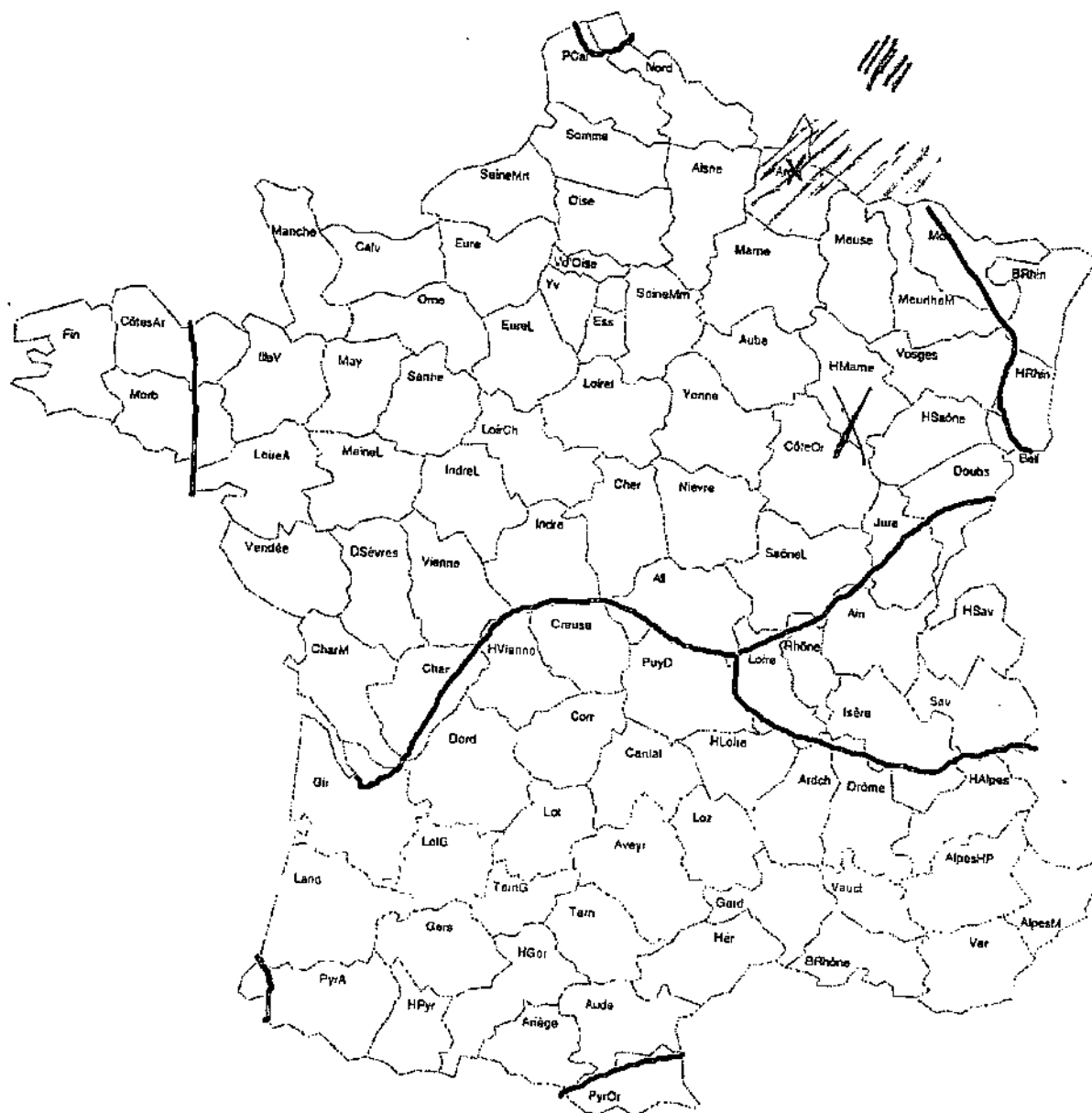
≡ : dial. 'éberluer'

eaux



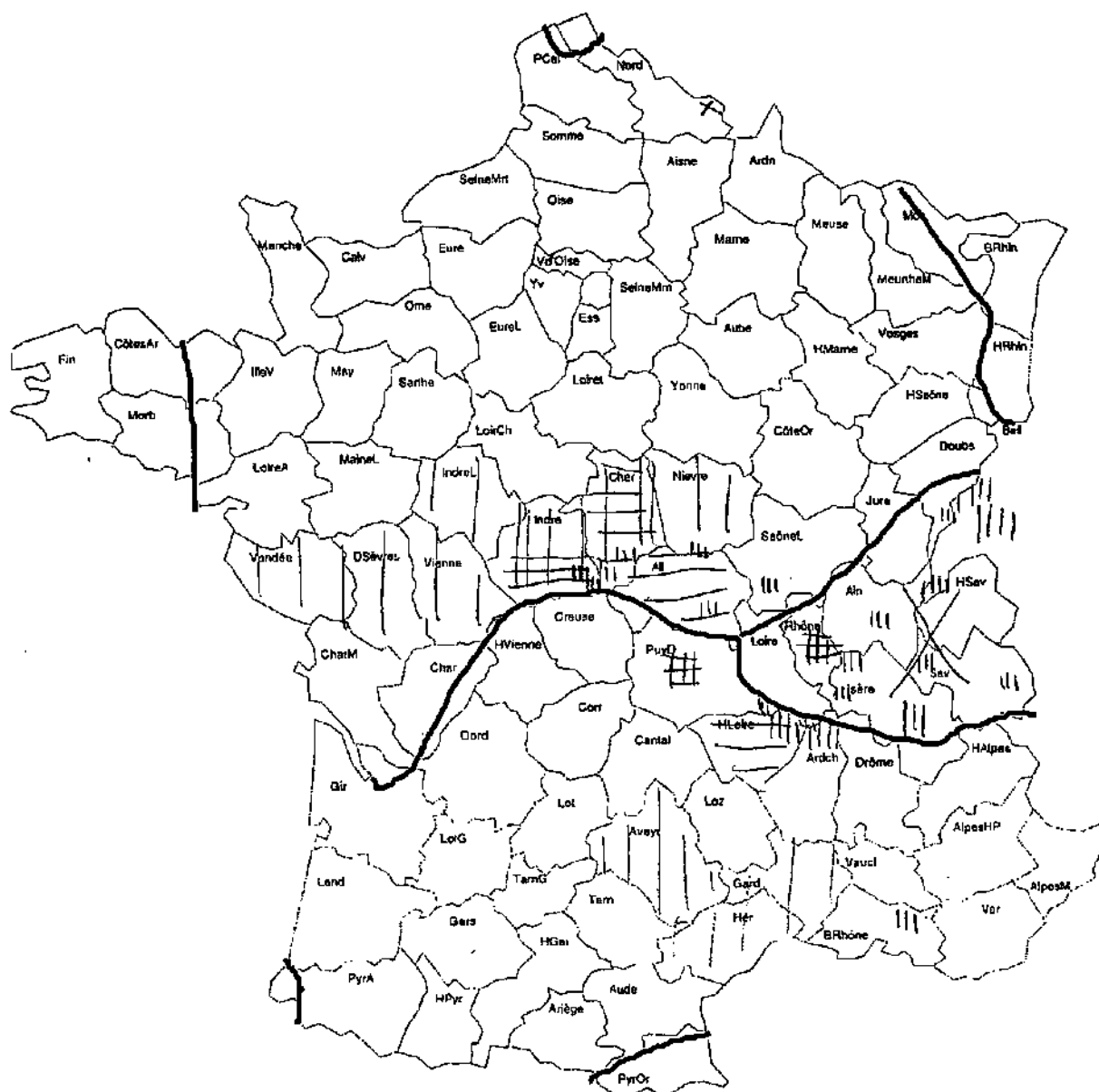
X : attest. anc.

drongart



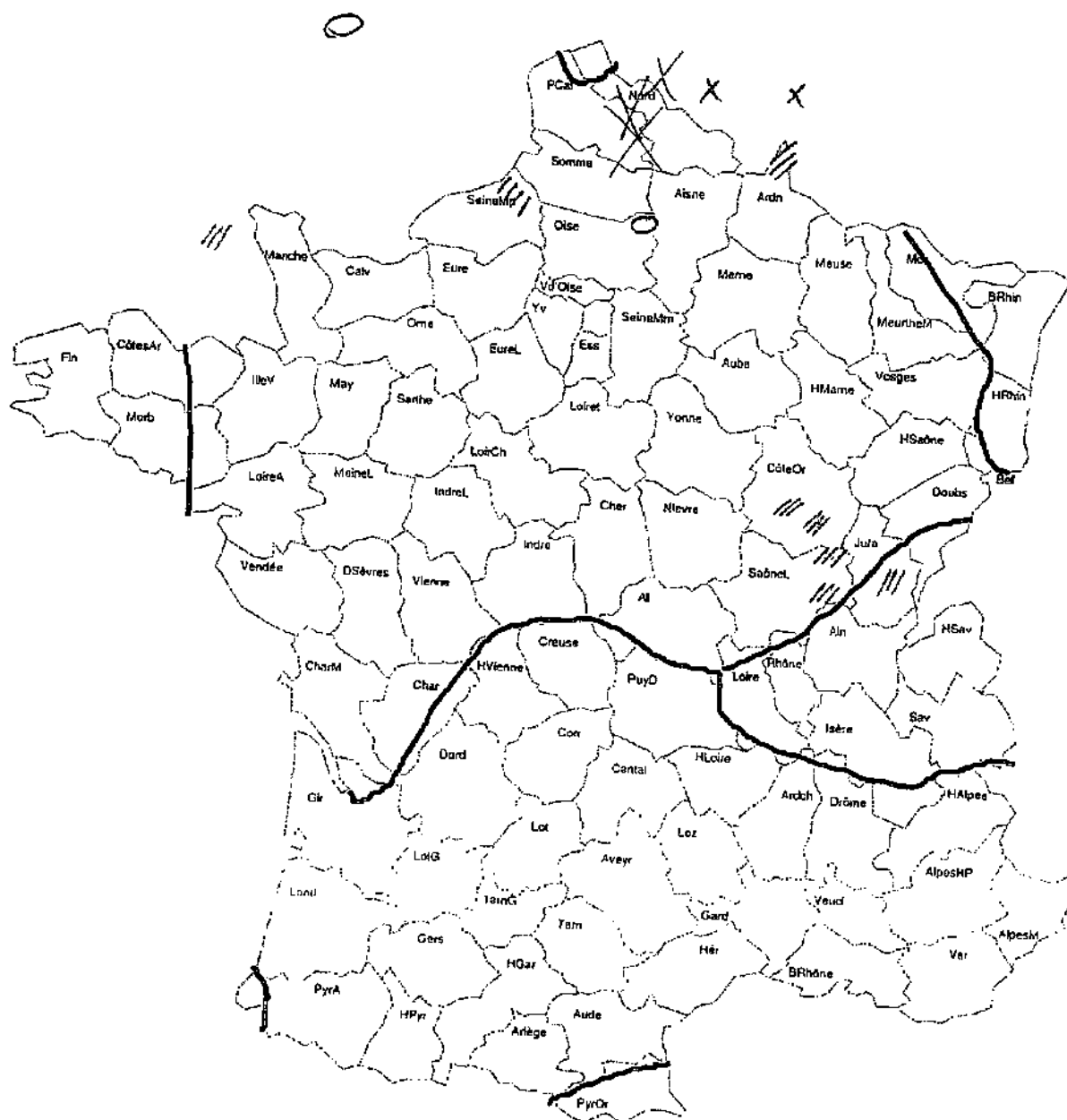
X : attest. anc.

/// : dial.



- | | | : dial.
 — — — : fr. rég.
 x : attest. anc.

dresser

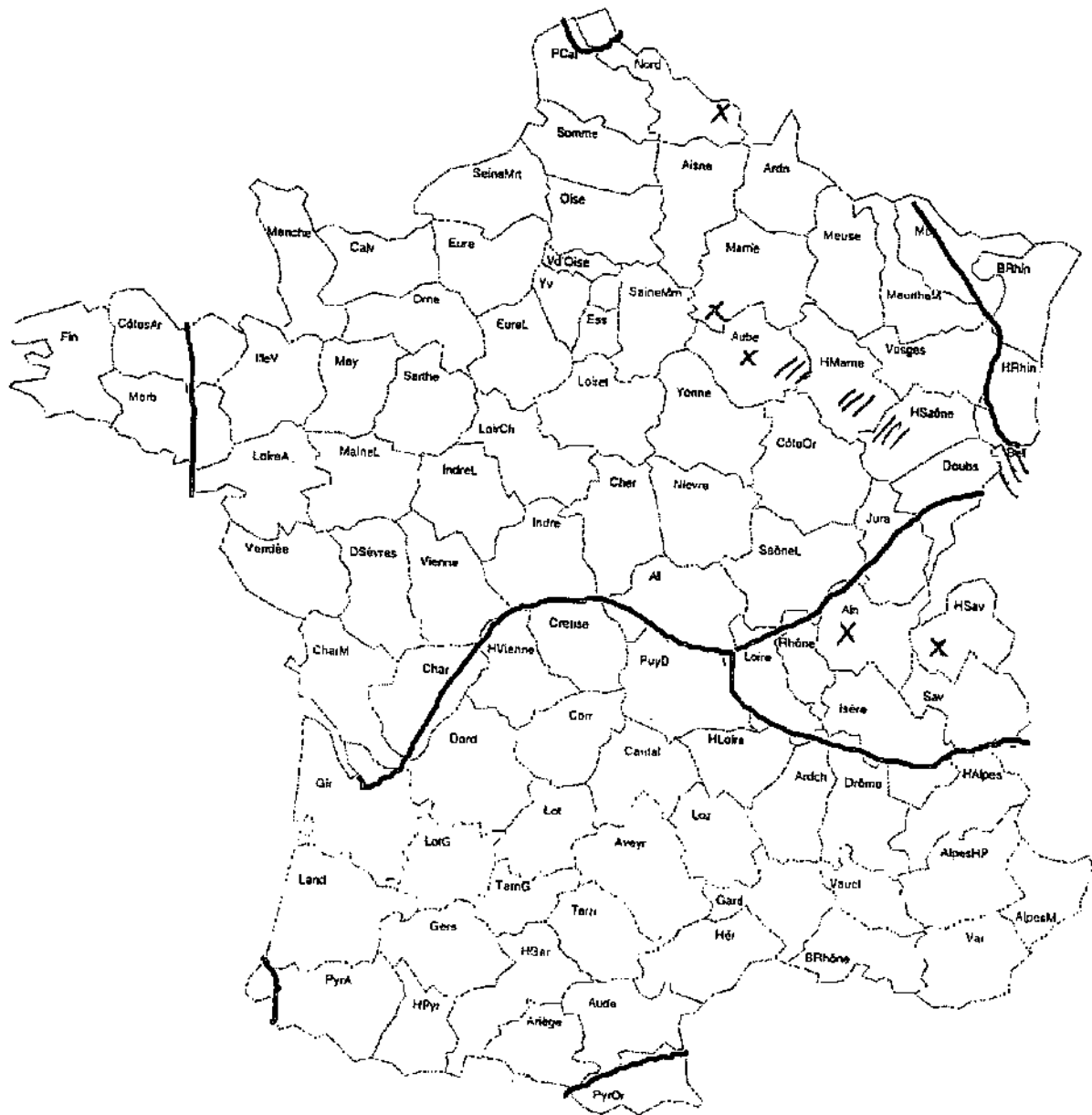


X : afr.

O : mfr.

/// : dial.

menus drapelés

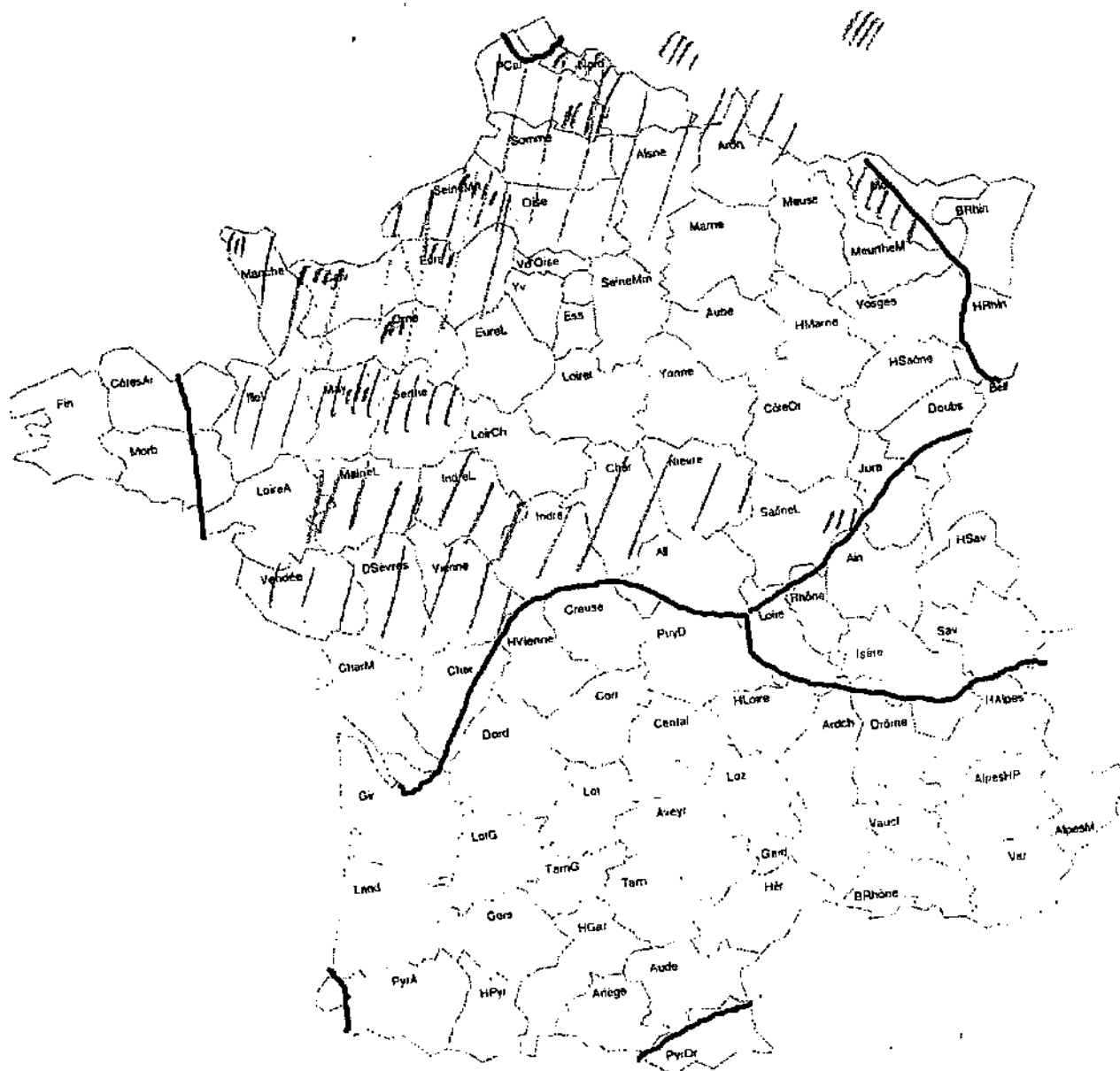


X : mfr.

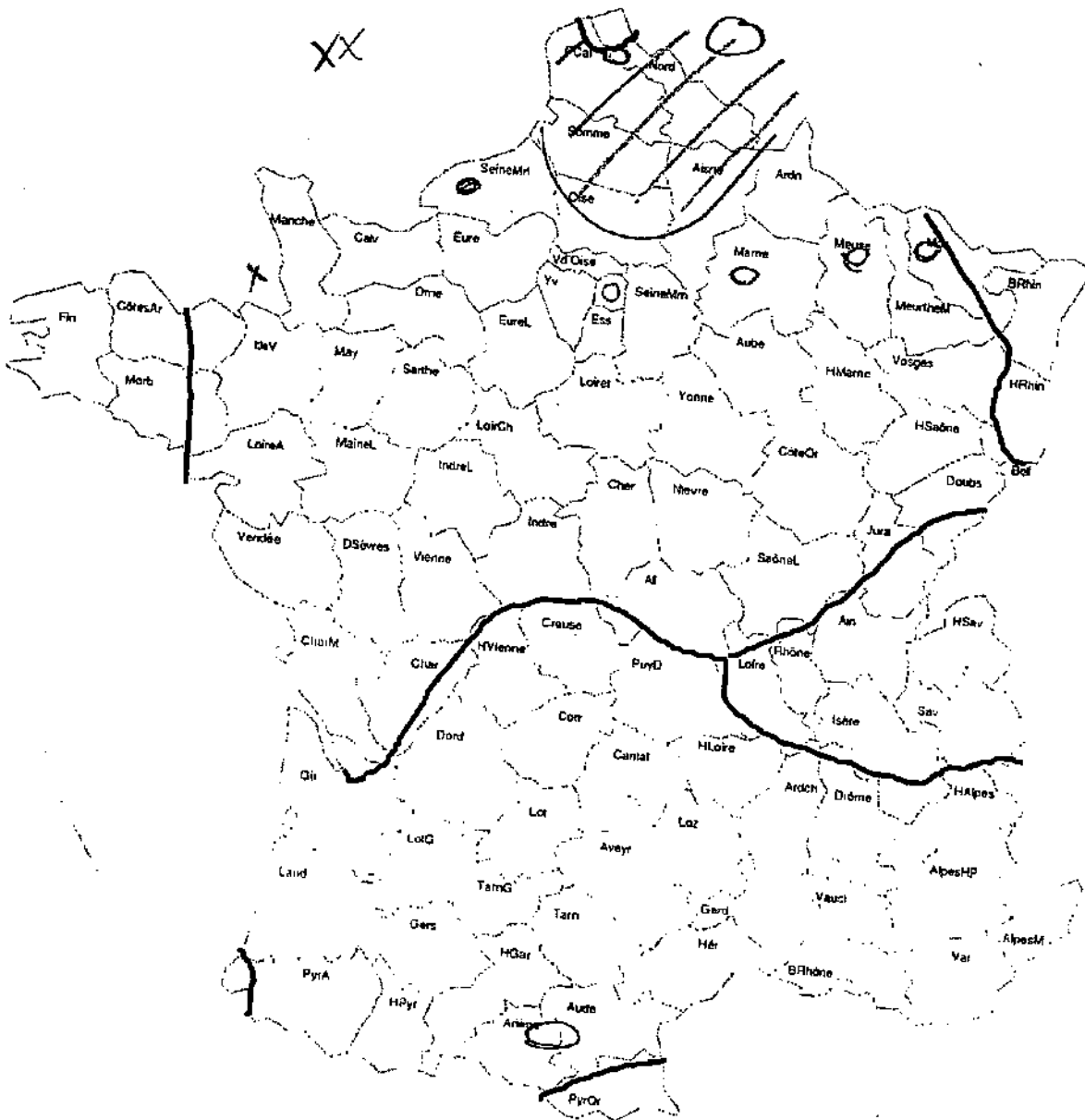
/// : dial.

\\ : fr. rég. moderne

/// : dial.



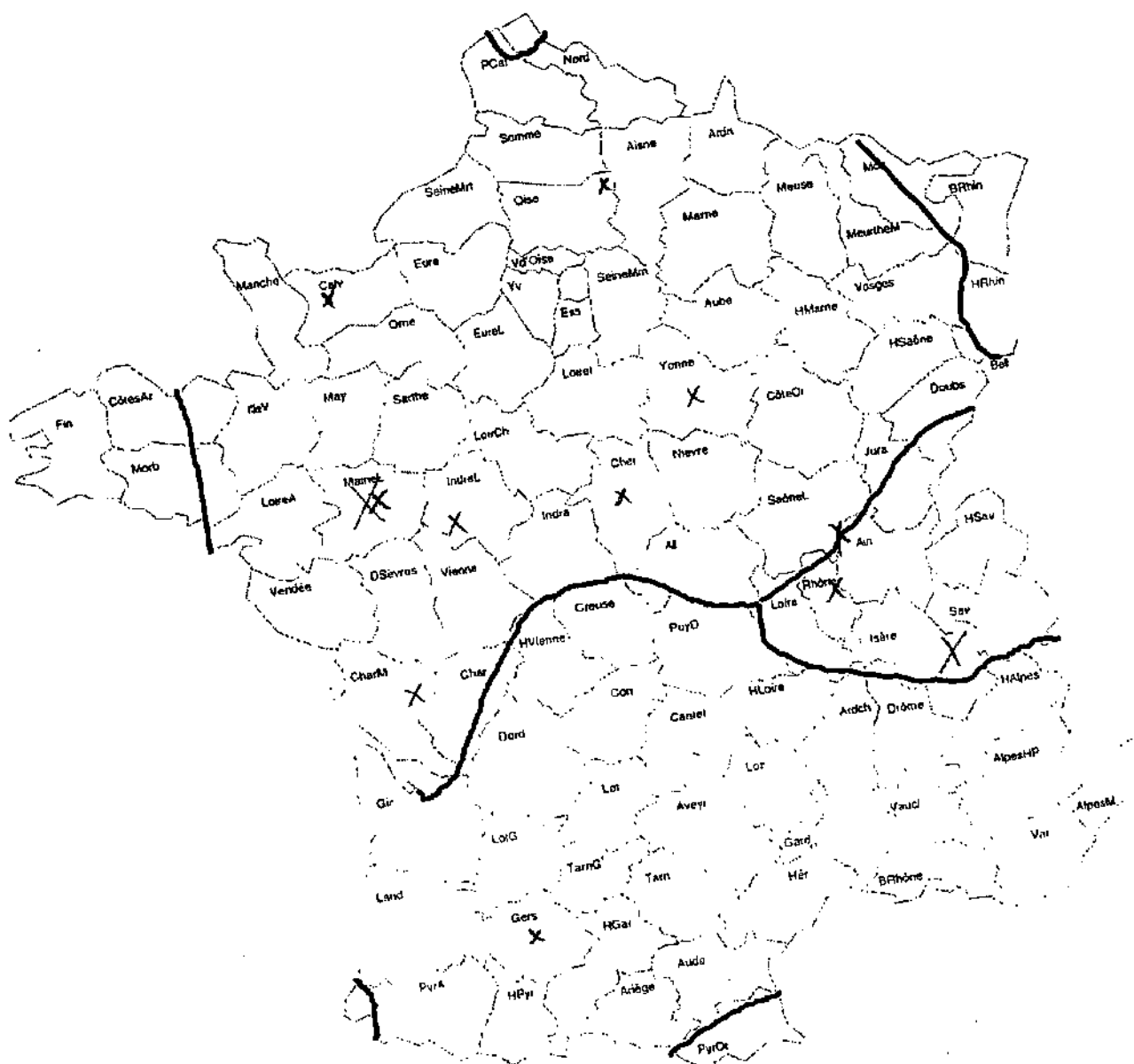
houseaulx
carte 2



X : afr.

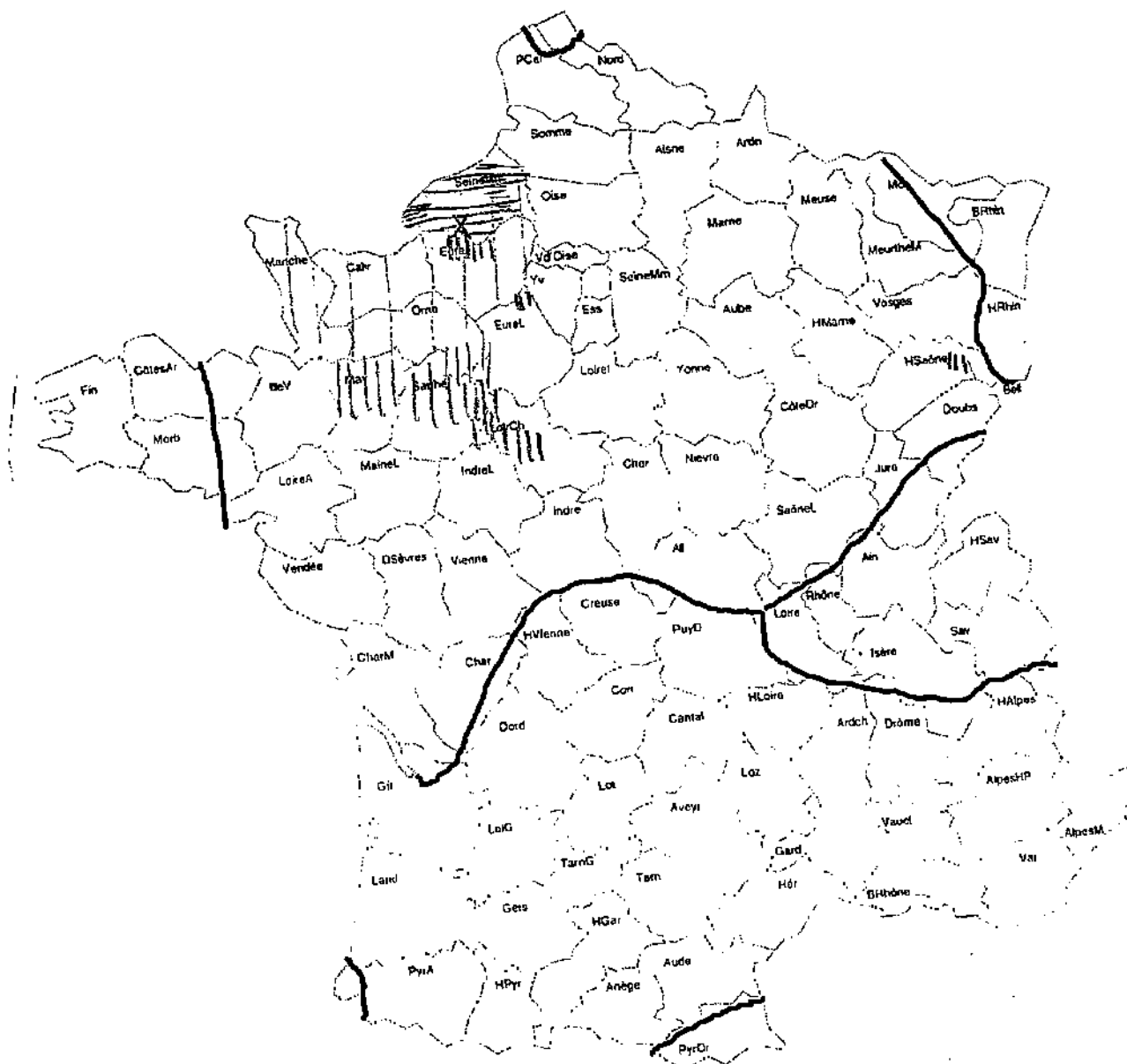
O : attest. du 14^e – 15^e s.

/// : attest. d'afr. non détaillées

carte 3

X : attest. du 16^e s.

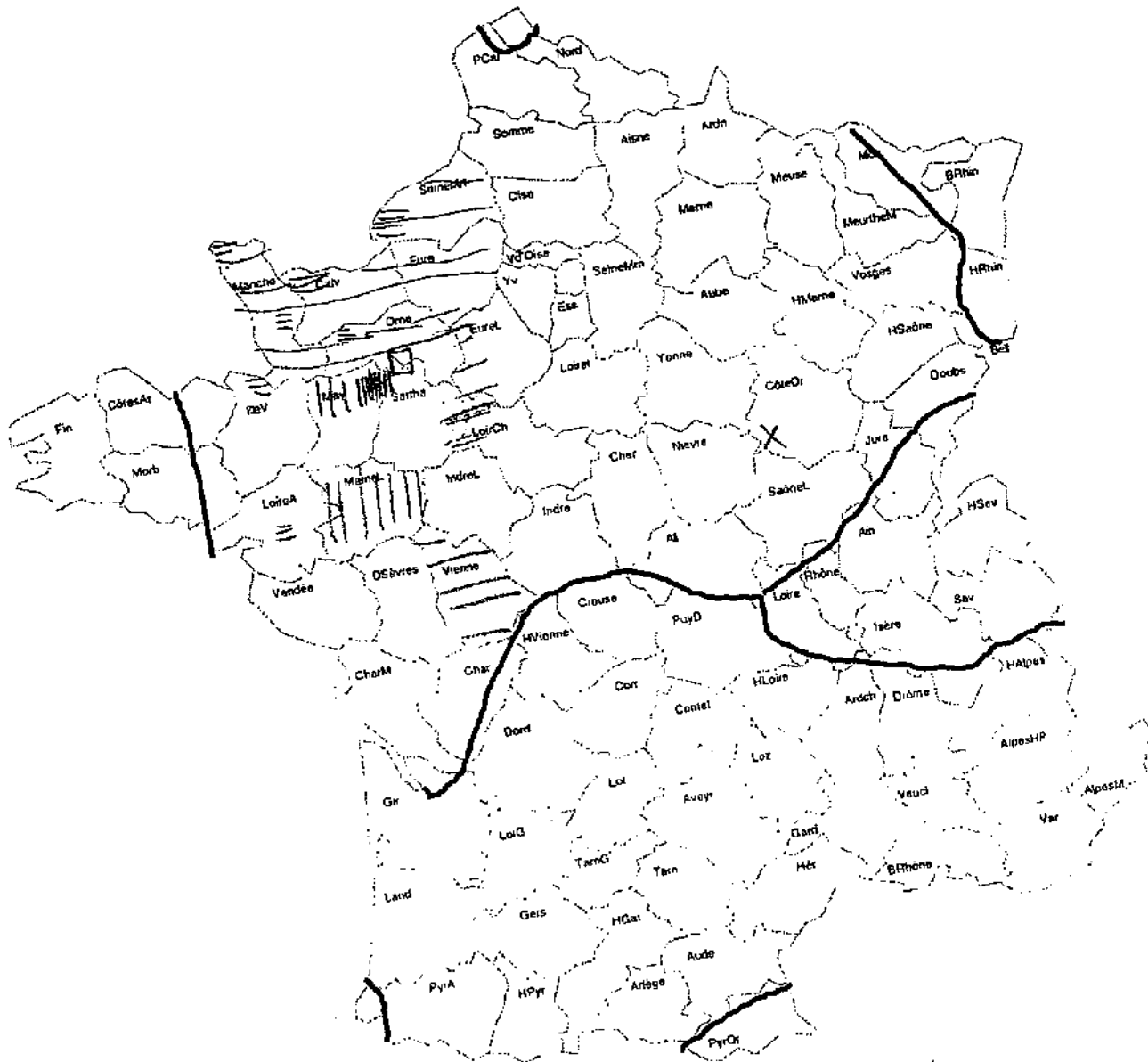
houser



X : attest. anc. ("frapper".)

||| : dial. "frapper"

≡ : dial. "mordre"



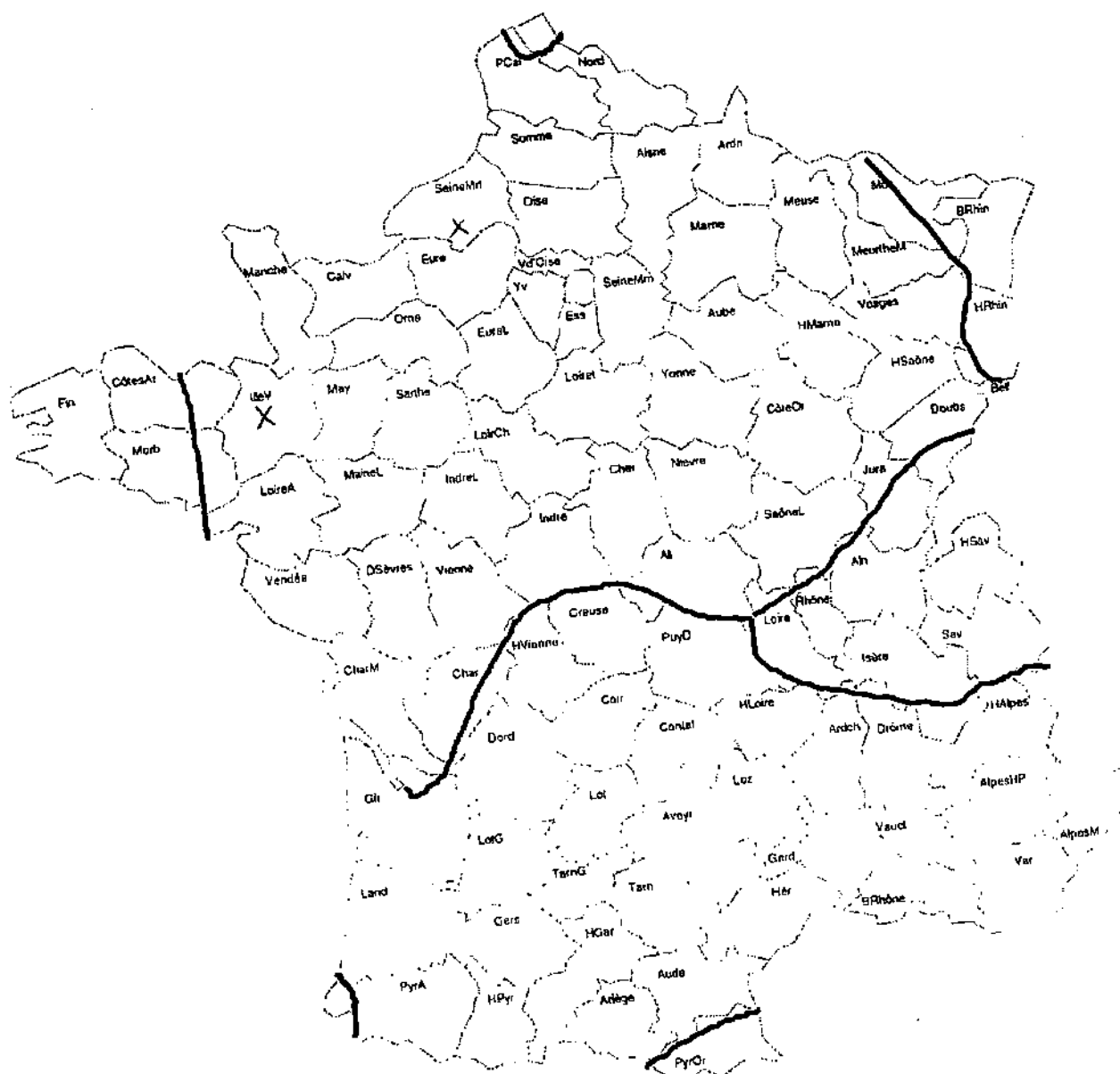
X : attest. anc.

 : Alençon

||| : dial. "joyeux"

== : dial. autres sens

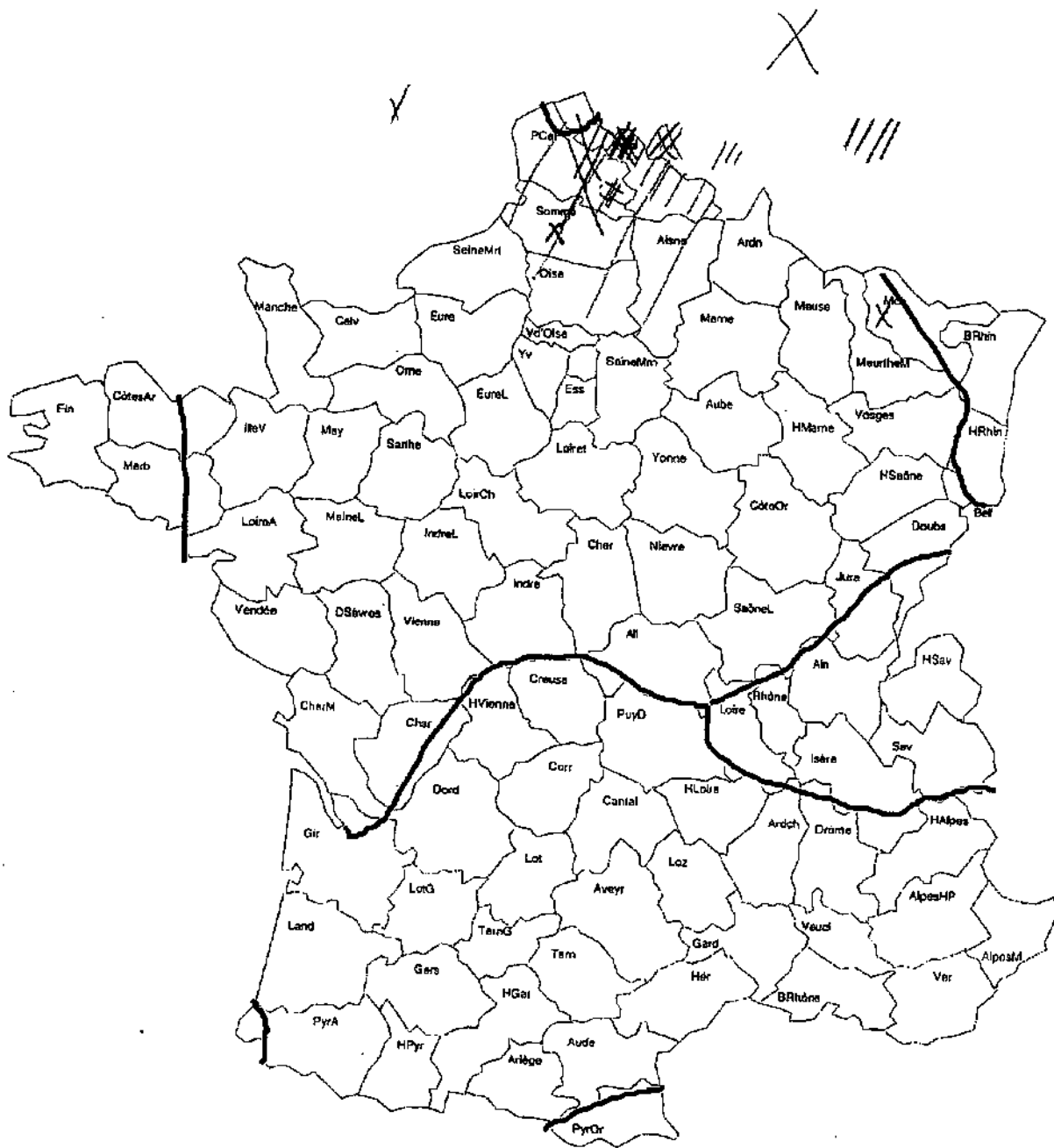
huet



X : attest. anc.

/// : dial.

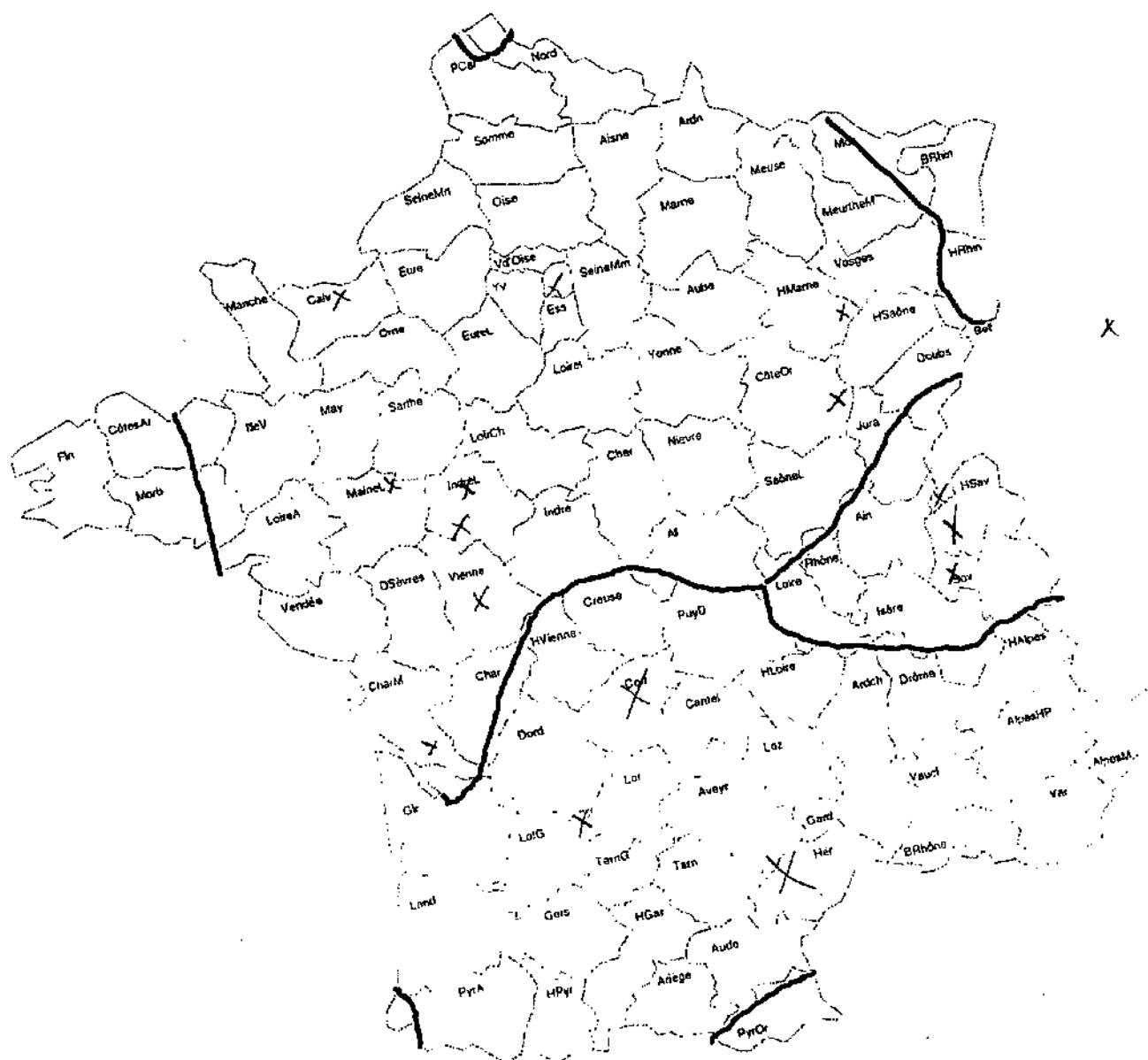
huihot



X : attest. anc.

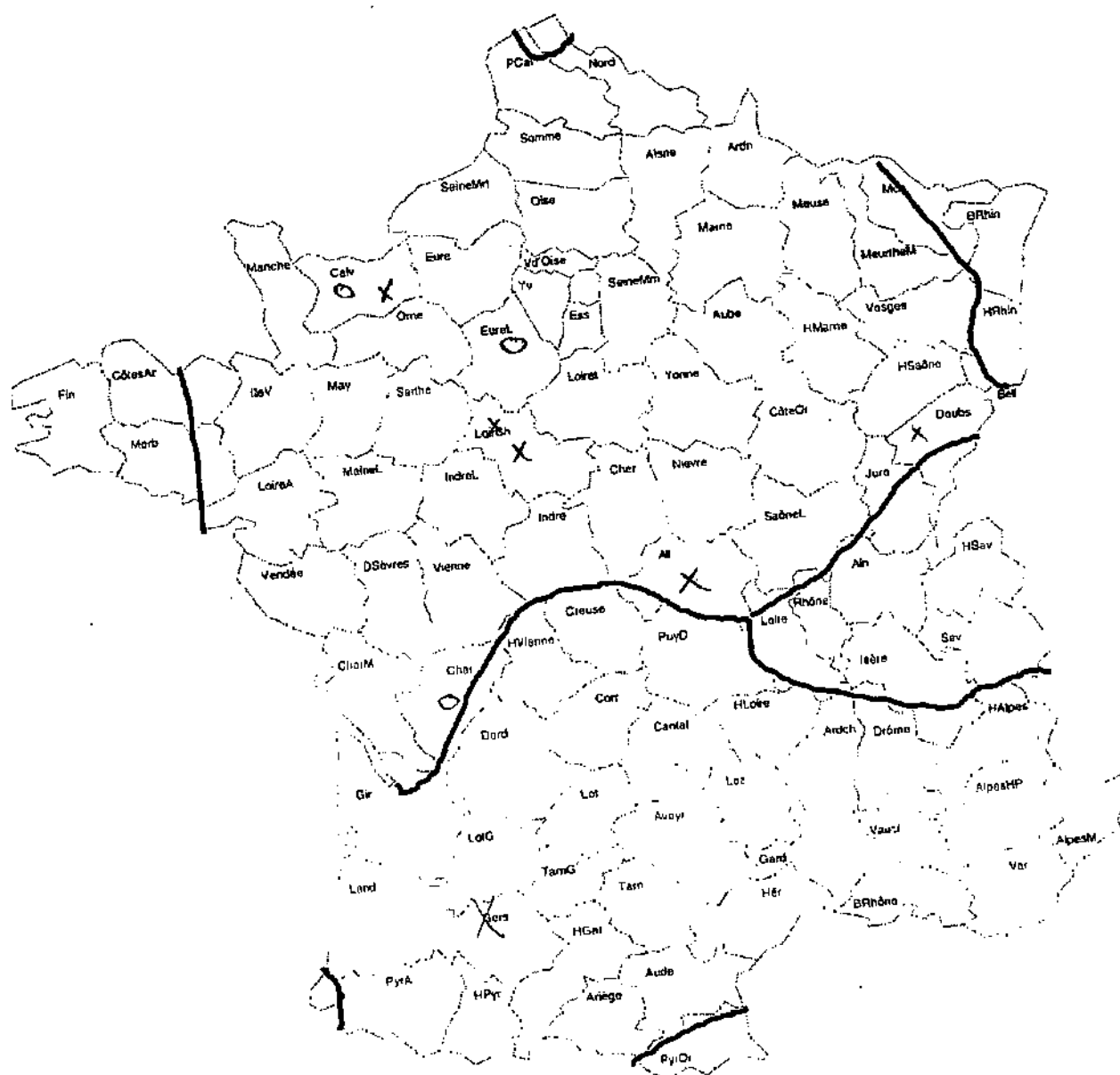
/// : dial.

impugner



X : attest. du 16^e s.

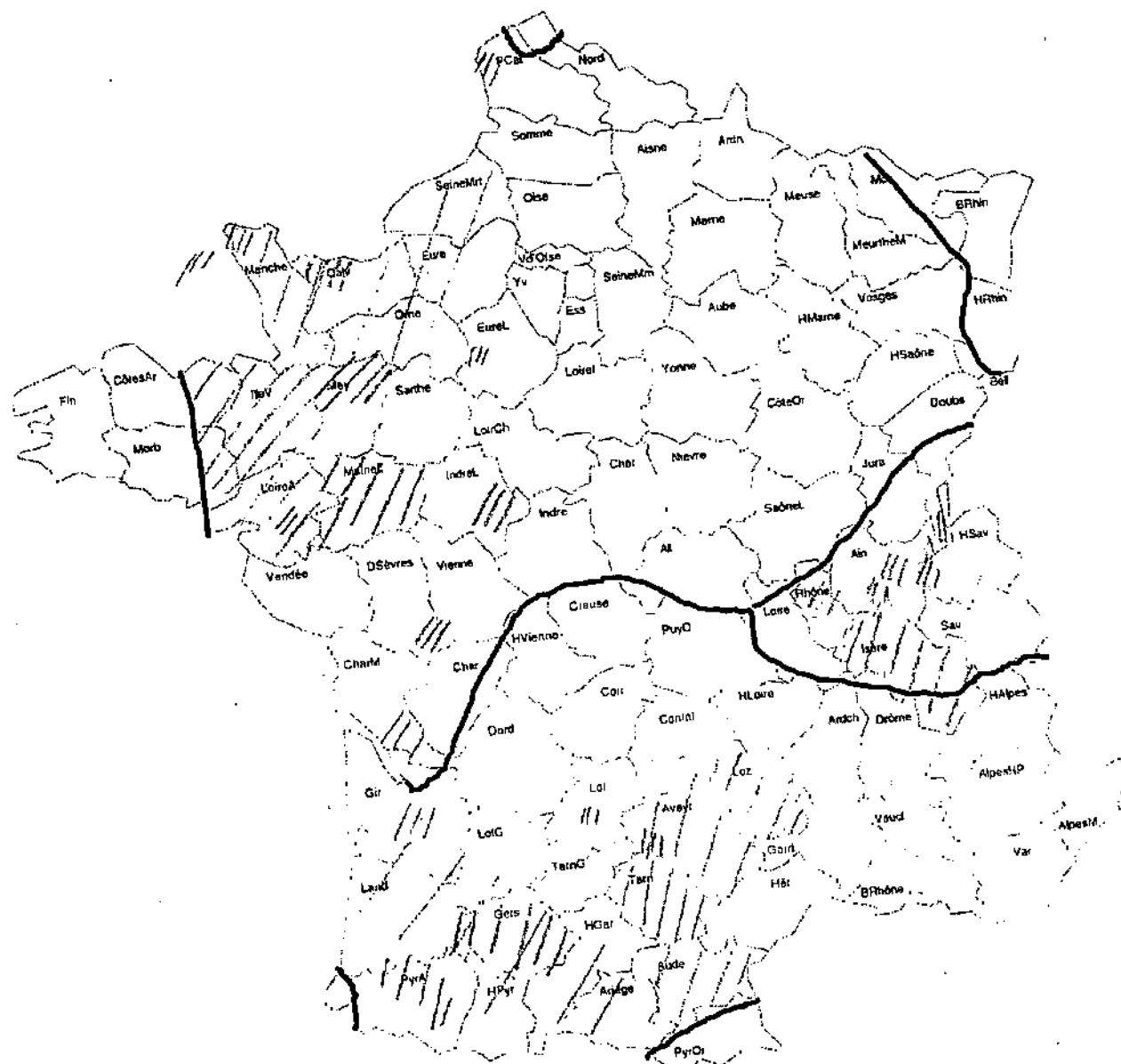
incenser



X : attest. du 16^e s. v.a.

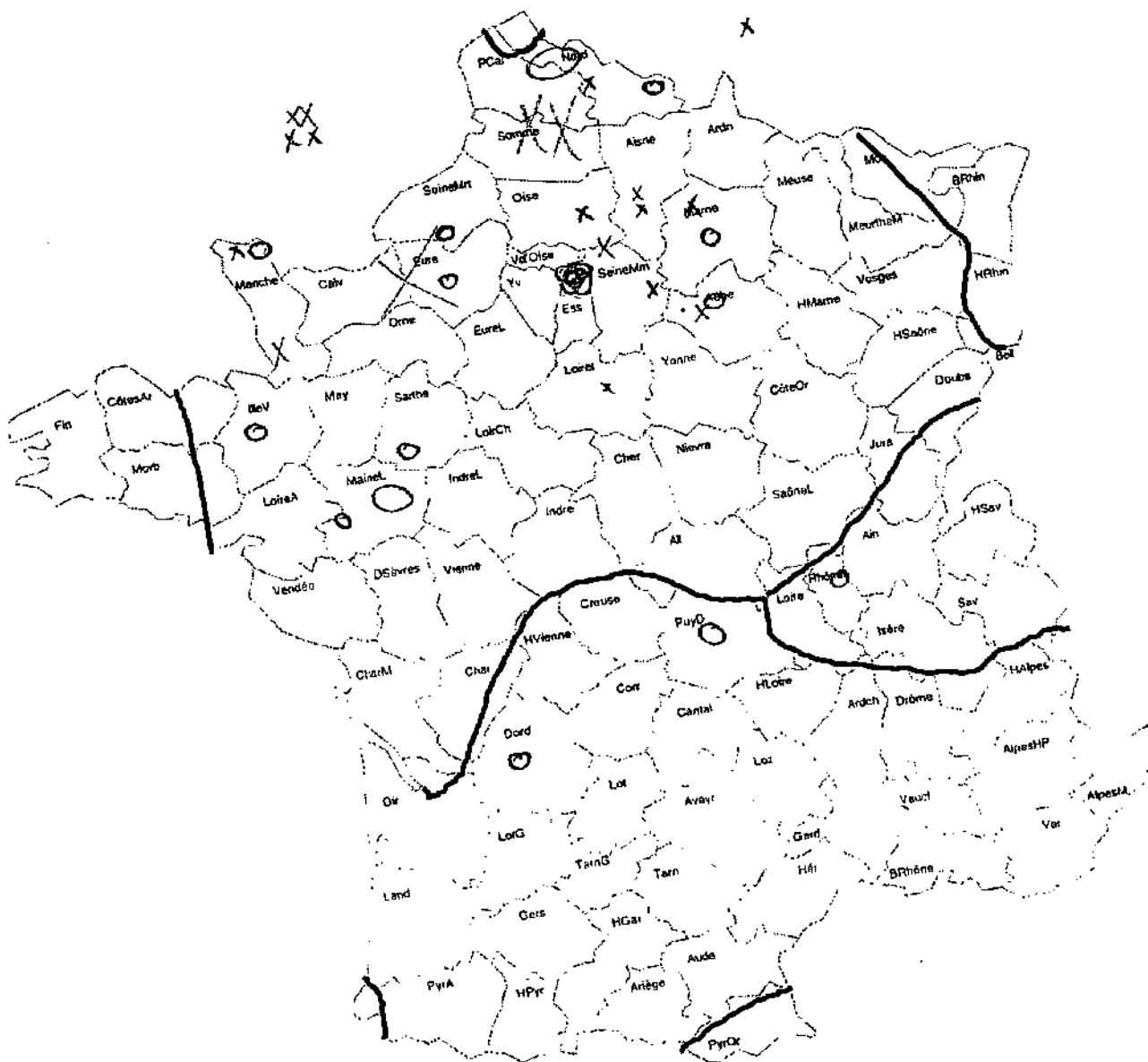
O : attest. du 16^e s. v.n.

iraigue
carte 1



/// : dial.

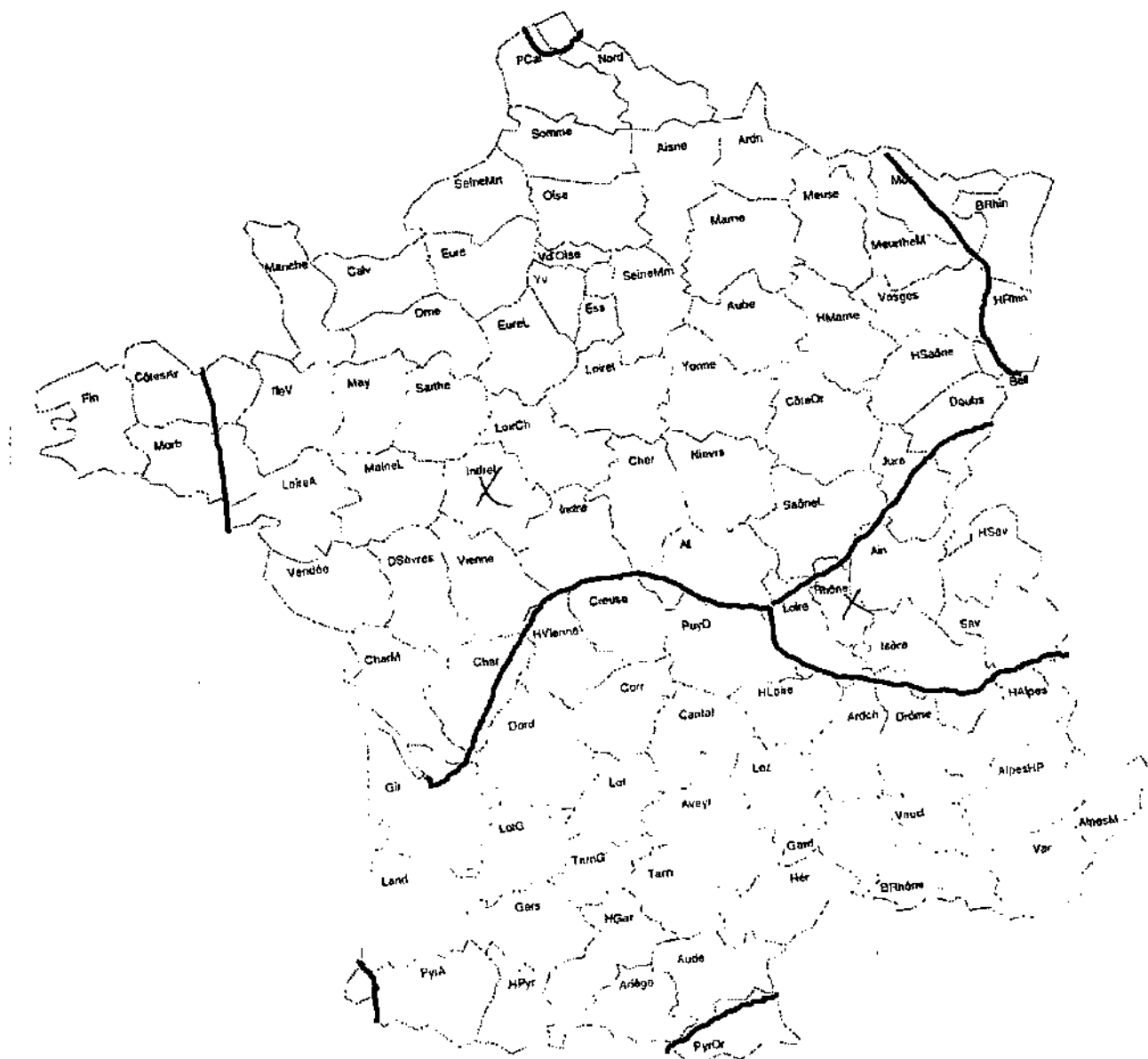
iraigue
carte 2



X : afr.

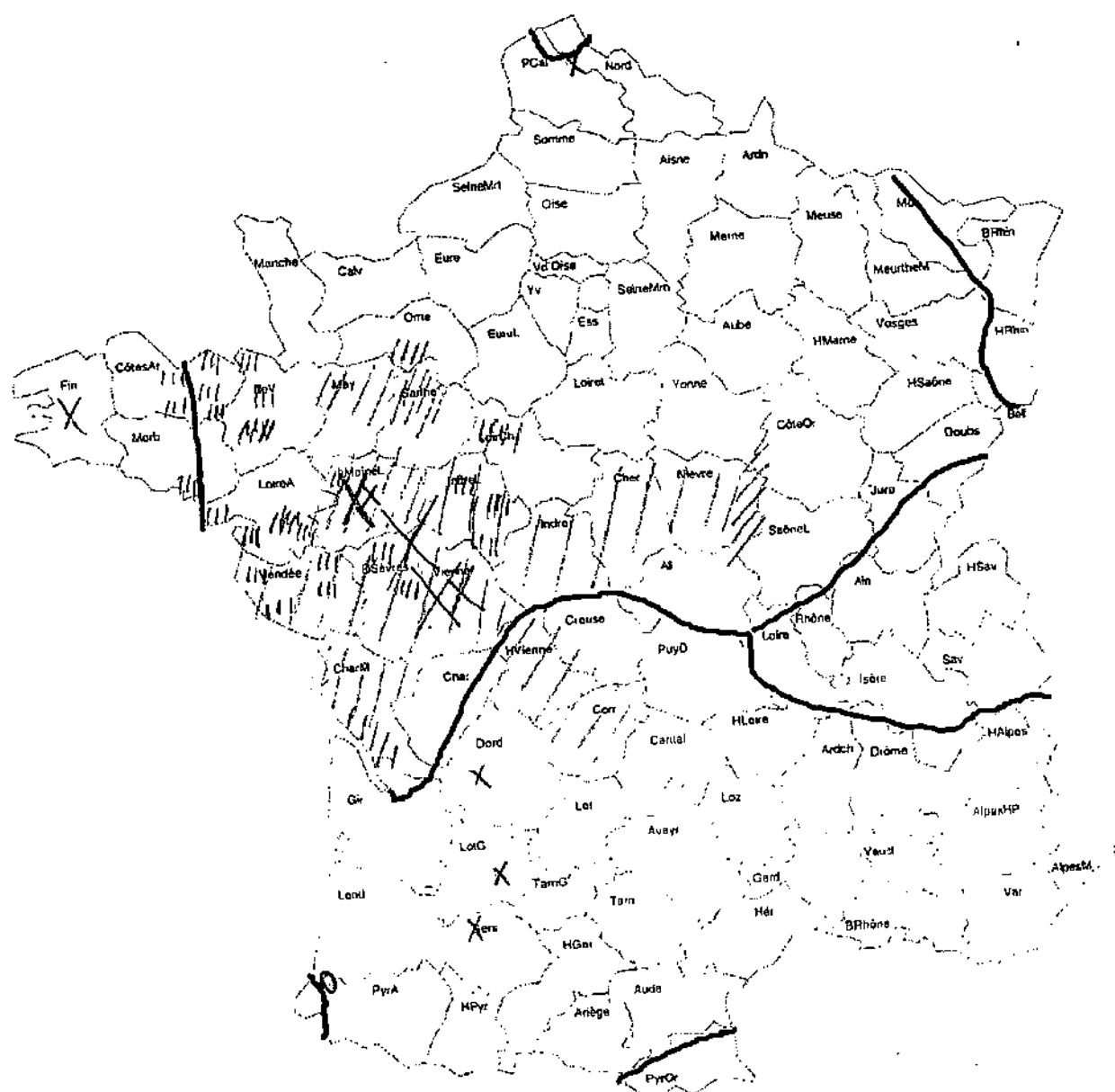
O : mfr.

iverner



X : attest. du 16^e s.

jardin

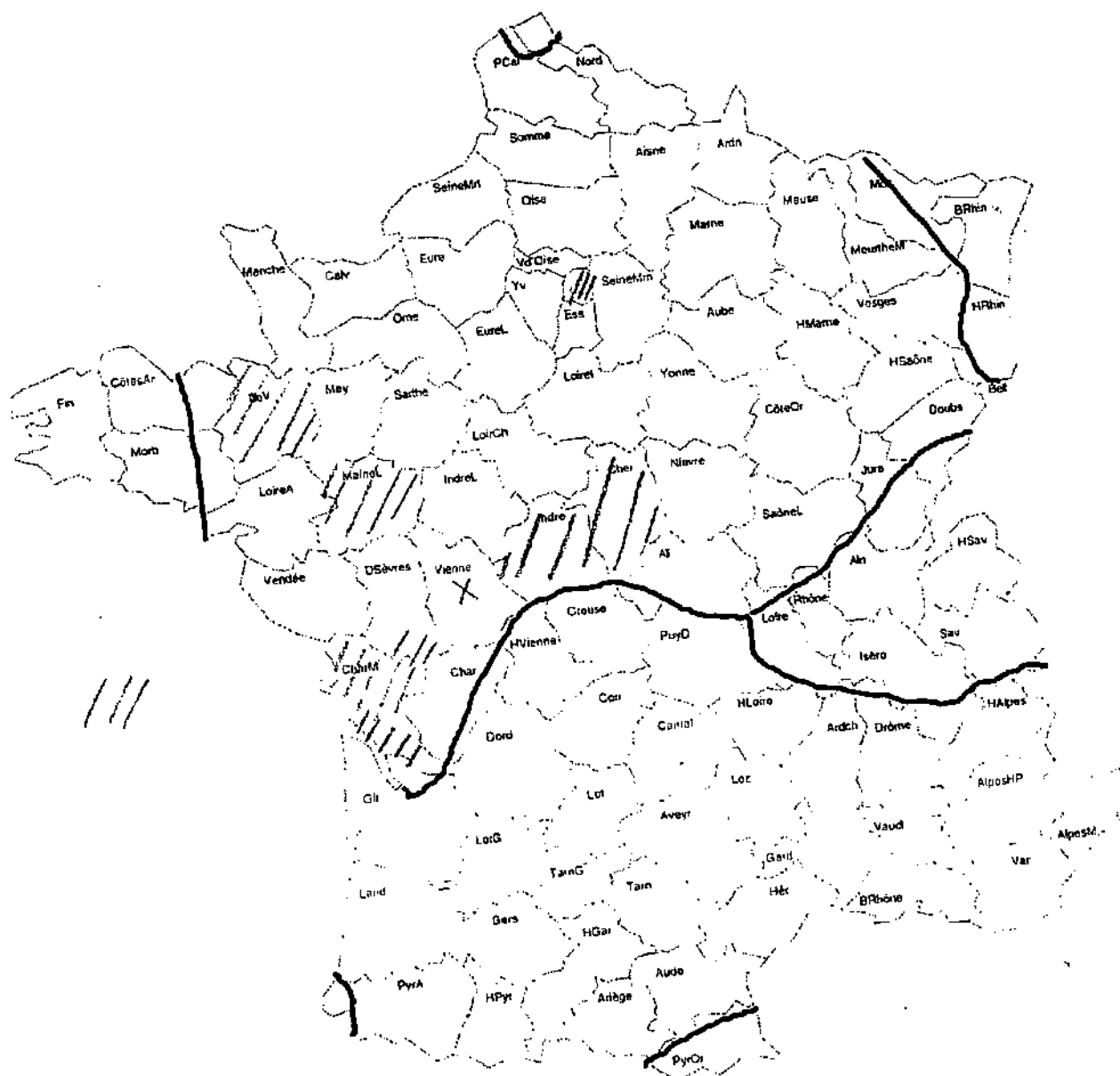


X : attest. anc.

O : autres

/// : dial.

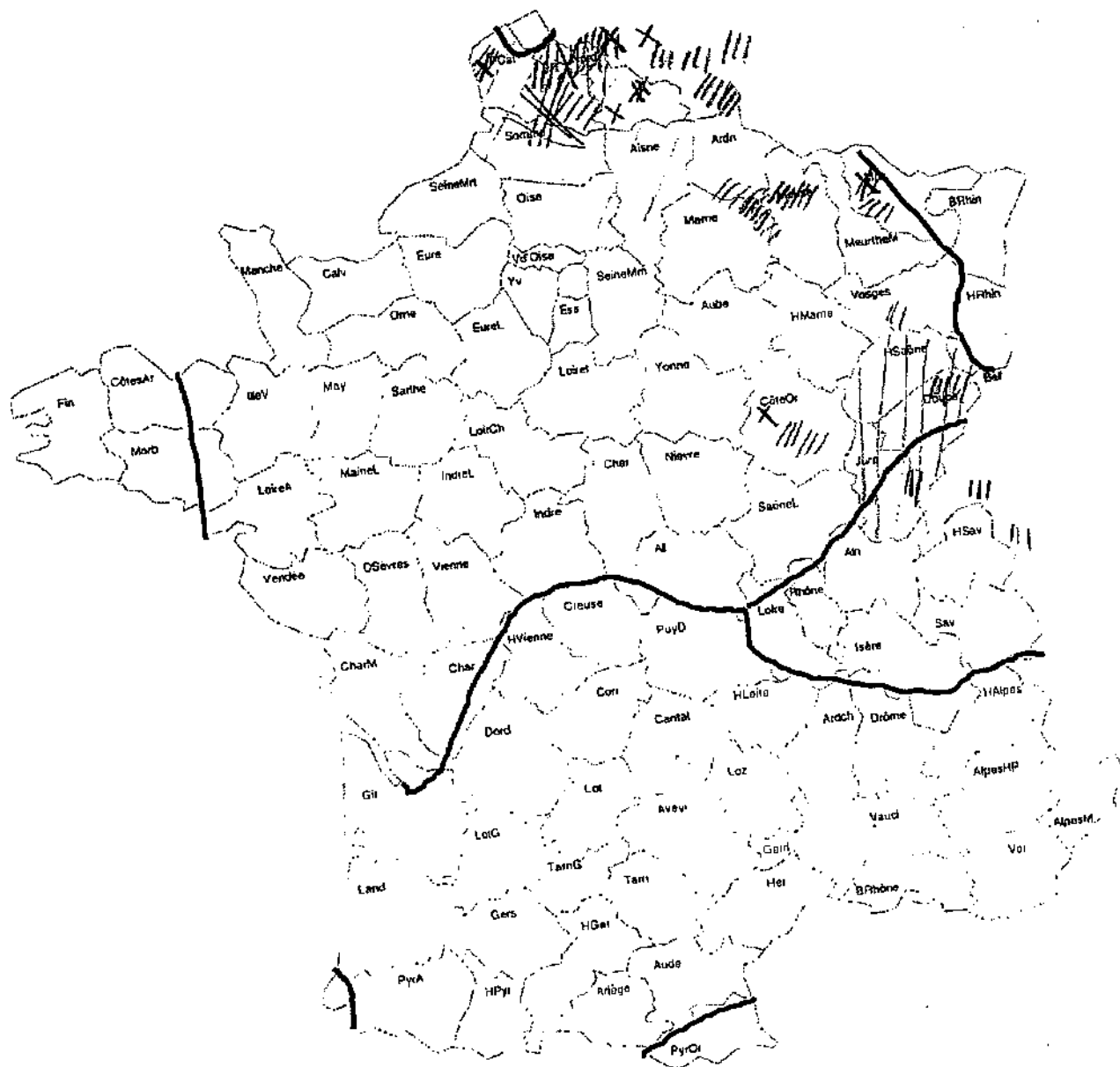
je regny goy



X : attest. anc.

/// : dial.

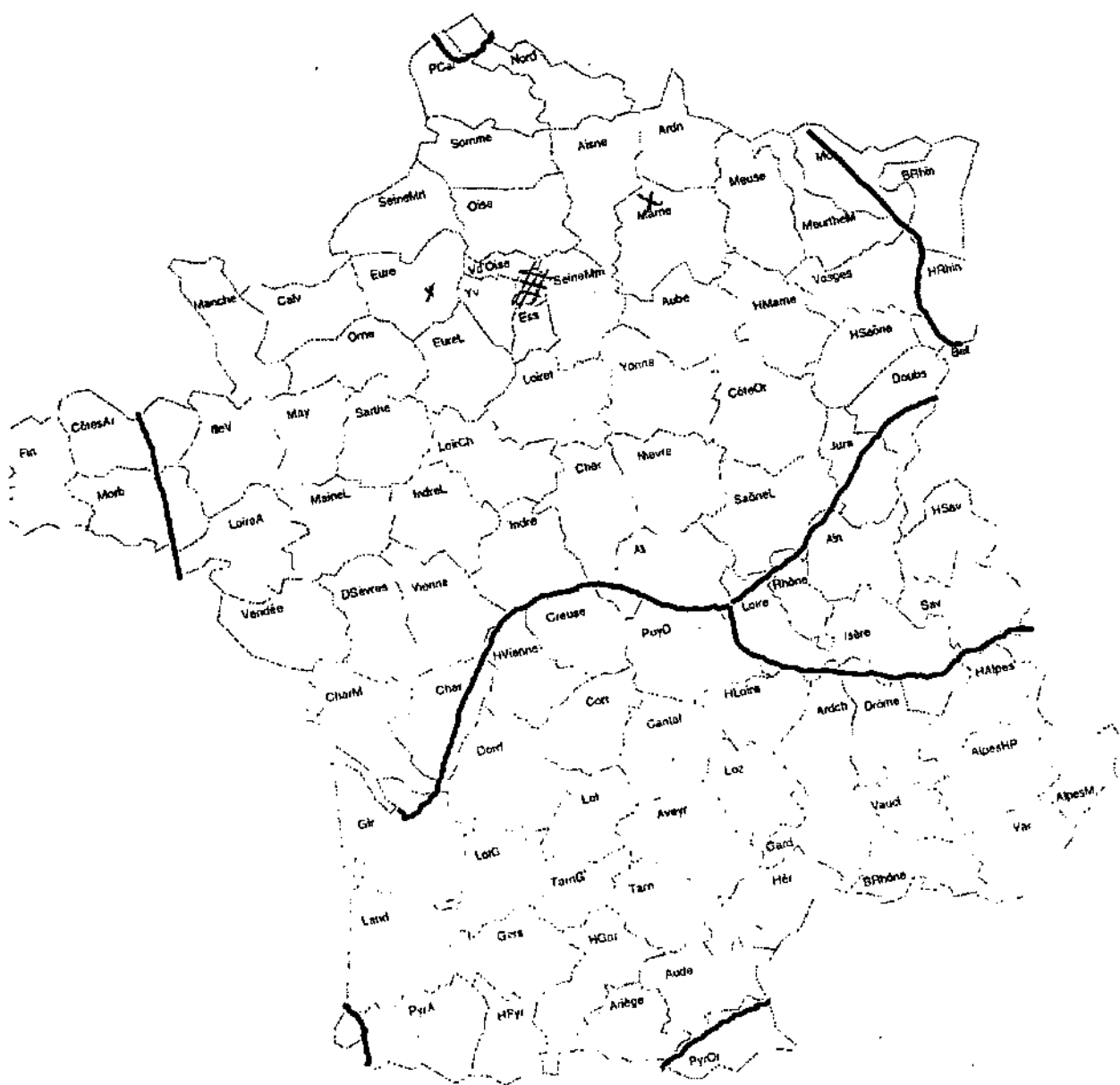
jocquer



X : attest. anc.

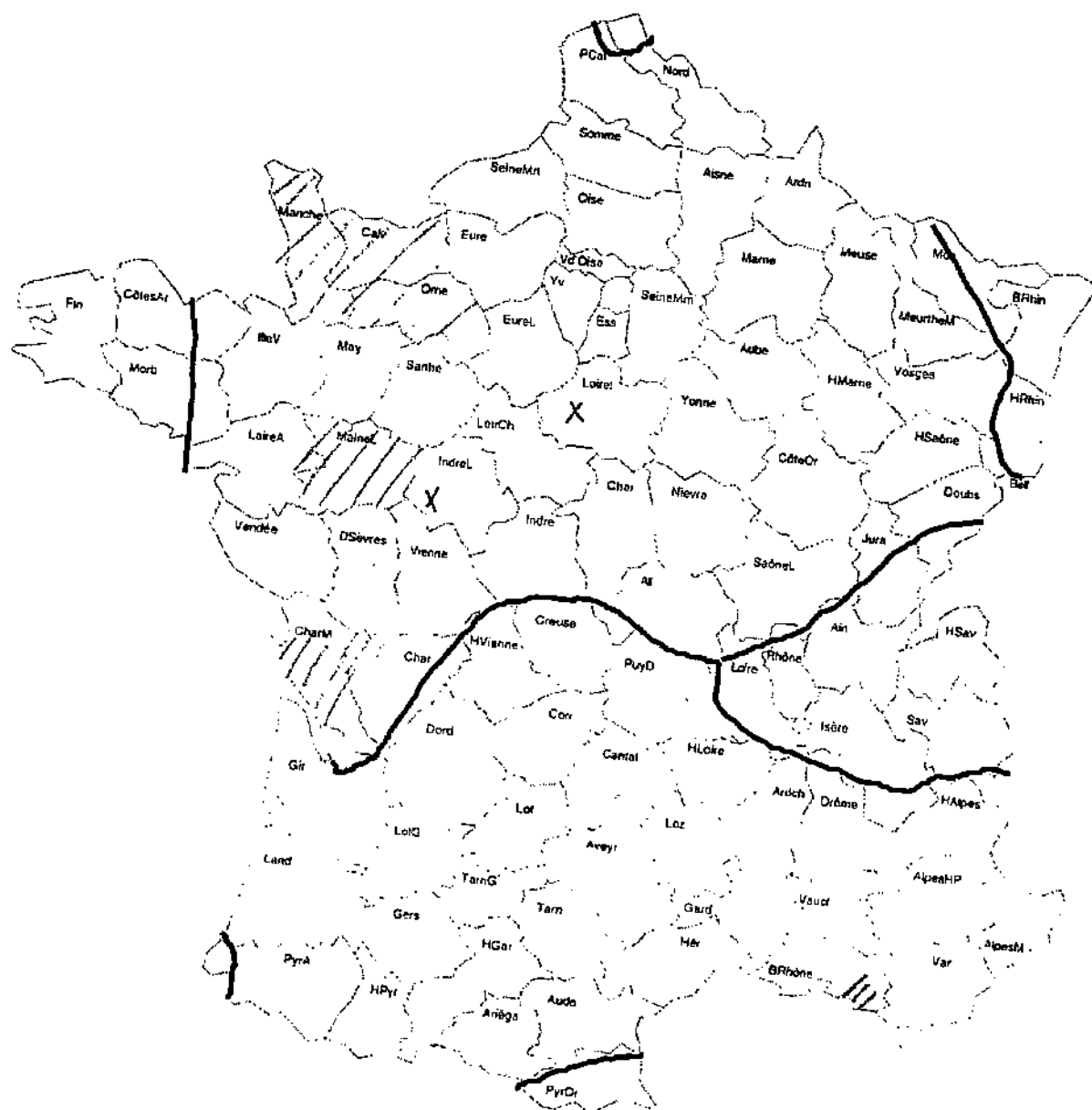
/// : dial.

joncherie



X : attest. anc.

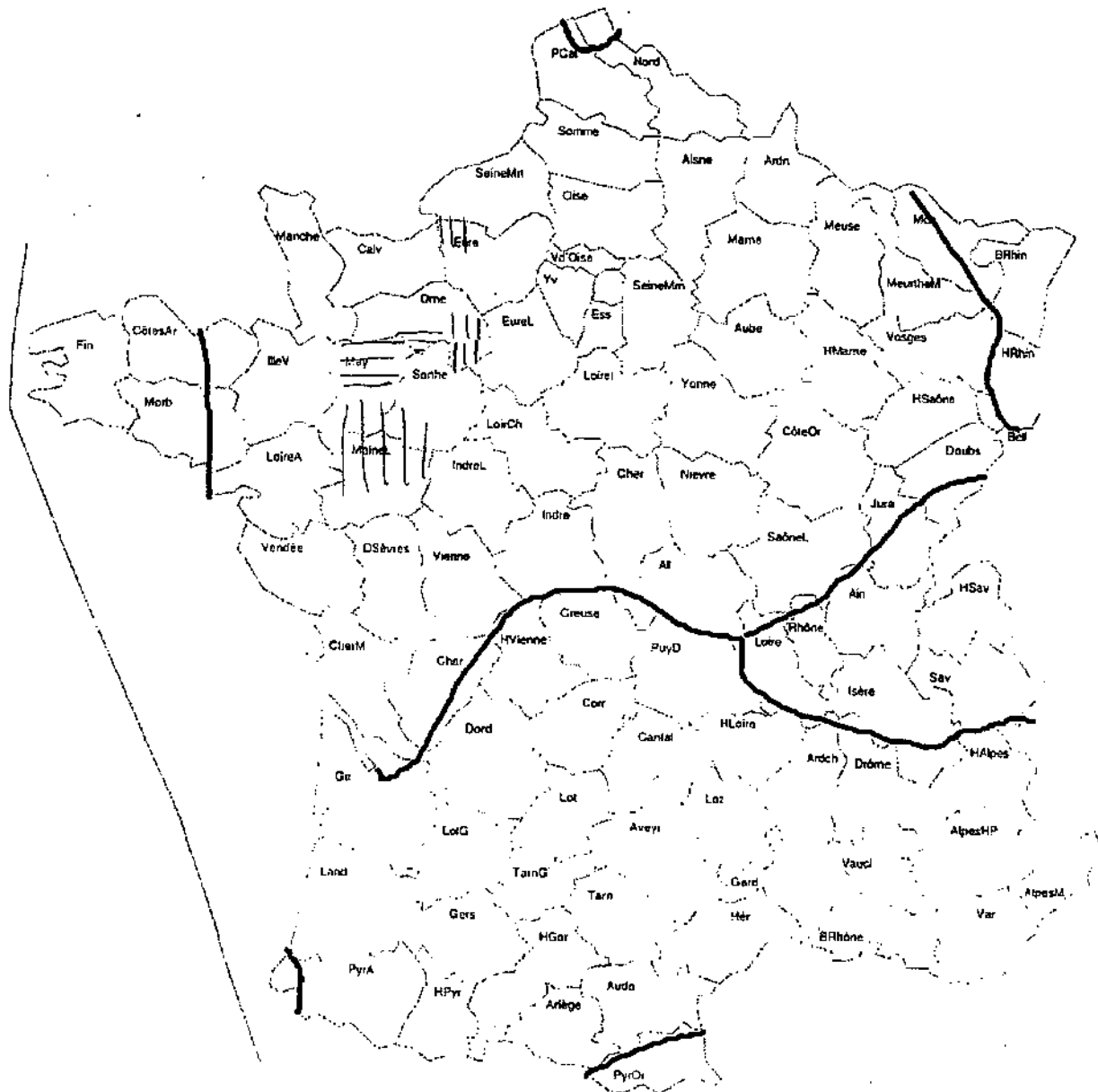
jumelles



X : attest. anc.

/// : dial.

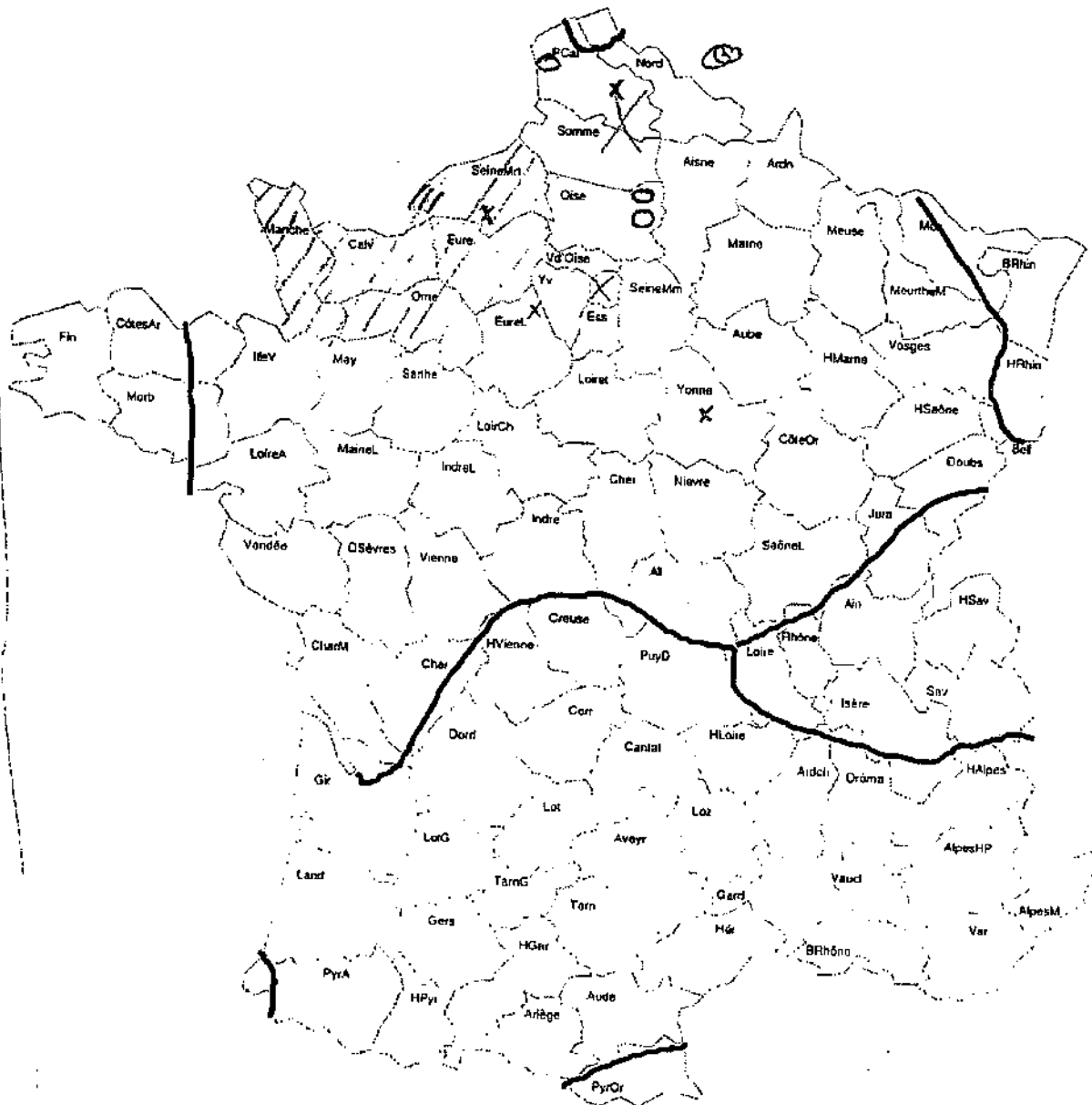
juppet



||| : dial, *hupet*

≡ : dial. *juppet*

labit

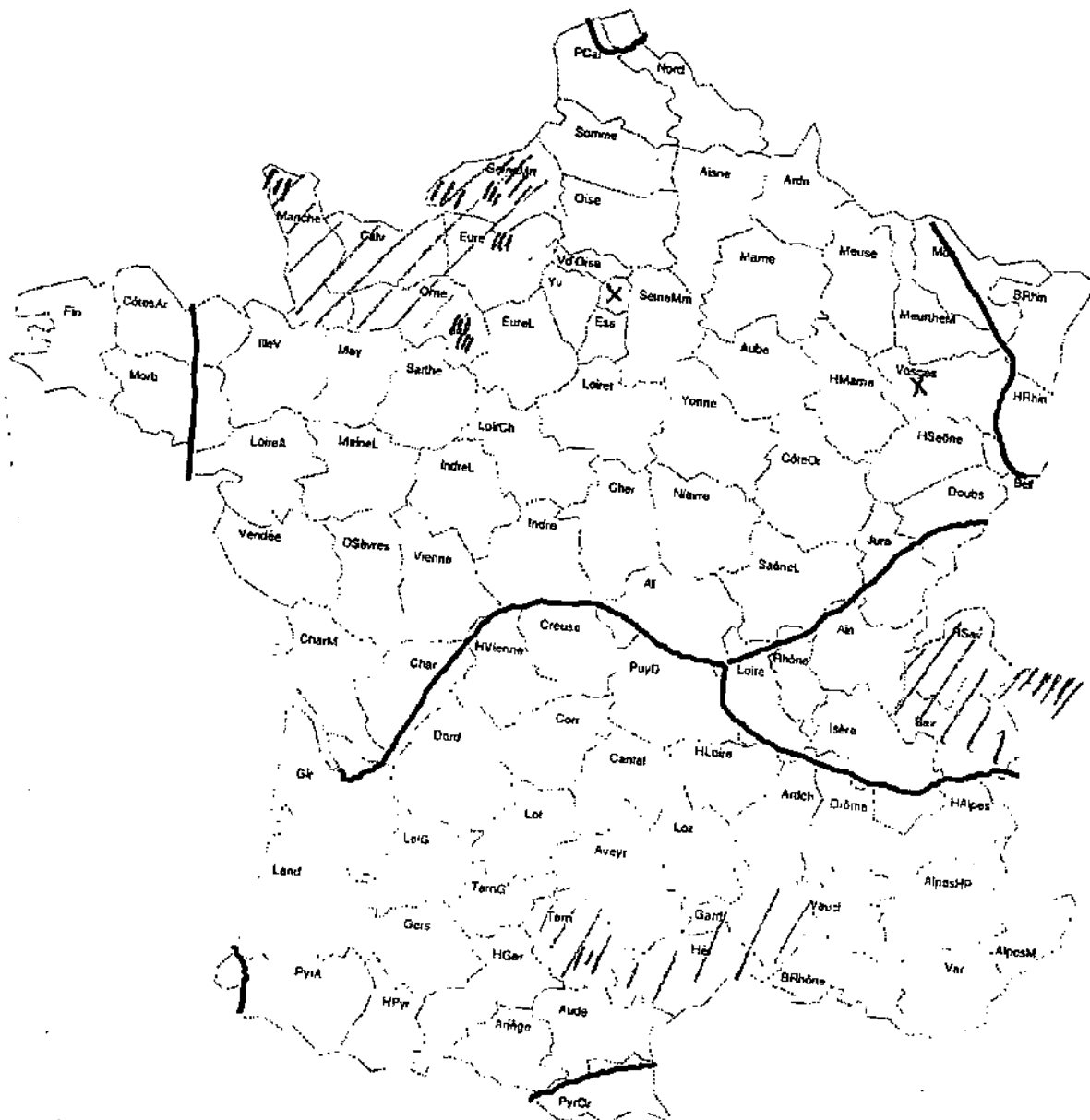


X : attest. du 15^e - 16^e s.

O : attest. jusqu'au 14^e s.

/// : dial.

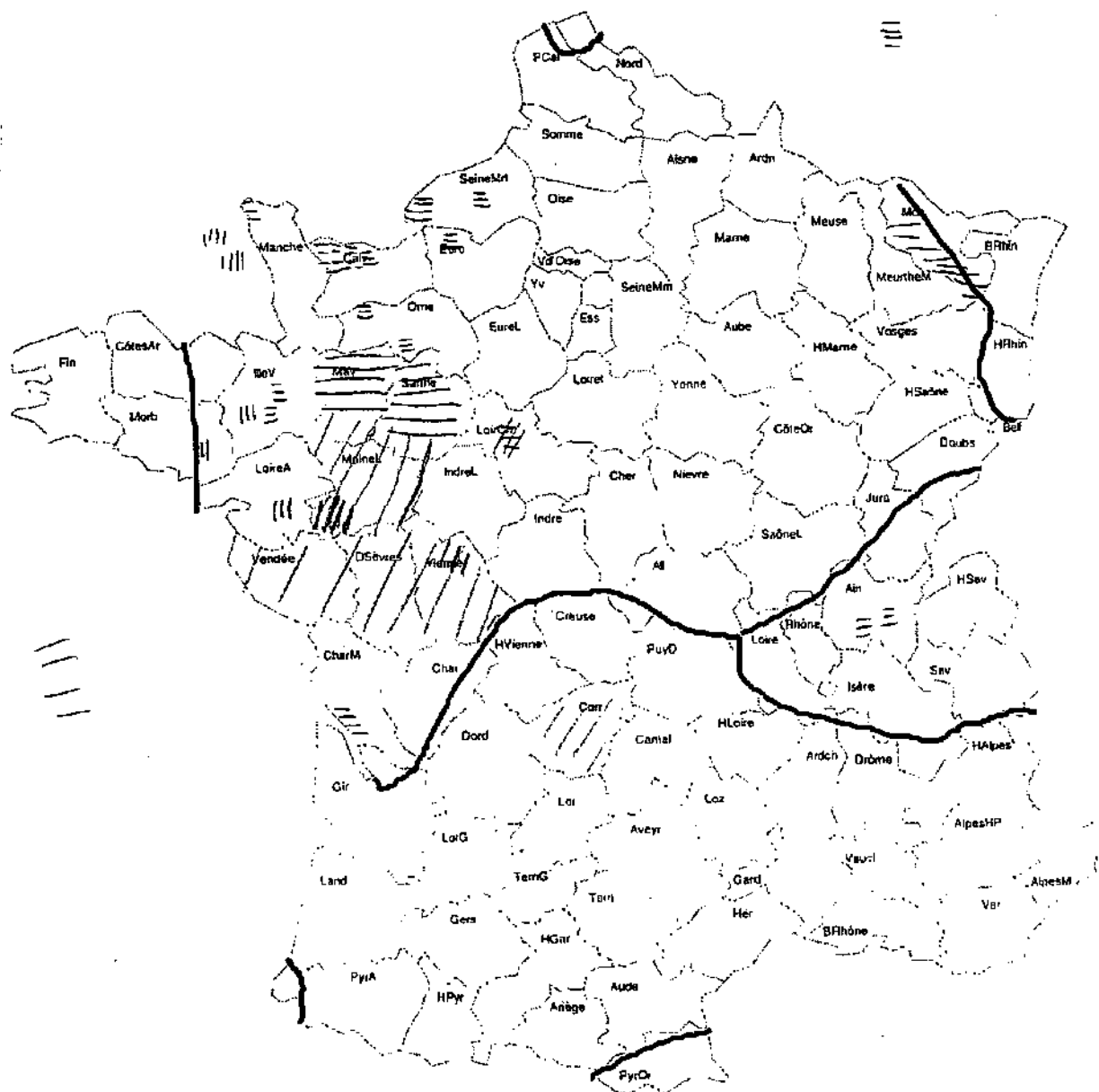
laysant



X : attest. anc.

/// : dial.

lese
carte 1

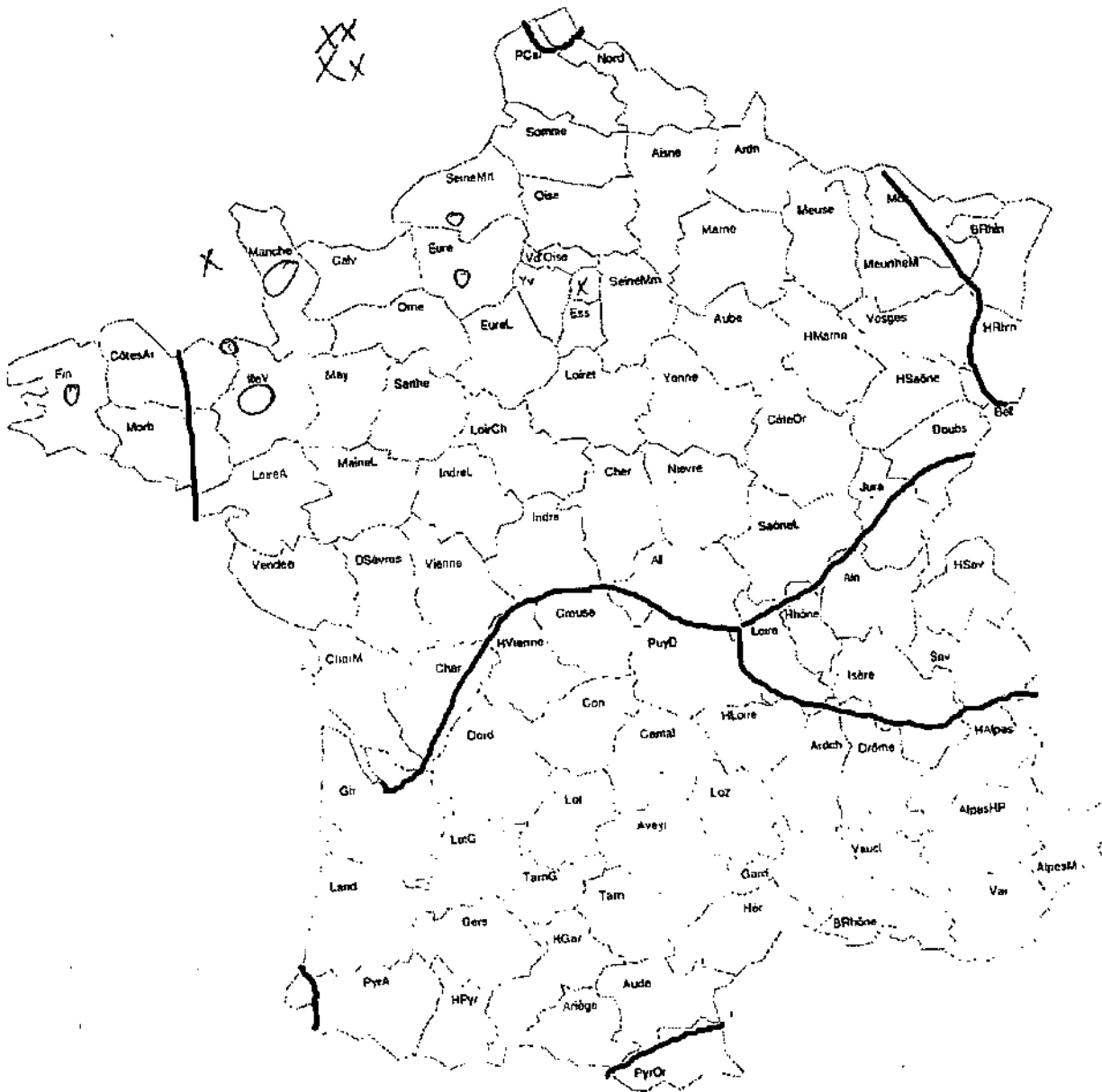


||| : dial. a) "largeur (de n'importe quoi)"

≡ : dial. b) "largeur d'une étoffe entre les lisières"

/// : dial. c) autres sens

lese
carte 2

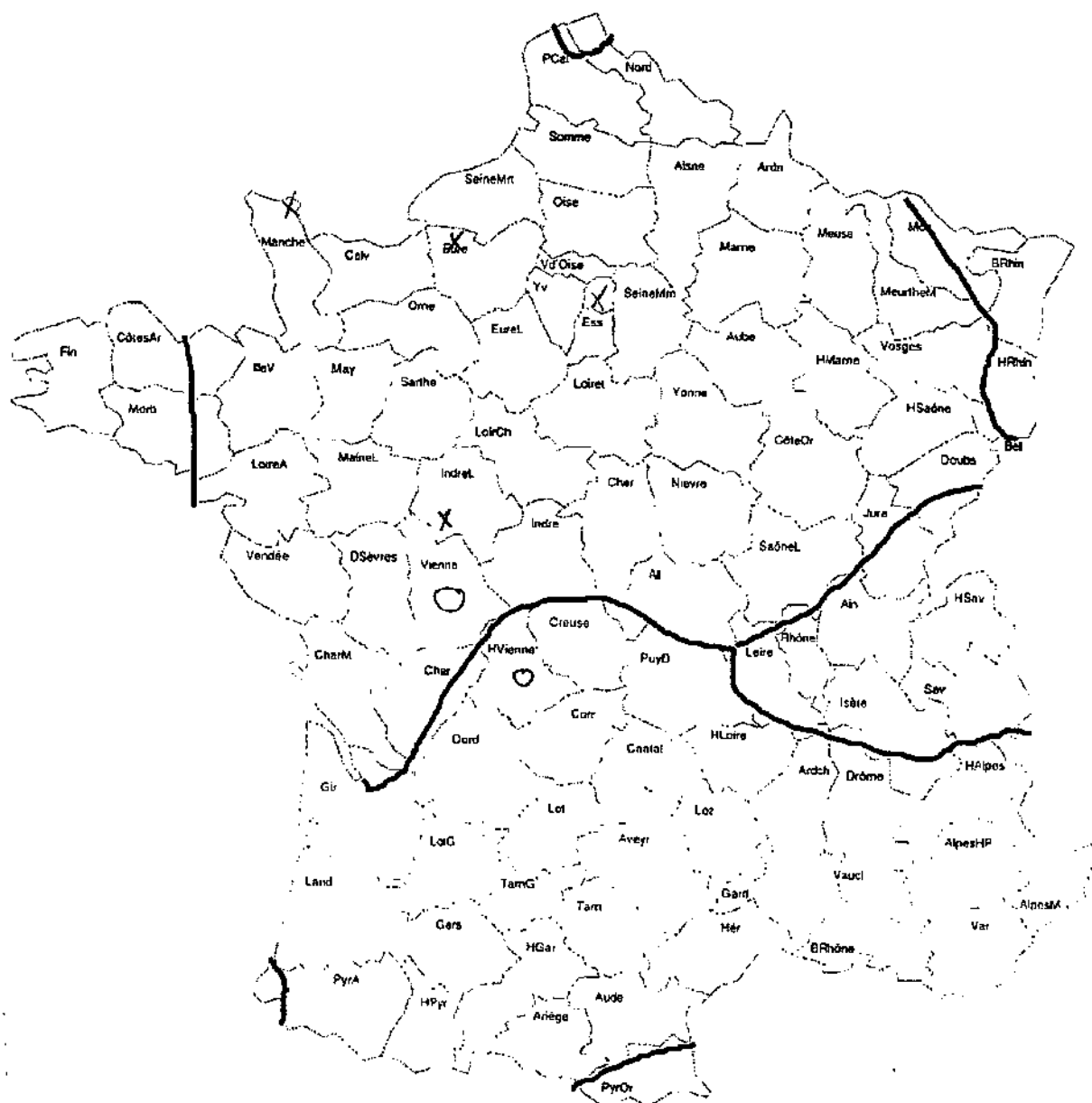


a)

X : afr.

O ; mfr.

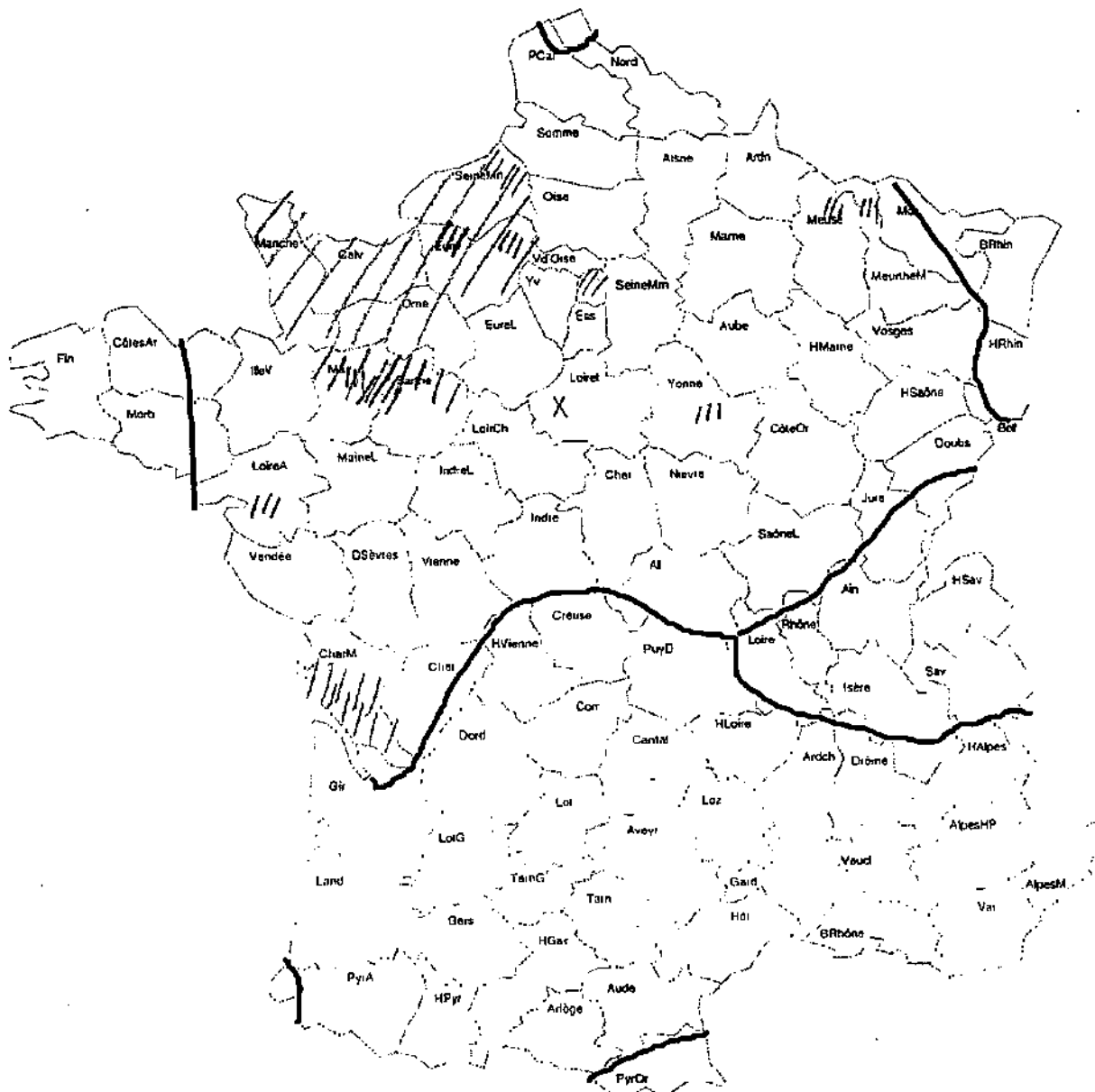
carte 3



X : attest. anc. b)

O : attest. anc. c)

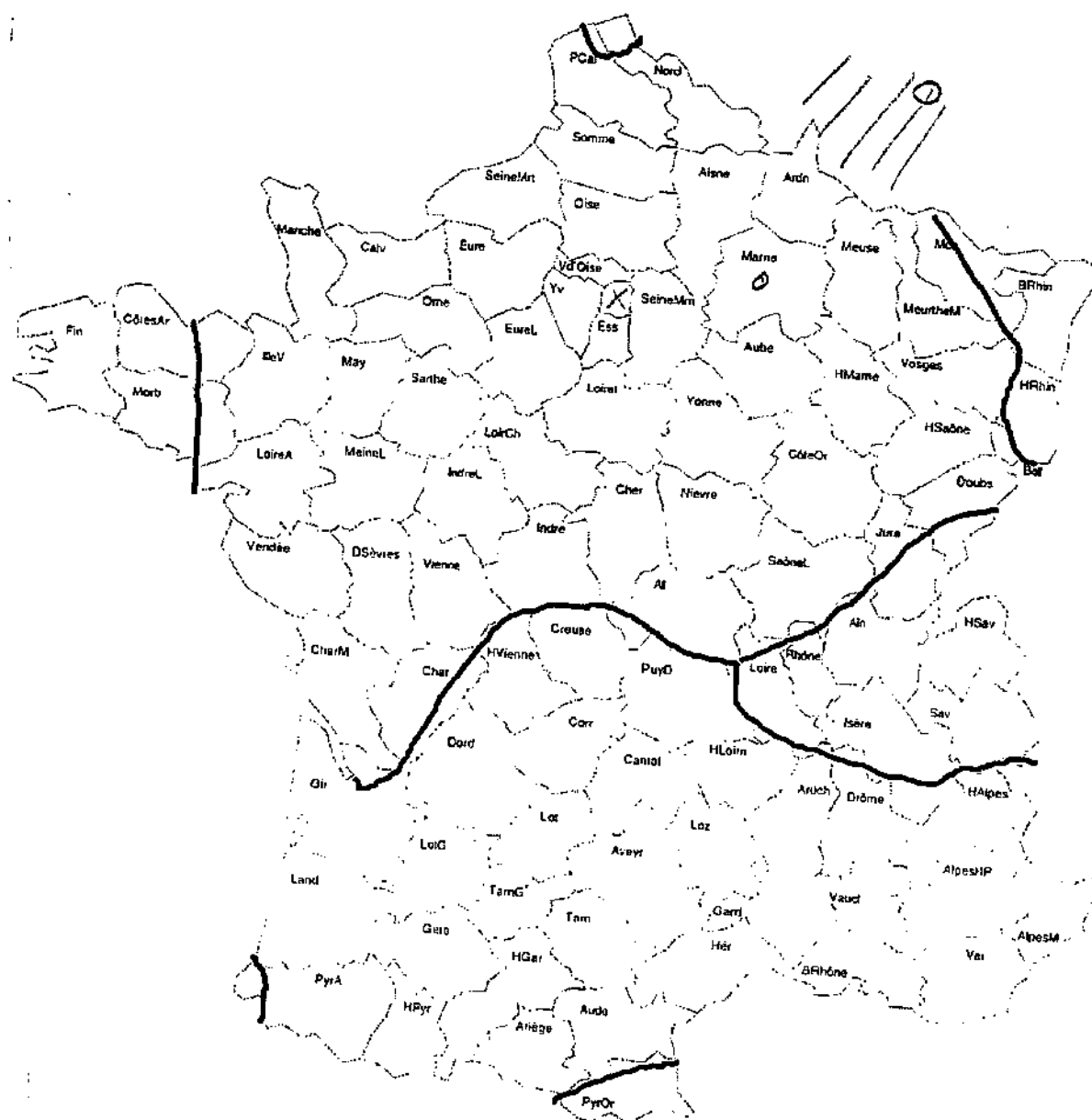
longis



/// : dial.

X : attest. anc.

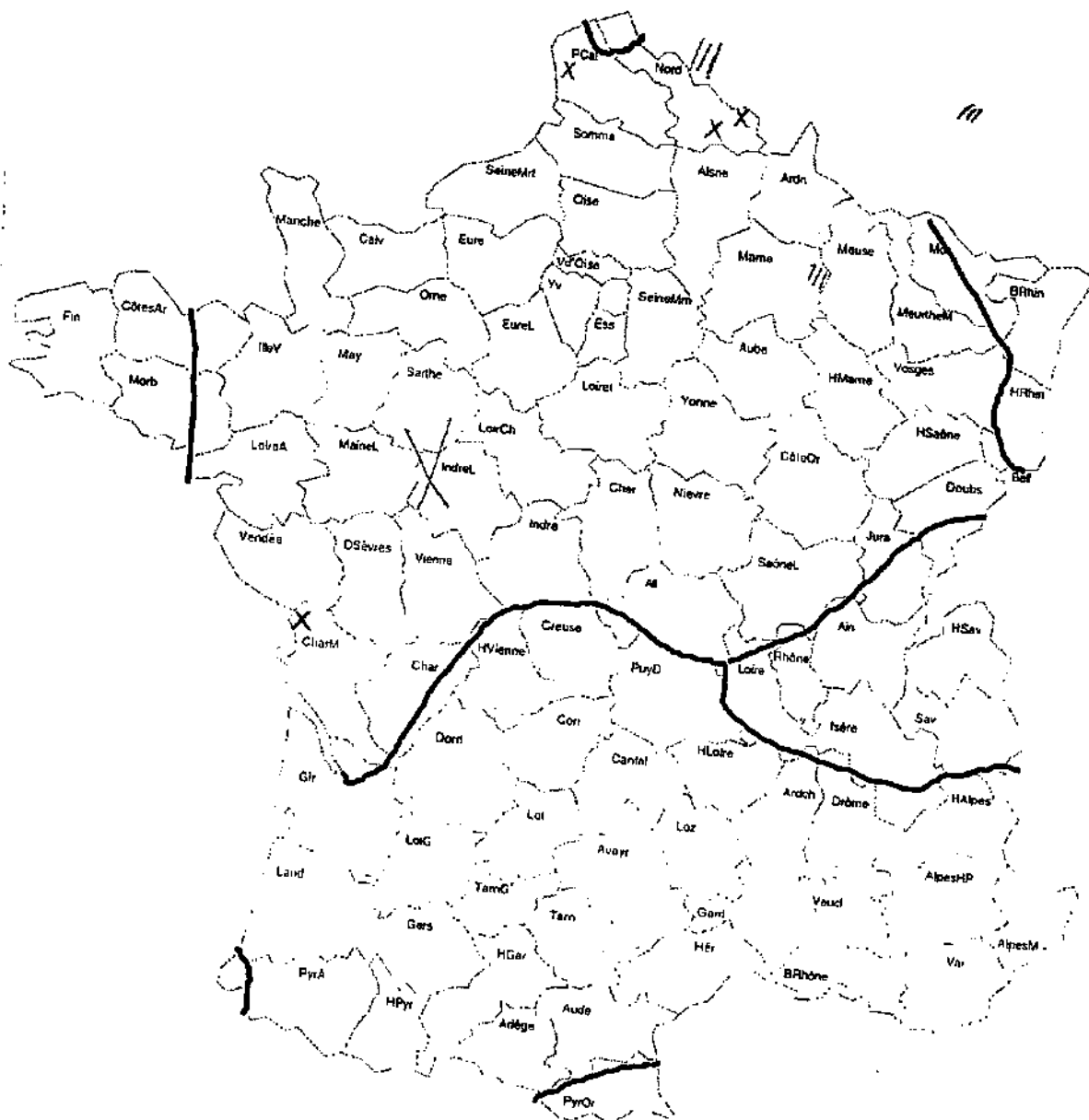
loppinet



X : afr.

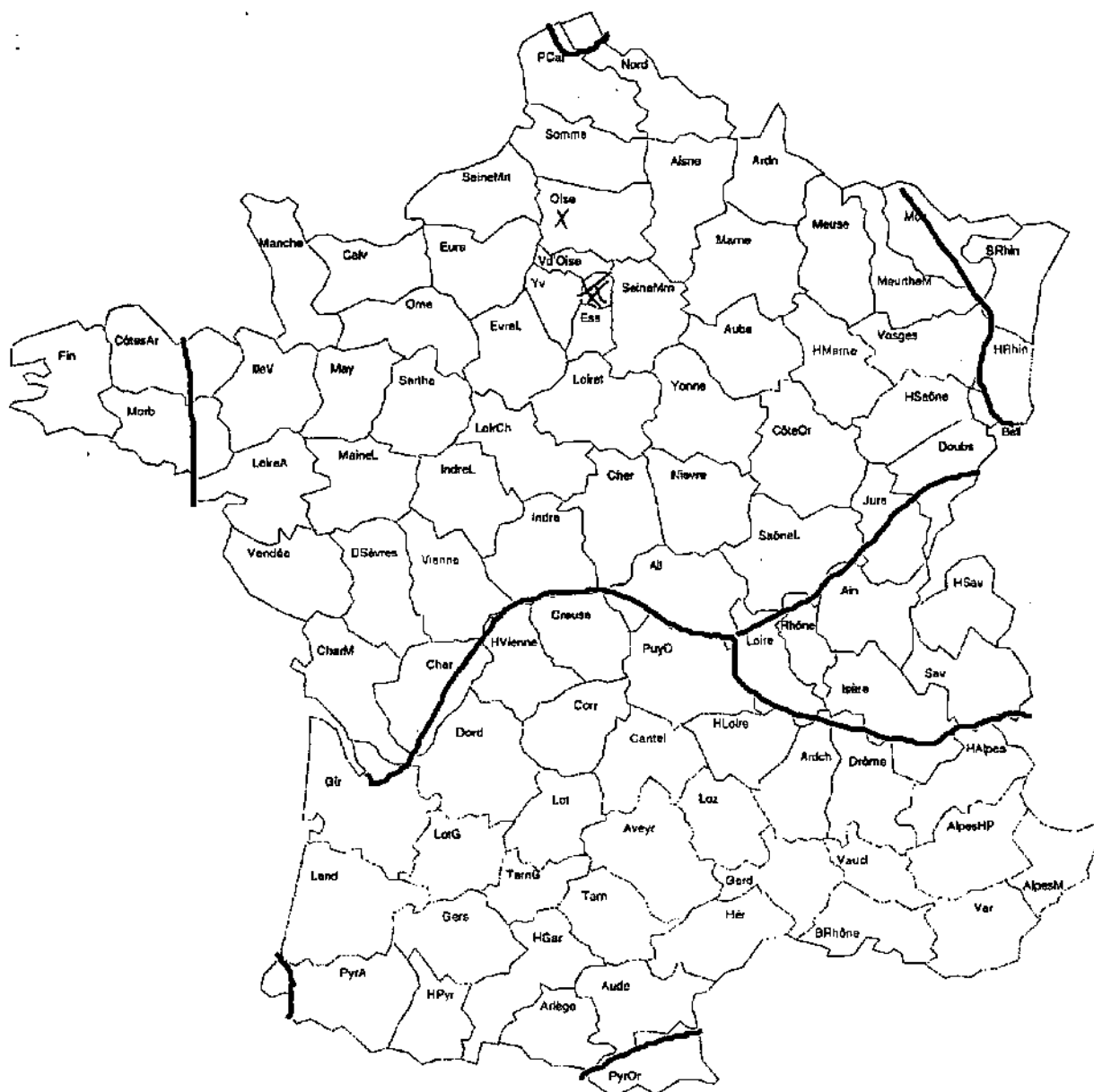
O : mfr.

/// : dial.

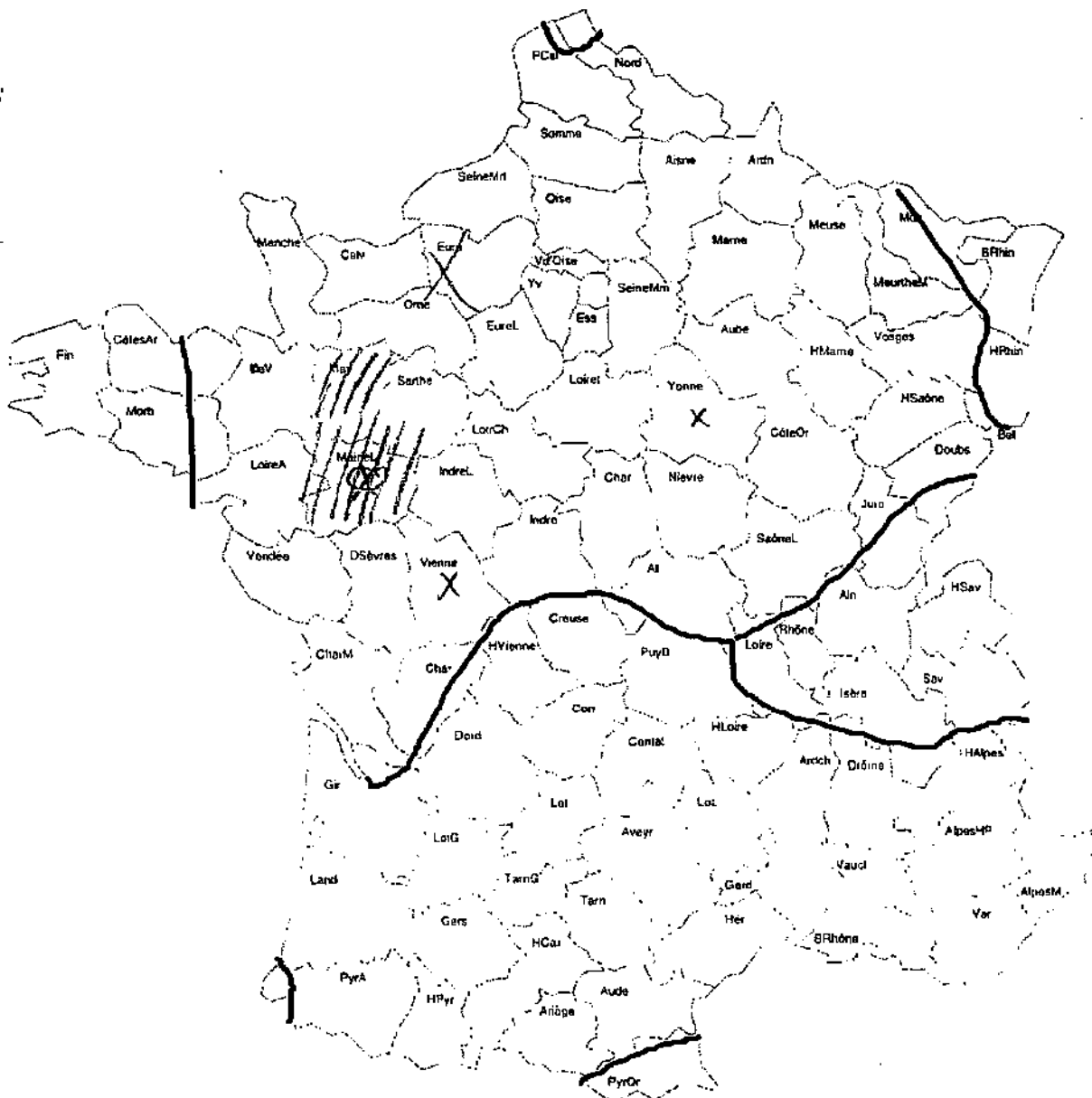


X : mfr.

/// : dial.



X : attest. anc.

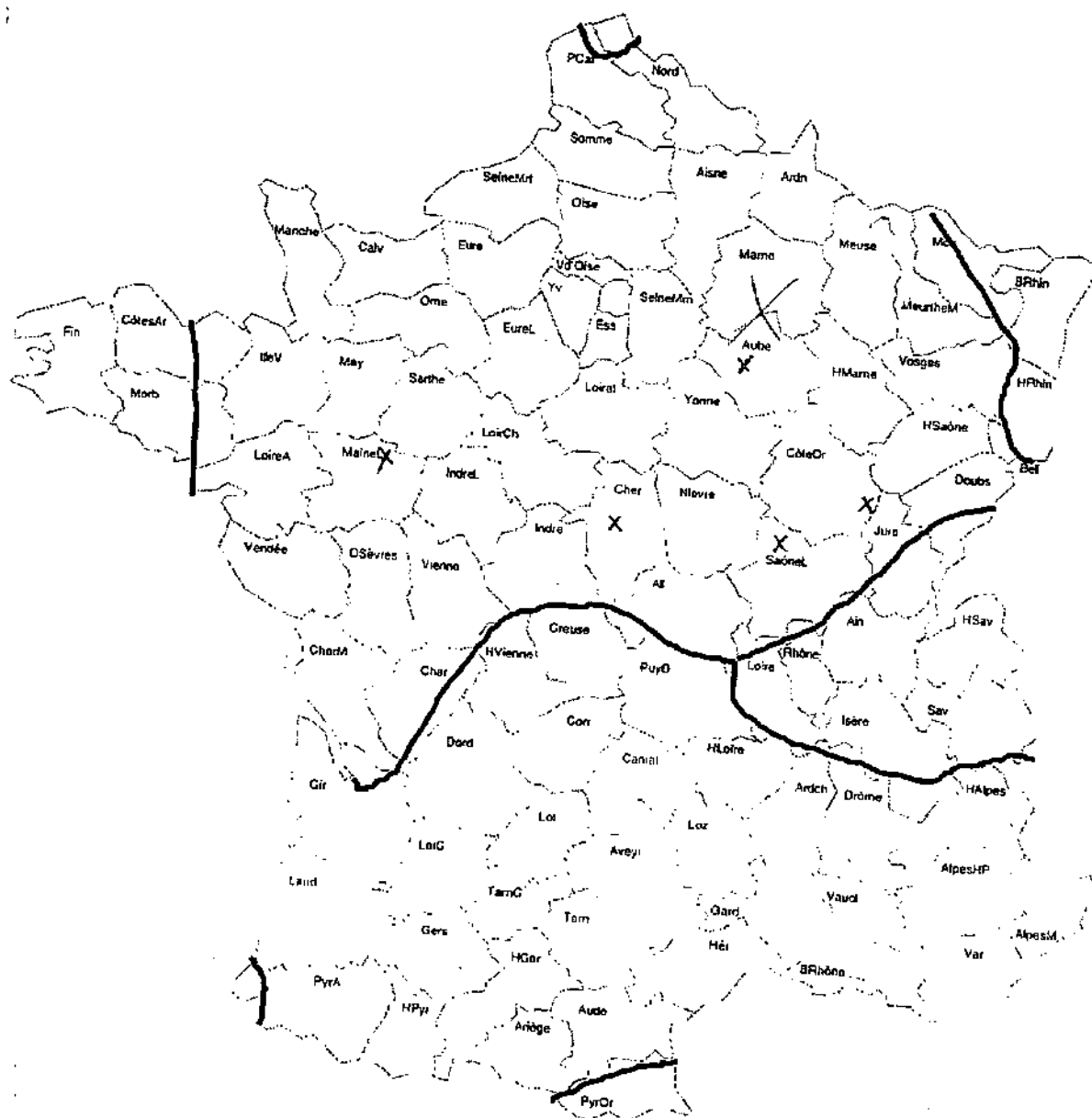


X : mfr.

O : attest. du 17^e s.

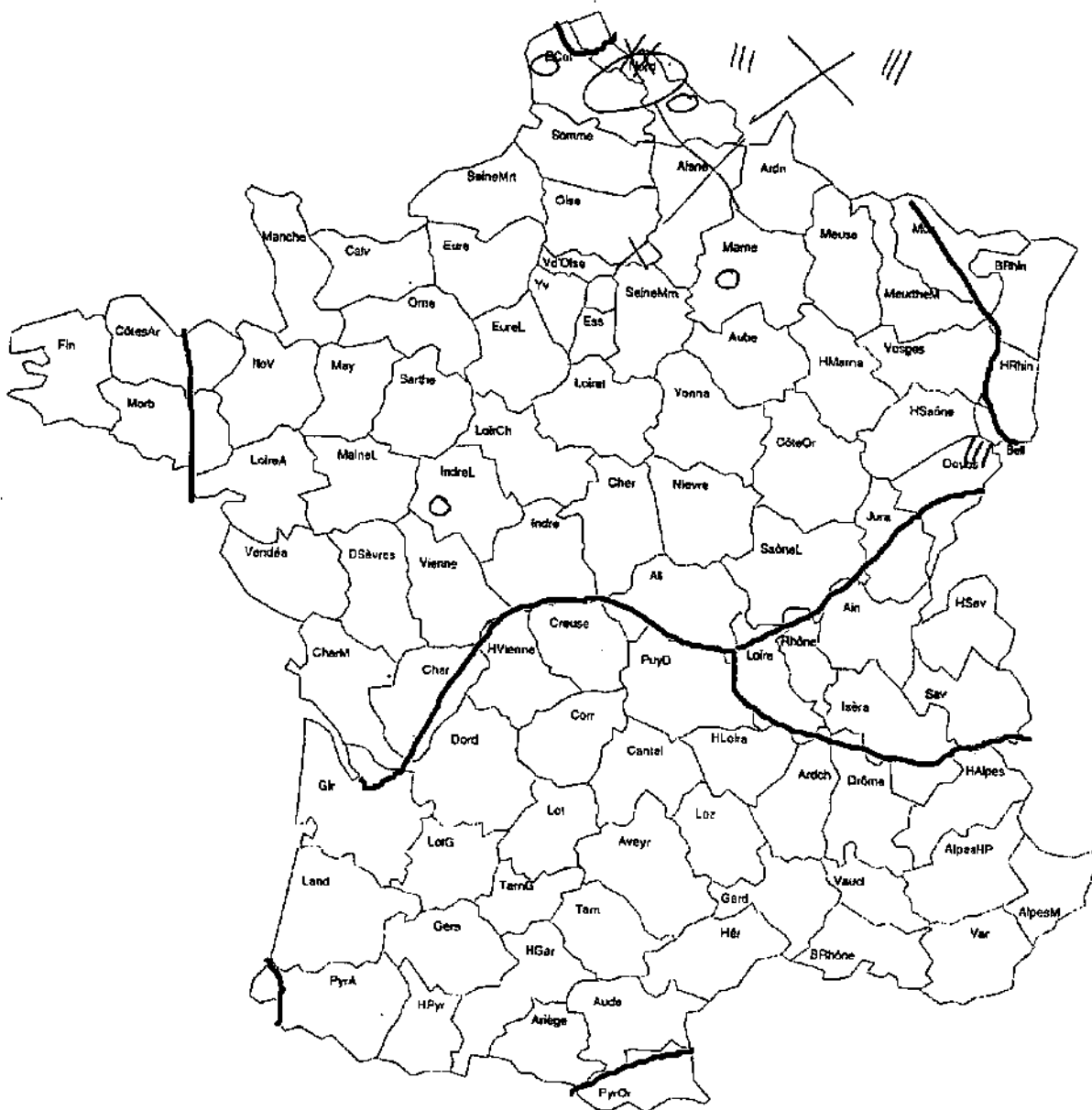
/// : dial.

louage



X : mfr.

loudier

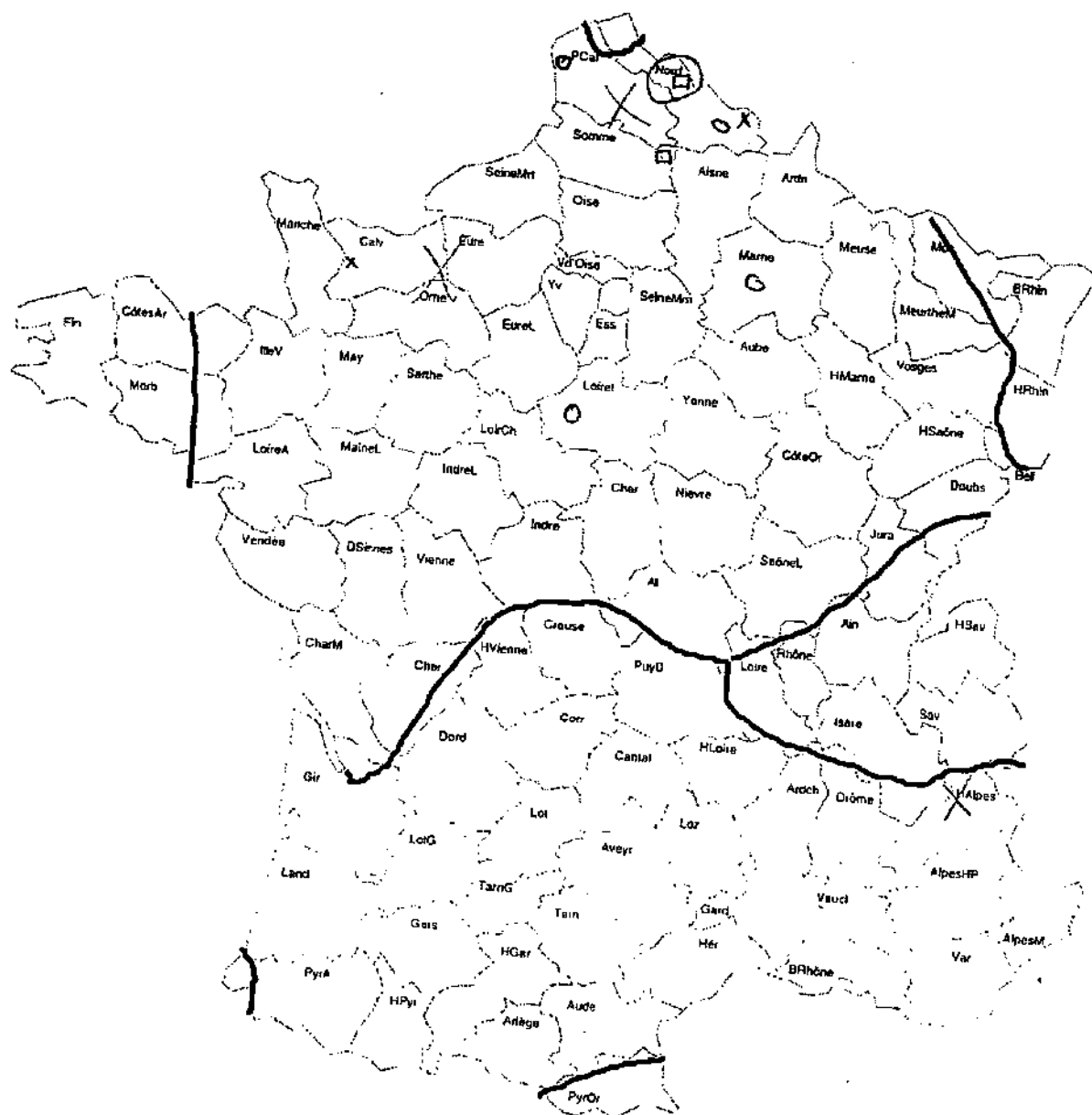


X : afr.

O : mfr.

/// : dial.

loudiere

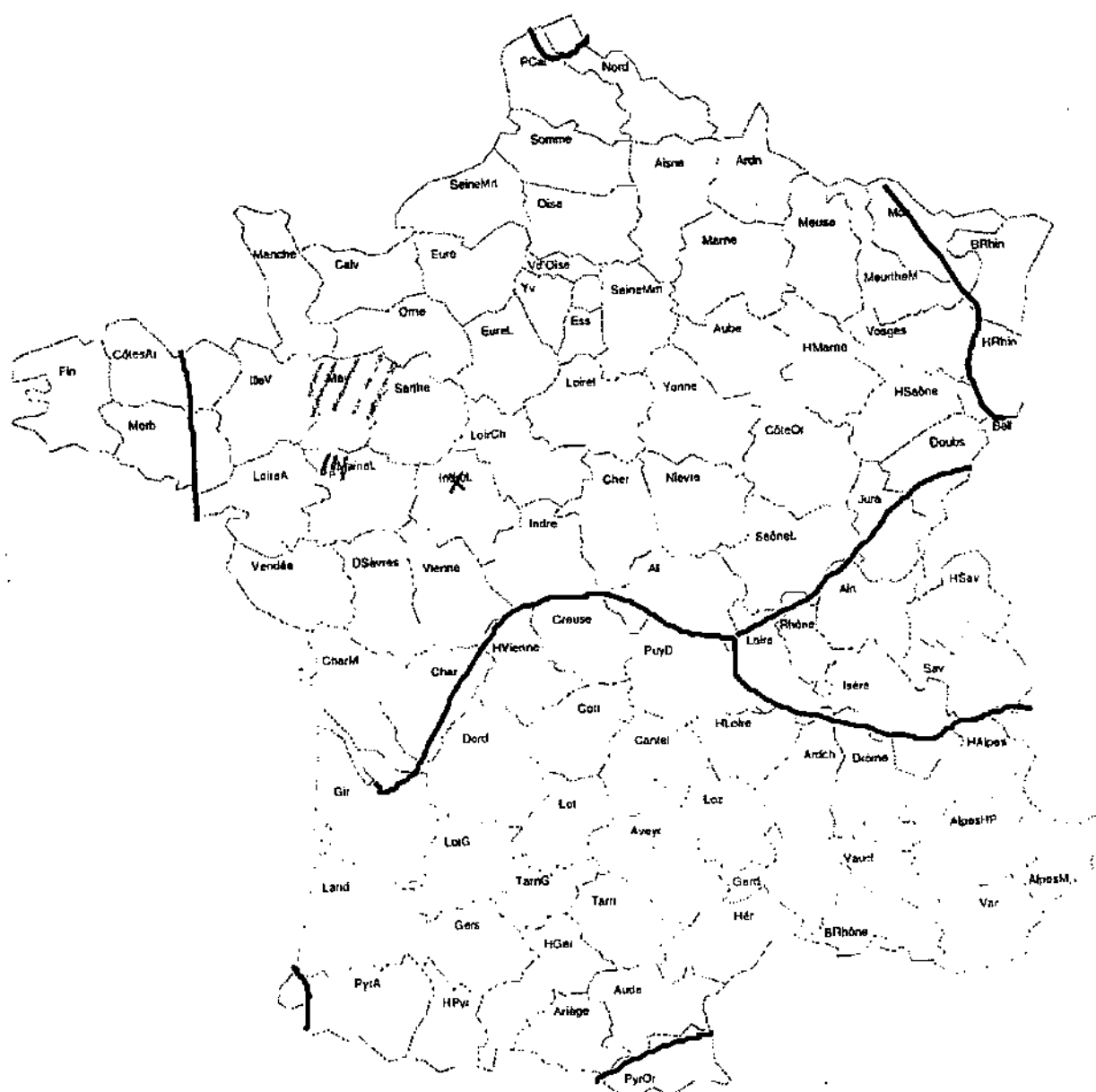


X : attest. du 16^e s.

O : attest. mfr. du 14^e – 15^e s.

□ : afr.

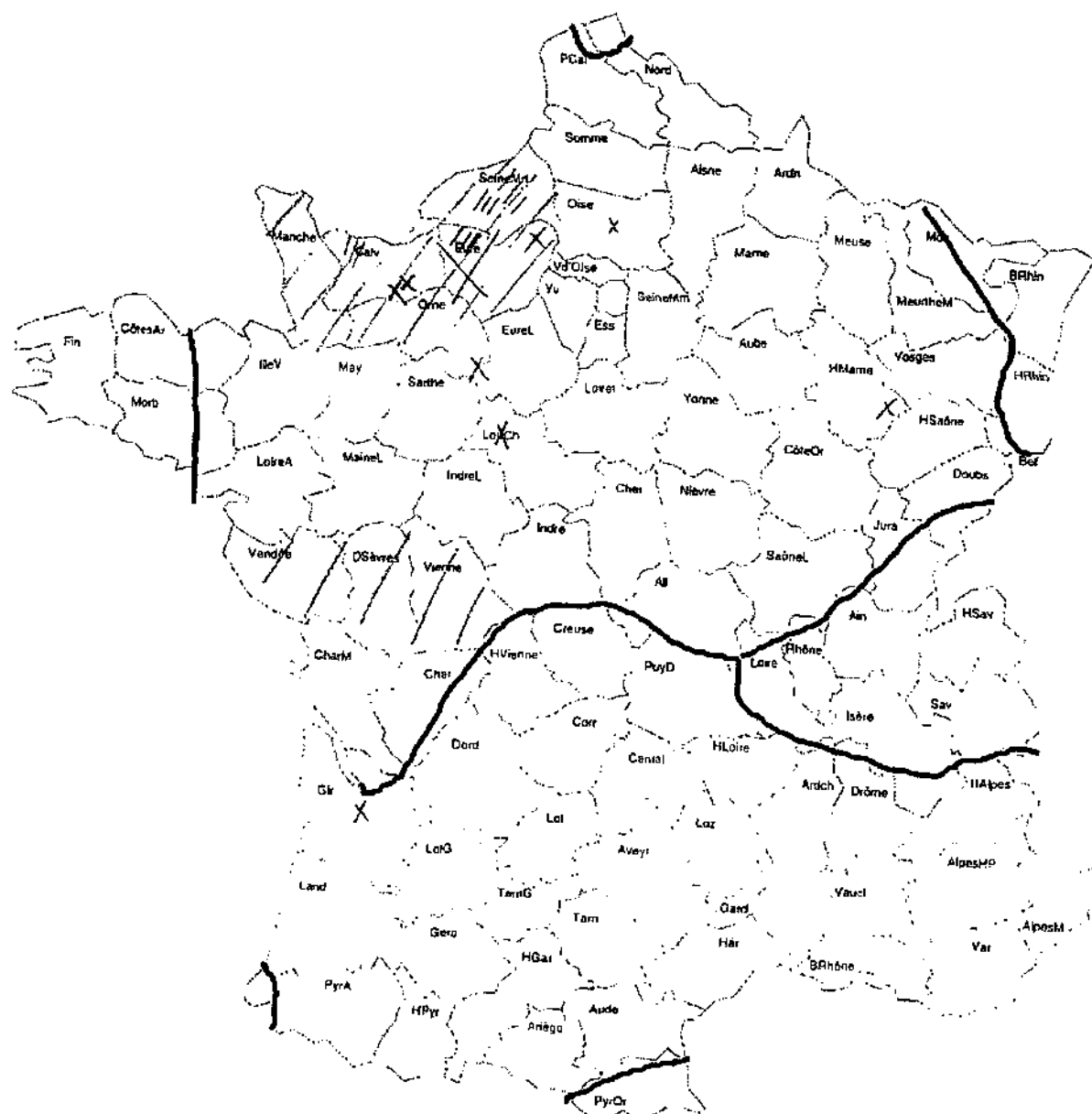
lourdois



X : attest. anc.

/// : dial.

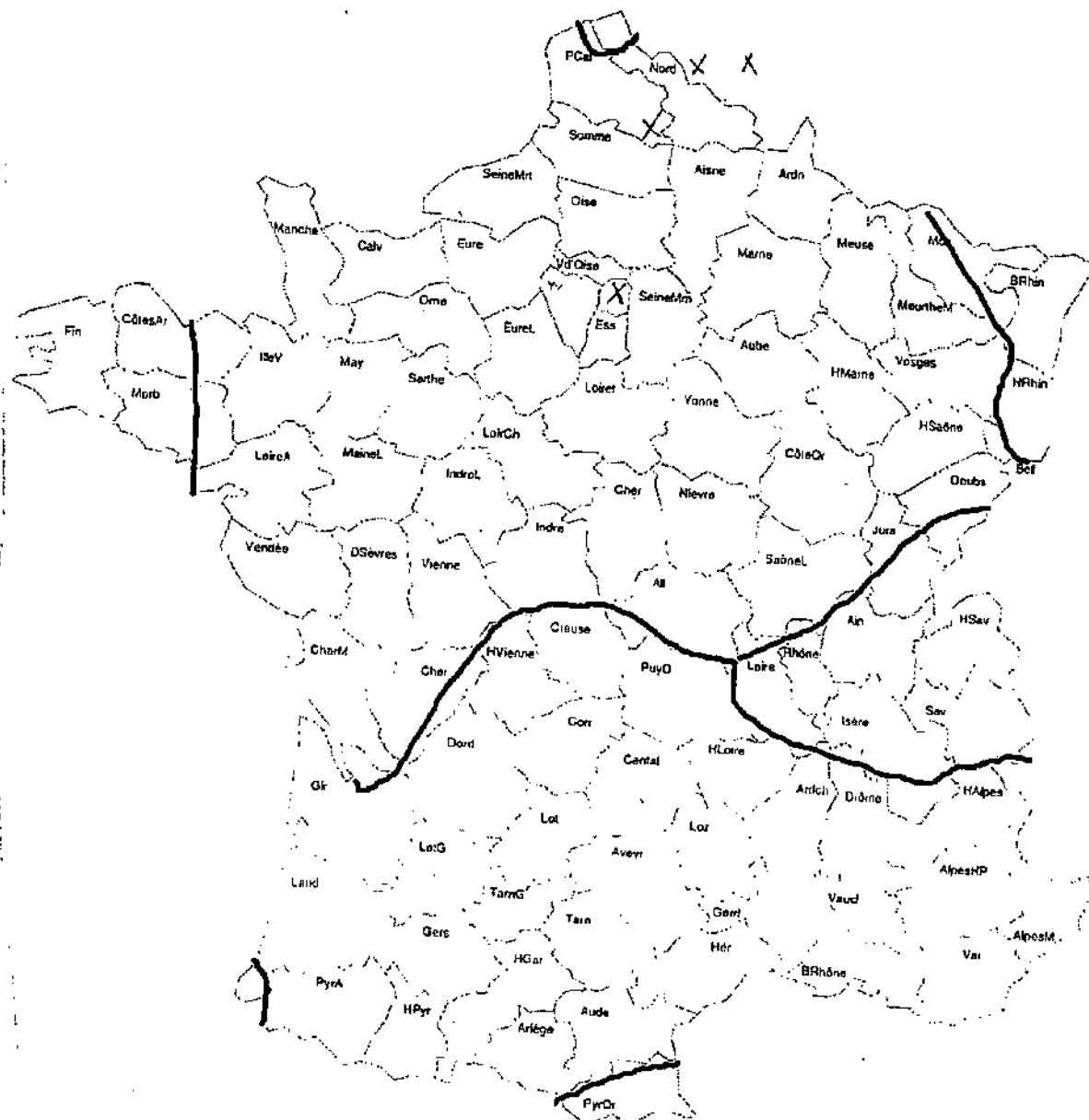
loure



X : attest. anc.

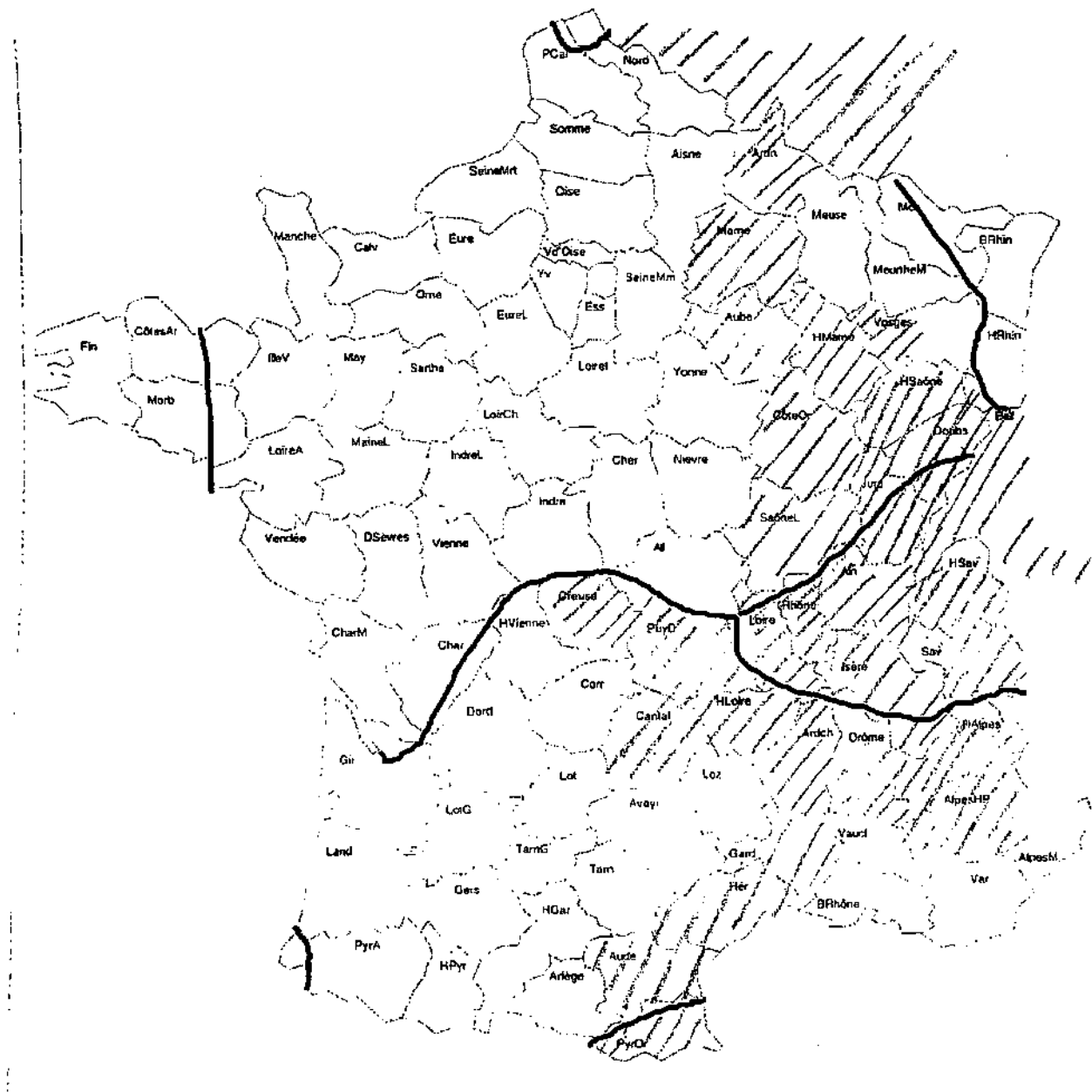
/// : dial.

macher 1



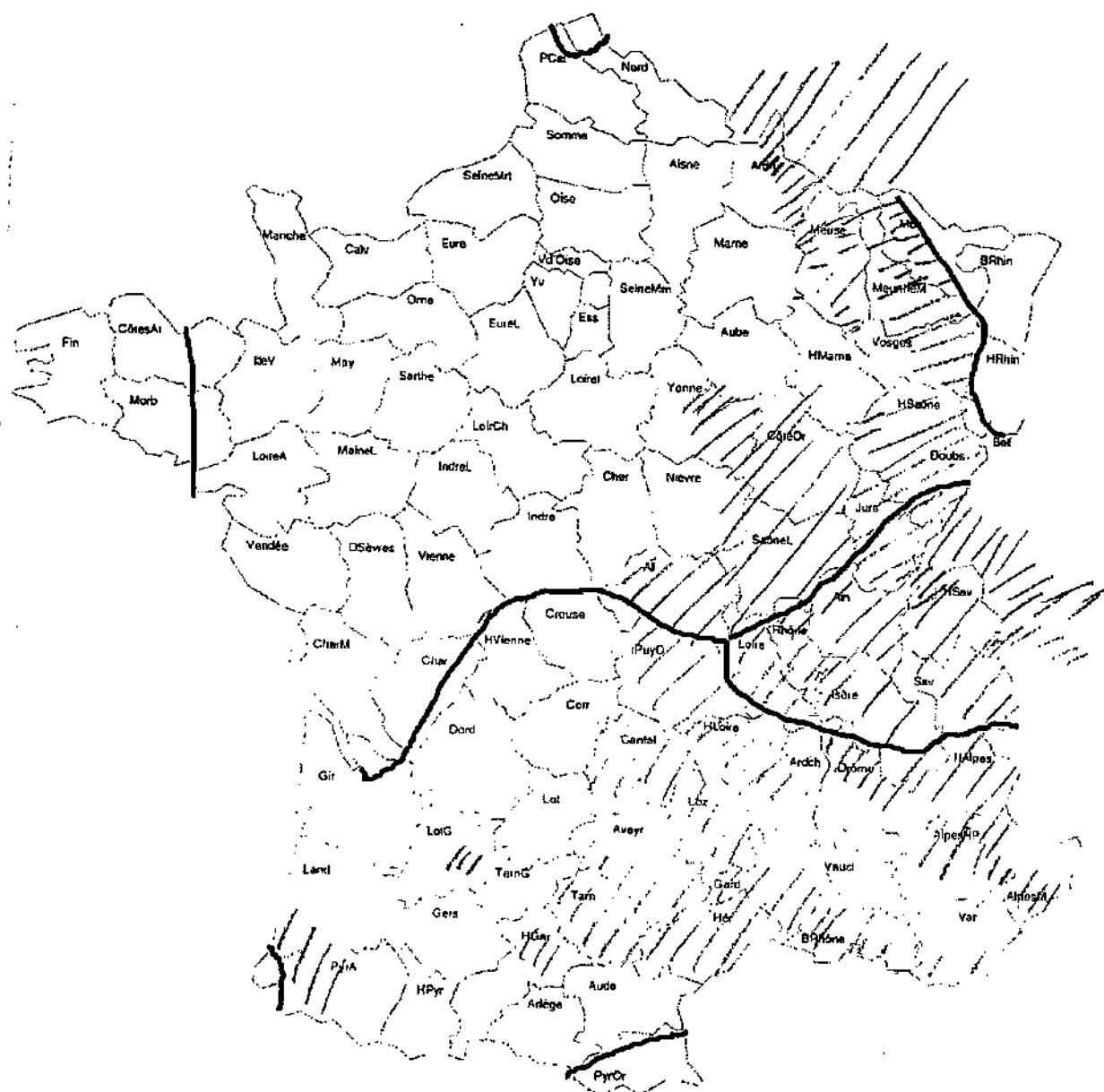
X : attest. anc.

machurer
carte 1



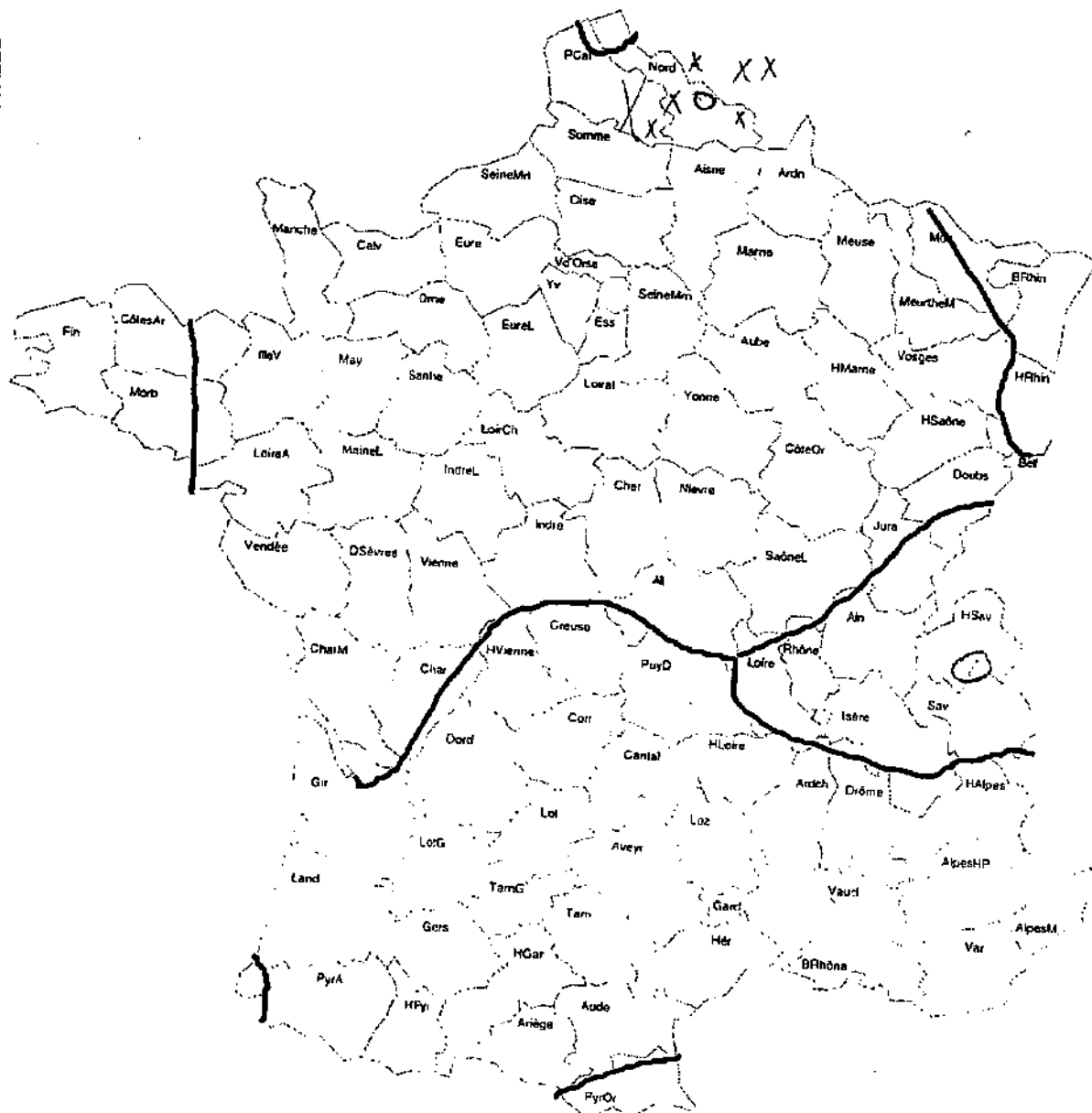
/// : fr. rég.

machurer
carte 2



/// : dial.

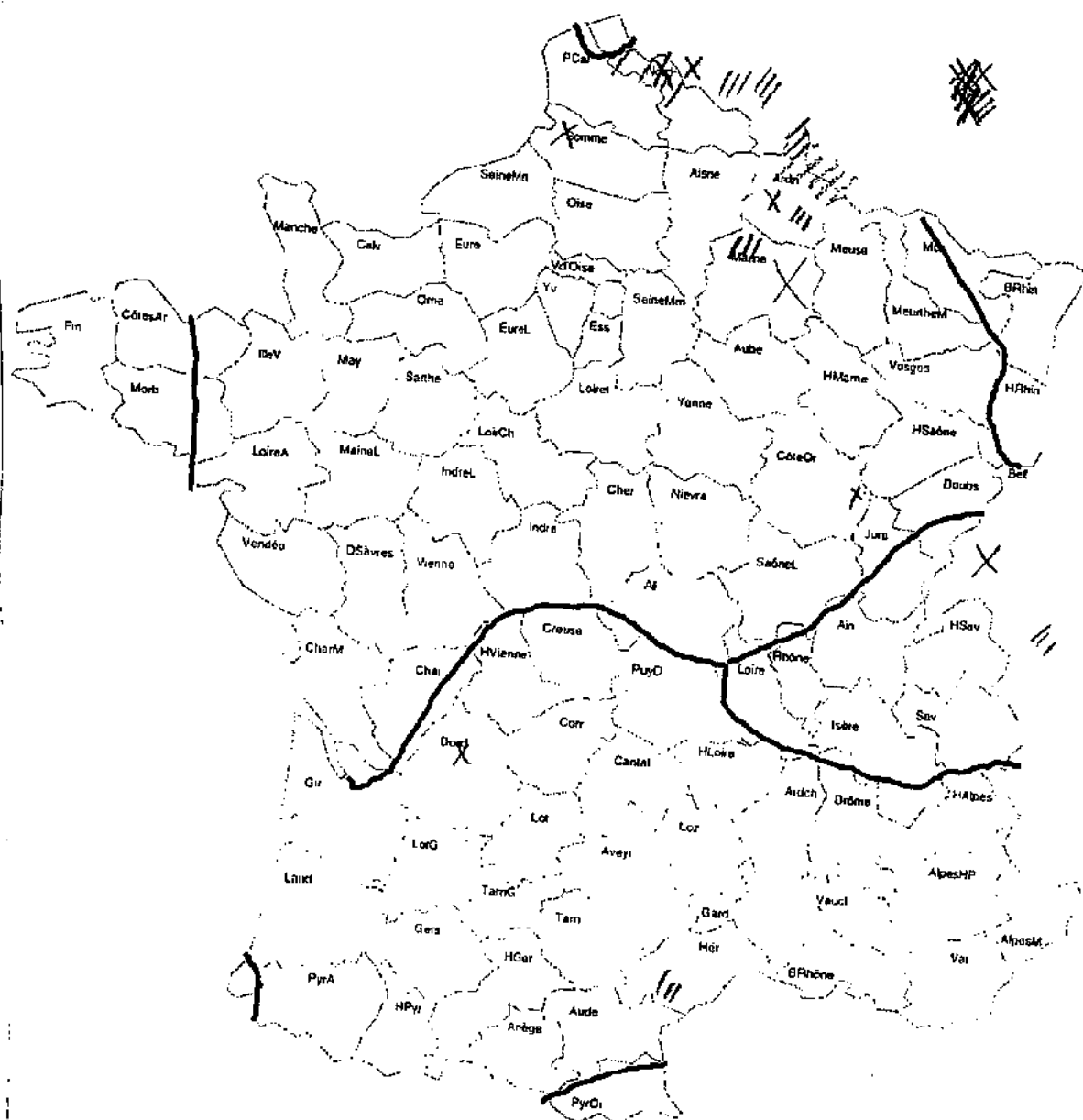
carte 3



X : afr.

O : mfr.

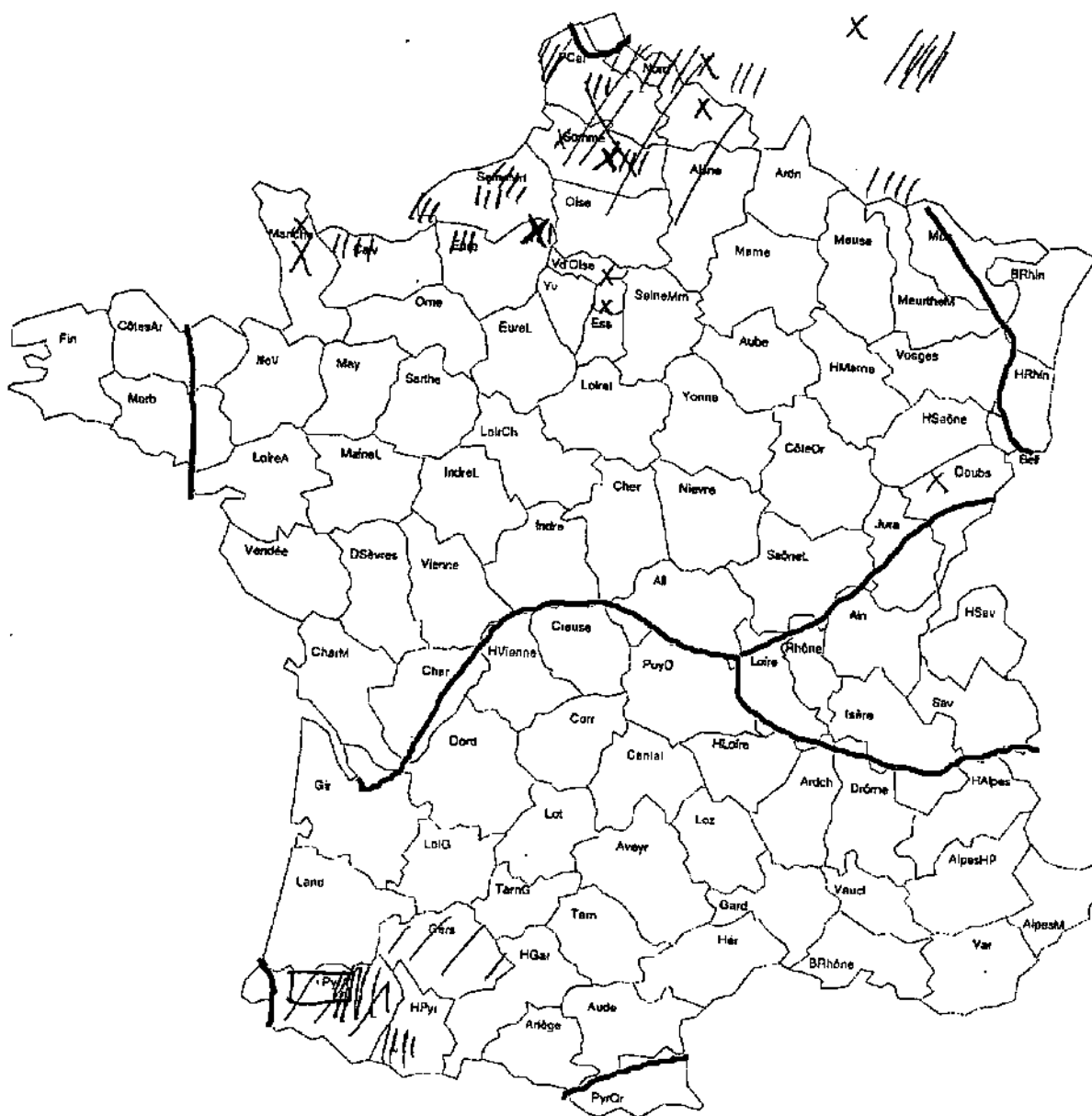
majeur



X : attest. anc.

/// : dial.

5
4
3
2
1

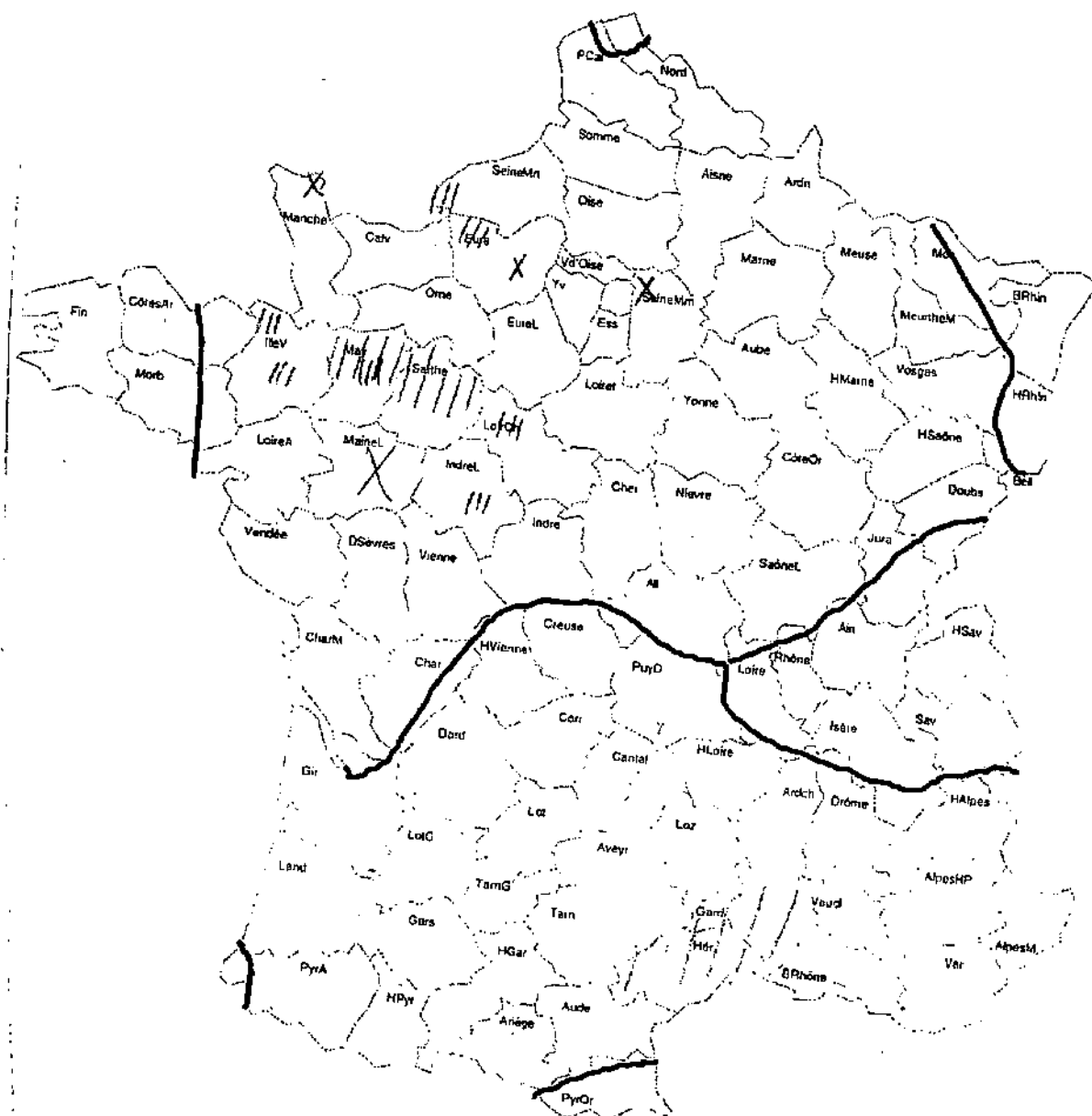


11

4

 : aussi

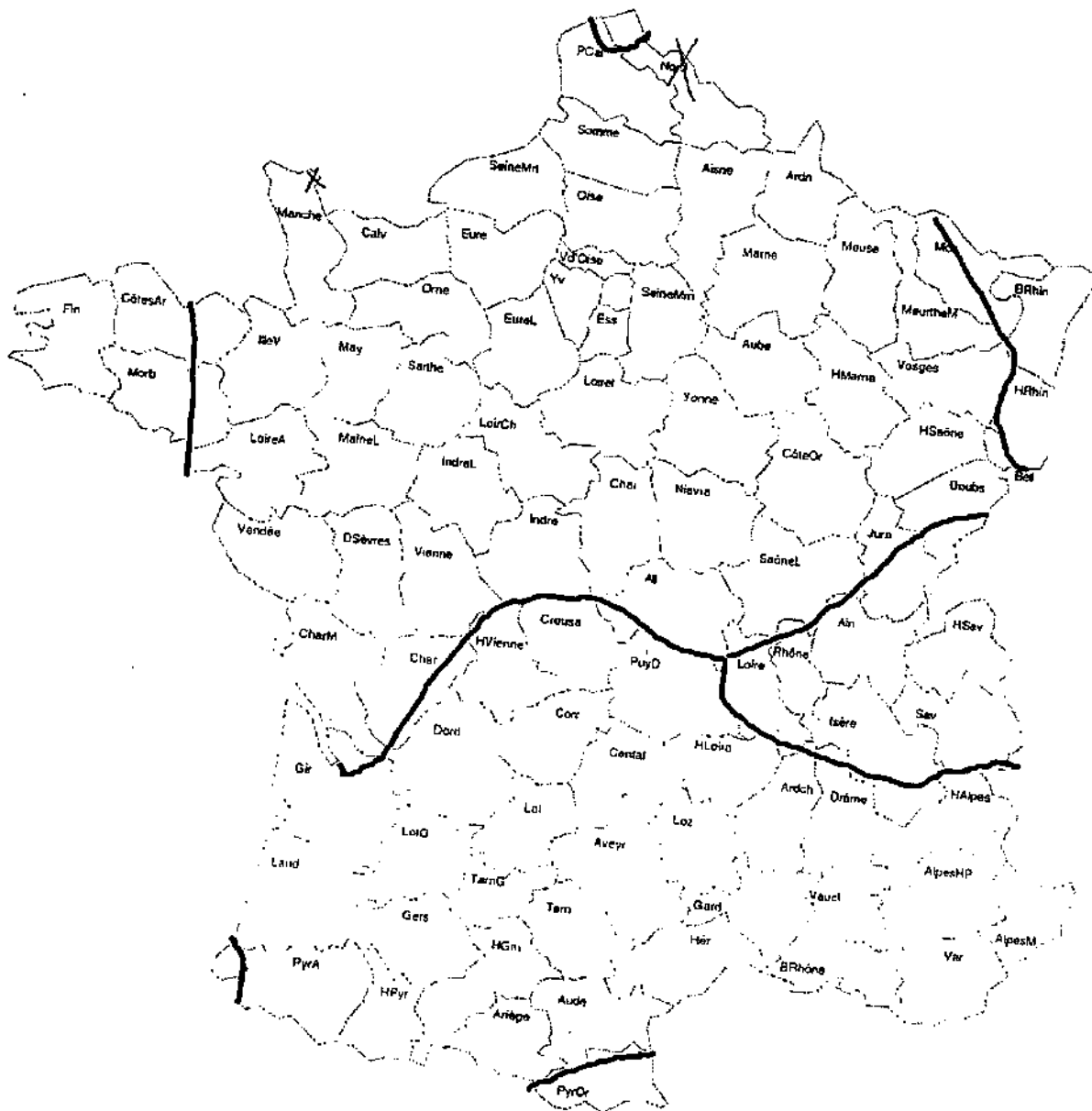
manquet



X : attest. anc.

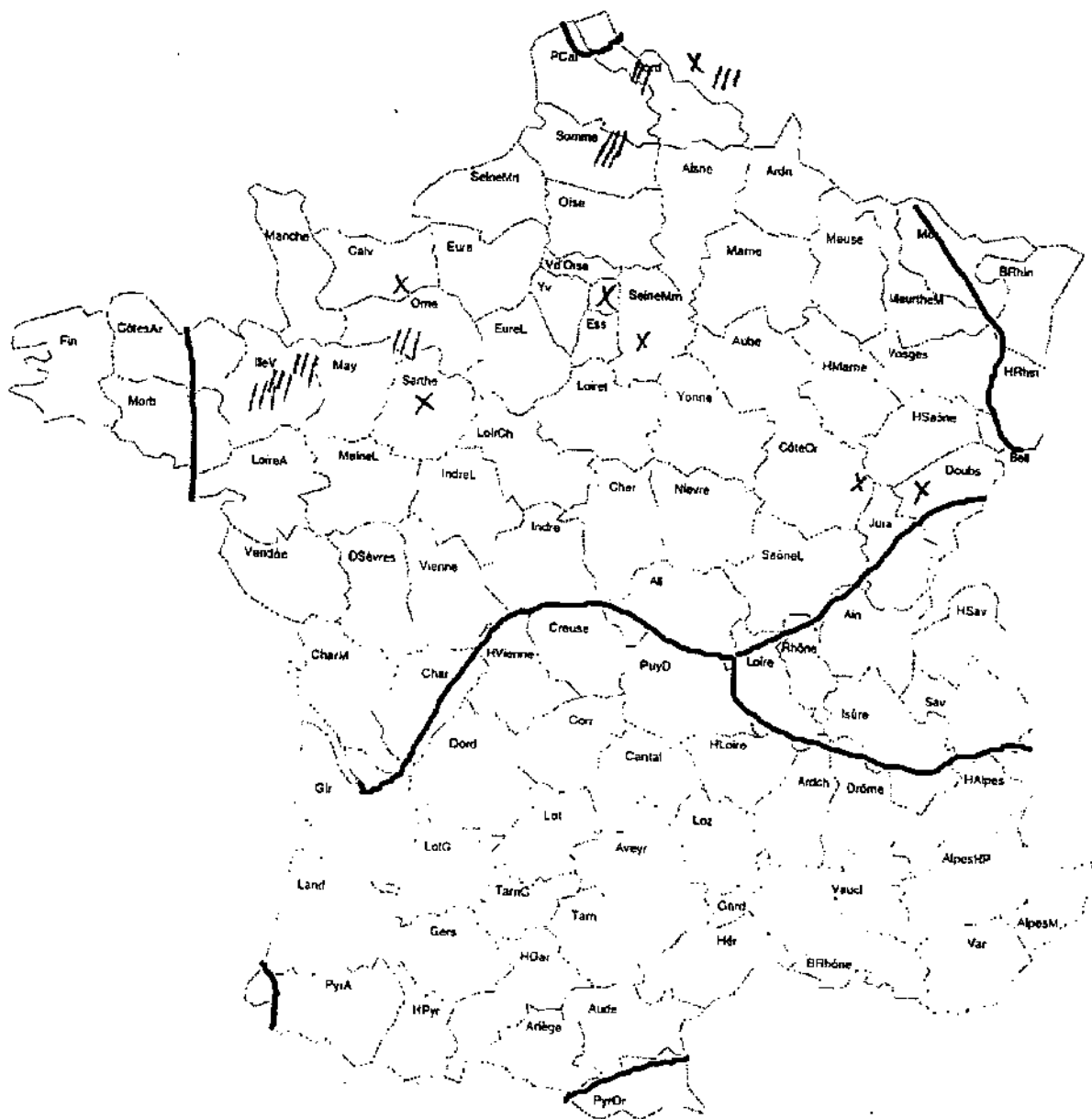
/// : dial.

manteau



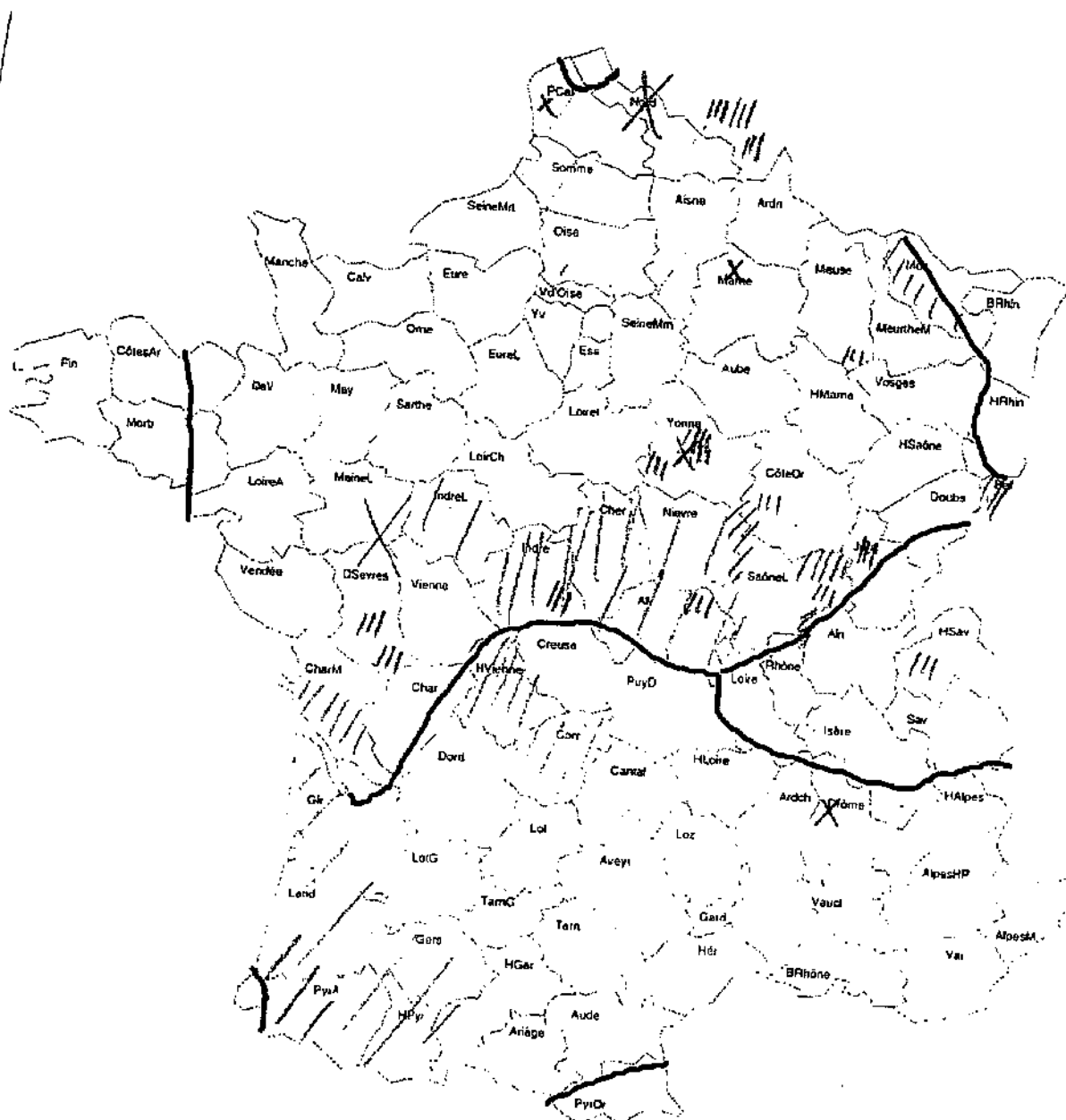
X : attest. anc.

marcher



X : attest. anc.

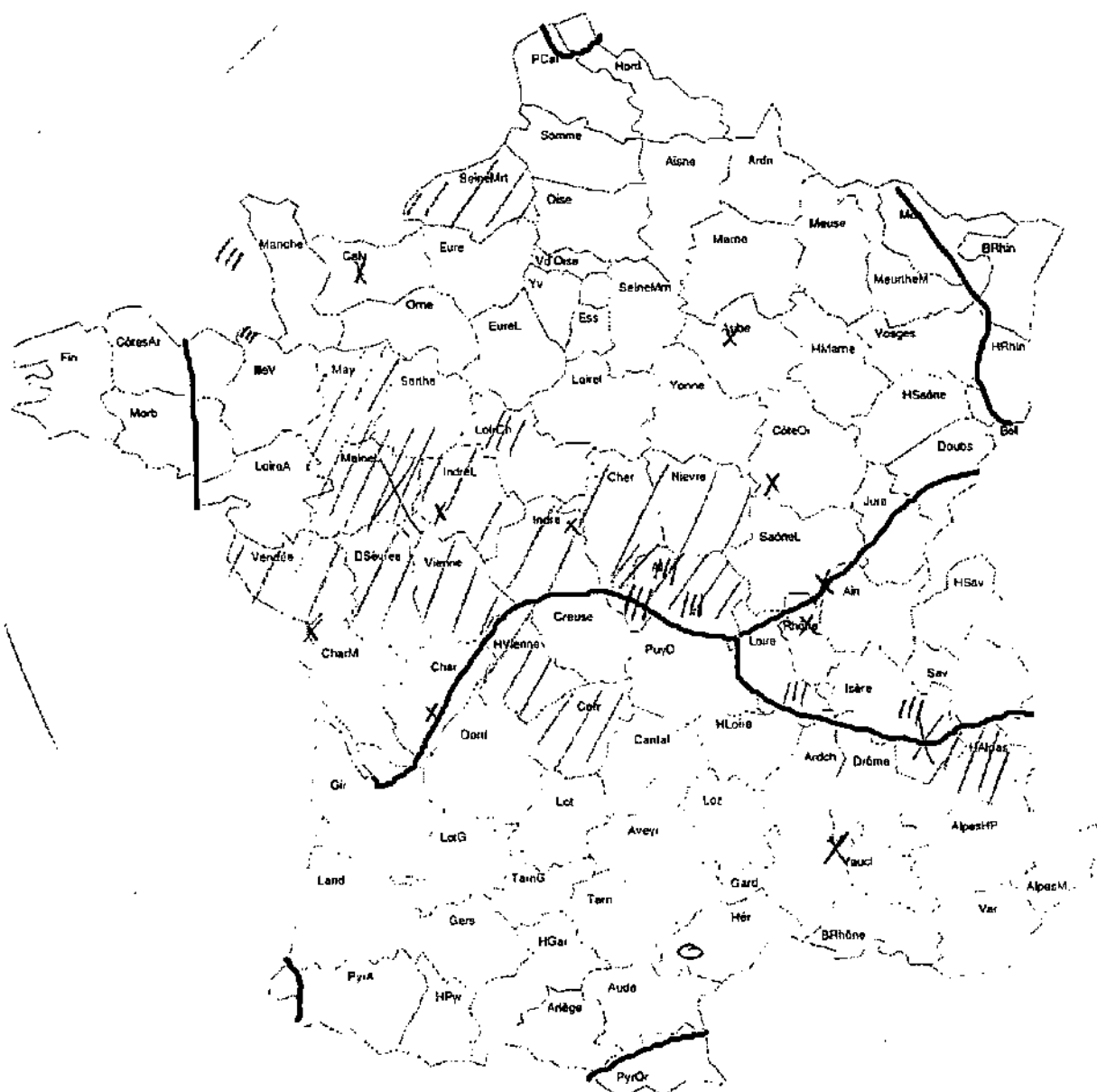
/// : dial.



X : attest. anc.

/// : dial.

marpault

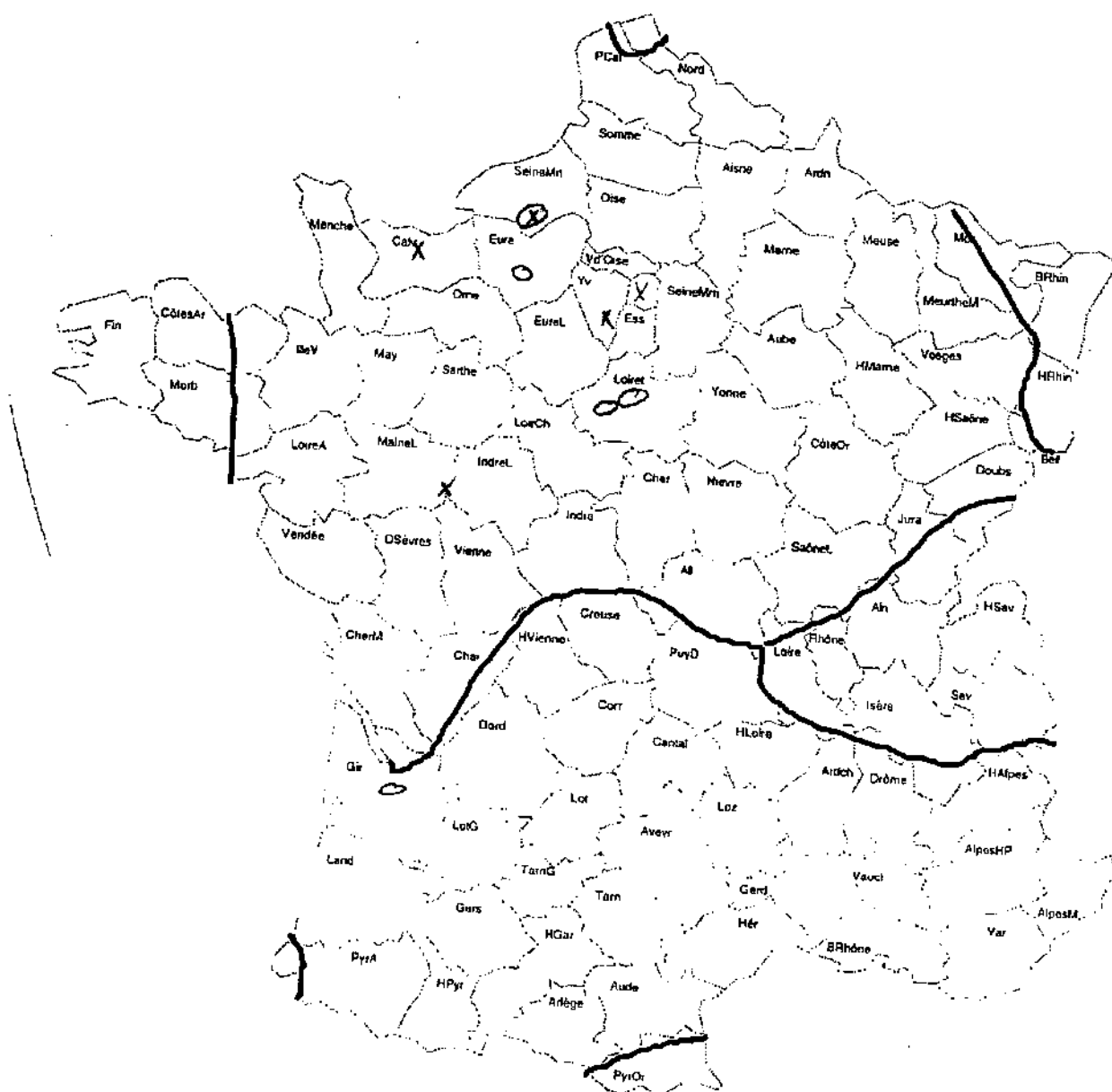


X : mfr.

O : autres

/// : dial.

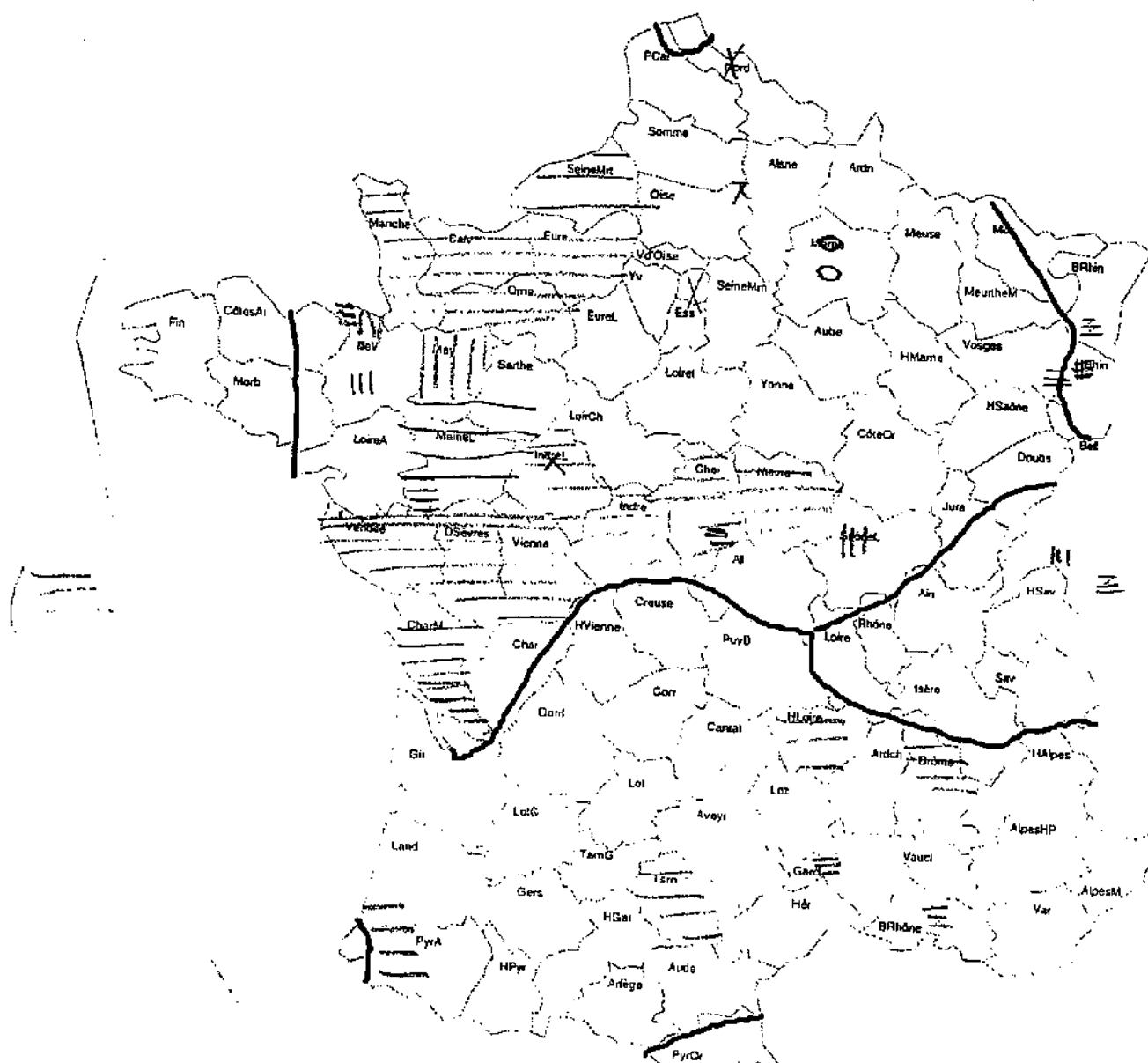
memorial



X : afr.

O : mfr.

menettes

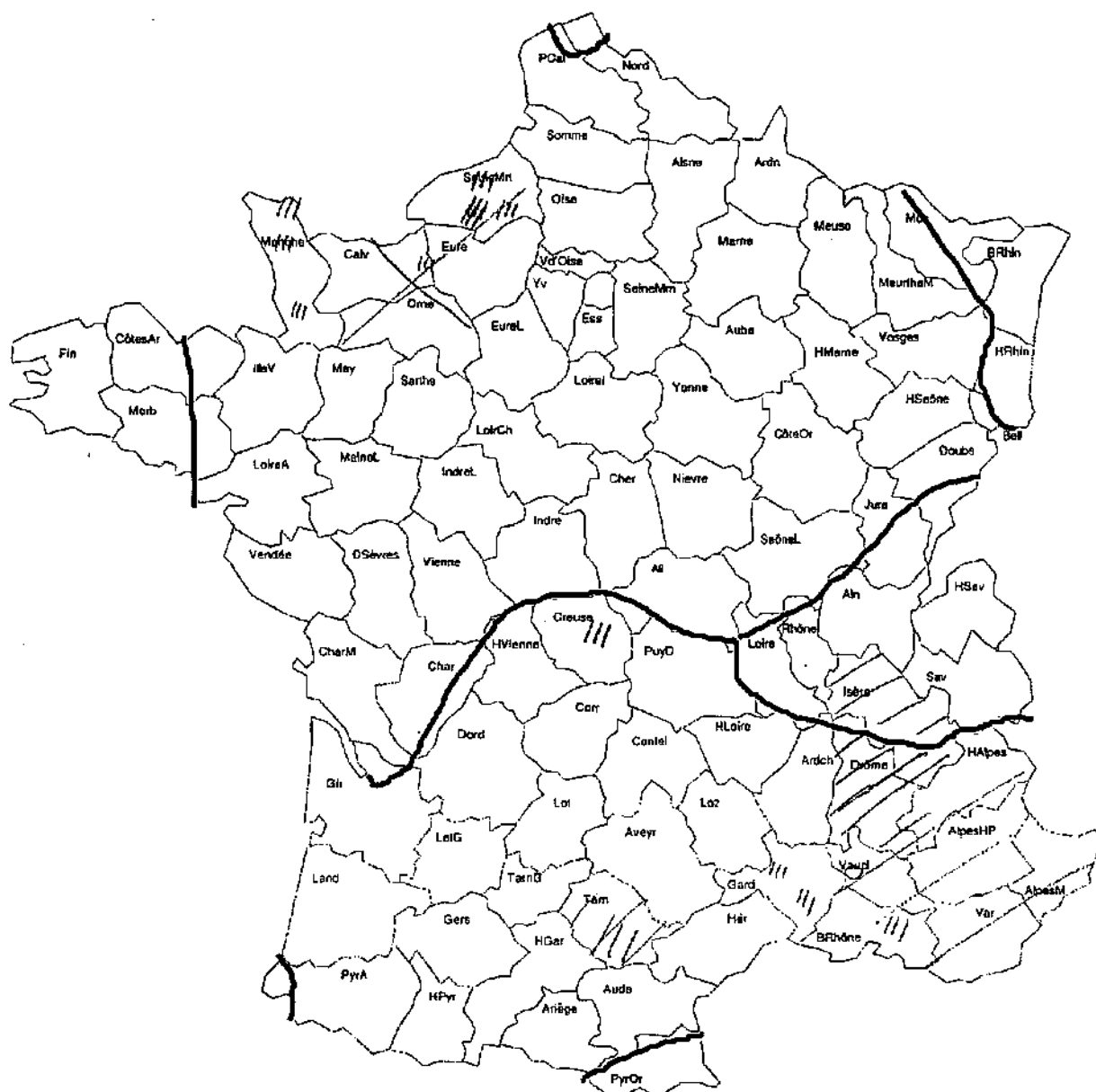


X : afr.

O : mfr.

||| : type en / -ə- /

≡ : autre vocalisme initial



///

: dial.

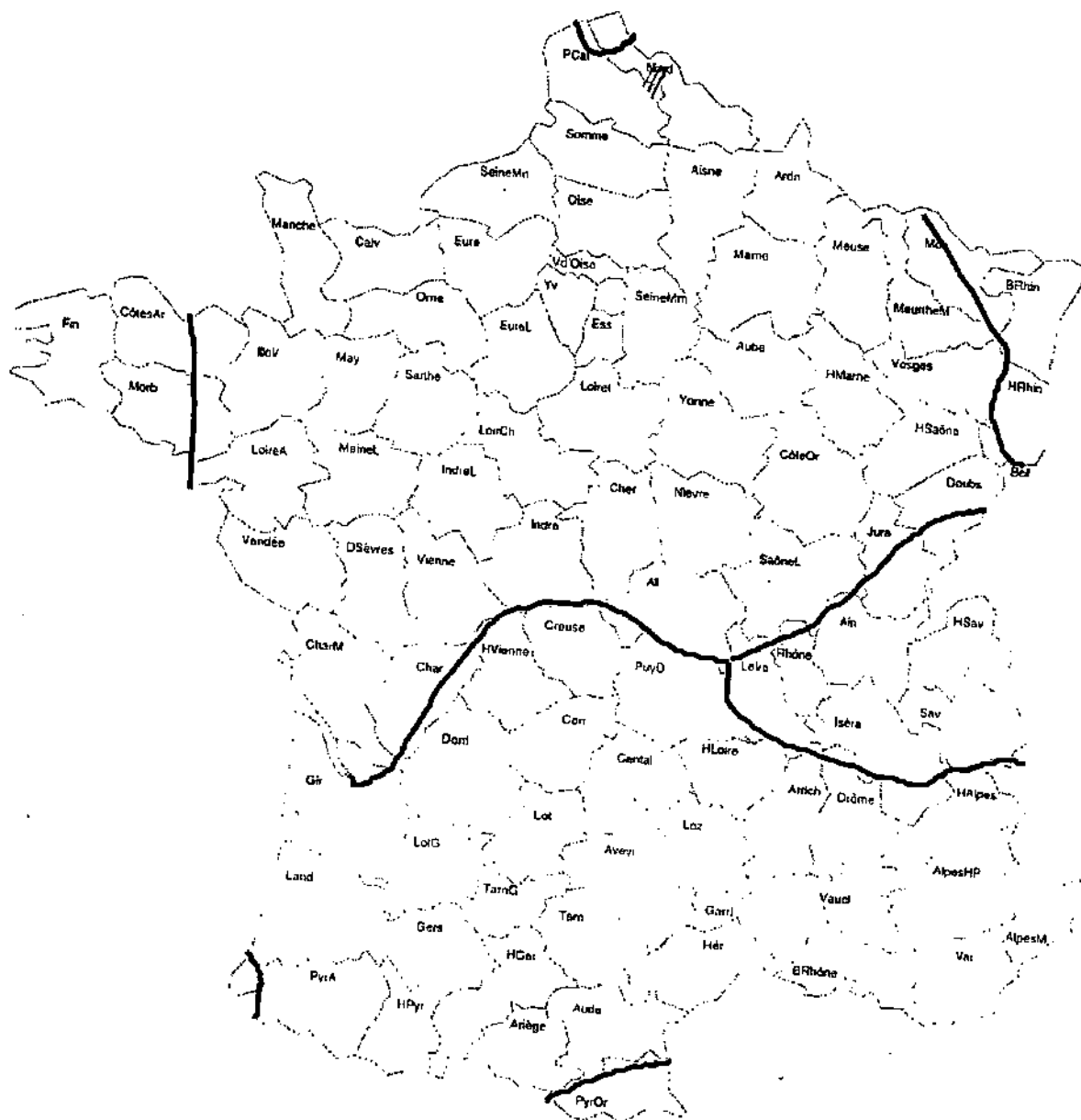
x

: attest. anc.

o

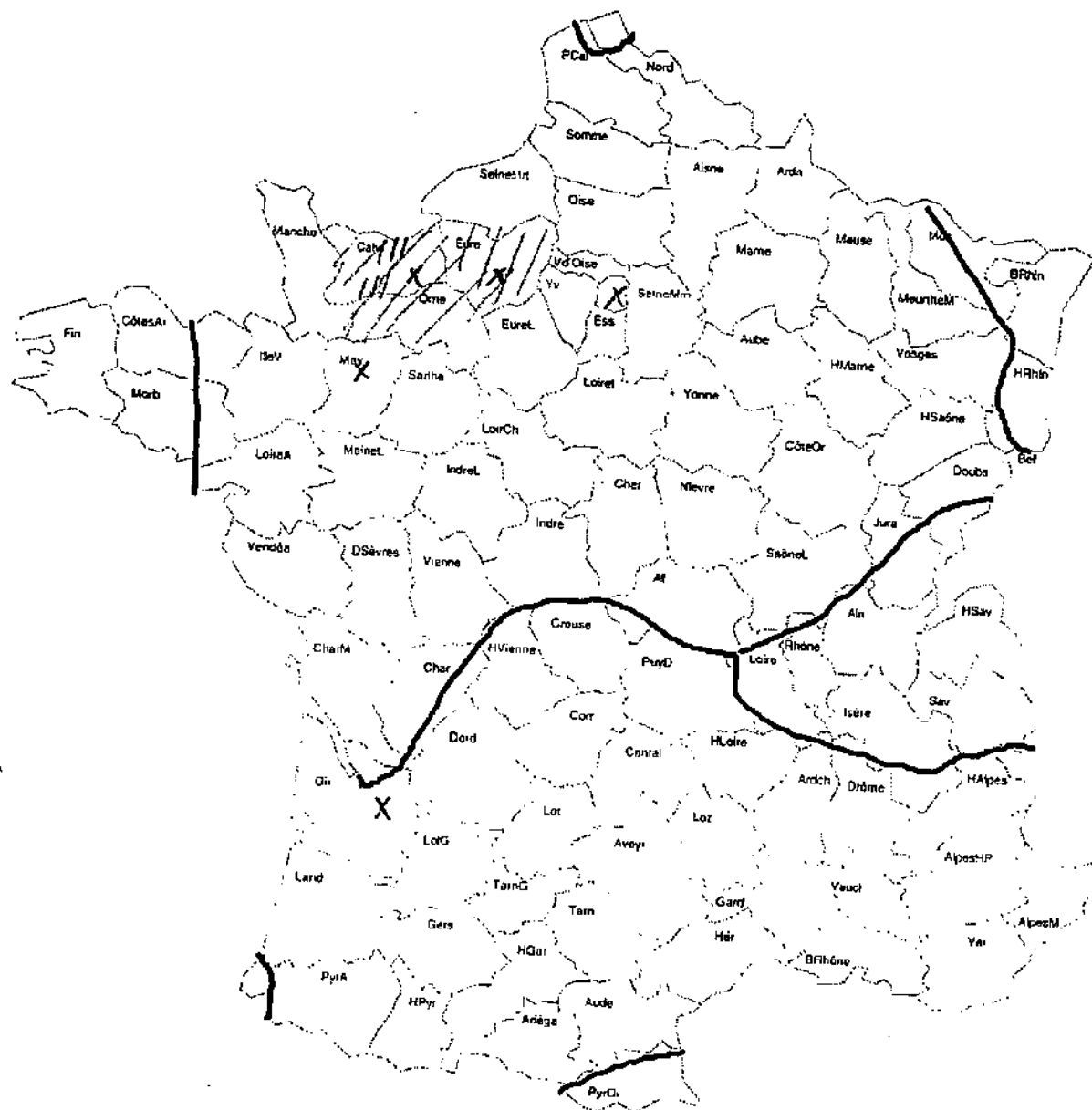
: apr.

mennante



/// : dial.

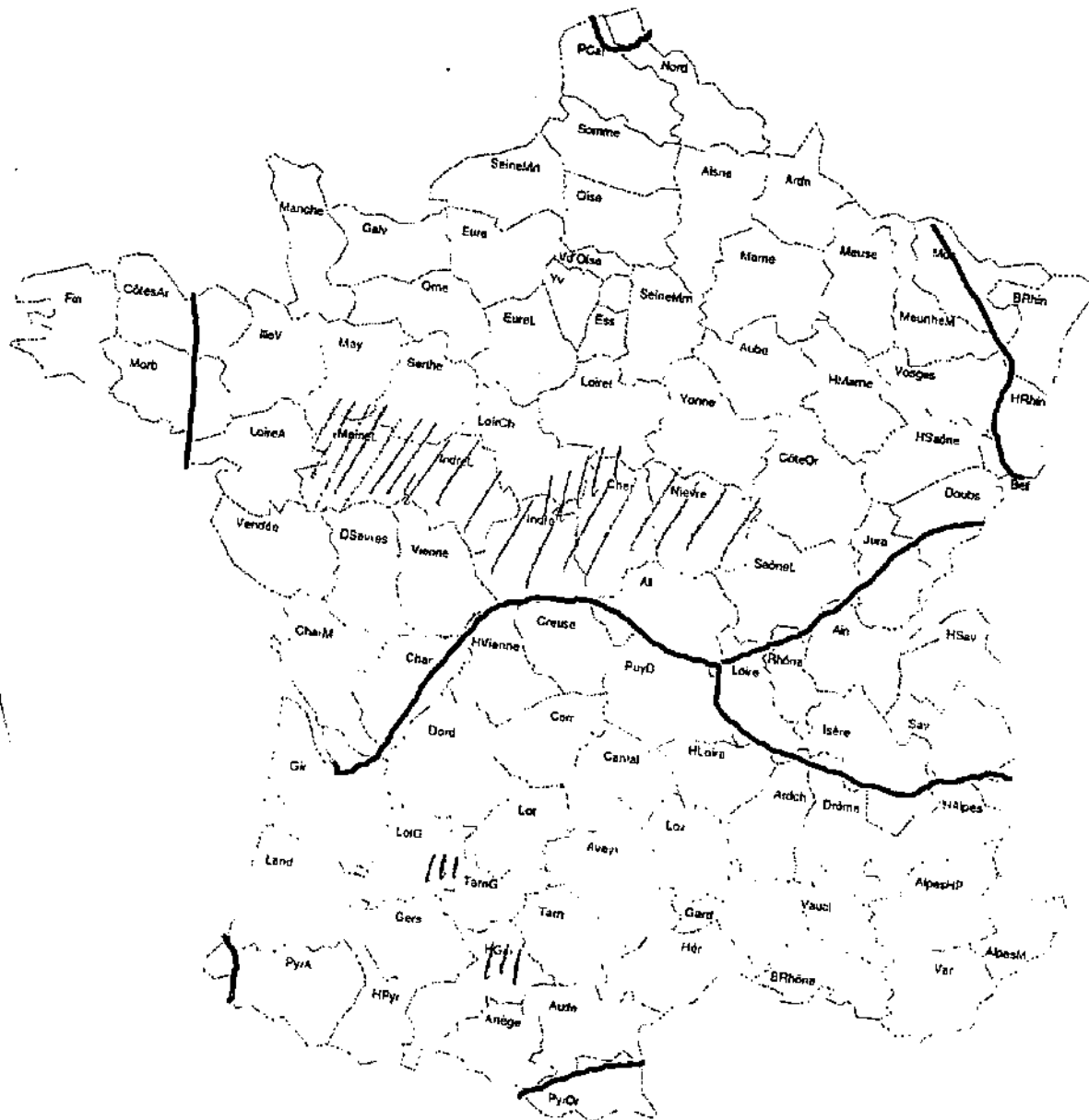
merquer



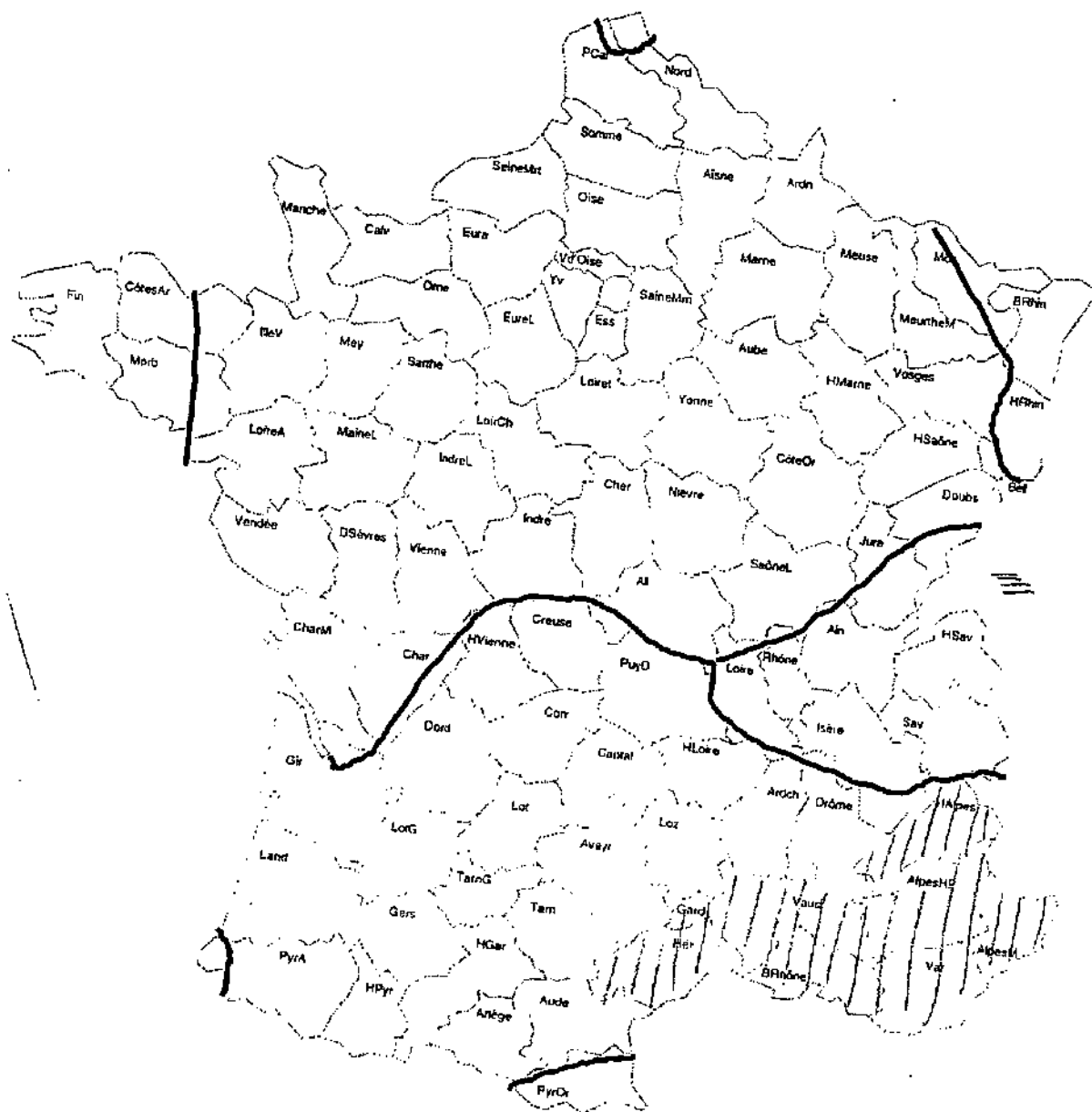
X : mfr.

/// : dial.

/// : dial.



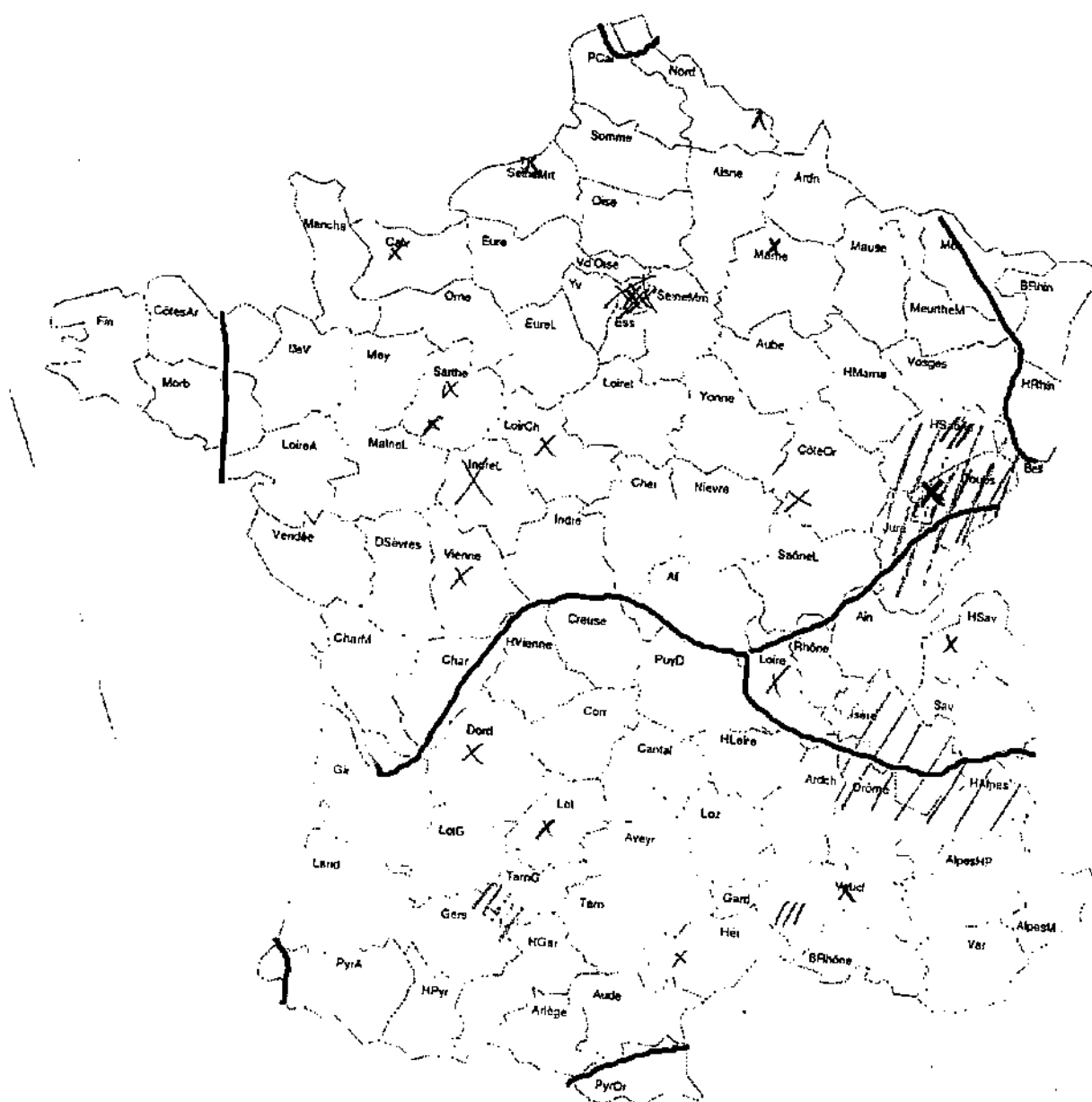
minos



||| : fr. rég.

≡ : dial.

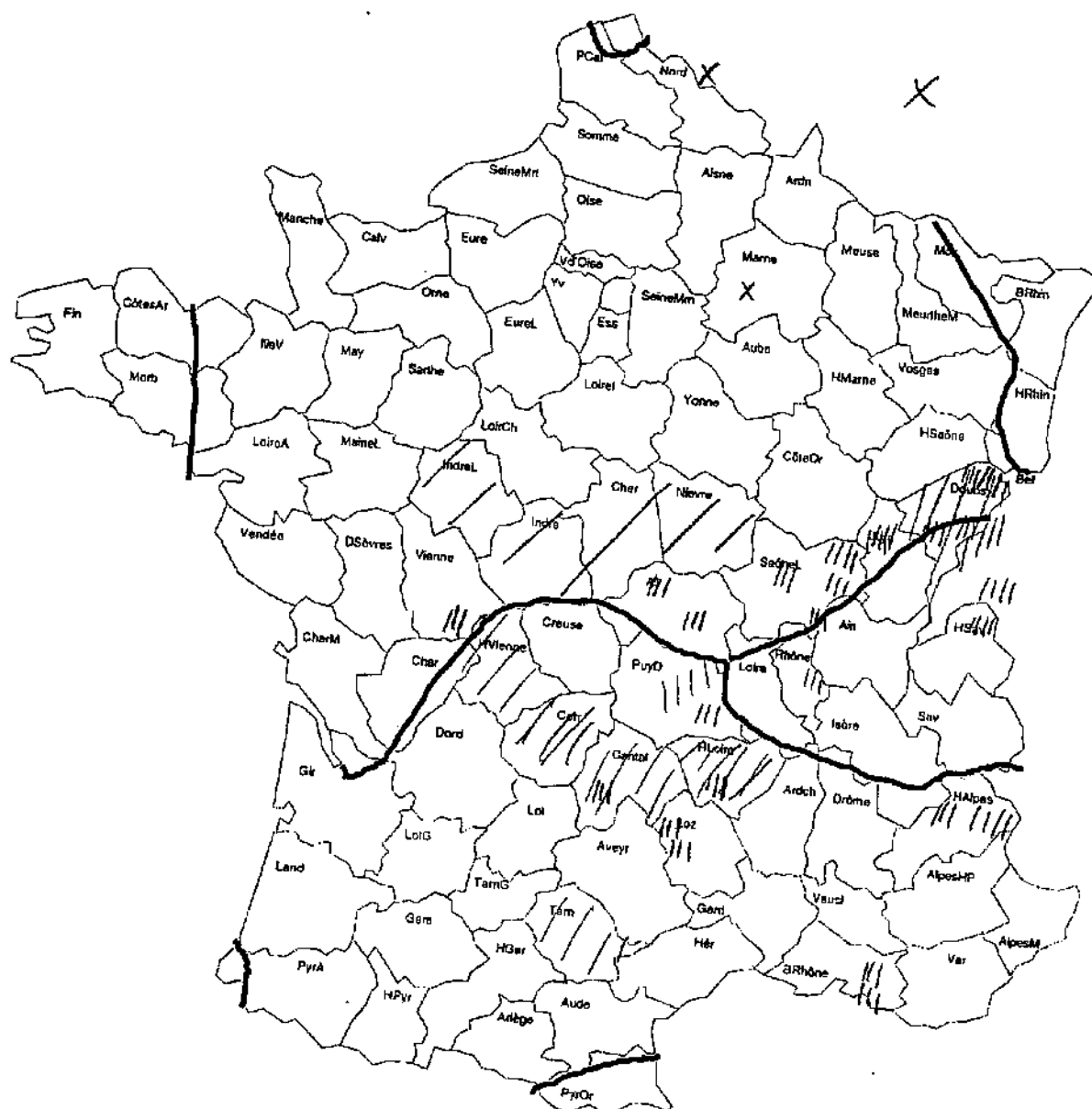
miste



X : mfr.

/// : dial.

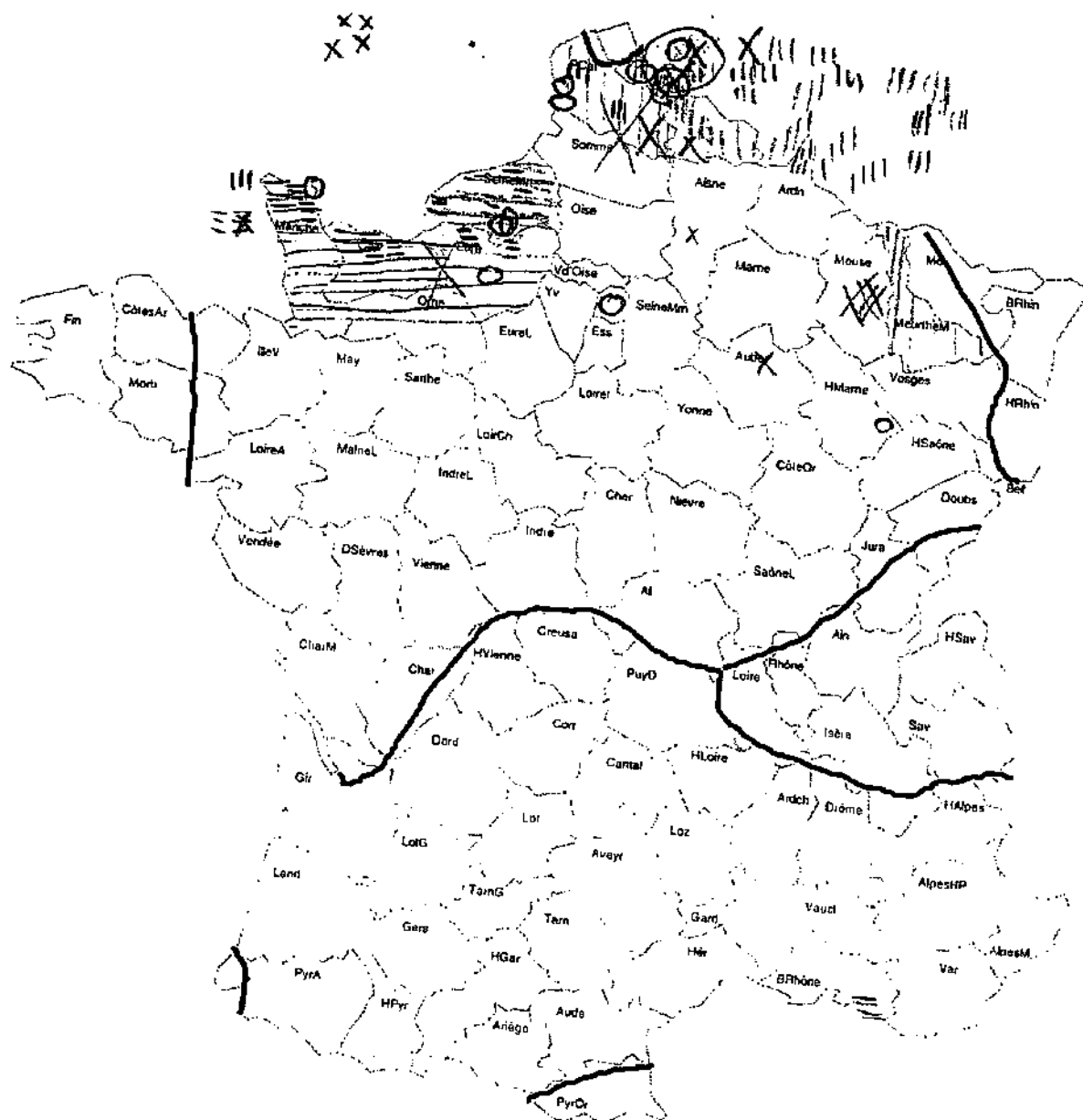
mitte



X : attest. anc.

/// : dial.

moisson



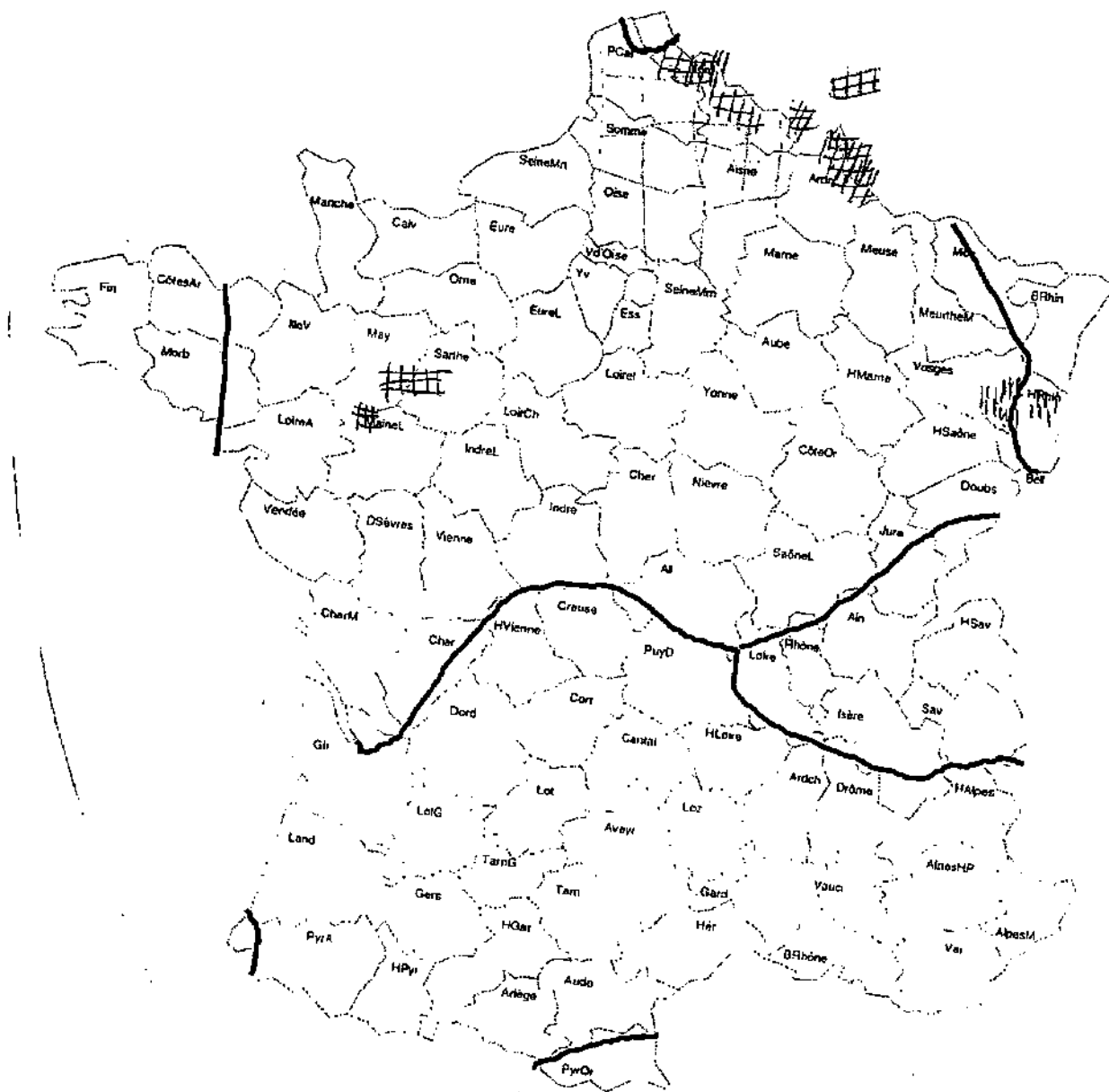
X : afr.

O : mfr.

||| : dial. [m u s õ]

≡ : dial. [moisson]

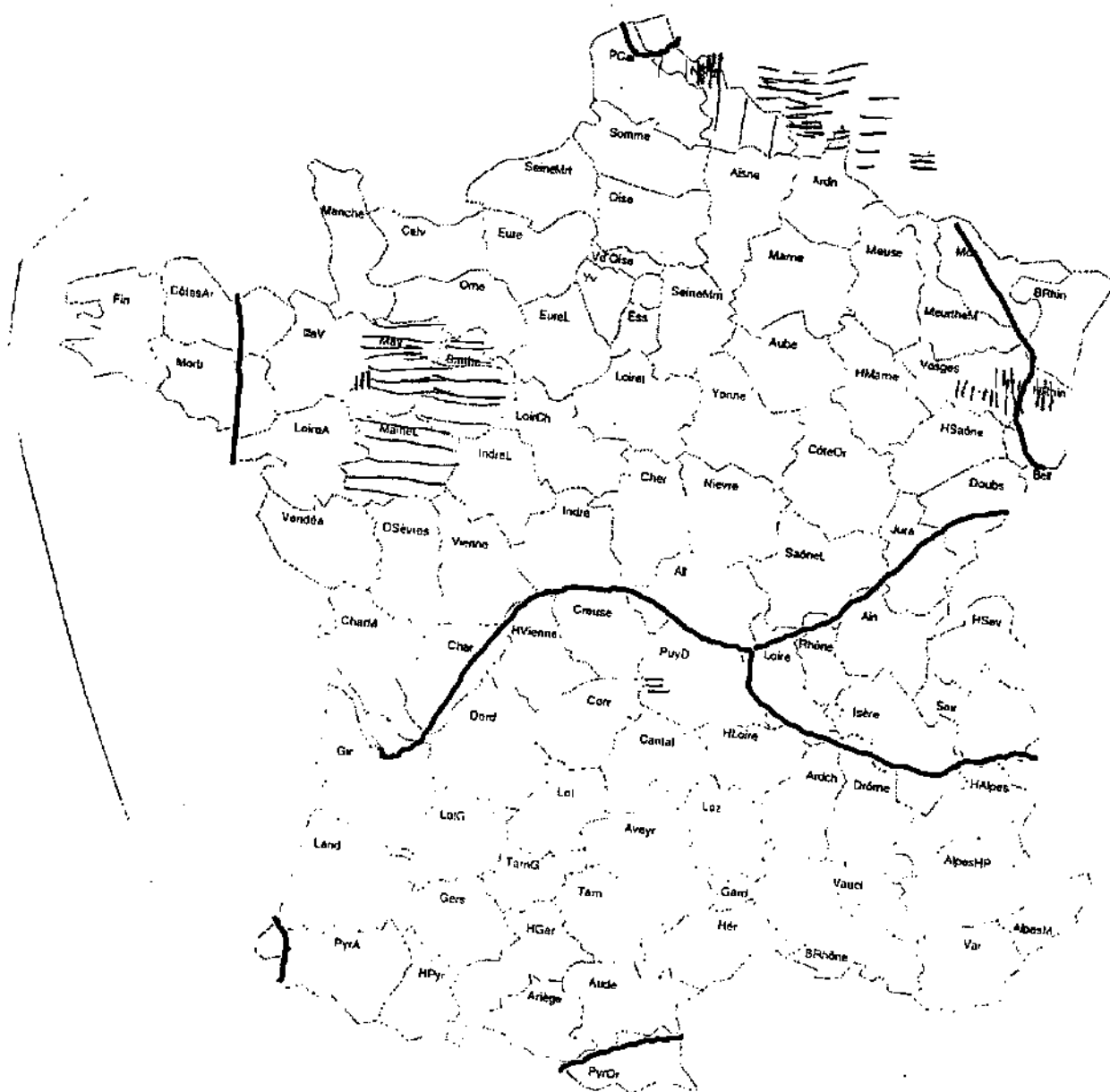
carte 1



≡≡≡ : dial., type compatible avec une graphie en <-oi>

||| : dial.

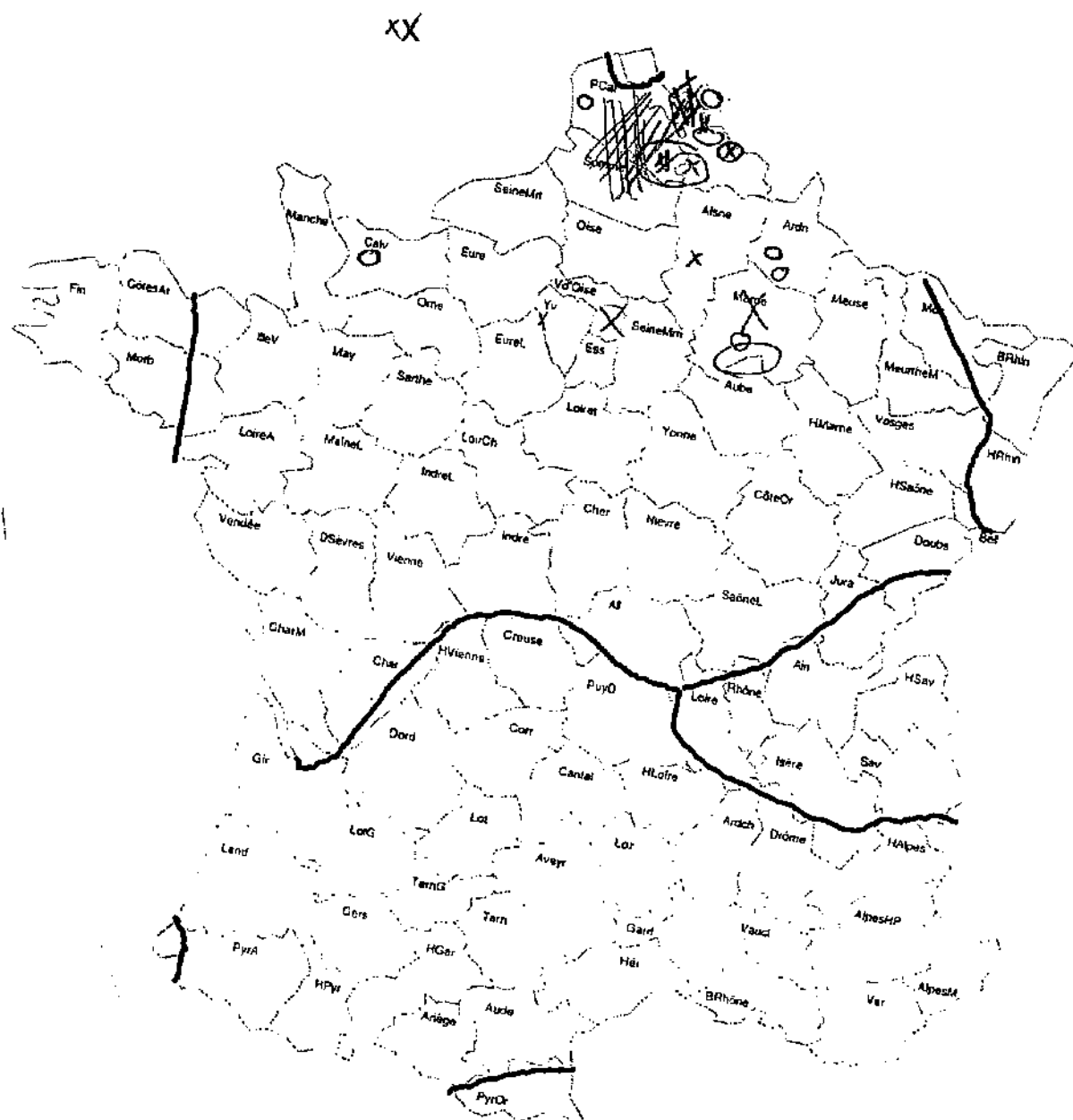
moise
carte 2



≡ : dial., type compatible avec une graphie en <oi>

||| : dial., type non - compatible

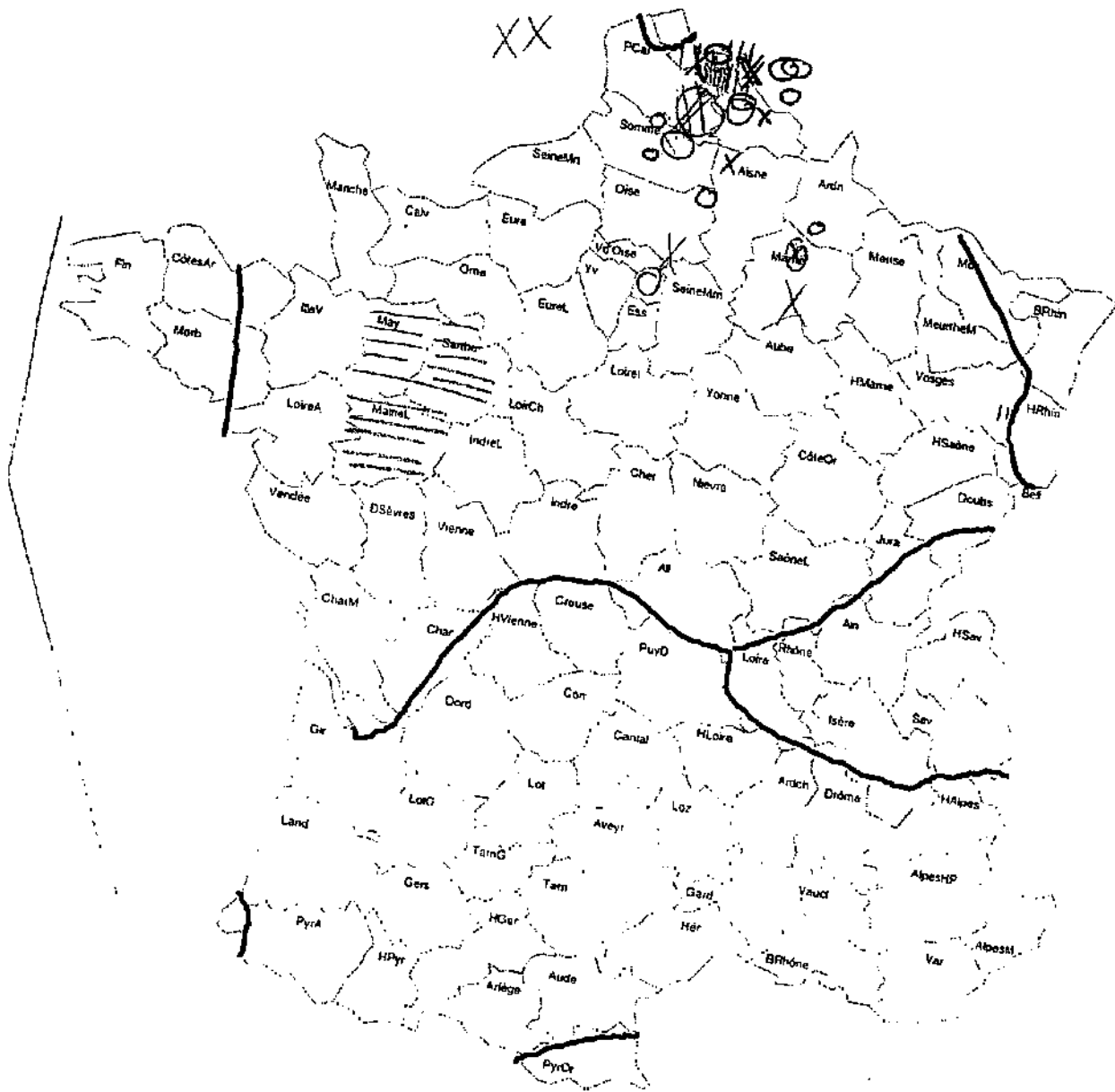
moise
carte 3



X : afr.

O : mfr.

carte 4



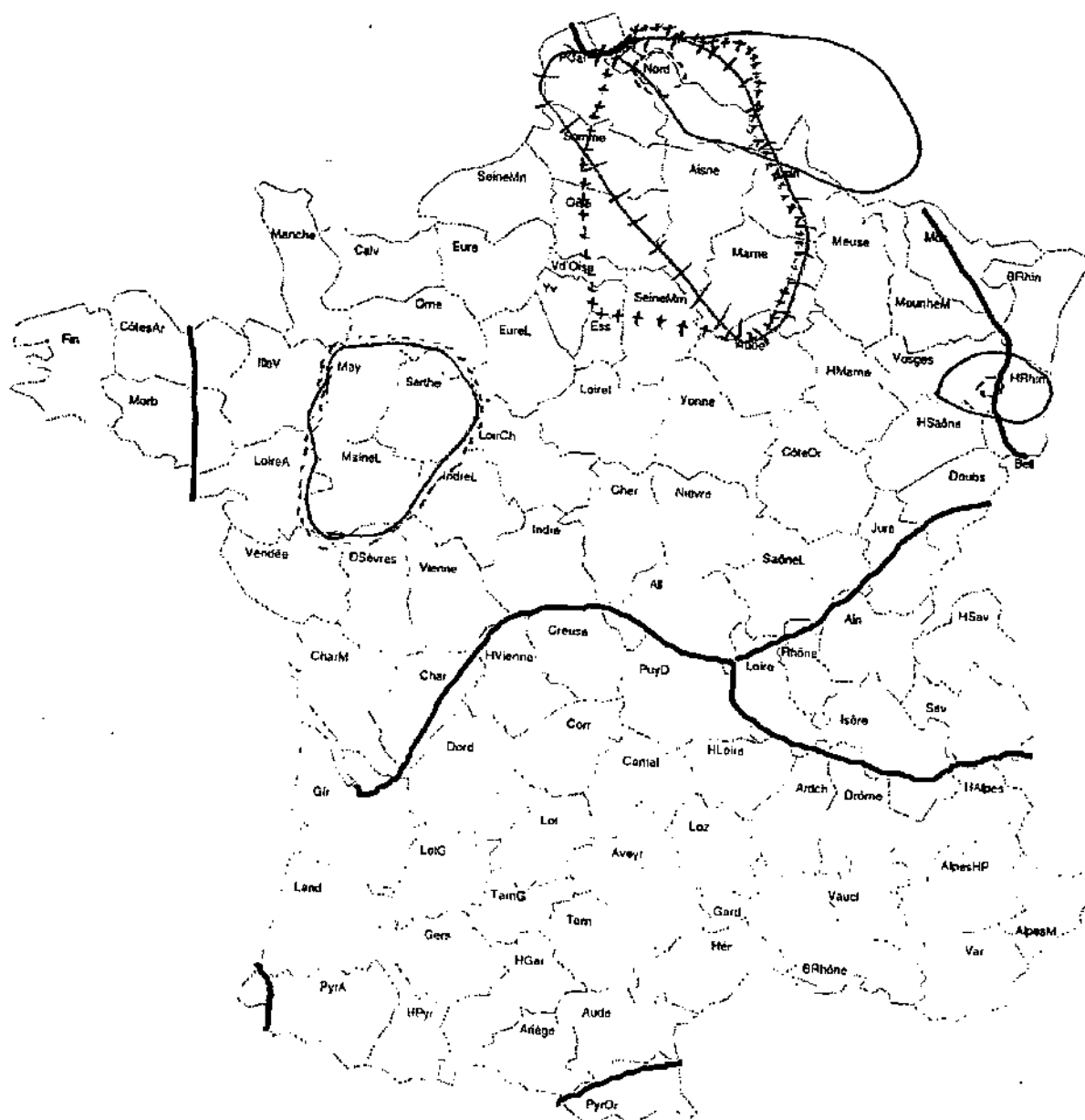
===== : dial., type compatible avec une graphie en <-oi->

||| : dial., type non - compatible

X : afr.

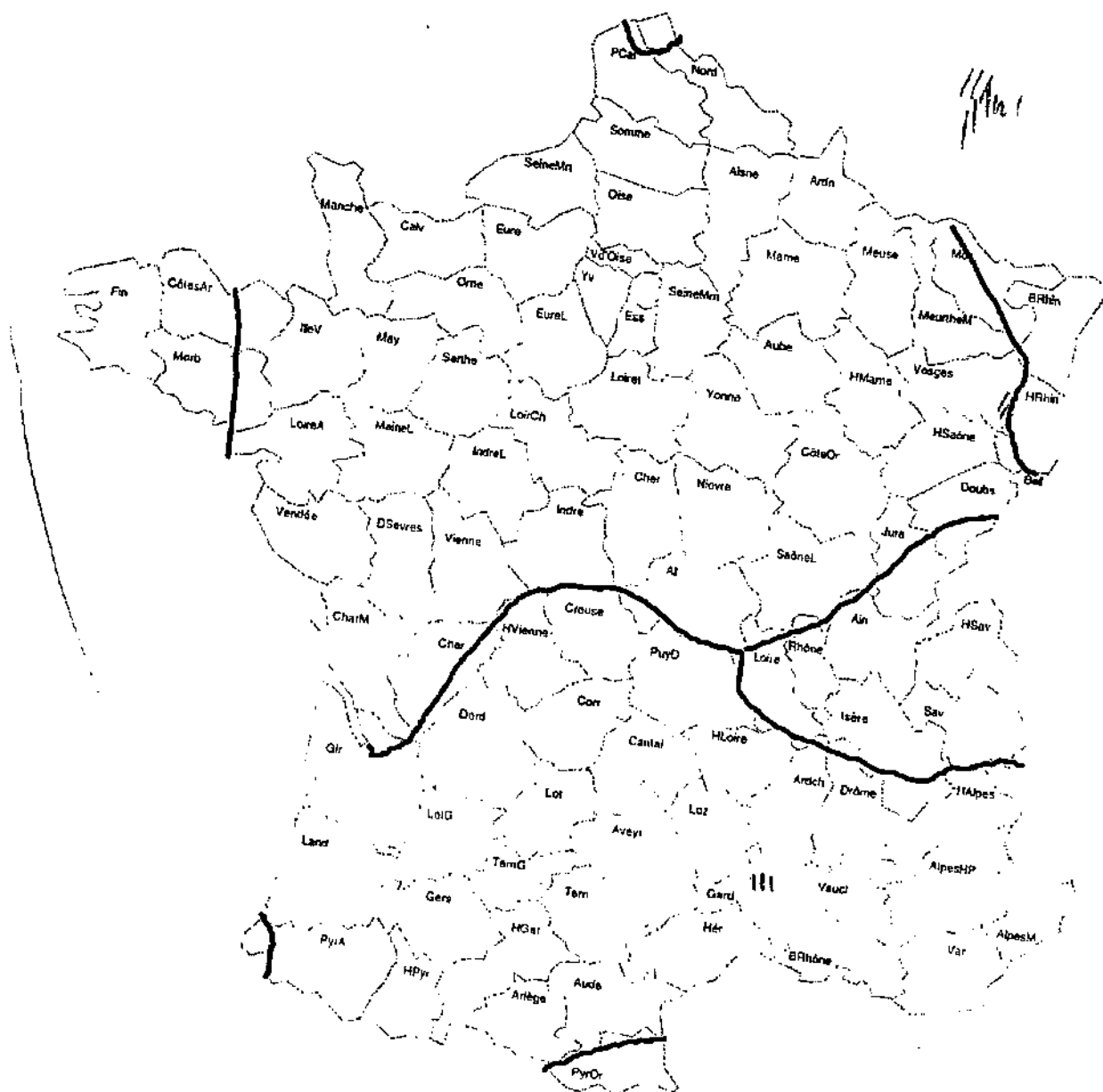
O : mfr.

moise
carte 5



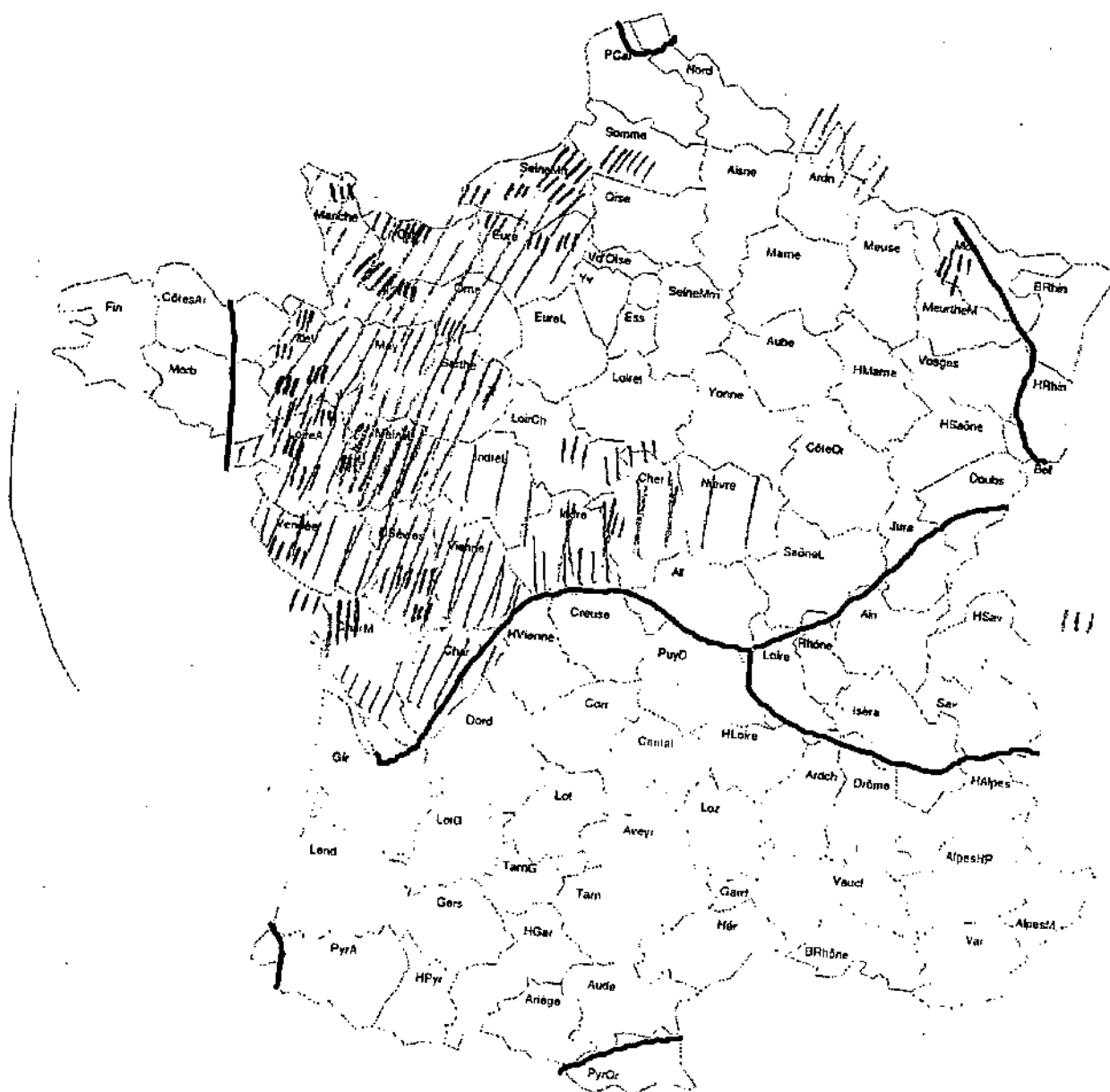
- ⊗ : attest. anc., a) et b)
- ⊕ : attest. anc., c)
- : dial., a) et b)
- : dial., c)

monteur



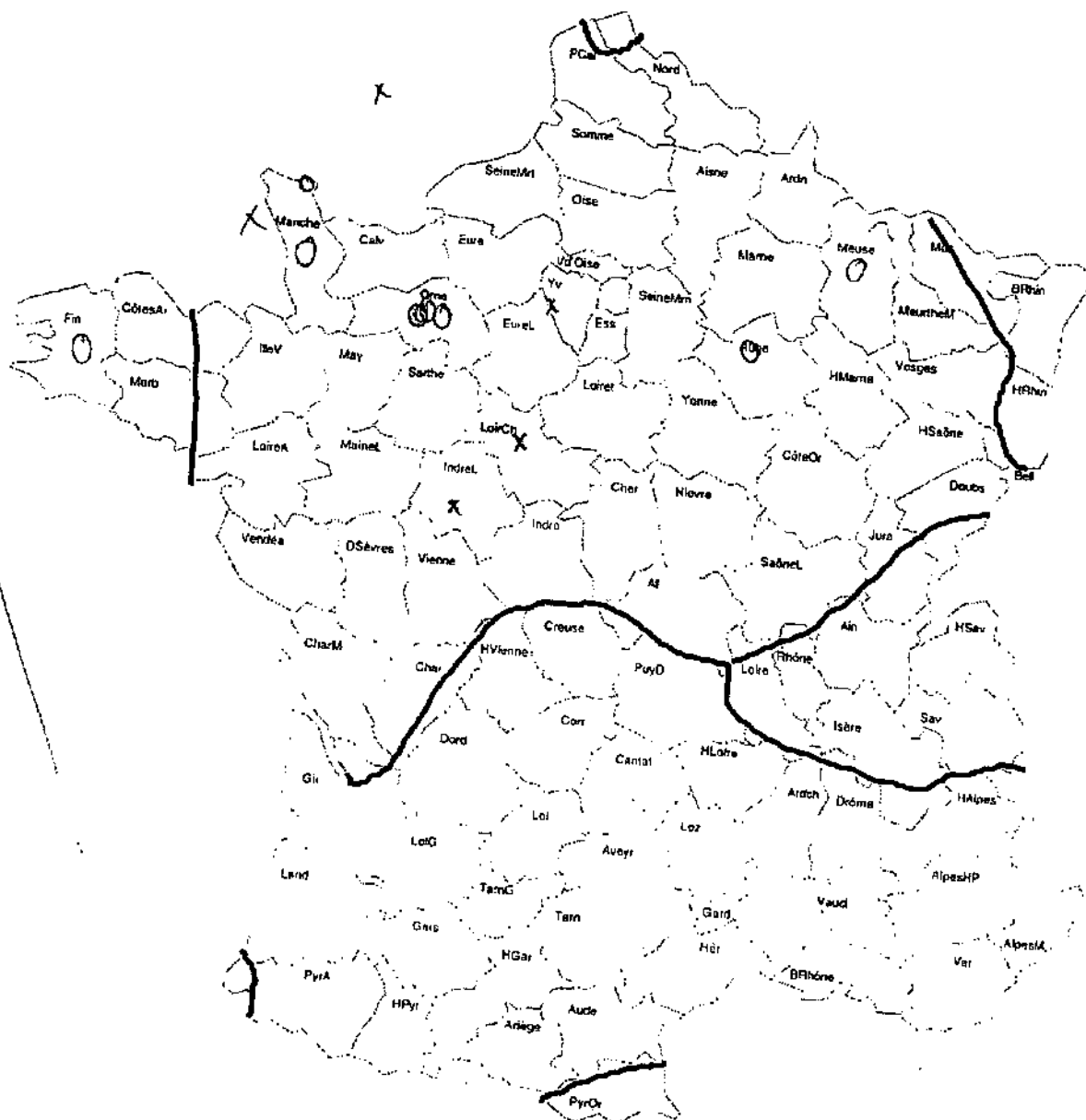
/// : dial.

carte 1



/// : dial.

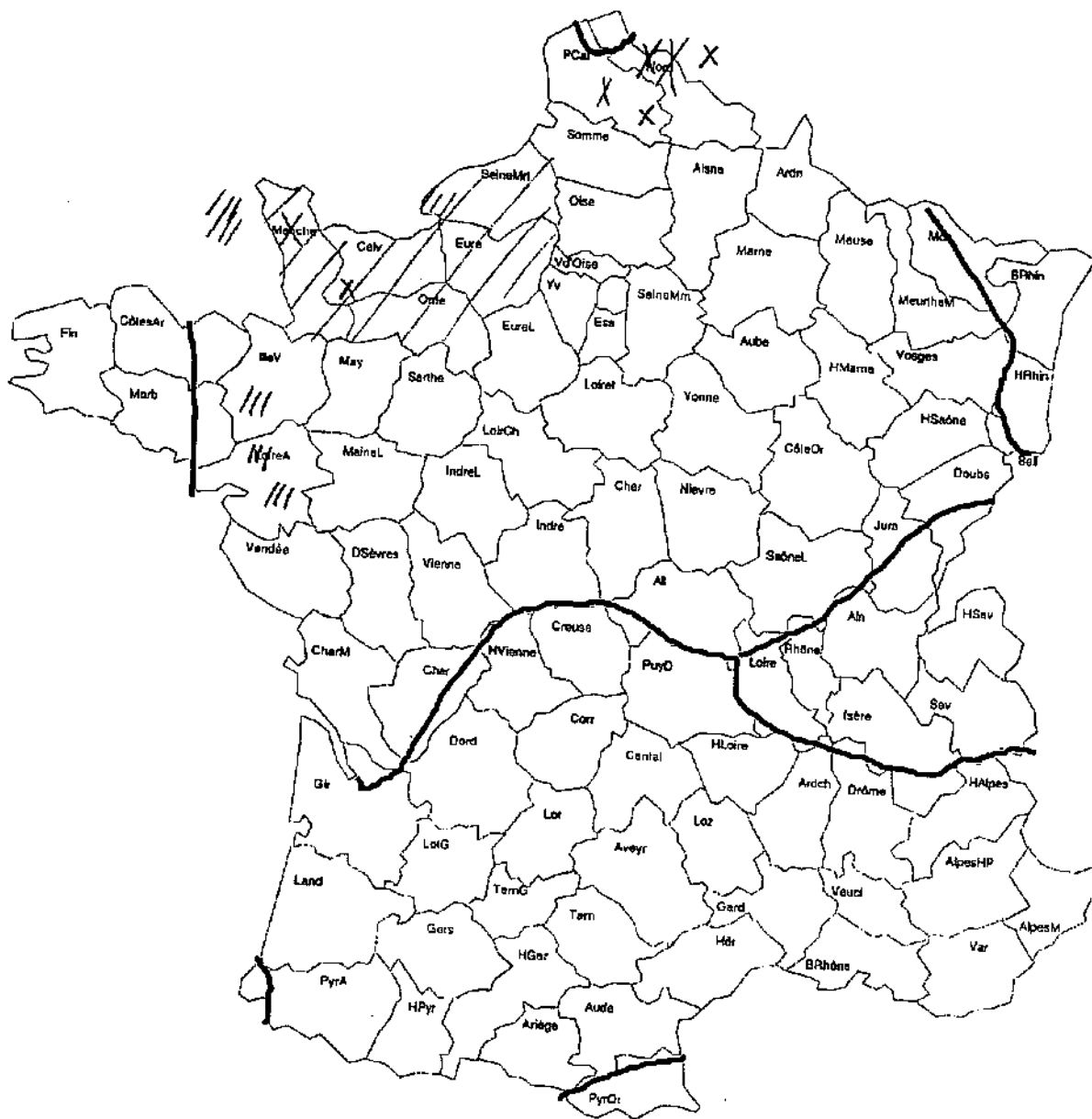
mulon
carte 2



X : afr.

O : mfr.

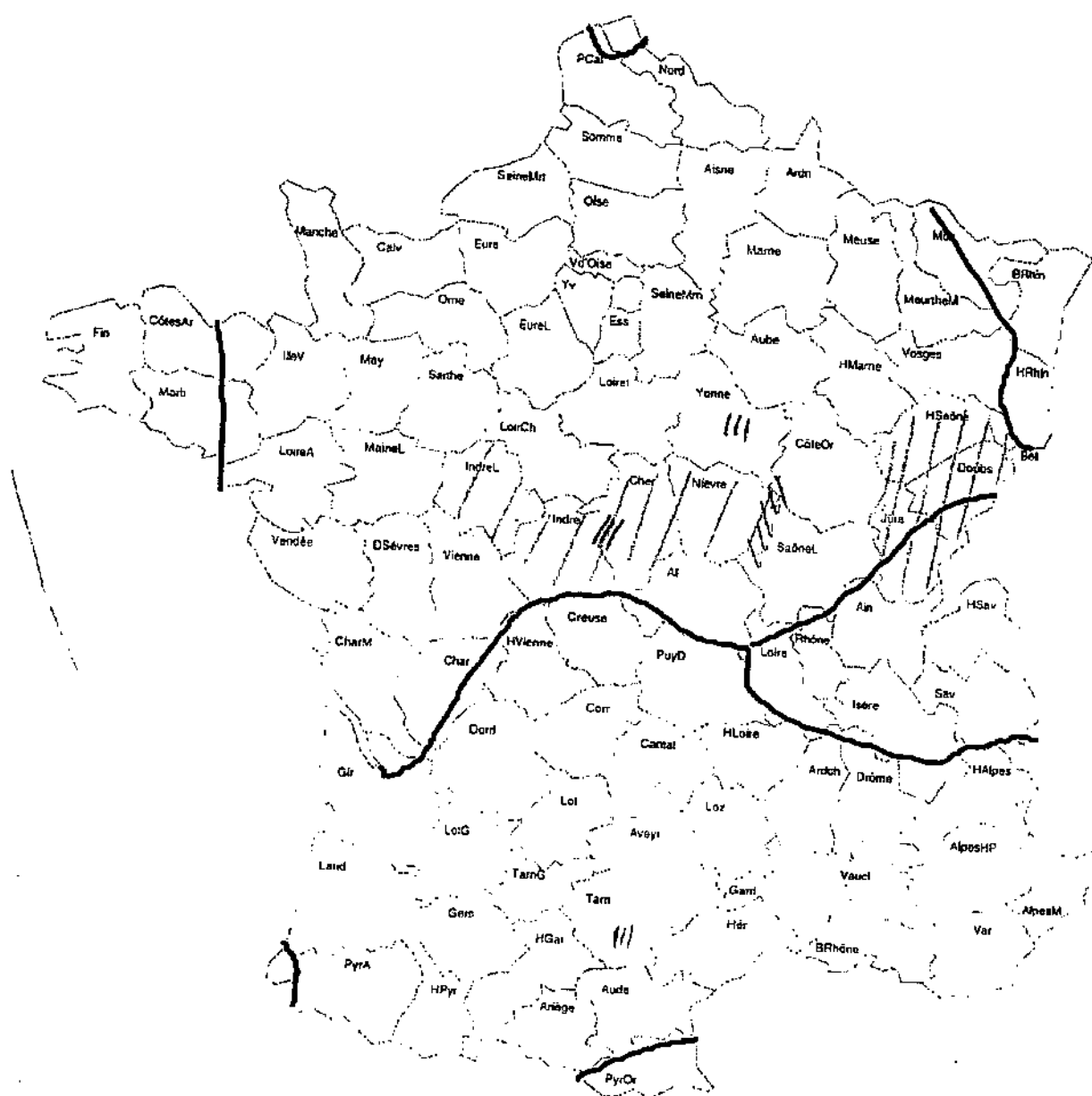
NANS



X : mfr.

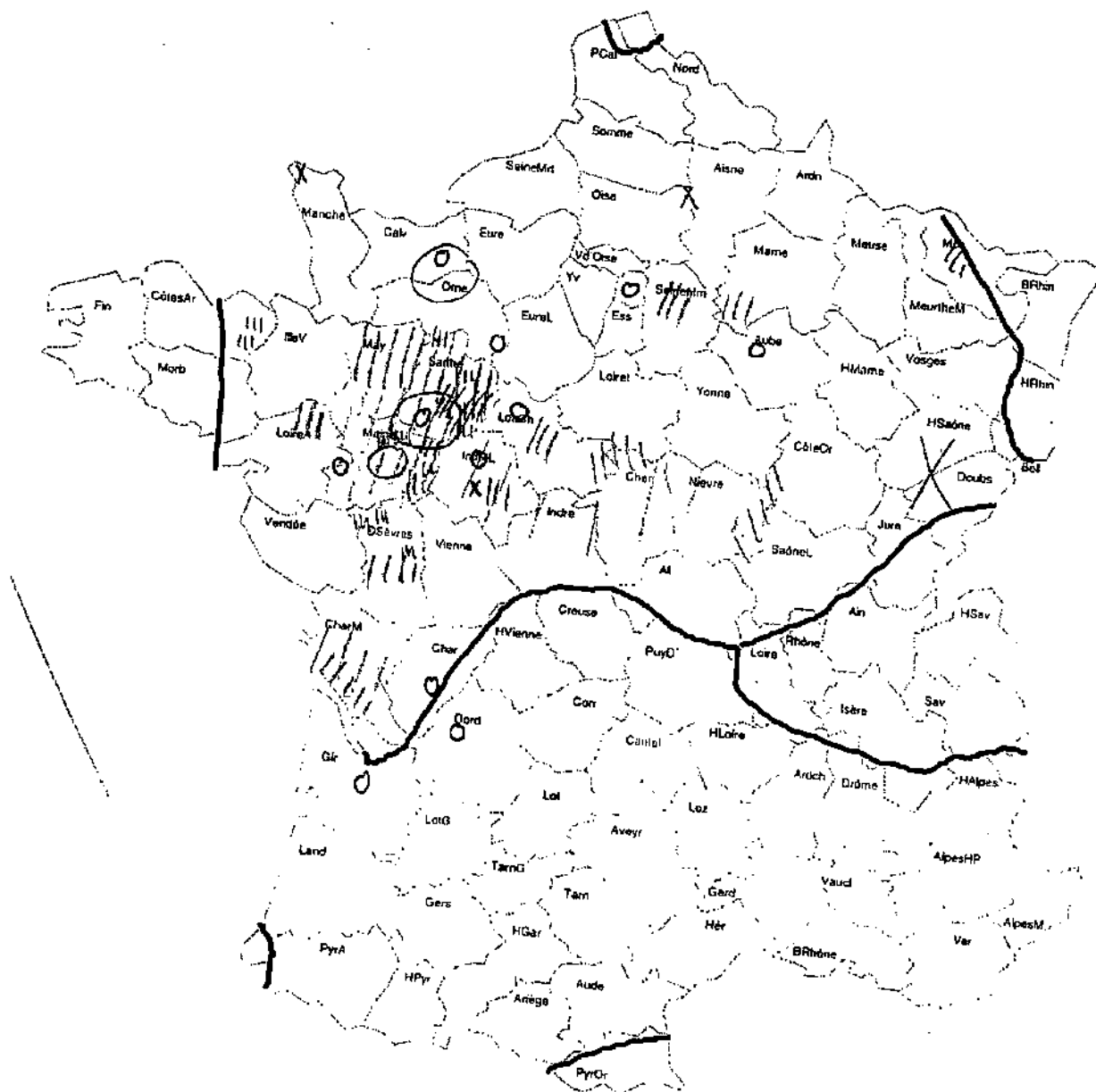
/// : dial.

nico



/// : dial.

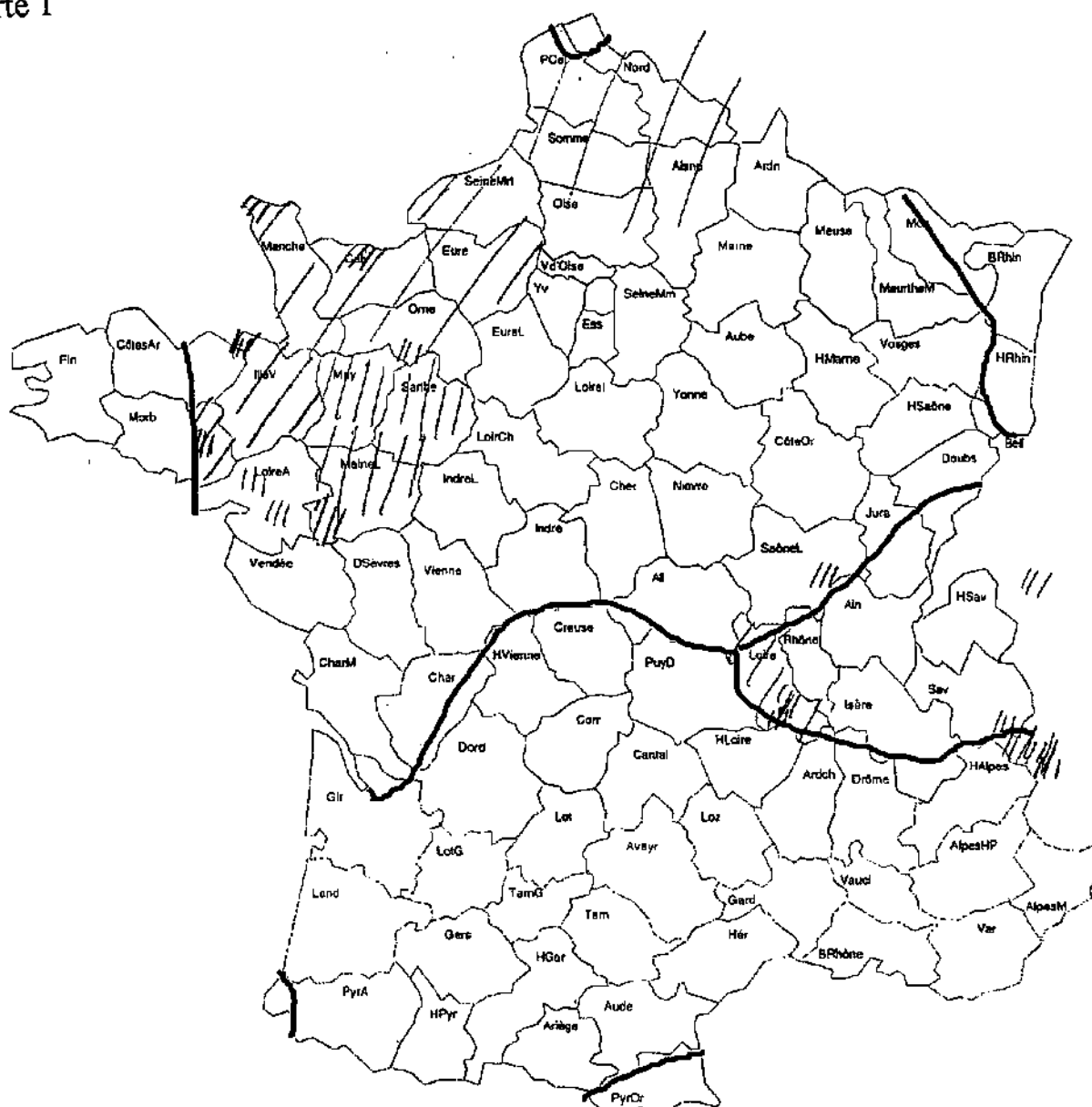
noilleux



X : afr.

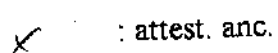
0 : mfr.

/// : dial.

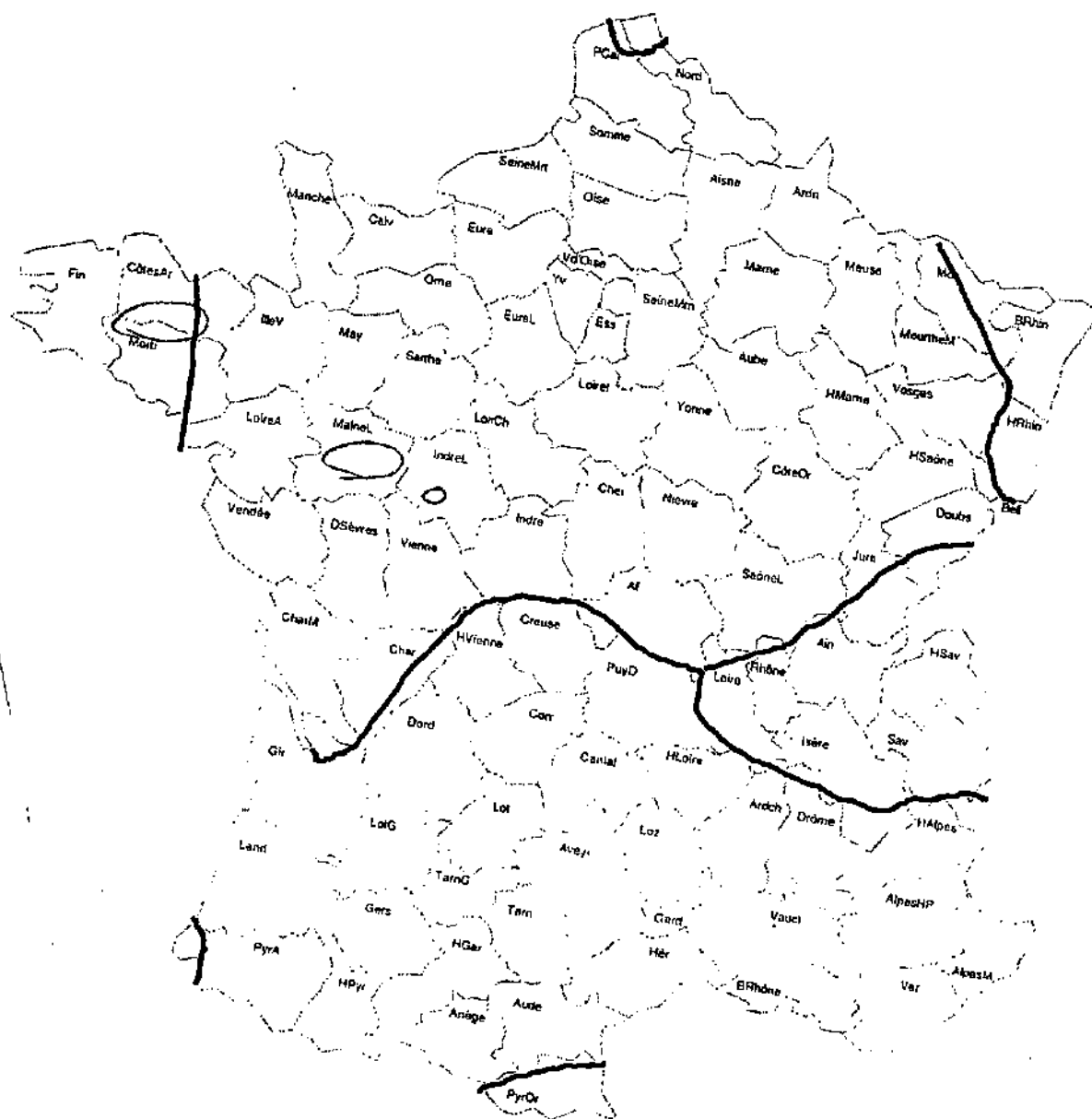


///

diaf.

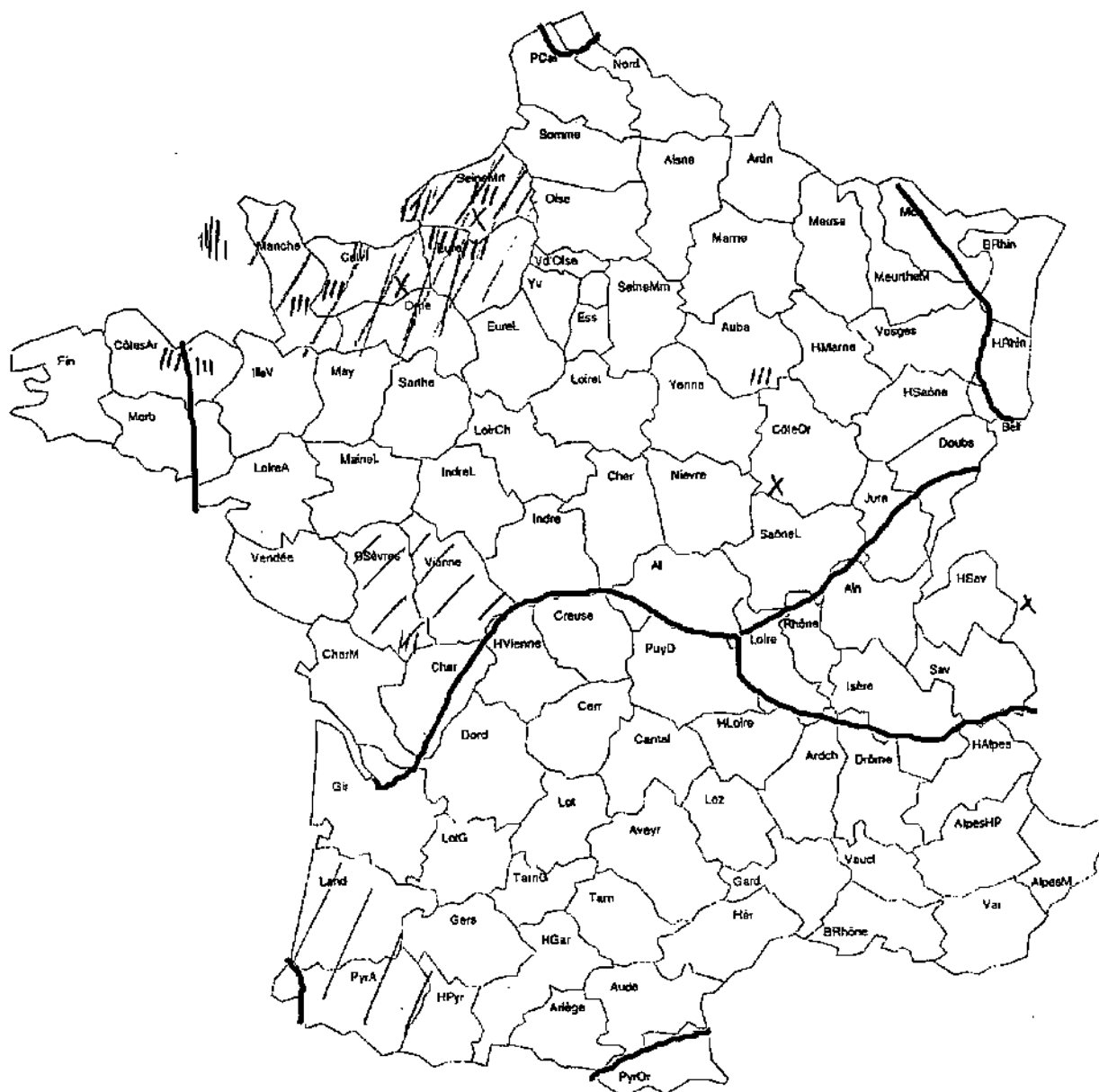


oficial



O : mfr.

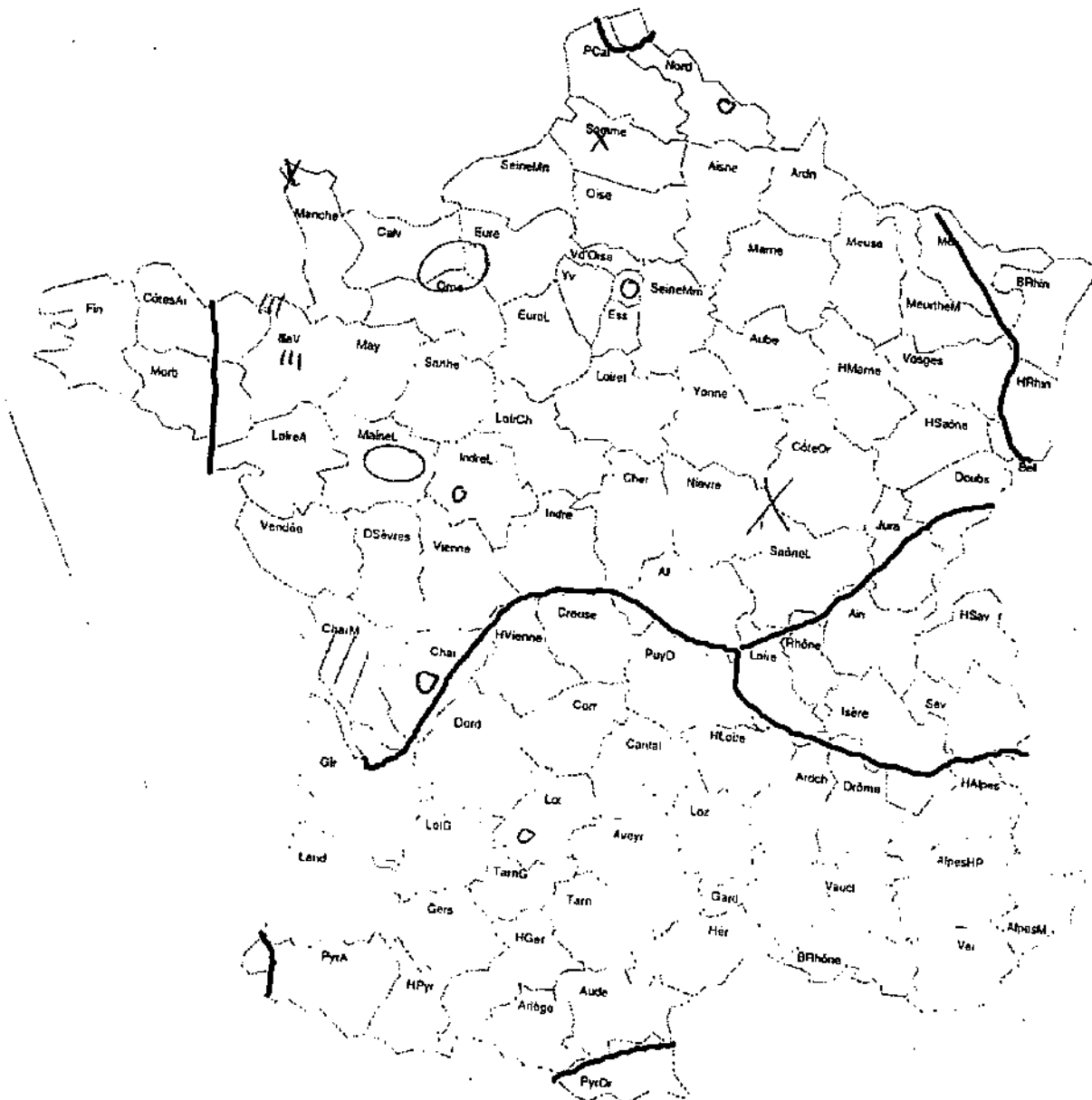
ombly



X : attest. anc.

/// : dial.

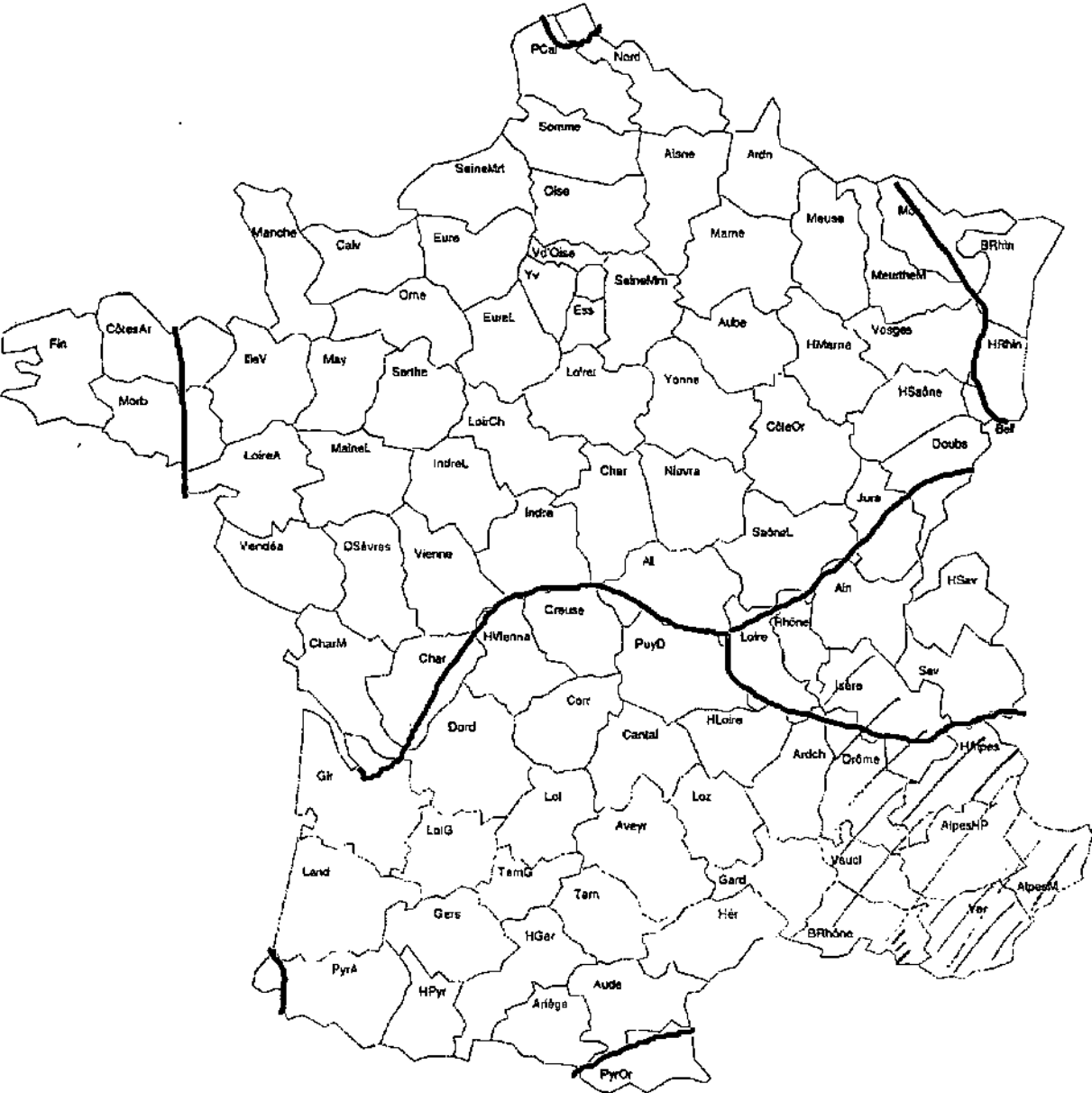
ordoux



X : afr.

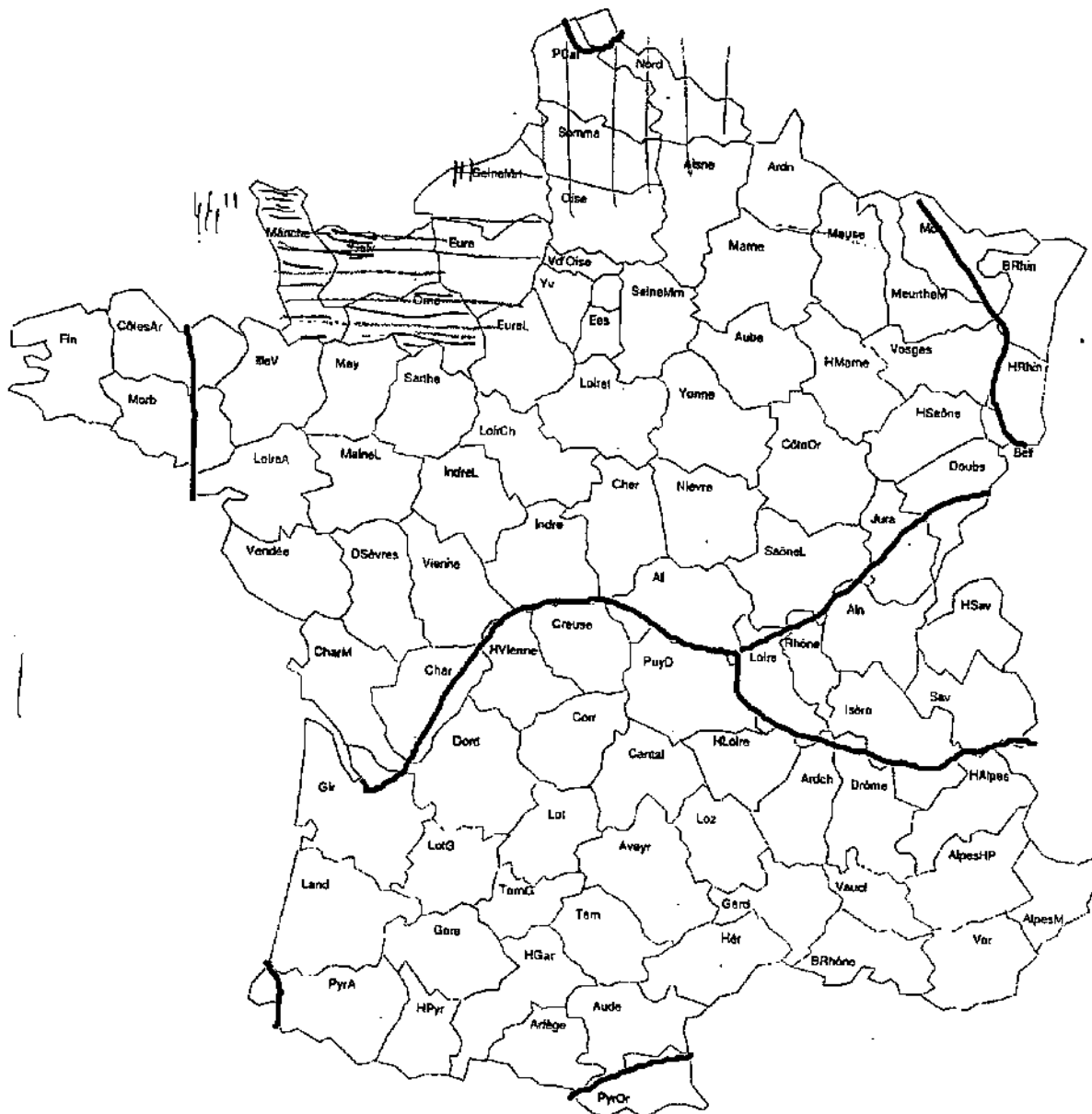
O : mfr.

/// : dial.



dial.

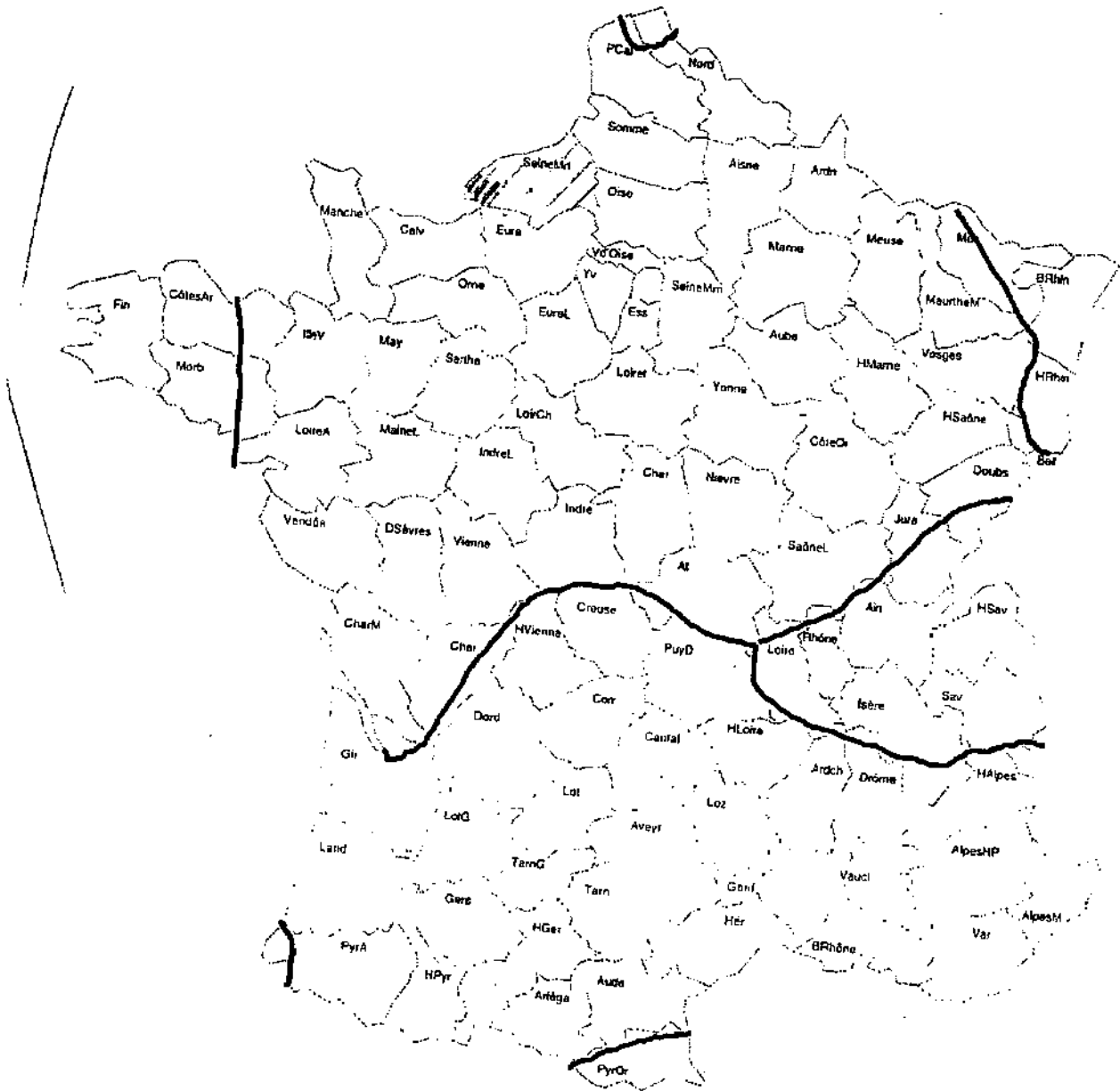
ouye



≡ : dial., 'ouipeaux'

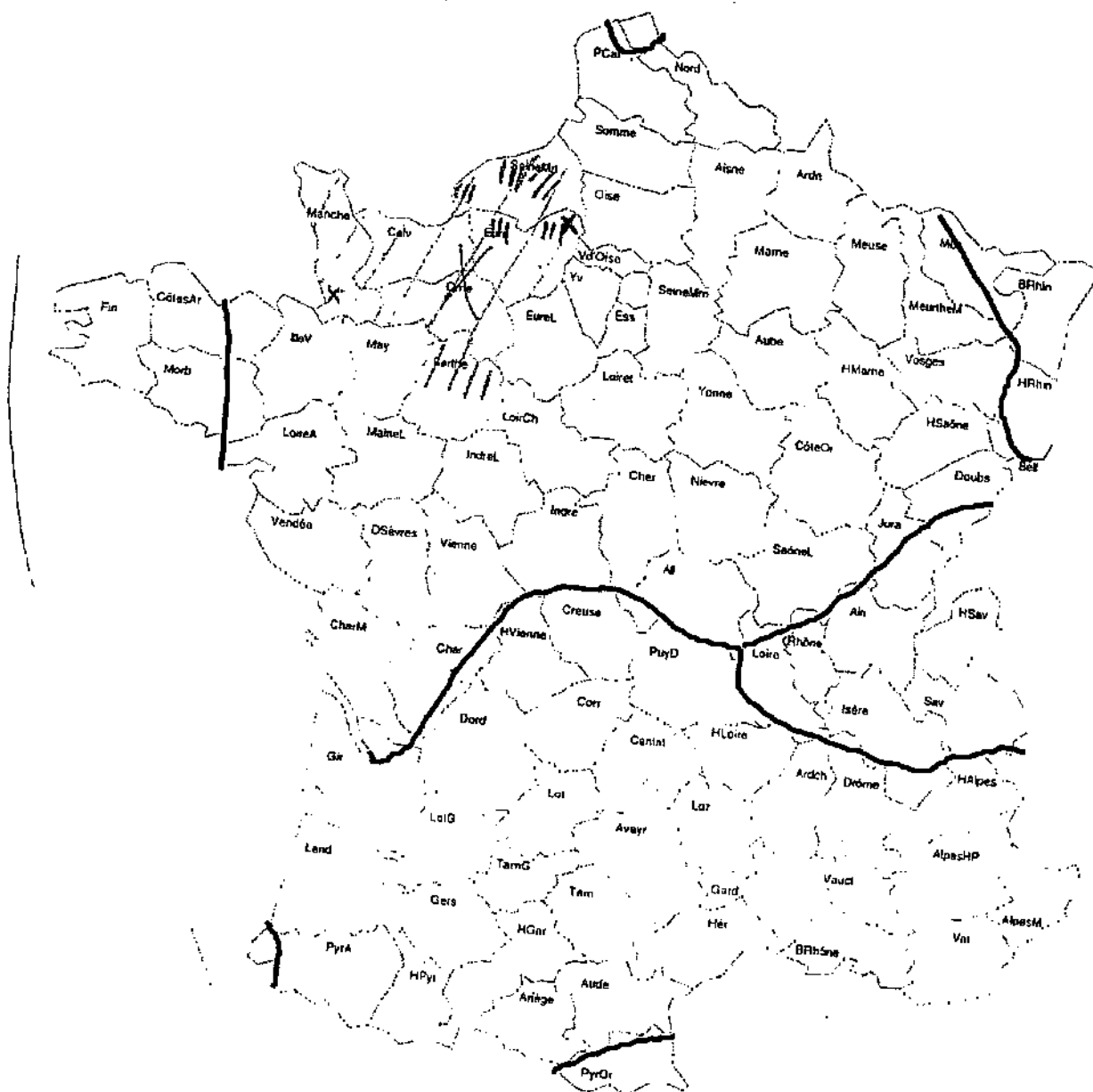
||| : dial., *ouye* "oreille"

pallee



/// : dial.

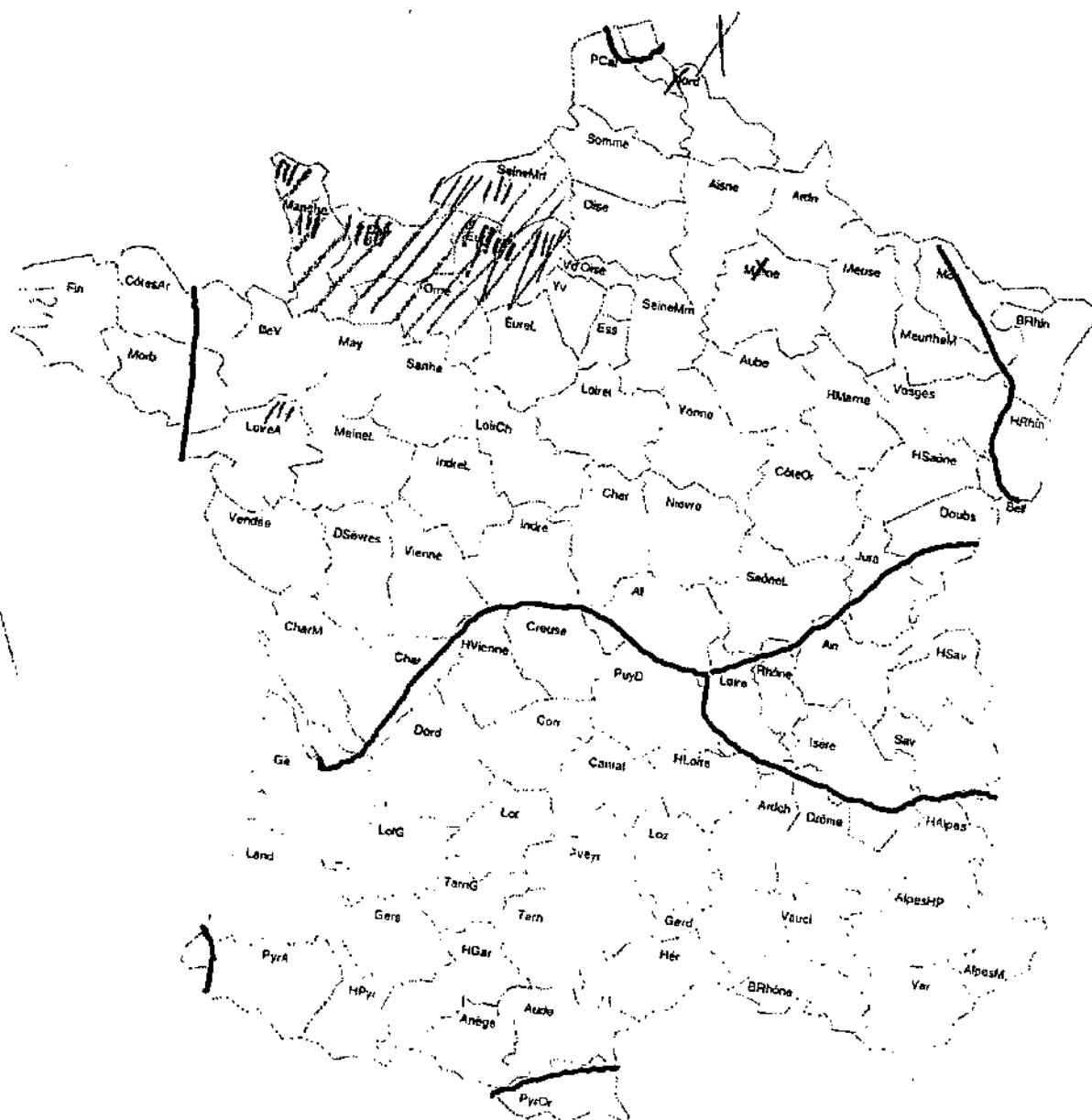
au parmy de



X : attest. anc.

/// : dial.

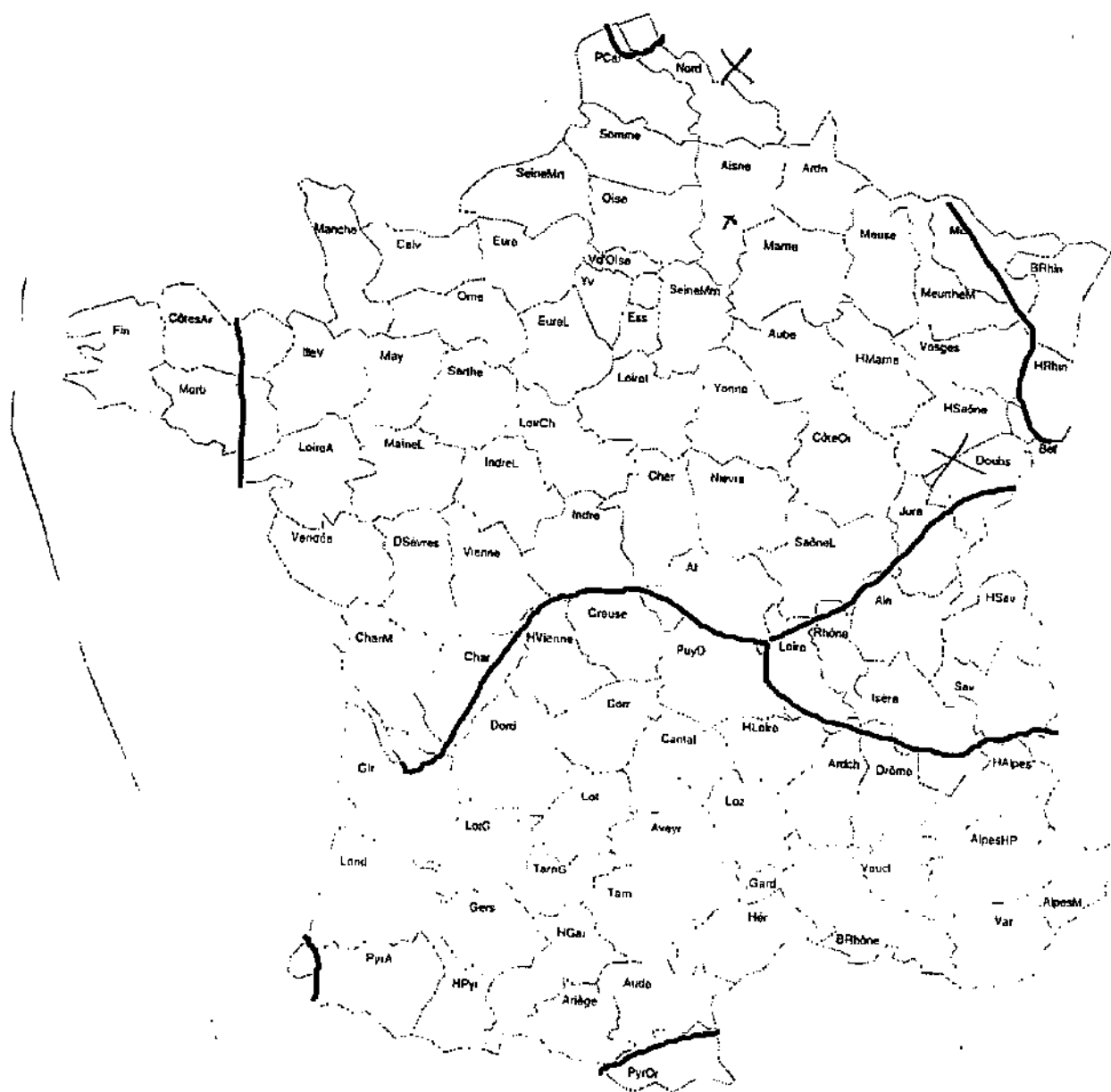
pec



X : attest. anc.

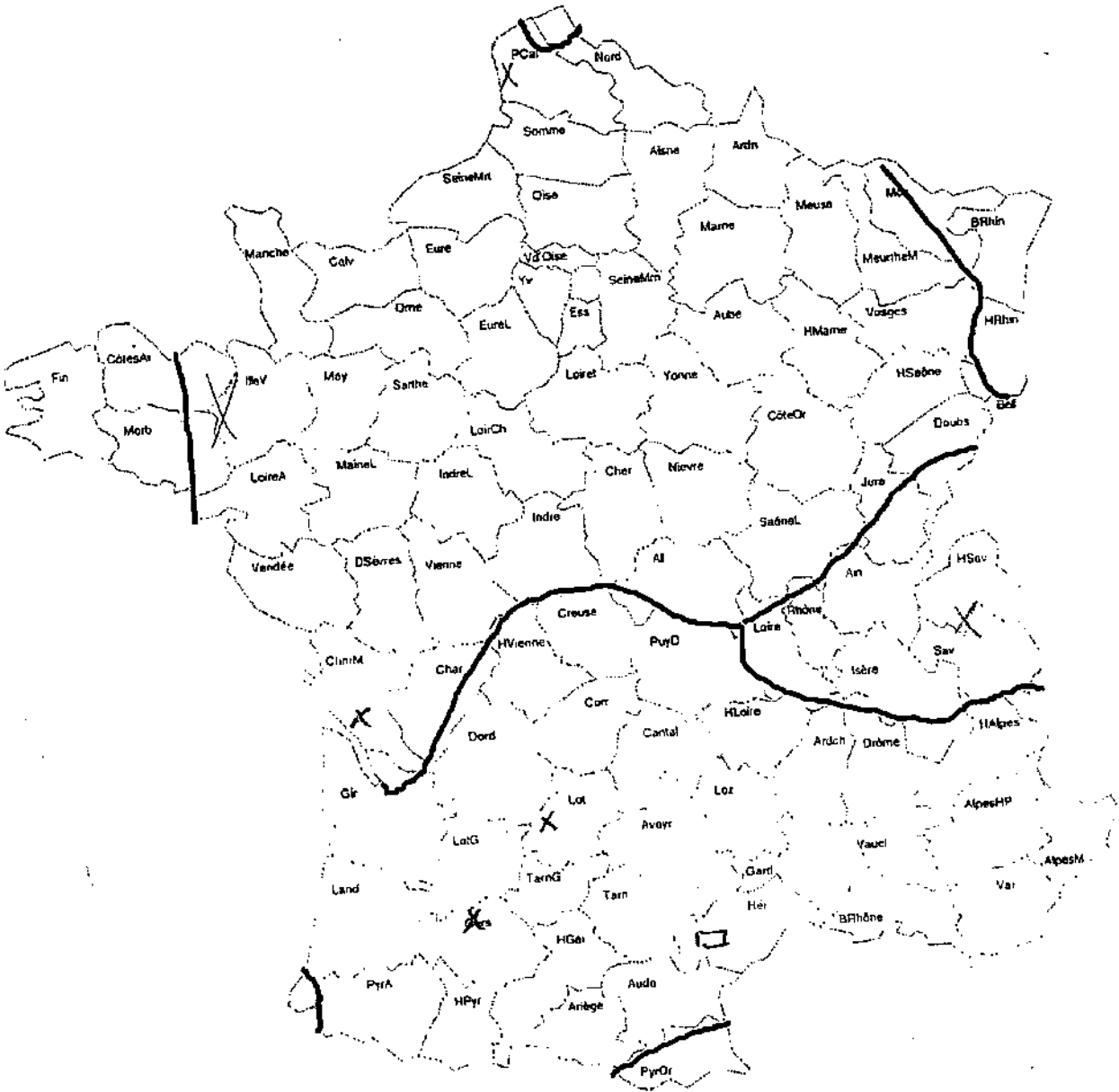
/// : dial.

pelin



X : afr.

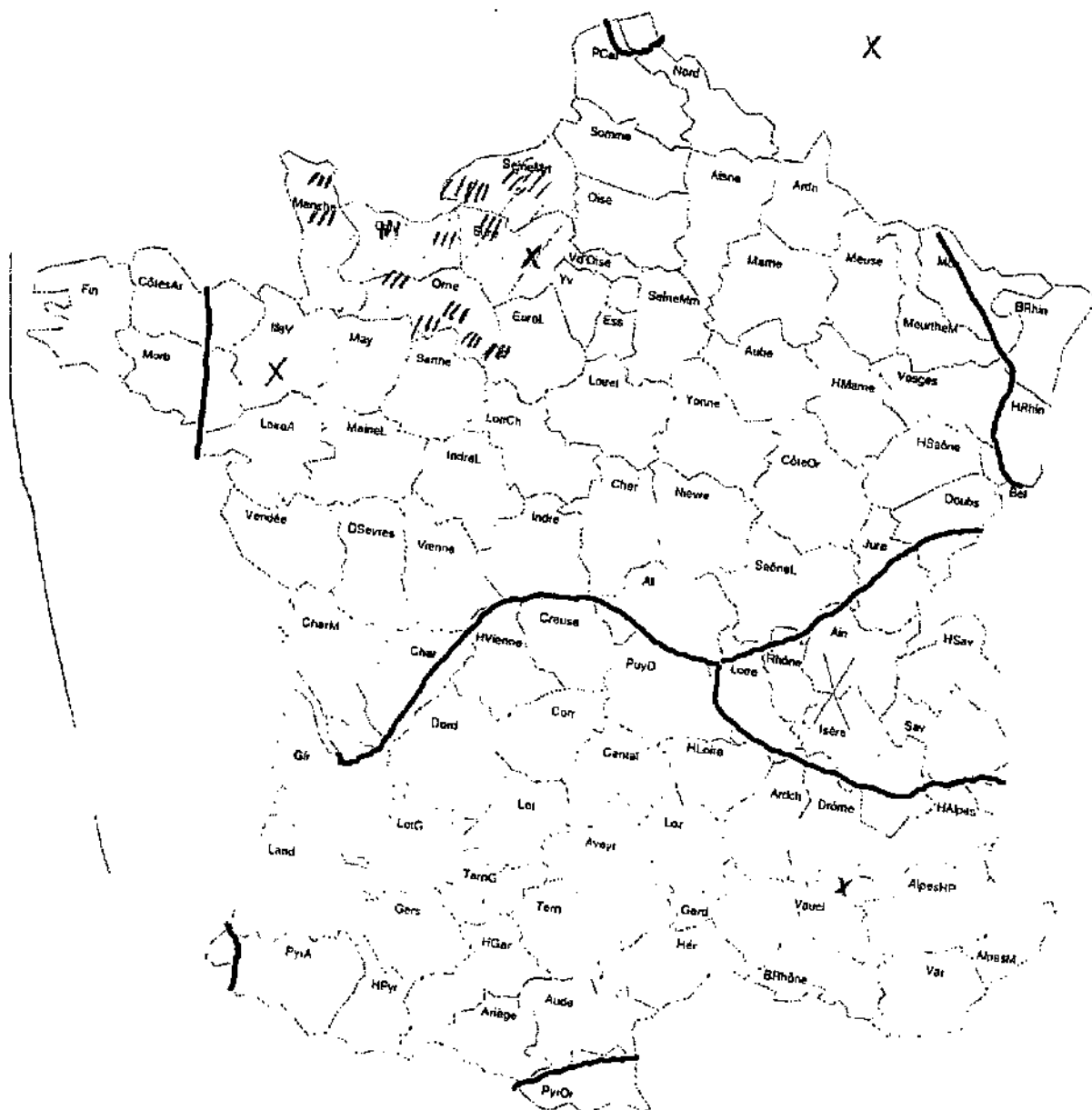
petit ventre



X : attest. anc.

□ : 17^e s.

piece de



X : attest. anc.

```
/// : dial.
```

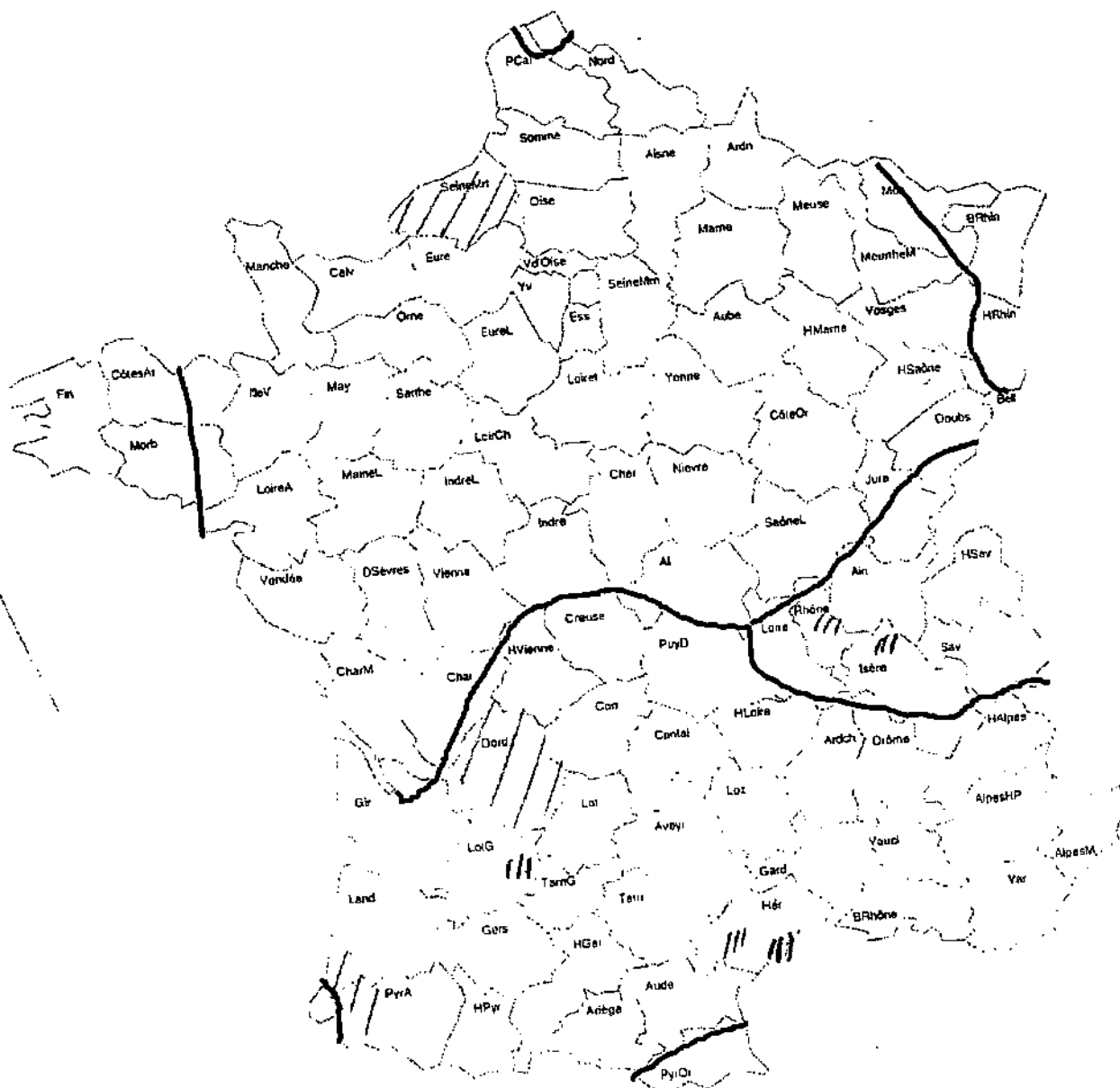

a)



(X)

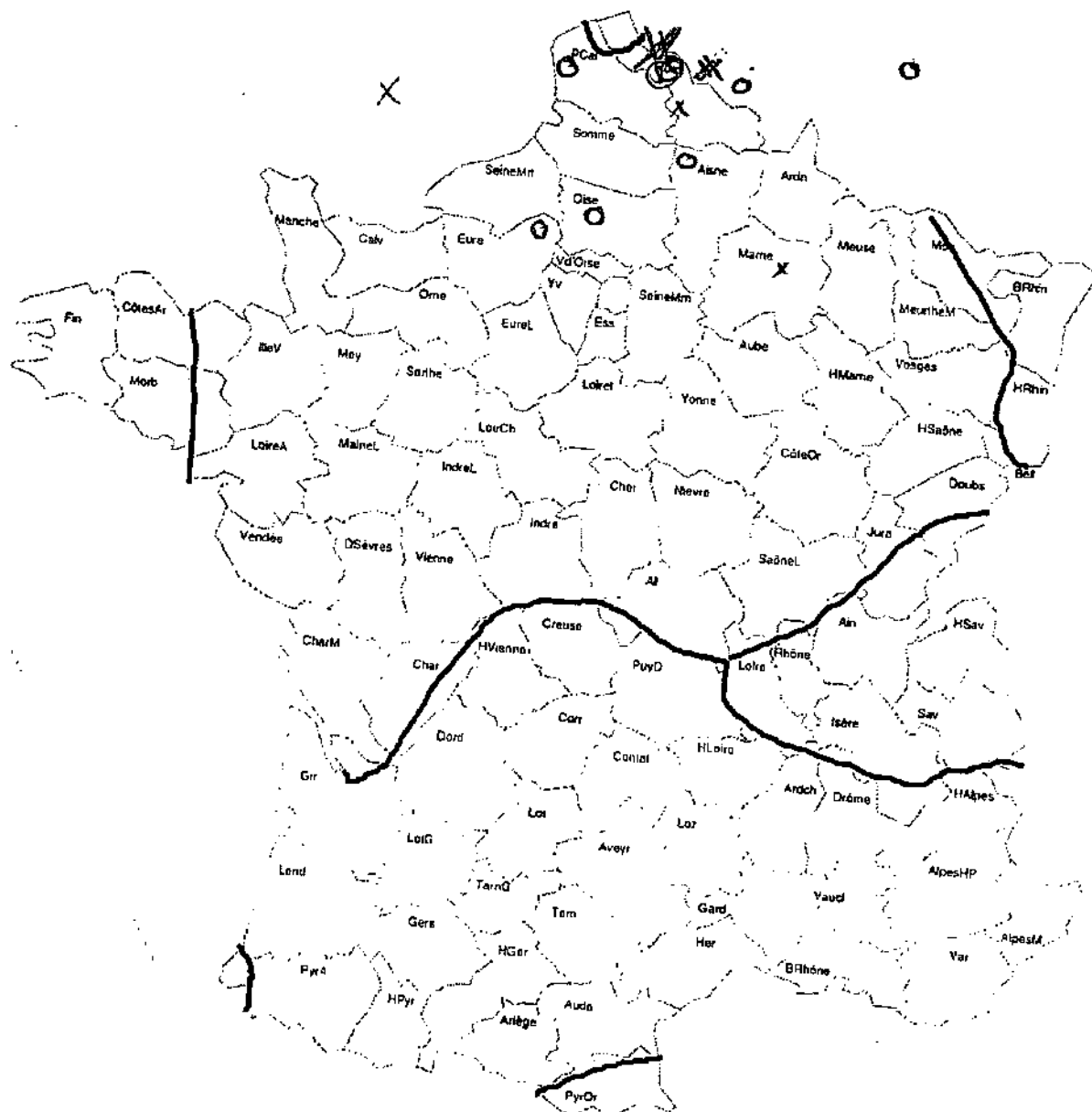
/ / /

b)



/// : dial.

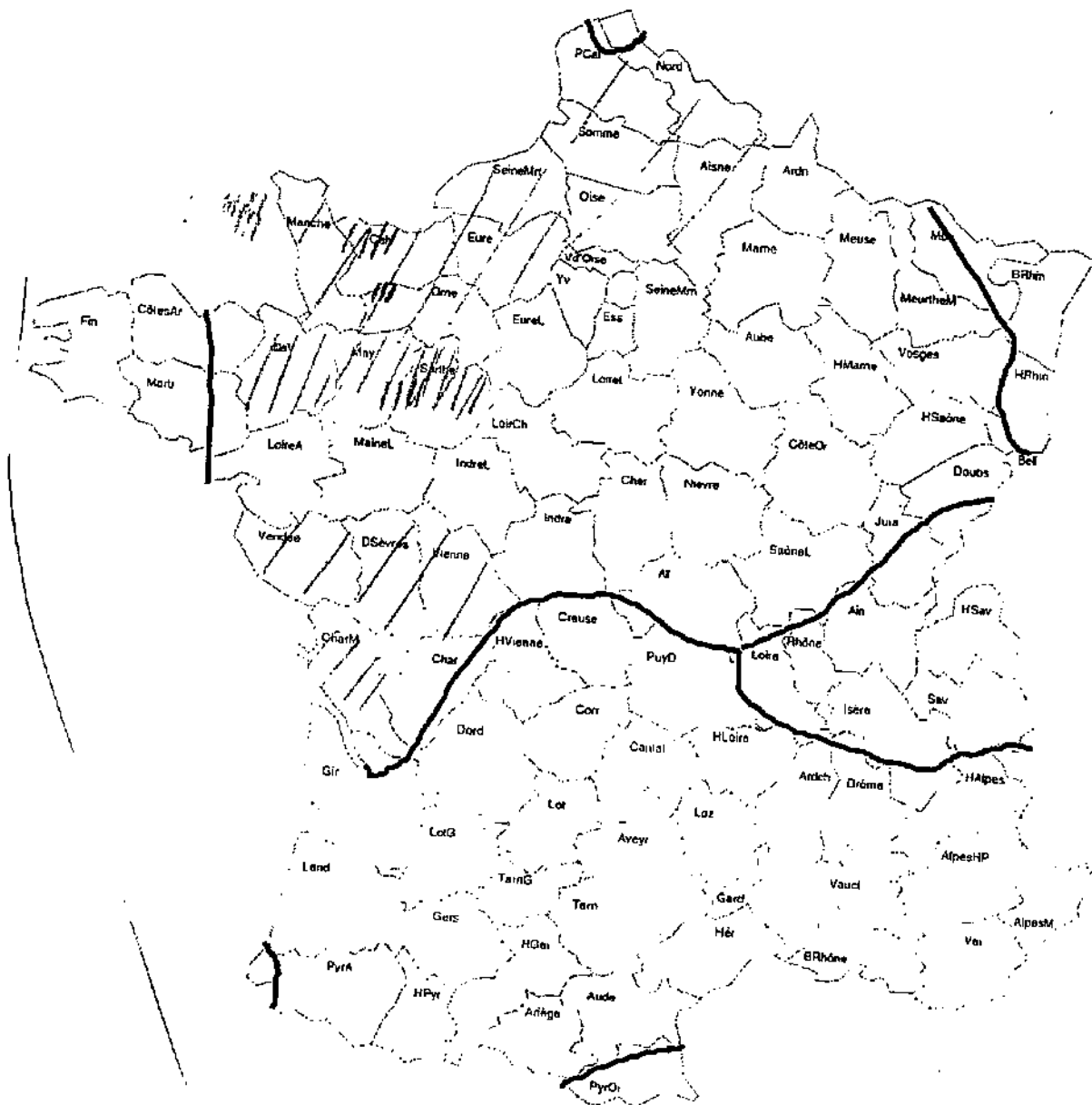
pigneresse



X : afr.

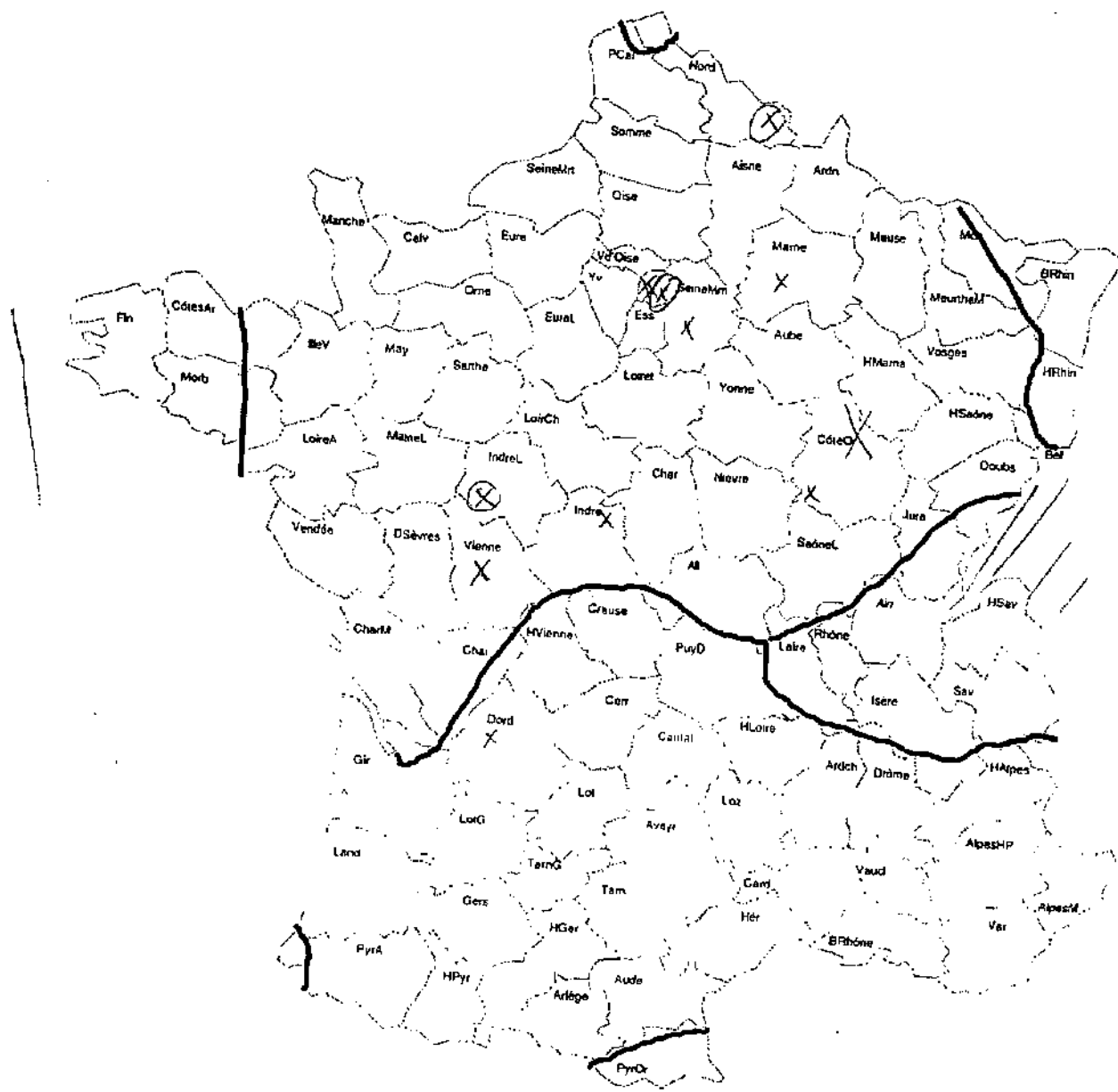
O : mfr.

piros



/// : dial.

pleger

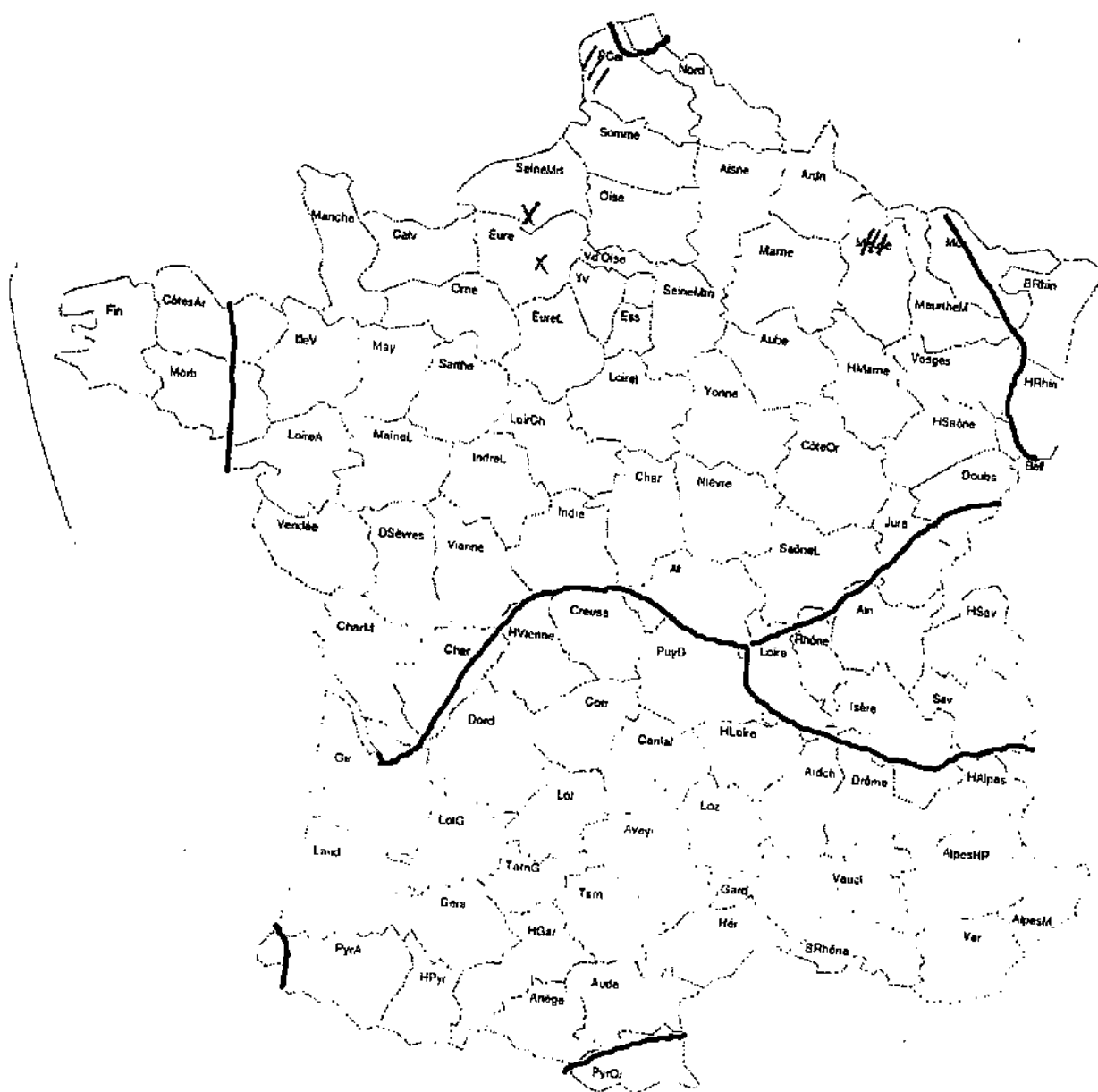


X : attest. anc.

X : attest. susceptibles d'appartenir à la partie centre - orientale du domaine francophone

/// : dial.

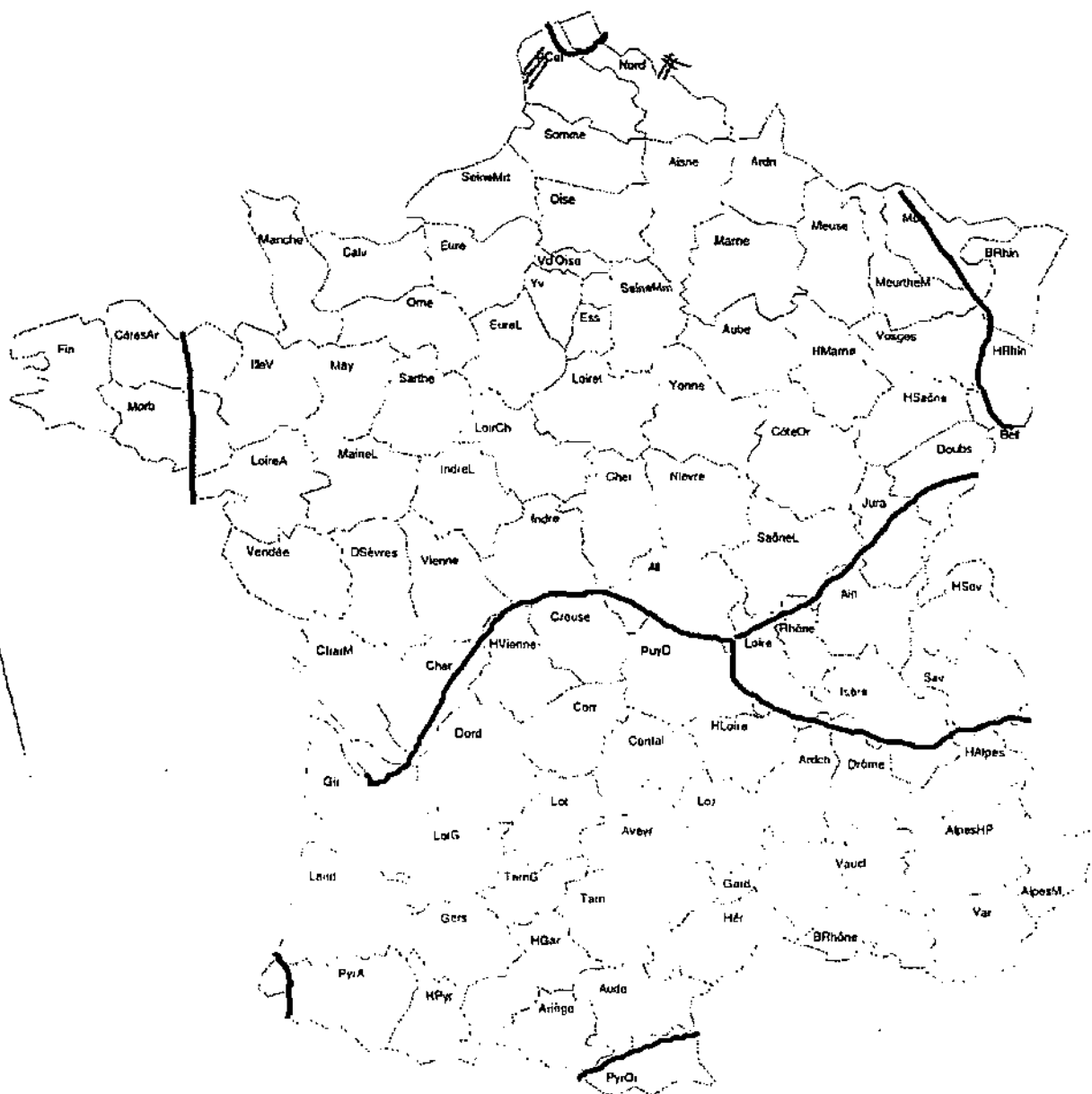
ponnard



X : attest. anc.

/// : dial.

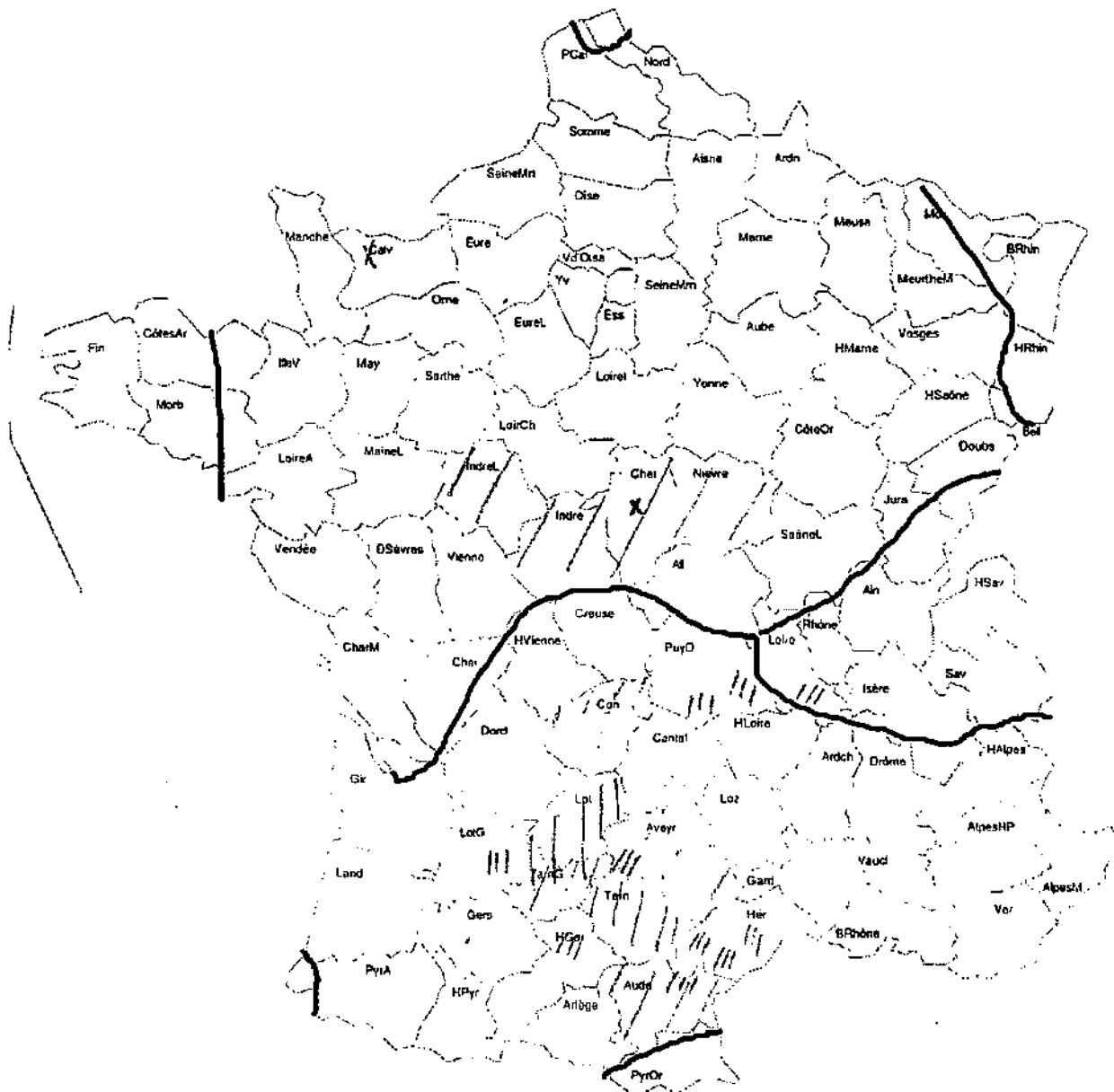
pot pissoir



X : attest. anc.

/// : dial.

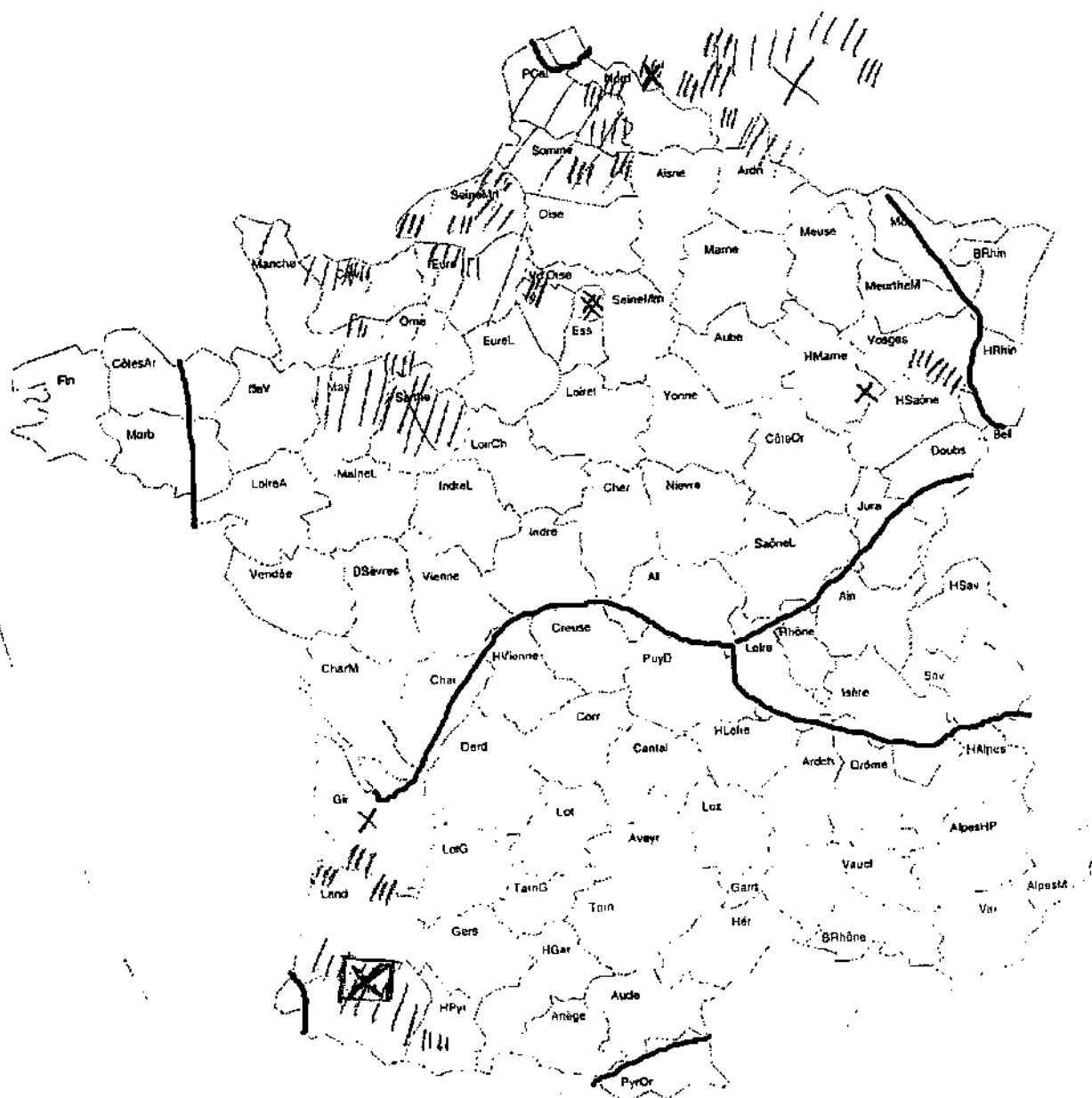
poulcer



X : attest, anc.

/// : dial.

poulier

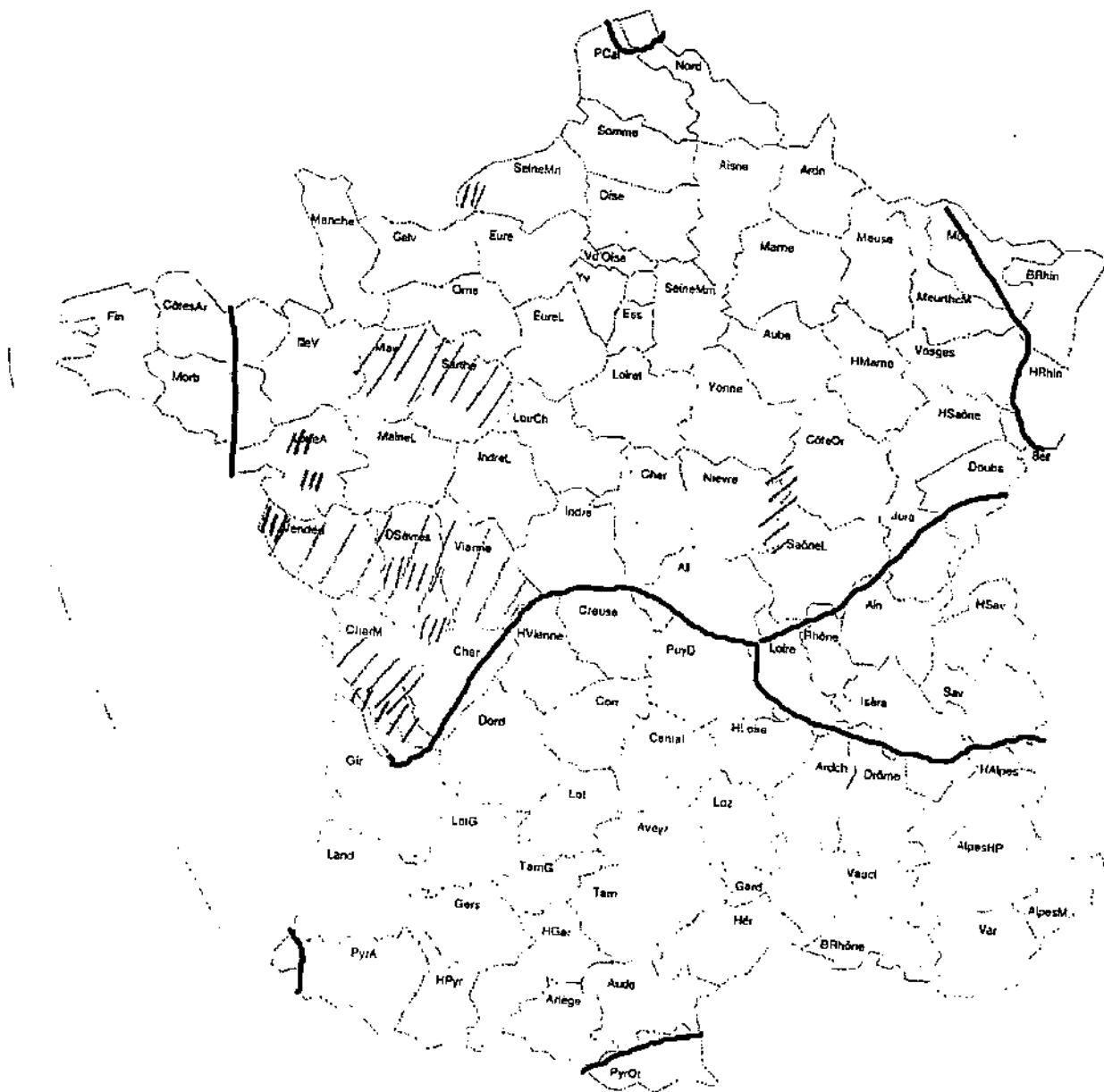


X ; attest. anc.

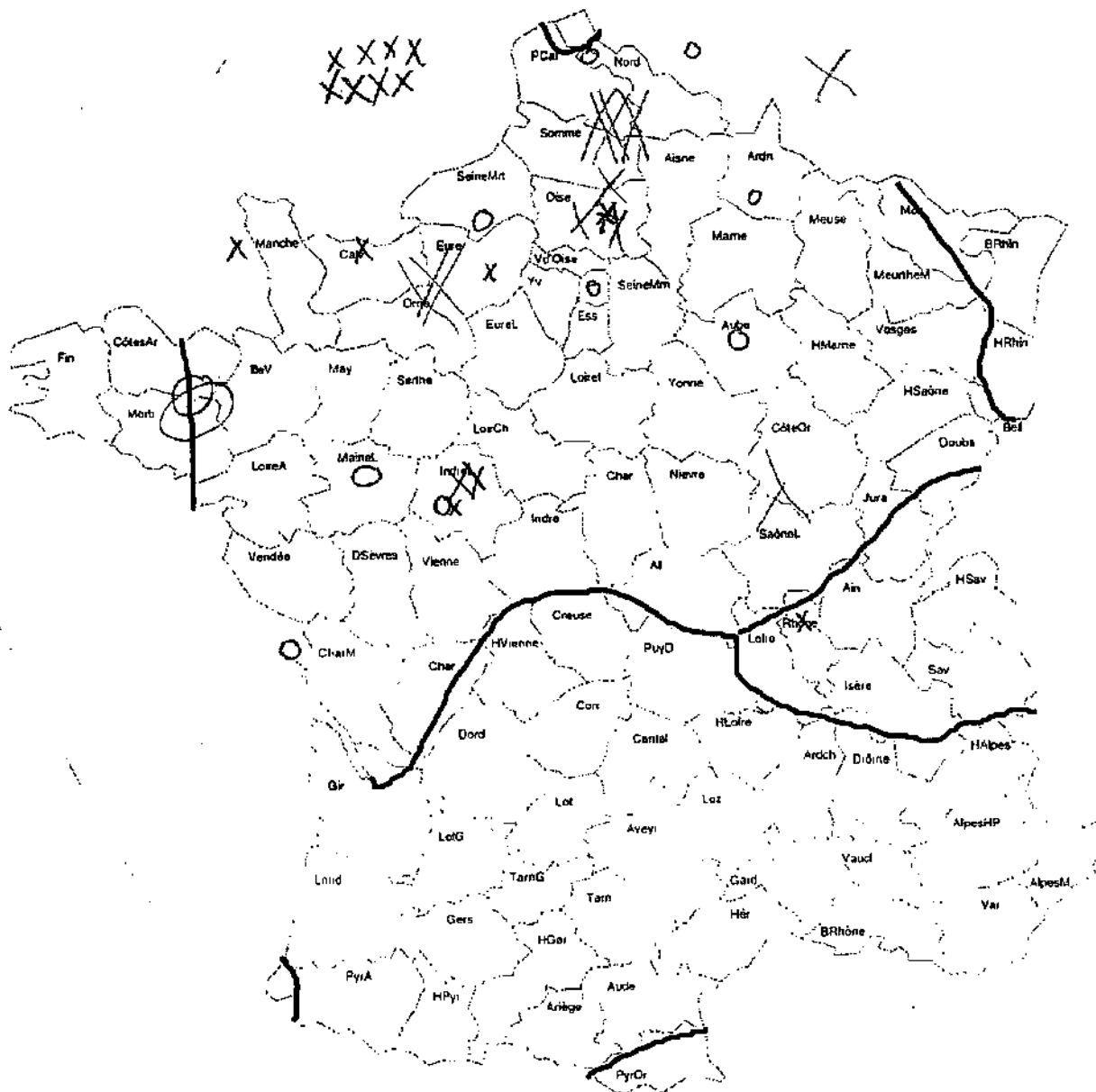
: /// : dial.

☒ X : autres

poy
carte 1



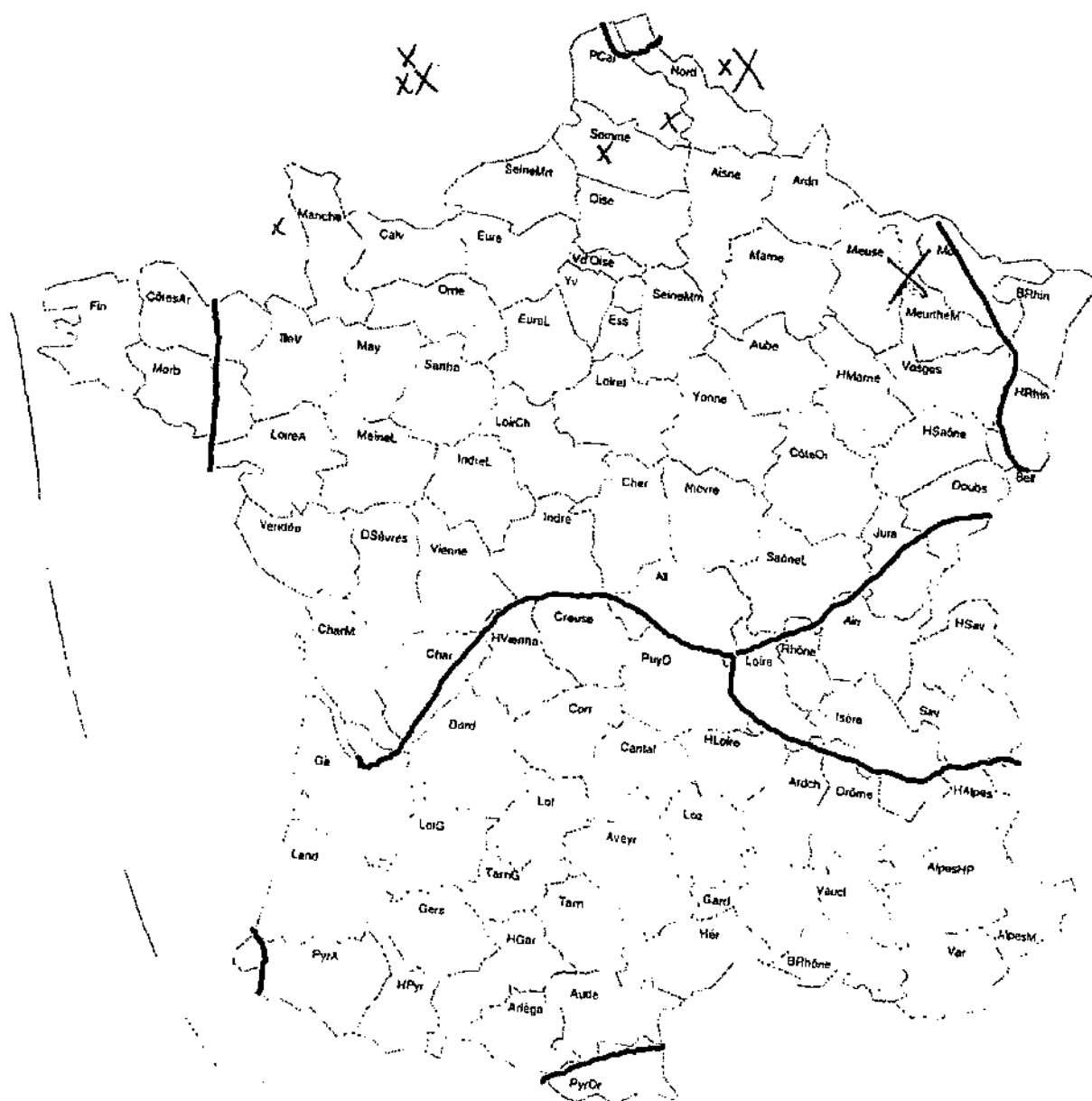
/// : dial.



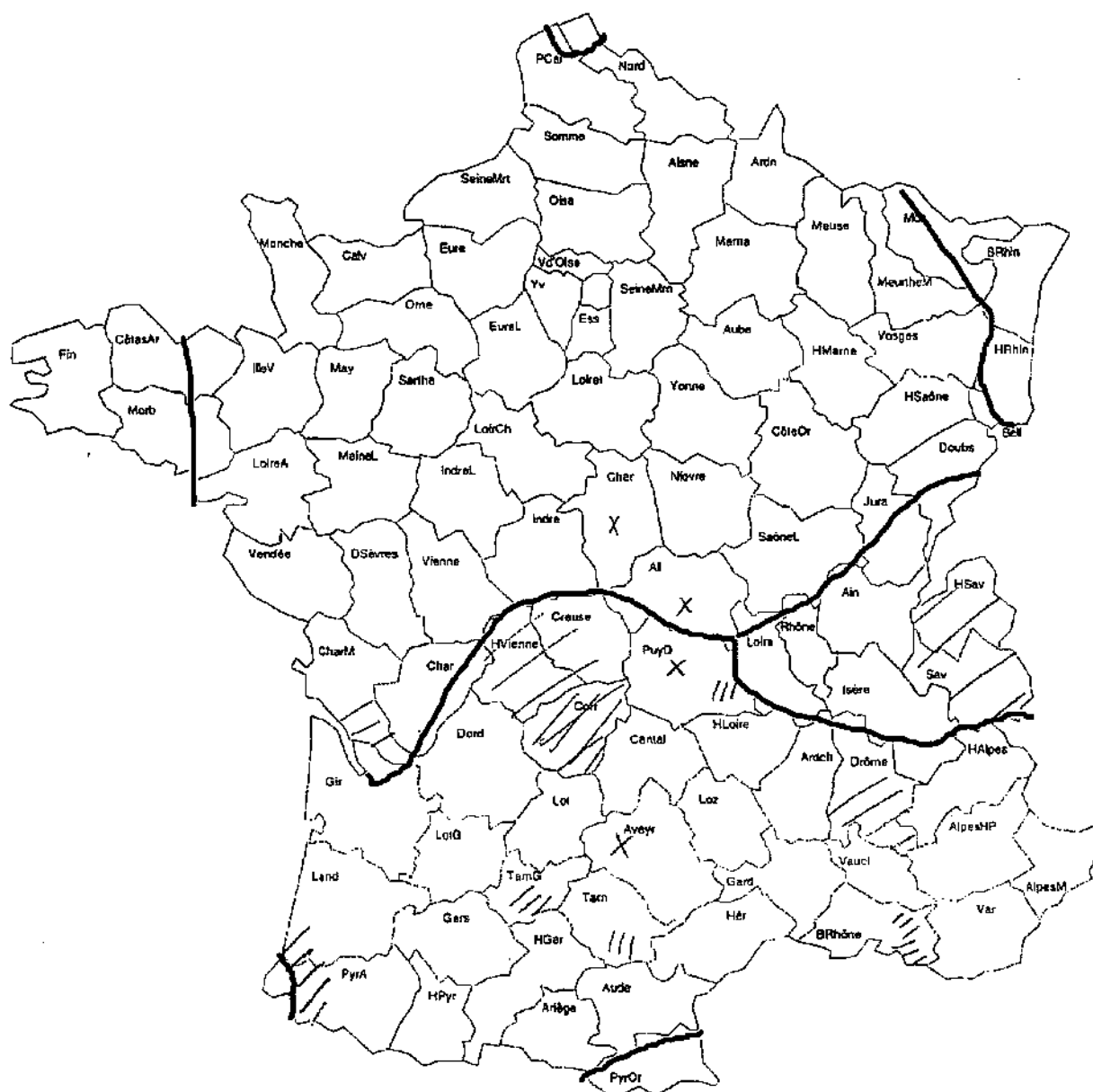
X : afr.

O : mfr.

pseaulme



X : attest. anc.

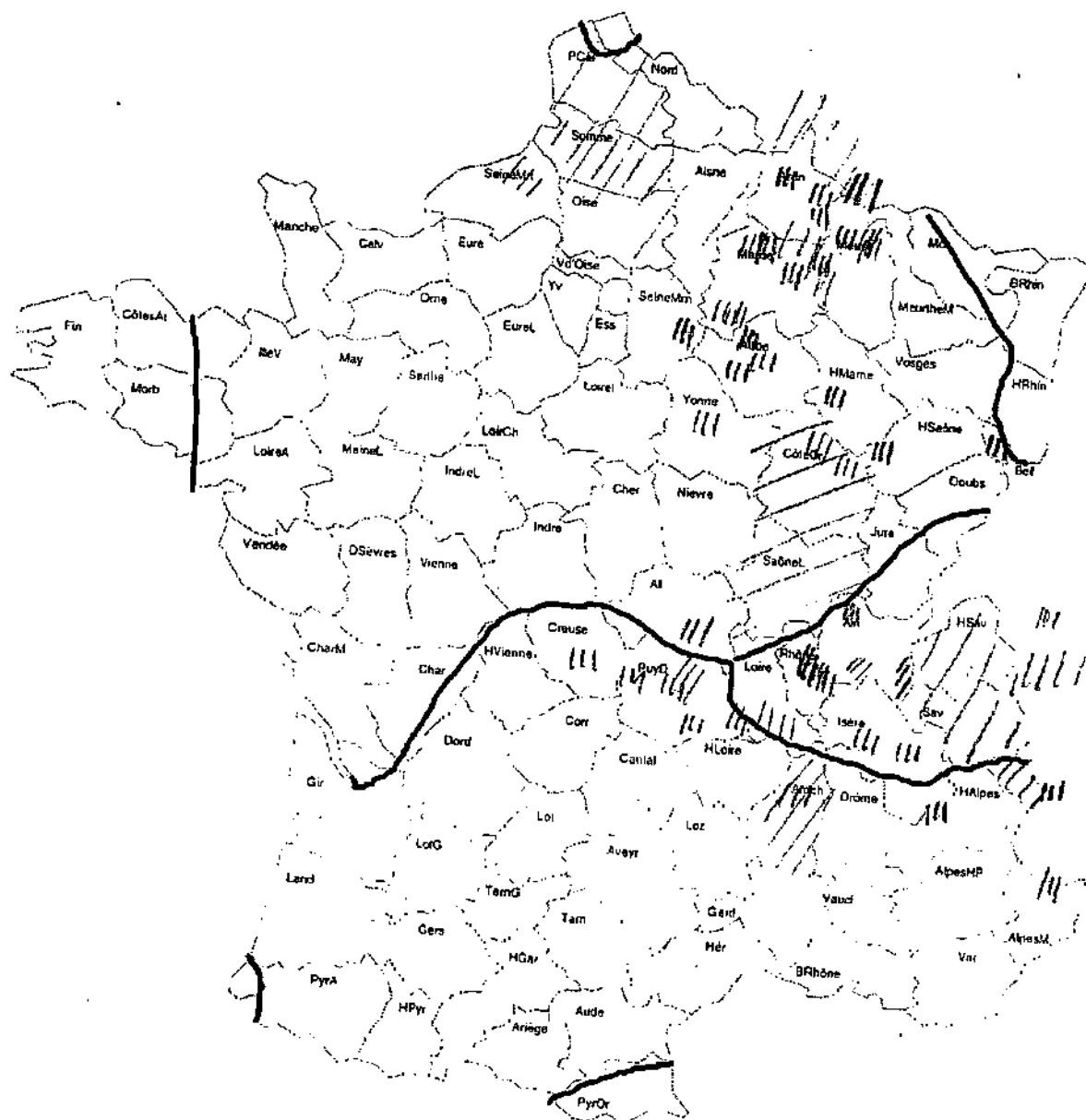


: dial.



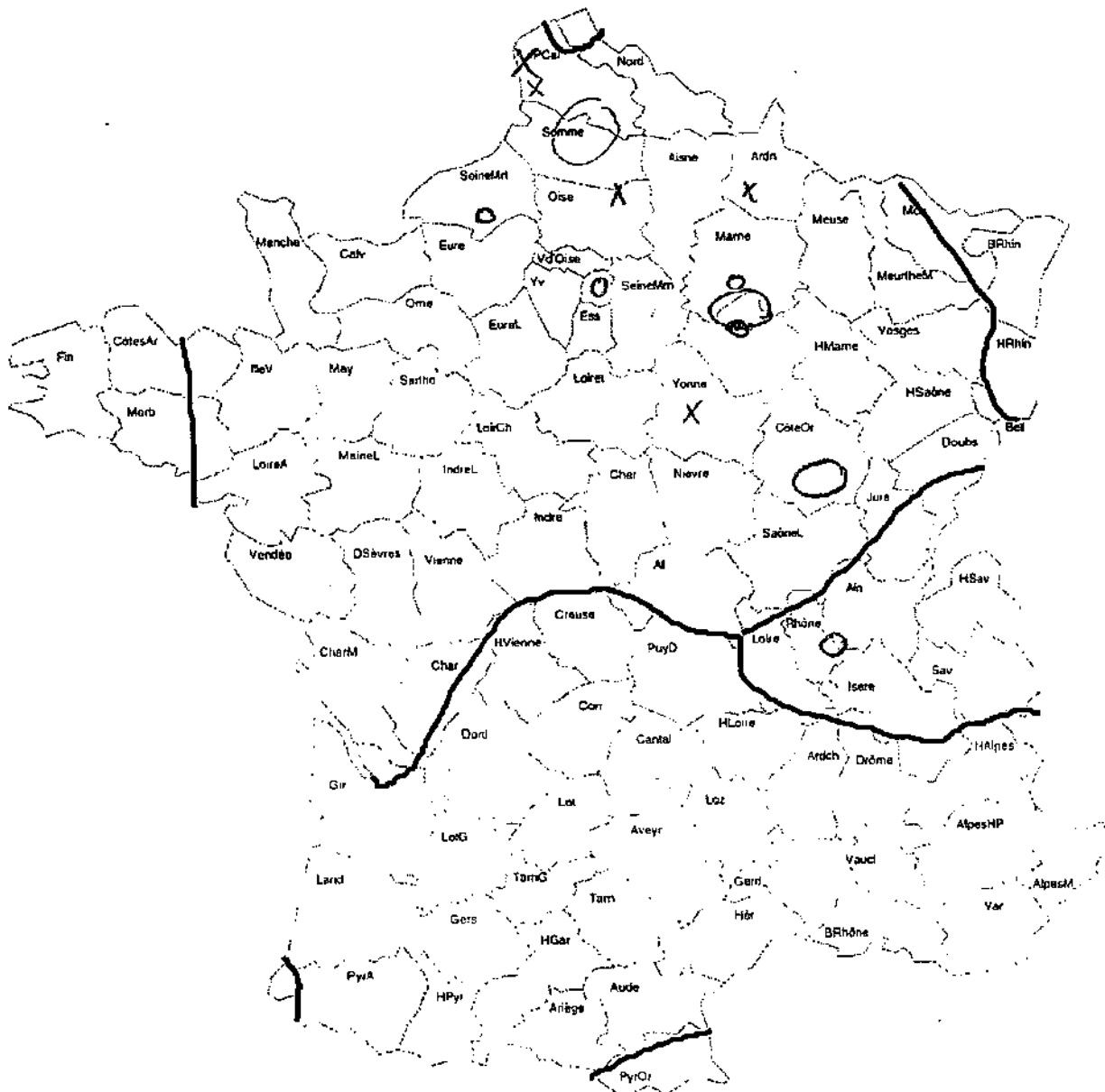
: attest. anc.

quelongne
carte 1



/// : dial.

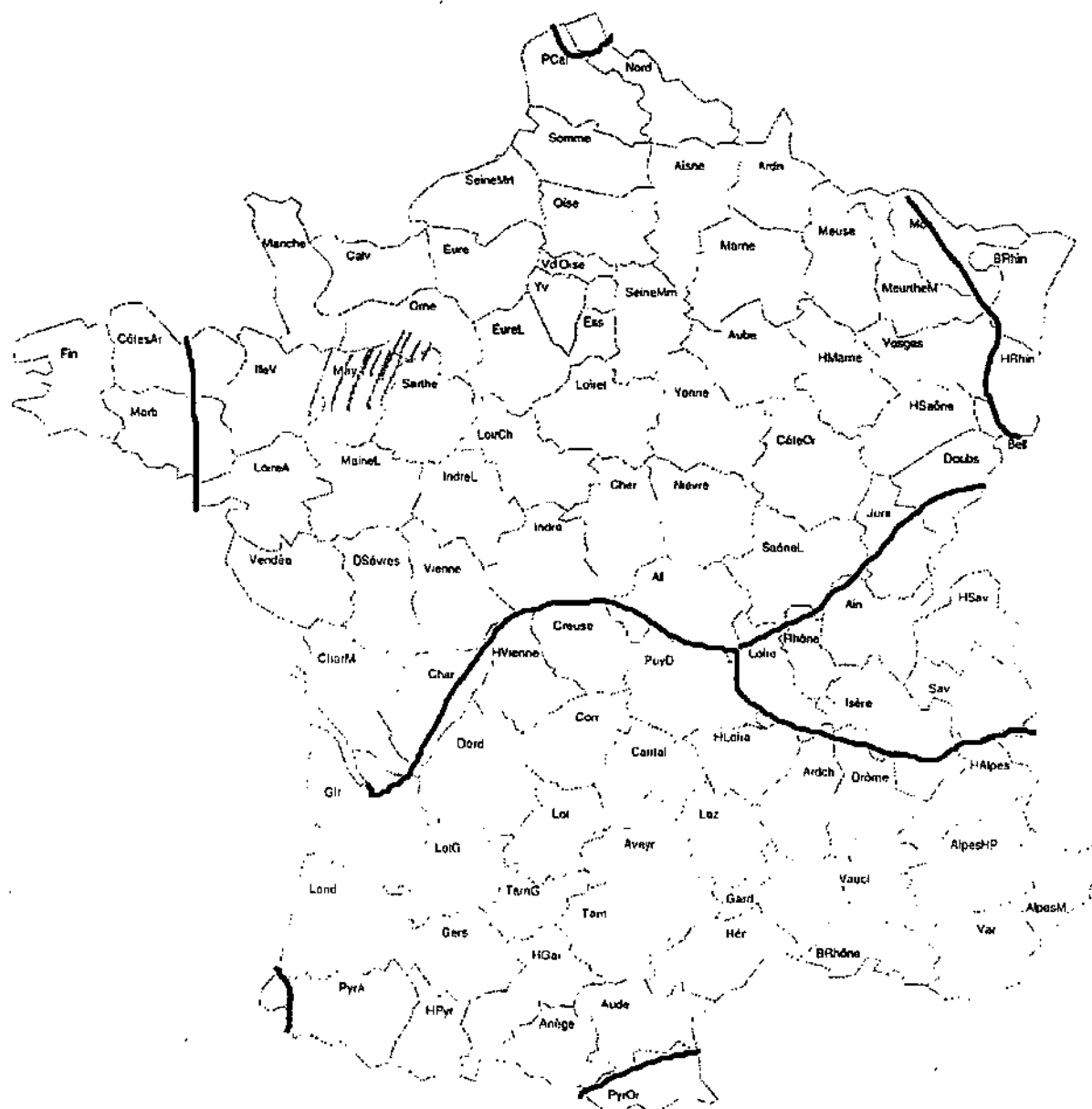
quelongne
carte 2



X : afr.

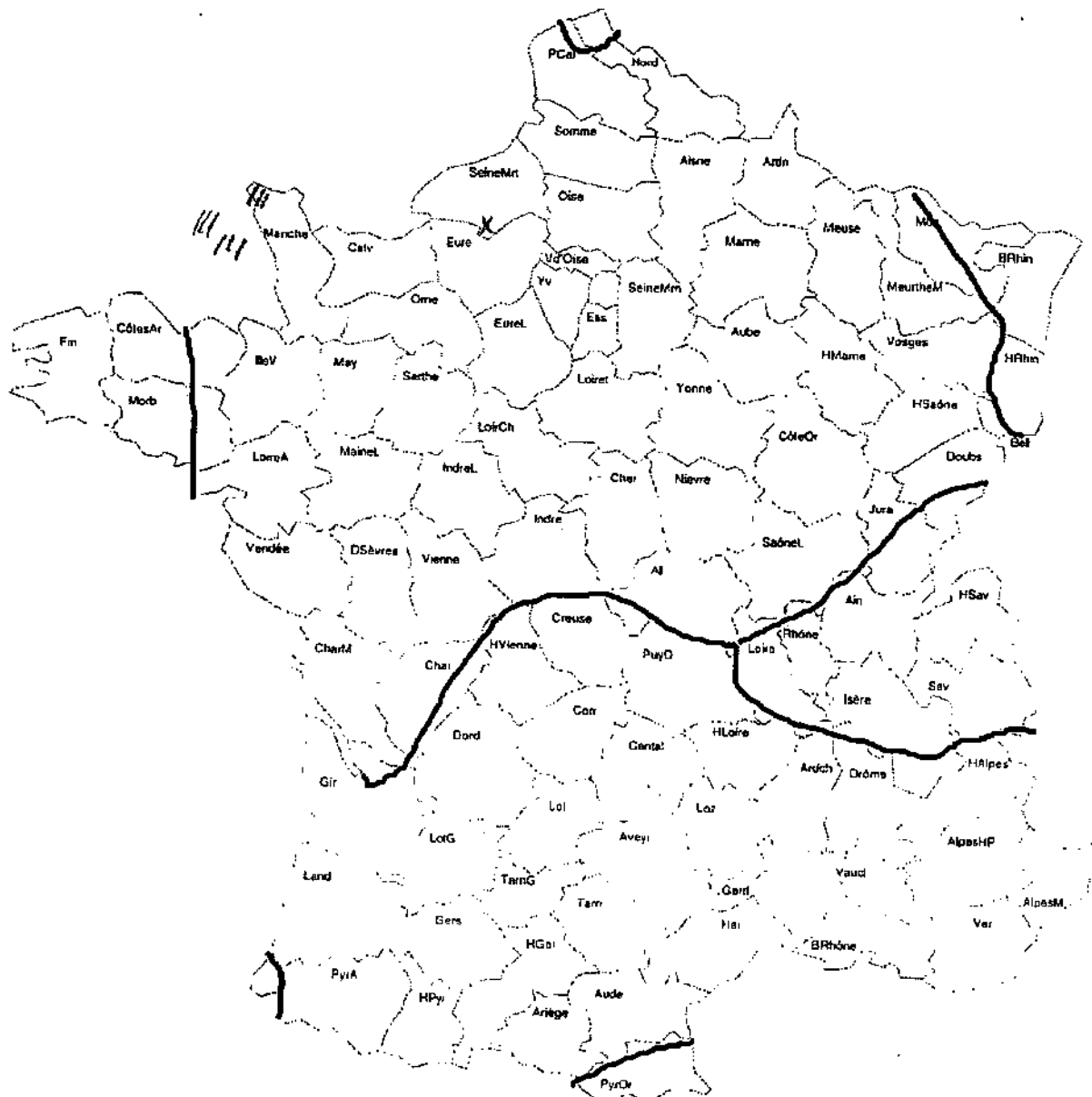
0 : mfr.

rabasser



/// : dial.

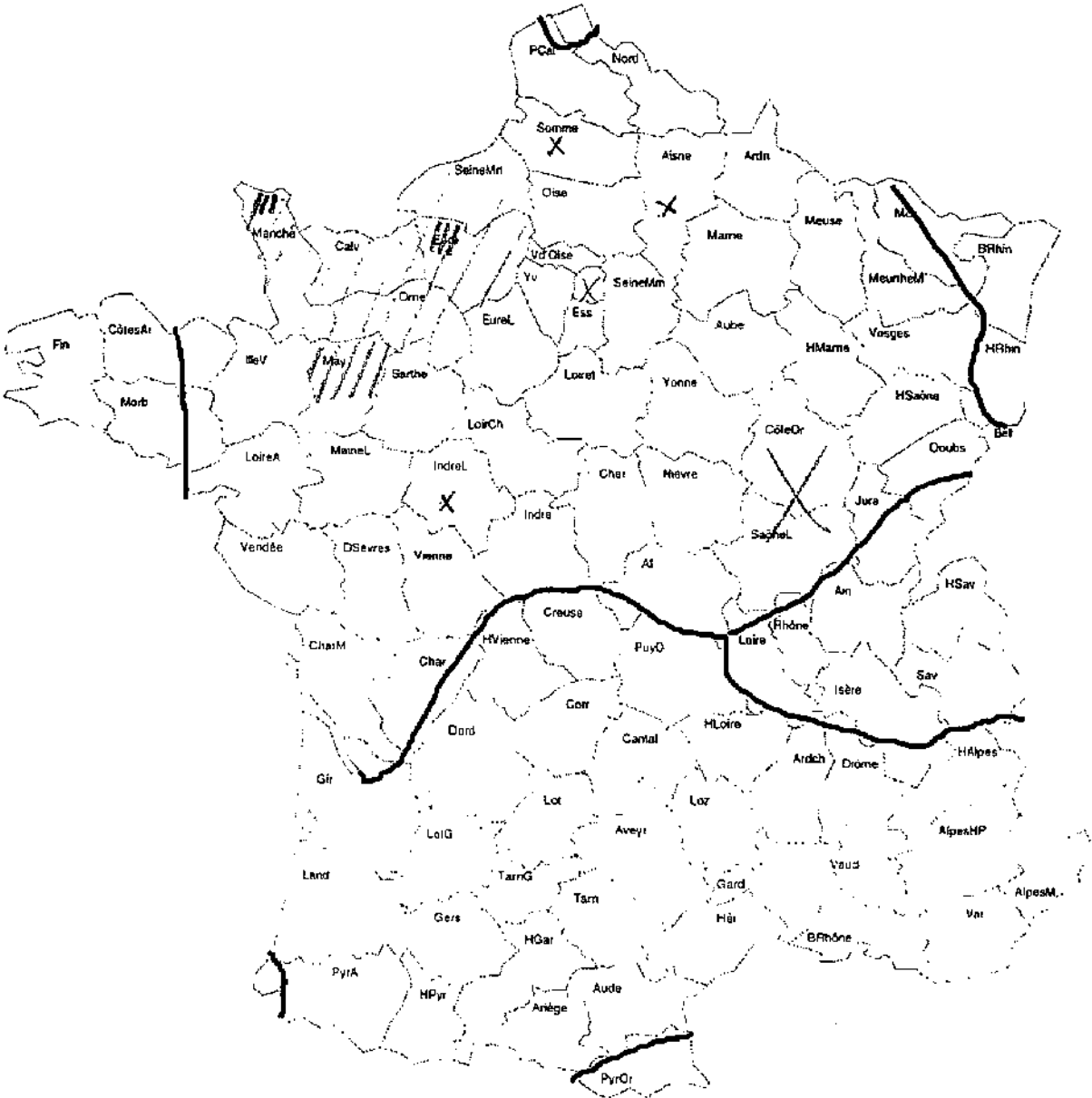
rabler



X : attest. anc.

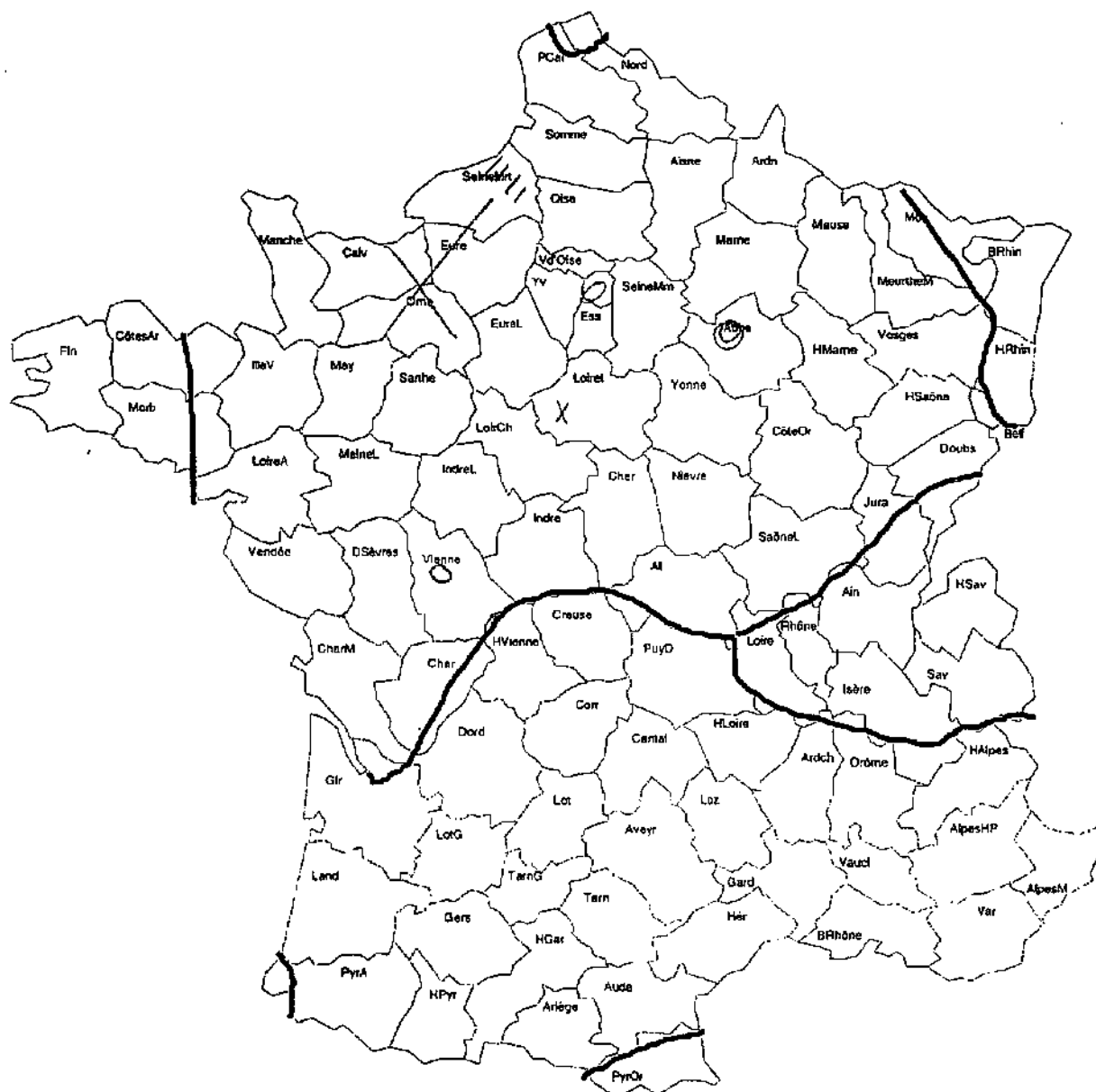
/// : dial.

raffaictier



X : afr.

/// : dial.

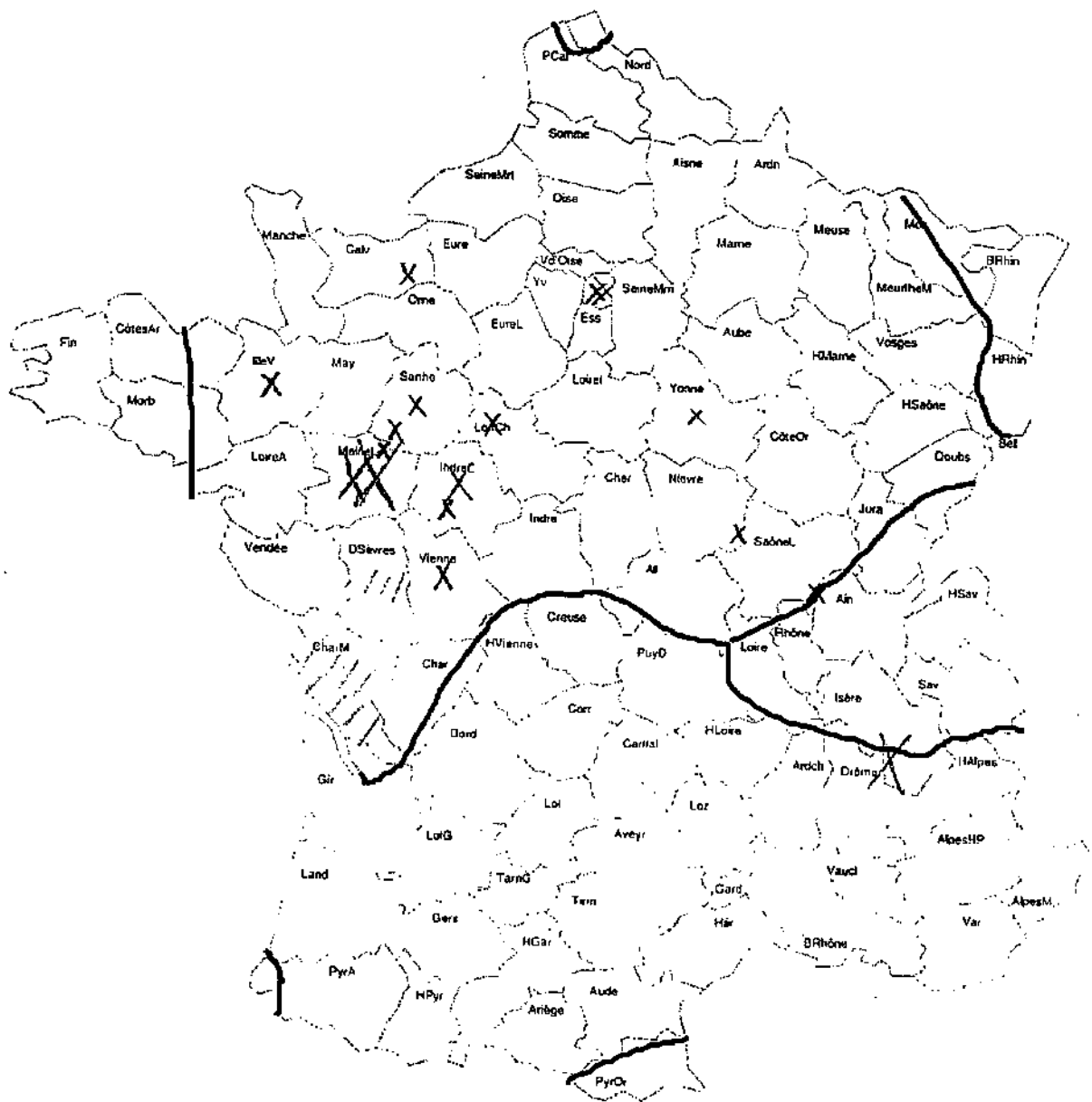


/// : dial.

X : afr.

0 1. : mfr.

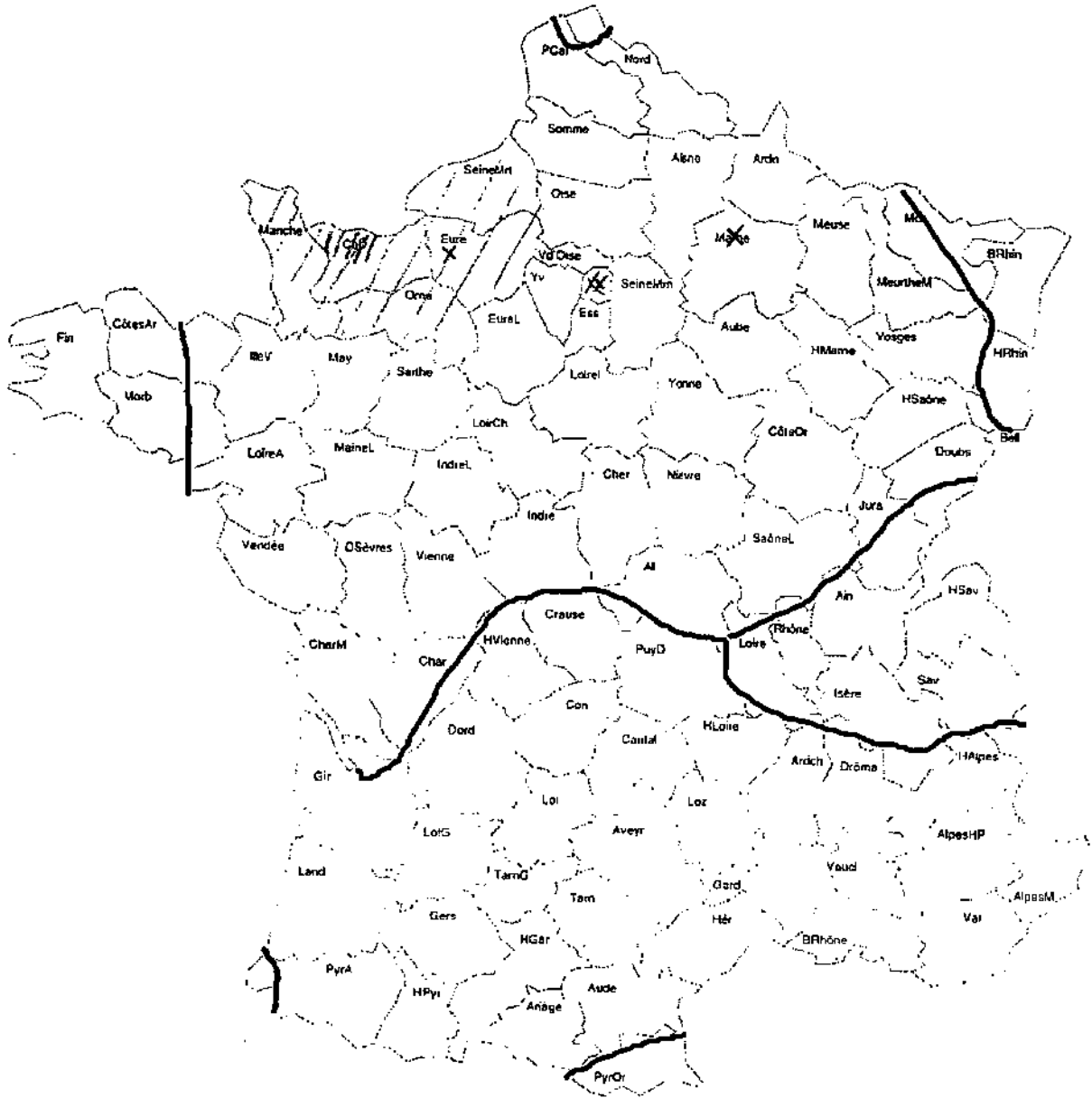
raillart



X : mfr.

/// : dial.

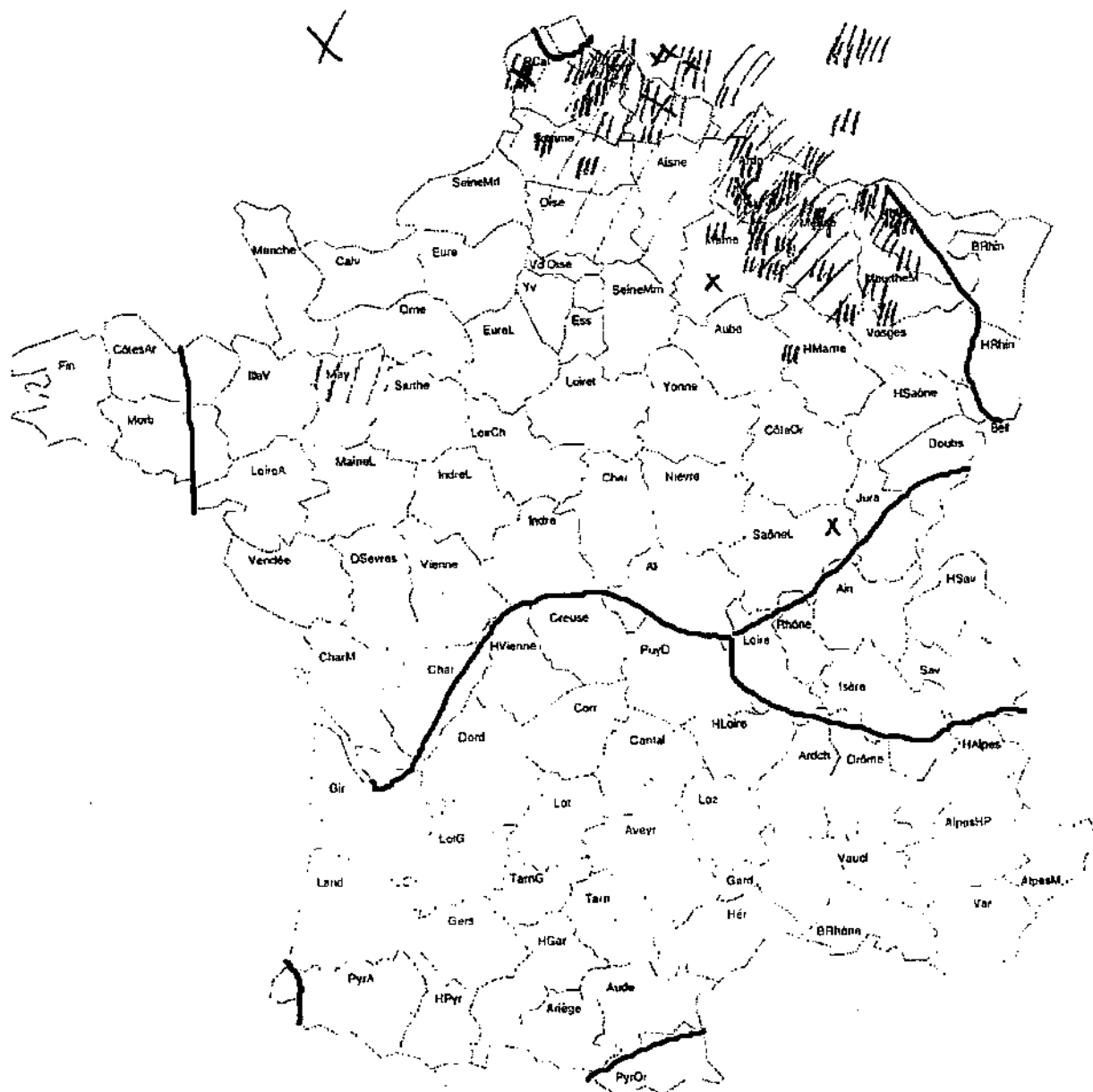
ralias



X : attest. anc.

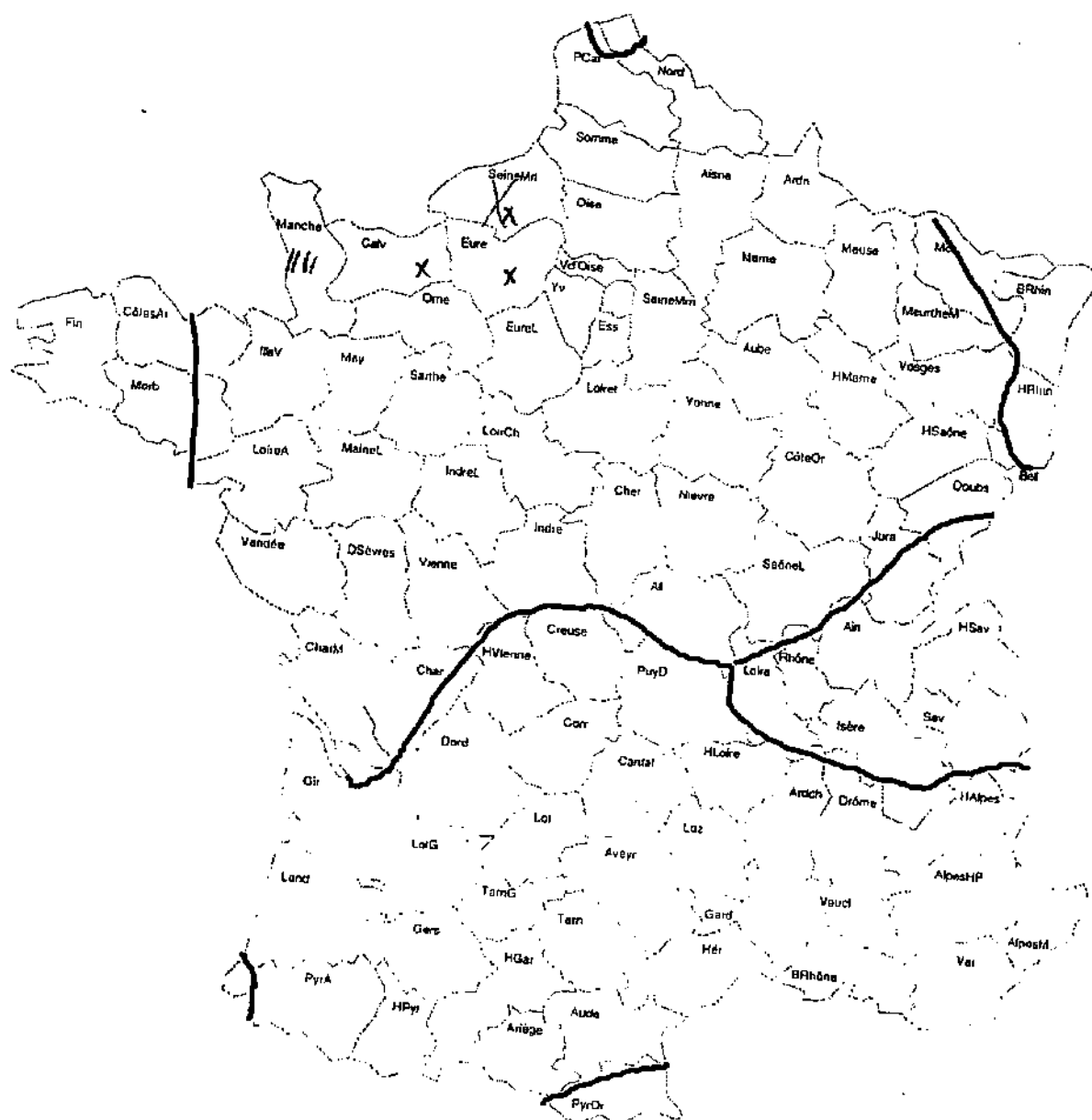
/// : dial.

ramon



X : attest. anc.

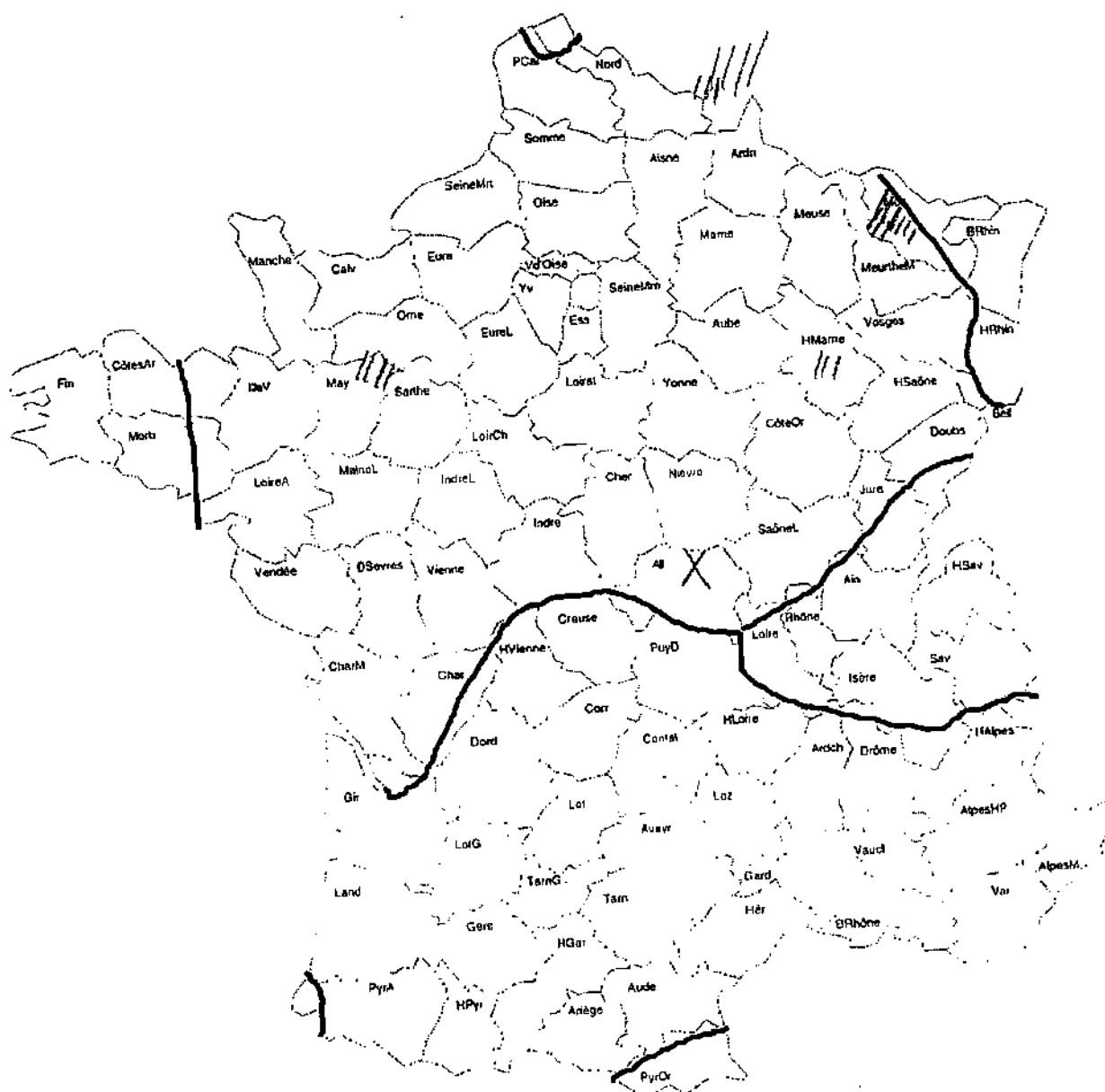
/// : dial.

rater

X : attest. anc.

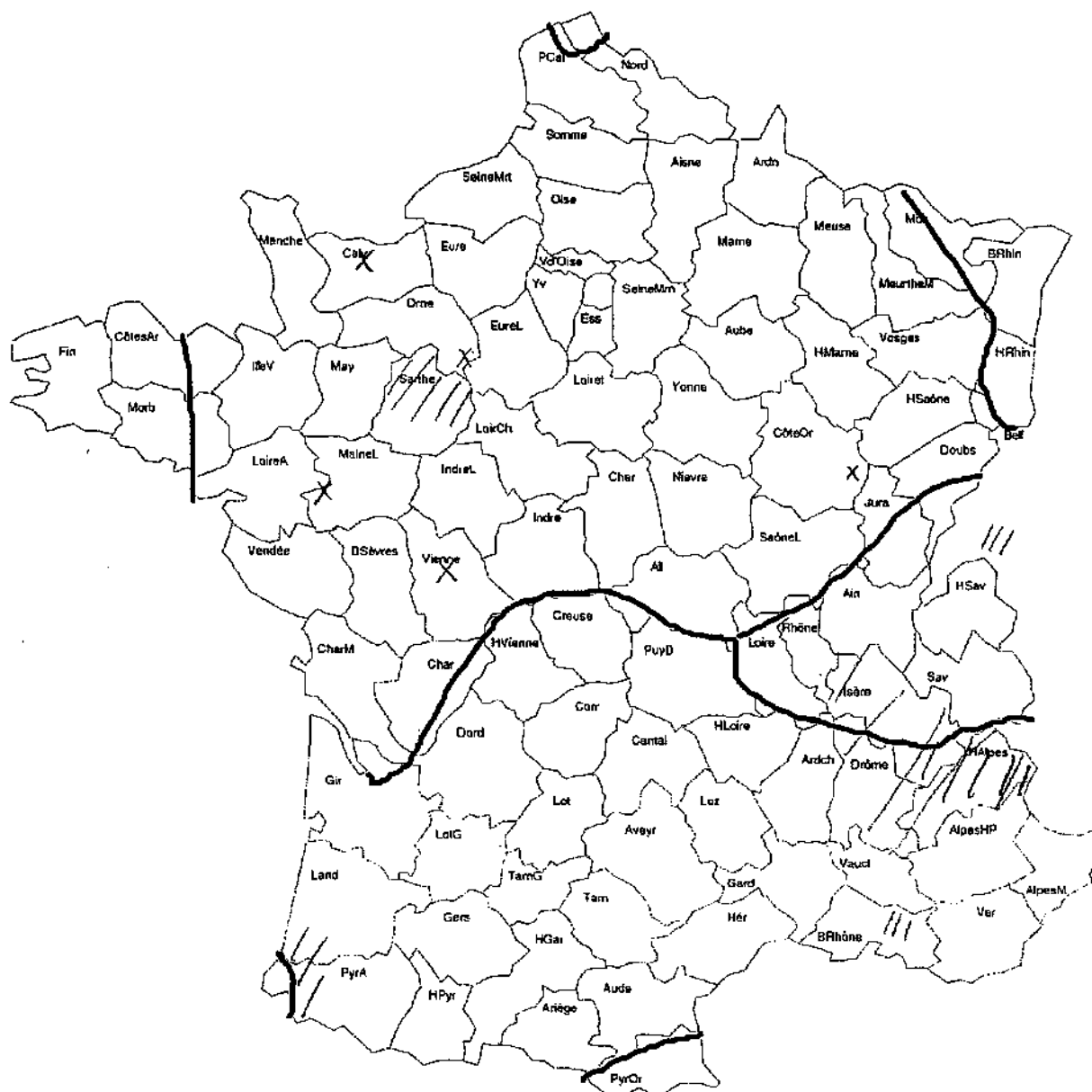
/// : dial.

ravelin



X : attest. anc.

/// : dial.

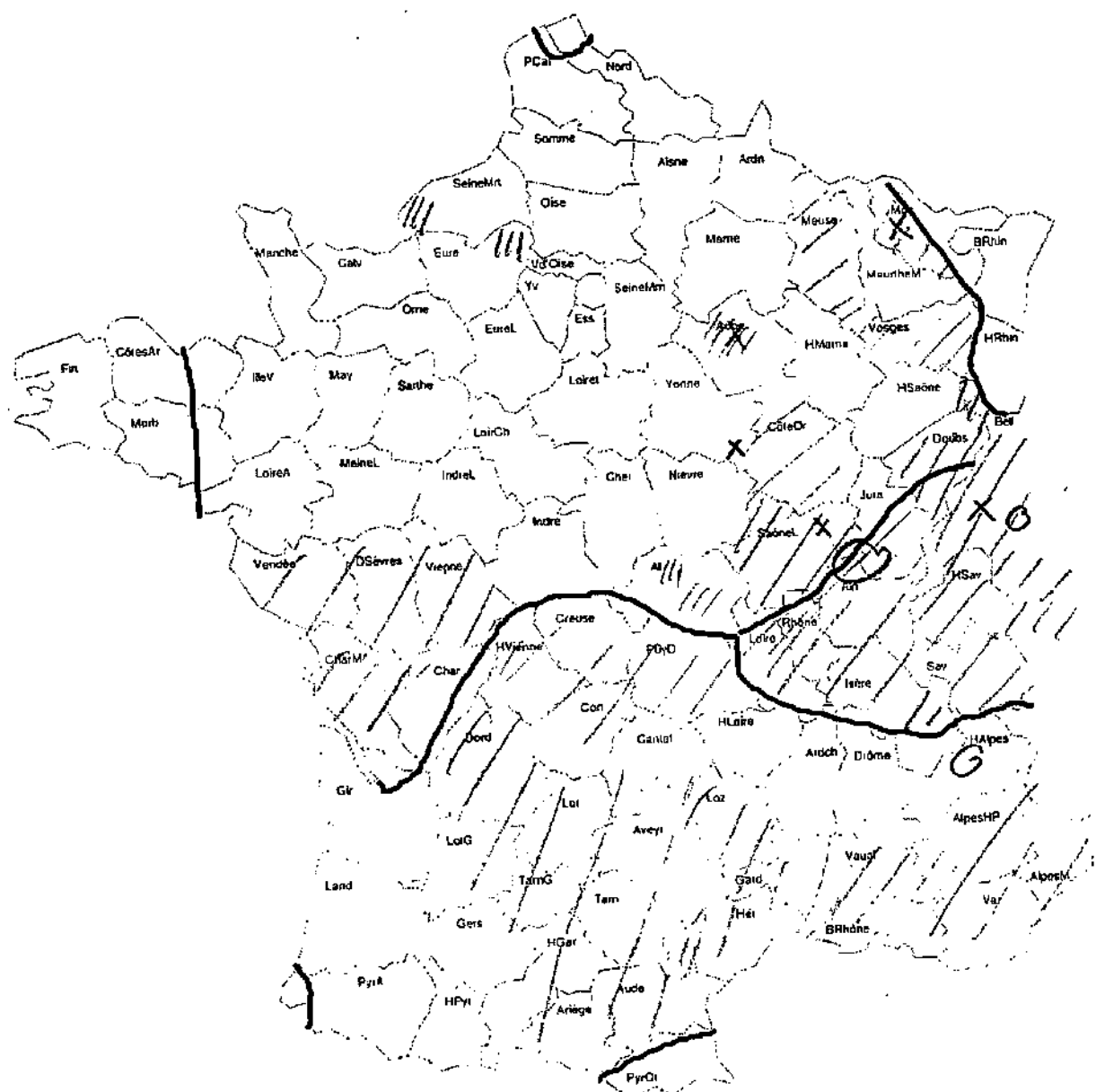


: dial.



: attest. anc.

reloge

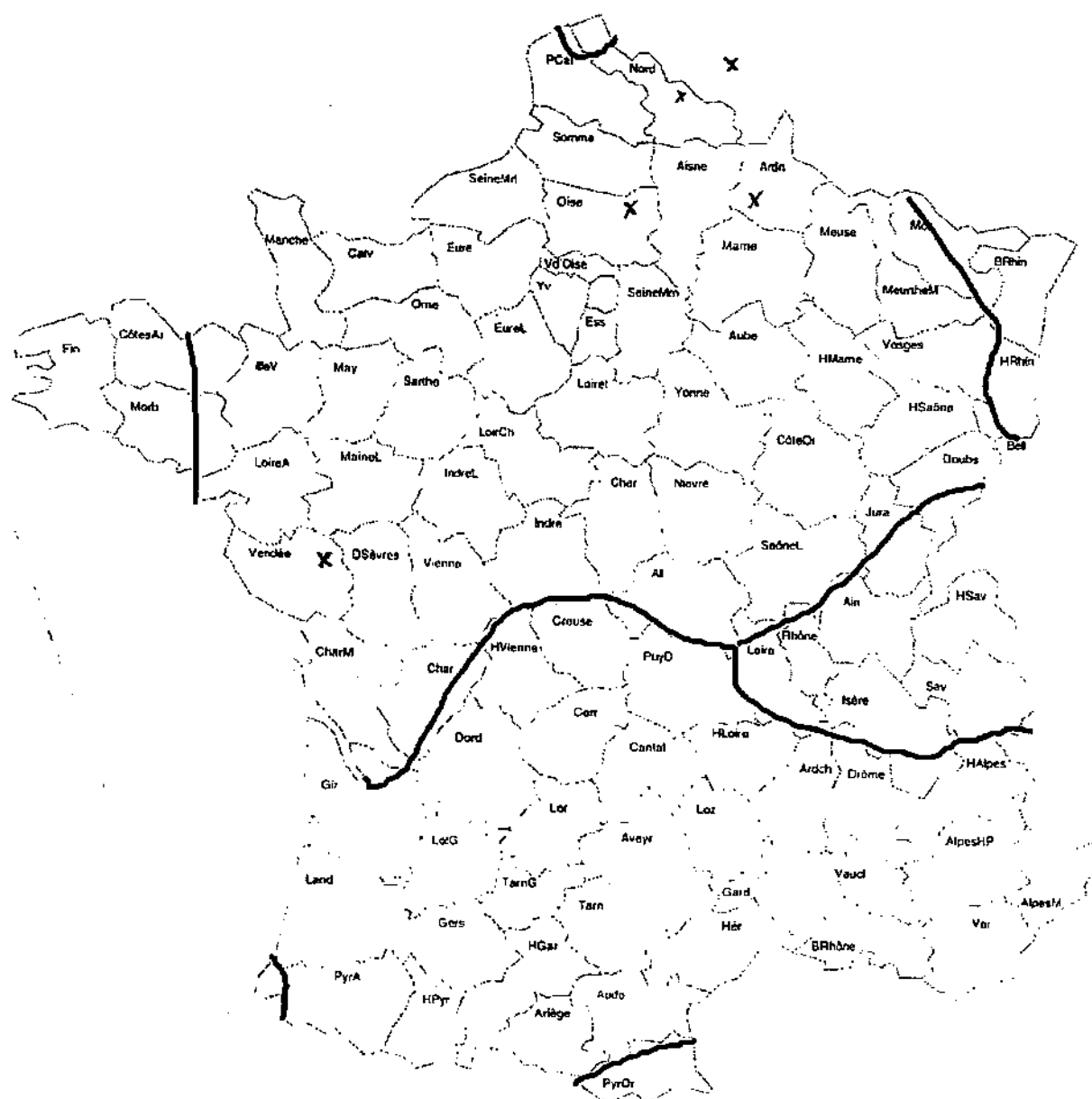


X : afr.

O : autres

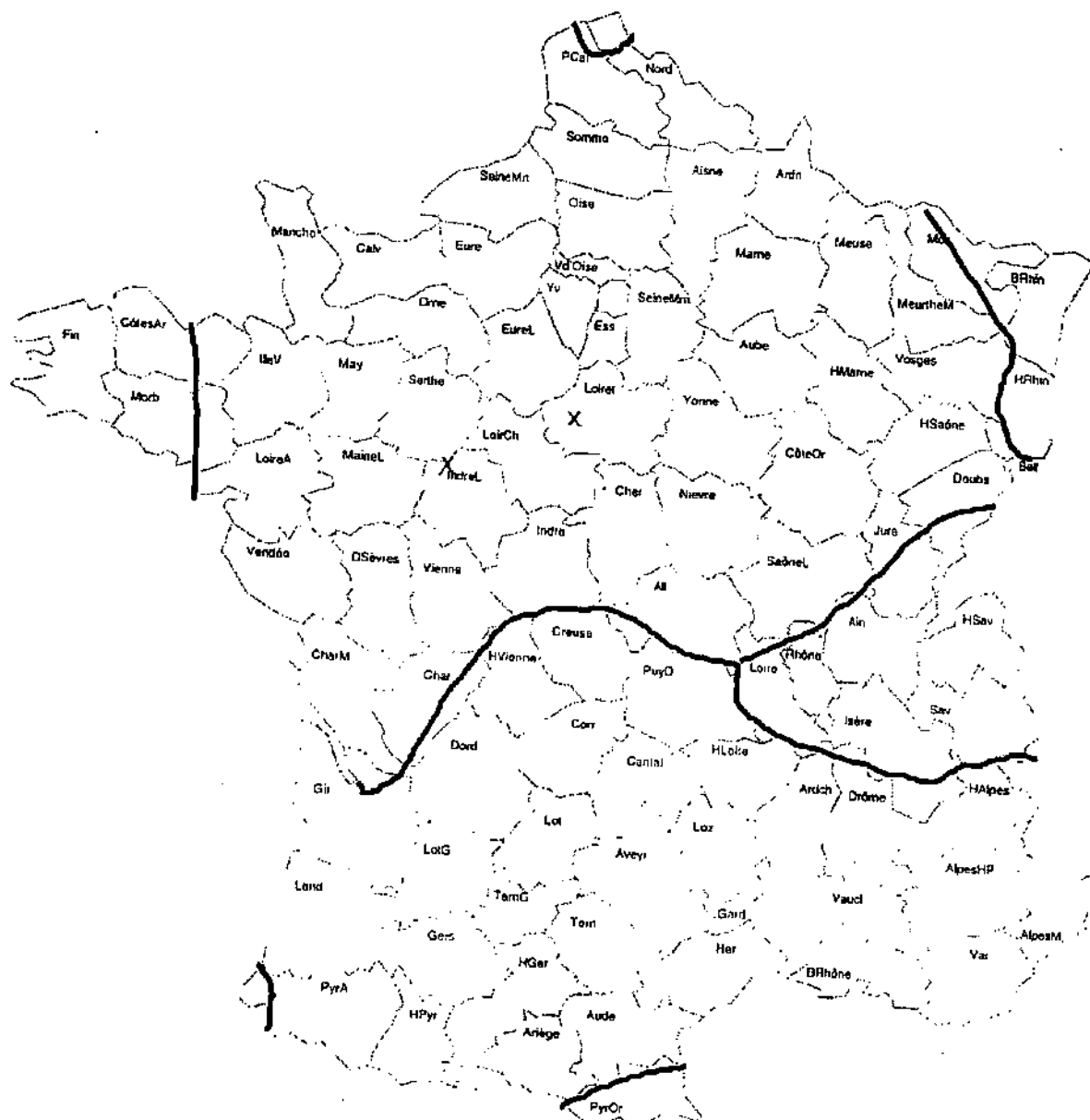
/// : dial.

remede (mettre -)



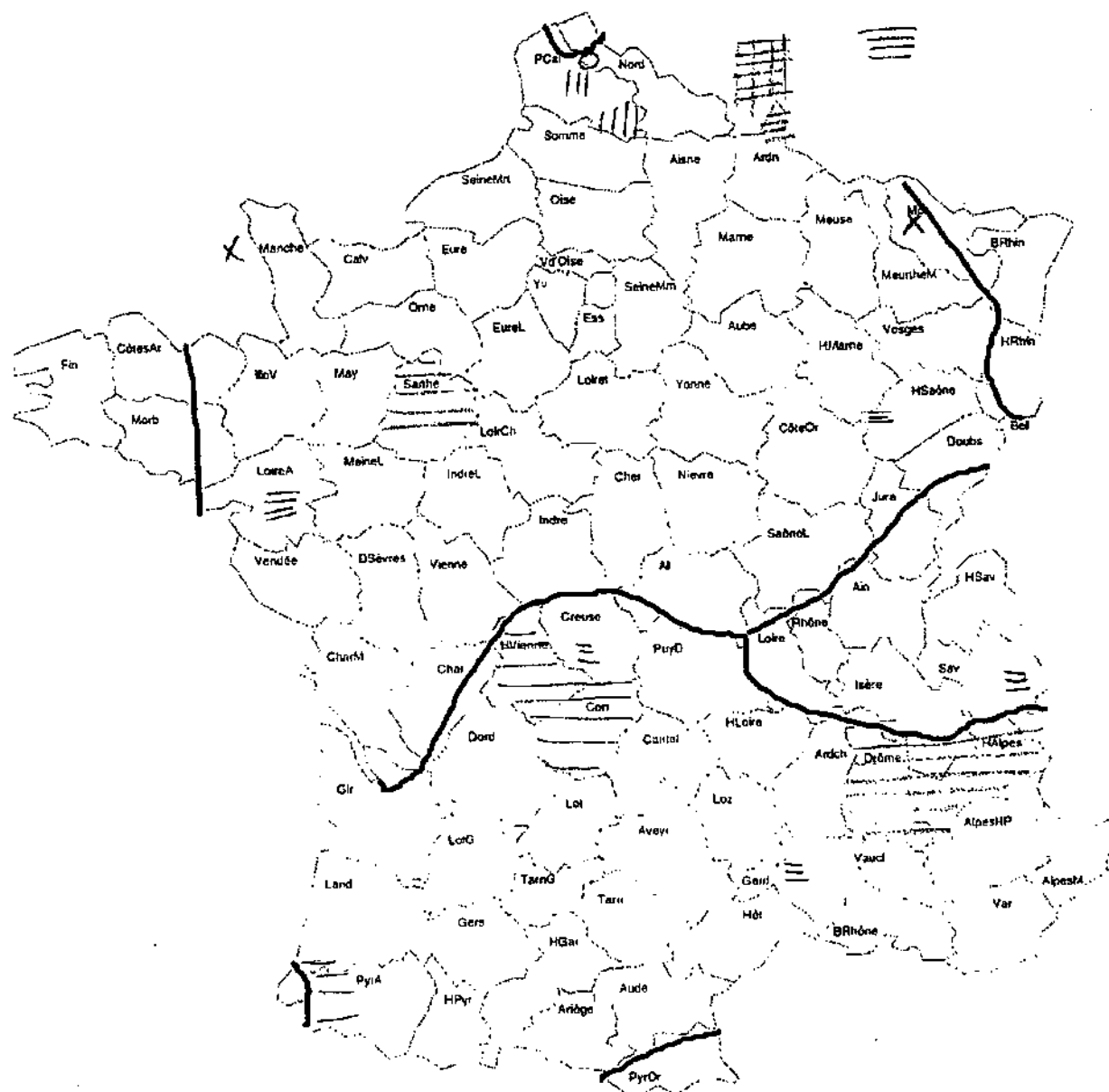
X : attest. anc.

renforce



X : attest. anc.

response



a)

X : attest. anc.

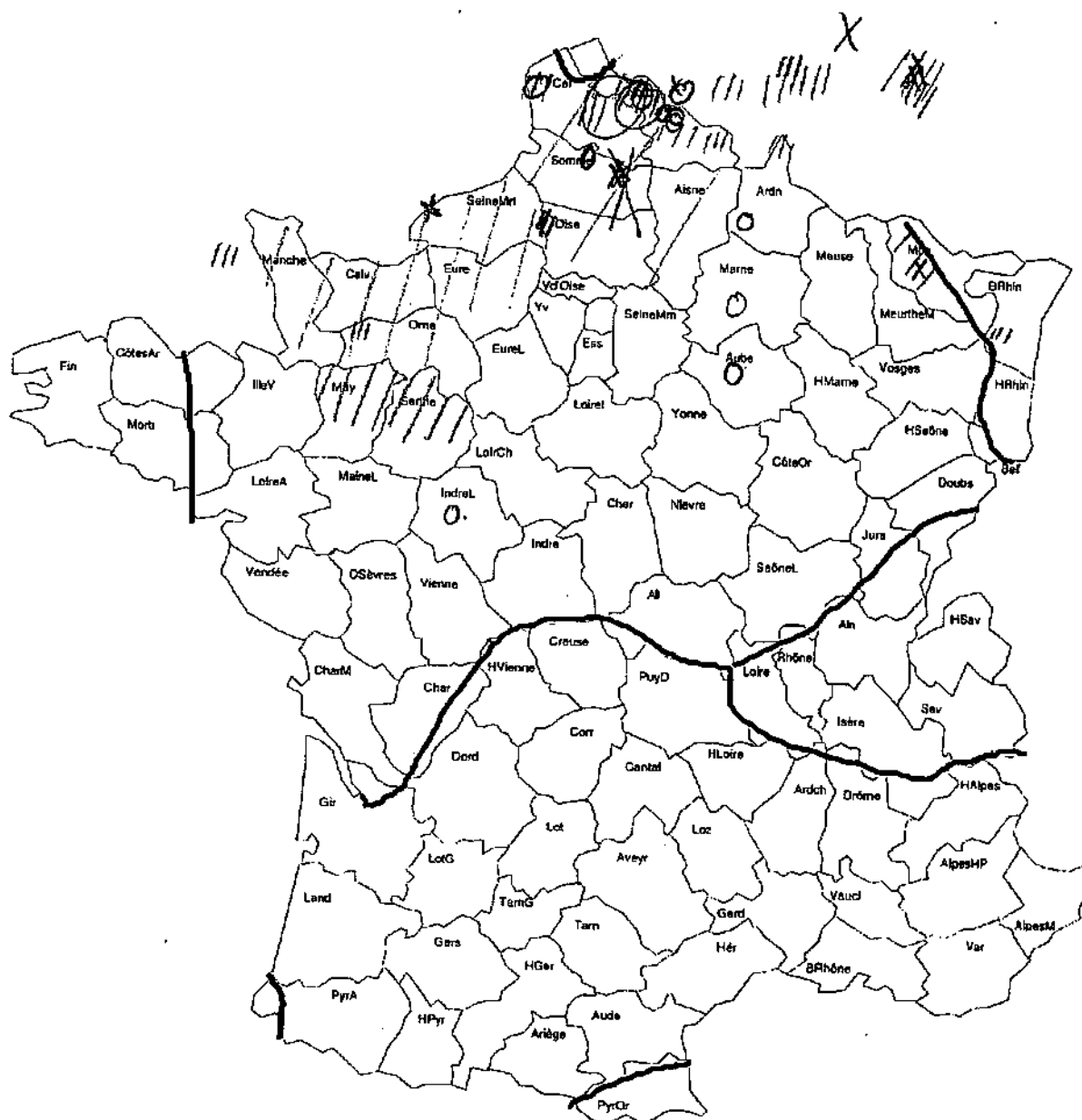
||| : dial.

b)

O : attest. anc.

≡ : dial.

restoupper

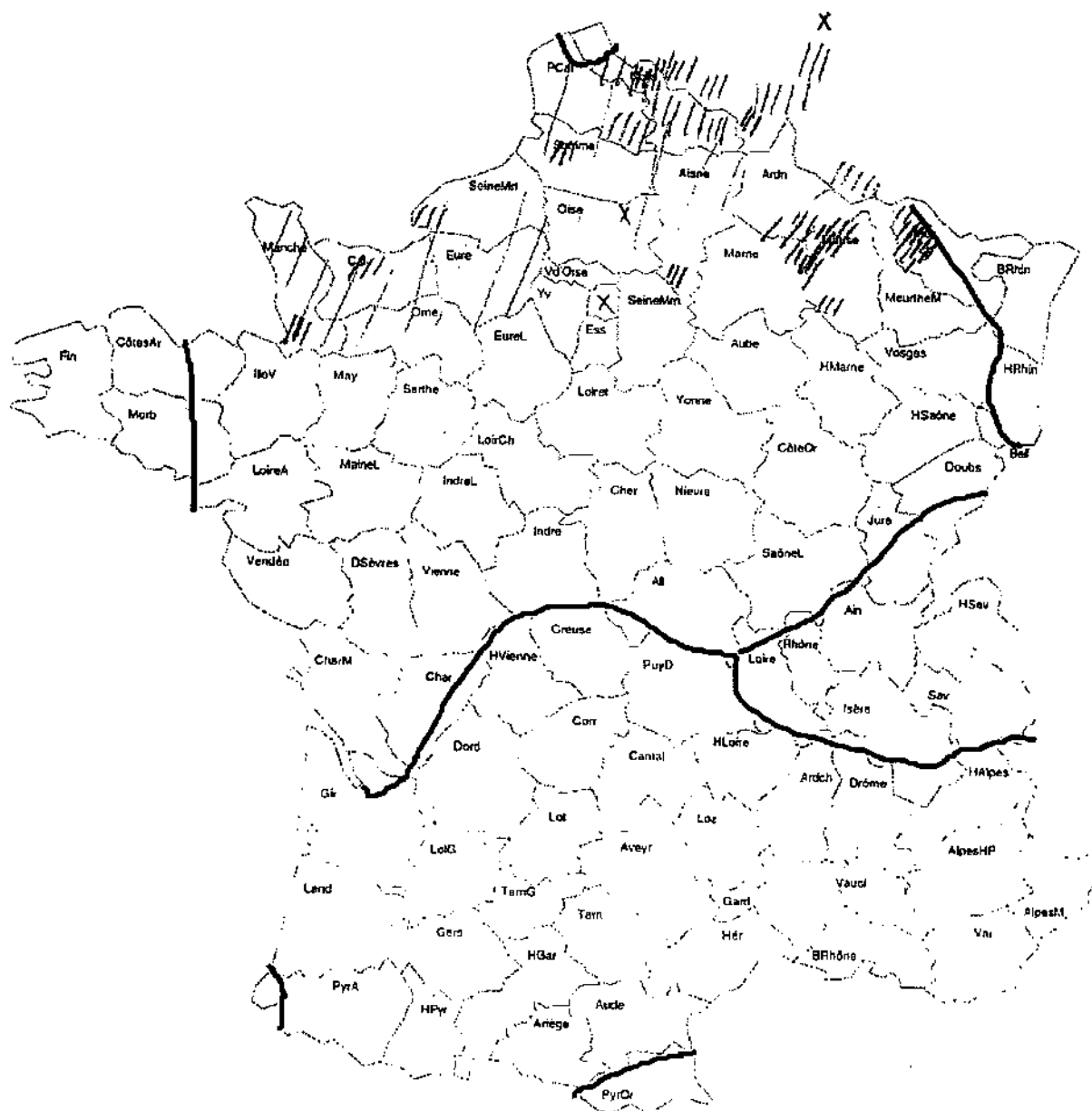


X : aft.

O : mfr.

/// : dial.

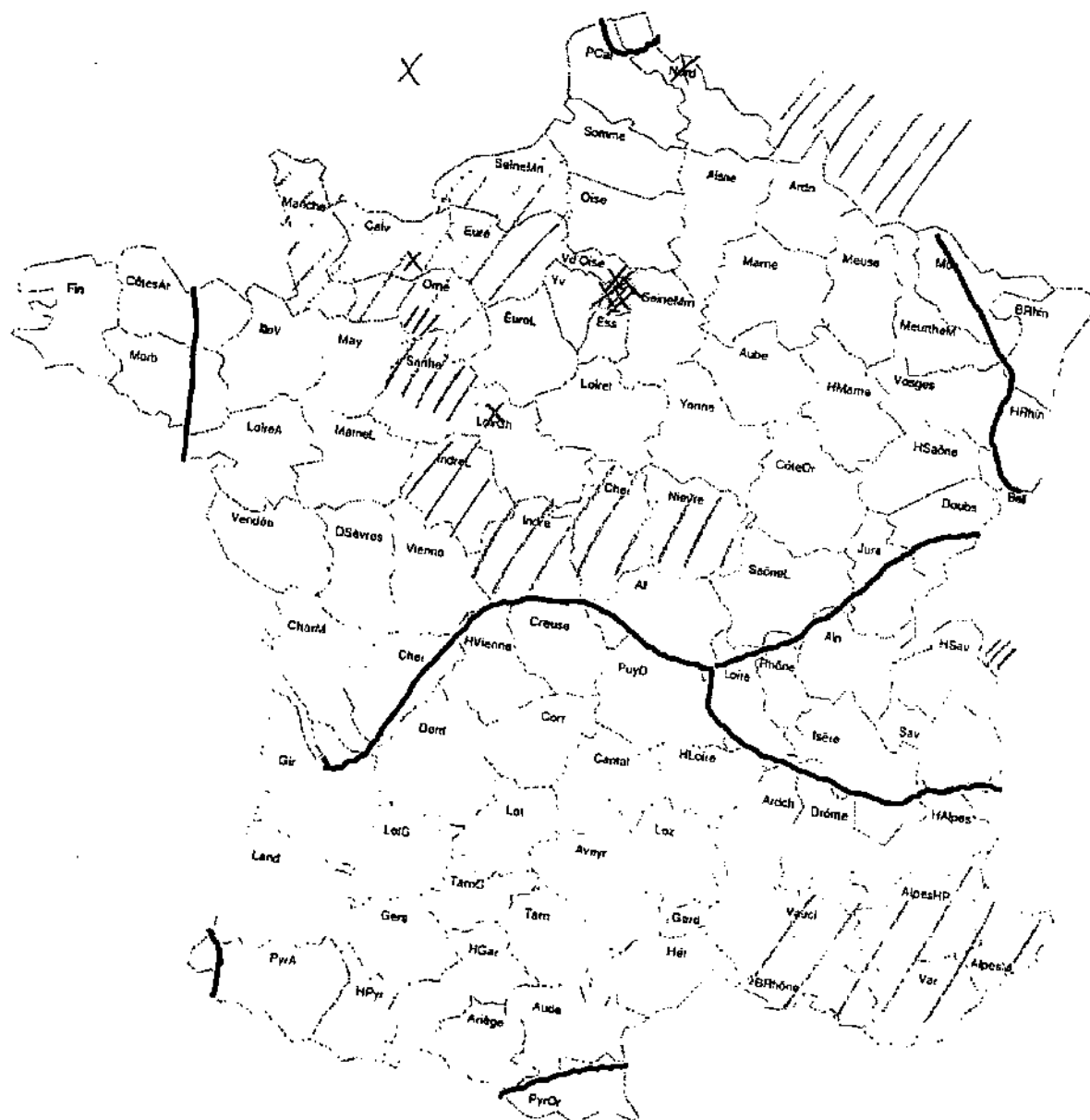
reus



X : attest. anc.

/// : dial.

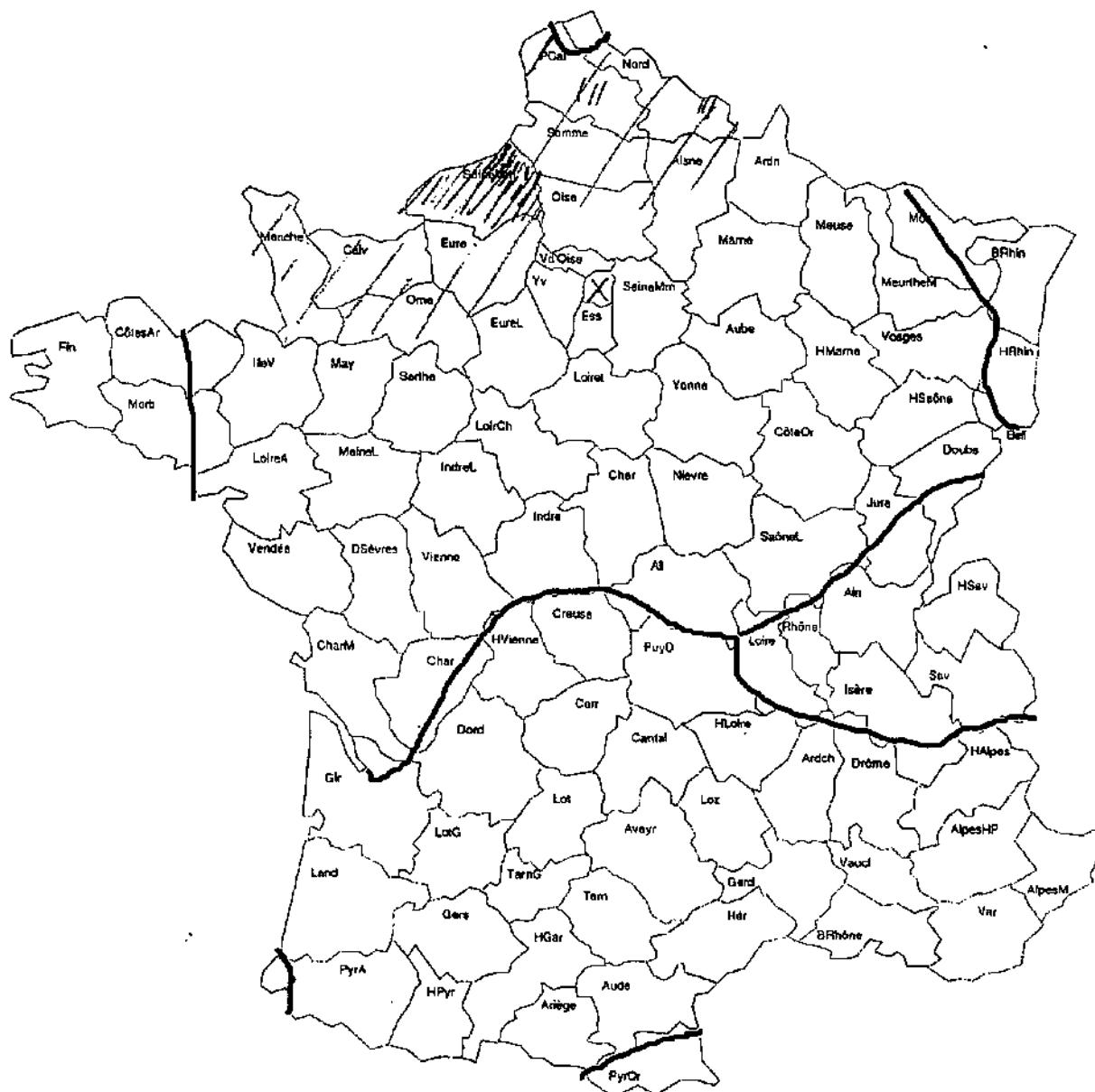
rocquet



X : attest. anc.

/// : dial.

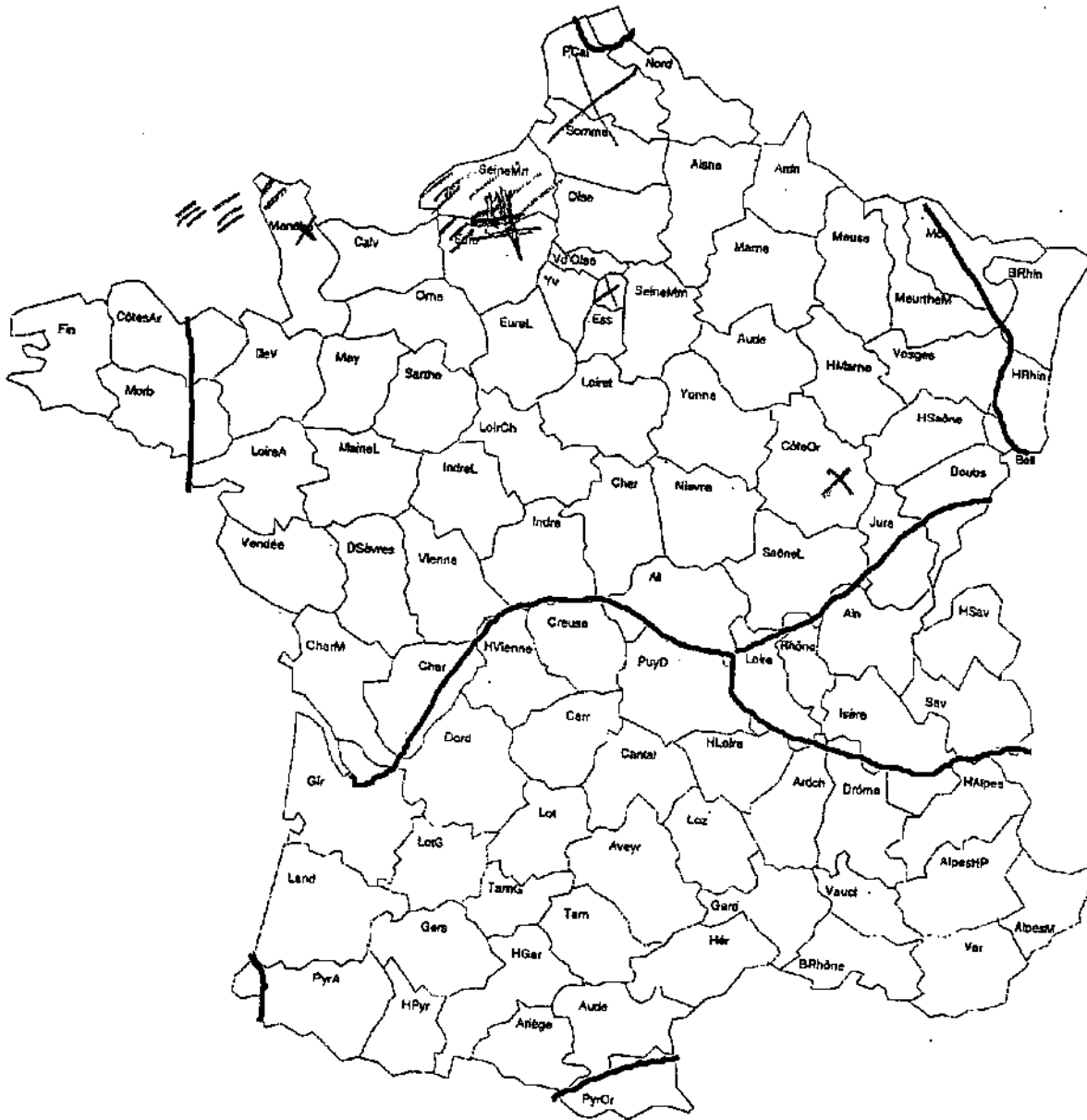
roupieulx



X : attest. anc.

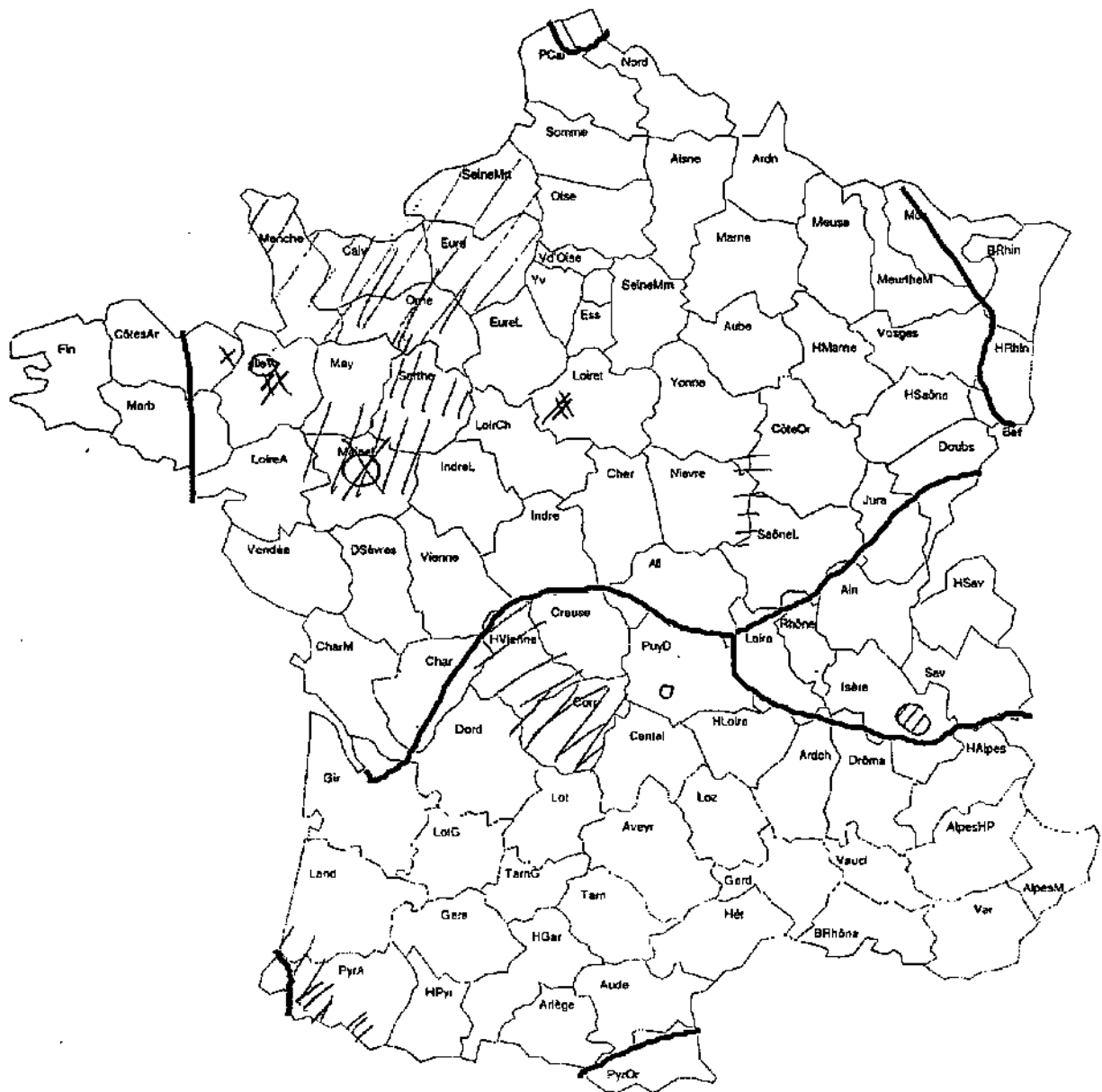
/// : dial.

RUN



X : attest. anc.

/// : dial.



///

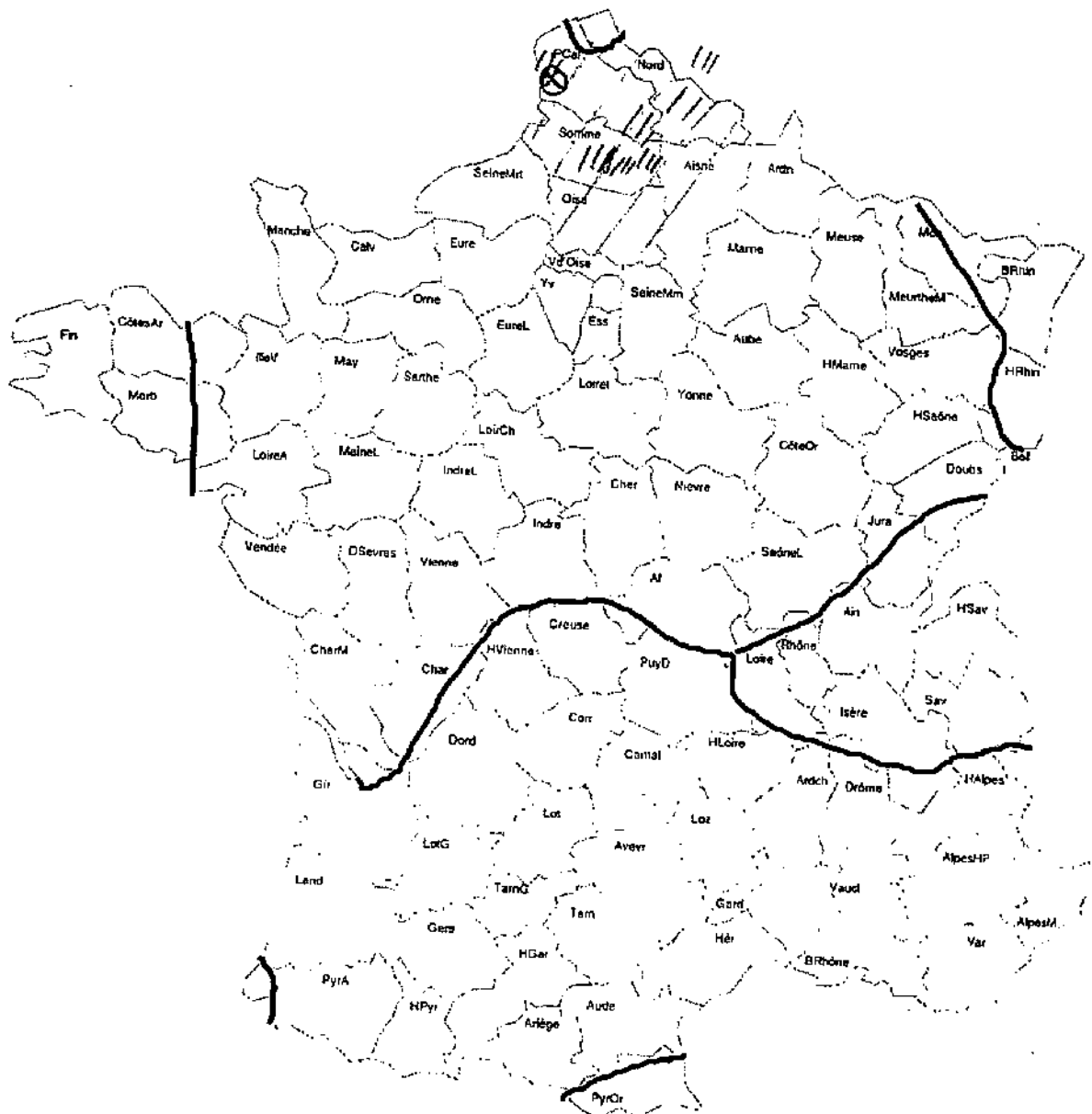
: dial.

x

: attest. anc.

O

: fr. rég.



a)

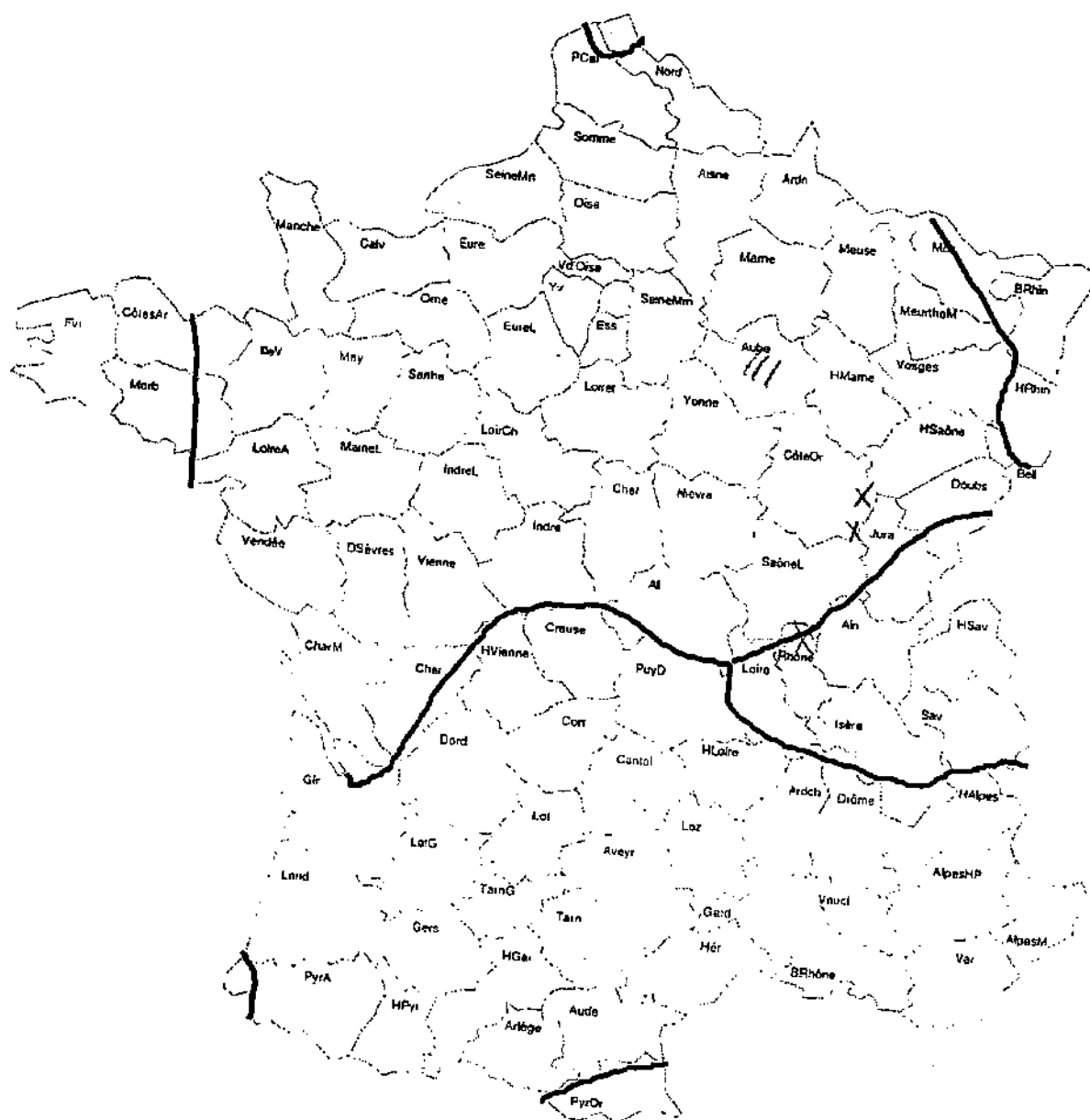
O : attest. anc.

b)

X : attest. anc.

/// : dial.

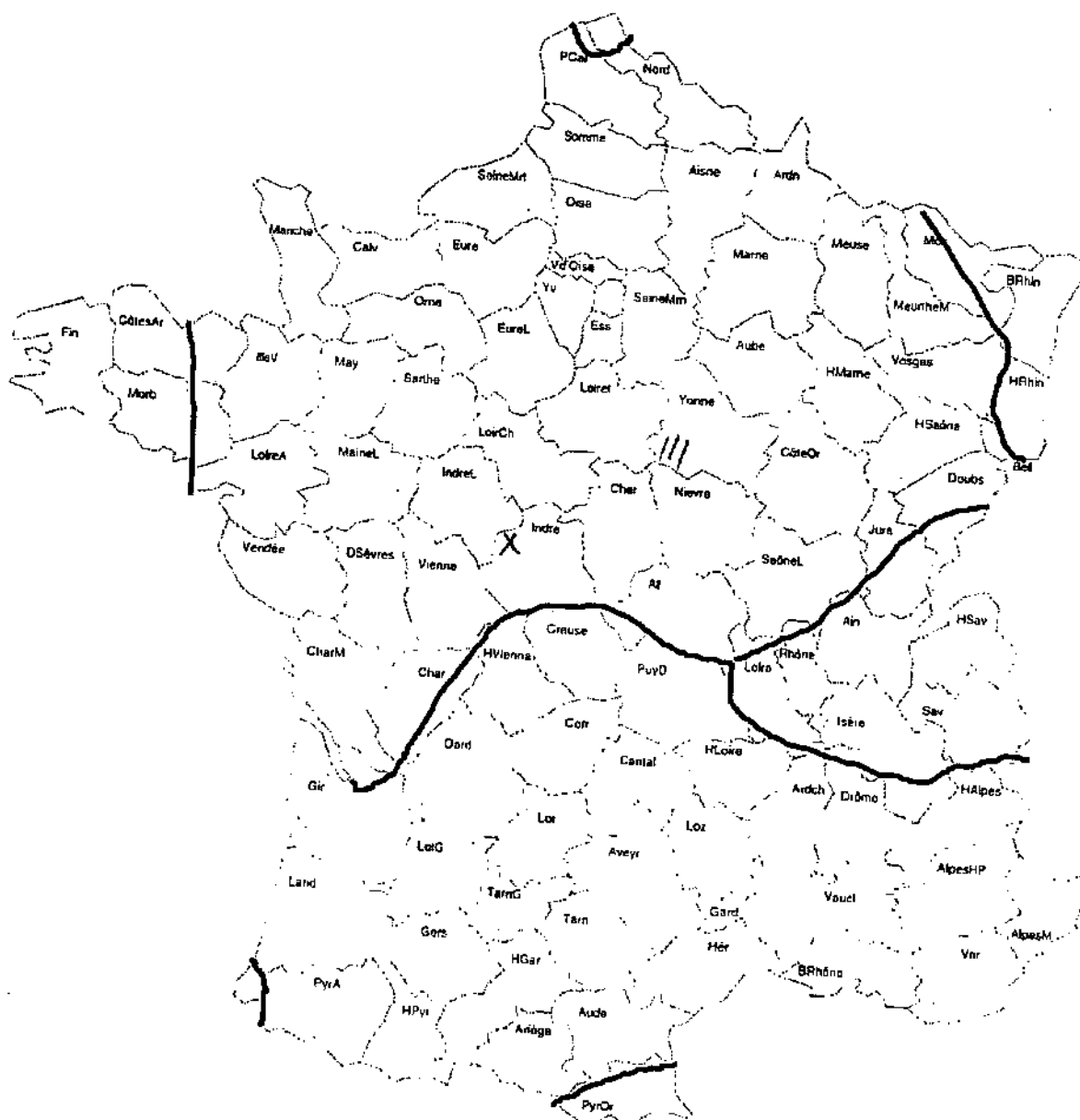
Saud'ouvray



X : attest. anc.

/// : dial.

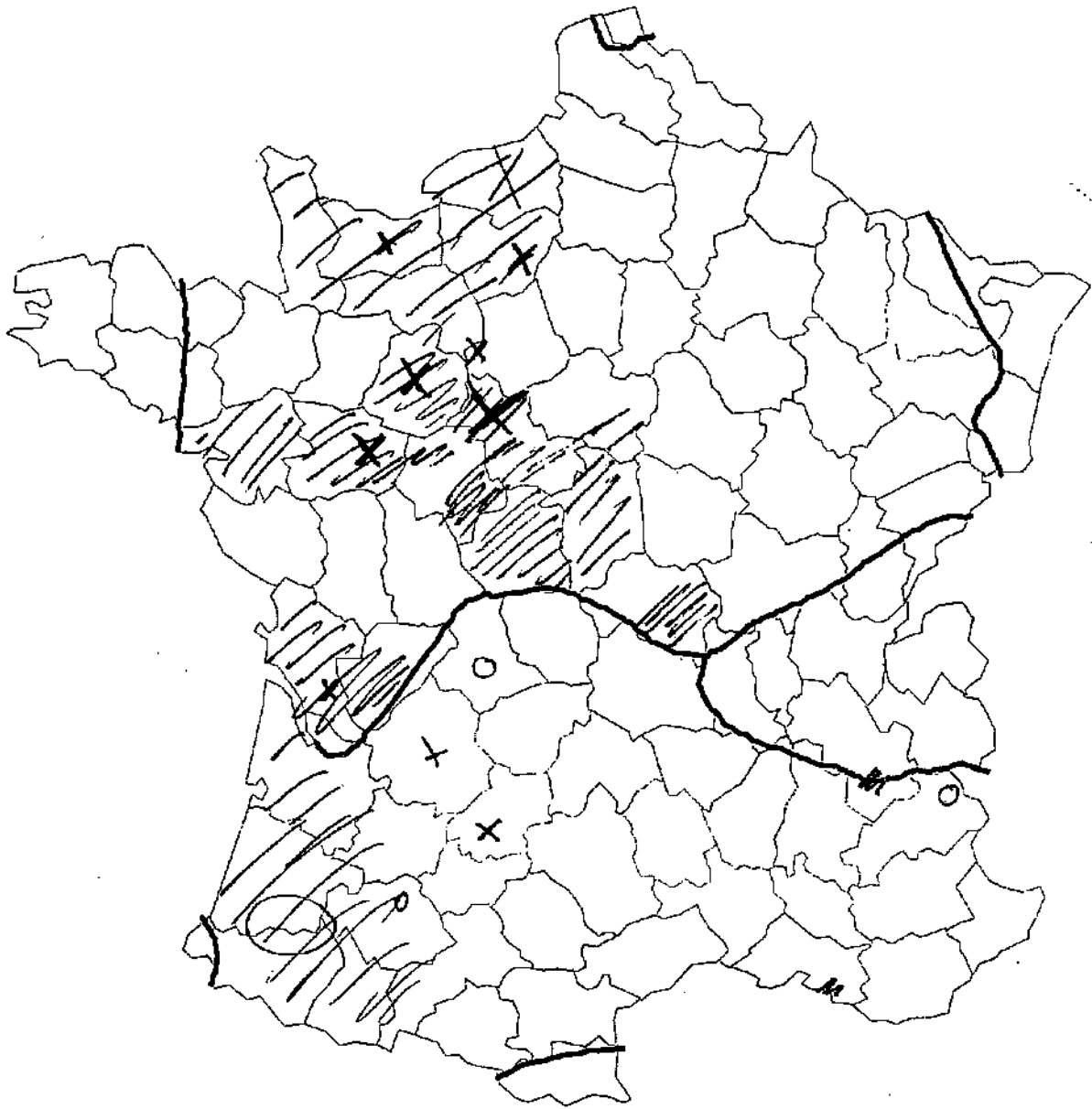
en secret



X : attest. anc.

/// : dial.

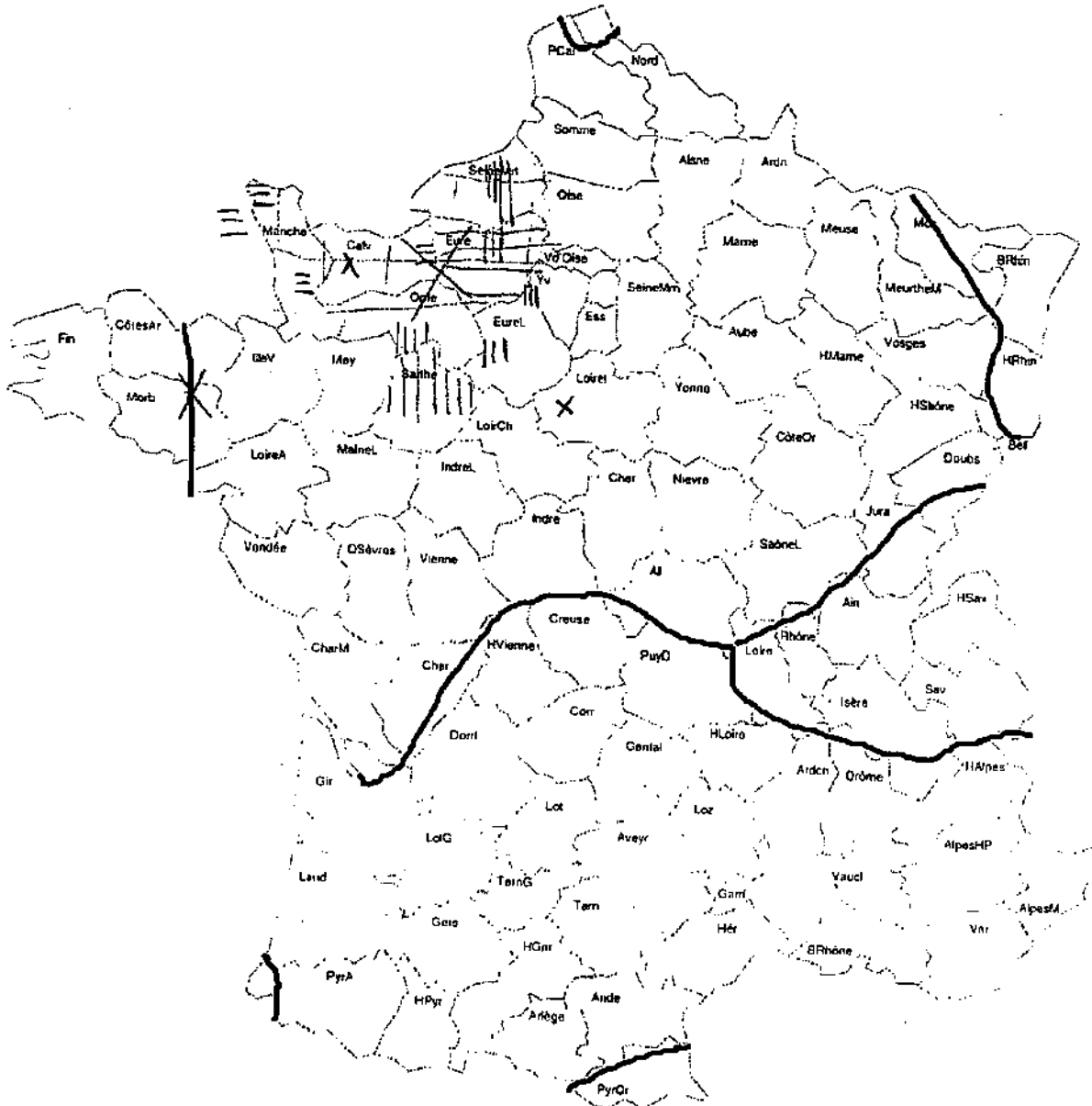
segrette



X : mfr.

/// : dial.

O : aussi



a)

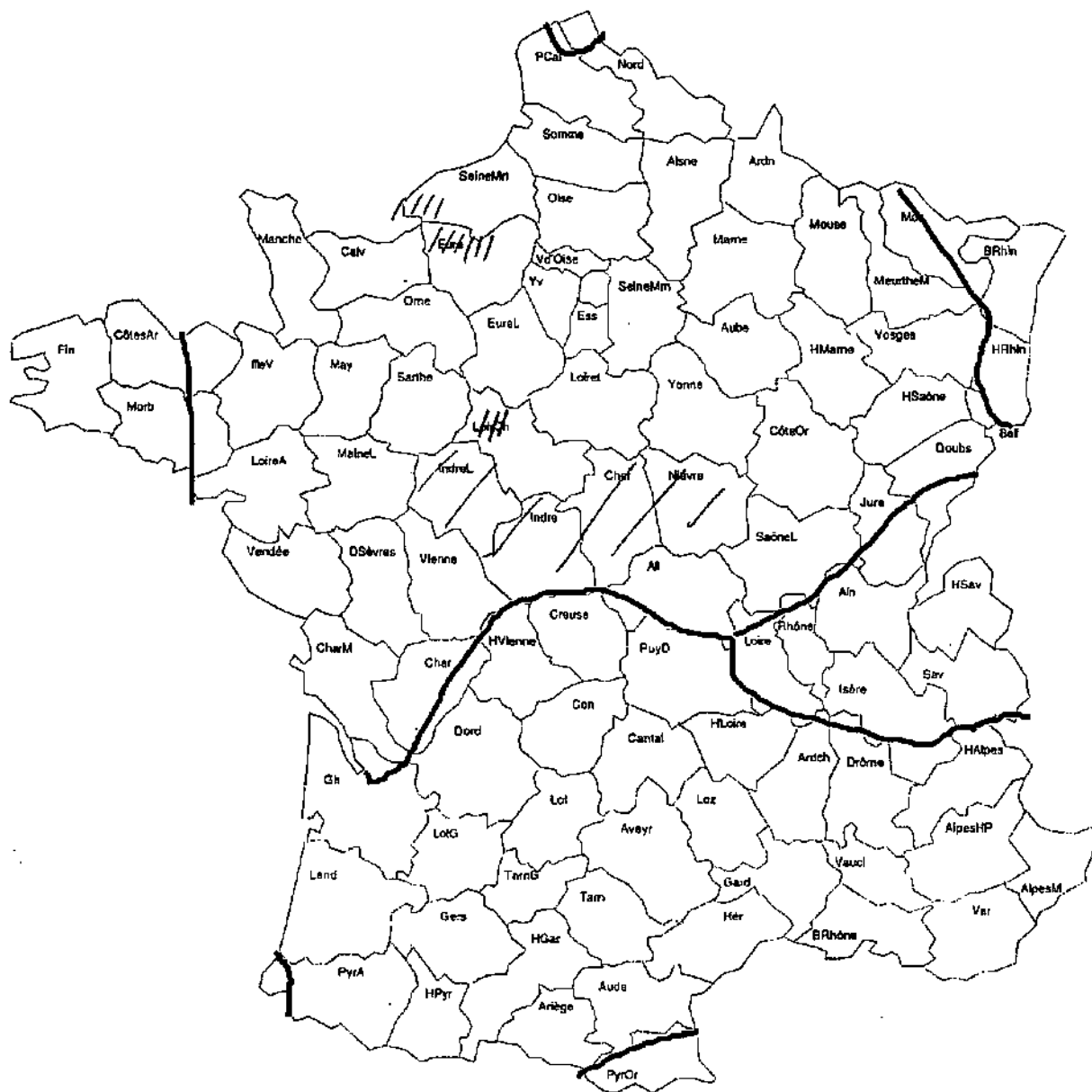
X : attest, anc.

≡ : dial.

b)

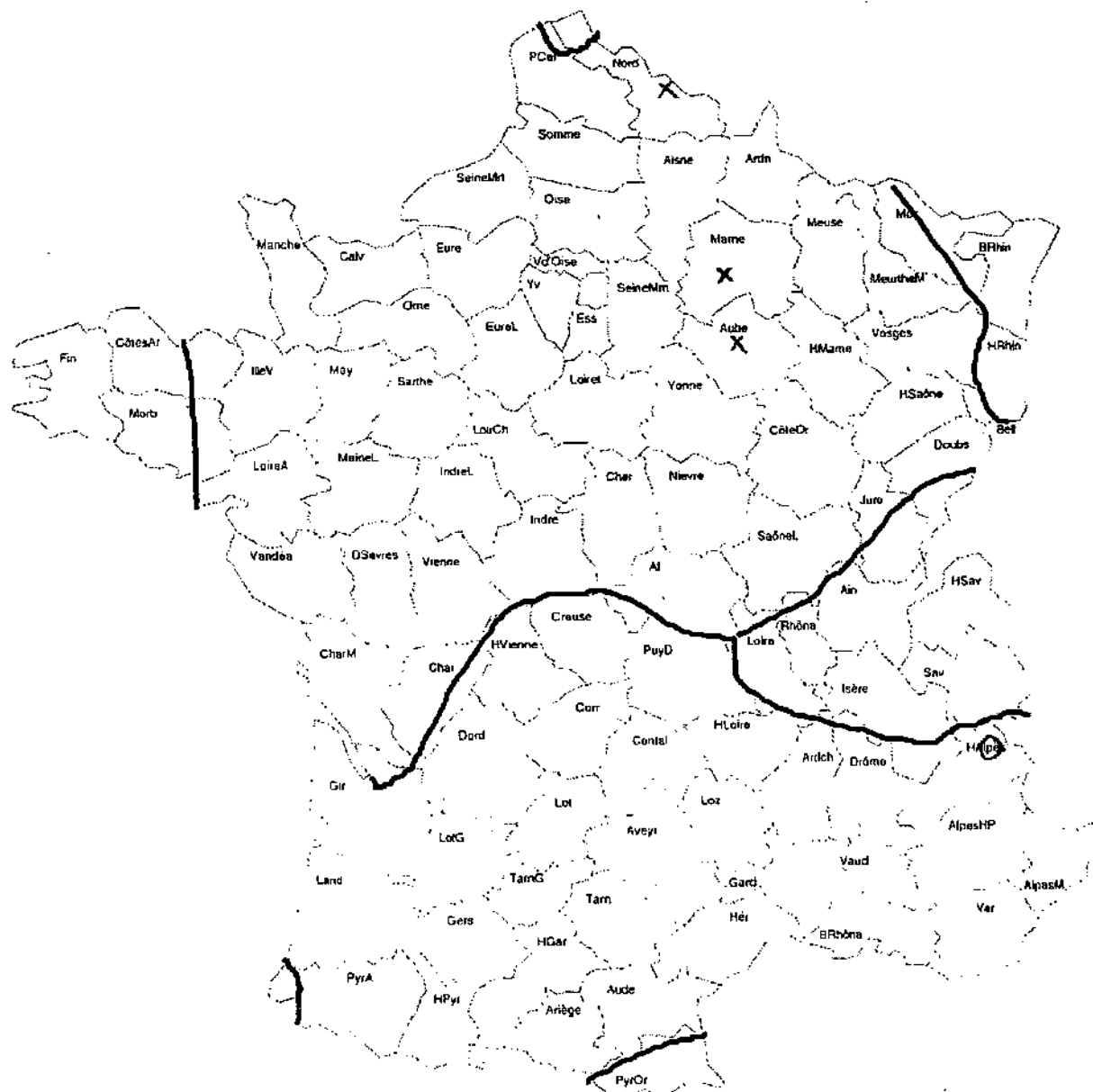
||| : dial.

se siecher



/// : dial.

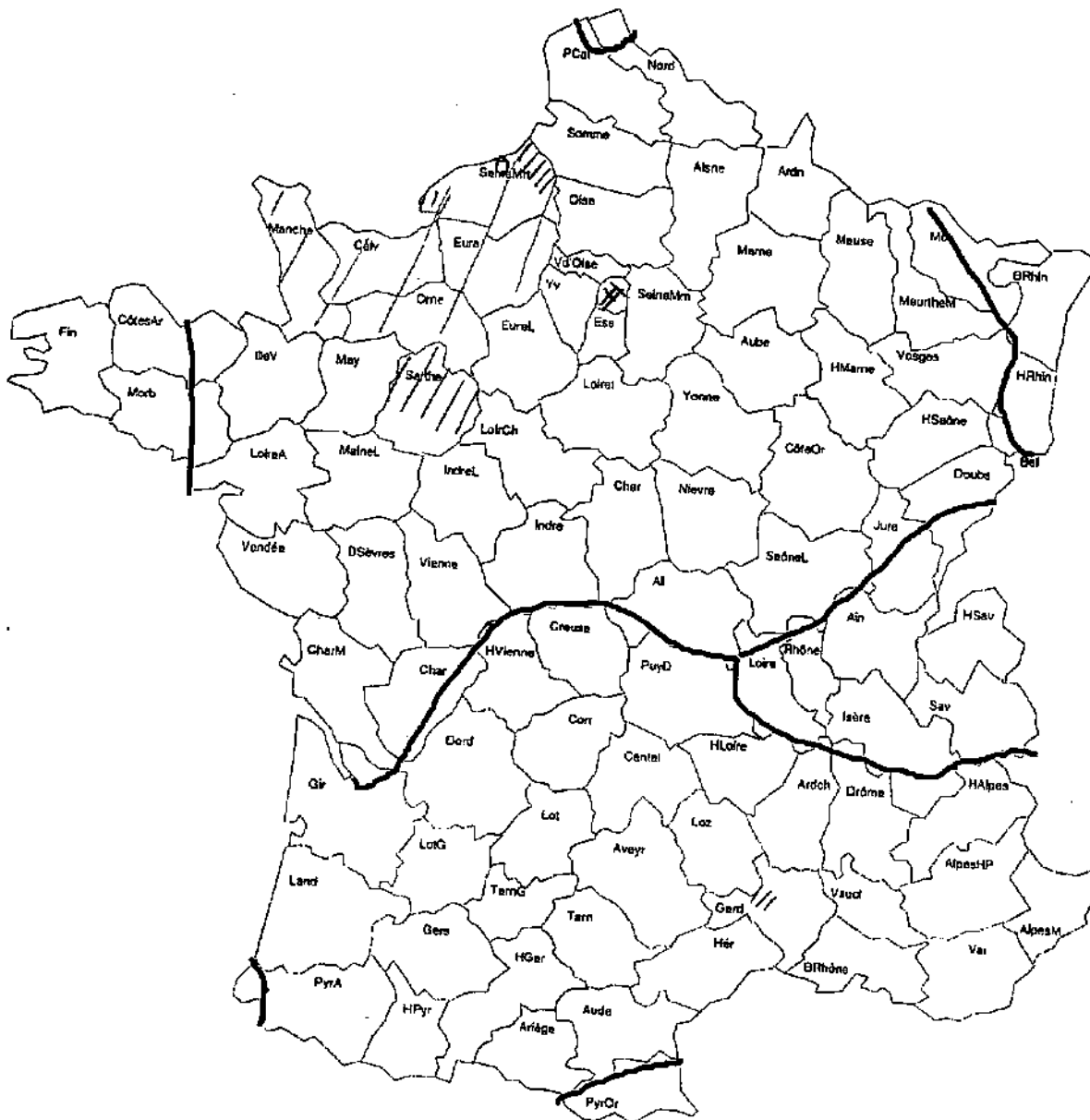
songer



X : attest. anc.

O : autres

sorir

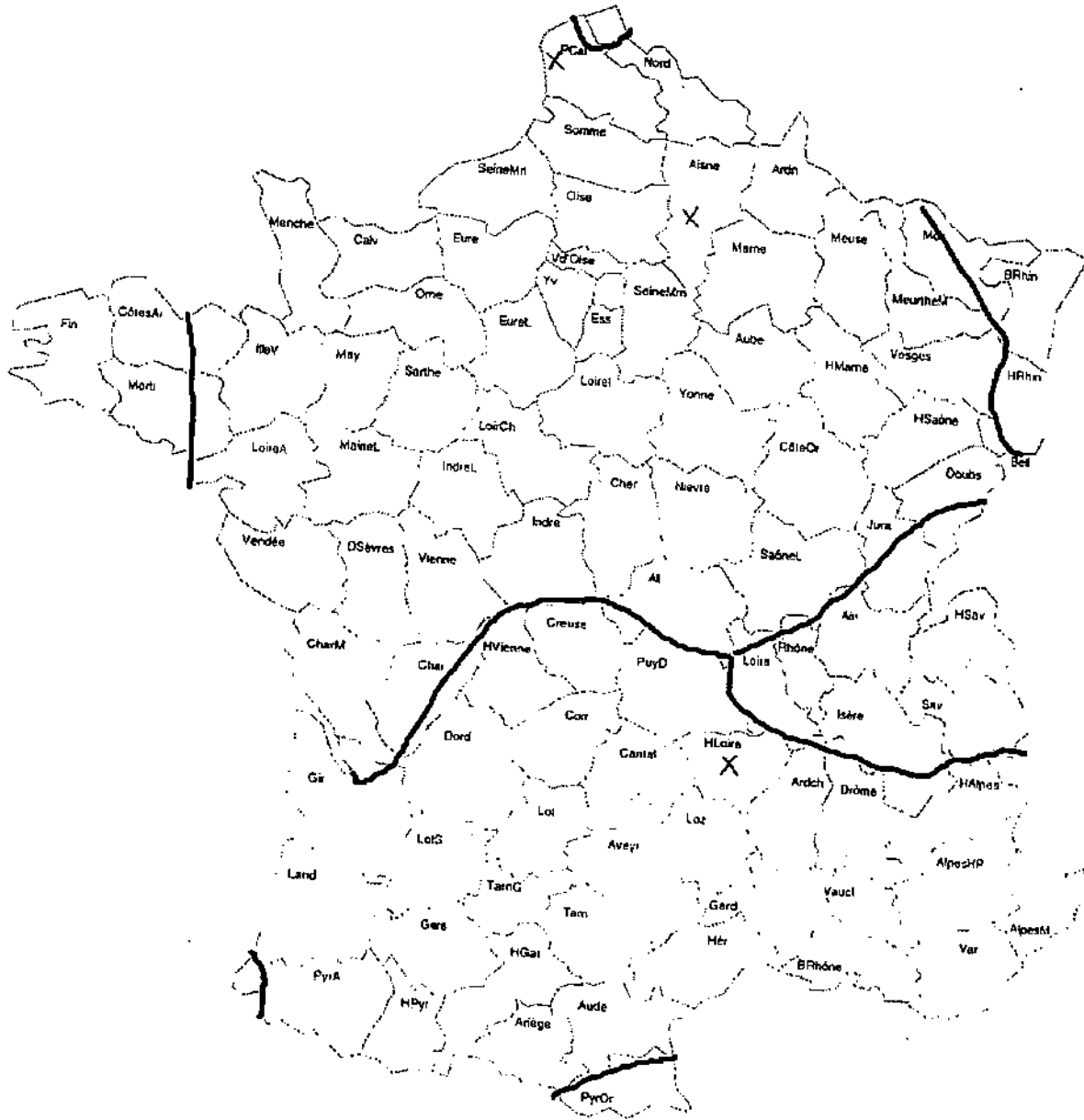


X : attest. anc.

O : aussi

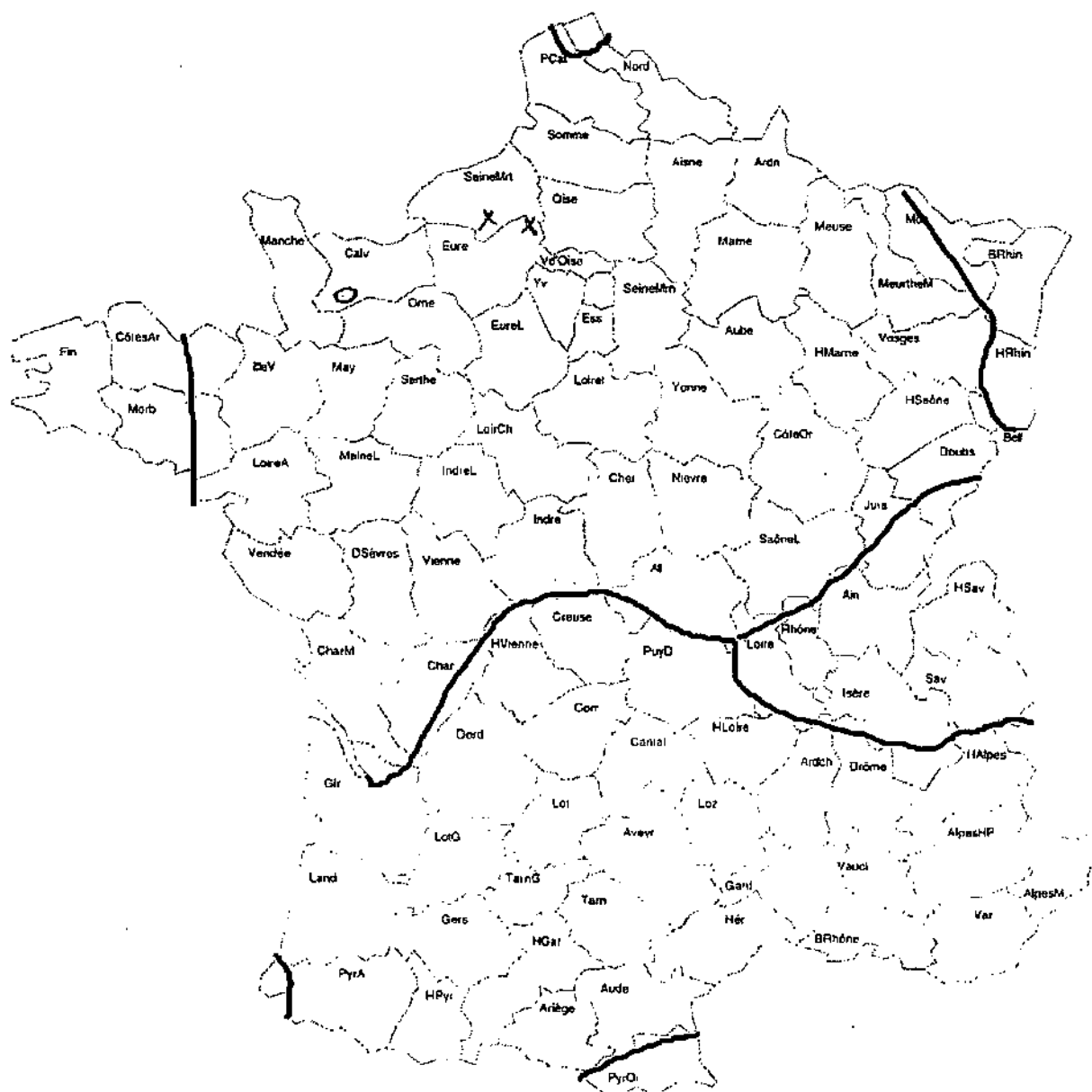
/// : dial.

sotouart



X : attest. anc.

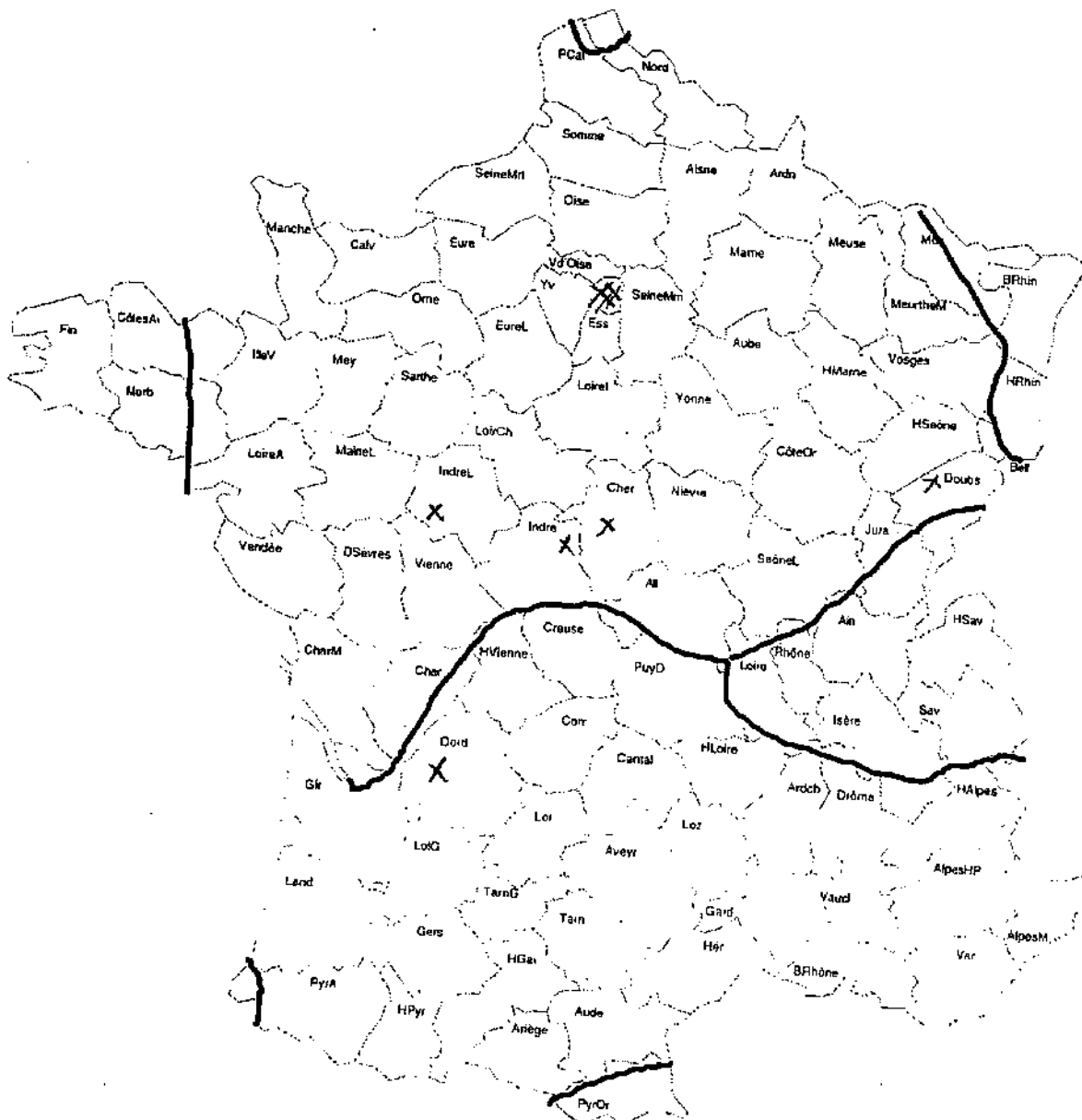
souple sault



X : mfr.

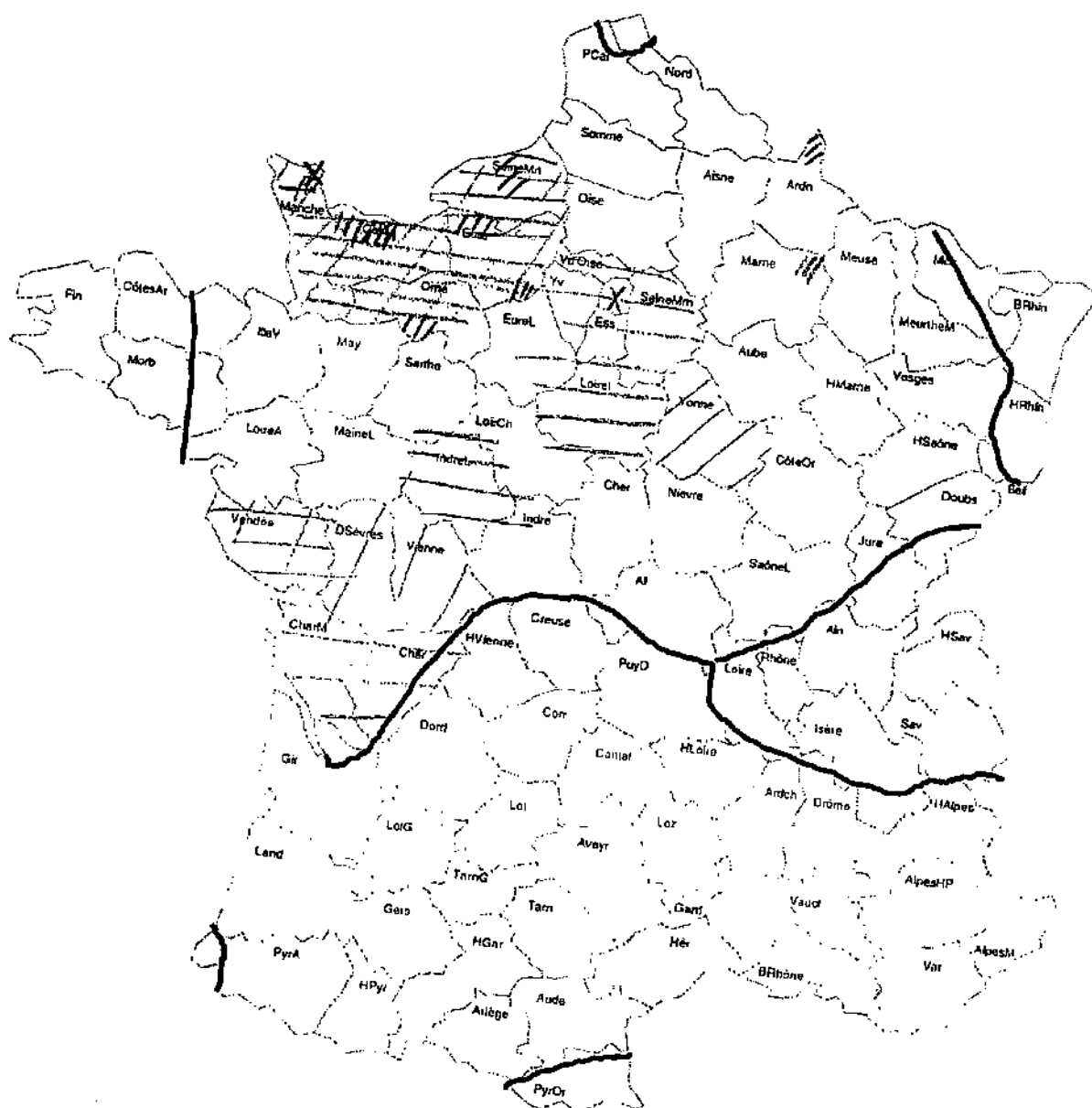
O : 17° s.

sublin



X : attest. anc.

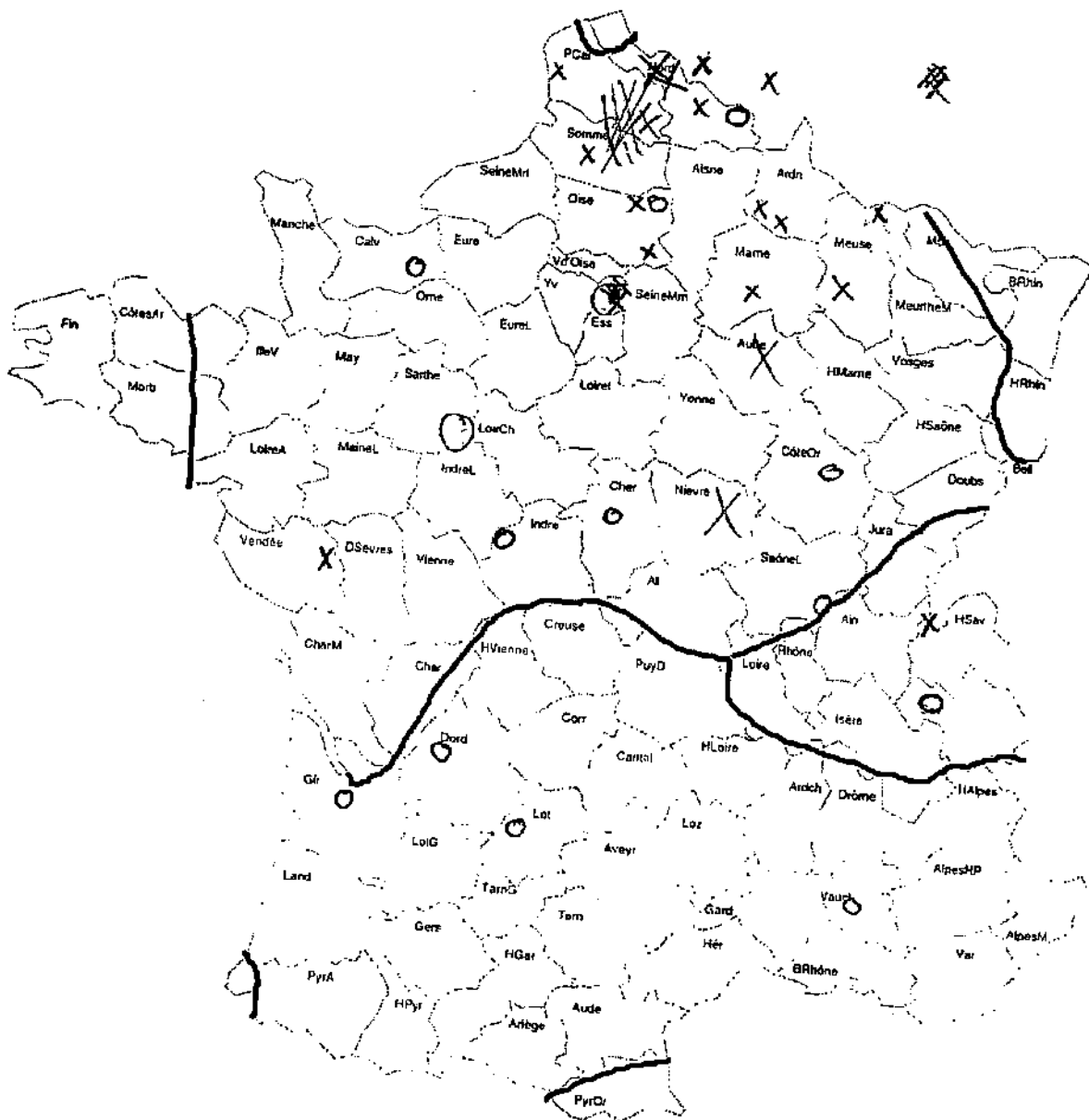
sumer



X : attest. anc.

/// : dial. données FEW

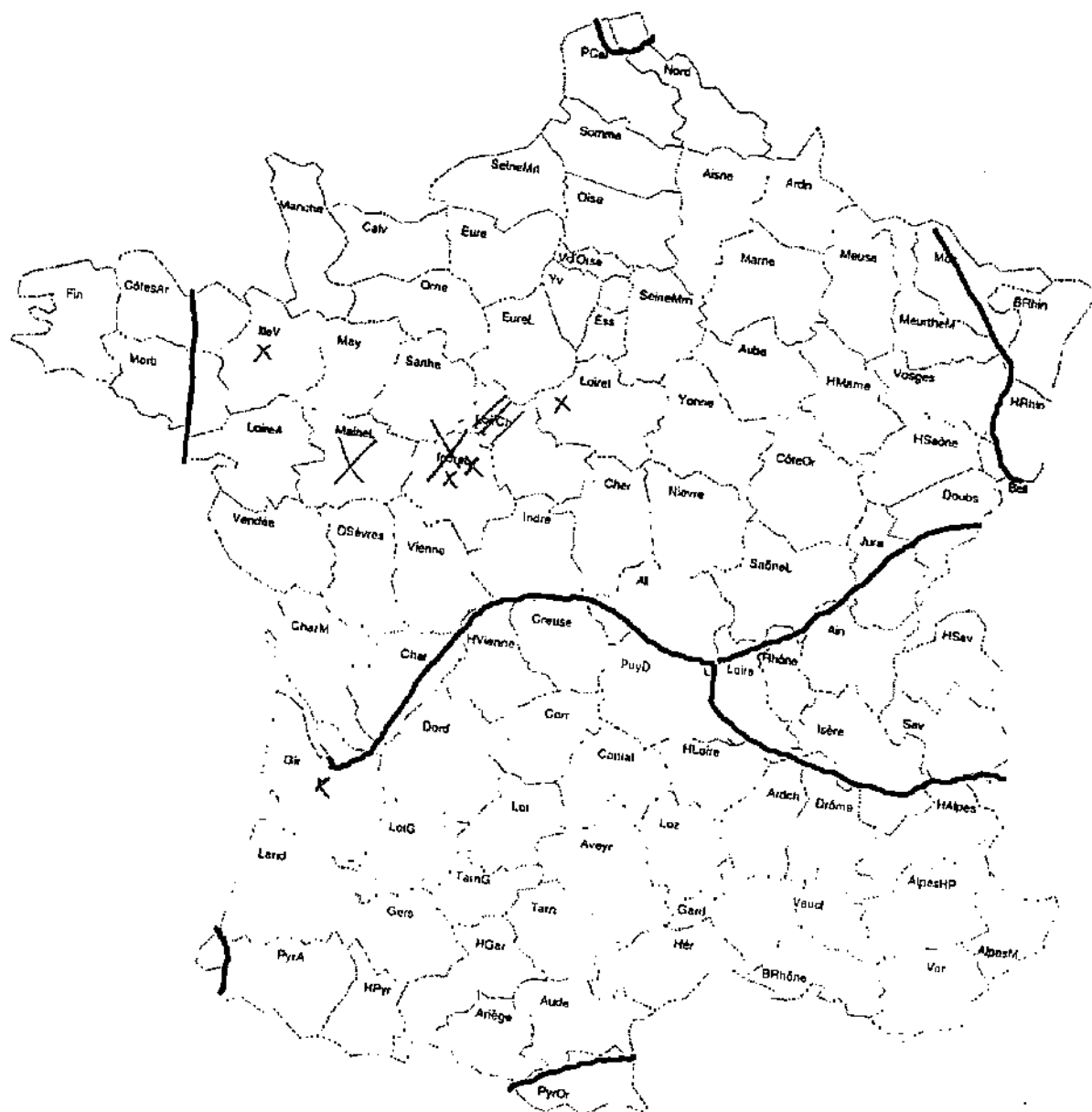
≡ : dial. données Chauveau/Lavoie



X : attest. anc. du 14^e – 15^e s.

O : attest. anc. du 16^e s.

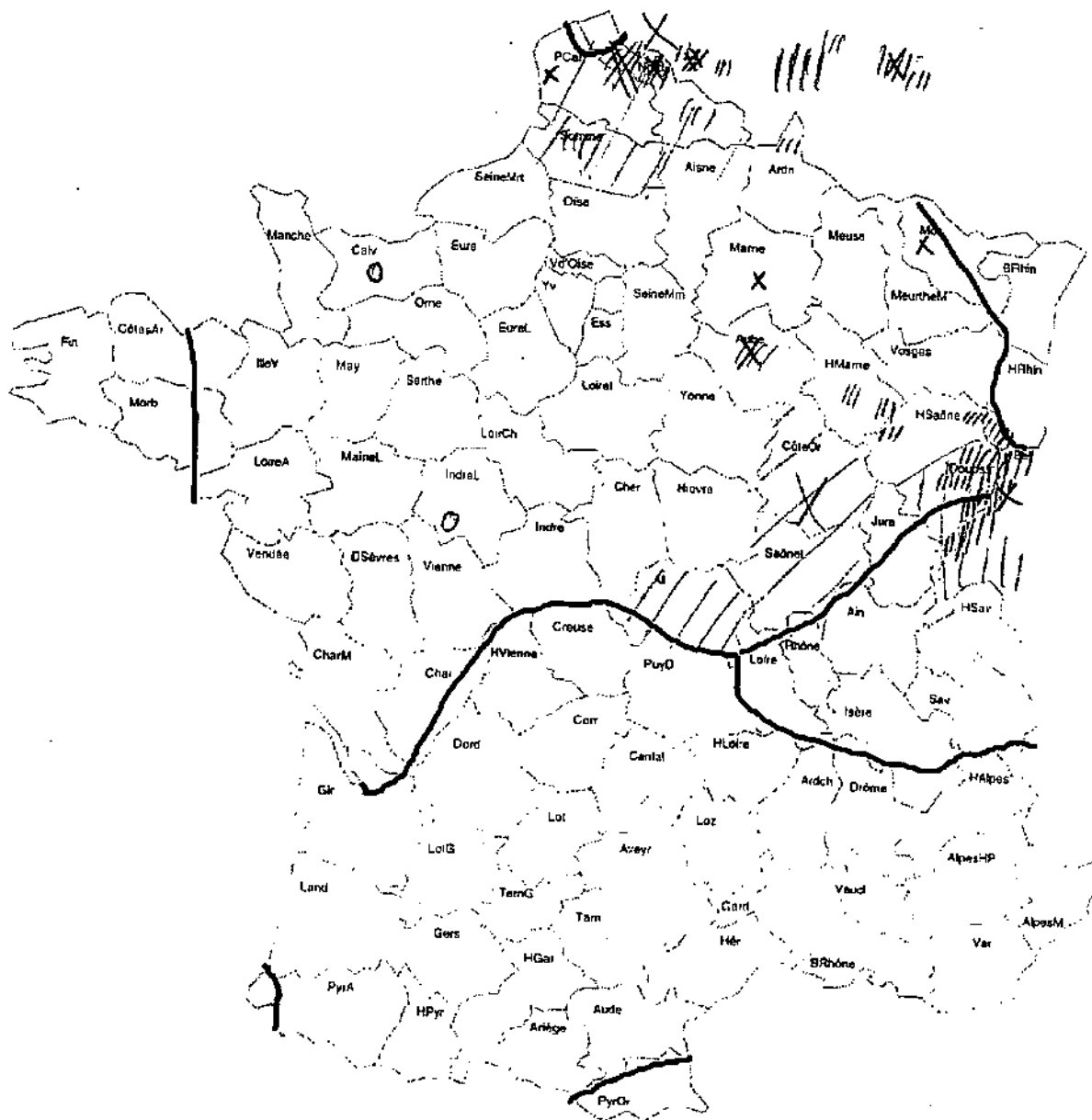
tabourder



X : attest. anc.

:/// : dial.

tache

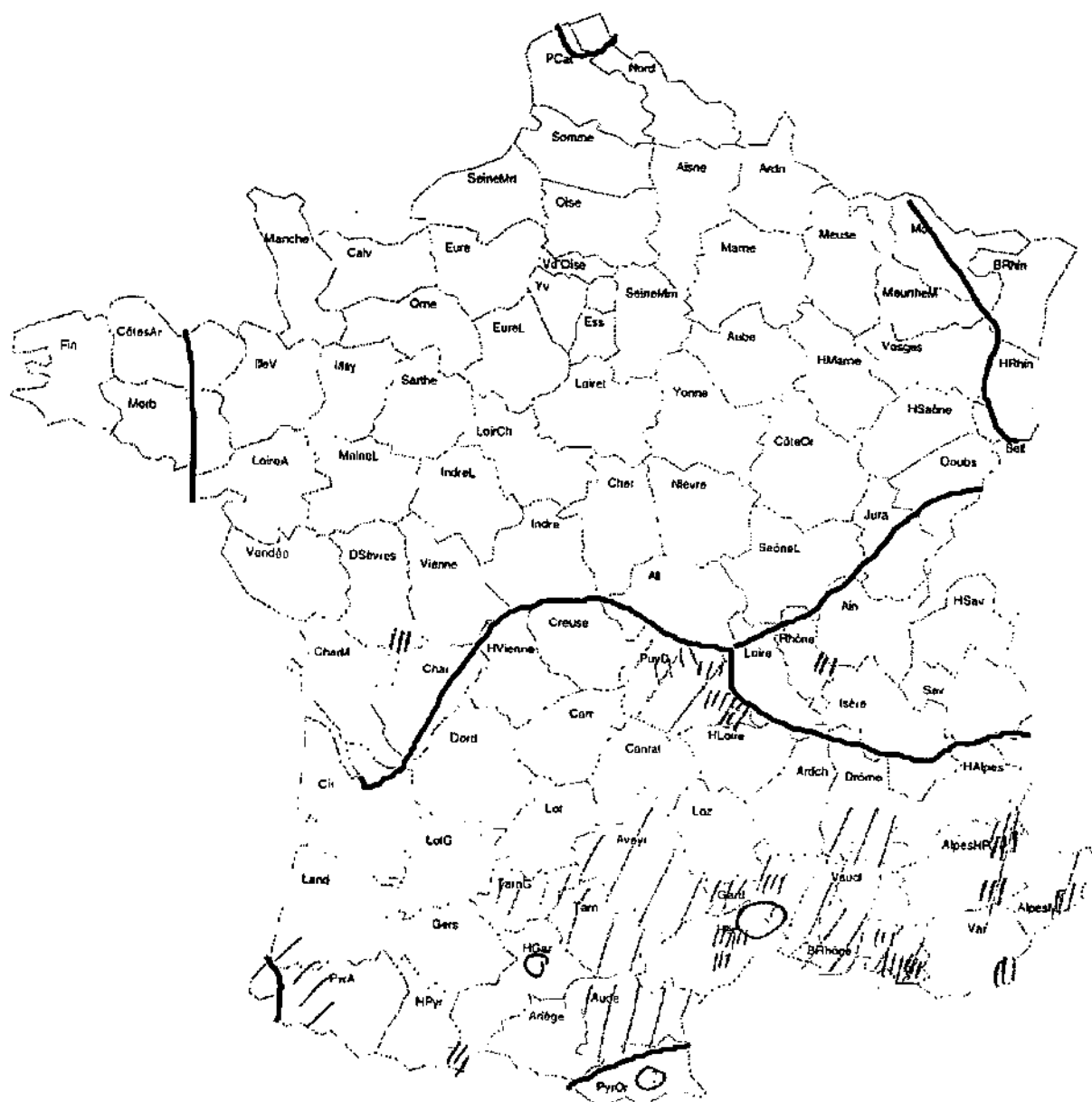


X : afr. + mfr.

O : 16^e s.

/// : dial.

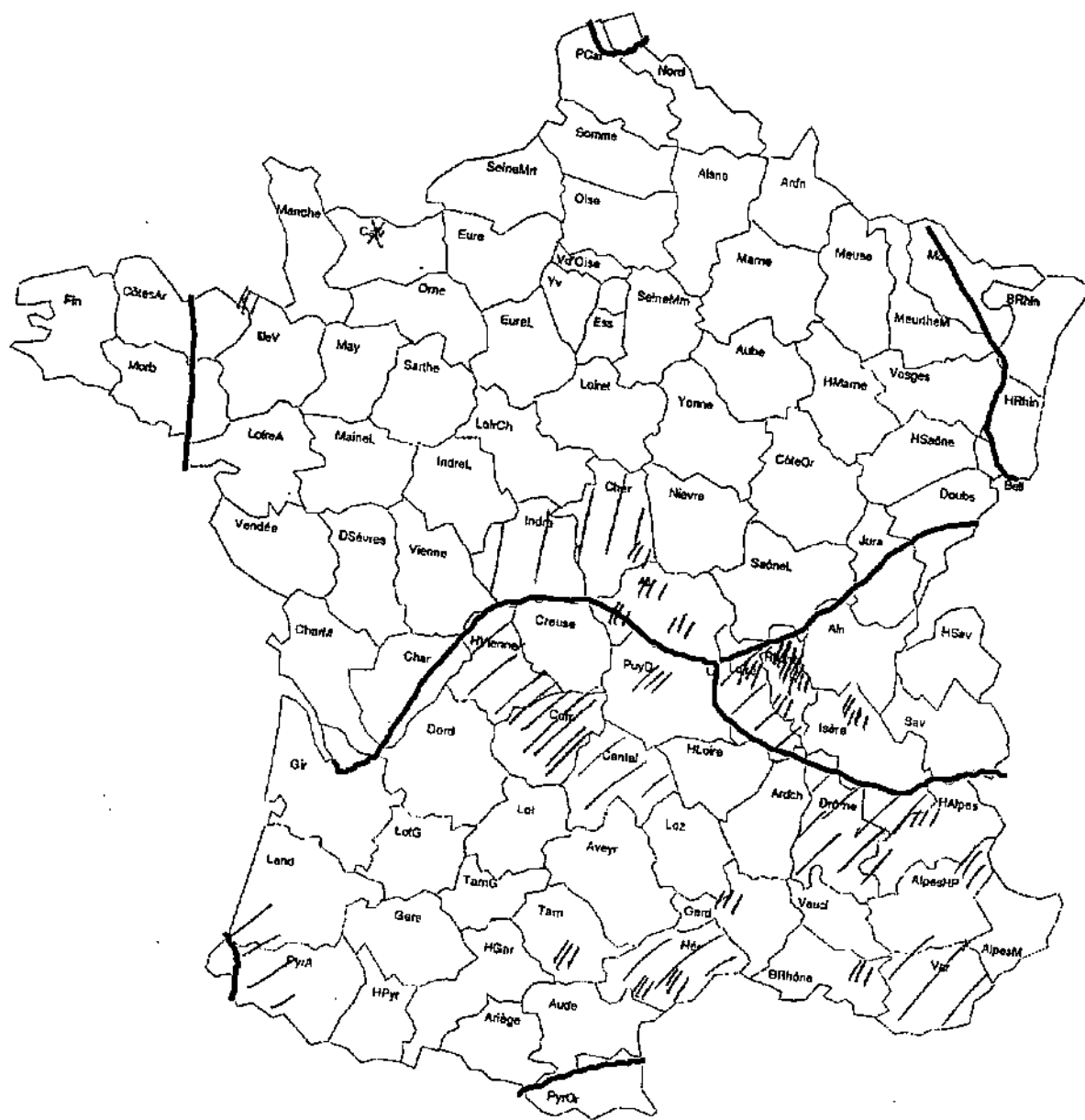
tapper



O : autres

//// : dial.

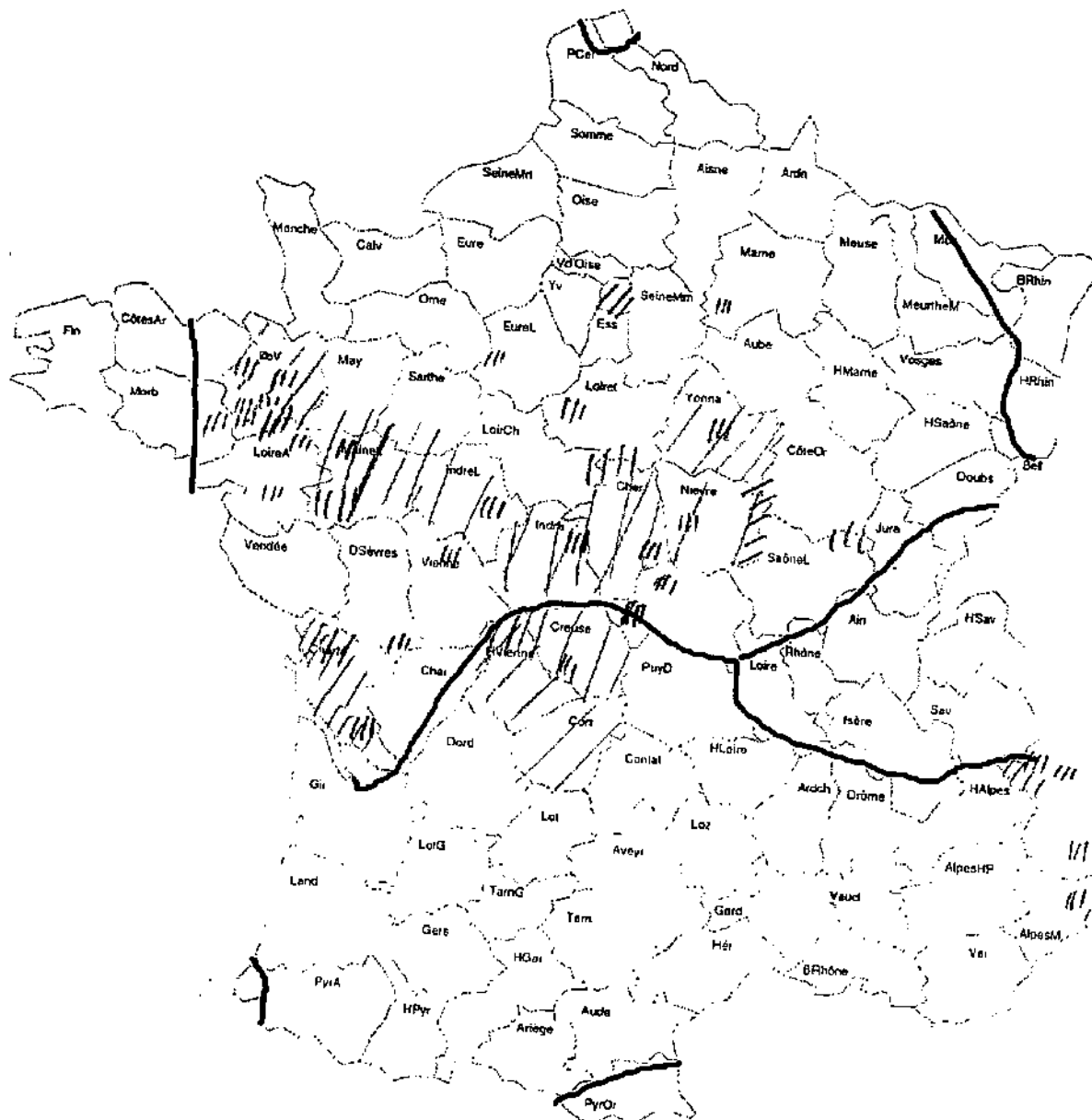
tarrabaster



X : attest. anc.

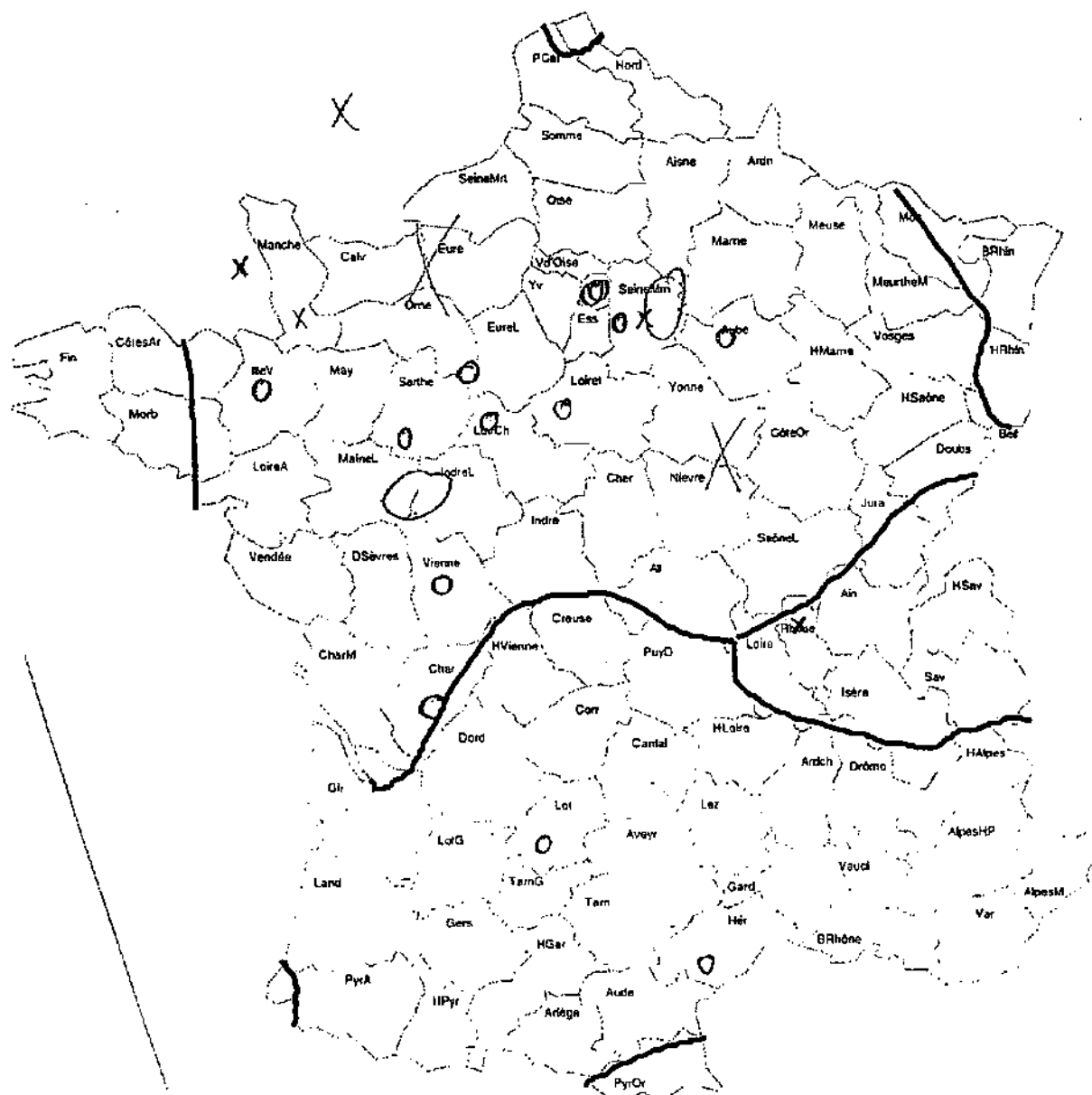
/// : dial.

carte 1



/// : dial.

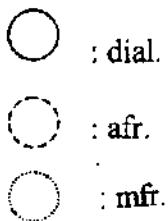
carte 2



X : afr.

O : mfr.

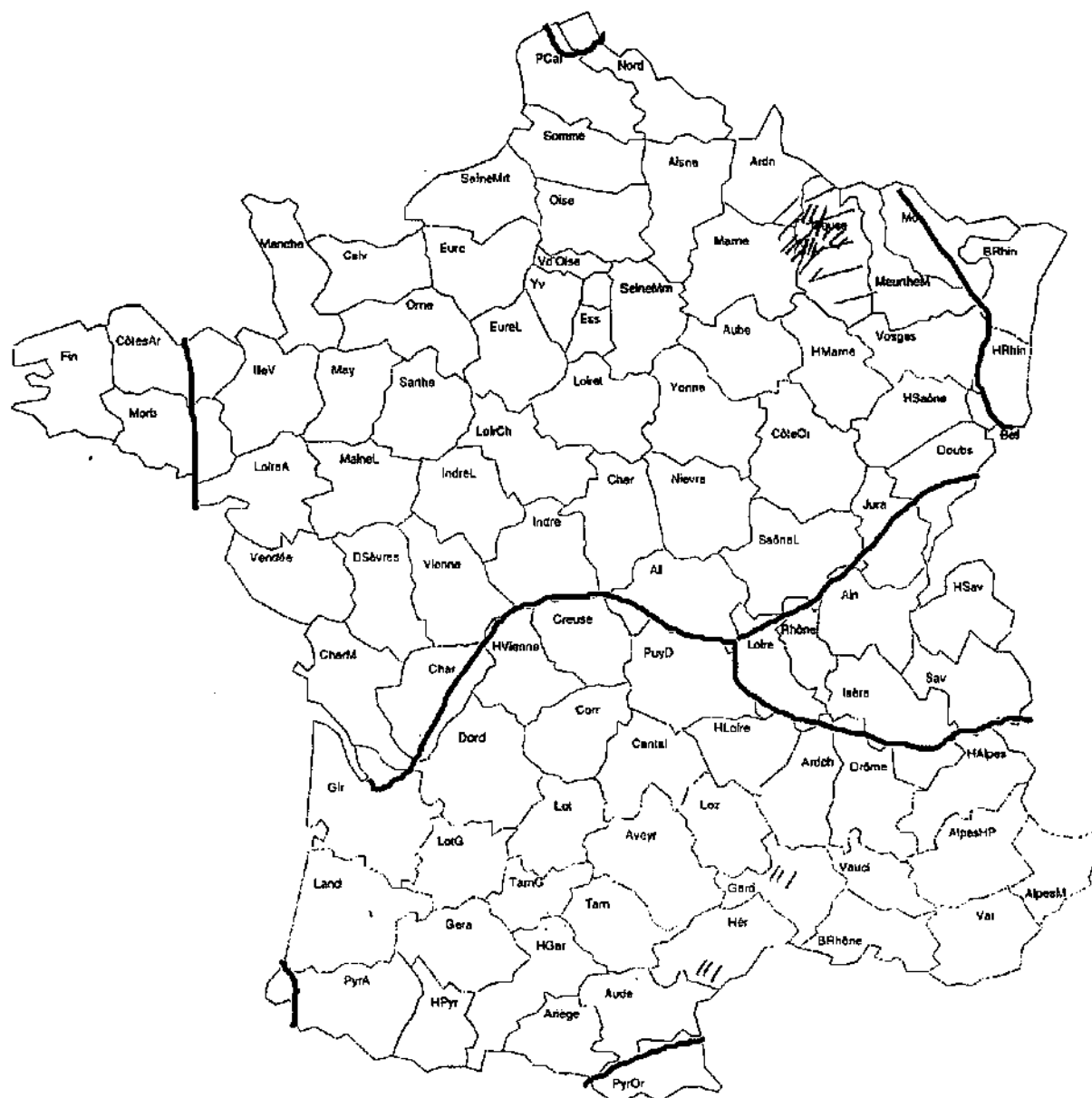
carte 3



○ : afr.

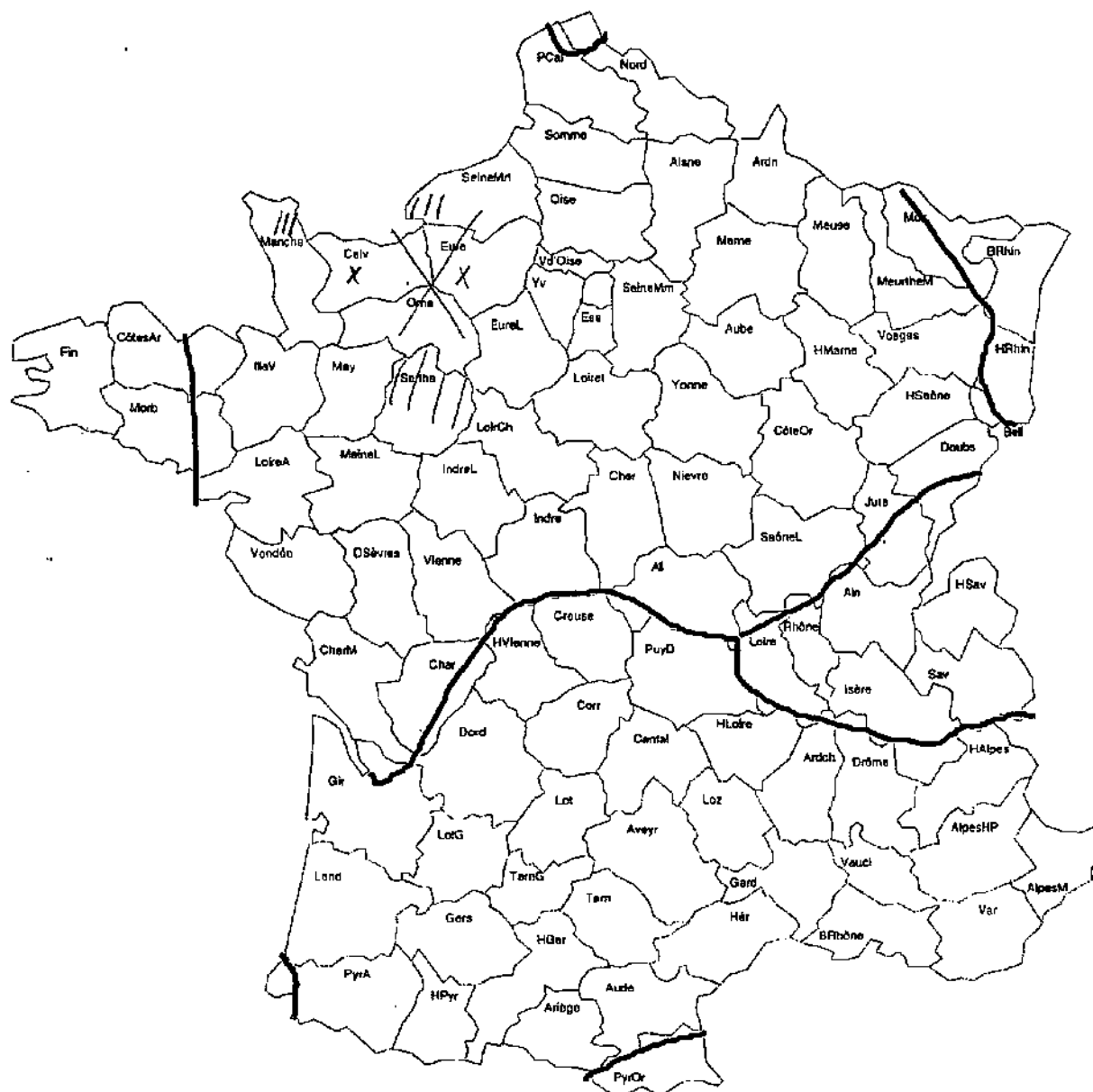
○ : mfr.

telee



/// : dial.

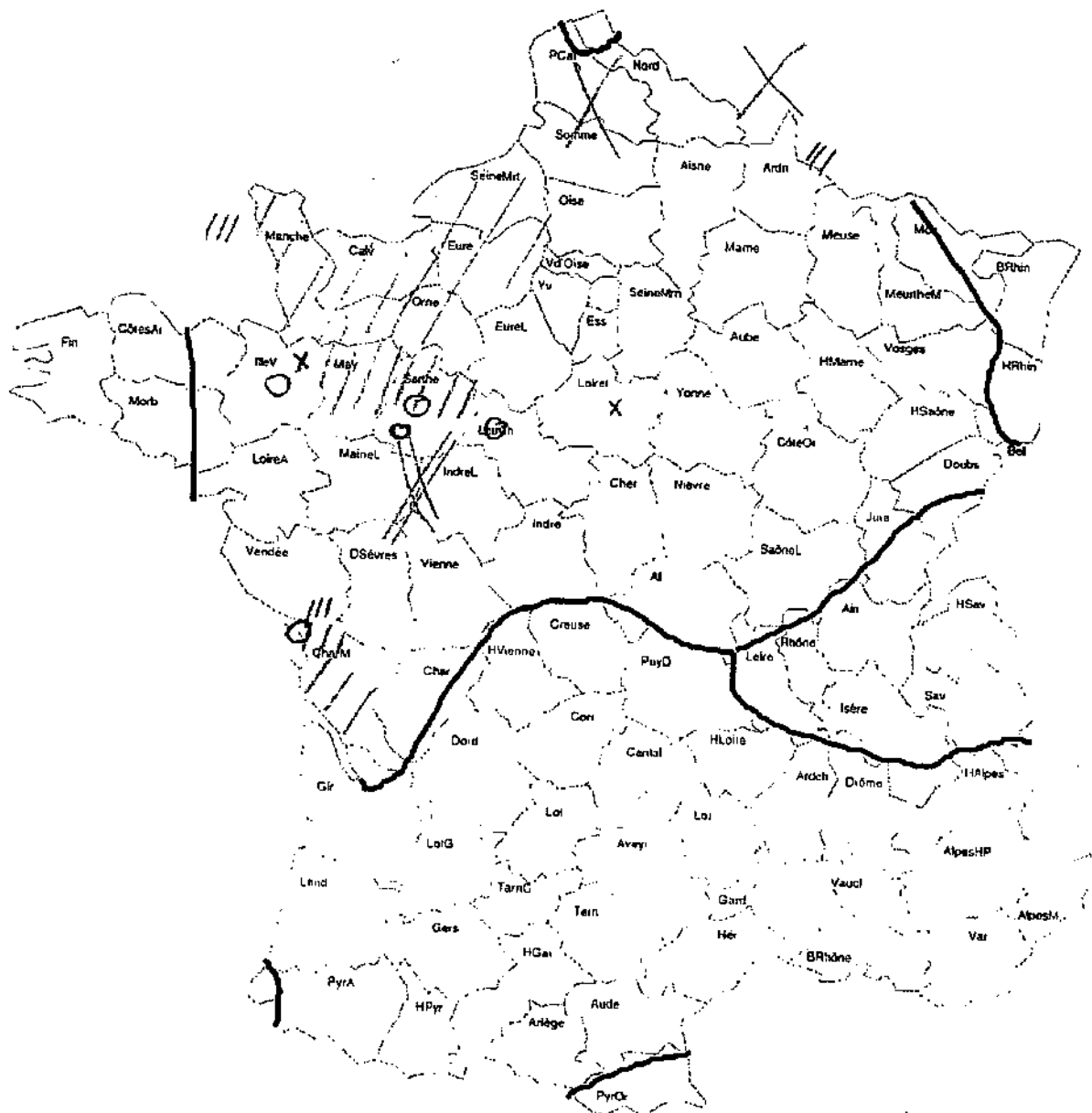
tesniers pelus



X : attest. anc.

/// : dial.

tiffé

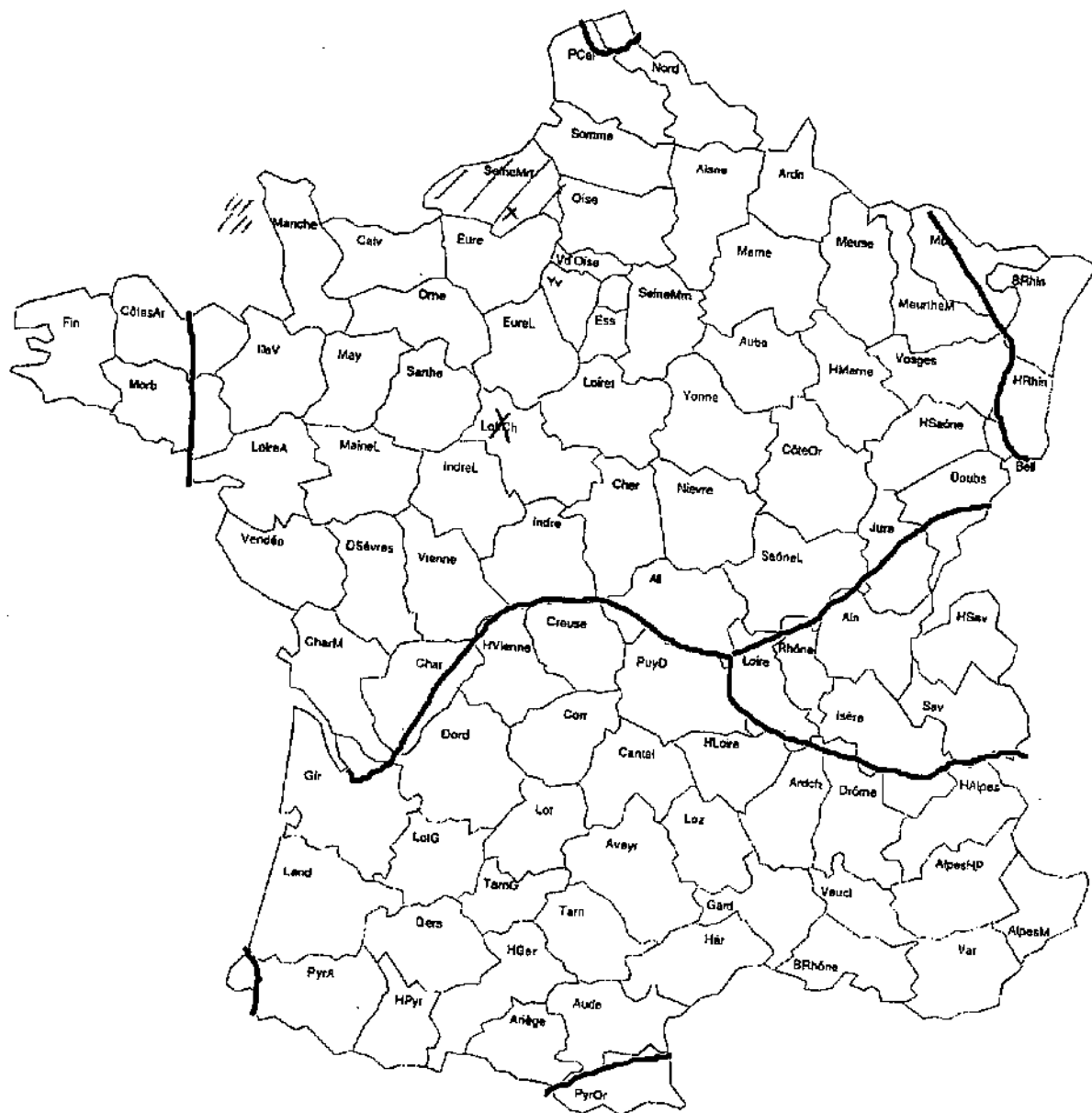


X : afr.

O : mfr.

/// : dial.

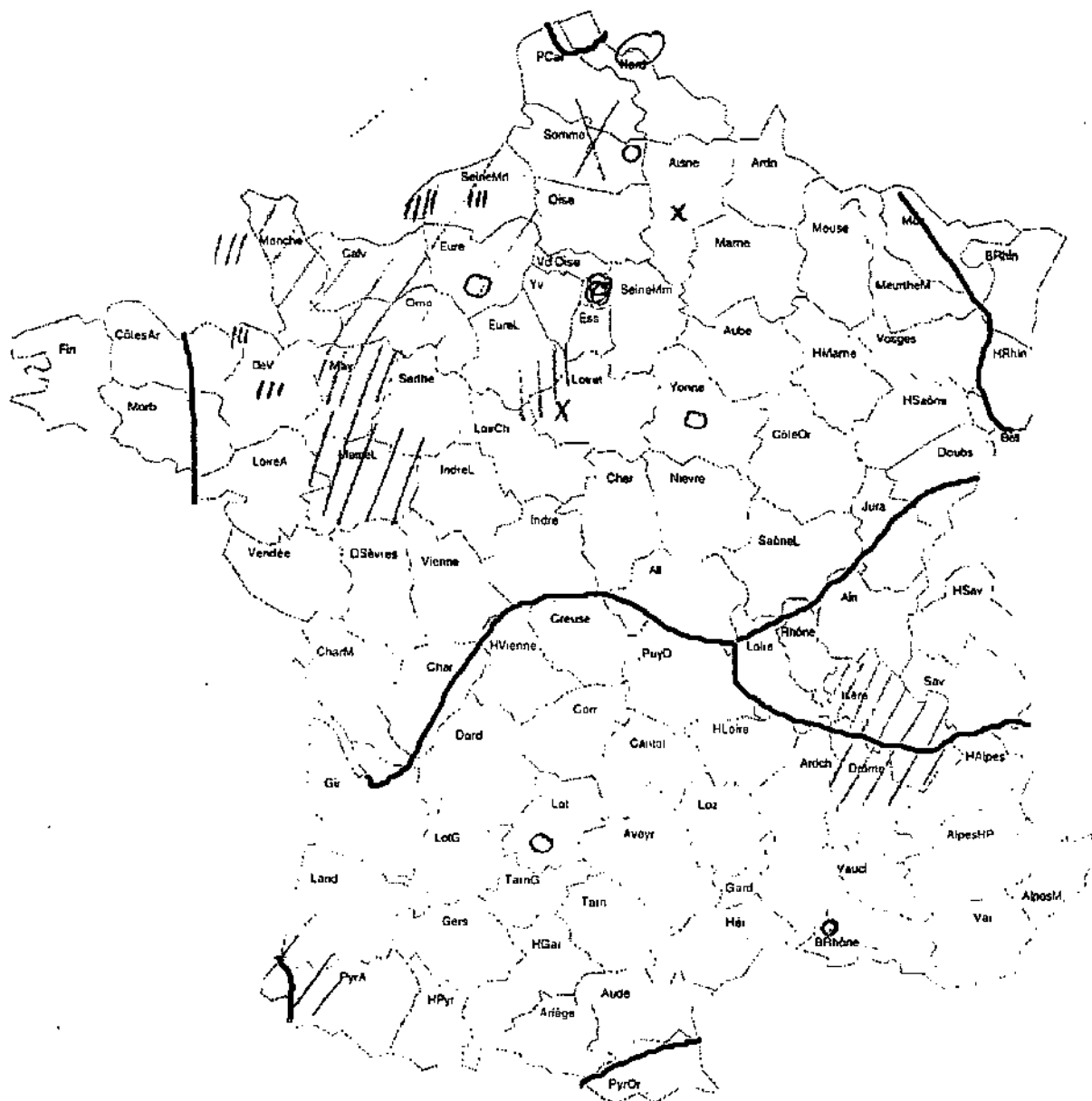
touflet



X : attest. anc.

/// : dial.

toustee

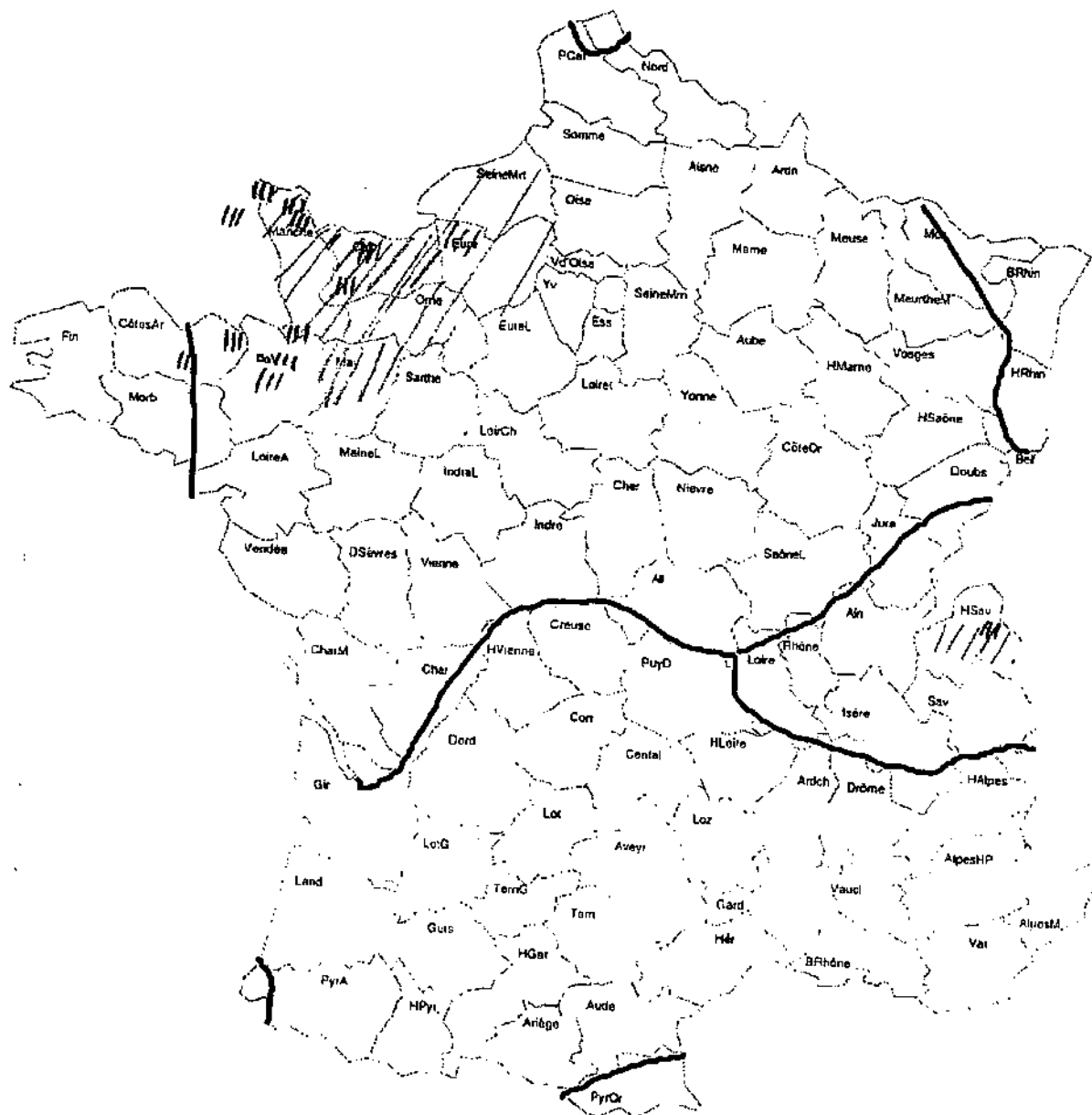


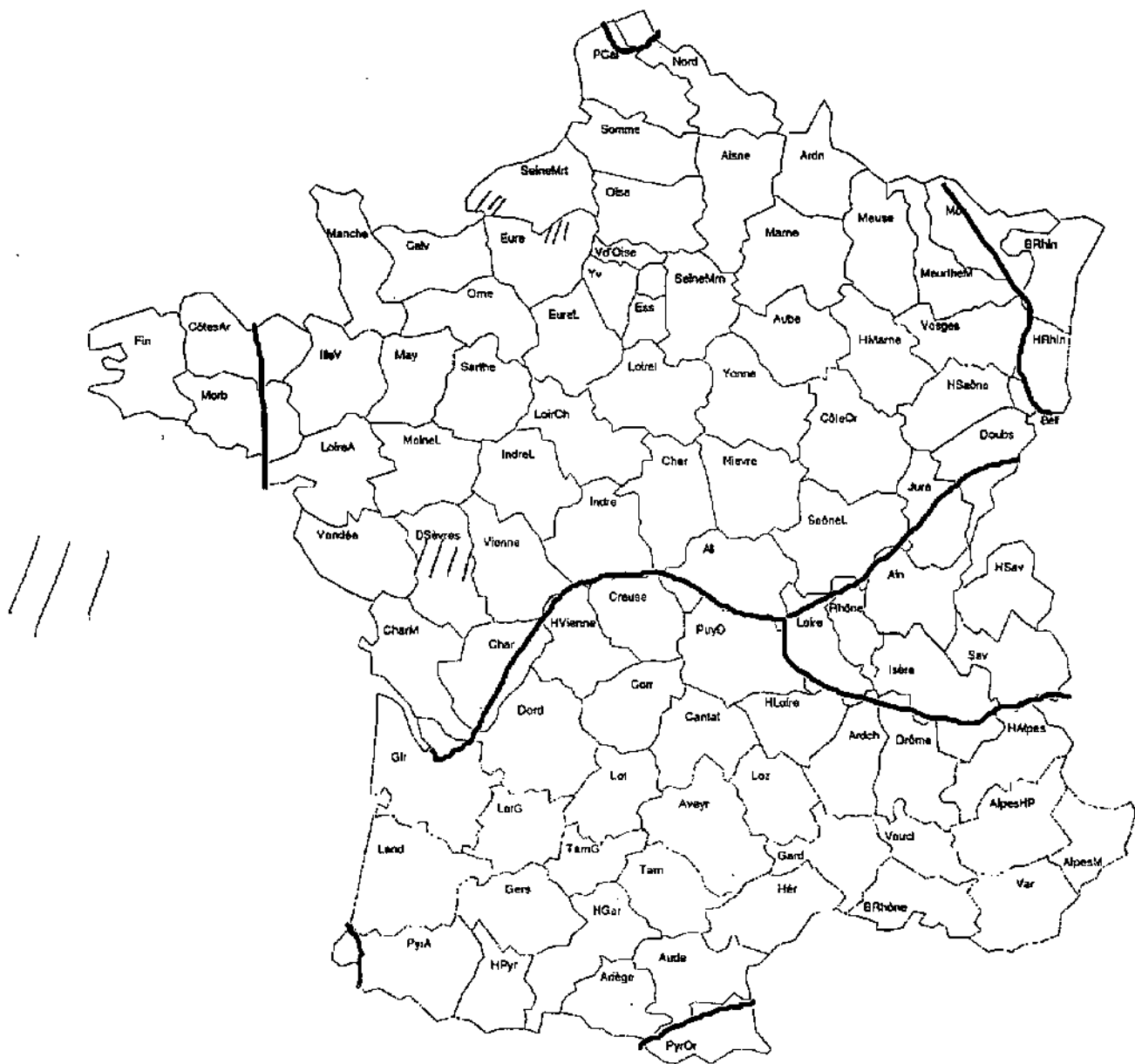
X : afr.

O : mfr.

/// : dial.

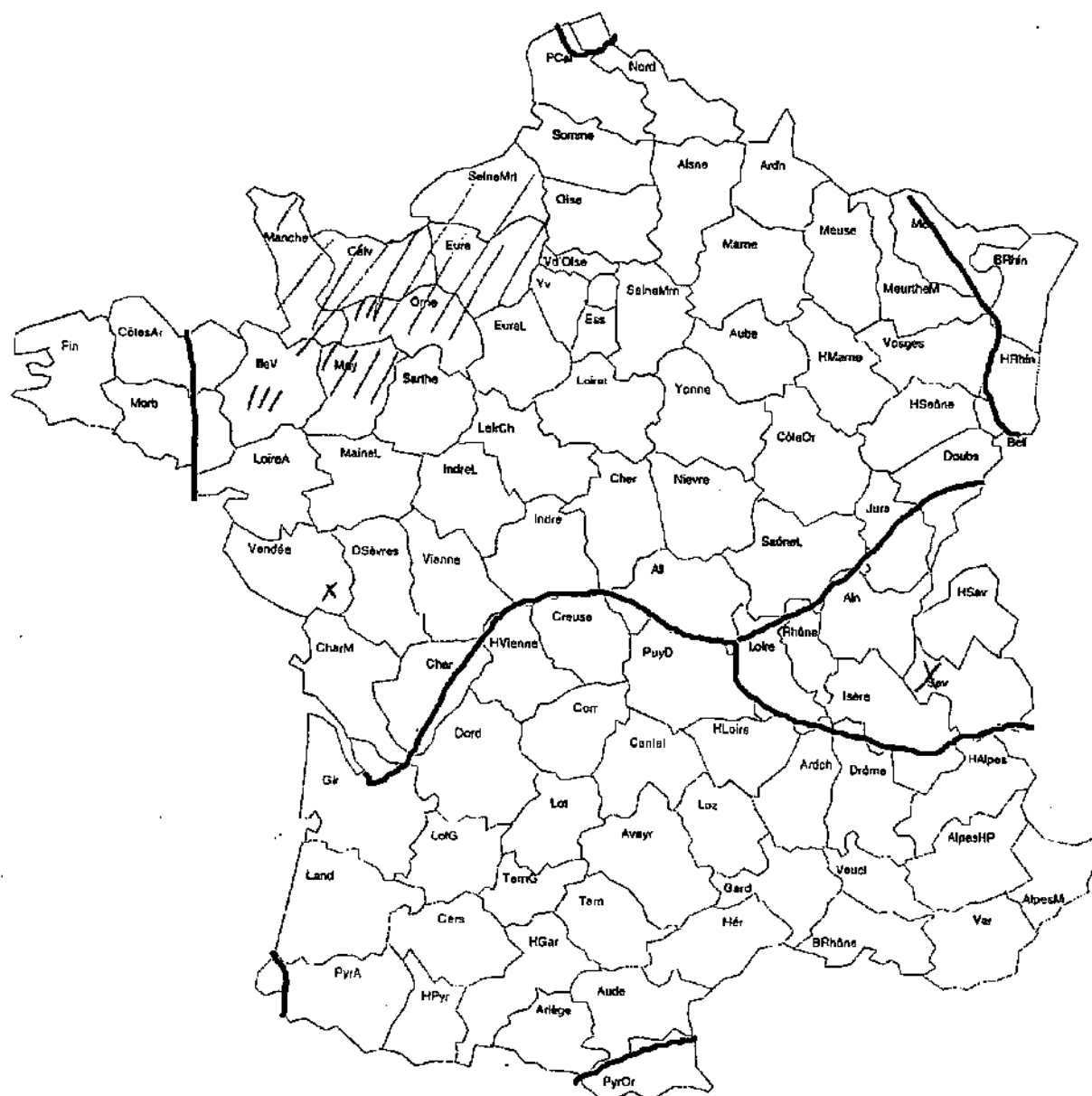
/// : dial.





/// : dial.

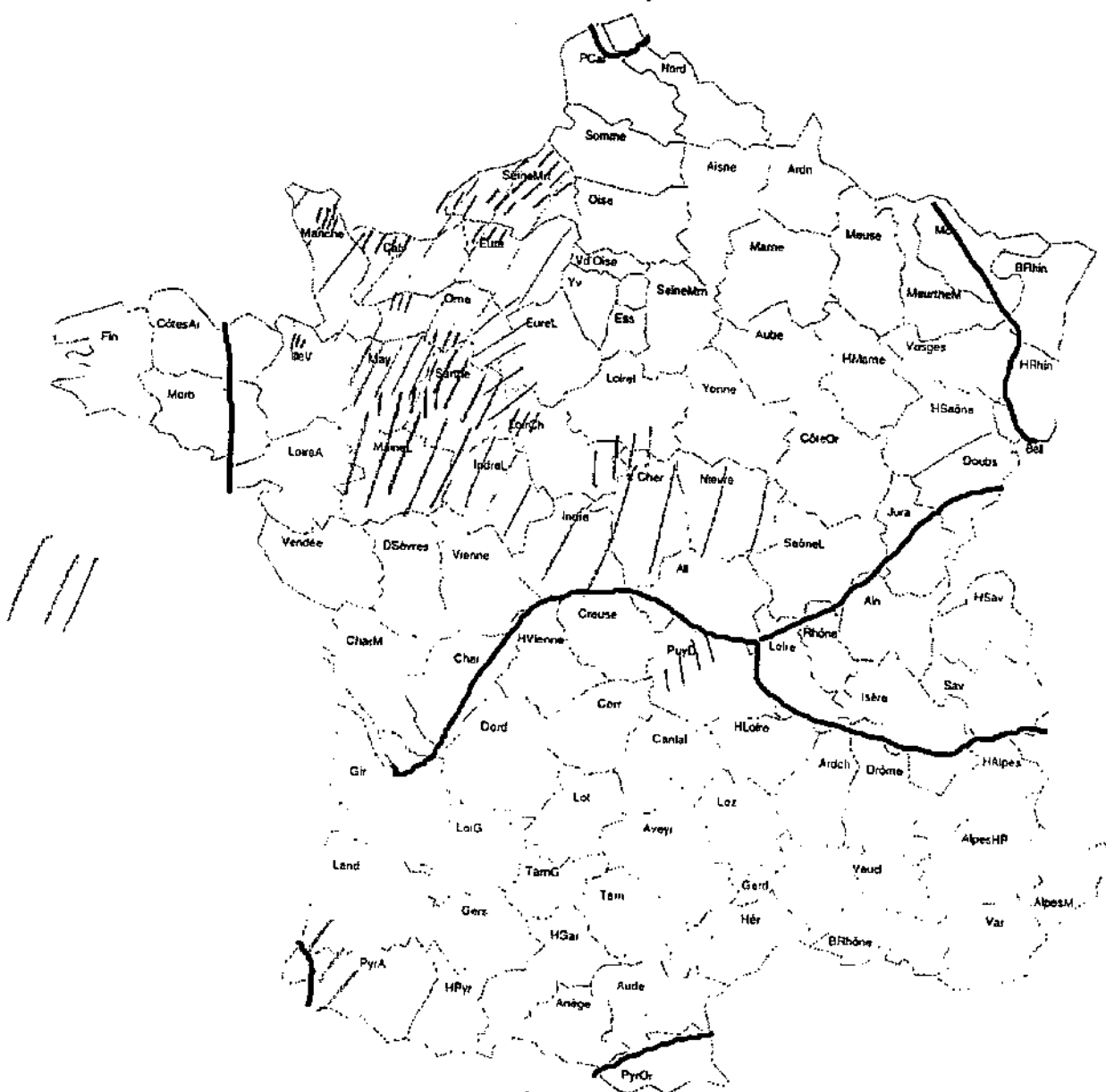
tristresse



X : attest. anc.

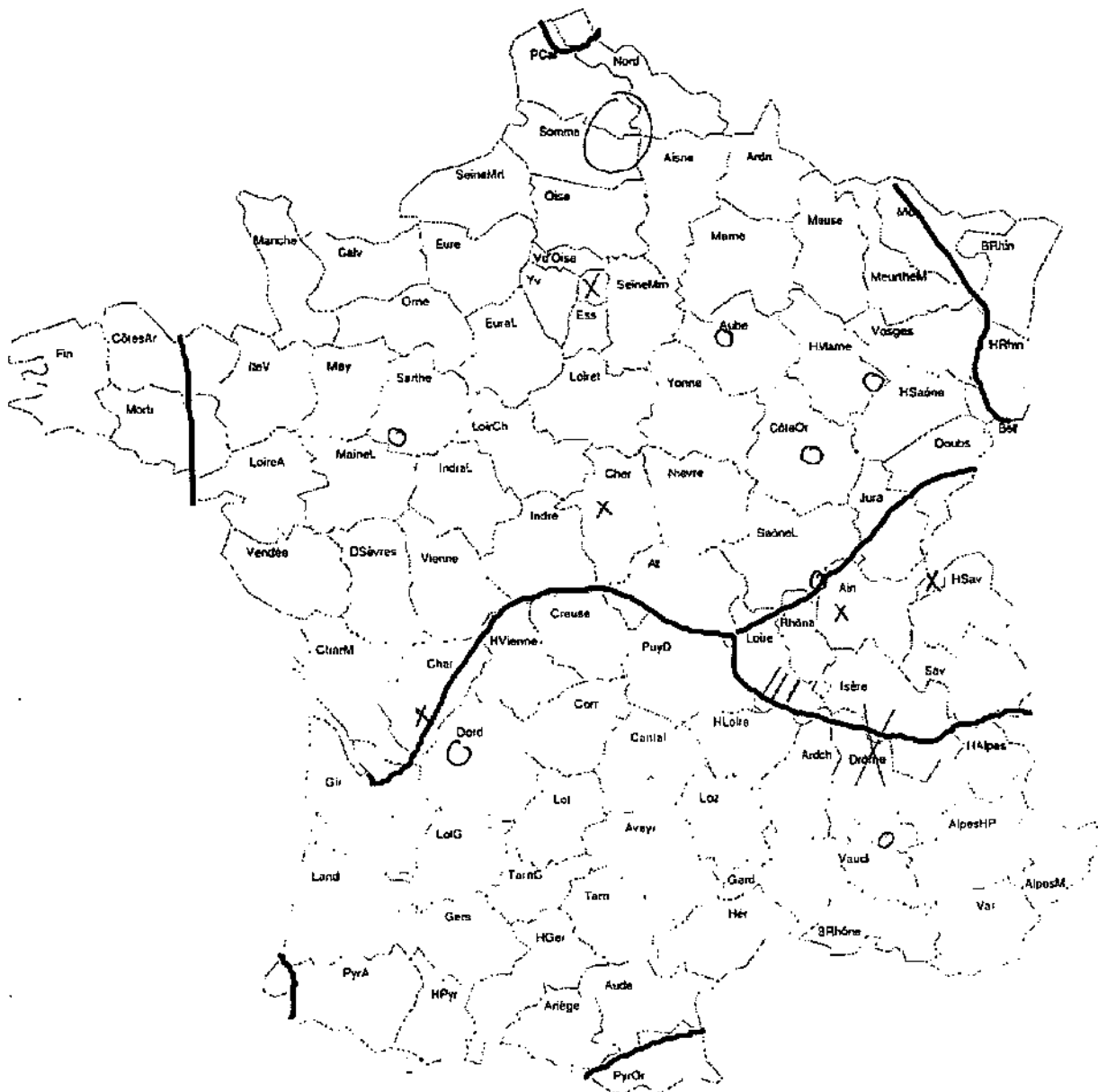
/// : dial.

trompe



/// : dial.

donner la trousse



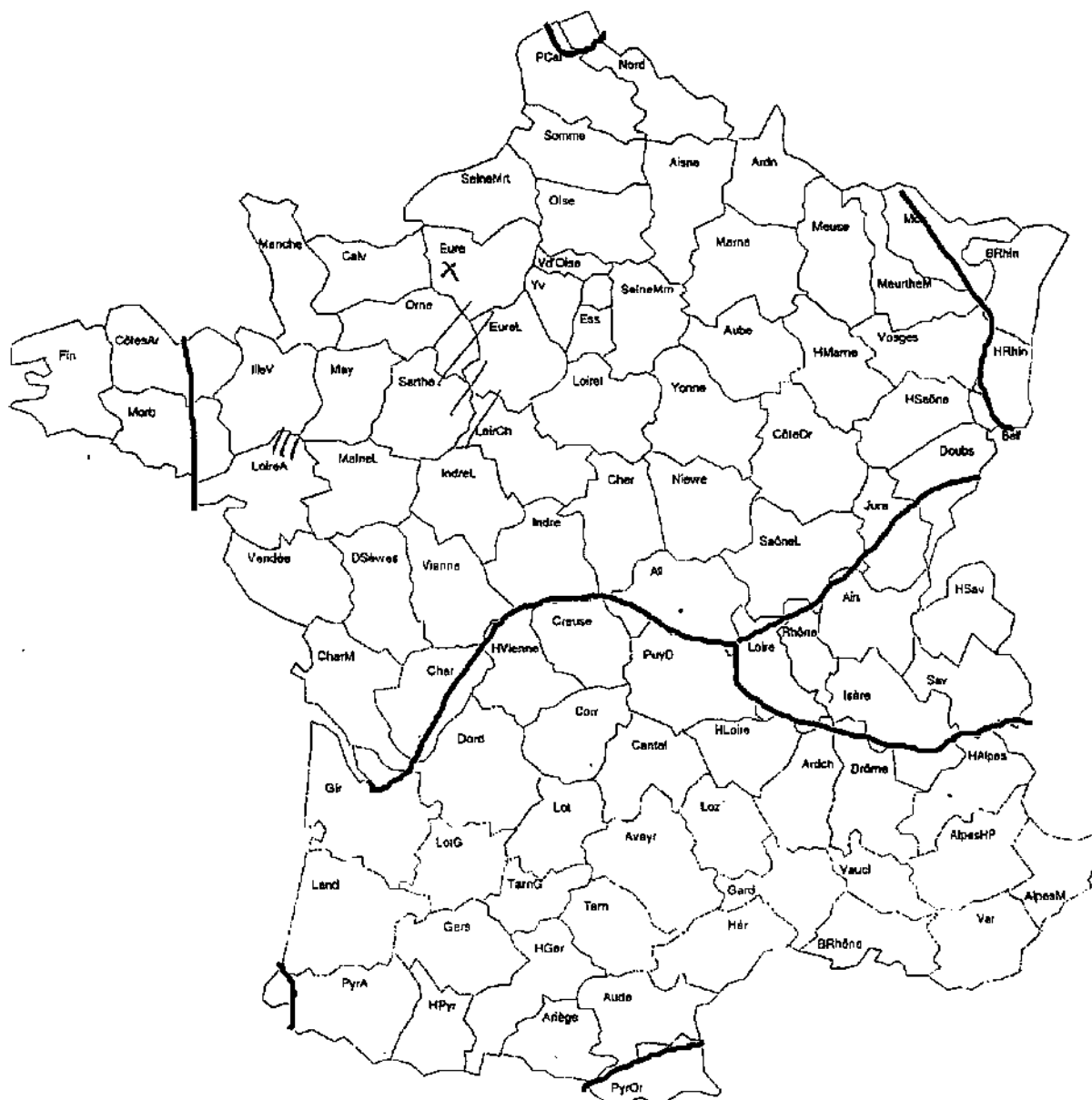
a)

X : attest. anc.

b)

O : attest. anc.

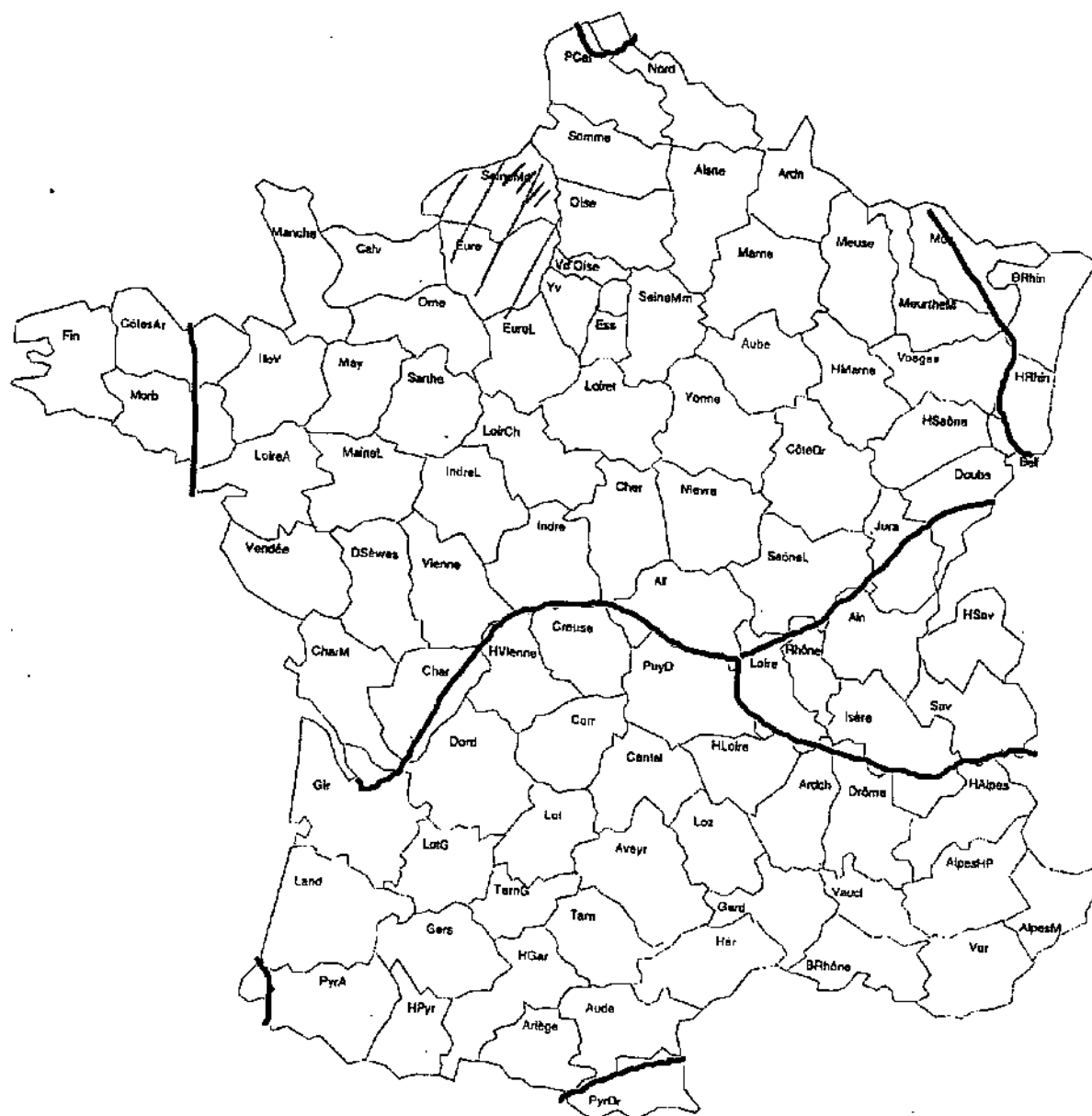
/// : dial.



/// : dial.

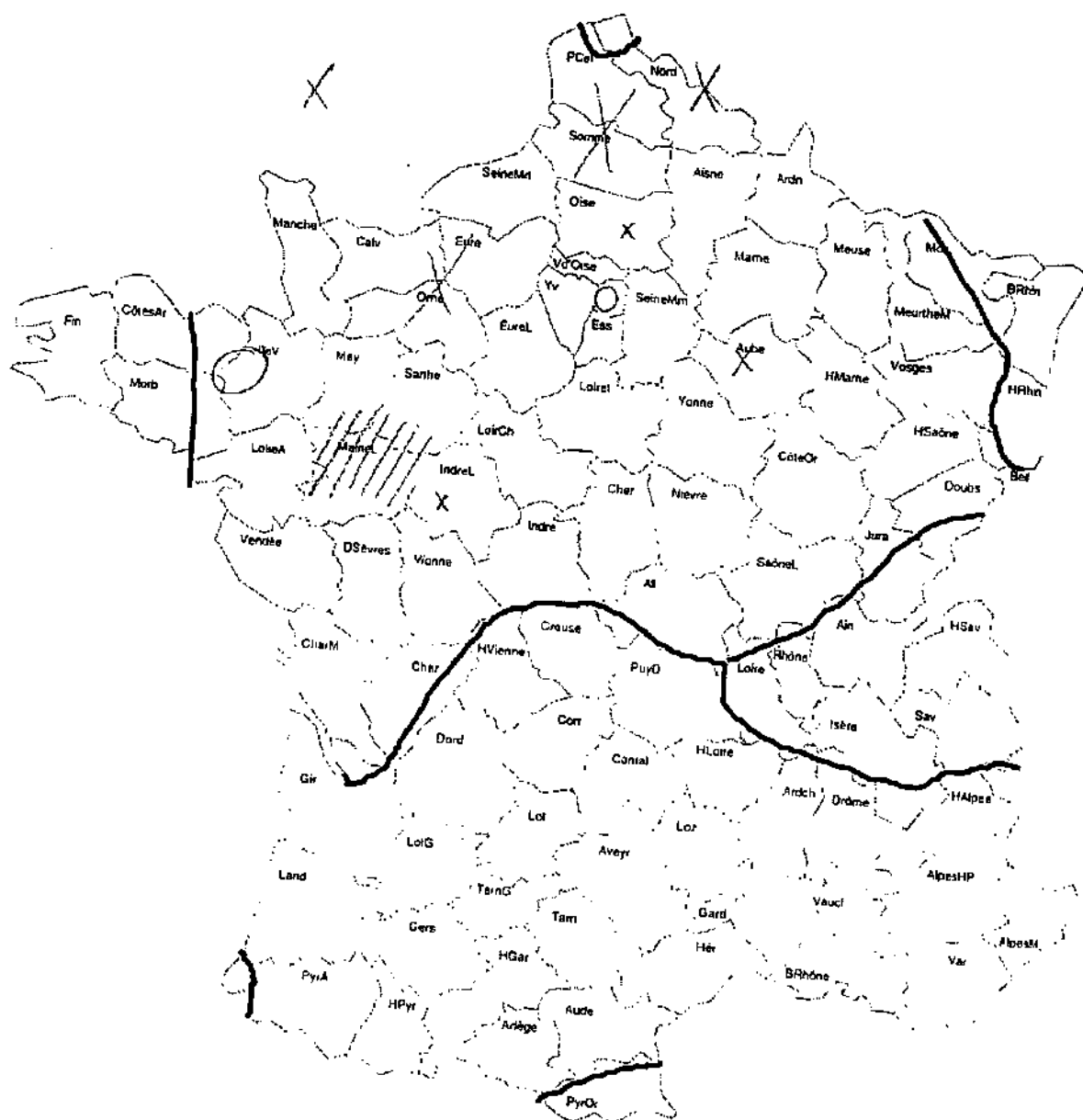
x : attest. anc.

truper



/// : dial.

tuer

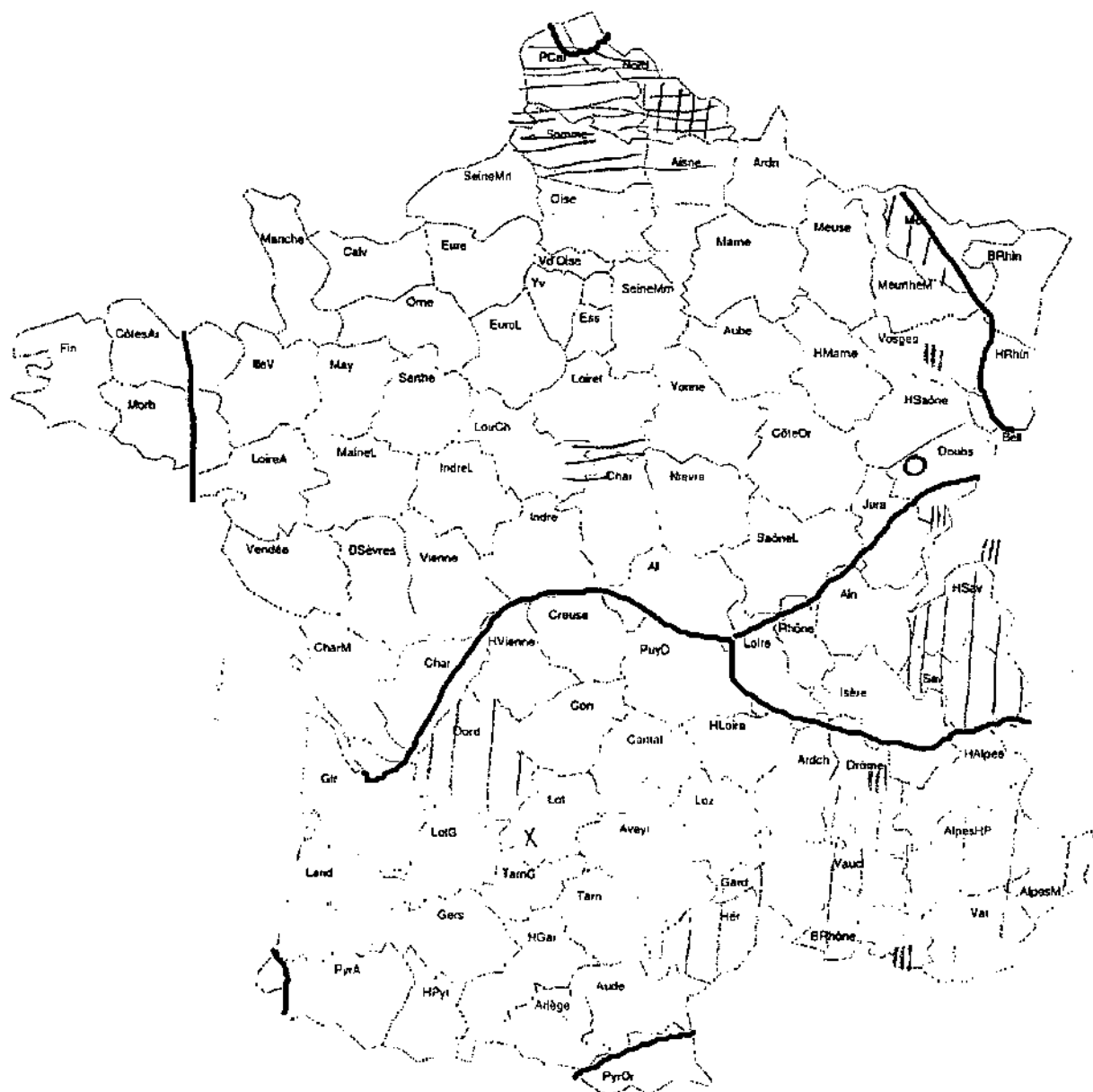


X : afr.

O : mfr.

/// : dial.

tygnon



a)

X : attest. anc.

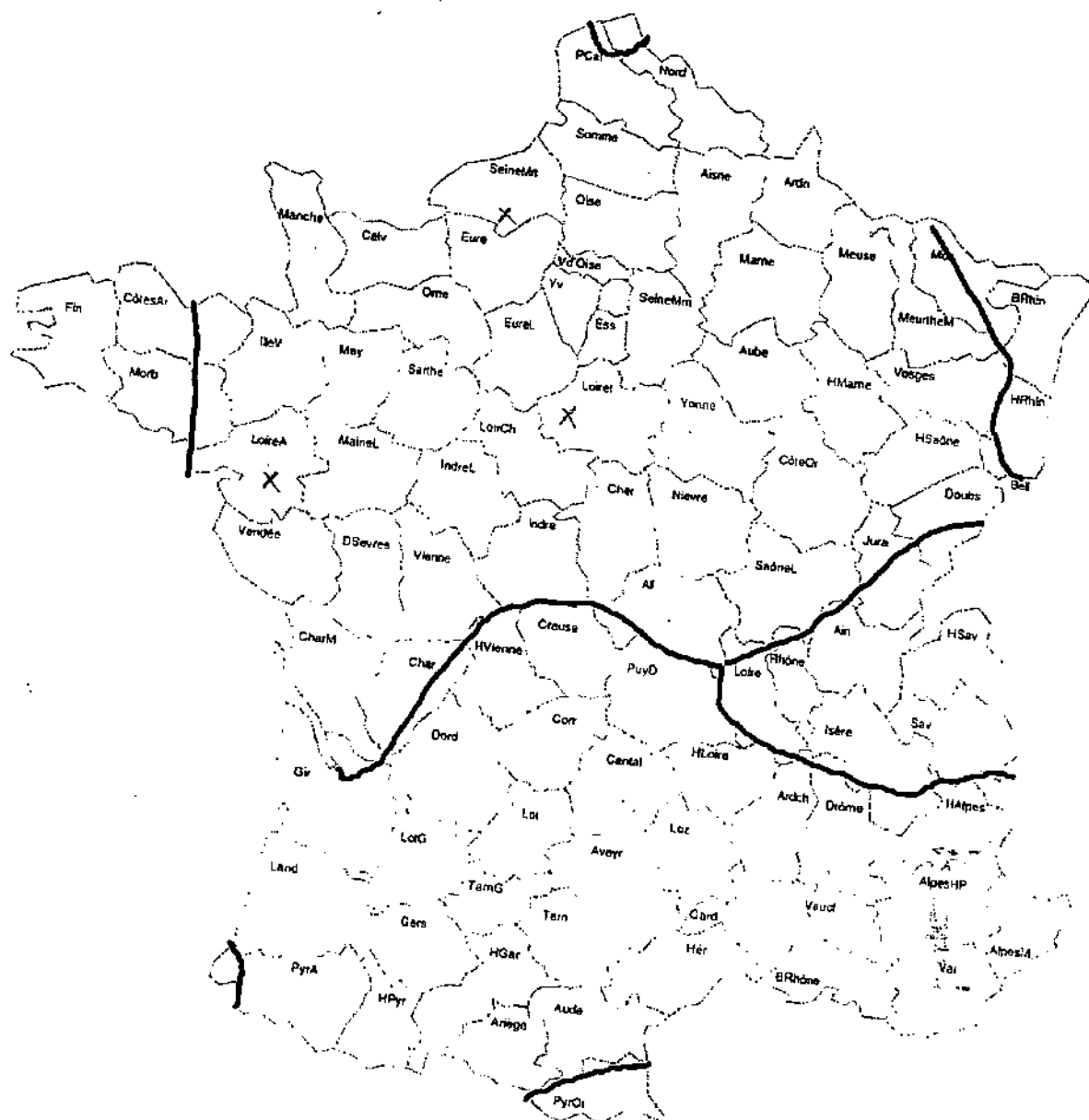
||| : dial.

b)

O : attest. anc.

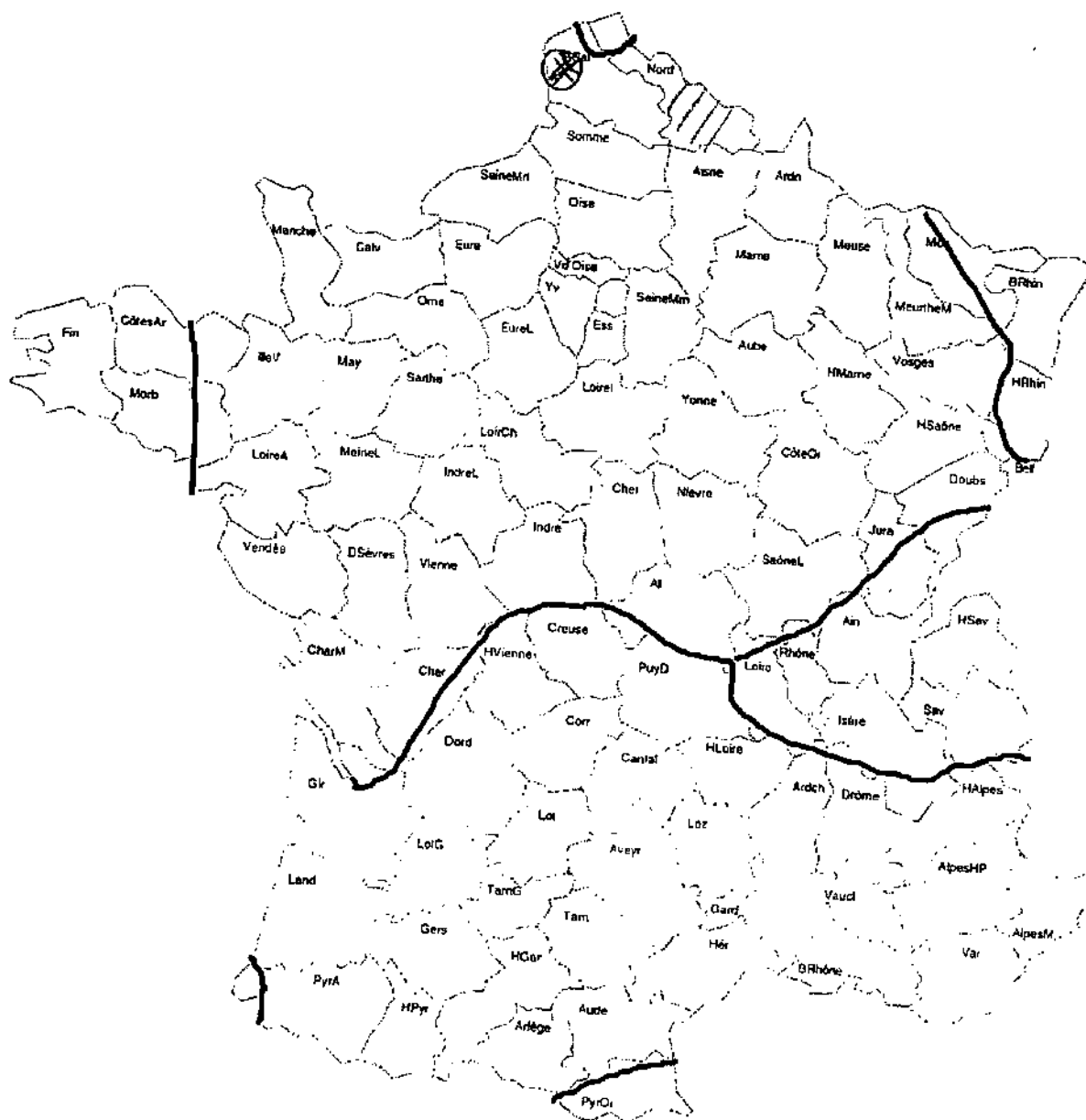
≡ : dial.

unettes



X : attest. anc.

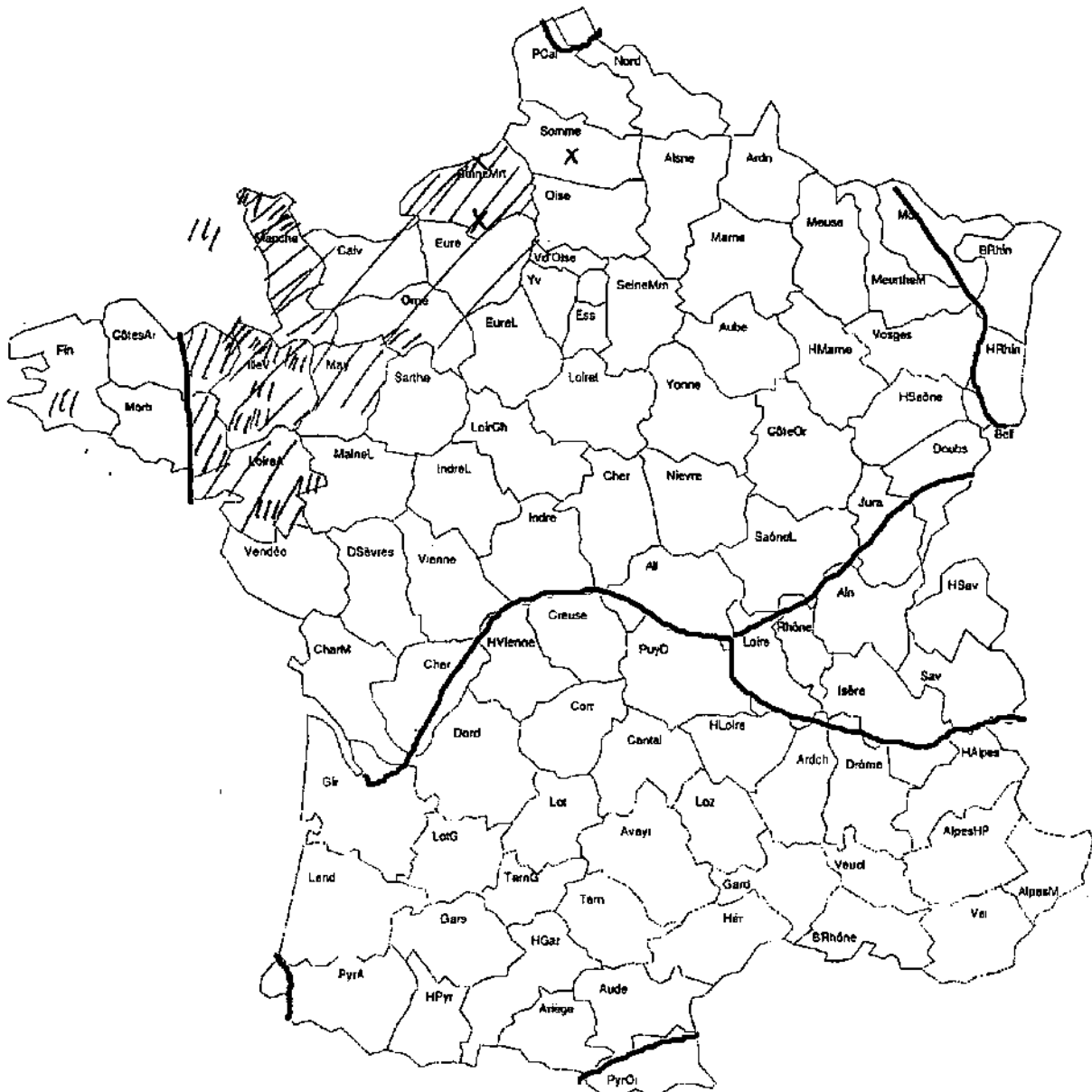
Va-tost



X : attest. anc., "diarrhée"

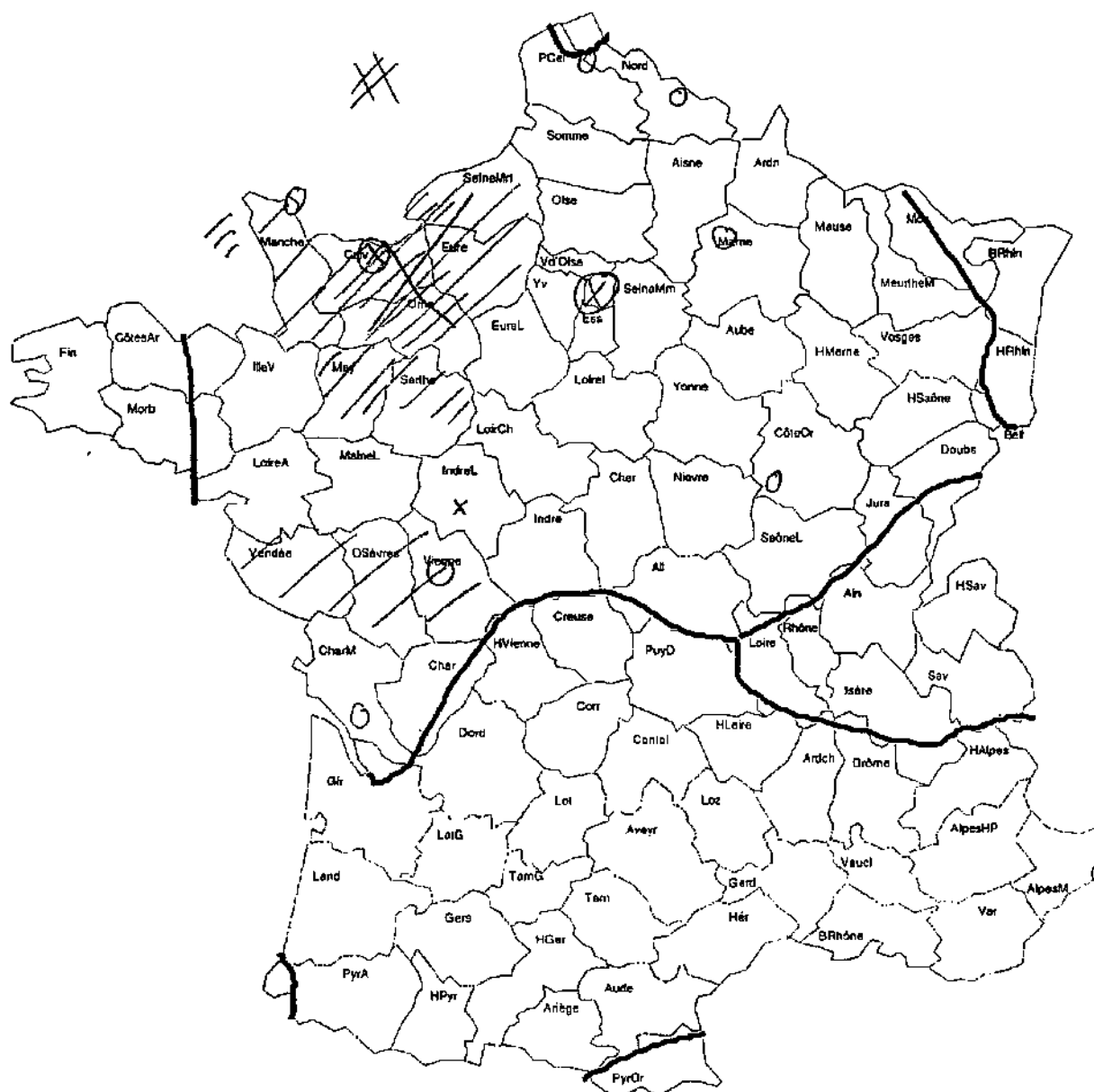
○ : attest anc., "homme rapide" .

//// : dial., "homme rapide"



/// : dial.

✕ : attest. anc.

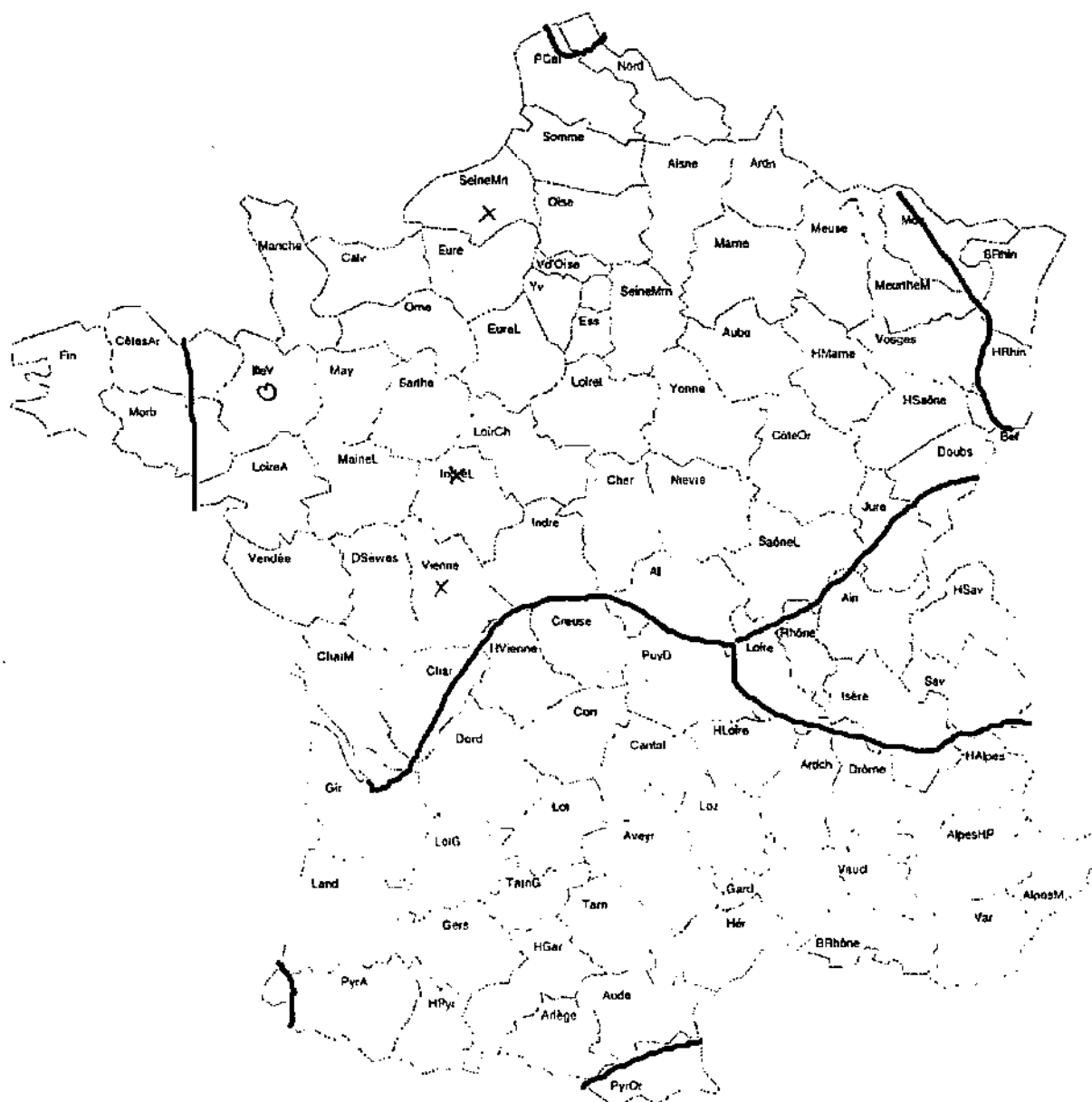


/// : dial.

x : afr.

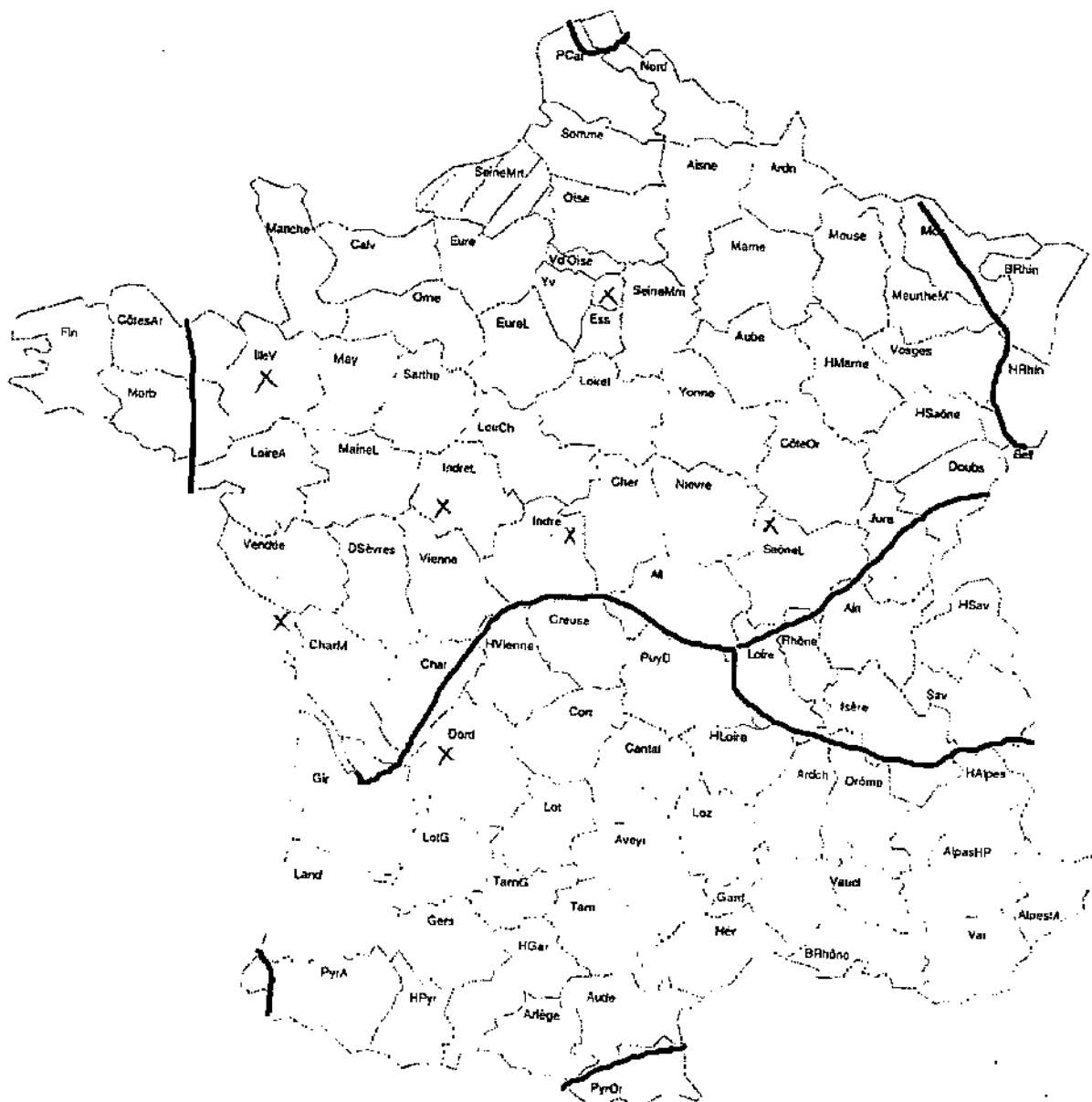
○ : mfr.

venue



X : attest. anc., sûres

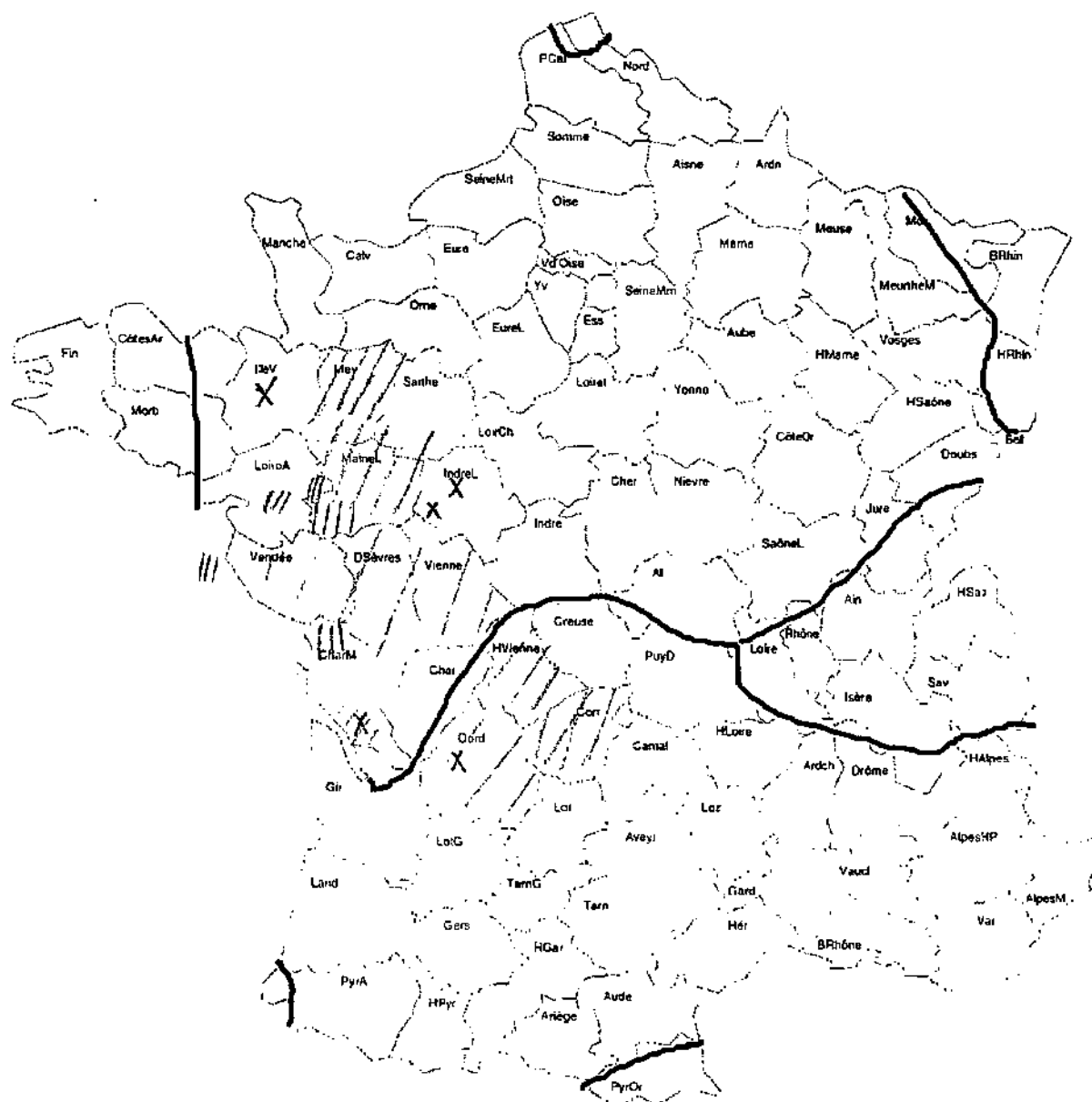
O : attest. anc., incertaine



X : attest. anc.

/// : dial.

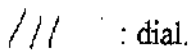
vesse



X : attest. anc.

/// : dial.

TABLE 1



/// : dial.

/// : dial.